

Adrian Robu

Mégare et les établissements mégariens de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin Histoire et institutions



Peter Lang

Mégare est la seule cité de Grèce antique à avoir essaimé des colonies aussi bien en Sicile que sur les rives de la Propontide et dans le Pont-Euxin. À partir des récits antiques, des inscriptions et des documents archéologiques, l'auteur se propose d'offrir une nouvelle interprétation d'un mouvement colonial unique en son genre. Étudiant les causes du départ des Mégariens, il révèle le rôle déterminant joué par les conflits qui opposaient les familles aristocratiques. Il montre aussi que les fondations mégariennes furent le résultat d'une sorte de synœcisme primitif, d'un rassemblement de plusieurs groupes de colons le plus souvent hétérogènes du point de vue ethnique. Les institutions restaient en revanche calquées sur celles de la métropole: les subdivisions civiques et plusieurs magistratures mégariennes furent ainsi reproduites à l'identique. En outre, l'étude des institutions permet de mettre en évidence le rapport étroit qui existe entre l'émergence de la cité et le début de la colonisation grecque, deux phénomènes simultanés du haut archaïsme, qui ont profondément et durablement marqué l'histoire des communautés helléniques.

Docteur des Universités de Neuchâtel et du Maine, **Adrian Robu** a poursuivi ses recherches au Collège de France et à l'Institut d'archéologie « Vasile Pârvan » de l'Académie roumaine. Il est actuellement rattaché en tant que chercheur post-doctorant au Centre ANHIMA de Paris (UMR 8210).

Mégare et les établissements mégariens de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin

Adrian Robu

**Mégare et
les établissements
mégariens de Sicile,
de la Propontide
et du Pont-Euxin**
Histoire et institutions



PETER LANG

Bern • Berlin • Bruxelles • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

Information bibliographique publiée par «Die Deutsche Nationalbibliothek»

«Die Deutsche Nationalbibliothek» répertorie cette publication dans la «Deutsche Nationalbibliografie»; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur Internet sous <http://dnb.d-nb.de>.

Ouvrage publié avec l'appui du Fonds national suisse de la recherche scientifique, de la Commission des publications du Collège de France, du Fonds für Altertumswissenschaft, Klassisch-Philologisches Seminar der Universität Zürich.

Couverture: Décret de Mégare pour Hikésios d'Éphèse, *IG VII 15*
(Musée épigraphique d'Athènes. Inv. EM 11531).

ISBN 978-3-03430461-0 hb.

DOI 10.3726/b10572

ISBN 978-3-0352-0261-8 PDF

ISBN 978-3-0351-9983-3 EPUB

ISBN 978-3-0351-9982-6 MOBI

This book is an open access book and available on www.oapen.org and www.peterlang.com.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 4.0 which means that the text may be used for non-commercial purposes, provided credit is given to the autor. For details go to <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



© Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales, Berne 2014
Wabernstrasse 40, CH-3007 Berne, Suisse
info@peterlang.com, www.peterlang.com

À Cristina

Remerciements

Ce livre est une version remaniée de la thèse de doctorat que j'ai soutenue le 19 février 2008 aux Universités de Neuchâtel et du Maine. Assurément, mon travail n'aurait pas abouti sans le soutien indéniable de plusieurs personnes, que je tiens à remercier. J'exprime tout d'abord ma gratitude envers mes deux directeurs de thèse. D'une part, le professeur Alexandru Avram, qui n'a jamais cessé de me faire des remarques fort utiles et de m'encourager. C'est à lui d'ailleurs qu'appartient le mérite de m'avoir suggéré le sujet de cette étude. D'autre part, je suis reconnaissant envers le professeur Denis Knoepfler pour son accueil amical à Neuchâtel et pour tous ses conseils et suggestions. La bibliothèque d'épigraphie et de numismatique de la salle Henri Seyrig, où j'ai pu travailler pendant plusieurs années, constitue un endroit extrêmement propice à la recherche. J'exprime également ma reconnaissance envers les deux autres membres de mon jury de thèse, Henri Tréziny (directeur de recherche émérite au CNRS, Centre Camille Julien/Université d'Aix Marseille) et Marcel Piérart (professeur à l'Université de Fribourg), pour leurs remarques et commentaires. Leurs interventions ont été d'un grand secours dans l'élaboration de la présente version de ce livre.

Je remercie ensuite Delphine Ackermann, Petre Alexandrescu(†), Panagiota Avgerinou, Nathan Badoud, Claude Calame, Constantina Chivoci, Stella Dreni, Maria Cecilia d'Ercole, Michel Gras, Zoe Petre, François de Polignac, Jean-Pierre Schneider, Martin Steinrück, Alexandra Trachsel, qui ont lu telle ou telle partie de mon manuscrit, ou m'ont aidé de diverses manières. Mes remerciements vont en égale mesure à mes collègues Silviu Anghel, Iulian Bîrzescu, Arnaud Costa, Mădălina Dana, Dan Dana, Maria Elena De Luna, Adrian Dumitru, William Fata, Yannis Kalliontzis, Mihaela Marcu, Florian Matei Popescu, Florina Panait-Bîrzescu, Petros Tryphonopoulos. Je suis encore redevable envers Thibaut Castelli, qui a pris le soin de relire avec minutie la dernière version de mon ouvrage. Il va de soi que je suis le seul responsable des erreurs qui subsisteraient.

Il y a lieu d'évoquer également plusieurs institutions qui, par leur aide financière, ont rendu possible mon séjour à Neuchâtel: l'Agence universitaire de la Francophonie (avec son École Doctorale en Sciences Sociales de Bucarest), l'Université de Neuchâtel et l'Institut culturel roumain. En outre, un subside accordé par la Conférence des Recteurs des Universités Suisses a facilité mes déplacements entre la Suisse et la France. Grâce aux bourses offertes par la *Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts*, par l'École française d'Athènes et l'École française de Rome, j'ai eu l'occasion de travailler pendant quelques mois dans les riches bibliothèques de Munich, d'Athènes et de Rome. Les recherches postdoctorales que j'ai menées à la chaire d'Épigraphie et d'histoire des cités grecques du Collège de France m'ont permis de revoir les différents chapitres de ma thèse. Mon travail a été facilité par l'aide de Thomas Estrier (Bibliothèque Générale du Collège de France), qui n'a jamais manqué de répondre à mes nombreuses demandes de prêts entre bibliothèques. Qu'il soit lui aussi remercié.

La publication a été possible grâce au soutien de diverses institutions (Fonds national suisse de la recherche scientifique, Université de Zurich, Collège de France), envers lesquelles je tiens naturellement à exprimer ma reconnaissance pour leur générosité et confiance. Le travail d'édition a été mené avec soin et dans les meilleurs délais par Thierry Waser, responsable d'édition chez Peter Lang.

Enfin, je dois avouer que la présente étude n'aurait pas vu le jour sans le soutien constant de mes parents, Maria et Florin Robu. La venue au monde de mon fils, Ștefan, sa joie de vivre et ses progrès m'ont donné le courage de continuer. Avec patience, mon épouse, Cristina, a consacré beaucoup de temps à la lecture des différentes versions de cet ouvrage et c'est à elle que je dédie cette recherche.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
i. Pourquoi la colonisation mégarienne?	1
ii. Structure de l'ouvrage	5
iii. Historique de la recherche	8
iv. Analyse des sources: les sources littéraires et documentaires	11
 <i>Partie I</i>	
<i>La cité de Mégare à l'époque archaïque</i>	15
I.1 Le synœcisme mégarien	15
I.1.1 La liste des cinq <i>mérè</i> («districts») mégariens de Plutarque	16
I.1.2 Le catalogue des vaisseaux mégariens chez Strabon ..	34
I.1.3 Les rapports entre Mégare et Corinthe à l'époque archaïque	41
I.1.4 La colonisation et le synœcisme mégariens: deux phénomènes contemporains du haut archaïsme ..	50
I.2 Les conflits de Mégare avec Athènes pour la possession de l'île de Salamine: une affaire de <i>néoi</i> ?	55
I.2.1 Les traditions relatives aux combats menés par les Mégariens et les Athéniens à l'époque archaïque	56
I.2.2 Conflits et rivalités entre Mégare et Athènes: récits mythologiques et cultes	63
I.2.3 Les enjeux de la possession de Salamine	76
I.3 Les luttes internes à Mégare au VI ^e siècle	82
I.3.1 Mégare à l'époque archaïque: renversements politiques et troubles internes	82
I.3.2 <i>Kakoi</i> et <i>agathoi</i> chez Théognis	89
I.4 Conclusions: les causes de la colonisation mégarienne	100

Partie II

Les établissements mégariens de Sicile, de la Propontide

et du Pont-Euxin 117

II.1 Les établissements mégariens de Sicile 119

II.1.1 Mégara 119

II.1.1.1 Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Mégara 119

II.1.1.2 Les rapports entre les Mégariens et les Sicules 138

II.1.1.3 Les causes de la fondation de Mégara et les rapports avec la métropole 145

II.1.1.4 Les caractéristiques de la première implantation urbaine de Mégara 148

II.1.2 Sélinonte 159

II.1.2.1 Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Sélinonte 159

II.1.2.2 Les premiers rapports entre les Sélinontins et les indigènes 168

II.1.2.3 L'expansion de Sélinonte dans la Sicile occidentale à l'époque archaïque 171

II.1.2.4 Les causes de la fondation de Sélinonte 177

II.1.2.5 Les rapports de Sélinonte avec Mégara de Sicile et Mégare de Grèce 188

II.1.2.6 Les caractéristiques de la première implantation urbaine de Sélinonte 195

II.2 Les établissements mégariens de la Propontide 201

II.2.1 Astacos 201

II.2.1.1 Les récits concernant la fondation d'Astacos 202

II.2.1.2 Le «réseau mégarien» et la fondation d'Astacos 206

II.2.1.3 L'occupation athénienne et bithynienne d'Astacos 213

II.2.1.4 Les rapports entre Astacos, Olbia et Nicomédie 217

II.2.2 Chalcédoine 222

II.2.2.1	Les récits concernant la fondation de Chalcédoine	222
II.2.2.2	Chalcédoine ou la «Cité des Aveugles» : les raisons de l'installation des Mégariens sur la rive asiatique du Bosphore	231
II.2.2.3	La date de fondation de Chalcédoine et la chronologie des installations mégariennes en Propontide	240
II.2.3	Sélymbria	243
II.2.4	Byzance	248
II.2.4.1	Les récits concernant la fondation de Byzance	248
II.2.4.1.1	La fondation d'Hestiai	250
II.2.4.1.2	Les Spartiates et les Athéniens : les fondateurs de Byzance?	256
II.2.4.1.3	Y a-t-il eu une participation des Milésiens à la fondation de Byzance? À propos du soi-disant accord entre les Mégariens et les Milésiens dans la colonisation	258
II.2.4.1.4	La participation des Béotiens à la fondation de Byzance	264
II.2.4.1.5	La participation des Corinthiens à la fondation de Byzance	270
II.2.4.1.6	La participation des Argiens à la fondation de Byzance	273
II.2.4.1.7	Les <i>époikoi</i> de Chalcédoine	278
II.2.4.1.8	Conclusions sur l'origine des fondateurs de Byzance	282
II.2.4.2	Byzas, l'œciste de Byzance, et les rapports entre les Byzantins et les Thraces	285
II.3	Les établissements mégariens du Pont-Euxin	293
II.3.1	Héraclée du Pont	293
II.3.1.1	Les récits concernant la fondation d'Héraclée du Pont	293
II.3.1.2	Les rapports entre les Héracléotes et les Mariandyniens	306

II.3.2	Mésambria	311
II.3.2.1	Les récits concernant la fondation de Mésambria	311
II.3.2.2	Les rapports entre les Mésambriens et les Thraces	317

Partie III

<i>Les institutions politiques mégariennes</i>	325
--	-----

III.1	Les subdivisions du corps civique à Mégare et dans ses colonies	325
III.1.1	La division par <i>phylai</i> («tribus»)	326
III.1.1.1	Mégare	326
III.1.1.2	Byzance, Chalcédoine et Mésambria	333
III.1.1.3	Héraclée du Pont et ses colonies	335
III.1.2	La division par <i>hékatostyes</i> («centaines»)	339
III.1.2.1	Mégare	339
III.1.2.2	Byzance et Chalcédoine	342
III.1.2.3	Héraclée du Pont et ses colonies	347
III.1.2.4	Un cas douteux: Sélinonte	353
III.1.2.5	La valeur numérique du mot <i>hékatostys</i> ..	355
III.1.2.6	Les fonctions des <i>hékatostyes</i>	356
III.1.3	Les <i>ikadeis</i> de Mésambria	360
III.1.4	Plutarque, <i>Questions grecques</i> , XVII, et les <i>kômai</i> mégariennes	361
III.2	Les magistratures mégariennes	366
III.2.1	Le magistrat éponyme	367
III.2.1.1	Le <i>basileus</i>	367
III.2.1.2	Le <i>hiéromnamôn</i>	375
III.2.2	Les collèges de magistrats	382
III.2.2.1	Les <i>aisimnatai</i>	382
III.2.2.2	Les <i>probouloi</i>	387
III.2.2.3	Les <i>pentékaidéka</i>	389
III.2.2.4	Les stratèges	391
III.2.2.5	Les <i>damiorgoi</i>	401
III.2.2.6	Les <i>nomophylakes</i>	404

Annexe

Une coutume épigraphique de Mégare

attestée à Chersonèse Taurique et à Callatis 407

Conclusions générales 409

Bibliographie générale 415

I. Sigles 415

I.1 Sigles des revues 415

I.2 Sigles des ouvrages et des collections 416

II. Sources littéraires 418

III. Liste bibliographique et abréviations 420

Cartes et planches 487

Crédits des illustrations 498

Index 499

I. Index *locorum* 499

I.1 Documents épigraphiques 499

I.2 Textes littéraires 506

II. Index géographique et prosopographique 518

III. Index thématique 533

Conventions

Toutes les dates sont «avant Jésus-Christ», sauf mention contraire. Le terme de Mégare désigne la cité de Grèce, tandis que celui de Mégara est employé pour la cité homonyme de Sicile.

Introduction

Les écrivains anciens, comme tous les historiens depuis lors, ont horreur du vide. Ils le remplissent comme ils peuvent, et en dernier recours ils inventent¹.

i. Pourquoi la colonisation mégarienne ?

Mégare a été l'une des cités les plus actives de la Grèce en matière de colonisation, ayant participé à la fondation d'un nombre important d'établissements autant en Sicile (Mégara et Sélinonte) qu'en Propontide (Astacos, Chalcédoine, Sélymbria et Byzance) et dans le Pont-Euxin (Héraclée du Pont et Mésambria). Nonobstant son importance moyenne dans la hiérarchie des cités, la réputation de Mégare en tant que métropole ne fut dépassée que par les cités de Corinthe et de Milet².

Depuis le livre de référence de Hanell, *Megarische Studien*, publié à Lund en 1934, et malgré l'enrichissement de la documentation épigraphique, archéologique et numismatique, accumulée suite au progrès des fouilles et aux nouvelles trouvailles, les relations de Mégare avec ses *apoikiai* restent peu étudiées. Il y a bien des raisons à cela : la nature de la documentation disponible, différente pour chaque cité mégarienne ; la complexité de la problématique concernant, d'une part, les rapports entre la métropole et les colonies, et d'autre part, les relations entre les Grecs et les indigènes. Il faut ajouter la difficulté d'avoir accès à une bibliographie dont une partie a longtemps été écrite en grec, en russe, en bulgare ou en roumain.

Toutefois, et bien que le projet puisse paraître ambitieux, je crois que l'examen en synergie des fondations mégariennes s'avère très utile pour le monde scientifique. En effet, étant donné que l'idéal serait d'étudier

1 Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 44.

2 Hind, *Megarian Colonization*, p. 131.

le mouvement de colonisation en prenant en compte toutes les aires géographiques de l'expansion grecque, l'installation des Mégariens à l'époque archaïque à la fois en Sicile, en Propontide (mer de Marmara) et dans le Pont-Euxin (mer Noire) apparaît comme une bonne étude de cas. Il ne s'agira pas seulement de multiplier les parallèles que l'on peut relever entre diverses cités, mais, par la comparaison de plusieurs zones de colonisation, de mieux comprendre le processus de colonisation et d'identifier les « réseaux » établis par les Mégariens en Sicile, en Propontide et dans le Pont-Euxin³.

Par ailleurs, un acquis important des recherches récentes consiste dans la mise en évidence de l'importance des relations entre Grecs et indigènes, qui restent fondamentales pour l'implantation et le développement des colonies. Il serait erroné de présenter la fondation des colonies, sans une nouvelle analyse des données en rapport avec les populations locales. L'examen de ces données, que Hanell n'avait pas étudiées, fait également partie de mon étude.

De même, les savants ont récemment insisté sur le caractère mixte de plusieurs expéditions coloniales, et il s'avère aujourd'hui fort important d'étudier le rôle des *synoikoi*, des cofondateurs, et des vagues ultérieures de colons (des *époikoi*) dans la colonisation mégarienne⁴. Il convient de préciser que par *époikoi* on entend, avec Casevitz, « les nouveaux colons sans distinguer ceux qu'une métropole a envoyés sur demande de la cité qui les accueille, de ceux que l'exil a fait s'établir dans une cité »⁵.

3 Pour la question des « réseaux » entre les cités à l'époque archaïque, voir l'article programmatique de J.-P. Morel, « Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale : l'exemple des réseaux », in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 59-70 ; et dernièrement Malkin, *A Small Greek World*, *passim*.

4 Sur les fondations composites, voir M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 552, qui rappellent : « En fait, il est difficile – quelles que soient les traditions étudiées – de privilégier la vision de contingents bien étanches les uns des autres, venant de différentes cités grecques et aboutissant chacun à une fondation particulière ». Cf. aussi Lepore, *Grande Grèce*, p. 54-55. Comme le note Casevitz, *Vocabulaire*, p. 201, le mot *σύννοικος* peut être employé « pour désigner les (colons) associés à la fondation d'une colonie, sans en avoir la direction » ; ce terme implique « souvent une association minoritaire ».

5 Pour le rapport entre *apoikoi* et *époikoi* dans le vocabulaire de la colonisation grecque, on verra De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 498-504 ; Casevitz, *Vocabulaire*, p. 118-119, 156-158 (le passage cité se trouve à la p. 157). Voir aussi Graham, *Colony*, p. 64-66, sur la présence des *époikoi* dans les colonies grecques.

Les témoignages confirment l'arrivée des colons additionnels dans les *apoikiai* mégariennes, surtout à Byzance et Mésambria. La collaboration des Mégariens avec des Grecs provenant d'autres régions (des Mégariens des colonies, des Béotiens, des Argiens, des Carystiens de l'Eubée, voire même des Corinthiens) et l'arrivée des nouveaux colons – à titre individuel ou en communauté – dans les cités déjà fondées, expliquent sans doute le succès de l'établissement de plusieurs colonies.

Ces constatations entraînent une autre question : comment a-t-on assuré dans les colonies la cohésion sociale entre Grecs de provenances variées, indispensable pour constituer un seul corps social ? À mon sens, c'est par l'analyse des traditions de fondation, des subdivisions du corps civique, des magistratures et des cultes des colonies qu'on peut répondre à cette question. Les institutions politiques et religieuses (les *nomima*) sont en effet des domaines susceptibles de révéler l'hétérogénéité des groupes de colons fondateurs et supplémentaires : c'est au sein de ces structures institutionnelles que se réalisait la médiation politique et culturelle entre les différents groupes de colons (*apoikoi* ou *époikoi*). Les *nomima* occupent par ailleurs un rôle important dans la définition de l'identité d'une communauté politique grecque et leur analyse met en évidence les liens de parenté entre les différentes cités, l'unité culturelle entre la métropole et ses colonies⁶.

Bien que les spécialistes aient repoussé l'interprétation « modernisante » de la relation entre colonie et métropole⁷, remplaçant même le

6 Malkin, *Networks*, p. 67 ; *idem*, *A Small Greek World*, p. 189-197. Sur le rôle des *nomima* dans la définition de l'identité d'une cité grecque, on lira aussi M. Nafissi, « From Sparta to Taras : *Nomima*, *Ktiseis*, and Relationships between Colony and Mother City », in *Sparta : New Perspectives*, S. Hodkinson et A. Powell (éds.), London 1999, p. 245-272 ; A. Brugnone, « *Nomima chalkidika*. Una laminetta iscritta da Himera », in *Quarte giornate internazionali di studi sull'area elima (Erice, 1-4 dicembre 2000)*. Atti, vol. I, Pisa 2003, p. 77-89 ; D'Ercole, *Colonisation grecque*, p. 81-93.

7 F. de Angelis, « Ancient Past, Imperial Present : the British Empire in T. J. Dunbabin's *The Western Greeks* », *Antiquity* 72, 1998, p. 539-549 ; J.-P. Wilson, « « Ideologies » of Greek Colonization », in *Greek and Roman Colonization : Origins, Ideologies and Interactions*, G. Bradley et J.-P. Wilson (éds.), Swansea 2006, p. 25-57 ; G. R. Tsatskheladze, J. F. Hargrave, « Colonization from Antiquity to Modern Times : Comparisons and Contrasts », *Ancient West & East* 10, 2011, p. 161-182.

terme de colonie par le mot grec *apoikia*⁸, il reste à déterminer jusqu'à quel niveau une colonie se rattachait à sa métropole du point de vue politique et institutionnel. L'étude des *nomima* et des rapports entre Mégare et ses colonies peut nous donner une réponse, fût-elle partielle, à cette question.

Quant au vocabulaire employé pour désigner les établissements fondés par les Mégariens, il est certain que le terme grec d'*apoikia* («installation hors de la maison»), pourvu d'un sens complexe, ne correspond pas en entier au terme latin de *colonia*. Toutefois, bien que les notions de «colonie» et de «colonisation» soient inadéquates, ils sont entrés dans le vocabulaire scientifique et il est difficile maintenant de les écarter. Il convient néanmoins de rappeler que ces termes se réfèrent aux réalités d'époque romaine ou moderne plutôt qu'à celles de l'époque archaïque grecque⁹. Pour la période archaïque, on ne peut pas parler dans le cas de Mégare d'une politique de colonisation ou d'un empire colonial, parce qu'il n'existe aucune source attestant la dépendance politique ou économique d'une *apoikia* mégarienne envers sa

- 8 Petropoulos, *Emporion*, p. vii. L'existence de la colonisation grecque en tant que phénomène à l'époque archaïque a été niée dans un célèbre article par R. Osborne, «Early Greek Colonization? The Nature of Greek Settlement in the West», in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 251-269. Ce courant historiographique a suscité des critiques légitimes : J. Zurbach, «Question foncière et départs coloniaux. À propos des *apoikiai* archaïques», *ASAA* 86, série III, 8, 2008 (2010), p. 87-103 ; A. J. Domínguez, «The Origins of the Greek Colonisation and the Greek Polis: Some Observations», *Ancient West & East* 10, 2011, p. 195-207 ; E. Greco, «On the Origin of the Western Greek Poleis», *Ancient West & East* 10, 2011, p. 233-242.
- 9 Pour les problèmes de l'équivalence du terme latin de *colonia* avec le grec *apoikia*, voir Graham, *Colony*, p. xxxv-xxxvi ; S. Mazzarino, «Metropoli e colonie», in *Metropoli e colonie di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto 1963)*, Napoli 1964, p. 67-69 ; De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 461-467 ; E. Lepore, «La fioritura delle aristocrazie e la nascita della polis», in *Storia e civiltà dei Greci. I. Origini e sviluppo della città*, Milano 1978, p. 230-232 ; *idem*, «I Greci in Italia», in *Storia della società italiana I. Dalla preistoria all'espansione di Roma*, Milano 1981, p. 213-216 ; Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 266-267, n. 4. Casevitz, *Vocabulaire*, p. 128-130, donne une double définition du mot *apoikia* : (1) «une expédition colonisatrice avec ses membres» ; (2) «l'agglomération qui en résulte». Selon De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 466-467, l'*apoikia* est chez Thucydide «le collectif désignant un groupe d'émigrés – volontaires ou non – ou la cité où ce groupe s'est installé».

métropole. Par conséquent, les modernes ont suggéré que seul le domaine religieux pouvait constituer le secteur où la cité-mère ait exercé des influences¹⁰. Même si les *apoikiai* étaient des *poleis* autonomes, sans obligations économiques et politiques envers leur métropole, ce serait une erreur d'exclure tout rapport politique entre Mégare et ses colonies. La collaboration des Mégariens avec ceux des colonies mégariennes de Sicile et de la Propontide en vue de la fondation de Sélinonte, respectivement de Mésambria, révèlent le maintien des contacts entre la métropole de Grèce et ses colonies.

Au demeurant, je précise que j'ai employé le terme d'«établissements mégariens», même si souvent des colons d'autres régions de la Grèce avaient participé à l'installation et au développement des *apoikiai*. Le fait que les institutions politiques, les cultes et les calendriers de ces cités aient gardé l'héritage «mégarien» dans ces domaines justifie, à mes yeux, ce choix¹¹.

ii. Structure de l'ouvrage

J'ai divisé ma recherche en trois grandes parties. La première se propose d'examiner quelques événements de l'histoire archaïque de Mégare, à savoir la formation de l'État mégarien et les rapports de la cité avec Corinthe et Athènes, en traitant simultanément du développement

10 Les rapports entre les colonies et leurs métropoles à l'époque archaïque ont été examinés, entre autres, par G. Vallet, «Métropoles et colonies. Leurs rapports jusque vers la fin du VI^e siècle», in *Metropoli e colonie di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 13-17 ottobre 1963)*, Napoli 1964, p. 209-229 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 19-32); Ehrhardt, *Die politischen Beziehungen*, p. 78-117; G. Shepherd, «Greeks bearing Gifts: Religious Relationships between Sicily and Greece in the Archaic Period», in *Sicily from Aeneas to Augustus. New Approaches in Archaeology and History*, C. Smith et J. Serreti (éds.), Edinburg 2000, p. 55-70; I. Malkin, «Categories of Early Greek Colonization: the Case of the Dorian Aegean», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 26-28.

11 Certes, avec quelques exceptions notables, comme le culte d'Héraclès à Héraclée du Pont (voir *infra*, chapitre II.3.1.1), le *hiéromnamôn* éponyme de Byzance (voir *infra*, chapitre III.2.1.2).

et des conflits internes à la société mégarienne. Il ne s'agit pas d'écrire une nouvelle histoire politique de la cité, mais de mettre en avant les événements susceptibles d'avoir provoqué le mouvement de colonisation, ou d'avoir influencé l'évolution des relations entre Mégare et ses colonies.

En second lieu, j'aimerais me pencher sur les fondations mégariennes de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin, en mettant l'accent sur l'occupation globale du territoire (une situation particulièrement visible dans le cas des cités siciliotes), sur les relations entre les différents groupes de colons et sur les contacts avec les indigènes. Il me paraît essentiel de montrer dans ce cadre l'importance des vagues ultérieures de colons, ce qui m'amène à soutenir l'hypothèse de l'existence d'un type de colonisation caractérisé par la succession de groupes hétérogènes de colons.

La troisième partie porte sur les institutions politiques d'origine mégarienne attestées dans les colonies. J'étudie ainsi les subdivisions du corps civique : les trois *phylai* («tribus») doriennes et les *hékatostyes* («centaines»), en mettant en doute l'existence d'une troisième division en cinq *kômai* («bourgs») dans le monde mégarien. Ensuite, je me propose d'analyser les principales magistratures des cités mégariennes, dont l'origine peut remonter à l'époque archaïque, soit le magistrat éponyme (le *basileus*, le *hiéromnamôn*) et les principaux collèges de magistrats (les *aisimnatai*, les *probouloi*, les *pentékaidéka*, les stratèges, les *damiorgoi*, les *nomophylakes*). Il existe, certes, des divergences et des similitudes institutionnelles entre la cité de Mégare et ses *apoikiai*, que l'on mettra en valeur à travers cet examen systématique des données à disposition.

Quant à l'étude des épiclèses et du calendrier de souche mégarienne – un autre volet important des *nomima* –, j'ai préféré ne les intégrer que partiellement dans mon étude, et cela pour deux raisons. Premièrement, car les correspondances cultuelles qui existent entre Mégare et ses colonies sont les mieux connues actuellement. De fait, force est de reconnaître qu'après l'examen approfondi des cultes et des calendriers des établissements mégariens de Hanell (digne élève de l'éminent spécialiste de la religion grecque, Martin P. Nilsson), les recherches menées par Avram et Chiekova sur les cultes et le calendrier des colonies mégariennes et héracléotes, d'Antonetti et Lévêque sur les cultes de Mégare, de Kerény, Tusa, Manni, Bejor, Dewailly, Antonetti, Marconi

et Grotta sur les cultes de Sélinonte ont considérablement enrichi notre connaissance du panthéon mégarien¹². Deuxièmement, je me propose de revenir sur l'organisation et l'évolution du paysage religieux en Mégaride dans le cadre d'une étude particulière¹³.

- 12 On constate que par rapport à l'époque de K. Hanell, ce sont surtout de nouvelles inscriptions de Callatis qui ont fourni d'autres divinités et épiclèses mégariennes. À ce propos, voir A. Avram, in *ISM III* (1999), p. 91-95; Chiekova, *Cultes* (2008), surtout p. 60-66, 87-88, 119-122, 162-164, 224. Les cultes de Mégare ont été analysés par Antonetti-Lévêque, *Devins* (1990); Antonetti, *Confini della Megaride* (1994); eadem, *Megara e le sue colonie* (1997); eadem, *Panthéon de Mégare* (1998); eadem, *Apollon* (1999). Pour le calendrier mégarien, outre les études de K. Hanell, *Das Menologium des Liber glossarum*, K. Humanistika Vetenskapssamfundets i Lund Årsberättelse (Bulletin de la société royale des lettres de Lund) 1931-1932, II, Lund 1932; idem, *Megarische Studien* (1934), p. 190-204, on verra aussi Samuel, *Chronology* (1972), p. 87-89; D.M. Pippidi, *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la mer Noire*, Bucarest-Amsterdam 1975, p. 126; Loukopoulou, *Thrace propontique* (1989), p. 120-122; A. Avram, «Les calendriers de Mégare et de ses colonies pontiques», in *Religions du Pont-Euxin. Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 25-31; idem, in *ISM III* (1999), p. 110-115; Trümpy, *Monatsnamen*, p. 147-155. Concernant les divinités célébrées à Sélinonte et les temples qui leur étaient consacrés, il convient d'évoquer les études de K. Kerény, «Le divinità ed i templi a Selinunte», *Kokalos* 19, 1966, p. 3-7; V. Tusa, «Le divinità ed i templi di Selinunte», *Kokalos* 13, 1967, p. 186-193; E. Manni, «Da Megara a Selinunte: le divinità», *Kokalos* 21, 1975, p. 174-195; G. Bejor, «Problemi di localizzazione di culti a Selinunte», *ASNP serie iii*, 7, 2, 1977, p. 439-457; Dewailly, *Sanct. de la Malophoros* (1987); eadem, *Statuettes* (1992); C. Antonetti, in C. Antonetti, S. de Vido, «Conflitti locali e integrazione culturale a Selinunte: il nuovo profilo della polis nell'iscrizione della vittoria», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra (Erice, 12-15 ottobre 2003)*, vol. I, Pisa 2006, p. 148-161; C. Marconi, *Temple Decoration and Cultural Identity in the Archaic Greece. The Metopes of Selinus*, Cambridge 2007; C. Grotta, *Zeus Meilichios a Selinunte*, Roma 2010. De même, pour les cultes attestés par la loi sacrée de Sélinonte, voir Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 77-120.
- 13 J'ai également examiné quelques divinités du panthéon mégarien (Apollon Pythien, Zeus *Meilichios*, Poséidon), en relevant les parallèles entre Mégare et ses colonies, dans les articles: Robu, *Chalcédoine* (2007); idem, *Zeus Meilichios* (2009); idem, «Le culte de Poséidon à Mégare et dans ses colonies», *Dacia N. S.* 57, 2013, p. 65-80.

iii. Historique de la recherche

En publiant ses *Megarische Studien*, Hanell a sans doute consacré un modèle de recherche¹⁴. En effet, bien que cet ouvrage de synthèse soit dépassé sur un certain nombre de points, il reste un exemple de la recherche historique de la première moitié du XX^e siècle, qui a beaucoup influencé les travaux scientifiques postérieurs consacrés au domaine de la colonisation¹⁵.

Néanmoins, les progrès des recherches historiques, archéologiques et épigraphiques, et les changements dans l'interprétation historique de la colonisation grecque rendent nécessaire une nouvelle étude approfondie de la colonisation mégarienne et des *nomima mégarika*. L'explication du mouvement de colonisation doit aujourd'hui prendre en compte, on l'a vu, l'hétérogénéité culturelle des *apoikiai*, l'importance des colons additionnels (*époikoi*) et les rapports entre les *apoikoi* et les indigènes. Il est de même indispensable de tenir compte des réalités régionales et de ne pas proposer une systématisation rigide du mouvement colonial.

- 14 Quelques années avant la parution des *Megarische Studien*, F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation. Untersuchungen über die Gründungen der Ionier, deren staatliche und kultische Organisation und Beziehungen zu den Mutterstädten*, *Philologus*, Suppl. 14, 1, Leipzig 1920, avait étudié la colonisation et les institutions ioniennes. Ultérieurement, N. Ehrhardt allait reprendre l'étude des *nomima* milésiens, en publiant en 1983 (2^e édition en 1988) son ouvrage *Milet und seine Kolonien*.
- 15 Plusieurs savants ont mis en évidence l'importance du travail de Hanell : M. N. Tod, *CR* 49, 1935, p. 76-77 ; G. W. Elderkin, *AJA* 39, 1935, p. 629 ; F. Hiller von Gaertringen, *DLZ* 7, 1935, col. 282-285 ; M. Carry, *JHS* 55, 1935, p. 96 ; E. L. Highbarger, *AJPh* 58, 1937, p. 118-121 ; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1958, 320. On remarque que l'histoire archaïque de Mégare, les mythes mégariens et la colonisation mégarienne ont constitué dernièrement l'objet d'étude de Paltseva, *Mégare* (1999). Malgré une bonne connaissance des témoignages antiques, la savante russe ne fait pas appel aux dernières découvertes archéologiques et épigraphiques, ni aux acquis méthodologiques des dernières décennies. Par conséquent, il n'est pas surprenant que ses conclusions soient souvent dépassées (la *sténochôria* constituerait la cause principale de la colonisation mégarienne, voir *infra*, chapitre I.4) ou anachroniques (la présentation de Mégare comme une grande puissance coloniale et commerçante, voir *infra*, chapitre I.3.2). D'ailleurs, cet ouvrage est passé presque inaperçu dans la littérature. Cf. toutefois G. R. Tsitskhladze, in *Northern Pontic Antiquities in the State Hermitage Museum*, *Colloquia Pontica* 7, J. Boardman *et al.* (éds.), Leiden-Boston-Köln 2001, p. 324 ; I. E. Surikov, *VDI*, 2002, 3, p. 212-217.

Par ailleurs, la nouvelle analyse de la colonisation mégarienne est facilitée par le fait que, à la différence de l'époque où écrivait le savant suédois, les chercheurs disposent maintenant de recueils regroupant les inscriptions des cités mégariennes, à savoir celles de Mésambria, de Chalcédoine, d'Héraclée du Pont, de Callatis, de Byzance et de Sélymbria, de Mégara, de Sélinonte¹⁶. Ces corpus rassemblent enfin les textes jusqu'alors dispersés et rendent commode l'étude des institutions. Il faut également mentionner les recueils numismatiques (surtout les nouveaux recueils regroupant les monnaies de Mégare, de Byzance, de Sélymbria, de Mésambria, de Chersonèse, de Callatis¹⁷) et les volumes du *Lexicon of Greek Personal Names*, qui rassemblent presque toutes les émissions monétaires et le matériel onomastique émanant des cités mégariennes¹⁸.

Quant aux principaux travaux que j'ai utilisés, il convient de préciser qu'après les études fondamentales de Highbarger, de Meyer et de

- 16 G. Mihailov (éd.), *IGBulg I*² (1970) et V (1997, pour Mésambria); R. Merkelbach, F.K. Dörner, S. Şahin (éds.), *I. Kalchedon* (1980); L. Jones (éd.), *I. Heraclea* (1994); A. Avram (éd.), *ISM III* (1999, pour Callatis); A. Łajtar (éd.), *I. Byzantion* (2000, pour Byzance et Sélymbria). Les inscriptions de Mégara et de Sélinonte ont été rassemblées par M.T. Manni Piraino (éd.), *IGLMP* (1973); L. Dubois (éd.), *IGDS* (1989; vol. II, 2008); R. Arena (éd.), *IGASM I*² (1996).
- 17 Schönert-Geiss, *Byzantion* (1970-1972); *eadem*, *Die Münzprägung von Bisanthe, Dikaia, Selymbria*, Berlin 1977; Karayotov, *Coinage of Mesambria* (vol. I, 1994; vol. II, 2009); V. A. Anokhin, *The Coinage of Chersonesus IV Century B.C. – XII Century A.D.*, BAR International Series 69, Oxford 1980; S. Kovalenko, *Die spät-klassische Münzprägung von Chersonesos Taurica*, Berlin 2008; G. Talmaçhi, *The Coinage of the West-Pontic Cities of Histria, Callatis and Tomis during the Autonomous Era. Iconography, Legend, Metrology, Chronology and Countermarking*, Cluj-Napoca 2011 (en roumain). Voir aussi les volumes récents de *SNG* 9 (1993) et 11 (2000) pour les monnaies des colonies mégariennes et héracléotes, et respectivement *SNG* 14 (2002) et *BCD Pelop.* (2006), pour les monnaies des cités de la Mégaride. On ajoutera à ceux-là les anciens recueils rassemblant les monnaies frappées par Sélinonte (W. Schwabacher, «Die Tetradrachmenprägung von Selinunt», *MBNG* 43, 1925, p. 1-90, Tafel I-II; G.E. Rizzo, *Monete greche della Sicilia*, Roma 1946), par Chalcédoine, Astacos, Héraclée du Pont et Prusias de l'Hypios/Kiéros (Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, 1908-1925), ainsi que par Callatis (Pick, *Münzen von Dacien und Moesien*, 1898, p. 83-124).
- 18 *LGPn*, vol. III A : Sicile; vol. III B : Mégare; vol. IV : la Thrace et les côtes nord et ouest de la mer Noire; vol. V A : les régions côtières de l'Asie Mineure.

Hanell¹⁹, l'histoire archaïque de Mégare, les légendes et les mythes mégariens furent analysés surtout par Legon, Muller, Figueira, De Polignac, Bérard, Antonetti, Lévêque, Van Wees, Forsdyke²⁰. La Mégaride a aussi fait l'objet de plusieurs recherches topographiques, notamment celles de Lebègue, Hammond, Sakellariou et Pharaklas, Muller, Van de Maele, Bernier, Smith²¹.

D'autre part, pour l'étude des fondations mégariennes et leurs institutions, j'ai pu tirer profit des recherches de Vallet, Villard, Auberson, Van Compernelle, De Angelis, Danner, Gras, Tréziny, Mertens (pour

- 19 Highbarger, *Megara* (1927); Meyer, *Megara* (1931); Hanell, *Megarische Studien* (1934). Il convient de préciser que bien avant ces études, les témoignages concernant les mythes, l'histoire politique et les institutions de Mégare ont été examinées au XIX^e siècle par H. Reinganum, *Das alte Megaris*, Berlin 1825 (cf. sur cet ouvrage le compte rendu de M. Hase, *JS*, janv. 1827, p. 3-13); J. Girard, *De Megarensium ingenio, thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi*, Paris 1854; G. Vogt, *De rebus Megarensium usque ad bella Persica*, Cassel 1857; M. Thamm, *De re publica ac magistratibus Megarensium*, Dissertation Halle 1885; F. Cauer, *Parteien und Politiker in Megara und Athen. Studien zur Geschichte Griechenlands im Zeitalter der Tyrannis*, Stuttgart 1890. De même, pour les légendes mégariennes, on verra J. Holle, *Megara im mythischen Zeitalter*, in *Programm des Gymnasiums zu Recklinghausen LI. Schuljahr 1880-1881*, Recklinghausen 1881; M. Mayer, «Mythistorica. I. Megarische Sagen», *Hermes* 27, 1892, p. 481-487; K. Seeliger, «Alkathöos und die megarische Königsliste. Eine Pausaniasstudie», in *Festschrift für Johannes Overbeck*, Leipzig 1893, p. 27-44; Pfister, *Mythische Königsliste* (1907).
- 20 Legon, *Megara Pol. Hist.* (1981); *idem*, *Megara* (2004); Figueira, *Chronological Table* (1985); Bohringer (F. de Polignac), *Mégare* (1980); C. Bérard, «Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-640; Muller, *De Nisée à Mégare* (1983); Van Wees, *Megara's Mafiosi* (2000); Forsdyke, *Megara* (2005). Voir aussi les *Megarika* publiés par A. Muller dans *BCH* (1980-1984) et les études de C. Antonetti et P. Lévêque citées ci-dessus.
- 21 J. A. Lebègue, *De oppidis et portibus Megaridis ac Boeotiae in Corinthiaci sinus littore sitis*, Paris 1875; Hammond, *Main Road* (1954); *idem*, *Heraeum* (1954); Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς* (1972); S. van de Maele, «Le site d'Erenea et la frontière attico-mégarienne», *Phoenix* 34, 1980, p. 153-159; *idem*, «La route antique du port mégarien de Pagai à la forteresse d'Aigosthènes», *EMC* 33, 1989, p. 183-188; *idem*, «Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.)», in *Fortificationes Antiquae*, S. van de Maele et J. M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 93-107; *idem*, «Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Éréneia», *CEA* 38, 2001, p. 113-118; A. Muller, *BCH* 108, 1984, p. 249-266; Bernier, *Ports de la Mégaride* (1990); Smith, *Megaridis* (2008).

les colonies mégariennes de Sicile)²², et de Latyshev, Robert, Velkov, Asheri, Burstein, Avram, Loukopoulou, Saprykin, Vinogradov, Zolotarev, Dana (pour les colonies mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin)²³. Il ne saurait être question de présenter ici toutes ces études, car l'apport de chacune d'entre elles est mis en lumière dans les pages qui suivent.

iv. Analyse des sources : les sources littéraires et documentaires

On notera d'emblée que la plupart des sources littéraires sont postérieures à l'époque archaïque, la période principalement concernée par cette recherche. Il convient dès lors de les examiner avec attention et surtout d'éviter de superposer à la Mégare archaïque une Mégare classique ou hellénistique. Mieux, les réponses à des questions concernant l'histoire et les institutions des Mégariens sont rendues difficiles par la pauvreté du matériel, car la littérature émanant de Mégare a disparu en

- 22 Vallet-Villard, *Dates de fondation* (1952); *idem*, « À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte », *BIBR* 24, 1955, p. 199-214; *idem*, *La fond. de Sélinonte* (1958); G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, in *Mégara I*, p. 403-428; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte* (1952); *idem*, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse* (1953); F. de Angelis, *Found. of Selinous* (1994); *idem*, *Megara Hyblaea and Selinous* (2003); Danner, *Selinunt* (1995); *idem*, *Megara* (1996); Gras-Tréziny, in *Mégara 5* (2005), p. 547-584; Mertens, *Selinus I* (2003); *idem*, *Städte und Bauten* (2006).
- 23 Latyshev, *Const. de Chersonèse* (1885); Robert, *Inscr. de Bulgarie* (1959); *idem*, in Firatli, *Stèles de Byzance* (1964), p. 131-189; Velkov, *Mesambria* (1969); Asheri, *Herakleia* (1972); Burstein, *Heraclea* (1976); Loukopoulou, *Thrace propontique* (1989); Avram, *Zur Verfassung von Kallatis* (1994); *idem*, *Kalchedon* (2004); *idem*, *Héraclée et ses colonies* (2006); Saprykin, *Heracleia and Chersonesos* (1996); J.G. Vinogradov, « La Chersonèse de la fin de l'archaïsme », in J.G. Vinogradov, *Pontische Studien. Kleine Schriften zur Geschichte und Epigraphik des Schwarzmeerraumes*, Mainz 2000, p. 397-419 [= in *Le Pont-Euxin vu par les Grecs. Sources écrites et archéologie. Symposium de Vani (Colchide, septembre-octobre 1987)*, T. Khartchilava et E. Geny (éds.), Paris 1990, p. 85-119]; *idem*, *Les tribus doriennes* (1993); Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo* (1999); Dana, *Culture* (2011).

bonne partie. On a conservé les poèmes de Théognis qui témoignent des conflits auxquels était confrontée la société mégarienne au VI^e siècle. Mais le recours à ce poète est malaisé du fait de sa volonté d'universalité. Par conséquent, il n'est pas toujours facile d'établir avec certitude si les questions mises en avant par Théognis ont une spécificité mégarienne ou plutôt une valeur générale, panhellénique.

En plus, il nous reste quelques fragments des historiens hellénistiques de Mégare (notamment de Dieuchidas et d'Héréas), rassemblés d'abord par Jacoby (*FGrHist* 484-487), et ultérieurement par Piccirilli dans ses *Megarika*. Par ailleurs, particulièrement importants sont les récits des auteurs de l'époque impériale. Tout d'abord, Strabon, par son approche autant géographique que historique, nous fournit des informations sur la géographie et l'histoire de Mégare et les rapports de celle-ci avec Athènes. Ensuite, Pausanias consacre une importante section de sa *Périégèse* à la Mégaride, une région qu'il a parcourue en suivant la route d'Athènes à Corinthe. Il énumère dans son ouvrage les lieux de culte, en rassemblant également les principaux récits légendaires. Au surplus, Plutarque (notamment dans *Questions grecques*, *Thésée*, *Solon*) rapporte plusieurs événements concernant l'histoire archaïque de Mégare.

On constate au demeurant que les textes qui transmettent les légendes mégariennes ont souvent un caractère polémique, étant des réponses à des traditions élaborées à Athènes ou à Corinthe. En effet, les récits émanant de ces deux dernières cités tentent parfois de justifier la dépendance de Mégare à l'époque archaïque de l'un ou de l'autre de ses puissants voisins. D'ailleurs, Hanell avait jadis souligné le manque d'uniformité des traditions antiques relatives à Mégare et à ses colonies. Ce qui nous est resté représente le résultat d'une longue évolution, un mélange de traditions authentiques et de constructions mythiques. Ce qui ne veut pas dire que la tradition manque de valeur, vu que certaines formules altérées dissimulent, bien souvent, une certaine réalité historique²⁴. Dans ces conditions, la prudence des conclusions s'impose pour plusieurs questions examinées.

Quant à l'étude de l'histoire des colonies, une difficulté majeure consiste dans le fait qu'on n'a pas conservé les récits qui avaient pour objet propre la Sicile, la Propontide ou le Pont-Euxin. À titre d'exemple,

24 Hanell, *Megarische Studien*, p. 15.

les œuvres des historiens grecs ne concernent que marginalement les cités mégariennes de Sicile et les historiens locaux du V^e siècle (tels qu'Antiochos de Syracuse, Philistos de Syracuse, Hellanicos de Lesbos) ne sont connus que par des citations. En outre, l'absence d'historiens d'origine mégarienne en Sicile fait que les notices historiques concernant Mégara dépendent d'un milieu syracusain ou chalcidien, rarement favorable aux Mégariens de Sicile²⁵.

Pour l'étude des installations mégariennes, on dispose également de descriptions géographiques avec des citations à caractère historique, fournies par les périple du Ps.-Scylax (IV^e siècle) et du Ps.-Scymnos (II^e siècle), la *Géographie* de Strabon et l'*Anaplous Bospori* de Denys de Byzance (II^e siècle ap. J.-C.). Des informations dispersées concernant les sites mégariens sont conservées chez Stéphane de Byzance, auteur des *Éthnika* (VI^e siècle ap. J.-C.), une longue liste de peuples et de cités antiques²⁶.

Il convient par ailleurs de préciser que pour l'époque archaïque, la documentation archéologique émanant de Mégare et de ses colonies de la Propontide et du Pont-Euxin reste maigre. On ne dispose que de très peu de découvertes en mesure de nous offrir une image des premières fondations. Dans ces régions, des localités modernes ont entièrement occupé les sites grecs anciens, ce qui rend les fouilles difficiles (voir pl. I pour une vue de la ville moderne de Mégare)²⁷. En revanche, profitant de l'absence d'habitat moderne, les fouilles archéologiques effectuées à Mégara et à Sélinonte par des chercheurs italiens, français et allemands ont mis au jour des documents qui ont largement renouvelé nos connaissances sur la prise de possession du territoire, le développement urbain et les sanctuaires de ces cités²⁸.

25 Voir *infra*, chapitre II.1.1.1.

26 Après l'édition qui a fait date de A. Meineke (éd.), *Stephani Byzantii Ethnicorum quae supersunt*, Berlin 1849 (réimpr. Chicago 1992), une partie de l'ouvrage de Stéphane de Byzance (jusqu'à la lettre *iôta*) vient d'être rééditée par M. Billerbeck (éd.), *Stephani Byzantii Ethnika*, vol. I-II, Berlin 2006-2011. Ce sont ces deux éditions que j'ai utilisées pour les *Éthnika* de Stéphane de Byzance.

27 Il y a aussi le cas d'Astacos, dont l'emplacement exact fait pour l'instant défaut : voir *infra*, chapitre II.2.1.1.

28 Mégara et Sélinonte sont d'ailleurs les seules colonies mégariennes pour lesquelles on dispose de séries de publications archéologiques (voir la bibliographie citée *infra*, chapitres II.1.1.4 et II.1.2.6).

On constate que la situation est inverse dans le cas des données épigraphiques, beaucoup plus importantes dans les colonies de la Propontide et du Pont-Euxin que dans celles de l'Occident. L'indigence de la documentation épigraphique est l'une des raisons du peu d'informations que l'on possède sur les institutions de Mégara et de Sélinonte. Les plus amples informations dans ce domaine émanent des autres cités mégariennes. D'ailleurs, force est de constater que, de manière générale, l'épigraphie civique est peu représentée dans les cités grecques de Sicile²⁹. Cet état de la documentation découle de la destruction de plusieurs villes à la fin de l'époque classique, ainsi que de l'usage du plomb pour la gravure des inscriptions, un métal qui se détériore considérablement à travers le temps et est facilement réutilisable³⁰. À cet égard, on rappellera qu'outre plusieurs tablettes de plomb portant des *defixiones*³¹, Sélinonte a livré le plus long texte sur plomb conservé à ce jour. Il s'agit de la célèbre loi sacrée arrivée au Musée J. Paul Getty de Malibu en 1981 et restituée à l'Italie en 1992, et dont Jameson, Jordan et Kotansky ont donné la première édition³².

Enfin, pour ce qui est des sources, il ne faut pas oublier l'apport de la numismatique, car les types monétaires peuvent nous renseigner sur des traditions qui rattachent une *apoikia* à ses origines, et particulièrement sur les divinités principales et les héros des cités³³.

29 L. Dubois, in *IGDS*, p. XI; S. Berger, *Revolution and Society in Greek Sicily and Southern Italy*, *Historia Einzelschriften* 71, Stuttgart 1992, p. 13.

30 Cf. M. L. Lazzarini, « Presentazione », *MediterrAnt* 7, 2, 2004, p. 594.

31 Voir le corpus des *defixiones* de Sélinonte publié par Bettarini, *Defixiones* (2005).

32 Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 14-17 [republiée maintenant par E. Lupu, *Greek Sacred Law. A Collection of New Documents (NGSL)*, Leiden-Boston 2005, n° 27, qui rassemble la riche bibliographie portant sur ce texte]. La *lex sacra* de Sélinonte, aujourd'hui exposée au Museo Civico del Castelvetro (Trapani), fut reprise dans le catalogue de l'exposition édité par L. Godart, S. de Caro (éds.), *Nostoi. Capolavori ritrovati (Roma, Palazzo del Quirinale, 21 dicembre 2007-2 marzo 2008)*, Loreto 2007, p. 152-153, n° 39. Signalons aussi que pour le dialecte mégarien, Sélinonte offre au spécialiste de l'épigraphie archaïque un dossier linguistique assez riche. Voir à ce propos Dubois, *Bilan dialect.*, p. 331-346.

33 Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 9-11.

Partie I

La cité de Mégare à l'époque archaïque

οἱ δ' ἀγαθοὶ φεύγουσι, πόλιν δὲ κακοὶ διέπουσιν.
ὥς δὴ Κυψελιδῶν Ζεὺς ὀλέσειε γένος.

On bannit les honnêtes gens, les méchants gouvernent la ville ;
mais puisse Zeus anéantir de même la descendance de Cypsélos¹.

Cette première partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude des événements de l'histoire de la cité de Mégare susceptibles d'avoir provoqué le départ des Mégariens vers la Sicile, la Propontide et le Pont-Euxin. Il est dans mon intention de mettre en lumière le développement de la société mégarienne à l'époque archaïque et de discuter ici les causes invoquées par les modernes pour la colonisation, à savoir la surpopulation, les conflits extérieurs, les luttes internes et le commerce. Les chapitres de cette partie portent ainsi sur le synœcisme, les conflits des Mégariens avec leurs voisins de Corinthe et d'Athènes et sur les changements politiques qui eurent lieu à Mégare. Il s'agit en effet de questions qui ont fait l'objet de débats intenses parmi les chercheurs et qui, compte tenu de leur importance pour l'explication du mouvement de colonisation, réclament un réexamen approfondi.

I.1 Le synœcisme mégarien

Le synœcisme est le premier événement historique concernant la cité de Mégare dont l'on ait connaissance. Il y a lieu de se demander si cet événement ne serait pas responsable tant de l'apparition de l'État mégarien que du départ de Mégariens vers la Sicile et la Propontide. En effet, les récits suggèrent que le synœcisme a provoqué non seulement

1 Théognis, 893-894 (trad. de J. Carrière, CUF).

l'unification politique, mais également des luttes internes. De plus, j'aimerais examiner dans ce chapitre les conflits entre Mégare et Corinthe et le rôle qu'ils ont joué à la fois dans la création de la cité de Mégare et dans la colonisation.

Pour l'analyse de ces événements du haut archaïsme, il est essentiel à mes yeux de tenir compte du fait que, très souvent, les témoignages datent des époques hellénistique et impériale. C'est notamment le cas de quelques passages de Plutarque, de Pausanias et de Strabon, qui se fondent sur la *Constitution des Mégariens* due à l'École d'Aristote, sur les écrits des historiens hellénistiques de Mégare ou sur des traditions orales que les auteurs antiques ont pu recueillir eux-mêmes. Il est important de rappeler que plusieurs traditions locales mégariennes sont des réponses tardives à des propos athéniens, béotiens et corinthiens et, par conséquent, elles revêtent un caractère polémique. Dans ces conditions, on ne sera pas surpris de constater que les situations décrites par ces récits contiennent davantage d'éléments de la Mégare hellénistique que de la Mégare archaïque.

Pour contrebalancer cela, l'archéologie permet de mieux connaître cette période archaïque. Les récentes trouvailles et les réinterprétations des données déjà connues émanant de la Mégaride, mais aussi de la Corinthie ou de l'Attique, renouvellent nos connaissances sur le territoire et les relations des Mégariens avec leurs voisins.

1.1.1 La liste des cinq méré (« districts ») mégariens de Plutarque

En essayant d'offrir une explication du mot *δορύζενος* (« l'hôte par la lance »), Plutarque évoque dans les *Questions grecques* (*Αἰτίαι Ἑλληνικά*) les conflits internes des Mégariens et leur première forme d'organisation politique. Il rapporte la tradition suivante :

Τίς ὁ δορύζενος ;

Τὸ παλαιὸν ἡ Μεγαρίς ᾔκειτο κατὰ κώμας, εἰς πέντε μέρη νενεμημένων τῶν πολιτῶν. Ἑκαλοῦντο δ' Ἑραεῖς καὶ Πιραεῖς καὶ Μεγαρεῖς καὶ Κυνοσουρεῖς καὶ Τριποδίσκιοι. Τῶν δὲ Κορινθίων πόλεμον αὐτοῖς ἐξεργασαμένων πρὸς ἀλλήλους (αἰὶ γὰρ ἐπεβούλευον ὑφ' αὐτοῖς ποιήσασθαι τὴν Μεγαρικὴν), ὁμῶς δι' ἐπιείκειαν ἡμέρῳς ἐπολέμουν καὶ συγγενικῶς. Τοὺς μὲν γὰρ γεωργοῦντας οὐδεὶς ἡδίκηει τὸ παράπων, τοὺς δ' ἀλίσκομένους λύτρον τι τεταγμένον ἔδει καταβαλεῖν, καὶ τοῦτ' ἐλάμβανον ἀφέντες, πρότερον δ' οὐκ

εἰσέπραττον, ἀλλ' ὁ λαβὼν αἰχμάλωτον ἀπῆγεν οἴκαδε, καὶ μεταδοὺς ἁλῶν καὶ τραπέζης ἀπέπεμπεν οἴκαδε. Ὁ μὲν οὖν τὰ λύτρα κομίσας ἐπηνεῖτο καὶ φίλος αἰεὶ διετέλει τοῦ λαβόντος ἐκ δορυαλώτου «δορύζενος» προσαγορευόμενος· ὁ δ' ἀποστερήσας οὐ μόνον παρὰ τοῖς πολεμίοις ἀλλὰ καὶ παρὰ τοῖς πολίταις ὡς ἄδικος καὶ ἄπιστος ἠδόξει.

Qui est l'«hôte par la lance» ?

Dans l'ancien temps, la population de la Mégaride était organisée en bourgs, les citoyens étant répartis en cinq districts. Ils s'appelaient *Héraiseis*, *Piraeis*, *Mégareis*, *Kynosoureis* et *Tripodiskioi*. Les Corinthiens les firent entrer en guerre les uns contre les autres (ils ne cessaient, en effet, de comploter pour mettre la Mégaride sous leur pouvoir). Toutefois, leur douceur civilise la guerre et lui donne une tournure bon enfant. En effet, les cultivateurs ne furent les victimes d'absolument personne. Ceux qui étaient capturés devaient s'acquitter d'une rançon convenue et ce n'était qu'après les avoir relâchés qu'on la recevait. On ne l'exigeait pas avant. Celui qui faisait un prisonnier l'emmenait chez lui et, après avoir partagé avec lui son sel et sa table, il le renvoyait chez lui. Celui, donc, qui apportait sa rançon était loué et il ne cessait d'être l'ami de celui qui l'avait capturé sous le surnom d'«hôte par la lance», tiré de l'adjectif «pris à la lance». Mais celui qui y manquait avait non seulement auprès de l'ennemi, mais aussi auprès de ses concitoyens, une mauvaise réputation d'improbité et de perfidie².

Les savants ont interprété ce passage comme un indice de l'existence d'une division territoriale en cinq *kômai*, antérieure à la création de la cité (*polis*) de Mégare. Mieux, en rattachant les *Héraiseis* et les *Piraeis* à la péninsule de Pérachora, située au sud de l'isthme, on a inféré une participation des habitants de cette région au synœcisme mégarien. Cette péninsule aurait été ensuite annexée par les Corinthiens, et c'est justement cette perte territoriale qui aurait entraîné le départ des Mégariens vers la Sicile et la Propontide. Ainsi pour plusieurs chercheurs, l'afflux d'émigrés provoqué par la perte de la Pérachora fut-il la cause principale de la colonisation mégarienne aux VIII^e-VII^e siècles³. D'ailleurs, dans son ouvrage sur l'histoire de Mégare aux époques archaïque et

2 Plutarque, *Questions grecques*, XVII (= *Moralia* 295 B-C, trad. de J. Boulogne, CUF, partiellement modifiée).

3 Hammond, *Heraeum*, p. 98 ; *idem*, *Peloponnese*, p. 336 ; Burn, *Lyric Age*, p. 113 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 70 ; S. van de Maele, « Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.) », in *Fortificationes antiquae*, S. van de Maele et J.M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 95 ; Paltseva, *Mégare*, p. 230-239 ; J.G. Devoto, « Two Megarian Colonies in Sicily », *AncW* 36, 2005, p. 91 ; K.S. Meidani, *Αρχαϊκή Ελλάδα και πόλεμος*, Athènes 2010, p. 36-40.

classique, Legon intitulait de manière suggestive le chapitre sur la colonisation mégarienne: «Contraction at home – expansion abroad».

Néanmoins, la thèse qui considère la *sténochôria* («exiguïté des terres») comme la cause principale de la colonisation présente plusieurs faiblesses. Commençons d'abord par une nouvelle analyse de la tradition fournie par Plutarque. On notera d'emblée que il n'est pas question dans la *Question grecque* XVII d'une division de la Mégaride en cinq *kômai* («bourgs»), mais en cinq unités portant le nom de *mérè* («districts»)⁴. Sur la foi de cette tradition, on conclura que la *polis* de Mégare ne fut pas dès le début une agglomération urbaine mais qu'elle se constitua à partir d'un ensemble de bourgs dispersés; des communes qui originellement se regroupèrent en cinq unités territoriales, chaque *méros* pouvant contenir un ou plusieurs bourgs à la fois⁵.

Ensuite, il convient de se demander à quelle Mégare se réfère le texte de Plutarque: l'établissement dorien ou celui pré-dorien. Je rappelle que, selon plusieurs récits, Mégare fut originellement une terre ionienne, ayant appartenu à Athènes. Selon la tradition littéraire, la dorisation du pays aurait eu lieu pendant le règne de Codros à Athènes (1090/80-1070/60), lorsque les Péloponnésiens envahirent l'Attique. Sans pouvoir mettre la main sur Athènes, les Doriens occupèrent la Mégaride, dont les habitants changèrent alors de coutumes et de dialecte en devenant des Doriens⁶. D'après Hanell, les Doriens de Mégare seraient originaires d'Argos, preuve en étant les liens culturels et mythologiques existant entre Argos et Mégare⁷. Cependant, la rareté des trouvailles datant de l'âge du Bronze ne permet pour l'instant aucune conclusion concernant l'origine des premiers habitants de Mégare⁸.

4 G. Huxley, *CR* 32, 2, 1982, p. 228.

5 Sur le rapport entre *mérè* et *kômai*, voir *infra*, chapitre III.1.4.

6 Hérodote, V, 76; Pausanias, I, 19, 5; 39, 4-5; Strabon, VIII, 1, 2, C 333; IX, 1, 7, C 393. Pour les récits mentionnant une possession par Athènes de la Mégaride, voir aussi *infra*, chapitre I.2.2. Sur le roi athénien Codros, voir K. Scherling, s.v. «Kodros», *RE* XV, 1922, col. 984-994; P. Harding, *The Story of Athens. The Fragments of the Local Chronicles of Attika*, London-New York 2008, p. 78-81.

7 Hanell, *Megarische Studien*, p. 69-91. Même opinion chez Will, *Korinthiaka*, p. 290-291.

8 E.L. Highbarger, compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, *AJPh* 58, 1937, p. 119-121, estime que la documentation est soit peu nombreuse, soit trop tardive, pour que l'on puisse accepter l'origine argienne de Mégare. Voir aussi à cet égard Salmon, *Heraeum*, p. 192-193; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 42-46.

S'appuyant sur les témoignages relatifs à l'organisation des États grecs par villages à une époque reculée⁹, Halliday considérait jadis que Plutarque présentait la situation d'une Mégare pré-dorienne¹⁰. Cependant, bien que l'on n'ait aucun indice que les *kômai* aient intégrées les institutions mégariennes, il est certain qu'elles étaient des unités géographiques de l'État dorien. En effet, un passage de la *Poétique* d'Aristote confirme que les Mégariens nomment *kômai* les bourgs qui sont aux environs des villes, tout comme les Athéniens les appellent *dèmes*¹¹. On peut donc conclure que l'habitat *kata kômas* était spécifique aux Mégariens des époques classique et hellénistique et sans nul doute en allait-il de même à l'époque archaïque.

Du reste, un élément susceptible de nous aider à vérifier l'historicité du passage de Plutarque consiste dans la localisation des cinq *méré* (voir carte 2 pour les sites de la Mégaride). On constate d'emblée que, parmi ces districts, il y en a deux qui peuvent être situés sans difficulté : les *Mégareis* et les *Tripodiskioi*. Les *Mégareis* doivent être associés à la ville de Mégare, qui devient, en raison de sa position au carrefour des routes principales de la Mégaride, le centre du nouvel État¹². Plusieurs traditions coexistent à l'époque impériale pour expliquer le nom de la ville. Pausanias en connaît deux : l'une mégarienne et l'autre béotienne. Selon la première, la cité avait pris le nom de Mégare à l'époque du premier roi mégarien, Car, qui avait introduit le culte de Déméter, en bâtissant en son honneur un *mégaron*, une sorte d'enclos servant de

9 Thucydide, I, 10, 2; II, 15, 1-2; Strabon, VIII, 3, 2, C 336-337; cf. Aristote, *Politique*, I, 2, 6-8, 1252b 15-35; III, 9, 14, 1280b 40-1281a 4.

10 Halliday, *Gr. Questions*, p. 96-97.

11 Aristote, *Poétique*, III, 1448a 36-37. Sur ce passage, voir *infra*, chapitre III.1.4. L'habitat en villages est présent aussi dans d'autres cités doriennes, par exemple en Laconie, où l'un des quatre bourgs primitifs porte le nom de Kynosoura, tout comme le *méros* mégarien : Pausanias, III, 16, 9; Hésychios, *Lexicon*, s.v. Κυνόσουρα (éd. K. Latte); cf. Bursian, *Geographie*, vol. II, p. 121; Jones, *Public Organization*, p. 119.

12 Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 626. Pour les routes qui traversent la Mégaride, voir Hammond, *Main Road*, p. 103-122, notamment p. 116; A. Muller, *BCH* 108, 1984, p. 249-256; S. van de Maele, «La route antique du port mégarien de Pagai à la forteresse d'Aigosthènes», *EMC* 33, 1989, p. 183-188; *idem*, «Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Éréneia», *CEA* 38, 2001, p. 113-118; Smith, *Megaritis*, p. 84-86; E. Baziotopoulou-Valavani, «Μεγαρίδα», in *Αρχαιολογία Εύβοια και Στερεά Ελλάδα*, A. G. Vlachopoulos (éd.), Athènes 2008, p. 207-210.

lieu de culte pour la déesse¹³. Une autre légende, mise en circulation par les Béotiens, soutenait que le nom de la cité était dû à Mégareus, le fils de Poséidon, venu d'Onchestos pour participer aux côtés du roi mégarien Nisos, son beau-frère, à la guerre contre Minos; mort dans la bataille, le héros béotien fut enterré dans la cité de l'isthme et en son honneur le nom de la cité fut changé de Nisa en Mégare¹⁴. Notons par ailleurs qu'un autre éponyme mythique de la cité pourrait être Mégaros, qui, selon les mythographes mégariens, fut le fils de Zeus et d'une nymphe locale. Le héros Mégaros échappa au déluge de Deucalion, en suivant un vol de grues, dont le cri lui indiqua un sommet qui en souvenir de ces oiseaux, fut appelé la Géranie (grue)¹⁵.

Les *Tripodiskioi* sont les ressortissants de Tripodiskos/Tripodiskoi, localité située sur les pentes nord-est des monts Géranien, que Thucydide et Pausanias qualifient de bourg (*kômè*) et que Strabon considère comme le lieu du marché (agora) des Mégariens¹⁶. Sur la foi des récits et des trouvailles archéologiques (notamment des tombes), les modernes ont cherché l'emplacement de cette bourgade dans la région de Khani Derveni au nord-ouest de Mégare¹⁷. Ce site est connu pour avoir

13 Pausanias, I, 39, 5; 40, 6. D'après d'autres récits, les *mégara* seraient des cavités du sol où l'on jetait diverses offrandes en sacrifice à Déméter (notamment des porcelets): Scholie à Lucien, *Dialogue des courtisanes*, II, 1; Clément d'Alexandrie, *Protrepétique*, II, 17, 1; cf. A.-J. Festugière, «Les mystères de Dionysos», *RBi* 44, 3, 1935, p. 386-389; I. Patera, *Offrir en Grèce ancienne. Gestes et contextes*, Stuttgart 2012, p. 231-248.

14 Pausanias, I, 39, 5-6; 42, 1.

15 Pausanias, I, 40, 1; cf. *l'Etymologicon Magnum*, s.v. Γεράνεια (éd. T. Gaisford), qui attribue cette généalogie à Mégareus. D'après Plutarque, *Questions grecques*, XVI (= *Moralia* 295 A-B), le roi Nisos avait épousé Habroté, fille d'Onchestos et sœur de Mégareus. En revanche, à en croire Pausanias (I, 39, 6), les Mégariens n'acceptaient pas la version de la prise de leur ville par Minos et soutenaient que Mégareus succéda à Nisos, en épousant sa fille Iphinoé. Sur les différentes généalogies de Mégareus et les étymologies du nom de la cité, voir Highbarger, *Megara*, p. 77-78, 88-94; P. Arbesmann, s.v. «Megareus», *RE* XV, 1932, col. 215-217; Piccirilli, *MEGARAIKA*, p. 86-90; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 88.

16 Thucydide, IV, 70, 1: Τριποδίσκον ἔστι δὲ κόμη τῆς Μεγαρίδος ὄνομα τοῦτο ἔχουσα ὑπὸ τῷ ὄρει τῇ Γερανείᾳ; Strabon, IX, 1, 10, C 394; Pausanias, I, 43, 8; cf. E. Meyer, s.v. Tripodiskos, *RE* VII A, 1948, col. 201-202.

17 Y. Nicopoulou, *AD* 25, 1970 (1972), B', p. 105-106; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, Appendice 2, p. 2-3; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 33; J. Travlos, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Attika*, Tübingen 1988, p. 259, 282, fig. 356; Smith, *Megarais*, p. 30-31, 80.

été le lieu d'origine de Sousariôn, iambographe du VI^e ou V^e siècle qui, d'après une tradition hellénistique, fut l'inventeur de la comédie. Le poète se qualifie dans ses vers comme un Mégarien de Tripodiskos: Σουσαρίων [...] υἱὸς Φιλίνου Μεγαρόθεν Τριποδίσκιος¹⁸. Cette appellation confirme le statut de dépendance de Tripodiskos vis-à-vis de Mégare: Sousariôn, le fils de Philinos, même s'il est originaire de Tripodiskos, reste un Mégarien. Placé sur la route reliant Delphes au Péloponnèse, le bourg occupait une place importante du point de vue religieux chez les Mégariens. Car une tradition rapporte que le héros argien Coroibos était le fondateur mythique de Tripodiskos et du sanctuaire d'Apollon qui s'y trouvait. La légende de cette fondation se trouve chez Pausanias, qui raconte que Psamathee, la fille du roi argien Crotôpos, mit au monde un enfant conçu par Apollon. Mais, par peur de son père, la fille exposa l'enfant qui sera dévoré par les chiens du roi. Apollon envoie alors dans la ville d'Argos, Poiné (« l'Expiation »), qui enlevait les enfants à leur mère. Coroibos tua Poiné, mais ce meurtre provoqua la peste. Ce deuxième fléau déterminait le héros à se rendre à Delphes pour chercher la réparation du meurtre de Poiné. La Pythie ne permit pas à l'Argien de rentrer dans sa patrie et elle lui donna un trépied, en lui ordonnant de construire un temple d'Apollon à l'endroit où le trépied lui échapperait des mains. Lorsque Coroibos descendit de la montagne de Géraneaia, le trépied lui tomba des mains et c'est à cet endroit même qu'il fonda Tripodiskoi (« Petits Trépieds »)¹⁹. Le nom du bourg ferait ainsi référence au trépied que le héros emporta de Delphes. On notera aussi que l'importance de Coroibos pour les Mégariens est

18 West, *Iambi et elegi Graeci*², p. 167. On attribuait aussi à Sousariôn une origine athénienne. Sur ce poète, voir aussi L. Breitholtz, *Die dorische Farce im griechischen Mutterland vor dem 5. Jahrhundert. Hypothese oder Realität ?*, Upsala 1960, p. 74-82; D.E. Gerber, *Greek Iambic Poetry from the Seventh to the Fifth Century BC*, Cambridge-London 1999, p. 510-511.

19 Pausanias, I, 43, 7-8. Pour la légende de Coroibos et de Psamathee, voir aussi Callimaque, fr. 31 (éd. R. Pfeiffer), l'épigramme de l'*Anthologie Palatine*, VII, 154 (= D.L. Page, *Further Greek Epigrams*, Cambridge 1981, p. 388-391, n° 87) et le récit de Conon, *FGrHist* 26 F 19; cf. Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 122-126; F. Chamoux, « Coroibos à Mégare », in *Hommage à Lucien Lerat*, H. Walter (éd.), Paris 1984, p. 181-187, qui estime que le poème de l'*Anthologie Palatine* n'est autre que l'épigramme lue par Pausanias sur le tombeau de Coroibos à Mégare; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 92-93.

mise en évidence par le transfert de sa tombe sur l'agora de Mégare²⁰. De surcroît, Rigsby estime que c'est dans le bourg de Tripodiskos que se déroulaient les Grands *Pythia* de Mégare, tandis que les Petits *Pythia* avaient lieu dans la ville même²¹.

Si la participation des *mérè* des *Mégareis* et des *Tripodiskioi* au synœcisme est assurée par l'existence à l'époque historique de deux sites homonymes, l'appartenance des *mérè* des *Héraiseis* et des *Piraeis* à la cité de Mégare est en revanche un objet de dispute entre les spécialistes. En effet, ces deux districts devaient être situés au sud de la Mégaride, dans la péninsule de Pérachora, région qui appartenait à l'époque classique à la cité de Corinthe. Tout d'abord, le district de *Piraeis* devrait être associé au Peiraion, une bourgade corinthienne évoquée par un passage de Xénophon dans le contexte de la Guerre de Corinthe. Ce texte nous apprend que, menacés vers 390 par les Spartiates d'Agésilas, les Corinthiens mirent leur bétail en sûreté au Peiraion. Cependant, quand les troupes ennemies réussirent à occuper les hauteurs de cette région, les gens de Peiraion «se réfugièrent à l'*Héraion*, hommes, femmes, esclaves, hommes libres, avec la plus grande partie des troupeaux»²². Il ressort de ce passage que le *méros* de *Piraeis* se situait au sud des montagnes de Géraneia, non loin du sanctuaire d'Héra *Akraia* de Pérachora. Cette localisation a été contestée par Salmon, qui a proposé de situer ce district au sud de l'isthme, dans la région de Kenchreai, au bord du golfe Saronique (voir carte 2). À son avis, pour les Mégariens, le terme de Πιραεῖς («ceux qui vivent de l'autre bord, de l'autre côté», de l'adjectif περᾶιος²³) ne peut désigner que les habitants occupant une zone située de l'autre côté de leur territoire, qui ne

20 Pausanias, I, 43, 7; cf. Polignac, *Naissance de la cité gr.*, p. 172.

21 Rigsby, *Megara*, p. 93-102; cf. Robu, *Chalcédoine*, p. 140-141. Selon Rigsby, le nom de Tripodiskos pourrait aussi provenir du carrefour de trois routes.

22 Xénophon, *Helléniques*, IV, 5, 5: εἰς δὲ τὸ Ἡραῖον κατέφυγον καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες καὶ δοῦλοι καὶ ἐλεύθεροι καὶ τῶν βοσκημάτων τὰ πλεῖστα. Voir aussi le témoignage de Stéphane de Byzance, s.v. Περαιά· [...] ἔστι καὶ χώρα Κορίνθου; cf. E. Meyer, s.v. «Peraia» 1, *RE* XIX, 1938, col. 565; *idem*, *Megara*, col. 168-169; Halliday, *Gr. Questions*, p. 97-98; Wiseman, *Land*, p. 32-33; U. Sinn, «La funzione dell'Heraion di Perachora nella peraia corinzia», in *Geografia storica della Grecia Antica. Tradizioni e problemi*, F. Prontera (éd.), Roma-Bari 1991, p. 216-228.

23 Chantraine, *DELG*, s.v. πέρᾱ.

peut être, dans ce cas, que la rive du golfe Saronique qui leur était opposée. Mieux, les ressources de Pérachora auraient été insuffisantes pour assurer l'existence de deux districts (des *Piraeis* et des *Héraeis*)²⁴. Toutefois, il faut avouer que ce dernier argument a peu de valeur, car on n'a aucune information sur la grandeur des districts mentionnés par Plutarque. Quant à l'étymologie du nom des *Piraeis*, il est également possible que cette appellation ait été mise en circulation par les Corinthiens, et non par les Mégariens, et qu'elle ait originellement désigné les habitants se trouvant dans la région sud-est de la péninsule de Pérachora, près de l'isthme, en face de la ville de Corinthe²⁵. Cette hypothèse gagne en vraisemblance si l'on admet que l'occupation corinthienne de cette péninsule ne connut aucune interruption à l'époque archaïque (voir ci-dessous). Je crois dès lors qu'il n'y a pas de raison de mettre en doute la localisation des *Piraeis* dans la péninsule de Pérachora. D'aucuns ont proposé de placer ce district (ou le Peiraion) au sud²⁶ ou au nord-ouest de cette péninsule²⁷. Mais en l'absence de témoignages détaillés, il reste difficile de choisir entre ces propositions²⁸.

On signalera aussi ici l'opinion de Wachter, selon laquelle le Peiraion mentionné par Xénophon apparaîtrait dans une inscription peinte sur un *pinax* du VI^e siècle consacré dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite à Corinthe. Wachter propose de lire ce texte ainsi : Περαιόθεν νίκοιμεν, que l'on traduira par « nous avons vaincu (au concours)

24 Salmon, *Heraeum*, p. 195-196 ; cf. Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 105, n. 28.

25 Payne, *Perachora I*, p. 1, 21. D'après Hammond, *Heraeum*, p. 99, « the name Πιραεῖς probable derives from Περαιά (γῆ), which may have received its descriptive name in the Bronze Age from any Greek-speaking people of the adjacent Peloponnese ». Tout en réfutant l'hypothèse de Salmon concernant la localisation des *Piraeis* dans le Péloponnèse, Wiseman, *Land*, p. 41-42, n. 109, estime que ces derniers auraient pu être désignés ainsi par les Mégariens « if they had lived along the Halcyonic coast of the Perachoran peninsula ».

26 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 50, 52.

27 Meyer, *Megara*, col. 168 ; H.N. Fowler, R. Sillwell, *Corinth, vol. I. Introduction, Topography, Architecture*, Cambridge, Mass. 1932, p. 42 ; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22, fig. 17 a et b ; N.D. Papachatzis (éd.), *Πανσάνιον Ἑλλάδος Περιήγησις*, I, Ἀττικά, Athènes 1974, p. 488-489 ; Wiseman, *Land*, p. 32-33, 41-42, n. 107, 109.

28 Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 266-267.

de Péraion»²⁹. On peut se demander si cette victoire n'avait pas été remportée lors d'un concours organisé en l'honneur d'Héra dans le sanctuaire de Pérachora. Si tel fut le cas, on aurait un argument supplémentaire en faveur de la proximité existant entre les *Piraeis* et les *Héraeis* dans la péninsule de Pérachora. Notons à cet égard qu'une fête en l'honneur d'Héra *Akraia* était célébrée à Corinthe, en association avec des cérémonies consacrées aux enfants de Médée. Les jeunes accomplissaient à ce moment-là plusieurs rites d'initiation³⁰. Selon Will, la célébration de cette fête avait lieu dans le sanctuaire urbain d'Héra *Akraia*³¹. Mais l'existence d'un tel lieu de culte a été mise en doute par les chercheurs, qui estiment que les rites en l'honneur d'Héra *Akraia* se déroulaient, au moins en partie, à Pérachora³². Ces *Héraia* avaient peut-être eu à une certaine époque un caractère agonistique.

Comme son nom l'indique, le district des *Héraeis* se rattache au culte d'Héra, une divinité qui ne semble pas être célébrée à Mégare, mais seulement dans une région proche de cette cité, à Pérachora. Les fouilles menées par Payne de 1930 à 1933 sur ce site ont mis au jour deux lieux de culte distincts dédiés à Héra³³. D'une part, il y avait un temple d'Héra *Akraia*, près du port, à une courte distance de la mer, auquel Payne attribue une période géométrique et une période couvrant le VI^e siècle. L'épiclèse *Akraia* est attestée par une inscription du V^e siècle et deux inscriptions du IV^e siècle, mais en raison de la continuité du culte dans cette zone, on a considéré que le culte d'Héra *Akraia*

29 R. Wachter, *Non-Attic Greek Vase Inscriptions*, Oxford 2001, p. 151-152, traduit l'inscription peinte sur ce *pinax* corinthien par « we have won (a prize) from Peraion ». Avant Wachter, le texte était lu : Περαιόθεν ηἰρόμεζ (« nous venons de Péraia »). Voir à cet égard IG IV 329 ; E. Schwyzler, *Dialectorum Graecorum exempla epigraphica potiora*, Leipzig 1923, n° 123, 12 ; C.D. Buck, *The Greek Dialects. Grammar, Selected Inscriptions, Glossary*, Chicago-London 1955, n° 92 d.

30 M.P. Nilsson, *Griechische Feste von religiöser Bedeutung*², Leipzig 1906, p. 57-61.

31 Will, *Korinthiaka*, p. 84-103.

32 D. Novaro-Lefèvre, « Le culte d'Héra à Pérachora (VIII^e-VI^e s.) : essai de bilan », *REG* 113, 2000, p. 60-62 ; B. Menadier, « The Sanctuary of Hera Akraia and its Religious Connections with Corinth », in *Peloponnesian Sanctuaries and Cults. Proceedings of the Ninth International Symposium at the Swedish Institute at Athens, 11-13 June 1994*, Stockholm 2002, p. 85-90.

33 Les découvertes de Pérachora ont été publiées par Payne, *Perachora I*, et Dunbabin, *Perachora II*. Dernièrement, plusieurs savants ont réexaminé ces trouvailles : Tomlinson, *Perachora*, p. 321-346 ; Sinn, *Heraion* ; Menadier, *Perachora*.

remontait à une époque plus ancienne. D'autre part, il existait un temple consacré à Héra *Liménéia*, dans la partie sud-ouest de la vallée, à une distance de *ca.* 200 mètres de la mer. D'après Payne, le temple d'Héra *Akraia* est à placer entre le IX^e siècle et *ca.* 750-725 ; le temple d'Héra *Liménéia*, quant à lui, vers 750-720³⁴.

L'identification de la céramique trouvée à Pérachora et l'appartenance politique de cette région ont généré un grand débat. En raison de l'importance du matériel archéologique argien, Payne et Dunbabin pensent que le culte d'Héra *Akraia* a été fondé par les Argiens. Mais considérant une partie de la céramique géométrique trouvée dans le sanctuaire comme corinthienne, ils localisent le sanctuaire dans le territoire de la cité de Corinthe³⁵. En revanche, acceptant l'historicité de la participation du district des *Héraeis* au synœcisme mégarien, Hammond estime que la céramique géométrique identifiée par Payne comme argienne serait en réalité de la céramique mégarienne imitant la céramique d'Argos. Il soutient ainsi l'origine mégarienne du sanctuaire d'Héra *Akraia* (*ca.* 850-725) et considère que le temple d'Héra *Liménéia* fut fondé vers 740 par les Corinthiens après qu'ils eurent conquis la péninsule de Pérachora³⁶. Cette thèse a été critiquée par Salmon, qui a montré de manière convaincante qu'il n'existait pas d'interruption de l'utilisation cultuelle dans le sanctuaire d'Héra *Akraia* et que les deux temples continuaient à être utilisés parallèlement jusqu'à l'époque hellénistique. Les noms d'*Akraia* et de *Liménéia* représentent en réalité deux épicleses pour le même culte d'Héra³⁷. La construction du temple

34 Payne, *Perachora* I, p. 25, 34, et pl. 27, 2 (dédicace à Héra *Akraia* du V^e siècle), pl. 29, 1-2, et pl. 131, 1-2 (dédicaces à Héra *Akraia* du IV^e siècle). Trois dédicaces datant du VI^e siècle évoquent le culte d'Héra *Liménéia* : Payne, *Perachora* I, p. 136, pl. 43, 5-7 ; L. H. Jeffery, in Dunbabin, *Perachora* II, p. 395, n° 17, pl. 128 (3434), pl. 163 ; p. 398, n° 101, pl. 151, pl. 167. Strabon, VIII, 6, 22, C 380, rapporte qu'il y avait jadis un oracle d'Héra *Akraia* à Pérachora ; cf. T. J. Dunbabin, «The Oracle of Hera Akraia at Perachora», *ABSA* 46, 1951, p. 61-71 ; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1954, 51.

35 Payne, *Perachora* I, p. 20-23, 32-33 ; Dunbabin, *Corinth*, p. 59-69, suivis par Hanell, *Megarische Studien*, p. 77-79 ; Will, *Korinthiaka*, p. 36-38 ; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 547.

36 Hammond, *Heraeum*, p. 93-102 ; *idem*, *Peloponnese*, p. 334.

37 Salmon, *Heraeum*, p. 175-178 ; Menadier, *Perachora*, p. 136-142 ; R. A. Tomlinson, *Greek Sanctuaries*, London, 1976, p. 111-115 ; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 327, 339, n. 6. Notons aussi que les plus anciennes dédicaces trouvées dans le sanctuaire (situées à des époques différentes par les spécialistes, entre *ca.* 750 - *ca.* 550) attestent

d'Héra *Liménéia* se justifierait par des raisons topographiques, l'augmentation du nombre de dédicaces ayant imposé l'élargissement de la zone cultuelle et l'édification d'un deuxième lieu de culte. Salmon considère la plus grande partie des céramiques géométriques et archaïques de Pérachora comme corinthienne et note que l'occupation mégarienne du site à l'époque archaïque n'est pas attestée par les sources archéologiques. Le contrôle corinthien sur le sanctuaire doit commencer à partir de 800, ce qui, à son avis, n'exclut pas une occupation mégarienne de l'*Héraion* à une date antérieure au VIII^e siècle³⁸. Cette dernière hypothèse reste néanmoins difficile à prouver, car les trouvailles n'attestent pas une occupation de l'*Héraion* au IX^e siècle ou auparavant. De fait, les spécialistes ont fait rabaisser la chronologie de Payne pour l'*Héraion* de Pérachora et ont montré que le premier temple (au plan absidal) ne remontait pas au-delà du VIII^e siècle. Entre cet édifice de la haute époque archaïque et le temple dorique construit vers la fin du VI^e siècle, s'intercalerait un temple du VII^e siècle dont l'existence est suggérée par la découverte de nombreuses céramiques. Mais sa localisation exacte reste sujette à caution³⁹. Selon Tomlinson, l'édifice datant du VII^e siècle

une autre épiclèse d'Héra, à savoir celle de *Leukolenos* («aux bras blancs») : H. T. Wade-Gery, in Payne, *Perachora* I, p. 256-267, pl. 36, pl. 132, 3-4; Guarducci, *Epigrafia gr.*, I, p. 430; Jeffery, *LSAG*², p. 122-125, 131, n^{os} 7, 12, 17; H. R. Immerwahr, *Attic Script. A Survey*, Oxford 1990, p. 16; D. Novaro-Lefèvre, *op. cit.*, p. 45-52.

- 38 Salmon, *Heraeum*, p. 192-204; cf. R. A. Tomlinson, «Perachora : the Remains outside two Sanctuaries», *ABSA* 64, 1969, p. 235, qui pensait initialement que le passage de Plutarque sur les cinq districts mégariens «derives from a Megarian attempt to justify a claim to this region, made perhaps in Hellenistic times». Pourtant, la démonstration de Salmon lui a fait changer d'avis par la suite : Tomlinson, *Perachora*, p. 324, n. 5, 348. La thèse de Salmon est également acceptée par Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 85-86, 105, n. 28. De même, Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 197, n. 3; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 539-540, 546-549; eadem, *Megara e le sue colonie*, p. 90-92, estiment qu'avant l'appropriation par Corinthe en 750-700, l'*Héraion* de Pérachora avait appartenu à Mégare.
- 39 Salmon, *Heraeum*, p. 161-165; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 352-353; idem, *Geom. Gr.*², p. 174, 321, 322; Tomlinson, *Perachora*, p. 321-346, considère le temple du VII^e siècle «hypothetical, rather than archaeological» (p. 330); Sinn, *Heraion*, p. 58-61, 100-102; J. M. Fossey, «The Perakhóra Peninsula Survey», *EMC* 34, 1990, p. 201-211; Menadier, *Perachora*, p. 65-74, 77-78, 93-100, 105-120, 144-145; Freitag, *Der Golf von Korinthos*, p. 187-189.

et dont émanent les dédicaces du VI^e siècle à Héra *Liménéia* ne serait pas un temple, mais un *hestiatorion*⁴⁰.

De plus, si l'on accepte une possession par Mégare de la Pérachora avant le VIII^e siècle, on devrait également situer à cette époque-là le synœcisme et l'élaboration des institutions de Mégare, ce qui n'est guère satisfaisant⁴¹. En réalité, il est évident aujourd'hui que la céramique trouvée à Pérachora – qui provient, rappelons-le, en grande majorité de Corinthe – ne peut pas être utilisée pour démontrer que l'occupation corinthienne a succédé à une phase d'occupation mégarienne. Car, d'une part, une céramique géométrique produite à Mégare n'a pas encore été identifiée⁴², et, d'autre part, une tradition littéraire confirme le contrôle corinthien non seulement de Pérachora mais aussi de la cité de Mégare (voir ci-dessous). Il serait alors en principe difficile de faire la différence, du point de vue de la céramique, entre deux territoires qui furent à l'origine corinthiens. En outre, les trouvailles confirment l'emploi de la céramique corinthienne par les Mégariens dans la deuxième moitié du VIII^e siècle et au début du VII^e siècle⁴³, et l'on trouve en Mégaride et Corinthe à l'époque archaïque la même pratique funéraire, soit l'inhumation en sarcophages⁴⁴.

40 R. A. Tomlinson, «The Upper Terraces at Perachora», *ABSA* 72, 1977, p. 197-202; *idem*, «The Chronology of the Perachora *Hestiatorion* and its Significance», in *Symptotica. A Symposium on the Symposion*, O. Murray (éd.), Oxford 1990, p. 95-101; *idem*, *Perachora*, p. 330, 333-334; suivi par Sinn, *Heraion*, p. 60-66, 101-102; Salmon, *Wealthy Corinth*, p. 59, n. 15; cf. De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 78-80; B. Bergquist, in *Le sanctuaire grec*, Entretiens sur l'Antiquité classique 37, A. Schachter et J. Bingen (éds.), Genève 1990, p. 351; Mazarakis Ainian, *From Rulers' Dwellings to Temples*, p. 154-155.

41 Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 265-266.

42 C. W. Neeft, «Observations on the Thapsos Class», *MEFRA* 93, 1981, p. 54-55; J. Boardman, F. Schweizer, «Clay Analyses of Archaic Greek Pottery», *ABSA* 68, 1973, p. 278-280; A. P. Grimal *et al.*, «Neutron Activation and X-Ray Analysis of «Thapsos Class» Vases. An Attempt to Identify their Origin», *Journal of Archaeological Science* 7, 1980, p. 228-229; cf. Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 163.

43 Pour la présence des céramiques corinthiennes (géométriques et protocorinthiennes) en Mégaride, voir Dunbabin, *Corinth*, p. 65; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 95, 353, 404; Morgan, *Isthmia VIII*, p. 476, 478.

44 G. Shepherd, «The Pride of Most Colonials: Burial and Religion in the Sicilian Colonies», *ActaHyp* 6, 1995, p. 56; I. Morris, «Archaeology and Archaic Greek History», in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 19. Pour l'attestation de l'inhumation en sarco-

Du reste, il convient de noter que du point de vue géographique, la Pérachora est étroitement liée à Corinthe et non pas à Mégare : si les Mégariens sont séparés de cette péninsule par les monts Géraniens, cela n'est pas le cas pour la cité de Corinthe, que l'on arrive même à apercevoir depuis l'*Héraion*⁴⁵. De plus, ce sanctuaire se trouve sur la route menant aux colonies d'Occident ; c'est dès le milieu du VIII^e siècle que l'on constate son développement⁴⁶. Et l'on sait que ce sont surtout les Corinthiens qui ont profité des contacts entre la Grèce et l'Ouest⁴⁷. On remarque de même que le culte d'Héra *Akraia* fut introduit dans la deuxième moitié du VIII^e siècle à Corcyre par les Corinthiens qui avaient remplacé la première *apoikia* érétrienne, ce qui laisse penser qu'à cette époque l'*Héraion* de Pérachora était une possession de Corinthe⁴⁸.

phage en Mégaride à l'époque archaïque, voir Y. Nicopoulou, «Εἰδήσεις ἐκ Μεγαρίδος», *AAA* 2, 3, 1969, qui publie un tombeau contenant un sarcophage et des céramiques protocorinthiennes, trouvés près de la route qui reliait Mégare, par les monts Géraniens et Tripodiskos, à l'isthme de Corinthe ; P. Zoridis, «Μέγαρα», *AD* 55, 2000 (2009), B', p. 86-88 ; P. Avgerinou, «Μέγαρα», *AD* 56-59, 2001-2004 (2010), B', p. 303.

- 45 D'ailleurs, en constatant les difficultés d'accès des Mégariens à Pérachora, E. L. Highbarger, *AJPh* 58, 1937, p. 120, notait déjà : « It seems to me that Perachora could never have been controlled by Megara ». Cf. Menadier, *Perachora*, p. 145-146.
- 46 Payne, *Perachora* I, p. 25 ; T. J. Dunbabin, *ABSA* 46, 1951, p. 61-71 ; Tomlinson, *Perachora*, p. 331-332 ; G. Shepherd, « Greeks bearing Gifts : Religious Relationships between Sicily and Greece in the Archaic Period », in *Sicily from Aeneas to Augustus. New Approches in Archaeology and History*, C. Smith et J. Serreti (éds.), Edinburg 2000, p. 67-68 ; Menadier, *Perachora*, p. 156, 216-222 ; cf. aussi D. J. Blackman, « The Harbour at Perachora », *ABSA* 61, 1966, p. 192-194 ; D. Novaro-Lefèvre, *op. cit.*, p. 65-66.
- 47 De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 47-141 (avec la bibliographie).
- 48 Salmon, *Heraeum*, p. 181-183, 200 ; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 80 ; Menadier, *Perachora*, p. 148-151. L'épiclèse *Akr(a)ia* est attestée à Corcyre par une borne du V^e siècle : *IG IX* 1, 698 ; cf. Jeffery, *LSAG*², p. 234, n° 18. Sur le culte d'Héra *Akraia* à Corcyre, voir P. G. Kalligas, « Τὸ ἐν Κερκύρα ἱερὸν τῆς Ἀκραίας Ἥρας », *AD* 24, 1969 (1971), A', p. 51-58 ; G. Dontas, « Denkmäler und Geschichte eines kerkyräischen Heiligtums », in *Neue Forschungen in griechischen Heiligtümern. Internationales Symposium in Olympia vom 10. bis 12. Oktober 1974*, U. Jantzen (éd.), Tübingen 1976, p. 121-133. Plutarque, *Questions grecques*, XI (= *Moralia* 293 B), rapporte que les Érétriens furent remplacés à Corcyre par les Corinthiens de Charicrate (Chersicratès chez Timée, *FGrHist* 566 F 80, et chez Strabon, VI, 2, 4, C 269). Il existe deux dates pour l'établissement des Corinthiens à Corcyre : 733,

Quant au culte d'Héra dans les colonies de Mégare, que Hammond mettait en relation avec des émigrés de Pérachora, il peut aussi témoigner de la présence des Corinthiens, des Argiens ou des Béotiens dans ces cités, des colons qui avaient pu emporter cette divinité de leurs métropoles respectives⁴⁹. En tout état de cause, Héra n'est célébrée sous aucune épiclèse spécifique à Mégare et dans ses colonies. Pour l'introduction des divinités de souche non mégarienne dans les établissements fondés par les Mégariens et leurs *synoikoi*, on peut évoquer à titre de comparaison la célébration d'Héraclès à Héraclée du Pont, culte qui se rapporte aux traditions béotiennes présentes dans cette colonie⁵⁰. Cela n'exclut pas que les Mégariens aient pu fréquenter l'*Héraion* de Pérachora, lieu de passage pour les navires traversant le golfe de Corinthe vers la Grande Grèce et la Sicile. En insistant sur les prérogatives d'Héra dans le domaine de la navigation, Antonetti estime à cet égard que Pérachora a pu être «le pivot du culte d'Héra pour l'Isthme entier»⁵¹.

D'autre part, le paysage religieux de la Mégaride à l'époque archaïque reste peu connu et l'existence dans cette région d'un sanctuaire d'Héra, que les fouilles n'ont pas encore mis au jour, reste toujours possible. Mieux, on sait que le mont Cithéron, à la frontière avec la

selon Strabon (VI, 2, 4, C 269, concordance avec la fondation de Syracuse), et 706/5, chez Eusèbe (*Chron.*, St. Jérôme, éd. R. Helm, p. 91b ; = éd. A. Schöne, p. 85). La dernière date semble être confirmée par les trouvailles archéologiques, mais la question reste à vrai dire ouverte. Cf. Miller, *Colony Dates*, p. 23, 192-193 ; P.G. Kalligas, «Κέρκυρα, ἀποικισμός καὶ ἔπος», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 57-68 ; Graham, *Colonial Expansion*, p. 105 ; V. G. Kallipolitis, «Κεραμεικά εὐρήματα ἀπὸ τὴν Κέρκυρα», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 69-76 ; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 64-65, 90-92 ; V. Parker, *Untersuchungen zum Lelantischen Krieg und verwandten Problemen der frühgriechischen Geschichte*, Historia Einzelschriften 109, Stuttgart 1997, p. 55-57.

49 Hammond, *Heraeum*, p. 96, 98. Le culte d'Héra est sûrement attesté dans les colonies mégariennes à Sélinonte (voir *infra*, chapitre II.1.2.5), à Byzance et Chalcédoine (voir *infra*, chapitre II.2.4.1.5), à Mésambria (voir *infra*, chapitre II.3.2.1) et peut-être à Mégara de Sicile (voir *infra*, chapitre II.1.2.5) et à Héraclée du Pont (voir *infra*, chapitre II.3.1.1).

50 Voir *infra*, chapitre II.3.1.1.

51 Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 37. Sur le tracé exact des frontières politiques dans la région de l'isthme à l'époque archaïque, voir aussi Morgan, *Isthmia VIII*, p. 421, qui écrit : «It is, however, important also to consider the fluidity of early <borders> and to question their real political significance even as late as the 8th century».

Béotie, était consacré à Héra⁵². La *Ciris*, œuvre attribuée à Virgile, évoque le sacrilège que Scylla, la fille du roi mégarien Nisos, avait commis durant la fête locale d'Héra; quoique la valeur historique de cette mention reste douteuse⁵³.

Bref, on voit que la thèse selon laquelle la péninsule de Pérachora aurait d'abord appartenu à Mégare, avant d'être conquise par Corinthe, présente plusieurs faiblesses, et plusieurs savants ont d'ailleurs refusé de la suivre⁵⁴. Or si les *Piraeis* et les *Héraeis* ont peu de chances d'avoir participé au synœcisme mégarien, il reste néanmoins à expliquer leur présence dans la liste de cinq *méré* de Plutarque. À ce propos, Rigsby avait avancé l'hypothèse selon laquelle cette liste représente une tentative des Mégariens de l'époque classique de démontrer l'appartenance de la Pérachora à leur cité⁵⁵. Selon moi, une explication analogue peut être avancée pour l'inclusion des *Kynosoureis* parmi les districts de la Mégaride. Pour localiser ce *méros*, les exégètes ont cherché différentes presqu'îles qui puissent ressembler à une κυνόσουρα («queue de chien», une dénomination fréquente pour une péninsule). On a ainsi proposé de situer les *Kynosoureis* soit dans la région nord-ouest de la Mégaride (près d'Aigosthènes)⁵⁶, soit à l'est du port mégarien de Nisaia (la presqu'île

52 Euripide, *Phéniciennes*, 24; cf. A. Schachter, *Cults of Boiotia, 1. Acheloos to Hera*, BICS, Suppl. 38.1, London 1981, p. 242-246; Parisi Presice, *L'importanza di Hera*, p. 54.

53 Ps.-Virgile, *Ciris*, 133-150 (éd. D. Knecht). Ce poème raconte l'histoire de Scylla, qui tomba amoureuse de Minos, le roi de Crète, lorsque celui-ci assiégea Mégare. D'après R. O. A. L. Lyne (éd.), *Ciris. A Poem Attributed to Virgil*, Cambridge 1978, p. 154-155, l'histoire de la punition de Scylla par Héra est calquée sur celle d'Inô, la prêtresse d'Héra à Argos; cf. Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 91-92.

54 C. A. Morgan, «Corinth, the Corinthian Gulf and Western Greece during the Eighth Century BC», *ABSA* 83, 1988, p. 335; *eadem*, «The Evolution of a Sacral «Landscape»: Isthmia, Perachora, and the Early Corinthian State», in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S. E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 135; C. K. Williams, «Archaic and Classical Corinth», in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 7-11 ottobre 1994)*, Taranto 1995, p. 34; Menadier, *Perachora*, p. 129-130, 150-152, 215-222; D. Novaro-Lefèvre, *op. cit.*, p. 55-56.

55 Rigsby, *Megara*, p. 101; cf. M. Gras, H. Tréziny, in *Megara* 5, p. 557.

56 Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 372; Meyer, *Megara*, col. 169, 182; Halliday, *Gr. Questions*, p. 98; Hammond, *Main Road*, p. 117; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 53.

de Teicho)⁵⁷ ou encore à Salamine⁵⁸. Les deux premières localisations ont été rejetées par Sakellariou et Pharaklas, qui notaient l'absence de découvertes importantes de l'époque archaïque et de récits évoquant le nom d'un tel site dans ces régions. D'après eux, la troisième proposition serait aussi inacceptable, en raison de la présence d'une subdivision civique (*hékatoštys*) appelée Kynosouris à Mégare au III^e siècle, à une époque où l'île de Salamine n'appartenait plus aux Mégariens⁵⁹. Par ailleurs, les deux savants suggèrent que tout comme dans le cas de la *Kynosoura* de Sparte, la dénomination du district homonyme mégarien n'aurait pas de sens topographique. Ainsi proposent-ils de situer les *Kynosoureis* dans la région du nord-est de la Mégaride, près de la frontière avec Éleusis, en raison de la trouvaille de céramiques d'époque archaïque et de la présence d'un fortin à l'époque hellénistique⁶⁰. Cette dernière proposition reste toutefois difficile à accepter, car cette région de frontière entre Athènes et Mégare apparaît souvent dans les documents et l'on n'y trouve jamais la mention d'une Kynosoura.

En revanche, l'hypothèse de Toepffer, selon laquelle la désignation du « district » des *Kynosoureis* fait référence à Κυνόσουρα, la longue et étroite presque-île située à Salamine (en face du Pirée, voir carte 3), mérite davantage notre attention. L'attestation de la *hékatoštys* Kynosouris à Mégare à l'époque hellénistique n'est pas un argument contre un lien avec Salamine, parce que le nom de cette subdivision civique était beaucoup

57 E. Kirsten, in A. Philippson, *Die griechischen Landschaften, Band I, Teil III : Attika und Megaris*, Frankfurt am Main 1952, p. 946, n. 2.

58 J. Toepffer, *Quaestiones Pisistrateae*, Dorpat 1886, p. 49; Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 2, p. 310-311. Sur la Kynosoura de Salamine, voir E. Curtius, J. Kaupert (éds.), *Karten von Attika. Text. Heft VII-VIII*, Berlin 1895, p. 26-27; L. Büchner, s.v. « Kynosura » 1, *RE* XII, 1925, col. 36; Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 364; A. Philippson, *op. cit.*, p. 870. Une péninsule appelée Kynosoura se trouvait aussi en Attique dans le golfe de Marathon : J. R. McCredie, *Fortified Military Camps in Attica, Hesperia*, Suppl. 11, Princeton 1966, p. 41-43.

59 *IG* IV² 1, 42. Sur cette inscription, voir *infra*, chapitre III.1.2.1.

60 Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22-23, Appendice 2, p. 1-2; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 267; Smith, *Megaris*, p. 71. Dernièrement, P. Zoridis, « Αγροκίεζ στην ευρύτερη περιοχή Πυργαρίου της ανατολικής Μεγαρίδας », *AD* 57, 2002 (2010), A', p. 93-118, publie plusieurs vestiges (fermes, villa, tour) datant des V^e-IV^e siècles, trouvées à Pyrgari, à environ 7 km au nord-est de Mégare. Sur la trace de Sakellariou et Pharaklas, Zoridis met en rapport ces découvertes avec les *Kynosoureis*.

plus ancien et n'avait probablement plus à cette période un sens topographique. De fait, on peut rattacher la Kynosoura de Salamine à un héros Kynosouros, qui serait l'éponyme mythique de cette presque île. L'usage d'appeler différents endroits d'après les noms des héros est bien documenté, et l'on sait qu'un autre Kynosouros, le fils d'Hermès, était l'éponyme d'une montagne d'Arcadie (Kynosoura), tandis que la nymphe Kynosoura se retrouve dans un nom de lieu en Crète⁶¹. Mieux, il est très probable que le héros Kynosouros ait été honoré par les Mégariens car, fils de Pélops et d'Hippodamie⁶², il était le frère d'Alcathoos, le bâtisseur mythique des remparts et roi de Mégare, qui donna son nom à l'acropole occidentale⁶³. Pausanias rapporte qu'Alcathoos et plusieurs membres de sa famille (son épouse et ses enfants) étaient célébrés par les Mégariens⁶⁴. Au surplus, la présence de Kynosouros à Mégare semble être confirmée par la mention de ce héros dans une inscription émanant de la colonie mégarienne de Mésambria⁶⁵. Tout comme d'autres héros

61 H. W. Stoll, s.v. «Kynosoura», in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 1706.

62 O. Höfer, s.v. «Hippodameia» 1, in Roscher, *Lexikon*, I, 2, col. 2669; H. W. Stoll, s.v. «Kynosouros» 2, in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 1706.

63 Théognis, 773-774; Pausanias, I, 42, 1-2. La scholie b à Pindare, *Néméennes*, V, 84, rapporte que les Mégariens tenaient des concours en l'honneur d'Alcathoos, des *Alkathoia*. Cf. Bernhardt, s.v. «Alcathoos» 1, in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 232; Highbarger, *Megara*, p. 34, 55; Hanell, *Megarische Studien*, p. 27-30; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 38-41. Sur le héros Alcathoos en tant que véritable fondateur de la cite mégarienne, voir Bohringer, *Mégare*, p. 9-10; Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 623-624; Polignac, *Naissance de la cité gr.*, p. 171-172. La plus ancienne attestation de l'acropole d'Alcathoos est fournie par une stèle funéraire d'Athènes, qui mentionne la bravoure des cavaliers athéniens dans une bataille contre des soldats pédestres, ayant eu lieu (probablement vers 409/8) à Ἀλκάθοο παρὰ τεύχεσιν: L. Parlama, «Palaiologou Shaft: Marble Memorial Stele», in *The City Beneath the City. Antiquities from the Metropolitan Railway Excavations*, L. Parlama et N. Chr. Stampolidis (éds.), Athens 2000, p. 396-399.

64 Selon Pausanias, à Mégare se trouvaient les tombes d'Alcathoos et de sa femme Pyrgo (I, 43, 4), de ses fils, Callipolis (I, 42, 6) et Ischépolis (I, 43, 2), de sa fille, Iphinoé (I, 43, 4). On apprend aussi qu'avant leur mariage, les jeunes filles de Mégare faisaient des libations en l'honneur d'Iphinoé, en lui offrant une partie de leur chevelure.

65 *IGBulg* I², 318, l. 3: Κυνόσο[υρος]; cf. Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 217 (= *OpMinSel*, V, p. 247), qui est le premier à avoir suggéré que cette inscription était un catalogue de héros. Les *Kynosoureis*, auquel se rapporte le nom du héros Kynosouros, ne sont pas les ressortissants d'un bourg mégarien, comme le pense Robert (suivi par G. Mihailov, *IGBulg* I², ad n° 318, p. 280; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 96; Chieikova, *Cultes*, p. 280), mais, on l'a vu, d'un district.

mégariens célébrés à Chalcédoine (Calchas)⁶⁶ ou à Byzance (Polyeidos, Lakiadès, Ajax)⁶⁷, Kynosouros de Mésambria pourrait être originaire de Mégare.

Si l'on accepte la localisation des *Kynosoureis* à Salamine, il est fort probable que ce *méros* fut rattaché aux districts qui participèrent au synœcisme afin d'exprimer les prétentions de Mégare sur l'île voisine, objet de longues disputes avec Athènes. De la même manière, l'*hékastostys* Kynosouris témoignerait de la célébration du héros salaminien Kynosouros par les Mégariens de l'époque hellénistique. De fait, ce héros peut faire partie des divinités appartenant à l'horizon salaminien, que les Mégariens invoquaient pour qu'elles appuient leurs droits de possession sur l'île, telles que le héros Sciron (l'arrière-grand-père d'Ajax) et l'Athéna *Aiantis*⁶⁸. On trouve un parallèle à Athènes, où Ajax de Salamine fut, parmi les dix éponymes des tribus clisthéniennes, le seul à venir de l'étranger⁶⁹. En donnant le nom d'Aiantis ou de Kynosouris à leurs subdivisions civiques, les Athéniens et les Mégariens essayaient de légitimer leurs prétentions sur l'île de Salamine.

Sur la foi de cette démonstration, la liste de Plutarque serait à interpréter comme l'expression de la propagande des Mégariens vis-à-vis de leurs voisins de Corinthe et d'Athènes. La participation des *Piraeis*, des *Héraiseis* et des *Kynosoureis* au synœcisme étayait les prétentions des Mégariens sur la région de Pérachora et sur l'île de Salamine. En revanche, la présence des *Mégareis* et des *Tripodiskioi* parmi les *méré* de Plutarque se justifie par l'importance de Mégare, le centre politique de la Mégaride, et de Tripodiskos, le lieu d'un marché des Mégariens et un important centre religieux. Le recours des historiens mégariens à des mythes pour montrer l'extension de leur cité aux dépens des cités voisines est confirmé par une autre liste des cinq «unités» mythiques qu'il convient d'analyser par la suite.

66 Voir *infra*, chapitre II.2.2.1.

67 Voir *infra*, chapitre II.2.4.1.

68 Voir *infra*, chapitre I.2.2.

69 Hérodote, V, 66.

I.1.2 Le catalogue des vaisseaux mégariens chez Strabon

Pour mettre un terme à leurs longs conflits pour l'île de Salamine, les Mégariens et les Athéniens ont fait appel vers le milieu ou la fin du VI^e siècle à des arbitres spartiates. Pour appuyer leurs prétentions, les deux parties ont invoqué des vers de l'*Illiade*. Les Athéniens ont d'abord soutenu que les troupes d'Ajax de Salamine étaient rangées auprès de celles d'Athènes⁷⁰. À leur tour, pour contrecarrer ces propos, les Mégariens ont répondu, selon Strabon, par l'interpolation des vers suivants :

« Αἶας δ' ἐκ Σαλαμῖνος ἄγεν νέας, ἔκ τε Πολίχνης, ἔκ τ' Αἰγειρούσσης Νισαίης
τε Τριπόδων τε ». ἃ ἔστι χωρία Μεγαρικά, ὧν οἱ Τρίποδες Τριποδίσκιον
λέγονται, καθ' ὃ ἡ νῦν ἀγορά τῶν Μεγάρων κεῖται.

« Ajax amena des vaisseaux de Salamine, de Polichnè, d'Aigeiroussa, de Nisaia et de Tripodes ». Ce sont là des localités de Mégaride. Parmi elles, Tripodes se nomme maintenant Tripodiskion, à proximité de laquelle se tient de nos jours le marché des Mégariens⁷¹.

On constate d'emblée que la plupart des cinq sites qui auraient fourni les vaisseaux d'Ajax sont facilement identifiables : Salamine est l'île voisine de Mégare, l'objet de l'arbitrage ; Tripodes, comme le note Strabon, est une variante de Tripodiskos ; Nisaia est le nom du port de Mégare et, moins probablement, la dénomination archaïque de celle-ci⁷². En ce qui concerne Polichnè (« petite ville »), les chercheurs ont d'abord considéré que sous le nom de cette localité il convient de reconnaître soit Mégare⁷³, soit Pagai⁷⁴. Ensuite, pensant que le mot *polichnè* désignait un fort, Figueira a placé Polichnè sur les versants de Géraneia, à la frontière mégaro-corinthienne, ou, mieux, au carrefour de la péninsule de Pérachora avec l'isthme, près du fort corinthien d'Oinoé (voir

70 Plutarque, *Solon*, 10, 1-2.

71 Strabon, IX, 1, 10, C 394 (trad. de R. Baladié, CUF) ; cf. Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 133-134.

72 Figueira, *Chronological Table*, p. 268.

73 E. Kirsten, s.v. « Polichne », *RE* XXI, 2, 1952, col. 1371-1372 ; Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 372, n. 2.

74 Hammond, *Main Road*, p. 120.

75 Figueira, *Chronological Table*, p. 268. Pour la localisation d'Oinoé, voir Xénophon, *Helléniques*, IV, 5, 5, et Strabon, VIII, 6, 22, C 380 ; cf. Wiseman, *Land*, p. 28-32.

carte 2)⁷⁵. Du reste, la présence de Nisaia et l'absence de Mégare dans le catalogue de Strabon s'expliquent peut-être par le fait que les Mégariens considéraient que leur port était plus ancien que leur ville⁷⁶. L'archéologie semble confirmer cette hypothèse, car les plus anciennes céramiques, datant de l'époque mycénienne, proviennent de Nisaia⁷⁷. En revanche, les vestiges trouvés jusqu'à présent ne semblent pas remonter au-delà de l'époque géométrique⁷⁸. Bref, il est possible que, pour donner crédit à leur catalogue des vaisseaux, les Mégariens aient introduit de vieux noms, une manière de rendre les choses plus anciennes qu'elles ne l'étaient. Par contraste avec l'antique Nisaia, Mégare aurait pu être considérée à l'époque hellénistique comme étant à l'origine une *polichnè* («petite ville»). Cependant cela n'est qu'une hypothèse dont il est impossible d'avoir la confirmation et, pour l'instant, on ne dispose pas d'autre indice permettant de situer avec certitude Polichnè dans la Mégaride.

Quant à Aigeiroussa, appelée aussi Aigeiros chez Théopompe⁷⁹, elle doit être identifiée avec le lieu-dit Aigeiroi, qui apparaît dans la

76 On a suggéré que Nisaia apparaîtrait dans le catalogue des vaisseaux de l'*Iliade*, parmi les sites de la Béotie (II, v. 508 : Νῖσα ζαθήη). Voir à cet égard Highbarger, *Megara*, p. 88-89 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 23, 55 ; Ehrhardt, *Ktistai*, p. 38-39 ; *idem*, « Ilias B 508 und die Gründung von Heraclea Pontica », *Hermes* 124, 1996, p. 101-103. Mais, il peut aussi s'agir dans ce passage du site béotien appelé Nisa, que le géographe Dionysios, fils de Calliphon, *GGM* I, 101-102, situe aux alentours de Platée. D'après Strabon, IX, 2, 14, C 405, il faudrait remplacer Nisa par Isos dans l'*Iliade* ; cf. R. Hope Simpson, J. F. Lazenby, *The Catalogue of the Ships in Homer's Iliad*, Oxford 1970, p. 32 ; Fossey, *Topography*, p. 257-261 ; E. Visser, *Homers Katalog der Schiffe*, Stuttgart-Leipzig 1997, p. 279-280 ; Smith, *Megaris*, p. 96.

77 F. Bölte, G. Weicker, « Nisaia und Minoa », *MDAI(A)* 29, 1904, p. 94-95 ; I. Threpsiadis, I. Travlos, « Ἀνασκαφικαὶ ἔρευναι ἐν Μεγάρῳ », *PAAH*, 1934, p. 51-52. Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 619-623, pense que l'occupation mycénienne se limitait à Nisaia et que Mégare ne l'a pas connue. L'abandon de Nisaia pour le site de Mégare serait à mettre en relation avec la conquête dorienne de la Mégaride, au tournant du XI^e-X^e siècle. *Contra* C. Bérard, « Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea », *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-639, qui attribue un passé mycénien à la ville de Mégare.

78 Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 620-623 ; Zoridis, *Megara*, p. 200-201.

79 Théopompe, *FGrHist* 115 F 241, *apud* Stéphane de Byzance, s.v. Αἰγειρούσσα· πόλις τῆς Μεγαρίδος, ὡς Στράβων. λέγεται καὶ Αἰγειρος, ὡς Θεόδομος πεντηκοστῇ ἔκτῃ. Le toponyme mégarien Aris mentionné par le Ps.-Scylax, 39, devrait être corrigé probablement en A(geir)ros. Voir à ce propos G. Shipley (éd.), *Pseudo-Skylax's, Periplus. The Circumnavigation of the Inhabited World*, Exeter 2011, p. 118.

Question grecque LIX de Plutarque, consacrée à l'attaque d'une théorie des Péloponnésiens par le *génos* des «renverseurs de chariots». On apprend ainsi que des théores, qui traversaient la Mégaride en direction de Delphes, installèrent leur campement «à Aigeiroi, en bordure du lac» (ἐν Αἰγείροις παρὰ τὴν λίμνην)⁸⁰. Grâce à cette mention, les exégètes ont situé Aigeiroussa dans la région de Pérachora, sur la rive sud du lac moderne de Vouliasmeni, au nord-est de l'*Héraion*⁸¹. En revanche, Hammond propose de placer cette localité au nord de la Mégaride, près de Mégalo Vathychoria, là où passait la route qui menait vers Delphes, et où se trouvait semble-t-il un lac⁸². De même que dans le cas de Polichnè, en l'absence d'autres témoignages, il faut avouer qu'il reste difficile à attribuer un emplacement précis à Aigeiroussa.

En comparant la liste de Plutarque à celle de Strabon, Rigsby estime que la dernière est la plus crédible, car elle contient plus de sites dont on connaît l'existence à l'époque historique, à savoir Salamine, Nisaia, Tripodiskos, Aigeiroussa. Par conséquent, selon lui, il faudrait abandonner la liste des cinq districts de Plutarque pour ne se fier qu'à celle de Strabon⁸³. Cependant, il serait erroné de rejeter la tradition de Plutarque qui exprime, on l'a vu, les prétentions mégariennes sur le sud de l'isthme et sur la Salamine, des territoires, qui à l'époque classique, étaient en la possession des Athéniens et des Corinthiens, alors que la liste de Strabon présente, me semble-t-il, les mêmes caractéristiques. En dépit de quelques différences, cette dernière tradition témoigne aussi d'une extension «maximale» de la Mégaride, telle qu'elle était conçue à l'époque classique ou hellénistique. C'est ainsi qu'on ne retrouve plus chez Strabon les *Kynosoureis* qui faisaient référence à Salamine, mais la mention de l'île elle-même. L'appartenance du sud de l'isthme à la Mégaride pourrait être soulignée par la mention d'Aigeiroussa ou de Polichnè, si ces sites devaient être localisés dans la péninsule de

80 Plutarque, *Questions grecques*, LIX (= *Moralia* 304 E-F). Sur ce récit, voir aussi *infra*, chapitre I.3.1.

81 Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 383 ; Halliday, *Gr. Questions*, p. 219-220 ; Figueira, *Chronological Table*, p. 268.

82 Hammond, *Main Road*, p. 118-120, suivi par Salmon, *Heraeum*, p. 204, n. 258, et Wiseman, *Land*, p. 26-27. Cf. aussi H. Lohmann, « Antike Straßen und Saumpfade in Attika und der Megaris », in *Stuttgarter Kolloquium zur historischen Geographie des Altertums 7, 1999. Zu Wasser und zu Land. Verkehrswege in der antiken Welt*, E. Olshausen et H. Sonnabend (éds.), Stuttgart 2002, p. 116-117.

83 Rigsby, *Megara*, p. 100-101.

Pérachora. Les deux traditions mentionnent par ailleurs deux sites fort importants du point de vue politique et religieux pour les Mégariens : Mégare (chez Plutarque) – Nisaia/Polichnè ? (chez Strabon), Tripodiskos (chez Plutarque) – Tripodes (chez Strabon). En somme, il me semble que la liste de Plutarque est d'une certaine manière analogue à celle de Strabon, les deux traditions mettant en lumière des divisions en cinq unités de la Mégaride. De même que la liste de Strabon a un but politique clairement délimité, dans la mesure où elle vise à établir que Salamine était mégarienne à une époque reculée, la liste utilisée par Plutarque a pu être conçue avec un but politique précis : justifier la possession de Pérachora et peut-être aussi de Salamine par les Mégariens.

Les deux traditions ont probablement été élaborées à l'époque classique ou hellénistique, quand il était d'usage de faire appel aux mythes dans le contexte des conflits de voisinage. De fait, bien que l'arbitrage spartiate soit traditionnellement daté de l'époque de Solon, on n'a en réalité aucune preuve que l'interpolation mégarienne de l'*Iliade* remonte aussi à cette période. Au contraire, il est fort probable que l'on ait affaire à une légende mise en circulation par les historiens locaux de Mégare. De fait, Strabon cite comme source de ce passage les témoignages des Mégariens (οἱ δὲ Μεγαρεῖς ἀντιπαρωδῆσαι οὕτως) et l'on peut penser que c'est l'un des historiens mégariens, Dieuchidas ou Héréas, qui a sans doute introduit les vers mentionnant les vaisseaux mégariens dans l'*Iliade*⁸⁴. Car ces deux auteurs, célèbres pour leurs opinions anti-athéniennes, furent ceux qui accusèrent Solon ou Pisistrate de remaniement des poèmes homériques⁸⁵.

84 E. Schwartz, s.v. « Apollodorus » 61, *RE I*, 1894, col. 2868, et F. Atenstädt, « Apollodoros κατάλογος νεῶν bei Strabon », *Philologus* 95, 1943, p. 60, soutiennent qu'Apollodore d'Athènes, auteur au II^e siècle d'un commentaire sur le Catalogue des vaisseaux, est la source de ce passage de Strabon. Cette opinion est acceptée par Jacoby, *FGrHist* II B, p. 776, et Piccirilli, *Tre ricerche*, p. 407. En revanche, E. Heitsch, « Ilias B 557/8 », *Hermes* 96, 1968, p. 649-651, 657, pense que c'est plutôt Aristarque de Samothrace, maître d'Apollodore à Alexandrie, qui est la source de Strabon-Apollodore. Mais Apollodore (ou Aristarque) s'appuya sans doute sur l'une des œuvres des mythographes mégariens.

85 Dieuchidas, *FGrHist* 485 F 6 (*apud* Diogène Laërce, I, 57), désigne Solon comme responsable du remaniement des poèmes homériques. Par ailleurs, Héréas, *FGrHist* 486 F 1 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 20, 2), dénonce l'interpolation des vers dans l'*Odyssée* pratiquée à l'époque de Pisistrate (il s'agirait plus exactement du v. 631 du chant XI : Θησέα Πειρίθοόν τε θεῶν ἀριδείκετα τέκνα). Cf. Piccirilli, *MEGARICA*, p. 133-134 (avec la bibliographie).

Quant à la source de la tradition de Plutarque, Giesen a jadis suggéré qu'il s'agissait de la *Constitution des Mégariens*, écrite par Aristote ou par l'un de ses élèves⁸⁶. Cet ouvrage, connu par Strabon⁸⁷, fut sans doute la source de quelques passages de la *Politique* d'Aristote et de deux des *Questions grecques* de Plutarque (XVIII et LIX)⁸⁸. Mais l'on rappelle qu'il s'agit de textes qui relèvent de la situation politique de Mégare au VI^e siècle, lors de la « démocratie sans retenue », et non pas de celle du VIII^e siècle. Il n'est pas certain que la *Question grecque* XVII se fonde sur la même source et il est également possible que ce texte s'appuie sur les histoires locales de Mégare. On sait d'ailleurs que Plutarque connaissait les *Mégariika* de Dieuchidas et d'Héréas, puisqu'il les cite à plusieurs reprises⁸⁹. Malheureusement, on ignore à quelle période remontent ces deux historiens, dont les fragments ne sont connus que par des citations à l'époque impériale. On a identifié Dieuchidas et Héréas avec des personnages homonymes attestés par des inscriptions à l'époque hellénistique⁹⁰. Mais ces identi-

86 K. Giesen, « Plutarchs Quaestiones Graecae und Aristoteles' Politien », *Philologus* 60, 1901, p. 461-465, suivi par Figueira, *Chronological Table*, p. 262; Okin, *Theognis*, p. 11-14, suggère que Chamailéon d'Héraclée du Pont pourrait être l'auteur de la *Constitution des Mégariens* (p. 19, n. 2). Notons la prudence de Halliday, *Gr. Questions*, p. 92, 95, qui estime que bien que les *Questions* XVI et XVII puissent être tirées de la *Constitution des Mégariens*, une autre source ne serait pas à exclure.

87 Aristote, fr. 550 (éd. V. Rose; *apud* Strabon, VII, 7, 2, C 322).

88 Voir aussi *infra*, chapitre I.3.1.

89 Plutarque cite Dieuchidas dans *Lycurgue*, 1, 8 (= *FGrHist* 485 F 5), et Héréas dans *Thésée*, 20, 2 (= *FGrHist* 486 F 1); 32, 7 (= *FGrHist* 486 F 2) et dans *Solon*, 10, 5 (= *FGrHist* 486 F 4). De même, il invoque dans *Thésée*, 10, 2 (= *FGrHist* 487 F 1) le témoignage des écrivains de Mégare (οἱ δὲ Μεγαρόθεν συγγραφεῖς) pour la légende qui faisait de Sciron de Mégare un héros, arrière-grand-père d'Ajax. Sur la foi des Mégariens, Plutarque, *Propos de table*, V, 3, 1 (= *Moralia* 675 E; = Piccirilli, *MEGARIKA*, F 4b, p. 92), mentionne le passage d'Inô en Mégaride. De même, Plutarque, *Périclès*, 30, 4 (= *FGrHist* 487 F 13), évoque l'opinion des Mégariens concernant la cause de la guerre du Péloponnèse. On apprend ainsi que les Mégariens rejetaient l'inculpation de la mort du messager athénien Anthémocritos, et, en citant Aristophane (*Acharniens*, 524-529), ils attribuaient le déclenchement de la guerre à une affaire d'enlèvement de courtisanes.

90 D. W. Prakken, « A Note on the Megarian Historian Dieuchidas », *AJPh* 69, 1941, p. 348-351; *idem*, « On the Date of Hereas, the Megarian Historian », *CW* 37, 1943-1944, p. 122-123; J. A. Davison, « Dieuchidas of Megara », *CQ* 53, 1959, p. 216-222; Okin, *Theognis*, p. 19. Pour K. J. Dover, « Anthemocritus and the Megarians », *AJPh* 87, 1966, p. 206, « there is not a particle of positive evidence for the existence

fications sont très incertaines, en l'absence des patronymes des deux historiens⁹¹.

J'ajoute que pour la question des débats entre les mythographes mégariens et athéniens, la bibliographie de Philochore d'Athènes, né peu après 350 et mort vers 260, peut s'avérer intéressante. Car cet atthidographe a écrit un ouvrage consacré à la fondation de Salamine (*Σαλαμῖνος κτίσις*), dans lequel on peut penser qu'il faisait état des liens existant entre cette île et sa ville⁹². Il serait possible dans ce cadre que des *Mégarika*, écrits par Dieuchidas et/ou par Héréas, aient répondu aux propos de Philochore, en lançant les deux traditions de l'extension maximale de Mégare, dont Plutarque et Strabon se firent l'écho à l'époque impériale.

Même dans l'éventualité où l'on accepterait que la *Question grecque* XVII s'appuierait sur la *Constitution des Mégariens*, cet ouvrage du IV^e siècle se fondait certainement, à son tour, sur des récits locaux, qui vraisemblablement exprimaient les prétentions des Mégariens sur Salamine et Pérachora, deux zones de confins qui étaient alors en la possession des Athéniens et des Corinthiens. Certes, on pourrait répondre que, tout comme Salamine a été mégarienne à une certaine époque, la Pérachora, elle aussi, a pu appartenir aux Mégariens. Mais à la différence de Salamine, pour laquelle plusieurs textes évoquent l'occupation mégarienne, aucun récit n'atteste que la région de l'*Héraïon* ait été l'objet de contestation entre Mégare et Corinthe.

Finalement, deux autres arguments – certes *ex silentio*, mais non pas dépourvus d'importance – pourraient plaider contre l'historicité d'une organisation en cinq unités de la Mégaride à l'époque archaïque. En premier lieu, il est difficile d'expliquer pourquoi Pagai (Alepouchori) et Aigosthènes (Porto Germeno, voir pl. III), n'apparaissent pas dans les listes de Plutarque et de Strabon. Il s'agit là de deux localités

of any Megarian historian at any date later than the third century B. C. » Cf. Piccirilli, *MEGARICA*, p. 13-16 (sur Dieuchidas), 51-78 (sur Héréas).

91 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1944, 110.

92 Philochore, *FGrHist* 328, p. 121, n^{os} 7-9 ; cf. Jacoby, *FGrHist b Supplement (Text)*, p. 229 ; R. Laqueur, s.v. « Philochoros », *RE* XIX, 1938, col. 2435 ; D. Knoepfler, « Trois historiens hellénistiques : Douris de Samos, Hiéronymos de Cardia, Philochore d'Athènes », in *Histoire et historiographie dans l'Antiquité. Actes du XI^e colloque de la Villa Kérylos (Beaulieu-sur-Mer, 13-14 octobre 2000)*, Cahiers de la Villa Kérylos 11, J. Leclant et F. Chamoux (éds.), Paris 2001, p. 40.

mégariennes fort importantes ayant livré des céramiques géométriques et archaïques et qui changent de statut politique à l'époque hellénistique, en se transformant de bourgs en cités⁹³. D'autre part, on ne retrouve pas chez Plutarque et Strabon les deux autres bourgs mégariens : Érénéia (que l'on place dans la région des Vathychoria, voir carte 2)⁹⁴ et Krommyon, ce dernier étant annexé à l'époque archaïque ou classique par Corinthe (voir ci-dessous)⁹⁵.

Le deuxième argument contre une organisation en cinq districts est de nature institutionnelle : la documentation émanant des colonies mégariennes et héracléotes n'atteste pas une division territoriale en *mère* (ou éventuellement en *kômai*), mais uniquement les divisions traditionnelles du corps civique mégarien, par *phylai* («tribus») et par *hékastotyes* («centaines»). Si la Mégaride avait été divisée à l'époque archaïque en cinq *mère* ou *kômai*, on s'attendrait à ce que les colonies – qui reproduisaient la majorité des institutions politiques de la métropole – aient préservé cet héritage.

Notons enfin que les listes de Plutarque et de Strabon ne sont pas les seules traditions qui nous renseignent sur la division de la Mégaride. Les mythographes soutenaient l'organisation de la Mégaride en plusieurs royaumes constitués autour de Mégare, d'Éleusis et de Pagai. Ainsi, Dioclès fut le chef (*archôn*) d'Éleusis et, chassé par Thésée, il trouva refuge à Mégare, où il fut honoré par des fêtes⁹⁶. De même, Pausanias vit à Mégare le tombeau de Térée, que les Mégariens considéraient comme ayant été le roi d'un territoire aux abords de Pagai. Le Périégète rapporte la version la plus commune du mythe de Térée, qui régna sur les Thraces à Daulis, en Phocide, et qui fut le mari de Procné, la fille du roi athénien Pandion II. En poursuivant Procné et Philomèle

93 Smith, *Megaris*, p. 35-38, 45-49, 78-80 ; E. Baziotopoulou-Valavani, *op. cit.*, p. 206-207. On a trouvé près de Pagai, à Bouri Alepochoriou, un temple et des dépôts votifs remontant aux VII^e-VI^e siècles : E. Baziotopoulou-Valavani, «Μεγαρίδα», *AD* 55, 2000 (2009), B', p. 92-93.

94 Pausanias, I, 44, 5. Pour la localisation d'Érénéia, voir Van de Maele, *Ereneia*, p. 153-159 ; A. Muller, «Megarika», *BCH* 106, 1982, p. 379-405.

95 Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 23, estiment que l'absence d'Aigosthènes, de Pagai et peut-être aussi d'Érénéia dans la liste de Plutarque s'expliquerait par le fait que ces sites étaient semi-autonomes (notamment les deux premiers) ou qu'ils étaient trop petits pour être évoqués.

96 Anonyme de Mégare, *FGrHist* 487 F 1 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 10, 4). Sur Dioclès, voir *infra*, chapitre I.2.2.

pour la mort de son fils, Itys, Térée se serait suicidé à Mégare. Pausanias ajoute qu'en son honneur on fit élever dans la ville de Mégare un tombeau et on fit un sacrifice annuel, en utilisant des cailloux au lieu de grains⁹⁷. La présence de ce mythe en Mégaride à l'époque hellénistique pourrait être confirmée par une tablette funéraire trouvée à Pagai, mentionnant un certain Τήρης (voir pl. VIII, fig. 2)⁹⁸. Et l'on peut penser que la tombe de Térée servait originellement à renforcer le rattachement de Pagai à la cité de Mégare, tout comme la tombe de Coroibos rappelait les liens entre Tripodiskos et Mégare⁹⁹.

1.1.3 Les rapports entre Mégare et Corinthe à l'époque archaïque

Bien que les traditions relatives à l'organisation des Mégariens en cinq districts datent vraisemblablement de l'époque classique ou hellénistique, cela ne met pas en doute l'historicité du synœcisme. La fondation des colonies après le milieu du VIII^e siècle – des cités qui reproduisent les *nomima* mégariens – témoigne de l'existence en Mégaride d'une cité dotée de ses propres institutions politiques et religieuses. Concernant le synœcisme des cités grecques, il est utile d'évoquer ici l'opinion de Demand, qui propose d'interpréter cet événement non pas comme une étape dans la formation de la *polis* (explication qui serait tributaire d'Aristote), mais comme le résultat d'une situation exceptionnelle, conditionnée par un danger externe¹⁰⁰. Or dans le cas précis de Mégare, la menace corinthienne aurait pu être l'une des causes du synœcisme. La *Question grecque* XVII nous apprend, on l'a vu, que ce sont les Corinthiens qui firent entrer en guerre les cinq districts et ne cessèrent de comploter pour s'emparer de la Mégaride. Le fait que les Corinthiens aient attisé des luttes intestines entre les Mégariens

97 Pausanias, I, 5, 4; 41, 8-9; cf. Highbarger, *Megara*, p. 54-55; Hanell, *Megarische Studien*, p. 37-39.

98 IG VII 205.

99 Bohringer, *Mégare*, p. 10-12.

100 Demand, *Urban Relocation*, p. 14-27, p. 181, n. 3. Sur le synœcisme des cités grecques, voir aussi Moggi, *Sinecismi*, surtout p. 30-32 pour le cas mégarien; Osborne, *Classical Landscape*, p. 55-56; I. Morris, « Village Society and the Rise of the Greek State », in *Structures rurales et sociétés antiques. Actes du colloque de Corfu (14-16 mai 1992)*, P.N. Doukellis et L. Mendoni (éds.), Paris 1994, p. 49-53.

s'inscrit dans une longue tradition de conflits entre les deux cités doriennes, dont l'opposition était proverbiale. Plutarque, qui évoque cette rivalité ailleurs, considère qu'il n'est plus nécessaire de préciser d'autres détails¹⁰¹. On peut penser que le système de rançon et d'hospitalité institué par les Mégariens – «l'hôte par la lance» (δορύξενος) – fut à la fois une réponse à la menace corinthienne et une forme de solidarité, qui constitua la première étape dans la création de la cité de Mégare¹⁰².

Au demeurant, une légende soutenait que Mégare aurait même été une possession de Corinthe. Divers scholiastes en témoignent, en commentant deux expressions proverbiales : ὁ Διὸς Κόρινθος («Korinthos, fils de Zeus») et Μεγαρέων δάκρυα («les larmes des Mégariens»). Les informations les plus détaillées sont fournies par une scholie de Pindare, qui cite Démon, l'auteur vers 300 de l'ouvrage *Sur les proverbes*¹⁰³. On apprend ainsi que les Mégariens, des colons (*apoikoi*) des Corinthiens¹⁰⁴, furent obligés d'envoyer des pleureurs aux funé-

101 Plutarque, *De la malignité d'Hérodote*, XXXV (= *Moralia* 868 C), témoigne de l'inimitié proverbiale qui opposait à la veille des guerres médiques les Éginètes aux Athéniens, les Chalcidiens aux Érétriens et les Corinthiens aux Mégariens. Pareillement, Thucydide, I, 103, 4, indique que les conflits frontaliers entre Mégare et Corinthe (περὶ γῆς ὄρων) furent responsables de la sortie de Mégare de la Ligue péloponnésienne en 461 et de son alliance avec Athènes. Sur la rivalité entre Corinthe et Mégare, voir aussi Théognis, 894; Aristote, *Politique*, III, 9, 9, 1280b 13-17; Plutarque, *Cimon*, 17, 2; cf. Will, *Korinthiaka*, p. 359; D. M. Lewis, «The Origins of the First Peloponnesian War», in *Classical Contributions. Studies in honor of M. F. McGregor*, G. S. Shrimpton et D. J. McCarger (éds.), Locust Valley N. Y. 1981, p. 73-74 [= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, P. J. Rhodes (éd.), Cambridge 1997, p. 13-14].

102 Figueira, *Chronological Table*, p. 263.

103 Démon, *FGrHist* 327 F 19 (*apud* scholie à Pindare, *Néméennes*, VII, 155b); Scholie à Aristophane, *Grenouilles*, 439; Scholie à Platon, *Euthydème*, 292 e; Zénobios, V, 8; *Souda*, s.v. Διὸς Κόρινθος; Hésychios, *Lexicon*, s.v. Διὸς Κόρινθος (éd. K. Latte); cf. Halliday, *Gr. Questions*, p. 100; Will, *Korinthiaka*, p. 359-360; Hammond, *Heraeum*, p. 97; Salmon, *Heraeum*, p. 197-198; *idem*, *Wealthy Corinth*, p. 70-71; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 60-62; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 78; Figueira, *Chronological Table*, p. 263-265.

104 D'après Graham, *Colony*, p. 233-234, Mégare ne fut pas une véritable *apoikia* corinthienne, ne s'agissant que d'une domination des Corinthiens sur leurs voisins. Notons aussi que le Ps.-Scymnos, 502-503, rapporte que Mégare fut une fondation des Doriens, en particulier des Corinthiens et des Messéniens. Cf. Will, *Korinthiaka*, p. 290-291, qui estime que cette tradition est «le reflet d'une prétention ultérieure de Corinthe à l'égard de Mégare, l'argument pseudo-historique d'une revendication».

raillies des Bacchiades, le groupe dominant à Corinthe du VIII^e siècle au milieu de VII^e siècle¹⁰⁵. Suite à la révolte des Mégariens, une ambassade corinthienne vint à Mégare pour faire savoir que «Korinthos, fils de Zeus, s'irriterait s'il n'obtenait pas justice». Ces remarques provoquèrent la colère des Mégariens, qui lapidèrent les ambassadeurs. Dans la guerre qui suivit, les Mégariens triomphèrent et poursuivirent les Corinthiens au cri de «frappez, frappez Korinthos, fils de Zeus». Pour Diogénien en revanche, les «larmes des Mégariens», seraient des larmes aux funérailles des rois de Mégare¹⁰⁶.

Les modernes ont suggéré que ces traditions avaient leur source dans la *Constitution des Mégariens*, voire même une origine plus ancienne, dans l'œuvre du poète corinthien de la deuxième moitié du VIII^e siècle Eumélos¹⁰⁷. L'habitude d'envoyer des pleureurs est rapportée par Hérodote à propos de Sparte, où les hilotes étaient obligés de participer aux funérailles des rois spartiates. Il s'agit d'une institution symbolique, créée pour mettre en évidence une dépendance politique¹⁰⁸. Figueira propose pour les conflits pour la libération de Mégare de la domination corinthienne, la période avant le milieu du VIII^e siècle, c'est-à-dire avant le synœcisme mégarien¹⁰⁹. Sa datation est fort probable, car la création de l'État mégarien a sans doute entraîné la fin de la domination corinthienne.

Il convient de noter que les savants ont rattaché l'action militaire du Mégarien Orsippus au dossier des conflits frontaliers avec Corinthe¹¹⁰. D'après Pausanias, celui-ci fut le premier athlète à courir nu à Olympie, en gagnant la course du stade. On apprend aussi qu'il fut élu plus tard stratège de l'armée et qu'il s'empara d'un territoire au détriment des peuples voisins¹¹¹. Une épigramme funéraire attribuée à Simonide

105 Sur l'aristocratie des Bacchiades à Corinthe, voir Will, *Korinthiaca*, p. 295-338, et Salmon, *Wealthy Corinth*, p. 55-74.

106 Diogénien, VI, 34; VII, 65 (éd. E. Lelli).

107 Halliday, *Gr. Questions*, p. 92; Hammond, *Heraeum*, p. 94-95.

108 Hérodote, VI, 58, 2-3; Pausanias, IV, 14, 4; cf. Hammond, *Peloponnese*, p. 334; Figueira, *Chronological Table*, p. 264.

109 Figueira, *Chronological Table*, p. 262-265.

110 Hanell, *Megarische Studien*, p. 72, n. 3; Hammond, *Heraeum*, p. 97; *idem*, *Peloponnese*, p. 354; Burn, *Lyric Age*, p. 88-89; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 128-129; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 62-63, 69-70; Figueira, *Chronological Table*, p. 271-273; K. S. Meidani, *op. cit.*, p. 37.

111 Pausanias, I, 44, 1.

rappelait les mêmes exploits du héros, à savoir la reconquête des nombreuses terres perdues par sa cité et la victoire olympique. L'inscription témoigne du fait que c'est l'oracle de Delphes qui demanda aux Mégariens d'élever la tombe d'Orsippos (appelé Orrhippos dans le dialecte mégarien)¹¹². Quant aux voisins vaincus par le héros, malgré l'avis de la plupart des historiens, vu le silence des sources sur l'origine des ennemis et le territoire conquis, l'identification avec les Corinthiens reste sujette à caution. Certes, elle ne peut pas être exclue, mais les Mégariens auraient aussi pu mettre la main sur les terres aux confins d'Athènes ou de la Béotie. L'étendue de ces terres ne peut être déterminée seulement sur la foi de l'épigramme mégarienne, qui les qualifie de « nombreuses » (l. 4: πολλῶν)¹¹³. La prudence me semble d'autant plus s'imposer, que la victoire au stade d'Orsippos reste difficile à dater; d'après la tradition la plus commune, elle se placerait en 720, lors de la 15^e olympiade¹¹⁴. Cependant, plusieurs légendes circulaient dans l'Antiquité concernant le premier athlète à se dénuder et la date de sa victoire olympique, et il est impossible de savoir laquelle de ces versions est vraie¹¹⁵.

112 IG VII 52, pour les terres conquises par Orsippos, voir surtout les l. 3-4: ὃς δὴ μακίστους μὲν ἦρους ἀπελύσατο πάτρῃ | πολλῶν δυσμενέων γῶν ἀποτεμνόμενων. L'épigramme fut regravée à l'époque impériale tardive sur la tombe du héros, située sur l'agora. Cf. L'Homme-Wéry, *Solon*, p. 117-120; F. Chamoux, « Les épigrammes dans Pausanias », in *Éditer, traduire, commenter Pausanias en l'an 2000. Actes du colloque de Neuchâtel et de Fribourg (18-22 septembre 1998)*, D. Knoepfler et M. Piérart (éds.), Genève 2001, p. 89; H. Schörner, *Sepulturae Graecae intra urbem. Untersuchungen zum Phänomen der intraurbanen Bestattungen bei den Griechen*, Boreas Beiheft 9, Möhnesee 2007, p. 60, 121, 260.

113 Salmon, *Heraeum*, p. 199.

114 Julius Africanus, F 65, 62 (éd. M. Wallraff *et al.*, p. 196); Hésychios, *Lexicon*, s.v. ζώσατο (éd. K. Latte). Cf. W. W. Hyde, s.v. « Orsippos », *RE* XVIII, 2, 1942, col. 1420-1422; L. Moretti, « Olympionikai, i vincitori negli antichi agoni olimpici », in *Atti dell'Accademia dei Lincei, Memorie*, serie VIII, vol. VIII, 2, Roma 1957, p. 61-62, n° 16; Piccirilli, *MEGARICA*, p. 129; Figueira, *Chronological Table*, p. 271-272.

115 W. E. Sweet, « Protection of the Genitals in Greek Athletics », *AncW* 11, 1985, p. 43-45; cf. *SEG* XXXV, 400. Denys d'Halicarnasse, VII, 72, 2-3, désigne le Spartiate Acanthos comme le premier athlète à courir nu lors de la 15^e olympiade. D'autre part, l'*Etymologicon Magnum*, s.v. γυμνάσια (éd. T. Gaisford), situe la victoire olympique d'Orsippos lors de la 32^e olympiade, soit en 652, et attribue à Orsippos une origine spartiate. Cf. F. Bohringer, « Cultes d'athlètes en Grèce classique : propos politiques, discours mythiques », *REA* 81, 1979, p. 8, 13-14.

Du reste, un conflit entre Mégare et Corinthe à l'époque archaïque est mentionné dans le passage que Pausanias consacre à la description du trésor mégarien d'Olympie :

13. Τοῦ θησαυροῦ δὲ ἐπείργασται τῷ ἀετῷ ὁ γιγάντων καὶ θεῶν πόλεμος· ἀνάκειται δὲ καὶ ἀσπίς ὑπὲρ τοῦ ἀετοῦ, τοὺς Μεγαρέας ἀπὸ Κορινθίων ἀναθεῖναι τὸν θησαυρὸν λέγουσα. Ταύτην Μεγαρεῦσιν ἡγοῦμαι τὴν νίκην Ἀθήνησιν ἄρχοντος γενέσθαι Φόρβαντος, ἄρχοντος δὲ διὰ τοῦ αὐτοῦ βίου παντός· ἐνιαύσιαι γὰρ οὐκ ἦσαν πω τότε Ἀθηναίοις αἱ ἀρχαί, οὐ μὴν οὐδὲ ὑπὸ Ἠλείων ἀνεγράφοντο πω τηνικαῦτα αἱ ὀλυμπιάδες. 14. Λέγονται δὲ καὶ Ἀργεῖοι μετασχεῖν πρὸς τοὺς Κορινθίους Μεγαρεῦσι τοῦ ἔργου. Τὸν δὲ ἐν Ὀλυμπίᾳ θησαυρὸν ἔτεσιν [...] ὕστερον τῆς μάχης ἐποίησαν οἱ Μεγαρεῖς.

13. Au fronton du trésor on a sculpté la guerre des géants et des dieux : consacré aussi au-dessus du fronton, il y a un bouclier, avec des mots indiquant que les Mégariens ont consacré le trésor sur les dépouilles des Corinthiens. À mon avis, les Mégariens remportèrent cette victoire quand Phorbas était archonte à Athènes, et archonte à vie. En effet, les magistratures n'étaient pas encore annuelles à Athènes à cette époque, et les olympiades n'étaient assurément pas non plus encore inscrites par les Éléens. 14. On dit que les Argiens prirent part à l'action des Mégariens contre les Corinthiens, et les Mégariens firent leur trésor à Olympie [...] années après la bataille¹¹⁶.

On notera à propos de ce récit que la représentation d'une Gigantomachie sur le fronton du trésor mégarien à Olympie n'est pas dépourvue d'une certaine symbolique. Car les Mégariens parvenaient ainsi à offrir une analogie visuelle et idéologique à leur propre victoire, en la comparant à celle des dieux olympiens sur les Géants¹¹⁷. Conformément au récit de Pausanias, la guerre de Corinthe contre Mégare (alliée à Argos) aurait eu lieu sous l'archontat de Phorbas à Athènes. Cette période ne saurait pourtant entrer en considération : selon la tradition, Phorbas aurait été archonte au X^e siècle¹¹⁸, tandis que le trésor des Mégariens à Olympie a été bâti vers 510¹¹⁹. Ce dernier indice archéologique placerait la guerre

116 Pausanias, VI, 19, 13-14 (trad. de J. Pouilloux, Paris, CUF).

117 C. Marconi, « Mito e autorappresentazione nella decorazione figurate dei *thesauroi* di età arcaica », in *Stranieri e non cittadini nei santuari greci*, A. Naso (éd.), Firenze 2006, p. 168.

118 Samuel, *Chronology*, p. 195.

119 A. Mallwitz, *Olympia und seine Bauten*, München 1972, p. 174-176 ; J. Heiden, *Die Tondächer von Olympia*, Berlin-New York 1995, p. 25 ; C. Marconi, *op. cit.*, p. 165-168.

vers la fin du VI^e siècle ou peut-être un peu avant si l'on acceptait la suggestion de Corbetta de remplacer dans ce texte l'archonte Phorbas par Phormion (*ca.* 546/5)¹²⁰. Notons aussi que l'on a trouvé à Olympie des armes consacrées à l'époque archaïque par les Argiens après une victoire contre les Corinthiens. Pour des raisons archéologiques (style des casques, lieu de trouvaille), Jackson situe ces dédicaces dans le dernier tiers du VI^e siècle ou au début du V^e siècle et pense qu'elles peuvent corroborer le passage de Pausanias sur la guerre des Mégariens et des Argiens contre les Corinthiens, sans pour autant avoir des certitudes là-dessus¹²¹. Malheureusement, le nombre d'années qui séparent la victoire mégarienne de la construction du trésor d'Olympie n'est pas conservé dans le passage de Pausanias et cette lacune constitue une difficulté supplémentaire pour la datation de la guerre. Du reste, compte tenu de la mention de l'archontat à vie, il est possible que la source de Pausanias fasse allusion à un conflit plus ancien entre les Mégariens, les Argiens et les Corinthiens, remontant au VIII^e ou VII^e siècle¹²². Les Mégariens ont pu être soutenus dans la guerre par l'Argien Pheidon, si l'on accepte la datation du VII^e siècle proposée pour ce tyran légendaire¹²³.

120 C. Corbetta, «Il conflitto del VI secolo a.C. fra Corinto e Megara», *RIL* 112, 1998, p. 299-304; cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 144-145; Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, p. 121-122. Figueira, *Chronological Table*, p. 292-294, situe un conflit entre les Mégariens et les Corinthiens dans la première moitié du VI^e siècle, en raison du fait qu'Argos, après la défaite de 546 dans la guerre contre les Spartiates (la «bataille des Champions»), était incapable d'aider Mégare, et il en place un autre dans la deuxième moitié du VI^e siècle, à cause de la date du trésor d'Olympie. Sur la datation de l'archontat de Phormion vers 546/5, voir D.W. Bradeen, «The Fifth-Century Archon List», *Hesperia* 32, 1963, p. 191-192.

121 A.H. Jackson, «Argos' Victory over Corinth», *ZPE* 132, 2000, p. 295-311; cf. M. Sève, *Bull. ép.*, 2001, 82; *SEG* L, 464. Sur le lien qui pourrait exister entre l'ex-voto des Argiens à Olympie et la guerre mentionnée par Pausanias, voir déjà Will, *Korinthiaka*, p. 644-645, n. 1.

122 Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 64.

123 Sur la tyrannie de Pheidon à Argos, voir Burn, *Gr. Sea Power*, p. 171; *idem*, «The So-called 'Trade-Leagues' in Early Greek History and the Lelantine War», *JHS* 49, 1929, p. 22; A. Andrews, «The Corinthian Actaeon and Pheidon of Argos», *CQ* 43, 1949, p. 70-78; Will, *Korinthiaka*, p. 352-360; R.A. Tomlinson, *Argos and the Argolid. From the End of the Bronze Age to the Roman Occupation*, Ithaca-New York 1972, p. 79-86; E. Manni, «Fidone d'Argo, i Bacchiadi di Corinto e le fondazioni di Siracusa e di Megara Iblea», *Kokalos* 20, 1974, p. 85-87; Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, p. 121-122; Salmon, *Wealthy Corinth*, p. 71-72.

En effet, Pheidon, par sa volonté de contrôler l'isthme, fut la principale menace pour les Bacchiades et une tradition place même sa mort à Corinthe¹²⁴.

Quant aux relations entre Argos et Mégare, force est de constater l'existence de liens étroits entre les deux peuples dans le domaine des mythes et de la religion. Ainsi, Car, le premier roi mégarien, était le fils de Phoroneus, le premier chef d'Argos¹²⁵. Mieux, le nombre de onze générations qui séparent les rois Car et Lélex, pour lequel Pausanias (I, 39, 6) ne fournit aucune explication, a été introduit par les mythographes mégariens pour établir une corrélation entre la liste des rois de Mégare et celle des rois d'Argos¹²⁶. Grâce à une épigramme funéraire et à Pausanias, on sait aussi que la légende de Coroibos, le fondateur de Tripodiskos, était commune aux Mégariens et aux Argiens¹²⁷. De même, on n'a pas manqué de noter les rapprochements qui existent entre les cultes des deux cités doriennes. Ainsi, Hanell estime que l'appellation locale des concours pythiques de Mégare, Πυθᾶεια, conserve le souvenir d'une épiclèse plus ancienne, Πυθαεύς (avec un thème en -α). Cette forme serait d'origine argienne, étant donnée la présence à Argos d'un sanctuaire d'Apollon Πυθαεύς. Dans ce cas, l'épithète de Πυθαῖος portée par Apollon à Chalcédoine, colonie de Mégare, renverrait également à l'épiclèse argienne d'Apollon. Le culte d'Apollon Pythien – le fondateur divin de Mégare, qui aide le héros Alcatheos à bâtir les remparts de la cité – aurait dans ce cas une origine argienne, tout comme le culte d'Apollon *Lykeios*, qui se retrouve, lui aussi, à Argos¹²⁸. De surcroît, Pausanias situe à Mégare deux monuments qui se rattachent à Argos: l'hérôon d'Iphigénie et le sanctuaire d'Artémis, construit par Agamemnon¹²⁹.

Du reste, on peut inférer sur la base de quelques récits de fondation que les Argiens ont pu accompagner les Mégariens en Sicile et dans la Propontide. Ainsi une légende cite-t-elle les Argiens parmi les fondateurs

124 Nicolas de Damas, *FGrHist* 90 F 35; Plutarque, *Histoires d'amour*, II (= *Moralia* 772 D-773 B); Scholie à Apollonios de Rhodes, IV, 1212.

125 Pausanias, II, 15, 5.

126 Highbarger, *Megara*, p. 69-70.

127 Pausanias, I, 43, 7; *Anthologie Palatine*, VII, 154.

128 Hanell, *Megarische Studien*, p. 84; cf. M. Piérart, «Un oracle d'Apollon à Argos», *Kernos* 3, 1990, p. 324; Robu, *Chalcédoine*, p. 137-155.

129 Pausanias, I, 43, 1; cf. A. Muller, «Megarika», *BCH* 105, 1981, p. 218-222.

de Byzance¹³⁰. Et des Argiens se sont probablement associés aux Mégariens de Lamis quand ceux-ci partirent pour la Sicile¹³¹. Une institution d'origine argienne (le *hiéromnâmon*), des divinités et des mythes argiens sont aussi présents dans les colonies mégariennes (à Byzance, à Chalcédoine, à Mésambria)¹³². Hanell pensait jadis que les cultes et les mythes argiens furent introduits dans les colonies par le biais de Mégare, tenue pour un établissement argien. L'origine des Doriens de Mégare reste pourtant difficile à établir et ces données argiennes peuvent aussi être dues à la collaboration entre les Argiens et les Mégariens dans le mouvement de colonisation. Cette collaboration, ainsi que l'aide argienne contre Corinthe évoquée par Pausanias, découlerait des liens de *syngéneia* existant entre les deux peuples. On rappelle à cet égard que, selon Aristote, les *apoikiai* étaient originellement le résultat d'une *syngéneia*, d'une «parenté» remontant à l'époque de la fondation (οἱ ἀποικῖαι διὰ τὴν συγγένειαν)¹³³. Il est vraisemblable qu'étant unis par des liens de parenté, les Mégariens et les Argiens avaient collaboré à l'époque archaïque dans des combats contre l'ennemi commun, Corinthe, aussi bien que dans l'installation de certaines *apoikiai* (notamment celle de Byzance).

Pour les rapports entre Mégare et Corinthe il est enfin intéressant de rappeler le témoignage de Strabon sur Krommyon (aujourd'hui Agioi Theodoroi), un bourg dans la Corinthie, qui avait auparavant appartenu aux Mégariens (voir carte 2)¹³⁴. Figueira date la capture de cet établissement par les Corinthiens de *ca.* 625-600 et l'inclut parmi les actions du tyran Périandre visant à contrôler le golfe Saronique¹³⁵. Salmon estime que le bourg est devenu corinthien avant la fin du VI^e siècle ou le début

130 Hésychios, *FGrHist* 390 F 3, 4, 6.

131 Voir *infra*, chapitre II.1.1.1.

132 Voir *infra*, chapitres II.2.4.1.6. et III.2.1.2.

133 Aristote, *Politique*, I, 2, 6, 1252b 20-22. Sur la *syngéneia*, voir O. Curty, *Les parentés légendaires entre cités grecques. Catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme συγγένεια et analyse critique*, Genève 1995 ; *idem*, «Un usage fort controversé : la parenté dans le langage diplomatique de l'époque hellénistique», *AncSoc* 35, 2005, p. 101-117 (avec les références antérieures).

134 Strabon, VIII, 6, 22, C 380 : ἡ δὲ Κρομμυὼν ἐστὶ κώμη τῆς Κορινθίας, πρότερον δὲ τῆς Μεγαρίδος ; cf. Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 85-86. Sur la localisation de ce bourg, voir N. M. Verdelis, O. Alexandri, « Ἀρχαιότητες Ἀργολικοκορινθίας », *AD* 17, 1961-1962, p. 52-54.

135 Figueira, *Chronological Table*, p. 277-278, suivi par K. S. Meidani, *op. cit.*, p. 116.

du V^e siècle¹³⁶. Il s'appuie sur deux inscriptions trouvées à Agioi Theodoroi écrites dans un alphabet plus proche du corinthien que du mégarien¹³⁷. Mais on ne peut exclure que les deux inscriptions – dont l'une funéraire et l'autre trop fragmentaire pour pouvoir en établir le caractère – témoignent de la présence des Corinthiens sur ce site, chose qui ne serait guère surprenante pour une localité de frontière. D'ailleurs, des inscriptions en alphabet corinthien apparaissent aussi dans la colonie mégarienne de Sélinonte¹³⁸. On n'a donc pas les moyens de connaître la date exacte de la conquête de Krommyon. L'événement remonte en tout cas à la période avant le troisième quart du IV^e siècle, la date du périple du Ps.-Scylax, qui qualifie Krommyon de fort (*teichos*) dans la Corinthie¹³⁹. On notera par ailleurs que l'appel de la Ligue achéenne à des juges mégariens pour le conflit entre Corinthe et Épidaure suggère que, dans la deuxième moitié du III^e siècle, la zone-frontière entre les deux cités doriennes de l'isthme n'était plus un sujet de dispute, car autrement les Corinthiens n'auraient pas accepté les Mégariens en tant que *dikastai*¹⁴⁰.

En guise de conclusion, on notera qu'avant le milieu du VIII^e siècle les Mégariens se trouvaient dans une situation de dépendance vis-à-vis de Corinthe. Pour échapper à cette domination et mettre fin à leurs conflits internes, les Mégariens ont institué le système d'alliance de «l'hôte par la lance». Ce système donnera lieu à une nouvelle cité, sans pour autant créer de solidarité parfaite entre les habitants de la Mégaride. De fait, comme on le verra dans le chapitre suivant, on a raison de

136 Salmon, *Heraeum*, p. 196-197 et n. 227, suivi par C. Corbetta, *op. cit.*, p. 303.

137 J.H. Kent, *Corinth, vol. VIII, part III. The Inscriptions (1926-1950)*, Princeton 1966, n° 1: Πατροκλέος ἰμή; n° 5, fr. a: [---]πελμαρο[---], et fr. b: [---]νχινδ[---]. On notera la présence de l'*iota* corinthien (sous la forme d'un *sigma* à quatre branches) dans la première inscription, et du *san* (M) dans la deuxième, signe présent dans l'alphabet de Corinthe, mais absent dans celui de Mégare. En revanche, comme Salmon le note, l'épithèque de Patroklès atteste un *alpha* spécifique à Mégare. Le premier éditeur de l'épithèque de Patroklès, W. Peek, «Griechische Inschriften», *MDAI(A)* 59, 1934, p. 45, avait déjà conclu, sur la foi de cette inscription, que l'occupation mégarienne de Krommyon devait être antérieure à 500.

138 Voir *infra*, chapitre II.1.2.5.

139 Ps.-Scylax, 55; cf. H.N. Fowler, R. Sillwell, *op. cit.*, p. 48. G. Shipley (éd.), *op. cit.*, p. 6-8, assigne la date de 338-337 au périple du Ps.-Scylax. Sur Krommyon, voir aussi Xénophon, *Helléniques*, IV, 4, 13.

140 *IG IV²* 1, 71; cf. Wiseman, *Land*, p. 136-138.

penser qu'il existe un lien étroit entre le synœcisme, la création d'une nouvelle *politeia* et le début de la colonisation mégarienne vers le milieu du VIII^e siècle.

1.1.4 La colonisation et le synœcisme mégariens : deux phénomènes contemporains du haut archaïsme

Les récits situent le synœcisme, la création des institutions politiques de Mégare et le début du mouvement colonial mégarien dans la deuxième moitié du VIII^e siècle. Comme ailleurs, des traditions légendaires rapportent que Mégare fut d'abord gouvernée par des rois. Le premier d'entre eux, Car, le fils de Phoroneus, donna son nom à l'acropole orientale de la ville et son rôle civilisateur se manifeste dans la fondation du *mégaron* de Déméter¹⁴¹. Onze générations après Car, ce fut Lélex, le fils de Poséidon, venu d'Égypte, qui exerça la royauté. Il fut suivi par Clésôn, Pylas, Nisos, Mégareus, Alcathoos, Ajax et Hypérion, fils d'Agamemnon¹⁴². Grâce à Pausanias, on apprend dans quelles circonstances les Mégariens remplacèrent leur dernier roi par un collège de magistrats élus.

Ἵπερίονος δὲ τοῦ Ἀγαμέμνονος – οὗτος γὰρ Μεγαρέων ἐβασίλευσεν ὕστατος – τοῦτου τοῦ ἀνδρὸς ἀποθανόντος ὑπὸ Σανδρίονος διὰ πλεονεξίαν καὶ ὕβριν, βασιλεύεσθαι μὲν οὐκέτι ὑπὸ ἐνὸς ἐδόκει σφίσι, εἶναι δὲ ἄρχοντας αἰρετοὺς καὶ ἀνὰ μέρος ἀκούειν ἀλλήλων. Ἐνταῦθα Αἴσυμνος οὐδενὸς τὰ ἐς δόξαν Μεγαρέων δευτέρως παρὰ τὸν θεὸν ἦλθεν ἐς Δελφοὺς, ἐλθὼν δὲ ἡρώτα τρόπον τῖνα εὐδαιμονήσουσι· καὶ οἱ καὶ ἄλλα ὁ θεὸς ἔχρησε καὶ Μεγαρέας εὖ πράξειν, ἦν μετὰ τῶν πλειόνων βουλευέσωνται. Τοῦτο τὸ ἔπος ἐς τοὺς τεθνεῶ-

141 Pausanias, I, 39, 5 ; Stéphane de Byzance, s.v. *Καρία*. D'après Pausanias, I, 44, 6, le tombeau de Car se trouvait sur la route de Corinthe.

142 Pausanias, I, 39, 6 ; 41, 3-6 ; 42, 4 ; 43, 3. Sur les différentes versions des généalogies royales de Mégare, voir J. Holle, *Megara im mythischen Zeitalter*, in *Programm des Gymnasiums zu Recklinghausen LI. Schuljahr 1880-1881*, Recklinghausen 1881 ; K. Seeliger, « Alkathoos und die megarische Königliste. Eine Pausaniasstudie », in *Festschrift für Johannes Overbeck*, Leipzig 1893, p. 27-44 ; Highbarger, *Megara*, p. 66-94 ; Bohringer, *Megara*, p. 6-22 ; Muller, *De Nisēe à Mégare*, p. 619-628 ; Carlier, *Royaute*, p. 402-403. Pour la double fonction des généalogies mythiques (mesurer le temps historique et lier le présent de la cité à son passé légendaire), voir C. Calame, « Spartan Genealogies : the Mythological Representation of a Spatial Organisation », in *Interpretation of Greek Mythology*, J. Bremmer (éd.), London-Sydney 1987, p. 153-186.

τας ἔχειν νομίζοντες βουλευτήριον ἐνταῦθα ᾧ κοδόμησαν, ἵνα σφίσιν ὁ τάφος τῶν ἡρώων ἐντὸς τοῦ βουλευτηρίου γένηται.

Hypérion, le fils d'Agamemnon, – ce fut le dernier roi de Mégare –, cet homme donc fut tué par Sandion à cause de sa cupidité et de sa démesure. Les Mégariens décidèrent alors de ne plus se laisser gouverner par un roi unique, mais d'avoir des magistrats élus et d'obéir à tour de rôle les uns aux autres. Alors Aisymnos, un Mégarien qui ne le cédait en réputation à aucun autre, vint à Delphes auprès du dieu et, une fois là, il lui demanda le moyen pour les Mégariens d'avoir la prospérité. Le dieu leur répondit entre autres que les gens de Mégare s'en trouveraient bien s'ils ouvraient leurs délibérations au plus grand nombre. Jugeant que cette parole désignait les morts, ils construisirent leur salle du Conseil en ce lieu, pour que le tombeau des héros fût à l'intérieur de la salle du Conseil¹⁴³.

Sur la foi de Pausanias, on constate que le transfert du pouvoir politique conduit à Mégare à l'identification de l'espace politique avec l'espace sacré¹⁴⁴. De fait, tous les édifices publics sont placés sur des tombes anciennes¹⁴⁵. Ainsi, comme le passage cité en témoigne, les Mégariens bâtirent leur *Bouleutèrion* sur les tombeaux des héros et le Périègete ajoute ailleurs que cet édifice se trouvait sur le tombeau de Timalcos, le fils de Mégareus¹⁴⁶. De plus, le Prytanée était sur les tombeaux d'Euhippos, autre fils de Mégareus, et d'Ischépolis, le fils d'Alcathoos¹⁴⁷. Les archives de la cité, quant à elles, sont implantées sur l'*hérôon* d'Alcathoos¹⁴⁸.

S'il est impossible de démontrer l'existence historique des rois mégariens¹⁴⁹, il est en revanche certain que l'on assiste dès le milieu du

143 Pausanias, I, 43, 3 (trad. de J. Pouilloux, CUF).

144 Bohringer, *Mégare*, p. 7.

145 Pour l'organisation de la description de Mégare par Pausanias, voir Highbarger, *Megara*, p. 1-31 ; A. Muller, « Megarika », *BCH* 105, 1981, p. 203-225.

146 Pausanias, I, 42, 4. Voir aussi *infra*, chapitre III.2.2.1, pour l'hypothèse selon laquelle l'*Aisymnion* mentionné par Pausanias, I, 43, 3, devrait être identifié au *Bouleutèrion*. Si l'on accepte cette hypothèse, cela signifierait que la salle du Conseil abritait aussi le tombeau d'Aisymnos.

147 Pausanias, I, 43, 2.

148 Pausanias, I, 43, 4 ; cf. Bohringer, *Mégare*, p. 7.

149 Voir notamment *supra*, chapitre I.1.3, pour l'influence argienne sur la liste des rois mégariens. De manière générale, pour la question de la royauté (dépourvue ou non d'un sens monarchique) dans la Grèce du haut archaïsme, voir R. Drews, *Basileus. The Evidence for Kingship in Geometric Greece*, New Haven-London 1983, p. 98-131 ; Carlier, *Royauté*, surtout p. 503-514 ; *idem*, « Les *basileis* homériques sont-ils des rois ? », *Ktèma* 21, 1996, p. 5-21 ; D. Knoepfler, *REG* 99, 1986, p. 332-341.

VIII^e siècle en Mégaride, tout comme dans d'autres régions du monde grec, à la formation de la cité¹⁵⁰. Conformément aux légendes locales, dorénavant, ce n'est pas «une institution monarchique» qui gouvernera les Mégariens, mais un pouvoir collégial électif, incarné très probablement par les *aisimnatai*¹⁵¹. Ce témoignage suggère qu'il y a eu vers le milieu du VIII^e siècle un changement institutionnel, qui reste (en l'absence des données archéologiques) difficile à saisir dans toute sa complexité¹⁵², mais qui est sans doute étroitement lié au synœcisme¹⁵³. En effet, le regroupement des Mégariens a imposé l'élaboration des nouvelles institutions afin d'assurer la médiation politique entre les aristocrates locaux. Il convient en même temps de remarquer que la légende d'Aisymnos cache une ruse: au lieu d'élargir le corps politique, comme le dieu de Delphes le leur avait conseillé («ouvrir les délibérations au plus grand nombre»), les Mégariens ont construit leur salle du Conseil sur des tombes héroïques. Cela suggère qu'en dépit du conseil de l'oracle de Delphes, certaines familles ont été exclues de l'exercice du pouvoir politique. Et l'on a vu que les luttes internes sont évoquées par Plutarque dans le passage relatif aux cinq *mérè*, déjà commenté: il y est question des conflits qui opposaient les Mégariens et auxquels le système de «l'hôte par la lance» était destiné à mettre fin. L'affirmation de Plutarque selon laquelle «les cultivateurs ne furent les victimes d'absolument personne» a incité Figueira à attribuer le passage à une

150 C. Bérard, «Récupérer la mort du prince: héroïsation et formation de la cité», in *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, G. Gnoli et J.-P. Vernant (éds.), Cambridge-Paris 1982, p. 89-105; Bohringer, *Mégare*, p. 17, rappelle que «l'appel aux héros et à leurs mythes, leur mise en terre, et l'apparition, pour quelques-uns, de leur culte, sont ainsi inhérents au processus de formation de la cité grecque». Voir aussi F. de Polignac, «Repenser la <cité>? Rituels et société en Grèce archaïque», in *Studies in the Ancient Greek Polis*, M.H. Hansen et K. Raaflaub (éds.), Historia Einzelschriften 95, Stuttgart 1995, p. 7-19; Morris, *The Eighth-century Revolution*, p. 64-80.

151 Sur les *aisimnatai*, voir *infra*, chapitre III.2.2.1.

152 Même dans les régions où les découvertes sont plus abondantes qu'en Mégaride, notamment à Érétrie, l'identification des catégories sociales de la haute époque archaïque sur la base des vestiges archéologiques pose de difficultés. À cet égard, voir B. Blandin, *Les pratiques funéraires d'époque géométrique à Érétrie. Espace des vivants, demeures des morts*, Eretria. Fouilles et recherches XVII, Gollion 2007, p. 137-156 (avec les références).

153 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 53-55; Bohringer, *Mégare*, p. 14; Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 627.

situation où les aristocrates préservaient l'héritage d'un combat individuel, par opposition aux transformations politiques et militaires introduites par la phalange¹⁵⁴. Il s'agit sans aucun doute d'une situation politique spécifique du haut archaïsme, caractérisée par des conflits entre différents groupements d'*oikoi* ou de clans ; autrement dit, des conflits à l'intérieur de l'élite¹⁵⁵.

Dans ce cadre, il est permis de supposer que des aristocrates qui ne trouvaient pas de place dans la nouvelle organisation politique, avaient été obligés d'abandonner la Mégaride pour aller s'installer ailleurs¹⁵⁶. Ceux-ci suivaient l'exemple des Héraclides de Corinthe, plus précisément d'Archias, probablement originaire du bourg de Ténéa, qui avait fondé Syracuse¹⁵⁷, et de Chersicratès, le fondateur de Corcyre. À cet égard, il n'est pas sans intérêt d'évoquer ici le témoignage de Timée de Tauromenium, selon lequel la cause du départ de Chersicratès fut sa privation des honneurs (*timai*) par les Corinthiens¹⁵⁸. Nicolas de Damas rapporte aussi que vers le milieu du VII^e siècle le tyran Cypsélos

154 Figueira, *Chronological Table*, p. 262-263.

155 Cf. Morris, *The Eighth-century Revolution*, p. 72.

156 À propos du départ des *apoikoi* à l'époque archaïque, B. Helly, « Arithmétique et histoire. L'organisation militaire et politique des Ioniens en Achaïe à l'époque archaïque », *Topoi*(Lyon) 7, 1, 1997, p. 254, estime que « la communauté en place expulse les individus que la structure d'organisation qu'elle a adoptée ne lui permet pas d'intégrer comme il conviendrait ».

157 Thucydide, VI, 3, 2 ; Strabon, VI, 1, 11, C 262 ; VI, 2, 4, C 269-270 ; VIII, 6, 22, C 380 ; *Marmor Parium*, *FGrHist* 239 A 31 ; cf. Malkin, *Religion and Colon.*, p. 41-43 ; C. K. Williams, *op. cit.*, p. 41 ; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 90-91, n. 152 ; F. Bernstein, *Konflikt und Migration. Studien zu griechischen Fluchtbewegungen im Zeitalter der sogenannten Großen Kolonisation*, St. Katharinen 2004, p. 45-77. D'après Strabon, VI, 2, 4, C 269, le bourg de Ténéa avait fourni la plupart des colons d'Archias.

158 Évoquant l'arrivée des Corinthiens à Corcyre, Timée, *FGrHist* 566 F 80, transmet : ἔστι δὲ ὁ τὴν ἀποικίαν τῶν Βακχιαδῶν Χερσικράτης, ἀποστερούμενος τῶν τιμῶν ὑπὸ Κορινθίων ; cf. De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 91. Pour la fondation de Corcyre par les Corinthiens voir aussi les références citées ci-dessus. Les luttes internes (les périodes de *stasis*) qui divisaient les cités grecques furent responsables de la fondation d'autres colonies (Tarente, Cyrène, etc.) : C. Dougherty, « It's Murder to found a Colony », in *Cultural Poetics in Archaic Greece: Cult, Performance, Politics*, C. Dougherty et L. Kurke (éds.), Cambridge 1993, p. 182-184 ; M. Moggi, « Emigrazioni forzate e divieti di ritorno nella colonizzazione greca die secoli VIII-VII a. C. », in *Coercizione e mobilità umana nel mondo antico*, M. Sordi (éd.), Milano 1995, p. 27-49, surtout p. 45 ; F. Bernstein, *op. cit.*, p. 23-32.

avait permis le retour des exilés et avait honoré (*épitimoi*) ceux que le régime des Bacchiades avait dépouillés de leurs privilèges (*atimoi*)¹⁵⁹. Un passage d'Hérodote témoigne précisément du rôle de la *timè* (que l'on peut traduire non seulement par «honneur», mais aussi par «autorité» et «charge») pour l'accès des nouveaux colons à la pleine citoyenneté. On apprend ainsi qu'étant chassés de Lemnos par des Pélasges, les Minyens, descendants des Argonautes, demandèrent aux Lacédémoniens d'habiter parmi eux, à condition d'avoir leur part des *timai* et le droit de posséder un lot de terre. Outre ces deux privilèges, les Spartiates leur accordèrent aussi l'intégration dans une tribu et l'intermariage¹⁶⁰. De même, le célèbre «Serment des Fondateurs» de Cyrène stipule que les Théréens qui arrivent par la suite comme colons supplémentaires (*époikoi*) devaient obtenir leur part de droits civiques (*politéia*), des honneurs (*timai*) et recevoir un lot de terre (*gè*) dans la nouvelle fondation¹⁶¹.

On peut ainsi conclure que de même qu'à Corinthe et dans d'autres cités, la perte de la *timè*, c'est-à-dire la perte d'une partie des droits que la citoyenneté impliquait, a pu déterminer aux VIII^e-VII^e siècles plusieurs habitants de la Mégaride à quitter leur pays. Ce fut d'abord le cas des Mégariens de Lamis, qui ne participent pas au synœcisme de Mégare en Grèce et fondent leur propre «Mégare» en Sicile. Le fait que les deux cités sont homonymes peut être interprété non seulement comme la volonté d'établir un lien avec la métropole, mais aussi comme un indice de l'hostilité des *apoikoi* de Sicile à l'égard de leur métropole.

159 Nicolas de Damas, *FGrHist* 90 F 57, 7 : ὁ δὲ (Κύψελος) τοὺς τε φυγάδος κατὰγει καὶ τοὺς ἀτίμους ὑπὸ τῶν Βακχιαδῶν γενομένους ἐπιτίμους πάλιν ἐποίησεν.

160 Hérodote, IV, 145 ; cf. F. Ruzé, *Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate*, Paris 1997, p. 205-206.

161 *SEG* IX, 3. On se rapportera pour ce texte à l'édition de C. Dobias-Lalou, «*SEG* IX, 3 : un document composite ou inclassable ? », *Verbum* 3-4, 1994, p. 243-256 ; cf. C. Calame, *Mythe et histoire dans l'Antiquité grecque. La création symbolique d'une colonie*², Paris 2011, p. 236-241. Les droits des *époikoi* sont mentionnés aux l. 31-33 de l'inscription (éd. Dobias-Lalou) : [τῶν Θηραίων] τὸ γκαταπλέον[τα] | ὕστερον ἐς Λιβύαν [καὶ π]ο[λιτ]ιῆας | καὶ τιμᾶμ πεδέχ[εν] | καὶ γᾶς τᾶς ἀδεσπότη | ἀπολογ[ι]χάνεν.

I.2 Les conflits de Mégare avec Athènes pour la possession de l'île de Salamine : une affaire de *néoi* ?

Interea Megarenses, memores inlati Atheniensibus belli et deserti, ne frustra arma movisse viderentur, matronas Atheniensium in Eleusinis sacris noctu oppressuri naves conscendunt.

Cependant les Mégariens, qui n'avaient pas oublié la guerre contre les Athéniens (pour Salamine), qu'ils avaient entreprise puis abandonnée, craignant qu'on ne les blâmât d'avoir pris les armes pour rien, s'embarquent pour surprendre les matrones athéniennes aux fêtes nocturnes d'Éleusis¹⁶².

La guerre pour la possession de Salamine a été une longue guerre, qui a marqué les relations entre Mégare et Athènes au VI^e siècle et aux époques ultérieures, et ce n'est que le recours à des arbitres de Sparte qui y a mis fin. Ce conflit a contribué en même temps à l'élaboration et à l'épanouissement des différentes traditions pour justifier la possession de l'île. Il s'agit de récits qui entremêlent mythe et histoire et qui prennent à la fois une dimension politique et religieuse, notamment avec la fondation de nouveaux cultes. J'aimerais d'abord faire état dans le cadre de ce chapitre des traditions et des mythes relatifs aux combats entre les Mégariens et les Athéniens. Cela me permettra d'examiner ensuite les enjeux de la guerre pour Salamine et notamment de m'interroger sur l'importance économique, commerciale et stratégique de l'île. Enfin, j'aborderai aussi la question du type de combats menés par les deux parties, ainsi que celle du rapport éventuel entre ces combats et la fondation de colonies mégariennes sur les rives du Pont-Euxin¹⁶³.

162 Justin, II, 8, 1 (trad. E. Chambry et L. Thély-Chambry).

163 Ce chapitre reprend et développe des réflexions que j'ai faites dans A. Robu, « L'affaire de Salamine », *Dacia* N.S. 48-49, 2004-2005, p. 161-172.

1.2.1 Les traditions relatives aux combats menés par les Mégariens et les Athéniens à l'époque archaïque

Les savants s'accordent pour situer le début de l'occupation mégarienne de Salamine avant *ca.* 600. Highbarger date cet événement du VIII^e siècle et estime qu'il aurait dû se produire avant le départ des Mégariens pour la Sicile¹⁶⁴. En revanche, pour Figueira, la conquête de l'île eut lieu après la fondation des colonies mégariennes en Propontide, à l'époque du tyran Théagène. L'arrêt du mouvement colonial mégarien vers 630-625 s'expliquerait par les nouvelles terres acquises suite à l'occupation de l'île¹⁶⁵. On a aussi suggéré que les Mégariens prissent possession de Salamine au cours du VII^e siècle afin d'empêcher les attaques des pirates qui sévissaient dans l'île¹⁶⁶.

En réalité, les récits, peu nombreux et souvent à caractère polémique, nous empêchent de connaître les circonstances du début de la guerre. À cet égard, le seul indice chronologique dont on dispose est un passage de Plutarque, qui rapporte que les Mégariens réoccupèrent Nisaia et Salamine, en profitant de la situation difficile d'Athènes, survenue après le sacrilège commis par les Alcméonides dans l'affaire de Cylon¹⁶⁷. Il y aurait donc eu avant cet événement une occupation mégarienne de Salamine, suivie d'une conquête de l'île et du port de Nisaia par les Athéniens. Le *terminus post quem* pour le coup d'État de Cylon est la victoire de l'Athénien à la double course lors la 35^e olympiade, c'est-à-dire en 640¹⁶⁸, ou bien plus tard, en 598/7, à condition que l'on accepte l'opinion de Lenschau, selon laquelle les 49 premières olympiades furent annuelles¹⁶⁹. On sait par ailleurs que le tyran Théagène

164 Highbarger, *Megara*, p. 127.

165 Figueira, *Chronological Table*, p. 280.

166 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 101, 122, 130-131.

167 Plutarque, *Solon*, 12, 5.

168 Julius Africanus, F 65, 99 (éd. M. Wallraff *et al.*, p. 198); cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 93-95; Figueira, *Chronological Table*, p. 276; Okin, *Theognis*, p. 9-10; H. Berve, *Die Tyrannis bei den Griechen*, II, Darmstadt 1967, p. 536; L. de Libero, *Die archaische Tyrannis*, Stuttgart 1996, p. 225-230; Smith, *Megarais*, p. 99-100.

169 T. Lenschau, « Forschungen zur griechischen Geschichte im VII. und VI. Jahrhundert v. Chr., I, Die Tyrannis in den Isthmosstaaten », *Philologus* 91, 1936/7, p. 287-289, date la tyrannie de Théagène autour de 600. De même, E. Lévy, « Notes sur la chronologie athénienne au VI^e siècle », *Historia* 27, 1978, p. 513-521, se prononce en faveur de la date basse de la victoire olympique de Cylon. Il fut suivi par A. Muller,

soutint Cylon, son gendre, dans son coup d'État¹⁷⁰. Il ne serait dès lors pas surprenant que Théagène ait mené une attaque contre Athènes après l'échec de la tentative de Cylon de s'emparer de la tyrannie.

Quel que soit le rôle de Théagène dans la prise de Salamine, il est certain que la guerre entre les Mégariens et les Athéniens dura longtemps et que les premiers commencèrent par avoir le dessus. Selon une tradition athénienne très répandue, ce serait Solon qui aurait persuadé les Athéniens de reprendre la guerre, après que ceux-ci avaient interdit par un décret toute reprise des hostilités. Il aurait composé un poème élégiaque appelé « Salamine », qui rendit le courage à ces concitoyens¹⁷¹. La participation de Solon à la capture de l'île était rappelée à l'époque classique par la statue qui l'honorait sur l'agora de Salamine¹⁷². Et certains auteurs ont essayé de renforcer le lien entre le célèbre réformateur athénien et Salamine, en lui attribuant une origine salaminienne¹⁷³, ou en soutenant que ses cendres avaient été dispersées dans l'île¹⁷⁴. En revanche, Daïmachos de Platée rejette la participation de Solon à la

« Megarika », *BCH* 105, 1981, p. 212 ; A. Duploux, *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissances sociales en Grèce entre les X^e et V^e siècles avant J.-C.*, Paris 2006, p. 85-86. Cf. aussi A. Giuliani, « Il sacrilegio ciloniano : tradizioni e cronologia », *Aevum* 73, 1999, p. 21-42.

170 Thucydide, I, 126, 3-5 ; Pausanias, I, 28, 1 ; 40, 1. L'alliance entre Cylon et Théagène est mise en doute par M. Lang, « The Kylonian Conspiracy », *CPh* 62, 1967, p. 243-249. D'après F.J. Frost, « The Athenian Military before Cleisthenes », *Historia* 33, 1984, p. 286, l'échec de la tentative de Cylon devrait être attribué en bonne partie à son alliance avec Mégare.

171 Démosthène, XIX, *Sur les forfaitures de l'ambassade*, 252 ; Scholie à Démosthène, XIX, 251 ; Plutarque, *Solon*, 8-9 ; Polyen, I, 20, 2 ; Diogène Laërce, I, 46-48 ; Justin, II, 7, 7-12 ; Élien, *Histoire variée*, VII, 19 ; Cicéron, *De officiis*, I, 30, 108.

172 Eschine, I, *Contre Timarque*, 25 ; Démosthène, XIX, *Sur les forfaitures de l'ambassade*, 251.

173 Diogène Laërce, I, 45, 1 ; Diodore, IX, 1, 1. La tradition de l'origine salaminienne de Solon est réfutée par M. Bakaoukas, « Solon's Forgotten Genealogy », *ElectronAnt* 6, 1, 2001-2002, non paginé (consulté sur <<http://scholar.lib.vt.edu/ejournals/EIAnt/V6N1/bakaoukas.html>>, le 1^{er} mars 2004).

174 Aristote, fr. 392 (éd. V. Rose, *apud* Plutarque, *Solon*, 32, 4) ; Diogène Laërce, I, 62 ; *contra* Élien, *Histoire variée*, VIII, 16, qui estime que Solon fut enterré près des remparts, à côté des portes de la ville. Cf. C. Higbie, « The Bones of a Hero, the Ashes of a Politician: Athens, Salamis, and the Usable Past », *CIAnt* 16, 1997, p. 303-304.

guerre contre Mégare¹⁷⁵, tandis qu'une autre tradition attribue la conquête de l'île à Solon et à Pisistrate¹⁷⁶.

Les modernes ont proposé différentes chronologies des combats entre Mégare et Athènes¹⁷⁷. Mais la confusion qui existe dans les sources entre les exploits de Solon et ceux de Pisistrate et le caractère quasi-mythique des combats rendent ces reconstructions très hypothétiques¹⁷⁸. Il n'est donc pas dans mon intention de reprendre cette question de chronologie. Je me contenterai de noter que les Mégariens gardaient vivant à l'époque impériale le souvenir de leur victoire contre les Athéniens. Pausanias vit dans le temple local de Zeus *Olympios* l'éperon de bronze d'une trière que les Mégariens avaient capturée pendant la guerre.

Chose importante, il existait aussi une tradition mégarienne relative à la perte de Salamine, fort différente de celle des Athéniens. Le Périégète rapporte ainsi :

Ἐν δὲ αὐτῷ τῷ ναῷ τριήρους ἀνάκειται χαλκοῦν ἔμβολον· ταύτην τὴν ναῦν λαβεῖν φασὶ περὶ Σαλαμῖνα ναυμαχίσαντες πρὸς Ἀθηναίους· ὁμολογοῦσι δὲ καὶ Ἀθηναῖοι χρόνον τινὰ Μεγαρεῦσιν ἀποστῆναι τῆς νήσου, Σόλωνα δὲ ὕστερόν φασιν ἐλεγεῖα ποιήσαντα προτρέψαι σφᾶς, καταστῆναι δὲ ἐπὶ τοῦτοις (εἰς) ἀμφισβήτησιν Ἀθηναῖοι, κρατήσαντες δὲ πολέμῳ Σαλαμῖνα αὐτοῖς ἔχειν. Μεγαρεῖς δὲ παρὰ σφῶν λέγουσιν ἄνδρας φυγάδας, οὓς

175 Daïmachos de Platées, *FGrHist* 65 F 7 (apud Plutarque, *Comparatio Solonis et Publicolae*, 4, 1). Les sources portant sur la vie et l'œuvre de Solon sont recueillies par A. Martina, *Solone. Testimonianze sulla vita e l'opera*, Roma 1968.

176 Plutarque, *Solon*, 8, 3. *Contra* Ps.-Aristote, *Constitution d'Athènes*, XVII, 2, qui critique cette version en s'appuyant sur la différence d'âge entre Solon et Pisistrate. Néanmoins, J. K. Davies, *Athenian Properted Families 600-300 B. C.*, Oxford 1971, s.v. 8792 (II), s.v. 11793 (II), place la date de naissance de Solon vers 630-625 et de Pisistrate vers 605-600, ce qui peut rendre vraisemblable leur implication commune dans le conflit pour la possession de Salamine. À ce sujet, voir aussi A. Podlecki, «Solon or Peisistratus? A Case of Mistaken Identity», *AncW* 16, 1987, p. 3-10.

177 Pour les diverses chronologies des confrontations entre Mégare et Athènes, voir Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 2, p. 309-314; Highbarger, *Megara*, p. 133, n. 24; A. French, «Solon and the Megarian Question», *JHS* 77, 1957, p. 238-246; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 122-131; Piccirilli, *Solone*, p. 1-13; Figueira, *Chronological Table*, p. 270-286, 291-292, 298-303; M. C. Taylor, *Salamis and the Salaminioi. The History of an unofficial Athenian Demos*, Amsterdam 1997, p. 21-47.

178 Cf. A. Andrews, «The Growth of the Athenian State», in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 373; F. J. Frost, «Solon and Salamis, Peisistratos and Nisaia», *AncW* 30, 1999, p. 133-139; Polignac, *Divininités*, p. 31-32.

Δορυκλείους ὀνομάζουσιν, ἀφικομένους παρὰ τοῦς ἐν Σαλαμῖνι κληρούχους προδοῦναι Σαλαμῖνα Ἀθηναίοις.

Dans le temple lui-même, on a consacré l'éperon de bronze d'une trière. C'est, dit-on, le bateau qu'ils prirent aux Athéniens dans un combat naval au large de Salamine. Les Athéniens conviennent, eux aussi, qu'ils se retirèrent de l'île un certain temps pour la laisser aux Mégariens ; mais par la suite Solon, affirmèrent-ils, composa un poème élégiaque et leur rendit courage. À la suite de quoi, disent-ils, ils engagèrent la lutte, et comme les Athéniens avaient été vainqueurs, ils reprirent possession de Salamine. Mais selon les Mégariens ce sont des fugitifs de chez eux, – ils les appellent *Dorykleioi* –, qui se rendirent près des clérouques et livrèrent Salamine aux Athéniens¹⁷⁹.

Les *Dorykleioi*, « fameux par leurs lances », forment un groupe de guerriers, ou peut-être même une sorte de *génos*, qui fut expulsé pour des raisons impossibles à déterminer. Difficile à situer du point de vue chronologique, ce groupement remonte en tout cas au VI^e siècle, et son existence nous montre la violence des conflits qui déchiraient Mégare à cette époque¹⁸⁰. Piccirilli met en doute l'historicité des *Dorykleioi*, en les considérant comme une invention mégarienne pour justifier *a posteriori* la prise de possession de Salamine par les Athéniens¹⁸¹. Cette hypothèse ne s'appuie sur rien et l'expulsion de divers groupes dans les cités de l'époque archaïque est connue ailleurs. On peut mentionner à titre d'exemple le groupe (*génos* ?) des *Mylétidai*, qui, après avoir été expulsé de Syracuse, se joint aux Chalcidiens de Zancle pour fonder Himère¹⁸². Mieux, une inscription athénienne atteste à l'époque impériale un *téménos* d'Athéna situé dans le dème attique de Lamptrai et portant le nom de *Dorykleion*¹⁸³. On a là peut-être un écho de la tradition de Pausanias concernant l'exil du groupe des *Dorykleioi* en Attique¹⁸⁴.

179 Pausanias, I, 40, 5 (trad. J. Pouilloux, CUF).

180 Figueira, *Chronological Table*, p. 285-286, considère que les *Dorykleioi* sont expulsés par Théagène ou, moins probablement, par l'oligarchie « modérée » de Mégare. *Contra* Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 129, qui soutient que c'est la démocratie qui est à l'origine de l'écart des *Dorykleioi*.

181 Piccirilli, *MEGARICA*, p. 132-133 ; cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 129.

182 Thucydide, VI, 5, 1. D'après S. Calderone, « Problemi storici relative alle « Apoikiai » siceliote in età protoarcaica », in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 17-18, les *Mylétidai* sont un « *genos nobiliare* ».

183 *IG II² 1035*, l. 51.

184 I. Bultrighini, « *Dorykleion, Dorykleioi e Dorieis* », *RCCM* 53, 1, 2011, p. 99-106, estime que le *Dorykleion* a pu être consacré à Athéna par les *Dorykleioi* de Mégare.

D'autre part, d'aucuns estiment que le succès athénien a été favorisé par la défaite que les Samiens infligèrent aux Mégariens dans la Propontide¹⁸⁵. Cette affaire, mentionnée par Plutarque, se situe après la fondation de Périnthe en 602 par les Samiens¹⁸⁶. Néanmoins, les combats autour de Périnthe ont sans doute concerné les Mégariens des colonies et l'on ne connaît pas quelle fut la participation exacte de Mégare de Grèce¹⁸⁷. Je crois dès lors qu'il est prudent de réfuter tout lien entre la guerre de Salamine et celle menée en Propontide.

L'affaire de Salamine fut définitivement réglée en faveur d'Athènes par l'arbitrage de Sparte¹⁸⁸, un événement daté par les modernes soit vers le milieu du VI^e siècle¹⁸⁹, soit lors de la période de *ca.* 520-510¹⁹⁰. La première datation se fonde sur la mention de Solon comme défenseur de la cause athénienne devant les arbitres spartiates Critolaïdos, Amompharétos, Hypsichidas, Anaxilas et Cléomène. En revanche, la deuxième, qui est plus probable, se justifie par la mention parmi les cinq arbitres de Cléomène et d'Amompharétos. Le premier pourrait être le célèbre roi lacédémonien et le second l'un des commandants présents à Platée en 479. Dans ce cas, l'arbitrage sur Salamine se placerait entre *ca.* 520, le début du règne de Cléomène, et *ca.* 510, l'intervention spartiate contre la tyrannie d'Hippias à Athènes. Comme Taylor le propose, une solution serait de considérer que l'arbitrage spartiate du dernier quart du VI^e siècle fut associé de manière anachronique avec Solon ou Pisistrate¹⁹¹. Les noms de cinq arbitres se trouvaient probable-

185 Burn, *Gr. Sea Power*, p. 172-174; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 120-122; G. Shipley, *A History of Samos*, Oxford 1987, p. 52, n. 21.

186 Plutarque, *Questions grecques*, LVII (= *Moralia* 303 E-304 C).

187 Robu, *Réseaux*, p. 184-187. Voir aussi *infra*, chapitre II.2.1.2.

188 Plutarque, *Solon*, 10; Strabon, IX, 1, 10, C 394; Élien, *Histoire variée*, VII, 19; Quintilien, V, 11, 40.

189 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 138. Voir aussi A. Andrews, *op. cit.*, p. 373, qui place l'arbitrage spartiate vers 560.

190 Les savants ont aussi daté l'arbitrage au sujet de Salamine de *ca.* 519/8 (Piccirilli, *Arbitrati*, p. 46-56, n° 10, après la victoire de Sparte contre Argos à Sepeia, dont la date haute de 520/19 est soutenue par Piccirilli au détriment de celle de 494), ou de *ca.* 510, suite au renversement d'Hippias (Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 2, p. 312-314; R. Sealey, *A History of the Greek City States ca. 700-338 B. C.*, Berkeley et al. 1976, p. 145-147; Figueira, *Chronological Table*, p. 300-303). Cf. Will, *Korinthiaka*, p. 642-645; T. Lenschau, *op. cit.*, p. 289.

191 M.C. Taylor, *op. cit.*, p. 46.

ment mentionnés dans une inscription faisant état de la décision des Spartiates, qui était conservée dans les archives d'Athènes et qui fut par la suite utilisée par la tradition de Plutarque¹⁹².

Outre Salamine, les Athéniens semblent avoir réussi à mettre la main à deux reprises, certes pour une brève période, sur Nisaia. Une première conquête athénienne du port mégarien est placée avant l'affaire de Cylon. Plutarque rapporte que les Mégariens profitèrent des troubles créés par le procès des Alcéméonides, pour reconquérir Nisaia et Salamine¹⁹³. Plus tard, d'après Hérodote, Pisistrate acquit de la gloire dans une campagne contre les Mégariens, en s'emparant de Nisaia¹⁹⁴. Mais il reste difficile de savoir si ce dernier événement constitue une attaque réussie ou une occupation effective du port mégarien¹⁹⁵.

Au demeurant, Van Effenterre et L'Homme-Wéry estiment que les deux cités se seraient également opposées à l'époque archaïque à Éleusis. Car, à leurs avis, les bornes (*horoi*) arrachées par Solon sur la terre qu'il libère ne seraient pas des bornes hypothécaires, mais des bornes de frontière¹⁹⁶. Cette hypothèse reste difficile à vérifier et elle semble d'ailleurs aller à l'encontre des trouvailles archéologiques : les céramiques archaïques découvertes à Éleusis sont essentiellement de provenance attique, tandis qu'à Mégare elles sont plutôt corinthiennes¹⁹⁷.

192 R. Nicolai, «Solone e la conquista di Salamina: da guerre tradizionale a mito politico», in *Costruzione e uso del passato storico nella cultura antica. Atti del convegno internazionale di studi (Firenze, 18-20 settembre 2003)*, P. Desideri et al. (éds.), Alessandria 2007, p. 11.

193 Plutarque, *Solon*, 12, 5.

194 Hérodote, I, 59; cf. Ps.-Aristote, *Constitution d'Athènes*, XIV, 1; Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, IV, 8-11; Justin, II, 8, 1-5; Frontin, *Strat.*, II, 9, 9.

195 Figueira, *Chronological Table*, p. 291-292; cf. Morgan, *Isthmia VIII*, p. 425.

196 H. van Effenterre, «Solon et la terre d'Eleusis», *RIDA* 24, 1977, p. 106-118; L'Homme-Wéry, *Solon*, p. 111-113; eadem, «Solon, libérateur d'Éleusis dans les <Histoires> d'Hérodote», *REG* 107, 1994, p. 362-380; eadem, «Eleusis and Solon's Seisachtheia», *GRBS* 40, 1999, p. 109-133. Cf. C. Picard, «Les luttes primitives d'Athènes et d'Éleusis», *RH* 166, 1931, p. 13, 65. Sur les différentes interprétations des *horoi* que Solon enleva à Athènes, voir Van Wees, *Mafia of Early Greece*, p. 16-24; J. Ober, «Solon and the *Horoi*: Facts on the Ground in the Archaic Athens», in *Solon of Athens. New Historical and Philological Approaches*, J. H. Blok et A. P. M. H. Lardinois (éds.), Leiden-Boston 2006, p. 441-456.

197 R. Osborne, «Archaeology, the Salaminioi, and the Politics of Sacred Spaces in Archaic Athens», in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S. E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 152-153; Parker, *Athenian*

L'hypothèse des combats entre Athènes et Mégare dans la région d'Éleusis, bien que difficile à vérifier, ne doit pas être écartée pour autant. Elle semble être confortée par Hérodote, qui rapporte que pour Solon, le plus heureux des mortels fut l'Athénien Tellos, mort glorieusement à Éleusis en combattant contre des voisins¹⁹⁸. En outre, on sait qu'à l'époque classique la «terre sacrée» d'Éleusis (la *hiéra orgas* des deux Déesses) fut l'objet de dispute entre les deux cités. Et plusieurs lexicographes considèrent la *hiéra orgas* comme mégarienne¹⁹⁹. Cependant, faute d'autres informations, il est difficile d'établir les enjeux et la nature exacte de la guerre d'Éleusis à l'époque archaïque, qui pouvait aussi être un simple combat de frontière.

Les récits indiquent en somme que Mégare et Athènes se sont opposées dans plusieurs endroits, à Salamine, à Nisaia et peut-être aussi à Éleusis. Il est certain que les deux cités ont livré une longue guerre au sujet de Salamine et non pas de simples combats frontaliers, et il est vraisemblable que ce fut l'arbitrage spartiate qui fit cesser la dispute vers la fin du VI^e siècle²⁰⁰. Du reste, ce conflit provoqua l'élaboration de différents récits mythographiques : des vers d'Homère, des pratiques funéraires et des divinités furent appelées à appuyer les droits de telle ou telle partie. Ces récits, que je me propose d'analyser par la suite, ne s'avèrent pas moins intéressants pour la question des relations entre Athènes et Mégare dans l'Antiquité.

Religion, p. 13. Pour les céramiques découvertes à Éleusis et Mégare, voir de manière générale Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 402 (Éleusis), 404 (Mégare), ainsi que *supra*, chapitre I.1.1.

198 Hérodote, I, 30; cf. R. A. Padgug, «Eleusis and the Union of Attika», *GRBS* 13, 1972, p. 139-140.

199 Harpocraton, *Lexicon*, s.v. ὀργάς (éd. W. Dindorf); *Souda*, s.v. ὀργάς; *Etymologicum Magnum*, s.v. ὀργάδα γῆν (éd. T. Gaisford). Sur les conflits entre Athènes et Mégare aux V^e-IV^e siècles pour la zone frontière d'Éleusis, voir G. Daverio Rocchi, *Frontiera e confini*, p. 186-194; *eadem*, «La hiera orgas e la frontiera attico-megarica», in *Studi di antichità in memoria di C. Gatti*, Quaderni di Acme 9, Milano 1987, p. 97-109; L'Homme-Wéry, *Solon*, p. 117-150; N. Papazarkadas, *Sacred and Public Land in Ancient Athens*, Oxford 2011, p. 244-259; P. Bonnechere, «Oracles et grande politique en Grèce ancienne. Le cas de l'*orgas* sacrée et de la consultation de Delphes en 352/351 avant J.-C. (1^{re} partie)», *Métis* N.S. 10, 2012, p. 261-286.

200 I. M. Linnforth, *Solon the Athenian*, Berkeley 1919, p. 264; A. Masaracchia, *Solone*, Firenze 1958, p. 95-96; H. van Effenterre, *op. cit.*, p. 105; H. A. Shapiro, «Exekias, Ajax, and Salamis : A Further Note», *AJA* 85, 2, 1981, p. 173-174.

1.2.2 Conflits et rivalités entre Mégare et Athènes : récits mythologiques et cultes

Pour convaincre les cinq arbitres spartiates de leurs droits sur Salamine, les Athéniens et les Mégariens invoquèrent le catalogue des vaisseaux de l'*Illiade*²⁰¹. Plutarque évoque les circonstances de la dispute et note que l'on soupçonnait Solon d'avoir modifié le texte homérique :

Οὐ μὴν ἀλλὰ τῶν Μεγαρέων ἐπιμενόντων, πολλὰ κακὰ καὶ δρῶντες ἐν τῷ πολέμῳ καὶ πάσχοντες, ἐποίησαντο Λακεδαιμονίους διαλλακτὰς καὶ δικαστάς. οἱ μὲν οὖν πολλοὶ τῷ Σόλῳι συναγωνίσασθαι λέγουσι τὴν Ὀμήρου δόξαν· ἐμβalόντα γάρ αὐτὸν ἔπος εἰς νεῶν κατάλογον ἐπὶ τῆς δίκης ἀναγνῶναι·

« Αἶας δ' ἐκ Σαλαμῖνος ἄγεν δυοκαίδεκα νῆας,
στῆσε δ' ἄγων ἴν' Ἀθηναίων ἴσταντο φάλαγγες ».

Cependant, les Mégariens ne renoncèrent pas à la guerre, et les deux parties en lutte, après avoir porté et reçu de nombreux coups, prirent les Lacédémoniens pour médiateurs et pour arbitres. On dit généralement que Solon, dans ce débat, s'appuya sur l'autorité d'Homère, et qu'ayant ajouté un vers dans le catalogue des vaisseaux, il lut ainsi le passage devant les juges :

« De Salamine Ajax amenait douze nefes,

Qu'il a conduites là, près des troupes d'Athènes »²⁰².

L'appel à Homère dans l'affaire de Salamine est connu par Aristote et cette tradition connaît une large diffusion parmi les commentateurs antiques et byzantins²⁰³. Un scholiaste faisait déjà observer que le vers 558 (chant II) contredisait d'autres passages de l'*Illiade*, dans lesquels Ajax n'est pas rangé près des bataillons d'Athènes, mais sur un autre point de la ligne²⁰⁴. West interprète l'absence dans les vers cités par Solon d'un nom de lieu, à l'exception d'Athènes et de Salamine, comme l'indice d'une interpolation tardive. Sur la foi des témoignages antiques

201 Sur l'usage politique de la poésie dans l'Antiquité grecque, voir A. L. Ford, « The Seal of Theognis. The Politics of Authorship in Archaic Greece », in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 82-95.

202 Plutarque, *Solon*, 10, 1-2 (trad. de R. Flacelière, E. Chambry et M. Jumeaux, CUF).

203 Aristote, *Rhétorique*, I, 15, 1375b 29-30; Strabon, IX, 1, 10, C 394; Diogène Laërce, I, 48; 57; Scholie à Démosthène, XIX, 251; Scholie b à Homère, *Illiade*, II, 558; Eustathe, *Commentaire à l'Illiade*, II, 557 (éd. M. van der Valk).

204 Scholie a à Homère, *Illiade*, III, 230; cf. E. Heitsch, *op. cit.*, p. 645-647.

(notamment celui d'Héréas de Mégare²⁰⁵), les spécialistes estiment que l'interpolation athénienne remonterait à l'époque de Pisistrate ou de ses fils, lors du travail d'établissement du texte homérique²⁰⁶.

D'après Strabon, les Mégariens auraient répondu aux Athéniens, en intercalant, à leur tour, deux vers dans l'*Illiade*. Il s'agit des vers mentionnant les vaisseaux amenés par Ajax de cinq établissements de la Mégaride: Salamine, Polichnè, Aigeiroussa, Nisaia et Tripodes²⁰⁷. À ce propos, le fait que le nombre de vaisseaux commandés par Ajax n'apparaît pas dans ce passage amène Kirk à y voir une preuve de l'inauthenticité de l'interpolation des Mégariens²⁰⁸.

On notera par ailleurs qu'un Ajax hostile à Mégare apparaît dans le *Catalogue des femmes* du Ps.-Hésiode²⁰⁹. Selon West, l'auteur de cette œuvre serait un poète athénien de la fin du VI^e siècle. Si tel fut le cas, cela expliquerait pourquoi Ajax dirige dans ce texte ses attaques vers Mégare et non pas vers Athènes²¹⁰.

Pour étayer les prétentions de sa cité sur l'île, Solon aurait soutenu que Philaios et Eurysacès, les fils d'Ajax, se sont établis à Athènes. En outre, d'après lui, les cadavres étaient enterrés à Salamine le visage tourné vers l'occident, comme à Athènes, contrairement à l'habitude

205 Héréas, *FGrHist* 486 F 1 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 20, 2).

206 R. Merkelbach, «Die pisistratische Redaktion der homerischen Gedichte», *RhM* 95, 1952, p. 23-47; Will, *Korinthiaka*, p. 642-643; Piccirilli, *Tre ricerche*, p. 398-415; M. L. West, *Studies in the Text and Transmission of the Iliad*, Munich-Leipzig 2001, p. 179-180; *contra* M. van der Valk, «Ajax and Diomedes in the *Iliad*», *Menmosyne* 5, 1952, p. 281-283; *idem*, *Researches on the Text and Scholia of the Iliad*, vol. II, Leiden 1964, p. 487, 519-523, n. 43, qui soutient l'authenticité du vers II, 558 de l'*Illiade*. Cf. E. Heitsch, *op. cit.*, p. 641-660; R. Hope Simpson, J. F. Lazenby, *op. cit.*, p. 59-60; E. Visser, *op. cit.*, p. 17-18, 447-454; D. Bouvier, *Le sceptre et la lyre. L'Illiade ou les héros de la mémoire*, Grenoble 2002, p. 144-147; J. Latacz, *Homers Ilias. Gesamtkommentar*, München-Leipzig 2003, p. 179-180.

207 Strabon, IX, 1, 10, C 394. Voir *supra*, chapitre I.1.2.

208 G. S. Kirk, *The Iliad: A Commentary*, I, Cambridge 1985, p. 207-208.

209 Ps.-Hésiode, *Catalogue des femmes*, fr. 204, 48 (éds. R. Merkelbach et M. L. West; = fr. 155, 48, éd. G. W. Most), présente Ajax de Salamine comme un brigand qui rapporte son butin, entre autres, de Mégare. Cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 101, n. 31.

210 M. L. West, *The Hesiodic Catalogue of Women. Its Nature, Structure and Origin*, Oxford 1985, p. 169-171; *contra* M. Hirschberger, *Gynaikōn Katalogos und Megalai Ehoiai. Ein Kommentar zu den Fragmenten zweier hesiodeischer Epen*, Leipzig 2004, p. 42-51, qui attribue une origine éolienne à l'auteur du *Catalogue des femmes*.

des Mégariens d'ensevelir les morts avec le visage vers l'orient²¹¹. À cette dernière preuve, Héréas de Mégare aurait répliqué que les visages des cadavres étaient aussi tournés dans sa cité vers l'occident²¹². En ce qui concerne les coutumes funéraires, Plutarque rapporte que Solon développa un argument encore plus important, à savoir qu'à Athènes chacun avait son propre tombeau, par opposition à Mégare où, dans le même tombeau, l'on pouvait enterrer trois ou quatre personnes²¹³. Il aurait aussi ajouté que les noms gravés sur les tombes de Salamine indiquent les dèmes d'origine, conformément à la pratique athénienne²¹⁴.

L'oracle de Delphes confirme que les Athéniens ont le droit d'occuper l'île, leur suggérant de sacrifier aux « héros fondateurs » (ἡρώων) de Salamine, que Solon identifie à Périphémos et à Cychreus²¹⁵. Si Périphémos n'est pas connu par ailleurs, Cychreus, le fils de Poséidon et de la nymphe Salamis, fut le premier roi de l'île²¹⁶. Il apparut aux Athéniens sous la forme d'un serpent au cours de la bataille de Salamine contre les Perses²¹⁷. Mieux encore, Solon aurait même reçu des oracles de la Pythie donnant à Salamine l'appellation d'Ionienne²¹⁸.

211 Plutarque, *Solon*, 10, 3-4. D'après Élien, *Histoire variée*, VII, 19, Solon démontra que les Athéniens sont enterrés vers l'occident, tandis que les Mégariens sont ensevelis au hasard et sans règle. Cf. B. Aratowski, « Notes on Salamis », in *Studies presented to D. M. Robinson*, II, G.E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 794-795 ; C. Higbie, *op. cit.*, p. 299-301.

212 Héréas, *FGrHist* 486 F 4 (*apud* Plutarque, *Solon*, 10, 5). Piccirilli, *Tre ricerche*, p. 397-398, estime que le caractère antiathénien du fragment d'Héréas s'explique par la dispute de frontière entre Mégare et Athènes de 350/49, qui a ressuscité les anciens débats sur la possession de Salamine.

213 Plutarque, *Solon*, 10, 5.

214 Diogène Laërce, I, 48.

215 Plutarque, *Solon*, 9, 1. Cet oracle est considéré comme une invention athénienne, datée vers 300, par H.W. Parke, D.E.W. Wormell, *The Delphic Oracle*, Oxford 1956, vol. I, p. 110 ; vol. II, p. 130-131. *Contra* J. Fontenrose, *The Delphic Oracle*, Berkeley et al. 1978, p. 193, 290, 291, qui pense qu'il s'agit d'un oracle probablement authentique. À ce propos, voir aussi Kearns, *Heroes*, p. 46-47 ; *idem*, « Saving the City », in *The Greek City from Homer to Alexander*, O. Murray et S. Price (éds.), Oxford, 1990, p. 327 ; C. Higbie, *op. cit.*, p. 301-303. Sur les héros locaux en tant que *archegetai* (fondateurs) d'une famille, d'une *phylè*, d'un peuple ou d'une cité, voir Leschhorn, *Gründer*, p. 180-182.

216 Apollodore, III, 12, 7.

217 Eschyle, *Perses*, 570 ; Pausanias, I, 36, 1 ; cf. Plutarque, *Thésée*, 10, 3. Sur Cychreus, voir Kearns, *Heroes*, p. 180.

218 Plutarque, *Solon*, 10, 6.

Le statut particulier de Salamine dans la cité d'Athènes témoigne d'une intégration tardive de l'île dans le système institutionnel athénien. Salamine ne participa pas au synœcisme réalisé par Thésée: elle fut offerte aux Athéniens par Philaios et Eurysacès, les fils d'Ajax, en échange de la citoyenneté athénienne²¹⁹. Assurément, on a là affaire à un autre mythe qui vise à appuyer les droits des Athéniens sur Salamine. Un fameux décret confirme l'intégration de Salamine vers la fin du VI^e siècle dans le système militaire et financier d'Athènes²²⁰. Mais aucun dème ne fut créé sur l'île à l'époque de Clisthène, les habitants étant rattachés aux dèmes et aux tribus de l'Attique²²¹. Cela indiquerait, selon L'Homme-Wéry, «qu'elle n'était pas partie intégrante du territoire d'Athènes avant que Mégare ne s'en empare. Sinon, elle aurait vraisemblablement retrouvé ce statut quand les Athéniens l'avaient acquise à l'époque de Clisthène»²²².

Le fait que l'île était considérée comme distincte d'Athènes est corroboré par la scholie à Démosthène, XXIII, 71, qui rapporte que les meurtriers de Myrrhine, la fille de Pisistrate, furent obligés de s'établir à Salamine, même s'ils avaient reçu la citoyenneté athénienne. En effet, on interdisait à ceux qui avaient commis un crime de vivre en Attique²²³.

219 Plutarque, *Solon*, 10, 3. Par contre, pour Pausanias, I, 35, 2, Philaios était le fils d'Eurysacès et le petit-fils d'Ajax et c'est lui qui a offert l'île aux Athéniens, recevant d'eux la citoyenneté. Les différentes traditions concernant le don de l'île de Salamine aux Athéniens par les héritiers d'Ajax sont examinées par W. S. Ferguson, «The Salaminioi of Heptaphylai and Sounion», *Hesperia* 7, 1938, p. 16, et M. C. Taylor, *op. cit.*, p. 4, 74-82.

220 *IG I³* 1. Voir aussi A. P. Matthaiou, «'Επιγραφὴς Ἀκροπόλεως», *Horos* 8-9, 1990-1991, p. 10-12, n° 1, qui publie un nouveau fragment de cette inscription.

221 M. C. Taylor, *op. cit.*, p. 4-8, 62 et 95-101. À en croire R. Osborne, *op. cit.*, p. 157-158, l'absence de mention de Salamine en tant que dème pourrait s'expliquer par le nombre réduit d'habitants qui résident sur l'île à l'époque géométrique et archaïque.

222 L'Homme-Wéry, *Les héros de Salamine*, p. 338.

223 I. Sakkéliou, «'Εκ τῶν ἀνεκδότων τῆς Πατμιακῆς βιβλιοθήκας. Scholies de Démosthène et d'Eschine d'après un manuscrit inédit de Patmos», *BCH* 1, 1877, p. 1-16, 137-155, notamment p. 138. Cf. M. Moggi, «L'insediamento a Salamina di Antidoro Lemnio e degli uccisori di Mirrina», *ASNP* serie iii, 8, 4, 1978, p. 1301-1312, qui considère les événements évoqués par cette scholie comme historiques. Suivant Figueira, *Athens and Aigina*, p. 146-148, la scholie à Démosthène, XXIII, 71, nous montre que les gens de Salamine étaient «citizens outside the deme system». M. C. Taylor, *op. cit.*, p. 82-82, critique cette hypothèse et note que les meurtriers ont reçu la *politeia* athénienne et non pas «a second class citizenship», et que «the scholion shows that Salamis was perceived to be different from Attica but that is all».

De même, le fait que la prêtresse d'Athéna *Polias*, qui s'abstient de toucher au fromage de l'Attique, mange toutefois du fromage de Salamine, était considéré par certains comme un indice que l'île était pour les Athéniens une terre étrangère²²⁴.

L'intégration de Salamine au territoire d'Athènes est mise en évidence symboliquement par le nom d'Ajax, que porte l'une des tribus établies par Clisthène. Les Athéniens, on le sait, envoyèrent à la Pythie une liste des cent héros fondateurs (*archégetai*), pour que celle-ci en choisisse dix. Bien qu'étant étranger aux Athéniens, Ajax fut inclus parmi eux, car, comme nous l'apprend Hérodote, il fut leur voisin et allié²²⁵. En donnant à une des dix nouvelles tribus le nom d'Ajax, il fut créé artificiellement un groupe de parenté²²⁶. Il est intéressant de noter qu'au II^e siècle les éphèbes participent lors de leur passage par Salamine à la fête locale des *Aiantéia* et font des sacrifices à Ajax²²⁷. De surcroît, le héros est célébré à Athènes même. De fait, Pausanias note qu'outre le temple d'Ajax à Salamine, il subsistait à son époque un culte d'Ajax à Athènes²²⁸.

Au surplus, d'autres cultes et mythes viennent renforcer à l'époque classique et hellénistique le rattachement de Salamine à Athènes. Tout d'abord, il y a le groupe des cultes célébrés par le *génos* des Salaminiens. Il importe peu ici si les membres de ce groupe avaient été des descendants des Salaminiens établis en Attique (hypothèse de Nilsson), voire même des Athéniens établis sur l'île (opinion de Lambert), ou s'ils n'entretenaient

224 Strabon, IX, 1, 11, C 394.

225 Hérodote, V, 66; Ps.-Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXI, 6. Cf. U. Kron, *Die zehn attischen Phylenheroen. Geschichte, Mythos, Kult und Darstellungen*, Berlin 1976, p. 171-176; Parker, *Athenian Religion*, p. 118-119, 312; Kearns, *Heroes*, p. 82, 141-142.

226 Cf. Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 160.

227 *IG II³* 1313, l. 21-22; O. W. Reinmuth, «The Ephebic Inscription, Athenian Agora I 286», *Hesperia* 24, 1955, p. 228, n° I, l. 21-23 (*SEG XV*, 104); *IG II²* 1008, l. 22-23, 76-77. Cf. Calame, *Thésée²*, p. 352; Polignac, *Ajax l'Athénien*, p. 121. Sur la fête des *Aiantéia*, voir L. Deubner, *Attische Feste*, Berlin 1932, p. 228; C. Pélékidis, *Histoire de l'éphébie attique des origines à 31 avant Jésus-Christ*, Paris 1962, p. 247-249; E. Perrin-Saminadayar, *Éducation, culture et société à Athènes. Les acteurs de la vie culturelle athénienne (229-88) : un tout petit monde*, Paris 2007, p. 192. Signalons aussi que d'après H. A. Shapiro, *op. cit.*, p. 174-175, «Ajax' appearance in Attic vase-painting in the course of the sixth century is a reflection of Athen's takeover of Salamis».

228 Pausanias, I, 35, 3.

qu'une relation symbolique avec l'île, à travers des cultes, comme la critique est prête aujourd'hui à les interpréter²²⁹. Grâce à un long décret émanant du *génos* des Salaminien et datant de 363/2, on sait que cette association rendit un culte à plusieurs membres de la famille d'Ajx, notamment à son fils Eurysacès («large bouclier», allusion au bouclier de son père)²³⁰. C'est dans le lieu de culte de ce héros, l'*Eurysakeion*, situé dans le dème de Mélitè, que l'on dressait les stèles portant les décrets de la tribu *Aiantis* (d'Ajx)²³¹ et ceux du *génos* même²³². On a aussi proposé d'identifier le sanctuaire d'Eurysacès à celui d'Ajx, qui figure dans deux inscriptions datant de la seconde moitié du II^e siècle²³³.

- 229 W.S. Ferguson, *op. cit.*, p. 42, estime, à juste titre, que le *génos* des Salaminien «came into being to promote and justify the claim of Athens to possession, on the basis of rightful ownership, of Salamis». M. P. Nilsson, «The New Inscription of the Salaminioi», *AJPh* 59, 1938, p. 385-393, pense qu'au moment où les Athéniens occupèrent l'île, ils en transfèrent une partie des habitants en Attique. Cette population allait constituer par la suite le *génos* des Salaminien. Cette opinion fut suivie, entre autres, par S. C. Humphreys, «Phrateres in Alopeke, and the Salaminioi», *ZPE* 83, 1990, p. 246-247. On lira, parmi les mises au point, sur le *génos* des Salaminien : Parker, *Athenian Religion*, p. 308-316 ; M. C. Taylor, *op. cit.*, p. 47-63 ; S. D. Lambert, «The Attic Genos Salaminioi and the Island of Salamis», *ZPE* 119, 1997, p. 85-106 ; S. Batino, «Οἱ ἐκ τῶν ἐπτὰ φυλῶν ε οἱ ἀπὸ Σονίο. Ruolo di un *genos* nella definizione degli spazi sacri nella città e nel suo territorio», *ASAA* 81, serie iii, 3, 1, 2003 (2004), p. 83-152 ; Polignac, *Ajx l'Athénien*, p. 121-122 ; P. Ismard, *La cité des réseaux. Athènes et ses associations, VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.*, Paris 2010, p. 224-239.
- 230 W.S. Ferguson, *op. cit.*, p. 5, n° 1, l. 88 (*SEG* XXI, 527), texte repris dans P. J. Rhodes, R. Osborne (éds.), *Greek Historical Inscriptions (404-323 BC)*, Oxford 2003, n° 37.
- 231 B. D. Meritt, «Greek Inscriptions», *Hesperia* 7, 1938, p. 95, n° 15 (= A. G. Woodhead, *The Athenian Agora. Vol. XVI: Inscriptions. The Decrees*, Princeton-New Jersey 1997, n° 86), l. 31-33 ; cf. W.S. Ferguson, *op. cit.*, p. 18 ; Parker, *Athenian Religion*, p. 311.
- 232 P. J. Rhodes, R. Osborne (éds.), *op. cit.*, n° 37, l. 84-85 ; *IG* II² 1232, l. 21-22. Sur le culte et le sanctuaire d'Eurysacès à Athènes, voir R. E. Wycherly, *The Athenian Agora. Vol. III: Literary and Epigraphical Testimonia*, Princeton-New Jersey 1957, p. 90-93, n°s 246-255 ; Kearns, *Heroes*, p. 70-71, 141-142, 164 ; N. Robertson, *Festivals and Legends: the Formation of Greek Cities in the Light of Public Ritual*, Toronto et al. 1992, p. 122, n. 7, 126-127 ; L'Homme-Wéry, *Les héros de Salamine*, p. 334-341.
- 233 *IG* II² 1008, l. 87 ; O. W. Reinmuth, *op. cit.*, p. 231, n° V, l. 140-141 (*SEG* XV, 104). Pour l'identification de l'*Eurysakeion* à l'*Aianteion*, voir Kearns, *Heroes*, p. 141 ; N. F. Jones, «The Athenian Phylai as Association, Disposition, Function and Purpose», *Hesperia* 64, 1995, p. 509.

Outre Eurysacès, le décret de 363/2 mentionne les sacrifices offerts par le *génos* à d'autres héros et divinités appartenant à un horizon salaminien : Phaïax, Teucros, Nauseiros, Athéna *Skiras* et Sciros²³⁴. On sait que Teucros fut le demi-frère d'Ajax²³⁵, et que les héros Phaïax et Nauseiros (à identifier avec Nausithoos, qui apparaît chez Plutarque) sont les deux pilotes que Sciros de Salamine envoya à Thésée, sur le point de s'embarquer pour aller tuer le Minotaure. De retour à Athènes après son expédition crétoise, Thésée institua en faveur de ses pilotes la fête des *Kybernèsia* et leur fit édifier des *hérôa* au Phalère, près du sanctuaire de Sciros²³⁶.

Quant à Athéna *Skiras*, elle avait des sanctuaires au Phalère en Attique, et, d'après Hérodote, à Salamine²³⁷. Ce dernier témoignage plaide en faveur d'une divinité ayant un ancrage dans l'île située en face d'Athènes²³⁸. Cependant, l'origine de l'épiclèse *Skiras* donnée à Athéna restait débattue dans l'Antiquité. Strabon met en rapport cette épiclèse avec *Skiras*, ancienne dénomination de Salamine²³⁹. Plutarque évoque dans l'île le promontoire de Sciradion, autour duquel il y aurait

234 P.J. Rhodes, R. Osborne (éds.), *op. cit.*, n° 37, l. 91 (Phaïax, Teucros, Nauseiros), l. 93 (Athéna *Skiras* et Sciros). Les décrets du *génos* des Salaminiens étaient aussi exposés dans le sanctuaire d'Athéna *Skiras* : *IG II²* 1232, l. 15-16.

235 F. Schmidt, s.v. «Teukros», *RE V A*, 1934, col. 1123-1131 ; Kearns, *Heroes*, p. 200.

236 Philochore, *FGrHist* 328 F 111 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 17, 6-7). W.S. Ferguson, *op. cit.*, p. 25, pense que le nom de Nausithoos mentionné chez Plutarque est une altération de la forme Nauseiros indiquée par le décret émanant du *génos* des Salaminiens. En revanche, Kearns, *Heroes*, p. 38-39, 106-107, 187, estime qu'il s'agit de deux noms différents, utilisés pour désigner le même héros. Cf. Polignac, *Ajax l'Athénien*, p. 116-120.

237 Hérodote, VIII, 94. D'après Calame, *Thésée*², p. 147-148, 337-348, il y aurait eu deux sanctuaires d'Athéna *Skiras* en Attique, l'un au Phalère et l'autre à Sciron, lieu situé au bord de la Voie Sacrée qui reliait Athènes à Éleusis. Sur le culte d'Athéna *Skiras* et la fête des *Skira* (ou *Skirophoria*), voir aussi Parker, *Polytheism and Society*, p. 172-177, 480 ; C. Sourvinou-Inwood, *Athenian Myths and Festivals*. *Aglauros, Erechthus, Plynteria, Panathenia, Dionysia*, Oxford 2011, p. 172-175.

238 Hanell, *Megarische Studien*, p. 40-41 ; J.N. Bremmer, «The Sacrifice of Pregnant Animals», in *Greek Sacrificial Ritual, Olympian and Chthonian. Proceedings of the Sixth International Seminar on Ancient Greek Cult, organized by the Department of Classical Archaeology and Ancient History (Göteborg University, 25-27 April 1997)*, R. Hägg et B. Alroth (éds.), Stockholm 2005, p. 161. Contra N. Robertson, *op. cit.*, p. 127, qui rejette la relation entre Athéna *Skiras* et Salamine. D'après Robertson, les divers sanctuaires d'Athéna *Skiras* auraient été fondés à une époque ancienne et de manière autonome.

239 Strabon, IX, 1, 9, C 393.

eu une confrontation entre les Athéniens de Solon et les Mégariens. Cet événement était rappelé par divers rites à l'époque impériale²⁴⁰. Selon Philochore et Pausanias, Athéna *Skiras* tirerait son nom de Sciros, un devin de Dodone mort à Éleusis, en combattant contre Érechtée. Le Mégarien Praxiôn estime, quant à lui, que l'épiclèse *Skiras* vient de Sciron, sans doute le héros mégarien tué par Thésée²⁴¹.

On connaît par ailleurs divers héros ayant des noms bâtis sur la racine *skir-* et qui ont des liens avec Salamine ou font l'objet de polémique entre les mythographes athéniens et mégariens. C'est le cas d'abord du héros Sciros, fils de Poséidon et époux de la nymphe Salamis, qui fut l'auteur du synœcisme de Salamine²⁴². On trouve probablement une référence à ce héros salaminien dans un décret athénien de 213/2, qui honore les éphèbes de l'année précédente. Ce document atteste qu'étant arrivés à Salamine, les éphèbes firent un sacrifice lors des *Aiantéia*, menèrent une procession pour la Démocratie et honorèrent le héros éponyme de l'île par une course aux flambeaux²⁴³. On pourrait penser que ce héros n'est autre qu'Ajax²⁴⁴. Mais cette possibilité reste très incertaine, car Ajax n'est pas l'éponyme de l'île, mais celui de la tribu *Aiantis*. Selon moi, on n'aurait pas tort d'identifier l'éponyme en question à Sciros, l'île étant appelée, on l'a vu, ancienne-

240 Plutarque, *Solon*, 9, 6; cf. Polignac, *Divinités*, p. 29-30. F. Geyer, s.v. «Skiradion», *RE* III A, 1927, col. 533, localise le sanctuaire salaminien d'Athéna *Skiras* sur le cap de Sciradion. Sur un éventuel lien entre les rites évoqués par Plutarque aux abords de Sciradion et la célébration d'Athéna *Skiras*, d'Ajax et d'Enyalios, voir aussi L. Deubner, *op. cit.*, p. 218-219; Parker, *Polytheism and Society*, p. 484.

241 Philochore, *FGrHist* 328 F 14; Pausanias, I, 36, 4; Praxiôn de Mégare, *FGrHist* 484 F 1. De même, une scholie nous apprend que ce fut Athéna *Skiras* qui tua le brigand Sciron : scholie à Clément d'Alexandrie, *Protreptique*, II, 17, p. 302 (éd. O. Stählin) : Σκιροφόρια ἐορτῆς ὄνομα ἐπιτελουμένης τῇ Ἀθηνᾷ διὰ Σκίρωνα τὸν λυμαίνόμενον πᾶσι τοῖς παρ' αὐτὸν καταίρουσιν, ὠθοῦντα εἰς τὴν παρακειμένην θάλασσαν βορὰν τῇ καραδοκούσῃ χελώνῃ, ἀναιρεθέντα δὲ ὑπὸ τῆς Ἀθηνᾶς.

242 Photius, *Lexicon*, s.v. Σκίρος (éd. S. A. Naber); Hésychios, *Lexicon*, s.v. Σκ[ε]ῖρας Ἀθηνᾶ (éd. M. Schmidt).

243 *IG* II³ 1166, l. 17-19 : [κ]αὶ καθηκούσης ἐν Σαλαμῖνι θυσίας τοῖς Αἰαντέλοις τεῖ τε] Δημοκρατία τῇ πομ[π]ῇ ἡγ[ε]ρόμπευσαν καὶ τὴν λαμπάδα ἔδραμον τῷ ἐπώνυμῳ τῆς [νήσου]; cf. E. Perrin-Saminadayar, *op. cit.*, p. 35-36.

244 Cette identification est envisagée par V.N. Bardani et S.T. Tracy, qui notent dans l'index des *res sacrae* du corpus *IG* II³ (pars I, fasc. V), à la p. 286 : ἐπώνυμος τῆς νήσου *scil.* Aias.

ment *Skiras*²⁴⁵. On aura donc célébré à Salamine au II^e siècle les deux héros Sciros et Ajax à la fois, tout comme à Athènes même.

Il y a ensuite le héros mégarien Sciron, dont Athènes s'empare, en le reliant à la geste de Thésée. Sciron devient ainsi dans la mythologie athénienne le célèbre brigand, qui, après avoir dérobé les voyageurs, les précipitait dans la mer du haut des roches qui surplombent le golfe Saronique, entre Corinthe et Mégare (voir carte 2). Thésée, on le sait, lui fit subir le même sort, et les roches seront désormais appelées Scironiennes²⁴⁶. Cette étymologie laisse penser que le nom du héros serait issu de σκῖρος, terme qui désigne, entre autre, le gypse ou le calcaire²⁴⁷.

D'autre part, les Mégariens tenaient Sciron pour un héros, tué par Thésée lorsque ce dernier s'emparait d'Éleusis. Il était le gendre de Cychreus, le premier roi de Salamine, beau-père d'Éaque, grand-père de Pélée et de Télamon, nés tous d'Endéis, fille de Sciron et de Chariclo. Ainsi, arrière-grand-père d'Ajax, ce Sciron peut être considéré comme l'incarnation des prétentions mégariennes sur Salamine²⁴⁸. Ces prétentions sont renforcées par la présence du sanctuaire d'Athéna *Aiantis* (d'Ajax) sur l'acropole d'Alcathoos. À en croire Pausanias, la statue qui abritait le temple d'Athéna *Aiantis* datait du règne d'Ajax sur la Mégaride, car celui-ci en tant que fils de Télamon et de Périboia (appelée aussi Ériboia ou Méliboia), fut le successeur d'Alcathoos, son grand-

245 Calame, *Thésée*², p. 353.

246 Bacchylide, *Dithyrambes*, IV, 2, 24-25 ; Pausanias, I, 3, 1 ; 44, 8 ; Strabon, IX, 1, 4, C 391 ; Plutarque, *Thésée*, 10, 1 ; 25, 6 ; Diodore, IV, 59.

247 Photius, *Lexicon*, s.v. Σκῖρος (éd. S. A. Naber) ; cf. Chantraine, *DELG*, s.vv. σκῖρος, Σκίρων ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 40 ; Calame, *Thésée*², p. 346-347.

248 Anonyme de Mégare, *FGrHist* 487 F 1 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 10, 1-4). Sur les héros Sciros et Sciron, voir Highbarger, *Megara*, p. 85 ; M.C. van der Kolf, s.v. « Skiron », *RE* III A, 1927, col. 537-545 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 40-48 ; F. Vian, « Génies des passes et des défilés », *RA* 39, 1952, p. 145-149 ; A. Brelich, « Theseus e i suoi avversari », *SMSR* 27, 1956, p. 139-140 ; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 98-103 ; Kearns, *Heroes*, p. 197-198 ; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 543-544 ; Calame, *Thésée*², p. 90-91, 340-346. En se rapportant explicitement aux cas de Thésée et de Sciron, A. Brelich, *Gli eroi greci. Un problema storico-religioso*, Roma 1978, p. 40, remarquait « una tendenza a difendere il prestigio della propria città può anche contribuire alla « epurazione » di certi miti degli eroi locali e, viceversa, in una presentazione malevola dei loro avversari, campioni di città nemiche ».

père maternel²⁴⁹. À cette dernière légende, les Athéniens répondaient que Périboia, la mère d'Ajax, n'a pas été l'épouse de Télamon, mais de Thésée²⁵⁰.

À l'image des Athéniens, les Mégariens célébrèrent d'autres héros plus ou moins directement associés à Salamine. Sur la foi de la documentation onomastique, on peut penser que Télamon, le petit-fils de Sciron et le père d'Ajax, fut honoré à Mégare à l'époque hellénistique²⁵¹. On connaît aussi à la même époque un Kynosouros, héros éponyme d'une subdivision civique mégarienne (la «centaine» Kynosouris), ainsi que probablement de la presqu'île de Kynosoura à Salamine²⁵². Une inscription du début du V^e siècle mentionne le héros, Naustolos, le «conducteur de navire». Celui-ci rappelle le pilote Nauseiros, à qui le *génos* des Salaminiens offre un sacrifice. Dans l'inscription de Mégare, Naustolos apparaît en compagnie de cinq autres héros marins (Neôridès/Neôris, Limenouchos, Halirothios, Anchialos, Euryalos), indice du rapport étroit que les Mégariens entretenaient avec la mer et la navigation²⁵³. On notera que l'un de ces héros, Halirothios, est connu à Athènes sous le nom d'Halirrothios, en tant que fils de Poséidon et de la nymphe Eurytè²⁵⁴.

En outre, les mythographes gardèrent la trace des rivalités entre les Athéniens et les Mégariens au sujet d'Éleusis. Ainsi, selon Andron d'Halicarnasse, le roi mégarien Nisos eut en sa possession la plaine

249 Pausanias, I, 42, 4; cf. Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 42. Périboia/Ériboia apparaît en tant que fille d'Alcathoos et épouse de Télamon chez Xénophon, *Art de la chasse*, I, 9; Apollodore, III, 12, 7; et Diodore, IV, 72 (qui attribue aussi à Ériboia une origine athénienne). Cf. Polignac, *Ajax l'Athénien*, p. 115.

250 Istros, *FGrHist* 334 F 10; Plutarque, *Thésée*, 29, 1; cf. J. Toepffer, *Attische Genealogie*, Berlin 1889, p. 271, 274; H. Lewy, s.v. «Periboia» 10, in Roscher, *Lexikon*, III, 2, col. 1961-1962.

251 Télamon est un nom très rare : on en dénombre une occurrence à Mégare (*LGPN* III B, s.v. Τελαμών 1, ca. 315-280) et cinq à Chersonèse Taurique (*LGPN* IV, s.v. Τελαμών 2-6, toutes les occurrences remontent au III^e siècle). Cf. Robu, *Trad. onomastiques*, p. 281-293.

252 Voir *supra*, chapitre I.1.1.

253 W. Peek, «Griechische Inschriften», *MDAI(A)* 59, 1934, p. 52-54, n° 10, pl. IV 3 (*SEG* XIII, 300); cf. Jeffery, *LSAG*², p. 136-137, pl. 22, n° 4; D. Knoepfler, «Poséidon à Mendè : un culte érétrien ?», in *Μύρτος· Μνήμη Ιουλίας Βοκοτοπούλου*, P. Adam-Veleni (éd.), Thessalonique 2000, p. 340-342; A. Robu, «Le culte de Poséidon à Mégare et dans ses colonies», *Dacia* N.S. 57, 2013, p. 72-74.

254 P. Friedländer, s.v. «Halirrothios» 1, *RE* VII, 1912, col. 2268-2270; Kearns, *Heroes*, p. 19-20, 144-145.

éleusienne de Thriasia. En revanche, pour l'athidographe Philochore, Éleusis appartient à l'Attique depuis le règne de Cécrops I²⁵⁵. D'après une tradition mégarienne, Thésée s'empara d'Éleusis, qui était alors en la possession des Mégariens, après avoir trompé Dioclès, l'*archôn* de la région; et il tua aussi Sciron à ce moment²⁵⁶. L'Éleusinien Dioclès est honoré à Mégare: dans les *Acharniens* d'Aristophane un Mégarien jure par Dioclès, héros qui est célébré au début du printemps dans la cité de l'isthme par des fêtes, appelées les *Diokleia*²⁵⁷. On connaît aussi un fils de Sciron, appelé Halykos, qui combattit aux côtés des Dioscures et périt à Aphidnai en Attique; il donna ensuite son nom à un lieu de la Mégaride. Héréas de Mégare attribua la responsabilité de sa mort à Thésée²⁵⁸.

Du reste, les généalogies royales font état des rivalités entre Athènes et Mégare et plusieurs traditions soutiennent une possession athénienne de la Mégaride pré-dorienne. Tout d'abord, les athidographes insérèrent le roi athénien Pandion II dans la liste des rois mégariens. Chassé d'Athènes, Pandion II s'exila à Mégare, où il épousa la fille du roi Pylas, à qui il succéda. À la mort de Pandion II, Mégare revint à un de ses quatre fils, Nisos²⁵⁹. Sophocle, dans sa tragédie perdue *Égée*, faisait allusion à cette légende, en indiquant que, après le partage effectué par Pandion, Nisos avait régné sur la Mégaride²⁶⁰. Nisos lutte en tant que roi de Mégare à côté des Athéniens pendant la guerre légendaire contre Minos.

255 Andron, *FGrHist* 10 F 14 (*apud* Strabon, IX, 1, 6, C 392); Philochore, *FGrHist* 328 F 94 (*apud* Strabon, IX, 1, 20, C 397); cf. Piccirilli, *MEGARICA*, p. 102; Daverio Rocchi, *Frontiera e confini*, p. 193.

256 Anonyme de Mégare, *FGrHist* 487 F 1 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 10, 1-4).

257 Aristophane, *Acharniens*, 774; Théocrite, XII, 27-34; Scholie à Pindare, *Olympiques*, XIII, 156. Sur le culte de Dioclès à Mégare, voir Highbarger, *Megara*, p. 57-58; Calame, *Thésée*², p. 421-422.

258 Plutarque, *Thésée*, 32, 6-7, conteste l'opinion d'Héréas, *FGrHist* 486 F 2 sur l'implication de Thésée dans la mort d'Halykos. Car, d'après lui, si le héros athénien était présent à Aphidnai, sa mère n'aurait pas été enlevée par les Dioscures.

259 Pausanias, I, 5, 3; 39, 4; II, 34, 7; Apollodore, III, 15, 5 et 8. Sur cette légende, voir aussi Strabon, IX, 1, 6, C 392; IX, 1, 11, C 394, qui cite parmi ses sources Philochore, *FGrHist* 328 F 107. On distingue, dans les listes de rois d'Athènes, Pandion I, fils d'Érichthonios, de son homonyme, Pandion II, fils de Cécrops II et père d'Égée. Un de ces rois donna son nom à l'une des dix tribus clisthéniennes, soit la *Pandionis*. Voir à cet égard, U. Kron, *op. cit.*, p. 104-119.

260 Sophocle, *Égée*, fr. 24 (éd. S. Radt).

Après sa mort, les Athéniens l’emmènent dans leur ville et l’enterrent derrière le Lycée²⁶¹. Nisos est l’éponyme de Nisaia, le port de Mégare²⁶², et l’on sait que ce héros archégète avait un lieu de culte à Nisaia²⁶³. Dans ce cadre, le transfert du corps de Nisos depuis Mégare à Athènes reflète une fois de plus les prétentions athéniennes sur la Mégaride²⁶⁴.

Les Mégariens tenaient Pandion pour un héros. Celui-ci avait un *hérôon* dans le secteur nord de la ville, au pied nord-est de l’acropole d’Alcathoos, sa tombe se trouvait en revanche sur le promontoire d’Athéna *Aithyia*²⁶⁵. On place habituellement ce cap aux abords de Nisaia, au pied de la colline de Saint-Georges²⁶⁶. On célébrait donc dans le port de Mégare deux héros unis par des liens de parenté, Pandion et son fils, Nisos. Les mythographes mégariens ne font en revanche aucune mention du règne de Pandion II sur Mégare. D’après eux, l’accès de Nisos à la royauté se passa ainsi: Sciron, fils du roi Pylas de Mégare, épousa la fille de Pandion d’Athènes et entra en conflit avec Nisos, le fils de Pandion, au sujet de l’héritage de son père. Suite à l’arbitrage d’Éaque d’Égine, Sciron devint chef des armées et Nisos roi de Mégare. On rejetait également à Mégare la tradition de la prise de la ville par Minos sous le règne de Nisos²⁶⁷. Ce qui n’est guère surprenant, car cette légende faisait de Mégare une dépendance athénienne²⁶⁸. D’ailleurs, pour les Athéniens, Mégare resta sujette d’Athènes même après le règne de Nisos. Preuve en serait le fait que le roi mégarien

261 Pausanias, I, 19, 4.

262 Pausanias, I, 39, 4 ; 44, 3. Sur Mégare en tant que ville de Nisos, voir la mention de Νίσου πόλις chez Simonide, fr. 11, 37, in West, *Iambi et elegi Graeci*², p. 119; Euripide, *Héraclès*, 954, et de Νίσου λόφου (« la colline de Nisos ») chez Pindare, *Pythiques*, IX, 161 ; *Néméennes*, V, 85. Cf. Highbarger, *Megara*, p. 74, 88-94.

263 Thucydide, IV, 118, 4.

264 Kearns, *Heroes*, p. 116, 188.

265 Pausanias, I, 5, 3 ; 41, 6 ; Hésychios, *Lexicon*, s.v. ἐν δ' Αἰθυσία (éd. K. Latte). Sur la localisation de l’*hérôon* de Pandion dans la ville de Mégare, voir A. Muller, « Megarika », *BCH* 105, 1981, p. 207-211.

266 M. Mayer, « Mythistorica. I. Megarische Sagen », *Hermes* 27, 1892, p. 484, n. 1 ; Highbarger, *Megara*, p. 45 ; Smith, *Megarid*, p. 21-24.

267 Pausanias, I, 39, 6 ; 44, 6. Sur les rois Pandion II et Nisos, voir Highbarger, *Megara*, p. 72-77, qui inclut Pandion II dans la liste de rois mégariens, et aussi Hanell, *Megarische Studien*, p. 18-21, 35-40 ; Kearns, *Heroes*, p. 188, 191-192 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 42.

268 Cf. Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 87.

Alcatheos envoya sa fille Périboia pour se rendre aux côtés de Thésée en Crète: elle fit partie des sept jeunes filles qui avec les sept jeunes gens constituaient le tribut imposé par Minos à Athènes²⁶⁹.

Plutarque rapporte que ce fut Thésée qui unit solidement la Mégaride à l'Attique. Le héros athénien aurait aussi dressé la stèle dont l'inscription indiquait l'isthme comme frontière entre les Péloponnésiens et les Ioniens et il aurait été le premier à établir des jeux en l'honneur de Poséidon dans l'isthme. Selon cette tradition, les concours isthmiques avaient pour but d'expier la mort de Sciron, son parent, ce dernier étant le fils de Canéthos et d'Hénioché, fille de Pithée²⁷⁰.

D'après Taylor, le fait de soutenir l'appartenance de Mégare à l'Attique permettait aux mythographes de renforcer les prétentions d'Athènes sur Salamine et de combattre l'opinion selon laquelle l'île appartenait à Mégare. De fait, si les Athéniens avaient eu la Mégaride en leur possession, cela signifiait que Salamine leur revenait de droit, les deux territoires étant à l'origine des pays ioniens²⁷¹. Néanmoins, il faut avouer qu'il reste difficile de mettre en relation les traditions relatives à la mainmise des Athéniens sur Mégare avec un épisode exact de la guerre entre les deux cités²⁷². Car si les conflits de l'époque archaïque ont laissé des traces dans les mythologies des deux cités, les récits mentionnant les généalogies et les exploits des divers héros n'ont pas tous été rédigés

269 Bacchylide, *Dithyrambes*, III, 1, 14-15 ; Pausanias, I, 17, 3 ; 42, 2 ; Servius, *ad Aen.*, VI, 21 ; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 45-46.

270 Plutarque, *Thésée*, 25, 4-6. Sur l'isthme en tant que frontière de l'Attique, voir aussi les témoignages de Platon, *Critias*, 110 d-e, et de Strabon, IX, 1, 6, C 392. Pour l'analyse des mythes concernant les exploits de Thésée dans l'isthme, voir A.E. Raubitschek, « Theseus at the Isthmus », in *Corinthiaca. Studies in Honor of Darrell A. Amyx*, M.A. Del Chiaro (éd.), Columbia 1986, p. 1-2 ; E.R. Gebhard, « The Early Stadium at Isthmia and the Founding of the Isthmian Games », in *Proceedings of an International Symposium on the Olympic Games (5-9 september 1988)*, W. Culson et H. Kyrieleis (éds.), Athens 1992, p. 73-79 ; Calame, *Thésée*², p. 223-225 ; 421-424 ; Morgan, *Isthmia VIII*, p. 422-428.

271 M.C. Taylor, *op. cit.*, p. 22-23. Cf. F. Jacoby, *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford 1949, p. 122-123.

272 M.P. Nilsson, « Political Propaganda in Sixth Century Athens », in *Studies presented to D.M. Robinson*, vol. II, G.E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 746-747 ; *idem*, *Cults, Myths, Oracles, and Politics in Ancient Greece*, New York 1972, p. 54-59, suggère que les mythes reliant l'Athénien Pandion et son fils, Nisos, à Mégare remontent à l'époque de la conquête de Nisaia par Pisistrate. Cf. Jacoby, *FGrHist III b Supplement (Text)*, p. 430-431.

pour appuyer une action politique. Certains ne sont probablement que le résultat de l'émulation entre des cités voisines. Pour cet état des choses, on notera qu'au I^{er} siècle, les Mégariens, désireux de montrer à Marc-Antoine quelque chose qui aurait pu rivaliser avec Athènes, lui firent visiter la salle du Conseil. Mais sans succès, puisque le général romain qualifia cet édifice public de μικρός («petit») et de σαπρός («délabré») ²⁷³. Les rivalités locales pourraient également expliquer la décision prise par les Mégariens, à l'époque d'Hadrien, d'interdire aux Athéniens la participation aux «Petits *Pythia*». À en croire Philostrate, les deux peuples se disputaient alors si violemment, comme si le célèbre «décret mégarien» (l'une des causes de la guerre du Péloponnèse) venait d'être promulgué à Athènes. Toutefois, grâce à l'intervention du sophiste Markos de Byzance, le conflit entre les deux cités voisines fut réglé. On peut se demander si cette dispute autour de la participation à un concours local ne serait pas vouée à renforcer une rivalité ancienne, en s'appuyant sur des références historiques et mythiques ²⁷⁴.

1.2.3 Les enjeux de la possession de Salamine

Après avoir fait état des mythes engendrés par les conflits et les rivalités entre Mégare et Athènes, il convient de s'interroger maintenant sur les enjeux de la possession de Salamine. Il importe d'emblée d'éviter tout anachronisme dans l'interprétation de cette guerre. Ainsi, malgré l'avis de Trever, on n'a aucune raison de penser qu'en occupant Salamine, les Athéniens arrivèrent à contrôler le commerce des Mégariens, et que cette perte entraîna la décadence économique et politique de la cité de l'isthme ²⁷⁵. De même, contrairement à ce qu'affirme Aratowski, la possession de l'île ne permettait pas à Athènes de bloquer le port

273 Plutarque, *Marc-Antoine*, 23, 3.

274 Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 529. Pour la référence aux origines ethniques et aux ancêtres dans les cités péloponnésienes de l'époque impériale, voir Y. Lafond, *La mémoire des cités dans le Péloponnèse d'époque romaine (II^e siècle avant J.-C. - III^e siècle après J.-C.)*, Rennes 2006, p. 137-180.

275 Trever, *Megara*, p. 122, écrit : « The possession of Salamis determined which should dominate the Saronic Gulf, and therefore which should govern the trade of the other. [...] Whichever state held it would be a constant menace to the other, and the defeated state was fated to economic and political decadence ».

mégarien de Nisaia²⁷⁶; pour ce faire, on voit que pendant la guerre du Péloponnèse les Athéniens durent occuper l'île de Minôa, située en face de Nisaia²⁷⁷. Il ne faut pas oublier non plus qu'Athènes n'est pas une puissance maritime importante avant le programme de construction des trières initié par Thémistocle en 483²⁷⁸. De surcroît, bien que la nouvelle possession ait facilité le contrôle du golfe d'Éleusis par Athènes²⁷⁹, French a sans nul doute exagéré l'importance commerciale et stratégique de Salamine, en affirmant que la guerre visait à sécuriser l'accès aux ports du sud de l'Attique, ainsi qu'à ouvrir aux navires athéniens la route vers l'isthme de Corinthe²⁸⁰. De fait, si l'on pouvait depuis Salamine menacer plus facilement l'adversaire, l'occupation de l'île n'était

- 276 B. Aratowski, *op. cit.*, p. 789, note : « If Athens controlled Salamis, the chief port of Megara, Nisaea, would be helpless; if Megara controlled Salamis, the straits could be effectively blockaded and a good part of Attic mainland rendered inaccessible from the sea ». *Contra* A. Andrews, *op. cit.*, p. 374, qui note « it may be an anachronism to suppose that an offshore island in enemy hands would severely inhibit the other maritime activity of an Archaic state ». Cf. L. Piccirilli, *ASNP* serie iii, 8, 1, 1978, p. 12.
- 277 Thucydide, III, 51, 2-3; IV, 118, 4. La localisation de Minôa est objet de controverses, les modernes ayant situé cette île à différents endroits aux abords d'actuelle Pachi (l'antique Nisaia) : sur la colline Paliokastro [T. Spratt, « Remarks on the Supposed Situation of Minoa and Nisaea », *The Journal of the Royal Geographical Society* 8, 1838, p. 205-209; = in *Thucydides, The History of the Peloponnesian War*, T. Arnold (éd.), Oxford 1847, p. 540-543; H. G. Lolling, « Nisäa und Minoa », *MDAI(A)* 5, 1880, p. 16], sur la petite île de Pachaki en face de Pachi (E. Burnof, « Nisée et Minoa », *CRAI*, 1875, 3, p. 209-221), sur la colline de Saint-Georges [F. Bölte, G. Weicker, « Nisaia und Minoa », *MDAI(A)* 29, 1904, p. 90-91], ou encore, comme on a tendance à privilégier aujourd'hui, à l'est de Pachi dans la région de la presqu'île de Teicho (W. M. Leake, *Travels in Northern Greece*, vol. II, London 1835, p. 401-402; A. J. Beattie, « Nisaea und Minoa », *RhM* 103, 1960, p. 27-28, 34; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 30-32; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 56-63, et fig. 31; Smith, *Megaritis*, p. 153-154). Pour l'examen de ces hypothèses, voir Bernier, *Ports de la Mégaride*, p. 11-122; A. Robu, *Dacia* N. S. 57, 2013, p. 67-68.
- 278 C. J. Haas, « Athenian Naval Power before Themistocles », *Historia* 34, 1985, p. 29-46; P. de Souza, « Towards Thalassocracy ? Archaic Greek Naval Developments », in *Archaic Greece : New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 285; L. Scott, « Where the Polis Navies in Archaic Greece ? », in *The Sea in Antiquity*, G. J. Olivier et al. (éds.), Oxford 2000, p. 93-115.
- 279 C. J. Haas, *op. cit.*, p. 42.
- 280 A. French, *op. cit.*, p. 238. L'hypothèse de French a été acceptée par Moggi, *Salamina*, p. 7, et par Piccirilli, *Arbitrati*, p. 49-50. *Contra* R. Sealey, *op. cit.*, p. 127.

pas en mesure de porter un coup majeur à l'activité navale d'aucune des deux cités²⁸¹.

En réalité, plusieurs documents attestent que le partage de lots de terre par de jeunes mégariens ou athéniens constitue l'un des enjeux principaux de la dispute²⁸². D'après Plutarque, ce sont surtout les jeunes hommes (véοι) d'Athènes qui désirent recommencer la guerre avec Mégare et c'est à eux que Solon pense quand il prononce son discours sur Salamine²⁸³. Or les guerres et la fondation des *apoikiai* constituent autant de moyens pour la cité de se débarrasser de ces jeunes hommes²⁸⁴. D'ailleurs, l'une des versions de la prise de Salamine assimile Solon à un véritable fondateur (*oikistès*) : il reçoit d'abord un oracle de Delphes qui lui demande de sacrifier aux héros fondateurs du pays. Il débarque ensuite à Salamine avec cinq cents volontaires auxquels un décret avait garanti la possession de l'île en cas de victoire²⁸⁵. La version mégarienne privilégie aussi l'idée de l'importance des terres dans la dispute : la mention des clérouques (κληροῦχοι) de Mégare par Pausanias nous montre qu'il s'agissait d'une occupation de l'île, suivie d'un partage des lots de terre²⁸⁶. On rappelle que Salamine est vantée par Théophraste pour la richesse de ses récoltes qui, d'après lui, dépassent largement celles du reste de l'Attique et de la zone littorale de la Mégaride²⁸⁷.

On sait aussi qu'Athènes se confronte à la fin de l'époque archaïque avec un manque de terres. L'envoi des colons à Salamine, de même

281 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 130-131.

282 F.J. Frost, *Historia* 33, 1984, p. 293, note : « A review of all the wars fought in archaic Greece will show that virtually every battle was fought for land ». Cf. Trever, *Megara*, p. 122.

283 Plutarque, *Solon*, 8, 1.

284 Sur le danger potentiel constitué par des groupes de jeunes gens pour la paix sociale de la cité, voir E. Scheid-Tissinier, « Les prétendants de l'Odyssée, une génération perdue », in *L'initiation. Actes du colloque de Montpellier (11-14 avril 1991)*, A. Moreau (éd.), Montpellier 1992, p. 115-118 ; *eadem*, « Télémaque et les prétendants. Les véοι d'Ithaque », *AC* 62, 1993, p. 20-22. Cf. M. Steinrück, *Iambos. Studien zum Publikum einer Gattung in der frühgriechischen Literatur*, Zürich et al. 2000, p. 53-65 ; *idem*, *The Suitors in the Odyssey. The Clash between Homer and Archilochus*, New York et al. 2008, p. 15-17, 63-66.

285 Plutarque, *Solon*, 9, 1-2 ; cf. R. Nicolai, *op. cit.*, p. 8.

286 Pausanias, I, 40, 5 ; cf. Figueira, *Athens and Aigina*, p. 44-46.

287 Théophraste, *Recherches sur les plantes*, II, 8, 11.

qu'à Chalcis (ca. 506)²⁸⁸ et à Lemnos (ca. 499)²⁸⁹, peut être considéré comme une réponse aux problèmes fonciers de l'Attique²⁹⁰. À ce propos, Stahl considère que la colonisation de Salamine a offert aux Athéniens un moyen efficace de résoudre «ein Übervölkerungsproblem» et d'assurer en même temps la défense du sanctuaire d'Éleusis et du port d'Athènes²⁹¹. Après l'arbitrage spartiate, le décret IG I³ 1 (ca. 510-500) confirme l'attribution de lots de terres à des Athéniens qui résident sur l'île, mais ces derniers n'ont pas le droit de mettre en location leurs propriétés. Cette interdiction suggère une sorte de contrôle exercé par la cité sur la possession et la transmission des terres à Salamine. Figueira pense que cette mesure s'explique par le désir des Athéniens d'avoir davantage de soldats²⁹². Cette hypothèse semble être appuyée par les clauses financières et militaires mentionnées par le décret: les allocataires de terres doivent payer leurs taxes et remplir leurs obligations militaires. La cité s'engage à son tour à distribuer aux résidents sur l'île des armes pour une valeur de trente drachmes. Ainsi, les Athéniens désirent d'une part avoir de nouveaux lots de terres et, d'autre part, préserver le contrôle de la distribution de ces lots et prévenir d'autres attaques mégariennes²⁹³.

Du reste, si l'on accepte la datation de la première «démocratie» mégarienne au VI^e siècle (sans doute dans la première moitié du VI^e siècle)²⁹⁴, l'on observe que c'est sous ce régime qu'ont eu lieu les principaux combats entre Mégare et Athènes. C'était probablement une période de troubles internes et d'actions militaires externes. On voit chez Plutarque et dans le recueil du poète mégarien Théognis que le régime «démocratique» ne jouissait pas d'une bonne réputation et que la violence

288 Hérodote, V, 77 ; IG I³ 501 ; cf. K. Reber, M. H. Hansen, P. Ducrey, s.v. «Chalkis», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 648.

289 Hérodote, VI, 136 ; 140 ; IG I³ 522 bis, 1466 ; cf. G. Reger, s.v. «Lemnos», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 756.

290 D. M. Lewis, «Cleisthenes and Attica», *Historia* 12, 1963, p. 38 (= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, Oxford 1997, p. 96).

291 M. Stahl, *Aristokraten und Tyrannen im archaischen Athen. Untersuchungen zur Überlieferung, zur Sozialstruktur und zur Entstehung des Staates*, Stuttgart 1987, p. 205 ; cf. F. J. Frost, *AncW* 30, 1999, p. 133.

292 Figueira, *Athens and Aigina*, p. 184 ; cf. Moggi, *Salamina*, p. 3-5.

293 R. Sealey, *op. cit.*, p. 147, et Figueira, *Chronological Table*, p. 302, considèrent le décret IG I³ 1, comme une mesure athénienne pour défendre l'île.

294 Voir *infra*, chapitres I.3.1.-2.

et les conflits entre les groupes de *philoï* étaient fréquents à Mégare au VI^e siècle²⁹⁵. Rappelons que, suivant Pausanias, les Mégariens pensaient que ce fut la bande des *Dorykleioi* qui livra l'île à Athènes (voir ci-dessus). À cet égard, Figueira estime que si des bandes de guerriers conduisirent les opérations militaires, cela peut en partie expliquer l'insistance de Théognis sur les *philoï*²⁹⁶. Je pense à mon tour que l'on n'aurait pas tort de considérer que ce sont les groupes de *philoï* qui ont probablement fait la guerre pour Salamine, une guerre longue, qui a marqué les relations entre Athènes et Mégare pendant tout le VI^e siècle.

Outre la terre, la gloire a sans doute constitué une autre raison de la guerre. Car la supériorité militaire acquise par des jeunes guerriers lors des combats contre leurs voisins était une preuve de prestige pour toute la communauté²⁹⁷. N'oublions pas que, selon Hérodote, l'occupation de Nisaia, le port de Mégare, par Pisistrate, valut à celui-ci la gloire nécessaire pour imposer sa tyrannie à Athènes²⁹⁸.

Il convient également de signaler ici une autre interprétation avancée par les modernes à propos de l'affaire de Salamine. Ainsi, Calame qualifie les guerres entre Athènes et Mégare de « presque rituelles » et Piccirilli leur attribue une composante religieuse et agonale²⁹⁹. De fait, les récits évoquant la victoire de Solon³⁰⁰ ou celle de Pisistrate³⁰¹ contre les Mégariens rapportent que ces derniers furent capturés par de jeunes Athéniens déguisés en femmes. Or le thème du travestissement féminin des jeunes gens tient d'un contexte initiatique, faisant référence aux rites d'adolescence. Dans ce cadre, que ce soit par la participation des jeunes et l'usage du déguisement pour capturer l'ennemi (comme dans le cas du

295 Plutarque, *Questions grecques*, XVIII (= *Moralia* 295 D); LIX (= *Moralia* 304 E-F). Théognis, 209-210, 333-350, 825-830, 1197-1202, indique que lui aussi a été dépossédé de ses biens et obligé de partir en exil. Pour la violence des conflits à Mégare, voir Van Wees, *Megara's Mafiosi*, p. 52-67.

296 Figueira, *Chronological Table*, p. 286. Pour la mention des *philoï*, voir Théognis, 93-100, 213-217, 309-312, 963-970, 1164 a-h.

297 H. van Wees, *Status Warriors. War, Violence and Society in Homer and History*, Amsterdam 1992, p. 255.

298 Hérodote, I, 59.

299 Calame, *Thésée*², p. 225, 344-345; Piccirilli, *Solone*, p. 12. Cf. Polignac, *Ajax l'Athénien*, p. 129-130.

300 Plutarque, *Solon*, 8, 4-6; Polyen, I, 20, 2; cf. Élien, *Histoire variée*, VII, 19.

301 Justin, II, 8, 1-5; Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, IV, 8-11; Frontin, *Strat.*, II, 9, 9. Cf. M. C. Taylor, *op. cit.*, p. 28-33.

déguisement en filles des jeunes spartiates dans la guerre de Messénie), ou par le désir de faire des prisonniers pour les libérer ensuite en vertu d'accords³⁰², ou encore par les cultes que les Athéniens et les Mégariens rendaient en l'honneur des héros et des divinités originaires de Salamine, la guerre du VI^e siècle entre Athènes et Mégare rappelle les combats rituels à caractère initiatique examinés par Brelich³⁰³.

En somme, bien que les Mégariens aient eu le dessus au début des combats pour Salamine, les luttes internes ont très probablement affaibli la cité de l'isthme au VI^e siècle. À l'époque impériale, on constate que la tradition faisant de la trahison la principale responsable de la perte de l'île est bien ancrée chez les Mégariens. Les défaites dans la guerre de Salamine et les conflits internes ont sans doute déterminé plusieurs Mégariens à aller s'installer ailleurs : songeons à la bande des *Dorykleioi* qui trouva refuge à Athènes. En s'associant à d'autres Grecs (les Béotiens à Héraclée du Pont) ou à leurs *apoikoi* de Propontide (les Chalcédoniens à Mésambria), les Mégariens de Grèce ont repris leur activité colonisatrice après un siècle environ. Les savants ont suggéré que la perte de l'île avait privé Mégare d'un territoire potentiel pour son expansion et avait accéléré la pénétration mégarienne en mer Noire : c'est vers 554 et 513/2 qu'Héraclée du Pont et Mésambria furent respectivement fondées³⁰⁴. Le fait que la date de fondation de Mésambria se situe à peu près à la même période que l'arbitrage spartiate qui mit fin à la dispute pour Salamine peut étayer cette hypothèse. Il faut néanmoins se méfier d'un déterminisme trop étroit, car, on le rappelle, les épisodes de la guerre sont difficiles à reconstituer et on n'est pas en mesure de connaître l'impact de cette perte sur le développement de Mégare. À mon sens, les défaites dans la guerre contre Athènes ne peuvent pas être dissociées des luttes internes (*staseis*), que Mégare connaît au VI^e siècle et dont il sera question au chapitre suivant. Autrement dit, ce n'est qu'en associant défaite dans la guerre extérieure et conflits internes que l'on peut inclure la perte de Salamine parmi les causes de la fondation des colonies mégariennes du Pont-Euxin.

302 Plutarque, *Solon*, 9, 4-7 ; Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, IV, 11.

303 A. Brelich, *Guerre, agoni e culti nella Grecia arcaica*, Bonn 1961, notamment p. 80-84. Sur le caractère rituel de la guerre pour Salamine, voir aussi R. Nicolai, *op. cit.*, p. 3-19.

304 Burstein, *Heraclea*, p. 17 ; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134.

I.3 Les luttes internes à Mégare au VI^e siècle

Κύρνε, κύει πόλις ἥδε, δέδοικα δὲ μὴ τέκη ἄνδρα
εὐθυντήρα κακῆς ὕβριος ἡμετέρης.
Ἄστοι μὲν γὰρ ἔθ' οἶδε σαόφρονες, ἡγεμόνες δέ
τετράφαται πολλὴν εἰς κακότητα πεσεῖν.

Cynos, notre ville est en travail, et je crains qu'elle n'enfante un redresseur de nos déplorables outrances ; car, si nos concitoyens font preuve encore de sagesse, nos chefs, eux, sont engagés sur une fort mauvaise pente³⁰⁵.

Je me propose dans ce chapitre d'examiner les conflits qui traversèrent la Mégaride à l'époque archaïque et qui aboutirent à diverses solutions radicales : la *palintokia* (le « retour des intérêts »), la confiscation des biens, la limitation de l'accès aux magistratures à une seule faction politique. L'examen porte d'abord sur les mesures prises par les démocrates et les oligarques mégariens contre leurs adversaires, et ensuite sur les poèmes de Théognis, l'une des sources des tensions politiques et des bouleversements sociaux qui eurent lieu en Mégaride. Cette analyse permettra à mes yeux de déceler quelle a été la place des luttes internes parmi les causes de la colonisation mégarienne et en particulier de l'installation des Mégariens à Héraclée du Pont peu avant le milieu du VI^e siècle.

I.3.1 Mégare à l'époque archaïque : renversements politiques et troubles internes

Après la chute des rois et le synœcisme, les historiens locaux de Mégare, dont Pausanias se fit l'écho, rapportent que la cité fut gouvernée par une oligarchie restreinte. La construction de la salle du Conseil sur les tombes héroïques montre le désir des aristocrates de s'assurer de la majorité sans augmenter le nombre des membres du conseil dirigeant³⁰⁶. Ce gouvernement fut renversé par le coup d'État de Théagène, que l'on

305 Théognis, 39-42 (trad. de J. Carrière, CUF).

306 Pausanias, I, 43, 3 ; cf. Figueira, *Megarian Society*, p. 140. Voir aussi *supra*, chapitre I.1.4.

place, on l'a vu, après le milieu du VII^e siècle³⁰⁷. L'instauration de la tyrannie fut préparée par la décision de l'assemblée d'accorder à Théagène une garde militaire, ce qui suppose l'existence d'une Assemblée du peuple à cette époque³⁰⁸. Le tyran est sans doute issu du milieu aristocratique, compte tenu du mariage de sa fille avec l'aristocrate athénien Cylon³⁰⁹. Selon Aristote, sa popularité fut déterminée par le massacre des troupeaux des riches (*euporoi*), qui se trouvaient près d'une rivière³¹⁰. Ure pensait que Théagène voulut s'assurer par cette mesure le monopole de la production de laine, mais il s'agit là d'une vision certainement anachronique³¹¹. Les savants ont aussi pensé que cette action pouvait trahir un conflit entre des éleveurs et des petits fermiers³¹², ou entre de grands et de petits propriétaires de troupeaux³¹³. Mais ces hypothèses restent elles aussi difficiles à vérifier. À mon sens, en massacrant les troupeaux des riches, Théagène cherchait à offrir de nouveaux pâturages à ses partisans, qu'ils fussent pauvres ou riches. Et l'on sait que, comme ailleurs, l'élevage et les pâturages constituaient une importante source de revenus pour les Mégariens³¹⁴.

307 Voir *supra*, chapitre I.2.1.

308 Aristote, *Rhétorique*, I, 2, 1357b 30-36; cf. Figueira, *Megarian Society*, p. 143.

309 Thucydide, I, 126, 3; Pausanias, I, 28, 1; 40, 1.

310 Aristote, *Politique*, V, 5, 9 1305a 24-26. Figueira, *Megarian Society*, p. 143-145, estime qu'étant donné qu'une rivière fait défaut à la Mégaride, le mot *potamos* devrait désigner chez Aristote un lieu de culte appelé Potamos, où l'on célébrait la fête des *Potamia*. Les terres proches de Potamos auraient servi à faire pâturer les animaux pour les sacrifices et la nourriture commune, mais les riches se seraient approprié ces domaines. Cette reconstruction très hypothétique reste néanmoins difficile à suivre. Rappelons au passage qu'il existe à Pachi (le site de l'antique Nisaia) un cours d'eau qui se jette dans la mer et qui pourrait être le *potamos* d'Aristote. Cf. A.J. Beattie, *op. cit.*, p. 34. De même, un ruisseau se trouve aux abords de Pagai: J.A. Lebègue, *De oppidis et portibus Megaridis ac Boeotiae in Corinthiaci sinus littore sitis*, Paris 1875, p. 44; Bernier, *Ports de la Mégaride*, p. 134-135.

311 P.N. Ure, *The Origin of Tyranny*, Cambridge 1922, p. 264-268. De même, Smith, *Megara and her Colonies*, p. 78; *idem*, *Megaris*, p. 100, estime que Théagène visait à imposer un contrôle, voire même un monopole, sur la production de laine.

312 Burn, *Lyric Age*, p. 188, suivi par A. J. Papalas, « Theagenes and the Slaughter of the Livestock », *AncW* 38, 2007, p. 67-68.

313 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 95-96. Cf. Oost, *Megara*, p. 190; Forsdyke, *Megara*, p. 88; *eadem*, *Exile, Ostracism, and Democracy. The Politics of Expulsion in Ancient Greece*, Princeton 2005, p. 52.

314 Voir *infra*, chapitre I.4.

Il faut du reste ajouter que Pausanias vit dans le secteur nord de la ville le site appelé Rhous (le «Courant»), où le tyran fit édifier un autel à Achéloos, divinité des eaux. Il note que par cet endroit s'écoulait l'eau descendant des montagnes après que Théagène l'avait détournée pour alimenter la fontaine qu'il fit construire au pied de l'acropole Caria. La fontaine dite de Théagène est l'un des rares monuments antiques encore en place aujourd'hui à Mégare. Mais du point de vue archéologique, sa construction remonte à la fin du VI^e siècle ou au début du V^e siècle. Elle fut donc erronément attribuée à Théagène et il reste difficile de connaître quels furent les travaux hydrauliques entrepris par le tyran à Mégare³¹⁵. Notons au passage que l'on a suggéré que les vers 39-52 de Théognis, cités en partie en exergue de ce chapitre, faisaient référence à Théagène. Chose intéressante, la tyrannie est annoncée dans ces vers par une période de troubles internes entre les Mégariens³¹⁶.

La *Question grecque* XVIII de Plutarque rapporte que la tyrannie de Théagène fut remplacée par une oligarchie modérée, qui fut suivie par une démocratie³¹⁷. Dans le passage cité ci-dessous, la période de la «démocratie» est caractérisée par des violences et des attaques menées par des pauvres contre des riches.

Τίς ἡ παλιντοκία;

Μεγαρεῖς Θεαγένῃ τὸν τύραννον ἐκβαλόντες, ἡλίγον χρόνον ἐσωφρόνησαν κατὰ τὴν πολιτείαν· εἶτα πολλὴν κατὰ Πλάτωνα καὶ ἄκρατον αὐτοῖς ἐλευθερίαν τῶν δημαγωγῶν οἰνοχοοῦντων, διαφθαρέντες παντάπασι τὰ τ'

315 Pausanias, I, 40, 1; 41, 2. A. Muller, «Megarika», *BCH* 105, 1981, p. 208-218, estime que le dispositif de drainage des eaux vers Rhous peut être l'œuvre de Théagène. Sur la date de la fontaine dite de Théagène, voir G. Gruben, «Das Quellhaus von Megara», *AD* 19, 1964, p. 37-41; N. Hellner, «Die Krene (κρήνη) von Megara», *MDAI(A)* 119, 2004, p. 173, 212-218; *idem*, *H «κρήνη του Θεαγένους» στα Μέγαρα. Ιστορία και αρχιτεκτονική ενός μνημείου του 5^{ου} αι. π.Χ.*, Mégare 2009, p. 74-75. Sur le culte d'Achéloos à Mégare, voir Highbarger, *Megara*, p. 59-60; A. Effenberger, «Zur Interpretation des megarischen Acheloos-Reliefs», *Forschungen und Berichte* 12, 1970, p. 77-96.

316 G. Nagy, «Poet and Tyrant: Theognidea 39-52, 1081-1082b», *ClAnt* 14, 1983, p. 82-91; Van Groningen, *Theognis*, p. 26-31; cf. L. de Libero, *op. cit.*, p. 32-35; H. Selle, *Theognis und die Theognidea*, Berlin-New York 2008, p. 229-235.

317 La chute de Théagène est placée par Figueira, *Chronological Table*, p. 276-277, vers 600 et par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 102, avant 620. Ces dates devraient être abaissées si l'on place le début de la tyrannie de Théagène au début du VI^e siècle: voir *supra*, chapitre I.2.1.

ἄλλα τοῖς πλουσίοις ἀσελγῶς προσεφέροντο, καὶ παριόντες εἰς τὰς οἰκίας αὐτῶν οἱ πένητες ἡξίουσι ἐστιᾶσθαι καὶ δειπνεῖν πολυτελῶς· εἰ δὲ μὴ τυγχάνοιεν, πρὸς βίαν καὶ μεθ' ὕβρεως ἐχρῶντο πᾶσι. Τέλος δὲ δόγμα θέμενοι τοὺς τόκους ἀνεπράττοντο παρὰ τῶν δανειστῶν οὕς δεδωκότας ἐτύγχανον, «παλιντοκία» τὸ γινόμενον προσαγορεύσαντες.

Qu'est-ce que le «retour des intérêts» ?

Une fois que les Mégariens eurent chassé le tyran Théagène, ils administrèrent leur cité pendant peu de temps avec sagesse. Puis, les démagogues, comme dit Platon, leur versèrent à boire la liberté en grande quantité et sans mélange³¹⁸, si bien que les pauvres, complètement pervertis, se conduisaient en général avec grossièreté à l'égard des riches et, en particulier, ils entraient dans leurs maisons pour exiger d'être régalez par des dîners somptueux. S'ils n'obtenaient pas satisfaction, ils faisaient preuve de violence et d'insolence envers tout le monde. Ils finirent par prendre un décret pour se faire rembourser de leurs créanciers les intérêts qu'ils se trouvaient leur avoir versés, appelant l'opération «retour des intérêts»³¹⁹.

On notera d'emblée que ce texte, qui a sans doute son origine dans la *Constitution des Mégariens*, œuvre d'Aristote ou d'un de ses disciples³²⁰, témoigne d'une mesure prise par les Mégariens pour résoudre le problème des dettes. Suite à un décret (*dogma*), les créanciers furent obligés de rembourser les intérêts déjà versés par leurs débiteurs. Comme on n'a pas manqué de le remarquer, la *palintokia* (le «retour des intérêts») présente des similitudes avec la *seisachtheia* de Solon, les deux réformes s'attaquant aux problèmes posés par les dettes. Néanmoins, la *palintokia* était une réforme moins radicale que celle introduite à Athènes, car elle ne prévoyait que le remboursement des intérêts, tandis qu'à la même époque Solon imposait l'abolition des dettes³²¹.

318 Pour l'application de cette métaphore au régime démocratique, voir Platon, *République*, VIII, 14, 562 d. Cf. D. B. Lewis, «Symposium and the Polis», in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 176-196.

319 Plutarque, *Questions grecques*, XVIII (= *Moralia* 295 D, trad. de J. Boulogne, CUF).

320 K. Giesen, *op. cit.*, p. 461-463 ; Halliday, *Gr. Questions*, p. 92 et 99.

321 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 115 ; Figueira, *Megarian Society*, p. 148 ; P. Millett, *Lending and Borrowing in Ancient Athens*, Cambridge 1991, p. 48-50 ; Van Wees, *Mafia of Early Greece*, p. 28-29, 34-35 ; *idem*, « «Stasis, Destroyer of Men». Mass, Elite, Political Violence and Security in Archaic Greece », in *Sécurité collective et ordre public dans les sociétés anciennes*, Entretiens sur l'Antiquité classique 54, C. Brélaz et P. Ducrey (éds.), Vandœuvres-Genève 2007, p. 30-31 ; Forsdyke, *Megara*, p. 77, 86. H. van Effenterre, *op. cit.*, p. 121-122, rappelle les limites de notre connaissance de la *seisachtheia*, une mesure qui aurait pu viser l'abolition des dettes (Ps.-Aristote,

Aristote offre des informations supplémentaires sur les mesures prises par les «démocrates» à Mégare et dans sa colonie, à Héraclée du Pont. On assiste dans les deux cités au bannissement des «notables» (*gnôrimoi*) et à la confiscation de leurs fortunes, des mesures qui conduisirent finalement à la chute des régimes «démocratiques».

3. Κατελύθη δὲ καὶ ἐν Ἡρακλείᾳ ὁ δῆμος μετὰ τὸν ἀποικισμὸν εὐθὺς διὰ τοὺς δημαγωγούς· ἀδικούμενοι γὰρ ὑπ' αὐτῶν οἱ γνῶριμοὶ ἐξέπιπτον, ἔπειτα ἀθροισθέντες οἱ ἐκπίπτοντες καὶ κατελθόντες κατέλυσαν τὸν δῆμον.
4. Παραπλησίως δὲ καὶ ἡ ἐν Μεγάροις κατελύθη δημοκρατία· οἱ γὰρ δημαγωγοί, ἵνα χρήματα ἔχωσι δημεύειν, ἐξέβαλον πολλοὺς τῶν γνῶριμων, ἕως πολλοὺς ἐποίησαν τοὺς φεύγοντας, οἱ δὲ κατιόντες ἐνίκησαν μαχόμενοι τὸν δῆμον καὶ κατέστησαν τὴν ὀλιγαρχίαν.

3. À Héraclée aussi, la démocratie fut renversée, aussitôt après la fondation de la colonie, à cause des démagogues : brimés par eux, les notables étaient, d'ordinaire, bannis ; mais ensuite, les exilés se regroupèrent, revinrent et renversèrent le régime populaire. 4. C'est encore d'une manière presque identique qu'à Mégare la démocratie fut renversée : les démagogues expulsèrent un grand nombre de notables, pour confisquer leurs biens, jusqu'au moment où ces exilés furent assez nombreux ; ceux-ci revinrent alors, menèrent une lutte victorieuse contre le peuple et installèrent l'oligarchie³²².

Concernant la nature de la démocratie à Mégare et à Héraclée du Pont, il convient de noter que deux opinions s'affrontent. D'aucuns défendent la présence des institutions démocratiques dans les deux cités au VI^e siècle, tout en notant qu'il pouvait s'agir d'une démocratie modérée³²³. En revanche, selon une autre opinion, l'opposition entre les «démocrates» et les «oligarques» est un anachronisme ; en réalité, on a affaire à des luttes entre diverses factions dominées par des aristocrates dont certaines, pour attirer le peuple, proposent des mesures qui visent à résoudre des problèmes sociaux et économiques (notamment le pro-

Constitution d'Athènes, VI, 1 ; Plutarque, *Solon*, 25, 2), mais aussi seulement un allègement des charges, plus exactement une réduction des taux d'intérêt, selon Androtion, *FGrHist* 324 F 34 (*apud* Plutarque, *Solon*, 25, 3). Le témoignage d'Androtion est contesté par Van Wees, *Mafia of Early Greece*, p. 45, n. 60, qui considère qu'il ne s'agit là que d'une intention de diminuer le radicalisme de la réforme de Solon.

322 Aristote, *Politique*, V, 5, 3-4, 1304b 31-39 (trad. de J. Aubonnet, CUF).

323 Burstein, *Heraclea*, p. 17, 19 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 119-120 ; E. W. Robinson, *The First Democracies. Early Popular Government outside Athens*, Historia Einzelschriften 107, Stuttgart 1997, p. 112-113, 116-117 ; *idem*, *Democracy beyond Athens. Popular Government in the Greek Classical Age*, Cambridge 2011, p. 44 et n. 130, 157-158.

blème des dettes)³²⁴. Il me semble que c'est la thèse que l'on devrait privilégier. Car outre la *palintokia*, les récits ne témoignent pas d'autres réformes à caractère démocratique et l'on ne possède d'informations sur la procédure d'élection des magistrats et sur les mécanismes de la prise de décision ni à Mégare, ni dans sa colonie, à l'époque de la démocratie. Il faut ajouter que malgré le parallèle entre Mégare et Héraclée du Pont avancé par Aristote, la situation dans les deux cités était sans doute différente. Il est vraisemblable que dans la colonie pontique les confrontations concernaient non seulement les grandes familles aristocratiques, mais aussi des groupes de colons d'ethnies différentes ou appartenant à différentes vagues de colonisation (*apoikoi*, *époikoi*)³²⁵.

Assurément, la « démocratie » ne jouit pas d'une bonne renommée dans les histoires locales de Mégare. La *Question grecque* LIX de Plutarque évoque un sacrilège commis par le *génos* des « renverseurs de chariots » sous la « démocratie sans retenue » (*akolastos démokratia*). De même que dans le cas de la *Question grecque* XVIII, ce passage cité ci-dessous est probablement tiré de la *Constitution des Mégariens* de l'École d'Aristote³²⁶.

Πόθεν ἐν Μεγάροις γένος ἀμαξοκυλιστῶν ;
 Ἐπὶ τῆς ἀκολάστου δημοκρατίας, ἥ καὶ τὴν παλιντοκίαν ἐποίησε καὶ τὴν ἱεροσυλίαν, ἐπορεύετο θεωρία Πελοποννησίων εἰς Δελφοὺς διὰ τῆς Μεγαρικῆς καὶ κατηλύσθησαν ἐν Αἰγείροις παρὰ τὴν λίμνην μετὰ παιδῶν καὶ γυναικῶν ὥς ἔτυχεν ἐν ταῖς ἀμάξαις. Τῶν δὲ Μεγαρέων οἱ θρασύτατοι μεθυσθέντες, ὕβρει καὶ ὁμότητι τὰς ἀμάξας ἀνακυλίσσαντες εἰς τὴν λίμνην ἐνεώσαντο, ὥστε πολλοὺς ἀποπνιγῆναι τῶν θεωρῶν. Οἱ μὲν οὖν Μεγαρεῖς δι' ἀταξίαν τῆς πολιτείας ἡμέλησαν τοῦ ἀδικήματος, οἱ δ' Ἀμφικτύονες, ἱερᾶς τῆς θεωρίας οὔσης, ἐπιστραφέντες τοὺς μὲν φυγῇ τοὺς δὲ θανάτῳ τῶν ἐναγῶν ἐζημίωσαν. Οἱ δ' ἀπὸ τοῦ γένους « ἀμαξοκυλισταί » προσηγορεύθησαν.

D'où vient, à Mégare, le groupe des « renverseurs de chariots » ?

À l'époque où la démocratie n'avait plus de frein et produisit aussi bien le retour des intérêts que le pillage des temples, une théorie de Péloponnésiens traversa la Mégaride en direction de Delphes et ils installèrent leur campement à Aigeiroi, le long du lac, leurs chariots abritant au gré du hasard des enfants et des femmes. Les plus arrogants des Mégariens, sous le coup de l'ivresse, firent par violence et cruauté rouler les

324 Oost, *Megara*, p. 193-194 ; Asheri, *Herakleia*, p. 29 ; Forsdyke, *Megara*, p. 73-92 ; Avram, *Héraclée et ses colonies*, p. 220-221.

325 Avram, *Héraclée et ses colonies*, p. 220-221. Voir aussi *infra*, chapitre II.3.1.1.

326 K. Giesen, *op. cit.*, p. 463 ; Halliday, *Gr. Questions*, p. 92 ; Piccirilli, *Arbitrati*, p. 26-27 ; Okin, *Theognis*, p. 18.

chariots en arrière pour les pousser dans le lac, de façon que fussent noyés nombre des théores. Les Mégariens, à cause du désordre de leur régime, négligèrent le crime, mais les Amphictions, comme la théorie était sacrée, y prêtèrent attention et ils infligèrent à certains des coupables une peine d'exil et à d'autres la peine de mort. Quant aux descendants du groupe, ils reçurent le surnom de «renverseurs de chariots»³²⁷.

L'événement rapporté par Plutarque montre l'insécurité qui règne en Mégaride à l'époque archaïque et qui, à en croire Aristote, fut responsable de la fin de la démocratie³²⁸. On accusa le régime de la «démocratie sans retenue» d'impiété, car il aurait permis le «pillage des temples» (ἱεροσυλία) et l'attaque des théores péloponnésiens allant à Delphes. Même si l'acte de sacrilège fut de la responsabilité d'un groupement bien précis (le *génos* des ἁμαξοκυλισται³²⁹) et qui n'avait pas forcément de lien avec le régime politique en place³³⁰, cela témoigne de la présence de bandes de guerriers agissant pour leur propre compte. De la même manière, le groupe des *Dorykleioi*, qui avait livré l'île de Salamine à Athènes, constitue un autre indice de l'existence de bandes de guerriers indépendantes et de la violence des conflits internes à Mégare.

Il est probable que l'une des conséquences de l'intervention de l'Amphictionie pyléo-delphique en Mégaride fut la chute des «démocrates». À cet égard, force est de constater que plusieurs datations ont été proposées pour la période de la «démocratie» mégarienne: Legon la place entre *ca.* 600-580³³¹, tandis que Figueira la situe entre *ca.* 580-510.

327 Plutarque, *Questions grecques*, LIX (= *Moralia* 304 E-F, trad. de J. Boulogne, CUF).

328 Aristote, *Politique*, V, 3, 5, 1302b 31; cf. Oost, *Megara*, p. 194-195.

329 Suivant Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 549, le fondateur mythique du *génos* des *Hamaxokylistai* serait Sciron, le malfaiteur qui précipitait les voyageurs dans la mer du haut des Roches Scironiennes. Mais cette hypothèse est peu probable, car la légende qui faisait de Sciron un brigand est d'origine athénienne. Les Mégariens considéraient Sciron comme un héros tué par Thésée au moment où ce dernier avait occupé Éleusis (voir *supra*, chapitre I.2.2). Cf. G. Daverio Rocchi, «La hiera orgas e la frontiera attico-megarica», in *Studi di antichità in memoria di C. Gatti*, Quaderni di Acme 9, Milano 1987, p. 106.

330 Forsdyke, *Megara*, p. 83-84; cf. M. Dillon, *Pilgrims and Pilgrimage in Ancient Greece*, London-New York 1997, p. 23-24, 56.

331 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 104-135. Sur la question du droit d'intervention de l'Amphictionie en Mégaride, voir Piccirilli, *Arbitrati*, p. 25-27, n° 6; F. Lefèvre, *L'Amphictionie pyléo-delphique: histoire et institutions*, Athènes-Paris 1998, p. 242; P. Sánchez, *L'Amphictionie des Pyles et de Delphes: recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère*, Historia Einzelschriften 148, Stuttgart 2001, p. 81-82.

Pour ce dernier chercheur, le récit d'Aristote (cité ci-dessus) appuierait l'idée que les «démocrates» étaient encore au pouvoir vers 554, lors de la fondation d'Héraclée du Pont. D'après lui, c'est Sparte qui aurait agi pour l'Amphictionie et aurait facilité le retour des oligarques. L'intervention se serait produite vers 510, au moment où les Spartiates passèrent par la Mégaride pour chasser les Pisistratides d'Athènes³³². Cependant, rien ne permet d'attribuer la chute de la «démocratie» mégarienne à Sparte. Au contraire, sur la foi d'Aristote, on est autorisé à penser qu'Héraclée du Pont fut installée comme une «démocratie». Cela implique qu'il y avait un nombre important de «démocrates» parmi les fondateurs de cette colonie et l'on peut inférer que ceux-ci furent expulsés par les oligarques. On conclura donc que la «démocratie» fut renversée peu avant le milieu du VI^e siècle, lorsque les Mégariens fondèrent Héraclée du Pont sur la côte sud de la mer Noire³³³.

Enfin, il est important de souligner que, à en croire Aristote, le gouvernement oligarchique prit à Mégare, tout comme le précédent, des mesures radicales contre les adversaires politiques. Les oligarques décidèrent que les magistrats ne seraient choisis que parmi ceux qui étaient revenus ensemble de l'exil et avaient combattu contre le *dèmos*³³⁴.

1.3.2 Kakoi et agathoi chez Théognis

Les poèmes élégiaques de Théognis nous renseignent davantage sur les bouleversements internes que la ville de Mégare connut à l'époque archaïque. Quoique la question de la composition du recueil théognidéen reste controversée, l'historicité du célèbre poète mégarien me semble

332 Figueira, *Chronological Table*, p. 296-302. D'autres savants ont daté l'attaque des théores péloponnésiens par le *génos* des «renverseurs de chariots» vers 570-560 (d'après Meyer, *Megara*, col. 186, suivi par Piccirilli, *Arbitrati*, p. 27), ou vers le milieu du VI^e siècle (suivant H. Bürgel, *Die pylaëisch-delphische Amphiktyonie*, München 1877, p. 148).

333 Notons que Oost, *Megara*, p. 195, n. 33, situe la chute de la démocratie à une époque postérieure à 550.

334 Aristote, *Politique*, IV, 15, 15, 1300a 17-19: ἐν Μεγάροις ἐκ τῶν συγκατελθόντων καὶ συμμαχεσασμένων πρὸς τὸν δῆμον.

fort probable³³⁵. La *Souda* date le *floruit* de Théognis de la 59^e Olympiade (ca. 544-541); il serait donc contemporain de la période de la « démocratie », qui remonte, on l'a vu, à la première moitié du VI^e siècle³³⁶.

On a aussi suggéré que la relation entre Théognis et Mégare ne reposait pas sur une base historique et que la cité qu'il décrivait était une cité imaginaire³³⁷. Mais sans mettre en doute la portée panhellénique des poèmes de Théognis, il est vraisemblable que cet auteur a transposé dans certains de ses vers le cas particulier de sa cité et sa situation personnelle d'aristocrate déchu et exclu de l'exercice du pouvoir³³⁸.

Théognis évoque aux vers 667-680 la perte de sa fortune et se plaint du désordre qui règne parmi ces concitoyens. La répartition équitable

335 Les spécialistes ont placé les poèmes rassemblés sous le nom de Théognis à diverses dates entre l'époque de la tyrannie de Théagène et celle des guerres médiques, soit entre ca. 640-479. Sur la composition du corpus théognidéen, voir Carlier, *Theognis*, p. 8-19; West, *Gr. Elegy and Iambus*, p. 65-71; H. Selle, *op. cit.*, p. 20-27, 228-246, 280-281, 373-381. D'après V. Cobb-Stevens *et al.*, « Introduction », in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T.J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 2; Nagy, *Theognis and Megara*, p. 33, le personnage de Théognis représente « a cumulative synthesis of Megarian poetic tradition ».

336 *Souda*, s.v. ΘΕΟΓΝΙΣ. Selon J. Carrière, *Théognis de Mégare. Étude sur le Recueil élégiaque attribué à ce poète*, thèse de doctorat, Université de Paris, Paris 1948, p. 8-13, les événements politiques, auxquels Théognis fait référence, remontent à la première moitié du VI^e siècle. La naissance de Théognis est située vers 630 par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 111, ou vers le début du VI^e siècle par R. Lane Fox, « Theognis: an Alternative to Democracy », in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 35-51, ou entre 615-560 par H. Selle, *op. cit.*, p. 26-27. Notons aussi que pour West, *Gr. Elegy and Iambus*, p. 68-70, l'exil de Théognis aurait eu lieu à l'époque de la tyrannie de Théagène, et non pas à celle de la « démocratie ». Cf. H. F. Johansen, « A Poem by Theognis (Thgn. 19-38), Part II », *C&M* 44, 1993, p. 5-29.

337 A. Aloni, « Elegy », in *The Cambridge Companion to Greek Lyric*, F. Budelmann (éd.), Cambridge 2009, p. 175.

338 Nagy, *Theognis and Megara*, p. 22-81; A. Fouchard, *Aristocratie et démocratie. Idéologies et sociétés en Grèce ancienne*, Paris 1997, p. 23, 113, 143; H. Selle, *op. cit.*, p. 271-280. Sur le caractère panhellénique de Théognis, voir aussi V. Cobb-Stevens, « Opposites, Reversals and Ambiguities: the Unsettled World of Theognis », in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T.J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 159-175; E. Stein-Hölkeskamp, « Adel und Volk bei Theognis », in *Volk und Verfassung im vorhellenistischen Griechenland. Beiträge auf dem Symposium zu Ehren von Karl-Wilhelm Welwei in Bochum, 1-2 März 1996*, W. Eder et K.-J. Hölkeskamp (éds.), Stuttgart 1997, p. 22.

des biens a disparu et ce n'est pas la justice (*dikè*) qui conduit à présent la cité, mais la déraison, la violence (*hybris*)³³⁹. Dépouillé de ses biens, le poète est obligé de partir, et la Sicile apparaît parmi les destinations de ses voyages³⁴⁰. Ce séjour sicilien donna probablement naissance à la controverse antique à propos de l'origine de Théognis. De fait, si Didymos et Stéphane de Byzance le présentent comme un ressortissant de Mégare de Grèce³⁴¹, Platon et la *Souda* le considèrent comme originaire de Mégara de Sicile. Harpocraton essaie déjà de concilier les deux traditions, en soutenant que le poète était un Mégarien de Grèce qui s'était rendu en Sicile, à Mégara, où il avait reçu la citoyenneté. D'après la *Souda*, Théognis aurait même écrit un poème sur le siège de Syracuse, aujourd'hui perdu³⁴². Mais, comme Carrière l'a noté, l'*Élégie syracusaine* n'est sans doute pas l'œuvre de Théognis. D'après Carrière, Hésychios de Milet (la source probable de la note de la *Souda*) ou un autre grammairien aurait confondu le Mégarien avec un poète athénien du même nom qui vécut vers la fin du V^e siècle, étant l'un des Trente Tyrans d'Athènes. Ce Théognis d'Athènes fut donc l'auteur du poème qui traite d'un siège de Syracuse, événement qui ne serait autre que le siège entrepris par les Athéniens et leurs alliés en 414 lors de la guerre du Péloponnèse³⁴³. Toutefois, il convient de préciser que si l'on

339 Pour l'usage du mot *hybris* chez Théognis, voir L. Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce (étude sémantique)*, Paris 1917, p. 19-24; A. Fouchard, *op. cit.*, p. 69.

340 Théognis, 783-786. Concernant l'appropriation de la fortune de Théognis par ses adversaires, voir les vers 345-385, 833-836.

341 Didymos, *apud* scholie à Platon, *Lois*, I, 630 a; Stéphane de Byzance, s.v. Μέγαρα.

342 Platon, *Lois*, I, 630 a; *Souda*, s.v. Θεόγνις; Harpocraton, *Lexicon*, s.v. Θεόγνις (éd. W. Dindorf). Cf. T. Hudson-Williams, «Theognis and his poems», *JHS* 23, 1903, p. 2-3; J. Carrière, *op. cit.*, p. 3-8; Figueira, *Megarian Society*, p. 124-127; A. K. Gavrilov, «Les deux patries de Théognis», *Hyperboreus* 6, 2000, p. 279-295 (en russe); De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 55-56; H. Selle, *op. cit.*, p. 27-36, 247-253, 372-373.

343 J. Carrière, *op. cit.*, p. 86. Sur le poète athénien Théognis, surnommé Χίλων (la «Glace»), voir *Souda*, s.v. Θεόγνις; Harpocraton, *Lexicon*, s.v. Θεόγνις (éd. W. Dindorf). En revanche, E. L. Highbarger, «Suidas' Account of Theognis», in *Studies presented to D. M. Robinson*, vol. II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 644-645, estime que si l'*Élégie syracusaine* avait été l'œuvre du poète mégarien, ce poème aurait pu porter sur la prise de Mégara par Gélon. Cf. H. Selle, *op. cit.*, p. 64-67, 372.

a fait cette confusion, c'est non seulement à cause de l'homonymie, mais aussi parce que l'on associait Théognis à Mégara en particulier, et à un milieu sicilien en général. On sait que le tyran Gélon conquiert Mégara en 483/2 et transféra les familles aristocratiques de cette cité à Syracuse³⁴⁴. L'assimilation d'une partie de la population de Mégara par la cité de Syracuse aurait pu justifier, dans la tradition reprise par la *Souda*, l'association du poète mégarien à un événement de l'histoire de Syracuse. Bref, tous ces indices suggèrent que Théognis fut chassé de sa patrie, et que pendant son voyage il séjourna un certain temps dans la colonie mégarienne de la Sicile orientale.

Le poète met en évidence une violence extrême dans la société mégarienne qui aurait entraîné, selon lui, un changement des fortunes et des élites. Les *kakoi* ont remplacé les *agathoi*, et ils conduisent à présent la cité³⁴⁵. La cité en proie à la *stasis* est comparée à un navire, qui a perdu son pilote³⁴⁶:

κυβερνήτην μὲν ἔπαυσαν
 ἔσθλόν, ἥτις φυλακὴν εἶχεν ἐπισταμένως,
 χρήματα δ' ἀρπάζουσι βίῃ, κόσμος δ' ἀπόλωλεν,
 δασμὸς δ' οὐκέτ' ἴσος γίνεται ἐς τὸ μέσον·
 φορτηγοὶ δ' ἄρχουσι, κακοὶ δ' ἀγαθῶν καθύπερθευ.

Ils ont relevé le pilote – un bon, et qui savait tenir la barre – ; de vive force, ils pillent la cargaison ; tout ordre a disparu ; le butin ne fait plus l'objet d'un égal partage ! Ce sont les faquins qui commandent ; les méchants dominent les bons³⁴⁷.

Selon Figueira, les vers élégiaques de Théognis expriment l'idéologie oligarchique et répondent à la situation sociale créée par les actions des démocrates, mais aussi à l'idéologie «populiste», telle qu'elle est ex-

344 Hérodote, VII, 156-157.

345 Théognis, 39-58, 183-192, 833-836, 855-856 ; cf. Figueira, *Megarian Society*, p. 143-158 ; V. Cobb-Stevens, *op. cit.*, p. 159-175 ; S. von der Laehr, *Dichter und Tyrannen im archaischen Griechenland. Das Corpus Theognideum als zeitgenössische Quelle politischer Wertvorstellungen archaisch-griechischer Aristokraten*, München 1992, p. 19-22 ; A. T. Edwards, « Historicizing the Popular Grotesque : Bakhtin's Rabelais and Attic Old Comedy », in *Theater and Society in the Classical World*, R. Scodel (éd.), Ann Arbor 1993, p. 99 ; Van Wees, *Megara's Mafiosi*, p. 52-67.

346 G. Nagy, « Theognis of Megara : the Poet as Seer, Pilot and Revenant », *Arethusa* 15, 1982, p. 111-113 ; *idem*, *Theognis and Megara*, p. 23-24.

347 Théognis, 675-679 (trad. de J. Carrière, CUF).

primée par la comédie mégarienne³⁴⁸. De fait, un passage d'Aristote associe la « démocratie » mégarienne à l'invention de la comédie. Le Stagiritte note que la comédie fait son apparition dans un milieu rural et il fait dériver κωμωδία de κώμη, le terme qui désigne le bourg chez les Mégariens³⁴⁹. Or dans un passage qui mérite d'être cité, Théognis indique que les *kakoi* sont venus des territoires hors de la ville; leur comportement fait référence à la comédie.

Κύρνε, πόλις μὲν ἔθ' ἤδε πόλις, λαοὶ δὲ δὴ ἄλλοι.
οἱ πρόσθ' οὔτε δίκας ἤδεσαν οὔτε νόμους,
ἀλλ' ἀμφὶ πλευραῖσι δορὰς αἰγῶν κατέτριβον,
ἔξω δ' ὄστ' ἔλαφοι τῆσδ' ἐνέμοντο πόλεος.
καὶ νῦν εἰς ἀγαθοί, Πολυπαῖδη· οἱ δὲ πρὶν ἐσθλοὶ
νῦν δειλοί. Τίς κεν ταῦτ' ἀνέχοιτ' ἐσορῶν;
ἀλλήλους δ' ἀπατῶσιν ἐπ' ἀλλήλοισι γελῶντες,
οὔτε κακῶν γνώμας εἰδότες οὔτ' ἀγαθῶν.

Cyrrnos, cette ville est encore une ville, mais ses habitants ont changé: ceux qui autrefois ne connaissaient ni droit ni lois, juste bons à user autour de leurs flancs leurs peaux de chèvres³⁵⁰ et à pâturer hors des murs comme des cerfs, ce sont eux maintenant les bons, Polypaïdès; les honnêtes gens d'autrefois sont devenus des gens de rien. Qui pourrait supporter ce spectacle? Ils se jouent et se rient les uns des autres, sans voir où est le mal, où le bien³⁵¹.

Si l'on accepte de placer l'invention de la comédie entre 580-560, on peut suggérer que la « démocratie » existait déjà à Mégare vers 580³⁵². Cependant, cette date n'est pas certaine et il n'est pas possible de situer précisément la date du début de la « démocratie » à Mégare. De même, on n'est pas en mesure de savoir si les accusations de Théognis contre ceux « qui pâturent hors des murs », et qui à présent sont des *agathoi*, témoignent de l'arrivée des gens de la campagne dans la ville et de leur participation accrue dans la vie politique. La réponse est probablement

348 Figueira, *Megarian Society*, p. 140-141; cf. V. Cobb-Stevens, *op. cit.*, p. 162-163; Forsdyke, *Megara*, p. 81-82.

349 Aristote, *Poétique*, III, 1448a 30-38; cf. A. Wartelle, *Lexique de la « Poétique » d'Aristote*, Paris 1985, p. 88, s.v. κωμωδία. Sur la comédie mégarienne, voir L. Breitholtz, *op. cit.*, p. 34-82, 87-95; Figueira, *Megarian Society*, p. 132-137. Voir aussi *infra*, chapitre III.1.4.

350 Figueira, *Megarian Society*, p. 141, note que « the skins that they wore on their sides correspond to the costumes appropriate to animal or satyr choruses ».

351 Théognis, 53-60 (trad. de J. Carrière, CUF, partiellement modifiée).

352 *Marmor Parium*, FGrHist 239 A 39; cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 298.

négative, le poète est plutôt préoccupé par les évolutions sociales et le mélange des élites³⁵³. Il se plaint ailleurs que les mésalliances entre les *kakoi* et les *agathoi* sont désormais dictées par la richesse et excluent les valeurs aristocratiques traditionnelles, la noble naissance ayant perdu de son importance³⁵⁴.

Il serait également erroné de considérer que l'opposition chez Théognis entre les *agathoi* et les *kakoi* traduit une confrontation des aristocrates avec les commerçants ou les moins fortunés de Mégare. De fait, contrairement à ce que pensait jadis Trever, on n'assiste pas aux VII^e-VI^e siècles à un conflit entre «the Doric noble landholders» et «a new and growing class of industrials and merchants of common ancestry»³⁵⁵. Celle-ci est sans nul doute une vision «modernisante» et on n'a aucune raison de penser que la colonisation ou le commerce ont provoqué l'émergence à Mégare d'une classe bourgeoise responsable de changements politiques tels que la tyrannie de Théagène et l'*akolastos démokratia*.

Théognis critique la politique des «chefs» de sa ville «engagés sur une fort mauvaise pente» (ἡγεμόνες δέ τετράφαται πολλὴν εἰς κακότητα πεσεῖν)³⁵⁶. Et si ce sont les *kakoi hégémones* qui corrompent le peuple, il n'est pas nécessaire que ces derniers proviennent d'un milieu pauvre³⁵⁷. Il semble au contraire, on l'a vu, que tous les régimes de Mégare, qualifiés de «tyrannie», d'«oligarchie» ou de «démocratie» par la littérature antique postérieure au VI^e siècle, se caractérisent par des combats entre des bandes menées par des aristocrates. Ceux-ci, pour vaincre leurs adversaires, se seraient attaché des représentants du peuple. Il s'agit de conflits violents qui visent à contrôler de nouvelles

353 H. van Wees, in *Sécurité collective et ordre public dans les sociétés anciennes*, Entretiens sur l'Antiquité classique 54, C. Brélaz et P. Ducrey (éds.), Vandœuvres-Genève 2007, p. 43, écrit : «Theognis' resentment focuses on upward social mobility rather than geographical mobility».

354 Théognis, 183-196, 305-308 ; cf. Nagy, *Theognis and Megara*, p. 54-55 ; E. Stein-Hölkeskamp, *op. cit.*, p. 29-32 ; F.-X. Ajavon, *L'Eugénisme de Platon*, Paris et al. 2001, p. 117-129.

355 Trever, *Megara*, p. 125-128. La même opinion chez Paltseva, *Mégare*, p. 239-247.

356 Théognis, 41-50.

357 E. Stein-Hölkeskamp, *op. cit.*, p. 21-27, 32 ; A. Fouchard, *op. cit.*, p. 51-53 ; Z. Papakonstantinou, «Theognis and the Late Archaic Greek Aristocracy», *Dike* 7, 2004, p. 9, n. 10. Cf. H. Selle, *op. cit.*, p. 263-264.

terres, notamment des terres de pâturage à l'époque de Théagène. De même, les diverses factions cherchent à s'assurer la suprématie politique, en limitant l'accès aux magistratures aux membres d'un seul groupe: par exemple, le groupe d'exilés lors de l'oligarchie. Comme on n'a pas manqué de le noter, ces confrontations engendrèrent des mesures à caractère économique et politique (le massacre des troupeaux des adversaires, la confiscation des biens, le «retour des intérêts», l'interdiction des droits civiques), qui auraient pu aussi être profitables aux Mégariens pauvres³⁵⁸.

Notons aussi ici l'opinion de Steinrück, qui pense que l'*akolastos démokratia* a privilégié les jeunes déshérités et estime que les critiques de Théognis aux nouveaux dirigeants de la cité étaient l'expression d'une opposition à l'accès élargi au pouvoir des jeunes gens. La situation de Mégare ressemblerait à celle décrite dans l'*Odyssée* à propos d'Ithaque, où en l'absence d'Ulysse, des prétendants, aveuglés par l'*hybris*, aspirent à la royauté et désirent épouser Pénélope. Ces jeunes adultes, fils d'aristocrates, mais n'étant pas les aînés ou étant issus de mariages illégitimes, rappelleraient par la violence et l'insolence de leurs actes les *kakoi hégémones* de Théognis. Or si les prétendants échouent à Ithaque, Ulysse et Télémaque leur ayant infligé la mort, les *néoi* seraient arrivés au pouvoir à Mégare avec la «démocratie». Cela expliquerait alors la brusque interruption de la colonisation mégarienne – un moyen efficace pour la communauté d'éliminer le surplus des jeunes hommes – dans la première moitié du VI^e siècle³⁵⁹. Cette reconstruction ingénieuse me semble être appuyée par le fait que les combats entre les Athéniens et les Mégariens furent menés par des groupes de jeunes guerriers, fort intéressés par la possession de nouveaux lots de terres à Salamine³⁶⁰. On conclura donc que les bouleversements so-

358 Van Wees, *Mafia of Early Greece*, p. 36; Forsdyke, *Megara*, p. 88-89.

359 M. Steinrück, *Der neue Iambos. Studien zu den Formwegen eines griechischen Diskurses im Hellenismus und der Kaiserzeit*, Zürich-New York 2009, p. 8-17. Voir surtout Théognis, 1123-1128, où le poète compare son sort à celui d'Ulysse, qui, de retour dans sa patrie, avait tué les prétendants de Pénélope. D'après Steinrück, l'élégie des hommes mariés de Théognis s'opposerait à l'iambe, dont le public est constitué de jeunes hommes. Rappelons qu'une tradition attribuait l'invention de l'iambe au Mégarien Sousariôn. Voir à cet égard West, *Iambi et elegi Graeci*², p. 167-168 (avec les *testimonia*).

360 Voir *supra*, chapitre I.2.3.

ciaux dans la Mégare du VI^e siècle furent le résultat des confrontations entre diverses factions politiques, mais probablement aussi du désir des jeunes de s'emparer du pouvoir³⁶¹.

Il est certain par ailleurs que les changements politiques violents produisirent un nombre important d'exilés³⁶². Ce fut le cas des *Dorykleioi*, qui livrèrent, d'après la tradition locale de Mégare, l'île de Salamine à Athènes, ou celui de Théognis, le plus célèbre exilé de l'époque archaïque. On peut même penser que chaque renversement politique fut suivi par le bannissement d'une partie des adversaires du nouveau régime. Plusieurs auteurs antiques en témoignent : Aristote rapporte que le régime « démocratique » de Mégare a produit des exilés³⁶³, et d'après Plutarque, les Amphictions condamnèrent les Mégariens responsables de l'attaque des théores à l'exil ou à la mort³⁶⁴. Il est possible que cette décision se soit appuyée sur un oracle d'Apollon de Delphes qui demandait le départ hors de la cité du groupe d'hommes indésirables et la fondation d'une colonie. C'est peut-être dans ces circonstances que les Mégariens, accompagnés par des Béotiens, fondèrent *kata chrèsmōn* la cité d'Héraclée du Pont³⁶⁵. Le cas de cette installation est digne d'intérêt pour une autre raison : cette cité fut établie comme une « démocratie », mais ce régime, aussitôt après la fondation, fut renversé, tout comme dans la métropole, par les oligarques³⁶⁶. Il se peut donc que les conflits internes de Mégare fussent exportés dans une certaine mesure dans le milieu colonial.

Finley a remarqué, et à juste titre, que dans les cités grecques « l'exil s'accompagnait régulièrement de la confiscation des biens, qui étaient redistribués d'une manière ou d'une autre aux membres de la faction victorieuse »³⁶⁷. Dans ces conditions, le retour des exilés était difficile,

361 Sur les prétendants de l'*Odyssée* et les révoltes des jeunes gens dans les cités grecques, on lira avec profit E. Scheid-Tissinier, « Télémaque et les prétendants. Les véot d'Ithaque », *AC* 62, 1993, p. 1-22.

362 Van Wees, *Megara's Mafiosi*, p. 66.

363 Aristote, *Politique*, IV, 15, 15, 1300a 17-19 ; V, 5, 4, 1304b 35-39.

364 Plutarque, *Questions grecques*, LIX (= *Moralia* 304 E-F).

365 Sur le rôle de l'oracle de Delphes dans la fondation d'Héraclée du Pont, voir *infra*, chapitre II.3.1.1.

366 Aristote, *Politique*, V, 5, 3-4, 1304b 31-39.

367 Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 85, qui note aussi les difficultés politiques et sociales posées par la proclamation d'Alexandre le Grand aux Jeux olympiques de 324, selon laquelle les cités grecques devaient rappeler tous leurs exilés.

car il supposait une restitution de leurs biens, ce qui représentait une menace pour la stabilité politique et sociale de la communauté. À mon sens, il est très probable que le processus de colonisation ait joué à Mégare le rôle de « stabilisateur social ». Autrement dit, les dirigeants ont poussé, par la politique de confiscation des biens et la suppression des droits politiques de leurs adversaires, plusieurs de leurs concitoyens à partir fonder de nouvelles cités. Pour cette raison je crois que les luttes internes constituent la cause principale du mouvement mégarien de colonisation, et surtout de la fondation d'Héraclée du Pont vers 554³⁶⁸. De même, il est probable que les Mégariens bannis au VI^e siècle par les démocrates ou les oligarques sont allés en tant que colons supplémentaires dans les fondations mégariennes de Sicile ou de la Propontide. Ce sont eux probablement les *époikoi* qui, suivant Aristote, provoquèrent des troubles internes à Byzance³⁶⁹.

Enfin, concernant la procédure de bannissement des adversaires politiques dans la Mégare archaïque, il convient de s'arrêter sur la présence de l'ostracisme à Mégare et à Chersonèse Taurique. Une scholie à Aristophane nous apprend que l'ostracisme était pratiqué non seulement par les Athéniens, mais aussi par les Argiens, les Milésiens et les Mégariens³⁷⁰. Ce témoignage est corroboré par la découverte d'un *ostrakon* dans un fossé sur l'acropole Caria de Mégare. Le bol fragmentaire portant l'inscription qui donne le nom du Mégarien ostracisé (Ἡράκλειτος Παγχάρε[ος], personnage non attesté par ailleurs) a été daté de la fin du V^e ou du début du IV^e siècle³⁷¹. Du reste, quelques dizaines d'*ostraka* datant du V^e siècle ont été trouvés à Chersonèse Taurique, colonie pontique qui hérita, par le biais de sa métropole, Héraclée du Pont, de plusieurs institutions mégariennes. Ces tessons démontreraient, d'après Vinogradov et Zolotarev, que les Chersonésitains n'imitèrent pas l'ostracisme athénien, mais qu'ils importèrent la pratique de l'ostracisme depuis Mégare et Milet, les deux cités qui auraient

368 Cf. Smith, *Megara and her Colonies*, p. 76.

369 Aristote, *Politique*, V, 3, 11-12, 1303a 25-34.

370 Scholie à Aristophane, *Cavaliers*, 855b: οὐ μόνον δὲ Ἀθηναῖοι ὠστρακοφόρουν, ἀλλὰ καὶ Ἀργεῖοι καὶ Μιλήσιοι καὶ Μεγαρεῖς.

371 C. V. Kritzas, « Τὸ πρῶτο μεγαρικὸ ὠστρακον », *Horos* 5, 1987, p. 63 et pl. 16, 2 (SEG XXXVII, 371).

participé, à leurs avis, à la fondation d'Héraclée du Pont³⁷². Cette opinion fut suivie par d'autres chercheurs, qui voyaient là un indice de l'ancienneté de la procédure de l'ostracisme³⁷³. En analysant l'ostracisme et ses attestations en dehors d'Athènes, notamment à Argos, Milet, Mégare, Syracuse, Cyrène et peut-être aussi à Éphèse, Forsdyke estime que l'ostracisme athénien « was simply one elaboration of a more generalized Greek practice of using written ballots – whether leaves of potsherds – as a means of determining a penalty (removal from public office or exile) »³⁷⁴.

Il convient néanmoins de préciser que l'interprétation de l'ostracisme à Chersonèse comme le développement d'une pratique spécifiquement mégarienne pose plusieurs difficultés. En premier lieu, la date exacte des plus anciens *ostraka* de Chersonèse est controversée : les premiers éditeurs les ont placés vers 500-480, mais Tokhtasyev estime récemment qu'ils remontent à la période de 480-450³⁷⁵. En second lieu, il n'est pas exclu que ces tessons soient des bulletins de vote utilisés

372 Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 111-131 ; J.G. Vinogradov, « Ostrakismos als strenges Kampfmittel für Demokratie im Lichte der neuen Funde aus Chersonesos Taurike », in *Gab es das Griechische Wunder ? Griechenland zwischen dem Ende des 6. und der Mitte des 5. Jahrhunderts v. Chr.*, D. Papenfuß et M. Strocka (éds.), Mainz 2001, p. 379-386 ; M.I. Zolotarev, « Chersonesus Tauricus (*sic*). The Foundation and the Development of the Polis », in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 605-606, 640, pl. 10. Cf. E.I. Solomonik, « Graffiti de l'antique Chersonèse », *VDI*, 1976, 3, p. 121-124 (en russe) ; *eadem*, « Une inscription fragmentaire de Chersonèse concernant des exilés politiques », *VDI*, 1984, 3, p. 77 (en russe) ; *SEG XLIX*, 1031 ; L. Dubois, *Bull. ép.*, 2000, 487.

373 A. Napoleone, « La δημοκρατία a Cirene : probleme e prospettive », *AION(archeol)* N.S. 5, 1998, p. 101 ; I.E. Surikov, « Ostracisme et ostraka à Athènes et en dehors de ses frontières », *Hyperboreus* 6, 1, 2000, p. 103-123 (en russe) ; S. Forsdyke, *Exile, Ostracism, and Democracy. The Politics of Expulsion in Ancient Greece*, Princeton 2005, p. 287-288.

374 S. Forsdyke, *op. cit.*, p. 285.

375 Vinogradov-Zolotarev, *Chersonèse*, p. 407 ; S.R. Tokhtasyev, « Sur l'onomasticon et la datation des ostraka de Chersonèse », *VDI* 2007, 2, p. 110-125 (en russe). Cf. A. Avram, *Bull. ép.*, 2008, 409 ; *SEG LVII*, 702. On a aussi placé certains tessons inscrits de Chersonèse à la fin du V^e ou au début du IV^e siècle : Posamentir, *Grave Stelai*, p. 376 ; cf. I.E. Surikov, *op. cit.*, p. 103-123 ; G.R. Mack, J.C. Carter (éds.), *Crimean Chersonesos : City, Chora, Museum, and Environs*, Austin 2003, p. 19, fig. 3.3.

pour l'élection des magistrats (comme on les avait d'ailleurs interprétés dans un premier temps)³⁷⁶ ou lors de procédures à des fins juridiques (suggestion d'Avram)³⁷⁷. En conclusion, on ne peut pas se fier à la documentation de Chersonèse pour démontrer l'existence de l'ostracisme dans la Mégare archaïque. Il est nettement plus probable que l'introduction de ce procédé politique à Mégare se produit au cours du V^e siècle, sous l'influence directe d'Athènes, comme Kritzas l'avait suggéré³⁷⁸. Cette opinion est confortée par les inscriptions qui attestent que les Mégariens imitent à l'époque hellénistique leurs voisins d'Athènes, tout comme ceux de Béotie et d'Achaïe, dans le domaine des institutions ou dans celui de la pratique épigraphique³⁷⁹.

376 Vinogradov-Zolotarev, *Chersonèse*, p. 406; cf. C. V. Kritzas, *op. cit.*, p. 72; Hind, *Megarian Colonization*, p. 143, qui estime que l'on pourrait avoir affaire à des graffiti à caractère privé.

377 Avram, *Héraclée et ses colonies*, p. 212-214.

378 C. V. Kritzas, *op. cit.*, p. 66-73, propose de dater l'introduction de l'ostracisme à Mégare vers 460, suite à l'alliance conclue par Mégare avec Athènes, ou pendant les années 427-424, lorsque Mégare fut gouvernée par une démocratie.

379 Liddel, *Megarid*, p. 416; Robu, *Hellenistic Megara*, à paraître.

I.4 Conclusions: les causes de la colonisation mégarienne

ἄμμες δ' οὔτε λόγῳ τινὸς ἄξιοι οὔτ' ἀριθμητοί,
δύστηνοι Μεγαρῆς ἀτιμοτάτη ἐνὶ μοίρῃ
Nous, nous ne valons pas qu'on en parle et nous ne comptons pas,
pauvres diables de Mégariens, au rang le plus méprisé³⁸⁰.

Les savants ont essayé d'expliquer la colonisation mégarienne de l'époque archaïque en faisant appel, avant tout, à des facteurs économiques et démographiques. Busolt faisait naguère observer que la Mégaride possédait un sol peu propice à l'agriculture, convenant plutôt à l'élevage des moutons. Et comme l'agriculture ne parvenait pas à couvrir les besoins de la population, une bonne partie des habitants ont cherché les moyens de leur subsistance dans la navigation, dans le commerce ou dans divers métiers d'artisans. Dans ces conditions, la colonisation s'avéra être pour les Mégariens la meilleure solution à leur problème démographique³⁸¹. Pour Trever, les raisons du départ des *apoikoi* furent d'abord la surpopulation et la *sténochôria* («étroitesse du sol»), et ensuite, le commerce et l'esprit d'aventure³⁸².

Rappelons que la surpopulation a été invoquée pour motiver d'autres mouvements de colonisation (par exemple corinthien), et, de manière générale, elle a été jadis considérée comme la cause principale de la co-

380 Théocrite, XIV, 48-49 (trad. de P.-E. Legrand, CUF).

381 Busolt, *Gr. Gesch.*, I, p. 470-471. De même, Highbarger, *Megara*, p. 103, pense que la stérilité du sol rendait impossible aux habitants de vivre uniquement de produits locaux et fut la première cause de la colonisation mégarienne.

382 Trever, *Megara*, p. 117: «Megara, like Corinth, was very limited in territory, with poor, stony soil, and devoid of other natural resources. [...] Their land was fitted for little but grazing, and this could be pursued only on a very small scale. Doubtless Megara early failed to raise sufficient grain to feed her population». Il ajoute ensuite: «The dominating motive at first, as in other Greek states, was probably the pressure of population and the need for more arable land. [...] Of course, in addition to land hunger, a complex of motives was active from the first, such as the desire for trade and the spirit of adventure. Political and social revolution, however, was a latter factor» (p. 118).

lonisation grecque³⁸³. Cette explication a suscité des critiques légitimes, de sorte que l'on ne saurait l'accepter pour Mégare sans analyse³⁸⁴.

Il convient d'emblée de souligner que la thèse moderne sur l'improductivité des terres de l'isthme de Corinthe ne fait que reprendre une opinion antique. Un passage d'Isocrate nous apprend que les Mégariens « n'ont ni terre, ni ports, ni mines d'argent et cultivent un sol pierreux »³⁸⁵. Malgré ces inconvénients, ajoute Isocrate, ils gouvernent leur cité en se préservant des guerres internes et en profitant des avantages de la paix. Il est pourtant certain que l'on a affaire ici à des exagérations rhétoriques, preuve en est l'absence de mention des ports mégariens chez Isocrate. On en connaît en réalité plusieurs : Nisaia sur le golfe Saronique, et, sur le golfe de Corinthe, Aigosthènes, Pagai et Panormos³⁸⁶. Le but du rhéteur est de convaincre les Athéniens des malheurs entraînés par la politique expansionniste qui les avait menés à la guerre avec

383 A. Gwynn, « The Character of Greek Colonization », *JHS* 38, 1918, p. 88-123 ; J. Bérard, *L'expansion et la colonisation grecques jusqu'aux guerres médiques*, Paris 1960, p. 60-61 (un ouvrage malheureusement inachevé à cause de la mort tragique de l'auteur dans un accident routier en 1957), estime que la surpopulation aurait été provoquée par la forte croissance démographique que la Grèce avait connue au VIII^e siècle. En considérant ce facteur démographique et social comme responsable du grand mouvement de colonisation de l'époque archaïque, Bérard estime que « si des colons vont s'établir au loin, c'est que le sol de leur patrie ne suffit plus à les nourrir ». À propos de la colonisation corinthienne, De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 101, écrit : « all'origine dell'iniziativa coloniale corinzia dell'ultimo terzo del'VIII vi furono probabilmente spinte demografiche e bisogno di terre ».

384 Pour la critique de la thèse qui considère la surpopulation comme principale cause de la colonisation grecque, voir J. Fossey, « Some Parameters of Archaic Greek Emigration », in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide)*, 22-29 septembre 1990, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 119-128 ; De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 87-88 (avec les références) ; Morgan, *Isthmia VIII*, p. 420, qui note que « it is important to emphasize that overpopulation is as much a social as a biological construct, and that absolute population levels (even when they can be estimated) are no guide to a community's need or ability to colonize ».

385 Isocrate, *Sur la Paix*, VIII, 117 : Μεγαρεῖς δὲ, μικρῶν αὐτοῖς καὶ φαύλων τῶν ἐξ ἀρχῆς ὑπαρξάντων, καὶ γῆν μὲν οὐκ ἔχοντες οὐδὲ λιμένας οὐδὲ ἀργυρεῖα, πέτρας δὲ γεωργοῦντες, κτλ.

386 Sur le port de Panormos, l'objet d'un conflit entre Aigosthènes et Pagai, voir Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 102-119 (= *OpMinSel*, II, p. 1255-1272). On trouve une mise au point récente sur l'histoire d'Aigosthènes et de Pagai chez Freitag, *Der Golf von Korinthos*, p. 174-186.

Sparte au V^e siècle. C'est dans ce cadre qu'il donne l'exemple des Mégariens qui, à son époque, en dépit de l'absence des ressources naturelles et de leur faible puissance militaire, ont su, grâce à leur modération (*sôphrosynè*), conserver la paix pour leur cité et bâtir les plus grandes demeures parmi les Grecs. À l'opposé se trouvent les Thessaliens, qui disposent d'un riche territoire et d'une importante armée, des avantages qui ne les ont pas empêchés d'avoir leurs citadelles (*akropoleis*) occupées par des armées ennemies et de connaître des luttes intestines³⁸⁷.

Quant à la pauvreté légendaire des Mégariens, il est probable qu'Isocrate se fait, dans ce passage, l'écho d'un oracle delphique dont l'authenticité reste contestée et qui était fort défavorable à la cité de l'isthme. Ainsi, un poème, repris par des scholiastes et des lexicographes byzantins, nous apprend que les gens de Mégare (ou, selon une autre version, d'Aigion d'Achaïe) allèrent à Delphes pour demander à Apollon quels étaient les meilleurs des Grecs, en espérant être nommés les premiers. Mais le dieu énuméra les vertus de beaucoup d'autres peuples et conclut par leur faire apprendre qu'ils «ne sont ni troisièmes, ni quatrièmes, ni douzièmes, ni en parole, ni en nombre»³⁸⁸. On trouve des allusions à cette réponse de la Pythie, entre autres, chez Callimaque, Théocrite, Mnaséas de Patras et Plutarque³⁸⁹. Selon une tradition reprise par Photius et la *Souda*, la plus ancienne version de l'oracle était conservée chez Ion de Chios, qui pensait que la réponse était adressée aux gens d'Aigion d'Achaïe³⁹⁰. Or

387 Isocrate, *Sur la Paix*, VIII, 116-119, avec les commentaires de Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 278-280; cf. J. Salmon, *JHS* 103, 1983, p. 203; G. Mathieu (éd.), *Isocrate, Discours, Tome III*, Paris 1950, p. 44, n. 2, qui se demande à propos de ce passage d'Isocrate : « Cette admiration pour une cité aussi peu importante que Mégare (dont on dissimule la politique de bascule) s'expliquerait-elle en partie par des rapports avec les philosophes établis à Mégare au début du IV^e s. autour d'Euclide ? »

388 Deinias, *FGrHist* 306 F 6 (*apud* Scholie à Théocrite, XIV, 48/49a) : ὑμεῖς δ', ὃ Μεγαρεῖς, οὐτε τρίτοι οὐτε τέταρτοι οὐτε δωδεκάτοιοι, οὐτ' ἐν λόγῳ οὐτ' ἐν ἄριθμῳ. Les attestations de cet oracle sont rassemblées dans W. Parke, D.E.W. Wormell, *The Delphic Oracle*, vol. II, Oxford 1956, p. 1-2, n° 1; J. Fontenrose, *op. cit.*, p. 276-277, n° 26.

389 Callimaque, *Épigrammes*, XXV (éd. R. Pfeiffer; = *Anthologie Palatine*, V, 6); Théocrite, XIV, 48-49; Mnaséas de Patras, fr. 59 (éd. P. Cappelletto); Plutarque, *Propos de table*, V, 7, 6 (= *Moralia*, 682 F); VIII, 8, 4 (= *Moralia*, 730 D).

390 Ion de Chios, fr. 88 [éd. A. Leurini, *apud* Photius, *Lexicon*, s.v. Ὑμεῖς, ὃ Μεγαρεῖς (éd. S. A. Naber), et *Souda*, s.v. Ὑμεῖς, ὃ Μεγαρεῖς]. Alciphron, *Lettres*, III, 8, 1, considère que ce proverbe concernait à la fois les gens de Mégare et d'Aigion. Selon

si les Mégariens n'apparaissent pas dans ce récit du V^e siècle, on peut penser qu'ils y furent insérés à la place des gens d'Aigion plus tard, au IV^e siècle, sans doute suite à une influence athénienne³⁹¹. On aurait ainsi une autre preuve des moqueries des Athéniens envers leurs voisins doriens, deux peuples qui étaient réputés, on l'a vu, pour leurs disputes³⁹².

Mieux encore, Pausanias considère qu'il y a même une malédiction divine qui plane sur Mégare et qui avait empêché l'empereur Hadrien, malgré ses efforts, d'aider cette cité à se développer davantage. La malédiction découlerait de leurs actes d'impiété : les Mégariens, rappelle le Périégète, avaient tué, juste avant le début de la guerre du Péloponnèse, le héraut athénien Anthémocritos et, en outre, ils avaient mis en culture « la terre sacrée » d'Éleusis, en provoquant ainsi la colère des deux Déesses³⁹³. Il n'est pas difficile de reconnaître dans ce témoignage une vue des Athéniens qui accusaient, à plusieurs reprises, leurs voisins d'avoir empiété sur une partie de l'*orgas* sacrée³⁹⁴. On conclura donc que Mégare avait une bien mauvaise réputation dans l'Antiquité et que les Athéniens étaient en bonne partie responsables de cette situation. Dans ces conditions, il serait difficile de s'appuyer sur le texte d'Isocrate pour montrer que la prétendue pauvreté de l'isthme de Corinthe fut la cause principale du départ de ses habitants à l'époque

Clément d'Alexandrie, *Stromates*, VII, 18, 110, ces vers visaient les Mégariens et ils seraient de Théognis. Cf. E. Harrison, *Studies in Theognis: together with a Text of the Poems*, Cambridge 1902, p. 273-274 ; A. Le Boulluec (éd.), *Clément d'Alexandrie, Les Stromates VII*, Paris 1997, p. 328-329, n. 2, qui estime que Clément a pu trouver ces vers attribués à Théognis dans une anthologie. Contre l'attribution des vers à Théognis, il y a l'argument que l'oracle est connu sous forme d'hexamètres, tandis que l'on sait que le poète mégarien avait composé des élégies. En outre, même si Théognis se plaint de ses concitoyens, on n'a aucun indice que le poète avait porté un jugement si critique sur sa cité.

391 W. Parke, D. E. W. Wormell, *op. cit.*, vol. I, p. 83, écrivent : « Our earliest authority, Ion of Chios, the fifth-century litterateur, gave Aegium. Also if the oracle had actually been delivered to the Megarians, it is hard to imagine who would have found it worth while to father it to tiny Aegium. The transfer from Aegium to Megara would have been satisfying to Athenian dislike of their neighbour ». *Contra* J. Fontenrose, *op. cit.*, p. 277, qui pense que c'était Mégare qui apparaissait dans la plus ancienne version du proverbe, qui aurait été transmise par Théognis.

392 Pour les moqueries des Athéniens à l'égard des Mégariens, il suffit de renvoyer à Aristophane, *Acharniens*, 729-835.

393 Pausanias, I, 36, 3. Cf. D. Knoepfler, *Bull. ép.*, 2010, 337.

394 Voir la bibliographie citée *supra*, chapitre I.2.1.

archaïque. De fait, on n'a aucun indice selon lequel ce territoire n'aurait pas offert assez de ressources agricoles à ses habitants.

Certes, étant traversée par des montagnes et des collines, la Mégaride n'a pas une vocation agricole. Il s'agit d'une région géographique bien délimitée : elle est séparée de la Béotie et de l'Attique principalement par les chaînes des montagnes du Cithéron, du Patéras et du Trikétrato, tandis que les monts Géraniens forment la frontière avec la Corinthie (voir carte 2)³⁹⁵. Strabon rapporte que ce territoire est plutôt pauvre (παράλμπρος), de même que l'Attique³⁹⁶. Néanmoins, Mégare est installée dans une plaine fertile (voir pl. II) et les nombreuses chambres souterraines découvertes dans la ville ont été, à juste titre, mises en rapport avec le stockage de grains³⁹⁷. De plus, des céréales furent sans doute cultivées dans la plaine de Pagai, les vallées du littoral (à Aigosthènes, à Panormos/la moderne Psatha) et de l'arrière-pays (telles que celles de Mégalo et Mikro Vathychoria, où l'on situe l'antique Éréneia)³⁹⁸. Si les habitants de l'isthme de Corinthe ont importé des céréales dans des situations exceptionnelles, on ne peut pas affirmer qu'ils ne pouvaient pas en règle générale se fournir le nécessaire du blé dont ils avaient besoin³⁹⁹.

395 On lira sur la géographie de la Mégaride : Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 3-14 ; Van de Maele, *Ereneia*, p. 153-159 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 21-40 ; A. Muller, « Megarika », *BCH* 108, 1984, p. 249-253 ; Smith, *Megaris*, p. 5-10.

396 Strabon, IX, 1, 8, C 393 : Ἔστι δ' ἡ χώρα τῶν Μεγαρέων παράλμπρος, καθάπερ καὶ ἡ Ἀττική.

397 Zoridis, *Megara*, p. 202, rapporte la découverte de plus de cent chambres souterraines qui auraient été utilisées lors de la fête des Thesmophories et pour le stockage des céréales. Pour la mention des céréales de Mégare, voir Athénée, III, 126 F et 127 B, qui cite Antiphane, *Anteia*, fr. 36 (éds. R. Kassel et C. Austin), poète comique du IV^e siècle ; cf. Théophraste, *Recherches sur les plantes*, II, 8, 11.

398 Sur la région de Pagai à Aigosthènes, ainsi que sur les deux Vathychoria, voir J. A. Lebègue, *op. cit.*, p. 43-81 ; Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 118-119 (= *OpMinSel*, II, p. 1271-1272) ; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 12-13 ; Bernier, *Ports de la Mégaride*, p. 123-124 ; A. Muller, « Megarika », *BCH* 106, 1982, p. 403 ; *idem*, « Megarika », *BCH* 107, 1983, p. 178-179 ; E. Baziotopoulou-Valavani, *Μεγαρίς· τόποι, μνημεία, διαδρομές*, Athènes 2008, p. 43-67.

399 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 23-24. Mégare figure dans la stèle de Cyrène (ca. 330-326) parmi les cités qui, dans un contexte de famine, importèrent des céréales de Libye. Les Mégariens sont inscrits à deux reprises pour un total de 30.000 médimnes : SEG IX, 2, l. 14 (20.000 médimnes) et l. 36 (10.000 médimnes). Cf. A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique*, Paris 1987, p. 30-36 ; G. Marasco, *Economia e*

Il serait erroné par ailleurs, lorsque l'on traite des ressources naturelles d'un pays, de ne faire état que des paysages agricoles⁴⁰⁰. On sait que l'économie pastorale était particulièrement importante en Mégaride. Les vêtements de laine produits ici étaient renommés et Plinie attribue à Nicias de Mégare l'invention de l'art du foulon⁴⁰¹. Deux inventaires d'Éleusis de la seconde moitié du IV^e siècle mentionnent trois commerçants mégariens à qui l'on avait acheté des tuniques (*exômidēs*, Kallias et Midas) et des manteaux (*himatia*, Antigénès)⁴⁰². D'après Diogène Laërce, le philosophe Diogène le Cynique, de passage à Mégare, constata qu'il était plus avantageux d'être ici le béliet d'un habitant que le fils de celui-ci. En effet, les animaux étaient protégés par des peaux de cuir afin que l'on obtienne une laine de grande qualité, tandis que les enfants étaient nus⁴⁰³. Il ressort de ce récit que la laine utilisée pour les habits fabriqués à Mégare était de production locale, sans que l'on puisse pour autant exclure qu'elle fut en partie importée⁴⁰⁴. Un décret d'Aigosthènes octroie, dans la première moitié du II^e siècle, l'*épinomia* (le «droit de pâturage») à un citoyen de Mégare, un certain Apollodôros, fils d'Alkimachos, confirmant ainsi l'importance de ce privilège pour les relations entre les Mégariens⁴⁰⁵. De même, les modernes ont suggéré

storia, Viterbo 1992, surtout p. 19-52; A. Bresson, «L'attentat d'Hiéron et le commerce grec», in *Les échanges dans l'Antiquité: le rôle de l'État*, Entretiens d'archéologie et d'histoire 1, P. Briant (éd.), Saint-Bertrand-de-Comminges 1994, p. 50-52 (= *La cité marchande*, Paris 2000, p. 135-137), qui suggère que les licences d'exportation accordées par les Cyrénéens aux Grecs étaient accompagnées d'atélie.

400 Cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1958, 320, p. 590-591.

401 Aristophane, *Acharniens*, 519; *Paix*, 1002; Xénophon, *Mémoires*, II, 7, 6; Plinie, *NH*, VII, 196. Cf. M. I. Rostovtseff, *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, traduction O. Demange, Paris 1989, p. 69; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 24, 87-90, 280-283; Smith, *Megara and her Colonies*, p. 78.

402 K. Clinton, *Eleusis. The Inscription on Stone. Documents of the Sanctuary of the Two Goddesses and Public Documents of the Deme*, vol. I, Athens 2005, n° 159, l. 45-46 (*IG II² 1673*); n° 177, l. 165 (*IG II² 1672*); cf. M. Bettalli, «Note sulla produzione tessile ad Atene in età classica», *Opus* 1, 1982, p. 264, 271-272.

403 Diogène Laërce, VI, 41. Sur ce type d'élevage pratiqué à Mégare, voir C. Chandezon, *L'élevage en Grèce (fin V^e-fin I^{er} s. a. C.)*. *L'apport des sources épigraphiques*, Bordeaux 2003, p. 401.

404 Cf. A. Bresson, «Greek Epigraphy and Ancient Economics», in *Epigraphy and Historical Sciences*, J. Davies et J. Wilkes (éds.), Oxford 2012, p. 230-231.

405 *IG VII 223*, l. 18; cf. Robu, *Décret d'Aigosthènes*, p. 79-101.

que les tours et les fortins situés dans le territoire, notamment à la frontière avec l'Attique, servaient de lieux de refuge pour la population locale et le bétail⁴⁰⁶.

Du reste, il y avait des possibilités de cultiver des oliviers, des arbres fruitiers, des légumes, des vignes autour des principaux habitats mégariens⁴⁰⁷. La vallée d'Aigosthènes est propice à la viticulture et Polybe évoque le vin doux produit dans cette cité⁴⁰⁸. Une autre ressource de la région est le bois: une partie de la Mégaride est aujourd'hui couverte de forêts de pins et l'on peut penser que cela fut aussi le cas dans l'Antiquité (voir pl. IV)⁴⁰⁹.

Bref, les ressources de l'isthme de Corinthe ne sont pas maigres et elles n'appuient pas *a priori* la thèse selon laquelle la colonisation ne fut pas autre chose qu'un remède à la pauvreté de la région. Pour contourner ce fait, les savants, dont certains d'excellents connaisseurs de l'économie de la région (tels que Hammond et Legon), ont considéré que ce furent les défaites des Mégariens dans les conflits avec Corinthe qui expliqueraient la fondation des colonies en Sicile et dans la Propontide. D'après eux, les pertes territoriales (notamment de Pérachora) provoquèrent un surplus de population. Et, étant dans l'impossibilité de trouver les terres nécessaires à leur subsistance, les émigrés des territoires

406 S. van de Maele, «Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.)», in *Fortificationes Antiquae*, S. van de Maele et J.M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 93-107; H. Lohmann, «Antike Hirten in Westkleinasien und der Megaris: zur Archäologie der Meditterranen Weidewirtschaft», in *Volk und Verfassung im vorhellenistischen Griechenland. Beiträge auf dem Symposium zu Ehren von Karl-Wilhelm Welwei in Bochum, 1-2 März 1996*, W. Eder et K.-J. Hölkesskamp (éds.), Stuttgart 1997, p. 75-81; P. Zoridis, «Αγροικίες στην ευρύτερη περιοχή Πυργαλαίου της ανατολικής Μεγαρίδας», *AD* 57, 2002 (2010), A', p. 93-118.

407 À en croire Aristophane, *Acharniens*, 519-522, 761; *Paix*, 246, 1000-1002, les Mégariens fournissaient aux marchés d'Athènes de l'ail, des concombres, des coings, des grenades, du sel, des levreaux, des cochons et des mantelets pour les esclaves. Sur les divers produits de la Mégaride, voir Meyer, *Megara*, col. 171-174 (avec les *testimonia*); Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 9-10; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 24; A. Muller, «Megarika», *BCH* 106, 1982, p. 403-405.

408 Polybe, VI, 11a, 5 (*apud* Athénée, X, 440 E); cf. S. Kourakou-Dragona, «'Ο Αίγιοσ-θενίτης οἶνος τῆς Μεγαρίδος», in *Οἶνον ἱστορῶ, II, Μεγαρίς 'Η ἀμπελοοινική τῆς ἱστορίας*, G. A. Pikoulas (éd.), Athènes 2002, p. 17-38.

409 Meyer, *Megara*, col. 174; Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 116-118 (= *OpMinSel*, II, p. 1269-1271).

conquis par les Corinthiens furent obligés de quitter leur pays⁴¹⁰. Pourtant, l'examen des documents entrepris dans le premier chapitre de l'ouvrage ne confirme pas de pertes mégariennes importantes aux VIII^e et VII^e siècles. Il n'existe pas de trace archéologique d'une possession de Pérachora par les Mégariens à la haute époque archaïque. Et même si Corinthe a réussi à occuper quelques territoires de frontière (Krommyon), il est improbable que ce soit ces pertes – pour lesquelles on n'a pas de date précise – qui provoquèrent le départ des Mégariens. D'ailleurs, les conflits de voisinage sont un type de combat qui caractérise les rapports entre les cités et qui n'implique pas nécessairement un déplacement de population⁴¹¹. En outre, les Mégariens ont aussi vaincu leurs voisins à l'époque archaïque : les sources témoignent de la conquête des terres de frontière par l'olympionique Orsippos et le trésor mégarien rappelle à Olympie une victoire contre Corinthe. La fondation de cinq cités (Mégara en Sicile, Astacos, Chalcédoine, Sélymbria et Byzance dans la Propon-tide) en l'espace de deux générations environ ne saurait donc pas être imputée à la surpopulation et aux défaites dans les guerres extérieures⁴¹².

Il est en revanche permis de supposer que la fondation de ces colonies fut l'œuvre des familles (*oikoi*) exclues du synœcisme et du nouveau système politique mis en place. On assiste dans la deuxième moitié du VIII^e siècle et la première moitié du VII^e siècle à deux phénomènes simultanés : le synœcisme, qui aboutit à la création de la cité, et la colonisation. À mon sens, les changements politiques du haut archaïsme ont provoqué non seulement la création d'institutions nouvelles, mais aussi l'exclusion de certains groupes de l'exercice du pouvoir. Le lien existant entre les luttes internes et l'expulsion est attesté plus tard, pour la Mégare du VI^e siècle : les démocrates bannissent les oligarques et confisquent leurs biens. Si le régime « démocratique » s'appuyait sur une meilleure intégration des jeunes adultes dans la cité (hypothèse de Steinrück), cela expliquerait l'absence du phénomène de la colonisation dans la première moitié du VI^e siècle. L'intervention des Amphictions

410 Hammond, *Heraeum*, p. 93-102 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 70 ; Hind, *Megarian Colonization*, p. 131, 133 ; Paltseva, *Mégare*, p. 230-239 ; cf. Highbarger, *Megara*, p. 66 ; Busolt, *Gr. Gesch.*, I, p. 470-471, n. 4. Voir aussi *supra*, chapitre I.1.1.

411 Cf. Osborne, *Classical Landscape*, p. 145 ; Daverio Rocchi, *Frontiera e confini*, p. 28-30.

412 Figueira, *Chronological Table*, p. 275.

de Delphes provoqua la chute de la «démocratie sans retenue» et le retour des oligarques. On enregistre alors de nouveaux bannissements et les magistratures sont réservées au groupe restreint des exilés du régime «démocratique». Ce renversement politique est probablement la cause de la fondation d'Héraclée du Pont vers 554 par les Mégariens et les Béotiens, qui avaient suivi le conseil de la Pythie. Comme Platon en témoigne, la colonisation reste le meilleur moyen de se débarrasser des hommes qui n'ont rien et qui sont prêts à suivre leurs chefs (*hégémones*) pour s'en prendre aux biens des possédants⁴¹³.

Chose intéressante, des Mégariens bannis de leur cité font appel à l'oracle de Delphes, preuve en étant un passage du traité *Sur l'exil* de Favorin d'Arles, peu commenté par les spécialistes de la colonisation. Cet auteur du II^e siècle ap. J.-C. atteste qu'un exilé mégarien, un certain Lampos/Lampôn, est allé consulter Apollon. À son arrivée, le dieu le salua ainsi: «un homme noble est venu pour chercher une descendance et une demeure»⁴¹⁴. Le personnage n'est pas connu par ailleurs, et l'hypothèse d'Amato selon laquelle il s'agirait du fondateur de Callatis nécessite plus de preuves pour que l'on puisse la suivre⁴¹⁵. La réponse du dieu laisse penser qu'il s'agissait d'un jeune homme, issu d'une famille illustre (il est qualifié de *kleinos*), mais qui ne trouvait ni femme, ni terres dans sa patrie. Dans ces conditions, l'exilé se tourna vers l'oracle de Delphes qui recommanda sans doute la fondation d'une nouvelle cité.

Du reste, il est possible que les défaites de Mégare dans la guerre que celle-ci mena au VI^e siècle contre Athènes pour la possession de Salamine aient joué un rôle dans la décision d'installer une *apoikia* dans le Pont-Euxin. Considérée comme athénienne par les cinq arbitres

413 Platon, *Lois*, V, 736 a; cf. C. Dougherty, *The Poetics of Colonization. From City to Text in Ancient Greece*, New York-Oxford 1993, p. 37.

414 Favorin d'Arles, *Sur l'exil*, 24, 7-9 (éd. A. Barigazzi; = XXII, 33-35, éd. A. Tepe-dino Guerra): [ὁ δ]ὲ Ἀπόλλων Λάμπων.[.]. τὸν Μεγαρέα φυγάδα ὄντα οὕτως προσηγόρευ[σ]εν· κλεῖνός ἀνὴρ [ἦκ]ει γενεὰν ἔδραν τε μετατεύων. Bien que Favorin ne précise pas à quel Apollon nous avons affaire, il est certain que celui-ci est le dieu de Delphes, compte tenu du rôle de cette divinité dans la colonisation.

415 E. Amato, «Apollo, Lampos/Lampone e la fondazione di Callatis? (Nota a *Pap. Vat. gr.* 11v, col. 22, 33-35)», *Emerita* 75, 2, 2007, p. 319-338, réfute l'hypothèse selon laquelle le Mégarien mentionné par Favorin serait à identifier avec l'un des fondateurs de Thourioi, l'Athénien Lampôn. Il note avec raison que ce dernier ne fut pas un exilé. Voir *infra*, chapitre II.3.1.1, sur la fondation de Callatis.

de Sparte, l'île n'offrait plus aux jeunes de Mégare la possibilité de guerroyer pour leur cité et pour l'espoir d'acquérir de nouvelles terres. Ainsi, l'expansion de Mégare dans le golfe Saronique prit fin et la cité resta à peu près dans les mêmes frontières jusqu'à l'époque hellénistique, lorsque Aigosthènes et Pagai obtinrent l'indépendance. Ce n'est peut-être pas un hasard si la fondation de Mésambria vers 513/2 par les Mégariens et les Chalcédoniens est contemporaine de l'arbitrage spartiate des années 520-510. Sans les terres de Salamine, certains Mégariens acceptèrent de se joindre à leurs anciens colons pour fonder une *apoikia* sur la rive ouest de la mer Noire.

En vérité, s'il est nécessaire de mettre en garde contre les excès de la thèse de la surpopulation comme seule explication du départ des colons, les facteurs fonciers, quant à eux, méritent d'être pris en compte⁴¹⁶. La division successorale, l'accumulation des terrains entre les mains d'une élite et la confiscation des biens des adversaires politiques produisirent d'inévitables inégalités foncières et économiques⁴¹⁷. Or la fondation d'une cité offrait la possibilité de procéder à la fois à un nouveau lotissement des terres et à une meilleure distribution des honneurs. L'anecdote d'Aithiops, *apoikos* corinthien qui, en route pour la Sicile, vendit le lot (*klèros*) censé lui revenir dans la future Syracuse pour un gâteau de miel, révèle que la possession d'un terrain figure parmi les droits des colons⁴¹⁸. Et, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, le lot occupe une position centrale dans le premier urbanisme de Mégara et de Sélinonte.

D'autre part, on sait que les colonies connaissent aussi des inégalités de statut: une aristocratie foncière, les «gros» (*pacheis*), apparaît à Mégara quelques générations après la fondation⁴¹⁹. Cette stratification sociale découlerait de la mainmise d'une partie des habitants sur les

416 Parmi les prises de position sur les facteurs fonciers dans la colonisation, on renvoie à J. Zurbach, «Question foncière et départs coloniaux. À propos des *apoikiai* archaïques», ASAA 86, serie III, 8, 2008 (2010), p. 87-103; D'Ercole, *Colonisation grecque*, p. 51-75.

417 Hésiode, *Travaux et jours*, 376-377, rapporte qu'avoir un seul fils permettra d'éviter la dispersion de l'héritage. Sur la tendance de l'élite à monopoliser la propriété foncière à l'époque archaïque, voir M. Detienne, *Crise agraire et attitude religieuse chez Hésiode*, Bruxelles 1963, p. 12-27; Van Wees, *Mafia of Early Greece*, p. 1-51.

418 Archiloque, fr. 216 (éd. F. Lasserre, CUF).

419 Hérodote, VII, 156; cf. A. Fouchar, *op. cit.*, p. 84, 107.

terres et des différences juridiques existant entre les descendants des premiers colons et les colons supplémentaires. Si le « Serments des Fondateurs » prévoit à Cyrène que les colons ultérieurs auront les mêmes droits que les premiers, c'est sans doute parce que cela n'était pas toujours le cas⁴²⁰. Aristote met en garde contre le risque de sédition qui existe dans les colonies ayant admis de nouveaux colons, et il cite le cas de Byzance, où les *époikoi* furent chassés de la ville à cause d'une rébellion. Les raisons de ce complot pouvaient bien être la revendication d'une meilleure distribution des terres et des droits civiques⁴²¹.

Qu'en est-il des facteurs commerciaux dans la colonisation mégarienne ? Bien que certaines cités soient fondées dans des régions qui deviendront des centres d'échanges importants (comme Byzance), il reste difficile d'établir le rôle du commerce dans le départ de colons⁴²². À cet égard, les sources textuelles et archéologiques ne témoignent, du moins pour l'instant, ni de la présence d'une aristocratie commerçante ou maritime à Mégare (comme celle supposée à Égine ou à Érétrie), ni de réseaux d'échanges entre la métropole et ses colonies⁴²³. Assurément, cela n'exclut pas l'existence des contacts ; on sait par exemple que les Mégariens collaborent avec leurs *apoikoi* dans la fondation des nouvelles cités (Sélinonte, Mésambria). Mais de manière générale, il faut avouer que par opposition aux relations existant entre Milet, Samos et leurs colonies respectives, les rapports de Mégare avec ses

420 Voir *supra*, chapitre I.1.4.

421 Aristote, *Politique*, V, 3, 11-12, 1303a 25-34.

422 Suivant Smith, *Megara and her Colonies*, p. 76-77 ; *idem*, *Megaris*, p. 78, 98, les raisons de la colonisation mégarienne furent la surpopulation, les luttes internes (dans le cas d'Héraclée du Pont) et surtout le commerce et la recherche des métaux. Il cite dans ce cadre l'exemple de la colonie de Chalcédoine, dont le nom suggérerait que cette cité possédait des mines de cuivre. Celle-ci n'est pourtant pas la seule étymologie et, selon d'autres traditions, Chalcédoine tirait son nom du prophète Calchas ou de son fils, Calchédon : Robu, *Chalcédoine*, p. 144-146, et *infra*, chapitre II.2.2.1.

423 Cf. A. Robu, « Chronique mégarienne. À propos d'un livre récent portant sur les cités mégariennes de Sicile », *AC* 75, 2006, p. 208-209. Sur l'implication des élites d'Égine dans les activités commerciales qui firent la célébrité de l'île, voir Figueira, *Aegina*, p. 280-286. La présence d'une aristocratie maritime a aussi été supposée à Érétrie : J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1965, 324 (à propos des *aeinautai* érétriens) ; P. Lévêque, « Le dynamisme d'Érétrie la Rameuse. La genèse précoce d'une cité », *MEFRA* 101, 1989, p. 739-750 ; *idem*, *Les Grecs en Occident*, p. 14.

colonies restent peu documentées⁴²⁴. On constate par ailleurs que les colonies de la Propontide furent confrontées à des guerres difficiles contre les indigènes aussitôt après leur fondation. Leur salut fut en bonne partie rendu possible par leur alliance militaire – elles réussirent à mettre en place un véritable «réseau» mégarien – et aucun soutien de la métropole n'apparaît explicitement mentionné par les sources⁴²⁵. L'hypothèse, avancée jadis par Burn, d'une thalassocratie mégarienne entre ca. 660-599 est donc contestable⁴²⁶.

On ne saurait refuser pour autant toute vocation commerciale aux Mégariens, dont le territoire, situé entre deux golfes (le Golfe de Corinthe au nord-ouest et le Golfe Saronique au sud-est), fut toujours une zone d'échanges très actifs entre le Péloponnèse, l'Attique et la Grèce centrale⁴²⁷. Le passage de commerçants susceptibles d'offrir des informations sur des régions lointaines et la double ouverture sur la mer dont l'isthme de Corinthe bénéficie n'ont fait que favoriser le départ des colons. De même, il convient de rappeler que Mégare est une cité maritime dans l'Antiquité grecque. Selon Théocrite (début du III^e siècle), ses habitants sont excellents au maniement des rames et leur art de la navigation (*nautikè*) aurait été célébré par Simonide⁴²⁸. Et si les guerres de Mégare avec Athènes sont à l'époque archaïque surtout des combats terrestres,

424 Je rappelle que Milet conclut des traités d'*isopolitie* au IV^e siècle avec, entre autres, Olbia et Cyzique : A. Rehm (éd.), *Das Delphinion in Milet*, Berlin 1914, 136 ; 137 ; cf. Graham, *Colony*, p. 99-102 ; Ehrhardt, *Die politischen Beziehungen*, p. 85-87, 115-117 ; P. Herrmann (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. I, Berlin-New York 1997, p. 170-171. Sur les rapports entre Milet et ses colonies pontiques au vu des trouvailles céramiques, voir Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 29-36. Voir *infra*, chapitre II.2.1.2, sur les rapports entre Samos et ses colonies.

425 Voir *infra*, chapitres II.2.1.2 et II.2.4.1.7.

426 Burn, *Gr. Sea Power*, p. 165-177, estime que la mention des Cariens dans la liste des puissances maritimes archaïques, transmise par Eusèbe, est une erreur, et propose le remplacement de ΚΑΡΕΣ par ΜΕΓΑΡΕΙΣ. Cette thèse est acceptée par W. G. Forrest, «Two Chronographic Notes», *CQ* 19, 1969, p. 95-106. *Contra* Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 89.

427 A. Muller, «Megarika», *BCH* 108, 1984, p. 249-251 ; Lévêque, *Grecs en Occident*, p. 15.

428 Théocrite, XII, 27 : Νισαῖοι Μεγαρήs, ἀριστεύοντες ἔρετμοις ; Simonide, fr. 124 (éd. D. L. Page), cité par la scholie à Théocrite, XII, 27b : ναυτικοὶ γὰρ εἰσι. Μαρτυρεῖ δὲ αὐτοῖς (καὶ) Σιμωνίδης (τὴν) ναυτικὴν. Cf. T. Bergk (éd.), *Poetae Lyrici Graeci*⁴, vol. III, Leipzig 1882, ad fr. 199, p. 523 ; J. H. Molyneux, *Simonides. A Historical Study*, Wauconda IL 1992, p. 200.

l'emploi des navires est parfois mentionné par les sources. Grâce à Pausanias, on apprend que les Mégariens consacrèrent dans le sanctuaire de Zeus Olympien, situé au pied de l'acropole Caria, l'éperon d'un navire pris aux ennemis dans un combat naval au large de Salamine⁴²⁹. La cité fournit 20 trières à la flotte des alliés qui affronte les Perses à Salamine, seuls les Athéniens (127 trières, plus les 20 vaisseaux athéniens armés par les Chalcidiens) et les Corinthiens (40 trières) avaient fait mieux⁴³⁰. Ensuite, elle appuie Corinthe dans la guerre contre Corcyre d'abord avec 8 trières (en 435), et, ensuite avec 12 trières (en 433)⁴³¹; durant la guerre du Péloponnèse, ses ressortissants (Hélixos, Komôn) participent en tant qu'amiraux aux batailles navales dans la Propontide en 411 et à Aigos Potamos en 405⁴³².

En conclusion, on peut compter parmi les causes de la colonisation mégarienne, sans crainte de se tromper, la distribution inégale des droits civiques et des terres, les luttes intestines et le bannissement des adversaires politiques. On pourrait ajouter à celles-ci des facteurs conjoncturels, tels que la famine provoquée par une période prolongée de sécheresse et de mauvaises récoltes. À cet égard, nous ne disposons que de témoignages indirects et de trouvailles incomplètes. On peut citer notamment un passage de Pausanias, qui explique le culte rendu à Zeus *Aphésios* (« Libérateur »), au sommet des Roches Sironiennes, par une sécheresse qui s'était abattue sur la Grèce. Après la consultation de l'oracle de Delphes, les Grecs s'adressèrent à Éaque d'Égine pour intercéder en leur faveur auprès de Zeus *Panellénios*. Malheureusement, le passage est ensuite corrompu et l'interprétation de l'épiclèse *Aphésios*, que le Périégète met en rapport avec ἄφιέναι, reste difficile⁴³³. Arrien rapporte que Deucalion consacra un autel à Zeus *Aphésios* sur le sommet de l'acropole d'Argos (le lieu de son refuge), en guise de remerciement pour avoir échappé au déluge⁴³⁴. La plupart des spécialistes

429 Pausanias, I, 40, 4-5; cf. A. Muller, « Megarika », *BCH* 108, 1984, p. 256-260. La proue qui orne les monnaies mégariennes en bronze d'époque hellénistique serait, d'après Head, *HN*², p. 394, celle de cet ancien navire pris par les Mégariens aux Athéniens.

430 Hérodote, VIII, 1.

431 Thucydide, I, 27, 2; 46, 1.

432 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 255-256 (avec les *testimonia*).

433 Pausanias, I, 44, 9; voir aussi II, 29, 7-8; cf. Piccirilli, *MEGARICA*, p. 94-97.

434 Arrien, *FGrHist* 156 F 16. Pour Hanell, *Megarische Studien*, p. 79-83, le culte mégarien de Zeus *Aphésios* serait d'origine argienne et il serait, lui aussi, à mettre en rapport avec le mythe du déluge.

pensent que Zeus *Aphésios* est une divinité «météorologique», qui apporte la pluie et frappe du tonnerre⁴³⁵. En revanche, Robert l'interprète comme un dieu qui guide les voyageurs et assure leur bon départ, en considérant la légende de Pausanias comme étiologique⁴³⁶. Le sanctuaire de Zeus *Aphésios* a été localisé sur une terrasse, au lieu-dit «Marmara», à deux heures environ au sud-ouest de Mégare, là où des fouilles de Philios ont mis au jour en 1889 un ensemble de plusieurs constructions (temple, autel, bases d'offrandes, divers bâtiments, voir pl. V et VI). Sur la foi de la brève description des céramiques donnée par le fouilleur, Muller suggère que le sanctuaire fut fondé vers la fin de l'époque géométrique et qu'il connut une fréquentation durant les époques archaïque et classique⁴³⁷. Néanmoins, en l'absence d'une publication détaillée des trouvailles, les différentes phases du sanctuaire demeurent inconnues. Il serait en conséquence hasardeux de tirer une conclusion sur un éven-

435 L.R. Farnell, *The Cults of the Greek States*, vol. I, Oxford 1896 p. 51 ; A.B. Cook, *Zeus. A Study in Ancient Religion*, vol. II, part I, Cambridge 1925, p. 179 ; J. McK. Camp II, « A Drought in the Late Eighth Century B.C. », *Hesperia* 48, 1979, p. 408 ; M.B. Sakellariou, *Le peuplement de la Grèce et du bassin égéen aux hautes époques. 3. Les proto-Grecs*, Athènes 1980, p. 214-216 ; A. Muller, « Megarika », *BCH* 107, 1983, p. 170-171 ; Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 42.

436 L. Preller, *Griechische Mythologie. Vierte Auflage bearbeitet von Carl Robert*, vol. I, Berlin 1894, p. 118, n. 3. Cf. L.R. Farnell, *op. cit.*, p. 45 ; Highbarger, *Megara*, p. 41-42 ; M.K. Langdon, *A Sanctuary of Zeus on Mount Hymettos*, *Hesperia*, Suppl. 16, Princeton 1976, p. 82.

437 H.G. Lolling, « Συμβολαὶ εἰς τὴν τοπογραφίαν τῆς Μεγαρίδος », *AEph* 1885, col. 213-216, a été le premier à reconnaître dans les vestiges de Marmara les restes du sanctuaire de Zeus *Aphésios*. Il fut suivi par D. Philios, « Ἀνασκαφαὶ παρὰ τὰ Μέγαρα », *AEph* 1890, col. 21-64 (avec une lettre de H.G. Lolling, p. 55-62) ; A.B. Cook, *op. cit.*, vol. II, part 2, p. 895-897. *Contra* N. Pharaklas, in Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, Annexe 4, p. 1-10, qui interprète les ruines comme celles d'un *Asclépieion* ; N.D. Papachatzis (éd.), *Πανσανίου Ἑλλάδος Περιήγησις*, I, Ἀττικά, Athènes 1974, p. 518, n. 1, qui pense qu'il s'agissait des locaux d'une garnison qui devait surveiller le passage scironien. Ces deux opinions ont été rejetées par A. Muller, *BCH* 107, 1983, p. 157-176, qui a apporté de nouveaux arguments en faveur de la première identification des constructions. Cf. Mazarakis Ainian, *From Rulers' Dwellings to Temples*, p. 318. Notons aussi que le *graffito* ΦΕΣ trouvé à Marmara donne peut-être l'épiclèse du dieu : D. Philios, *op. cit.*, p. 46, pl. 6, n° 7 ; repris dans *IG VII 3494*: [Διὸς Ἄ]φεσ[ίου] ou [Διὶ Ἀ]φεσ[ίω].

tuel lien entre le culte de Zeus *Aphésios* et le départ des colons à cause d'une sécheresse de longue durée⁴³⁸.

Pour les modalités de l'envoi des colons, force est de mentionner l'interprétation du culte mégarien d'Apollon *Dékatephoros*, avancée par C. Antonetti. Selon cette savante, le surnom *Dékatephoros* ferait référence à «l'éloignement d'une partie du corps civique vouée à un dieu», le mot *dékate* (la «dîme») ayant acquis un sens technique dans le cadre de la colonisation⁴³⁹. La célébration d'Apollon *Dékatephoros* dans l'ancien *Apollônion* de la ville aux côtés d'Apollon Archégète, divinité spécifique de la colonisation, appuierait aussi cette opinion⁴⁴⁰. On se rappelle aussi la tradition selon laquelle la cité de Rhégion fut fondée par des Chalcidiens consacrés comme dîme à Apollon à cause d'une famine⁴⁴¹. Confrontés à des situations exceptionnelles (disettes, épidémies ou *staseis*), les Mégariens auraient offert, eux-aussi, une partie du corps civique à Apollon, célébré depuis comme *Dékatephoros*. Bien que cette hypothèse soit séduisante, il faut avouer qu'elle n'est pas la seule explication possible. On doit peut-être privilégier un sens général pour *Dékatephoros*, épiclèse qui renvoie à la qualité de «receveur de dîme»

438 J. McK. Camp, *op. cit.*, p. 397-411, invoque divers témoignages archéologiques (surtout l'augmentation des puits vers 760-700 sur le site de la future agora d'Athènes) et textuels pour appuyer la légende de la sécheresse évoquée par Pausanias. D'après lui, cette sécheresse prolongée et la famine qui la suivit pourraient expliquer la colonisation grecque de la fin du VIII^e et du début du VII^e siècle. La thèse de Camp a été critiquée par A.M. Snodgrass, «Two Demographic Notes», in *The Greek Renaissance of the Eight Century B.C. Tradition and Innovation. Proceedings of the Second International Symposium at the Swedish Institute in Athens, 1-5 June 1981*, R. Hägg (éd.), Stockholm 1983, p. 170, qui refuse de considérer le site de l'Agora comme représentatif de la situation en Attique au VIII^e siècle. Car Athènes n'était à cette époque qu'un groupe de villages, peu centré sur l'Acropole. Un autre contre-argument de Snodgrass, qui peut valoir aussi pour la Mégaride, est qu'il est difficile de croire qu'une sécheresse affecta l'Attique durant deux générations, un tel fléau étant limité dans la Méditerranée à des périodes de quelques années. Cf. M. Sakellariou, *ASAA* 59, N.S. 43, 1981 (1983), p. 157-158; I. Morris «Archaeology and Archaic Greek History», in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 76-77.

439 Antonetti, *Apollon*, p. 20-21. Sur la pratique de consacrer une dîme d'hommes à Apollon de Delphes, voir Malkin, *Religion and Colon.*, p. 37-41.

440 Pausanias, I, 42, 5, atteste que l'ancien temple d'Apollon abrita à Mégare les statues d'Apollon Pythien, d'Apollon *Dékatephoros* et d'Apollon Archégète.

441 Strabon, VI, 1, 6, C 257.

du dieu et que l'on célèbre notamment après une victoire militaire⁴⁴². De fait, on constate que les Mégariens consacrèrent à Delphes, au cours du V^e siècle, une statue d'Apollon tenant une lance, après une victoire contre des Athéniens à Nisaia⁴⁴³. Et Vatin pense avoir retrouvé la base de cette statue sur laquelle le mot *dékatè* apparaîtrait aussi⁴⁴⁴. Apollon n'est d'ailleurs pas la seule divinité à qui l'on apporte une dîme à Mégare et une inscription mentionne la consécration vers le milieu du V^e siècle d'une *dékatè* à Athéna⁴⁴⁵.

Enfin, dans l'examen des raisons de la colonisation, je crois qu'une distinction entre les différentes vagues de colons s'impose. Car les conditions des départs dans la deuxième moitié du VIII^e - première moitié du VII^e siècle furent sans doute différentes de celles du VI^e siècle. On retiendra dans ce cadre que les colonies de Sicile et de la Propontide furent le résultat d'un processus d'unification politique, que les anciens nommèrent *synoikismos*, et qui entraîna le départ du surplus d'hommes que la nouvelle cité oligarchique ne pouvait pas intégrer politiquement et économiquement. La fondation d'Héraclée du Pont vers le milieu du VI^e siècle, quant à elle, découla des luttes entre diverses factions politiques et est à mettre en rapport avec le renversement de la «démocratie sans retenue». L'installation des Mégariens à Mésambria vers la fin du VI^e siècle survint dans le contexte de l'attribution de l'île de Salamine par les arbitres spartiates à Athènes. Comme nous avons pu le constater, ce sont les jeunes hommes qui participent aux combats contre Athènes et qui sont habituellement recrutés pour fonder des *apoikiai*. La guerre et la colonisation peuvent apporter de la gloire à la cité et faire accroître

442 Highbarger, *Megara*, p. 32-33 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 89 ; Detienne, *Apollon*, p. 217 ; F. Chamoux (éd.), *Pausanias, Description de la Grèce, Livre I, L'Attique*, Paris 1992, ad I, 42, 5, p. 262, suggère que la statue d'Apollon *Dékatèphoros* fut érigée avec la dîme d'un butin ou d'une récolte.

443 Pausanias, X, 15, 1 ; Plutarque, *Sur les oracles de la Pythie*, 16 (= *Moralia* 402 A).

444 C. Vatin, «L'Apollon des Mégariens à Delphes», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 628-633 (*SEG* XXXIII, 438), date la dédicace de 446-445, lorsque les Mégariens abandonnèrent l'alliance athénienne et, appuyés par les Péloponnésiens, envahirent l'Attique. Le butin obtenu à cette occasion leur aurait permis d'ériger une statue d'Apollon à Delphes. En revanche, Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 254-255, n. 70, estime que l'ex-voto se placerait dans le contexte de la reprise de Nisaia par les Mégariens, après 412.

445 *IG* VII 37 ; P.A. Hansen (éd.), *Carmina epigraphica Graeca saeculorum VIII-V a. Chr. n.*, Berlin-New York 1983, n° 361.

sa renommée⁴⁴⁶. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'une compétition existait entre Mégare et d'autres cités (Corinthe, Samos, Milet) dans la colonisation et dans l'appropriation des territoires durant l'époque archaïque. Les récits témoignent des conflits entre les Mégariens et les Chalcidiens à Léontinoi en Sicile⁴⁴⁷, et entre les Mégariens et les Samiens dans la Propontide⁴⁴⁸.

Au surplus, il ne faut pas oublier que le succès des implantations coloniales tient aussi à la collaboration des Mégariens avec les habitants d'autres cités grecques (Béotiens, Argiens, Mégariens des colonies), et parfois à de bons contacts avec les tribus indigènes (voir le rôle du roi Hyblôn dans la fondation de Mégara). La participation des groupes de colons non mégariens à l'établissement et au développement des colonies ne relève pas nécessairement d'une décision d'État (à savoir de leur cité d'origine), mais souvent d'une implication individuelle. Il existait en Sicile, tout comme en Propontide, des alliances entre des groupes de colons menés par divers chefs (*hégémones*); ces derniers sont par la suite célébrés dans les colonies comme fondateurs de la cité (*oikistai*) ou de divers groupes gentilices.

Le départ des colons mégariens semble être néanmoins organisé dans le cadre de la cité, les grandes familles participent à cette entreprise collective et assurent le transfert des coutumes institutionnelles (*nomima*) de la cité-mère vers les *apoikiai*⁴⁴⁹. L'examen des traditions de fondation et des institutions politiques mégariennes, que j'ai prévu d'entreprendre dans les deux autres parties de l'ouvrage, montrera le désir des colonies de rappeler leur ancienne origine et de conserver l'héritage institutionnel de leur métropole.

446 Le cas de la fondation de Cyrène est particulièrement intéressant pour la participation des jeunes hommes dans la colonisation et leur modalité de désignation. Hérodote, IV, 153, rapporte que les Théréens décidèrent de recruter un frère sur deux, sans doute un fils par famille, choisi par le tirage au sort. Cette règle est mentionnée par le « Serment des Fondateurs » *SEG* IX, 3, voir les lignes 27-30 dans la nouvelle édition de l'inscription donnée par C. Dobias-Lalou, *op. cit.*, p. 244-246. Cf. F. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris 1953, p. 105-111; J. Zurbach, *op. cit.*, p. 95-98.

447 Voir *infra*, chapitre II.1.1.1.

448 Voir *infra*, chapitre II.2.1.2.

449 À en croire une tradition transmise par Denys de Byzance, 53, p. 22-23 (éd. R. Güngerich), ce furent les sept maisons mégariennes les plus nobles qui s'installèrent sur la rive européenne du Bosphore thrace. Voir *infra*, chapitres II.2.4.1.1.

Partie II

Les établissements mégariens de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin

La société archaïque n'est pas une simple collection d'individus mais une construction complexe de groupes familiaux que nous connaissons mal¹.

Mon intention est d'entreprendre dans cette partie de l'ouvrage l'examen des récits et des trouvailles archéologiques en rapport avec la fondation des établissements mégariens de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin. Installées en plusieurs temps, les colonies ont conservé des liens de parenté qu'il sera intéressant de relever pour des questions telles que la nature des rapports entre la métropole et les colonies, ou encore les coutumes institutionnelles des cités mégariennes. Dans cette deuxième partie, il s'agira de chercher les analogies et les différences concernant la prise de possession du territoire, les relations entre les différents groupes de colons et les rapports des colonies avec la métropole et les populations locales.

L'enquête sera menée en tenant compte des particularités de chaque fondation, chaque cité ayant des ressources et des territoires différents, ainsi qu'une évolution caractéristique². On rappelle, par exemple, que la présence d'un grand nombre de *defixiones* à Sélinonte n'est pas due à une tradition mégarienne mais plutôt à un développement local. De fait, les *defixiones* font défaut autant à Mégara de Sicile qu'à Mégare de Grèce³. À cela s'ajoute le déséquilibre concernant la nature de la documentation conservée jusqu'à nous et qui peut varier sensiblement d'une cité à l'autre. Ainsi, l'inoccupation des sites de Mégara et de Sélinonte aux

1 M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 541.

2 Cf. Osborne, *Classical Landscape*, p. 193 ; Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 150-153.

3 J. Curbera, « Defixiones », in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 160.

époques médiévale et moderne a favorisé le progrès des explorations et l'identification, ne fût-elle que partielle, des premiers habitats. En revanche, on ne dispose pas de données architecturales fiables ni pour Mégare, ni pour ses colonies propontiques et pontiques car les sites connaissent une occupation ininterrompue. Il est donc impossible de comparer l'urbanisme mégarien archaïque de Sicile à celui des autres cités mégariennes et c'est la raison pour laquelle l'étude des habitats se limitera, dans les chapitres sur Mégara et Sélinonte, à relever les caractéristiques principales de la première occupation du territoire.

Par ailleurs, dans l'examen des données littéraires et archéologiques, l'important n'est pas d'arriver à des dates de fondation absolues, mais de comprendre le processus de la colonisation. À cet égard, l'approche utilisée par Gras dans un article paru en 1986 reste toujours valable : «L'archéologie a fait connaître la réalité des implantations ; il est secondaire de savoir si Syracuse a été fondée quelques années avant ou après Mégara ; mieux vaut tenter de comprendre, pour le moment, les caractères du développement des sociétés coloniales du haut archaïsme»⁴. Notons aussi qu'une bonne partie des traditions de fondation attestent que les premiers contingents d'*apoikoi* n'étaient pas homogènes, des ressortissants d'autres cités grecques ayant pris part à l'installation des colonies à côté des Mégariens. En outre, il y a les colons additionnels, les *époikoi*, qui s'ajoutent à la première vague des colons et qui souvent laissent peu de traces dans la documentation. L'un des enjeux de l'étude est celui de comprendre comment ces populations mêlées ont réussi à créer de nouvelles communautés et quel fut le rôle des Mégariens dans ce processus.

En dernier lieu, il convient de s'interroger sur les apports particuliers des différents peuples non grecs à l'établissement et au développement des *apoikiai*⁵. Ma démarche diffère sur ce point de celle de Hanell, qui prêta peu d'attention à l'élément local dans son ouvrage sur Mégare et ses colonies (*Megarische Studien*) publié en 1934. La raison principale est que ce savant se proposa de reconstituer l'ensemble des traditions institutionnelles des Mégariens et, dans une moindre mesure,

4 M. Gras, « Aspects de la recherche sur la colonisation grecque. À propos du Congrès d'Athènes. Notes de lecture », *RBPh* 64, 1986, p. 16.

5 De manière générale, sur la problématique des contacts entre les indigènes et les Grecs et sur le rôle des populations locales dans le processus de colonisation, voir Domínguez, *Colon. Gr.*, surtout p. 1-17, 91-95.

d'expliquer le processus de colonisation. Cependant, il s'avère de plus en plus aujourd'hui que les populations locales ont marqué de leur empreinte l'évolution des colonies, et cela dès l'époque de la fondation. Il me semble donc utile de présenter ici l'état de la documentation concernant les rapports entre les Grecs et les indigènes, bien que celle-ci, avouons-le, reste encore assez maigre et difficile à interpréter.

II.1 Les établissements mégariens de Sicile

Je me propose de présenter dans ce chapitre les traditions de fondation de Mégara et de Sélinonte et de les confronter aux trouvailles archéologiques qui remontent à la génération des premiers colons. Dans le cas de Mégara, mon intention est de déceler l'individualité de l'entreprise mégarienne en Sicile orientale et les rapports des Mégariens de Lamis avec d'autres groupes de colons (Doriens, Chalcidiens). L'examen de la fondation de Sélinonte permet d'éclairer d'un jour particulier notamment la question des contacts précoloniaux et des relations avec la métropole. Les premiers rapports entre les Mégariens et les populations non grecques de Sicile occidentale et orientale font également partie de l'enquête.

Mon analyse portera enfin sur l'organisation des premiers habitats en Sicile orientale et occidentale afin de révéler les modalités de l'appropriation du territoire par les Grecs et les caractéristiques des premières implantations urbaines à Mégara et à Sélinonte.

II.1.1 Mégara

II.1.1.1 *Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Mégara*

Il existe principalement deux traditions littéraires qui nous renseignent sur la fondation de Mégara : la première est fournie par Thucydide, tandis que la deuxième est conservée chez Éphore. Au début du livre VI de l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Thucydide fait un bref

excursus sur les origines des cités grecques de Sicile, indiquant aussi les intervalles de temps qui séparent leurs fondations⁶. On apprend que les Chalcidiens d'Eubée sous la direction de Thouclès (Théoclès dans d'autres récits, voir ci-après) furent les premiers arrivés en Sicile, en fondant Naxos. Ils furent suivis l'année suivante par les Corinthiens d'Archias qui établirent Syracuse ; cinq ans après, Thouclès et les Chalcidiens de Naxos s'installèrent d'abord à Léontinoi et ensuite à Catane.

C'est dans ce contexte d'expansion chalcidienne et corinthienne en Occident que, rapporte Thucydide, les Mégariens de Grèce fondèrent la cité de Mégara :

IV. Κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν χρόνον καὶ Λάμις ἐκ Μεγάρων ἀποικίαν ἄγων ἐς Σικελίαν ἀφίκετο, καὶ ὑπὲρ Παντακίου τε ποταμοῦ Τρώτιλόν τι ὄνομα χώριον οἰκίσας καὶ ὕστερον αὐτόθεν τοῖς Χαλκιδεῦσιν ἐς Λεοντίνους ὀλίγον χρόνον ξυμπολιτεύσας καὶ ὑπὸ αὐτῶν ἐκπεσὼν καὶ Θάψον οἰκίσας αὐτὸς μὲν ἀποθνήσκει, οἱ δ' ἄλλοι ἐκ τῆς Θάψου ἀναστάντες, Ὑβλωνος βασιλέως Σικελοῦ παραδόντος τὴν χώραν καὶ καθηγησαμένου, Μεγαρέας ὥκισαν τοὺς Ὑβλαίους κληθέντας. 2. Καὶ ἔτη οἰκήσαντες πέντε καὶ τεσσαράκοντα καὶ διακόσια ὑπὸ Γέλωνος τυράννου Συρακοσίων ἀνέστησαν ἐκ τῆς πόλεως καὶ χώρας.

IV. Vers la même époque, Lamis, venu de Mégare, arriva en Sicile à la tête d'une colonie et l'établit au-dessus du fleuve Pantakyas, en un lieu nommé Trôtilon ; de là, plus tard, passé à Léontinoi, il y fit quelque temps cité commune avec les Chalcidiens, et ensuite, chassé par eux, il s'installa à Thapsos. Mais il meurt, et ses compagnons sont forcés de quitter Thapsos. Conduits par Hyblôn, un roi sicule, qui leur avait concédé le territoire, ils fondèrent Mégara que l'on appela Hybléenne. 2. Après y avoir habité pendant deux cent quarante-cinq ans, ils furent forcés par Gélon, tyran de Syracuse, d'abandonner la ville et le pays⁷.

Le texte de Thucydide, tel qu'il est conservé, a permis aux savants d'interpréter différemment les premières relations entre les Mégariens et les Sicules. Dans une exégèse de ce passage, Graham estime qu'il convient de retenir la variante *προδόντος* du verbe *προδίδωμι* (dont l'un des sens et celui de «livrer par trahison», «trahir»), offerte par les manuscrits, au lieu de *παραδόντος* du verbe *παραδίδωμι* («concéder»), une émendation proposée par Classen et adoptée en général par

6 Thucydide, VI, 3-5 ; cf. K.J. Dover, in A.W. Gomme, A. Andrews, K.J. Dover, *A Historical Commentary on Thucydides*, IV, Oxford 1970, p. 198-219.

7 Thucydide, VI, 4, 1-2 (trad. de L. Bodin et J. de Romilly, CUF, partiellement modifiée).

les éditeurs de Thucydide⁸. Selon Graham, les conflits entre les Grecs et les Sicules à Syracuse et à Léontinoi auraient poussé Thucydide à considérer le don des terres fait par le roi Hyblôn aux Mégariens comme une trahison de la cause sicule. Mieux encore, l'historien antique aurait eu à sa disposition des informations plus détaillées sur l'alliance des indigènes contre les Grecs et l'installation des Mégariens en Sicile⁹. Il faut avouer cependant que ce dernier argument est particulièrement faible, le contenu exact de la source utilisée par Thucydide pour ce passage restant pour nous inconnu¹⁰. En outre, même si l'on considère *προδόντος* comme la forme correcte, cela ne suppose pas nécessairement une trahison, le verbe *προδίδωμι* ayant aussi le sens de «renoncer»¹¹. Dans cette éventualité, l'expression *προδόντος τὴν χώραν* signifierait que Hyblôn avait renoncé à un territoire au bénéfice de nouveaux venus. Plusieurs historiens estiment qu'en échange de ce don, les Grecs assimilèrent le roi sicule à un véritable œciste¹². On précisera néanmoins que le rapport entre le nom du mythique Hyblôn et celui de Mégara reste obscur. Certes, Thucydide qualifie Mégara d'Hybléenne, mais cette appellation peut aussi s'expliquer par un souci de différencier la colonie de sa métropole. D'ailleurs, pour la même raison, les auteurs

- 8 J. Classen (éd.), *Thukydides*, Berlin 1876, p. 8, n. 7. Outre l'édition de Thucydide dans la CUF donnée par L. Bodin et J. de Romilly, l'émendation *παρὰδόντος* est reprise par C. Forster Smith (éd.), *Thucydides, History of the Peloponnesian War, Books V and VI*, Cambridge-London 1959 (réimpression de l'édition de 1921), et chez C. Hude (éd.), *Thucydidis, Historiae*, Leipzig 1925. Cf. S. Hornblower, *A Commentary on Thucydides, volume III, Books 5.25-8.109*, Oxford 2008, p. 286-288.
- 9 Graham, *Megara Hyblaea*, p. 158-160. Notons que Graham reprend ici l'opinion exprimée par K. J. Dover, in A. W. Gomme, A. Andrews, K. J. Dover, *op. cit.*, p. 216; *idem*, *Thukydides*, p. 350-351, selon laquelle Thucydide en connaissait davantage sur la Sicile qu'il n'en dit. Cette affirmation peut être vraie, mais elle ne démontre rien.
- 10 R. van Compernelle, «Les dates de fondation des colonies siciliotes. À propos d'un article récent», *AC* 25, 1956, p. 101.
- 11 S. Hornblower, *op. cit.*, p. 287. Le verbe *προδίδωμι* est employé chez Eschine, *Contre Timarque*, I, 115, avec le sens de «renoncer à la lutte» (*τὸν ἀγῶνα*) et chez Sophocle, *Antigone*, 1165-1166, avec celui de «renoncer aux plaisirs» (*ἡδονάς*). Cf. *LSJ*, s.v. *προδίδωμι* II 5.
- 12 Casevitz, *Vocabulaire*, p. 105; Malkin, *Megara Hyblaea*, p. 220-222; S. de Vido, «I dinasti dei Siculi. Il caso di Archonides», *Acme* 50, 2, 1997, p. 18-19; V. La Rosa, «L'ospitalità del re di Sicilia: il Sicano Kokalos ed il Siculo Hyblon», *SicGymn* N. S. 45, 1992, p. 105-106; Veronese, *Santuari greci*, p. 231-232.

antiques appellent habituellement les ressortissants de cette cité les Mégariens de Sicile (Μεγαρεῖς οἱ ἐν Σικελίᾳ, Μεγαρεῖς τῆς Σικελίας)¹³. Le terme de Mégara Hyblaea/Hyblaia, qui est entré dans la littérature moderne n'apparaît pas dans les récits, et, à ma connaissance, on ne trouve l'ethnique Ὑβλαῖοι Μεγαρεῖς que chez Strabon¹⁴. Signalons aussi ici l'hypothèse avancée par Tréziny selon laquelle les *Hyblaioi* pourraient aussi être un terme géographique, en rapport avec les monts Hybléens situés en Sicile sud-orientale¹⁵.

Pour ce qui est de la date de fondation, l'historien d'Athènes rapporte que Mégara fut créée 245 ans avant sa prise par Gélon. Étant donné que sur la foi d'Hérodote, cette conquête est placée vers 483/2, on peut supposer que la fondation de la cité eut lieu vers 728/7¹⁶.

Un fragment d'Éphore (*FGrHist* 70 F 137 a), repris par Strabon, donne une autre version de l'installation des Grecs en Sicile et attribue le mérite de cette entreprise à l'Athénien Théoclès.

- 13 Hérodote, VII, 156 : Μεγαρέας τοὺς ἐν Σικελίῃ ; Thucydide, VI, 94, 1 : Μεγάρων τῶν ἐν τῇ Σικελίᾳ ; Platon, *Lois*, I, 630 A : Θεόγνιν, πολίτην τῶν ἐν Σικελίᾳ Μεγαρέων ; Théopompe, *FGrHist* 115 F 70 : Μεγάρων τῆς Σικελίας.
- 14 Strabon, VIII, 7, 5, C 387 (sur ce passage voir *infra*, chapitre II.1.2.1). Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 116, n. 1, qui écrit : « Zu bemerken ist, dass Ὑβλαῖοι nur als Attribut zu Μεγαρεῖς steht, die Form Megara Hyblaia ist nicht belegt ». Voir aussi I. Malkin, « What's in a Name? The Eponymous Founder of Greek Colonies », *Athenaeum* 63, 1985, p. 118 ; K. Brodersen, « Männer, Frauen und Kinder in Großgriechenland : Quellen und Modelle zur frühen Siedler-Identität », *Mnemosyne* 47, 1994, p. 50-55.
- 15 Tréziny, *Grecs et indigènes*, p. 15. Sur les monts Hybléens (*Hyblaei colles*), voir Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 89.
- 16 Hérodote, VII, 156-157 ; cf. Polyen, I, 27, 3. On admet que la conquête de Mégara doit se placer entre 484, la prise de Syracuse par Gélon, et 480, la bataille d'Himère, soit le plus probablement vers 483/2. Voir à ce sujet A. Holm, *Geschichte Siziliens im Altertum*, I, Leipzig 1870, p. 132 ; Dunbabin, *Western Greeks*, p. 435 ; Bérard, *Colonisation*, p. 89-91 ; Van Compernelle, *Ét. de chronologie*, p. 411, 417, 419-421 ; Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 294-295 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 71 ; Danner, *Megara*, p. 19 ; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 66-67. Les données archéologiques attestent que le site de Mégara n'est pas resté inhabité à l'époque classique, une partie des exilés mégariens auraient donc pu retourner dans leur patrie. Voir à cet égard H. Tréziny, « L'agora de Mégara Hyblaea », in *Agora greca e agorai di Sicilia*, C. Ampolo (éd.), p. 120-121.

Φησὶ δὲ ταύτας Ἔφορος πρώτας κτισθῆναι πόλεις Ἑλληνίδας ἐν Σικελίᾳ δεκάτῃ γενεᾷ μετὰ τὰ Τρωικά¹⁷. Τοὺς γὰρ πρότερον δεδιέναι τὰ ληστήρια τῶν Τυρρηνῶν καὶ τὴν ὁμότητα τῶν ταύτῃ βαρβάρων, ὥστε μὴδὲ κατ' ἐμπορίαν πλεῖν. Θεοκλέα δ' Ἀθηναῖον παρενεχθέντα ἀνέμοις εἰς τὴν Σικελίαν κατανοῆσαι τὴν τε οὐδένειαν τῶν ἀνθρώπων καὶ τὴν ἀρετὴν τῆς γῆς, ἐπανελθόντα δὲ Ἀθηναίους μὲν μὴ πείσαι, Χαλκιδέας δὲ τοὺς ἐν Εὐβοίᾳ συχνοὺς παραλαβόντα καὶ τῶν Ἰώνων τινάς, ἔτι δὲ Δωριέων, (ῶν) οἱ πλείους ἦσαν Μεγαρεῖς, πλεῦσαι· τοὺς μὲν οὖν Χαλκιδέας κτίσαι Νάξον, τοὺς δὲ Δωριέας Μέγαρον τὴν Ὑβλαν πρότερον καλουμένην. Αἱ μὲν οὖν πόλεις οὐκέτ' εἰσὶ, τὸ δὲ τῆς Ὑβλῆς ὄνομα συμμένει διὰ τὴν ἀρετὴν τοῦ Ὑβλαίου μέλιτος¹⁸.

Éphore affirme que ces deux villes (Naxos et Mégara) furent les premières cités grecques bâties en Sicile, dix générations après la Guerre de Troie. Car jusque-là, par crainte des pirates tyrrhéniens et de la cruauté des barbares installés dans l'île, ils (les Grecs) n'avaient pas fait la traversée, même pour faire du commerce. Mais l'Athénien Théoclès, poussé par les vents jusqu'en Sicile, constata la faiblesse numérique des habitants et l'excellence du sol ; de retour en son pays, il ne put convaincre les Athéniens, il prit alors comme compagnons des Chalcidiens d'Eubée en grand nombre, quelques Ioniens et, en outre, quelques Doriens, dont la plupart étaient des Mégariens, et navigua (vers la Sicile). Les Chalcidiens fondèrent Naxos et les Doriens, Mégara, qui s'appelaient auparavant Hybla. Ces cités, comme on l'a dit, n'existent plus, mais le nom d'Hybla a survécu grâce à l'excellence du miel hybléen.

Strabon précise ailleurs que le groupe de Doriens ne fut pas homogène et qu'un certain nombre d'entre eux se séparèrent des Mégariens en Sicile et s'établirent au cap Zéphyrion (aujourd'hui Capo Bruzzano), un important point de passage pour les navires qui marque l'entrée dans le détroit de Sicile. Ceux-ci furent recueillis par Archias et fondèrent par la suite avec les Corinthiens la cité de Syracuse¹⁹.

L'identité des Doriens du cap Zéphyrion reste difficile à connaître avec exactitude. On exclut les Corinthiens qui ont leur propre mouvement de colonisation en Sicile, auquel les Doriens finissent par se joindre. Les Argiens sont en revanche de meilleurs candidats, car les récits

17 La période de dix générations qui sépare la guerre de Troie de l'installation des Grecs en Sicile n'apparaît pas chez Strabon. Les manuscrits transmettent καὶ τῇ γενεᾷ que les éditeurs de Strabon corrigent habituellement en δεκάτῃ γενεᾷ d'après le Ps.-Scymnos, 272. Voir à cet égard G. Parmeggiani, *Eforo di Cuma. Studi di storiografia greca*, Studi di storia 14, Bologna 2011, p. 292, n. 728.

18 Strabon, VI, 2, 2, C 267 (éd. N. Biffi).

19 Strabon, VI, 2, 4, C 270. Sur les installations grecques du promontoire de Zéphyrion, voir Van Compernelle, *Capo Zefirio*, p. 761-780.

suggèrent leur présence à Syracuse à l'époque archaïque. De fait, Hippias de Rhégion évoque un *basileus* syracusain appelé Pollis l'Argien, tandis que le *Marbre de Paros* mentionne la descendance d'Archias, l'éciste de Syracuse, de Téménos, le premier des Héraclides d'Argos²⁰. D'aucuns estiment que ces témoignages seraient corroborés par la découverte à Syracuse de céramiques argiennes datant de la première moitié du VII^e siècle²¹. L'hypothèse selon laquelle le groupe des Doriens fut constitué d'émigrés argiens est aussi appuyée par les relations étroites que Mégare entretenait avec Argos à l'époque archaïque. Les deux cités furent des alliées dans une guerre contre Corinthe et s'associèrent vraisemblablement dans la colonisation de Byzance²². Mais si des Argiens ont peut-être fait cité commune avec les Mégariens sur la rive européenne du Bosphore thrace, des représentants du même peuple ont dû en route vers la Sicile, en raison des diverses divergences, choisir de se séparer des Mégariens et de fonder ensuite avec les Corinthiens la cité de Syracuse.

On ajoutera que pour Gras et Tréziny, l'absence de la mention du groupe de Doriens chez Thucydide s'expliquerait par la source que l'historien athénien a utilisée pour ce passage, à savoir Antiochos de Syracuse. Ce dernier, auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la Sicile depuis l'époque du roi mythique Kokalos jusque vers 424/3 (Σικελιωτικὴ συγγραφή), aurait cherché à présenter sa cité d'origine comme une

- 20 Hippias de Rhégion, *FGrHist* 554 F 4; *Marmor Parium*, *FGrHist* 239 A 31. Les données « argiennes » présentes à Syracuse sont examinées par R. van Compernelle, « Syracuse, colonie d'Argos? », *Kokalos* 12, 1966, p. 75-101; E. Manni, « Fidone d'Argo, i Bacciadi di Corinto e le fondazioni di Siracusa e di Megara Iblea », *Kokalos* 20, 1974, p. 88-89, n. 61; Asheri, *La colon. gr.*, p. 117 et 121; De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 98-99; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 55.
- 21 P. Courbin, *La céramique géométrique de l'Argolide*, Paris 1966, p. 34; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 147; J. Boardman, *Early Greek Vase Painting, 11th-6th Centuries B. C. : A Handbook*, London 1998, p. 114, considèrent que les grands cratères découverts dans la nécropole du Fusco à Syracuse furent produits par des artisans argiens immigrés à Syracuse. Selon M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548-549, n. 7, cette céramique témoignerait de la participation d'Argiens à la fondation de Syracuse.
- 22 Voir *supra*, chapitre I.1.3, à propos du passage de Pausanias, VI, 19, 13-14, qui évoque la guerre des Mégariens, appuyés par les Argiens, contre les Corinthiens. Pour la mention des Argiens parmi les fondateurs de Byzance, voir *infra*, chapitre II.2.4.1.6.

fondation culturellement homogène²³. La participation des Doriens du cap Zéphyrion, mais aussi d'Argiens et d'Arcadiens à la fondation de Syracuse serait ainsi passée sous silence²⁴.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce stade de l'analyse, que les alliances ou les conflits entre des *apoikoi* provenant de différentes métropoles sont caractéristiques non seulement de la colonisation mégarienne ou corinthienne, mais aussi d'autres mouvements de colonisation. À titre d'exemple, on rappelle la «solidarité tyrrhénienne» qui existe entre les Eubéens, les Phocéens et les Poseidoniates, remarquable dans le cas de Vélia, cité fondée par des Phocéens avec l'aide des Chalcidiens sur le conseil d'un Poseidoniate²⁵.

De même que Strabon, le Ps.-Scymnos présente au II^e siècle l'arrivée des Grecs en Sicile sous la forme d'un groupe composite de colons sous la direction de Théoclès d'Athènes.

[...] εἶθ' Ἑλληνικάς
ἔσχεν πόλεις, ὥς φασιν, ἀπὸ τῶν Τρωϊκῶν
δεκάτῃ γενεᾷ μετὰ ταῦτα Θεοκλέους στόλον
παρὰ Χαλκιδῆων λαβόντος· ἦν δ' οὗτος γένει
ἐκ τῶν Ἀθηνῶν· καὶ συνῆλθον, ὥς λόγος,
Ἴωνες εἶτα Δωριεῖς οἰκήτορες.

- 23 M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548-549 ; cf. Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 91. Pour *Σικελιωτὶς συγγραφή* d'Antiochos en tant que source du passage VI, 3-5 de Thucydide, voir aussi Dover, *Thukydides*, p. 344-368 ; M. T. Piraino, « Sulla cronologia della fondazioni siceliote », *Kokalos* 3, 1957, p. 123-128 ; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 348-349, n. 1 ; *idem*, *Ét. de chronologie*, p. 1-48 ; F. W. Walbank, « The Historians of Greek Sicily », *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 478-481 ; Miller, *Colony Dates*, p. 77-83 ; N. Luraghi, « Fonti e tradizioni nell'archaiologia siciliana (per una rilettura di Thuc. 6, 2-5) », in *Hesperia*, 2 : *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 1991, p. 41-62 ; Danner, *Selinunt*, p. 8-9 ; C. Cuscutà (éd.), *I frammenti di Antioco di Siracusa. Introduzione, traduzione e commento*, Alessandria 2003, p. 13-21.
- 24 Pindare, *Olympiques*, VI, 8-9, et les scholies a et b à Pindare, *Olympiques*, VI, 8, témoignent de la participation à la colonisation de Syracuse d'un cofondateur (συνοικιστήρ), membre de la famille sacerdotale des Iamides, originaire d'Arcadie et d'Olympie. Cf. P. Reichert-Südbeck, *Kulte von Korinth und Syrakus. Vergleich zwischen einer Metropolis und ihrer Apoikia*, Dettelbach 2000, p. 8-9.
- 25 J.-P. Morel, « Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale : l'exemple des réseaux », in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 59-70, surtout p. 59.

Στάσεως δ' ἐν αὐτοῖς γενομένης, οἱ Χαλκιδεῖς
 κτίζουσι Νάξον, οἱ Μεγαρεῖς δὲ τὴν Ὑβλαν,
 τὸ δ' ἐπὶ Ζεφύριον τῆς Ἰταλίας [οἱ] Δωριεῖς
 κατέσχον. Ἀρχίας δὲ τούτους προσλαβὼν
 ὁ Κορίνθιος μετὰ Δωριέων κατῴκισεν
 ἀπὸ τῆς ὁμόρου λίμνης λαβούσας τοῦνομα
 τὰς νῦν Συρακούσας παρ' αὐτοῖς λεγομένας.

[...] Puis elle (la Sicile) reçut des cités grecques à la dixième génération après la guerre de Troie, dit-on, quand Théoclès y amena une troupe de Chalcidiens – lui-même était issu d'Athènes. Avec lui, selon la tradition, arrivèrent comme colons des Ioniens, puis des Doriens. Une sédition éclatant entre eux, les Chalcidiens s'en vont fonder Naxos, les Mégariens Hybla, tandis que les Doriens prirent possession d'Épizéphyron en Italie. Le Corinthien Archias, qui avait pris ces derniers en charge, repeupla avec des Doriens l'endroit dont le nom vient d'un étang voisin, celle que de nos jours on nomme là-bas Syracuse²⁶.

Le rapprochement qui existe entre ce passage et celui déjà cité de Strabon accrédite l'idée que le Ps.-Scymnos s'appuie aussi sur le récit d'Éphore²⁷. Conformément à cette tradition, la fondation des premières colonies, et implicitement de Mégara, eut lieu à la dixième génération après la guerre de Troie. Sachant que le Ps.-Scymnos retenait la date d'Ératosthène pour la prise de Troie, soit 1184/3, et en estimant la durée moyenne d'une génération à 35 ans, la fondation de Mégara remonterait à la période 869/8-834/3²⁸. La question se complique en revanche si l'on accepte que le Ps.-Scymnos et Éphore ne fixent pas la date de la prise de Troie de la même façon. Ainsi, certains estiment que cet événement aurait été daté par l'historien de Cumes autour de 1150/49; la durée d'une génération variant entre 30 et 40 ans, la dixième génération μετὰ τὰ Τρωικά correspondrait pour Éphore à la période 850/49-820/9 (génération de 30 ans) ou 790/89-750/49 (génération de 40 ans)²⁹. Il

26 Ps.-Scymnos, 270-282 (trad. de D. Marcotte, CUF, partiellement modifiée).

27 Sur Éphore (*FGrHist* 70 F 137 b) en tant que source du Ps.-Scymnos, 270-282, voir Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 310-311; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 189-190; *idem*, *Capo Zefirio*, p. 771-772; Bérard, *Colonisation*, p. 75-77.

28 Cf. Asheri, *La colon. gr.*, p. 92; D. Marcotte (éd.), *Les géographes grecs. Introduction générale, Tome I: Ps.-Scymnos, Circuit de la Terre*, Paris 2000, p. 77.

29 Pour Graham, *Megara Hyblaea*, p. 151, Éphore date la chute de Troie de 1150, et en comptant 30 ans par génération, la colonie mégarienne aurait dû être fondée vers 850. D. Marcotte, *op. cit.*, p. 77-79, 182-183, penche pour une datation dans le deuxième quart du VIII^e siècle pour les plus anciennes colonies de Sicile, tandis que

faut avouer que rien ne permet de préciser davantage cette chronologie, une datation de l'installation des Mégariens en Sicile avant le milieu du VIII^e siècle reste pourtant improbable en l'absence d'une confirmation archéologique.

De même, on mentionnera ici l'hypothèse avancée par Vallet et Villard, selon laquelle le texte authentique d'Éphore ne portait pas δεκάτη γενεᾷ, mais τρίτη καὶ δεκάτη γενεᾷ ou en chiffres ιγ' γενεᾷ. On serait ainsi dans la treizième génération après la prise de Troie, période qui correspond à une date dans le courant du VIII^e siècle³⁰. Du reste, dans cette étude, qui a fait couler beaucoup d'encre, Vallet et Villard essaient de montrer l'historicité de la tradition d'Éphore soutenant l'antériorité de la fondation de Mégara par rapport à celle de Syracuse, tradition reprise par Strabon (VI, 2, 2, C 267), mais non pas chez le Ps.-Scymnos. Les savants français estiment qu'Antiochos – la source de Thucydide, on l'a vu, pour le passage concernant les fondations grecques en Sicile – a rabaisé à cause de son patriotisme local les dates de Naxos et de Mégara, pour préserver la prééminence de sa ville natale, Syracuse. À défaut de pouvoir revendiquer le statut de cité grecque la plus ancienne de Sicile, car la prééminence de Naxos, marquée par le caractère panhellénique du sanctuaire naxien d'Apollon Archégète, était trop connue, Syracuse aurait tenté de s'approprier la deuxième place. Cela expliquerait l'ordre chronologique transmis par Thucydide pour les installations grecques de Sicile: Naxos (vers 734), Syracuse (vers 733), Mégara (vers 727). Du reste, s'appuyant sur la date de fondation de Sélinonte fournie par Diodore, soit 650, et sur les découvertes archéologiques provenant de ce site, Vallet et Villard considèrent que la

G. Parmeggiani, *op. cit.*, p. 292 et n. 728, opte pour la période de 790/89 à 750/49. En revanche, Nicosia, *Megara*, p. 172-174, estime que l'historien de Cumae date la prise de Troie de 1070/69 et compte 35 ans pour une génération, et dans ce cas, la fondation de Mégara se situerait entre 755/4 et 720/19. Sur la place de Mégara dans le système chronologique fourni par Éphore, voir aussi A. R. Burn, «Dates in Early Greek History», *JHS* 55, 1935, p. 130-146, surtout p. 137; Miller, *Colony Dates*, p. 83-87; Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 51-52; Danner, *Megara*, p. 19-22.

30 Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 310, n. 1. Voir aussi K. Ziegler, s.v. «Σικελία», *RE* II A, 1921, col. 2494-2495, pour l'hypothèse selon laquelle les dix générations devraient être remplacées par quinze, chose qui permettrait d'obtenir la date de 734 (1184 – 15 générations × 30 ans = 734) pour l'installation des Grecs en Sicile.

fondation de Mégara, réalisée cent ans avant celle de Sélinonte, d'après Thucydide, remonterait vers 750. En revanche, la date de fondation de Syracuse serait celle donnée par Thucydide, soit 733. Selon eux, cette chronologie serait confirmée par les céramiques géométriques trouvées à Mégara, bien plus anciennes que celles trouvées à Syracuse; à l'époque où ils écrivaient, les coupes «de Thapsos» faisaient encore défaut dans la colonie corinthienne de Sicile³¹.

Les deux dates de 750 et de 728/7, proposées pour la fondation de Mégara, ont longtemps divisé les chercheurs³². Il n'est pas question d'entrer dans ce débat de chronologie, on se bornera à noter que cette dispute a pris fin au moment où des fragments de coupes «de Thapsos» ont été découverts à Syracuse. De fait, les fouilles de Pelagatti ont mis au jour dans la colonie corinthienne une céramique similaire au matériel le plus ancien de Mégara³³. Cette trouvaille a donc rendu caduque la base archéologique du système chronologique proposé par Vallet et Villard, et remis en question leur construction historique en faveur de

31 Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 289-346, notamment p. 318-343. Pour cette thèse, voir aussi G. Vallet, F. Villard, «À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte», *BIBR* 24, 1955, p. 199-214; *idem*, «Céramique et histoire grecque», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 245; *idem*, *Mégara* 2, p. 18-23; G. Vallet, «Céramique d'importation en Sicile avant 730», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 341-342.

32 Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 176-177; E. Sjöqvist, *Sicily and the Greeks. Studies in the Interrelationship between the Indigenous Populations and the Greek Colonists*, Ann Arbor 1973, p. 17, se prononcent en faveur de la date de 750. L'antériorité de Mégara sur Syracuse est acceptée aussi par Bérard, *Colonisation*, p. 130. *Contra* Dunbabin, *Western Greeks*, p. 18-19, 45-46, 444 et 455; Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 322-325; K. Fittschen, *Untersuchungen zum Beginn der Sagen- und Geschichtsdarstellungen bei den Griechen*, Berlin 1969, p. 204; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 149-150 et 160; *idem*, *Colonial Expansion*, p. 106-108; cf. B. d'Agostino, *ArchClass* 17, 1, 1965, p. 160-162; P.E. Arias, «La civiltà italo-siceliota», in *Popoli e civiltà dell'Italia antica*, II, B. d'Agostino et al. (éds.), Roma 1974, p. 103.

33 P. Pelagatti, «Siracusa. Elementi dell'abitato di Ortigia nell'VIII e nel VII secolo a.C.», in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 127-132; *eadem*, «I più antichi materiali d'importazione a Siracusa, a Naxos e in altri siti della Sicilia orientale», in *La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale*, Cahiers du Centre Jean Bérard 3, G. Vallet (éd.), Naples 1982, p. 125-139; cf. C. Dehl, «Cronologia e diffusione della ceramica corinzia dell'VIII sec. a.C. in Italia», *ArchClass* 35, 1983, p. 200-201.

l'antériorité de Mégara sur Syracuse³⁴. En même temps, on a mis en évidence les limites de la documentation archéologique. Le court intervalle de temps entre la fondation de Mégara et celle de Syracuse ne peut pas être déterminé par la céramique et continuer sur cette voie serait une erreur de méthode³⁵. Tout ce que l'on peut dire est que le matériel archéologique de Mégara date du troisième quart du VIII^e siècle, ce qui est encore insuffisant pour dater la fondation de la ville à l'année près³⁶.

Il convient également de rappeler que Thucydide ne transmet pas une date absolue pour la fondation de Mégara ou pour celles des autres colonies de Sicile. Il fournit seulement une chronologie relative à l'intérieur de laquelle la fondation de Syracuse devient une référence pour les autres installations grecques³⁷. Ainsi, Naxos fut fondée un an avant Syracuse, et cinq ans après cette dernière fondation, les Chalcidiens de Naxos s'établirent à Léontinoi et ensuite à Catane. Ce fut « vers la même époque » (κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν χρόνον) que les Mégariens de Lamis

34 En raison de la trouvaille de fragments de coupes « de Thapsos » à Syracuse, Vallet a accepté le manque de données archéologiques pour mettre en cause la chronologie de Thucydide et pour démontrer l'antériorité de Mégara sur Syracuse : G. Vallet, « La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale. Position des problèmes », in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 365-369 ; *idem*, « Rhégion et Zancle, vingt ans après », in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 390. Bien avant les découvertes de Syracuse, les difficultés et les contradictions du système chronologique proposé par Vallet et Villard pour la fondation de Mégara, Syracuse et Sélinonte, ont été signalées par Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 195-200 ; *idem*, « À propos des dates de fondation de Syracuse, de Mégara Hyblaea et de Sélinonte », *BIBR* 24, 1955, p. 215-240, surtout p. 217-218 ; *idem*, *Ét. de chronologie*, p. 44-45 ; J. Ducat, « L'archaïsme à la recherche de points de repère chronologiques », *BCH* 86, 1962, p. 166-170.

35 G. Vallet, in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 151 ; D. A. Amyx, *Corinthian Vase-Painting of the Archaic Period*, Berkeley 1988, p. 414 ; Van Compernelle, *Capo Zefirio*, p. 779 ; M. Gras et H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548 ; cf. M. Gras, *RBPh* 64, 1986, p. 15-16 ; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 52-53 ; I. Morris, *AArch* 67, 1996, p. 54-55. On remarque qu'en 1951, F. Villard, « Mégara Hyblaea », *MEFR* 63, 1951, p. 7-52, s'appuyant sur la datation des céramiques les plus anciennes (du dernier quart du VIII^e siècle), trouvées alors à Mégara, avait accepté la date de Thucydide pour la fondation de cette colonie mégarienne.

36 Holloway, *Anc. Sicily*, p. 54.

37 E. Luraghi, *op. cit.*, p. 50-51.

arrivèrent en Sicile. De même, bien que l'historien d'Athènes précise que les Mégariens occupèrent leur ville durant 245 ans avant qu'elle ne soit conquise par Gélon, il n'évoque jamais dans son œuvre la date de ce dernier événement³⁸. De même, Strabon, en suivant Éphore, rapporte que Naxos et Mégara furent les premières colonies en Sicile, tout en ajoutant que Syracuse fut fondée «à peu près à la même époque» (περὶ τοὺς αὐτοὺς χρόνους) que les colonies chalcidienne et mégarienne³⁹. Bref, devant l'ambiguïté et les divergences entre les récits évoquant la fondation de Mégara et de Syracuse, il devient évident que l'on ne peut pas proposer de dates précises pour ces colonies. Sans parler du fait que le laps de temps séparant l'arrivée des Mégariens en Sicile, leur première installation à Trôtilon et la fondation de Mégara reste difficile à établir⁴⁰.

Néanmoins, les traditions de Thucydide et d'Éphore ont, malgré leurs divergences, un élément en commun: l'accord initial entre les Mégariens et les Chalcidiens dans la colonisation de la Sicile, dont la rupture déboucha sur la fondation de Mégara⁴¹. Pour Thucydide, les Mégariens, après un séjour à Trôtilon (un site que les modernes identifient à la moderne Brucoli⁴² ou à la «Punta Castelluzzo»⁴³), ont fait cité commune avec les Chalcidiens à Léontinoi. Ils en ont ensuite été expulsés, et ils vécurent un temps à Thapsos, où leur chef, Lamis, trouva

38 Cf. Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 349; Nicosia, *Megara*, p. 156-161.

39 Strabon, VI, 2, 4, C 269.

40 Cf. De Fidio, *Corinto e l'Occidente*, p. 92-93; Danner, *Megara*, p. 26-27. À en croire Polyen (V, 5, 2), la période de cohabitation entre les Mégariens et les Chalcidiens à Léontinoi a été de six mois, tandis que le séjour des Mégariens à Trôtilon (qui doit probablement être corrigé en Thapsos, d'après Thucydide, voir ci-après) s'est limité à un hiver.

41 Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 316; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 601.

42 Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 239; G. Vallet, s.v. «Brucoli», in *BTCGI* IV, 1985, p. 200-204.

43 L. Bernabò Brea, «Punta Castelluzzo», in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Napoli 1973, p. 55, propose de localiser Trôtilon à «Punta Castelluzzo (comune di Augusta)», un peu au nord de Brucoli, à cause de la découverte sur ce site de fragments céramiques grecs. Bernabò Brea souligne que même si Brucoli offre une meilleure position portuaire, ce site n'a pas encore livré des traces archéologiques qui pourraient confirmer la présence d'un habitat grec à l'époque archaïque. Cf. Veronese, *Santuari greci*, p. 181.

la mort⁴⁴. Enfin, grâce à l'aide du roi sicule Hyblôn, ils fondèrent la cité de Mégara. Pour Éphore, les Mégariens arrivèrent en Sicile sous la direction de Théoclès et ils fondèrent leur cité, suite aux divergences avec les Chalcidiens.

Au surplus, Polyen nous fournit au II^e siècle ap. J.-C. des détails supplémentaires sur la cohabitation des Chalcidiens et des Mégariens à Léontinoi⁴⁵. Dans la notice consacrée à Théoclès, il rapporte le strata-gème militaire suivant⁴⁶:

1. Θεοκλῆς Χαλκιδέας τοὺς ἀπ' Εὐβοίας ἀγαγὼν τὴν Λεοντίνων κατέσχε μετὰ Σικελῶν, οἱ προενοικοῦντες ἐτύγγανον. ἐπεὶ δὲ καὶ Λάμις⁴⁷ ἐκ Μεγάρων ἀποικίαν ἀγαγὼν τῇ Λεοντίνων προσβάλλειν (παρεσκευάζετο), αὐτὸς μὲν ἐκβαλεῖν ἔφη τοὺς συνοικοῦντας Σικελοὺς μὴ δύνασθαι διὰ τοὺς ὅρκους, ἐκείνοις δὲ νυκτὸς ἀνοίξειν τὰς πύλας, καὶ παρελθόντας αὐτοὺς χρῆσθαι τοῖς Σικελοῖς ὡς πολεμίοις. Ὁ μὲν ἀνέφξεν, οἱ δὲ Μεγαρεῖς καταλαβόμενοι τὴν ἀγορὰν καὶ τὴν ἀκρόπολιν ὥπλισμένοι προσέπιπτον τοῖς Σικελοῖς. οἱ δὲ καταληφθέντες ἄοπλοι τὴν πόλιν ἐκλιπόντες ἔφευγον. Μεγαρεῖς δὲ ἀντὶ Σικελῶν Χαλκιδεῦσι συνώκησαν. 2. Θεοκλῆς Μεγαρέας Χαλκιδεῦσι συνοικήσαντας ἐξ μῆνας τῆς πόλεως ἐξέβαλε φήσας εὖξασθαι κατὰ τὸν τοῦ πολέμου καιρὸν «ἐὰν κρατήσωμεν τῆς πόλεως ἀσφαλῶς, θύσειν τοῖς δώδεκα θεοῖς καὶ πέμψειν πομπὴν ὅπλοις κεκοσμημένην». Τῶν δὲ Μεγαρέων (οὐδὲν) ὑπιδομένων, ἀλλὰ θύειν ἀγαθῇ τύχῃ κελευόντων, οἱ Χαλκιδεῖς παρ' αὐτῶν εἰς τὴν πομπὴν χρησάμενοι τὰς πανοπλίας, τῆς θυσίας γενομένης, αὐτοὶ νόμῳ πομπῆς βαδίζοντες, ἐπειδὴ κατὰ τὴν ἀγορὰν ὥπλισμένοι

44 La découverte d'une tombe datée par son mobilier de la fin du VIII^e siècle, quoiqu'il ne soit pas démontrable qu'elle appartienne à Lamis, confirme la présence des Grecs à Thapsos. À ce propos, voir P. Orsi, «Thapsos», *MAL* 6, 1895, col. 103-104. Pour l'hypothèse, avancée très prudemment par Orsi, que la tombe découverte à Thapsos appartenait à Lamis, voir aussi Dunbabin, *Western Greeks*, p. 19; Malkin, *Religion and Colon.*, p. 213; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 235; Holloway, *Anc. Sicily*, p. 50; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156; M. Gras, H. Tréziny, «Mégara Hyblaea. Retours sur l'agora», in *Architettura, urbanistica, società nel mondo antico. Giornata di studi in ricordo di Roland Martin*, Tekmeria 2, Paestum 2001, p. 60; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 16, n. 46; M. Adelaide Vaggioli, s.v. «Thapsos (penisola)», in *BTCGI* XX, 2011, p. 544-545.

45 Sur la date de composition des *Strategemata* de Polyen, voir M. T. Schettino, *Introduzione a Polieno*, Pisa 1998, p. 33-35.

46 Polyen, V, 5, 1-2. J.-P. Schneider m'a évité bien des erreurs dans la traduction de ce passage de Polyen.

47 Il y a une altération de ce passage: le manuscrit F du Polyen porte ἐπεὶ δὲ καὶ Πλαταεῖς, qui doit être remplacé par ἐπεὶ δὲ καὶ Λάμις, d'après Thucydide, VI, 4, 1. Voir à cet égard Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156-157.

κατέστησαν, Θεοκλῆς ἐκέλευσεν ἀνειπεῖν τὸν κήρυκα· «Μεγαρεῖς ἐκ τῆς πόλεως ἀπιδόντων πρὸ δύντος ἡλίου». Οἱ δὲ ἐπὶ τοὺς βωμοὺς ἰκέται καταφυγόντες ἤξιον μὴ διώκεσθαι ἢ μετὰ τῶν ὄπλων ἐκπέμπεσθαι. Θεοκλῆς μετὰ τῶν Χαλκιδέων ἐβουλευέσατο οὐκ ἀσφαλῶς ἔχειν ἐκβαλεῖν τοσοῦτους ἐχθροὺς ὀπλισμένους. Καὶ δὴ γυμνοὶ Μεγαρεῖς τῆς Λεοντίνων ἐκπεσόντες Τρώτιλον⁴⁸ κατῴκησαν μέχρι ἐνὸς χειμῶνος· μέχρι γὰρ τοσούτου συνεχώρησαν οἱ Χαλκιδεῖς.

1. Conduisant des Chalcidiens d'Eubée, Théoclès prit possession du territoire de Léontinoi⁴⁹ avec des Sicules qui se trouvaient habiter le pays auparavant. Et, comme Lamis, conduisant à son tour une colonie de Mégare, se préparait à se diriger vers le territoire de Léontinoi, Théoclès dit qu'il ne pouvait chasser lui-même les Sicules qui vivaient avec eux à cause des serments, mais qu'il ouvrirait pendant la nuit les portes (aux Mégariens) et que, une fois à l'intérieur, ceux-ci pourraient traiter les Sicules en ennemis. Lorsqu'il fit ouvrir les portes, les Mégariens, après avoir occupé l'agora et l'acropole, se précipitèrent en armes sur les Sicules qui, surpris sans armes, abandonnèrent la cité et s'enfuirent. Les Mégariens résidèrent ainsi avec les Chalcidiens à la place des Sicules. 2. Théoclès chassa de la cité les Mégariens après qu'ils y avaient vécu six mois avec les Chalcidiens. Il prétendit avoir fait au moment de la guerre le vœu suivant : « Si nous exerçons le pouvoir sur la cité en toute sécurité, nous offrirons un sacrifice aux Douze Dieux et nous les honorerons en menant une procession (composée d'hommes) en armes ». Les Mégariens ne se méfiaient de rien, mais invitaient (les Chalcidiens) à sacrifier à la bonne fortune. Les Chalcidiens de leur côté, empruntant (aux Mégariens) leur panoplie en vue de la procession, une fois le sacrifice achevé, marchaient au pas à la façon d'une procession. Lorsqu'ils s'étaient arrêtés tout en armes sur l'agora, Théoclès ordonna au héraut de faire cette proclamation : « Que les Mégariens sortent de la cité avant le coucher du soleil ! » Ces derniers, s'étant réfugiés en suppliants auprès des autels, demandèrent de ne pas être chassés ou alors d'être renvoyés avec leurs armes. Théoclès réfléchit avec les Chalcidiens qu'il n'était pas sûr de chasser un si grand nombre d'ennemis avec leurs armes. Et exilés justement sans armes du territoire de Léontinoi, les Mégariens s'établirent à Trôtilon pour un hiver ; en effet, c'est pour cette durée que les Chalcidiens leur avaient accordé (cette faveur).

Le récit de Polyen présente à coup sûr des inexactitudes ou des déformations, sans être pour autant dépourvu d'intérêt. Le parallélisme entre les Sicules surpris « sans armes » (*aoploi*) et les Mégariens expulsés de Léontinoi « sans armes » est suspect. Comme Cusumano l'a noté, ces

48 Le manuscrit mentionne Τρώϊλον, qu'il convient de corriger en Τρώτιλον, le toponyme mentionné par Thucydide, VI, 4, 1. À ce sujet, voir Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 314, n. 3.

49 Tout comme E. Bianco (éd.), *Gli Stratagemmi di Polieno. Introduzione, traduzione e note critiche*, Torino 1997, p. 161, on traduit τὴν Λεοντίνων par « le territoire de Léontinoi » (τὴν Λεοντίνων χώραν), le mot χώρα étant sous-entendu.

détails montrent d'une part la prétendue infériorité des indigènes vis-à-vis des Grecs et, d'une autre, le processus de la « metamorfosi antropologica » des Mégariens armés, qui se transforment à la fin de leur séjour à Léontinoi en *aoploi* (« sans armes »), à l'image des Sicules⁵⁰. Le statut similaire des Mégariens et des indigènes, tous rejetés par les autres Grecs de Sicile, pouvait expliquer leur collaboration dans la fondation de la nouvelle cité.

La mention des Douze Dieux s'avère aussi intéressante à relever. Ce culte n'est pas attesté par d'autres documents à Léontinoi et il n'est pas non plus répertorié à Chalcis, tandis qu'à Mégare une statue des Douze Dieux, œuvre de Praxitèle, se trouvait à l'époque de Pausanias dans le sanctuaire d'Artémis *Sôteira*⁵¹. En Eubée, les mois du calendrier de la cité d'Histiée étaient formés sur les noms des Douze Dieux, mais on ne peut pas dire si ce calendrier remonte à l'époque archaïque⁵². Si l'on ne peut pas prouver l'existence d'un culte des Douze Dieux à l'époque de la fondation de Léontinoi, le contexte dans lequel ces divinités sont célébrées trouve des parallèles remontant à l'époque archaïque et classique. Tout d'abord, il ressort du passage de Polyen que le culte des Douze Dieux était célébré sur l'agora, ce qui rappelle la célébration de ces divinités à Athènes. Selon Thucydide, lorsque Pisistrate le Jeune, le fils du tyran Hippias, fut archonte, il consacra un autel aux Douze Dieux sur l'agora⁵³. Ensuite, Théoclès intègre une liste de héros ou de chefs d'expédition, fondateurs mythiques d'autels des Douze Dieux,

50 N. Cusumano, *Una terra splendida et facile da possedere. I Greci e la Sicilia*, Roma 1994, p. 81-83, 86-91 ; cf. Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 64-66.

51 Pausanias, I, 40, 3. Notons que dans le monde mégarien, le culte des Douze Dieux est attesté à Hiéron, localité située sur la rive asiatique du Bosphore thrace dont Byzance et Chalcédoine se disputaient la possession : Apollonios de Rhodes, II, 531-533 (et sa scholie) ; Polybe, IV, 39, 6 ; *I. Kalchedon*, 13 ; Denys de Byzance, 75, p. 27 (éd. R. Güngerich) ; Hésychios, *FGrHist* 390 F 33. Selon Polybe et Denys de Byzance, étant arrivé à Hiéron, Jason aurait été le premier à sacrifier aux Douze Dieux. Cf. C.R. Long, *The Twelve Gods of Greece and Rome*, Leiden et al. 1987, p. 55-57, 132-133, 153-154, 217-218.

52 La plus ancienne attestation d'un mois du calendrier d'Histiée, le mois *Are(i)os*, est fournie par l'inscription *IG XII 9*, 1188, l. 6, datant du IV^e siècle. Voir à cet égard D. Knoepfler, « Le calendrier des Chalcidiens de Thrace. Essai de mise au point sur la liste et l'ordre des mois eubéens », *JS*, 1989, p. 32-33 ; Trümpy, *Monatsnamen*, p. 267-270.

53 Thucydide, VI, 54, 6-7 ; cf. C.R. Long, *op. cit.*, p. 157.

tel que Deucalion en Thessalie, Héraclès à Olympie, Agamemnon sur le promontoire Lekton en Troade, Jason à Hiéron sur le Bosphore thrace⁵⁴. On sait aussi qu'à Athènes l'autel des Douze Dieux était particulièrement recherché par les suppliants et il est vraisemblable que, sur le point d'être chassés par les Chalcidiens, les Mégariens se réfugièrent aussi auprès de l'autel de ces divinités⁵⁵. Compte tenu de ces analogies, il est permis de supposer que Polyen se fit l'écho d'une tradition locale selon laquelle Théoclès fut le fondateur du culte des Douze Dieux à Léontinoi.

Revenons à la question de l'installation des Grecs en Sicile pour noter que l'auteur des *Stratagèmes* corrobore Thucydide sur plusieurs points : il rapporte que les Mégariens sont arrivés seuls en Sicile et qu'ils ont cohabité avec les Chalcidiens à Léontinoi, pendant une brève période⁵⁶. Il existe une contradiction entre Thucydide et Polyen concernant la présence des Mégariens à Trôtilon : le premier la situe avant l'arrivée des Mégariens à Léontinoi, le deuxième après. Mais cette divergence peut s'expliquer par une confusion faite par Polyen entre Trôtilon et Thapsos. Polyen, comme Thucydide, omet d'indiquer que les Mégariens furent menés par l'Athénien Théoclès ; c'est seulement la tradi-

54 Hellanicos, *FGrHist* 4 F 6 a-b, mentionne l'autel des Douze Dieux bâti par Deucalion en Thessalie. Pour les autels des Douze Dieux construits par Héraclès à Olympie, voir Pindare, *Olympiques*, X, 43-50 (et les scholies). Grâce à Strabon, XIII, 1, 48, C 605, on apprend qu'Agamemnon consacra un autel aux Douze Dieux sur le mont Lekton. Cf. C. R. Long, *op. cit.*, p. 153, 159 ; S. Georgoudi, « Les Douze Dieux et les autres dans l'espace culturel grec », *Kernos* 11, 1998, p. 73-83.

55 Hérodote, VI, 108, rapporte que, menacés par les Thébains, les Platéens vinrent demander l'aide aux Athéniens, en se réfugiant sur l'autel des Douze Dieux. D'après Lycurgue, *Contre Léocrate*, 93, Callistratos, homme politique athénien de la première moitié du IV^e siècle, partit en exil afin d'échapper à la condamnation à mort prononcée par la cité contre lui. De retour à Athènes, il chercha le salut auprès des Douze Dieux, mais sans succès, le peuple l'ayant mis à mort.

56 Bérard, *Colonisation*, p. 77-78 ; Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 314 ; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156. Selon Dunbabin, *Western Greeks*, p. 45, le récit de Polyen se fonde probablement sur l'œuvre que Thucydide a abrégée dans le chapitre sur les fondations grecques de la Sicile. En revanche, pour Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 64, 87-89, la source de Polyen est probablement Timée, auteur qui aurait présenté une version favorable aux Chalcidiens, en rendant les Mégariens responsables de l'élimination des Sicules à Léontinoi. Sur Timée en tant que source de Polyen, voir aussi M. T. Schettino, *op. cit.*, p. 181-184. Cf. Manni, *Sicilia preromana*, p. 197-198 ; Tréziny, *Grecs et indigènes*, p. 24.

tion d'Éphore qui transmet cette information⁵⁷. L'absence de la mention de l'origine athénienne de Théoclès par Thucydide ne peut guère surprendre, car celui-ci connaissait sans doute l'opinion d'Hellánikos de Lesbos, auteur d'une *Histoire de l'Attique*⁵⁸, selon laquelle Théoclès venait de Chalcis⁵⁹. Bérard a été le premier à soutenir que l'origine athénienne de Théoclès, qui apparaît chez Éphore, était une invention de la propagande athénienne au cours du V^e siècle, soit à l'époque de la fondation de Thourioi, soit plus probablement à celle de l'expédition athénienne en Sicile. Car l'Eubée était alors une dépendance d'Athènes, Naxos un membre de la Ligue de Délos et Athènes s'arrogeait des droits panhelléniques sur l'Occident⁶⁰. Que cette tradition date de l'époque de l'empire athénien ou qu'elle fut une création postérieure reste néanmoins

57 Graham, *Megara Hyblaea*, p. 151-152, réfute la tradition d'Éphore. *Contra* Malkin, *Megara Hyblaea*, p. 212-214, qui démontre que, en dépit de ses *topoi* classiques, Éphore a une valeur historique.

58 Cette œuvre est citée par Thucydide, I, 97, 2.

59 Hellánikos, *FGrHist* 4 F 82 (cité par Stéphane de Byzance, s.v. Χαλκίς); cf. G. Vanotti, «L'idea di colonizzazione in Elanico e in Tucidide», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 97-107, notamment p. 104. Sur Hellánikos de Lesbos, voir A. Gudeman, s.v. «Hellánikos» 7, *RE* VIII, 1913, col. 104-155; Jacoby, *FGrHist* III b *Supplement (Text)*, p. 1-21. L'origine chalcidienne de Théoclès est rapportée aussi par Conon, *FGrHist* 26 F 1, XX. En revanche, Théoclès est considéré comme «un Naxien ou un Érétrien» par la *Souda*, s.v. ἐλεγεῖν, ainsi que par l'*Etymologicon Magnum*, s.v. ἐλεγαίνειν (éd. T. Gaisford). Afin d'éliminer la contradiction qui existe entre le récit d'Éphore et les autres récits relatifs à l'origine de Théoclès, M. Vaglio, «L'ecista ateniese. Una nota su Teocle, il fondatore di Nasso», *Hesperia*, 17: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 2003, p. 159-164, estime que cet œciste était originaire d'Athènes Diades, cité située en Eubée. Pour l'examen des traditions concernant l'origine de Théoclès, voir aussi R. van Compernelle, «La fondation de Naxos et les sources littéraires. Contribution à l'histoire de la colonisation grecque», *BIBR* 26, 1950, p. 163-185.

60 Bérard, *Colonisation*, p. 78-79, suivi par G. Vallet, «Les cités chalcidiennes du Déroit et de Sicile», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 120; Asheri, *La colon. gr.*, p. 106-107; Leschhorn, *Gründer*, p. 9; R. van Compernelle, «La Sicilia e la Grecia arcaica fino alle fine del VI secolo: l'apporto delle fonti letterarie», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 27; F. Cordano, *Antiche fondazioni greche. Sicilia e Italia meridionale*, Palermo 1986, p. 32-33; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Megara*, p. 213. Cf. A. Mele, «Cuma in Opicia tra Greci e Romani», in *Cuma. Atti del quarantottesimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 27 settembre-1 ottobre 2008)*, Taranto 2009, p. 100-101.

impossible à savoir, faute d'une documentation explicite⁶¹. Force est de constater à cet égard que l'absence de la mention d'un œciste mégarien chez Éphore faisait de l'Athénien Théoclès le véritable fondateur de Mégara. On se demande alors si le rôle de Théoclès dans l'installation des Mégariens en Sicile ne fait pas partie des thèmes de propagande athéniens vis-à-vis de leurs voisins de Mégare. Les Athéniens pouvaient soutenir à l'époque classique non seulement le droit de possession sur la Mégaride, mais aussi que les Mégariens avaient été conduits en Sicile par un Athénien⁶².

Le parti pris par Vallet et Villard en faveur de la tradition d'Éphore concernant la fondation de Mégara, au détriment de celle de Thucydide, a eu comme résultat l'acceptation de la thèse selon laquelle les *apoikoi* des Mégariens et des Chalcidiens étaient unies au départ⁶³. Il y a cependant de sérieux doutes vis-à-vis de cette interprétation et il vaut mieux considérer l'expédition menée par Lamis comme une initiative propre aux Mégariens. En effet, je pense qu'il n'y a pas eu une subordination des Mégariens aux Chalcidiens⁶⁴ ou des Doriens aux Ioniens⁶⁵,

61 Selon G. Parmeggiani, *op. cit.*, p. 292, Éphore récupère la tradition qui faisait du Chalcidien Théoclès un Athénien, pour porter un jugement critique sur Athènes et non pas pour la glorifier. Car si les Athéniens avaient répondu à l'appel de Théoclès de coloniser la Sicile, cela les aurait mis aux V^e-IV^e siècles à l'abri de biens des erreurs.

62 Pour les récits soutenant l'appartenance de la Mégaride à l'Attique, voir *supra*, chapitre I.2.2.

63 N. M. Kontoleon, «Zur Gründung von Naxos und Megara», in *Europa. Studien zur Geschichte und Epigraphik der frühen Aegaeis. Festschrift für Ernst Grumach*, W. C. Brice (éd.), Berlin 1967, p. 183-187; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 75; Figueira, *Chronological Table*, p. 269-270; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 255; J.-L. Lamboley, *Les Grecs d'Occident. La période archaïque*, Paris 1996, p. 71-72; Polignac, *Megara Hyblaea*, p. 225-226.

64 Figueira, *Chronological Table*, p. 270, note: «The Megarians were not free agents in Sicily. It may be that even in their settlement of Trotilon, they were acting as auxiliaries of the Khalkidians».

65 M. Gras, H. Tréziny, in *Megara* 5, p. 549, pensent que l'emploi du terme οἰκῆτορες pour les Doriens par le Ps.-Scymnos, 275, indique le fait que ceux-ci sont en «position subalterne» par rapport aux autres colons. Mais le passage en question me semble être surinterprété, οἰκῆτορες pouvant désigner à la fois les Ioniens et les Doriens (voir la traduction de Marcotte dans la CUF). De plus, rien ne permet d'affirmer que les οἰκῆτορες doriens et ioniens bénéficiaient d'un statut inférieur aux autres colons. Comme le rappelle Casevitz, *Vocabulaire*, p. 84-85, οἰκῆτωρ signifie résident associé aux colons officiels, sans avoir toujours un sens juridique précis.

mais plutôt une collaboration temporaire entre les Mégariens et les Chalcidiens⁶⁶, similaire à celle qui unissait les Mégariens et les «Doriens» (des Argiens?) en route vers la Sicile. De fait, plusieurs alliances *ad hoc* se sont constituées entre différents groupes d'*apoikoi* menés par un ou plusieurs chefs. Ce fut le cas des alliances entre les Mégariens de Lamis et les Chalcidiens de Théoclès à Léontinoi, entre les Corinthiens d'Archias et les «Doriens» à Syracuse, ou encore entre les Chalcidiens (partis de Zancle sous la conduite d'Euclide, de Simos et de Sacon) et les *Mylétidai* (expulsés de Syracuse) à Himère⁶⁷.

Quant aux premières relations entre les Mégariens et les Chalcidiens, les savants n'accordent pas de crédit au texte de Polyen qui rapporte que les Mégariens agirent par eux-mêmes ou peut-être même voulaient attaquer (προσβάλλειν) la cité de Léontinoi⁶⁸. Mais rien ne justifie le rejet de ce témoignage et il est envisageable que les Chalcidiens se soient confrontés à la pression des Mégariens et que ce ne soit pas Théoclès qui invita les Mégariens à Léontinoi. Autrement dit, les Chalcidiens ont fait le choix d'intégrer les Mégariens, au moins pour une brève période, plutôt que de les affronter⁶⁹.

Si l'on considère que la tradition selon laquelle les Mégariens et les Chalcidiens sont arrivés ensemble en Sicile n'est pas fiable, étant due à la propagande athénienne, il ressort que les Mégariens ont eu en Sicile leur propre mouvement de colonisation. Ils n'étaient donc pas, comme on a pu l'écrire, un «misero gruppo di Megaresi vagabondi» qui, d'une manière inattendue, aurait réussi à créer les premiers éléments de

66 Cf. E. Manni, «Greci in Sicilia fra l'VIII e il VI secolo», in E. Manni, *Σικελικά και Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Roma 1990, p. 94.

67 Malkin, *Megara Hyblaia*, p. 214-215. R. Osborne, «Early Greek Colonization? The Nature of Greek Settlement in the West», in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 251-269, insiste sur le caractère «privé» des *apoikiai* («private enterprises») et sur le rôle des «charismatic individuals» dans la fondation des établissements grecs d'Italie et de Sicile. Voir à cet égard aussi A. Morakis, «Thucydides and the Character of Greek Colonisation in Sicily», *CQ* 61, 2, 2011, p. 460-492.

68 Le verbe προσβάλλειν, employé par Polyen (V, 5, 1), peut être traduit par «se diriger vers» ou «venir dans», mais aussi par «attaquer». Voir à ce propos *LSJ*, s.v. προσβάλλω II 1; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 156-157.

69 Dunbabin, *Western Greeks*, p. 18.

l'urbanisme grec⁷⁰. D'ailleurs, on rappelle que l'*apoikia* de Lamis avait au début un caractère composite, d'autres Dorien s'étant associés aux Mégariens pour partir vers la Sicile. On rappellera du reste qu'en l'absence d'une historiographie qui leur soit propre, la marginalité des Mégariens dans les sources littéraires s'explique par l'origine syracusaine, chalcidienne ou athénienne de ces sources⁷¹.

Suite à la mort de leur chef à Thapsos, les *apoikoi* choisirent probablement un autre œciste pour effectuer la fondation de leur ville (que celui-ci soit le roi Hyblôn ou non, voir ci-dessus), comme cela se produisit dans le cas de Catane. À cet égard, Thucydide (VI, 3, 3) atteste que les Chalcidiens menés par Théoclès fondèrent Naxos, Léontinoi et Catane. Pourtant, même s'ils étaient arrivés en Sicile sous la conduite de Théoclès, les habitants de Catane se donnèrent eux-mêmes Évarchos pour œciste. Ce témoignage montre qu'au VIII^e siècle le changement de l'œciste était envisageable pour les *apoikoi*.

En conclusion, ces considérations rendent, à mon sens, difficile à accepter l'opinion selon laquelle les Mégariens n'étaient à leur arrivée en Sicile qu'un élément rapporté aux Eubéens et plaide au contraire pour la spécificité du mouvement mégarien de colonisation.

II.1.1.2 Les rapports entre les Mégariens et les Sicules

À leur arrivée en Sicile, les Grecs rencontrèrent les Sicules dans les parties orientales et septentrionales de l'île, les Sicanes, les Élymes et les Phéniciens dans les parties méridionales et occidentales⁷². Pour la

70 D. Asheri, *Athenaeum* N.S. 56, 1978, p. 401, écrit : « È quindi veramente straordinario constatare come riuscì questo misero gruppo di Megaresi vagabondi, senza ecista, ad «organizzare lo spazio» secondo regole ben definite, che segnano la data di nascita dell'urbanistica pianificata greca in occidente ».

71 Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 57-58, 64, 66, 88-89 ; Gras, Tréziny, *Megara Iblea*, p. 257. Pour la place de Mégara dans les historiographies syracusaine et chalcidienne, voir également M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 548-550.

72 Thucydide, VI, 2, 2-6. On renverra parmi les nombreuses études sur les populations locales de Sicile à l'époque de la colonisation grecque à Manni, *Sicilia preromana*, p. 181-211 ; R. Ambrosini, « L'elemento indigeno », in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Napoli 1980, p. 43-51 ; L. Braccisi, « Trattazione storica », in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Napoli 1980, p. 53-86 ; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 19-82, 507-632 ; R. van Compernelle, « Segesta e gli Elimi, quarant'anni dopo », in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti del*

Sicile orientale, les trouvailles archéologiques corroborent les récits attestant la présence à la haute époque archaïque de communautés sicules à Léontinoi⁷³ et à Syracuse⁷⁴. Bien que Mégara n'ait pas fourni jusqu'à présent de telles trouvailles, on notera la présence d'un site indigène près de Villasmundo, dans la vallée du fleuve Marcellino, à 8 km au nord-ouest de la ville mégarienne. Explorée par Voza, la nécropole de ce site a livré des céramiques de fabrication locale et d'importation datant de la première moitié du VIII^e siècle, la localité étant abandonnée probablement dans la première moitié du VII^e siècle⁷⁵. En dépit du

seminario di studi (Palermo-Contessa Entellina, 25-28 maggio 1989), G. Nenci *et al.* (éds.), Palermo 1990, p. 73-98; V. La Rosa, «Le popolazioni della Sicilia: Sicani, Siculi, Elimi», in *Italia omnium terrarum parens*², G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1991, p. 3-110; R. Sammartano, *Origines gentium Siciliae. Ellanico, Antioco, Tucidide*, Roma 1998; Leighton, *Sicily before History*, p. 215-268; R.M. Albanese Procelli, *Sicani, Siculi, Elimi. Forme di identità, modi di contatto e processi di trasformazione*, Milano 2003, surtout p. 131-145; A. Willi, *Sikelismos: Sprache, Literatur und Gesellschaft im griechischen Sizilien (8.-5. Jh. v. Chr.)*, Basel 2008, p. 331-349.

- 73 Polyen, V, 5, 1; Thucydide, VI, 3, 3. Sur les sites sicules des alentours de Léontinoi et les rapports entre les Sicules et les Chalcidiens, voir G. Vallet, «La colonisation chalcidienne et l'hellénisation de la Sicile orientale», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 87-105; G. Rizza, «Siculi e Greci sui colli di Leontini», *Cronache di Archeologia* 1, 1962, p. 3-27; E. Procelli, «Aspetti e problemi dell'ellenizzazione calcidese nella Sicilia orientale», *MEFRA* 101, 1989, p. 679-689; Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 61-64; I. Morris, *AArch*, 67, 1996, p. 56; M. Frasca, «Leontinoi alla luce delle nuove indagini», in *La Sicilia in età arcaica. Dalle apoikiai al 480 a.C. Contributi dalle recenti indagini archeologiche*, R. Panvini et L. Sole (éds.), Palermo 2009, p. 75-76; Frasca, *Leontinoi*, p. 25-35, 41-44.
- 74 Thucydide, VI, 3, 2. Pour les découvertes archéologiques qui attestent la présence des indigènes à Syracuse et dans son territoire au moment de l'arrivée des Grecs, voir G. Voza, «Ricerche in Ortigia. Esplorazioni nell'area delle necropoli e dell'abitato», in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Napoli 1973, p. 81-82; M. Frasca, «Iron Age Settlements and Cemeteries in South-eastern Sicily: An Introduction Survey», in *Early Societies in Sicily: New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 140-141; *idem*, «Una nuova capanna <sicula> a Siracusa, in Ortigia: tipologia dei materiali», *MEFRA* 95, 1983, p. 565-598; V. La Rosa, *op. cit.*, p. 36; R. Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 91-93; Tréziny, *De Mégara à Sélinonte*, p. 162.
- 75 G. Voza, «Villasmundo-Necropoli in contrada Fossa», in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Napoli 1973, p. 57-63; *idem*, «La necropoli della valle del Marcellino presso Villasmundo», in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 104-110; *idem*, «Evidenze archeologiche di VIII e VII secolo a.C. nel territorio di Siracusa: la necropoli di Villasmundo, nella valle del Marcellino», *ASAA* 60,

fait qu'elles ne sont que partiellement publiées, les trouvailles de Villasmundo font de ce site un meilleur candidat à l'identification avec Hybla (la capitale du roi Hyblôn) que Pantalica⁷⁶. Cette opinion, qui est actuellement partagée par plusieurs chercheurs, est soutenue par les parallèles établis entre le matériel céramique de Villasmundo et celui de Mégara, et par l'absence de la céramique géométrique à Pantalica, un site qui semble se trouver plutôt dans l'aire d'influence de Syracuse⁷⁷. Pourtant, il reste douteux que les trouvailles de Villasmundo, qui sont selon Voza la conséquence des contacts précoloniaux entre les Grecs et la Sicile, puissent être mises en relation directe avec la fondation de Mégara⁷⁸. Dernièrement, Tréziny estime que les plus anciens vases seraient d'origine eubéo-cycladique, ou «chalchidienne», chose qui plaiderait en faveur des Chalcidiens comme responsables des contacts avec les indigènes durant cette phase précoloniale⁷⁹. Ajoutons que les difficultés rencontrées par les Mégariens à trouver un emplacement convenable pour leur *apoikia* indiquent qu'ils n'avaient pas acquis une bonne connaissance de la Sicile orientale, comme on l'aurait attendu d'une cité qui avait développé des échanges précoloniaux avec les habitants de cette région⁸⁰.

N.S. 44, 1982 (1984), p. 169-171 ; *idem*, «I contatti precoloniali col mondo greco», in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1986, p. 560 ; cf. Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 54-55 ; Coldstream, *Geom. Gr.²*, p. 233 ; R.M. Albanese Procelli, *op. cit.*, p. 132-133 ; Tréziny, *Grecs et indigènes*, p. 19-21.

76 L'identification d'Hybla, le chef-lieu du roi sicule, avec Pantalica a été proposée par Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 163-164 ; *idem*, «Pantalica», in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Napoli 1973, p. 53, suivi par G. Vallet, «Espace privé et espace public dans une cité coloniale d'Occident (Mégara Hyblaea)», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 464 ; V. La Rosa, *op. cit.*, p. 35 ; Coldstream, *Geom. Gr.²*, p. 235 ; Boardman, *Gr. Overseas³*, p. 189.

77 R.M. Albanese Procelli, «Greek and Indigenous People in Eastern Sicily : Forms of Interaction and Acculturation», in *Early Societies in Sicily : New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 168 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 338, n. 151 ; Tréziny, *Grecs et indigènes*, p. 18, 21.

78 Danner, *Megara*, p. 30-32 ; De Angelis, *Megara Hyblaea and Selinous*, p. 10-11 ; Leighton, *Sicily before History*, p. 225. Cf. Martin *et al.*, *Città greche*, p. 611 ; R. Leighton, «Sicily during the Centuries of Darkness», *CArchJ* 3, 2, 1993, p. 274-275.

79 Tréziny, *Grecs et indigènes*, p. 20-21 ; cf. M. Denoyelle, M. Iozzo, *La céramique grecque d'Italie méridionale et de Sicile. Productions locales et apparentées du VIII^e au III^e siècle av. J.-C.*, Paris 2009, p. 42.

80 C.W. Neeft, «Observations on the Thapsos Class», *MEFRA* 93, 1981, p. 55, n. 204.

On notera du reste qu'il est improbable que le roi Hyblôn ait concédé une partie de son territoire sans être convaincu de la possibilité de recevoir une aide militaire de la part des Mégariens. Comme on n'a pas manqué de le suggérer, les Sicules comptaient sans doute sur l'appui des Mégariens contre la menace des *apoikoi* chalcidiens et corinthiens⁸¹. Même si les Mégariens furent chassés de Léontinoi par les Chalcidiens, il ne faut pas sous-estimer leur capacité militaire. Il est difficile de croire que des colons désarmés (*aoploi*) aient occupé un endroit dépourvu de défenses naturelles tel que le site de la future Mégara⁸². L'absence d'une véritable fortification naturelle et les éventuelles menaces de leurs voisins grecs ont probablement déterminé les Mégariens à bâtir leur premier rempart à une date relativement haute, autour de 700⁸³.

Du reste, les sources textuelles témoignent de l'existence d'un rapport ambigu entre Mégara et le site sicule d'Hybla. Éphore, dans le passage cité par Strabon (VI, 2, 2, C 267), rapporte que Mégara s'appelait auparavant Hybla (Μέγαρα, τὴν Ὑβλαν πρότερον καλουμένην)⁸⁴. Il résulte de cette tradition, reprise aussi par Servius et Stéphane de Byzance⁸⁵, que les Grecs ont colonisé Hybla, la cité grecque remplaçant par la suite le site sicule⁸⁶. Certes, la présence indigène fait encore défaut à Mégara, mais rien n'empêche qu'Éphore ait pu transmettre une tradition locale selon laquelle la cité grecque fut le successeur du royaume d'Hyblôn. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que la ville ait été fondée sur un site sicule pour faire apparaître une telle tradition. Il suffit que la localité indigène ait été englobée dans le territoire de la nouvelle fondation

81 Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 172-173; Graham, *Megara Hyblaea*, p. 159-163; Holloway, *Anc. Sicily*, p. 50; Coldstream, *Geom. Gr.²*, p. 235-236 et 242; Leighton, *Sicily before History*, p. 232-233; P.G. Guzzo, *Fondazioni greche. L'Italia meridionale e la Sicilia (VIII e VII sec. a. C.)*, Roma 2011, p. 177-180.

82 G. Vallet, F. Villard, «Mégara Hyblaea IX. Les problèmes de l'agora et de la cité archaïque», *MEFR* 81, 1969, p. 10; Vallet, *Bilan*, p. 454.

83 H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 301; *idem*, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 59.

84 L'autre texte (Ps.-Scymnos, 276-277) qui transmet la tradition d'Éphore présente également un caractère ambigu : οἱ Χαλκιδεῖς κτίζουσι Νάξον, οἱ Μεγαρεῖς δὲ τὴν Ὑβλαν.

85 Servius, *ad Buc.*, I, 54: *Hybla, quae postea Megara, oppidum Siciliae*; Stéphane de Byzance, s.v. Μέγαρα. [...] ἔκτη ἐν Σικελίᾳ, ἢ πρότερον Ὑβλην, ἀπὸ Ὑβλωνος βασιλέως, καὶ Ὑβλαῖοι οἱ πολῖται.

86 N. Cusumano, *op. cit.*, p. 91; cf. M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 338.

pour que les auteurs antiques aient pu considérer Mégara comme le substitut de l'établissement sicule⁸⁷. Je rappelle que la cité d'Histria (Istros) portait le nom du célèbre fleuve, parce que celui-ci était aux confins de son territoire, la ville n'étant pas installée aux embouchures de l'Istros⁸⁸.

Le développement rapide et la croissance démographique de Mégara durant le VII^e siècle seraient dus, selon De Angelis, à l'afflux de Sicules, menacés par l'expansion de Syracuse⁸⁹. Il estime que l'arrivée des indigènes en ville expliquerait la disparition des sites sicules de l'arrière-pays de Mégara vers le milieu du VII^e siècle. Mais cette hypothèse est difficile à prouver en l'absence d'une prospection systématique de la *chôra*, peu connue actuellement, et du caractère lacunaire des publications. D'ailleurs, Sammartano arrive à une conclusion opposée à celle de De Angelis, en suggérant que l'abandon de Villasmundo dans les premières décennies du VII^e siècle serait un indice de la détérioration des rapports entre les Mégariens et les Sicules⁹⁰. De surcroît, les chercheurs ont suggéré qu'une série de pratiques funéraires qui apparaissent dans les nécropoles – la position foetale (*rannicchiata*), la décapitation des cadavres, l'inhumation multiple – témoignerait d'une présence ou d'une influence sicule dans le domaine funéraire à Mégara⁹¹.

87 Cf. Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 71-72.

88 P. Alexandrescu, « Colonisation occidentale et colonisation pontique », in *Die Ägäis und das westliche Mittelmeer. Beziehungen und Wechselwirkungen 8. bis 5. Jh. v. Chr. Akten des Symposions, Wien, 24. bis 27. März 1999*, F. Krinzinger (éd.), Wien 2000, p. 520 (= *L'aigle et le dauphin. Études d'archéologie pontique*, Bucarest-Paris 1999, p. 24); cf. Avram, *Les territoires d'Istros et de Callatis*, p. 610-612.

89 De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 52-54, voir également p. 1-10 pour l'analyse de la culture indigène rencontrée par les Mégariens à leur arrivée en Sicile, avec une présentation détaillée de la bibliographie à ce sujet. De même, la présence des Sicules dans la cité de Mégara est soutenue par Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 17; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 94, 107, 271-272; cf. M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 523-524. Pour les rapports entre les Grecs et les indigènes de Sicile, voir aussi F. de Angelis, « Equations of Culture: the Meeting of Natives and Greeks in Sicily (ca. 750-450 BC) », *Ancient West & East* 2, 1, 2003, p. 19-50.

90 Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 67-68.

91 M. Gras, « Nécropole et histoire : quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea », *Kokalos* 21, 1975, p. 48; L. Mercuri, « Tête sans corps, corps sans tête. De certaines pratiques funéraires en Italie méridionale et en Sicile (VIII^e-V^e siècles avant J.-C.) », *MEFRA* 113, 2001, p. 10; cf. Vallet-Voza, *Augusta*, p. 57; L. M. Guglielmino, « La necropoli di Entella », in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*,

Cependant, la datation de ces tombes de l'époque archaïque et le caractère indigène de ces pratiques funéraires ont été contestés, de sorte que l'on ne peut pas s'appuyer sur ces trouvailles, du moins avant leur publication intégrale⁹².

Malheureusement, la documentation onomastique ne permet pas de compléter l'image des rapports entre les Mégariens et les Sicules, ce qui n'est guère surprenant, tant la moisson des inscriptions est maigre pour cette cité. Un seul nom semble avoir une origine sicule, soit l'anthroponyme *Κυβοι[ος], qui apparaît dans une inscription funéraire fragmentaire⁹³. On connaît par ailleurs le nom d'un site de la *chôra*: il s'agit de Styella, établissement qualifié de *phrourion* par Stéphane de Byzance, et qui s'appelait aussi Hybla, selon Philistos de Syracuse⁹⁴. Cette localité, qui englobe un ancien centre sicule et qui, après l'abandon de Mégara, commence à frapper des monnaies, se trouverait selon

J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 207-209; R. M. Albanese Procelli, «Le etnie dell'età del ferro e le prime fondazioni coloniali», in *Prima Sicilia, alle origini della società siciliana, Albergo dei Poveri, Palermo, 18 ottobre-22 dicembre 1997*, S. Tusa (éd.), Siracusa-Palermo 1997, p. 519-520; Leighton, *Sicily before History*, p. 234-237.

92 Tréziny, *Greco et indigènes*, p. 26.

93 M. Lejeune, «Notes d'épigraphie sicilienne», *Kokalos* 16, 1970, p. 23-24; *contra* C. Gallavotti, «Scritture arcaiche della Sicilia e di Rodi», *Helikon* 15-16, 1975-1976, p. 111-112, qui propose le supplément [Μυρ]τῶι Κυβοῖ[τις], et estime que le dernier mot serait l'ethnique d'une femme, formée à partir de Κύβος, une localité punique en Afrique, près d'Utique, mentionnée par Stéphane de Byzance, s.v. Κύβος; cf. R. Arena, *IGASM I²*, ad n° 11, p. 22-23; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 572. Du reste, selon Manni Piraino, *Koiné alfabetica*, p. 144-145, n° 8, le nom Μαρύλος, mentionné par une inscription funéraire de Mégara, peut être d'origine sicule. *Contra* L. Dubois, *IGDS*, ad n° 21, p. 27-28, qui voit plutôt un sobriquet en -ύλος, à classer avec des noms tels Μάρης et Μάρων, bâtis sur le radical μάρη («mains»). Cf. aussi L. Agostiniani, in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti del seminario di studi (Palermo-Contessa Entellina, 25-28 maggio 1989)*, G. Nenci et al. (éds.), Palermo 1990, p. 357.

94 Stéphane de Byzance, s.v. Στύελλα· φρούριον τῆς ἐν Σικελίᾳ Μεγαρίδος; Philistos, *FGrHist* 556 F 20 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Ὑβλαι): μία δὲ τῶν Ὑβλῶν Στύελλα καλεῖται. On connaît deux autres localités appelées Hybla en Sicile orientale, soit Hybla Géléatis/Géréatis et Hybla Héraia: Thucydide, VI, 62, 5; Pausanias, V, 23, 6; Stéphane de Byzance, s.v. Ὑβλαι; cf. Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 184-186; Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 73-83; Manganaro, *Hybla*, p. 149-154.

Bernabò Brea dans la partie ouest du territoire de Mégara, «nella contrada Pezza Grande presso l'attuale Pedagoggi»⁹⁵.

Les contacts entre les cités mégariennes de Sicile et les Sicules sont aussi visibles dans la répartition géographique du formulaire funéraire à apostrophe οἴμοι. Ce formulaire apparaît dans les épitaphes des Sélinontins trouvées à Delphes⁹⁶ et dans les colonies grecques de Sicile, il n'est guère attesté qu'à Sélinonte, vers 600⁹⁷. Or on retrouve la formule par οἴμοι dans une épitaphe de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle trouvée à Raguse, localité de la Sicile orientale que l'on identifie avec l'antique Hybla Héraia⁹⁸. Lejeune propose de voir dans cette inscription une influence exercée par Mégara sur l'Hybla sicule⁹⁹.

- 95 Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 178-185; *idem*, «Che cosa conosciamo dei centri indigeni della Sicilia che hanno coniato moneta prima dell'età di Timoleonte», in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia*, AIIN, Suppl. 20, Roma 1975, p. 49-51; *cf.* De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 73-75. Pour les différentes localisations de Styella proposées par les modernes, voir G. Manganaro, «Iscrizioni greche del V sec. a. C. della Sicilia», *ZPE* 144, 2003, p. 153-156; A. Facella, s.v. «Styella», in *BTCGI* XIX, 2005, p. 730-732, qui considère le site comme non identifié. Pour les émissions monétaires de Styella (V^e siècle), voir S. Mirone, «Stiela, topografia e numismatica», *Zeitschrift für Numismatik* 38, 1928, p. 29-55; R. R. Holloway, «Le monetazioni di Agyrion, Aluntion, Entella, Hipana, Nakone, Stiela», in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia*, AIIN, Suppl. 20, Roma 1975, p. 142-143; T. Fischer-Hansen, T. H. Nielsen, C. Ampolo, s.v. «Stielanaioi», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 224-225.
- 96 *SIG*³ 11; J. Bousquet, «Inscriptions de Delphes», *BCH* 88, 1964, p. 380-382; G. Rougemont, «Delphes et les cités grecques d'Italie du Sud et de Sicile», in *La Magna Grecia e i grandi santuari della madrepatria. Atti del trentunesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 4-8 ottobre 1991)*, Taranto 1992, p. 169-170. La formule par οἴμοι apparaît aussi vers la fin du VI^e siècle dans les inscriptions attiques: *IG* I³ 1248, 1267.
- 97 *IGDS*, 63-69; II, 21; *IGASM* I², 26-34, 33 *bis*; Brugnone, *Note epigrafiche*, p. 59-64, 91-94; *eadem*, «A proposito di un'epigrafe sepolcrale da Selinunte», *MEFRA* 120, 2008, p. 21-28; G. Rocca, *Nuove iscrizioni da Selinunte*, Alessandria 2009, p. 1-16; *cf.* C. Sourvinou-Inwood, «Reading» *Greek Death to the End of the Classical Period*, Oxford 1995, p. 152-160.
- 98 R. Arena (éd.), *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia. Vol. V: Iscrizioni di Taranto, Locri Epizefiri, Velia e Siracusa*, Alessandria 1998, 98; *cf.* Jeffery, *LSAG*², p. 269.
- 99 M. Lejeune, *op. cit.*, p. 19-20.

Mais étant donné que le formulaire οἴμοι n'est pas connu pour l'instant à Mégara, et compte tenu également du caractère isolé de cette trouvaille, on ne peut pas exclure que l'on ait là une influence directe de l'épigraphie funéraire sélinontine.

Sur la foi des documents examinés jusqu'ici, on conclura que les contacts avec les Sicules du roi Hyblôn eurent un rôle important dans l'établissement de Mégara, et sans doute dans le développement ultérieur de la cité. Il reste à espérer que les nouvelles découvertes et la publication du matériel archéologique existant dans les collections des musées italiens viendront compléter l'image des rapports entre les Grecs et la population locale durant l'époque archaïque.

II.1.1.3 Les causes de la fondation de Mégara et les rapports avec la métropole

La rareté des découvertes archéologiques datant du VIII^e siècle et l'absence de récits détaillés concernant l'histoire archaïque de Mégare Nisaia et de Mégara Hyblaea rendent difficile l'identification des causes exactes (*stasis*, *sténochôria*, commerce, conflits externes, une période de famine prolongée) qui provoquèrent le départ des colons vers l'ouest¹⁰⁰. L'examen des événements de l'histoire de Mégare, entrepris dans la première partie de l'ouvrage, suggère que la raison principale de ce mouvement colonial furent les luttes intestines, qui eurent lieu à l'époque du synœcisme. En revanche, l'opinion selon laquelle la perte de Pérachora aurait été la cause principale du départ des Mégariens vers l'Occident est dénuée de fondement, puisque la péninsule n'a jamais été contrôlée par les Mégariens, si du moins notre démonstration est exacte¹⁰¹.

Quant aux rapports entre Mégare et ses *apoikoi* de Sicile, d'aucuns estiment que l'expulsion des Mégariens de Léontinoi fut l'un des résultats de la guerre lélantine, et plus précisément une conséquence, d'une part, des conflits entre Mégare et Corinthe et, de l'autre, de la coopération

100 De manière générale, pour les causes de la colonisation grecque en Sicile, voir Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 162-164.

101 Voir *supra*, chapitres I.1.1. et I.4.

entre Chalcis et Corinthe¹⁰². Mais en réalité aucun récit n'appuie ces conjectures, et les conflits entre les Chalcidiens et les Mégariens entrent dans la catégorie des luttes internes spécifiques aux cités ayant admis des étrangers comme cofondateurs ou comme colons supplémentaires, ce dont témoigne Aristote¹⁰³. De même, l'hypothèse selon laquelle les conflits entre Mégare et Corinthe auraient provoqué une confrontation entre Mégare et Syracuse pêche par son « modernisme »¹⁰⁴. Même si les Mégariens avaient été forcés par les Corinthiens à quitter Thapsos¹⁰⁵ – ce que le texte de Thucydide (VI, 4, 2) ne mentionne pas et qui paraît être en contradiction avec Polyen (V, 5, 2)¹⁰⁶ – cette expulsion s'explique par la compétition entre les *apoikiai* pour prendre possession des terres et des voies de communication de Sicile plutôt que par les conflits entre les métropoles de Grèce.

On notera également qu'outre la collaboration pour la fondation de Sélinonte (voir ci-dessous), on ne connaît pas d'autres rapports politiques entre Mégare et sa métropole. Les contacts commerciaux entre les deux cités seraient mis en évidence, à en croire De Angelis, par les silos trouvés à Mégare et datant de la haute époque archaïque. Ceux-ci témoigneraient de l'intérêt de l'élite locale à établir une route commerciale qui aurait permis d'acheminer des céréales de Sicile en Mégaride¹⁰⁷.

102 A. Blakeway, « Prolegomena to the Study of Greek Commerce with Italy, Sicily and France in the Eighth and Seventh Centuries B.C. », *ABSA* 33, 1932-1933, p. 205-206; Forrest, *Colonization*, p. 161; N.M. Kontoleon, *op. cit.*, p. 186-187; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 69, n. 87, 201; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 200, 235; Smith, *Megaris*, p. 98; contra Asheri, *La colon. gr.*, p. 111. Sur l'hypothétique participation de Mégare à la guerre lélantine, voir *infra*, chapitre II.2.4.1.3.

103 Aristote, *Politique*, V, 3, 11, 1303a 25-28 (passage cité *infra*, chapitre II.2.4.1.7).

104 F. de Angelis, « Equations of Culture: the Meeting of Natives and Greeks in Sicily (ca. 750-450 BC) », *Ancient West & East* 2, 1, 2003, p. 34.

105 Cette hypothèse est soutenue par Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 17; Figueira, *Chronological Table*, p. 269; cf. Graham, *Megara Hyblaea*, p. 159.

106 Si l'on accepte que Polyen a fait une erreur en mentionnant Trôtilon à la place de Thapsos quant au lieu de séjour des Mégariens après leur expulsion de Léontinoi, alors ce serait les Chalcidiens qui auraient permis aux Mégariens de rester un hiver à Thapsos. Dans ce cas, les Chalcidiens seraient les responsables du départ des Mégariens de Thapsos et non pas les Corinthiens de Syracuse. À ce propos, voir Sammartano, *Tradizioni ecistiche*, p. 66, 70.

107 F. de Angelis, « Trade and Agriculture at Megara Hyblaea », *OJA* 21, 2002, p. 299-310; *idem*, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 51, suivi par Morris, *The Eighth-century Revolution*, p. 68; contra A. Robu, *AC* 75, 2006, p. 209-210.

Cependant, il est bien difficile de prouver que ces silos – dont les dimensions sont variées, pouvant atteindre en diamètre 1 m environ et une profondeur de 2,70 m – appartenaient aux aristocrates et non pas à de simples citoyens ou éventuellement à des groupements plus larges – par exemple à des *patriai* ou à d'autres groupes gentilices attestés ailleurs dans le monde mégarien (voir ci-dessous)¹⁰⁸. Dernièrement, Gras et Tréziny ont rejeté eux aussi l'interprétation proposée par De Angelis et ont interprété les silos localisés au nord-est de l'agora comme «des restes de la phase des campements et des cabanes», la première forme d'implantation grecque à Mégara¹⁰⁹. Bref, si l'on peut s'accorder avec De Angelis sur le fait que l'agriculture était l'une des préoccupations principales des *apoikoi*¹¹⁰, l'hypothèse de l'exportation des céréales depuis Mégara vers la Mégare de Grèce demeure fragile. Il faut avouer que cette opinion se fait l'écho d'une thèse contestable, selon laquelle la première finalité des *apoikiai* était l'acquisition des terres à blé qui pussent diminuer les insuffisances du ravitaillement des métropoles¹¹¹.

S'agissant des liens entre les Mégariens de Sicile et ceux de Grèce, il convient d'évoquer l'exil de Théognis en Sicile¹¹². Comme on l'a

108 G. Vallet, F. Villard, P. Auberson notent dans *Mégara 1* la présence des silos 38, 13, p. 101 ; 47, 6, p. 118, et 58, 18, p. 144, qui ont une terre de remplissage contenant un matériel daté de la fin du VIII^e ou du VII^e siècle. Selon *Mégara 1*, il existe aussi deux silos du VII^e siècle, situés sur la place et la *stoa* qui borde l'agora au nord (les silos 41, 2 et 3, p. 110-111), qui ont probablement une fonction publique. Sur les silos de Mégara, voir également M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 497-502, 524-526. Pour Gras et Tréziny le silo 58, 18 est un « puits inachevé ». En plus, ils pensent que la structure 41, 4 initialement définie dans *Mégara 1*, p. 111, comme un « bothros » est en fait un silo, qui doit être associé aux deux autres silos de l'agora (41, 2 et 3) et qui devient un lieu de culte seulement après son comblement.

109 M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 526 ; H. Tréziny, « Aux origines de Mégara Hyblaea », in *The <Dark Ages> revisited. Acts of an International Symposium in Memory of William D. E. Coulson (University of Thessaly, Volos, 14-17 June 2007)*, A. Mazarakis Ainian (éd.), Volos 2011, p. 543-545. Cf. aussi H. Tréziny, *Gnomon* 78, 2006, p. 713, qui note : « Il est probable en réalité que ces silos sont publics, et sans doute antérieurs à la mise en place du plan urbain ».

110 L'agriculture constitue la base économique de toutes les colonies grecques de Sicile à l'époque archaïque. À cet égard, voir surtout F. de Angelis, « Estimating the Agricultural Base of Greek Sicily », *PBSR* 68, 2000, p. 111-148 ; cf. D. Fusaro, « Note di architettura domestica greca nel periodo tardo-geometrico ed arcaico », *DdA N. S.* 4, 1982, p. 21.

111 Contre cette thèse, voir Lévêque, *Grecs en Occident*, p. 14.

112 Théognis, 783-786.

suggéré plus haut, c'est probablement ce voyage qui est à la base de la tradition selon laquelle le célèbre poète mégarien était originaire de Mégara Hyblaea. Chassé par les «démocrates» de Mégare Nisaia, Théognis aurait vécu un certain temps à Mégara, où il aurait reçu aussi la citoyenneté¹¹³.

II.1.1.4 Les caractéristiques de la première implantation urbaine de Mégara

Le site de Mégara, situé en bordure de mer et à 22 km de Syracuse, au fond du golfe d'Augusta, est dépourvu de défenses naturelles mais se trouve néanmoins dans une région riche en sources d'eau, à l'embouchure du fleuve Cantera, ce qui contraste avec la situation de Thapsos, que les Mégariens avaient occupé auparavant (voir carte 4)¹¹⁴. Cet avantage, auquel s'ajoutent sans doute les bons rapports avec les Sicules du roi Hyblôn, a dû jouer un rôle important dans le choix du site. On a longtemps pensé que la nouvelle cité fut installée dans une zone inoccupée depuis longtemps¹¹⁵. Cependant, le hiatus entre le village néolithique et l'occupation grecque est aujourd'hui partiellement comblé par la découverte en 2006, au nord-est de la porte ouest de la cité, de niveaux de l'âge du Bronze. Quelques siècles avant l'installation des Grecs, le site était donc occupé¹¹⁶.

Les premières fouilles archéologiques de Mégara, menées de manière discontinue par Cavallari (1879-1889) puis par Orsi (1889-1921), ont fait apparaître plusieurs centaines de tombes appartenant aux nécro-

113 Voir *supra*, chapitre I.3.2.

114 Vallet-Voza, *Augusta*, p. 26; F. Villard, «Mégara Hyblaea», *MEFR* 63, 1951, p. 10; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 603-604. Voir aussi M. Gras, «Mégara Hyblaea avant Augusta. Une fontaine dans l'histoire», in *«Alla Signorina»*, *Mélanges Noëlle de La Blanchardière*, Rome 1995, p. 141-166, sur le ravitaillement en eau de Mégara. Pour le creusement et la répartition des puits (très nombreux), à Mégara, voir M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 486-512. Sur les premières implantations urbaines de Mégare et de Sélinonte, j'enverrai aussi à A. Robu, «Les fondations mégariennes de Sicile: origine des colons et appropriation du territoire», *Cahiers «Mondes anciens»* 2, 2011 (<<http://mondesanciens.revues.org/index347.html>>).

115 M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 339-341, 347-348.

116 H. Tréziny, «Chronique, Mégara Hyblaea», *MEFRA* 120, 1, 2008, p. 256-260; *idem*, *Grecs et indigènes*, p. 24; *idem*, *De Mégara à Sélinonte*, p. 162-163.

poles, ainsi que les traces du rempart ouest de la ville archaïque¹¹⁷. L'archéologie mégarienne a connu un tournant à partir de 1949, lorsque Villard et Vallet entreprirent des fouilles portant essentiellement sur la partie nord du site. La plus spectaculaire de leurs trouvailles est l'agora avec le quartier attenant. Les résultats de ces recherches ont révélé une organisation urbaine sans précédent dans le monde colonial grec¹¹⁸. En parallèle, plusieurs fouilles de sauvetage se sont déroulées dans les nécropoles méridionale et occidentale de Mégara¹¹⁹, et une équipe composée de Tréziny, Gras et Broise a conduit des recherches sur le plateau sud de la ville¹²⁰. Les membres de cette équipe française ont publié récemment une mise au point sur la genèse et l'évolution globale de la ville, tout en présentant une image nouvelle de la société mégarienne, telle qu'elle ressort de la documentation archéologique¹²¹.

Bénéficiant de l'avantage de fouiller dans une ville grecque abandonnée depuis l'Antiquité, Vallet et Villard ont pu montrer que le « quartier de l'Agora », correspondant à la première phase d'occupation, était

117 Sur les premières campagnes de fouilles à Mégara, voir M. Cébeillac-Gervasoni, « Les nécropoles de Mégara Hyblaea », *Kokalos* 21, 1975, p. 4-5 ; *Mégara* 3, p. 134-139 ; A. Iacovella, « Les premières fouilles à Mégara Hyblaea (1860-1897) », *MEFRA* 113, 2001, p. 401-469. Pour une présentation générale de l'évolution des fouilles de Mégara, voir G. Vallet, s.v. « Megara Iblea », in *BTCGI* IX, 1991, p. 516-520 ; Gras, Tréziny, *Megara Iblea*, p. 251-256 ; *idem*, in *Mégara* 5, p. 32-49.

118 Pour la publication des résultats des fouilles du plateau nord de Mégara, voir surtout *Mégara 1* ; *Mégara 2* ; *Mégara 3* ; G. Vallet, F. Villard, *Mégara Hyblaea 4. Le temple du IV^e siècle*, Paris 1966 ; et dernièrement *Mégara 5*. L'importance des découvertes de Mégara est mise aussi en évidence par les nombreux comptes rendus de *Mégara 1*, réalisés par G. Gullini, *PP* 183, 1978, p. 427-469 ; E. Manni, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 220-223 ; N. Bonacasa, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 223-227 ; R. R. Holloway, *AJA* 82, 1978, p. 560-562 ; D. Asheri, *Athenaeum* N.S. 56, 1978, p. 399-402 ; E. Will, *RH* 261, 1979, p. 463-466. Sur *Mégara 2*, voir le compte rendu de B. d'Agostino, *ArchClass* 17, 1, 1965, p. 159-167, et sur *Mégara 3*, voir les comptes rendus de C. Ampolo, *Opus* 3, 1984, p. 203-207, et de P. Vanicelli, *RFIC* 115, 2, 1987, p. 335-339.

119 M. Cébeillac-Gervasoni, *op. cit.*, p. 3-36 ; M. Gras, « Nécropole et histoire : quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea », *Kokalos* 21, 1975, p. 37-53.

120 Broise, Gras, Tréziny, *Bilan des fouilles*, p. 647-650 ; Gras, *Ricerche*, p. 801-804. H. Broise, M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 53-155, offrent maintenant la publication détaillée de leurs recherches sur l'habitat du plateau sud.

121 H. Broise, M. Gras, H. Tréziny, *Mégara 5*. Ces savants annoncent également le prochain volume *Mégara Hyblaea 6* portant sur les nécropoles de la cité.

organisé en fonction des principales voies de communication. Les lots sont alignés sur les rues, les premières maisons construites à l'intérieur du lotissement sont modestes, se limitant à une seule pièce de 15 à 18 m². La grande phase d'expansion commence vers le milieu du VII^e siècle. En effet, on assiste au cours du VII^e et du VI^e siècle à la véritable «urbanisation» de la ville par la réalisation des structures spatiales de la cité (les principaux monuments publics, les rues). On trouve ainsi, à partir de la deuxième moitié du VII^e siècle, un aménagement d'ensemble, cohérent et chronologiquement unitaire, qui reflète la transformation de la structure éclatée du premier habitat en une organisation plus centrée, avec des fonctions précises. Les maisons s'agrandissent par la juxtaposition de deux ou trois nouvelles pièces et les espaces vides entre les maisons se rétrécissent. On pense aussi que l'agora, initialement lieu de rassemblement des premiers colons, présente maintenant ses fonctions essentielles : religieuse, civique, politique, judiciaire. En étroite liaison avec l'agora, un réseau de rues conçues comme tel s'aménage entre le milieu et la fin du VII^e siècle¹²². On notera aussi que les zones artisanales sont dispersées dans la ville et elles ne sont pas concentrées dans le secteur de l'agora¹²³.

La question est de savoir si cette division cohérente de l'espace du «quartier de l'Agora», qui n'est qu'une partie du territoire urbain, remonte à la première génération d'émigrés. Étant donné que toutes les maisons primitives sont orientées conformément à l'alignement des rues

122 *Mégara 1*, p. 269-270, 284, 301-302 (sur les maisons des VIII^e-VII^e siècles), 413-421 ; G. Vallet, F. Villard, «Mégara Hyblaea IX. Les problèmes de l'agora et de la cité archaïque», *MEFR* 81, 1969, p. 12-27 ; Vallet, *Bilan*, p. 453-462 ; Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 222-224. Voir aussi R. Martin, «Problèmes d'urbanisme dans les cités grecques de Sicile», *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 351-352 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 465-471, sur les maisons archaïques de Mégara. Pour l'inventaire et la date des monuments trouvés sur l'agora, voir *Mégara 1*, p. 184-240 ; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 17-35, avec la figure 20. Sur l'édification des constructions de l'agora et la mise en place des rues, voir les nouvelles interprétations proposées par M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 391-457 (les édifices du secteur de l'agora), 471-481 (les rues).

123 Plusieurs fours de l'époque archaïque ont été découverts sur le plateau nord et les fouilleurs ont également signalé la présence d'installations d'artisanales sur le plateau sud. À cet égard, voir Broise, Gras, Tréziny, *Bilan des fouilles*, p. 650 ; *idem*, in *Mégara 5*, p. 82-83 ; M. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 170-175 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 481-485.

du VII^e siècle, et que l'emplacement de l'agora et de toutes les rues est «réservé» dès le début, on peut accepter l'opinion des fouilleurs, selon laquelle, même si l'on ne peut pas parler d'un «plan directeur» original, le schéma fondamental du quartier est contemporain de l'installation des *apoikoi*. Ce n'est qu'au VII^e siècle que l'on assiste à une spécialisation des lieux¹²⁴.

De surcroît, sur le plateau sud de Mégara les fouilles ont mis au jour plusieurs fragments de coupes «de Thapsos», ce qui signifie que l'occupation de ce secteur remonte à la fin du VIII^e siècle, tout comme pour le plateau nord. Les recherches ont identifié de même un réseau de rues datant du VII^e siècle. Le fait que quelques constructions (une maison, un petit enclos) de la fin du VIII^e siècle respectent dans ce secteur les orientations des rues montre que celles-ci avaient été mises en place à la même période¹²⁵. Par ailleurs, dans la dépression centrale de l'Arenella, une zone située en bordure de mer, séparant les plateaux nord et sud de la ville, on a découvert un mur qui est daté, par sa technique et son contexte stratigraphique, de la fin du VIII^e-début du VII^e siècle¹²⁶. De même, des tessons archaïques remontant à la seconde moitié du VIII^e siècle ont été trouvés lors des sondages effectués dans le secteur nord-ouest de la ville¹²⁷.

Selon les dernières recherches, le «rempart primitif» de Mégara (un mur à *agger*) date probablement de 700 environ, soit de l'époque où l'habitat se mettait en place (voir carte 4). Cela suggère que l'enceinte

124 *Mégara 1*, p. 384, 388, 399; *Mégara 3*, p. 146; G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, «Expériences coloniales en Occident et urbanisme grec. Les fouilles de Mégara Hyblaea», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 449-450; E. Will, *RH* 261, 1979, p. 464-465; Vallet, *Bilan*, p. 458-460; M. Gras, *RBPh* 64, 1986, p. 10; F. de Polignac, «Héritage, rupture et projection: aspects du rapport au temps dans les fondations grecques», in *La fundación de la ciudad. Mitos y ritos en el mundo antiguo*, P. Azare et al. (éds.), Barcelona 2000, p. 113-114; Tréziny, *Lots et îlots à Mégara*, p. 176-177; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 20.

125 Broise, Gras, Tréziny, *Bilan des fouilles*, p. 649-650; Gras, *Ricerche*, p. 802; *Mégara 5*, p. 59-64, 86-88, 151-152; H. Tréziny, «Mégara Hyblaea vers 600 av. J.-C.», in *Une Odyssée gauloise. Parures de femmes à l'origine des premiers échanges entre la Grèce et la Gaule*, S. Verger et L. Pernet (éds.), Arles 2013, p. 288-289.

126 G. Vallet, «Chronique, Mégara Hyblaea», *MEFRA* 105, 1993, p. 464-465; H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 289-290.

127 F. Villard, G. Vallet, «Mégara Hyblaea II: les fouilles de 1950», *MEFR* 64, 1952, p. 11-12; *idem*, «Mégara Hyblaea III: les fouilles de 1951», *MEFR* 65, 1953, p. 12-13.

joue un rôle très important dans le processus d'implantation de l'*apoikia* et dans l'organisation de l'espace urbain. On remarque également que l'aménagement urbain s'adapte au terrain et notamment à des axes de circulation datant parfois de l'époque précoloniale¹²⁸.

Par ailleurs, à la place de la notion d'îlot et de la vision d'un paysage rural progressivement aménagé qui apparaît dans *Mégara 1*, les auteurs de *Mégara 5* mettent le lot au centre de l'urbanisme mégarien, ou plus précisément les files de lots. Ils constatent ainsi que «Mégara Hyblaea a été urbanisée très rapidement et si tous les lots n'ont pas été occupés et donc matérialisés au même moment, ils ont été définis très vite». D'après eux, la mise en place du plan d'urbanisme est «d'abord un processus de lotissement, visant à construire des lots d'une superficie égale ou équivalente». Et les lots, construits en files le long d'axes de circulation, ne sont plus des subdivisions de l'îlot. Conformément à cette restitution, l'«îlot» est créé seulement par la juxtaposition de deux files de lots, de deux rangées de lots, et il n'existe plus en tant que référence sur le plan social¹²⁹. Chose importante, l'existence des lots urbains égaux ne signifie pas une égalité sur le plan social, car, ajoutent Gras et Tréziny, «il est probable que ces lots sont en fait regroupés en entités plus vastes, en <groupes de lots> qui reflètent une réalité sociale»¹³⁰. Il faut souligner que Mégara ne constitue pas un *unicum*: tout comme d'autres villes archaïques, elle présente un plan «régulier hétérogène», c'est-à-dire qu'il n'est régulier que par secteurs, et non pas dans son ensemble¹³¹.

128 Tréziny, *Urbanisme et voirie*, p. 267-282; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 527-531. Pour les fortifications archaïques de Mégara, voir les études de Tréziny, *Enceintes de Mégara*, p. 160-161, 225; *idem*, in *Mégara 5*, p. 237-301; *idem*, «Les fortifications archaïques dans le monde grec colonial d'Occident», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.)*. Arte, prassi e teoria della pace e della guerra, vol. I, Pisa 2006, p. 257-259.

129 M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 532-546, 561-563 (voir les p. 532 et 546 pour les passages cités); M. Gras, H. Tréziny, «Mégara Hyblaea: le domaine et le territoire», in *Alle origini della Magna Grecia. Mobilità, migrazioni, fondazioni. Atti del cinquantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 1-4 ottobre 2010)*, Taranto 2012, p. 1137-1139.

130 M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 546; H. Tréziny, «Nouvelles recherches à Mégara Hyblaea», *RA*, 2007, 1, p. 185. Cf. M. Fitzjohn, «Equality in the Colonies: Concepts of Equality in Sicily during the Eighth to Sixth Centuries BC», *World Archeology* 39, 2, 2007, p. 215-228.

131 Tréziny, *Urbanisme et voirie*, p. 267.

En somme, les données archéologiques disponibles indiquent que le site a été occupé dans plusieurs secteurs à une époque proche de la fondation de la cité, chose qui met en lumière la cohérence du mouvement colonial mégarien¹³². Les fouilleurs de l'agora soulignent que «du VIII^e au VI^e siècle, ce n'est pas l'extension de la ville qui change, mais la densité de l'habitat»¹³³. De fait, dans un espace urbain de 60 hectares, la dimension moyenne des lots mégariens oscille entre 120 et 140 m². Dans ces conditions, sans pour autant pouvoir déterminer exactement le nombre des premiers colons, il existe sûrement des espaces laissés libres soit pour les futurs arrivants, soit pour les héritiers des premiers colons¹³⁴. Suivant Vallet, le «gaspillage de l'espace» est une caractéristique du premier habitat mégarien de Sicile¹³⁵.

Au demeurant, il est utile d'évoquer ici la thèse de l'éventuelle représentation des cinq bourgs (*kômai*) originels de Mégare de Grèce dans l'espace urbain de Mégara. Ainsi, Svenbro estime que les axes de l'organisation urbaine délimitent dans le quartier de l'agora cinq zones. Cela appuierait l'idée, d'après lui, que la division en cinq *kômai* de la

132 G. Vallet, «Travaux et recherches à Mégara Hyblaea», *Kokalos* 26-27, 2, 1980-1981, p. 801 ; Tréziny, *Lots et îlots à Mégara*, p. 177 ; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 33 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 527.

133 G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, «Expériences coloniales en Occident et urbanisme grec. Les fouilles de Mégara Hyblaea», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 450. À partir du début du VII^e siècle, on assiste à une augmentation à la fois du nombre des pièces dans une maison et du nombre de maisons. À cet égard, voir *Mégara* 1, p. 410-412.

134 Tréziny, *Lots et îlots à Mégara*, p. 141-183, surtout p. 174 sur la superficie des lots ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 535-537 (sur la dimension des lots), 569-571 (sur la densité d'occupation à Mégara), 575-576 (sur l'arrivée des *époikoi* à Mégara) ; M. Gras, «Megara Hyblaea et la naissance de l'urbanisme grec en Occident», *RPAA* 79, 2006-2007, p. 9. D'aucuns ont suggéré d'autres dimensions pour les lots mégariens : G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, in *Mégara* 3, p. 146-147, et G. Vallet, «Topographie historique de Mégara Hyblaea et problèmes d'urbanisme colonial», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 643 (lots urbains de 100-120 m²) ; F. Villard, «Le cas de Mégara Hyblaea : est-il exemplaire ?», in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli «Federico II»* (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995), Rome 1999, p. 138-139 (envisage l'existence d'un grand *klêros* d'environ 750 à 800 m²).

135 Vallet, *Urbanisation*, p. 490.

métropole se trouvait reproduite dans le plan du quartier de l'agora¹³⁶. La possibilité de l'organisation de l'habitat de Mégara en fonction de cinq *kômai* a été acceptée par Vallet, Villard et Auberson. Pourtant, les archéologues français ont contesté la présence de ces cinq secteurs dans le quartier de l'agora et le fait que le plan avancé par Svenbro ait été le même que le leur. Ils ont supposé en revanche l'existence primordiale de cinq orientations ou cinq «quartiers» dans la structure de la ville, l'ensemble du site étant occupé dans ce cas par cinq «quartiers» primitifs¹³⁷. On constate que cette reconstitution a été accueillie favorablement par les savants¹³⁸. Elle est, à mon sens, contestable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme je m'efforcerai de le montrer dans la partie sur les institutions, l'hypothèse d'une division mégarienne en cinq *kômai* manque de fondement. D'autre part, comme les modernes l'ont déjà noté, au milieu du VIII^e siècle, Mégare Nisaia a une «expérience urbaine» limitée et la cohésion interne de la société n'est pas encore réalisée¹³⁹.

Ensuite, les recherches entreprises par Gras et Tréziny montrent qu'il y a plus de cinq orientations dans l'espace urbain de Mégara et qu'il n'existe pas cinq «quartiers» contigus à l'agora¹⁴⁰. Mieux, on ne connaît pas encore quel est, à l'époque des premiers *apoikoi*, le rapport entre la zone d'habitat du plateau nord et celle du plateau sud du point de vue de la répartition des terres¹⁴¹. En outre, une grande partie de la ville a été très peu fouillée ou n'est pas encore explorée, ce qui em-

136 J. Svenbro, «À Mégara Hyblaea: le corps géomètre», *Annales (HSS)* 37, 1982, p. 958-960.

137 G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, in *Mégara* 3, p. 145-146; G. Vallet, «Topographie historique de Mégara Hyblaea et problèmes d'urbanisme colonial», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 642-643; cf. P. Auberson, *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 426-427.

138 De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 49; J.-L. Lamboley, *Les Grecs d'Occident. La période archaïque*, Paris 1996, p. 168, 170; Fischer-Hansen, *Town Planning*, p. 34; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Megara*, p. 214.

139 Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 628; G. Vallet, «Topographie historique de Mégara Hyblaea et problèmes d'urbanisme colonial», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 646-647; cf. C. Bérard, «Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-640.

140 Tréziny, *Urbanisme et voirie*, p. 267-271; *idem*, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 57-59; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 531, 556-557, 582-583.

141 Gras, *Ricerche*, p. 802, souligne que sur le plateau nord de Mégara le rapport entre l'organisation de l'habitat et une possible division en cinq *kômai* reste encore à démontrer.

pêche d'avoir une image plus détaillée de la mise en place et de l'évolution urbanistique de la cité mégarienne¹⁴². Enfin, il serait dangereux d'appliquer des spéculations d'arithmétique sociale à une organisation urbaine qui ne s'est accomplie que deux ou trois générations après l'arrivée des premiers colons¹⁴³.

Quant à la prise de possession et la division du territoire, un passage de Denys de Byzance au regard de la colonisation du Bosphore thrace s'avère particulièrement intéressant pour le cas de Mégara. Selon une tradition recueillie par cet auteur du II^e siècle ap. J.-C., ce furent les sept maisons mégariennes les plus nobles (οἶκων Μεγαρικῶν ἐπὶ τῶν ἀρίστων) qui participèrent à la fondation d'Hestiai, un site dans le territoire de la future Byzance¹⁴⁴. L'installation des Grecs se fit donc par *oikoi* («familles»), et non pas par *kômai*¹⁴⁵. Il faut avouer que du point de vue juridique, le concept d'une *apoikia* implique la reproduction d'un *oikos* et la possession d'un *klêros*¹⁴⁶. On suppose l'existence à Mégara, au moment de la fondation, de plusieurs noyaux d'installation¹⁴⁷, les groupes de lotissements étant probablement des groupes d'*oikoi*¹⁴⁸. Il est impossible de savoir si ces groupes se constituent en respectant une division par *phylai* ou par *hékatostryes* (les deux subdivisions civiques attestées dans le monde mégarien), ou simplement en fonction des liens ou des solidarités qui existaient entre leurs membres.

142 H. Broise, M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 57, signalent que sur une superficie de la ville archaïque estimée à environ 600.000 m², les recherches sur le « quartier de l'Agora » ont porté sur 22.500 m² et celles sur le plateau sud sur 1.000 m². Ces chiffres suffisent pour montrer l'image très partielle que l'on a de l'espace urbain mégarien.

143 Holloway, *Anc. Sicily*, p. 52; Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 225.

144 Denys de Byzance, 53, p. 22-23 (éd. R. Güngerich). Sur ce passage, voir *infra*, chapitre II.2.4.1.1.

145 Voir E. Scheid-Tissinier, « Laos et dêmos, le peuple de l'épopée », *AC* 71, 2002, p. 3-9, pour l'emploi chez Homère du mot *oikos* avec le sens de famille plus ou moins restreinte.

146 Asheri, *La colon. gr.*, p. 100; G. Vallet, « Le fait urbain en Grèce et en Sicile à l'époque archaïque », in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 504-505, 508.

147 G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, « Expérience coloniale en Occident et urbanisme grec. Les fouilles de Mégara Hyblaea », *Annales (HSS)* 25, 1970, p. 1112 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 450).

148 M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 533, 564-566. Voir aussi A. di Vita Gafà, « L'urbanistica », in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1985, p. 368, qui estime que « i diversi orientamenti dei lotti possano riflettere l'attribuzione ad appartenenti a una stessa *fratria*, o a uno stesso *ghenos* ».

Chose importante, les documents révèlent la présence des groupements familiaux ou pseudo-familiaux (de type *génos*) à la fois dans les colonies mégariennes et dans leur métropole. Ainsi, les spécialistes ont attiré l'attention sur les plates-formes généralement circulaires observées à Mégara¹⁴⁹ et à Sélinonte¹⁵⁰, qui ne seraient pas à identifier à des structures domestiques, mais plutôt à des lieux de culte privés (autels) appartenant à un groupe familial¹⁵¹. Quoique la nature de ces groupements et du culte qu'ils pratiquaient reste impossible à déterminer, ces plates-formes rappellent la structure cylindrique employée à Érétrie, dès le milieu du VIII^e siècle jusqu'à la fin du VI^e siècle, comme autel au centre de l'aire sacrificielle située au nord du sanctuaire d'Apollon *Daphnéphoros*¹⁵². Mieux, comme il a été suggéré ci-dessus, les silos de Mégara datant des VIII^e-VII^e siècles appartenaient peut-être à des groupements familiaux plus larges. Et il est possible qu'au moins à partir de la seconde moitié du VI^e siècle, les tombes monumentales regroupées, décelées au nord, à l'ouest et au sud du site, mettent en lumière l'existence de liens familiaux entre leurs occupants¹⁵³.

On remarque qu'à Sélinonte, le lieu de culte datant du début du VI^e siècle, les dépôts votifs et l'*hérôon* retrouvés en bordure de l'agora sont

149 *Mégara* 5, p. 512-521, 541-543 ; H. Tréziny, *MEFRA* 123, 2011, p. 325 ; cf. Mertens, *Selinus* 1, p. 226.

150 A. Henning, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 413-418 ; D. Mertens, « Raumgestaltung in westgriechischen Kolonialstädten », *GeogrAnt* 18, 2009, p. 79-82.

151 M. Gras, H. Tréziny, « Mégara Hyblaea. Retours sur l'agora », in *Architettura, urbanistica, società nel mondo antico. Giornata di studi in ricordo di Roland Martin*, Tekmeria 2, Paestum 2001, p. 51-63, surtout p. 57 ; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 60.

152 S. Huber, « Une aire sacrificielle proche du sanctuaire d'Apollon *Daphnéphoros* à Érétrie. Approches d'un rituel archaïque », in *Ancient Greek Cult Practice from the Archaeological Evidence. Proceedings of the Fourth International Seminar on Ancient Greek Cult, organized by the Swedish Institute at Athens, 22-24 October 1993*, R. Hägg (éd.), Stockholm 1998, p. 141-155 ; eadem, *L'Aire sacrificielle au nord du sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros*, vol. I, Eretria. Fouilles et recherches XIV, Montreux 2003, p. 22, 27-36, 163-174. De manière générale, sur les divers usages des plates-formes circulaires de l'époque géométrique trouvées dans le monde méditerranéen, on lira Mazarakis Ainian, *From Rulers' Dwellings to Temples*, p. 114-124.

153 M. Cébeillac-Gervasoni, « Les nécropoles de Mégara Hyblaea », *Kokalos* 21, 1975, p. 32-33 ; M. Gras, « Nécropole et histoire : quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea », *Kokalos* 21, 1975, p. 50-51.

peut-être en rapport avec la célébration du culte des ancêtres¹⁵⁴. En faveur d'une participation active des *oikoi* et des groupements d'*oikoi* dans la vie civique et religieuse des cités, il y a surtout le témoignage de la célèbre loi sacrée de Sélinonte (V^e siècle), qui décrit des rites de purification et stipule que les *homosépyoi* («ceux qui ont la même huche à pain») offrent des sacrifices ensemble¹⁵⁵. Or grâce à Aristote, on sait que Charondas, le législateur de Catane, appela les *homosipyoi* les membres d'un même *oikos*¹⁵⁶.

De plus, une inscription sélinontine du V^e siècle mentionne une organisation gentilice nommée *patria*, qui rassemblait plusieurs *oikoi* et à laquelle les femmes aussi pouvaient être associées¹⁵⁷. Le rôle des groupements pseudo-familiaux dans la distribution et l'administration

154 À propos des découvertes de l'agora de Sélinonte, N. Hoesch, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 437, note : « Die enge Einbindung in ein eher inoffiziell wirkendes Wohnumfeld, die relativ bescheidenen und nahezu auf Keramik beschränkten Weihungen sowie die geringe Ausdehnung des Platzes könnte andererseits aber auch an Aktivitäten einer privaten oder familiären Kultgemeinschaft aus den Anfängen der Besiedlung denken lassen ».

155 Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 14, colonne A, l. 3 : κατακαιρίζον δὲ τοὺς ὁμοσεπύους, avec les commentaires des éditeurs aux p. 20 et 52. Sur les *homosépyoi*, voir aussi A. Brugnone, « Una lamineta iscritta da Selinunte », *SicArch* XXX, 93-95, 1997, p. 123-124 ; Dubois, *Loi sacrée*, p. 110-111 ; G. Camassa, « La *lex sacra* di Selinunte », in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 141 ; A. Dimartino, « Omicidio, contaminazione, purificazione : il « caso » della *lex sacra* di Selinunte », *ANSP* 8, 2003 (2006), p. 312-313 ; N. Cusumano, « Polivalenze funzionale figurative. Osservazioni su Zeus Meilichios », *Mètis* N.S. 4, 2006, p. 178-180.

156 Aristote, *Politique*, I, 2, 5, 1252b 14. Sur Charondas en tant que législateur des villes chalcidiennes d'Italie et de Sicile, voir aussi Aristote, *Politique*, II, 12, 6, 1274a 23.

157 *IGDS*, 47 (= *IGASM* I², 51 ; M. L. Famà, V. Tusa, *Le stele del Meilichios di Selinunte*, Padova 2000, n° 11) ; cf. Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 97-98 ; F. Ghinatti, « Le organizzazioni civiche siceliote », *Kokalos* 46, 1, 2000 (2004), p. 60-61 ; R. Parker, « πατῶν θεοί : The Cults of Sub-Groups and Identity in the Greek World », in *Religion and Society. Rituals, Resources and Identity in the Ancient Graeco-Roman World. The BOMOS-Conferences 2002-2005*, A. Holm Rasmussen et S.W. Rasmussen (éds.), Rome 2008, p. 207-208. Pour la présence des groupements familiaux à Sélinonte, voir aussi la stèle *IGDS*, 45 (= *IGASM* I², 41) consacrée à Zeus Meilichios et évoquant le Μειλιχίος | τὸν Κλευλιδῶν (« je suis le Meilichios des *Kleulidai* »). Les *Kleulidai* réuniraient les membres d'un groupe descendant d'un ancêtre commun nommé Kleulos : E. Gabrici, « Il santuario della Malophoros a Selinunte », *MAL* 32, 1927, p. 382-383, 405 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 178 ; C. Grotta, *Zeus Meilichios a Selinunte*, Roma 2010, p. 102-103.

des lots de terre est attesté à Byzance. Le Ps.-Aristote rapporte qu'à cause de leurs difficultés financières, les Byzantins ont mis en vente les domaines sacrés gérés par les associations cultuelles (*thiasoi*) et les groupements gentiles (*patriai*)¹⁵⁸. On conclura que la *patria* faisait partie tant à Byzance qu'à Sélinonte de l'héritage mégarien. À mon sens, la présence des *patriai* et des cultes gentiles dans les colonies (Zeus *Meilichios* à Sélinonte, Dionysos *Patrôos* à Callatis) illustre l'importance que les groupements familiaux et pseudo-familiaux eurent dans la colonisation. D'ailleurs, on se souvient que de tels groupements sont connus dans la métropole (le *génos* des «renverseurs des chariots», les *Dorykleioi*)¹⁵⁹.

Pour conclure, on notera que l'occupation globale du site et la cohérence de l'aménagement urbain témoignent de l'individualité et de l'originalité de l'entreprise mégarienne en Sicile¹⁶⁰. La cité fut conçue comme une «fondation composite», mais à cause des séditions entre les *apoikoi*, elle fut finalement établie à l'aide d'un chef sicule¹⁶¹. En effet, ce furent les conflits avec les autres Dorien puis avec les Chalcidiens qui déterminèrent les Mégariens à s'allier avec les Sicules pour installer leur *apoikia*. Cela montre que la politique d'alliance dépasse à la haute époque archaïque le clivage Grecs-barbares, tel qu'il apparaît dans les récits des époques ultérieures. Quant à la date de fondation de Mégara, elle se place dans le troisième quart du VIII^e siècle, sans pour autant pouvoir être précisée davantage.

158 Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 3a, 1346b 13-16, avec les commentaires de L. Migeotte, «Téménè dèmosia», in *Φιλολογία. Mélanges offerts à Michel Casevitz*, P. Brillet-Dubois et É. Parmentier (éds.), Lyon 2006, p. 187-195. Sur ce passage dont l'interprétation pose des difficultés, voir aussi B. A. van Groningen, *Aristote : Le second livre de l'Économique*, Leyde 1933, p. 55-56; E. Will, *REA* 71, 1969, p. 495 (= *Historica Graeco-Hellenistica. Choix d'écrits*, 1953-1993, Paris 1998, p. 440); J. Velissaropoulos-Karakostas, *Droit grec d'Alexandre à Auguste (323 av. J.-C.-14 ap. J.-C.)*, *Personnes-Biens-Justices*, vol. II, MEΛΕΤΗΜΑΤΑ 66, Athènes 2010, p. 34.

159 Robu, *Zeus Meilichios*, p. 277-291.

160 Cf. Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 18.

161 Sur les «fondations composites», voir M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 551-552.

II.1.2 Sélinonte

II.1.2.1 Les récits et les découvertes archéologiques concernant la fondation de Sélinonte

On dispose pour la date de fondation de Sélinonte de deux traditions antiques. La première, fournie par Thucydide, atteste que l'installation de la ville eut lieu cent ans après la fondation de Mégara. Étant donné que la date de fondation de Mégara remonte, on l'a vu, vers 728/7, la fondation de Sélinonte se place vers 628/7¹⁶². L'interprétation du passage de Thucydide reste en revanche controversée quant à l'origine de l'œciste :

Πρὶν δὲ ἀναστῆναι, ἔτεσιν ὕστερον ἑκατὸν ἢ αὐτοὺς οἰκίσαι, Πάμμilon πέμψαντες Σελινοῦντα κτίζουσι, καὶ ἐκ Μεγάρων τῆς μητροπόλεως οὔσης [...] αὐτοῖς ἐπελθὼν ξυγκατάκισεν.

Mais, avant d'en être expulsés (par Gélon), et cent ans après leur installation, ils (les Mégariens de Sicile) avaient envoyé Pammilos fonder Sélinonte : de Mégare, leur métropole, leur était venu [...], qui présida avec lui à la fondation¹⁶³.

La traduction proposée par Bodin et De Romilly, citée ci-dessus, suggère l'existence de deux *oikistai* à Sélinonte : Pammilos de Mégara Hyblaea et un œciste non identifié envoyé par Mégare Nisaia¹⁶⁴. Cependant, une autre interprétation de ce passage est possible. Les éditeurs français du texte de Thucydide estiment que si l'on renonce à la lacune, on peut également rendre le passage καὶ ἐκ Μεγάρων τῆς μητροπόλεως οὔσης αὐτοῖς ἐπελθὼν ξυγκατάκισεν par « celui-ci (Pammilos)

162 En raison du fait que 3 générations de 35 ans séparent la fondation de Sélinonte de celle de Syracuse, Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 351-352 ; *idem*, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 197-198 ; *idem*, *Ét. de chronologie*, p. 425-426, est d'avis que la fondation de Sélinonte (628/7) est datée dans le système de Thucydide d'après celle de Syracuse (733/2). Ce qui serait un indice du fait que la chronologie de Thucydide offre une date artificielle, sans valeur, pour la fondation de Sélinonte. Sur les différents calculs des générations proposés pour expliquer la date de fondation de Sélinonte, voir également Danner, *Selinunt*, p. 11-13 (avec les références).

163 Thucydide, VI, 4, 2 (trad. de L. Bodin et J. de Romilly, CUF).

164 Vallet-Villard, *Dates de fondations*, p. 293 ; K.J. Dover, in A.W. Gomme, A. Andrews, K.J. Dover, *op. cit.*, p. 217 ; L. Braccisi, « Appunti su *katoikizein* in Tucidide VI, 3, 5 », *Kokalos* 41, 1995, p. 342.

était venu de Mégare, leur métropole, pour participer à la fondation»¹⁶⁵. Cette dernière traduction a l'avantage d'éviter l'émendation du texte et élimine du même coup l'idée de deux *oikistai*¹⁶⁶. La fondation de Sélinonte serait ainsi analogue à celle d'Épidamne. Dans ce dernier cas, Thucydide rapporte que, en suivant la règle ancienne, Corcyre avait demandé à sa métropole Corinthe de lui envoyer un œciste pour présider à la fondation d'Épidamne. On apprend également que l'œciste corinthien n'est pas arrivé seul et que des *apoikoi* venus de Corinthe et d'autres pays doriens ont participé à l'expédition¹⁶⁷.

La fondation de Sélinonte par les Mégariens de Sicile est également évoquée par le Ps.-Scymnos (qui la situe avant celle d'Agrigente)¹⁶⁸ et par Strabon¹⁶⁹, mais sans aucune mention de l'œciste. Par ailleurs, on retrouve une autre date de fondation de Sélinonte chez Diodore, qui transmet que la cité fut établie 242 ans avant sa prise par les Carthaginois¹⁷⁰. On sait que la destruction carthaginoise remonte à 409/8, et si l'on y ajoute 242 ans, on obtient la date de 651/0, pour la fondation de Sélinonte¹⁷¹. Les modernes ont suggéré que l'origine de cette tradition

165 L. Bodin, J. de Romilly (éd.), *Thucydide, La guerre du Péloponnèse, Livres VI-VII*, Paris 1955, p. 4, n. 1. L'absence d'une lacune et l'existence d'un seul œciste, Pammilos, venu de Mégare, sont acceptées par C. Forster Smith (éd.), *Thucydides, History of the Peloponnesian War, Books V and VI*, Cambridge-London 1959 (réimpression de l'édition de 1921); D. Roussel (éd.), *Thucydide, La guerre du Péloponnèse*, Paris 1964 (qui traduit le passage par: «Celui-ci était venu de Mégare, leur métropole, pour fonder avec eux cette cité»); cf. De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 491; M. Costanzi, «Les colonies de deuxième degré de l'Italie du Sud et de Sicile: une analyse lexicographique», *Ancient West & East* 9, 2010, p. 96-97; A. Morakis, *op. cit.*, p. 478-480.

166 Malkin, *Religion and Colon.*, p. 132, 256.

167 Thucydide, I, 24, 2; cf. S. Mazzarino, «Metropoli e colonia», in *Metropoli e colonia di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto 1963)*, Napoli 1964, p. 65-67; T. Stickler, *Korinth und seine Kolonien. Die Stadt im Mächtegefüge des klassischen Griechenland*, Berlin 2010, p. 227.

168 Ps.-Scymnos, 292.

169 Strabon, VI, 2, 6, C 272.

170 Diodore, XIII, 59, 4: Αὕτη μὲν οὖν ἡ πόλις ἀπὸ τῆς κτίσεως οἰκηθεῖσα χρόνον ἑτῶν διακοσίων τεσσαράκοντα δύο ἔάλω.

171 Diodore, XIII, 54; cf. Bérard, *Colonisation*, p. 246. Sur la destruction de Sélinonte par les Carthaginois, voir N. Cusumano, «Il massacro dei Selinuntini nel 409: alcune osservazioni», in *Atti de V Congresso Internazionale di Studi Fenici e Punici (Marsala-Palermo, 2-8 ottobre 2000)*, A. Spanò Giammellaro (éd.), Palermo 2005, p. 823-828.

remonte à Timée de Tauroménion, qui, à son tour, avait utilisé pour les fondations grecques d'Occident l'*Histoire de Sicile* de Philistos¹⁷². Il faut ajouter que la *Chronologie* d'Eusèbe place l'installation de Sélinonte aussi autour de 650¹⁷³.

Pour concilier les traditions de Diodore/Eusèbe et de Thucydide, Dunbabin et Bérard ont expliqué la date haute de la fondation de Sélinonte par une confusion avec celle d'Himère, installée selon la tradition vers 649/8. La date de 627 attribuée à la colonisation de Lipara, qui apparaît erronément dans un passage d'Eusèbe, représenterait, selon eux, la date basse de la fondation de Sélinonte¹⁷⁴. Mais cette hypothèse n'est pas tenable: une confusion chez Diodore sur ce point est difficile à envisager, étant donné que celui-ci transmet deux dates différentes de fondation pour Himère et Sélinonte et situe la fondation de Lipara autour de 580¹⁷⁵.

En revanche, tout en acceptant la date de Diodore, Van Compernelle pense qu'elle doit être considérée comme approximative, à une marge de dix à quinze ans près, ce qui placerait la fondation de Sélinonte vers 665-635. Contrairement à Vallet et Villard, ce savant pense que les auteurs antiques ne disposaient pas pour les VIII^e-VII^e siècles de chronologies fondées sur l'ère de la cité, et qu'ils utilisaient des calculs par générations pour établir les dates de fondation des colonies¹⁷⁶.

172 Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 339-344, 352-356; G. Vallet, F. Villard, «À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte», *BIBR* 24, 1955, p. 212; Danner, *Selinunt*, p. 9. Sur Philistos de Syracuse et son œuvre, on lira G. de Sanctis, *Ricerche sulla storiografia siceliota*, Palermo 1958, p. 17-40; Miller, *Colony Dates*, p. 89-96; G. Vanotti, «L'archaiologhia siciliana di Filisto», in *Hesperia*, 3: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 1993, p. 115-135.

173 Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: *Ol.* 32. 3 (= 650/49, éd. R. Helm, p. 95b). On remarque aussi que la version arménienne d'Eusèbe indique erronément la quatrième année de la 5^e olympiade (= 757/6, éd. J. Karst, p. 181) pour la fondation de Sélinonte. Cf. Bérard, *Colonisation*, p. 246; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 318; Miller, *Colony Dates*, p. 18, 26.

174 Dunbabin, *Western Greeks*, p. 437; Bérard, *Colonisation*, p. 246.

175 Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 319-320. Voir Diodore, XIII, 62, et V, 9, pour la date de fondation d'Himère (648), respectivement de Lipara (entre 580-576 av J.-C.).

176 Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 317-356; *idem*, *La fond. de Sélinonte et de Syracuse*, p. 195-198; *idem*, «À propos des dates de fondation de Syracuse, de Mégara Hyblaea et de Sélinonte», *BIBR* 24, 1955, p. 225-227, 233-234. *Contra* G. Vallet, F. Villard, *BIBR* 24, 1955, p. 207-210.

Au deumeurant, les archéologues ont invoqué le matériel archéologique pour appuyer la date de fondation haute ou basse de la cité. L'absence des vases protocorinthiens, la rareté des vases appartenant au style de transition et la masse assez considérable de céramiques corinthiennes découvertes à cette époque-là à Sélinonte ont amené autrefois Payne à placer le début du Corinthien ancien vers une date proche de la fondation, laquelle était selon lui la date de Thucydide¹⁷⁷. Cette thèse a été critiquée par Vallet et Villard, pour qui la présence des céramiques appartenant au Protocorinthien récent ou au style de transition dans le sanctuaire de Déméter *Malophoros* confirmait plutôt la date haute de fondation¹⁷⁸. Ultérieurement, ces trouvailles se sont avérées être moins anciennes que ne l'avaient pensé les savants français¹⁷⁹. Toutefois, les spécialistes constatent encore aujourd'hui la présence dans l'aire sacrée de la *Malophoros* de quelques céramiques antérieures au Corinthien ancien, bien que ces découvertes soient isolées et dépourvues de contexte archéologique¹⁸⁰.

Notons du reste que c'est la nécropole de Manuzza qui a livré le plus ancien matériel céramique de Sélinonte. Les fouilles entreprises par Rallo dans cette nécropole ont permis la découverte de céramiques grecques remontant autour du milieu du VII^e siècle¹⁸¹. Les plus an-

177 H. Payne, *Necrocorinthia: a Study of Corinthian Art in the Archaic Period*, Oxford 1931, p. 22-23; *idem*, *Protokorinthische Vasenmalerei*, Berlin 1933, p. 20, suivi par Dunbabin, *Western Greeks*, p. 437-438, 457.

178 Vallet-Villard, *Dates de fondation*, p. 325-328; *idem*, *La fond. de Sélinonte*, p. 16-26. *Contra* La Genière, *Saggi sull'Acropoli*, p. 102-107; *cf.* D. A. Amyx, *op. cit.*, p. 408-409.

179 J. Ducat, *op. cit.*, p. 170-174; D. A. Amyx, *op. cit.*, p. 418-419; C. Dehl-von Kaenel, «Keramik als Handelsware. Zum Vertrieb korinthischer Keramik in das Malophoros Heiligtum in Selinunt», *MBAH* 13, 1994, p. 55-82; *eadem*, «Le importazioni corinzie nel santuario della Malophoros di Selinunte e le strutture della distribuzione della ceramica corinzia in Sicilia e in Magna Grecia», in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 7-11 ottobre 1994)*, Taranto 1995, p. 345-366; *eadem*, *Keramik aus Malophoros*, p. 32-42.

180 S. Tusa, «Introduzione», in S. Tusa *et al.*, «Selinunte-Malophoros: rapporto preliminare sulla II campagna di scavi», *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 21, publie une kotyle appartenant au style protocorinthien moyen; *cf.* aussi Dehl-von Kaenel, *Keramik aus Malophoros*, p. 305, 314, pour trois fragments de céramique antérieurs au Corinthien ancien.

181 Rallo, *Selinunte*, p. 720-733; *eadem*, *Ceramiche di Manuzza*, p. 203-218; Dehl-von Kaenel, *Keramik aus Malophoros*, p. 32-37; Mertens, *Städte und Bauten*, p. 83-84.

ciennes céramiques trouvées dans la nécropole de Buffa (située au nord-est du site antique) se placent au troisième et quatrième quart du VII^e siècle (période de transition, début du Corinthien ancien)¹⁸². En revanche, les fouilles récentes de l'agora et dans la vallée du Gorgo Cottone n'ont pas livré de fragments céramiques antérieurs à la fin du VII^e siècle (voir ci-après). D'aucuns ont suggéré que les vases les plus anciens, remontant au-delà du dernier quart du VII^e siècle, auraient été amenés à Sélinonte grâce aux contacts des Élymes avec les Grecs de Géla¹⁸³, ou même par des *apoikoi* de Géla installés sur le site avant de céder la place aux Mégariens¹⁸⁴. Mais ces opinions ne se fondent que sur le rapprochement géographique entre Géla et Sélinonte. De plus, elles ne tiennent pas compte du fait qu'une partie de ces céramiques ont été fabriquées à Mégara¹⁸⁵.

En dépit des trouvailles de Sélinonte, le système chronologique proposé par Payne – qui, rappelons-le, s'appuyait sur les dates de fondation fournies par Thucydide – n'a pas été abandonné par les spécialistes. Car il est confirmé par d'autres repères, indépendants du matériel céramique découvert en Sicile occidentale, qui montrent que le début du style corinthien ancien se place au dernier quart du VII^e siècle¹⁸⁶. En revanche, il est probable que la date de la première arrivée des Grecs à Sélinonte est plus ancienne que celle que l'on peut tirer du récit de Thucydide. Les céramiques trouvées dans la nécropole de Manuzza, mais aussi quelques trouvailles provenant du sanctuaire de la *Malophoros* et de la nécropole de Buffa, laissent penser qu'autour de 651/0

182 La Genière, *Saggi sull'Acropoli*, p. 106-107; V. Tusa, «Ricerche e scavi nelle necropoli selinuntine», *ASAA* 60, N. S. 44, 1982 (1984), p. 189-202; E. Meola, *Necropoli di Selinunte, I: Buffa*, Palermo 1996-1997, vol. I, p. 279-298, vol. II, p. 62, 89-90, 105-107, 199, 232-233, 258, 277, 290, 336, 369, 381-382, 420.

183 J. G. Devoto, «Two Megarian Colonies in Sicily», *AncW* 36, 2005, p. 94.

184 Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 187.

185 Rallo, *Ceramiche di Manuzza*, p. 215; Dehl-von Kaenel, *Keramik aus Malophoros*, p. 400; M. Denoyelle, M. Iozzo, *op. cit.*, p. 58-63.

186 Vallet-Villard, *La fond. de Sélinonte*, p. 22-26; D. A. Amyx, *op. cit.*, p. 428; Danner, *Selinunt*, p. 20-26; Dehl-von Kaenel, *Keramik aus Malophoros*, p. 19-20, 32-42; I. Morris, «The Absolute Chronology of the Greek Colonies in Sicily», *AArch* 67, 1996, p. 51-59; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 126-127, n. 183; C. W. Neeft, «Absolute Chronology and Corinthian Pottery», in *La Sicilia in età arcaica*, R. A. Panvini et L. Sole (éds.), à paraître.

les Grecs étaient déjà arrivés à Sélinonte¹⁸⁷. En se fondant sur une documentation archéologique encore peu convaincante à son époque, Atkinson avait jadis avancé l'hypothèse selon laquelle la fondation de Sélinonte aurait été précédée par une phase d'investigations préliminaires et de contacts avec les indigènes¹⁸⁸. Si tel fut le cas, l'année 651/0 désignerait alors la date de ces premiers contacts, tandis que la date transmise par Thucydide (628/7) ne représenterait pas une erreur, mais constituerait la date « officielle » de la fondation de Sélinonte. Cette opinion semble être appuyée par les trouvailles de la zone nord de Manuzza, de l'acropole et de l'agora qui montrent que les Grecs ne se sont établis en nombre sur le site qu'à partir du dernier quart du VII^e siècle¹⁸⁹. Il est donc probable qu'après une période de contacts ou une étape de reconnaissance, – on évitera de parler d'une véritable installation, en l'absence d'un contexte archéologique attestant un habitat grec –, les Mégariens de Sicile ont décidé d'installer une *apoikia* en Sicile occidentale, en sollicitant leur métropole de Grèce pour l'envoi d'un œciste.

Signalons aussi que l'on a cherché à trouver par le biais d'une étude sémantique du passage de Thucydide (VI, 4, 2) l'indice de l'existence de deux étapes successives dans la fondation de la ville, qui correspondraient aux deux dates de fondation (651/0 et 628/7) transmises par les auteurs antiques. De fait, Wentker estime que chez Thucydide, le verbe οἰκίζειν (de ξυγκατοικίζειν/κατοικίζειν) se rapporte à la première

187 Asheri, *La colon. gr.*, p. 129; P. E. Arias, *op. cit.*, p. 107-108; E. Østby, «Chronological problems of archaic Selinus», *ActaHyp* 6, 1995, p. 83; Fischer-Hansen, *Town Planning*, p. 346; Veronese, *Santuari greci*, p. 497-498; *contra* Mertens, *Selinus I*, p. 226, 273, qui considère que les trouvailles antérieures au dernier quart du VII^e siècle sont trop peu nombreuses pour que l'on puisse accepter une date de fondation antérieure à 628.

188 K. M. T. Atkinson, «Two Tomb-Groups from Selinus», *PBSR* 14, 1938, p. 131. *Contra* T. J. Dunbabin, «Two Tomb-Groups from Selinus», *PBSR* 16, 1948, p. 23; *idem*, *Western Greeks*, p. 438; Van Compernelle, *La fond. de Sélinonte*, p. 322; Danner, *Town Planning*, p. 150. Cf. aussi Cook, *Ionian and Greece*, p. 73.

189 Nicosia, *Megara*, p. 174-175; R. J. A. Wilson, «Archaeology in Sicily, 1977-1981», *AR for 1981-1982*, p. 101; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 125; Tusa, *Greci e punici*, p. 19-22; Tréziny, *Enceintes de Mégara*, p. 187-188; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinus*, p. 124; C. Parisi Presicce, «Selinunte dalla scelta del sito alle prime fasi di vita», *MDAI(R)* 110, 2003, p. 267-269; *contra* Martin *et al.*, *Città greche*, p. 637; cf. Martin, *Sélinonte*, p. 186-187; Mertens, *Städte und Bauten*, p. 83-85.

étape de colonisation, à savoir à la prise de possession du site et à l'installation des colons. Le verbe κτίζειν exprimerait une action postérieure à celle de οἰκίζειν, et porterait sur la deuxième étape: la fondation «officielle» de la cité accompagnée des mesures caractéristiques d'une κτίσις (construction de l'enceinte, institution des cultes, etc.)¹⁹⁰. En revanche, Nicosia a défendu une thèse diamétralement opposée à celle de Wentker. Pour lui, le verbe κτίζειν signifie «occuper», se référant à la première étape de colonisation, tandis que le verbe οἰκίζειν a le sens de «fonder», et concerne ainsi la deuxième étape¹⁹¹. Mieux, Braccesi considère qu'après l'échec d'une première fondation de Sélinonte par les Mégariens de Sicile vers 651, les Mégariens de Grèce et de Sicile auraient collaboré à une refondation (ξυγκοτοικίζειν / κοιτικίζειν) de la cité vers 628¹⁹².

Les thèses de Wentker et Nicosia, qui auraient le mérite d'expliquer la différence chronologique existant entre les dates de fondation transmises par Diodore et Thucydide ne sont néanmoins pas recevables, pour la simple raison qu'elles mènent à des contradictions et s'excluent mutuellement. Même si les verbes κτίζειν et οἰκίζειν ne sont pas des synonymes au sens strict, ils évoquent chez Thucydide deux actions étroitement liées et impossibles à dissocier dans le temps¹⁹³. De surcroît, les trouvailles ne confirment pas l'opinion de Braccesi concernant «un fallimento del primo esperimento coloniaro» à Sélinonte¹⁹⁴. D'ailleurs, dans le passage de Thucydide concernant la fondation de Sélinonte, c'est le sens de «participer à la fondation», préféré par la plupart des commentateurs, qui est le plus approprié pour le verbe ξυγκοτοικίζειν, et non pas celui de «refonder» ou «repeupler»¹⁹⁵. Braccesi croit même pouvoir arguer de l'aide que Pentathlos, le chef d'un contingent des

190 H. Wentker, «Die Ktisis von Gela bei Thukydides», *MDAI(R)* 63, 1956, p. 130-131, 137-138.

191 Nicosia, *Megara*, p. 163-165, 168, 181.

192 L. Braccesi, «Appunti su katoikizein in Tucidide VI, 3, 5», *Kokalos* 41, 1995, p. 342-343; L. Braccesi, G. Millino, *La Sicilia greca*, Roma 2000, p. 35.

193 De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 477-492, 504-505, 522; cf. K. J. Dover, in A. W. Gomme, A. Andrews, K. J. Dover, *op. cit.*, p. 207; Danner, *Selinunt*, p. 17-18.

194 L. Braccesi, *op. cit.*, p. 342-343.

195 De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 510-517; Casevitz, *Vocabulaire*, p. 218.

colons cnidiens et rhodiens, accorda vers 580 aux Sélinontins pendant la guerre contre les Ségestins, pour établir la participation des *apoikoi* de Cnide à la deuxième fondation de Sélinonte¹⁹⁶. Mais il est impossible de suivre cette opinion, aucune source ne témoignant de la présence des Cnidiens à Sélinonte.

Après avoir passé en revue les différentes opinions vis-à-vis des traditions de fondation, il me semble utile de formuler ici une remarque sur le nom donné par les Mégariens à leur colonie. L'appellation *Sélinous*, qui désigne à la fois la cité et l'une des rivières qui traversait son territoire (aujourd'hui Modione¹⁹⁷), vient du *sélinon* («ache»), une plante que l'on trouvait en abondance dans les environs¹⁹⁸. Dans son *Commentaire* à Denys le Périégète, Eustathe rapporte que beaucoup de toponymes grecs dérivent de la végétation¹⁹⁹. Strabon localise le fleuve Sélinous *παρὰ τοῖς Ὑβλαίοις Μεγαρεῦσιν*, que les Carthaginois avaient chassés de leur cité²⁰⁰. On peut penser qu'il s'agit dans ce passage d'une confusion avec Sélinonte ou que le terme des *Hyblaioi* *Mégareis* désigne les Sélinontins, les colons des Mégariens de Sicile²⁰¹. Quoi qu'il en soit, force est de constater que la feuille de d'ache devient un véritable emblème de Sélinonte²⁰². Elle figure sur les plus anciennes monnaies (qui datent de la première moitié du VI^e siècle et du début du V^e siècle)²⁰³, et accompagne, au revers des monnaies du V^e siècle, les

196 L. Braccesi, «Cronologia e fondazioni coloniarie, 1 (Pentatlo, gli Cnidi e la fondazione di Lipari)», in *Hesperia*, 7: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccesi (éd.), Roma 1996, p. 35-36.

197 Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 122; J. Curbera, «Onomastics and River-Gods in Sicily», *Philologus* 142, 1998, p. 55.

198 Douris de Samos, *FGrHist* 76 F 59, rapporte que Sélinonte, comme dans le cas des autres cités de Sicile, reçut son nom d'un fleuve. Mais en réalité, il est probable que le nom de l'ache est responsable autant du nom du fleuve que de celui de la ville.

199 Eustathe, *GGM* II, 453, p. 302.

200 Strabon, VIII, 7, 5, C 387.

201 Manganaro, *Hybla*, p. 149. Pour l'emploi de l'ethnique de la métropole pour nommer les *apoikiai*, voir Vatin, *Citoyenneté et ethnique*, p. 71-80; Robu, *Réseaux*, p. 184-186.

202 Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 151-154.

203 E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, II 1, Paris 1907, p. 1551-1554, n^{os} 2338-2348, pl. LXXIX, n^{os} 1-11; Head, *HN*², p. 167; W. Schwabacher, «Die Tetradrachmenprägung von Selinunt», *MBNG* 43, 1925, p. 28; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, n^{os} 591-596; G. E. Rizzo, *Monete greche della Sicilia*, Roma 1946, p. 166, pl. XXXI, n^{os} 1-6; P. R. Franke, M. Hirmer, *Die griechische Münze*, München 1972,

images des dieux fleuves Sélinous²⁰⁴ et Hypsas (aujourd'hui le fleuve Belice)²⁰⁵. De plus, la cité émet au V^e siècle des didrachmes et une série de fractions ornées d'une feuille de *sélinon*, et les ateliers monétaires utilisent cette feuille en tant que contremarque²⁰⁶. Au surplus, on sait que pour montrer leur dévotion à Apollon Pythien, les Sélinontins envoyèrent à Delphes un *sélinon* en or²⁰⁷. Cette consécration n'est pas depouvée de signification, car l'ache est une plante chère à Apollon. Le dieu porte en Eubée une épiclèse dérivée du nom de la plante : il y avait un sanctuaire d'Apollon *Sélinaios/Sélinountios*, à Orobai, dans le territoire d'Histiée²⁰⁸. La conclusion qui me semble s'imposer est que le

-
- n^{os} 184-185; A. Tusa Cutroni, « Aspetti e problemi della monetazione arcaica di Selinunte (inizi-480 a.C.). Natura, metrologia, organizzazione, circolazione », *Kokalos* 21, 1975, p. 154-173; *SNG Amer. Sicily*, pl. 23, n^{os} 665-687; C. Boehringer, « Der Beitrag der Numismatik zur Kenntnis Siziliens im VI. Jahrhundert v. Chr. », *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 116-119, pl. XII, n^{os} 5-10; *SNG* 6, pl. 26, n^{os} 873-879; H. Baumann, *Pflanzenbilder auf griechischen Münzen*, München 2000, p. 54-55.
- 204 F. Imhoof-Blumer, « Fluss- und Meergötter auf griechischen und römischen Münzen », *SNR* 23, 1923, p. 208-209, n^{os} 86-89; Head, *HN*², p. 168-169; W. Schwabacher, *op. cit.*, p. 5-26, n^{os} 1-45; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, n^{os} 597-600; *SNG Amer. Sicily*, pl. 23-24, n^{os} 688-701; P. R. Franke, M. Hirmer, *op. cit.*, n^{os} 186, 188-191.
- 205 F. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 210, n^{os} 90-91; Head, *HN*², p. 168; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, n^o 601; G. E. Rizzo, *op. cit.*, pl. XXXI, n^{os} 15-17; pl. XXXIII, n^o 8; P. R. Franke, M. Hirmer, *op. cit.*, n^o 187; *SNG Amer. Sicily*, pl. 24, n^{os} 702-710. Pour la représentation des dieux-fleuves Sélinous et Hypsas sur les monnaies sélinontines, on verra aussi C. Weiss, *Griechische Flussgottheiten in vorhellenistischer Zeit. Ikonographie und Bedeutung*, Würzburg 1984, p. 24-49, 55-56.
- 206 Pour la présence habituelle de la feuille de *sélinon* sur l'avvers et le revers des didrachmes et des différentes fractions de Sélinonte et également pour l'usage de cette feuille en tant que contremarque, voir C. Arnold-Biucchi, « Litras en argent contremarquées en Sicile et les fractions de Sélinonte », in *Pour Denyse. Divertissements numismatiques*, S. Mani Hurter et C. Arnold-Biucchi (éds.), Bern 2000, p. 13-17, pl. 1, n^{os} 1-3 (contremarques), n^{os} 5-7 (fractions); L. Lazzarini, « Monete arcaiche inedite di Selinunte e nuove considerazioni sul tipo della foglia », *NAC* 32, 2003, p. 11-22.
- 207 Plutarque, *Sur les oracles de la Pythie*, 12 (= *Moralia* 399 F).
- 208 Strabon, X, 1, 3, C 445, localise un oracle d'Apollon *Sélinountios* à Orobai. On a trouvé en Eubée, aux abords de la moderne Rovies, un acte d'affranchissement par consécration à Apollon *Sélinaios* (II^e-I^{er} siècle). Comme on n'a pas manqué de le noter, la divinité mentionnée par cette inscription ne fait qu'une avec celle évoquée par Strabon : V. Nikolopoulos, « Μαντεῖο τοῦ Ἀπόλλωνος στῆς Ροβίης Εὐβοίας », *Ἀρχεῖον Εὐβοϊκῶν Μελετῶν* 35, 2003-2004 (2006), p. 11-13, n^o 1; D. Knoepfler, *Bull. ép.*, 2007, 333; cf. *SEG* LVI, 1030.

sélinon fut choisi pour donner son nom à la cité de Sélinonte en raison de ses liens avec Apollon, la divinité principale des Mégariens, et de son rôle dans les pratiques rituelles locales.

II.1.2.2 *Les premiers rapports entre les Sélinontins et les indigènes*

La cité de Sélinonte fut installée entre les vallées des fleuves Gorgo Cottone à l'est et Modione à l'ouest dans une région habitée par les Sicanes. Les résultats des fouilles menées sur le plateau de Manuzza, dans la partie nord de la ville, ont accrédité l'opinion selon laquelle les premiers contacts entre les Mégariens et les populations locales n'avaient pas été violents, l'occupation grecque du site s'étant faite de manière pacifique. D'après Rallo, le niveau indigène serait suivi dans ce secteur par une couche mixte gréco-indigène, laquelle aurait été finalement remplacée par une couche purement grecque, sans traces de destruction²⁰⁹. Mais ce matériel est en bonne partie inédit, chose qui rend sa datation et son interprétation controversées, d'autant plus que l'on n'a pas trouvé un habitat indigène dans les autres secteurs de la ville²¹⁰.

En dehors de Manuzza, Tusa a aussi supposé l'existence d'une phase pré-grecque dans le sanctuaire de Déméter *Malophoros*²¹¹. Mais son opinion ne se fonde que sur quelques fragments de céramique indigène dépourvus de contexte archéologique, ce qui n'est guère suffisant. L'absence de stratigraphie et le nombre réduit de ces tessons découverts dans ce secteur (remontant à une période très large, VIII^e-V^e siècles)

209 Rallo, *Selinunte*, p. 730, suivie par R. Martin, *Histoire de Sélinonte*, p. 53 ; *idem*, « Recherches sur l'acropole de Sélinonte », *Kokalos* 26-27, 1980-1981, p. 1013 ; A.J. Graham, « The Western Greeks », in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N.G.L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 168 ; Tusa, *Greci e punici*, p. 19 ; Di Vita, *Selinunte*, p. 9-10 ; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 373 ; S. Collin Bouffier, « Sélinonte à la frontière punique », *Dossiers d'Archéologie* 225, 1997, p. 47 ; J.G. Devoto, *op. cit.*, p. 91 ; Tusa, *Prima di Selinunte*, p. 37-38.

210 Mertens, *Städte und Bauten*, p. 83 ; Tréziny, *De Mégara à Sélinonte*, p. 163.

211 S. Tusa, « Presenze indigene nel territorio selinuntino », *SicArch* XV, 49-50, 1982, p. 111-118. L'impossibilité d'identifier les éléments indigènes dans le culte de la *Malophoros* à cause surtout du manque d'informations concernant la religion des communautés indigènes de Sicile a été soulignée par Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 140, n. 8. Cf. M. Riotto, « Il santuario della Malophoros a Selinunte : spunti per una discussione storico-religiosa », *SicArch* XVIII, 59, 1985, p. 25-51, notamment p. 34-35 ; C. Parisi Presicce, *MDAI(R)* 110, 2003, p. 279.

rend impossible à accepter la comparaison faite par Tusa entre les trouvailles de l'aire de la *Malophoros* et celles de Manuzza.

La découverte isolée de fragments de coupes indigènes sur l'acropole ne peut pas non plus être considérée comme un argument décisif pour la présence indigène dans cette aire²¹². De même, les fouilles menées sur l'agora et dans la vallée du fleuve Gorgo Cottone n'ont pas confirmé l'existence d'une éventuelle occupation des Sicanes dans ces zones²¹³. Ainsi, l'hypothèse de Parisi Presicce sur l'existence à Sélinonte d'un village sicane constitué avant l'arrivée des Grecs par plusieurs noyaux d'habitation reste encore à être prouvée par les fouilles à venir²¹⁴.

Par ailleurs, des confrontations semblent avoir eu lieu entre les Grecs et les indigènes : preuve en sont les découvertes de Montagnoli, une localité située à la périphérie orientale du territoire de Sélinonte, dans la vallée du fleuve Belice (l'antique Hypsas), et que l'on considère comme appartenant à l'aire élyme. On a trouvé ici des traces de destruction par incendie remontant au milieu du VII^e siècle²¹⁵. En s'appuyant sur ces découvertes, De Angelis estime que les contacts avec les populations locales, pacifiques à l'origine, sont ensuite devenus violents²¹⁶. Bien que cette possibilité ne soit pas à exclure, on peut aussi envisager une autre solution. Si la fondation de Sélinonte découle d'une politique d'alliance avec certains chefs indigènes, cela n'exclut pas des

212 Pour la céramique indigène trouvée sur l'acropole, voir M. H. Fourmont, « Sélinonte : fouille dans la région nord-ouest de la rue F », *SicArch* XIV, 46-47, 1981, p. 8-9. Par ailleurs, I. Tamburello, « La Montagnola di Marineo », *SicArch* III, 10, 1970, p. 35, n. 11, évoque la présence au Musée de Palerme des céramiques indigènes de l'époque archaïque provenant des nécropoles de Sélinonte, céramiques trouvées lors des fouilles de 1963-1967.

213 Mertens, *Selinus I*, p. 226, 273 ; *idem*, *Städte und Bauten*, p. 83.

214 Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 27, suivi par De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 151.

215 G. Castellana, « L'insediamento di Montagnoli nei pressi di Selinunte. Un contributo per la conoscenza delle popolazioni anelleniche lungo il corso finale del Belice », in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti del seminario di studi (Palermo-Contessa Entellina, 25-28 maggio 1989)*, G. Nenci et al. (éds.), Palermo 1990, p. 326-330 ; *idem*, « Nuovi dati sull'insediamento di Montagnoli presso Menfi », in *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina-Erice-Contessa-Entellina, 23-26 ottobre 1997). Atti*, vol. I, S. de Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 263-271. Sur Montagnoli, voir aussi G. Castellana, s.v. « Montagnoli », in *BT CGI X*, 1992, p. 235-236 ; Tusa, *Prima di Selinunte*, p. 38.

216 De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 151-152, 201.

luttas avec d'autres, moins attirés par le profit qu'ils pouvaient tirer des échanges avec les Grecs. Une telle reconstruction peut expliquer l'absence de traces de destruction à Manuzza et leur présence à Montagnoli. Tout cela est d'autant plus probable si l'on accepte que l'installation des Grecs s'est déroulée en plusieurs étapes et qu'il y a eu plusieurs vagues de colons. Comme dans le cas de Mégara, le succès de l'entreprise coloniale en Sicile occidentale a pu être favorisé par l'existence de bonnes relations entre les Grecs et diverses tribus locales²¹⁷.

Du reste, la documentation onomastique confirme l'existence des rapports entre les Sélinontins et les Sicanes aux VI^e-V^e siècles. Les tablettes de malédiction sur plomb (*defixiones*) attestent au V^e siècle la présence de plusieurs noms d'aspect indigène dans la colonie mégarienne tels que Ἀπελος, Τίτελος/Τίττελος, Ταμμαρος, Καποσος, Πιακίς, Αροθίς²¹⁸. Les inscriptions confirment également l'emploi de l'ethnique des Sicanes comme anthroponyme (le féminin Σικανά²¹⁹ et le masculin Σίκων²²⁰, qui est sans doute une *Kurzform* de Σικελός²²¹. Si

217 Pippidi, *Gètes, Grecs et Romains en Scythie*, p. 445-446, établit trois catégories de relations possibles entre les *apoikoi* grecs et les indigènes : l'accueil généreux des Grecs par les indigènes (voir l'exemple de la fondation de Massalia : Justin, XLIII, 3, 4-13), la version héroïque de la colonisation avec la conquête du territoire indigène et les accords en vertu desquels les Grecs recevaient des dynastes locaux les terres nécessaires à l'établissement de leur *apoikia*. Cf. F. de Angelis, « Re-assessing the Earliest Social and Economic Developments in Greek Sicily », *MDAI(R)* 116, 2010, p. 21-53.

218 Les noms Ἀπελος et Τίτελος/Τίττελος apparaissent dans la « grande *defixio* » de Sélinonte : *IGDS*, 38 (= *IGASM* I², 63 ; Bettarini, *Defixiones*, n° 23) ; cf. Masson, *L'imprécation de Sélinonte*, p. 386-387. C'est aussi grâce à une *defixio* que l'on connaît les noms Ταμμαρος, Καποσος, Πιακίς : *IGDS*, 36 (= *IGASM* I², 69 ; Bettarini, *Defixiones*, n° 24) ; cf. O. Masson, « La Sicile et le monde grec archaïque : l'apport de la linguistique », *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 75 ; Antonetti-De Vido, *Cittadini*, p. 421. Dernièrement, une *defixio* du V^e siècle publiée par R. Kotansky, J. Curbera, « Unpublished Lead Tablets in the Getty Museum », *MediterrAnt* 7, 2, 2004, p. 686-687, n° 3 (*SEG* LIV, 941), atteste un nouveau nom, Αροθίς. Les éditeurs estiment qu'il pourrait s'agir d'un anthroponyme italique ou étrusque. D'après L. Dubois, *Bull. ép.*, 2006, 516, on aurait affaire à un nom indigène.

219 *IGDS*, 29 (= *IGASM* I², 59 ; Bettarini, *Defixiones*, n° 15).

220 G. Manganaro, « Una defixio giudiziaria in alfabeto selinuntino », *REG* 116, 2003, p. 685 (*SEG* LIII, 1038) ; L. Bettarini, « Una nuova *defixio* di Selinunte ? », *ZPE* 151, 2005, p. 257.

221 M. Lambertz, *Die griechischen Sklavennamen*, in *57. Jahres-Bericht über das k. k. Staatsgymnasium im VIII. Bezirke Wiens für das Schuljahr 1906/1907*, Wien 1907, p. 15, n. 25.

l'on ne peut pas se prononcer sur l'importance de l'intégration de l'élément local dans la colonie à partir du seul domaine de l'onomastique, les noms évoqués révèlent cependant l'existence des contacts avec le monde sicane.

II.1.2.3 L'expansion de Sélinonte dans la Sicile occidentale à l'époque archaïque

Il me semble utile de se pencher ici sur plusieurs documents archéologiques qui témoignent de l'expansion des Sélinontins en Sicile occidentale à la fin du VII^e siècle et dans la première moitié du VI^e siècle. Cela peut compléter, à mon sens, l'image des premiers rapports entre Grecs et indigènes et le processus de la colonisation mégarienne en Sicile.

Outre les trouvailles de Montagnoli évoquées dans le chapitre précédent, la pénétration des Grecs vers l'intérieur du pays, passant par la vallée du Belice, est attestée dès la fin du VII^e siècle par les céramiques grecques trouvées à Monte Castellazzo di Poggioreale²²². Aux VII^e-VI^e siècles, Sélinonte semble de même être le centre de diffusion des céramiques grecques et étrusques le long de la vallée du Belice, notamment vers les sites de Poggioreale et de Monte Iato²²³.

- 222 V. Tusa, «Materiali greci dell'VIII e del VII secolo a.C. nella Sicilia Occidentale», in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 49; G. Falsone in G. Falsone et al., «Quattro campagne di scavo a Castellazzo di Poggioreale», *Kokalos* 36-37, 1980-1981, p. 936-937; La Genière, *Sélinonte*, p. 252-253. Sur les découvertes de Poggioreale, voir aussi V. Tusa, «La zona archeologica di Poggioreale», *SicArch* V, 18-20, 1972, p. 57-60; G. Falsone, s.v. «Monte Castellazzo di Poggioreale», in *BTCGI* X, 1992, p. 307-312. Sur les sites indigènes de la Sicile occidentale, voir la description détaillée fournie par De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 101-115, et surtout p. 173-178, pour les sites indigènes qui se trouvaient dans le territoire de Sélinonte.
- 223 Rallo, *Considerazioni*, p. 545-546, n. 20, p. 549; F. Spatafora, «L'alta e media Valle del Belice tra la Media Età del Bronzo e l'età arcaica», *Kokalos* 42, 1996, p. 188-198; cf. R. Panvini di Stefano, *QuadMess* 2, 1986-87, p. 107. Sur l'arrivée des céramiques grecques à Monte Iato dès la fin du VII^e siècle, voir H.P. Isler, «Indigeni e Greci nella Sicilia Occidentale: le più antiche importazioni greche a Monte Iato», in *KOINA: miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milano 1999, p. 143-156 (avec les références); *idem*, *Monte Iato. Guida archeologica*, Palermo 2000, p. 19.

Une épitaphe datant de la fin du VII^e siècle ou du début du VI^e siècle, découverte au nord de Sélinonte, dans la « Contrada Vallesecco », où se trouve l'une des nécropoles de la cité, confirme la rapidité de la pénétration des Sélinontins vers l'intérieur du territoire²²⁴. De plus, on a trouvé dans une région proche de Poggioreale une dédicace à Héraclès, en dialecte dorien, datée de la première moitié du VI^e siècle. Il existait donc très probablement dans cet endroit une aire sacrée dédiée à Héraclès, que l'on pourrait mettre en liaison avec l'expédition de Pentathlos en Sicile²²⁵. Grâce à Diodore, on sait que Pentathlos se tenait pour un descendant d'Héraclès et qu'il a aidé vers 580 la cité de Sélinonte dans son conflit avec Ségeste, et probablement aussi avec les Phéniciens²²⁶. D'autre part, la dédicace découverte à Poggioreale peut être interprétée comme un indice de la fréquentation de cette région par les Sélinontins et des rapports qu'ils entretenaient avec les populations locales, et non pas comme la preuve d'une expansion militaire²²⁷. On rappelle que, tout comme dans d'autres cités siciliotes, Héraclès bénéficie d'un culte à

224 A. Brugnone, « Epigrafia greca », *Kokalos* 34-35, 1988-1989, p. 339-341 (= *IGDS* II, 20).

225 *IGLMP*, 35; *IGDS*, 84; *IGASM* I², 35; cf. M. Giangiulio, « Greci e non-Greci in Sicilia alla luce dei culti e delle leggende di Eracle », in *Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes (Actes du colloque de Cortone, mai 1981)*, Pise-Rome 1983, p. 803-807; *idem*, *Memorie coloniali, Hesperia*, 27: *studi sulla grecità di Occidente*, Roma 2010, p. 104-105; De Vido, *Gli Elimi*, p. 129-139.

226 Diodore, V, 9. À en croire, Antiochos de Syracuse, *FGrHist* 555 F 1 (= F. 14, éd. C. Cuscunà; *apud* Pausanias, X, 11, 3), les troupes de Pentathlos menèrent une guerre contre les Élymes et les Phéniciens. Sur l'expédition de Pentathlos en Sicile, voir Bérard, *Colonisation*, p. 254-257; Dunbabin, *Western Greeks*, p. 328-329; Martin, *Histoire de Sélinonte*, p. 53-54; L.-M. Hans, *Karthago und Sizilien. Die Entstehung und Gestaltung der Epikratie auf dem Hintergrund der Beziehungen der Karthager zu den Griechen und den nichtgriechischen Völkern Siziliens (VI.-III. Jahrhundert v. Chr.)*, Hildesheim et al. 1983, p. 6.

227 L. Gallo, « Per un riesame dei rapporti tra Segesta e Selinunte », in *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, Erice, Contessa Entellina, 23-26 ottobre 1997)*, Atti, S. De Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 519; F. Persolija, « L'espansionismo selinuntino di VI secolo alle luce delle testimonianze epigrafiche e letterarie », *ZPE* 167, 2008, p. 113-116; M. de Bernardin, « Per un'analisi della figura di Eracle in Sicilia: dal VII sec. a. C. all'età romana », in *Sicilia occidentale. Studi, rassegne, ricerche*, C. Ampolo (éd.), Pisa 2012, p. 305-306.

Sélinonte: il est mentionné par l'inscription dite du temple G²²⁸ et il apparaît sur les métopes du temple Y (appelé aussi le «tempietto delle piccole metope») et sur celles du temple C²²⁹, ainsi que sur les monnaies²³⁰. Notons au passage que le temple M, situé sur la colline de la Gaggera, au nord-ouest du sanctuaire de la *Malaphoros* a été attribué à Héraclès²³¹.

La présence grecque à l'ouest de Sélinonte, en direction du fleuve Mazaro, est confirmée par une épitaphe en alphabet corinθο-μέγarien, découverte dans l'aire de Campobello di Mazaro et datée de la fin du VII^e siècle²³². Ultérieurement, vers le milieu du VI^e siècle, une autre inscription funéraire de Sélinonte évoque la mort d'Aristogeitos, le fils d'Arkadiôn, dans les alentours de Motyè (ὕπὸ Μοτύφαι)²³³. Dans ce cadre, on rappellera qu'un conflit opposant les Sélinontins aux Carthaginois eut lieu durant le VI^e siècle, à la suite duquel Théron, le fils de Miltiade, s'empara de la tyrannie à Sélinonte²³⁴.

228 IGASM I², 53. Sur la popularité du culte d'Héraclès en Sicile, on verra C. Jourdain-Annequin, *Héraclès aux portes du soir. Mythe et histoire*, Paris 1989, p. 301-356; eadem, «Être un Grec en Sicile: le mythe d'Héraclès», *Kokalos* 34-35, 1, 1993, p. 143-166; Malkin, *A Small Greek World*, p. 119-141; M. de Bernardin, *op. cit.*, p. 305-312.

229 C. Marconi, *Temple Decoration and Cultural Identity in the Archaic Greece. The Metopes of Selinus*, Cambridge 2007, p. 229, 238-239.

230 A. Tusa Cutroni, «La monetazione di Selinunte», in *Selinunte*, S. Tusa (éd.), Roma 2010, p. 161. Voir aussi *infra*, chapitre III.1.2.4 sur le clan (ou l'hékatoštys?) des Héraclides à Sélinonte.

231 L. Pompeo, *Il complesso architettonico del Tempio M di Selinunte: analisi tecnica e storia del monumento*, Studi e materiali di archeologia 12, Torino 1999, p. 74-83.

232 G. Nenci, «Una nuova iscrizione greca arcaica dall'area selinuntina», *ASNP* serie iii, 25, 3, 1995, p. 1329-1331 (*SEG* XLV, 1415); cf. P. Anello, «Grecità periferica in Sicilia: Himeráioi e Selinóuntioi», in *Hesperia, 10: studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 2000, p. 105; S. de Vido in C. Antonetti, S. de Vido, «Conflitti locali e integrazione culturale a Selinunte: il nuovo profilo della polis nell'iscrizione della vittoria», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.)*, Arte, prassi e teoria della pace e della guerra, vol. I, Pisa 2006, p. 146.

233 *IGLMP*, 80 (= *IGDS*, 73; *IGASM* I², 18); cf. Jeffery, *LSAG*², p. 461.

234 Polyen, I, 28, 2; cf. De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 156-159. Pour l'expansion de Sélinonte aux VI^e-V^e siècles vers l'ouest, dans la direction du fleuve Mazaro, voir aussi V. Merante, «Sui rapporti greco-punici nel Mediterraneo occidentale nel VI secolo a. C.», *Kokalos* 16, 1970, p. 112; L. Gallo, *op. cit.*, p. 517-531, qui estime que l'expansion militaire de Sélinonte fut principalement dirigée vers l'ouest et non pas vers les cités élymes du nord.

Les fouilles ont par ailleurs révélé à l'est de Sélinonte, dans la région de Caltabellotta, une céramique grecque archaïque et une statuette féminine en terre cuite, très proche des statuettes découvertes dans le sanctuaire de la *Malophoros*. Papadopoulos pense que cette figurine de style dédalique, datant de la fin du VII^e siècle ou du début du VI^e siècle, indique «la precoce presenza greca in un centro sicano, non limitata a semplici scambi di natura commerciale, giacché se deve presupporre l'esistenza di un santuario greco dal cui materiale votivo certamente proviene la statuetta»²³⁵. Toujours dans la partie orientale du territoire de Sélinonte, le site indigène de Monte Adranone, situé à 1000 m d'altitude et dominant la vallée du Belice, connaît une occupation grecque au VI^e siècle et il est utilisé comme place fortifiée jusqu'à la fin du V^e siècle²³⁶.

Du reste, on est bien informé par les sources textuelles sur l'expansion côtière de la cité mégarienne. À l'ouest, les récits attestent l'existence de Mazare, un *emporion*, d'après Diodore, ou un *phourion* sélinontin, selon Stéphane de Byzance, aux embouchures de l'antique fleuve Mazaros²³⁷. Cette localité antique est occupée par la ville ac-

235 J. Papadopoulos, «Una terracotta dedalica da Caltabellotta», *Xenia* 2, 1981, p. 10. Notons que pour R. Panvini di Stefano, «Contributo alla conoscenza di un centro indigeno ellenizzato presso Caltabellotta (Agrigento)», *QuadMess* 2, 1986-87, p. 109, le site de Caltabellotta ne commence à être hellénisé qu'à partir du milieu du VI^e siècle, la présence de la statuette de style dédalique n'étant que le résultat des contacts avec les Grecs. Mieux, ce site serait à identifier à la cité de Triokola, qui apparaît dans la documentation littéraire. Cf. R. Panvini, s.v. «Caltabellotta», in *BTCGI* IV, 1985, p. 269-270; *eadem*, «Scavi e ricerche a Caltabellotta», *Kokalos* 34-35, 1988-89, p. 559-572; Leighton, *Sicily before History*, p. 261; Veronese, *Santuari greci*, p. 502, 532-533.

236 E. de Miro, «Monte Adranone, antico centro di età greca», *Kokalos* 13, 1967, p. 180-185; E. de Miro, G. Fiorentini, «Attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia centro-meridionale negli anni 1968-1972», *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 241-244; *idem*, «Relazione sull'attività della Soprintendenza alle Antichità di Agrigento (1972-1976)», *Kokalos* 22-23, 1976-1977, p. 454-455; E. de Miro, «Nuovi dati del problema relativo all'ellenizzazione dei centri indigeni della Sicilia centro-occidentale», *BA* 60, 3-4, 1975, p. 126-128; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 410-412; C. A. di Noto, s.v. «Monte Adranone», in *BTCGI* X, 1992, p. 260. Les trouvailles indiquent qu'après la destruction de la fin du V^e siècle (qui fut une conséquence de la conquête punique de Sélinonte), la localité de Monte Adranone fut rebâtie au IV^e siècle et qu'elle continua son existence jusqu'au milieu du III^e siècle.

237 Diodore, XIII, 54, 6; Stéphane de Byzance, s.v. Μαζάρη.

tuelle de Mazara del Vallo, ce qui rend difficiles les fouilles archéologiques, seules capables de mieux préciser la date de l'installation des Sélinontins à Mazare²³⁸.

Les Sélinontins ont poursuivi leur expansion côtière également à l'est, en installant Minôa sur la rive gauche du fleuve Halykos (l'actuel Platani)²³⁹, à la place d'un ancien centre sicane appelé Makara²⁴⁰. Les trouvailles dans la nécropole archaïque confirment la fondation de cet établissement vers le milieu du VI^e siècle²⁴¹. Il importe de noter que le héros éponyme du fleuve Halykos n'est autre que le fils de Sciron, héros éponyme d'un site en Mégaride²⁴². En outre, le nom même de Minôa reflète un héritage mégarien puisqu'on trouve une petite île ayant ce nom (qui serait là un souvenir de la conquête de Mégare par Minos), près de Nisaia, le port de Mégare de Grèce²⁴³. Le nom de la colonie sélinontine n'a été très probablement mis en rapport qu'à une époque postérieure avec la légende de Dédale et de Minos en Sicile²⁴⁴. On sait qu'après la défaite et la mort du spartiate Dorieus, pendant sa campagne contre les Phéniciens et les Ségestins (vers 520), ses compagnons, commandés par Euryléon, ont occupé Minôa. La cité changera de nom

238 Sur l'emplacement et l'histoire de Mazare, voir Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 115-116; S. de Vido, s.v. «Mazara del Vallo», in *BTCGI* IX, 1991, p. 502-508; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 196, n. 249; F. Persolja, *op. cit.*, p. 116-117.

239 Hérodote, V, 46, 2.

240 Hérakleidès Lembos, fr. 59 (éd. M. R. Dilts): Μίνωσαν τὴν ἐν Σικελίᾳ Μακάραν ἐκάλουν πρότερον.

241 E. de Miro, «La fondazione di Agrigento e l'ellenizzazione del territorio fra il Salso e il Platani», *Kokalos* 8, 1962, p. 144-146; *idem*, *L'Antiquarium e la zona archeologica di Eraclea Minoa*, Roma 1965, p. 5, 10-11; R. J. A. Wilson, A. Jr. Leonard, «Field Survey at Heraclea Minoa (Agrigento), Sicily», *JFA* 7, 1980, p. 224-226.

242 Voir *supra*, chapitre I.2.2. Sur le fleuve Halykos, voir Manni, *Geog. della Sicilia*, p. 107.

243 E. Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, Torino-Palermo 1894, p. 136. Sur l'île mégarienne de Minôa, voir *supra*, chapitre I.2.3.

244 L'association entre le roi Minos et Minôa de Sicile se trouve chez Diodore, IV, 79. Cf. E. Sjöqvist, *op. cit.*, p. 9; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 556; G. Manganaro, «Mondo religioso greco e mondo <indigeno> in Sicilia», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 73 et aussi p. 157. Pour les traditions concernant l'expédition et la mort du roi Minos en Sicile, voir aussi G. Pugliese Carratelli, «Minos e Cocalos», *Kokalos* 2, 1956, p. 89-103 (= *Tra Cadmo e Orfeo. Contributi alla storia civile e religiosa dei Greci d'Occidente*, Bologna 1990, p. 43-57); F. P. Rizzo, «Akragas e la fondazione di Minoa», *Kokalos* 13, 1967, p. 117-142; R. Sammartano, «Dedalo, Minosse e Cocalo in Sicilia», *Mythos* 1, 1989, p. 201-229.

et deviendra Héraclée Minôa soit après l'occupation d'Euryléon²⁴⁵, soit beaucoup plus tard, entre 357 et 313, à l'époque de la nouvelle colonisation faite par Timoléon²⁴⁶. Fondée avec le dessein de bloquer l'expansion du tyran agrigentins Phalaris, Minôa finit par être occupée au début du V^e siècle par Agrigente²⁴⁷.

Enfin, grâce à Pomponius Mela et Pline, on connaît l'existence en Sicile occidentale d'une localité appelée *Thermae Selinuntiae*²⁴⁸. On a proposé d'identifier *Thermae Selinuntiae* à la grotte du «Monte S. Calogero» située aux abords de Sciacca, où l'on a trouvé des statuettes et des céramiques datant du VI^e siècle. Cette localité serait en outre à associer au mythe de Dédale en Sicile, personnage responsable, d'après Diodore, de l'aménagement d'une source d'eaux thermales dans le territoire de Sélinonte²⁴⁹.

- 245 Bérard, *Colonisation*, p. 265; Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 23; D. Musti, «Le tradizioni ecistiche di Agrigento», in *Agrigento e la Sicilia greca. Atti della settimana di studio (Agrigento, 2-8 maggio 1988)*, L. Braccisi et E. de Miro (éds.), Roma 1992, p. 43; L. Braccisi, *L'enigma Dorico, Hesperia, 11: studi sulla grecità di Occidente*, Roma 1999, p. 46; T. Fischer-Hansen, T. H. Nielsen, C. Ampolo, s.v. «Herakleia (1)», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 196; Malkin, *A Small Greek World*, p. 138-141.
- 246 E. de Miro, «Eraclea Minoa e l'epoca di Timoleonte», *Kokalos* 4, 1958, p. 69-81, surtout p. 78; Martin *et al.*, *Città greche*, p. 555; R. Descat, «Gélon et les emporia de Sicile», *Messana* 13, 1992, p. 10, n. 1.
- 247 Chronique de Lindos, *FGrHist* 532 C 30. Sur l'occupation de Minôa par Agrigente, voir E. de Miro, «Agrigento arcaica e la politica di Falaride», *PP* 11, 1956, p. 272-273; J. A. de Waele, *Acragas Graeca. Die historische Topographie des griechischen Akragas auf Sizilien*, Den Haag 1971, p. 108; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 161-162; Veronese, *Santuari greci*, p. 436-437, 502. Notons ici que selon S. Bianchetti, *Falaride e Pseudofalaride: storia e leggenda*, Roma 1987, p. 90-91, Minôa fut établie par les Sélinontins avec l'accord du tyran Phalaris, les Agrigentins et les Sélinontins étant unis par leur adversité vis-à-vis des Sicanes. La même opinion chez F. Persolja, *op. cit.*, p. 113 et n. 3. On comprend mal néanmoins pourquoi les Agrigentins auraient accueilli favorablement l'installation d'un établissement sélinontin à leurs frontières.
- 248 Pomponius Mela, II, 7, 118; Pline, *NH*, III, 90; cf. Bérard, *Colonisation*, p. 247-248; D. Zirone, s.v. «Sciacca», in *BTCGI* XVIII, 2010, p. 457-463; *idem*, s.v. «Terme Selinuntine», in *BTCGI* XX, 2011, p. 440-442.
- 249 Diodore, IV, 78, 3; cf. G. Bejor, «Ricerche di topografia e di archeologia romana nella Sicilia sud-occidentale», *ASNP* serie iii, 5, 2, 1975, p. 1294-1295, qui estime que le nom de *Thermae Selinuntiae* pourrait dériver d'une confusion avec le nom de la colonie de *Thermae Himeraeae* sur la côte nord de Sicile; Veronese, *Santuari greci*, p. 502-503, 534, 585-586.

On conclura que les découvertes archéologiques et épigraphiques témoignent de l'évolution rapide des contacts entre les Grecs et les populations locales de l'arrière-pays. Il faut cependant avouer la difficulté à distinguer entre le contrôle des voies de communication et de commerce, la possession réelle de tel ou tel endroit par les Sélinontins et les initiatives privées menées par des individus attirés par les possibilités d'échanges offertes par la Sicile occidentale. Quoi qu'il en soit, la rapidité de l'expansion côtière et vers l'intérieur du pays menée par les Sélinontins aux VII^e-VI^e siècles laisse penser que ceux-ci avaient acquis une connaissance des lieux bien avant la fondation de la cité vers la fin du VII^e siècle. L'arrivée des colons en plusieurs étapes à Sélinonte a favorisé les contacts et les échanges avec les indigènes, tout en assurant le succès de l'entreprise grecque. D'ailleurs, cette reconstruction correspond bien au schéma des fondations mégariennes en Propontide, où l'on rencontre aussi une colonisation par étapes, cohérente et conditionnée par les relations avec les Thraces et les Bithyniens²⁵⁰.

II.1.2.4 Les causes de la fondation de Sélinonte

Les raisons de l'installation des Mégariens en Sicile occidentale ont fait l'objet de débats intenses parmi les savants. La croissance de la population mégarienne vers le milieu du VII^e siècle et l'incapacité du territoire de Mégara à fournir le nécessaire à ses habitants ont longtemps été considérées comme les causes les plus probables de la fondation de Sélinonte²⁵¹. En revanche, De Angelis estime que le territoire de Mégara était largement suffisant pour compenser la croissance démographique.

250 Voir *infra*, chapitre II.2.1.2.

251 P. Orsi, « Megara Hyblaea. Storia, topografia, necropoli e anathemata », *MAL* 1, 1890, col. 695 ; Asheri, *La colon. gr.*, p. 113 ; K. H. Water, « The Rise and Decline of Some Greek Colonies in Sicily », *AncSoc* 5, 1974, p. 1, 7 ; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 107, 363 ; S. Berger, « Great and Small Poleis in Sicily : Syracuse and Leontinoi », *Historia* 40, 1991, p. 132 ; S. Collin Bouffier, *op. cit.*, p. 46 ; F. Villard, « Le cas de Mégara Hyblaea : est-il exemplaire ? », in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II »* (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995), Rome 1999, p. 139 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 576, 588. Voir aussi Martin *et al.*, *Città greche*, p. 637, qui considèrent Sélinonte comme une colonie « de peuplement » à caractère agricole.

Selon lui, le départ des *apoikoi* n'a pas été provoqué par la surpopulation, mais par le désir de prendre possession de nouvelles terres et de participer à la colonisation de la Sicile²⁵². Il ajoute à ce raisonnement le fait que la croissance démographique compte parmi les raisons de la fondation de Sélinonte non pas en tant que surpopulation (c'est-à-dire trop de gens pour peu de terre), mais comme un stimulus social. Ainsi, plusieurs individus furent attirés par les possibilités d'acquérir de ressources offertes par la nouvelle installation²⁵³. Cette opinion, qui est *a priori* recevable, est confrontée au caractère lacunaire de la documentation. Les fouilles ont porté surtout sur la ville et la prospection du territoire de Mégara reste limitée²⁵⁴.

Une autre hypothèse a été avancée par Parisi Presicce, qui pense que la quête de minerais par les Mégariens, exclus du trafic tyrrhénien par les Chalcidiens, a pu déterminer leur départ pour la Sicile occidentale. Selon lui, l'acquisition de ces richesses, antérieure à la fondation de Sélinonte, serait également responsable du développement urbain de Mégara vers le milieu du VII^e siècle²⁵⁵. Bien que cette solution ne soit pas, elle non plus, improbable, on peut difficilement en trouver une confirmation dans les sources littéraires ou archéologiques dont l'on dispose.

Ce qui est certain c'est que l'expansion mégarienne vers l'ouest coïncide avec une période florissante du développement de la ville de Mégara, lorsque, dans la deuxième moitié du VII^e siècle, se réalise une véritable unité urbaine, l'expression du passage de la cité à un niveau supérieur d'intégration et d'organisation²⁵⁶. Même s'ils ne luttaient pas

252 De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 87-110. Outre l'étude de De Angelis, pour la reconstitution du territoire de Mégara, voir aussi Bernabò Brea, *Re Hyblon*, p. 178-186; Vallet-Voza, *Augusta*, p. 55-59; Gras, Tréziny, *Megara Iblea*, p. 258-260; Veronese, *Santuari greci*, p. 233-238.

253 De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 62, écrit : « What population growth may have done is to induce social stress, creating a desire amongst certain individuals to branch out elsewhere in Sicily. I suggest that the population growth detectable at Megara Hyblaia around the mid-seventh century may have similarly played some part in creating a need for expansion, a need for certain individuals to break away and acquire new resources and spaces elsewhere ».

254 Cf. Gras, Tréziny, *Megara Iblea*, p. 260.

255 Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 57-58.

256 *Ibidem*, p. 42-43; Polignac, *Megara Hyblaea*, p. 227; De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 101; *idem*, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 51-63; Veronese, *Santuari greci*, p. 498.

pour leur survie, comme l'estime Berger²⁵⁷, les Mégariens se sont probablement rendu compte que leurs possibilités d'expansion étaient limitées par le voisinage avec Syracuse et Léontinoi et que seuls les territoires de la Sicile occidentale étaient disponibles à ce moment-là²⁵⁸. D'ailleurs, il existe un témoignage faisant état de conflits de frontière entre Mégara et ses voisins. Polyen nous apprend que le polémarque Panaitios s'empara de la tyrannie à Léontinoi (vers 615), dans le contexte d'une guerre au sujet des terres de confins (περὶ γῆς ὄρων) qui opposa sa cité à Mégara²⁵⁹.

On peut aussi penser que les difficultés rencontrées par l'*apoikia* de Lamis quelques générations auparavant auraient fait comprendre aux Mégariens qu'ils devaient s'approprier assez vite un territoire situé à la limite du monde hellénique de Sicile. À cette époque-là, il y avait un mouvement d'expansion des Grecs en Sicile. Les auteurs antiques rapportent que vers le milieu du VII^e siècle la cité d'Himère fut fondée par les Chalcidiens de Zancle et par les *Mylétidai*, une faction de Syracusains fugitifs²⁶⁰. La présence de la cité de Géla dans la partie sud-ouest de la Sicile, fondée vers 688 (ou même avant) par Antiphémos de Rhodes et Entimos de Crète²⁶¹, a sans doute conduit les Mégariens à pousser plus à l'ouest²⁶².

Au demeurant, pour la question des causes de la colonisation mégarienne en Sicile, il n'est pas sans intérêt de s'interroger sur les possibilités agricoles et commerciales du site de Sélinonte. La cité s'est dotée d'un riche territoire à l'époque archaïque, qui, on l'a vu, s'étendait le

257 S. Berger, *op. cit.*, p. 132.

258 La Genière, *Sélinonte*, p. 259; De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 104.

259 Polyen, V, 47; cf. Frasca, *Leontinoi*, p. 39-40.

260 Sur la fondation d'Himère, voir Thucydide, VI, 5, 1, et Diodore, XIII, 62, qui rapporte que la cité d'Himère est fondée 240 ans avant sa destruction en 408, soit vers 648.

261 Thucydide, VI, 4, 3, note que la fondation de Géla eut lieu 45 ans avant celle de Syracuse, soit vers 688. Une date plus ancienne est supposée par H. Wentker, *op. cit.*, p. 130-131, qui traduit le terme *époikoi*, employé par Thucydide pour les *apoikoi* de Rhodes et de Crète, par colons additionnels. *Contra* De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 503-504. Notons qu'une date de fondation plus haute est soutenue par la trouvaille à Géla de céramiques du VIII^e siècle. À ce sujet, voir E. de Miro, G. Fiorentini, «Gela nell'VIII e VII secolo a.C.», in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 90-99; R. Panvini, *Γέλας. Storia e archeologia dell'antica Gela*, Torino 1996, p. 24-32; M. Pizzo, «Sulla ceramica più antica di Gela e la topografia della città», in *KOINA : miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milano 1999, p. 157-168.

262 De Angelis, *Found. of Selinous*, p. 107, n. 18.

long de la vallée du Belice et dont les limites côtières sont sans doute représentées à l'ouest, par Mazare, et à l'est, par Minôa. Assurément, la campagne de Sélinonte constitua une source d'importantes richesses pour ses habitants²⁶³. Les auteurs antiques témoignent de la place de la culture des céréales à Sélinonte²⁶⁴ et le grain d'orge et l'épi de blé figurent sur les monnaies de la cité²⁶⁵.

Quant aux activités commerciales, il est permis de supposer que la position très favorable dont bénéficiait le site pour développer de telles entreprises n'est pas passée inaperçue des Mégariens²⁶⁶. Il existe dans ce sens quelques éléments qui indiquent que les Sélinontins se sont impliqués dans le commerce en Sicile et en Méditerranée occidentale. En effet, un lingot d'argent, associé à des monnaies archaïques sélinontines dans un trésor de Tarente, peut constituer la preuve d'un commerce de l'argent espagnol à Sélinonte²⁶⁷. Ce lingot porte comme marque le carré creux qui se retrouve au revers des monnaies sélinontines²⁶⁸, ces dernières ayant par ailleurs été découvertes jusqu'en Espagne²⁶⁹. On notera par ailleurs que les trouvailles témoignent, dès les premières générations, d'une activité artisanale, ainsi que d'une production de terres cuites et d'un mobilier métallique de bonne qualité²⁷⁰.

263 M. Torelli, in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 70. Contra Gullini, in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 73, qui soutient que la vallée du Belice n'était pas sous la domination directe de Sélinonte.

264 Thucydide, VI, 20, 4; Plin., *NH*, XVIII, 12, 64; cf. De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 186-187.

265 Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 111; *SNG Cop. Sicily*, pl. 13, n° 604.

266 Veronese, *Santuari greci*, p. 498.

267 La Genière, *Sélinonte*, p. 255.

268 E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, vol. 4, Paris 1912, p. 304-343, surtout p. 326, n°s 53-55 (les monnaies de Sélinonte), et p. 335-336, n° 83 (le lingot); cf. M. Thompson, O. Mørkholm, C. M. Kraay, *An Inventory of Greek Coin Hoards*, New York 1973, p. 274-275, n° 1874.

269 M. Thompson, O. Mørkholm, C. M. Kraay, *op. cit.*, p. 352-353, n°s 2312 (Mongó), 2314 (Tarragona); cf. L. Gallo, *op. cit.*, p. 519.

270 M. H. Fourmont, «Un moule pour le travail du bronze à Sélinonte», in *Studi sulla Sicilia Occidentale in onore di V. Tusa*, Padova 1993, p. 57-60; T. Fischer-Hansen, «*Ergasteria* in the Western Greek Colonies», in *Polis and Politics. Studies in Ancient Greek History. Presented to M. H. Hansen on his Sixtieth Birthday, August 20, 2000*, P. Flensted-Jensen (éd.), Copenhagen 2000, p. 106-107; cf. M. H. Fourmont, «Recherches sur les activités artisanales d'un quartier de Sélinonte», *SicArch* XXIV, 76-77, 1991, p. 7-41.

Il convient de signaler aussi l'hypothèse avancée par Verger selon laquelle Sélinonte constituait le point d'arrivée d'une route maritime directe qui, dès la seconde moitié du VII^e siècle (soit avant la fondation de Massalia), permettait d'acheminer sur les lieux de culte grecs de Sicile méridionale des objets métalliques du Languedoc²⁷¹. Ce savant pense que les Mégariens jouaient pendant la seconde moitié du VII^e et la première moitié du VI^e siècle un rôle très important en Méditerranée dans l'organisation du trafic d'offrandes fabriquées en Gaule (bracelets, anneaux, pendentifs, diverses pièces d'ornement, etc.). Mais les arguments invoqués par Verger, qui sont la fondation par Mégare des établissements en Sicile, dans la Propontide et dans le Pont-Euxin et la trouvaille d'objets gaulois en métal en Sicile (dans les sanctuaires de Sélinonte et de Mégara), mais aussi en Grèce même (dans l'*Héraion* de Pérachora), restent faibles. En effet, on ne peut guère mettre en relation directe les parures féminines originaires du nord-ouest de la Méditerranée trouvées à Pérachora avec Mégare, car ce sont les Corinthiens qui possèdent ce sanctuaire, comme l'auteur le souligne lui-même²⁷². Pour l'instant, il est en outre bien difficile de savoir ce que fut la présence des Mégariens dans la région de Pérachora à l'époque archaïque. De plus, c'est la cité de Corinthe et non pas Mégare qui domine largement les échanges maritimes aux VIII^e-VII^e siècles, en produisant et en exportant des céramiques de qualité²⁷³. Mieux, les sources ne confirment pas que Mégare contrôle ou coordonne par l'intermédiaire de ses colonies une partie des trafics venant de la mer Noire. D'ailleurs, la *Question grecque* LVII de Plutarque, invoquée à l'appui de cette opinion, qui mentionne l'expédition menée par les Mégariens contre la colonie samienne de Périnthe, concerne les colons mégariens de Propontide plutôt que les Mégariens de Grèce²⁷⁴. Il est donc impossible de savoir

271 S. Verger, « Des objets gaulois dans les sanctuaires archaïques de Grèce, de Sicile et d'Italie », *CRAI*, 2003, 1, p. 545-546, 551-552 ; *idem*, « Les objets gaulois dans la Sicile méridionale grecque », in *Une Odyssée gauloise. Parures de femmes à l'origine des premiers échanges entre la Grèce et la Gaule*, S. Verger et L. Pernet (éds.), Arles 2013, p. 234-236.

272 Voir *supra*, chapitre I.1.1.

273 A. Blakeway, *op. cit.*, p. 203 ; Coldstream, *Geom. Gr.*², p. 167, 186-188 ; H. Tréziny, « Navires attiques et navires corinthiens à la fin du VIII^e siècle. À propos d'un cratère géométrique de Mégara Hyblaea », *MEFRA* 92, 1980, p. 33 (avec la bibliographie).

274 Robu, *Réseaux*, p. 184-186 ; voir aussi *infra*, chapitre II.2.1.2.

si les objets des Balkans trouvés à Sélinonte, à Mégara ou à Pérachora ont été transportés par les colons mégariens et non pas, par exemple, par les Corinthiens²⁷⁵.

À mon sens, le rôle de Sélinonte dans l'organisation du trafic sicilien d'objets produits en Gaule doit être examiné indépendamment des Mégariens de Grèce ou de la Propontide. La participation des Mégariens de Sicile au développement d'une voie maritime passant par la côte méridionale de la Sicile peut être mise en évidence par les vases étrusques qui arrivent à Sélinonte et à Mégara à partir de la deuxième moitié du VII^e siècle²⁷⁶. L'importation de bucchero étrusque est attestée dans toute la Sicile, mais les trois sites qui ont fourni la plus grande quantité de ce type de céramique sont les cités de Sélinonte, de Mégara et de Syracuse²⁷⁷. Dunbabin pensait naguère que ces vases étaient arrivés à Sélinonte par le biais des Carthaginois²⁷⁸. Et selon Tusa Cutroni, l'absence de monnaies de Sélinonte en Étrurie refléterait l'absence d'échanges commerciaux directs des Sélinontins avec cette région²⁷⁹. Cependant,

275 Il convient de rappeler que la documentation qui atteste l'existence des relations commerciales entre les cités doriennes du golfe Saronique et les colonies grecques de la mer Noire à l'époque archaïque est assez maigre. Pour les céramiques corinthiennes d'époque archaïque provenant de la mer Noire, voir S. Boriskovskaja, « On Trade Connections between the Greek Cities of the Northern Black Sea Coast and Corinth in the Archaic Period », *WissZ Rostock* 16, 7-8, 1967, p. 425-429; P. Dupont, « Amphores archaïques de Grèce propre en mer Noire. État de la question », *Il Mar Nero* 2, 1995-1996 (1996), p. 85-98; *idem*, « Note d'épigraphie amphorique. Addendum à *Il Mar Nero* II (1995-96), 85-98 », in *Civilisation grecque et cultures antiques périphériques. Hommage à Petre Alexandrescu à son 70^e anniversaire*, A. Avram et M. Babeş (éds.), Bucarest 2000, p. 205-209.

276 Pour le rôle des Mégariens dans l'organisation de la route maritime passant par la côte méridionale de la Sicile, voir Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 20; P. Anello, *op. cit.*, p. 106-107; L. Gallo, *op. cit.*, p. 517-519.

277 K. M. T. Atkinson, *op. cit.*, p. 116-119; M. Gras, *Trafics tyrrhéniens archaïques*, Rome 1985, p. 490-491; Rallo, *Considerazioni*, p. 537-549, notamment p. 542-546, avec la bibliographie concernant la présence de buccheros à Sélinonte. Pour les canthares étrusques découverts dans le sanctuaire de la *Malophoros*, voir aussi Dehl-von Kaenel, *Keramik aus Malophoros*, p. 396-399.

278 Dunbabin, *Western Greeks*, p. 253. En dernier lieu, voir Rallo, *Considerazioni*, p. 546, qui note: « È possibile che Selinunte avesse la funzione di centro di smistamento delle merci greche verso Mozia e il mondo punico, e che alcuni dei materiali etruschi ivi presenti facessero parte del carico di ritorno del circuito commerciale fenicio ».

279 A. Tusa Cutroni, « La presenza del bucchero a Selinunte: suo significato », *Kokalos* 12, 1966, p. 247.

une *defixio* judiciaire, datant du premier quart du V^e siècle, mentionne une certaine Τυρρηνά (« La Tyrrhénienne »)²⁸⁰. L'emploi d'un ethnique régional comme anthroponyme suggère que les parents de cette femme étaient en relations d'hospitalité ou de commerce avec les Étrusques²⁸¹. En outre, Masson a identifié parmi les anthroponymes attestés par la « grande *defixio* » de Sélinonte un groupe de noms d'aspect « italique » ou « étrusque » (Ποτυλος, Καλιος, Ρῶμις, Ματυλαιος, Πυκελειος)²⁸². On connaît aujourd'hui les stèles funéraires d'une Λευκανά (« La Lucanienne », vers 600)²⁸³ et d'un certain Latinos de Rhégion (ca. 550-500), à condition que cette dernière inscription ne soit pas un faux²⁸⁴. Des bronzes de production ou de provenance étrusque (bassins à rebord perlé, chaudrons) ont été découverts dans les cités mégariennes de Sicile, et l'on connaît des graffiti étrusques sur deux canthares trouvés à Sélinonte²⁸⁵. Ces attestations sont en mesure de témoigner des contacts directs établis entre Sélinonte et l'Étrurie. L'arrivée d'importations étrusques à Mégara dès 650 jusqu'au début du VI^e siècle serait ainsi une conséquence de ces rapports²⁸⁶. La cité de Sélinonte constituait

280 *IGDS*, 37 ; *IGASM* I², 61 ; Bettarini, *Defixiones*, n° 20 ; cf. Jeffery, *LSAG*², p. 271, 277, n° 38 a.

281 Cf. L. Dubois, *IGDS* II, ad n° 24, p. 71.

282 *IGDS*, 38 ; *IGASM* I², 63 ; Bettarini, *Defixiones*, n° 23, avec les commentaires de Masson, *L'imprécation de Sélinonte*, p. 386-388. Notons que selon Bettarini, *Defixiones*, ad n° 23, p. 117-119, les noms Βοτυλος (nouvelle lecture), Ατ(τ)ος et Σαρ(ι)ς, attestés par cette *defixio* de Sélinonte, auraient aussi une origine italique. Pour la présence de non-Grecs à Sélinonte, on renverra à la mise au point d'Antonetti-De Vido, *Cittadini*, p. 410-451, surtout p. 421.

283 *IGDS* II, 20 ; cf. L. Dubois, *Bull. ép.*, 1993, 714.

284 L'épithaphe de Latinos *IGDS* II, 24 est conservée au musée Paul Getty de Malibu. Elle serait de provenance sélinontine, en raison de la nature de la pierre et de l'acheminement vers le musée de Malibu d'autres pièces issues des fouilles clandestines de Sélinonte (telles que la célèbre *lex sacra*). Pour G. Manganaro, in « L'epigrafia greca di Sicilia », in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP* serie iv, Quaderni 2, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 420, ce texte serait un faux.

285 M. Gras, *op. cit.*, p. 498 (graffiti étrusques), p. 500-512 (bronzes d'origine étrusque), p. 525-526 (onomastique étrusque) ; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 191.

286 Pour le matériel étrusque à Mégara, voir F. Villard, G. Vallet, « Mégara Hyblaea III : les fouilles de 1951 », *MEFR* 65, 1953, p. 35-36 ; *Mégara* 2, p. 131-132 ; Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 176 ; M. Gras, *op. cit.*, p. 488-512, 526-529. En dernier lieu,

probablement un point important sur une route commerciale qui partait d'Étrurie et qui, traversant les centres phéniciens de Sicile, menait ensuite vers les cités grecques de la Sicile méridionale ainsi que vers les sites de la vallée du Belice.

On remarque de même que Sélinonte joue un rôle dans le développement d'un commerce direct avec la Grèce. Ce rôle est mis en évidence par la trouvaille aux abords de Sélinonte d'un trésor datant de la fin du VI^e siècle, composé de 4 fragments de lingots d'argent non monnayés et de 165 monnaies d'argent. En ce qui concerne l'origine de ces pièces, 81 viennent d'Égine, 39 de Corinthe, 35 de Sélinonte, 5 de Sybaris, 2 de Métaponte, 1 d'Himère, 1 de Poseidonie, 1 d'Abdère. On voit que ce ne sont pas les monnaies locales qui dominent mais celles de Grèce ; les monnaies d'Égine et de Corinthe représentent presque les trois quarts des pièces (120 monnaies), ce qui supposerait des échanges entre Sélinonte et ces cités de la Grèce²⁸⁷.

Pour ce qui est des relations commerciales des Sélinontins avec les trois cités phéniciennes de Sicile (Motyè, Panormos et Solonte), on constate que le bilan des trouvailles est plutôt modeste. La découverte de céramiques protocorinthiennes dans la nécropole archaïque de Motyè suggère que les Phéniciens auraient pu établir des contacts avec les Grecs dès la fin du VIII^e siècle ou le début du VII^e siècle²⁸⁸. Des vases puniques utilisés comme urnes apparaissent au VI^e siècle dans les né-

M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 572, pensent que les vases étrusques découverts dans le sanctuaire nord-ouest, dans les tombes et dans les maisons «rendent également plausible la présence d'Étrusques à Mégara Hyblaea».

287 C. Arnold-Biucchi, L. Beer Tobey, N. M. Waggoner, «A Greek Archaic Silver Hoard from Selinus», *ANSMN* 33, 1988, p. 1-35 ; A. Tusa Cutroni, «Recenti studi e ricerche sulla monetazione della Sicilia antica», *Kokalos* 34, 1988-1989, p. 397-398 ; R. Descat, *op. cit.*, p. 11-12 ; P. Anello, *op. cit.*, p. 107-108.

288 V. Tusa, «La necropoli arcaica e adiacenze. I. Relazione preliminare degli scavi eseguiti a Mozzi negli anni 1972, 1973, 1974», in *Mozia* IX, Roma 1972, p. 7-98 ; *idem*, «Materiali greci dell'VIII e del VII secolo a. C. nella Sicilia Occidentale», in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 47-48. Pour les contacts entre les Grecs et les Puniques dans la Sicile occidentale, voir aussi Tusa, *Greci e punici*, p. 19-28 ; S. Moscati, «Fenici e Greci in Sicilia : alle origini di un confronto», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 1-19 ; G. Pugliese Carratelli, «Storia civile», in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1986, p. 14 ; E. Manni, «Sémites et Grecs en Sicile jusqu'au V^e siècle», in E. Manni, *Σικελικά και Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Roma 1990, p. 151-174, notamment p. 173.

croppes de Gaggera et de Timpone Nero²⁸⁹. Bien plus tard, la « grande *defixio* » de Sélinonte, datant du V^e siècle, cite le nom sémitique *Μάρων*, ainsi que *Φοῖνιξ*, ethnique employé dans ce document à trois reprises comme anthroponyme²⁹⁰. Dans un milieu punique, à Motyè, trois épigraphes fragmentaires, datées des VI^e-V^e siècles, sont écrites en alphabet sélinontin²⁹¹. Faute d'une documentation littéraire et épigraphique plus détaillée, les circonstances dans lesquelles les contacts et les échanges entre les Sélinontins et les Phéniciens se sont déroulés demeurent inconnues. Dans l'attente de nouvelles trouvailles, on doit néanmoins éviter de regarder la cité de Sélinonte comme un avant-poste des Grecs de Sicile contre l'expansion punique²⁹². L'appui offert par les Sélinontins aux Carthaginois lors de la bataille d'Himère (en 480, voir ci-après) et l'exil de Giscon, le père d'Hannibal, à Sélinonte constituent des preuves du fait que les relations entre les deux peuples ne furent pas toujours belliqueuses²⁹³.

Du reste, la découverte de vases sélinontins à Ségeste montre que les Grecs ont développé dès leur arrivée en Sicile occidentale des relations commerciales avec les Élymes, peuple auquel les Anciens attribuaient une origine italote ou troyenne²⁹⁴. En dépit de ses conflits avec

289 A. Kustermann Graff, « DANIMS 16. Necropoli di Selinunte (necropoli Manicalunga, gruppo di tombe Gaggera) », *ASNP* serie iii, 21, 1, 1991, p. 109; D. Leibundgut Wieland, « DANIMS 25. Necropoli di Manicalunga. Tombe della contrada Timpone Nero (Selinunte) », *ASNP* serie iii, 25, 1, 1995, p. 200, 217; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 191.

290 *IGDS*, 38; *IGASM* I², 63; Bettarini, *Defixiones*, n° 23; cf. R. de Simone, « Riflessioni sull'onomastica punica », in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP* serie iv, Quaderni 1, M. I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 211. Pour une analyse onomastique des noms mentionnés par cette *defixio*, voir Masson, *L'imprécaton de Sélinonte*, p. 375-388.

291 Jeffery, *LSAG*², p. 272, 277, n° 45; *IGASM* I², 72.

292 Di Vita, *Selinunte*, p. 10; *idem*, *Siracusa, Camarina, Selinunte*, p. 374-379; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 46-47; E. Østby, *op. cit.*, p. 83-84; cf. S. Calderone, « Problemi storici relative alle < Apoikiai > siciliote in età protoarcaica », in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 12.

293 Diodore, XIII, 43, 5; cf. L. M. Hans, *op. cit.*, p. 40-41.

294 La Genière, *Sélinonte*, p. 251-264; *eadem*, « Ségeste et l'hellénisme », *MEFRA* 90, 1978, p. 33-49; *eadem*, « Una divinità femminile sull'acropoli di Segesta ? », *Kokalos* 32-33, 1976-1977, p. 685; cf. A. J. Graham, « The Western Greeks », in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 167-168. Sur l'origine des Élymes, on verra De Vido, *Gli Elimi*, p. 1-114.

les Grecs, Ségeste connaît une hellénisation progressive à partir du VII^e siècle jusqu'à l'époque classique²⁹⁵. On a suggéré que des architectes sélinontins prirent part au VI^e siècle aux travaux des temples de Ségeste²⁹⁶; et le célèbre temple bâti dans le dernier quart du V^e siècle est l'un des meilleurs exemples d'architecture dorique de l'île²⁹⁷. On sait aussi que l'alphabet de Sélinonte fut utilisé dans l'aire élyme: le *bêta* sélinontin, à la forme d'un *nu* renversé (∨), apparaît dans les graffites de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle, mis au jour à Ségeste²⁹⁸. De même, comme Dubois l'a noté, l'*epsilon* en forme de *bêta* panhellénique, qui figure dans les légendes monétaires des cités d'Éryx et de Ségeste (Ιρυκαζιβ, Σεγισταζιβ επι, etc.) serait aussi un emprunt à l'alphabet mégarien hérité de Sélinonte²⁹⁹. Il en témoigne l'attestation récente de ce signe à Sélinonte par la stèle d'Euphronès³⁰⁰. On signale

295 Pour l'évolution des rapports entre les Élymes et les Grecs de Sicile aux époques archaïque et classique, voir De Vido, *Gli Elimi*, p. 115-298; S.N. Consolo Langher, «Gli Elimi tra Greci e Cartaginesi nella storia della Sicilia occidentale e nei trattati interstatali tra VI e IV sec. a.C.», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a.C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra*, vol. I, Pisa 2006, p. 191-212 (avec les références).

296 Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Selinous*, p. 221. Voir V. Tusa, «Il santuario arcaico di Segesta», in *Atti del settimo congresso internazionale di archeologia classica*, vol. 2, Roma 1961, p. 31-40, sur la découverte à Ségeste d'un temple du début du VI^e siècle.

297 D. Mertens, *Der Tempel von Segesta und die dorische Tempelbaukunst des griechischen Westen in klassischer Zeit*, Mainz am Rhein 1984, p. 203-205; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 392-396.

298 L. Agostiniani, *Iscrizioni anelleniche di Sicilia. Le iscrizioni elime*, Firenze 1977, n^{os} 222, 277, 281, 289, 317. Sur le rôle de Sélinonte dans l'introduction de l'alphabet grec dans l'aire élyme, voir L. Agostiniani, «La lingua degli Elimi. Per uno stato della questione», in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti del seminario di studi (Palermo-Contessa Entellina, 25-28 maggio 1989)*, G. Nenci et al. (éds.), Palermo 1990, p. 353-354; *idem*, «L'epigrafia elima», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 1-13; *idem*, «Alfabetizzazione della Sicilia pregreca», *Aristonothos* 4, 2012, p. 140-141; M. T. Manni Piraino, «L'apporto dell'epigrafia», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 94; S. Marchesini, «Il segno ∨ in Elimo: una nuova proposta», ASNP serie iv, 3, 1-2, 1998, p. 289-299; Dubois, *Des Grecs aux Élymes*, p. 107-111.

299 Dubois, *Des Grecs aux Élymes*, p. 108-111.

300 IGDS II, 21. Voir aussi *infra*, chapitre II.1.2.5.

aussi la trouvaille d'une inscription gravée boustrophédon en alphabet sélinontin à Entella³⁰¹.

Les transferts entre les Sélinontins et les Élymes concernent également le domaine du religieux, preuve en étant le culte des Euménides. Les décrets d'Entella citent le mois *Euménideios*³⁰² et la loi sacrée de Sélinonte évoque les Euménides et un Zeus *Euménès*³⁰³. De plus, Nenci a souligné les parallèles qui existent entre l'onomastique de Sélinonte et celle d'Entella: les anthroponymes Ναννέλαιος et Εἰβέλως de Sélinonte présentent des analogies avec Νάννος et Εἴελως d'Entella³⁰⁴. La colonie mégarienne exerce également une influence sur l'émission des monnaies de Ségeste, qui, après avoir été en usage pendant tout le V^e siècle, disparaissent brusquement dans la dernière décennie du même siècle ou au début du IV^e siècle, peu après la destruction de Sélinonte et d'Himère par les Carthaginois³⁰⁵. Enfin, il ne faut pas oublier que, selon Thucydide, les rapports de Ségeste avec Sélinonte avaient même permis un accord d'intermariage (*épigamia*)³⁰⁶.

En conclusion, s'il reste difficile, dans l'examen des raisons de la colonisation, de se fier à une documentation postérieure d'une ou plusieurs générations aux premières vagues de colons, force est de constater que les Sélinontins réussirent à se constituer un réseau d'alliances, qui dépassa la barrière ethnique, et surent tirer profit des avantages de leur position aux confins du monde grec de Sicile. Assurément, les relations entre les

301 G. Nenci, in M. G. Canzanella *et al.*, «Entella. Relazione preliminare della campagna di scavo 1988», *ASNP* serie iii, 20, 1, 1990, p. 548, n° 2, estime que l'inscription peut mentionner des Sélinontins réfugiés à Entella. Mais le caractère fragmentaire de ce texte (seul indice les lettres φευ-) empêche d'avoir une confirmation de cette hypothèse. Cf. *SEG* XL, 786; F. Spatafora, «L'alta e media Valle del Belice tra la Media Età del Bronzo e l'età arcaica», *Kokalos* 42, 1996, p. 198; Brugnone, *Note epigrafiche*, p. 52.

302 *IGDS*, 204, 205, 207.

303 Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 14, colonne A, l. 8 (Zeus Εὐμενής) et l. 9 (Εὐμενίδες); cf. Dubois, *Loi sacrée*, p. 113; A. Robu, *AC* 75, 2006, p. 211-212.

304 G. Nenci, *ASNP* serie iii, 25, 3, 1995, p. 1330-1331; *idem*, «Novità epigrafiche dall'area elima», in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994)*. *Atti*, vol. III, Pisa-Gibellina 1997, p. 1187-1188. Cf. Bettarini, *Defixiones*, p. 118, 120-121.

305 A. Tusa Cutroni, «Riflessioni sulla monetazione di Segesta ed Erice», in *ΑΠΙΡΧΑΙ. Nuove ricerche e studi sulla Magna Grecia e la Sicilia antica in onore di Paolo Enrico Arias*, vol. I, M. L. Gualandi *et al.* (éds.), Pisa 1982, p. 240.

306 Thucydide, VI, 6, 2.

Grecs, les Puniques et les Élymes furent plus pacifiques que l'on peut le supposer sur la foi des sources textuelles. Les échanges culturels dont il a été question ci-dessus découlent en bonne partie des rapports de commerce, d'hospitalité et d'intermariage qui unissaient les habitants des cités siciliotes. On n'aurait pas tort par conséquent de considérer que la fondation de Sélinonte résulta d'une conjonction de facteurs fonciers et commerciaux, les possibilités agricoles et commerciales des terres de la Sicile occidentale comptant parmi les causes du départ des Mégariens.

II.1.2.5 *Les rapports de Sélinonte avec Mégara de Sicile et Mégare de Grèce*

Thucydide rapporte, on l'a vu, que l'*apoikia* installée par les Mégariens Hybléens à Sélinonte était placée sous la conduite de Pammilos de Mégare. Cet acte de fondation représente la preuve de la persistance des rapports entre Mégara et sa métropole³⁰⁷. L'archéologie corrobore les sources littéraires : on a trouvé à Sélinonte des grands *stamnoi* produits à Mégara Hyblaea et appartenant à la deuxième phase de la céramique polychrome (ca. 660-640). On a là un indice de l'existence des exportations céramiques depuis la cité-mère siciliote vers sa colonie, et cela dès l'époque de la première génération des colons³⁰⁸.

Du reste, il est vraisemblable que d'autres Mégariens de Grèce ont accompagné l'œciste Pammilos en Sicile occidentale³⁰⁹. Ceux-ci ont contribué au développement des liens étroits qui existent entre Sélinonte et Mégare, visibles notamment dans l'alphabet des deux cités. Il existe à Sélinonte des signes typiquement mégariens, qui au moins pour l'instant ne se retrouvent pas à Mégara Hyblaea. Le *bêta* de forme $\mathcal{V}$, présent dans deux inscriptions officielles de Sélinonte³¹⁰, dans une épitaphe³¹¹

307 Finley, *Anc. Sicily*, p. 22, 31 ; Dewailly, *Statuettes*, p. 1.

308 Rallo, *Ceramiche di Manuzza*, p. 203-218 ; M. Denoyelle, M. Iozzo, *op. cit.*, p. 58-63.

309 La Genière, *Sélinonte*, p. 257 ; Asheri, *La colon. gr.*, p. 129-130.

310 Cette forme rarissime de *bêta* apparaît dans deux inscriptions célèbres de Sélinonte : la loi sacrée (Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 14, colonne A, l. 14 et p. 16, colonne B, l. 10) et l'inscription du temple G (*IGASM* I², 53, l. 2).

311 A. Brugnone, « A proposito di un'epigrafe sepolcrale da Selinunte », *MEFRA* 120, 2008, p. 21-28, surtout p. 22 ; cf. *SEG* LVII, 889. Pour les différences entre les caractères de l'alphabet de Mégare, de Mégara et de Sélinonte, voir Guarducci, *Epigrafia gr.*, I, p. 317-321.

et peut-être aussi dans deux *defixiones*³¹², est un signe archaïque de l'alphabet mégarien³¹³. De fait, ce *bêta* sélinontin, tout comme celui qui apparaît sur les monnaies de Byzance, dérive du *bêta* de forme  attesté dans un obituaire de Mégare³¹⁴. Mieux encore, une inscription funéraire de Sélinonte transmet le nom Εὐφρόνῃς, écrit avec un *epsilon* à la forme de *bêta* pangrec et un *rho* à la forme d'un triangle renversé. Or il s'agit là aussi de deux signes typiques de l'alphabet mégarien³¹⁵. On rappelle que les mêmes caractères sont utilisés pour inscrire le même nom (un certain Εὐφρόνῃς, fils de ᾽Ρίνων) sur une tablette funéraire de Mégare datant du V^e siècle³¹⁶.

Pour la question des rapports entre métropole et colonies, il faut s'arrêter sur une inscription très fragmentaire découverte à Olympie et datée, sur la foi des critères paléographiques, de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e siècle³¹⁷. Gravé sur une plaque de bronze, ce texte fait mention de Sélinonte, des Mégariens (considérés par la plupart des commentateurs comme originaires de Mégara de Sicile plutôt que de Mégare de Grèce), des groupes de bannis (*pheugontes*) et de leurs biens (*chrémata*). Il fut d'abord interprété comme un décret de Mégara portant sur la réintégration des exilés qui avaient cherché refuge à Sélinonte³¹⁸. En revanche, Asheri estime qu'il s'agissait plutôt d'un accord entre la cité de Sélinonte et un groupe de Sélinontins réfugiés à

312 IGASM I², 67 (= IGDS, 33; Bettarini, *Defixiones*, n° 22). Selon Bettarini, *Defixiones*, ad n° 23, p. 114, ce type de *bêta* apparaît aussi dans la « grande *defixio* » de Sélinonte, à la l. 5: Βοτῦλον.

313 M. Guarducci, « Gli alfabeti della Sicilia arcaica », *Kokalos* 10-11, 1964-1965, p. 471-472; *eadem*, *Epigrafia gr.*, I, p. 307-310; *eadem*, « Epigrafi arcaiche di Siracusa e di Megara Iblea », *ArchClass* 38-40, 1986-1988, p. 3-4; L. Dubois, « La nouvelle loi sacrée de Sélinonte. Bilan dialectologique », *AION(ling)* 19, 1997, p. 336; *idem*, *Des Grecs aux Élymes*, p. 108-109. Cf. Jeffery, *LSAG*², p. 262, 269; Brugnone, *Alfabeti arcaici*, p. 1309-1311.

314 Pour l'attestation de ces types de *bêta* à Byzance et à Mégare, voir *infra*, chapitres II.2.4.1.5 et III.1.1.1.

315 IGASM I², 81; IGDS II, 21.

316 M. Guarducci, « Note di epigrafia sepolcrale », *RAL* 25, 1970, p. 389; cf. Jeffery, *LSAG*², p. 136, n. 5, 138, n° 9.

317 *IvO*, 22; IGDS, 28; IGASM I², 52.

318 Dunbabin, *Western Greeks*, p. 417; Bérard, *Colonisation*, p. 245; Graham, *Colony*, p. 112-113; G. Manganaro, « Ricerche di antichità e di epigrafia siceliota », *ArchClass* 17, 2, 1965, p. 196-197; Martin, *Histoire de Sélinonte*, p. 56; *Mégara I*, p. 422-423.

Mégara³¹⁹. Malheureusement, les éléments nous manquent pour trancher de manière définitive entre les différentes interprétations proposées³²⁰. On se bornera à souligner que le document confirme le maintien des relations entre les cités mégariennes, et nous fait voir les luttes qui opposaient les différentes factions politiques au sein des *poleis* à l'époque archaïque³²¹. Il est intéressant de remarquer que le texte évoque plusieurs vagues d'exilés et seule une partie d'entre eux est visée par la convention³²². Le document fournit aussi la plus ancienne mention d'*aisimnatai*, une ancienne *archè* d'origine mégarienne. Ces magistrats semblent jouer un certain rôle dans le règlement de l'affaire, ayant probablement des pouvoirs de sanction ou juridiques³²³. Pour garantir le respect de l'accord, les Sélinontins envoyèrent une copie de l'inscription afin qu'elle fût exposée dans le sanctuaire de Zeus d'Olympie : c'est le texte qui nous est parvenu.

Par ailleurs, un événement révélateur des liens entre les Sélinontins et les Mégariens de Grèce pourrait être l'exil du tyran d'Agrigente, Thrasydée, à Mégare (après 472/1). Diodore rapporte que les Mégariens, profitant de l'arrivée de l'Agrigentins dans leur cité, le condamnèrent à mort et l'exécutèrent³²⁴. Il est fort probable que cette décision inattendue des Mégariens réponde à l'occupation au début du V^e siècle de Minôa, une installation sélinontine, par Agrigente (voir ci-dessus). D'ailleurs, il n'est pas exclu que le père de Thrasydée, le tyran Théron (488/7-472/1),

319 D. Asheri, « Rimpatrio di esuli a Selinunte », *ASNP* serie iii, 9, 2, 1977, p. 479-497, suivi par R. Arena, *IGASM* I², ad n° 50, p. 50, 52 ; S. Berger, *Revolution and Society in Greek Sicily and Southern Italy*, *Historia Einzelschriften* 71, Stuttgart 1992, p. 31 ; Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA*, vol. I, p. 80 ; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 160-161 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 576, n. 220.

320 L. Dubois, *IGDS*, ad n° 28, p. 34 ; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Selinous*, p. 220-221.

321 Cf. H.-J. Gehrke, *Stasis. Untersuchungen zu den inneren Kriegen in den griechischen Staaten des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr.*, München 1985, p. 216-236.

322 *IGDS*, 28, fr. a, l. 9 : [πρ]ό[σ]θη φευγόν[των], fr. f., l. 5 : τοὶ δὲ πρόσθε ἔφευγον τῶν γραμ(μ)άτων, et l. 6-7 : τοῦτοι οὐκ ἐνόρκιοι οὔτ' αὐτοὶ οὔτε τοὶ σὺν | τοῦτοῖς φυγόντες. Cf. D. Asheri, *op. cit.*, p. 486-487, 491-494.

323 D. Asheri, *op. cit.*, p. 490. Sur les αἰσιμνᾶται à Mégare et dans ses colonies, voir *infra*, chapitre III.2.2.1.

324 Diodore, XI, 53, 5.

ait joué un rôle dans la prise de cette colonie³²⁵. Il ne faut pas oublier que Sélinonte est la seule cité grecque de Sicile alliée des Carthaginois lors de la bataille d'Himère (480) contre les troupes de Théron d'Agrigente et de Gélon de Syracuse³²⁶. Il est permis de supposer qu'en raison de leurs conflits avec les Agrigentins et pour venger l'occupation de Minôa, les Sélinontins ont persuadé leurs *syngéneis* de Grèce d'exécuter Thrasydée³²⁷.

De même, on trouve chez Thucydide une allusion aux rapports de parenté unissant les Mégariens de Grèce et les Sélinontins : l'historien évoque le « malheur » qui frappa les exilés de Mégare, alliés des Athéniens au moment de l'expédition en Sicile en 415, lorsqu'ils durent combattre d'autres Mégariens, les Sélinontins³²⁸.

Au demeurant, sur la foi des inscriptions, on a supposé la présence de colons non mégariens à Sélinonte dans les premières années de vie de la cité. Un *iota* brisé en forme de *sigma* à quatre branches apparaît dans l'épithaphe d'Eukritos, datée de la deuxième moitié du VII^e siècle³²⁹,

325 Bérard, *Colonisation*, p. 266 ; M. J. Fontana, « Terone e il τάρφος di Minosse », *Kokalos* 24, 1978, p. 201-219 ; R. Descat, *op. cit.*, p. 10 ; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Selinous*, p. 224. Pour les tyrannies de Théron et de Thrasydée à Agrigente, voir Dunbabin, *Western Greeks*, p. 412-414 ; J. A. de Waele, *op. cit.*, p. 109-115 ; S. Berger, *op. cit.*, p. 17 ; D. Asheri, « Agrigento libera: rivolgimenti interni e problemi costituzionali, ca. 471-446 », in *Agrigento e la Sicilia greca. Atti della settimana di studio (Agrigento, 2-8 maggio 1988)*, L. Braccesi et E. de Miro (éds.), Roma 1992, p. 95-111, surtout p. 96-97 ; N. Luraghi, *Tirannidi arcaiche in Sicilia e Magna Grecia da Panezio di Leontini alla caduta dei Dinomenidi*, Firenze 1994, p. 41, 231-272, qui écrit : « Le ragioni dell'uccisione di Trasideo a Megara (Diod. 11, 53, 5) sono piuttosto enigmatiche » (p. 262, n. 151).

326 Diodore, XI, 21, 4-5 ; XIII, 55, 1 ; cf. L.-M. Hans, *op. cit.*, p. 40.

327 O. Curty, *Les parentés légendaires entre cités grecques. Catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme συγγένεια et analyse critique*, Genève 1995, p. 216-217, note que pour avoir droit au titre de *syngénès* d'une cité, il faut « le plus souvent que les fondateurs de chaque cité soient parents. Une fois ce lien originel établi, la parenté peut être reconnue ainsi que les obligations morales qu'elle implique ». À mon sens, ces obligations morales pourraient bien expliquer la condamnation de Thrasydée par les Mégariens.

328 Thucydide, VII, 57, 8: καὶ ἔτι Μεγαρέων φυγάδες οὐ πολλοὶ Μεγαρεῦσι Σελινουντίοις οὕσι κατὰ ξυμφορὰν ἐμάχοντο.

329 IGDS, 72 (= IGASM I², 79) : Εὐκρίτου τόδ[ε] σᾶμα - - - - - ἰάνδρου ηυιοῦ ; cf. C. Gallavotti, *op. cit.*, p. 90-93, note que le génitif en -ου (au lieu de ὀ) est attesté à Corcyre plutôt qu'à Corinthe. Cela prouverait, d'après Gallavotti, que l'épithaphe d'Eukritos est celle d'un Corcyréen. Cf. Brugnone, *Alfabeti arcaici*, p. 1309 ; eadem, *Note epigrafiche*, p. 47.

et dans une inscription incisée sur un alabastron corinthien de la fin du VII^e siècle³³⁰. Or cette lettre est caractéristique de l'alphabet corinthien et elle n'est pas documentée ailleurs dans le monde mégarien. Mais on ne saurait dire si la présence de cet élément corinthien à Sélinonte doit être mise en relation avec des ressortissants de Corinthe ou plutôt avec ceux des *apoikiai* corinthiennes³³¹. Dans ce cadre, quelques parallèles entre le panthéon de Sélinonte et celui de Corinthe méritent également d'être signalés. La fête des *Kotyttia*, qui apparaît vers le milieu du V^e siècle dans la *lex sacra*³³², renvoie à Kotyt(t)ô, une divinité honorée à Corinthe³³³. On ajoutera que l'attestation des noms théophores Kotytis à Callatis et Kotytiôn à Callatis et à Chersonèse Taurique laisse penser que la fête des *Kotyttia* existait aussi dans ces colonies de la mer Noire³³⁴. Kotyt(t)ô semble être à l'origine une divinité thrace, car, à en croire Strabon, ce sont les Thraces qui célèbrent les *Kotyteia* et les *Bendideia*³³⁵. Si tel fut le cas, il n'est pas exclu que ce soit depuis les colonies pontiques

330 IGDS, 79; IGASM I², 80. D'aucuns estiment que cette inscription a pu être originellement inscrite à Corinthe : L. Agostiniani, « I modi del contatto linguistico tra Greci e indigeni nella Sicilia antica », *Kokalos* 34-35, 1988-89, p. 183, n. 135 ; Brugnone, *Note epigrafiche*, p. 49.

331 La Genière, *Sélinonte*, p. 257 ; M. Guarducci, « Note di epigrafia selinuntina arcaica », *Kokalos* 12, 1966, p. 182-183 ; Brugnone, *Note epigrafiche*, p. 54, écrit : « In assenza di qualsiasi riferimento nelle fonti letterarie a fatti specifici, è impossibile stabilire se l'uso di segni corinzi sia riconducibile a presenze occasionali o alla partecipazione di gruppi provenienti dall'area di colonizzazione corinzia all'*apoikia* dei Megaresi Iblei ».

332 Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 14, colonne A, l. 7, avec les commentaires des éditeurs aux p. 23-26.

333 Eupolis, *Baptai*, fr. 93 (éds. R. Kassel et C. Austin), cité par Hésychios, *Lexicon*, s.v. Κοτυττώ (éd. K. Latte).

334 LGPN IV, s.vv., Κοτυτίς 1 (Callatis), Κοτυτίων 4 (Callatis), 5 (Chersonèse Taurique) ; cf. V. F. Stolba, « Quelques noms dans les inscriptions sur des céramiques de Chersonèse », *Archeologičeski Vesti* 2, 1993, p. 107-112 (en russe) ; M. Dana, « Lettres grecques dialectales nord-pontiques (sauf IGDP 23-26) », *REA* 109, 2007, p. 82-83.

335 Strabon, X, 3, 16, C 470 (éd. S. Radt) : τούτοις δ' ἔοικε καὶ τὰ παρὰ τοῖς Θραξῖ – τὰ τε Κοτύτεια καὶ τὰ Βενδίδεια –, παρ' οἷς καὶ τὰ Ὀρφικά τὴν καταρχὴν ἔσχε. Pour la fête en l'honneur de Kotyt(t)ô, Strabon renvoie à un passage d'*Edônoi* d'Eschyle, fr. 57 (éd. S. Radt). Cf. S. Srebrny, « Kult der thrakischen Göttin Kotyto in Korinth und Sicilien », in *Mélanges Franz Cumont*, vol. I, Bruxelles 1936, p. 423-447.

que le culte de Kotyt(t)ô passa en Grèce, à Corinthe, et en Sicile, à Sélinonte³³⁶.

Mieux encore, la célébration d'Héra par les Sélinontins illustre peut-être les échanges culturels qui se sont produits entre les Mégariens et les Corinthiens dans le milieu colonial. Le temple E, situé sur la colline orientale de la Marinella, a été identifié avec un *Héraion*, en raison de la découverte dans son adyton d'une dédicace à Héra datant de l'époque hellénistique³³⁷. La présence d'un deuxième sanctuaire d'Héra a été supposée sur la colline occidentale de la Gaggera, au sud du *téménos* de la *Malophoros*, près du port occidental de la ville³³⁸. Or si le culte d'Héra n'est pas documenté de manière certaine à Mégare de Grèce, il est en revanche célébré en Corinthie, à Pérachora³³⁹. On pourrait donc se demander si le culte d'Héra ne reflétait pas une influence corinthienne à Sélinonte. Certes, on a suggéré que cette divinité était présente à Mégara Hyblaea. Diodore (XX, 32, 4), évoque dans le contexte d'événements datant de *ca.* 309 un sanctuaire d'Héra dans les alentours de Mégara et les commentateurs estiment que ce lieu de culte datait de l'époque archaïque³⁴⁰. Chose possible, mais pas certaine. À l'époque à laquelle se

336 Robu, *Trad. onomastiques*, p. 287-298. Pour une autre interprétation, voir L. Dubois, *IGDS II, ad n° 18*, p. 45, qui écrit : «Le culte de Κοτυττώ aurait été très tôt importé, en tout cas avant la colonisation occidentale et peut-être par les Héraclides, de Thrace à Corinthe et à Mégare, puis dans les colonies de cette dernière». En revanche, N. Robertson, *Religion and Reconciliation in Greek Cities. The Sacred Laws of Selinus and Cyrene*, Oxford 2010, p. 53-68, préfère attribuer une origine grecque à Kotyt(t)ô. Cf. S. I. Johnston, *Restless Dead. Encounters between the Living and the Dead in Ancient Greece*, Berkeley et al. 1999, p. 57-58.

337 *IGDS*, 56 ; cf. Parisi Presice, *L'importanza di Hera*, p. 55-56 ; C. Marconi, *Selinunte. Le metope dell'Heraion*, Modena 1994, p. 137 ; Mertens, *Selinus*, p. 235 ; Veronese, *Santuari greci*, p. 508-509.

338 C. Parisi Presice, «La struturra», in S. Tusa et al., «Selinunte-Malophoros : rapporto preliminare sulla II campagna di scavi», *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 52-53 ; *idem*, *L'importanza di Hera*, p. 50-58 ; identifie ce sanctuaire avec un *Héraion* en raison de la trouvaille d'un graffiti portant les lettres EPA, que l'auteur propose de restituer [H]ἐπα[ς ἐμ] ou [H]ἐπα[ι] ; cf. *SEG* XXXVI, 853 ; XXXVIII, 959 ; L. Dubois, *Bull. ép.*, 1989, 857 ; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 88, 91-92 ; Veronese, *Santuari greci*, p. 521-522.

339 Voir *supra*, chapitre I.1.1.

340 Hammond, *Heraeum*, p. 96, 98 ; G. Vallet, F. Villard, «Le repeuplement du site de Mégara Hyblaea à l'époque de Timoléon», *Kokalos* 4, 1958, p. 100-106 ; Parisi Presice, *L'importanza di Hera*, p. 55 ; Veronese, *Santuari greci*, p. 265-266.

réfère Diodore, l'*Héraion* appartenait au territoire de Syracuse et il aurait pu être bâti après la conquête de Mégara par les troupes de Gélon (en 483/2), peut-être à l'époque de Timoléon. Notons au passage que le culte d'Héra est attesté à Syracuse, ainsi que dans la colonie syracusaine d'Acrai³⁴¹. L'interprétation du passage de Diodore reste en tout état de cause sujette à caution et l'on ne peut proposer une date précise à un sanctuaire qui n'est mentionné que par un auteur de l'époque romaine dans un contexte historique de l'époque hellénistique, lorsque Mégara n'existait plus comme cité.

On conclura qu'outre les Mégariens de Sicile, des Mégariens de Grèce et probablement aussi des Corinthiens (provenant de Corinthe même ou de colonies corinthiennes) étaient présents à Sélinonte. Ceux-ci figuraient parmi les premiers *apoikoi* ou ils y sont arrivés en tant que *époikoi* («colons additionnels») après la fondation de la cité³⁴². Ainsi, Sélinonte attira, dès les premières années de son existence, des Grecs originaires d'autres cités que Mégara et l'on peut supposer que l'une des raisons de ce fait furent les contacts commerciaux que la cité entretenait avec les peuples non grecs de la région³⁴³.

341 P. Reichert-Südbeck, *op. cit.*, p. 113-115 (avec les *testimonia*).

342 Sur le caractère mélangé que les colonies de Sicile présentaient au moment de leur fondation, voir Asheri, *La colon. gr.*, p. 136-137 ; Vallet, *Urbanisation*, p. 486 ; *idem*, « Rhégion et Zancle, vingt ans après », in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 396-397. Plusieurs chercheurs ont souligné l'importance de la politique de ravitaillement des colonies de l'Occident : E. Lepore, « Rapporti ed analogie di colonizzazione tra Sicilia e Magna Grecia », *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 79 ; Finley, *Anc. Sicily*, p. 30 ; M. Gras, « La Méditerranée occidentale, milieu d'échanges. Un regard historiographique », in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la Villa Kérylos (1991)*, Collection de l'École française de Rome 208, Rome 1995, p. 113-114.

343 Di Vita, *Siracusa, Camarina, Selinunte*, p. 375-376 ; P. Anello, *op. cit.*, p. 102-103. Voir le discours prononcé par Gélon en 481 face aux ambassadeurs des Grecs venus à Syracuse pour demander de l'aide contre les Perses, reproduit par Hérodote (VII, 158), qui évoque les profits que les cités de Grèce tiraient des *emporía* de Sicile. R. Descat, *op. cit.*, p. 5-17, estime que la colonie sélinontine de Minôa devrait figurer parmi ces *emporía*.

II.1.2.6 Les caractéristiques de la première implantation urbaine de Sélinonte

L'évolution de l'habitat de Sélinonte a été mise en évidence par les recherches faites sur la colline sud (dite «acropole»), sur le plateau nord de Manuzza et en bordure de l'agora (voir carte 5)³⁴⁴. Il convient d'emblée de souligner que c'est seulement après la conquête de Sélinonte par les Carthaginois en 409/8 que la ville s'est limitée à un petit habitat fortifié sur la colline sud, qui deviendra l'acropole visible aujourd'hui. La vie de cet habitat s'étala jusqu'en 250, lorsque les Carthaginois transférèrent la population, alors majoritairement punique, à Lilybée (l'actuelle Marsala)³⁴⁵.

À l'époque archaïque, on constate que l'espace intra-muros de Sélinonte, d'une superficie de 110 hectares, était considérablement plus grand que celui de sa métropole de Sicile (60 hectares). De même, les lots urbains de Sélinonte, avec leur surface moyenne de 220 m², font à peu près le double de ceux de Mégara (d'une surface moyenne de 125 m²)³⁴⁶. Sans entrer dans la question de l'évolution du plan d'urbanisme à Sélinonte à l'époque archaïque et classique, on notera que celui-ci se fonde, comme dans la métropole sicilienne, sur le lotissement, l'innovation principale étant le recours systématique à l'angle droit³⁴⁷.

344 Pour l'histoire des diverses étapes de la recherche à Sélinonte, voir R. Martin, «Rapport sur l'urbanisme de Sélinonte», *Kokalos* 21, 1975, p. 54-57; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 127-132; Mertens, *Selinus I*, p. 1-29.

345 R. de Simone, «Selinunte punica», in *Selinunte*, V. Tusa (éd.), Roma 2010, p. 181-190; S. Helas, *Selinus II. Die punische Stadt auf der Akropolis*, Wiesbaden 2011, p. 32-36.

346 On trouve une présentation détaillée du site de Sélinonte chez Mertens, *Selinus I*, p. 31-32. Concernant la surface des lots urbains de Sélinonte, voir Mertens, *Selinus I*, p. 57, 263-264, 274; *idem*, *Städte und Bauten*, p. 178-179; *Mégara 5*, p. 588-589; Tréziny, *De Mégara à Sélinonte*, p. 165-167. Voir aussi D. Mertens, «Die Planstadt Selinunt. Entwurf und Realisierung», in *Die Stadt als Großbaustelle. Von der Antike bis zur Neuzeit. Internationaler Kongress vom 7. bis 11. November 2001 im Auswärtigen Amt, Berlin*, Berlin, 2003, p. 25; *idem*, *Städte und Bauten*, p. 173, pour l'espace intra-muros de 110 hectares de Sélinonte; cf. De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinus*, p. 140-143.

347 Tréziny, *De Mégara à Sélinonte*, p. 165-167, 176-177. Pour les parallèles entre l'espace urbain de Mégara et celui de Sélinonte, on verra aussi Danner, *Town Planning*, p. 143-165; *Mégara 5*, p. 588-589; Mertens, *Von Megara nach Selinunt*, p. 55-103.

La cité est conçue autour d'une agora, qui se trouve entre le quartier de l'acropole et celui situé au sud-ouest de Manuzza, et dont la forme trapézoïdale rappelle celle de l'agora de Mégara. La place publique est reliée par deux rues principales aux grands sanctuaires extra-urbains situés sur les collines opposées de la Gaggera et de la Marinella³⁴⁸. Comme on l'a déjà noté, les plus anciens vestiges de ce secteur de la ville datent de la fin du VII^e siècle. En bordure est de l'agora, non loin de la nécropole de Manuzza, il existe un lieu de culte et des dépôts votifs remontant au début du VI^e siècle, ainsi que des maisons et des installations commerciales³⁴⁹. Plusieurs structures trouvent ici des parallèles dans la métropole sicilienne de Sélinonte : les plates-formes circulaires à buts cultuels³⁵⁰ ; l'*hestiatorion* édifié vers le milieu du VI^e siècle et succédant à un ensemble d'habitations privées, plus anciennes³⁵¹, tout comme à Mégara³⁵².

De Vito estimait que l'endroit de la première implantation coloniale devrait être situé au sud de la colline de l'acropole, là où ultérieurement les Sélinontins allaient bâtir les temples A et O³⁵³. Dans ce cadre, on évoquera la découverte, au sud de l'acropole, des restes d'une maison ayant livré des céramiques qui pourraient remonter, à en croire Fourmont, au Protocorinthien et au style de transition (le milieu et le

348 D. Mertens, « Verso l'agora di Selinunte », in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II »* (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995), Rome 1999, p. 185-193, surtout p. 191 ; *idem*, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 389-390 ; *idem*, *Selinus*, p. 226 *idem*, *Städte und Bauten*, p. 177 ; *idem*, « Raumgestaltung in westgriechischen Kolonialstädten », *GeogrAnt* 18, 2009, p. 80-81. Cf. A. Rallo, « Nuovi aspetti dell'urbanistica di Selinunte », *ASAA* 62, N.S. 46, 1984 (1988), p. 88-89, 91 ; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 133.

349 D. Mertens, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 407-408 ; N. Hoesch, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 429-438.

350 Voir *supra*, chapitre II.1.1.4.

351 D. Mertens, in Mertens *et al.*, *Agora*, p. 408-410 ; *idem*, *Selinus I*, p. 230. La substitution à Mégara et à Sélinonte d'un groupe de maisons par un *hestiatorion* est un exemple de passage d'un espace privé à un espace public.

352 *Mégara I*, p. 198-202 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 423-424.

353 A. di Rallo, « Urbanistica della Sicilia greca », in *I Greci in Occidente*, G. Pugliese Caratelli (éd.), Milano 1996, p. 282. Cf. Mertens, *Selinus I*, p. 226-227 ; *idem*, *Städte und Bauten*, p. 85, 173, 326.

troisième quart du VII^e siècle); mais ces trouvailles restent, à ma connaissance, en bonne partie inédites³⁵⁴. En ce qui concerne le développement urbain, le secteur de l'acropole présente deux grandes zones séparées par la rue Sf, de direction est-ouest (voir carte 5). On trouve une zone d'habitat au nord de la rue Sf, avec une organisation d'îlots selon un système *per strigas*, et une aire située au sud de la rue Sf, qui semble avoir été réservée à la zone sacrée, avec le grand *téménos* des temples C et D. Les spécialistes ont remarqué qu'après une première occupation dispersée de l'acropole par les premiers colons, se produit au premier quart du VI^e siècle la véritable extension de la ville: l'habitat devient plus dense et on assiste au quadrillage de l'ensemble du site, qui se fait par la mise en place d'un système de division du territoire et d'un réseau de rues au tracé régulier, dont l'alignement est respecté par les maisons³⁵⁵. De plus, d'après les plus récentes découvertes, le premier rempart remonte à la première moitié du VI^e siècle. Cette datation met en évidence le rapport étroit qui existe à Sélinonte entre la construction de l'enceinte et la mise en place du grand plan urbain, un fait déjà constaté à Mégara³⁵⁶.

Par ailleurs, les fouilles effectuées par Rallo sur le plateau de Manuzza seraient les seules à révéler les traces d'un site indigène pré-grec. Celui-ci aurait été remplacé dans le dernier quart du VII^e siècle par un habitat

354 M. H. Fourmont, «Rapport d'activité pour les travaux à Sélinonte: 1980-1984», in V. Tusa, «L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 559, estime que ces découvertes de l'acropole seraient comparables au matériel de la nécropole de Manuzza. Cf. Danner, *Selinunte*, p. 19-20.

355 Martin, *Sélinonte*, p. 183-188; La Genière, *Saggi sull'Acropoli*, p. 68-107; *eadem*, «Nuove ricerche sulla topografia di Selinunte», *RAL* 36, 1981, p. 211-217; *eadem*, «Sélinonte. Recherches sur la topographie urbaine (1975-1981)», *ASNP* serie iii, 12, 1, 1982, p. 469-479; J. de la Genière, J. Rougetet, «Recherches sur la topographie de Sélinonte. Campagne 1985», *RAL* 40, 1985, p. 289-297; Di Vita, *Selinunte*, p. 11-53; Fischer-Hansen, *Town Planning*, p. 345-349; Danner, *Town Planning*, p. 151-155; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 128-140; D. Mertens, «Selinunte: l'eredità di Megara Hyblaea e tante domande aperte», in *Alle origini della Magna Grecia. Mobilità, migrazioni, fondazioni. Atti del cinquantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 1-4 ottobre 2010)*, Taranto 2012, p. 1152-1158.

356 Mertens, *Selinus I*, p. 233-234, 264-270; cf. H. Tréziny, «Les fortifications archaïques dans le monde grec colonial d'Occident», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a.C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra*, vol. I, Pisa 2006, p. 257.

grec dont le plan urbain, avec un réseau de rues bien défini, datait du milieu du VI^e siècle³⁵⁷. Il faut signaler aussi la trouvaille sur les versants sud-est de Manuzza d'un groupe de tombes contenant des céramiques de la seconde moitié du VII^e siècle, des offrandes votives allant jusqu'au début du V^e siècle, ainsi qu'un lieu de culte consacré à la déesse Tanit à l'époque hellénistique. D'après Rallo, ces données accrédiateraient l'idée de l'existence dans ce secteur d'un lieu de vénération des héros³⁵⁸. En attendant la publication exhaustive du matériel archéologique de Manuzza, on notera que le culte des héros semble avoir été célébré en bordure de l'agora. Preuve en sont deux tombes découvertes l'une à côté de l'autre et sans mobilier funéraire, que Mertens interprète comme un *hérôn*, voire le monument du fondateur (ou des fondateurs) de la cité³⁵⁹. La pratique d'ensevelir des héros à l'intérieur de la ville est attestée dans plusieurs cités, et, plus particulièrement dans le monde mégarien, elle est présente à Mégare Nisaia, ainsi qu'à Héraclée du Pont³⁶⁰. Notons que même dans la métropole sicilote de Sélinonte, les archéologues ont découvert une tombe à incinération datant de la première moitié du VII^e siècle, située dans la dépression d'Arenella, à l'intérieur de l'enceinte archaïque³⁶¹.

357 Rallo, *Selinunte*, p. 720-733 ; *eadem*, « Nuovi aspetti dell'urbanistica di Selinunte », *ASAA* 62, N.S. 46, 1984 (1988), p. 81-91 ; *cf.* J. de la Genière, *ASNP* serie iii, 12, 1, 1982, p. 469-479 ; E. Greco, *Gnomon* 73, 2001, p. 334 ; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 140.

358 Rallo, *Contributions*, p. 194-198 ; *eadem*, « Considerazioni su un gruppo di tombe protoarcaiche di Selinunte », in *Atti del Convegno Internazionale. Sepolti tra i vivi. Buried among the Living* (Roma, 26-29 Aprile 2006), G. Bartoloni et M. G. Benedettini (éds.), Scienze dell'Antichità 14/1, Roma 2008, p. 489-496.

359 Mertens, *Städte und Bauten*, p. 178 ; *idem*, « L'heroon » sull'agora di Selinunte. Note preliminare », in *Atti del Convegno Internazionale. Sepolti tra i vivi. Buried among the Living* (Roma, 26-29 Aprile 2006), G. Bartoloni et M. G. Benedettini (éds.), Scienze dell'Antichità 14/1, Roma 2008, p. 489-496 ; *idem*, *Von Megara nach Selinunt*, p. 80-84 ; D. Mertens *et al.*, « Die Agora von Selinunt. Der Platz und die Hallen », *MDAI(R)* 118, 2012, p. 58-64, 153-165 ; *cf.* C. Antonetti, « Riflessioni su Zeus Agoraios a Selinunte », in *Temi selinuntini*, C. Antonetti et S. de Vido (éds.), Pisa 2008, p. 36-42 ; R. Giglio, « Selinous. Recenti attività di ricerca archeologica », in *La Sicilia in età arcaica. Dalle apoikiai al 480 a. C. Contributi dalle recenti indagini archeologiche*, R. Panvini et L. Sole (éds.), Palermo 2009, p. 209-210.

360 Comme en témoigne Pausanias, I, 42-43, plusieurs tombes de héros se trouvaient à l'intérieur de la ville de Mégare (voir *supra*, chapitre I.1.4). Pour la tombe du héros Idmôn sur l'agora d'Héraclée du Pont, voir *infra*, chapitre II.3.1.1.

361 H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 290 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara* 5, p. 558 ; Tréziny, *Colonies gr. de Méditerranée*, p. 54.

Il faut du reste ajouter que l'on a trouvé ailleurs à Sélinonte des vestiges datant de la fin du VII^e siècle : c'est notamment le cas des plus anciennes céramiques trouvées dans la vallée du fleuve Gorgo Cottone et dans les nouveaux sondages effectués sur le plateau de Manuzza³⁶². Sur la colline occidentale de la Gaggera, même si le « premier mégaron » consacré à Déméter *Malophoros* date de 590-580, un autel primitif, situé au centre du futur *téménos* de la *Malophoros*, et deux foyers (4 et 11) confirment l'existence d'un lieu de culte, œuvre de la première génération de colons³⁶³. Dans le même secteur, mais un peu plus au sud, les fouilles ont fait apparaître un nouveau temple (identifié à un *Héraion*), bâti vers le milieu du VI^e siècle, et des céramiques de la fin du VII^e-début du VI^e siècle, qui indiquent une fréquentation antérieure du lieu³⁶⁴. Au secteur opposé, sur la colline orientale de Marinella, on a proposé que la construction du temple E (phase E 1, qui serait un *Héraion*, voir ci-dessus) avait eu lieu à la fin du VII^e ou au début du VI^e siècle³⁶⁵.

362 Mertens, *Selinus I*, p. 226. Voir aussi dans ce volume les résultats des fouilles de la vallée du Gorgo Cottone et du plateau de Manuzza publiés par V. Hinz et E. Cancik-Kirschbaum (p. 281-433) ; Mertens, *Städte und Bauten*, p. 83-84.

363 E. Gabrici, *op. cit.*, col. 144-154 ; Dewailly, *Sanct. de la Malophoros*, p. 14-27 ; *eadem*, *Statuettes*, p. 3-9 ; M. Dewailly, C. Parisi-Presicce, S. Tusa, « Selinunte, Malophoros : campagne di scavo 1982-1983 », in V. Tusa, « L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984 », *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 577 ; C. Dehl, M. Dewailly, « Area «muro nord» », in S. Tusa *et al.*, « Selinunte-Malophoros : rapporto preliminare sulla II campagna di scavi », *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 59-66 ; Antonetti-De Vido, *Cittadini*, p. 411-414 ; Veronese, *Santuari greci*, p. 524-526.

364 S. Tusa, « Introduzione », in S. Tusa *et al.*, « Selinunte-Malophoros : rapporto preliminare sulla II campagna di scavi », *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 17 ; Veronese, *Santuari greci*, p. 522. Pour la date de fondation de ce sanctuaire, voir Mertens, *Selinus*, p. 234-235.

365 G. Gullini, « Il tempio E1 e l'architettura protoarcaica di Selinunte », in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 52-61 et 72-74, surtout p. 53 et 73 ; *idem*, « L'architettura templare greca in Sicilia del primo arcaismo alla fine del V secolo », in *Il tempio greco in Sicilia. Architettura e culti. Atti della 1^a riunione scientifica della Scuola di perfezionamento in archeologia classica dell'Università di Catania* (Siracusa, 24-27 novembre 1976), *Cronache di Archeologia* 16/1977, Catania 1980, p. 23-30 ; *idem*, « L'architettura », in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1986, p. 431-434 ; Veronese, *Santuari greci*, p. 508-510 ; Mertens, *Von Megara nach Selinunt*, p. 84.

Toutes ces trouvailles appuient l'idée que même si les Grecs n'avaient pas pensé à un ordre spatial qui comprenne le grand territoire comme un tout, ils avaient fréquenté vers la fin du VII^e siècle une bonne partie de l'aire sur laquelle la ville de Sélinonte se développe aux VI^e-V^e siècles³⁶⁶. La première intention des Mégariens, semble-t-il, fut de marquer la possession du territoire et de contrôler celui-ci à travers leur habitat et leurs sanctuaires, et ensuite, dans le premier quart du VI^e siècle, de procéder à une division régulière du sol. La distribution des sanctuaires extra-urbains et la localisation de la nécropole de Manicalunga à 4-5 km de Sélinonte (à l'ouest du fleuve Modione), à proximité de laquelle devait exister un village³⁶⁷, ont même permis de supposer l'existence à Sélinonte d'un habitat *kata kômas*, chaque village étant rattaché à un centre religieux³⁶⁸.

En conclusion, les données archéologiques et urbanistiques montrent que les *apoikoi* ont occupé, certes sous une forme dispersée, tant à Sélinonte qu'à Mégara dès le début les principales zones d'habitation. Les similitudes que l'on a relevées entre l'organisation urbaine des deux cités (l'importance du lot dans la mise en place du plan urbain, la forme de l'agora, l'analogie entre diverses structures) plaident en faveur de l'individualité et de l'originalité du mouvement mégarien de colonisation. Cela confirme que les Mégariens furent des acteurs importants dans la colonisation de Sicile; leur rôle fut comparable dans ce processus à celui des *apoikoi* chalcidiens et corinthiens.

366 Di Vita, *Selinunte*, p. 11; Parisi Presicce, *Selinunte*, p. 25-26; V. Tusa, «Ricerche e scavi nelle necropoli selinuntine», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 195-196; E. Østby, *op. cit.*, p. 84; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 140; Mertens, *Selinus I*, p. 226-228, 273-274; Veronese, *Santuari greci*, p. 505.

367 V. Tusa, «Le necropoli di Selinunte», in *Odeon ed altri «monumenti» archeologici*, A. Adriani *et al.*, Palermo 1971, p. 177. Sur les nécropoles de Sélinonte, voir aussi H. P. Isler, «Les nécropoles de Sélinonte», in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 165-168.

368 G. Manganaro, «Mondo religioso greco e mondo «indigeno» in Sicilia», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 72; cf. De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 152; Mertens, *Selinus I*, p. 226.

II.2 Les établissements mégariens de la Propontide

Throughout Greece in the seventh century there was much colonization, and, on the whole, generally little in the fifth century. To colonize was, for the most part, a sign of vitality³⁶⁹.

Les Mégariens installèrent à la fin du VIII^e siècle et dans la première moitié du VII^e siècle quatre cités sur les rives de la Propontide : Astacos, Chalcédoine, Sélymbria et Byzance. Faute de découvertes archéologiques importantes provenant de ces sites, l'enquête se fonde essentiellement sur l'analyse des récits de fondation. Mon intention est de mettre en évidence dans les chapitres suivants les rapports entre les cités-sœurs mégariennes et les réseaux qu'elles ont mis en place en Propontide. Il convient également de s'interroger si des ressortissants d'autres cités grecques ont participé au mouvement de colonisation mégarien. De fait, dans le cas de Byzance, les sources textuelles évoquent la participation des colons non mégariens à cette fondation. Par ailleurs, de même que dans le cas des installations mégariennes de Sicile, les rapports entre les Mégariens et les non-Grecs (les Mysiens, les Bithyniens, les Thraces) font partie de l'étude.

II.2.1 *Astacos*

La cité d'Astacos fut fondée sur la côte asiatique de la Propontide dans la partie sud du golfe moderne d'İzmit. Chez les auteurs antiques, ce golfe emprunte soit le nom de la cité d'Astacos (κόλπος Ἀστακηνός³⁷⁰), soit le nom d'un autre site antique de la région, Olbia (κόλπος Ὀλβιανός³⁷¹). La colonie faisait sans doute partie de la région antique

369 Figueira, *Chronological Table*, p. 275.

370 Strabon, X, 2, 21, C 459 ; XII, 4, 2, C 563 ; *Mennipi Pergameni Periplus*, 5812 (éd. A. Diller) ; Plin, *NH*, V, 43, 149 ; Stéphane de Byzance, s.vv. Δρεπάνη, Πύθιον, Τραλλία ; Constantin Porphyrogénète, *De Thematribus*, I, p. 25 (éd. I. Bekker).

371 Ps.-Scylax, 92 ; Pomponius Mela, I, 19, 100. Sur Olbia, voir *infra*, chapitre II.2.1.4.

de Mysie, ultérieurement annexée par le royaume bithynien³⁷². Cependant, en l'absence de fouilles archéologiques, il est difficile de connaître l'emplacement exact de la ville. Ruge suggère qu'Astacos était située près de la ville turque de Yuvadjyk (Yuvacik)³⁷³. En revanche, Şahin pense que la ville se trouvait plus près de la côte, à Baş Iskele, dans la zone du port militaire de Gölcük, où les travaux militaires ont mis au jour des céramiques grecques qui restent malheureusement encore inédites. Ce site, qui se trouve en face de l'antique Nicomédie, correspondrait bien à la description de Memnon, selon qui Nicomède I^{er} aurait bâti sa nouvelle capitale en face d'Astacos (ἀντικρὺ Ἀστακοῦ, voir ci-dessous)³⁷⁴.

II.2.1.1 Les récits concernant la fondation d'Astacos

Au sujet de la fondation d'Astacos, on dispose de deux traditions littéraires. La première, fournie par Memnon d'Héraclée du Pont, attribue la fondation de la cité aux Mégariens, suite à un oracle. Il convient d'emblée de souligner que cette tradition a pour source un autre chroniqueur d'Héraclée, Nymphis³⁷⁵. Historien et homme politique de la première moitié du III^e siècle, Nymphis a écrit un ouvrage (en treize livres), aujourd'hui perdu, portant sur l'histoire de sa cité, et qui est utilisé à l'époque impériale par Memnon. L'ouvrage de Memnon (*Περὶ Ἡερακλείας*) ne se conserve que sous la forme d'extraits compilés au IX^e siècle ap. J.-C. par le célèbre patriarche de Constantinople, Photius, dans sa *Bibliothèque*³⁷⁶.

372 Astacos n'apparaît pas dans la description de la Bithynie et de la Mysie fournie par le Ps.-Scylax, 92-93. Mais, étant donné que ce périple localise Olbia dans la Mysie et que ce site fut très probablement situé aux alentours d'Astacos (voir ci-dessous), il est très probable qu'Astacos faisait partie de la Mysie plutôt que de la Bithynie. Pour l'appartenance originelle de la péninsule située entre Nicomédie et Cios à la Mysie, voir Robert, *Hellenica*, VII, p. 37-38; cf. Debord, *Mysiens*, p. 142; A. Avram, s.v. «The Propontic Coast of Asia Minor, I. The Region», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 974-975, qui situe en revanche Astacos et Olbia en Bithynie.

373 Ruge, *Astakos*, col. 1774.

374 Şahin, *Nikomedia*, p. 66-70. Cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1974, 574.

375 J. Toepffer, «Astakos», *Hermes* 31, 1896, p. 126.

376 Burstein, *Heraclea*, p. 2-4. Sur Nymphis, Memnon, Photius et les rapports qui existent entre leurs œuvres voir aussi R. Laqueur, s.v. «Nymphis von Herakleia», *RE* XVII, 1937, col. 1608-1623; Jacoby, *FGrHist* III B, p. 259-261 (Nymphis), 267-271 (Memnon); M. Janke, *Untersuchungen zu Memnon von Herakleia*, Diss. Würzburg 1963, p. 1-14; Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 366-416; K. Meister, *Die*

Memnon évoque l'installation des Mégariens à Astacos, suite à un oracle, dans le cadre du récit de l'alliance entre le roi bithynien Nicomède I^{er} et les Galates et de la fondation de Nicomédie.

Ὁ δὲ Νικομήδης εἰς λαμπρὰν εὐδαιμονίαν ἀρθεῖς, πόλιν ἑαυτῷ ὁμώνυμον ἀνεγείρει ἀντικρὺ Ἀστακοῦ. Τὴν Ἀστακὸν δὲ Μεγαρέων ᾤκησαν ἄποικοι, Ὀλυμπιάδος ἰστομένης ἱζ', Ἀστακὸν ἐπὶ κλησιν κατὰ χρησμὸν θέμενοι ἀπὸ τινος τῶν λεγομένων Σπαρτῶν καὶ Γηγενῶν τῶν ἀπογόνων τῶν ἐν Θήβαις, Ἀστακοῦ τὴν κλησιν, ἀνδρὸς γενναίου καὶ μεγαλόφρονος. Αὕτη πολλὰς ἐπιθέσεις παρὰ τε τῶν ὁμορούντων ὑποστᾶσα, καὶ πολέμοις πολλάκις ἐντροχωθεῖσα, Ἀθηναίων αὐτὴν μετὰ Μεγαρέας ἐπωκηκότων, ἔληξέ τε τῶν συμφορῶν καὶ ἐπὶ μέγα δόξης καὶ ἰσχύος ἐγένετο, Δυδαλσοῦ τῆνικαῦτα τὴν Βιθυνῶν ἀρχὴν ἔχοντος.

Nicomède s'éleva à une fortune éclatante et il bâtit en face d'Astacos une ville qui porta son nom. Astacos avait été fondée par des colons mégariens au début de la 17^e olympiade; ils lui avaient donné le nom d'Astacos, sur l'ordre d'un oracle, d'après celui d'un descendant de ceux qu'on appelait à Thèbes les « Spartes » et les Fils de la Terre; il s'appelait Astacos; c'était un homme noble et magnanime. Cette ville soutint nombre d'attaques de ses voisins; elle s'épuisa à plusieurs reprises dans les guerres et elle accueillit, après les Mégariens, des colons athéniens; elle atteignit un haut degré de gloire et de puissance et Dædalsès, qui régnait alors sur les Bithyniens, mit alors fin à ses malheurs³⁷⁷.

Sur la foi de ce passage, on remarque que la fondation d'Astacos aurait eu lieu au début de la 17^e olympiade, soit vers 712/1. La *Chronique* d'Eusèbe offre une date proche: la deuxième année de la 17^e olympiade (= 711/0), ce qui fait d'Astacos une des premières installations grecques en Propontide³⁷⁸.

À son tour, Strabon avait repris, bien avant Memnon, la même tradition, dans les termes suivants:

Ἵπειρ' ἐκδέχεται τὴν τῶν Χαλκηδονίων ἡϊόνα ὁ Ἀστακηνὸς καλούμενος κόλπος, μέρος ὧν τῆς Προποντίδος, ἐν ᾗ ἡ Νικομήδεια ἔκτισται ἐπώνυμος

griechische Geschichtsschreibung. Von den Anfängen bis zum Ende des Hellenismus, Stuttgart et al. 1990, p. 127-128.

377 Memnon, *FGrHist* 434 F 12 (*apud* Photius, *Bibliothèque*, 228 a, trad. de R. Henry, CUF, partiellement modifiée).

378 Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: *Ol.* 17. 2 (= 711/0, éd. R. Helm, p. 91b). On remarque que la version arménienne d'Eusèbe indique la troisième année de la 18^e olympiade (= 706/5, éd. J. Karst, p. 183). Miller, *Colony Dates*, p. 22, préfère néanmoins la date de 711/0 offerte par Saint Jérôme pour la fondation d'Astacos, car elle a l'avantage d'être plus proche de la date fournie par Memnon.

ἐνὸς τῶν Βιθυνικῶν βασιλέων τοῦ κτίσαντος αὐτήν [...]. Ἔν δ' ἐν αὐτῷ τῷ κόλπῳ καὶ Ἀστακὸς πόλις, Μεγαρέων κτίσμα καὶ Ἀθηναίων καὶ μετὰ ταῦτα Δοιδασοῦ, ἃφ' ἧς καὶ ὁ κόλπος ὠνομάσθη· κατεσκάφη δ' ὑπὸ Λυσιμάχου· τοὺς δ' οἰκήτορας μετήγαγεν εἰς Νικομήδειαν ὁ κτίσας αὐτήν.

Au littoral chalcédonien fait suite ce qu'on appelle le golfe d'Astacène : c'est la partie de la Propontide au bord de laquelle a été fondée Nicomédie, ainsi nommée d'après son fondateur, l'un des rois de Bithynie [...]. Dans le golfe encore se trouve la ville d'Astacos, fondée par les Mégariens et les Athéniens, puis par Dædalsès ; c'est d'elle que le golfe tient son nom. Elle fut détruite par Lysimaque, et ses habitants furent transférés à Nicomédie par le fondateur de cette dernière³⁷⁹.

Outre les passages de Memnon et de Strabon, la *Chorographie* de Pomponius Mela, un ouvrage géographique rédigé sous l'empereur Claude, en utilisant une source grecque (Nymphis ?), mentionne également l'origine mégarienne d'Astacos³⁸⁰.

Du reste, selon une autre tradition, transmise par Charon de Lampsaque, auteur au V^e siècle d'une chronique locale (*Περὶ Λαμψάκου*), ce sont les Chalcédoniens qui avaient établi Astacos³⁸¹. Ce récit implique, du même coup, que la date de la fondation d'Astacos doit être postérieure à celle de Chalcédoine, soit 685³⁸².

En analysant ces traditions littéraires, Hanell accordait sa préférence au témoignage de Charon et estimait que c'étaient les Chalcédoniens qui avaient fondé Astacos, peut-être avec une participation des Mégariens. De fait, le concours des Mégariens de Grèce était confirmé par la présence d'un *polichnion Mégarikon* dans le territoire d'Astacos³⁸³. Hanell

379 Strabon, XII, 4, 2, C 563 (trad. de F. Lasserre, CUF).

380 Pomponius Mela, I, 19, 100: *Duo sunt inde modici sinus. Alter sine nomine Cion amplectitur, Phrygiae haud longe iacentis opportunissimum emporium, alter Olbianos in promunturio fert Neptuni fanum, in gremio Astacon, a Megarensibus conditam*. Comme Alexandru Avram a eu l'amabilité de me le suggérer, il n'y a pas de doute que la source de ce passage soit grecque, car les toponymes *Cion*, *Astacon* (en non pas *Cium*, *Astacum*) sont grecs, tout comme le nom du golfe d'Olbia, *Olbianos* (et non pas *Olbianus*). Étant donné que Pomponius Mela, tout comme Strabon et Memnon, considère Astacos comme une colonie mégarienne, on est autorisé à penser que la source de ce passage est peut-être aussi Nymphis d'Héraclée.

381 Charon de Lampsaque, *FGrHist* 262 F 6 (*apud* Photius, *Lexicon*, s.v. ὄστακός, éd. S. A. Naber): Ὀστακος ἐκτίσθη Χαλκεδονίων.

382 Voir *infra*, chapitre II.2.2.3.

383 Hanell, *Megarische Studien*, p. 122. La présence d'un πολίχνιον Μεγαρικόν dans la région d'Astacos est attestée par Arrien (*FGrHist* 156 F 18) et Pline (*NH*, V, 43, 148: *promunturium, in quo Megarice oppidum fuit*).

acceptait la suggestion de Toepffer, selon laquelle le rapport entre Mégare, Chalcédoine et Astacos était analogue à la relation entre Corinthe, Corcyre et Épidamne³⁸⁴. Par ce subterfuge, la tradition de la participation de Mégare à la colonisation d'Astacos n'était pas complètement écartée. La plupart des modernes ont accepté cette reconstruction, qui avait le mérite de combiner les deux traditions littéraires³⁸⁵. Mieux, Loukopoulou suggère qu'Astacos aurait servi d'avant-poste à Chalcédoine, comme Sélymbria à Byzance³⁸⁶. On pourrait accepter cette dernière proposition, mais cela n'exclut pas le fait qu'Astacos ait pu être fondée avant Chalcédoine, tout comme Sélymbria a été fondée par les Mégariens avant Byzance³⁸⁷.

En réalité, la thèse de Hanell concernant la fondation d'Astacos n'est pas recevable pour plusieurs raisons. D'abord, il n'est pas certain que le récit de Charon, du seul fait qu'il est le plus ancien (vers 400), soit nécessairement plus crédible que celui de Nymphis (repris par Memnon et Strabon)³⁸⁸. Il paraît exclu que Nymphis et Memnon, tous les deux originaires d'Héraclée du Pont, une cité d'origine mégarienne, aient inventé eux-mêmes une tradition de fondation pour Astacos ou, tout simplement, qu'ils aient méconnu l'identité de sa métropole. Certes, l'hypothèse d'une confusion dans les sources antiques, qui auraient qualifié de «Mégariens» non seulement les Mégariens de Grèce, mais aussi les Chalcédoniens ou les Byzantins, doit être prise en compte (voir ci-après). Mais dans le cas d'Astacos, il est difficile de croire avec

384 J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127.

385 Jacoby, *FGrHist* III A, p. 11 ; R. Merkelbach, *I. Kalchedon*, p. 91 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79, n. 45 ; Graham, *Colonial Expansion*, p. 119-120 ; Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32. Avram, *Astacos*, p. 977, estime qu'Astacos a été fondée par Chalcédoine et qu'elle a été ultérieurement renforcée par des Mégariens de Grèce.

386 Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 51, 53.

387 Voir *infra*, chapitre II.2.3.

388 Busolt, *Gr. Gesch.*, I, p. 471, écrit : «Doch nach einer älteren, glaubwürdigeren Überlieferung wurde Astakos von den Kalchadoniern, also nicht vor 677 begründet». On retrouve cette opinion chez J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 120, et Graham, *Colonial Expansion*, p. 119. Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 234 ; I, 2, p. 233, estime, lui aussi, que la date de 712/1 est trop haute pour la fondation d'Astacos et considère ce dernier établissement comme une fondation de Chalcédoine.

Toepffer et Loukopoulou³⁸⁹ que des historiens originaires d'Héraclée du Pont aient été incapables de faire la différence entre Mégare et Chalcédoine; d'autant plus que les extraits de Photius montrent que les historiens héracléotes étaient bien informés sur l'histoire de la Bithynie³⁹⁰. À mon sens, leur intérêt pour Astacos venait notamment du fait que le célèbre tyran d'Héraclée du Pont, Cléarque, avait assiégé sans succès cette ville vers le milieu du IV^e siècle³⁹¹.

Il existe du reste une autre contradiction chez Hanell, car il écarte la date de 712/1 pour la fondation d'Astacos, attestée chez Memnon et Eusèbe, tout en acceptant la date de 685 fournie par la même chronologie d'Eusèbe pour la fondation de Chalcédoine. On a ici le sentiment que l'historien suédois ne considère Astacos comme une installation chalcédonienne que pour mieux asseoir l'une des thèses essentielles de son ouvrage, à savoir la prééminence de Chalcédoine, aux dépens de Mégare, dans la fondation de cités mégariennes en Propontide (Astacos, Sélymbria, Byzance) et dans le Pont-Euxin (Mésambria)³⁹². Pourtant, même si Chalcédoine joua un rôle dans l'installation de Byzance et de Mésambria, je pense qu'il est préférable de parler d'une collaboration ou d'une solidarité mégarienne plutôt que d'une hégémonie chalcédonienne dans la colonisation mégarienne des rives de la Propontide³⁹³.

II.2.1.2 Le « réseau » mégarien et la fondation d'Astacos

Tout en rejetant donc l'opinion de Hanell selon laquelle Astacos était une colonie principalement chalcédonienne, je crois qu'il faut intégrer cette fondation dans le cadre plus large de l'installation des Mégariens en Propontide. Selon moi, les quatre cités mégariennes attestées dans cette région – Astacos et Chalcédoine sur la côte asiatique, Sélymbria

389 Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 53, qui, sans s'en apercevoir, suit l'hypothèse avancée jadis par J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127, selon laquelle les Μεγαρέων ἄποικοι, pouvaient aussi bien provenir de Chalcédoine que de Mégare. Voir aussi Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 257, n. 4, qui accepte la tradition de Charon pour la fondation d'Astacos, en notant : « Daß die Stadt von Memnon (c. 20, *FHG.* III 536) als megarische Gründung bezeichnet wird, steht damit nicht im Widerspruch ».

390 M. I. Rostovtseff, *op. cit.*, p. 400.

391 Polyen, II, 30, 3.

392 Hanell, *Megarische Studien*, p. 132-136; cf. Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 52-53.

393 Robu, *Réseaux*, p. 183-189.

et Byzance sur la côte européenne – font partie d'un «projet» cohérent de colonisation. Je crois que l'on peut appliquer la notion moderne de «projet» de colonisation à une entreprise qui, bien qu'elle puisse être culturellement hétérogène, se déroule en suivant une logique propre et réussit à mettre en place un «réseau» ou des «réseaux» permettant d'exploiter les ressources d'une région plus vaste³⁹⁴. Certes, on n'a pas affaire à un «projet» d'occupation du territoire figé dans le temps, mais à un «projet» qui connaît des évolutions et des adaptations ultérieures. L'idée de plan, qui se trouve derrière la notion de «projet», est soutenue, me semble-t-il, par l'occupation par les Mégariens des positions-clefs sur la route reliant la Méditerranée à la mer Noire (notamment le détroit du Bosphore), et cela dans l'espace d'une ou deux générations, entre la fin du VIII^e siècle et le milieu du VII^e siècle. L'importance de ces sites en tant que points de contrôle du passage vers le Pont est mise en évidence ultérieurement par l'occupation de ces endroits par Athènes à l'époque de son hégémonie. Dans le cas d'Astacos, sa position très favorable a été remarquée par les Athéniens, qui installèrent une colonie vers 435/4³⁹⁵. Comme on n'a pas manqué de le noter, le golfe d'Astacos pouvait constituer un refuge idéal pour les navires qui naviguaient dans la direction de la mer Noire³⁹⁶.

Notons par ailleurs que l'on trouve aux abords d'Astacos d'autres localités liées à un héritage mégarien et qui suggèrent une occupation de la région par les Mégariens en plusieurs endroits. Il y a la mention, on l'a vu, d'un *polichnion Mégarikon*, mais aussi d'Olbia, probablement elle aussi une fondation mégarienne (voir ci-après). De même, le site de Pythion, placé par Stéphane de Byzance dans la région du golfe d'Astacos, a été sans doute installé par les Mégariens, car son appellation renvoie à Apollon *Pythios*, la principale divinité mégarienne³⁹⁷. On ne dispose d'aucune information permettant d'affirmer que le *polichnion Mégarikon*, Olbia et Pythion soient devenus des centres politiques, il

394 Pour la notion de «projet» colonial, voir Lévêque, *Greco en Occident*, p. 14-15.

395 Voir *infra*, chapitre II.2.1.3.

396 Sur les routes maritimes en Propontide, voir Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 24-31 (avec les références).

397 Stéphane de Byzance, s.v. Πύθιον· πλησίον τοῦ Ἀστακηνοῦ κόλπου. Cf. Pfister, *Mythische Königsliste*, p. 46. Sur le culte d'Apollon Pythien à Mégare et dans ses colonies, voir Antonetti, *Apollon*, p. 17-24 ; Robu, *Chalcédoine*, p. 137-143 (avec la bibliographie).

n'existe ni émissions monétaires, ni décrets émanant de ces établissements. Il est donc permis de penser que ces trois sites n'ont pas dépassé le niveau de centres urbains secondaires dans le territoire d'Astacos.

Du reste, l'installation des Mégariens dans le golfe d'Astacos peut être considérée comme une étape importante avant la colonisation des abords du détroit de Bosphore. On a là affaire à une colonisation par étapes, entièrement compréhensible si l'on envisage l'hypothèse que les *apoikiai* mégariennes constituaient un véritable «réseau», comparable par exemple au «réseau» chalcidien à l'ouest (voir la relation entre Zancle, Rhégion et Mylai pour le détroit de Messine)³⁹⁸. L'installation des Mégariens sur la côte asiatique de la Propontide fut analogue à celle qu'ils accompliront sur la côte européenne: Astacos précéda la fondation de Chalcédoine, tandis que Byzance fut précédée par Sélymbria.

Un tel «réseau» unitaire liant les établissements mégariens entre eux ne visait pas strictement un but commercial à long terme, thèse toujours suspecte de pécher par excès de modernisme. En effet, même si l'on ne peut pas exclure complètement un intérêt commercial dans la colonisation mégarienne³⁹⁹, ce qui compte au VII^e siècle c'est surtout la capacité des *apoikoi* de s'établir dans des régions occupées par des populations qui pouvaient leur être hostiles, et de réussir à délimiter des territoires suffisants pour leurs habitants⁴⁰⁰. La solidarité entre les cités, très souvent sous-estimée par les savants modernes, jouait à l'époque un rôle essentiel dans cette entreprise, et elle a été l'une des raisons pour lesquelles les Mégariens ont réussi à implanter avec succès leurs colonies en Propontide. Les auteurs antiques attestent que les populations indigènes (les Thraces, les Mysiens, les Bithyniens), qui entouraient les territoires des colonies, constituaient une menace permanente. Dans le cas de la fondation de Byzance, les colons, confrontés à une forte opposition des tribus thraces, ont dû faire appel à leurs voisins de

398 Pour la notion des «réseaux ethniques» et le contrôle des détroits par des établissements d'une même métropole, voir J.-P. Morel, «La colonisation grecque jusqu'à la fin de l'archaïsme», *L'information historique* 57, 1995, p. 200; *idem*, «Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale: l'exemple des réseaux», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 64; Malkin, *Networks*, p. 56-74; Robu, *Réseaux*, p. 183-189.

399 Voir *supra*, chapitre I.4.

400 Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 122, rappelle, à juste titre, que «dans l'Antiquité, la première chose à faire quand on fonde une cité, c'est d'établir les nouveaux venus sur le sol».

l'autre rive du Bosphore. Grâce à l'aide qu'il prêta aux Byzantins, Deinias de Chalcédoine est perçu comme un nouveau fondateur de la cité⁴⁰¹.

De plus, on sait qu'il y avait aussi des mouvements de colonisation concurrents (milésien, samien) en Propontide. À cet égard, il convient d'évoquer la *Question grecque* LVII de Plutarque, qui témoigne d'un conflit ayant opposé les Mégariens aux Samiens⁴⁰². Cette guerre, provoquée par la fondation de Périnthe vers 602 par les Samiens, constitue un exemple de solidarité des Mégariens face à un ennemi qui menaçait leur hégémonie sur la côte nord-est de la Propontide⁴⁰³. En me penchant ailleurs sur ce passage, j'ai essayé de montrer que les Mégariens en question n'étaient pas nécessairement les Mégariens de Grèce, comme on l'a souvent cru⁴⁰⁴, mais surtout les Mégariens de Propontide⁴⁰⁵. Car ce sont les colonies de Byzance et de Sélymbria qui étaient les cités directement menacées par la fondation de Périnthe, la nouvelle installation samienne étant située dans leur voisinage. Plutarque utilise le terme générique de *Mégareis* pour désigner les combattants contre les Samiens et ce terme pouvait aussi être employé pour des colons de Mégare. De fait, Vatin a bien montré que les colons grecs manifestaient une volonté de se rapporter à l'ethnique de leur métropole pour définir leur propre identité, et cela notamment à une époque proche de la fondation de la colonie⁴⁰⁶. Il va de soi que l'on ne peut pas exclure que des Mégariens de Grèce, en suivant l'exemple des Samiens, aient envoyé des renforts à leurs *apoikoi*, mais rien n'est moins sûr.

401 Voir *infra*, chapitre II.2.4.1.7.

402 Plutarque, *Questions grecques*, LVII (= *Moralia* 303 E-304 C).

403 Pour la date de fondation de Périnthe, voir Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme (éd. A. Schoene, p. 91 ; = éd. R. Helm, p. 98b) ; cf. G. Shipley, *A History of Samos*, Oxford 1987, p. 51-52 ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 53-56 ; Sayar, *Perinthos-Herakleia*, p. 71 ; Veligianni-Terzi, *Hellenides poleis*, p. 50-51.

404 Burn, *Gr. Sea Power*, p. 172-174 ; Halliday, *Gr. Questions*, p. 212 ; Graham, *Colony*, p. 74 ; *idem*, *Colonial Expansion*, p. 120 ; E. Schönert, « Zur Geschichte der Stadt Perinthos », *Altertum* 8, 2, 1962, p. 73 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 120-122 ; Figueira, *Chronological Table*, p. 287-288 ; G. Shipley, *op. cit.*, p. 52-53 ; S. Verger, *CRAI*, 2003, 1, p. 552.

405 Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 359-360, n. 3 ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 55 ; L. Loukopoulou, A. Łajtar, s.v. « Perinthos », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 920. Pour la guerre de Périnthe, je renverrai à Robu, *Réseaux*, p. 184-187. Une explication similaire peut être fournie pour la guerre entre les Mégariens et les Milésiens, mentionnée par une inscription de Milet : voir *infra*, chapitre II.2.4.1.3.

406 Vatin, *Citoyenneté et ethnique*, p. 71-80.

Comme j'ai rejeté plus haut l'hypothèse selon laquelle les « Mégariens », désignés par les auteurs antiques en tant que fondateurs d'Astacos, étaient des Chalcédoniens, il peut paraître surprenant que je considère les « Mégariens » qui se sont opposés aux Samiens comme originaires des colonies de Propontide, et non pas de Mégare de Grèce. Ce qui fait, à mes yeux, la différence entre les deux situations, c'est la nature des sources. Dans le premier cas, il s'agit d'une tradition fournie par des historiens d'Héraclée du Pont, de bons connaisseurs de l'histoire des colonies mégariennes, dans le deuxième, d'une tradition samienne. Pour bien comprendre notre passage il ne faut pas oublier que Plutarque mentionne une tradition de Samos et non pas de Mégare : la *Question grecque* LVII vise à offrir au lecteur une explication du nom d'un bâtiment samien célèbre, le « dépôt des entraves »⁴⁰⁷. On apprend que cette appellation était due aux entraves des prisonniers mégariens qui avaient aidé les Samiens dans leur coup d'État contre les aristocrates. La tradition samienne a tendance à offrir une image homogène des Mégariens. Le texte n'évoque que le conflit entre les Samiens et les Mégariens, sans mentionner le rôle des Byzantins et des Sélymbriens dans cette guerre, assurément les principales parties concernées par la dispute. Cela s'explique par le fait que ce qui comptait à Samos, c'était l'aide prêtée par les Mégariens au renversement de l'« oligarchie des propriétaires terriens » (γεωμόρων ὀλιγαρχία), et non pas l'action militaire menée en Propontide⁴⁰⁸. En honorant les Mégariens par un bâtiment où les entraves de ceux-ci étaient consacrées, les Samiens n'envisageaient pas de fournir un témoignage d'une action politique externe (la guerre de Périnthe), mais de garder le souvenir de l'appui des « Mégariens » dans une affaire interne (le changement de régime politique). Bref, toutes ces

407 Okin, *Theognis*, p. 11-13, suggère deux sources possibles pour la *Question grecque* LVII : la *Constitution des Samiens* d'Aristote, déjà utilisée par Plutarque dans sa *Vie de Solon*, et la *Chronique samienne* de Douris de Samos. À cet égard, voir aussi Halliday, *Gr. Questions*, p. 212 ; P. Payen, « Rhétorique et géographie dans les *Questions* romaines et *Questions* grecques de Plutarque », in *Plutarque : Grecs et Romains en Questions*, Entretiens d'archéologie et d'histoire 4, P. Payen (éd.), Saint-Bertand-de-Comminges 1998, p. 54, 68, n. 40.

408 Pour les liens entre Périnthe et sa métropole à l'époque archaïque, on rappellera ici l'inscription (datant de ca. 580-570) qui atteste que deux Périnthiens ont consacré comme dîme à Héra de Samos divers objets : *IG XII 6*, 577 ; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1954, 205 ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 96-103.

raisons me font croire que le passage de Plutarque ne peut pas être utilisé pour montrer une domination ou un protectorat exercé par la métropole mégarienne sur ses colonies, mais qu'il doit être interprété comme un indice de la solidarité entre les Mégariens de la Propontide face à la menace d'un mouvement de colonisation concurrent.

Revenons maintenant à la tradition de Charon de Lampsaque portant sur la fondation d'Astacos par Chalcédoine, qui par ailleurs, nous transmet aussi la forme ionienne du nom de la ville (~Οστακος). À mon sens, ce récit pourrait faire référence à des *époikoi* de Chalcédoine venus ultérieurement s'adjoindre aux premiers colons mégariens, probablement confrontés aux incursions des indigènes des alentours⁴⁰⁹. Cela n'a rien d'exceptionnel pour deux cités voisines⁴¹⁰. Le passage de Memnon atteste que la cité d'Astacos a dû subir fréquemment les attaques de ses voisins (les *homorountes* sont sans aucun doute des Mysiens et/ou des Bithyniens). La réduction de la contribution qu'Astacos devait payer en tant que membre de la Ligue de Délos de 1 ½ talent à 1.000 drachmes en 450/49 est expliquée par De Sanctis comme une conséquence de la guerre que la cité a dû mener contre ses voisins bithyniens⁴¹¹.

D'autres récits confirment que les relations entre les Grecs et les Bithyniens étaient très tendues. Ainsi, Xénophon rapporte que les Bithyniens traitaient cruellement tous les Grecs qui abordaient sur leur côte⁴¹². Diodore atteste que les Byzantins et les Chalcédoniens ont dévasté vers 416 le territoire bithynien et, après avoir occupé plusieurs villages, ils ont massacré tous les prisonniers, hommes, femmes et enfants⁴¹³. En outre, on sait que le dynaste bithynien Zypoitès assiège en 315 simultanément Astacos et Chalcédoine, qui étaient alliées dans cette guerre. Le stratège d'Antigone Monophthalmos, Polémaïos, est intervenu pour

409 De même, Roebuck, *Ionian Trade*, p. 115, estime que la tradition de Charon « may, of course, only indicate a Chalcedonian reinforcement ».

410 Sur la foi de Strabon, XII, 4, 2, C 563, qui atteste que le littoral chalcédonien fait suite au golfe d'Astacos, on est autorisé à penser que les territoires des deux cités étaient contigus. Cf. Fernoux, *Notables*, p. 28.

411 De Sanctis, *Astakos*, p. 480; cf. *ATL*, I, p. 472; III, p. 39, p. 288, n. 68. Sur l'appartenance d'Astacos à la Ligue de Délos, voir aussi *infra*, chapitre II.2.1.3.

412 Xénophon, *Anabase*, VI, 4, 2.

413 Diodore, XII, 82, 2. Un passage de Plutarque, *Alcibiade*, 29, 6, suggère pourtant l'existence à cette époque d'une alliance entre les Chalcédoniens et certains chefs bithyniens. Cf. H.-L. Fernoux, « Guerres, cités et mondes indigènes du Pont-Euxin et de la Propontide aux V^e et IV^e siècles av. J.-C. », *Pallas* 51, 1999, p. 188.

mettre fin aux hostilités et faire entrer les belligérants dans une alliance avec Antigone⁴¹⁴. Pourtant, ceci ne fut qu'un épisode de cette guerre, car Plutarque évoque une autre incursion des Chalcédoniens dans le royaume de Zypoitès. Les Chalcédoniens sont vaincus dans la bataille de Phalion et ce n'est que grâce à l'intervention de Byzance qu'ils ne sont pas complètement anéantis, ce qui représente un exemple de plus de la solidarité mégarienne en Propontide⁴¹⁵. Tous ces combats entre les Bithyniens et les Grecs nous montrent que l'alliance entre les cités mégariennes était un élément important pour leur survie. Dans ces conditions, il est probable que le renforcement de la cité par Chalcédoine s'est déroulé dans le contexte des guerres entre Astacos et les Bithyniens. Ces renforts ont pu être considérés par les auteurs antiques comme une nouvelle fondation de la cité. On aurait ainsi une situation similaire à celle de Byzance qui, à cause d'une forte opposition thrace, a reçu des colons supplémentaires de Chalcédoine⁴¹⁶.

Par ailleurs, il convient de dire qu'une autre cité mégarienne, Héraclée du Pont, a manifesté de l'intérêt pour la cité d'Astacos, à l'époque de la tyrannie de Cléarque. De fait, grâce au récit du Polyen, on sait que Cléarque a mené entre 363-352 une campagne d'été contre Astacos⁴¹⁷. Ce siège, qui a d'ailleurs échoué, n'est pas facile à interpréter, d'autant plus qu'il s'agit de la seule expédition militaire attribuée par les sources au tyran héracléote. Burstein a repoussé, avec raison, l'opinion de Polyen, selon laquelle la campagne de Cléarque était destinée à anéantir un grand nombre de citoyens d'Héraclée. Ceci est sans nul doute une explication créée *a posteriori* pour incriminer le tyran. Burstein considère que par l'occupation d'Astacos, Cléarque a cherché à obtenir des points d'appui sur la côte méridionale de la Propontide⁴¹⁸. Sans

414 Diodore, XIX, 60, 3 ; cf. D. Glew, « Nicomedes' Name », *EA* 38, 2005, p. 136-137.

415 Plutarque, *Questions grecques*, XLIX (= *Moralia* 302 E-F), rapporte que 8.000 Chalcédoniens périrent dans la bataille de Phalion. Sur les combats entre Zypoitès et Chalcédoine, alliée à Astacos, voir Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 14-16.

416 Voir *infra*, chapitre II.2.4.1.7.

417 Polyen, II, 30, 3.

418 Burstein, *Heraclea*, p. 55-56. Bittner, *Herakleia*, p. 29, 31, estime que l'attaque d'Astacos constitue aussi une mesure prise par Cléarque pour légitimer sa tyrannie. Bien que possible, cette interprétation n'explique pas le choix du tyran héracléote, qui pouvait toujours trouver une légitimité militaire dans les guerres avec les voisins indigènes ou grecs d'Héraclée du Pont.

rejeter cette interprétation, je crois qu'il faut prendre aussi en compte les liens de parenté (*syngéneia*) qui unissent les deux cités mégariennes. En vertu de ces liens, il est possible qu'une faction politique d'Astacos ait fait appel au tyran d'Héraclée. Cette faction pouvait ne pas être favorable au protectorat bithynien sur la colonie mégarienne et c'est peut-être la raison pour laquelle elle cherchait l'aide de sa cité-sœur du Pont-Euxin face aux indigènes. Car Polyen rapporte que les Bithyniens étaient les alliés d'Astacos dans la guerre contre les Héracléotes de Cléarque (voir ci-après).

En conclusion, les événements analysés ci-dessus appuient l'idée qu'il n'y a pas de raisons pour rejeter la tradition de Memnon sur la fondation d'Astacos par Mégare vers la fin du VIII^e siècle. Quant à la tradition de Charon de Lampsaque, elle peut être expliquée soit par l'envoi de colons supplémentaires (*époikoi*) par Chalcédoine pour aider les habitants d'Astacos dans leurs guerres contre les Mysiens et les Bithyniens, soit éventuellement par une occupation chalcédonienne d'Astacos⁴¹⁹. Il est hautement probable qu'en raison de ses difficultés à préserver son territoire, Astacos ait souvent fait appel à ses cités-sœurs plus puissantes, Chalcédoine et Héraclée du Pont. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, la proximité du royaume bithynien entraîne la perte de l'indépendance d'Astacos, qui, après avoir connu une colonisation athénienne, finit par être annexée à la nouvelle cité de Nicomédie.

II.2.1.3 L'occupation athénienne et bithynienne d'Astacos

Outre la fondation d'Astacos par les Mégariens, les sources textuelles témoignent de deux autres événements fort importants pour l'histoire de la cité : l'occupation athénienne d'une part, et la refondation bithynienne, d'autre part.

En ce qui concerne les rapports entre Astacos et Athènes, les inscriptions confirment que la colonie mégarienne a été membre de la Ligue de Délos. Le montant de la contribution versée par Astacos au trésor de

419 Asheri, *Astakos*, p. 94, suggère qu'après la destruction d'une première colonie mégarienne par les Cimmériens, les Chalcédoniens ont refondé la ville d'Astacos. Une hypothèse difficile à accepter, étant donné que cette destruction cimmérienne d'Astacos n'est pas attestée par les sources antiques.

la Ligue est connu pour quatre ou cinq ans (entre 454/3 et 444/3)⁴²⁰. Suivant le texte de Memnon (*FGrHist* 434 F 12) déjà cité, Astacos a été colonisée par les Athéniens, qui s'y sont installés après les Mégariens (Ἀθηναίων αὐτὴν μετὰ Μεγαρέας ἐπωκηκότων)⁴²¹. C'est à l'occupation athénienne que fait aussi référence Strabon (sur les traces du même Nymphis) quand il désigne les Athéniens et les Mégariens en tant que fondateurs de la cité. Sur la foi d'une émendation proposée par Niese à un passage de Diodore⁴²², l'installation des Athéniens à Astacos est datée de 435-434⁴²³. Une colonie athénienne en Propontide avait un double avantage pour Athènes: fournir à ses citoyens des lots de terres et protéger le passage du blé venant du Pont.

Les rapports entre Astacos et les Bithyniens constituent un autre élément qui a influencé le développement de la colonie mégarienne. Comme il a déjà été signalé, la cité semble avoir été confrontée à plusieurs reprises aux attaques de ses voisins indigènes. Mieux, Dœdalsès, le souverain bithynien de la deuxième moitié du V^e siècle, est inclus par Strabon parmi les fondateurs d'Astacos, après les Mégariens et les Athé-

420 Les années pour lesquelles nous savons qu'Astacos paye sa contribution à la Ligue de Délos sont les suivantes: 454/3 (*IG* I³ 259, III, 27: 1 talent et 3.000 drachmes), 453/2 (*IG* I³ 260, VII, 18: 1 talent et 3.000 drachmes), 450/49 (*IG* I³ 263, IV, 16: 1.000 drachmes), 445/4 (*IG* I³ 267, I, 33: 1.000 drachmes), 444/3 (*IG* I³ 268, I, 33: 1.000 drachmes). Cf. *ATL*, I, p. 238; III, p. 21, 56, 270, 288, n. 68. Il convient de rappeler, toutefois, que pour l'année 444/3 le nom de la ville d'Astacos est presque entièrement restitué.

421 Sur le sens du verbe ἐποικέω, Casevitz, *Vocabulaire*, p. 154, note: «De tous les composés de οἰκέω, ἐποικέω semble le verbe qui désigne le plus généralement la colonisation en tant qu'installation dans un pays soit avec d'autres habitants soit après de précédents colonisateurs».

422 Diodore, XII, 34, 5: Ὅμως δὲ τούτοις πραπτομένοις ἔκτισαν οἱ Ἀθηναῖοι πόλιν ἐν τῇ Προποντίδι τὴν ὀνομαζομένην Λέτανον. Niese, *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1886, p. 755, remplace Λέτανον par Ἀστακόν. La conjecture de Niese est acceptée par C. H. Oldfather (éd.), *Diodorus of Sicily. Books IX-XII*, 40, London 1970. Cf. M. Casevitz (éd.), *Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, Livres XII*, Paris 1972, p. 36, n. 1.

423 De Sanctis, *Astakos*, p. 479; J. Toepffer, *op. cit.*, p. 129; H. Nesselhauf, *Untersuchungen zur Geschichte der delisch-attischen Symmachie*, Klio Beiheft 30, Leipzig 1933, p. 55, n. 1; *ATL*, I, p. 471-472, 603; III, p. 288; IV, p. 151, s.v. «Astakos»; R. Meiggs, *The Athenian Empire*, Oxford 1972, p. 198; W. Schuller, *Die Herrschaft der Athener im Ersten Attischen Seebund*, Berlin-New York 1974, p. 30-31, 155; P. Debord, *L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a.C.)*, Pouvoirs et jeux politiques, Paris-Bordeaux 1999, p. 91; Avram, *Astakos*, p. 977.

niens⁴²⁴. Memnon atteste que sous le protectorat de Dœdalsès, les attaques des voisins sur Astacos ont cessé et la cité a connu une période d'épanouissement⁴²⁵. Ces témoignages suggèrent qu'après l'occupation athénienne, les Bithyniens de Dœdalsès ont réussi, vers la fin du V^e siècle, à imposer leur protectorat sur Astacos⁴²⁶. D'ailleurs, on remarque que vers le milieu du IV^e siècle, au moment du siège d'Astacos par Cléarque, le tyran d'Héraclée du Pont, les Bithyniens sont probablement les alliés, voire même les protecteurs de la cité⁴²⁷.

D'autre part, une tradition transmise par Pausanias établit un lien entre Zypoîtès et Astacos :

Ἀπὸ τούτου δὲ καὶ τῇ μεγίστῃ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ πόλεων μετεβλήθη τὸ ὄνομα, Ἀστακῶ τὰ πρὸ τούτου καλουμένη· τὰ δὲ ἐξ ἀρχῆς αὐτῇ Ζυποίτης ἐγένετο οἰκιστής, Θρᾷξ γένος εἰκάζοντί γε ἀπὸ τοῦ ὀνόματος.

C'est à partir de son règne (le règne de Nicomède) que l'on changea le nom de la capitale de Bithynie, que l'on appelait auparavant Astacos. Son fondateur fut Zypoîtès, un Thrace d'origine si on peut l'inférer d'après son nom⁴²⁸.

En ce qui concerne l'historicité de ce récit, Leschhorn estime qu'après la destruction de Lysimaque, attestée par Strabon (XII, 4, 2, C 563), le souverain bithynien a reconstruit la ville. Et c'est effectivement cet exploit qui a pu déterminer les habitants à le regarder comme un nouveau fondateur⁴²⁹. On aurait ainsi une situation similaire à celle de Byzance, lorsque le général spartiate Pausanias, après avoir libéré la cité de l'occupation perse, fut honoré en tant que nouveau fondateur⁴³⁰.

424 Strabon, XII, 4, 2, C 563. Sur Dœdalsès de Bithynie, voir E. Meyer, s.v. «Bithynia», *RE* III, 1899, col. 515.

425 Memnon, *FGrHist* 434 F 12; cf. J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127, n. 1, qui note au sujet du témoignage de Memnon : «Die Worte ἐληξέ τε τῶν συμφορῶν ... Δοιδαλσοῦ τηνικαῦτα τὴν Βιθυνῶν ἀρχὴν ἔχοντος stehen in unverkennbarem Causalnexus miteinander, während der vorausgehende Genitivus absolutus bloß temporale Bedeutung hat».

426 Meritt, Wade-Gery, McGregor, *ATL*, I, p. 472, pensent que l'occupation d'Astacos par Dœdalsès date de ca. 405, au moment de l'effondrement de l'empire athénien. Cf. P. Debord, *op. cit.*, p. 91.

427 Polyen, II, 30, 3, note que Cléarque, au moment du siège d'Astacos, craignait une attaque des Thraces, c'est-à-dire des Bithyniens.

428 Pausanias, V, 12, 7 (trad. J. Pouilloux, CUF).

429 Leschhorn, *Gründer*, p. 269-270; cf. Jacoby, *FGrHist* III B, p. 277.

430 Voir *infra*, chapitre II.2.4.1.2.

Pour la reconstruction des faits, on peut ainsi envisager qu'après un siège raté de Zypoitès en 315⁴³¹ et probablement à cause de la défaite des Chalcédoniens à Phalion, Astacos aurait été obligée de se soumettre aux Bithyniens. Dans ces conditions, la destruction d'Astacos par Lysimaque (avant 281) serait l'une des conséquences des conflits entre Zypoitès et Lysimaque⁴³². Après cet événement, le roi bithynien a probablement rebâti la ville, un exploit qui lui a valu aux yeux de certains le titre d'œciste.

On sait par ailleurs que Zypoitès a été le premier des dynastes bithyniens à avoir pris le titre de roi (en 297/6), en essayant d'imiter les diadoques dans leur rôle de fondateurs (*ktistai*) de cités. Il créa ainsi au pied du mont Lypéros une ville à laquelle il donna son nom (Zipoition)⁴³³. L'emplacement de cette ville n'a pas encore été localisé. En s'appuyant sur le récit de Pausanias qui considère Zypoitès comme le fondateur d'Astacos/Nicomédie, Jones suggère que la cité de Zipoition est à identifier avec la cité qui est connue plus tard sous le nom de Nicomédie⁴³⁴. En faveur d'une telle hypothèse, on peut invoquer la notice d'Eusèbe sur la fondation de Nicomédie, selon laquelle Nicomède I^{er} n'a fait qu'élargir la ville et en changer le nom⁴³⁵. Cependant, étant donnée l'absence d'une documentation archéologique, l'identification de Zipoition avec Nicomédie reste encore à être confirmée par de futures trouvailles.

En revanche, l'opinion de Beloch selon laquelle ce n'est pas la prise du titre de roi par Zypoitès, mais l'occupation d'Astacos qui marque le début de l'ère bithynienne, est moins probable et elle n'a pas été

431 Diodore, XIX, 60, 3.

432 B. Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeroneia*, I, Gotha 1893 (réimpr. Darmstadt 1963), p. 399; E. Meyer, *Die Grenzen der hellenistischen Staaten in Kleinasien*, Zürich-Leipzig 1925, p. 109; Fernoux, *Notables*, p. 34-35.

433 Memnon, *FGrHist* 434 F 12; Stéphane de Byzance, s.v. Ζυποίτιον. Pour la fondation de Zipoition et l'imitation de dynastes hellénistiques par le roi bithynien, voir Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 20-21.

434 A. H. M. Jones, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*², Oxford 1971, p. 419, n. 6.

435 Eusèbe, *Chron.* (éd. R. Helm, p. 131): *Nicomedes rex Bithyniae urbem amplians Nicomediam nuncupavit*. Sur l'historicité de ce récit, voir Jacoby, *FGrHist* III B, p. 277.

généralement retenue par les modernes⁴³⁶. Car cette conquête n'est pas considérée comme un événement suffisamment important pour provoquer la prise d'une telle mesure⁴³⁷. Il convient finalement de souligner qu'une reconstruction bithynienne de la ville mégarienne par Zypoitès, après la destruction de Lysimaque, rend aussi plus compréhensible un transfert de la population d'Astacos à Nicomédie, ce dont Strabon témoigne. Le Géographe rapporte que les habitants d'Astacos furent transférés par le fils de Zypoitès, le roi Nicomède I^{er}, dans sa nouvelle capitale, fondée vers 265-261⁴³⁸.

II.2.1.4 Les rapports entre Astacos, Olbia et Nicomédie

Même si l'histoire d'Astacos en tant que *polis* cessa après 261, la nouvelle fondation de Nicomédie assura à la cité mégarienne une certaine continuité. Je me propose d'examiner ici les liens qui unissent Astacos, Olbia et Nicomédie, trois établissements situés dans la même région géographique, à savoir le golfe dit d'Astacos ou d'Olbia (actuellement le golfe d'İzmit).

Tout d'abord, il est intéressant de s'arrêter sur les traditions littéraires à propos de l'origine du héros éponyme d'Astacos. Une généalogie fournie par Memnon signale que le fondateur de la cité était un descendant de ceux que l'on nommait à Thèbes les «Spartes» et les

436 Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 1, p. 234, n. 1 : «Es ist möglich, daß das Epochenjahr der bithynischen Ära 297 eben an die Eroberung von Astakos anknüpft». Cf. aussi W. Leschhorn, *Antike Ären. Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Tauros*, Historia Einzelschriften 81, Stuttgart 1993, p. 185-187, sur la possibilité que Zypoitès ait pris le titre de roi suite à une victoire contre Lysimaque, événement connu grâce à Memnon, *FGrHist* 434 F 12, 5.

437 Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 16, n. 3 ; C. Habicht, s.v. «Zipoites» 1, *RE* XIX A, 1972, col. 452. À propos du choix de la date d'une conquête pour inaugurer une ère, on rappellera le cas de l'ère séleucide, qui commence en 312, quand Séleucos I^{er} a conquis les satrapies orientales (ou iraniennes), et non pas en 306/5, quand il a pris le titre de roi. Cf. Will, *Histoire*², I, p. 66-67, 76. Les documents dont on dispose ne permettent pas de savoir si le début de l'ère bithynienne est aussi marqué par une annexion territoriale (Astacos?).

438 Strabon, XII, 4, 2, C 563. Pour la datation du synœcisme de Nicomédie peu avant 260, voir Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 27-28, et Leschhorn, *Gründer*, p. 271 (avec les références).

Fils de la Terre⁴³⁹. Asheri interprète ce mythe comme un indice d'une participation béotienne à la colonisation du golfe d'Astacos⁴⁴⁰. Pourtant, cette hypothèse, tout séduisante qu'elle puisse paraître, se heurte au silence des sources. Et l'on ne peut pas exclure que la généalogie prestigieuse du héros Astacos ne soit qu'un signe des relations étroites qui existaient entre les Mégariens et les Béotiens dans le domaine de la mythologie. On rappelle que le héros éponyme de Mégare était, lui aussi, un Béotien, venu d'Onchestos⁴⁴¹.

Par ailleurs, Arrien transmet une deuxième tradition, probablement plus locale, selon laquelle le nom de la cité venait du héros Astacos, fils de Poséidon et de la nymphe Olbia⁴⁴². En ce qui concerne cette dernière divinité, on sait, grâce sans doute aux mêmes *Bithyniaka* d'Arrien qui ont été repris par Stéphane de Byzance au VI^e siècle ap. J.-C., qu'elle était considérée comme l'éponyme d'une autre cité de Bithynie⁴⁴³. Ces récits établissent clairement une liaison mythologique entre Astacos et Olbia. Conformément à cette tradition, l'œciste d'Astacos était le fils de Poséidon et de la nymphe éponyme de la cité d'Olbia. Ce dernier site se trouvait dans le golfe moderne d'İzmit, un golfe qui, on l'a vu, dans l'Antiquité était souvent désigné comme le golfe d'Olbia. Malheureusement, on ne connaît rien sur l'histoire d'Olbia. Celle-ci apparaît dans le *Périple* du Ps.-Scylax (au IV^e siècle) comme un établissement indépen-

439 Memnon, *FGrHist* 434 F 12.

440 Asheri, *Astakos*, p. 94-98. La même opinion chez Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 109. Cf. H. W. Stoll, s.v. «Astakos» 2, in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 645, sur le héros Astacos, originaire de Thèbes.

441 Voir *supra*, chapitres I.1.1.

442 Arrien, *FGrHist* 156 F 26, cité par Stéphane de Byzance, s.v. Ἀστακός· πόλις Βιθυνίας, ἀπὸ Ἀστακοῦ τοῦ Ποσειδῶνος νύμφης Ὀλβίας, ὡς Ἀρριανὸς ἐν Βιθυνιακοῖς ἱστορεῖ. Il est aussi possible que la cité doive son nom au homard (ἀστακός) représenté sur ses monnaies : J. Toepffer, *op. cit.*, p. 129-134. Par ailleurs, en s'appuyant sur l'incorporation des noms thraces dans la dénomination d'autres colonies mégariennes (Byzance, Sélymbria, Mésambria), K. Boshnakov, *Die Thraker südlich vom Balkan in den Geographica Strabos. Quellenkritische Untersuchungen*, Stuttgart 2003, p. 194, et Porozhanov, *Founders*, p. 515, suggèrent que le nom de la cité d'Astacos émane de celui de la tribu thrace des Astes (voir *infra*, chapitre II.3.2.2, sur cette tribu). Toutefois, ce rapprochement ne me semble guère nécessaire et les étymologies grecques, évoquées par les documents littéraires et numismatiques (du homard ou d'un fondateur grec mythique, Astacos), sont plus probables (voir aussi la présence d'une cité grecque homonyme en Acarnanie).

443 Stéphane de Byzance, s.v. Ὀλβία· [...] τριτη(πόλις) Βιθυνίας, ἀπὸ Ὀλβίας νύμφης.

dant équipé d'un port, faisant partie de la Mysie⁴⁴⁴. En revanche, Stéphane de Byzance la considère comme une *polis* de la Bithynie⁴⁴⁵. La différence de localisation entre les deux auteurs s'explique par le fait que la Mysie sera englobée à l'époque hellénistique dans le royaume bithynien et ultérieurement dans la province romaine de Bithynie⁴⁴⁶.

Olbia n'apparaît pas dans les listes de tributs athéniens et elle ne frappe pas de monnaie. Bien que l'origine de ses fondateurs ne soit pas mentionnée par les sources littéraires, il est probable que cet établissement a été aussi une installation mégarienne, car elle se trouve dans une région occupée par les Mégariens (le golfe d'Astacos/Olbia)⁴⁴⁷. En fait, on a déjà signalé la présence dans cette zone non seulement d'Astacos, mais aussi de deux autres établissements mégariens, le *polichnion Mégarikon* et Pythion.

Pour expliquer les rapports entre Astacos et Olbia, Vogt et Ruge ont jadis considéré qu'Astacos était le nom initial de la cité, lequel aurait été changé en Olbia après l'installation des Athéniens dans la cité en 435/4⁴⁴⁸. Pourtant, Ruge a ultérieurement abandonné cette opinion, qui ne se fondait sur rien, tout en préférant l'existence de deux cités⁴⁴⁹. Il est plus probable qu'Olbia a été intégrée dans le territoire d'Astacos, ce qui pourrait expliquer la double appellation de ce golfe⁴⁵⁰. La généalogie qui faisait de l'œciste d'Astacos le fils de Poséidon et de la nymphe d'Olbia aurait alors été créée pour justifier l'absorption d'Olbia par Astacos à une date qu'il est impossible de préciser. Les monnaies frappées au V^e siècle par Astacos portent au droit un homard, en référence au nom de la cité, et au revers une tête de femme dans un carré creux⁴⁵¹. Étant donné que l'image des dieux-fleuves ou des nymphes apparaît souvent sur les monnaies des cités grecques, on peut supposer que la divinité représentée

444 Ps.-Scylax, 93: Ὀλβία καὶ λιμὴν; cf. Debord, *Mysiens*, p. 142.

445 Stéphane de Byzance, s.v. Ὀλβία.

446 Robert, *Hellenica*, VII, p. 37-38.

447 Avram, *Olbia*, p. 990.

448 G. Vogt, *De rebus Megarensium usque ad bella Persica*, Cassel 1857, p. 63; Ruge, *Astakos*, col. 1774.

449 W. Ruge, s.v. «Olbia» 1, *RE* XVII, 1937, col. 2404: «Nach alledem erscheint mir die Identität von O. und Astakos nicht mehr so wahrscheinlich wie früher». *Contra* Jacoby, *FGrHist* II D, p. 565-566, qui suppose l'identité entre Astacos et Olbia.

450 Avram, *Olbia*, p. 990.

451 Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 266, n^{os} 1-6, pl. XLI, n^{os} 1-6; Head, *HN*², p. 510.

sur les monnaies d'Astacos est probablement la nymphe Olbia⁴⁵². Le rôle de Poséidon en tant que père du fondateur d'Astacos est renforcé par la présence d'un sanctuaire consacré à cette divinité, situé sur un promontoire du golfe d'Astacos/Olbia⁴⁵³.

Au demeurant, selon une autre tradition fournie par Stéphane de Byzance, la cité de Nicomédie était appelée Olbia⁴⁵⁴. Cependant, sur la foi de ce témoignage, il est difficile d'établir si Nicomédie a été bâtie sur le site d'Olbia⁴⁵⁵ ou si la nouvelle fondation hellénistique a simplement englobé Olbia dans son territoire.

En ce qui concerne la relation entre Astacos et Nicomédie, le passage de Memnon (*FGrHist* 434 F 12) suggère que Nicomédie ne fut pas installée sur le site d'Astacos, mais « en face » de celui-ci (ἀντεγίρει ἀντικρὺ Ἀστακοῦ). Strabon témoigne aussi de l'existence de deux établissements distincts, les habitants d'Astacos étant transférés par Nicomède I^{er} dans sa nouvelle capitale⁴⁵⁶. Le même auteur évoque ailleurs la cité acarnanienne d'Astacos comme étant « homonyme de la cité voisine de Nicomédie sur le golfe Astacène »⁴⁵⁷. Le changement du nom d'Astacos

452 J. Toepffer, *op. cit.*, p. 133 ; J. Sölch, « Bithynische Städte im Altertum », *Klio* 19, 1925, p. 144. Sur la représentation des nymphes locales sur les monnaies des cités grecques, voir F. Imhoof-Blumer, « Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen », *JlArchNum* 11, 1908, p. 7-119, surtout p. 45-47 (Sélinonte), 107 (Astacos) ; Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 115-129.

453 Pomponius Mela, I, 19, 100 : *Duo sunt inde modici sinus. Alter sine nomine Cion amplectitur [...], alter Olbianos in promunturio fert Neptuni fanum, in gremio Astacon, a Megarensibus conditam.* De même, Ptolémée, *Géographie*, V, 1, 4, localise dans la région un Ποσειδίων ἄκρον.

454 Stéphane de Byzance, s.v. Νικομήδεια· ἥ καὶ Ὀλβία ἐκλήθη ; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 121.

455 L'identité entre Olbia et Nicomédie est acceptée par J. Toepffer, *op. cit.*, p. 127 ; Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 265, n. 1 ; V. Tscherikower, *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Großen bis auf die Römerzeit*, Leipzig 1927, p. 46 ; A.H.M. Jones, *op. cit.*, p. 150-151 ; C. Marek, *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen 1993, p. 15 ; P. Debord, « Comment devenir le siège d'une capitale impériale : le « parcours » de la Bithynie », *REA* 100, 1-2, 1998, p. 144 ; Fernoux, *Notables*, p. 36, qui suggère que le choix d'Olbia peut s'expliquer par la proximité des marais pestillentiels qui, à en croire Polyen, II, 30, 3, se trouvaient aux abords d'Astacos.

456 Strabon, XII, 4, 2, C 563 : τοὺς δ' οἰκήτορας μετήγαγεν εἰς Νικομήδειαν ὁ κτίσας αὐτήν.

457 Strabon, X, 2, 21, C 459 : καὶ πόλις Ἀστακός, ὁμώνυμος τῇ περὶ Νικομήδειαν καὶ τὸν Ἀστακηνὸν κόλπον.

en Nicomédie est signalé par Pausanias⁴⁵⁸ et par la *Chronique* d'Eusèbe⁴⁵⁹. Et on trouve la même information chez Ammien Marcellin, dans l'*Histoire Auguste*⁴⁶⁰ et le *Chronicon Paschale* (VII^e siècle ap. J.-C.)⁴⁶¹.

En se fondant sur les récits de Ptolémée⁴⁶² et de Constantin Porphyrogénète⁴⁶³, qui mentionnent Astacos près de Nicomédie, Ruge suppose qu'une nouvelle localité se développe probablement à l'époque impériale sur le site d'Astacos⁴⁶⁴. Un texte byzantin, la *Vie de Théodore de Sykéôn*, énumère au VII^e siècle ap. J.-C. Astacos parmi les localités de la région de Nicomédie⁴⁶⁵. La persistance de ce nom ancien rend probable l'hypothèse qu'un site habité, portant le même nom d'Astacos et dépendant de la nouvelle ville bithynienne, ait pu persister, après la fondation de Nicomédie⁴⁶⁶. En effet, on voit que Ptolémée (*Géographie*, V, 1, 3) cite les trois établissements, Astacos, Olbia, Nicomé-

458 Pausanias, V, 12, 7, écrit à propos de Nicomédie : ἀπὸ τούτου δὲ καὶ τῇ μεγίστῃ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ πόλεων μετεβλήθη τὸ ὄνομα, Ἀστακῶ τὰ πρὸ τούτου καλουμένη.

459 Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme (éd. R. Helm, p. 91b) : *Nicomedia condita, quae prius Astacus uocabatur*. La même information est transmise aussi par la version arménienne de cette chronique : éd. J. Karst, p. 183. Voir pourtant un autre passage d'Eusèbe, *Chron.* (éd. R. Helm, p. 131), qui transmet : *Nicomedes rex Bithyniae urbem ampliatis Nicomediam nuncupavit* (voir *supra*, chapitre II.2.1.3).

460 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXII, 8, 5 : <et Astacum>, secuto tempore Nicomediam a rege cognominatam ; *Histoire auguste. Les deux Galliens*, IV, 8 : Astacon [...] quae Nicomedia postea dicta est.

461 *Chronicon Paschale*, vol. I, p. 328 (éd. L. Dindorf) : Νικομήδης Βιθυνῶν βασιλεύσας Ἀστάκειαν ἐπικτίσας Νικομήδειαν ὠνόμασεν.

462 Ptolémée, *Géographie*, V, 1, 3.

463 Constantin Porphyrogénète, *De Thematribus*, I, p. 27 (éd. I. Bekker) : ἔχει δὲ πόλεις ἐπισήμους τοσαύτας, πρώτην μὲν Νικομήδειαν τὴν μητρόπολιν, δευτέραν δὲ Ἐλενούπολιν, τρίτην Παραίνετον, τετάρτην Ἀστακὸν, πέμπτην Παρθενοῦπολιν.

464 Ruge, *Astakos*, col. 1774 : « vielleicht hat sich später an der Stelle von Astacos wieder eine Ortschaft entwickelt » ; cf. J. Sölch, *op. cit.*, p. 146, qui envisage aussi cette possibilité.

465 Ce texte dont l'édition est donnée par A. J. Festugière (éd.), *Vie de Théodore de Sykéôn*, Bruxelles 1970, XXVIII, 157, p. 130, évoque le séjour dans la région de Nicomédie de Théodore, un célèbre thaumaturge et exorciste de la deuxième moitié du VI^e siècle et du début du VII^e siècle ap. J.-C. On apprend ainsi : λαβόντες οὖν αὐτὸν οἱ παραγενόμενοι μοναχοὶ ἀπὸ Ὀπτατιανῶν ἀπέφερον διὰ τοῦ παραθαλασσίου τοῦ ἐπὶ Ἀστακόν.

466 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1974, 574.

die. Ainsi, la mention d’Olbia et d’Astacos par les auteurs d’époque romaine ou byzantine s’expliquerait d’une manière plutôt satisfaisante par le fait que ces deux sites aient subsisté en tant que bourgs (*kômai*) dans le territoire de Nicomédie.

Enfin, il convient de préciser que Nicomédie non seulement a accueilli les habitants d’Astacos, mais qu’elle a aussi – afin de se prévaloir d’une ancienneté manifestement plus prestigieuse – fait siennes les traditions et les légendes de cette ville. Preuve en sont quelques épigrammes qui désignent la cité de Nicomédie comme Ἀστακίη ou Ἀστακίη γῆ⁴⁶⁷. En analysant ces textes, Robert note à juste titre que «le nom d’Astacos évoquait une antiquité bien plus reculée que celui de Nikomedes, une origine hellénique et héroïque». Pour prouver son *eugeneia* («noble origine»), la cité de Nicomédie s’est approprié ainsi les divinités, les héros et les légendes de la colonie mégarienne et il est possible que même le héros Astacos ait été honoré parmi les *ktistai* («fondateurs») de Nicomédie⁴⁶⁸. On a là un bel exemple d’intégration d’une vieille cité grecque, de ses mythes et de ses cultes dans les nouvelles cités bâties par les souverains hellénistiques.

II.2.2 Chalcédoine

II.2.2.1 Les récits concernant la fondation de Chalcédoine

La ville antique de Chalcédoine (Χαλκηδών ou Καλχηδών/en dorien Καλχαδών⁴⁶⁹) fut bâtie sur la rive asiatique du Bosphore thrace, sur l’actuel promontoire Kadiköy de la ville turque d’Istanbul. Thucydide est le premier auteur antique à nommer Chalcédoine comme *apoikia* des Mégariens⁴⁷⁰. En tant que fondation mégarienne, Chalcédoine est

467 *IG* II² 8395; *SEG* IV, 105; *Anthologie Palatine*, VII, 627; 701 (éds. F. Conzia *et al.*).

468 L. Robert, *Rev. Phil.* 65, 1939, p. 166-170 (= *OpMinSel*, II, p. 1319-1323, le passage cité se trouve à la page 1322); *idem*, *À travers l’Asie Mineure*, p. 418; cf. C. Habicht, s.v. «Zipoites» 1, *RE* XIX A, 1972, col. 451. Pour la présence d’Astacos parmi les *ktistai* de la ville de Nicomédie, voir Leschhorn, *Gründer*, p. 271-275.

469 Pour la mention de ces trois variantes du nom de Chalcédoine par les sources antiques, voir Avram, *Kalchedon*, p. 979.

470 Thucydide, IV, 75, 2: Καλχηδόνα, τὴν ἐπὶ τῷ στόματι τοῦ Πόντου Μεγαρέων ἀποικίαν.

mentionnée aussi par Strabon et par Eustathe⁴⁷¹ ; et Archias de Mégare figure comme l'œciste de la cité chez Pomponius Mela⁴⁷². On pourrait identifier ce personnage avec Archias, fils d'Aristônymos, originaire de Thasos, qui, après avoir été repoussé par les Chalcédoniens, aurait fondé, à en croire Denys de Byzance, un site appelé Archeion (aujourd'hui Ortaköy), sur la côte européenne du Bosphore⁴⁷³.

Même si la plupart des auteurs attestent l'origine mégarienne de Chalcédoine, une tradition de fondation différente est fournie au VI^e siècle ap. J.-C. par Hésychios de Milet. La mention de l'aide offerte par les Chalcédoniens aux Byzantins dans leur guerre contre les Thraces est une occasion pour Hésychios de faire état des étymologies du nom de Chalcédoine. On apprend ainsi :

Χαλκηδών δὲ ὠνόμασται τὸ χωρίον, ὡς μὲν τινὲς φασιν, ἀπὸ τοῦ Χαλκηδόνοιο ποταμοῦ, ὡς δὲ ἕτεροι, ἀπὸ τοῦ παιδὸς Κάλχαντος τοῦ μάντεως ὕστερον τοῦ Τρωικοῦ πολέμου γενομένου, ὡς δὲ ἄλλοι, ἀπὸ Χαλκίδος πόλεως τῆς Εὐβοίας ἀποίκων ἐκεῖ πεμφθέντων· οὗς δὴ καὶ τυφλοὺς ἀπεκάλεσαν παρεωρακότας τὸ Βυζάντιον⁴⁷⁴.

Le pays est appelé Chalcédoine, appellation qui dérive, selon d'aucuns, du nom du fleuve Chalcédoine⁴⁷⁵, selon d'autres, du nom du fils du prophète Calchas qui avait vécu après la guerre de Troie, selon d'autres encore, de la cité de Chalcis d'Eubée, qui y avait envoyé des colons ; on avait appelé ceux-là aveugles parce qu'ils avaient délaissé Byzance.

Hanell rejette ce récit attribuant la fondation de Chalcédoine aux Chalcidiens, en considérant qu'il s'agit d'une des nombreuses explications

471 Strabon, VII, 6, 2, C 320 ; XII, 4, 2, C 563 ; Eustathe, *GGM* II, 764, p. 349.

472 Pomponius Mela, I, 19, 101 : *oppidi nomen Calchedon, auctor Archias Megarensium princeps* ; cf. J. Hind, « Pomponius Mela on colonies in West and East », in *Ancient Greeks West and East*, G.R. Tsetschladze (éd.), Leiden *et al.* 1999, p. 82, suggère qu'il s'agit d'une information erronée et que Pomponius Mela avait peut-être confondu le fondateur de Chalcédoine avec le Corinthien Archias, l'œciste de Syracuse.

473 Denys de Byzance, 48, p. 19-20 (éd. R. Güngerich). Oberhummer, *Bosporos*, col. 747, identifie Archeion avec la moderne Ortaköy. Cf. Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 64-65, n. 7.

474 Hésychios, *FGrHist* 390 F 21.

475 Denys de Byzance, 111, p. 34 (éd. R. Güngerich), atteste aussi la présence du fleuve Chalcédoine dans la ville mégarienne homonyme. Cette information se trouve aussi dans l'*Etymologicum Magnum*, s.v. Καλχηδών (éd. T. Gaisford) : *περὶ τὸν ποταμὸν πόλιν κτίζουσι· καὶ ὁμωνύμως αὐτῷ τὴν πόλιν ὠνόμασαν*.

artificielles du nom de la cité⁴⁷⁶. À part les étymologies légendaires de Chalcédoine mentionnées par Hésychios, il faut ajouter que d'autres variantes circulaient aussi dans l'Antiquité. D'après Arrien, la cité tirait son nom de Calchédon, fils de Cronos⁴⁷⁷, et selon la tradition retenue par Stéphane de Byzance, du fleuve Chalcis⁴⁷⁸. Une légende transmise au X^e siècle ap. J.-C. par Syméon Magister et Logothète rapporte que Chalcédoine devait son nom soit au cuivre/bronze (χαλκός), soit à la fille de Nicomède, Chalcis⁴⁷⁹. De même, une variante différente de cette légende, fournie par un autre manuscrit byzantin attribué à Syméon, indique que le nom de Chalcédoine dérive de Calchas, un exilé d'Attique, ou, selon d'autres, de la sœur de Nicomède⁴⁸⁰.

Par ailleurs, à en croire Pline, la cité s'appelait auparavant *Procerastis* (du grec κέρας, «corne», une allusion à la Corne d'Or de Byzance), ensuite *Colpusa* (du grec κόλπος, «golfe») et *Caecorum oppidum* («Cité des Aveugles»)⁴⁸¹. Ces appellations, utilisées probablement en tant qu'épithètes poétiques⁴⁸², ont une certaine vocation topographique, deux d'entre elles situant la ville de Chalcédoine par rapport à sa voisine plus célèbre, Byzance.

En analysant les étymologies du nom de Chalcédoine, on remarque d'abord que celles qui attribuent le nom de la cité à un fleuve (Chalcédoine, Chalcis) ne nous sont pas d'un grand secours, car elles ne font que déplacer le problème. Si Chalcédoine reprend le nom d'un fleuve,

476 Hanell, *Megarische Studien*, p. 122-123. Pour les différentes étymologies du nom de la ville de Chalcédoine, on renverra aussi à Müller, in *GGM* II, p. XXI, 94-95, n. 6-8; W. Ruge, s.v. «Kalchedon» 1, *RE* X, 1919, col. 1555.

477 Arrien, *FGrHist* 156 F 78 (*apud* Eustathe, *GGM* II, 803, p. 356).

478 Stéphane de Byzance, s.v. Χαλκηδών; cf. E. Oberhummer, s.v. «Kalchedon» 2, *RE* X, 1919, col. 1559.

479 Syméon Magister, *Chronographia*, p. 729 (éd. I. Bekker): ἡ Χαλκηδὼν ἀπὸ τοῦ ἔχειν χαλκόν, ἢ ἀπὸ Χαλκίδος θυγατρὸς Νικομήδους τῆς ταύτην κτισάσης.

480 Ps.-Syméon, *Chronique*, in *Parisinus Gr.* 1712, fol. 72^v: Χαλκηδόνων Καλχίδονος ἢ Βιθυνίας· ὥς μὲν τινὲς φασιν, ὑπὸ Κάλχαντος φυγάδος τῆς Ἀττικῆς, ἕτεροι δὲ ὑπὸ τῆς Νικομήδους ἀδελφῆς οὕτω λεγομένης ἐκτίσθη, ἥλιγοις ἐμπροσθεν τοῦ Βυζαντίου χρόνοις. Ce texte est cité aussi par Müller, *GGM* II, p. 95, n. 8. Sur les différents manuscrits de Syméon, voir K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches (527-1453)*², vol. I, München 1897 (réimpr. New York 1958), p. 200-203, 358-361.

481 Pline, *NH*, V, 43, 149.

482 Hanell, *Megarische Studien*, p. 123.

il reste à s'interroger sur l'origine de ce dernier. Encore faudrait-il trouver le héros éponyme de ces fleuves. Pour ce qui est de la dérivation du nom de Chalcédoine du nom de la fille ou de la sœur de Nicomède I^{er}, elle est manifestement anachronique et s'explique par l'activité de ce souverain dans la région et par sa célébrité.

Quant à l'attribution du nom de la cité à un éponyme légendaire (Calchas, le fils de Calchas ou le fils de Cronos), je pense qu'il s'agit dans ce cas d'une intention des Chalcédoniens d'assurer à leur cité une antiquité plus reculée et une ascendance prestigieuse⁴⁸³. Le cas de Calchas est très éloquent. L'introduction du célèbre prophète dans la généalogie de Chalcédoine venait sans nul doute renforcer le caractère oraculaire du principal sanctuaire de la cité, à savoir le sanctuaire d'Apollon Pythien et *Chrestérios*⁴⁸⁴. De surcroît, Camassa considère que Calchas peut être interprété comme le véritable *Kurzname* de la cité, car si pour la cité de Chalcédoine les appellations Χαλκηδών et Καλκηδών sont attestées, pour le nom du devin de l'*Iliade* les formes Κάλχας et Χάλκας sont également mentionnées⁴⁸⁵. Les modernes ont même pensé que la tête barbue qui orne les premières monnaies de Chalcédoine, datant de la première moitié du IV^e siècle, pouvait représenter Calchas⁴⁸⁶.

483 Robu, *Chalcédoine*, p. 144-146. Un rhéteur de la fin du III^e siècle ap. J.-C., Ménandre, rapporte dans son traité *Sur l'éloge des pays*, I, 3, 353, 5-19 (éds. D. A. Russell et N. G. Wilson), que la plus haute distinction pour une cité était d'avoir un œciste divin. Ensuite, la deuxième place revenait aux cités fondées par des héros, et finalement, la dernière place aux cités fondées par des mortels.

484 Sur le culte oraculaire d'Apollon de Chalcédoine, voir L. Robert, «Hellenica», *RPh* 13, 1939, p. 188 (= *OpMinSel*, II, p. 1341); Rigsby, *Megara*, p. 94-96; *idem*, *Asyilia*, p. 164-167; Robu, *Chalcédoine*, p. 137-155.

485 G. Camassa, «Calcante, la cecità dei Calcedoni e il destino dell'eroe del bronzo miceneo», *ASNP* serie iii, 10, 1, 1980, p. 28. *Contra* T. S. Scheer, *Mythische Vorväter. Zur Bedeutung griechischer Heroenmythen im Selbstverständnis kleinasiatischer Städte*, München 1993, p. 175. Sur Calchas, voir aussi H. W. Stoll, O. Immisch, s.v. «Kalchas», in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 921-924; J. Heckenbach, s.v. «Kalchas», *RE* X, 1919, col. 1552-1555. Le père de Calchas, Thestor, était le fils d'Apollon: G. Türk, s.v. «Thestor» 1, *RE* VI A, 1, 1936, col. 185.

486 J. N. Svoronos, «Ἀρχαῖα ἐλληνικὰ νομίσματα», *AEph* 1890, col. 165-170, pl. 8, n^{os} 29-31, identifie la tête d'homme qui orne le droit des premières monnaies frappées par Chalcédoine soit avec Calchas (n^o 29, la tête barbue), soit avec son fils, Calchédon (n^{os} 30-31, la tête imberbe). Néanmoins, si les savants ont accepté comme probable l'identification avec Calchas, la tête imberbe, elle, est considérée comme une représentation d'Apollon plutôt que du fils de Calchas. À ce propos, voir

Mieux encore, il est possible que cette tradition qui faisait de Calchas le fondateur mythique de Chalcédoine ait une origine mégarienne et qu'elle ait été apportée par les premiers *apoikoi*, car, selon Pausanias, les Mégariens de Grèce prétendaient que le devin de l'*Iliade* était originaire de leur cité⁴⁸⁷. La légende de Calchédon, fils de Calchas, éponyme de Chalcédoine, établissait pour la nouvelle cité une liaison évidente avec une grande famille de *manteis* d'origine mégarienne. Une situation analogue se présente à Byzance, où Denys de Byzance atteste le culte rendu par les Byzantins au devin mégarien Polyeidos et à ses fils⁴⁸⁸, ainsi qu'au devin mégarien Lakiadès⁴⁸⁹.

Du reste, la tradition selon laquelle Calchédon, fils de Cronos, était à l'origine du nom de la cité souligne l'intention des Chalcédoniens de s'intégrer aux généalogies locales et de mettre en place des rapports de parenté avec le milieu indigène. Ces rapports auraient pu justifier l'occupation du territoire indigène par les Mégariens. On sait, en effet, que Cronos jouait un rôle important dans les généalogies du peuple thrace⁴⁹⁰.

G. Camassa, *op. cit.*, p. 31, n. 25 (avec les références). Ces émissions de Chalcédoine sont datées par Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 290, n^{os} 1-5; Head, *HN²*, p. 511, vers 480 (n^o 1) et de 450 à 400 (n^{os} 2-5). En revanche, suivant M. Price (éd.), *SNG* 9, pl. IV, n^{os} 84-85, ces monnaies ne datent que de 387/6-340.

487 Pausanias, I, 43, 1; cf. Pfister, *Mythische Königsliste*, p. 34-35. Sur la tradition qui localise le devin Calchas à Mégare, voir Highbarger, *Megara*, p. 38; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 118-119; Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 197-200. Il convient aussi de mentionner l'opinion de E. Maass, «Mythische Kurznamen», *Hermes* 23, 1888, p. 619-620, selon laquelle cette tradition de Mégare se fonde sur une confusion tardive avec Calchédon, fils de Calchas, le nom de l'œciste de Chalcédoine. Cependant, il me semble que la piste de l'origine mégarienne de la légende de Calchas, fondateur de Chalcédoine, est plus probable, car elle a le mérite de tenir compte des liens culturels qui existaient entre Chalcédoine et sa métropole (voir à titre d'exemple le transfert du culte d'Apollon *Pythien* de Mégare à Chalcédoine).

488 Denys de Byzance, 14, p. 7 (éd. R. Güngerich); cf. Scholie à Denys de Byzance, 19 (*ad* 7, 1), p. 37 (éd. R. Güngerich). Par ailleurs, Pausanias, I, 43, 5, rapporte que Polyeidos, descendant de Mélampous, a introduit à Mégare le culte de Dionysos *Patrôos*. Sur ce devin, voir Hanell, *Megarische Studien*, p. 100-101, 188; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 112-113; Antonetti-Lévêque, *Devins*, p. 201, 203; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 94.

489 Denys de Byzance, 49, p. 20 (éd. R. Güngerich).

490 Stéphane de Byzance, s.vv. Βίθυννα, Θράκη. Sur le rôle de Cronos dans les généalogies des Thraces, voir M. Pohlenz, s.v. «Kronos», *RE* XI, 1922, col. 2012-2013; Jacoby, *FGrHist* II D, p. 583.

et que *Cronia* était l'un des noms de la Bithynie⁴⁹¹. En somme, les étymologies qui renvoyaient l'origine du nom de la colonie mégarienne à Calchas, au fils de Calchas ou au fils de Cronos ont été créées par les Chalcédoniens, soit pour renforcer les liens avec leur métropole et les puissances mantiques locales, soit pour englober leur ville dans la mythologie des populations indigènes de la région.

Mais revenons au récit qui atteste la participation des colons d'Eubée à la fondation de Chalcédoine, pour constater que cette tradition ne fait pas sa première apparition chez Hésychios, mais probablement déjà chez Denys le Périégète. Originaire d'Alexandrie et contemporain de l'empereur Hadrien, Denys a écrit un poème intitulé *Description de la terre habitée* (*Περιήγησις τῆς οἰκουμένης*)⁴⁹². Dans cet ouvrage, le Périégète alexandrin, remarquable pour la langue riche en archaïsmes et pour les formes rares ou désuètes, indique (*GGM* II, 764) la présence aux abords du Bosphore de la Χαλκίς ἄρουρα («la terre labourée de Chalcis»). Ensuite, il tient à ajouter :

Χαλκιδῆες μὲν πρῶτα παρὰ στόμα γαῖαν ἔχουσιν,
οὐδας ἐς ἀντιπέρην Βυζάντιον εἰσορόωντες.

Les Chalcidiens en premier occupent une terre près de l'embouchure et regardent sur la rive opposée le sol de Byzance⁴⁹³.

On ne connaît pas la source de ce passage, ce qui n'est pas une exception pour Denys, qui passe habituellement sous silence les auteurs qu'il utilise. En faveur de l'authenticité de cette tradition, Alexandrescu invoque les trouvailles de céramique eubéenne géométrique tardive à Histria (Istros) et à Bérézan (Olbia), ce qui suggérerait l'intérêt des marchands eubéens pour le Pont-Euxin (dès la seconde moitié du

491 Plin., *NH*, V, 40, 142.

492 Ce n'est qu'en 1884 que G. Leue, «Zeit und Heimat des Periegeten Dionysios», *Philologus* 42, 1884, p. 175-178, a établi l'origine alexandrine et la datation de Denys le Périégète. À cet égard, voir également C. Jacob, «L'œil et la mémoire : sur la *Périégèse de la Terre habitée* de Denys», in *Arts et légendes d'espace. Figures du voyage et rhétoriques du monde*, C. Jacob et F. Lestringant (éds.), Paris 1981, p. 29-30, et dernièrement E. Amato (éd.), *Dionisio di Alessandria, Descrizione della Terra abitata*, Milano 2005, p. 51-67.

493 Denys le Périégète, *GGM* II, 803-804 (trad. de C. Jacob).

VIII^e siècle)⁴⁹⁴. Pourtant, il convient de rappeler que l'origine histrienne de ces fragments de céramique est incertaine, car il s'agit de pièces qui se trouvent à Cambridge, suite à un don de Lambrino à Rodewald lors d'une visite de ce dernier à Histria. On notera aussi que les fouilles ultérieures n'ont pas mis au jour une telle céramique, ce qui rend suspecte la provenance histrienne du lot de Cambridge⁴⁹⁵. Quoi qu'il en soit, il convient de souligner que la trouvaille d'une telle céramique n'implique pas nécessairement la présence des Chalcidiens à Istros ou à Olbia, des commerçants d'autres origines ayant pu être responsables de l'acheminement de ces objets vers la mer Noire.

Un argument supplémentaire pour la participation des Chalcidiens à la fondation de Chalcédoine serait, d'après Alexandrescu, l'emploi de l'alphabet ionien dans une inscription funéraire de Chalcédoine (datée par Jeffery vers le milieu du VI^e siècle)⁴⁹⁶, ainsi qu'à Mésambria, une colonie des Mégariens et des Chalcédoniens⁴⁹⁷. La légende META qui apparaît sur des monnaies d'argent et de bronze frappées par Mésambria contient un caractère ionien, le *sampi* avec la valeur de σ ou σσ⁴⁹⁸. Signalons aussi au passage la similitude qui existe entre le revers des premières monnaies émises à Chalcédoine et à Mésambria, qui présentent dans les deux cas des lettres (KAAX ou KAA et META) intercalées entre les rayons d'une roue⁴⁹⁹. En dépit de ce rapprochement, la présence de l'alphabet ionien dans les deux cités n'a aucune

494 Alexandrescu-Morintz, *Mésambria*, p. 8. Sur la présence des Eubéens en mer Noire, voir aussi P. Alexandrescu, « Les Eubéens et le début de la navigation en Mer Noire », in *Mélanges Pierre Lévêque*, vol. 5, M.-M. Mactoux et E. Geny (éds.), Paris 1990, p. 1-7 (= *L'aigle et le dauphin. Études d'archéologie pontique*, Bucarest-Paris 1999, p. 1-7).

495 Coldstream, *Gr. Geom. Pot.*, p. 377 ; Alexandrescu, *Histria IV*, p. 21, n. 15 ; Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 29, n. 1 ; A. I. Ivantchik, *ACSS* 12, 3-4, p. 333.

496 *I. Kalchedon*, 30 ; cf. Jeffery, *LSAG*², p. 366, 371, n° 41.

497 Sur la fondation de Mésambria, voir *infra*, chapitre II.3.2.1.

498 Head, *HN*², p. 278-279 ; *SNG* 9, pl. X, n°s 266-275, 277, 279 ; Karayotov, *Coinage of Mesambria I*, p. 18-19, pl. I, n°s 1-6 ; *idem*, *Coinage of Mesambria II*, pl. I-XXIII ; *SNG* 11, pl. X, n°s 218-228.

499 Pour ces types de revers avec l'abréviation du nom de la cité intercalée entre les rayons d'une roue, voir Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 289, 297-298, n°s 1-7 ; Head, *HN*², p. 511 ; *SNG Cop. Bosphorus-Bithynia*, pl. 9, n°s 346-347 ; *SNG* 9, pl. IV, n°s 84-92 ; *SNG* 11, pl. I, n°s 10, 13 (Chalcédoine), et Head, *HN*², p. 278 ; *SNG* 9, pl. X, n°s 266-275, 277, 279 ; Karayotov, *Coinage of Mesambria I*, p. 18, pl. I, n°s 2 et 3 ; *SNG* 11, pl. X, n°s 218-228 (Mésambria).

valeur pour la question de la fondation des colonies. Remontant à plus d'un siècle après l'installation des Mégariens, l'építaphe de Chalcédoine atteste uniquement qu'un ressortissant d'une cité ionienne trouva sa mort sur la rive asiatique du Bosphore, ce qui est tout à fait compréhensible, si l'on songe à la multitude des colons milésiens ayant traversé le Bosphore pour arriver en mer Noire. L'alphabet ionien apparaîť d'ailleurs employé à l'époque archaïque dans une inscription de Byzance⁵⁰⁰. Il y avait sans aucun doute à l'époque archaïque des étrangers de passage ou établis de façon permanente dans les colonies mégariennes. C'est par exemple le cas du médecin ionien dont l'építaphe est gravée, vers le milieu du VI^e siècle, sur la cuisse d'un *kouros* trouvé à Mégara de Sicile⁵⁰¹.

Quant au *sampi* de Mésambria, on n'a aucune preuve que l'on a là un signe hérité de Chalcédoine, comme l'avait proposé Jeffery⁵⁰². La solution la plus simple qui vient à l'esprit est de penser que ce caractère représente un emprunt de la colonie mégarienne du Pont Gauche à une des colonies milésiennes voisines (Apollonia ou Odessos)⁵⁰³. On rappellera aussi que le *sampi* est attesté à Milet et dans ses colonies (comme Cyzique), ainsi que dans d'autres cités ioniennes de l'Asie mineure (Éphèse, Érythrée, Téos, Halicarnasse)⁵⁰⁴.

Au demeurant, la thèse qui attribue aux Chalcidiens un rôle dans la fondation de Chalcédoine présente d'autres points faibles, difficiles à surmonter. Ainsi, il est très probable que la présence de l'île de Chalcitis dans la région du Bosphore (voir ci-dessous) et le rapprochement entre

500 *I. Byzantion*, 42.

501 *IGDS*, 22 ; *IGASM* I², 3.

502 Jeffery, *LSAG*², p. 39, 366, 368, croit que ce furent les Chalcédoniens qui avaient adopté l'écriture ionienne des colonies milésiennes et que ce furent toujours eux qui la transmirent à Mésambria ; cf. Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 211 ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 159.

503 Head, *HN*², p. 278. S'appuyant sur l'attestation du *sampi* à Cyzique, la colonie milésienne de Propontide, A. Gercke, « Zur Geschichte des ältesten griechischen Alphabets », *Hermes* 41, 1906, p. 542, estime que le *sampi* de Mésambria serait un emprunt à sa voisine, Apollonia, une colonie milésienne. Cf. F. W. G. Foat, « Tsade and Sampi », *JHS* 25, 1905, p. 345-348.

504 F. W. G. Foat, « Fresh Evidence for T », *JHS* 26, 1906, p. 286-287 ; Guarducci, *Epigrafia gr.*, I, p. 102 ; Jeffery, *LSAG*², p. 38-39, 325, 338, 339, 367. Pour l'attestation de *sampi* à Milet, voir R. Wachter, « Eine Weihung an Athena von Assesos », *EA* 30, 1998, p. 1-8.

le nom des Chalcédoniens (οἱ Χαλκηδόνιοι) et le nom des Chalcidiens (οἱ Χαλκιδέες/Χαλκιδεῖς) aient pu produire une confusion ou une déformation dans le poème géographique de Denys le Périégète. On trouve dans ce texte de nombreuses déformations de toponymes, par exemple *Samatai*, au lieu de *Sarmatai* (*GGM* II, 304), *Brentioi* pour *Brettioi* (*GGM* II, 362), *Taskoi* pour *Taokoi* (*GGM* II, 1069)⁵⁰⁵. Rappelons que l'ouvrage de Denys, un véritable manuel de géographie, a connu un grand succès dans le monde gréco-romain et, afin de le rendre plus accessible, deux traducteurs, Avienus, vers 370 ap. J.-C., et Priscien, vers 512 ap. J.-C., l'adaptèrent en latin⁵⁰⁶. On voit que dans ces deux versions latines, Chalcis et les Chalcidiens n'apparaissent plus, la mention de Chalcédoine figurant seule à leur place, comme si les auteurs latins avaient corrigé le texte grec original⁵⁰⁷. D'ailleurs, la Χαλκίς ἄρουρα est remplacée par la Καλχηδονίων χώρα et les Chalcidiens par les Chalcédoniens chez l'auteur byzantin ayant paraphrasé le poème de Denys en prose⁵⁰⁸. On remarque aussi que l'exégète Eustathe, auteur au XII^e siècle ap. J.-C. d'un *Commentaire* consacré à Denys, atteste que la Χαλκίς ἄρουρα se trouvait dans la région de Chalcédoine. L'archevêque de Thessalonique, lecteur attentif de Denys et excellent connaisseur de la littérature antique, évoque ensuite l'occupation du site localisé en face de Byzance par les Mégariens⁵⁰⁹.

On conclura que la thèse de la participation des Chalcidiens à l'installation de Chalcédoine n'est pas recevable et que, dans l'état actuel de la documentation, rien ne permet de mettre en doute le caractère

505 Pour ces déformations, voir Müller, in *GGM* II, p. XXV.

506 C. Jacob (éd.), *La Description de la terre habitée de Denys d'Alexandrie ou la leçon de géographie*, Paris 1990, p. 25.

507 Avienus, *GGM* II, 972-974: *Chalcedon tumulus flucta circumdatus alto eminens Europen proceraque mœnia Byzæ aspicit*; Priscien, *GGM* II, 737: *Chalcedonis arua; 770-771: Sunt Chalcedonii primi, post ostia Ponti, mœnia Byzantis qui cernunt optima contra*.

508 Paraphrase anonyme, *GGM* II, 762-771: ἡγουν τοῦ Βοσπόρου, ἦπου ἡ τῶν Καλχηδονίων χώρα ἐστίν; 799-808: Πρῶτον μὲν οἱ Χαλκηδονῖται πλησίον τοῦ στόματος τὴν γῆν κατοικοῦσι, τὸ Βυζάντιον κατὰ τὴν πέραν ὁρῶντες.

509 Eustathe, *GGM* II, 764, p. 348-349; voir aussi 803, p. 356. Sur Eustathe en tant que commentateur de Denys, voir C. Jacob, *op. cit.*, p. 62-70, qui note (p. 64): «Eustathe, bien que confrontant des opinions parfois divergentes, reste néanmoins <positiviste>: il ne s'agit pas tant de corriger et de rectifier les descriptions de Denys que de les compléter, de leur apporter l'éclairage de nouveaux témoignages».

mégarien de cette fondation. À mon sens, il est très probable que la large diffusion du poème de Denys le Périégète est responsable de la notice étymologique écrite au VI^e siècle ap. J.-C. par Hésychios de Milet reliant Chalcédoine à Chalcis d'Eubée.

II.2.2.2 Chalcédoine ou la « Cité des Aveugles » : les raisons de l'installation des Mégariens sur la rive asiatique du Bosphore

Depuis Hérodote jusqu'à Tacite et Pline, l'aveuglement des Mégariens au moment où ils ont préféré la rive asiatique du Bosphore à la rive européenne pour installer leur *apoikia*, était l'objet de moquerie. On peut néanmoins se demander si le choix des Mégariens tenait de l'ignorance ou s'il ne se fondait pas en réalité sur de bonnes raisons. Ce sont les causes de cette entreprise que je me propose d'analyser dans ce chapitre.

Hérodote rapporte que celui qui avait attribué pour la première fois le qualificatif d'« aveugles » aux Chalcédoniens aurait été le général perse Mégabaze, après avoir appris que la fondation de Chalcédoine avait précédé celle de Byzance :

Οὗτος δὲ ὁ Μεγάβαζος εἶπας τόδε τὸ ἔπος ἐλίπετο ἀθάνατον μνήμην πρὸς Ἑλλησποντίων· γενόμενος γὰρ ἐν Βυζαντίῳ ἐπύθετο ἑπτακαίδεκα ἔτεσι πρότερον Καλχηδονίους κτίσαντας τὴν χώραν Βυζαντίων, πυθόμενος δὲ ἔφη Καλχηδονίους τοῦτον τὸν χρόνον τυγχάνειν ἐόντας τυφλοῦς· οὐ γὰρ ἂν τοῦ καλλίονος παρεόντος κτίζειν χώρου τὸν αἰσχίονα ἐλέσθαι, εἰ μὴ ἦσαν τυφλοί.

Ce même Mégabaze, pour avoir tenu le propos que je vais rapporter, a laissé un souvenir impérissable chez les Hellespontins : étant à Byzance, il apprit que les Chalcédoniens s'étaient établis dans le pays dix-sept ans avant les Byzantins ; et quand il l'eut appris, il déclara qu'en ce temps les Chalcédoniens étaient aveugles ; car s'ils n'avaient pas été aveugles, ils n'auraient pas choisi pour s'y établir le moins bon emplacement, alors que le meilleur s'offrait à eux⁵¹⁰.

De même, Pline rapporte que l'un des noms de Chalcédoine était la « Cité des Aveugles » (*Caecorum Oppidum*), car ses fondateurs n'avaient pas choisi le site de Byzance, beaucoup plus avantageux et situé à une

510 Hérodote, *Histoires*, IV, 144 (trad. de P.-E. Legrand, CUF).

distance de seulement sept stades de Chalcédoine⁵¹¹. On trouve un écho de cette tradition chez Hésychios⁵¹². On constate aussi qu'une version différente de cette légende circulait à l'époque impériale. Selon cette variante, c'est le dieu de Delphes qui a conseillé aux Mégariens d'aller fonder une colonie en face des «aveugles».

Une présentation détaillée de cette tradition apparaît chez Strabon, au moment où le géographe évoque le revenu important procuré aux Byzantins et au peuple romain par la pêche des pélamides (une sorte de thon) :

Χαλκηδόνιοι δ' ἐπὶ τῆς περαιᾶς ἰδρυμένοι πλησίον οὐ μετέχουσι τῆς εὐπορίας ταύτης διὰ τὸ μὴ προσπελάζειν τοῖς λιμέσιν αὐτῶν τὴν πηλαμύδα· ἥ δὲ καὶ τὸν Ἀπόλλω φασὶ τοῖς κτίσασιν τὸ Βυζάντιον ὕστερον μετὰ τὴν ὑπὸ Μεγαρέων Χαλκηδόνης κτίσιν χρηστηριαζομένοις προστάξει ποιήσασθαι τὴν ἰδρυσιν ἀπεναντίον τῶν τυφλῶν, τυφλοὺς καλέσαντα τοὺς Χαλκηδόνιους, ὅτι πρότεροι πλεῦσαντες τοὺς τόπους, ἀφέντες τὴν πέραν κατασχεῖν τοσοῦτον πλοῦτον ἔχουσιν, εἴλοντο τὴν λυπρότεραν.

Les Chalcédoniens, qui sont installés sur la rive opposée, malgré leur proximité, n'ont aucune part à cette richesse, du fait que la pélamide n'approche pas de leurs ports ; ainsi s'explique qu'Apollon ait enjoint à ceux qui le consultaient avant de fonder Byzance – fondation qui vint après celle de Chalcédoine par les Mégariens –, d'installer leur ville « en face des aveugles ». Il désignait ainsi les Chalcédoniens parce qu'après avoir été les premiers à venir par mer dans ces parages, ils avaient laissé passer l'occasion d'occuper le site de la rive opposée qui bénéficiait d'une telle richesse et avaient préféré des deux l'emplacement le plus déshérité⁵¹³.

Cette tradition, qui fait de l'oracle de Delphes le responsable de l'attribution du qualificatif de «terre des aveugles» à Chalcédoine, est reproduite aussi chez Tacite :

Namque artissimo inter Europam Asiamque diuortio Byzantium in extremo Europae posuere Graeci, quibus, Pythium Apollonem consulentibus, ubi conderent urbem, redditum oraculum est, quaerent sedem caecorum terris aduersam. Ea ambage Chalcedonii monstrabantur, quod priores illuc aduecti, praeuisa locorum utilitate, peiora legissent. Quippe Byzantium fertili solo, fecundo mari, quia uis piscium immensa, Pontum erumpens et obliquis subter undas saxis exterrita, omisso alterius litoris flexu, hos ad portus defertur.

511 Pline, *NH*, V, 43, 149 : *Calchadon [...] postea Caecorum Oppidum, quod locum eligere nescissant, septem stadiis distante Byzantio, tanto feliciore omnibus modis sede.*

512 Hésychios, *FGrHist* 390 F 21, note à propos des fondateurs de Chalcédoine : οὗς δὲ καὶ τυφλοὺς ἀπεκάλεσαν παρεωρακότας τὸ Βυζάντιον.

513 Strabon, VII, 6, 2, C 320 (trad. de R. Baladié, CUF).

De fait, c'est à l'endroit où l'Europe et l'Asie sont séparées par l'intervalle le plus étroit, à l'extrémité de l'Europe, que Byzance fut établie par les Grecs ; ayant consulté Apollon Pythien sur le lieu où fonder la ville, ils reçurent de l'oracle la réponse de chercher un emplacement face à la terre des aveugles. Cette énigme désignait les Chalcédoniens, qui, arrivés les premiers à cet endroit et ayant vu l'avantage de la position, en avaient choisi une autre plus mauvaise. En effet, Byzance a un sol fertile et une mer féconde, parce que des bancs énormes de poissons, se précipitant hors de l'Euxin et apercevant une barre de roches obliques sous les eaux, s'écartent effrayés de l'autre rive et refluent vers ce port⁵¹⁴.

On remarque que même au XII^e siècle ap. J.-C., Eustathe, dans son commentaire à Denys le Périégète, connaît les deux variantes de cette tradition. Il évoque ainsi l'oracle fourni par Apollon aux fondateurs de Byzance, qui nommait les Chalcédoniens les «aveugles». Et l'illustre exégète juge nécessaire de citer Hérodote pour l'appellation d'«aveugles» donnée par Mégabaze aux Chalcédoniens⁵¹⁵.

En ce qui concerne l'oracle livré par l'Apollon de Delphes aux fondateurs de Byzance, qui qualifie les Chalcédoniens d'«aveugles», il est certain que parmi les variantes d'oracles qui circulaient dans l'Antiquité à propos de la fondation de Byzance, celle-ci est la plus douteuse. En effet, dans la version la plus ancienne de cette légende, fournie par Hérodote, ce n'est pas le dieu de Delphes qui est à l'origine de cette anecdote, mais Mégabaze. Ultérieurement, on remarque que chez Strabon et Tacite, le général perse est remplacé par l'oracle d'Apollon, une autorité en matière de colonisation⁵¹⁶. Cette tradition, que l'on trouve pour la première fois chez Hérodote, est sans doute à l'origine d'une autre prophétie d'Apollon. Celle-ci, sans évoquer les Chalcédoniens, révèle aussi aux fondateurs de Byzance (Mégariens ou Argiens, selon les différentes variantes de la tradition) les richesses halieutiques de la future colonie⁵¹⁷. Il existe même une résurgence tardive de la légende qui faisait de Chalcédoine la ville des aveugles, cette fois à propos de Constantinople. Dans ce sens, selon une tradition qui circulait aux XI^e-XII^e siècles ap. J.-C., Constantin le Grand était aussi un «aveugle», car il avait initialement choisi le site de Chalcédoine à la place de celui de

514 Tacite, *Annales*, XII, 63, 1-2 (trad. de P. Wuilleumier, CUF).

515 Eustathe, *GGM* II, 764, p. 349.

516 Miller, *Byzantion*, col. 1128 ; W. Parke, D. E. W. Wormell, *The Delphic Oracle*, Oxford 1956, vol. I, p. 60-61, vol. II, p. 230, n° 594 ; Malkin, *Religion and Colon.*, p. 22.

517 Voir *infra*, chapitre II.2.4.1.

Byzance pour sa nouvelle capitale. Des aigles (ou selon d'autres versions, les pierres elles-mêmes) enlevèrent les cordages et les portèrent à Byzance, l'intervention divine ayant ainsi éclairé l'empereur⁵¹⁸.

Quant aux avantages exceptionnels de la position géographique de Byzance (les importantes ressources issues de la pêche et du commerce) par rapport à Chalcédoine, ils sont perçus par les auteurs antiques dans la perspective du développement ultérieur de la cité⁵¹⁹. Mais il convient de noter que du point de vue des exigences de la navigation maritime (les criques, les ports, les courants), Malkin et Shmueli ont montré que la rive asiatique de la Propontide jouissait d'une position plus favorable que la rive européenne. De fait, le point de départ préféré pour entreprendre un voyage en direction de la mer Noire était la côte asiatique du Bosphore et non pas la côte opposée, les courants marins pouvant être défiés plus facilement depuis Chalcédoine que depuis Byzance⁵²⁰. En revanche,

518 Georgius Cedrenus, *Historiarum compendium*, I, p. 496 (éd. I. Bekker) ; Zonaras, *Annales*, XIII, 3, 1-4, p. 13-14 (éd. T. Büttner-Wobst). Cf. Dagron, *Naissance d'une capitale*, p. 30-31 ; A. Kazdan, « «Constantin imaginaire». Byzantin Legends of the Ninth Century about Constantine the Great », *Byzantion* 57, 1987, p. 236-237.

519 Sur les avantages de la position privilégiée de Byzance, outre les récits signalés ci-dessus, voir aussi Polybe, IV, 38, 43-44 ; Dion Cassius, LXXV, 10, 1 ; Zosime, II, 30 ; Procope, *De aedificiis*, I, 5. D'après Pline, *NH*, IX, 20, 50-51, le nom de la Corne d'Or venait des richesses halieutiques de Byzance. Les bancs de poissons – dont les plus célèbres, les pélamides, ornaient souvent à l'époque impériale le revers des monnaies byzantines (Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. I, p. 2 ; vol. II, p. 34) – étaient conduits vers la ville par les courants du Bosphore. Sur l'abondance de cette espèce de thon à Byzance, voir Ps.-Hésiode, fr. 372 (éds. R. Merkelbach et M. L. West ; *apud* Athénée, III, 116 B) ; Archéstratos, fr. 38 (éds. S. Douglas Olson et A. Sens) ; Dion Chrysostome, XXXIII, 24. Aristote, *Politique*, IV, 4, 21, 1291b 22-23, mentionne l'importance du groupe des pêcheurs à Byzance, tandis que le Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 3a, 1346b 20, évoque la vente du droit de pêche par la cité. Cf. B. A. van Groningen, *Aristote : Le second livre de l'Économique*, Leyde 1933, p. 58. Sur la pêche sur le Bosphore à l'époque ancienne et moderne, on renverra à Robert, *Documents*, p. 227-231 ; J. Dumont, *Halieutika. Recherches sur la pêche dans l'Antiquité grecque*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, Paris 1981, vol. I, p. 249-250, vol. III, p. 788-790.

520 Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 21-36. À l'été 1985, Shmueli a entrepris une expédition dans une petite embarcation afin de trouver la meilleure route maritime dans la Propontide. Celle-ci a montré que, malgré l'opinion de Polybe (IV, 44, 5-8), la direction des courants et la présence de plusieurs abris pour les navires (il y a un nombre important de petites îles) rendent la navigation plus facile en suivant la rive asiatique de la Propontide qu'en suivant la rive européenne.

Byzance, grâce à la direction des courants sortant du Bosphore thrace, pouvait contrôler le passage des navires venant du Pont⁵²¹. Cet état des choses est confirmé par l'*Économique* du Ps.-Aristote, qui nous apprend qu'étant confrontés à des situations économiques difficiles, les Chalcédoniens saisirent les vaisseaux de commerce en partance pour le Pont-Euxin (τὰ πλοῖα τὰ πλέοντα εἰς τὸν Πόντον), tandis que les Byzantins mirent la main sur ceux qui venaient du Pont-Euxin (τὰ πλοῖα τὰ πλέοντα ἐκ τοῦ Πόντου)⁵²². L'avantage considérable dont Byzance jouissait à l'époque classique ne pouvait pas être valorisé au VII^e siècle, car le commerce avec les régions de la mer Noire n'avait pas alors acquis une importance majeure pour les Grecs⁵²³. Il est clair que la cité de Byzance du VII^e siècle ne pouvait pas être le véritable «emporion» du IV^e siècle, selon le terme utilisé par Théopompe, dont les citoyens passaient la plupart de leur temps sur l'agora et dans le port⁵²⁴.

En outre, il faut mentionner parmi les sites du territoire de Chalcédoine, Chrysopolis (aujourd'hui Üsküdar/Skutari), qui se trouvait sur la rive asiatique du Bosphore et qui était un établissement fort important pour le passage des navires par le détroit. Preuve en est la décision prise par les Athéniens d'Alcibiade d'occuper et de fortifier ce site en 410/9. Ils l'utilisent ensuite pour prélever une taxe de dix pour cent sur toutes les marchandises qui transitaient par le Bosphore, non seulement sur celles originaires du Pont-Euxin, mais aussi sur celles qui y allaient⁵²⁵.

521 Voir le passage de Polybe, IV, 39, 7-44, 10, consacré aux courants du Pont et de la Propontide, avec les commentaires de Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 27-31.

522 Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 3c, 1346b 29-33 (Byzance); II, 3, 10, 1347b 20-30 (Chalcédoine); cf. V. Gabrielsen, «Trade and Tribute: Byzantium and the Black Sea Straits», in *The Black Sea in Antiquity. Regional and Interregional Economic Exchanges*, Black Sea Studies 6, V. Gabrielsen et J. Lund (éds.), Aarhus 2007, p. 312-313.

523 Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 1, p. 257; Cook, *Ionian and Greece*, p. 72, 85; Roebuck, *Ionian Trade*, p. 114-115; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79-81; Isaac, *Gr. Settlem. in Thrace*, p. 220.

524 Théopompe, *FGrHist* 115 F 62 (*apud* Athénée, XII, 526 D-E). Pour le commerce pratiqué par les Byzantins aux époques classique et hellénistique, voir Merle, *Byzantium und Kalchedon*, p. 63-67; Isaac, *Gr. Settlem. in Thrace*, p. 215-230; V. Gabrielsen, *op. cit.*, p. 287-324.

525 Xénophon, *Helléniques*, I, 1, 22, mentionne l'établissement d'un *dékateutérion* («bureau de perception de la dîme») à Chrysopolis; Polybe, IV, 44, 3-4; Diodore, XIII, 64, 2-3; cf. Théopompe, *FGrHist* 115 F 7 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Χρυσόπολις). Sur l'occupation athénienne de Chrysopolis et la *dekate* perçue au

La fondation et le contrôle de Chrysopolis par Chalcédoine et non par Byzance montre que les Chalcédoniens étaient conscients de l'importance du trafic commercial par le Bosphore et des avantages qui en découlaient.

Du reste, on constate que la situation politique de la rive européenne n'a pas favorisé l'installation des Grecs. La cité de Byzance est implantée dans une région occupée par les tribus de guerriers thraces qui manifestèrent une opposition farouche à l'installation des Grecs⁵²⁶. Pour assurer le succès de la fondation de Byzance, les Mégariens firent appel aux *synoikoi* et aux *époikoi* provenant d'autres cités grecques (Argos, Chalcédoine, les cités de la Béotie, Carystos, Corinthe?, voir ci-après)⁵²⁷. Ceci revient à souligner que les Thraces constituaient un danger redoutable et que sans l'assistance fournie par les autres Grecs, et surtout par les Chalcédoniens, le succès de l'entreprise mégarienne sur la rive européenne du Bosphore aurait été compromis.

En revanche, l'invasion cimmérienne, qui a provoqué vers 670 l'effondrement du royaume phrygien et l'apparition de la dynastie lydienne des Mermnades, faisait peut-être de l'Asie mineure une région politiquement moins organisée et plus favorable à l'installation des Grecs⁵²⁸. On peut penser que la menace des tribus indigènes était moins forte à Chalcédoine, ce qui constituait un élément d'attractivité supplémentaire pour les premiers *apoikoi*⁵²⁹.

Néanmoins, ce serait une erreur d'interpréter la fondation de Chalcédoine avant celle de Byzance selon un raisonnement fondé uniquement sur l'importance des terres ou du commerce, en considérant le premier établissement comme une «colonie agricole» et le deuxième comme

passage du Bosphore thrace, voir R. Meiggs, *op. cit.*, p. 372; A. Rubel, «*Hellespontophylakes – Zöllner am Bosporos? Überlegungen zur Fiskalpolitik des attischen Seebundes (IG I³ 61)*», *Klio* 83, 1, 2001, p. 39-51, qui estime qu'une taxe de passage fut imposée par la Ligue de Délos aux navires traversant le Bosphore bien avant la guerre du Péloponnèse, les Athéniens ne faisant que l'augmenter en 410/9, contraints par leur situation financière désastreuse; N. Jefremow, *MBAH* 24, 1, 2005, p. 69-70; V. Gabrielsen, *op. cit.*, p. 293-297.

526 Voir *infra*, chapitre II.2.4.2.

527 Graham, *Colonial Expansion*, p. 120.

528 Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32; A. I. Ivantchik, *Les Cimmériens au Proche-Orient*, Fribourg-Goettingue 1993, p. 73.

529 Cf. Boardman, *Gr. Overseas*³, p. 241-242.

une «colonie commerciale»⁵³⁰. Je pense que la division en «colonies commerciales» et «colonies agraires» ou de «peuplement» ne peut pas être appliquée à la colonisation mégarienne en général, et à la colonisation des rives du Bosphore thrace en particulier⁵³¹. Car sur la foi de la documentation conservée jusqu'à nous, on ne peut guère affirmer que les Mégariens ont fondé des *apoikiai* à vocation strictement commerciale ou agraire.

Concernant la colonisation des rives du Bosphore, il est permis de supposer que, pour pouvoir bénéficier des avantages offerts par la rive européenne, les Grecs ont dû d'abord consolider leur position sur la rive asiatique. Si l'on tient pour historique la tradition selon laquelle l'installation des Mégariens dans le golfe d'Astacos a précédé la fondation des cités de l'embouchure du Bosphore, il est clair que ceux-ci connaissaient bien la région et les avantages de chaque site. Par la fondation de leurs établissements de la Propontide, ils ont réussi à mettre en œuvre un système fort élaboré. Il s'agit d'une colonisation par étapes, et pour le succès de cette entreprise, il fallait d'abord occuper les sites les mieux placés sur une route qui menait vers le Pont-Euxin. Ces sites devaient également disposer de territoires suffisants pour leurs habitants.

D'aucuns ont invoqué, parmi les causes de la fondation de Chalcédoine avant Byzance, les gisements de cuivre qui auraient pu se trouver dans la proximité de la colonie mégarienne⁵³². Et il a été déjà question de la légende, transmise par Syméon, selon laquelle l'appellation de Chalcédoine vient de χαλκός. Les récits évoquent l'exploitation des mines de cuivre de l'île de Chalcitis, appelée aussi Démonèsos dans l'Antiquité (la moderne Heybeliada). Située en face de Chalcédoine,

530 E.H. Minns, *Scythians and Greeks*, Cambridge 1913, p. 438-439. Voir de même Hanell, *Megarische Studien*, p. 134, qui note à propos de Chalcédoine : «Die Lage dieser Stadt zeigt, dass eine Ackerbaukolonie und nicht eine Handelsstation beabsichtigt war».

531 Cf. Lepore, *Grande Grèce*, p. 41, qui écrit : «Les tentatives modernes pour individualiser quelques traits spécifiques de cités <agricoles> et <commerciales> – et même pour reconnaître, en terme de chronologie et de périodisation, une prétendue priorité à l'une ou à l'autre de ces deux catégories, ou le choix de tel ou tel schéma dans l'implantation – semblent destinées à être abandonnées au fur et à mesure que les fouilles progressent».

532 Roebuck, *Ionian Trade*, p. 114 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79 ; cf. Magie, *Roman Rule*, vol. I, p. 304, vol. II, p. 1183, n. 7.

cette île était riche en gisements de cuivre et en pierres semi-précieuses⁵³³. La recherche des métaux comme l'une des causes de la fondation de Chalcédoine est une hypothèse possible, même probable, mais l'état actuel des sources ne permet pas d'avoir une confirmation de l'exploitation déjà au VII^e siècle des mines de l'île de Chalcitis par les Chalcédoniens⁵³⁴.

À l'issue de cette analyse, la conclusion qui s'impose est que l'attribution de l'épithète d'«aveugles» aux Chalcédoniens ne correspond point aux réalités de l'époque archaïque. Les Mégariens connaissaient les excellents ports de Byzance, mais ils n'ignoraient pas non plus les difficultés qu'il y avait à s'installer dans cette région et à se tailler une *chôra*. La fondation de Chalcédoine avant celle de Byzance met en lumière l'importance de la possibilité de distribuer aisément des lots de terre aux *apoikoi*, mais ce n'est pas la seule motivation de l'installation des Mégariens. Car il est difficile d'accepter que ce soit uniquement le besoin de nouvelles terres ou la surpopulation qui aient déterminé les Mégariens à installer au VII^e siècle quatre colonies en Propontide et à se joindre aux Mégariens de Sicile pour la fondation de Sélinonte. À cet égard, il convient de remarquer qu'il y avait sans nul doute une concurrence entre les Grecs dans la colonisation. Vers le milieu du VII^e siècle, les Milésiens ont installé leurs premiers établissements en mer Noire (Istros, Orgamé, Borysthène/Olbia) et vers la fin du même siècle les Samiens, malgré l'opposition des Mégariens, ont installé Périnthe à proximité de

533 Ps.-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, LVIII, 834b 18-31; Théophraste, *Des pierres*, IV, 25; Pline, *NH*, XXXVII, 72; Stéphane de Byzance, s.vv. Χαλκίτις· νῆσος ἀντικρὺ Χαλκηδόνης, ἔχουσα χαλκοῦ μέταλλον; Δημόνησος; Hésychios, *Lexicon*, s.v. Δημονήσιος χαλκός· δύο εἰσὶ πρὸς τῷ Βυζαντίῳ νῆσοι, κοινῇ μὲν Δημόνησοι λεγόμεναι, ἰδίᾳ δὲ διαλλάττουσαι· ἡ μὲν γὰρ Χαλκίτις, ἡ δὲ Πιτυοῦσσα (éd. K. Latte). Sur l'île de Chalcitis/Démonèsos et ses richesses, voir L. Büchner, s.v. «Chalkitis» 2, *RE* III, 1899, col. 2093; H. Blümner, s.v. «Kupfer», *RE* XI, 1922, col. 2197; Magie, *Roman Rule*, vol. I, p. 304, vol. II, p. 1183, n. 7; Janin, *Constantinople*², p. 506-508; H. Flashar (éd.), in *Aristoteles Werke*, XVIII, 2-3. *Mirabilia*, Berlin 1972, p. 94.

534 G. Camassa, *op. cit.*, p. 25-69, considère que Chalcédoine avait, à l'âge du Bronze, un rôle important dans l'approvisionnement en métaux, attribuant aussi un passé mycénien à la tradition qui localise Calchas à Chalcédoine. De plus, Camassa estime que les Mégariens se seraient approprié cette légende pour donner à leur ville un passé précolonial. Pourtant, ces opinions restent difficiles à vérifier en l'absence de découvertes qui puissent attester un habitat mycénien à Chalcédoine. Voir toutefois *infra*, chapitre II.2.4.1.1, la tradition qui mentionne les Mycéniens parmi les fondateurs de Byzance.

Byzance. Selon une expression de Figueira, pour toutes ces cités «to colonize was, for the most part, a sign of vitality»⁵³⁵. On peut penser que de la même façon que la victoire remportée par de jeunes guerriers dans des combats avec les voisins conférait du prestige à la communauté tout entière, l'installation avec succès d'un nouvel établissement constituait un objet de gloire pour la cité ayant envoyé ces *apoikoi*⁵³⁶.

Dans l'espace de moins d'une génération, une expédition presque «internationale», au sein de laquelle les Mégariens ont joué le rôle principal, aboutit à la fondation d'une cité sur la rive européenne du Bosphore thrace. Pour l'installation de Byzance, comme nous le constaterons, l'aide donnée par les Chalcédoniens dans les conflits byzantins avec les Thraces a été déterminante. Cet appui souligne l'importance de la solidarité entre les établissements mégariens face à leurs voisins indigènes ou grecs. Il n'est pas erroné de considérer que c'est cette solidarité qui est à la base du «réseau» mégarien de la Propontide et qui a assuré le succès de l'installation des Mégariens et de leurs *synoikoi* (cofondateurs) dans la région. On remarque enfin qu'à l'époque hellénistique les cités mégariennes de la Propontide (Chalcédoine, Byzance) et de la mer Noire (Héraclée du Pont) collaborèrent entre elles au moment des incursions des Galates⁵³⁷ ou contre l'influence des rois séleucides sur la côte méridionale de la mer Noire. Ainsi, Héraclée du Pont, Byzance et Chalcédoine concluent-elles vers 281 une alliance contre le royaume séleucide. Cette *symmachie* qui, par l'adhésion d'autres villes et dynastes micrasiatiques, deviendra la soi-disant «Ligue du Nord», peut être également interprétée comme l'expression d'une solidarité mégarienne. On rappellera pour finir qu'à en croire Memnon, ce fut la flotte de 40 trières envoyées par Héraclée du Pont qui sauva Byzance lors de la guerre contre Antiochos II⁵³⁸.

535 Figueira, *Chronological Table*, p. 275.

536 Voir aussi *supra*, chapitre I.4.

537 Memnon, *FGrHist* 434 F 11, mentionne l'argent envoyé par les Héracléotes (4.000 statères) et par d'autres *symmachoi* aux Byzantins au moment où leur territoire fut envahi par les Galates (vers 280/79). À cet égard, voir Habicht, *Gottmenschentum*², p. 118; Seyrig, *Monnaies*, p. 191-192.

538 Memnon, *FGrHist* 434 F 15. Sur la «Ligue du Nord», voir Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 409-412; S.J. Saprykin, «The Northern League: International Relations in the Southern Euxine Seaboard in the Early Hellenistic Period», in *The Black Sea Littoral in the Hellenistic Times. Materials of the 3rd All-Union Symposium on*

II.2.2.3 La date de fondation de Chalcédoine et la chronologie des installations mégariennes en Propontide

La *Chronique* d'Eusèbe transmet les dates de 685/4 et 659/8 pour les fondations respectives de Chalcédoine et de Byzance⁵³⁹. On remarque d'emblée que ces dates ne correspondent pas aux intervalles donnés par Hérodote ou par Hésychios pour les fondations des deux colonies mégariennes du Bosphore thrace. Hérodote rapporte que Chalcédoine a été fondée dix-sept ans avant Byzance⁵⁴⁰, alors que Hésychios établit un intervalle de dix-neuf ans entre les deux installations⁵⁴¹. Dernièrement, les fouilles ont mis au jour à Chrysopolis, dans le territoire de Chalcédoine, des céramiques datant de la deuxième moitié du VII^e siècle⁵⁴².

D'aucuns ont essayé de rabaisser les dates de fondation de ces deux colonies dans la deuxième moitié du VII^e siècle. Cette thèse a comme point de départ la date de 628, transmise au VI^e siècle ap. J.-C. par Jean le Lydien pour la fondation de Byzance⁵⁴³. Roebuck pense qu'une date

the Ancient History of the Black Sea Littoral, Tsqaltubo-1982, Tbilisi 1985, p. 49-61 (en russe); Bittner, Herakleia, p. 63-69; Avram, Divinisation de Ptolémée, p. 830, n. 16; idem, CRAI, 2003 (2005), 3, p. 1186-1187.

539 Pour la date de Chalcédoine, voir Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: Ol. 23. 4 (= 685/4, éd. R. Helm, p. 93b). Pour la date de Byzance, voir Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme: Ol. 30. 2 (= 659/8, éd. R. Helm, p. 94b); Version arménienne: Ol. 30. 2 (= 659/8, éd. J. Karst, p. 185). Cf. Cook, *Ionian and Greece*, p. 71; Miller, *Colony Dates*, p. 23-24.

540 Hérodote, IV, 144. L'intervalle de dix-sept ans mentionné par Hérodote a été considéré par Dover, *Thukydides*, p. 364-368, comme une preuve de l'existence des traditions locales concernant la date de fondation des *apoikiai*. Contra R. van Compernelle, «Les dates de fondation des colonies siciliotes. À propos d'un article récent», *AC* 25, 1956, p. 102, qui pense que cet intervalle n'est qu'une indication de chronologie relative, les dix-sept ans pouvant d'ailleurs être introduits dans l'anecdote de Mégabaze à la suite des préoccupations chronologiques du V^e siècle.

541 Hésychios, *FGrHist* 390 F 20.

542 Karagöz, *Khrysopolis*, p. 34-35; *eadem*, «Byzance. Les périodes archaïque, hellénistique et romaine», in *De Byzance à Istanbul: un port pour deux continents*, Paris 2009, p. 45-46.

543 En s'appuyant sur le témoignage de Jean le Lydien (*Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4), Burn, *Lyric Age*, p. 114, propose les dates de 645 et de 628 pour les fondations de Chalcédoine et de Byzance. Ces dates avaient l'avantage de bien s'intégrer dans le système chronologique qu'A. R. Burn, «Dates in Early Greek History», *JHS* 55, 1935, p. 130-146, surtout p. 132-133, avait auparavant proposé et selon lequel les dates traditionnelles de fondations coloniales devraient être généralement abaissées. Cf. à cet égard aussi Cook, *Ionian and Greece*, p. 73-74.

à court terme après le milieu du VII^e siècle est davantage conforme à la documentation qui atteste l'arrivée des Grecs en mer Noire⁵⁴⁴. Mais cette opinion est contredite par les trouvailles de la mer Noire, qui indiquent que les premières céramiques grecques arrivent dans cette région à partir du troisième quart du VII^e siècle, ce qui dénote l'existence d'un commerce précolonial⁵⁴⁵.

Dans ces conditions, l'information isolée de Jean le Lydien me paraît insuffisante pour abandonner la chronologie traditionnelle d'Eusèbe et pour adopter un nouveau système chronologique qui ferait descendre la fondation des colonies mégariennes en Propontide dans la deuxième moitié du VII^e siècle.

La cité de Mégare, dont les habitants avaient installé Mégara en Sicile dans la deuxième moitié du VIII^e siècle et participé à la fondation de Sélinonte vers 650-628, avait sans nul doute les moyens nécessaires pour installer des établissements en Propontide déjà à la fin du VIII^e siècle et dans la première moitié du VII^e siècle. Certes, les dates d'Eusèbe ne doivent pas être considérées comme absolues, mais seulement comme des indications de chronologie relative qui suggèrent que les Mégariens furent parmi les premiers Grecs à fonder des *apoikiai* dans la région du Bosphore thrace⁵⁴⁶. Une colonisation des rives du Bosphore dès la première moitié du VII^e siècle est d'ailleurs conforme au tableau de l'expansion grecque dans la Propontide et en mer Noire. Les trouvailles les plus anciennes de Cyzique datent du premier quart du VII^e siècle, ce qui confirme la deuxième date (vers 679) fournie par Eusèbe pour cette installation⁵⁴⁷.

544 Roebuck, *Ionian Trade*, p. 114, suivi par Isaac, *Gr. Settlems. in Thrace*, p. 218. Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 274-275.

545 S.L. Solovyov, *Ancient Berezan. The Architecture, History and Culture of the First Greek Colony in the Northern Black Sea*, Leiden et al. 1999, p. 3-4; Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 29-31. De même, pour les céramiques remontant à la première moitié du VII^e siècle découvertes dans différents sites de la mer Noire, voir Petropoulos, *Emporion*, p. 3-4, 15-16, 24-74 (avec les références), avec le compte-rendu de cet ouvrage rédigé par A. I. Ivantchik, *ACSS* 12, 3-4, p. 333-334.

546 Sur la chronologie d'Eusèbe, voir A. A. Mosshammer, *The Chronicle of Eusebius and Greek Chronographic Tradition*, London 1979, p. 84-112.

547 Pour Cyzique, Eusèbe, *Chron.* (éd. R. Helm, p. 88b, 93b), transmet deux dates de fondation (756, respectivement 679). Pourtant, seule la deuxième date est confirmée par les découvertes archéologiques. À ce propos, voir Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 44; A. Avram, s.v. « Kyzikos », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 984 (avec les références).

Notons aussi que les sources littéraires et archéologiques attestent la fondation des colonies milésiennes dans le Pont-Euxin vers le milieu ou la deuxième moitié du VII^e siècle. À cet égard, on peut mentionner à titre d'exemple le rapport chronologique étroit qui existe entre la date de fondation d'Histria (Istros), 657/6, donnée par Eusèbe (*Chron.*, éd. R. Helm, p. 95b), et les découvertes archéologiques d'Orgamé et d'Histria (Istros), datant du milieu ou du dernier quart du VII^e siècle⁵⁴⁸. Ce ne sont probablement que les fouilles très limitées qui nous empêchent d'avoir un synchronisme analogue entre les sources textuelles et les données matérielles pour les fondations mégariennes.

En ce qui concerne les causes du départ des Mégariens, il est improbable que ce mouvement ait été provoqué par la surpopulation ou par des pertes territoriales suite aux conflits entre Mégare et Corinthe (notamment dans la région de Pérachora). En revanche, c'est plutôt aux conflits internes qu'il convient d'accorder un rôle important dans le début de la colonisation mégarienne. Le synœcisme mégarien et les conflits entre les familles aristocratiques sont, à mon avis, les responsables de la fondation à une date assez ancienne (entre la fin du VIII^e siècle et le milieu du VII^e siècle) des établissements mégariens de la Propontide⁵⁴⁹.

548 Selon Alexandrescu, *Histria IV*, p. 19-21 ; *idem*, « Histria in archaischer Zeit », in *Histria: Eine Griechenstadt an der rumänischen Schwarzmeerküste*, Xenia 25, P. Alexandrescu et W. Schuller (éds.), Konstanz 1990, p. 50-51, les plus anciens documents céramiques d'Histria (Istros) remontent au dernier quart du VII^e siècle. Les trouvailles d'Orgamé témoignent de l'arrivée des Grecs aux embouchures du fleuve Istros vers le milieu du VII^e siècle. À ce propos, voir V. Lungu, « La tombe d'un ἩΡΩΣ et l'organisation de la nécropole d'une cité milésienne du Pont-Euxin : le tumulus T-A95 d'Orgamé », *Talanta* 32-33, 2000-2001 (2002), p. 171-188 (= in *Actes du III^e Colloque international d'archéologie funéraire, Tulcea, 1997*, Tulcea 2000, p. 67-86) ; Avram, *Les territoires d'Istros et de Callatis*, p. 610-611 ; M. Mănucu-Adameşteanu, « Orgame », in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 344-346 ; Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque*, p. 30.

549 Voir aussi *supra*, chapitre I.4.

II.2.3 Sélymbria

La cité antique de Sélymbria (Σηλυμβρία ou Σηλυβρία/en dorien Σαλυμβρία) se trouvait sur la côte nord de la Propontide, entre Périnthe et Byzance, sur le site de l'actuelle Silivri, un nom turc qui conserve les traces de l'appellation grecque de la cité⁵⁵⁰.

Le seul texte antique qui nous renseigne sur l'origine des fondateurs de cette *apoikia* est celui du Ps.-Scymnos, qui note brièvement que Sélymbria fut installée avant Byzance par les Mégariens⁵⁵¹. Le terme de «Mégariens» employé par le Ps.-Scymnos a été différemment interprété par les modernes. Hanell pense qu'il s'agit de Chalcédoniens, tout comme dans le cas d'Astacos⁵⁵². Selon une autre hypothèse, avancée par Loukopoulou, le mot «Mégariens» ne serait utilisé par certains auteurs que pour marquer la distinction entre les fondations mégariennes et milésiennes. Le terme «Mégariens» dans le passage du Ps.-Scymnos se référerait, d'après elle, aux Byzantins, sans pour autant annuler la participation des Mégariens ou des Chalcédoniens⁵⁵³. Mais cette opinion ne peut guère se concilier avec le témoignage du Ps.-Scymnos, qui situe la fondation de Sélymbria avant (πρίν) celle de Byzance.

En réalité, il est difficile d'accepter que le Ps.-Scymnos ait fait une confusion en désignant les fondateurs de Sélymbria comme «Mégariens» au lieu de Byzantins ou de Chalcédoniens, car quelques vers plus loin seulement, le même auteur (ou sa source) distingue Mégare et Chalcédoine, en désignant les deux cités comme les métropoles de Mésambria⁵⁵⁴. Par conséquent, bien que l'on ne puisse pas exclure une participation d'*apoikoi* originaires des autres cités mégariennes de la Propontide (Chalcédoine, Astacos?) à la fondation de Sélymbria, ce n'est pas par la confusion qu'on peut expliquer le passage du Ps.-Scymnos. Il n'existe

550 On rappelle que la cité de Sélymbria a porté, au V^e siècle ap. J.-C., pour une brève période, le nom d'Eudoxiopolis, en l'honneur d'Eudoxie, l'épouse de l'empereur Arcadius. Sur les différentes appellations de la ville, voir Oberhammer, *Selymbria*, col. 1324-1327.

551 Ps.-Scymnos, 715-716: Σηλυμβρία, ἥ οἱ Μεγαρεῖς κτίζουσι πρὶν Βυζαντίου. Voir sur le Ps.-Scymnos la notice détaillée que lui a consacrée D. Marcotte, *Les géographes grecs. Introduction générale, Tome I: Ps.-Scymnos, Circuit de la Terre*, Paris 2000, p. 1-100.

552 Hanell, *Megarische Studien*, p. 134; cf. Isaac, *Gr. Settlem. in Thrace*, p. 210.

553 Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 53.

554 Ps.-Scymnos, 741-742.

rien dans ce récit qui appuierait les opinions émises par Hanell ou Loukopoulou, et il est bien douteux qu'on puisse y voir autre chose qu'une allusion à la fondation de Sélymbria par les Mégariens de Grèce.

D'autre part, l'opinion de Loukopoulou selon laquelle Sélymbria et Astacos ont servi d'avant-postes respectifs à Byzance et à Chalcédoine, me paraît quelque peu trop « moderniste »⁵⁵⁵. Il y avait sans nul doute une collaboration entre les colonies, mais ces établissements furent fondés en tant que *poleis* autonomes, un statut qu'ils gardent longtemps⁵⁵⁶. Même si à l'époque impériale les inscriptions attestent que Sélymbria a perdu le statut de *polis* et qu'elle est devenue un bourg (*kômè*) faisant partie du territoire de Byzance, il n'en ressort pas qu'à l'époque archaïque il y ait eu un rapport de dépendance entre ces deux cités⁵⁵⁷.

En ce qui concerne la date de fondation de Sélymbria, le Ps.-Scymnos atteste que celle-ci se situe avant celle de Byzance, c'est-à-dire avant 659/8. D'une manière générale, il est probable que la cité a été fondée dans la première moitié du VII^e siècle, période de l'expansion mégarienne en Propontide. Le premier avantage du site semble être celui de répondre aux besoins fonciers des premiers colons : le territoire de Sélymbria est favorable à la culture des céréales⁵⁵⁸ et l'on note aussi que l'épi de blé orne le revers des monnaies frappées par la cité vers 425/20-411/10⁵⁵⁹.

555 Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 51.

556 Pour la mention d'Astacos et de Sélymbria en tant que *poleis* par les sources antiques, voir Avram, *Astakos*, p. 977, et L. Loukopoulou, A. Łajtar, s.v. « Selymbria », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 921.

557 Oberhummer, *Selymbria*, col. 1325; L. Robert, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 148; *idem*, *Hellenica*, II, p. 64, VII, p. 39. L. Loukopoulou, A. Łajtar, *op. cit.*, p. 921, estiment que Sélymbria « may have lost its autonomy at the time of the formation of the *sympoliteia* between Byzantion and Perinthos, tentatively dated to the period of Philip II's unsuccessful efforts in 340 to bring the area under Makedonian control ». Sur le statut de *komè* de Sélymbria à l'époque impériale, voir aussi *infra*, chapitre III.1.2.2.

558 J. Crow, S. Turner, « Silivri and the Thracian Hinterland of Istanbul: An Historical Landscape », *AS* 59, 2009, p. 167-181. Cf. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 79.

559 E. Schönert-Geiss, *Die Münzprägung von Bisanthe, Dikaia, Selymbria*, Berlin 1977, p. 48-49, pl. 8, n^{os} 59-73. Cf. P. Delev, « Bevölkerung und Siedlungssystem an der bulgarischen Schwarzmeerküste », in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, Xenia 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 16-17, qui met en doute le lien entre la présence des épis de blé ou de Déméter sur le numéraire des colonies pontiques et le caractère originellement agricole de ces fondations. Selon le savant bulgare, ces symboles montreraient que ces cités pratiquaient un commerce de grains, et non pas qu'elles disposaient d'une production agricole importante.

Par ailleurs, si l'on compare le territoire de Byzance avec celui de Sélymbria, on remarque que le territoire byzantin était tout aussi fertile. Ce sont les attaques des Thraces qui empêchent, rappelle Polybe, les Byzantins de bénéficier de leurs récoltes⁵⁶⁰. On peut alors se demander si ce ne fut pas la menace des tribus thraces, moins forte à Sélymbria qu'à Byzance, qui a déterminé avant tout les Mégariens à choisir ce site avant la rive européenne du Bosphore. Il n'est pas exclu que les Mégariens aient installé Sélymbria suite à un accord avec les indigènes, tout comme ils ont fondé leur établissement en Sicile grâce à l'aide du roi sicule Hyblôn⁵⁶¹. Dans ce sens, Strabon et Stéphane de Byzance rapportent que le nom de Sélymbria est d'origine thrace, étant formé du nom du fondateur, Sélys, et «Bria», le dernier élément désignant dans les idiomes thraces la «ville»⁵⁶² ou le «village»⁵⁶³. Le nom de Sélymbria pourrait faire penser à l'existence d'un ancien site thrace qui se serait trouvé quelque part aux environs de la future fondation mégarienne⁵⁶⁴. Malheureusement, l'absence de fouilles nous empêche de savoir si un habitat thrace se trouvait aux abords de Sélymbria au moment de l'arrivée des Grecs. Malgré ce constat, le fait que les Mégariens aient choisi de célébrer le thrace Sélys comme œciste et qu'ils aient donné un nom indigène à leur cité dénote leur intention d'intégrer l'élément local dans le nouvel établissement, au moins au niveau mythologique⁵⁶⁵. Un œciste indigène légitimait la fondation de la colonie et ses éventuelles revendications territoriales. À cet égard, on peut avancer comme parallèle le récit d'Apollonios de Rhodes concernant Héraclée du Pont, qui évoque les bonnes relations établies entre

560 Polybe, IV, 45.

561 Pour les accords entre les *apoikoi* grecs et les dynastes indigènes, en vertu desquels les Grecs recevaient les terres nécessaires pour la fondation de leur ville, voir Pippidi, *Gètes, Grecs et Romains en Scythie*, p. 445-446; Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 91-95.

562 Strabon, VII, 6, 1, C 319; Stéphane de Byzance, s.v. Σηλυμβρία· πόλις Θράκης, κέκληται δὲ ἀπὸ Σήλους, βρία γὰρ κατὰ Θράκας ἡ πόλις. Pour le nom thrace de Sélymbria, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 437-438.

563 Hésychios, *Lexicon*, s.v. βρία· τὴν ἐπ' ἀγοροῖς κώμην (éd. K. Latte). À propos des sens de «village» ou de «ville» du mot thrace *bria*, voir I. Russu, *La langue des Thraco-Daces*², Bucarest 1967, p. 96 (en roumain); G. Mihailov, *IGBulg* I², ad n° 345, p. 307-308; Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 86.

564 Oberhummer, *Selymbria*, col. 1325; Hanell, *Megarische Studien*, p. 122.

565 Sur Sélys, voir J. Zwicker, s.v. Σήλυσ, *RE* II A, 1923, col. 1327; Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 438.

les Mariandyniens et les Mégariens ou entre les Mariandyniens et le héros Héraclès⁵⁶⁶. Ces traditions ont été interprétées aussi comme une expression des revendications territoriales ultérieures de la part d'Héraclée du Pont⁵⁶⁷.

Les inscriptions font mention de noms thraces, par exemple Αὐλο-
 ζενις, Αὐλουπορις, Δααιος, Κοτυς, Μητοκος, Τοτης⁵⁶⁸. Mais, comme l'a noté Loukopoulou, leur nombre est restreint dans l'onomastique de Sélymbria⁵⁶⁹. De même, le terme οἱ ἐγχώροι (les «indigènes») apparaît dans une inscription de l'époque impériale, sans que l'on puisse pour autant savoir si ce terme se réfère à des habitants d'origine grecque ou thrace résidant sur place⁵⁷⁰.

Observons en passant que Gökyildirim met en rapport le coq qui orne le droit des monnaies de Sélymbria avec la légende du jeune Alectryon, transformé par Arès en coq. Selon lui, Arès aurait eu une origine thrace et aurait été la divinité tutélaire des Sélymbriens⁵⁷¹. Sans entrer dans la question des rapports d'Arès avec le monde thrace, il faut avouer que cette hypothèse reste spéculative, les cultes d'Arès ou d'Alectryon n'étant pas attestés par ailleurs à Sélymbria. Les légendes monétaires en question s'expliquent, à mes yeux, autrement. Étant donné que le coq figure parmi les animaux consacrés à Déméter et à Perséphone⁵⁷², sa présence sur les monnaies peut témoigner de la célébration de ces divinités par les Sélymbriens. Cette interprétation est confortée par la représentation sur le revers de certaines de ces monnaies d'un épi de blé, attribut de Déméter. Rappelons aussi que le coq est le symbole de la fécondité et que son chant annonce la fin de la nuit et le lever du

566 Apollonios de Rhodes, II, 746-750.

567 Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 402. Voir aussi *infra*, chapitre II.3.1.2.

568 *I. Byzantion*, S 18, l. 1 : [Α]ὐλουπορις Αὐλουζεγ[εος] ; S 44, l. 1-2: Δααις Κοτυος | [Ἰ]Αθηναεῖς Δααιου ; S 54, l. 3-4: Μηνάκων Τοτου | ὁ καὶ Μενέδημος Μητοκου ; S 55: Μήνιος Μητοκου.

569 Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 207-209. Pour différentes explications de la présence des noms thraces dans les cités grecques à l'époque impériale, voir *infra*, chapitre II.2.4.2.

570 *I. Byzantion*, S 24 ; cf. G. Seure, « Antiquités thraces de la Propontide », *BCH* 36, 1912, p. 557 ; L. Robert, J. Robert, *La Carie. Histoire et géographie historique*, II, Paris 1954, p. 307, n. 3.

571 T. Gökyildirim, « Vth c. B. C. Coin Hoard from Thrace—Örcünlü (1970) », in *Stephanos nomismatikos. Edith Schönert-Geiss zum 65. Geburtstag*, Berlin 1998, p. 282-283.

572 Porphyre, *De l'Abstinence*, IV, 16.

jour. Animal psychopompe, il renvoie au passage de Perséphone du monde des vivants à celui des morts et de l'état virginal au mariage⁵⁷³. Les célèbres *pinakes* de Locres Épizéphyrienne représentent à plusieurs reprises la fille de Déméter tenant dans sa main un coq ou recevant cet animal de la part d'un adorateur ou d'un dieu (Hermès, Arès)⁵⁷⁴. Ces analogies appuient l'idée que le coq et l'épi de blé sont en rapport avec la célébration de Déméter et de Perséphone à Sélymbria, deux divinités dont le culte est attesté ailleurs dans le monde mégarien⁵⁷⁵.

Quant aux liens entre Mégare et Sélymbria, on peut évoquer le cas du sophiste Hérodocos, qualifié de «Sélymbrien, et Mégarien à l'origine» par Platon, et de Sélymbrien par la *Souda*⁵⁷⁶. Ces récits laissent penser que Hérodocos fut originaire de Mégare et qu'il s'établit par la suite à Sélymbria, où il aurait reçu le droit de cité⁵⁷⁷. Ce cas rappellerait celui de Théognis, considéré par deux traditions différentes comme originaire de Mégare de Grèce ou de Mégara de Sicile⁵⁷⁸. Du reste, Vatin propose une autre interprétation des mots *to archaion Mégareus* de Platon, ceux-ci pouvant faire allusion à l'origine mégarienne de Sélymbria, et signaler que «par son ethnie, Hérodocos est apparenté à une école célèbre», soit à l'école philosophique de Mégare⁵⁷⁹.

573 L. Bodson, 'Ἐπὶ ζῴα. Contribution à l'étude de la place de l'animal dans la religion grecque ancienne, Bruxelles 1978, p. 99-100; I. Paladino, «Il gallo e i riti di passaggio in Grecia», in *Transition Rites. Cosmic, Social and Individual Order, Proceedings of the Finnish-Swedish-Italian seminar held at the University of Rome «La Sapienza» (24th-28th March 1984)*, U. Bianchi (éd.), Rome 1986, p. 241; R. Schenali Pileggi, *I pinakes di Locri Epizefiri*, Reggio Calabria 2011, p. 23.

574 M. Rubinich, in *I pinakes di Locri Epizefiri. Musei di Reggio Calabria e di Locri*, ASMG, Quarta Serie I (1996-1999), E. Lissi Caronna et al. (éds.), Roma 1999, p. 61-63; R. Schenali Pileggi, in *I pinakes di Locri Epizefiri. Musei di Reggio Calabria e di Locri*, ASMG, Quarta Serie III (2004-2007), E. Lissi Caronna et al. (éds.), Roma 2007, p. 41-42; *eadem*, *op. cit.*, p. 17, 18, 25, 27, 36-40.

575 Sur le culte de Déméter et de Perséphone à Mégare et dans les colonies mégariennes, voir Hanell, *Megarische Studien*, p. 180-181; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 85-85; V. Hinz, *Der Kult von Demeter und Kore auf Sizilien und in der Magna Grecia*, Wiesbaden 1998, p. 144-154; Chiekova, *Cultes*, p. 119-124.

576 Platon, *Protagoras*, 316 d: Ἡρόδοκος ὁ Σηλυμβριανός, τὸ δὲ ἀρχαῖον Μεγαρεὺς; *Souda*, s.v. Ἰπποκράτης.

577 Graham, *Colony*, p. 66.

578 Voir *supra*, chapitre I.3.2.

579 Vatin, *Citoyenneté et ethnique*, p. 79.

II.2.4 Byzance

II.2.4.1 Les récits concernant la fondation de Byzance

Byzance (l'actuelle Istanbul), située à l'entrée européenne du Bosphore sur un promontoire délimité par la Corne d'Or, le Bosphore et la Propontide, est la dernière colonie fondée par les Mégariens que les rives de la mer de Marmara⁵⁸⁰.

Il est à remarquer que les Mégariens ne sont jamais désignés comme les fondateurs de Byzance à l'époque classique, mais seulement dès la deuxième moitié du II^e siècle, à savoir dans le *Circuit de la Terre* (*Περίοδος*) du Ps.-Scymnos⁵⁸¹. Aux époques impériale et byzantine, la tradition de la fondation de Byzance par Mégare est bien enracinée, étant évoquée par Denys de Byzance⁵⁸², Philostrate⁵⁸³, Jean le Lydien⁵⁸⁴, Hésychios⁵⁸⁵, Georgius Cedrenus⁵⁸⁶, par des manuscrits attribués à Sy-

580 Pour une description du site de Byzance, voir E. Oberhummer, s.v. «Byzantion», *RE* III, 1899, col. 1116-1120; Janin, *Constantinople*², p. 1-8.

581 Ps.-Scymnos, 717: Μεγαρέων εὐτυχῶν Βυζάντιον.

582 Denys de Byzance (éd. R. Güngerich) évoque des devins et des héros mégariens qui ont donné leurs noms à différents endroits du Bosphore ou qui font l'objet d'un culte: les devins Polyeidios [14, p. 7; cf. Scholie à Denys de Byzance, 19 (*ad* 7, 1), p. 37, éd. R. Güngerich] et Lakiadès (49, p. 20); les héros Hippothénès (32, p. 15), Schoiniklos (34, p. 15, ce héros est en réalité béotien, voir *infra*, chapitre II.2.4.1.4), Ajax (39, p. 17) et Saron (71, p. 26). Sur le culte des héros mégariens dans les colonies fondées par Mégare, voir Hanell, *Megarische Studien*, p. 188-190. Selon une tradition recueillie par Denys, les Mégariens ont fondé sur la rive européenne du Bosphore l'endroit appelé Hestiai (53, p. 23, éd. R. Güngerich, voir *infra*, chapitre II.2.4.1.1). De plus, toujours selon ce géographe de Byzance, les golfes de Lasthénès (63, p. 25, éd. R. Güngerich) et de Lykadion (104, p. 32, éd. R. Güngerich) sont nommés d'après des Mégariens.

583 Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 529: οἰκιστὰὶ δὲ οὗτοι (les Mégariens) Βυζαντίων.

584 Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4: [...] Μεγαρεῖς εἰς Βυζάντιον ἀποικίσαντες.

585 Hésychios de Milet, *FGHist* 390 F 5 (voir *infra*, chapitre II.2.4.1.6).

586 Georgius Cedrenus, *Historiarum compendium*, I, p. 197 (éd. I. Bekker), rapporte que Byzance fut fondée par le roi thrace Byzas ou, selon d'autres, par les Mégariens: τὸ Βυζάντιον ὑπὸ Βύζου βασιλέως τῆς Θράκης ἐκτίσθη, ὡς δέ τινες, ὑπὸ Μεγαρέων.

méon⁵⁸⁷ et à Josephus Genesius⁵⁸⁸, par une scholie à Démosthène⁵⁸⁹ ou encore par la *Narratio historica in depositione vestis S. Mariae in Blachernis*⁵⁹⁰.

De plus, selon une tradition mentionnée par Stéphane de Byzance et par Eustathe, c'était l'oracle de Delphes qui avait conseillé aux Mégariens de fonder leur *apoikia* sur la rive thrace du Bosphore, leur précisant les bienfaits de la future colonie (l'abondance de poissons et du gibier)⁵⁹¹. Une autre tradition, recueillie par Hésychios, mentionne le même oracle intimé cette fois non pas aux Mégariens, mais aux Argiens⁵⁹². Cet « oracle » était assurément une contrefaçon postérieure à la fondation de la cité, au moment où Byzance était déjà célèbre pour ses richesses halieutiques⁵⁹³.

Par ailleurs, on remarque que même si plusieurs auteurs antiques se sont penchés sur l'histoire de Byzance et sur les avantages de sa position, ils ont gardé le silence à propos des fondateurs de cette colonie. Hérodote (IV, 144), lorsqu'il reprend les propos de Mégabaze, ne mentionne pas

587 Ps.-Syméon, *Chronique*, in *Parisinus Gr.* 1712, fol. 72^v : τὸ γὰρ Βυζάντιον ὑπὸ Μεγαρέων ἐκτίσθη.

588 Josephus Genesius, in J.-P. Migne (éd.), *Patrologia Graeca*, vol. 109, Paris 1887, col. 1024 : [...] Βυζαντίῳ τῷ ὑπὸ Μεγαρέων κτισθέντι.

589 Scholie à Démosthène, V, 25 : Βυζάντιόν ἐστιν ἡ νῦν Κωνσταντινούπολις, ἐκλήθη δὲ ἀπὸ Βύζαντός τινος Μεγαρέων ἡγησαμένου τῆς ἀποικίας. Μεγαρέων γὰρ ἀποικοι Βυζάντιοι.

590 On trouve ce manuscrit reproduit chez F. Combefis (éd.), *Historia haeresis Monothelitarum*, Paris 1648, col. 755 D-E (voir *infra*, chapitre II.2.4.1.7).

591 Stéphane de Byzance, s.v. Βυζάντιον. [...] χρησμός δ' ἐδόθη ἐρωτησάντων εἰς Δελφοὺς Μεγαρέων τοιοῦτος ὄλβιοι οἱ κείνην πόλιν ἀνέρες οἰκήσουσιν, ἀκτῆς Θρηκίης στενυγρὸν παρ' ἄκρον στόμα πόντου, ἐνθ' ἰχθὺς ἔλαφός τε νομὸν βόσκουσι τὸν αὐτόν· στέλλειν δ' ὥς ὄκιστα καὶ εἰς φρένα πάντα λαβόντα. Le même oracle est reproduit par Eustathe, *GGM* II, 803, p. 357, et, sans l'indication de l'origine des fondateurs, par Denys de Byzance, 23, p. 11 (éd. R. Güngerich), et la scholie à Denys de Byzance, 28 (*ad* 11, 9), p. 37 (éd. R. Güngerich). La même prophétie apparaît aussi dans l'*Anthologie Palatine*, XIV, 115, mais adressée cette fois à Constantin le Grand. L'oracle conseilla à l'empereur de ne pas bâtir sa capitale sur les ruines d'Ilion, mais sur l'emplacement de la ville mégarienne du Bosphore.

592 Hésychios, *FGrHist* 390 F 3.

593 Voir *supra*, chapitre II.2.2.2. Cet oracle est répertorié par W. Parke, D. E. W. Wormell, *op. cit.*, vol. II, p. 201-202, n^{os} 497-498 ; ainsi que par J. Fontenrose, *The Delphic Oracle*, Berkeley et al. 1978, p. 283, n^o 44, qui ne le considère pas comme authentique. Cf. Dagron, *Naissance d'une capitale*, p. 14.

les fondateurs de Byzance, tout en évoquant pourtant la fondation de Chalcédoine par les Mégariens. De même, Strabon (VII, 6, 2, C 320), qui rapporte que les Mégariens ont installé Chalcédoine, parle seulement de manière générale des fondateurs de Byzance (τοῖς κτίσασι τὸ Βυζάντιον). Aucune information sur l'origine des *apoikoi* n'apparaît non plus dans le célèbre *excursus* que Polybe (IV, 38 ; 43-52) a consacré à la cité du Bosphore. Or rappelons que Byzance jouait un rôle important dans l'économie antique, elle contrôlait la route commerciale qui passait par le Bosphore en direction de la mer Noire, et il est certain qu'une telle cité conférerait un prestige important à la métropole l'ayant fondée. L'absence dans les récits de l'époque classique de la mention de l'origine de Byzance s'explique peut-être par le fait qu'il existait différentes traditions de fondation, et non pas une seule. Autrement dit, il est possible que plusieurs auteurs se soient trouvés vraiment dans l'embarras du choix et aient préféré ne rien dire plutôt que de se compliquer la tâche⁵⁹⁴. Je me propose d'examiner dans les chapitres suivants les nombreuses traditions qui circulaient à l'époque impériale à propos de l'origine des fondateurs de Byzance.

II.2.4.1.1 La fondation d'Hestiai

L'analyse des récits concernant la fondation de Byzance doit commencer par la *Navigation du Bosphore* (Ἀνάπλους Βοσπόρου) de Denys de Byzance (II^e siècle ap. J.-C.). Cet ouvrage, une véritable «promenade mythologique»⁵⁹⁵, transmet plusieurs traditions portant sur la fondation des différents sites et lieux de culte situés sur les rives européenne et asiatique du Bosphore. Il évoque aussi les ports, les mouillages utiles pour le passage des navires par le détroit. Il nous reste de cette description géographique des fragments en grec et des citations traduites en latin par le moine français Petrus Gillius (Pierre Gilles d'Albi),

594 Hanell, *Megarische Studien*, p. 127, note «dass neben den Megaren auch Angehörige anderer Staaten an der Siedlung teilnahmen, ist doch vielleicht den Griechen immer klar gewesen». Cette suggestion est acceptée aussi par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 81.

595 Dagron, *Recueil des Patria*, p. 12, qui confond pourtant les commentaires d'Eustathe de Thessalonique à Denys d'Alexandrie avec ceux de Pierre Gille à Denys de Byzance.

dans ses ouvrages parus à titre posthume en 1561, *De Bosphoro Thracio* et *De Topographia Constantinopoleos*⁵⁹⁶.

Pour la colonisation du Bosphore, la mention la plus intéressante de Denys de Byzance est de loin celle qui concerne la fondation du lieu-dit des Hestiai sur la rive européenne du Bosphore. En essayant de fournir une explication pour le nom de ce site, Denys rapporte deux légendes. Selon la première, lorsque les *apoikoi* grecs voulurent installer Byzance, sur le promontoire du Bosphore thrace, ils constatèrent que les lieux étaient tenus par une grande foule de soldats barbares. Alors ils fondèrent Hestiai (les «Foyers»), «chaque cité le sien» (κατὰ πόλιν ἐκάστην), à l'endroit où ils avaient d'abord débarqué. Les barbares sortirent de leur cité et attaquèrent par terre la nouvel établissement, mais cela offrit l'occasion aux Grecs d'aborder avec leur flotte le promontoire du Bosphore, qui se trouvait sans protection, et de fonder la future Byzance. Car pour les Grecs le trajet par mer n'était pas long en coupant les golfes, tandis que pour les barbares la voie terrestre suivait une courbe. Ils réussirent ainsi à tromper leurs adversaires par une ruse de guerre. Mais, selon une autre légende, «les Hestiai (les <Foyers>) n'appartiennent pas aux cités, mais aux sept maisons mégariennes les plus nobles». Devant la divergence des sources, le géographe finit par noter: «Plaise à chacun de croire ce qu'il veut»⁵⁹⁷.

596 La première édition complète de Denys de Byzance a été publiée par C. Wescher (éd.), *Dionysii Byzantii, De Bospori navigatione*, Paris 1874. Cependant, l'édition de référence est celle de R. Güngerich (éd.), *Dionysii Byzantii, Anaplys Bospori. Una cum scholiis X saeculi*², Berlin 1958, qui a le mérite de donner à la fois le texte grec de l'auteur, les passages de Gillius ayant valeur de *testimonia* et l'*editio princeps* des scholies à Denys. Sur Denys de Byzance, voir aussi C. Müller, *GGM* II, p. I-XIV ; E. Miller, *JS*, 1874, p. 200-218 ; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 3 ; R. Güngerich, *op. cit.*, p. V-XLIV ; *idem*, *Die Künstenbeschreibung in der griechischen Literatur*², *Orbis antiquus*, Heft 4, Münster 1975, p. 21-22 ; F. Jacoby, *Gnomon* 4, 1928, p. 262-268 ; D. Marcotte, *op. cit.*, p. XXXVIII, CVI-CVII. Pour la paraphrase de Pierre Gilles, on renvoie à C. Müller (éd.), *GGM* II, Paris 1861, p. 1-101, et surtout à J.-P. Grégois (éd.), *Pierre Gilles. Itinéraires byzantins. Lettre à un ami. Du Bosphore de Thrace. De la Topographie de Constantinople et de ses antiquités*, Paris 2007, qui offre une traduction en français des ouvrages de Gilles.

597 Denys de Byzance, 53, p. 22-23 (éd. R. Güngerich): Ἔστίαι δ' ὁ τόπος ὀνόμασται· κατέσχον γὰρ ἐνταῦθα ταῖς ναυσὶν οἱ τῆς ἀποικίας ἡγεμόνες, ἐπειδὴ παρεξιώντες τὴν Βοσπόριον ἄκραν ὁρῶσι πολλῶ πλήθει βαρβαρικοῦ στρατοῦ κατεχομένας τὰς ἀποβάσεις. Καὶ τὰς μὲν Ἔστιαις ἰδρύσαντο κατὰ πόλιν ἐκάστην ἐνθα πρῶτον ἀπέβησαν· ἐπεὶ δ' αἰσθάνονται τοὺς βαρβάρους κατὰ

Il ressort de ce récit qu'Hestiai est le nom du site sur la rive européenne du Bosphore où les Grecs ont débarqué pour la première fois⁵⁹⁸. Il n'est pas erroné de considérer que les traditions recueillies par Denys de Byzance concernent la fondation de Byzance⁵⁹⁹. De fait, la fondation d'Hestiai, dont le nom fait référence à la fois à la mise en commun des foyers grecs et à la déesse Hestia, la protectrice du feu sacré du Prytanée, symbolise la fondation de Byzance⁶⁰⁰. Mieux encore, Denys utilise dans ce passage un vocabulaire spécifique à un synœcisme et l'on se souvient des mythes athéniens qui rapportent que Thésée a substitué les Prytanées de chaque village par un seul Prytanée commun. En remplaçant les foyers dispersés de l'Attique par un seul, Thésée a fondé une nouvelle ville et en l'honneur de cet événement les Athéniens ont organisé la fête des *Synoikia*⁶⁰¹. De la même manière, les *apoikoi* originaires de différentes cités ou de sept familles mégariennes ont regroupé à Hestiai leurs feux sacrés pour pouvoir fonder une nouvelle ville. L'installation d'une *apoikia* grecque suppose la réalisation d'un rassemblement de plusieurs groupes de colons, c'est-à-dire l'existence

γῆν ἰόντας ἐπ' αὐτοὺς, ἀναμείναντες, ἄχρι πλεῖστον ἀποσπάσαιεν ἐκείνων τῶν χωρίων, ἐφιᾶσι τῷ ῥεύματι τὸν στόλον καὶ εἰς ἀφύλακτον ἤδη καὶ κενὴν ἀνδρῶν κατίσχουσι τὴν ἄκραν, διαστρατηγῆσαντες τοὺς βαρβάρους· ἦν γὰρ τοῖς μὲν κατ' ἐπιτομὰς τῶν κόλπων οὐ πολὺς ὁ πλοῦς, τοῖς δ' ἐν κύκλῳ τῆς γῆς ἡ περίοδος. Ἦνιοι δὲ φασιν οὐ πόλεων, ἀλλ' οἴκων Μεγαρικῶν ἐπὶ τὰ τῶν ἀρίστων εἶναι τὰς Ἑστίας· πεπιστεύσθω δ' ἥπως ἐκάστῳ φίλον.

598 Polybe, IV, 43, 5, évoque « les hauteurs appelées Hestiai, du côté de l'Europe » (τὰ περὶ τὰς Ἑστίας ἄκρα καλούμενα τῆς Εὐρώπης). Voir aussi *infra*, chapitre II.2.4.1.7, pour la mention d'une autre tradition de fondation d'Hestiai chez Hésychios, *FGrHist* 390 F 22. Pline, *NH*, V, 43, 150, rapporte aussi la présence d'*Hestiae* sur la rive européenne du Bosphore. Sur cet endroit, voir Oberhummer, *Bosporos*, col. 747-748.

599 *Contra* Pfister, *Mythische Königsliste*, p. 38-39, qui estime que le passage de Denys ne porte pas sur la fondation de Byzance en particulier, mais sur la colonisation des rives européennes et asiatiques du Bosphore thrace en général, lieu de passage de plusieurs Grecs.

600 Sur le caractère politique du culte d'Hestia, voir R. Merkelbach, « Der Kult der Hestia im Prytaneion der griechischen Städte », *ZPE* 37, 1980, p. 77-92 ; J.-P. Vernant, *Mythe et pensée chez les Grecs. Études de psychologie historique*³, Paris 1985, p. 155-201, 214-215 ; D. Gneisz, *Das antike Rathaus. Das griechische Bouleuterion und die frühromische Curia*, Wien 1990, p. 208-211.

601 Thucydide, II, 15, 2 ; Plutarque, *Thésée*, 24, 3.

d'un synœcisme initial. À mon sens, le terme de *synoikismos* peut s'appliquer au phénomène de la colonisation grecque, car par son sens technique, à savoir une «réunion de plusieurs *oikoi*», ce mot exprime, si l'on citait Casevitz, «un processus unificateur d'où résulte une ville nouvelle»⁶⁰². Il indique donc la réunion en cité d'individus de diverses provenances ou de la même origine.

Comme Vernant l'a rappelé, l'*Hestia*, le Foyer commun, n'est pas seulement un symbole religieux, mais avant tout un symbole politique : il exprime l'unité des citoyens⁶⁰³. Dans ce cadre, le transfert du feu sacré d'une métropole dans une colonie exprime la continuité et les liens de parenté qui existent entre les deux communautés et qui peuvent appuyer *a priori* des relations au niveau politique⁶⁰⁴. On note aussi que chez Hésychios l'installation des Grecs sur la rive européenne du Bosphore a été accompagnée par la célébration des rites de fondation et par des sacrifices aux divinités grecques et locales⁶⁰⁵.

Un parallèle pour Hestiai de Byzance est fourni par Pausanias, qui évoque la présence à Mégare d'un autel-foyer des dieux *Prodomeis* (ἑστία θεῶν Προδομέων). Alcathoos aurait été le premier à sacrifier à ces divinités au moment où il avait commencé la construction du rempart. Près d'*Hestia* de Mégare, ajoute le Périégète, se trouvait la pierre sur laquelle le dieu Apollon aurait déposé sa cithare, le temps d'aider le héros mégarien dans son entreprise⁶⁰⁶. Ces données nous montrent que la fondation de Mégare était célébrée par des sacrifices dans ce véritable foyer de la ville. Les *Prodomeis* («Premiers Constructeurs») sont des dieux bâtisseurs qui aidèrent à la construction de l'enceinte, à savoir à l'acte de naissance de la cité. Il existe dans ce sens une liaison étroite entre les protagonistes de cette fondation : le héros Alcathoos, les dieux *Prodomeis* et la principale divinité mégarienne Apollon

602 Casevitz, *Vocabulaire*, p. 205-205; Robu, *Réseaux*, p. 182-183. Cf. M. Moggi, «Συνουκίσειν in Tucidide», *ASNP* serie iii, 5, 3, 1975, p. 915-924.

603 J.-P. Vernant, *op. cit.*, p. 186-187, 214-215, 241. Cf. S. G. Miller, *The Prytaneion. Its Function and Architectural Form*, Berkeley et al. 1978, p. 13-15.

604 Voir Malkin, *Religion and Colon.*, p. 114-134, pour les témoignages concernant le transfert du feu sacré du Prytanée de la métropole dans la colonie et pour les symboles de cette vieille tradition grecque.

605 Hésychios, *FGrHist* 390 F 3.

606 Pausanias, I, 42, 1-2. Sur Alcathoos, voir aussi *supra*, chapitre I.1.1.

Archégète⁶⁰⁷. Pareillement, Hestiai de Byzance renvoie aux temps du début de la cité et aux sacrifices accomplis par les premiers fondateurs ayant abordé la rive européenne du Bosphore.

Force est de constater par ailleurs que Denys transmet deux traditions pour la fondation d'Hestiai/Byzance. La première rapporte que les «Foyers» (Hestiai) appartenaient aux cités qui ont envoyé les colons. On a affaire dans ce cas à une colonie qui a plusieurs métropoles, ce qui implique le transfert de plusieurs feux sacrés⁶⁰⁸. La deuxième tradition atteste que les «Foyers» appartenaient aux sept familles mégariennes les plus notables. On assignait ainsi aux aristocrates l'honneur de cette fondation, et plus haut Denys de Byzance mentionne les chefs de l'*apoikia* (οἱ τῆς ἀποικίας ἡγεμόνες) qui arrivent dans le Bosphore avec leurs navires⁶⁰⁹. Bref, il n'était pas possible au II^e siècle ap. J.-C. de faire un choix entre ces deux légendes, et le chroniqueur invite ses lecteurs à en penser ce qu'ils veulent. Cette difficulté conforte l'opinion exprimée plus haut qu'à Byzance il existait plusieurs traditions de fondation et que, par conséquent, pour certains auteurs, il n'était pas facile d'en choisir une.

Le rôle principal joué par Mégare dans la fondation de Byzance est néanmoins incontestable⁶¹⁰. Il est confirmé par la plupart des récits qui attribuent cette colonie à Mégare et aussi par l'alphabet mégarien⁶¹¹, par l'onomastique et le dialecte⁶¹², par les institutions mégariennes pré-

607 Pour le culte des dieux *Prodomeis* à Mégare, voir Highbarger, *Megara*, p. 50-51 ; A. Alvino, «I *Prodomeis* nel culto megarese: divinità senza volto?», *Religione e città nel mondo antico. Atti. Centro ricerche e documentazione sull'antichità classica* 11, 1980-1981, Roma 1984, p. 7-8 ; F. Chamoux (éd.), *Pausanias, Description de la Grèce, Livre I, L'Attique*, Paris 1992, ad I, 42, 1, p. 260-261 ; Detienne, *Apollon*, p. 94.

608 Cf. Malkin, *Religion and Colon.*, p. 131.

609 Pour l'implication de l'aristocratie à l'époque archaïque dans la colonisation et dans les activités commerciales, voir A. Mele, *Il commercio greco arcaico. Prexis ed emporie*, Cahiers du Centre Jean Bérard 4, Napoli 1979, surtout p. 58-78.

610 Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 6-7 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 81-82 ; Graham, *Colonial Expansion*, p. 120.

611 Jeffery, *LSAG*², p. 134-135, 366 ; K. Hallof, K. Herrmann, S. Prignitz, «Alte und neue Inschriften aus Olympia I», *Chiron* 42, 2012, p. 216-222.

612 L. Robert, in Firath, *Stèles de Byzance*, p. 135-136 ; O. Masson, «L'onomastique de l'ancienne Byzance (épithaphes et monnaies)», *EA* 23, 1994 (1995), p. 137-144 (= *Onomastica Graeca selecta*, vol. III, Genève 2000, p. 206-213) ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 203-205.

sentes à Byzance (mais avec une exception notable, le *hiéromnamôn* éponyme⁶¹³), par les cultes et le calendrier, qui sont également d'origine mégarienne⁶¹⁴. Cette constatation n'exclut pas que d'autres Grecs aient pu collaborer avec les Mégariens dans cette entreprise. En effet, il n'était pas inhabituel que deux ou plusieurs métropoles s'unissent pour fonder ensemble une *apoikia* ou qu'une cité invitât ceux qui le désiraient à se joindre à l'*apoikia* qu'elle envoyait à l'étranger⁶¹⁵. Les sources littéraires évoquent la présence à Byzance non seulement des Mégariens, mais aussi des Arcadiens, des Mycéniens, des Carystiens, des Athéniens, des Spartiates, des Milésiens, des Béotiens, des Corinthiens, des Argiens et des Chalcédoniens. Selon Merle, cette longue liste s'explique par le développement ultérieur de la cité de Byzance. L'auteur qui transmet l'information attribue l'honneur de la fondation à différentes métropoles en fonction de son patriotisme, ou bien de sa sympathie pour l'une des cités mentionnées⁶¹⁶. Cette liste confirme en tout cas l'absence d'une tradition sans équivoque à l'égard de l'origine des fondateurs de Byzance.

Il faut avouer notre difficulté à faire fond sur certains témoignages, faute d'analogies ou d'informations explicites. Ainsi, Denys de Byzance localise sur la rive de la Corne d'Or un temple de Zeus *Hapsasios* fondé par un Arcadien⁶¹⁷. Mais hormis ce récit, on ne dispose pas d'autres

613 Voir *infra*, chapitre III.2.1.2.

614 Hanell, *Megarische Studien*, p. 161-204; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 103-109, 120-122; Trümpy, *Monatsnamen*, p. 147-149. Même si en principe les *nomima* mégariens pouvaient être introduits à Byzance par des colons de Chalcédoine, ceci est improbable, car aucune tradition antique ne mentionne Byzance comme une fondation chalcédonienne (voir *infra*, chapitre II.2.4.1.7).

615 De Wever-Van Compernelle, *Colonisation*, p. 472, n. 26.

616 Merle, *Byzantion und Chalcedon*, p. 6: «Bei dem bunten Gemisch der Auswanderer ist es zu verstehen, daß die Quellen, besonders wenn die neue Siedelung sich zu einem bedeutenden Platz auswuchs, bald diesen, bald jenen die Ehre der Gründung zuerkennen, je nachdem bei dem Schreiber lokalpatriotische Gefühle mitsprachen, oder er sonstwie eine gewisse Sympathie für diesen oder jenen Staat hegte».

617 Denys de Byzance, 19, p. 8 (éd. R. Güngerich): ἐπὶ δ' αὐτῷ τὸ καλούμενον Ἀψασιεῖον· ὠνόμασται δ' οὕτως ὑπὸ τῶν ἀπ' Ἀρκαδίας καὶ Ζεὺς Ἀψάσιος ἐν τούτῳ τετμήται. Cf. Pfeister, *Mythische Königsliste*, p. 42-43; A. Berger, «Zur Topographie der Ufergegend am Goldenen Horn in der byzantinischen Zeit», *MDAI(I)* 45, 1995, p. 150-151, qui place le *Hapsasieion* à l'église Saint-Nicolas, aux abords d'Ayakapt.

données qui pourraient confirmer la présence des Arcadiens sur les rives du Bosphore. La participation des Mycéniens et des Carystiens, à côté des Mégariens et des Corinthiens, évoquée par un manuscrit byzantin du IX^e siècle ap. J.-C., n'est pas non plus attestée par d'autres sources⁶¹⁸. Il n'est pas exclu que l'antiquité reculée et la célébrité des Arcadiens et des Mycéniens soient les seules responsables de ces attestations tardives. Avoir ces vieux peuples parmi ses ancêtres pouvait constituer un objet de gloire à l'époque impériale ou byzantine. Quant à la participation de Carystos à la fondation de Byzance, on rappellera que cette cité était une escale importante sur la voie reliant le golfe Saronique au nord de la mer Égée⁶¹⁹. On peut penser que des *apoikoi* ou des *époikoi* mégariens partis pour la Propontide firent escale en Eubée, où ils prirent en route quelques Carystiens.

Par ailleurs, on dispose de sources littéraires et documentaires plus nombreuses relatives à la participation des Spartiates, des Athéniens, des Béotiens, des Milésiens, des Corinthiens, des Argiens et des Chalcédoniens à la colonisation de la rive européenne du Bosphore thrace. Je me propose maintenant de faire état de ces récits de fondation et de fournir pour chaque cas l'explication qui me semble convenir le mieux.

II.2.4.1.2 *Les Spartiates et les Athéniens: les fondateurs de Byzance ?*

À en croire Justin, Pausanias, le célèbre chef spartiate qui triompha dans les guerres contre les Perses, fut le premier fondateur de Byzance. Ensuite, après que la cité fut restée sept ans sous le pouvoir du Spartiate, elle fut occupée alternativement par les Lacédémoniens et par les

618 Josephus Genesius, in J.-P. Migne (éd.), *Patrologia Graeca*, vol. 109, Paris 1887, col. 1024: [...] Βυζαντίῳ τῷ ὑπὸ Μεγαρέων κτισθέντι καὶ Βύζαντος, κατ' Εὐρώπην συνελθόντων ἐν τῇ τοῦτου πόλιν Καρυστίων, Μυκηναίων καὶ Κορινθίων ἄλλων τε πολλῶν, φιλοσόφοις ἅμα καὶ ῥήτορσι. Signalons au passage l'apparition de Carystos dans les archives mycéniennes de Thèbes. À ce propos, voir C. Pitéros, J.-P. Oliver, J. L. Melena, «Les inscriptions en linéaire B des nodules de Thèbes (1982): la fouille, les documents, les possibilités d'interprétation», *BCH* 114, 1990, p. 153-154; D. Knoepfler, *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, Eretria. Fouilles et recherches XI, Lausanne 2001, p. 240.

619 J.-M. Kowalski, *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine. La terre vue de la mer*, Paris 2012, p. 70-71. Sur Carystos, voir dernièrement K. Reber, M.H. Hansen, P. Ducrey, s.v. «Karystos», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 658-659 (avec les références).

Athéniens⁶²⁰. Cette information est reprise par Orose qui, lui aussi, désigne Pausanias comme le fondateur de la cité⁶²¹. En revanche, Ammien Marcellin attribue la fondation de Byzance aux Athéniens⁶²² et, chez Constantin Porphyrogénète, «Byzance est une colonie des Mégariens, des Lacédémoniens et des Béotiens, les plus anciens des Grecs»⁶²³.

Comme on n'a pas manqué de le noter, ces traditions découlent du rôle important que les deux cités de la Grèce ont joué dans l'histoire de Byzance à l'époque classique⁶²⁴. En effet, la mention de Pausanias en tant que fondateur de Byzance s'avère être une confusion provoquée par le fait que le général spartiate avait délivré la ville de l'occupation perse. On sait en effet que la flotte grecque, commandée par Pausanias, est arrivée en Propontide vers 478-477 et a réussi à prendre Byzance⁶²⁵. La conquête de la ville par le régent spartiate a été suivie par le retour des Byzantins, réfugiés en 493 avec des Chalcédoniens à Mésambria⁶²⁶. Dans ce contexte, la restitution de la ville aux Byzantins a pu être perçue comme une seconde fondation, Pausanias étant honoré par la suite comme un nouveau fondateur de la cité⁶²⁷.

620 Justin, IX, 1, 3 : *Haec namque urbs condita primo a Pausania, rege Spartanorum, et per septem annos possessa fuit ; deinde, uariante uictoria, nunc Lacedaemoniorum, nunc Atheniensium iuris habita est.*

621 Orose, *Histoires contre les païens*, III, 13, 2 : *Haec autem Byzantium quondam a Pausanias rege Spartanorum condita.*

622 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXII, 8, 8 : *Constantinopolis, uetus Byzantium, Atticorum colonia.*

623 Constantin Porphyrogénète, *De Thematis*, II, p. 46 (éd. I. Bekker) : τὸ Βυζάντιον Μεγαρέων καὶ Λακεδαιμονίων καὶ Βοιωτῶν ἐστὶν ἀποικία, τῶν ἀρχαιοτάτων Ἑλλήνων.

624 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 82.

625 La prise de Byzance par Pausanias est datée soit de l'automne 478, soit du printemps 477. À ce propos voir C. W. Fornara, «Some Aspects of the Career of Pausanias of Sparta», *Historia* 15, 1966, p. 261-271 ; W. T. Loomis, «Pausanias, Byzantion and the Formation of the Delian League. A Chronological Note», *Historia* 39, 1990, p. 487-492 ; P. Ellinger, *La fin des maux. D'un Pausanias à l'autre*, Paris 2005, p. 44-45, 245, n. 42.

626 Voir *infra*, chapitre II.3.2.1.

627 C. F. Lehmann-Haupt, «Pausanias, Heros Ktistes von Byzanz», *Klio* 17, 1921, p. 59-66 ; Leschhorn, *Gründer*, p. 157-159 ; cf. Janin, *Constantinople*², p. 13.

Quant à la tradition qui fait de Byzance une colonie athénienne, elle s'explique par l'appartenance de la cité du Bosphore autant à la première qu'à la seconde Ligue athénienne ou, plus probablement, par l'alliance conclue vers 340/39 entre les Byzantins et les Athéniens contre le roi de Macédoine Philippe II⁶²⁸. À l'appui de cette dernière hypothèse, on peut invoquer le fait que Charès – le stratège athénien envoyé au secours des Byzantins assiégés par Philippe –, est inséré par Hésychios dans la liste des sept stratèges ayant gouverné la cité de Byzance⁶²⁹.

Pour les rapports entre les cités du Bosphore thrace et Athènes, il n'est pas sans intérêt de constater que les noms de certaines subdivisions civiques (*hékatostryes*) de Byzance (Κεφαλήα, Κεραμήα) et de Chalcédoine (Ἀτθίς) portent la marque d'un héritage athénien⁶³⁰.

II.2.4.1.3 Y a-t-il eu une participation des Milésiens à la fondation de Byzance ? À propos du soi-disant accord entre les Mégariens et les Milésiens dans la colonisation

Au début du I^{er} siècle ap. J.-C., dans l'*Histoire romaine* de Velleius Paterculus, la cité de Milet apparaît comme métropole de Byzance et de Cyzique⁶³¹. En s'appuyant sur ce récit, Hanell considère que les Milésiens avaient participé avec les Chalcédoniens et les Mégariens à la fondation de Byzance. Cette participation milésienne appuierait l'idée d'un accord entre Mégare et Milet, en vertu duquel les deux cités se seraient assurées le monopole de la colonisation en mer Noire⁶³². Selon lui, cet accord serait aussi illustré par la mention des Milésiens en tant que fondateurs

628 Sur les rapports entre Byzance et Athènes au V^e-IV^e siècles, voir Miller, *Byzantion*, col. 1130-1136; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 17-49; Loukopoulou-Łajtar, *Byzantion*, p. 916-917; Merkelbach, *I. Kalchedon*, p. 92-94.

629 Hésychios, *FGrHist* 390 F 28. On connaît aussi une épigramme composée en l'honneur de Boidion, morte au cours de l'expédition de son époux, Charès, et enterrée sur la côte asiatique du Bosphore: *Anthologie Palatine*, VII, 169 (= *I. Kalchedon*, 35).

630 Voir *infra*, chapitre III.1.2.6.

631 Velleius Paterculus, II, 7, 7: *Id maiores, cum uiderunt tanto potentiores Tyro Carthaginem, Massiliam Phocaea, Syracusas Corintho, Cyzicum ac Byzantium Mileto, genitali solo.*

632 Hanell, *Megarische Studien*, p. 132-136, suivi par Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 82-84 (avec pourtant quelques réserves); M. R. Alföldi, «Zur Gründung von Kyzikos», in *Studien zum antiken Kleinasien. Asia Minor Studien*, Band 3, Bonn 1991, p. 137; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 85-85; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134. Cf. Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32

d'Héraclée du Pont⁶³³ et de Callatis⁶³⁴. Dernièrement, Vinogradov a essayé d'apporter des arguments supplémentaires en faveur d'une collaboration entre Mégare et Milet dans la colonisation. Il invoque notamment des *ostraka* de Chersonèse Taurique, qui transmettent au V^e siècle plusieurs noms ioniens (Μολπᾶς, Ἰστιήιος, Κρητίνης Μυός)⁶³⁵.

Cependant, force est de constater qu'Hanell écrit dans son ouvrage de 1934 comme s'il avait traité des relations entre les États européens dans la première moitié du XX^e siècle. L'image de Milet et Mégare est celle de deux métropoles puissantes qui négocient leurs sphères d'intérêt de la même manière que l'Angleterre l'a fait avec l'Allemagne ou la France à l'époque contemporaine. Le contrôle du Bosphore, un élément-clé pendant la Grande Guerre, aurait joui déjà à l'époque archaïque de la même importance⁶³⁶. Il y a plusieurs indices qui suggèrent qu'on a affaire à un modèle erroné. Tout d'abord, on rappellera le danger de la transposition de l'attitude de l'Angleterre ou de l'Allemagne dans la Grèce antique, sur lequel Finley a attiré l'attention⁶³⁷. Ensuite, il faut avouer que rien ne permet d'affirmer que les Mégariens, dans le contexte des combats qu'ils ont dû mener contre les tribus thraces au moment de la fondation de Byzance, furent capables de réaliser « le blocus de l'entrée du Bosphore ». Il est d'ailleurs très douteux que cette entreprise ait été possible à l'époque archaïque⁶³⁸. Preuve en est la guerre de Périnthe, qui opposa autour de 600 les Mégariens de Propontide aux Samiens, et qui est une guerre pour l'hégémonie sur la côte nord-est de

633 Strabon, XII, 3, 4, C 542.

634 Pomponius Mela, II, 2, 22.

635 Vinogradov, *Milet und Megara*, p. 465-473.

636 Hanell, *Megarische Studien*, p. 135 : « Nach der Gründung von Byzantion beherrschten die Megarer die Einfahrt zum Pontus. Es ist nun, wie oben bemerkt wurde, eine historische Tatsache, dass fast sämtliche Griechenstädte am Pontus milesisch oder megarisch sind. Dies setzt ein Bündnis der beiden Städte voraus, wodurch der Zugang zum Pontos Milesiern und Megaren vorbehalten war ».

637 Finley, *Sur l'hist. ancienne*, p. 152-153.

638 *Contra* Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 59, qui rejette la thèse de Hanell, en considérant que cet accord, très utile aux Milésiens qui traversaient le Bosphore, ne présentait aucun intérêt pour les Mégariens. Pourtant, ce raisonnement est construit selon la même logique que celui de Hanell, mais d'une manière inverse. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Loukopoulou arrive à une conclusion tout aussi anachronique : « Toute réaction des Milésiens à la fondation des colonies mégariennes en mer Noire entraînerait, en représailles, le blocus de l'entrée du Bosphore, ce qui sonnerait la fin des colonies milésiennes du Pont-Euxin ».

la Propontide. La perte de cette guerre par les Mégariens montre que ceux-ci n'avaient pas les ressources nécessaires pour empêcher d'autres mouvements grecs de colonisation concurrents dans la région⁶³⁹.

Pour les époques postérieures, on remarque que le contrôle du trafic à travers le Bosphore ne se réalisa que lors de très brèves périodes : ce fut notamment le cas à l'époque de la guerre du Péloponnèse, lorsque les Athéniens occupèrent Chrysopolis et décidèrent de taxer les bateaux de commerce passant par le détroit⁶⁴⁰. On sait aussi que les Byzantins et les Chalcédoniens saisirent à plusieurs reprises au IV^e siècle des cargaisons de navires venant ou allant vers le Pont-Euxin, ou qu'ils avaient introduit des taxes supplémentaires pour les commerçants se trouvant dans leurs ports⁶⁴¹. Cependant, l'essai de Byzance, affaiblie par le tribut qu'elle devait payer aux Galates, de taxer vers 220 les navires traversant le Bosphore provoqua la guerre avec Rhodes, à la fin de laquelle la mesure fut abandonnée⁶⁴². Cela montre la difficulté que les Byzantins avaient à établir à long terme un monopole commercial sur les marchandises qui transitaient par le détroit⁶⁴³.

Quant à l'attestation épigraphique d'une présence ionienne à Chersonèse et la mention des Milésiens parmi les fondateurs de Callatis, celles-ci ne constituent pas des preuves de l'existence d'un accord entre les Mégariens et les Milésiens. Car il faut rappeler que Chersonèse et

639 Voir *supra*, chapitre II.2.1.2.

640 Voir *supra*, chapitre II.2.2.2.

641 Démosthène, L, *Contre Polyclès*, 4-6 et 17-19, rapporte que les Byzantins, les Chalcédoniens et les Cyzicéniens s'attaquèrent en 362 aux navires de commerce parce qu'ils manquaient de blé ; ensuite, en 361, les attaques des navires furent reprises par les Byzantins et les Chalcédoniens. De même, Démosthène, V, *Sur la Paix*, 25, mentionne l'habitude des Byzantins d'arrêter les vaisseaux marchands. Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 3c, 1346b 29-33, atteste que Byzance saisit les navires sortant du Pont-Euxin et obligea les marchands à payer une taxe de dix pour cent sur la valeur de la cargaison. De même, toujours selon le Ps.-Aristote, *Économique*, II, 3, 10, 1347b 20-30, afin de payer la solde restante aux mercenaires étrangers se trouvant dans leur ville, les Chalcédoniens saisirent les navires qui étaient en partance pour le Pont-Euxin.

642 Voir *infra*, chapitre II.2.4.2.

643 V. Gabrielsen, *op. cit.*, p. 287-317. Cf. A. Robu, « Les relations de Byzance avec les cités du Pont Gauche à l'époque hellénistique : la guerre pour l'emporion de Tomis », in Actes du colloque *Die Außenbeziehungen pontischer und kleinasiatischer Städte in hellenistischer und römischer Zeit* (Constantza, 20-24 septembre 2010), V. Cojocaru et C. Schuler (éds.), à paraître.

Callatis ne sont pas des colonies de Mégare, mais d'Héraclée du Pont. Or du point de vue méthodologique, la distinction entre la colonisation mégarienne et héracléote s'impose. Il s'agit de deux mouvements de colonisation qui ont des causes et des buts différents⁶⁴⁴. Par ailleurs, comme on l'a déjà suggéré, les noms ioniens attestés à Chersonèse pourraient témoigner de la présence de ressortissants des colonies milésiennes dans cette cité, et notamment des colons de Sinope, la voisine d'Héraclée du Pont⁶⁴⁵.

Au demeurant, contre l'opinion de l'existence d'un accord entre les Mégariens et les Milésiens, il y a une épigramme gravée à Milet vers 200 sur un *polyandron*. Le document fait l'éloge des Milésiens morts au cours d'une guerre contre les Mégariens⁶⁴⁶:

Μνήμα τόδε [φ]θιμ[έ]νων ἀρετῆς ἔσθηκ' ἐπὶ τῶνδε,
οἱ κ[τ]άμενοι σφετέ[ρ]ην εὐκλείσαν π[α]τρίδα·
μνη[μ]εῖ[ο]ν πάσαν δὲ καθ' Ἑλλάδα σύζ[υ]γον ἔργοις
4 ἄθ[λ]ονατος μνήμη ζῶσα θανοῦσ[ιν] ἔπι.
Ἦμος καὶ Μεγαρεῦσι συνήραρεν ὄβριμ[ος] Ἄρη(ς),
Ἡ[λ]εῖδας μεγάλου ῥυόμενοι πολέ[μ]μου
κατ[ε]θάνομεν προπάροιθεν ἀριστεί[ας] ἀλέγο[ν]τες,
8 [ἦ]ι θάν[α]τος δόξης οὐκ ἐμάρανε κλέ[ος].
Κεῖνον γὰρ πατέρων φέρομεν γέν[ος], οἷ[α] τε πρὸς ἡ[ῶ]
Εὐξεί[ν]ου πόντου τ' ἐσχατ[ί]οιο μυ[χ]οῦς
π[ε]λ[ο]πόννησον Ἄρη στείλαντες ἐπυργώσαντο πόλη[α]ς,
12 Νείλου τ' ἐν προχοαῖς Ναύκρατιν εἰσά[μ]νουν.
Μυρίος αἰὼν μάρτυς, ὅσον κλέος ὅπ[ι]σ' ἔνευκε,
τάν τ' ἀρετὰν δείξει πᾶσιν ἐπεσσο[μ]ενοῖς.

Ce monument du courage se dresse pour les défunts que voici, qui par leur mort ont rendu leur patrie illustre ; par toute l'Hellade ils ont associé un monument à leurs exploits, souvenir immortel vivant pour les morts.

Quand la guerre puissante éclata contre les Mégariens, nous sommes morts au premier rang, en protégeant les Néléides (à savoir les Milésiens) pendant la grande guerre, avec pour (unique ?) souci la vaillance : grâce à elle la mort n'a pas fané la

644 Sur la colonisation héracléote, qui ne fait pas l'objet de cette enquête, on verra Burstein, *Heraclea*, p. 25-26 ; Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 57-87 ; Avram, *Héraclée et ses colonies*, p. 209-227. Voir aussi *infra*, chapitre II.3.1.1.

645 Vinogradov-Zolotarev, *Chersonèse*, p. 409-410 ; Avram, *Héraclée et ses colonies*, p. 215-216.

646 W. Peek, «Ein milesisches Polyandron», *WS* 79, 1966, p. 218-230 [P. Herrmann (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. II, Berlin-New York 1998, n° 732 ; R. Merkelbach, J. Stauber (éds.), *Steinepigramme aus dem griechischen Osten*, Band I, Stuttgart-Leipzig 1998, n° 01/20/08]. Cf. Peek, *Gr. Vers-Inschriften*, n° 33.

gloire de notre renommée. Car nous portons la race de ces pères, eux, qui vers l'est et vers l'extrémité du Pont-Euxin lointain emportèrent la guerre avec eux sur les mers, élevèrent des cités avec des remparts et établirent Naucratis à l'embouchure du Nil. De cela est témoin l'éternité infinie quand elle apporte une gloire bien grande, et qui montrera notre valeur à tous ceux qui viendront⁶⁴⁷.

En se penchant sur ce texte, J. et L. Robert ont repoussé l'opinion du premier éditeur, Peek, selon laquelle le conflit entre Mégare et Milet serait une falsification de l'histoire (une « Geschichtsfälschung »)⁶⁴⁸. De plus, ils ont noté à juste titre que pour une guerre entre les deux cités « il n'y a pas d'occasion ni possibilité dans la période hellénistique ni classique ». Ils ont proposé que l'on pourrait avoir affaire à un épisode de la guerre lélantine⁶⁴⁹. Pourtant, cette hypothèse semble peu probable, car si Mégare s'était impliquée dans cette guerre – une participation qui, rappelons-le, n'est pas certaine –, elle ne l'aurait pas fait en tant qu'ennemie de Milet et alliée de Chalcis. En effet, dans sa dispute avec la cité d'Érétrie, Chalcis est soutenue par Corinthe, la rivale de Mégare. Par conséquent, dans l'éventualité d'une participation de Mégare à la guerre lélantine, cette cité devrait être placée à côté d'Érétrie, Milet, Égine, Chios contre Chalcis, Samos, Corinthe, Érythrée et les Thessaliens⁶⁵⁰. Certes, J. et L. Robert n'ignoraient pas ce réseau d'alliance de l'époque

647 Trad. de T. Boulay, « La mémoire des faits d'armes dans les cités d'Asie Mineure à l'époque hellénistique : un *polyandron* à Milet et Lichas fils d'Hermophantos », in *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen*, J.-C. Couvenhes et al. (éds.), Bordeaux 2011, p. 214 (partiellement modifiée).

648 W. Peek, *WS* 79, 1966, p. 218-230.

649 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1967, 528, p. 536-538.

650 Trever, *Megara*, p. 120-121 ; A.R. Burn, « The So-called 'Trade-Leagues' in Early Greek History and the Lelantine War », *JHS* 49, 1929, p. 14-37 ; Highbarger, *Megara*, p. 108-109 ; Forrest, *Colonization*, p. 160-171 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 83-84 ; Coldstream, *Geom. Gr.²*, p. 200 ; Bérard, *Colonisation*, p. 45-46, 125 ; L. Antonelli, « Sulle navi degli Eubei (immaginario mitico e traffici di età arcaica) », in *Hesperia*, 5 : *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 1995, p. 13-14, n. 7 ; V. Parker, *Untersuchungen zum Lelantischen Krieg und verwandten Problemen der frühgriechischen Geschichte*, Historia Einzelschriften 109, Stuttgart 1997, p. 133-144 ; L. Ferreri, « Teognide e la guerra lélantina », *GIF* 57, 2005, p. 71-102. Sur la guerre lélantine, voir aussi B. d'Agostino, « Osservazioni a proposito della guerra lélantina », *DdA* 1, 1967, p. 20-37 ; G. Tedeschi, « La guerra lélantina e la cronologia esiodea », in *Studi triestini di antichità in onore di L. A. Stella*, Trieste 1975, p. 149-167 ; K. Tausend, *Amphiktyonie und Symmachie. Formen zwischenstaatlicher Beziehungen im archaischen Griechenland*, Stuttgart 1992, p. 137-145.

archaïque, mais ils pensaient contourner cette difficulté, en suggérant que Mégare a pu changer d'alliance durant la guerre.

Je pense qu'une solution plus simple mérite de retenir notre attention. De fait, comme on l'a déjà proposé, il y a plus de chances que le conflit mentionné par l'épigramme de Milet soit en rapport avec l'antagonisme qui a peut-être opposé les Mégariens aux Milésiens dans la Propontide ou dans le Pont-Euxin⁶⁵¹. Cette opinion est appuyée par le fait que les autres événements rapportés par l'inscription sont tous en rapport avec la colonisation. On évoque ainsi l'installation des Milésiens dans le Pont-Euxin et la fondation de Naucratis. On apprend également que les Milésiens emmenèrent Arès (à savoir la guerre) avec eux sur la mer, dans le lointain Pont Euxin. Le contexte oriente donc vers un conflit dans un milieu colonial. Les sources ne permettent pas de savoir quelle est cette « grande guerre » dont le souvenir est gardé « par toute l'Hellade » (les vers 3 et 6). Mais je ne suis pas certain qu'il faille voir, avec Boulay, une guerre « à l'échelle du bassin égéen », qui, en l'occurrence, dans le sillage de J. et L. Robert, serait la guerre lélantine⁶⁵². Il est probable que cette information témoigne du désir des Milésiens d'agrandir les exploits de leurs concitoyens morts contre les Mégariens et d'embellir l'héroïsme de ceux-ci afin de forger la mémoire civique et le prestige de la cité. Cette volonté d'amplifier la gloire des ancêtres ressort aussi du vers 12, évoquant Naucratis comme fondation milésienne. On a là l'écho d'une tradition de l'époque hellénistique, contraire au récit d'Hérodote (II, 178-179) et aux données archéologiques, qui n'appuient pas l'idée d'une primauté des Milésiens dans l'installation de Naucratis⁶⁵³.

651 Figueira, *Chronological Table*, p. 262, 294-296, place le conflit à l'époque de la fondation d'Héraclée du Pont par les Mégariens, en le datant de 575-550; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 60, n. 3. R. Merkelbach, J. Stauber, *op. cit.*, p. 124-125, pensent que les Milésiens auraient mené une guerre contre les colons mégariens de Byzance et de Chalcédoine, qui auraient pu bloquer le Bosphore. Vinogradov, *Milet und Megara*, p. 470-471, estime que le conflit en question n'est autre que la guerre de Périnthe (sur cette guerre voir *supra*, chapitre II.2.1.2). En outre, à en croire Vinogradov, les Milésiens et les Mégariens ne seraient pas ennemis lors de cette guerre, mais des alliés. Cf. Petropoulos, *Emporion*, p. 100-101.

652 T. Boulay, *op. cit.*, p. 215.

653 A. Bresson, « Rhodes, l'Hellénion et le statut de Naucratis (VI^e-IV^e siècle a. C.) », *DHA* 6, 1980, p. 315-316 (= *La cité marchande*, Paris 2000, p. 51-52); M. Austin, s.v. « Naukratis », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 1239.

En conclusion, sans rejeter l'existence de relations et d'échanges entre les Milésiens et les Mégariens du Bosphore thrace à certaines périodes⁶⁵⁴, le témoignage de Velleius Paterculus est insuffisant pour que l'on puisse accepter une participation milésienne à la fondation de Byzance, et encore moins l'existence d'un accord entre Mégare et Milet à l'époque archaïque. Je préfère accorder plus de crédit à l'hypothèse avancée jadis par Merle, selon laquelle cette mention était due à la célébrité dont Milet jouissait en tant que métropole à l'époque hellénistique et impériale⁶⁵⁵. On remarque que dans la deuxième moitié du IV^e siècle, l'opinion antique concernant la suprématie milésienne dans la colonisation était bien établie. De fait, on voit que chez Anaximène de Lampsaque, la cité de Milet était déjà considérée comme la métropole de nombreuses *apoikiai* de la Propontide et du Pont-Euxin⁶⁵⁶.

II.2.4.1.4 La participation des Béotiens à la fondation de Byzance

Selon le passage de Constantin Porphyrogénète, déjà évoqué, les Béotiens furent, avec les Mégariens et les Spartiates, les fondateurs de Byzance⁶⁵⁷. Il existe plusieurs indices qui suggèrent que cette tradition ne

654 Il convient de citer ici le décret *I. Byzantion*, 2, qui accorde au II^e siècle la citoyenneté byzantine au juge milésien Apollônidas, fils de Memnôn. On apprend qu'étant confrontés à des troubles sociaux, les Byzantins firent appel à Milet pour envoyer un juge pour leurs procès publics et privés. On invoque dans ce cadre les liens d'amitié qui unissent depuis longtemps les deux villes.

655 Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 9 ; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134. Voir aussi l'erreur « à l'inverse » faite par Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4, quand il attribue la fondation de Cyzique aux Mégariens, aux dépens des Milésiens. La fondation de Cyzique par Milet est attestée par Anaximène de Lampsaque, *FGrHist* 72 F 26. On voit que chez Pline, V, 31, 112, la cité de Milet est désignée comme la capitale de l'Ionie et la métropole de plus de 90 cités disséminées sur toutes les mers. Pour la confusion faite par les auteurs d'époque romaine entre les diverses métropoles, voir aussi J. Hind, « Pomponius Mela on colonies in West and East », in *Ancient Greeks West and East*, G.R. Tsetschladze (éd.), Leiden et al. 1999, p. 82, qui note : « It is certain that authors of the Roman period and later had conflicting and confused views about the origins of the cities on the Bosphorus and in the Propontis ».

656 Anaximène de Lampsaque, *FGrHist* 72 F 26 : πολλὰ δὲ τῆς πόλεως ἔργα ταύτης (sc. Μιλήτου), μέγιστον δὲ τὸ πλῆθος τῶν ἀποικιῶν· ὃ τε γὰρ Εὐξείνιος πόντος ὑπὸ τούτων συνώικισται πᾶς καὶ ἡ Προποντίς καὶ ἄλλοι πλείους τόποι. Cf. Burstein, *Heraclea*, p. 14-15.

657 Constantin Porphyrogénète, *De Thematribus*, II, p. 46 (éd. I. Bekker).

doit pas être écartée d'emblée, comme Hanell l'avait fait⁶⁵⁸. La participation des Mégariens est, on l'a vu, certaine et celle des Spartiates s'explique par le rôle que Pausanias a eu dans la libération de Byzance. Ceci montre que le chroniqueur byzantin se fondait sur des récits dignes de foi et qu'en conséquence, sa mention des Béotiens ne doit pas être considérée *a priori* comme une erreur.

En fait, on trouve des données béotiennes à Byzance. Denys de Byzance témoigne de la célébration dans cette cité du héros béotien Amphiaraos et de son aurige Schoiniklos⁶⁵⁹. De même, un manuscrit de Diodore (XIV, 12, 3) évoque la présence à Byzance d'un collège appelé *Boiôtoi* («Béotiens») composé de trente magistrats (τριάκοντα μὲν τοὺς ὀνομαζομένους Βοιωτοὺς)⁶⁶⁰. Cependant, il s'agit dans ce cas d'une information difficile à vérifier et l'émendation τοὺς Βυζαντίους est généralement admise pour ce passage de Diodore⁶⁶¹.

On notera aussi que l'on attribuait au célèbre philosophe byzantin de la seconde moitié du IV^e siècle, Léôn, un ouvrage intitulé *Histoires béotiennes*⁶⁶². Comme M. Dana le suggère, il n'est pas exclu que l'intérêt du Byzantin pour ce sujet ait son origine dans le rôle que les Béotiens avaient joué dans la fondation de Byzance⁶⁶³.

658 Hanell, *Megarische Studien*, p. 125-126. Contra Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie ?*, p. 332-333 ; idem, *Byzantion*, col. 1129 ; Highbarger, *Byzantium und Kalchedon*, p. 8 ; Neswkaja, *Byzanz*, p. 21, Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32, qui acceptent la présence des Béotiens à Byzance.

659 Denys de Byzance, 34, p. 15 ; 63, p. 25 (éd. R. Güngerich) ; Hésychios, *FGrHist* 390 F 16. Sur l'origine béotienne d'Amphiaraos et Schoiniklos, voir Pfeister, *Mythische Königsliste*, p. 36-37, 43-44 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 189-190. Pour le célèbre sanctuaire oraculaire d'Amphiaraos situé dans le territoire d'Oropos, voir A. Schachter, *Cults of Boiotia, 1. Acheloos to Hera*, *BICS*, Suppl. 38.1, London 1981, p. 19-25 (avec les références).

660 Voir aussi *infra*, chapitre III.1.1.2.

661 F. Vogel (éd.), *Diodori Bibliotheca historica*, Leipzig 1893, p. VII, avec l'apparat critique de la p. 199 ; Highbarger, *Byzantium und Kalchedon*, p. 8, n. 2 ; cf. aussi Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 109, qui estime qu'outre les *Boiôtoi*, les mois de Μοχάνειος (en rapport avec le culte de Zeus *Machaneus* de Tanagra) et d'Εὐκλείος (une réminiscence du culte béotien d'Artémis *Eukleia*) mettraient en lumière la présence béotienne à Byzance. Mais ces mois ne constituent pas une spécificité byzantine, car ils étaient présents très probablement aussi à Mégare, tout comme à Corinthe (voir *infra*, chapitre II.2.4.1.5).

662 Léôn de Byzance, *FGrHist* 132 F 2.

663 Dana, *Culture*, p. 274.

De manière générale, la collaboration des Béotiens et des Mégariens dans la colonisation à l'époque archaïque est confirmée par leur participation commune à la fondation d'Héraclée du Pont. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les Mégariens ont bâti vers la fin du VI^e siècle leur trésor à Delphes, le centre oraculaire spécialisé dans la colonisation, près de celui des Béotiens. C'était peut-être le symbole de leur alliance étroite dans la colonisation⁶⁶⁴. Dans le cas de Byzance, un autre indice qui atteste la présence des Béotiens sur les rives du Bosphore ressort des quelques distiques contenant une recette contre la cataracte du médecin byzantin Aglaïas, dont le nom est à corriger en Aglaïdas (proposition de Dana). Grâce à ce texte, on apprend qu'au I^{er} siècle ap. J.-C. cet illustre médecin faisait remonter l'origine de sa famille à Héraclès, ce qui laisse penser, comme l'a noté Robert, que ce héros aurait joué quelque rôle dans les légendes de fondation de Byzance⁶⁶⁵. On peut ajouter qu'à Byzance il y avait un temple⁶⁶⁶ et un ἄλσος («bois sacré») d'Héraclès⁶⁶⁷. On sait aussi qu'un «Herculis Κλίνη» se trouvait sur la rive asiatique du Bosphore⁶⁶⁸. De plus, le héros était représenté sur les monnaies d'époque impériale émises par Byzance, par Sélymbria ou par Chalcédoine, et dans cette dernière cité il y avait un prêtre d'Héraclès à l'époque hellénistique⁶⁶⁹. Or l'on sait qu'Héraclès est un étranger à

664 Voir *infra*, chapitre II.3.1.1.

665 U.C. Bussemaker (éd.), *Carminum medicorum reliquiae*, in *Poetae bucolici et didactici*, Paris 1851, p. 97: πρὸς τὰς ὑποχύσεις Ἀγλαίου, εὐγενεστάτου Βυζαντίων, ἐξ Ἡρακλέους τὸ γένος κατὰγοντος. Voir sur ce texte les commentaires de L. Robert, in Firatli, *Stèles de Byzance*, p. 137, et de Dana, *Culture*, p. 193-194. Si Aglaïas semble être un *hapax*, le nom Aglaïdas est en revanche attesté à Byzance à l'époque hellénistique par l'inscription funéraire *I. Byzantion*, 219. Pour la date d'Aglaïdas à l'époque de Néron, voir aussi M. Wellmann, s.v. «Demosthenes» 11, *RE* V, 1905, col. 189.

666 Syméon Magister, *Chronographia*, p. 704 (éd. I. Bekker). Rappelons qu'Hermès et Héraclès sont honorés à Byzance en tant que dieux du gymnase: *I. Byzantion*, 11. Cf. Dana, *Culture*, p. 110-114.

667 Hésychios, *FGrHist* 390 F 37; cf. Miller, *Byzantion*, col. 1147.

668 Denys de Byzance, 95, p. 30 (éd. R. Güngerich); cf. Oberhummer, *Bosporos*, col. 753.

669 Voir *I. Kalchedon*, 10, l. 4 et 11, pour le prêtre d'Héraclès à Chalcédoine. Pour la représentation d'Héraclès sur les monnaies de Byzance, voir Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 35, et pl. 78, n^{os} 1469-1474, pl. 79, n^o 1495, pl. 95, n^{os} 1685-1686, pl. 104, n^o 1785, pl. 123, n^{os} 2009-2011; pour celles de Sélymbria: *SNG Cop. Thrace*, pl. 16, n^o 790; et pour celles de Chalcédoine, voir Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 295, n^o 30, p. 303, n^o 82.

Mégare: il reçoit de la part des Mégariens le droit de cité⁶⁷⁰. À sa place dans le panthéon mégarien traditionnel, on trouve Alcatheos, le tueur du lion du mont Cithéron⁶⁷¹. Comme nous le constaterons ci-dessous, le fait que le héros soit l'éponyme d'Héraclée du Pont s'explique par la participation des Béotiens à la fondation de cette cité⁶⁷². Pareillement, la présence d'Héraclès à Byzance peut aussi refléter la présence des Béotiens dans cette cité. Quant au culte d'Héraclès à Chalcédoine et à Sélymbria, il peut s'expliquer soit par les échanges culturels qui se sont produits entre ces deux colonies mégariennes et Byzance, soit par la célébrité que le héros connaît à l'époque hellénistique et impériale⁶⁷³.

Concernant la présence d'éléments béotiens sur les rives du Bosphore, on notera aussi que le nom d'une subdivision civique de Chalcédoine, l'*hékatoštys* Ἀσωποδω(ρή)α, renvoie à Asôpos, dieu-fleuve de Béotie⁶⁷⁴. D'ailleurs, on constate que le nom Ἀσωπόδωρος n'est pas présent en Mégaride, mais qu'il est bien documenté en Béotie⁶⁷⁵. Au groupe de noms «béotiens» en Ἀσώπ- se rattache également le nom Ἀσώπιος, attesté au III^e siècle à Byzance⁶⁷⁶. La présence d'une subdivision civique portant un nom à résonance béotienne à Chalcédoine est

670 Plutarque, *Sur la monarchie, la démocratie et l'oligarchie*, 2 (= *Moralia*, 826 C-D). Le culte d'Héraclès est attesté à Pagai (à l'époque impériale) et à Aigosthènes (deuxième moitié du III^e siècle) par les inscriptions IG VII 192 et 213. Dans ces cas, on peut penser que la proximité avec la Béotie explique la diffusion du culte d'Héraclès dans ces deux établissements de la Mégaride occidentale. Cf. Highbarger, *Megara*, p. 65, n. 246; Smith, *Megarid*, p. 123.

671 Hanell, *Megarische Studien*, p. 28-31, 203; Lacroix, *Monnaies et colon.*, p. 36; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 38-41; cf. Jacoby, *FGH Hist III B Noten*, p. 233, n. 40. Signalons ici qu'Héraclès apparaît sur le revers d'une monnaie frappée par Mégare à l'époque de Septime Sévère: *BCD Pelop.*, p. 30, n° 49.3.

672 Voir *infra*, chapitre II.3.1.1.

673 De même, le culte d'Héraclès à Sélinonte est sans doute un développement spécifique à cette colonie mégarienne, en rapport avec la célébrité dont le héros jouissait chez les Grecs de Sicile: voir *supra*, chapitre II.1.2.5.

674 I. *Kalchedon*, 7, l. 16. Voir *infra*, chapitre III.1.2.2.

675 *LGN III B*, s.v. Ἀσωπόδωρος 1-19; voir aussi l'attestation dans la même région du nom Ἀσωποδώρα: *LGN III B*, s.v. Ἀσωποδώρα 1.

676 *LGN IV*, s.v. Ἀσώπιος. Les noms en Ἀσώπ- sont spécialement répandus en Béotie, et rarement en Mégaride. À ce propos, voir Bechtel, *Hist. Personennamen*, p. 88, et les occurrences dans *LGN III B*, s.vv. Ἀσώπιος 1 (Béotie), 2 (Mégare); Ἀσωπίς 1 (Béotie); Ἀσωπίχρα 3 (Béotie); Ἀσώπιχος 1-13 (Béotie), 14 (Mégare?); Ἀσωπίων 1 (Béotie); Ἀσωπογίων 1 (Béotie), etc.

peut-être due aux transferts institutionnels qui se produisirent entre les deux cités mégariennes du Bosphore⁶⁷⁷.

Au surplus, quelques événements de la guerre du Péloponnèse me semblent être révélateurs des rapports de parenté entre les Byzantins, d'une part, et les Mégariens et les Béotiens, de l'autre. On constate que lorsque Sparte décida d'appuyer en 411 la révolte de Byzance contre Athènes, elle envoya une escadre de navires placée sous le commandement d'Hélisos de Mégare⁶⁷⁸. On voit aussi que, plus tard, en 408, assiégée par les Athéniens, la cité de Byzance est défendue par les troupes de Cléarque, harmoste de Sparte, parmi lesquels se trouvaient des contingents mégariens et béotiens, conduits par Hélisos et Koiratadas⁶⁷⁹. Il est vraisemblable que l'envoi des Mégariens et des Béotiens dans la Propontide avait pour but de renforcer l'alliance entre la Ligue du Péloponnèse et Byzance.

En dernier lieu, il n'est pas sans intérêt de s'arrêter ici sur les dernières lignes d'un décret par lequel les Delphiens reconnaissaient l'inviolabilité du sanctuaire oraculaire d'Apollon de Chalcédoine. À la fin de l'inscription, on apprend que le commissaire chargé de l'affaire à Delphes fut un certain Rhodoklès, fils d'Hérodôros, de Béotie⁶⁸⁰. Les spécialistes suggèrent que l'inscription de Delphes devrait se situer vers la fin du III^e siècle, à l'époque de l'alliance entre la Ligue étolienne et Chalcédoine; une datation qui serait aussi appuyée par l'écriture. Selon Pouilloux, la mention de Rhodoklès daterait le texte plus précisément de 217-212, la seule période entre la guerre des Alliés et la première guerre de Macédoine où les Béotiens avaient envoyé des représentants

677 Deux autres subdivisions civiques, la Καλλιχορῆτις de Byzance et la Καλλιχορῆα(ις) de Chalcédoine, ont peut-être comme éponyme un héros béotien, Kallichoros : voir *infra*, chapitre III.1.2.6.

678 Thucydide, VIII, 80, 3.

679 Xénophon, *Helléniques*, I, 1, 35; III, 15-21; cf. Legon, *Megara*, p. 255.

680 SIG³ 550 (= FD III 4, 372), l. 12-13: 'Ροδοκλῆς Ἡροδόρο Βοιωτίος ἐπεμελήθη. L'inscription est reprise dans Rigsby, *Asyia*, n° 62, et chez A. Jacquemin, D. Mulliez, D. Rougemont, *Choix d'inscriptions de Delphes traduites et commentées*, Paris 2012, n° 75. Selon H. Pomtow, SIG³, ad n° 550, p. 38, n. 6, les dernières lignes (l. 12-13) du décret furent ajoutées ultérieurement. Mais l'examen de la photographie de l'inscription (voir Pouilloux, FD III 4, pl. 8, A) permet de constater qu'il n'y a pas de différences entre les caractères des deux dernières lignes et ceux du reste du texte, les premiers étant juste à peine plus petits.

siéger à l'Amphictionie⁶⁸¹. À cet égard, il faut ajouter que le Conseil amphictionique pouvait désigner un de ses membres pour graver le texte d'une inscription⁶⁸². Néanmoins, il convient de souligner que le décret qui reconnaît l'*asylia* de l'*Apollônion* de Chalcédoine n'émane pas de l'Amphictionie, mais de la cité de Delphes⁶⁸³. Cela étant, je pense que la présence inhabituelle d'un Béotien dans un décret de Delphes s'explique aisément par la collaboration entre les Mégariens et les Béotiens dans la colonisation. Il est possible qu'à cause des liens de *syngéneia* qui unissaient Rhodoklès de Béotie avec les Chalcédoniens, la cité de Delphes ait désigné ce personnage pour se charger de l'affaire de l'inviolabilité du sanctuaire oraculaire d'Apollon de Chalcédoine.

En conclusion, les données examinées jusqu'ici étayaient la tradition littéraire qui évoque le rôle des Béotiens dans la colonisation de la rive européenne du Bosphore thrace. Il n'est pas possible néanmoins de savoir si ceux-ci ont déjà figuré parmi les premiers *apoikoi* ou s'ils sont arrivés ultérieurement à Byzance en tant qu'*époikoi*. Quant à l'opinion de Figueira, selon laquelle les Mégariens étaient l'élite dominante et les Béotiens constituaient des citoyens de seconde classe dans les colonies mégariennes, elle n'est pas confirmée par les sources antiques⁶⁸⁴.

681 H. Pomtow, *SIG*³, ad n° 550, p. 38 ; Pouilloux, *FD III 4*, ad n° 372, p. 52-53. D'après Polybe, XV, 23, 7-9, à l'époque de la mainmise de Philippe V sur Lysimacheia, Chalcédoine et Cios, ces cités étaient « les amis et les alliés » (φίλοι καὶ σύμμαχοι) des Étoliens. À ce propos, voir Flacelière, *Aitoliens*, p. 312, n. 3 ; J. A. O. Larsen, « The Aetolians and the Cleomenic War », in *The Classical Tradition. Literary and Historical Studies in Honor of Harry Caplan*, L. Wallach (éd.), Ithaca-New York 1966, p. 53 ; Walbank, *Commentary*, vol. II, p. 477-479 ; Rigsby, *Asylia*, p. 167.

682 Rigsby, *Asylia*, n° 3, l. 16-17.

683 Pouilloux, *FD III 4*, ad n° 372, p. 53, estime que la présence du Béotien dans le décret de Delphes « peut être indépendante des considérations de politique générale ». De même, Rigsby, *Asylia*, p. 169, pense que Rhodoklès pouvait être « a private citizen acting as a friend to Chalcedon or Delphi ».

684 Figueira, *Chronological Table*, p. 276, écrit : « Colonial power sought to encapsulate citizens of their own city as a ruling elite surrounded by second-class citizens and dependent classes made up of immigrants from other poleis as well as natives. From Megara, a pool of those anxious to emigrate may have been available in nearby Boiotia ».

II.2.4.1.5 La participation des Corinthiens à la fondation de Byzance

La mention des Corinthiens comme les fondateurs de Byzance apparaît dans un fragment de Denys de Byzance.

Ἦνθεν Σκιρωνίδες ὠνομάσθησαν πέτραι, τοῦνομα καθ' ὁμοιότητα τῆς δυσχωρίας Κορινθίων θεμένων· ἐκοινώνησαν γὰρ Κορίνθιοι τῆς ἀποικίας καὶ τὰ εἰκότα θαυμάζονται.

Ensuite, il y a les Roches dites Scironiennes, dont le nom est dû à la ressemblance avec le passage difficile des Corinthiens : en effet, les Corinthiens qui prirent part à la fondation de la colonie, furent surpris par cette similitude⁶⁸⁵.

À l'évidence, le géographe commet ici une erreur, en localisant les Roches Scironiennes dans la Corinthe et non pas dans la Mégaride (voir carte 2). La question qui se pose est si cette confusion est aussi responsable de la tradition qui fait de Byzance une colonie corinthienne. Signalons aussi que cette information est reprise par un manuscrit byzantin du IX^e siècle ap. J.-C., attribué à un auteur conventionnellement désigné comme Josephus Genesius. Ce texte inclut, on l'a vu, les Corinthiens parmi les fondateurs de Byzance à côté des Mégariens, des Carystiens et des Mycéniens⁶⁸⁶.

Pour appuyer ces récits de fondation, Miller invoquait jadis l'attestation du mois Μαχάνειος à Byzance et à Corcyre⁶⁸⁷. Mais l'on sait aujourd'hui que l'apparition de ce mois dans les deux cités est due aux rapprochements originels qui existent entre les calendriers mégarien et corinthien, les deux ayant en commun huit mois (Εὐκλείος, Ἀρτεμίτιος, Πάναμος, Ἀγριάνιος, Ἀπελλαῖος, Ἡραῖος, Καρνείος, Μαχάνειος/Μαχανεύς). Il est alors clair que le mois Μαχάνειος faisait partie du

685 Denys de Byzance, 15, p. 7 (éd. R. Güngerich). Voir aussi la paraphrase de Gillius à Denys de Byzance, 15, p. 7 (éd. R. Güngerich): *Post acram Plutonis et Junonis Dionysius ponit Scironias petras nuncupatas a Corinthiis participibus coloniae deductae Byzantium, qui his petris nomen imposuerunt a similitudine loci difficilis, qualem habebant petrae Scironiae, sitae inter Megaram et Isthmum Corinthiacum*. De même, la scholie à Denys de Byzance, 20 (*ad* 7, 4), p. 37 (éd. R. Güngerich), transmet : *περὶ τῶν ἐν τῇ Βυζαντίδι καλουμένων Σκιρωνίδων πετρῶν, καὶ ὅτι καὶ Κορίνθιοι Μεγαρεῦσιν ἐκοινώνησαν τῆς ἐκεῖ ἀποικίας*.

686 Josephus Genesius, in J.-P. Migne (éd.), *Patrologia Graeca*, vol. 109, Paris 1887, col. 1024.

687 Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie ?*, p. 332 ; *idem*, *Byzantion*, col. 1129.

bagage initial des *apoikoi* mégariens ayant fondé Byzance⁶⁸⁸. De même, notons au passage que l'ancien type de *bêta* qui apparaît sur les monnaies de Byzance ne dérive pas d'un *bêta* corinthien, comme le pensait Newskaja, mais il est un signe typique de l'alphabet mégarien, pour lequel on a maintenant une attestation à Mégare même⁶⁸⁹.

L'antagonisme qui oppose Mégare à Corinthe à l'époque archaïque et classique peut constituer un argument contre la collaboration entre les deux cités dans la colonisation⁶⁹⁰. Mais cela n'exclut pas que des Corinthiens bannis de leur cité aient pu trouver refuge à Mégare et dans ses colonies. Car il y avait sans aucun doute des liens entre les familles aristocratiques mégariennes et corinthiennes. Le régime des Bacchiades, de même que la tyrannie de Cypsélos, qui, selon la chronologie d'Eusèbe (*Chron.*, éd. R. Helm, p. 94b), commence vers 660, une date proche de celle de la fondation de Byzance, ont pu provoquer l'exil de certains Corinthiens⁶⁹¹.

De même, on relèvera dans ce cadre les parallèles qui existent entre Byzance et Sélinonte, deux colonies mégariennes fondées presque à la même époque selon la chronologie d'Eusèbe (vers 659 et respectivement vers 650). La présence des Corinthiens est attestée par les sources littéraires à Byzance et par les sources épigraphiques à Sélinonte. De plus, il y avait sur un promontoire de la Corne d'Or un ancien sanctuaire d'Héra (*Akraia* ?), détruit par les Perses de Darius au moment de leur campagne contre les Scythes⁶⁹². D'autre part, on a vu qu'il y avait un, voire même deux temples d'Héra à Sélinonte⁶⁹³. Il est possible qu'à

688 Voir dernièrement Trümper, *Monatsnamen*, p. 147-155, pour le calendrier mégarien, et p. 155-164, pour le calendrier corinthien. Pour les calendriers de Mégare et des établissements mégariens, voir les études citées *supra* dans l'introduction, ii.

689 Newskaja, *Byzanz*, p. 21 ; *contra* Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 158, n. 4. On trouve une nouvelle attestation de ce type de *bêta* dans la dédicace des Byzantins à Olympie (autour de 500) : K. Hallof, K. Herrmann, S. Prignitz, *op. cit.*, p. 217-218. Pour l'attestation d'un *bêta* semblable à Mégare, voir *infra*, chapitre III.1.1.1.

690 Voir *supra*, chapitre I.1.3.

691 Pour la chronologie des Cypsélides, voir Will, *Korinthiaca*, p. 363-440.

692 Denys de Byzance, 14, p. 6-7 (éd. R. Güngerich). Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 195 ; Hammond, *Heraeum*, p. 96, 98 ; Menadier, *Perachora*, p. 147. On constate par ailleurs que le mois *Héraios* est présent dans le calendrier de Byzance : Trümper, *Monatsnamen*, p. 147. En outre, une inscription d'époque impériale (*I. Byzantion*, 33) mentionne la déesse Héra comme *hiéromnamôn* éponyme de Byzance.

693 Voir *supra*, chapitre II.1.2.5.

Byzance aussi bien qu'à Sélinonte le culte d'Héra, une divinité qui a un rôle important dans le domaine de la navigation et dans les expéditions coloniales, soit en rapport avec une présence des Corinthiens dans ces cités⁶⁹⁴. De fait, si le culte d'Héra semble être absent à Mégare, cette divinité occupe une place importante dans le panthéon corinthien et il est possible que le sanctuaire d'Héra *Akraia* de Pérachora ait servi de modèle aux Byzantins et aux Sélinontins. En revanche, je ne crois pas que le culte d'Héra puisse confirmer la présence des émigrés mégariens de Pérachora dans les colonies de Mégare. En réalité, cette région de l'isthme semble être sous contrôle corinthien à l'époque archaïque, une possession mégarienne de Pérachora n'étant pas attestée par la documentation antique⁶⁹⁵. Signalons que le culte d'Héra était aussi célébré à Chalcédoine, un *Héraion* se trouvant ici sur un cap situé en face de la ville⁶⁹⁶.

694 Pour le rôle d'Héra comme protectrice de la navigation, voir Parisi Pressicce, *L'importanza di Hera*, p. 44-83; Antonetti, *Confini della Megaride*, p. 546-549; eadem, *Megara e le sue colonie*, p. 90-92; Menadier, *Perachora*, p. 217; F. de Polignac, «Héra, le navire et la demeure: offrandes, divinité et société en Grèce archaïque», in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 113-122; idem, *Divinités*, p. 25-26; C. Jourdain-Annequin, «I Greci – Les Grecs», in *Ethne e religioni nella Sicilia antica. Atti del convegno (Palermo, 6-7 dicembre 2000)*, P. Anello et al. (éds.), Kokalos, Suppl. 18, Roma 2006, p. 197.

695 Sur le culte d'Héra à Corinthe et sur le contrôle corinthien de Pérachora, voir *supra*, chapitre I.1.1. Voir aussi les commentaires de Müller, *ad* Denys de Byzance, *GGM* II, fr. 9, p. 23, à propos des liens entre le culte d'Héra de Byzance et celui d'Héra *Akraia* de Corinthe. Par ailleurs, J. Christien-Trégaro, «Les Péloponnésiens et la mer Noire», in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 146-147, estime que le culte d'Hélios, attesté à Byzance par des sources tardives, aurait aussi une origine corinthienne. Pour le culte byzantin d'Hélios, voir Malalas, *Chronographia*, XII, 20, 62-67, p. 221 (éd. J. Thurn); *Chronicon Paschale*, vol. I, p. 494-495 (éd. L. Dindorf); cf. W. Kubitschek, s.v. «Byzantion», *RE* III, 1899, col. 1146. Ayant un autel sur l'Acrocorinthe, Hélios est une divinité particulièrement célébrée par les Corinthiens: Pausanias, II, 4, 6; cf. O. Jessen, s.v. «Helios» 1, *RE* VIII, 1913, col. 64; P. Reichert-Südbeck, *op. cit.*, p. 156-158.

696 Démosthène de Bithynie, *FGrHist* 699 F 5 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Ἡρά(α): Ἡρά(α), ἀκρα οὐτῶ λεγομένη καταντικρὺ Χαλκηδόνος. C'est sans doute le même sanctuaire qui est mentionné chez Arrien, *FGrHist* 156 F 18. On sait aussi que l'empereur Justinien fit bâtir pour sa femme Théodora un palais sur le cap de Hiéria (le moderne Fenerbahçe). Voir à ce propos Janin, *Constantinople*², p. 148-150.

On évoquera par ailleurs le récit de Pline, selon lequel la cité de Byzance a été appelée auparavant Lygos⁶⁹⁷. Ce nom, qui appartient probablement à l'un des fondateurs de la cité⁶⁹⁸, est rarement attesté dans le monde grec et il est à rapprocher du nom Lygôn, qui semble être gravé sur un graffite trouvé lors des fouilles de l'*Héraion* de Pérachora et datant de *ca.* 675⁶⁹⁹. Certes, ce rapprochement onomastique ne constitue pas un indice solide en faveur de la participation des Corinthiens à la fondation de Byzance, mais il a néanmoins le mérite de signaler les rapports étroits qui existent entre le monde mégarien et corinthien à l'époque archaïque. En conclusion, bien qu'un doute doive subsister vis-à-vis de la tradition de la participation des Corinthiens à la fondation de Byzance, il n'est pas exclu que des familles corinthiennes, indépendamment de leur cité-mère, aient accompagné les Mégariens sur les rives du Bosphore.

II.2.4.1.6 La participation des Argiens à la fondation de Byzance

Il convient maintenant de se pencher sur le récit d'Hésychios de Milet, qui évoque la participation tantôt des Argiens, tantôt des Mégariens à la fondation de Byzance. Auteur, au VI^e siècle ap. J.-C., d'une chronique universelle en six «sections», dont l'on ne conserve qu'un extrait (résumé ou adapté), Hésychios a consacré la sixième section de son ouvrage à l'histoire de Byzance. Cette partie avait pour intitulé *Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως*; elle commençait par la fondation de la cité et continuait jusqu'à l'époque de Constantin le Grand. L'œuvre d'Hésychios

697 Pline, *NH*, IV, 9, 46: *promunturium Chryseon Ceras in quo oppidum Byzantium libera condicionis antea Lygos dictum*.

698 Janin, *Constantinople*², p. 9-10, estime que le bourg de Lygos se rapporte à l'occupation pré-grecque, thrace, de la rive européenne du Bosphore. Mais, il est probable que le nom est grec et qu'il vient de λύγος («osier», «gattilier»). On connaît une Artémis *Lygodesma*, l'épithète faisant référence aux branches d'*agnus castus*, symbole de chasteté: *Souda*, s.v. λύγος; cf. Chantraine, *DELG*, s.v. λύγος. Pour une autre opinion, voir B. Sergent, «Les premiers Celtes d'Anatolie», *REA* 90, 3-4, 1988, p. 340, qui estime que le nom Lygos a une origine anatolienne et n'appartient pas à la tradition grecque.

699 Payne, *Perachora* I, 98, pl. 131, 7; Jeffery, *LSAG*², p. 131, n° 5 (voir *errata*); *LGPN* III A, s.v. Λύγων; cf. W. Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, 3. Auflage neu bearbeitet von G. E. Benseler, Braunschweig 1884, s.vv. Λύγος, Λύγωνος; *SEG* XI, 229, où l'on propose [Πο]λύγωνος.

fait partie d'un genre littéraire à part, les *patria*, les « récits d'origine »⁷⁰⁰. Tout au début de son chapitre sur Byzance, le patriographe précise que pour établir l'origine de la cité, il s'est fondé sur des écrits poétiques et historiques anciens⁷⁰¹. On a remarqué une proximité de plusieurs passages d'Hésychios avec l'*Anaplys Bospori* de Denys de Byzance, mais il est bien difficile d'identifier toutes les sources d'Hésychios⁷⁰².

La première tradition recueillie par Hésychios (*FGrHist* 390 F 3) transmet que les Argiens, en suivant un oracle de la Pythie, furent les premiers fondateurs de Byzance. Néanmoins, selon d'autres légendes, l'origine de la cité remonte soit aux Mégariens de Byzas, soit à Iô, la fille du roi argien Inachos.

5. "Ετεροι δὲ Μεγαρεῖς ἱστόρησαν ἀπὸ Νίσου τὸ γένος κατὰγοντας εἰσπλουν ἐν αὐτῷ ποιησαμένους τῷ τόπῳ ὑφ' ἡγεμόνι Βύζαντι, οὗπερ τὴν προσηγορίαν μυθεύουσι τῇ πόλει προστεθῆναι. "Ἄλλοι δὲ Σεμέστρης τῆς ἐπιχωρίου νύμφης παῖδά τινα γεγονότα τὸν Βύζαντα ἀναπλάττουσιν. 6. Οἱ μὲν οὖν διαφοροῖς ἐχρήσαντο λόγοις, ἡμεῖς δὲ πιθανὴν τὴν ἱστορίαν τοῖς ἐντυγχάνειν ἐθέλουσιν παραστήσαι βουλόμενοι ἐκ τῆς Ἰνάχου θυγατρὸς Ἰοῦς τὴν ἀρχὴν προσφόρως ποιοῦμεθα⁷⁰³.

5. Les uns rapportent que des Mégariens descendant de la lignée de Nisos vinrent en ce lieu par mer sous la conduite de Byzas, dont, comme ils racontent, le nom fut donné à la cité ; pourtant, d'autres imaginent que Sémestrè, une nymphe indigène, eut pour fils Byzas. 6. Les uns adoptent précisément ces récits différents, mais nous, comme nous voulons fournir aux lecteurs une histoire crédible, nous tirons l'origine (de la cité de Byzance) d'Iô, fille d'Inachos.

700 Sur les *patria* de Constantinople et Hésychios de Milet, voir K. Krumbacher, *op. cit.*, p. 323-325 ; H. Schultz, s.v. « Hesychios » 10, *RE* VIII, 1913, col. 1322-1327 ; Dagron, *Recueil des Patria*, p. 12-13, 21-29 ; A. Berger, *Untersuchungen zu den Patria Konstantinupoleos*, Bonn 1988, p. 38-39. Pour un recueil des *patria*, voir l'édition donnée par T. Preger (éd.), *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, vol. I-II, Leipzig 1901-1907.

701 Hésychios, *FGrHist* 390 F 2 : λεκτέον δὲ ἡμῖν, ὅπως τε ἐξ ἀρχῆς γέγονε καὶ ὑπὸ τίνων ἀπωκίσθη, ἐκ τῶν ἀρχαίων ποιητῶν καὶ συγγραφέων τὴν ὑπόθεσιν ποιοῦμενοις.

702 Pour les emprunts faits par Hésychios au texte de Denys de Byzance, voir Dagron, *Recueil des Patria*, p. 25. À propos des différentes sources utilisées par le patriographe, Dagron note : « Hésychios avait encore à sa disposition une tradition large et diffuse, peut-être déjà épaissie de commentaires ou découpée en *excerpta*, que sa brève synthèse a oblitérée, et c'est un jeu pour lui de discuter les opinions de devanciers qu'il ne cite pas ».

703 Hésychios, *FGrHist* 390 F 5-6.

La préférence du chroniqueur byzantin pour la légende d'Iô s'explique par le fait que cette tradition avait l'avantage de donner à Byzance un passé mythologique comparable à celui de Rome. On a constaté les faits calqués par Hésychios sur l'histoire romaine: la lutte entre les frères Byzas et Strombos est comparable à celle entre Romulus et Rémus⁷⁰⁴; Byzance a été gouvernée successivement par sept stratèges, de la même manière que Rome a été dirigée par sept rois⁷⁰⁵; la cité grecque a été sauvée par l'aboiement des chiens au moment du siège de Philippe II, tout comme Rome face aux Gaulois grâce au cri des oies⁷⁰⁶.

À première vue, le prestige légendaire dont Argos jouit à l'époque historique peut constituer une explication possible de la mention de cette cité par Hésychios comme métropole de Byzance⁷⁰⁷. D'aucuns pensent en revanche que cette tradition ne doit pas être écartée et qu'elle mérite au contraire d'être prise en compte⁷⁰⁸. De fait, quelques données appuient l'idée d'une participation des Argiens à la colonisation de la rive européenne du Bosphore thrace.

Tout d'abord, la légende d'Iô met en lumière l'existence de liens mythologiques entre Byzance et Argos. Rappelons qu'Iô, fille du roi argien Inachos et prêtresse d'Héra, suscita l'amour de Zeus. Métamorphosée en génisse par Héra et poursuivie par la déesse à travers la Thrace, Iô passa en Asie dans la région de la future Byzance et le lieu de sa traversée fut appelé en souvenir de cet événement, le Bosphore (Βόσπορος,

704 Hésychios, *FGrHist* 390 F 20.

705 Les sept stratèges nommés par Hésychios sont: Byzas, suivi par Dinéos de Chalcédoine, ensuite à l'époque des guerres avec Philippe II le byzantin Léôn et Charès d'Athènes, et finalement Prôtomachos, Timèsios d'Argos, Kalliadès.

706 Hésychios, *FGrHist* 390 F 27; cf. Janin, *Constantinople*², p. 11; Dagron, *Naissance d'une capitale*, p. 15; idem, *Recueil des Patria*, p. 26.

707 Sur le prestige d'Argos, voir M. Piérart, G. Touchais, *Argos. Une ville grecque de 6000 ans*, Paris 1996, p. 30.

708 Head, *HN*², p. 266; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 7; Newskaja, *Byzanz*, p. 21. En s'appuyant sur les deux dates de fondation transmises par Jean le Lydien et Eusèbe, Svoronos, *Nomism. Analekta*, p. 77, suggérait qu'il y avait eu deux fondations de Byzance, la première en 658, par les Argiens, et la deuxième en 628, par les Mégariens. Contra Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie?*, p. 326-327. Dernièrement, Veligianni-Terzi, *Hellenides poleis*, p. 51-55, accepte aussi une double fondation de la cité, d'abord par les Argiens et ensuite par les Mégariens.

«passage de la vache»)⁷⁰⁹. D'après Polybe, le toponyme La Vache (ἡ Βοῦς), une localité située aux abords de Chrysopolis, sur la rive asiatique du Bosphore, se rattache à la traversée d'Iô⁷¹⁰. Une épigramme d'un acteur, un certain Euelpistos, fils de Sôsos, enterré à Tomis, offre au II^e siècle ap. J.-C. une confirmation épigraphique de la popularité des légendes rapportées par Hésychios. Le premier vers de ce poème qualifie Byzance, la patrie d'Euelpistos, de «terre d'Inachos»⁷¹¹. Cette appellation peut être interprétée comme une allusion soit à l'origine argienne de la cité du Bosphore⁷¹², soit à la généalogie qui faisait de Byzas, le fondateur de Byzance, un petit-fils d'Iô, la fille d'Inachos⁷¹³.

Ensuite, on notera l'analogie qui existe entre le magistrat *hiéromnamôn* de Byzance et le collègue argien des *hiaromnamones*. Les inscriptions attestent que l'*Héraion* d'Argos était administré au V^e siècle par un collège de quatre *hiaromnamones*, chacun désigné par une

709 Denys le Périégète, *GGM* II, 140-142; Denys de Byzance, 7, p. 4; 24, p. 12 (éd. R. Güngerich); *I. Kalchedon*, 35; Hésychios, *FGrHist* 390 F 6; cf. Pfeister, *Mythische Königsliste*, p. 41-42. Pour les mésaventures d'Iô, voir aussi Hérodote, I, 1-2, et Eschyle, *Prométhée*, 635-686; cf. R. Engelmann, «Die Jo-Sage», *JDAI* 18, 1903, p. 37-58; T.S. Scheer, *op. cit.*, p. 273-274. Sur l'étymologie du Bosphore, voir Oberhummer, *Bosporos*, col. 741-742. D'après Svoronos, *Nomism. Analekta*, p. 74-77, pl. 1, n^{os} 1-2, le bovidé représenté sur les monnaies de Byzance fait référence à Iô. *Contra* Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie ?*, p. 326-327; E. Schönert-Geiss, «Der Io-Mythos auf den Silbermünzen von Byzanz», *Helikon* 6, 1966, p. 174-182, qui pensent que ce bovidé n'a rien à voir avec la légende d'Iô et qu'il symbolise seulement la richesse des élevages byzantins. Voir néanmoins Le Rider, *Monnayage de Byzance*, p. 146, qui, tout en acceptant la dernière interprétation, note que «comme la légende d'Iô était bien connue à Byzance (Byzas, le fondateur de la cité, était en effet le petit-fils d'Iô), plus d'un Byzantin devait se plaire à trouver dans le type monétaire de la ville une allusion à cette légende et à l'origine du nom du Bosphore». Cf. Antonetti, *Panthéon de Mégare*, p. 38; T. Russell, ««The Land of Inachus», Byzantium's Early Coinage and Two Bosphorus Toponyms», *ZPE* 180, 2012, p. 133-138.

710 Polybe, IV, 43, 6-7; 44, 3; cf. Oberhummer, *Bosporos*, col. 744, 754-755.

711 A. Avram, C.P. Jones, «An Actor from Byzantium in a New Epigram from Tomis», *ZPE* 178, 2011, p. 126-134. Voir aussi l'édition de cette inscription donnée par G. Staab, «Das Grabepigramm des Euelpistos aus Tomi», *ZPE* 179, 2011, p. 97-102. Cf. A. Avram, *Bull. ép.*, 2012, 301 et 302.

712 A. Avram, C.P. Jones, *op. cit.*, p. 130-131.

713 T. Russell, *op. cit.*, p. 134-135. Voir *infra*, chapitre II.2.4.2, sur les généalogies de Byzas.

tribu⁷¹⁴. En revanche, on n'a pas la mention d'un *hiéromnamôn* à Mégare, mais seulement d'un *mnamôn*. Il est possible que la première place occupée par le *hiéromnamôn* dans la hiérarchie des magistrats de Byzance et la deuxième place occupée par ce magistrat à Chalcédoine découle d'une collaboration des Argiens avec les Mégariens dans la colonisation⁷¹⁵.

Signalons au passage aussi la mention du nom Νοῖος dans une épitaphe de Mésambria, une colonie fondée par Mégare et Chalcédoine et qui a reçu aussi des habitants de Byzance et de Chalcédoine. Au moment de la publication de cette inscription funéraire datant du III^e siècle, Mihailov a considéré que Νοῖος était un anthroponyme nouveau⁷¹⁶. Le nom Νοῖος est certes rare, mais il est pourtant attesté, comme aussi Νοῖων, à Argos⁷¹⁷. Ce rapprochement me fait croire qu'il peut s'agir d'un nom argien à Mésambria, ce qui montre de nouveau les liens existant entre les Argiens et les Mégariens des colonies.

Par ailleurs, on peut penser que l'introduction du culte d'Héra à Byzance, évoquée ci-dessus, a pu aussi être favorisée non seulement par la présence des Corinthiens, mais aussi par celle des Argiens⁷¹⁸.

Enfin, il convient de rappeler les rapports étroits qui existent entre les Mégariens de Grèce et les Argiens, tant dans les généalogies mythiques que dans le domaine politique. Une tradition mégarienne, évoquée par Pausanias (I, 39, 5), atteste que les Mégariens se considéraient les *syngéneis* des Argiens. Selon le Périégète, les Mégariens croyaient qu'ils étaient devenus des Doriens au moment où chez eux régnait Car, le fils du roi d'Argos, Phoroneus. C'est à ce moment que leur cité a pris le nom de Mégare et que le culte de Déméter a commencé à être

714 IG IV, 517; SEG XXXIII, 275. Dernièrement, de nouvelles inscriptions d'Argos viennent confirmer que le collège des quatre *hiéromnamones* représente l'une des magistratures principales de la cité: C. Kritzas, «Nouvelles inscriptions d'Argos: les archives des comptes du Trésor sacré (IV^e s. av. J.-C.)», CRAI, 2006 (2008), 1, p. 397-434, surtout p. 412.

715 Pour l'attestation du *hiéromnamôn* à Byzance et à Chalcédoine, et du *mnamôn* à Mégare, voir *infra*, chapitre III.2.1.2.

716 G. Mihailov, «Epigraphica», Bulletin de l'Institut d'archéologie de Sofia 25, 1956, p. 210, n° 11 (= IGBulg I², 335 bis); LGPN IV, s.v. Νοῖος.

717 LGPN III A, s.vv. Νοῖος, Νοῖων.

718 Head, HN², p. 266, attribue une origine argienne au culte d'Héra à Byzance.

célébré⁷¹⁹. Cette légende était la réponse des Mégariens aux traditions des Athéniens, des Béotiens et des Corinthiens, qui faisaient de la Mégaride leur terre. Une allusion au rôle des Argiens dans l'établissement de Mégare ressort aussi d'un passage de Strabon, qui rapporte qu'une partie des Doriens ayant fondé Mégare repartirent ensuite pour la Crète sous la conduite de l'Argien Althaiménès⁷²⁰. Les rapprochements entre les deux peuples ne se limitent pas au seul domaine de la mythologie, car on trouve chez Pausanias la mention d'une alliance militaire entre Argos et Mégare contre Corinthe à l'époque archaïque⁷²¹. À mon sens, il n'est pas exclu que cette alliance ait fonctionné aussi pendant la colonisation. De fait, des Argiens figuraient très probablement parmi les Doriens partis avec les Mégariens en Occident et qui, après s'être détachés de ces derniers, rejoignirent les Corinthiens d'Archias et fondèrent Syracuse⁷²². Sur la foi du récit d'Hésychios et des données argiennes présentes dans les colonies mégariennes, il est, par conséquent, légitime de penser que des Argiens accompagnèrent aussi les Mégariens sur les rives du Bosphore thrace.

II.2.4.1.7 Les *époikoi* de Chalcédoine

La difficulté d'implanter une *apoikia* sur la rive européenne du Bosphore est confirmée par l'arrivée à Byzance des *époikoi* de Chalcédoine. Un passage d'Hésychios mentionne l'aide prêtée par un chef chalcédonien, un certain Dinéos, peu de temps après la fondation de la colonie mégarienne, à Byzas, l'œciste légendaire de la cité, dans les guerres avec les tribus thraces.

20. Οὐ μετὰ πολὺν δὲ χρόνον Στρόμβος ἀνὴρ τοῦνομα καὶ αὐτὸς ἐκ Κεροέσσης τεχθεὶς πόλεμον ἐπιφέρει τῷ Βύζαντι, πολλὴν ἐπαγόμενος δύναμιν. Ἀνεκινεῖτο τοίνυν ἅπαντα τὰ Σκυθικὰ γένη, συνέτρεχον δὲ καὶ οἱ τῆς Ἑλλάδος κρατοῦντες καὶ Ῥοδίων οὐκ εὐκαταφρόνητος δύναμις ὃ τε τῆς γείτονος Χαλκηδόνος τοπάρχης Δίνεως, ἐκ Μεγαρέων ἀποικὸς ἐκεῖσε γενόμενος δέκα καὶ ἑννέα ἔμπροσθεν ἔτεσι τῆς Βύζαντος αὐταρχίας. [...]

719 Voir *supra*, chapitre I.1.3.

720 Strabon, XIV, 2, 6, C 653 ; cf. Will, *Korinthiaka*, p. 291, qui voit dans ce passage une référence à une fondation argienne de Mégare. Sur les liens entre Argos et Mégare, on verra Hanell, *Megarische Studien*, p. 69-91. Voir aussi *supra*, chapitre I.1.1.

721 Pausanias, VI, 19, 13-14. Voir *supra*, chapitre I.1.3.

722 Voir *supra*, chapitre II.1.1.1.

22. Ὡς οὖν σὺν πλείοσι ναυσὶν ὁ Δίνεως εἰς συμμαχίαν ἤκεν τοῦ Βύζαντος, μὴ δυνηθεὶς προσορμῆσαι τῇ πόλει, ἄρτι τοῦ βασιλέως αὐτῶν Βύζαντος μεταλλάξαντος, καὶ τοῦ δήμου παντὸς ἐν ἀγωνίᾳ τυγχάνοντος, πρὸς τὸν καλούμενον Ἀνάπλουν ἀφίκετο, ἔνθα καὶ διατρίψας Ἑστίας τὸν τόπον ὠνόμασε. 23. Μικρῷ γε μὴν ὕστερον διαβὰς ἐν τῇ πόλει, καὶ τοὺς βαρβάρους ἀπωσάμενος, αὐτὸς ἐστρατήγησε τοῦ δήμου τῶν Βυζαντίων.

20. Peu de temps après, un homme appelé Strombos, lui-aussi né de Céroessa, fit la guerre à Byzas à la tête d'une nombreuse armée. Toutes les peuplades des Scythes se mirent en mouvement ; se rassemblèrent aussi ceux qui avaient le pouvoir en Grèce, l'armée non méprisable des Rhodiens et Dinéos, le chef de la voisine Chalcédoine, qui, colon de Mégare, y était venu, dix-neuf ans avant le gouvernement de Byzas. [...] 22. Lorsque Dinéos arriva donc avec plusieurs navires pour conclure une alliance avec Byzas, ne pouvant pas débarquer dans la ville, car le roi Byzas venait de mourir et la population était éplorée, il se dirigea vers un endroit appelé Anaplous et comme il y avait passé du temps, il donna à cet endroit le nom d'Hestiai. 23. Peu de temps après, étant entré dans la cité et ayant chassé les barbares, il devint lui-même le stratège du peuple byzantin⁷²³.

On remarque que selon ce récit, Dinéos a changé le nom du site Anaplous en Hestiai au moment de son premier débarquement sur la rive européenne du Bosphore. Cette mention montre que Hestiai avait une importance dans la colonisation du Bosphore et que, comme je l'ai suggéré, cet endroit était lié à la fondation symbolique de la cité de Byzance. Il est possible que cette variante de la légende de fondation d'Hestiai ait une origine chalcédonienne. En effet, même si l'aide des autres Grecs et des Scythes est, elle aussi, mentionnée par Hésychios, ce sont finalement les Chalcédoniens qui ont sauvé les Byzantins⁷²⁴. L'élection de Dinéos comme deuxième stratège de la cité (après Byzas) et le changement du nom de l'endroit Anaplous en Hestiai suggèrent l'existence d'une tradition qui attribuait aux Chalcédoniens une deuxième fondation de Byzance.

Hésychios situe le conflit entre Byzas et Strombos et l'arrivée des Chalcédoniens à Byzance au moment de la migration scythe (ἀνεκινεῖτο τοῖνυν ἅπαντα τὰ Σκυθικὰ γένη). On n'a pas là un indice chronologique très précis, mais en le rapportant à l'arrivée des Scythes dans les

723 Hésychios, *FGrHist* 390 F 20-23.

724 L'aide que les Rhodiens auraient prêtée aux Byzantins dans la guerre est sans nul doute un anachronisme, celui-ci s'expliquant par le rôle important que la cité de Rhodes joua dans les relations entre cités à l'époque hellénistique.

régions du nord et de l'ouest de la mer Noire, on serait amené à situer les renforts chalcédoniens au plus tôt vers le milieu du VII^e siècle⁷²⁵.

Le nom Δίνεωϝ, transmis par les fragments d'Hésychios, est un *hapax*. Hanell pensait que ce chef chalcédonien était la même personne que le chef mégarien Δεινίωϝ, qui figure dans un manuscrit d'époque byzantine⁷²⁶. Étant donné que Byzas est l'éponyme mythique de la cité, le savant suédois croyait que Δίνεωϝ/Δεινίωϝ était le véritable œciste, ce qui aurait confirmé sa thèse sur le rôle principal joué par Chalcédoine dans la fondation de Byzance⁷²⁷. Si le rôle des Chalcédoniens dans la colonisation de la Propontide me semble avoir été surévalué par Hanell, je partage en revanche son opinion relative à Δίνεωϝ, qui peut en effet être une corruption du nom Δ(ε)ινίωϝ connu notamment en Béotie, en Mégaride et en Thrace⁷²⁸.

Une autre possibilité serait de rapprocher Δίνεωϝ du nom thrace Δινιϝ, dont le génitif est Δινεωϝ⁷²⁹. Dans ce dernier cas, l'origine chalcédonienne/mégarienne de ce chef pourrait refléter l'essai des Grecs des cités du Bosphore de s'approprier un héros indigène. Une situation analogue se présente pour Byzas, considéré par différentes légendes tantôt comme un chef mégarien, tantôt comme un roi thrace⁷³⁰. Quoi

725 Sur la présence des Scythes au nord et à l'ouest de la mer Noire aux VII^e-VI^e siècles, voir V. Y. Murzin, S. A. Skory, «An Essay of Scythian History», *Il Mar Nero* 1, 1994, p. 55-73 ; A. Vulpe, «En marge de Ps.-Scymnos 766-770», in *La première époque du fer à l'embouchure du Danube et dans les régions pontiques. Actes du colloque international, Tulcea, septembre 1993*, Tulcea 1997, p. 181-185 ; Petropoulos, *Emporion*, p. 23-24.

726 Il s'agit du manuscrit *Narratio historica in depositione vestis S. Mariae in Blachernis*, in F. Combefis (éd.), *op. cit.*, col. 755 D-E.

727 Hanell, *Megarische Studien*, p. 127-128. Cf. Malkin-Shmueli, *City of the Blind*, p. 32-33.

728 Le nom Δ(ε)ινίωϝ est attesté en Béotie (*LGP*N III B, s. vv. Δεινίωϝ 1-2, Δινίωϝ 1-3), en Mégaride (*LGP*N III B, s. v. Δινίωϝ 4 : Aigosthènes ; 6 : Mégare), en Thrace (*LGP*N IV, s. vv. Δεινίωϝ 4-9, Δινίωϝ 2-6 ; cf. M.-G. Parissaki, *Prosopography and Onomasticon of Aegean Thrace*, MEΛETHMATATA 49, Athens 2007, p. 157), dans le Pont-Euxin à Tomis (*LGP*N IV, s. v. Δινίωϝ 1) et à Sinope (*LGP*N V A, s. v. Δεινίωϝ 3). Il y a aussi le nom Δινίω qui est mentionné en Argolide, à Hermioné (*LGP*N III A, s. v. Δινίω).

729 L. Robert, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 149-150 ; Dana, *Byzance*, p. 31. Δινιϝ apparaît à Byzance à l'époque impériale dans l'inscription *I. Byzantion*, 340 (*LGP*N IV, s. v. Δινιϝ 14), qui est l'épithète d'un certain Μοκάζοιρη Δινεωϝ. Ce nom est aussi abondamment attesté en Thrace : *LGP*N IV, s. v. Δινιϝ 3-27 ; cf. M.-G. Parissaki, *op. cit.*, p. 161. Sur l'origine thrace de Δινιϝ, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 137-138.

730 Voir *infra*, chapitre II.2.4.2.

qu'il en soit, force est de constater que les passages d'Hésychios font la différence entre une première vague de colons d'origine argienne ou mégarienne, et une deuxième, en provenance de Chalcédoine.

La présence des *époikoi* à Byzance est confirmée aussi par Aristote, qui cite la colonie mégarienne comme un exemple de conflits entre les premiers colons et ceux qui sont venus par la suite.

Στασιωτικὸν δὲ καὶ τὸ μὴ ὁμόφυλον, ἕως ἂν συμπνεύσῃ· ὥσπερ γὰρ οὐδ' ἐκ τοῦ τυχόντος πλήθους πόλις γίγνεται, οὕτως οὐδ' ἐν τῷ τυχόντι χρόνῳ· διὸ ὅσοι ἤδη συνοίκους ἐδέξαντο ἢ ἐποίκους, οἱ πλείστοι διεστασίασαν· [...] καὶ Βυζαντίοις οἱ ἐποικοὶ ἐπιβουλεύοντες φωραθέντες ἐξέπεσον διὰ μάχης.

Un autre facteur de sédition, c'est l'absence de communauté raciale, tant qu'il n'y a pas une communauté d'aspiration : en effet, de même qu'une cité ne connaît pas de n'importe quelle foule, ainsi ne se forme-t-elle pas non plus en n'importe quel laps de temps. C'est pourquoi les États qui jusqu'à présent ont admis des étrangers comme cofondateurs ou ensuite comme colons ont, pour la plupart, connu des séditions : [...] à Byzance, les nouveaux colons, pris en flagrant délit de complot, furent chassés de vive force⁷³¹.

Ce passage d'Aristote indique que l'*apoikia* de Byzance était composée de groupes hétérogènes de colons et qu'à cause de leurs rivalités la cité avait connu une période de *stasis*⁷³². On n'a pas de moyen de connaître l'identité des *époikoi* en question, qui pouvaient être les Chalcédoniens de Deinias, mais aussi l'un des groupes de colons mentionnés par les récits comme les fondateurs de la cité (les Mégariens, les Carysiens, les Béotiens, les Corinthiens, les Argiens).

La participation des Chalcédoniens à la fondation de Byzance serait confirmée, selon Loukopoulou et Avram, par la présence dans les deux cités du *hiéromnamôn*, un magistrat qui est une exception parmi les institutions des établissements mégariens⁷³³. Ce magistrat, qui occupe la

731 Aristote, *Politique*, V, 3, 11-12 1303a 25-34 (trad. de J. Aubonnet, CUF).

732 Pour les luttes internes à Byzance, voir aussi le passage de Diodore, XIV, 12, 2, qui atteste que vers 403-402, les Byzantins, afin d'établir l'ordre dans la ville, ont demandé un stratège à Sparte (voir *infra*, chapitre III.1.1.2).

733 Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 146 : « Or, le fait que l'*hiéromnamon* occupe une place importante – bien que différente – dans la constitution de Byzance et de Chalcédoine corrobore l'hypothèse que Byzance fut une colonie directe de Chalcédoine ». Avram, *Kalchedon*, p. 981, est plus prudent à propos de cette reconstruction, en notant : « Nevertheless, the idea of a direct foundation of Byzantium by Kalchedon remains a hypothesis ».

deuxième place à Chalcédoine, aurait gagné la première place à Byzance après l'arrivée dans cette cité des *époikoi* de Deinias. Cette hypothèse séduisante présente néanmoins un défaut : elle n'explique pas comment le *hiéromnamôn* est arrivé à Chalcédoine. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il vaut mieux privilégier la piste de l'origine argienne de ce magistrat⁷³⁴. Ultérieurement, étant donnés les étroits rapports politiques existant entre les deux cités du Bosphore, le *hiéromnamôn* de Byzance a pu entrer dans la hiérarchie des magistrats de Chalcédoine. On serait ainsi face à une situation semblable à celle de Périnthe, la colonie samienne de Propontide, qui reçut de Byzance le *hiéromnamôn* comme magistrat éponyme⁷³⁵.

II.2.4.1.8 Conclusions sur l'origine des fondateurs de Byzance

La fondation de Byzance peut être considérée comme l'œuvre principalement des Mégariens, mais ceux-ci furent aussi appuyés par des groupes de colons d'autre origine (argienne, béotienne, carystienne, voire même corinthienne)⁷³⁶. Il s'agissait d'une expédition qui devait faire face aux tribus de guerriers thraces et que l'on pourrait qualifier d'« internationale ». Les colons non mégariens arrivèrent à Byzance soit parmi les premiers *apoikoi*, soit parmi les *époikoi*. Cette entreprise a ensuite bénéficié du support des Chalcédoniens qui aidèrent les Byzantins dans leurs conflits avec les Thraces⁷³⁷. Même si Aristote évoque les luttes intestines entre les premiers venus et les colons supplémentaires, il est fort probable que le succès de la colonisation mégarienne sur les rives du Bosphore ait été dû, au moins dans une première étape, à l'assimi-

734 Voir *supra*, chapitre II.2.4.1.6.

735 Voir *infra*, chapitre III.2.1.2.

736 Cette hypothèse est acceptée maintenant aussi par Loukopoulou-Lajtar, *Byzantion*, p. 915, qui notent : « Probably, the majority of colonists came from Megara, while some contingents were supplied by their immediate neighbours, especially Argos, Corinth and Boiotia ». Cf. Graham, *Colonial Expansion*, p. 120.

737 L'hypothèse ingénieuse de Hanell, *Megarische Studien*, p. 127-128, 132-138, suivi par Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 52, 146, selon laquelle l'arrivée de Deinias montre que Byzance a été une colonie principalement de Chalcédoine est contredite par le témoignage d'Hésychios, qui fait la différence entre les premiers fondateurs et les *époikoi* chalcédoniens, et aussi par la plupart des auteurs antiques qui attribuent l'origine de cette ville aux Mégariens. Hanell, ne pouvant pas exclure toutes les données mégariennes qui existaient à Byzance, accordait aussi un rôle dans cette fondation aux Mégariens de Grèce et, comme on l'a vu, aux Milésiens.

lation des vagues ultérieures ou des groupes simultanés de colons d'autres communautés grecques par le noyau mégarien le plus important.

En ce qui concerne la date de fondation de la cité, il n'existe pas de fortes raisons pour rejeter la date de 659/8, fournie par la *Chronique* d'Eusèbe (éd. R. Helm, p. 94b). Néanmoins, elle n'est qu'un indice de chronologie relative et la meilleure solution est de considérer que la cité de Byzance a été installée dans la première moitié du VII^e siècle, après la fondation d'Astacos, de Chalcédoine et de Sélymbria.

Notons du reste qu'à en croire Jean le Lydien, l'installation de Byzance eut lieu lors de la 38^e olympiade, soit vers 628 :

᾽Αφ' ἧς ἐπὶ τὴν ἀγοράν, ἣν καλοῦσι Ζεύξιππον ἀπὸ Ζευξιππου βασιλέως, ὕφ' ᾧ ἐπὶ τῆς τριακοστῆς ὁγδόης Ὀλυμπιάδος Μεγαρεῖς εἰς Βυζάντιον ἀποικίσαντες πρὸς τιμὴν αὐτοῦ τὴν ἀγοράν οὕτως ἐπωνόμασαν.

Ensuite l'agora, que l'on appelle le Zeuxippe, d'après le roi Zeuxippos, sous le règne de qui, au cours de la 38^e olympiade, les Mégariens colonisateurs de Byzance avaient donné son nom à l'agora pour lui faire honneur⁷³⁸.

Cette date basse de fondation peut se rapporter à l'arrivée d'une nouvelle vague de colons mégariens. Leur chef pouvait bien être Zeuxippos, le *basileus* mentionné par cet auteur du VI^e siècle ap. J.-C., et dont le nom fut aussi donné aux thermes bâtis vers la fin du II^e siècle ap. J.-C. par Septime Sévère⁷³⁹. La découverte de fragments de céramique proto-corinthienne dans les sondages au Sérail n'apporte pas une confirmation archéologique ni pour la chronologie haute, ni pour la chronologie basse de la fondation de la cité⁷⁴⁰. Ce serait en effet une erreur d'accorder

738 Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4 (trad. de J. Schamp, CUF); cf. A. Ogan, «Les fouilles de Topkapu Saray», *Belleten* 4, 1940, p. 329.

739 L'agora de Zeuxippos n'est mentionnée que par Jean le Lydien, et son nom provient des bains homonymes qui se trouvaient dans les alentours. Sur les thermes de Zeuxippos bâtis vers la fin du II^e siècle ap. J.-C. par Septime Sévère, voir H. von Geissau, s.v. «Zeuxippos» 1, *RE* XIX A, 1972, col. 379; H. Beckby (éd.), *Anthologia Graeca*, vol. I, München 1957, p. 166; J. Schamp (éd.), *Jean le Lydien, Des Magistratures de l'État romain, Tome II, Livres II et III*, Paris 2006, p. CLVI-CLIX; A. Kaldellis, «Christodoros on the Statues of Zeuxippos Baths: A New Reading of the *Ekphrasis*», *GRBS* 47, 2007, p. 361-362 (avec les références).

740 A. Ogan, *op. cit.*, p. 329-335, surtout p. 332, fig. 2-3; E. Akurgal, «Recherches faites à Cyzique et à Ergili», *Anatolia* 1, 1956, p. 19-20, et pl. X, aryballes proto-corinthiennes tardives (datant de ca. 650-610: I. Morris, *AArch* 67, 1996, p. 53, Table 2, et aussi p. 57); M.J. Mellink, «Archaeology in Asia Minor», *AJA* 60, 4,

trop de crédit à ces données matérielles en l'absence d'une stratigraphie archaïque dans cette cité.

Enfin, je crois qu'une explication des nombreuses traditions de fondation qui circulaient à l'époque romaine à propos de Byzance mérite d'être proposée. Il ne serait pas erroné de considérer que toutes ces versions ont été mises en circulation par les différentes familles (*oikoi*) ou groupements familiaux, qui soutenaient avoir des héros ou des ancêtres d'origine mégarienne, argienne, corinthienne, béotienne ou chalcédonienne. Se flattant d'avoir un ancêtre illustre ayant fondé des sites ou des sanctuaires dans cette région, ces familles essayaient de faire valoir leur primauté dans la fondation de la cité. L'usage d'intégrer les fondateurs mythiques dans les généalogies locales est mis en évidence au II^e siècle ap. J.-C. par le cas du sophiste Markos de Byzance, qui se tenait pour un descendant de Byzas, et qui, chose intéressante, prêta son aide dans un conflit entre les Mégariens et les Athéniens. Markos fut envoyé par les Byzantins comme ambassadeur à Rome, où il s'attira l'admiration de l'empereur Hadrien⁷⁴¹. Et les monnaies attestent qu'il remplit dans sa cité à deux reprises la charge d'*hiéromnamôn*, dont une fois à titre posthume. Il reçut le titre de «héros» (ἥρωας), sans doute suite à une donation que lui ou sa famille avait faite⁷⁴². D'autre part, on a déjà mentionné le cas du médecin Aglaïdas

1956, p. 383; N. Firatlı, "New Discoveries concerning the First Settlement of Ancient Istanbul-Byzantion", in *Proceedings of the Xth International Congress of Classical Archaeology*, Ankara-Izmir 1973, p. 571-574; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 52-53. Les céramiques grecques livrées par les fouilles du métro d'Istanbul (à Sultanahmet Eski Cezaevi, à Yenipari) ne semblent pas remonter au-delà du dernier quart du VII^e siècle : A. Denkar, G. Yağcı, A. B. Akay, "Büyük Saray kazısı", in *Gün Işığında İstanbul'un 8000 Yılı-Marmaray, Metro, Sultanahmet Kazıları*, Istanbul 2007, p. 144, n° SC2; R. Asal, "İstanbul'un ticareti ve Theodosius Limanı", in *Gün Işığında İstanbul'un 8000 Yılı-Marmaray, Metro, Sultanahmet Kazıları*, Istanbul 2007, p. 180-181, p. 248, n° Y1. Voir aussi *supra*, chapitres II.2.2.3, les trouvailles de Chyrsopolis.

741 Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 528-529.

742 L. Robert, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 137 et 171 ; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1968, 342, p. 482 ; cf. B. Puech, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris 2002, p. 344-345 ; Dana, *Culture*, p. 253-254. Pour les monnaies frappées avec le nom de Memmios Markos comme éponyme, voir Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 8-12, 17-18, 20-21, et pl. 70-71, n°s 1384, 1395-1398, 1402-1404, pl. 74-75, n°s 1424-1426, 1433-1440, pl. 125-126, n°s 2046-2048.

de Byzance, qui prétendait que sa famille remontait au héros Héraclès. Ces témoignages montrent, selon Robert, qu'à Byzance « il y avait concurrence pour l'εὐγένεια entre les grandes familles; telle remontait à Byzas, telle autre à Héraclès »⁷⁴³. Ainsi, on conclura que certains *oikoi*, afin de prouver leur ancienneté, avaient l'habitude de faire remonter leur généalogie jusqu'aux fondateurs de la cité. En conséquence, Byzas, Lygos, Deinias ou Zeuxippos pourraient bien être les différents œcistes revendiqués par autant de familles byzantines.

II.2.4.2 *Byzas, l'œciste de Byzance, et les rapports entre les Byzantins et les Thraces*

La rareté des témoignages antiques et des trouvailles rend pratiquement impossible autant l'identification exacte des limites des territoires des colonies mégariennes de Propontide à l'époque archaïque et classique, que le repérage des sites indigènes qui faisaient partie de ces *chôrai*⁷⁴⁴. On retiendra que l'archéologie n'a pas confirmé pour l'instant la présence d'un site thrace sur les rives du Bosphore au moment de l'arrivée des Grecs⁷⁴⁵. En revanche, des témoignages littéraires et épigraphiques nous renseignent sur les rapports entre les Thraces et les Grecs de Byzance. Dans ce sens, un premier indice de la présence d'éléments thraces

743 L. Robert, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 137. Pour l'invention des légendes de fondation dans les colonies grecques, voir aussi D. Braund, « Reflections on Eumelus' Black Sea Regions », in *Pont-Euxin et polis. Polis hellenis et polis barbaron. Actes du X^e Symposium de Vani, 23-26 septembre 2002. Hommage à Otar Lodkinapidzé et Pierre Lévêque*, D. Kacharava et al. (éds.), Besançon 2005, p. 101.

744 En se fondant sur les témoignages épigraphiques, Robert, *Hellenica*, VII, p. 39, estime que « le territoire de Byzance s'étendait en Thrace jusqu'à Derkos au moins, sur la rive du Pont-Euxin, jusqu'à Rhégion (Küçük Çekmece) au moins, sur la rive nord de la Propontide; peut-être, de ce côté, s'étendait-il, à l'époque impériale, jusqu'à Salymbria (Selivri) ». Il convient de rappeler que ces limites sont tracées par les découvertes de stèles d'époque impériale datées par le *hiéromnamôn* éponyme de Byzance, à Derkos, Rhégion et Sélymbria (voir *infra*, chapitre III.2.1.2). Sur le territoire de Byzance, voir aussi Isaac, *Gr. Settlement in Thrace*, p. 232-233; Robert, *Hellenica*, VII, p. 30-44. Voir aussi ci-dessous sur la *pérée* byzantine en Asie aux époques hellénistique et impériale.

745 N. Firatlı, *op. cit.*, p. 570, note à propos des plus anciennes découvertes de Byzance : « we do not possess any archaeological evidence from the period between the end of the second millennium B. C. and the middle of the seventh century, when the Greeks came to settle here ».

est l'appellation même de la cité ; le fondateur mythique est Byzas, d'où le nom de Byzantion (Βυζάντιον). Plusieurs généalogies ont été créées pour Byzas à l'époque romaine et byzantine : il est tour à tour un chef mégarien, le fils de la nymphe indigène Sémostère, le fils de Poséidon et Céroessa, héroïne éponyme de la Corne d'Or et fille de Zeus et d'Iô, un roi thrace ayant épousé Phidaleia, la fille de Barbsès, le maître thrace de la région de Byzance⁷⁴⁶. Assurément, le nom Byzas appartient à l'onomastique thrace. On connaît un dynaste thrace d'époque hellénistique, qui porte le même nom que celui du fondateur de Byzance⁷⁴⁷. De même, il est présent en Thrace égéenne à l'époque impériale sous les variantes Βίζος et Βύζης, ou dans la composition du nom Κιλήβυζος (attesté déjà au IV^e siècle)⁷⁴⁸.

Pour montrer leur origine mythique, les Byzantins représentent, aux II^e-III^e siècles ap. J.-C., Byzas et sa mère Céroessa sur leurs monnaies de bronze⁷⁴⁹. De même, une statue de ces deux personnages hé-

746 Diodore, IV, 49, 1, situe le roi indigène Byzas à l'époque mythique des Argonautes. Pour les légendes qui attribuent à Byzas une origine divine, semi-divine ou mégarienne, voir Denys de Byzance, 24, p. 12 (éd. R. Güngerich) ; Hésychios, *FGrHist* 390 F 5 et 12 ; Stéphane de Byzance, s.v. Βυζάντιον ; *Παραστάσεις σύντομοι χρονικάί*, in T. Preger (éd.), *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, vol. I, Leipzig 1901, 38, p. 42 et 41, p. 48 ; Scholie à Démosthène, V, 25. Selon une tradition rapportée par Georgius Cedrenus, *Historiarum compendium*, I, p. 197 (éd. I. Bekker), Byzas aurait été un roi thrace. Notons que le *Chronicon Paschale*, vol. I, p. 493-495 (éd. L. Dindorf), transmet au VII^e siècle ap. J.-C. que Byzance fut originellement un *emporion* thrace dont le chef fut Barbsès, remplacé par Byzas, qui avait épousé Phidaleia, la fille de son prédécesseur. La même légende se trouve chez Malalas, *Chronographia*, VII, 7, 86-94, p. 246 (éd. J. Thurn). Les attestations concernant les différentes généalogies de Byzas sont recueillies par Stoll, *Byzas*, col. 841 ; J. Miller, s.v. « Byzas », *RE* III, 1899, col. 1158-1159 ; A. Pavlopoulou, « Légende et culte des héros fondateurs dans les colonies grecques de Thrace », in *Thrace*, Athènes 1994, p. 126-127 ; Porozhanov, *Founders*, p. 518-520.

747 Zonaras, *Annales*, IX, 28, p. 288 (éd. M. Pinder ; *LGPV* IV, s.v. Βύζης 1).

748 *LGPV* IV, s.vv. Βίζος 1 ; Βύζης 2-3 ; Κιλήβυζος 1 ; M.-G. Parissaki, *op. cit.*, p. 150, 199. Les noms Βίζης et Βύζος apparaissent en Macédoine à l'époque impériale : *LGPV* IV, s.vv. Βίζης 1 ; Βύζος 1-2. Sur l'origine thrace des noms de Byzas et de Byzance, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 94-95.

749 Svoronos, *Nomism. Analekta*, p. 71-73, pl. 1, n^{os} 7-9 (Céroessa), p. 79-80, pl. 1, n^{os} 16-17 (Byzas) ; Head, *HN*², p. 269-270 ; E. Schönert-Geiss, *Helikon* 6, 1966, p. 177-178 ; *eadem*, *Byzantion*, vol. II, p. 34, et pl. 123-124, n^{os} 2012-2022 (Céroessa), pl. 125-127, n^{os} 2032-2074 (Byzas).

roïques semble se trouver à la même époque dans la cité⁷⁵⁰. Il n'y a pas lieu d'analyser ici les nombreuses mentions de Byzas dans les récits d'époque impériale ou les *patria* d'époque byzantine, qui utilisent le héros pour établir, d'une part, des liens avec la terre de Thrace et, d'autre part, avec un passé préromain et préchrétien⁷⁵¹. De manière générale, on rappelle qu'un œciste indigène constituait un moyen pour les Mégariens de justifier la prise de possession des terres nécessaires à leur *apoikia*⁷⁵². L'intégration de Byzas dans les généalogies locales, tout comme dans le cas de la tradition attribuant l'origine de Chalcédoine à Calchédon, fils de Cronos⁷⁵³, révèle ainsi l'intention des Byzantins d'engager des rapports de parenté avec les Thraces.

À cette logique de rapprochement avec le monde thrace, visible à l'époque impériale, correspond aussi la tradition fournie par Hésychios, selon laquelle les fondateurs de Byzance accomplirent des sacrifices aux dieux et aux héros du lieu⁷⁵⁴. Les divinités locales devaient ainsi approuver la nouvelle installation. En même temps, les dieux grecs appuient également les Mégariens. Comme dans le cas de l'aide offerte par Apollon et Poséidon au roi Laomédon de Troie⁷⁵⁵, les deux divinités aidèrent Byzas à bâtir les murs de la cité⁷⁵⁶. Et on se souvient qu'Apollon est aussi le dieu qui aida Alcathoos à bâtir les murs de la métropole de Byzance, Mégare⁷⁵⁷.

En dépit de la tentative d'intégrer l'élément indigène dans la mythologie de leur cité (comme le montre l'exemple de Byzas), plusieurs auteurs attestent que les premiers rapports entre les Mégariens et les

750 Stoll, *Byzas*, col. 841.

751 Dagron, *Recueil des Patria*, p. 18-19; A. Pavlopoulou, *op. cit.*, p. 127; V. Fol, «Byzas-Byzantion : une métaphore historico-culturelle», in *Thracia 13. Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 101-106.

752 Voir *supra*, chapitre II.2.3.

753 Voir *supra*, chapitre II.2.2.1.

754 Hésychios, *FGrHist* 390 F 4. G. Nenci, «Les rapports internationaux dans la Grèce archaïque (650-550 av. J.-C.)», in *Studi sui rapporti interstatali nel mondo antico*, Pisa 1981, p. 59-60, note que le sacrifice aux divinités locales rendait possible l'intégration de ces dieux *épichorioi* dans le panthéon de la nouvelle cité.

755 Homère, *Iliade*, VII, 452-453; XXI, 441-449; cf. M. Detienne, «Apollon Archégète. Un modèle politique de la territorialisation», in *Tracés de fondation*, M. Detienne (éd.), Louvain-Paris 1998, p. 307-308.

756 Hésychios, *FGrHist* 390 F 12.

757 Voir *supra*, chapitre I.1.1.

Thraces ont été violents. Les fragments de Denys de Byzance évoquent les luttes menées par les premiers fondateurs de Byzance contre les populations locales⁷⁵⁸. Hésychios de Milet, quant à lui, témoigne des guerres entre les Grecs et les Thraces, même s'il note aussi que ces derniers ont été dans un premier temps les alliés de Byzas⁷⁵⁹. Cependant, étant donné que cette dernière mention se place à l'époque mythique de Byzas, on ne saurait dire si les Grecs ont été appuyés par certains chefs thraces; il est bien plus probable qu'Hésychios n'évoque cette alliance que pour expliquer la tradition sur l'origine thrace de Byzas.

Par ailleurs, les luttes internes et la guerre avec les Thraces sont les causes invoquées par Diodore pour l'appel adressé par les Byzantins aux Lacédémoniens vers la fin du V^e siècle, afin que ceux-ci envoient un stratège capable d'établir l'ordre dans la ville⁷⁶⁰. De même, Polybe nous apprend que les Byzantins payaient de lourds tributs aux différents dynastes thraces pour «racheter» ou préserver la *chôra*⁷⁶¹. Il est d'ailleurs possible que ce soient les razzias répétées des Thraces qui ont déterminé les Byzantins à se tailler une *chôra* en Asie. À cet égard, Polybe transmet que les Byzantins occupaient «depuis longtemps» la Mysie au moment de la guerre avec les Rhodiens et le roi bithynien Prusias I^{er} (vers 220)⁷⁶². À la fin de cette guerre, le traité de paix stipulait que les terres de Mysie, occupées pendant la guerre par les Bithyniens, devaient être retournées aux Byzantins⁷⁶³. Ce témoignage peut

758 Denys de Byzance, 8, p. 4-5; 16, p. 7; 53, p. 22-23 (éd. R. Güngerich; voir aussi *supra*, chapitre II.2.4.1.1). Pour les conflits entre les Byzantins et les Thraces, voir Miller, *Byzantion*, col. 1129, 1141; Newskaja, *Byzanz*, p. 19-20; Isaac, *Gr. Settlement in Thrace*, p. 223, 230-231.

759 Hésychios, *FGrHist* 390 F 10, 17-23 (voir aussi *supra*, chapitre II.2.4.1.6). Cf. Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 10; V. Fol, *op. cit.*, p. 102-103.

760 Diodore, XIV, 12, 2 (voir *infra*, chapitre III.1.1.2). Le témoignage de Diodore est corroboré par celui de Polyen, II, 2, 7, qui atteste aussi que ce sont les attaques des Thraces qui ont déterminé les Byzantins à envoyer leurs stratèges pour demander l'aide du Spartiate Cléarque.

761 Polybe, IV, 45-46.

762 Polybe, IV, 50, 4, note à propos des conquêtes du roi bithynien: *παρείλετο δὲ καὶ τὴν ἐπὶ τῆς Ἀσίας χώραν, ἣν κατείχον Βυζάντιοι τῆς Μυσίας πολλὰς ἤδη χρόνους*.

763 Polybe, IV, 52. Sur la guerre des Byzantins avec les Rhodiens et Prusias I^{er}, voir Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 56-59; Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 37-42; C. Habicht, s.v. «Prusias» 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1088-1091; Will, *Histoire*², II, p. 45-46; N. Jefremow, «Der rhodisch-byzantinische Krieg von 220 v. Chr.: ein Handelskrieg im Hellenismus?», *MBAH* 24, 1, 2005, p. 51-98.

être corroboré par un passage de Denys de Byzance, qui rapporte que les Byzantins avaient consacré un temple à Ptolémée II Philadelphe (283-246). Il s'agissait d'une expression de reconnaissance de la part des Grecs du Bosphore, car le roi d'Égypte les avait gratifiés de terres en Asie, de céréales, d'armes (projectiles ?) et d'argent⁷⁶⁴. Un passage des *Oracles Sibyllins*⁷⁶⁵ évoque probablement les pertes territoriales subies par les Byzantins et les peines que les Bithyniens infligèrent à ceux-ci en Asie lors de la guerre de 220⁷⁶⁶. Il faut ajouter à cela une notice de Strabon, qui confirme l'existence de possessions byzantines en Asie, dans la région du lac de Daskylon⁷⁶⁷.

On signalera aussi ici un autel d'époque impériale découvert au nord-ouest de Nicomédie, dans le village de Yağcılar, qui porte une dédicace mentionnant un village appelé ἡ κώμη τῶν Εὐσεβῶν Βυζαπενανῶν.

764 Denys de Byzance, 41, p. 17 (éd. R. Güngerich). Cf. K. Bringmann, H. von Steuben (éds.), *Schenkungen hellenistischer Herrscher an griechische Städte und Heiligtümer, Teil I: Zeugnisse und Kommentare*, Berlin 1995, p. 271. Sur la *pérée* de Byzance à l'époque hellénistique et impériale, on renverra à Robert, *Hellenica*, VII, p. 38-44; *idem*, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 134-135; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1949, 183 a; C. Habicht, s.v. «Prusias» 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1089; Isaac, *Gr. Settlement in Thrace*, p. 232; T. Corsten (éd.), *I. Apameia und Pylai*, p. 47-48, 162; *idem*, «Neue Denkmäler aus Bithynien», *EA* 17, 1991, p. 79; O. L. Gabelko, «Zur Lokalisierung und Chronologie der asiatischen Besitzungen von Byzanz», *OTerr* 2, 1996, p. 121-128. Voir aussi *infra*, chapitre III.2.1.2 pour les documents trouvés dans la région de Yalova, qui sont datés par le *hiéromnamôn*, le magistrat éponyme de Byzance. Pour les relations entre Ptolémée II et Byzance, voir surtout W. Otto, «Zu den syrischen Kriegen der Ptolemäer», *Philologus* 86, 1931, p. 408-409; Habicht, *Gottmenschen-tum*², p. 116-121, et dernièrement Avram, *Divinisation de Ptolémée*, p. 828-833, qui estime que les possessions asiatiques ont été accordées à Byzance «lors du traité de 279 av. J.-C. entre le roi de Bithynie, Nicomède I^{er}, et les Galates (Memnon, F 11, 2), quasiment contemporain de la trêve conclue entre Philadelphe et Antiochos I^{er}» (p. 829); *idem*, «Antiochos II Théos, Ptolémée II Philadelphe et la mer Noire», *CRAI*, 2003 (2005), 3, p. 1203-1213; P. Gauthier, *Bull. ép.*, 2006, 277.

765 *Oracles Sibyllins*, III, 436-437 (éd. V. Nikiprowetzky): καὶ σύ ποτ' ἼΑρη, Βυζάντιον, Ἀσίδι στέρξει, καὶ δὴ καὶ στοναχὰς λήψῃ καὶ ἀνήριθμον αἶμα.

766 Contra R. Buitenwerf (éd.), *Book III of the Sibylline Oracles and Its Social Setting, with an Introduction, Translation, and Commentary*, Leiden-Boston 2003, p. 233, qui suggère que ce passage se rapporte aux guerres contre Mithridate, quand Byzance était l'alliée de Rome.

767 Strabon, XII, 8, 11, C 576.

Comme l'avaient déjà suggéré J. et L. Robert, on peut rapprocher la première partie du toponyme du nom du fondateur mythique de Byzance, Byzas⁷⁶⁸. La présence d'un village portant un nom tiré de celui du héros éponyme de Byzance montre l'influence byzantine dans cette région asiatique de la Propontide orientale.

En ce qui concerne le statut des indigènes, on notera qu'une des conditions de la paix conclue entre les Byzantins et Prusias I^{er} stipulait que le roi bithynien devait rendre aux premiers sans rançon leurs *laoi* et les autres prisonniers (citoyens ?)⁷⁶⁹. On voit ainsi que les *laoi* sont différenciés des autres prisonniers, sans doute en raison de leur condition juridique. Polybe rapporte que Prusias I^{er} obligea les Bithyniens à rendre aux «cultivateurs» (γεωργοί) qui se trouvaient dans le territoire asiatique de Byzance (en Mysie) ce qu'ils avaient enlevé⁷⁷⁰. Mais ce dernier récit n'autorise pas l'équivalence entre les *laoi*, prisonniers de Prusias, et les *geōrgoi* de la Mysie⁷⁷¹. Et il n'est pas exclu que les *laoi* soient les habitants thraces de la *chōra* européenne de Byzance, qui avaient été peut-être capturés au moment du siège de la ville par Prusias et ses mercenaires thraces⁷⁷². Quoi qu'il en soit, un statut servile pour les Bithyniens de la *chōra* byzantine est confirmé par Phylarque qui estime, à l'époque hellénistique, que les Byzantins exercent leur

768 Şahin, *Nikomedia*, n° 67 ; TAM IV 1, 72. On lit sur le côté droit de l'autel : [ἐ]κ τῶν ἰδίων καὶ | [κ]ωμητῶν εὐσεβῶν | Βυζαπενανῶν. Je pense néanmoins qu'il faut suivre la proposition de J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1974, 579 : [ἡ κ]ώμη τῶν Εὐσεβῶν | Βυζαπενανῶν. L'épithète εὐσεβῶν indiquerait la présence d'un important sanctuaire dans ce village. L'autel présente aussi trois reliefs : un de Zeus, un d'Hermès et un croissant lunaire qui serait à mettre en relation avec le culte du dieu Men. Voir également Şahin, *Nikomedia*, n° 68, pour un autel découvert dans le même village, datant de l'époque d'Hadrien et mis en relation avec Men.

769 Polybe, IV, 52, 7: ἀποδοῦναι δὲ Προυσίαν Βυζαντίοις τὰς τε χώρας καὶ τὰ φρούρια καὶ τοὺς λαοὺς καὶ τὰ πολεμικὰ σώματα χωρὶς λύτρων. A. Wilhelm, *Wiener Eranos*, 1909, p. 131 (*non vidi*), corrige ce passage, en remplaçant πολεμικά par πολιτικά. Cf. Walbank, *Commentary*, vol. I, p. 507 ; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1958, 320, p. 274 ; L. Robert, «Reliefs votifs et cultes d'Anatolie», *Anatolia* 3, 1958, p. 107, n. 12 (= *OpMinSel*, I, p. 406, n. 12) ; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 51, n. 108.

770 Polybe, IV, 52, 9.

771 Cette équivalence est soutenue par C. Habicht, s.v. «Prusias» 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1089. *Contra* Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 52.

772 Polybe, IV, 51, 8.

pouvoir sur les Bithyniens de la même façon que les Spartiates sur les hilotes⁷⁷³.

Notons au passage que Xénophon atteste la présence à Byzance d'un endroit de rassemblement appelé Thrakion (voisin de l'actuelle Sainte-Sophie)⁷⁷⁴. D'aucuns ont proposé que ce Thrakion aurait constitué un lieu de refuge pour la population rurale lors des périodes de guerre⁷⁷⁵.

Un domaine susceptible de révéler les composantes de la population de Byzance est l'onomastique. En l'absence des documents, on ne peut pas se prononcer sur la présence des Thraces à Byzance aux époques archaïque ou classique. En revanche, on constate la présence dans cette cité à l'époque hellénistique et romaine de plusieurs noms thraces, tels que Ἀματοκος, Βειθυς, Δινις, Διλιπορις, Δωλης, Κοτυς, Μουκαπορις/Μοκαπορις, Μοκαζοιρη, etc.⁷⁷⁶ Firatlı pensait jadis pouvoir s'appuyer sur ces noms, ainsi que sur la représentation du cavalier thrace et des symboles de Bendis sur des stèles funéraires de Byzance, pour soutenir le caractère thrace de la ville⁷⁷⁷. Robert a repoussé cette opinion, en notant que: «Si intéressants que soient ces noms, leur proportion reste très faible dans l'ensemble de l'onomastique de Byzance; ce n'est pas une invasion transformant cette cité en une ville <en réalité thrace>». Mieux, le savant français a suggéré qu'une source possible

773 Phylarque, *FGrHist* 81 F 8: Φύλαρχος δ' ἐν ἑκτη ἱστοριῶν καὶ Βυζαντίους φησὶν οὕτω Βιθυνῶν δεσπόσαι ὡς Λακεδαιμονίους τῶν εἰλωτῶν. Pour le statut de ces sujets bithyniens, voir Walbank, *Commentary*, vol. I, p. 507; D. Lotze, *Μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων. Studien zur Rechtsstellung unfreier Landbevölkerungen in Griechenland bis zum 4. Jahrhundert v. Chr.*, Berlin 1959, p. 57-58; D.M. Pippidi, «Le problème de la main-d'œuvre agricole dans les colonies grecques de la mer Noire», in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M.I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 68; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 50-52; C. Schuler, *Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasien*, Vestigia 50, München 1998, p. 198; Avram, *Divinisation de Ptolémée*, p. 829, n. 9.

774 Xénophon, *Helléniques*, I, 3, 20; *Anabase*, VII, 1, 24. Cf. Janin, *Constantinople*², p. 14; C. Emereau, «Notes sur les origines et la formation de Constantinople. Les grands centres historiques de la ville», *RA* 21, 1925, p. 9.

775 Loukopoulou-Łajtar, *Byzantion*, p. 918.

776 Sur l'onomastique thrace à Byzance, voir L. Robert, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 133-135, 148-150, 173-174; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 199-203; O. Masson, *op. cit.*, p. 137-144; cf. C. Brixhe, *Bull. ép.*, 2001, 308.

777 Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 26-27, 45.

pour cette onomastique est le domaine détenu par Byzance en Mysie, une région occupée par une population indigène d'origine thrace⁷⁷⁸.

Il faut néanmoins avouer que si la pénétration thrace peut apparaître restreinte, au vu de la documentation onomastique disponible, cela peut être finalement un argument trompeur. Il n'est pas dans mon intention d'aborder ici ce sujet, qui nécessite une enquête plus approfondie. Je me contenterai de souligner la complexité des stratégies de dénomination dans la Byzance de l'époque impériale. Car les inscriptions attestent tous les cas de figures : des porteurs de noms thraces qui donnent à leurs enfants des noms thraces⁷⁷⁹ ou grecs (que l'on avait tendance à qualifier de plus prestigieux)⁷⁸⁰, et on a aussi des exemples de noms thraces suivis d'un patronyme grec⁷⁸¹. Cette dernière pratique onomastique illustre peut-être un procédé de dénomination typiquement grec : on aurait pu donner à l'enfant le nom thrace du grand-père. Mais il n'est pas exclu que l'on ait là un phénomène culturel spécifique à l'époque impériale, en rapport avec le désir des Byzantins de renouer avec le passé thrace de leur ville (voir ci-dessus). On rappellera enfin qu'un nom thrace peut témoigner non seulement de l'origine thrace de son détenteur ou des membres de sa famille, mais simplement des rapports que sa famille entretenait avec les populations thraces situées aux abords de Byzance. Concernant la nature des contacts entre les Thraces et les ressortissants des cités mégariennes du Bosphore thrace, on finira par évoquer l'épithète d'Odessos, mentionnant à l'époque impériale le Chalcédonien Εὐέλπιστος Κουάρτου et sa femme qui, elle, porte un nom thrace, Καριδαβα⁷⁸².

778 L. Robert, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 134 ; suivi par Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 201-202. Selon Strabon, VII, 3, 2, C 295 ; XII, 3, 3, C 541-542 ; 4, 8, C 566, les Mysiens étaient des Thraces ; cf. Hérodote, VII, 75. Sur les Mysiens, voir Debord, *Mysiens*, p. 135-146. Voir aussi T. Corsten, « The Role and Status of the Indigenous Population in Bithynia », in *Rome and the Black Sea Region. Domination, Romanisation, Resistance*, Black Sea Studies 5, T. Bekker-Nielsen (éd.), Aarhus 2006, p. 85-92, sur l'origine thrace de la population indigène de la Bithynie.

779 *I. Byzantion*, 340, l. 1 : Μοκαζοιρη Δινεως.

780 *I. Byzantion*, 103 : Γλύκων Μουκαπο[ρεως] ; 325 : Ἑρμίας Ἀματοκ[ου] ; 368 : Λυσάνδρα Δωλειος ; 369, l. 1-2 : Μήνιος Διλιπορηος.

781 *I. Byzantion*, 189 : [Β]ειθυς Σφροδρία ; 214 : Μοκαπορις Μόσχου.

782 *IGBulg* I², 172 ; cf. Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 182, n. 4 (= *OpMinSel*, V, p. 212, n. 4). Pour l'origine thrace du nom Καριδαβα, voir Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 229.

II.3 Les établissements mégariens du Pont-Euxin

πᾶσα γὰρ οἰκία βασιλεύται ὑπὸ τοῦ πρεσβυτάτου ὥστε καὶ αἱ ἀποικίαι διὰ τὴν συγγένειαν.

[...] toute famille, en effet, est soumise à la royauté du plus âgé, et les colonies sont dans le même cas par suite de la communauté d'origine⁷⁸³.

Les récits de fondation témoignent de l'hétérogénéité culturelle du mouvement de colonisation mégarien dans le Pont-Euxin : on retrouve des Béotiens à Héraclée du Pont et des Chalcédoniens et des Byzantins à Mésambria. De même que dans le cas des colonies de Sicile et de la Propontide, mon intention est de me pencher dans les chapitres suivants, d'une part, sur les rapports entre les Mégariens et les autres Grecs ayant participé à l'entreprise coloniale mégarienne et, d'autre part, sur les relations entre les Grecs et les populations locales (les Mariandyniens à Héraclée du Pont et les Thraces à Mésambria).

II.3.1 Héraclée du Pont

II.3.1.1 Les récits concernant la fondation d'Héraclée du Pont

Les relations actives entre les Mégariens et les Béotiens sont illustrées à l'époque archaïque par la fondation d'Héraclée du Pont (l'actuelle Ereğli, sur la rive méridionale de la mer Noire). D'après le Ps.-Scymnos (II^e siècle), des *apoikoi* mégariens et béotiens fondèrent Héraclée à l'époque de la conquête de la Médie par Cyrus⁷⁸⁴. La *Chronique* d'Eusèbe date cet événement de 560/59⁷⁸⁵. Mais, en s'appuyant sur des chroniques orientales, les exégètes modernes placent la conquête de la Médie plutôt

783 Aristote, *Politique*, I, 2, 6, 1252b 20-22 (trad. de J. Aubonnet, CUF).

784 Ps.-Scymnos, F. 31 : Ἡράκλεια, Βοιωτῶν κτίσις καὶ Μεγαρέων· ἐντὸς δὲ ταύτην Κυανέων κτίζουσιν ὀρμηθέντες ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος, καθ' οὓς χρόνους ἐκράτησε Κῦρος Μηδίᾱς. Cette tradition est reprise par un autre périple anonyme de la mer Noire, œuvre d'un compilateur byzantin : Anonymus, *Periplus Ponti Euxini*, 10-11 (éd. A. Diller).

785 Eusèbe, *Chron.*, St. Jérôme : Ol. 55.1 (éd. A. Schoene, p. 95 ; = éd. R. Helm, p. 102a).

dans la période 554/3-550/49, le plus probablement en 554 (l'opinion de Drews) ou en 550/49 (selon Frye)⁷⁸⁶.

Bien que certains auteurs (Xénophon, Diodore, Arrien) rapportent que la fondation d'Héraclée a été l'œuvre des seuls Mégariens⁷⁸⁷, on constate que la tradition de l'origine mégarienne et béotienne de la cité est bien ancrée dans les sources antiques. Cette double origine est évoquée par Éphore⁷⁸⁸ et dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes⁷⁸⁹. Pour Euphorion (III^e siècle), Héraclée est une colonie des Béotiens avec un œciste mégarien, Gnésiochos⁷⁹⁰, tandis que Pausanias atteste que la cité fut installée par des Mégariens et des Tanagréens⁷⁹¹. En revanche, la *Souda* indique Thèbes comme métropole d'Héraclée du Pont et mentionne comme l'un des chefs des colons un certain Damis, fondateur d'un *génos* auquel au IV^e siècle le philosophe Héraclide le Pontique se vantait d'appartenir⁷⁹². Notons au passage que le récit de la *Souda* serait appuyé par les noms de *Thébais* et de *Mégaris*, portés à l'époque impériale par deux tribus de Prusias de l'Hypios. Car l'on sait que Prusias de l'Hypios fut bâtie sur le site de Kiéros, ancienne colonie d'Héraclée du Pont (voir ci-après)⁷⁹³.

786 R. Drews, «The Fall of Astyages and Herodotus' Chronology of the Eastern Kingdoms», *Historia* 18, 1969, p. 1-11, surtout p. 4; R.N. Frye, *The History of Ancient Iran*, Munich 1984, p. 91-92.

787 Xénophon, *Anabase*, VI, 2, 1; Diodore de Sicile, XIV, 31, 3; Arrien, *Périple du Pont-Euxin*, XIII, 3.

788 Éphore, *FGrHist* 70 F 44 a (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 845): ὅτι δὲ Βοιωτοὶ καὶ Μεγαρεῖς ἔκτισαν τὴν ἐν Πόντῳ Ἡράκλειαν καὶ Ἐφορος ἐν πέμπτῳ καὶ ἄλλοι ἱστοροῦσιν.

789 Apollonios de Rhodes, II, 743-749, rapporte d'abord que ce furent les Mégariens de Nisaia qui s'établirent dans le pays des Mariandyniens. Ensuite, le même auteur évoque (II, 846-850) l'oracle rendu par Apollon aux Béotiens et aux Mégariens pour que ceux-ci célèbrent l'Argonaute Idmôn comme protecteur de leur cité (voir ci-dessous).

790 Euphorion, fr. 177 (éd. J. U. Powel; *apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 351-352a): τὴν δὲ Μαριανδυνῶν γῆν σὺν Γνησιόχῳ τῷ Μεγαρεῖ Βοιωτῷ κατέσχον, ὡς Εὐφορίων ἱστορεῖ. Cf. Burstein, *Heraclea*, p. 107, n. 39.

791 Pausanias, V, 26, 7: ἡ δὲ Ἡράκλεια πεπόλισται μὲν ἐπὶ Εὐξείνῳ πόντῳ, ἀπωκίσθη δὲ ἐκ Μεγάρων· μετέσχον δὲ καὶ Βοιωτῶν Ταναγραῖοι τοῦ οἰκισμοῦ.

792 *Souda*, s.v. Ἡρακλείδης, Εὐφρονος, φιλόσοφος, Ἡρακλείας τῆς Πόντου, τὸ δὲ γένος ἄνωθεν ἀπὸ Δάμιδος, ἐνὸς τῶν ἡγησαμένων τῆς εἰς Ἡράκλειαν ἐκ Θηβῶν ἀποικίας. Cf. Dana, *Culture*, p. 288-289. On constate que le nom de Damis est présent en Béotie, à Tanagra et à Thespies: *LGPN* III B, s.v. Δάμις 1-2.

793 Sur les tribus de Prusias de l'Hypios, voir *infra*, chapitre III.1.1.3.

Les modernes ont suggéré que des Béotiens originaires de Siphai avaient rejoint aussi les Mégariens en mer Noire. Preuve en serait le culte rendu par les Héracléotes à Tiphys, héros éponyme de la petite cité béotienne⁷⁹⁴. Chose intéressante, les relations des Mégariens avec cette cité sont confirmées par un décret d'Aigosthènes, qui accorde au III^e siècle aux gens de Siphai la *proedria* et le droit de participer aux sacrifices communs à l'instar des citoyens, en vertu du «dévouement» (*eunoia*) et de la «concorde» (*homonoia*) qui existent, depuis les ancêtres (*ek progenôn*), entre les deux communautés⁷⁹⁵. On ne serait pas surpris si ces liens d'amitiés ancestraux dataient de l'époque de la colonisation, car la mer unissait les deux établissements du golfe Halcyonique, qui autrement n'étaient pas voisins sur terre (voire carte 2)⁷⁹⁶.

Au demeurant, une tradition différente, fournie par Justin, fait d'Héraclée du Pont une colonie béotienne. On apprend ainsi que les Béotiens, décimés par la peste et la guerre, fondèrent une colonie en mer Noire en l'honneur d'Héraclès, suite à deux oracles de la Pythie.

4. *Quippe Boeotiis pestilentia laborantibus oraculum Delphis responderant coloniam in Ponti regione sacram Herculi conderent. 5. Cum, propter metum longae ac periculosae navigationis, mortem in patria omnibus praeoptantibus, res omissa esset, bellum his Phocenses intulerunt, 6. quorum cum adversa proelia paterentur, iterato ad oraculum decurrunt; responsum idem belli quod pestilentiae remedium fore. 7. Igitur, conscripta colonorum manu, in Pontum delati urbem Heracleam condiderunt, et quoniam fatorum auspiciis in eas sedes delati errant, brevi tempore magnas opes paravere.*

4. L'oracle de Delphes avait ordonné aux Béotiens désolés par la peste de fonder dans la région du Pont une colonie consacrée à Hercule. 5. Mais ils eurent peur d'une

794 U. von Willamowitz-Moellendorff, «Oropos und die Graer», *Hermes* 21, 1886, p. 111, n. 3; Burstein, *Heraclea*, p. 17; Asheri, *Herakleia*, p. 26; Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 108, 110. Apollonios de Rhodes, II, 854, atteste la présence de la tombe de Tiphys à Héraclée du Pont; cf. Malkin, *Religion and Colonization*, p. 75. Selon une autre légende transmise par Pherekydes, *FGrHist* 3 F 107, ce héros béotien serait originaire de Potniai. Voir Fossey, *Topography*, p. 167-165, sur l'emplacement et les trouvailles de Siphai.

795 *IG VII 207*, l. 2-3: ἐπιδή ἐστι τῇ πόλι Σιφείων προ[ύ]παρχωσα εὖνοια ἐκ προγόνων; l. 8-11: ὅν φανερόν ἔει ὅτι τὰν ὁμόνοιαν διαφυλάττει τὰν ἐκ τῶν προγόνων παρδοθεῖσαν ἅ πόλις Ἑγοσθενιτάων πὸτ τὰν πόλιν Σιφείων; cf. P. Roesch, *Thespies et la confédération béotienne*, Paris 1965, p. 55; Liddel, *Megarid*, p. 427.

796 Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 116 (= *OpMinSel*, II, p. 1270).

longue et dangereuse navigation et préférèrent tous mourir dans leur patrie ; aussi ne tinrent-ils pas compte de l'oracle. Alors les Phocidiens portèrent la guerre dans leur pays 6. et leur infligèrent plusieurs défaites. Ils recoururent de nouveau à l'oracle, qui leur répondit qu'ils remédieraient à la guerre par le même moyen qu'à la peste. 7. En conséquence, ils enrôlèrent une troupe de colons qui, transportés dans le Pont, y fondèrent la ville d'Héraclée, et, comme ils avaient fondé cet établissement sous les auspices de l'oracle, ils acquirent une grande puissance en peu de temps⁷⁹⁷.

Il est fort probable que cette tradition, dont la source originelle est peut-être Nymphis⁷⁹⁸, est un développement tardif, car elle contient tous les thèmes de la « propagande » delphique vis-à-vis de la colonisation : le peuple décimé par une maladie fait appel à Delphes, l'ignorance en premier lieu du terrible oracle, suivie par d'autres fléaux (la guerre contre les gens de Phocide), et finalement l'accomplissement de l'oracle du dieu par la fondation d'une colonie prospère. Ces détails rendent, à mes yeux, très suspecte la tradition rapportée par Justin⁷⁹⁹.

D'autre part, il faut ajouter qu'Apollonios nous on a conservé un autre oracle accordé par Apollon, cette fois-ci, aux Béotiens et aux Mégariens.

τόνδε πολιτισσοῦχον διεπέφραδε Βοιωτοῖσιν
 Νισαίοισι τε Φοῖβος ἐπιρρήδην ἰλάεσθαι,
 ἄμφι δὲ τήνδε φάλαγγα παλαιγενέος κοτίνιοιο
 ἄστρῳ βαλεῖν, οἱ δ' ἅντι θεοῦδέος Αἰολίδαο
 Ἰδμονος εἰσέτι νῦν Ἀγαμήστορα κυδαίνουσιν.

Phoibos prescrit aux Béotiens et aux Nisaiens de donner à ce héros (Idmôn) dans leurs invocations le titre de protecteur de leur cité et, autour de cet antique rouleau d'olivier sauvage, d'établir leur ville ; mais, à la place du pieux Éolide Idmôn, c'est Agamestor qu'ils vénèrent aujourd'hui encore⁸⁰⁰.

Conformément à cette légende, Apollon conseilla aux Béotiens et aux Nisaiens⁸⁰¹ de célébrer le devin Idmôn et de fonder leur cité auprès de

797 Justin, XVI, 3, 4-8 (trad. d'E. Chambry et L. Thély-Chambry).

798 Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 391, n. 123.

799 Cf. A. Schachter, « Boiotia in the Sixth Century B.C. », in *Boiotika. Vorträge vom 5. internationalen Böotien-Kolloquium (Institut für alte Geschichte Ludwig-Maximilians-Universität München, 13.-17. Juni 1986)*, H. Beister et J. Buckler (éds.), München 1989, p. 82.

800 Apollonios de Rhodes, II, 846-850 (trad. d'É. Delage, CUF).

801 L'ethnique *Nisaioi* vient de Nisos, le héros éponyme du port de Mégare : Pausanias, I, 39, 4 ; voir *supra*, chapitre I.2.2.

l'olivier sauvage, dont Apollonios (II, 842-844), juste avant, rapportait qu'il poussait sur la tombe du héros argonaute. Grâce à Hérodoros, on sait que cette tombe se trouvait sur l'agora de la ville⁸⁰², une localisation qui rappelle l'habitude des Mégariens de Grèce d'ensevelir leurs héros à l'intérieur des remparts de la cité⁸⁰³. À l'image des Mégariens, qui ensevelirent *intra muros* les soldats tombés dans la seconde guerre médique⁸⁰⁴, les Héracléotes firent élever un tombeau à l'intérieur de l'espace civique pour leurs concitoyens morts en 280/79, lors de la guerre contre les Bithyniens de Zypoitès⁸⁰⁵. On relèvera aussi un autre parallèle avec la métropole : un olivier sacré était vénéré sur l'agora de Mégare, et un oracle aurait prédit la conquête de la cité lorsque l'arbre aurait été abattu⁸⁰⁶.

Quant au rapport entre Idmôn et Agamestor, le récit de Promathidas d'Héraclée vient à l'appui de la tradition d'Apollonios, selon laquelle on aurait affaire à un seul héros, adoré sous deux noms différents. Car, rapporte ce chroniqueur local, les Héracléotes, méconnaissant l'identité de ce héros (à savoir Idmôn), lui donnèrent le nom d'Agamestor⁸⁰⁷. Il résulte de ces récits qu'Agamestor fut l'un des héros fondateurs de la colonie, et l'on peut penser que les mythographes locaux lui substituèrent Idmôn, en raison de la qualité d'Argonaute de ce dernier⁸⁰⁸. De fait, la tombe d'Idmôn/Agamestor, tout comme celle d'un autre Argonaute, le héros béotien Tiphys, et de l'ami d'Héraclès, Sthénélos, offrait aux Héracléotes la possibilité de justifier leur droit sur les terres prises aux Mariandyniens et de montrer leur lignée prestigieuse⁸⁰⁹.

802 Hérodoros, *FGrHist* 31 F 51 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 848).

803 Voir *supra*, chapitres I.1.4. et II.1.2.6.

804 Pausanias, I, 43, 3. Voir aussi l'épigramme *IG* VII 53, qui a été regravée à la fin de l'Antiquité sur le tombeau des héros de la seconde guerre médique et que l'on attribuait à Simonide.

805 Memnon, *FGrHist* 434 F 9, 5 ; cf. T. Boulay, *op. cit.*, p. 214.

806 Théophraste, *Recherches sur les plantes*, V, 2, 4 ; Plin, *NH*, XVI, 76, 199 ; cf. Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 91.

807 Promathidas d'Héraclée, *FGrHist* 430 F 3 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 844-47a) : λέγει δὲ καὶ Προμαθίδας, ὅτι διὰ τὸ ἀγνοεῖν ὅστις εἴη, Ἀγαμήστορα ἐπιχώριον ἥρωα καλοῦσιν οἱ Ἡρακλεῶται.

808 F. Jacoby, *FGrHist* III B, p. 257 ; F. Vian, « Notice », in *Apollonios de Rhodes, Argonautiques, Tome I, Chants I-II*, Paris 1976, p. 162 et n. 1 ; Malkin, *Religion and Colonization*, p. 75-76 ; *idem*, *Networks*, p. 54 ; Ehrhardt, *Ktistai*, p. 36-40.

809 Asheri, *Herakleia*, p. 25-26. La tombe de Sthénélos est évoquée par Apollonios de Rhodes, II, 911.

Bref, je ne crois pas que l'on ait tort de considérer les deux oracles relatifs à la fondation d'Héraclée du Pont comme le fruit d'élaborations tardives, dont le but est de relier la colonie pontique à Delphes, une autorité reconnue en matière de colonisation, ainsi qu'à la saga des Argonautes⁸¹⁰. Sans pouvoir établir la place de l'oracle d'Apollon dans la fondation de la colonie mégaro-béotienne, on notera que les Héracléotes firent appel à Delphes pour l'envoi de leurs propres *apoikiai*. Le Ps.-Scymnos atteste que Callatis fut installée sur l'ordre d'un oracle (κατὰ χρησμόν)⁸¹¹ et cette tradition est appuyée par une série de réponses oraculaires transcrites aux IV^e et II^e siècles sur plusieurs pierres à Callatis⁸¹². Le Ps.-Scymnos rapporte également qu'un oracle conseilla aux Héracléotes et aux Déliens de fonder la cité de Chersonèse en Tauride⁸¹³. À en croire Pline, le premier nom de cette colonie aurait été Mégarice, appellation qui rappelle l'origine mégarienne des fondateurs d'Héraclée du Pont⁸¹⁴. Signalons aussi que Chersonèse est nommé à l'époque impériale dans une inscription comme la ville du héros Dôros, l'éponyme des Doriens (ἄστυ τὸ Δώρου)⁸¹⁵, et la parenté qui lie cette cité à sa métropole est évoquée à la même époque par les documents épigraphiques⁸¹⁶.

810 *Contra* Malkin, *Religion and Colonization*, p. 75, qui plaide pour l'authenticité des deux oracles. Pour la fabrication d'oracle voir l'exemple des propos de Mégabaze vis-à-vis des fondateurs de Chalcédoine, ultérieurement attribués à la Pythie (voir *supra*, chapitre II.2.2.2).

811 Ps.-Scymnos, F 4; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 170-171.

812 *ISM* III, 48-50; cf. A. Avram, F. Lefèvre, «Les cultes de Callatis et l'oracle de Delphes», *REG* 108, 1995, p. 7-23.

813 Ps.-Scymnos, F 12.

814 Pline, *NH*, IV, 12, 85; cf. S. J. Saprykin, «Megarice-Heracleia-Chersonesus: Three Names of a Greek City-State in South-Western Taurica», *OTerr* 1, 1995, p. 25-38. Le nom des Mégariens apparaîtrait dans une inscription fragmentaire de Chersonèse datant de la fin de l'Antiquité *IOSPE* I², 577, l. 4: [οἱ] Μεγαρεῖ[ς].

815 *IOSPE* I², 436; cf. Robert, *Hellenica*, XIII, p. 131. De plus, une épitaphe du II^e siècle ap. J.-C. qualifie une autre fondation héracléote de la côte sud du Pont-Euxin de «ville de Dôros»: Peek, *Gr. Vers-Inschriften*, n° 788; L. Robert, «Griechische Vers-Inschriften hrsg. von Peek. 1. Grabepigramme», *Gnomon* 31, 1959, p. 21-22, n. 4. Robert, *À travers l'Asie-Mineure*, p. 413-414, propose d'identifier la «ville de Dôros» avec Kytoros, une localité qui, selon Strabon, XII, 3, 10, C 544, participa au syncrisme d'Amastris.

816 Un Héracléote est appelé «frère égal» (ἰσάδελφος) dans un décret de citoyenneté octroyé par Chersonèse: *IOSPE* I², 359. Dans d'autres inscriptions émanant de la même cité, les rapports entre les deux peuples sont considérés comme ceux qui

Malgré la tradition fournie par Justin, il n'y a pas de raison de penser que l'installation d'Héraclée du Pont ne fut pas l'exploit commun des Mégariens et des Béotiens. En effet, la collaboration des deux peuples dans la colonisation, attestée par plusieurs récits, est certaine. Dans ce sens, bien que les institutions d'Héraclée du Pont aient gardé le caractère mégarien⁸¹⁷, les fondateurs ont préféré consacrer leur cité à Héraclès, une divinité peu vénérée en Mégaride, mais bien présente en Béotie⁸¹⁸. Héraclès figure sur les premières monnaies frappées par la cité de la mer Noire à la fin du V^e siècle⁸¹⁹ et il porte le titre de *ktistès* sur des monnaies de l'époque impériale⁸²⁰. On sait aussi que les sujets choisis par les Héracléotes pour décorer leurs offrandes à Olympie furent quatre des travaux d'Héraclès (les épisodes du lion de Némée, de l'Hydre, de Cerbère, du sanglier d'Érymanthe)⁸²¹. Mieux, les récits témoignent de l'existence au nord d'Héraclée du Pont, sur le Cap Achéron, de la « grotte d'Hadès », qui, pour une tradition locale, n'est autre que l'endroit où Héraclès serait descendu aux Enfers pour chercher le chien Cerbère⁸²². C'est à cette légende que se rattache le culte d'Héraclès

existent entre un fils (υἱός pour Chersonèse) et un père (πάτηρ pour Héraclée): *IOSPE* I², 357, 362; cf. M. Dana, D. Dana, «Histoires locales dans le Pont-Euxin Ouest et Nord. Identité grecque et construction du passé», *Il Mar Nero* 5, 2001-2003 (2006), p. 104; I. Makarov, «La «Première Eleutheria» de Chersonèse Taurique dans les sources épigraphiques», *VDI* 2005, 2, p. 82-93 (en russe). On retrouve dans tous ces titres la «passion» du passé et l'éloge de l'origine illustre qui caractérise à l'époque impériale les Grecs de la mer Noire et que Robert, *À travers l'Asie-Mineure*, p. 412, avait bien relevés.

817 Voir *infra*, chapitres III.1.1.3, III.1.2.3, III.2.1.1, III.2.2.5.

818 L.R. Farnell, *Greek Hero Cults and Ideas of Immortality*, Oxford 1921, p. 132; Highbarger, *Megara*, p. 65, n. 246; Burstein, *Heraclea*, p. 17; Ehrhardt, *Ktistai*, p. 37, 40-41. Pour le culte d'Héraclès dans les cités de la Béotie, voir A. Schachter, *Cults of Boiotia*, 2. *Herakles to Poseidon*, *BICS*, Suppl. 38.2, London 1986, p. 1-37. Sur la célébration d'Héraclès par les Mégariens, voir *supra*, chapitre II.2.4.1.4.

819 Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 345, n^{os} 1-4; *SNG Cop. Bosphorus-Bithynia*, pl. 10, n^{os} 405-411; *SNG* 9, pl. LVII, n^{os} 1566-1572; *SNG* 11, pl. XXXVI, n^o 808.

820 Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 356, n^{os} 69-70, p. 357, n^o 74.

821 Pausanias, V, 26, 7.

822 Xénophon, *Anabase*, VI, 2, 2; Apollonios de Rhodes, II, 353-356, 728-736; Scholie à Apollonios de Rhodes, II, 353-56; Diodore, XIV, 31, 3.

Φαραγγέιτης (de φάραγγ, le «ravin») attesté par l'inscription de Callatis *ISM* III, 72, émanant d'une association d'Héracléotes⁸²³.

Tout comme à Héraclée du Pont, Héraclès apparaît avec le titre de *ktistès* sur les monnaies frappées à l'époque impériale par Callatis⁸²⁴ et par Prusias de l'Hypios, cité qui prit la place de Kiéros⁸²⁵. Pareillement, le culte d'Héraclès fut transmis à Chersonèse Taurique⁸²⁶. De même, il n'est pas exclu que le culte d'Héra, dont témoignent les monnaies d'Héraclée du Pont et de Callatis, se rattache aux groupes de colons d'origine béotienne. En effet ce culte est attesté à plusieurs reprises en Béotie, mais il n'est pas répertorié à Mégare⁸²⁷.

La présence des traditions béotiennes dans les colonies héracléotes est confirmée aussi dans le cas de Panélos, un site non localisé, mais que Stéphane de Byzance qualifie de *polis*, en précisant que son héros

823 E. Chirica, «Le culte d'Héraclès Pharangeitès à Héraclée du Pont», *REG* 111, 1998, p. 722-731 ; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1964, 290. Pour le culte d'Héraclès à Callatis, voir A. Avram, in *ISM* III, p. 95, 382-383 ; Chiekova, *Cultes*, p. 227-229 ; G. Talmaçhi, *The Coinage of the West-Pontic Cities of Histria, Callatis and Tomis during the Autonomous Era. Iconography, Legend, Metrology, Chronology and Countermarking*, Cluj-Napoca 2011, p. 345-347 (en roumain).

824 Pick, *Münzen von Dacien und Moesien*, p. 84, 111, n^{os} 290-296.

825 Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 4, p. 604, n^o 8 ; cf. Magie, *Roman Rule*, vol. II, p. 1190, n. 21.

826 S. J. Saprykin, «Le culte d'Héraclès à Chersonèse et à Héraclée à l'époque de l'hellénisme», *SovArch* 1, 1978, p. 38-52 (en russe) ; A. Wasowicz, «Les lieux de culte des cités pontiques», in *Religione e città nel mondo antico. Atti*, Centro di ricerca e documentazione sull'antichità classica 11, 1980-1981, Roma 1984, p. 207-208 ; V. F. Stolba, «Une nouvelle dédicace de la Crimée du Nord-Ouest et les aspects du culte d'Héraclès à Chersonèse», *VDI*, 1989, 4, p. 55-70 (en russe) ; E. A. Popova, S. A. Kovalenko, «On the Cult of Herakles in the North-Western Crimea: Recent Finds from the Chaika Settlement», in *New Studies on the Black Sea Littoral*, Colloquia Pontica 1, G. R. Tsetschladze (éd.), Oxford 1996, p. 63-71 ; *idem*, «A New Relief with Heracles in the North-Western Crimea», *Talanta* 32-33, 2000-2001 (2002), p. 103-108.

827 La déesse Héra figure sur les monnaies d'Héraclée du Pont du IV^e siècle : *SNG Cop. Bosphorus-Bithynia*, pl. 10, n^{os} 412-418 ; *SNG* 9, pl. LVIII, n^{os} 1588-1592, 1603 ; *SNG* 11, pl. XXXVI, n^{os} 815-816 (*contra* Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 347-349, n^{os} 16-28, qui estiment que la tête de femme qui apparaît sur ces monnaies appartient à la Tychè de la ville), et de Callatis (à l'époque impériale) : Pick, *Münzen von Dacien und Moesien*, p. 316, n^o 316. Pour le culte d'Héra en Béotie, on renverra à A. Schachter, *Cults of Boiotia, 1. Acheloos to Hera*, *BICS*, Suppl. 38.1, London 1981, p. 238-251 ; E. Simon, «Héra en Béotie et en Thessalie», in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 83-86.

éponyme fut un Héracléote qui descendait d'un chef béotien participant à la guerre de Troie⁸²⁸. Du reste, Asheri remarque que l'hydronyme Kôralios et l'oronyme Orminion de Bithynie portent les noms d'un fleuve béotien (situé près du sanctuaire d'Athéna *Itônia* de Coronée) et d'une localité thessalienne (Orminion, ville qui apparaît dans le catalogue des vaisseaux de l'Iliade et qui, plus tard, est attestée comme *komè* dans le territoire de Démétrias). D'après Asheri, les données béotiennes et thessaliennes sont aussi mises en évidence par les noms des sites pontiques de Kiéros, Thibais, Orchomène (les deux derniers non localisés), Krénides (entre Héraclée et Tiéion), qui renvoient à des localités homonymes situées en Thessalie (Kiérion) et en Béotie (Thèbes, Orchomène) et, dans le cas de Krénides, à l'une des sept portes de Thèbes (Κρηναῖαι πύλαι)⁸²⁹. En revanche, on trouve une réminiscence mégarienne dans le nom de la localité Gérانيا, située par Pline aux environs de Callatis, et à laquelle correspond la montagne Géraneaia de la Mégaride⁸³⁰. Cette ancienne appellation mégarienne fut sans doute introduite dans la colonie du Pont-Gauche par le biais d'Héraclée⁸³¹.

La collaboration des Mégariens et des Béotiens dans la colonisation est peut-être illustrée par l'aménagement à Delphes des Trésors des deux peuples l'un à côté de l'autre⁸³². Dans ce cadre, on notera que

828 Stéphane de Byzance, s.v. Πάνελος· ἄρσενικῶς πόλις περὶ τὸν Πόντον. ἐκλήθη δὲ ἀπὸ τινος τῶν Ἑρακλεωτῶν, ὃς ἀφίκετο ἐκ Βοιωτίας ἀπόγονος ὧν Πηνέλεω τοῦ στρατηγήσαντος ἐπὶ Τροίαν; cf. Asheri, *Herakleia*, p. 25; Burstein, *Heraclea*, p. 25.

829 Asheri, *Herakleia*, p. 14-15, 26 (avec les *testimonia*). Voir *infra*, chapitre III.1.2.6, pour l'éventuelle origine béotienne de Kallichoros, héros éponyme d'un fleuve situé à l'est d'Héraclée du Pont.

830 Pline, *NH*, IV, 18, 44.

831 I. von Bredow, «Karer im Pontos?», in *Alte Geschichte: Wege – Einsichten – Horizonte, Festschrift für E. Olshausen*, Hildesheim 1998, p. 4-5; A. Avram, in *ISM* III, p. 15-16, note aussi que les noms des trois autres localités du territoire callatien, soit Nymphaion, Parthénopolis et Héracléa, renvoient à un héritage héracléote. Car l'on connaît dans le territoire d'Héraclée du Pont des sites portant le nom de Nymphaion et de Parthénopolis.

832 E. C. Partida, *The Treasuries at Delphi: an Architectural Study*, Jonsered 2000, p. 185-191, 195, suggère que «the Archaic Megarian treasury near the Boeotian one symbolized a state/political consortium for the colonization of Herakleia in Pontus» (p. 191). Sur le trésor dédié à Delphes par les Mégariens à la fin du VI^e ou au début du V^e siècle, voir aussi F. Bommelaer, *Guide de Delphes. Le site*, Athènes-Paris 1991, p. 126-127; A. Jacquemin, *Offrandes monumentales à Delphes*, Athènes-Paris 1999, p. 54.

la décision des Delphiens de graver un décret de proxénie pour deux Callatiens (*FD* III 1, 158) sur le socle du Trésor de Mégare fut peut-être prise en tenant compte de la *syngéneia* («parenté») qui liait Callatis à Mégare⁸³³.

Au demeurant, Strabon fournit une tradition de fondation différente: selon cet auteur, ce seraient des *apoikoi* originaires de Milet qui fondèrent Héraclée du Pont⁸³⁴. En suivant probablement Théopompe⁸³⁵, cet auteur évoque aussi l'accord conclu entre les Milésiens, en tant que premiers fondateurs, et les Mariandyniens.

Εἴρηται δὲ καὶ τοῦτο ἥτι πρῶτοι τὴν Ἡράκλειαν κτίσαντες Μιλήσιοι τοὺς Μαριανδυνοὺς εἰλωτεῦν ἠνάγκασαν τοὺς προκατέχοντας τὸν τόπον, ὥστε καὶ πιπράσκεσθαι ὑπ' αὐτῶν, μὴ εἰς τὴν ὑπερορίαν δέ, συμβῆναι γὰρ ἐπὶ τούτοις.

On a dit aussi que les Milésiens, comme premiers fondateurs d'Héraclée, contraignirent les Mariandyniens habitant ce lieu avant eux à les servir comme des hilotes et qu'ils allèrent jusqu'à les vendre comme esclaves, mais à l'intérieur de leurs frontières seulement, en vertu d'une convention sur ce point⁸³⁶.

Burstein pense qu'il n'existe pas d'indices qui pourraient appuyer cette légende et que la source de Strabon a attribué la fondation d'Héraclée du Pont aux Milésiens à cause de la célébrité de Milet en tant que métropole⁸³⁷. Faute d'autres indices, je crois qu'il est prudent de suivre cette interprétation. La tradition d'un accord des Grecs avec les indigènes est d'ailleurs, elle aussi, suspecte. On la trouve aussi chez Posidonios, et là sans aucune mention des Milésiens, mais uniquement des Héracléotes⁸³⁸. D'autre part, il y a lieu de se demander si le récit de la fondation fournie par Strabon n'est pas une réminiscence de la concurrence dans la colonisation entre les Milésiens et les Mégariens, dont une inscription semble, on l'a vu, garder la trace⁸³⁹. Ainsi, en lançant

833 A. Avram, F. Lefèvre, *op. cit.*, p. 16.

834 Strabon, XII, 3, 4, C 542: τὴν γὰρ δὴ Ἡράκλειαν ἐν τοῖς Μαριανδυνοῖς ἰδρῦσθαι φασί, Μιλησίων κτίσμα.

835 F. Jacoby, *FGrHist* II D, p. 400; Asheri, *Herakleia*, p. 12.

836 Strabon, XII, 3, 4, C 542 (trad. de F. Lasserre, CUF).

837 Burstein, *Heraclea*, p. 13-15; A. Avram, J. Hind, G., Tsetskhladze, s.v. «Herakleia», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 956; *contra* Asheri, *Herakleia*, p. 12-17; Vinogradov, *Milet und Megara*, p. 465-473.

838 Posidonios, *FGrHist* 87 F 8. Voir *infra*, chapitre II.3.1.2.

839 Voir *supra*, chapitre II.2.4.1.3.

l'opinion selon laquelle la cité d'Héraclée avait été originellement une installation de Milet, la source de Strabon ne faisait que contester le droit de terre des Mégariens et des Béotiens en mer Noire.

En somme, on constate que, tout comme dans le cas du départ vers la Sicile et vers la Propontide, les Mégariens firent appel aux ressortissants d'autres cités pour la fondation d'Héraclée du Pont. Le fait que la colonie pontique ait été fondée à une époque plus récente et mieux documentée (milieu du VI^e siècle), et qu'elle ait été aussi le lieu d'origine d'un nombre important de philosophes et d'historiens explique pourquoi l'on possède plus d'informations sur l'origine exacte des fondateurs de la cité. Les sources textuelles évoquent des colons de Mégare, de Tanagra, de Thèbes. Mais des colons d'autres établissements de la Béotie, comme Siphai, auraient également participé à cette entreprise. Il est bien possible que plusieurs groupes de colons soient venus ultérieurement à Héraclée du Pont, en tant que colons additionnels (*époikoi*). Suivant Avram, les conflits internes que la cité connaît à l'époque archaïque, évoqués par Aristote d'une manière anachronique comme des luttes entre des «oligarques» et des «démocrates», seraient le reflet des luttes entre différents groupes de colons – des *apoikoi* ou des *époikoi* – pour le partage des terres⁸⁴⁰.

On connaît également les noms de quelques chefs des colons, l'éciste Gnésiochos de Mégare, Damis de Thèbes, le Béotien Panélos. De même qu'à Byzance⁸⁴¹, ces chefs deviendront à Héraclée du Pont des ancêtres héroïsés des familles ou des groupes pseudo-familiaux de type *génos* ou *patria* (voir ci-dessus le cas de Damis considéré comme fondateur d'un *génos*). Au surplus, les Héracléotes célébraient aussi le héros argonaute Idmôn/Agamestor, que le dieu de Delphes aurait choisi en tant que «protecteur» (ποισσοῦχος) de la cité, et surtout Héraclès, l'éponyme mythique.

840 Avram, *Cités gr.*, p. 299; *idem*, *Héraclée et ses colonies*, p. 220-221. On rappelle que d'après Aristote, *Politique*, V, 5, 3-4, 1304b 31-39, la «démocratie» fut renversée à Héraclée du Pont aussitôt après la fondation – et d'une manière identique à Mégare – par les exilés du régime «démocratique». Sur ce passage, voir *supra*, chapitre I.3.1. Justin, XVI, 3, 8, témoigne aussi des conflits externes et internes auxquels était confrontée la cité d'Héraclée du Pont. Pour les *époikoi* qui provoquent la *stasis* dans une colonie, voir *supra*, chapitre II.2.4.1.7.

841 Voir *supra*, chapitre II.2.4.1.8.

Quant aux causes de la fondation d'Héraclée du Pont par les Mégariens, il convient d'évoquer en premier lieu les luttes internes qui entraînent d'importants bouleversements politiques dans la cité de l'isthme⁸⁴². En second lieu, il n'est pas exclu que les défaites des Mégariens dans les guerres contre les Athéniens aient eu comme résultat le départ d'*apoikoi* mégariens pour la mer Noire⁸⁴³. Pour Justin (XVI, 3, 5-6), les raisons de l'installation d'Héraclée du Pont par les Béotiens furent la peste et les défaites dans la guerre contre les gens de Phocide. Mais comme il a été suggéré plus haut, cet auteur ne fait en réalité que transposer dans son récit la structure classique du mythe d'une fondation selon laquelle le recours à la colonisation, prédit par le dieu de Delphes, doit être préfiguré par des calamités naturelles et/ou des guerres. Parmi les causes de la participation des Béotiens au mouvement de colonisation mégarien, il y avait peut-être les problèmes économiques et sociaux posés par l'accumulation et la distribution des terres et des privilèges à l'intérieur d'un nombre limité de familles⁸⁴⁴. De même, on peut penser, mais sans pouvoir le prouver, que la richesse des gisements de minerais qui se trouvaient dans le territoire des Mariandyniens et dont les documents littéraires et archéologiques ont confirmé la trace, avait également attiré les Grecs⁸⁴⁵.

Quelles que soient les raisons de l'installation des premiers *apoikoi* mégariens et béotiens, on retiendra que la cité fut établie dans une région fertile, mais qui n'est réellement dominée qu'au prix de plusieurs guerres avec les indigènes (voir ci-après). De plus, les Héracléotes se sont révélés des commerçants redoutables et leur expansion est mise en

842 Voir *supra*, chapitre I.3.2.

843 Burstein, *Heraclea*, p. 14; Hind, *Megarian Colonization*, p. 134. Voir *supra*, chapitre I.2.3.

844 Voir R. J. Buck, *A History of Boeotia*, Edmonton 1979, p. 91-101, sur la question de la possession des lots de terre et des rapports entre les différentes communautés de la Béotie à l'époque archaïque.

845 Apollonios de Rhodes, II, 141, rapporte que les Bébryces et les Mariandyniens «combattaient sans cesse pour un territoire riche en fer». On note qu'une exploitation ancienne des gisements de minerai de fer a été découverte dans la région située à l'est du fleuve Sangarios, dans le massif du Çamdağ: Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 5-10; B. Sergent, «Les premiers Celtes d'Anatolie», *REA* 90, 3-4, 1988, p. 342. Cf. Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 113, qui pense que la recherche des métaux constituait la cause du départ des Béotiens vers la Propontide et le Pont-Euxin.

évidence aussi par la fondation de plusieurs établissements en mer Noire⁸⁴⁶. Ils installèrent Callatis sur la côte ouest (dans la deuxième moitié du VI^e siècle ou au début du IV^e siècle⁸⁴⁷, aujourd'hui Mangalia), Chersonèse sur la côte nord (dans la première moitié du V^e siècle⁸⁴⁸, près de l'actuelle Sébastopol) et Kiéros, vers l'intérieur de l'Asie Mineure⁸⁴⁹. Les récits font aussi de Panélos (voir ci-dessus) et de l'île de Thynias (appelée aussi Apollonia, l'actuelle île de Kefken) des installations héracléotes⁸⁵⁰.

- 846 Sur l'activité commerciale des Héracléotes, voir Burstein, *Heraclea*, p. 12-13; Bittner, *Herakleia*, p. 125-145.
- 847 La date de fondation de Callatis, transmise par le Ps.-Scymos (F. 4: à l'époque où « Amyntas prit le pouvoir en Macédoine »), n'est pas très précise, car trois rois macédoniens portaient ce nom, notamment Amyntas I^{er} et Amyntas III (le père de Philippe II). Les plus anciennes découvertes de Callatis remontent au IV^e siècle: Avram, in *ISM*, p. 9-11 (avec les références antérieures).
- 848 Ps.-Scymnos, F 12. Bien que la date de la fondation de la cité traditionnellement admise par les modernes soit de 422/1, l'année où les Déliens furent expulsés par les Athéniens de l'île et allèrent s'installer sur la côte nord-ouest de l'Asie Mineure, à Adramyttion (H. Schneiderwirth, *Das pontische Heraklea*, Heiligenstadt 1882, p. 15; Burstein, *Heraclea*, p. 34-35, p. 119, n. 109), les découvertes archéologiques suggèrent l'existence d'un établissement grec à Chersonèse déjà dans la première moitié du V^e siècle: R. V. Stoyanov, « Quelques notes sur l'époque et les causes de la fondation de Chersonèse Taurique », *VDI*, 2007, 2, p. 125-144 (en russe, avec la bibliographie). Sur la fondation de Chersonèse, voir aussi A. A. Zedgenidze, « La date de fondation de Chersonèse Taurique », *KSIA* 159, 1979, p. 26-34 (en russe); Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 57-87; *idem*, « The Foundation of Tauric Chersonesus », in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, Historia Einzelschriften 121, G. Tsetschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 227-248; M. I. Zolotarev, « Sur la chronologie de Chersonèse à l'époque archaïque », in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 311-317.
- 849 Sur la colonie héracléote de Kiéros, devenue Prusias de l'Hypios après la conquête par le roi bityhinien Prusias I^{er}, voir Magie, *Roman Rule*, vol. I, p. 307, vol. II, p. 1190, n. 21; F. K. Dörner, s.v. « Prusias ad Hypium » 5, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1128-1148; Robert, *À travers l'Asie-Mineure*, p. 61-62; Ameling, *I. Prusias ad Hyp.*, p. 1-4; P. Debord, *REA* 100, 1-2, 1998, p. 143, 146; H.-L. Fernoux, *Pallas* 51, 1999, p. 187. Concernant les combats entre Héraclée du Pont et les Bithyniens pour le contrôle de Kiéros, voir aussi Vitucci, *Regno di Bitinia*, p. 22-23.
- 850 Ps.-Scymnos, F 34; cf. Asheri, *Herakleia*, p. 14, 34; F. K. Dörner, W. Hoepfner, « Das Einland Thynias-Apollonia », *MDAI(I)* 39, 1989, p. 103-106.

À l'image des Mégariens de Grèce, les Héracléotes firent, à leur tour, appel à des *synoikoi* – des Ioniens⁸⁵¹, des Déliens ou des ressortissants du *polichnion* béotien de Délion⁸⁵² – pour la fondation de Chersonèse Taurique. Ultérieurement, ils rappellent à l'époque impériale leur glorieux passé, en désignant fièrement leur ville sur une émission monétaire comme «la métropole de nombreuses colonies»⁸⁵³.

II.3.1.2 Les rapports entre les Héracléotes et les Mariandyniens

Les Mariandyniens, la population barbare située dans le territoire d'Héraclée du Pont, avaient une origine controversée dans l'Antiquité. Strabon les place dans la liste des peuples d'origine thrace, tandis que des scholies à Apollonios de Rhodes considèrent qu'ils s'apparentaient aux Cimmériens. En revanche, en avançant plusieurs parallèles mytholo-

851 Étant donné que l'on trouve dans les premières inscriptions de Chersonèse (les *ostraka*, voir *supra*, chapitre I.3.2) des noms à la fois d'origine dorienne et ionienne, Vinogradov et Zolotarev estiment que des colons ioniens se trouvaient déjà à Héraclée du Pont (voir ci-dessus la tradition de la fondation milésienne d'Héraclée) et que ceux-ci avaient ensuite participé avec les Mégariens, les Béotiens et les Déliens à la fondation de Chersonèse : Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 111-131, surtout p. 130 ; Vinogradov, *Milet und Megara*, p. 465-467 ; cf. L. Dubois, *Bull. ép.*, 1991, 420 ; 2000, 487 ; A. Avram, *Bull. ép.*, 2008, 409. Une autre solution serait que des colons milésiens de la mer Noire (de Sinope ?) se soient adjoints aux Héracléotes pour la fondation de Chersonèse : Vinogradov-Zolotarev, *Chersonèse*, p. 409, suivi par Avram, *Héraclée et ses colonies*, p. 215-216. Voir aussi *supra*, chapitre II.2.4.1.3.

852 Hind, *Megarian Colonization*, p. 145, suggère que dans le texte du Ps.-Scymnos (F 12, mentionnant la fondation de Chersonèse par les Héracléotes et les Déliens), il y aurait une confusion entre les ressortissants de Délos (Δήλιοι) et ceux de Δήλιον, un *polichnion* situé dans le territoire de Tanagra. Sur le Délion béotien, voir Fossey, *Topography*, p. 62-65.

853 Le titre Ἡρακλεώταν ματρός ἀποίκων πόλεων est mentionné par la légende de plusieurs monnaies frappées par Héraclée : Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 2, p. 345, 357-358, n^{os} 72, 76-78, qui estiment aussi que sur le revers d'une de ces monnaies (le n^o 72), les trois petits personnages représentés debout devant Zeus (ou le Démos) seraient soit les Charites, soit, plus probablement, trois colonies héracléotes. La dernière identification, qui fut acceptée aussi par Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 6, n. 3, reste difficile à suivre, en raison, d'une part, de l'absence de parallèles, et, d'autre part, du fait qu'il a existé plus de trois établissements héracléotes (voir ci-dessus).

giques et onomastiques, Sergent n'hésite pas à les introduire dans la liste des peuples celtes d'Anatolie⁸⁵⁴.

Contrairement à la question de l'origine des Mariandyniens, les récits s'accordent sur leur statut servile et les comparent aux hilotes de Sparte, aux *pénestes* de Thessalie, à la population dépendante de Crète et de Syracuse⁸⁵⁵. Ils sont aussi désignés comme des « porteurs de dons » (δωροφόροι)⁸⁵⁶. Aristote les inclut dans la catégorie « des périèques et des cultivateurs du territoire » (περίοικοι καὶ τὴν χώραν γεωργοῦν-της), en ajoutant que ce peuple fournissait aux Héracléotes les équipages pour un grand nombre de trières⁸⁵⁷. Cette documentation autorise à intégrer les Mariandyniens parmi les peuples dépendants de l'Antiquité⁸⁵⁸. Et on note que, dans les colonies mégariennes, ce sont

854 Strabon, XII, 3, 4, C 542 (cite Théopompe, *FGrHist* 115 F 388); VII, 3, 2, C 295; Scholie à Apollonios de Rhodes, I, 1126/31a (cite Promathidas d'Héraclée, *FGrHist* 430 F 1); II, 140a; II, 723; II, 780-783a. Pour les sources antiques évoquant les Mariandyniens, leur origine et la localisation de leur territoire, voir surtout W. Ruge, s.v. « Mariandynoi », *RE* XIV, 1930, col. 1747-1749; Jacoby, *FGrHist* I A, p. 355; Burstein, *Heracleia*, p. 6-11; Asheri, *Herakleia*, p. 17-19; B. Sergent, *op. cit.*, p. 336-345; Ivantchik, *Am Vorabend der Kolon.*, p. 129-132. Le peu d'informations dont l'on dispose sur les indigènes du territoire d'Héraclée du Pont ne nous permet pas d'identifier une onomastique mariandynienne. Cf. A. Avram, « Indigenous Names in Heraclea Pontica », in *Personal Names in Ancient Anatolia*, PBA 191, R. Parker (éd.), Oxford 2013, p. 51-62.

855 Platon, *Lois*, VI, 776 c-d; Kallistratos, *FGrHist* 348 F 4 (*apud* Athénée, VI, 263 E); *Souda*, s.v. κλαρόται.

856 Pollux, III, 83; Euphorion, fr. 78 (éd. J. U. Powel; *apud* Athénée, VI, 263 D-E); Kallistratos, *FGrHist* 348 F 4; Hésychios, *Lexicon*, s.v. δωροφόρους (éd. K. Latte).

857 Aristote, *Politique*, VII, 6, 8, 1327a 10-15.

858 D. Lotze, *op. cit.*, p. 56-57; Vidal-Naquet, *L'historiographie gr. de l'esclavage*, p. 37-38; D. M. Pippidi, « Le problème de la main-d'œuvre agricole dans les colonies grecques de la mer Noire », in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M.I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 67; E.D. Frolov, « Les Mariandyniens d'Héraclée (les relations entre les colons grecs et les tribus indigènes dans l'aire de la colonisation dorienne) », in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 22-33 (en russe); Avram, *Mariandynier*, p. 19-28; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 123-125; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 95-96; C. Schuler, *op. cit.*, p. 200; S. Gallotta, « Tra integrazione ed emarginazione: gli indigeni nelle *poleis* greche del Mar Nero », in *Serta antiqua et mediaevalia VII. Il cittadino, lo straniero, il barbaro, fra integrazione ed emarginazione nell'antichità. Atti del I incontro internazionale di storia antica (Genova 22-24 maggio 2003)*, M.G. Angeli Bertinelli et A. Donati (éds.), Roma 2005, p. 427-431.

les *laoi* et les *geôrgoi* mysiens de Byzance qui semblent avoir eu un statut analogue aux Mariandyniens d'Héraclée⁸⁵⁹.

À en croire certains récits, les Héracléotes auraient même conclu un accord originel avec les indigènes, selon lequel ces derniers travaillaient à la solde des Grecs qui, quant à eux, subvenaient à leurs besoins et n'avaient pas le droit de les vendre à l'étranger⁸⁶⁰. Il est toutefois difficile de savoir si cette tradition a un caractère historique ou si elle n'est pas une idéalisation des premières relations avec les Mariandyniens⁸⁶¹. Et cela d'autant plus que l'on dispose d'autres légendes qui évoquent l'entente existant primitivement entre les Grecs et les indigènes. Ainsi, Apollonios de Rhodes (II, 746-750) mentionne à la fois le bon accueil fait aux Mégariens par les Mariandyniens et fait d'Héraclès, l'éponyme mythique de la cité grecque, un allié des Mariandyniens contre la tribu indigène des Bébryces (II, 752-810). À ce propos, Desideri estime que la source des légendes d'Apollonios est Nymphis, qui les aurait inventées afin de : « 1) creare un fondamento mitologico alla politica tirannica e poi aristocratica di collaborazione fra Eracleoti e Mariandini; 2) dare una legittimazione postuma, mitologico anch'essa, delle rivendicazioni territoriali di Eraclea »⁸⁶².

Au demeurant, les Mariandyniens n'auraient pas été soumis tous en même temps par les fondateurs d'Héraclée du Pont, mais probablement d'abord ceux d'entre eux qui se trouvaient dans la proximité de la

859 Voir *supra*, chapitre II.2.4.2.

860 Posidonios, *FGrHist* 87 F 8 (*apud* Athénée, VI, 263 C-D); Strabon, XII, 3, 4, C 542 (qui note pourtant que le contrat de servitude fut établi entre les Milésiens et les Mariandyniens). Selon S.J. Saprykin, « Les *poleis* et la population locale du littoral sud de la mer Noire à l'époque archaïque et classique : Héraclée et les Mariandyniens », in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 9-22 (en russe), les accords conclus entre les Grecs des colonies de la mer Noire et les indigènes visaient aussi la protection commune contre les attaques d'autres tribus barbares. Voir aussi Hind, *Megarian Colonization*, p. 135, qui estime que « the native people, the Mariandyni, may have initially ceded some costal territory fairly peacefully, being in need of protection from more powerful neighbours, the Bebrykes and Paphlagones ».

861 C. Schuler, *op. cit.*, p. 199-200; cf. B. Sergent, *op. cit.*, p. 344-345, qui considère que ce contrat de servage est une institution d'origine celtique.

862 Desideri, *Storiografia eracleota*, p. 402, ajoute aussi : « Il punto di collegamento fra i due motivi è ovvio: una rivendicazione territoriale in tanto aveva senso, in quanto poteva appoggiarsi ad un *ethnos*, di cui i Greci della città fungevano da protettori e rappresentanti, fin dall'epoca del loro eponimo mitico ».

nouvelle cité⁸⁶³. On remarque en effet que selon Hérodote, il y avait des Mariandyniens qui payaient tribut aux Perses et qui servaient indépendamment dans l'armée de Xerxès⁸⁶⁴. Grâce aux récits d'Hécatée⁸⁶⁵ et de Théophraste⁸⁶⁶, on apprend aussi le nom d'une cité (Stephanis) et d'un bourg (Acones) des Mariandyniens.

En ce qui concerne les luttes avec les indigènes, Pausanias évoque des consécrationes faites par les Héracléotes à Olympie, après des incursions sur le territoire des Mariandyniens⁸⁶⁷. De même, Justin témoigne, on l'a vu, des nombreuses guerres menées par les Héracléotes contre les peuples voisins⁸⁶⁸. Ces conflits pourraient s'expliquer par la nécessité de distribuer des lots de terre aux nouveaux colons⁸⁶⁹, phénomène auquel Chersonèse, la colonie d'Héraclée du Pont, semble avoir aussi été confrontée⁸⁷⁰.

Il faut ajouter que la mainmise des Héracléotes sur les territoires des Mariandyniens et l'occupation des terres des Taures par des Chersonésitains ont été considérées par certains chercheurs comme des indices en faveur de l'opinion que la colonisation dorienne, par opposition à la colonisation ionienne, aurait eu un caractère violent, visant principalement l'exploitation des populations locales⁸⁷¹. Cette vision moderniste, qui

863 Burstein, *Heraclea*, p. 29-30; Asheri, *Herakleia*, p. 18; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 95.

864 Hérodote, I, 28; III, 90; VII, 72.

865 Hécatée, *FGrHist* 1 F 198: Στεφανίς· πόλις Μαριανδυνῶν; cf. Asheri, *Herakleia*, p. 20; Avram, *Mariandynier*, p. 23-24; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 125.

866 Théophraste, *Recherches sur les plantes*, IX, 16, 4, note que la plante appelée *akoniton* pousse ἐν ταῖς Ἀκόναις (...) αὕτη δέ ἐστι κώμη τις τῶν Μαριανδυνῶν; cf. A. Ivantchik, «Les Thraces et les Mariandynes dans la tradition locale d'Héraclée du Pont», in *The Thracian World at the Crossroads of Civilizations. Proceedings of the Seventh International Congress of Thracology (Constanta-Mangalia-Tulcea, 20-26 May 1996)*, vol. I, P. Roman et al. (éds.), Bucarest 1997, p. 329-331; *idem*, *Am Vorabend der Kolon.*, p. 127-129.

867 Pausanias, V, 26, 7.

868 Justin, XVI, 3, 8.

869 Burstein, *Heraclea*, p. 23-24.

870 Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 78.

871 E. D. Frolov, *op. cit.*, p. 22-33 (en russe); G. R. Tsetschladze, «Greek Colonisation of the Black Sea Area. Historical Interpretation of Archaeology», in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, Historia Einzelschriften 121, G. Tsetschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 47-48.

veut attribuer des caractéristiques aux *apoikiai* grecques en fonction de l'origine de leurs fondateurs, est sans nul doute erronée. Car, comme on l'a vu, ni Héraclée du Pont, ni Chersonèse, ne furent l'œuvre des seuls colons mégariens et il y eut dans les deux cités des Béotiens, mais également des Ioniens dans le cas de Chersonèse. Mieux, on ne possède pas d'indices selon lesquels, dans les établissements mégariens de la mer Noire, les Grecs exploitaient d'une manière générale la population indigène de leurs territoires, et les conclusions relatives à Héraclée du Pont et à Chersonèse ne peuvent pas être extrapolées pour Callatis et Mésambria.

Du reste, d'aucuns estiment que les Mariandyniens auraient pu être intégrés dans le *démos* héracléote lors des situations de crise, notamment au moment de la réforme démocratique du IV^e siècle, qui avait entraîné une augmentation du nombre des subdivisions civiques (des *hékatostryes*) de douze à soixante⁸⁷², ou de la tyrannie de Cléarque (en 364), quand on avait assisté à une redistribution des terres et à l'affranchissement des esclaves des riches. Le tyran aurait même imposé des mariages entre ces esclaves et les filles de leurs anciens maîtres⁸⁷³. Ces témoignages suggèrent que la condition servile des Mariandyniens aurait pu changer au fil du temps et que certains d'entre eux auraient pu être affranchis, voire recevoir le droit de cité.

872 Avram, *Mariandynier*, p. 25-26 ; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 124-125. En se fondant sur le témoignage d'Aristote (*Politique*, VII, 6, 8, 1327a 10-15), Avram suggère que les Mariandyniens étaient divisés en deux catégories : les *péroikoi*, bénéficiaires d'une condition sociale plus avantageuse, qui pouvaient être intégrés dans le *démos*, et les « cultivateurs », ayant un statut d'esclavage, similaire à celui des hilotes. Sur l'augmentation du nombre des « centaines » à Héraclée du Pont, voir *infra*, chapitre III.1.2.3.

873 Justin, XVI, 5, 1-4 ; cf. Asheri, *Herakleia*, p. 23, 30-31 ; *idem*, « Tyrannie et mariage forcé. Essai d'histoire sociale grecque », *Annales (HSS)* 32, 1, 1977, p. 25-26 ; Vidal-Naquet, *L'historiographie gr. de l'esclavage*, p. 38 ; Papazoglou, *Laioi et paroikoi*, p. 96, n. 211.

II.3.2 *Mésambria*

II.3.2.1 *Les récits concernant la fondation de Mésambria*

La cité de Mésambria (la médiévale Mesembria/Misevria, la moderne Nessèbre⁸⁷⁴) fut installée sur une petite presqu'île (25 ha. aujourd'hui, mais probablement environ 40 ha. à l'époque classique) dans la partie nord du golfe moderne de Bourgas, en Bulgarie. À cause du changement du niveau de la mer Noire et des transformations géomorphologiques, une grande partie de la ville antique, y compris de son acropole, fut submergée, et c'est grâce aux recherches sous-marines qu'on a pu délimiter le tracé exact des remparts urbains⁸⁷⁵.

Le Ps.-Scymnos rapporte que les Mégariens et les Chalcédoniens établirent la cité de Mésambria lors de la guerre de Darius contre les Scythes.

Περὶ τὴν ὑπώρειαν δὲ τοῦ καλουμένου
Αἴμου πόλις ἐστὶ λεγομένη Μεσημβρία,
τῇ Θρακίᾳ Γετικῇ τε συνορίζουσα γῆ·
Καλχηδόνιοι τὰύτην δὲ Μεγαρεῖς τ' ὥκισαν
ὅτ' ἐπὶ Σκύθασι Δαρειὸς ἐστρατεύετο.

Au pied de la montagne qu'on appelle l'Haimos, on a la ville de Mésambria, qui confine à la Thrace et au pays de Gètes. Des Chalcédoniens et des Mégariens l'ont colonisée au temps où Darius guerroyait contre les Scythes⁸⁷⁶.

874 Sur les différentes variantes du nom de la ville depuis l'Antiquité jusqu'au Moyen Âge, voir Velkov, *Mesambria*, p. 27.

875 Sur le site de Mésambria et sur l'extension de la ville antique, voir Velkov, *Mesambria*, p. 9; Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 34, 36-37; *eadem*, «Le système de défense hellénique de Mesambria du côté nord à la lumière des recherches sous-marines», in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 96-109; J. Hind, «Greek and Barbarian Peoples on the Shores of the Black Sea», *AR* 30, 1983-1984, p. 73; H. Preshlenov, «Mesambria», in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 158-164; M. Oppermann, *Die westpontischen Poleis und ihr indigenes Umfeld in vorrömischer Zeit*, Langenweißbach 2004, p. 28, 84. Pour les recherches sous-marines à Mésambria, voir notamment L. Ognenova-Marinova, «Nesebăr: trent'anni di ricerche di terra e subacque», *BA* 75, 59, 1990, p. 125-129. Les différentes graphies du nom de la cité depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui sont rassemblées chez Velkov, *Mesambria*, p. 27-28.

876 Ps.-Scymnos, 738-742 (trad. D. Marcotte, CUF). La tradition du Ps.-Scymnos est reprise chez Anonymus, *Periplus Ponti Euxini*, 84-85 (éd. A. Diller).

Ce récit, dont la source est probablement Démétrios de Callatis⁸⁷⁷, implique que la fondation de Mésambria eut lieu entre 514 et 510 (peut-être plus exactement vers 513/2)⁸⁷⁸. De même, l'origine mégarienne de la cité est évoquée aussi par Strabon⁸⁷⁹.

Par ailleurs, Hérodote rapporte que les Byzantins et les Chalcédoniens, menacés en 493 par la flotte phénicienne au service des Perses, s'installèrent à Mésambria.⁸⁸⁰

Βυζάντιοι μὲν νῦν καὶ οἱ πέρηθε Καλχηδόνιοι οὐδ' ὑπέμειναν ἐπιπλέοντας τοὺς Φοίνικας, ἀλλ' οἷχοντο ἀπολιπόντες τὴν σφετέρην ἔσω ἐς τὸν Εὐξείνιον Πόντον, καὶ ἐνθαῦτα πόλιν Μεσαμβρίην οἰκησαν.

Les Byzantins et les Chalcédoniens, qui habitent en face, n'attendirent même pas l'arrivée de la flotte phénicienne; ils partirent, abandonnant leur patrie, et pénétrèrent dans le Pont-Euxin, où ils s'établirent dans la ville de Mésambria⁸⁸¹.

En suivant ce récit, Eustathe, dans son commentaire à Denys le Périégète (et non pas à Denys de Byzance, comme il apparaît à tort chez certains modernes⁸⁸²) indique aussi que les Byzantins et les Chalcédoniens, qui avaient été vaincus dans un combat, fondèrent Mésambria⁸⁸³.

877 Velkov, *Mesambria*, p. 16; Avram, *Cités gr.*, p. 291. Sur Démétrios de Callatis, voir E. Schwartz, s.v. «Demetrios» 77, *RE* IV, 1901, col. 2806-2807; Dana, *Culture*, p. 239.

878 H. Bengston, *Griechische Geschichte: von den Anfängen bis in die römische Kaiserzeit*, 5. durchgesehene und ergänzte Auflage, München 1977, p. 139-140; M. A. Dandamaev, *A Political History of the Achaemenid Empire*, Leiden 1989, p. 136-140.

879 Strabon, VII, 6, 1, C 319: Μεσημβρία Μεγαρέων ἄποικος.

880 Sur le rôle de Byzance et de Chalcédoine dans la révolte des Grecs contre les Perses, on verra Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 12-16.

881 Hérodote, VI, 33 (trad. de P.-E. Legrand, CUF).

882 Voir par exemple G. Mihailov, *IGBulg* I², p. 255, qui renvoie pour le passage d'Eustathe à «schol. ad Dionysium Periegetam, cuius editionem novam non vidi: Dionysii Byzantii Anapulus Bospori una cum scholiis, ed. R. Güngerich, Berolini 1927». La même confusion chez Velkov, *Mesambria*, p. 15; *idem*, «Mesambria Pontica», in *Die bulgarische Schwarzmerküste im Altertum*, Xenia 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 38; A. Bresson, «Sur une inscription de Mesembria (*IGBulg*, I², 335 septies)», in *Tarih Boyunca Karadeniz Kongresi Bildirileri – Congrès International sur la mer Noire (1-3 Juin 1988)*, Samsun 1990, p. 501.

883 Eustathe, *GGM* II, 803, p. 356-357: Ἱστορεῖται δὲ καὶ τὴν ἐν ἁριστερᾷ τοῦ Εὐξείνου Πόντου Μεσημβρίαν Χαλκηδόνιων εἶναι κτίσμα καὶ Βυζαντίων, ἡττηθέντων ἔν τινι μάχῃ καὶ φυγόντων ἐκεῖ.

En constatant les divergences entre les récits d'Hérodote et du Ps.-Scymnos portant sur la fondation de Mésambria, plusieurs savants ont préféré la première tradition en raison de son ancienneté⁸⁸⁴. Cependant, on a pu démontrer que les deux récits de fondation ne sont pas en contradiction et qu'il n'y a pas de raisons de privilégier une variante en faveur de l'autre. En effet, chez Hérodote l'aoriste οἰκησαν (du verbe οἰκέω), contrairement à l'aoriste ὄκισαν (du verbe οἰκίζω) employé par le Ps.-Scymnos, n'implique pas une fondation (κτίσις), mais une installation dans une cité préexistante⁸⁸⁵. La confusion du verbe οἰκέω d'Hérodote avec οἰκίζω expliquerait pourquoi Eustathe parle de la fondation (κτίσμος) de Mésambria par les Byzantins et les Chalcédoniens⁸⁸⁶. Par conséquent, la tradition d'Hérodote ne témoigne pas de la fondation de Mésambria, mais de l'arrivée dans cette cité d'un groupe de colons supplémentaires, originaires de Byzance et de Chalcédoine. Il est d'ailleurs probable que plusieurs Byzantins et Chalcédoniens retournèrent dans leur patrie après que la flotte grecque, sous la conduite du Spartiate Pausanias, libéra vers 478-477 les cités du Bosphore de la domination perse⁸⁸⁷.

Du reste, on remarque qu'Hérodote mentionne la cité de Mésambria dans le chapitre concernant l'expédition de Darius contre les Scythes, ce qui suggérerait que la cité existait déjà à ce moment-là⁸⁸⁸.

Πρὶν δὲ ἀπικέσθαι ἐπὶ τὸν Ἰστρον, πρῶτους αἰρέει Γέτας τοὺς ἀθανατίζοντας. Οἱ μὲν γὰρ τὸν Σαλμυδησὸν ἔχοντες Θρήικες καὶ ὑπὲρ Ἀπολλωνίης τε

884 Isaac, *Gr. Settlement. in Thrace*, p. 250-251 ; Demand, *Urban Relocation*, p. 42-43 ; Hind, *Megarian Colonisation*, p. 138.

885 C'est à Casevitz, *Vocabulaire*, p. 75-81, qu'appartient le mérite d'avoir démontré de manière convaincante que le verbe οἰκέω (« avoir résidence », « habiter ») ne se réfère pas spécifiquement au processus de la colonisation. À propos du passage d'Hérodote, VI, 33, le savant français estime qu'il concerne « une installation accidentelle et précaire aux temps historiques, sans intention colonisatrice » (p. 77). Cependant, bien avant lui, W. W. How, J. Wells, *A Commentary on Herodotus*, vol. II, Oxford 1912 (réimpr. Oxford 1961), ad VI, 33, p. 75, notaient déjà « οἰκησαν <took up their abode in,> not οἰκισαν <founded>, the previous existence of Mesembria is implied in iv. 93 ». L'enquête de Casevitz a été suivie par Ehrhardt, *Die politischen Beziehungen*, p. 92 ; D. Marcotte, *op. cit.*, p. 237-238 ; Avram, *Cités gr.*, p. 291 ; T. Miller, *Die griechische Kolonisation im Spiegel literarischer Zeugnisse*, Tübingen 1997, p. 67-68 ; *contra* Hind, *Megarian Colonisation*, p. 137-138.

886 Avram, *Cités gr.*, p. 291

887 Voir *supra*, chapitre II.2.4.1.2.

888 W. W. How, J. Wells, *op. cit.*, ad VI, 33, p. 75.

καὶ Μεσσαμβρίας πόλιος οἰκημένοι, καλεόμενοι δὲ Σκυρμιάδαι καὶ Νιψαῖοι, ἀμαχητὶ σφέας αὐτοὺς παρέδοσαν Δαρείῳ.

Avant d'arriver à l'Istros, Darius soumit en premier lieu les Gètes, qui croient à leur immortalité. Car les Thraces qui occupent Salmydessos et qui habitent au-dessus d'Apollonia et de la ville de Mésambria, ceux qu'on appelle Skyrmiades et Nipséens, s'étaient rendus à lui sans combats⁸⁸⁹.

L'opinion d'aucuns selon laquelle la colonie mégarienne n'est évoquée dans ce passage que pour situer géographiquement les tribus thraces n'est pas convaincante⁸⁹⁰. Car il est peu probable que vers le milieu du V^e siècle des cités pontiques telles que Mésambria ou Apollonia aient pu être facilement localisées par les lecteurs de l'historien d'Halicarnasse. Il convient aussi de repousser l'idée que l'on aurait chez Hérodote la mention d'un site thrace homonyme que les Grecs avaient occupé par la suite⁸⁹¹, car les découvertes archéologiques ne confirment pas une présence thrace à Mésambria à l'époque de la colonisation grecque (voir ci-après).

On conclura donc que Mésambria accueillit plusieurs vagues de colons originaires de Mégare, de Chalcédoine et de Byzance⁸⁹². Sur la foi des récits du Ps.-Scymnos et d'Hérodote, on doit identifier deux événements distincts : tout d'abord, la fondation de la cité vers 513/2 par les Mégariens et les Chalcédoniens, ensuite l'arrivée des Byzantins et des Chalcédoniens, sous la pression du danger perse, comme *époikoi* en 493⁸⁹³.

889 Hérodote, IV, 93 (trad. de P.-E. Legrand, CUF).

890 Demand, *Urban Relocation*, p. 186-187, n. 4, estime que la mention de Mésambria par Hérodote dans le contexte de la description de la campagne de Darius contre les Scythes, « could simply be a mean of identifying the location in terms a fifth-century audience would understand ». Pareillement, Hind, *Megarian Colonisation*, p. 138, note : « However, the mention of Apollonia and Mesambria, at 4. 93, is in a parenthesis, describing the location of two minor Thracian tribes on Darius' route. It may simply reflect the situation by Herodotus' own time, and should not be taken to discredit historian's later description of the circumstances and time of foundation ».

891 B. Lenk, s.v. « Mesambria » 1, *RE* XV, 1931, col. 1073, note « Herod. IV 93 erwähnt zwar die Stadt schon gelegentlich des Skythenzuges, aber nur um die Wohnsitze eines Thrakerstammes seiner Lesern zu bezeichnen, widerspricht sich also nicht ». L'opinion de Lenk est acceptée par Hanell, *Megarische Studien*, p. 128.

892 C. M. Danov, s.v. « Pontos Euxeinos », in *RE* Suppl. IX, 1962, col. 1071 ; Velkov, *Mesambria*, p. 16.

893 Beloch, *Gr. Gesch.*², I, 2, p. 234 ; Ogenova-Marinova, *Mesambria*, p. 36 ; Alexandrescu-Morintz, *Mesambria*, p. 8 ; A. Bresson, *op. cit.*, p. 501 ; Avram, *Cités gr.*, p. 291-292 ; M. Oppermann, *op. cit.*, p. 16 ; Veligianni-Terzi, *Hellenides poleis*, p. 56-57.

À cet égard, force est de constater que cette fondation présente les deux caractéristiques principales du mouvement de colonisation mégarien : l'association des ressortissants d'autres cités grecques à l'entreprise colonisatrice des Mégariens – des *synoikoi*, les Chalcédoniens – et l'arrivée ultérieure des colons supplémentaires – des *époikoi*, les Byzantins et les Chalcédoniens.

Quant aux plus anciennes céramiques grecques découvertes à Mésambria, Lazarov estime qu'elles ne remonteraient pas au-delà de 500⁸⁹⁴. Du reste, Ogenova a récemment publié quelques figurines grecques, qui, selon elle, dateraient de la deuxième moitié ou de la fin du VI^e siècle⁸⁹⁵. Ces trouvailles offriraient une confirmation archéologique de la date de fondation de la cité fournie par le Ps.-Skymnos (vers 513/2).

Notons que la participation des Chalcédoniens et des Byzantins en tant que *synoikoi* ou *époikoi* à la colonisation de Mésambria est confirmée par la présence dans la cité du Pont-Gauche d'un *hiéromnamôn*, une magistrature qui fait défaut à Mégare, mais qui est en revanche présente dans les cités du Bosphore thrace⁸⁹⁶. De même, le culte d'Héra a pu être introduit à Mésambria par les Byzantins et/ou les Chalcédoniens, car ces derniers, on l'a vu, célébraient cette divinité dans leurs patries⁸⁹⁷.

894 M. Lazarov, « Notizen zur griechischen Kolonisation am westlichen Schwarzen Meer. Schriftquellen und archäologische Denkmäler », in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, Historia Einzelschriften 121, G. Tsetschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 90, écrit : « das früheste Material, darunter eine schwarzfigurige Oinochoe und eine Amphora von Chios, kann nicht vor 500 v. Chr. datiert werden ». Cf. L. Ogenova, « Les fouilles de Mésambria », *BCH* 84, 1960, p. 221-232 ; Karayotov, *Coinage of Mesambria* I, p. 14 ; Hind, *Megarian Colonization*, p. 138 ; M. Gyuzelev, *The West Pontic Coast between Emine Cape and Byzantion during the First Millennium BC*, Burgas 2008, p. 82-83.

895 L. Ogenova, « Terres cuites de Messambria », in *Nessebre* III, Burgas 2005, p. 51-52, p. 56, n° 1 : une miniature de Koré/Aphrodite à la colombe, datée de la fin du VI^e siècle ; p. 56, n° 2 : une tête de Koré située dans la deuxième moitié du VI^e siècle.

896 Voir *infra*, chapitre III.2.1.2.

897 Les graffiti avec la mention de ΔΙΟΣ, respectivement de ΗΡΑ trouvés dans un *bothros* daté des V^e-III^e siècles, ont été mis en rapport avec un temple dédié à Zeus et à Héra : L. Ogenova, *BCH* 84, 1960, p. 229, 231 ; *eadem*, « L'architecture domestique à Messambria IV^e-II^e s. av. J.-C. », in *Nessebre* III, Burgas 2005, p. 14 ; cf. V. Velkov, « Inscriptions antiques de Messambria », in *Nessebre* III, Burgas 2005, p. 171-172 ; Chiekova, *Cultes*, p. 164. On a trouvé aux abords de Mésambria une dédicace à Héra datant de l'époque impériale : *IGBulg* I², 352. La déesse apparaît aussi sur des monnaies de bronze émises par Mésambria au III^e siècle : Karayotov, *Coinage of*

Il faut avouer que les raisons exactes de l'installation des Mégariens dans le Pont-Gauche restent difficiles à connaître. Comme il a été déjà suggéré, on devrait compter parmi celles-ci la perte de Salamine (dans les années 520-510, suite à l'arbitrage spartiate), qui mit fin à l'expansion mégarienne dans le golfe Saronique⁸⁹⁸. D'autre part, compte tenu du début des émissions mésambriennes en argent à une date assez haute (dès le milieu du V^e siècle déjà⁸⁹⁹), et de la découverte de monnaies de bronze datant d'une période proche de la fondation, les savants ont suggéré comme causes de la fondation de Mésambria la piste du commerce avec les Thraces et la recherche des métaux (notamment cuivre)⁹⁰⁰. On notera que la cité de Mésambria bénéficiait aussi d'une position géographique favorable; elle était située sur une presqu'île facile à défendre – sans doute l'une des raisons de l'établissement des Byzantins et des Chalcédoniens en 493 – et flanquée de deux golfes au nord et au sud, qui avaient servi de ports aux Thraces, aux âges du Bronze et du Fer, aussi bien qu'aux Grecs, à l'époque historique⁹⁰¹.

Mesambria II, p. 109, pl. CXLVI, n^{os} 289-293, pl. CLVI, n^{os} 476-478. Pour le culte d'Héra à Byzance et à Chalcédoine, voir *supra*, chapitre II.2.4.1.5.

898 Voir *supra*, chapitre I.2.3.

899 Pour les premières monnaies en argent de Mésambria, voir Karayotov, *Coinage of Mesambria* I, p. 18, pl. I, n^{os} 1-2; *SNG* 9, pl. X, n^o 265; *SNG* 11, pl. X, n^o 217.

900 Velkov, *Mesambria*, p. 16; P. Delev, «Bevölkerung und Siedlungssystem an der bulgarischen Schwarzmeerküste», in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, Xenia 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 16-17; J. Stronk, «Wreckage at Salmydessos», in *Thracia Pontica* III. *Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 203-215; L. Ognenova-Marinova, «Mesambria et le monde thrace entre le VII^e et le V^e s. av. n. è.», *Thracia Pontica* III. *Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 242-243; Demand, *Urban Relocation*, p. 43. Sur l'exploitation des gisements de cuivre par les Thraces, voir aussi C. M. Danov, *op. cit.*, col. 1047; J. Hind, *AR* 30, 1983-1984, p. 74.

901 Sur les deux ports naturels de Mésambria, voir L. Ognenova-Marinova, «Mesembriacus portus», in *Thracia Pontica* V, 1994, p. 139-142. Il convient d'évoquer la découverte de plusieurs ancres en pierre, qui témoignent de l'utilisation des ports de Mésambria aux âges du Bronze et du Fer. Pour ces trouvailles, voir L. Ognenova-Marinova, «Thracia Pontica», in *Thracia Pontica* I. *La mer Noire et le monde méditerranéen (Sozopol, 9-12 octobre 1979)*, Sofia 1982, p. 69-81; P. Delev, *op. cit.*, p. 13-15; K. Porozhanov, «La ville thrace de Mesembria sur la côte de la mer Noire», in *Thracia* 13. *Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 347-348.

Quant à la *chôra* de Mésambria, bien qu'elle soit encore difficile à situer⁹⁰², les sources antiques attestent que la colonie mégarienne fonda d'autres établissements dans le Pont-Gauche. Elle installa Naulochos (aujourd'hui Obzor) et réussit ainsi à élargir son territoire vers le nord⁹⁰³. En revanche, la tradition qui faisait de Bizonè (entre Dionysopolis et Callatis, l'actuelle Kavarna) une installation mésambrienne reste encore douteuse, les quelques documents épigraphiques émanant de ce site n'étant pas rédigés en dorien, mais en *koinè*⁹⁰⁴. Enfin, grâce à une inscription, on apprend que Mésambria mena à l'époque hellénistique une guerre contre Apollonia au sujet de la possession d'Anchialos⁹⁰⁵. Strabon considère cette dernière localité comme un *polichnion* des Apolloniates⁹⁰⁶, mais la présence d'un héros homonyme à Mégare laisse penser qu'Anchialos aurait été à l'origine une installation mésambrienne⁹⁰⁷.

II.3.2.2 Les rapports entre les Mésambriens et les Thraces

Les antiques attribuèrent au nom de Mésambria une origine thrace. De fait, Strabon et Nicolas de Damas rapportent au I^{er} siècle que le premier élément provient de Ména ou Melsos, le fondateur mythique de la cité,

902 Pour la localisation du territoire de Mésambria, voir I. Karayotov, «La χώρα de Mesambria Pontika d'après les données archéologiques et numismatiques», in *Studies on Settlement Life in Ancient Thrace. Proceedings of the IIIrd International Symposium «Cabyte»*, 17-21 Mai 1993, D. Draganov (éd.), Jambol 1994, p. 283-292; M. Oppermann, *op. cit.*, p. 28-29, 84-86, 175-177, 256-258.

903 Strabon, VII, 6, 1, C 319, qualifie Naulochos de Μεσημβριανῶν πολίχνιον.

904 Le Ps.-Scymnos, F 3, note que le *polichnion* Bizonè fut selon certains une installation barbare, selon d'autres une *apoikia* des Mésambriens. L'occupation thrace de Bizonè avant l'arrivée des Grecs semble être attestée par les trouvailles. Sur Bizonè, dont le nom est certainement thrace, voir G. Mihailov, *IGBulg* I², p. 35-37; Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 61; A. Salkin, «Evidence for the Earlier Foundation of Bizone Colony», in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è.* (Sozopol, 6-12 octobre 1985), Sofia 1986, p. 251-255; Isaac, *Gr. Settlement in Thrace*, p. 259-261; Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 66-67; Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 107; D. Marcotte, *op. cit.*, p. 240; H. Preshlenov, *op. cit.*, p. 165; M. Oppermann, *op. cit.*, p. 168-169, 253-254.

905 *ISM* I, 64.

906 Strabon, VII, 6, 1, C 319.

907 A. Robu, «Le culte de Poséidon à Mégare et dans ses colonies», *Dacia* N.S. 57, 2013, p. 74.

et que le deuxième, βρία, est le nom thrace pour désigner une ville⁹⁰⁸. Les deux auteurs donnent très probablement une forme corrompue du nom de l'œciste, la forme correcte étant, comme Kramer l'a jadis prôné, Melsas⁹⁰⁹. Il existe du reste une attestation épigraphique de cette tradition littéraire. L'épigramme funéraire d'Iulia, fille de Nikias, qualifie à l'époque impériale la patrie de défunte comme (l. 6-7): Μεσεμβρία (sic) δέ μν (sic) πατρις ἀπὸ | [Μ]έλσα καὶ βρία («ma patrie est Mésambria – de Melsas et bria») ⁹¹⁰. Mais on a aussi suggéré que le rapprochement phonétique entre le terme thrace βρία et la désinence du mot grec μεσημβρία («le midi») est en réalité à l'origine de la fausse étymologie thrace de la cité⁹¹¹. Quoi qu'il en soit, la légende qui attri-

908 Strabon, VII, 6, 1, C 319: Μεσημβρία Μεγαρέων ἄποικος, πρότερον δὲ Μενεβρία, οἷον Μένα πόλις, τοῦ κτίσαντος Μένα καλουμένου, τῆς δὲ πόλεως βρίας καλουμένης θρακιστὶ; Nicolas de Damas, *FGrHist* 90 F 43, *apud* Stéphane de Byzance, s.v. Μεσημβρία· πόλις Ποντική. Νικόλαος πέμπτῳ, ἐκλήθη ἀπὸ Μέλσου, βρία γὰρ τὴν πόλιν φασὶ Θραῖκες.

909 En accordant sa préférence au témoignage de Nicolas de Damas, G. Kramer (éd.), *Strabonis Geographica recensuit commentario critico instruxit*, vol. II, Berlin 1847, p. 54, n. 15, estime que «inde suspicor Strabonem scripsisse Μελημβρία, οἷον Μέλσα πόλις, τοῦ κτίσαντος Μέλσα. Nominativus fuerit Μέλσας, quem varie declinavit uterque: Λ et Σ (forma rotunda) facile coaluerunt in Ν». On trouve d'autres variantes du nom de l'œciste, sans doute elles aussi corrompues, chez Plinie, *NH*, IV, 11, 45: *nunc in ora Mesembria, Anchialum, ubi Messa fuerat*; et dans la *Chrestomathie* de Strabon, VII, C 319, 14-17 (éd. S. Radt): ὅτι Θρακιστὶ καλεῖται ἡ πόλις 'βρία'· διὸ Μεσημβρία μὲν ἢ τοῦ Μέσιος βρία.

910 *IGBulg* I², 345. Les étymologies de Mésambria ont fait l'objet d'une littérature abondante: Detschew, *Thrak. Sprachreste*², p. 86, 295-296; Mihalov, *IGBulg* I², ad n° 345, p. 307-308; D. Bojadziev, «Un cas de contact entre la langue thrace et la langue grecque», in *Thracia Pontica* III. *Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 183-185 (*SEG* LVIII, 705); K. A. Vlahov, «Die thrakische Herkunft der Ortsnamen an der Schwarzmeerküste während und nach der griechischen Kolonisation», in *Thracia Pontica* III. *Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 176-177; K. Boshnakov, «Strabo VII 6, 1», *Thracia Pontica* V, 1994, p. 92; K. Nawotka, «Melsas, the Founder of Mesambria», *Hermes* 122, 1994, p. 320-326; *idem*, *West Pont. Cities*, p. 13-15; A. Fol, «Thracia Pontica – Twenty Years Later», in *New Studies on the Black Sea Littoral*, *Colloquia Pontica* 1, G. R. Tsetschladze (éd.), Oxford 1996, p. 3-4; A. Avram, J. Hind, G. Tsetschladze, s.v. «Mesambria», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 934-935; Veligianni-Terzi, *Hellenides poleis*, p. 56-58; Porozhanov, *Founders*, p. 516-517; M. Dana, D. Dana, *op. cit.*, p. 104-105.

911 G. Mihailov, *IGBulg* I², ad n° 345, p. 307-308; Veligianni-Terzi, *Hellenides poleis*, p. 57.

buaient la fondation de la cité du Pont-Gauche à Melsas date au moins de l'époque hellénistique, car on constate que le radical du nom de l'œciste fait partie de l'onomastique mésambrienne aux III^e-II^e siècles⁹¹².

Pour ce qui est de l'hypothèse de la présence d'un site thrace à la fin du VI^e siècle, les recherches archéologiques ont mis au jour une couche précoloniale thrace – appartenant à la civilisation Babadag de l'époque hallstattienne – et dont d'aucuns ont attribué la destruction aux Grecs⁹¹³. Néanmoins, les recherches ultérieures menées par Alexandrescu et Morintz ont infirmé cette supposition, en montrant qu'il existait un «hiatus d'environ trois siècles entre l'abandon du site hallstattien et la fondation de la cité dorienne»⁹¹⁴. À propos du nom thrace de la cité, Alexandrescu estime qu'on pourrait aussi «admettre un transfert toponymique d'une place portant un nom avec l'élément βρία, et se trouvant quelque part aux environs de la future fondation dorienne»⁹¹⁵. À mon sens, le nom de Mésambria, tout comme celui de Byzance et de

912 Le décret du III^e siècle *IGBulg I*², 308 *sexies* (Velkov, *Inscr. de Mésambria*, p. 165, n° 6; *LGN IV*, s.v. Μελσέων 1), fut accordé par les Mésambriens en l'honneur de Μελσέων Ἡροδόρου. De plus, un des reliefs aux stratèges de Mésambria *IGBulg V*, 5103 (*LGN IV*, s.v. Μελσέων 2) transmet, dans la deuxième moitié du II^e siècle-début du I^{er} siècle, le nom du stratège Πολύξενος Μελσέωνος. Voir aussi *infra*, chapitre III.2.2.4 sur ce stratège. Cf. A. Avram, *Bull. ép.*, 2010, 434.

913 I. Venedikov, «La Mésambria thrace», in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 7-22 (pour la céramique indigène); *idem*, «Les fortifications dans la partie nord-ouest de Nessèbre», in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 75-80 (pour les remparts thraces); Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 34-40; *eadem*, «Thracia Pontica», in *Thracia Pontica I. La mer Noire et le monde méditerranéen* (Sozopol, 9-12 octobre 1979), Sofia 1982, p. 69-81; *eadem*, «Mesambria et le monde thrace entre le VII^e et le V^e s. av. n. è», in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è.* (Sozopol, 6-12 octobre 1985), Sofia 1986, p. 142-156, situent l'habitat thrace du XII^e au VI^e siècle; cf. Hind, *Greeks and Barbarian Peoples*, p. 86, *idem*, *Megarian Colonization*, p. 138, qui, en suivant l'opinion des archéologues bulgares, estime que la présence d'un site thrace expliquerait la date tardive de la fondation de Mésambria par les Grecs. Sur l'habitat thrace de Mésambria, voir aussi L. Ognenova-Marinova, «La <bria> thrace d'après les recherches archéologiques à Nessèbre», in *Thracia Pontica IV*, Sofia 1991, p. 133-136.

914 Alexandrescu-Morintz, *Mesambria*, p. 8-16, le passage cité se trouve à la p. 15; cf. Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 127; M. Lazarov, *op. cit.*, p. 90-91; M. Oppermann, *op. cit.*, p. 15-16.

915 Alexandrescu-Morintz, *Mesambria*, p. 15; cf. C. Danov, «The Penetration of the Thracians into the Greek Colonies of the Western Shore of the Black Sea», *Klio* 38, 1960, p. 75.

Sélymbria, peut aussi témoigner de l'intention des Grecs de chercher un passé thrace à leur cité. En effet, comme on l'a constaté dans le cas de l'une des étymologies de Chalcédoine (celle qui renvoyait à Calchédon, fils de Cronos), donner un nom indigène à une *apoikia* était un moyen d'intégrer les Grecs dans les généalogies mythiques locales⁹¹⁶.

On constate par ailleurs que l'étymologie thrace de Mésambria a généré différentes opinions dans l'historiographie moderne vis-à-vis des *oikistai* de la cité. Selon d'aucuns, le fondateur Melsas serait représenté sur les monnaies en bronze de Mésambria du IV^e siècle. De plus, le casque corinthien, qui figure sur d'autres monnaies frappées par la cité et sur un relief votif de Mésambria (*IGBulg* V, 5102), ferait référence à l'œciste héroïsée⁹¹⁷. En réalité, si la première hypothèse est recevable – compte tenu du parallèle avec les représentations de Calchas et de Byzas sur les monnaies respectives de Chalcédoine et de Byzance⁹¹⁸ –, il est en revanche plus difficile d'accepter que le casque figuré sur les monnaies de Mésambria appartienne au fondateur mythique de la cité. Ce véritable symbole de la cité pontique, qui est employé aussi comme monogramme⁹¹⁹, fait plus probablement référence à Athéna, divinité qui apparaît sur les plus anciennes émissions monétaires⁹²⁰. On trouve un parallèle à cet égard dans le casque corinthien d'Athéna qui orne à l'époque impériale les monnaies de Byzance, une des cités qui ont participé à la colonisation de Mésambria⁹²¹. Le casque témoignerait alors,

916 Voir *supra*, chapitre II.2.2.1.

917 T. Gerasimov, « Monnaies autonomes inédites de Mésambria sur la mer Noire », *BMNB* 1, 1950, p. 26, n° 15 (en bulgare) ; Karayotov, *Coinage of Mesambria* I, p. 13, 14, 19, 55 ; *idem*, *Coinage of Mesambria* II, p. 20-21, 99-100, pl. V-VII (monnaies au type de « Melsas ») ; K. Dimitrov, « Hoard of Hellenistic Bronze Coins from Mesambria Pontica in the Depository of the National Archaeological Museum in Sofia (IGCH 884) », in *Studia in honorem A. Fol*, Sofia 1995, p. 409-418, surtout p. 413, 415 ; Chiekova, *Cultes*, p. 274-275 ; cf. Hind, *Greeks and Barbarian Peoples*, p. 86 ; Veligianni-Terzi, *Hellenides poleis*, p. 58.

918 Voir *supra*, chapitres II.2.2.1. et II.2.4.2.

919 Pour des exemplaires de monnaies contremarquées avec le casque, voir *SNG* 11, pl. 10, n°s 231-234 (tétradrachmes au type d'Alexandre) ; cf. Robert, *Hellenica* II, p. 151 ; VII, p. 239.

920 Karayotov, *Coinage of Mesambria* I, p. 18-19, pl. I, n°s 1, 4, 5 ; *idem*, *Coinage of Mesambria* II, p. 94-96, pl. I-IV. Cf. Chiekova, *Cultes*, p. 224-225.

921 Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 35, et pl. 64-70, n°s 1322-1328, 1330-1333, 1345-1346, 1369-1373, 1383-1384, pl. 75-76, n°s 1433-1443, 1447-1453. De même,

à Byzance aussi bien qu'à Mésambria, du culte d'Athéna et non pas du culte de l'œciste⁹²².

Quant à la représentation des armes (deux casques, six boucliers, une paire de cnémides et une cuirasse) sur le relief aux stratèges *IGBulg* V, 5102, il pourrait s'agir dans ce cas de panoplies dédiées dans un sanctuaire. Pausanias atteste, on le rappelle, que l'entablement du temple portait des boucliers à Olympie⁹²³. D'autre part, les Mésambriens pourraient aussi faire allusion, par la représentation des armes, à un banquet funèbre, à un symposium héroïque. En effet, il existait une coutume antique selon laquelle les panoplies ornaient les salles de banquets, et on remarque que sur un cratère corinthien du Louvre des armes sont représentées à côté de personnages couchés⁹²⁴. Mieux, on peut évoquer à titre de parallèle un relief funéraire de l'époque hellénistique en provenance d'une cité de la Propontide ou du Pont-Euxin et décoré d'une scène de banquet héroïque. Au centre, on a représenté deux personnages masculins allongés sur une *klinè* et entourés de plusieurs personnes (une femme, plusieurs enfants), tandis que le tiers supérieur du relief illustre une tête de cheval et différentes armes (casque corinthien, bouclier, armure)⁹²⁵.

Il convient aussi de noter que l'inscription [---] Διοσκουρίδα ἥρωσι, qui apparaît sur un relief fragmentaire (*IGBulg* I², 335 *septies*), a été considérée par Ognenova-Marinova comme un témoignage de l'existence d'un culte des *oikistai*. En invoquant le datif pluriel ἥρωσι,

le casque corinthien accompagne la déesse Nikè sur d'autres monnaies byzantines de l'époque impériale : Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, pl. 74, n° 1423, pl. 94, n° 1651, pl. 95-96, n°s 1694-1696, 1700-1703.

922 Rappelons aussi ici la ressemblance qui existe entre les légendes monétaires de Mésambria et celles d'une autre cité mégarienne du Bosphore thrace, Chalcédoine. Sur plusieurs émissions monétaires, les noms de ces deux cités sont intercalés entre les rayons d'une roue : voir *supra*, chapitre II.2.2.1.

923 Pausanias, V, 10, 5.

924 Hérodote I, 34 ; III, 78 ; cf. H. van Wees, « Greeks bearing Arms. The State, the Leisure Class, and the Display of Weapons in Archaic Greece », in *Archaic Greece : New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 362-364.

925 M. Lubos, « Zu einem hellenistischen Grabrelief », in *Pontos Euxeinus. Beiträge zur Archäologie und Geschichte des antiken Schwarzmeer- und Balkanraumes. Manfred Oppermann zum 65. Geburtstag*, S. Conrad et al. (éds.), Langenweißbach 2006, p. 181-188.

la savante bulgare pense que ce relief représenterait un sacrifice en l'honneur des deux fondateurs héroïsés de la cité, l'indigène Melsas et le grec Dioskouridas. En conséquence, elle propose la restitution suivante : [Μέλσα καὶ] Διοσκουρίδα ἥρωσι⁹²⁶. Cependant, comme Bresson l'a noté, l'interprétation proposée par Ognenova-Marinova n'est pas recevable, car Διοσκουρίδα est le patronyme, au génitif, d'un personnage ou le père de deux frères dont le(s) nom(s) ont disparu. Ainsi, ce fragment de relief serait une dédicace aux héros, type de documents dont l'on a d'autres exemples à Mésambria⁹²⁷.

Au demeurant, les documents épigraphiques nous renseignent sur le protectorat exercé par des dynastes thraces sur la colonie mégarienne. Comme d'autres Grecs de la mer Noire, étant confrontés aux razzias des tribus barbares, les Mésambriens firent souvent appel aux princes indigènes pour assurer la sécurité de leur territoire⁹²⁸. Dans ce sens, on remarque qu'ils ont décerné à l'époque hellénistique (III^e-II^e siècles) le droit de cité à un Thrace de la tribu des Astes, et à ses descendants, pour les services rendus à la cité⁹²⁹. Les récits rapportent que ce peuple thrace occupait le territoire situé au nord de Byzance, entre Périnthe et Apollonia du Pont, dans la région montagneuse de l'Istranca⁹³⁰.

926 L. Ognenova-Marinova, « Au sujet de Dioskouridas de Mesambria », in *Actes du IX^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine (31.08-7.09.1987)*. *Acta Centri Historiae. Terra Antiqua Balcanica II*, A. Fol (éd.), Veliko Tărnovo-Sofia 1987, p. 262-263 ; cf. *SEG XXXVII*, 614 ; Karayotov, *Coinage of Mesambria I*, p. 54-55 ; Velkov, *Inscr. de Messambria*, p. 168, n^o 11.

927 A. Bresson, *op. cit.*, p. 501-504. Même opinion chez G. Mihailov, *IGBulg V*, ad n^o 5111, p. 62, qui note, lui aussi, que Διοσκοῦρίδα est un patronyme. Sur les reliefs représentant des stratèges de Mésambria qui sacrifient aux héros, voir *infra*, chapitre III.2.2.4.

928 Pour les ambassades des cités grecques de la mer Noire auprès des chefs barbares, voir la documentation rassemblée récemment chez Avram, *Défense des cités en mer Noire*, p. 163-182.

929 *IGBulg I*², 312.

930 Sur les Astes et leur territoire, voir Polybe, XIII, 10, 10 ; Ps.-Scymnos, 728-729 ; Tite-Live, XXXVIII, 40, 7 ; Strabon, VII, 6, 1-2, C 319-320 ; fr. 47 ; Plinie, *NH*, IV, 11, 45 ; Ptolémée, *Géographie*, III, 11, 10 ; cf. E. Oberhummer, s.v. « Astai », *RE II*, 1896, col. 1772-1773 ; C.M. Danov, *Althrakien*, Berlin-New York 1976, p. 122, 129 ; K. Boshnakov, *Die Thraker südlich vom Balkan in den Geographica Strabos. Quellenkritische Untersuchungen*, Stuttgart 2003, p. 94, 188-194 ; A. Avram, *CRAI*, 2003 (2005), 3, p. 1191-1192.

Au surplus, les Mésambriens octroient au III^e siècle la citoyenneté à un chef thrace appelé Sadalas et à ses descendants et ils s'engagent aussi à lui accorder chaque année une couronne d'or de 50 statères. Le décret pour Sadalas est suivi par un traité conclu entre les Grecs et le dynaste thrace, contenant un règlement sur le droit d'épaves, qui n'est que partiellement conservé⁹³¹. Comme le notent J. et L. Robert, «au lieu que les indigènes de la côte aient la propriété des navires échoués ou de leurs restes, ils recevront une somme (sans doute proportionnelle) pour chaque navire échoué en dédommagement du droit qu'ils exerçaient auparavant»⁹³². On apprend aussi (l. 11-16) que le trésorier doit s'occuper de la gravure des «serments» (ὄρκιοι) et de «l'accord» (ὁμολογία) sur une stèle de pierre, à déposer dans le sanctuaire d'Apolon auprès des stèles des «ancêtres» (προγόνοι) Mopseustis, Taroutinas, Medistas et Kotys. Il s'agit là d'une véritable liste de dynastes thraces, «ancêtres» de Sadalas, que les Grecs avaient honorés au fil du temps.

Des relations conflictuelles sont également attestées entre les Mésambriens et diverses tribus thraces au I^{er} siècle. Une inscription évoque une guerre contre Byrébistas, le roi des Gètes⁹³³, et une épigramme

931 *IGBulg* I², 307 (= L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, vol. II, Florence 1976, n° 123); cf. *IGBulg* V, 5086. Sur cette inscription, voir notamment les commentaires de J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1953, 133; 1963, 175; Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 216 (= *OpMinSel*, V, p. 246); C. Danov, *op. cit.*, p. 77-78; H. Bengtson, «Neues zur Geschichte des Hellenismus in Thrakien und in der Dobroudtscha», *Historia* 11, 1962, p. 25-26; Velkov, *Mesambria*, p. 13, 17; *idem*, «Mesambria Pontica», in *Die bulgarische Schwarzmerküste im Altertum*, Xenia 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 33 (= *Geschichte und Kultur Thrakiens und Mösiens*, Amsterdam 1988, p. 85); Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 37-39; P. Balabanov, «Trois inscriptions du littoral sud-est de la mer Noire», in *Studia in honorem Georgii Mihailov*, Sofia 1985, p. 37-39; P. Delev, *op. cit.*, p. 19; Hind, *Greeks and Barbarian Peoples*, p. 86-87; H. Preshlenov, *op. cit.*, p. 172, 179; M. Mainardi, «Mesambria Pontica e i Traci», *Acme* 64, 3, 2011, p. 14-23. Pour le pillage des navires échoués sur les rives pontiques par les Thraces (notamment dans la région de Salmydessos), voir les témoignages de Xénophon, *Anabase*, VII, 5, 12-14, et de Strabon, VII, 6, 1, C 319.

932 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1953, 133, p. 39.

933 *IGBulg* I², 323; cf. Avram, *Défense des cités en mer Noire*, p. 179. Sur les rapports entre les Grecs et les Gètes, voir aussi A. Avram, «Modes de contacts entre Grecs et Gètes à Histria à l'époque archaïque», in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 241-251; *idem*, *Les territoires d'Istros et de Callatis*, p. 602-603.

mentionne les couronnes décernées par le peuple à un certain Ariston, mort lors d'une campagne militaire contre une autre tribu thrace, les Besses⁹³⁴.

On finira par noter que tout comme à Sélymbria et à Byzance, l'onomastique thrace est peu représentée à Mésambria, les noms grecs étant largement majoritaires⁹³⁵. À titre d'exemple, les inscriptions attestent à l'époque hellénistique et impériale des noms thraces tels que Αθυσ, Βειθυσ, Μουκατραλιν, Σκωριν, Ταρουλας⁹³⁶. La légende d'une monnaie de Mésambria, datant du II^e siècle, transmet le nom Κοτυς qui, selon Karayotov, ne serait pas le roi thrace homonyme, mais un stratège de la cité⁹³⁷.

934 *IGBulg* I², 344; cf. Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 219 (= *OpMinSel*, V, p. 249); J. et L. Robert, 1960, 245; Velkov, *Mesambria*, p. 18-19.

935 Pour l'origine grecque des noms de femmes évoqués par les inscriptions de Mésambria, voir F. Cordano, «Le donne di Mesambria», in *Heros Hephaistos. Studia in honorem Liubae Ogneva-Marinova*, T. Stoyanov et al. (éds.), Veliko Tărnovo 2005, p. 42-44; cf. A. Avram, *Bull. ép.*, 2006, 284. Notons que C. Danov, *op. cit.*, p. 77, signale la présence de tombes thraces dans la nécropole hellénistique de Mésambria.

936 *IGBulg* I², 322 *ter*; 354; 354 *quater*; 355; 363.

937 Karayotov, *Coinage of Mesambria* I, p. 55.

Partie III

Les institutions politiques mégariennes

III.1 Les subdivisions du corps civique à Mégare et dans ses colonies

ἡ δὲ πολιτεία τῶν τὴν πόλιν οἰκούντων ἐστὶ τάξις τις.

Ce qui fait la cité, c'est un certain ordre dans lequel sont rangés les citoyens¹.

L'inscription des ressortissants des établissements mégariens dans les subdivisions civiques rendait possible leur accès aux privilèges fournis par la citoyenneté². Les sources littéraires et épigraphiques attestent que les citoyens de Mégare étaient regroupés dans les trois *phylai* («tribus») doriennes et en plusieurs *hékatostyes* («centaines»). D'aucuns ont supposé la présence d'une troisième division civique, la division en *kômai* («villages»); mais, comme j'essaierai de le montrer, il faut abandonner cette hypothèse invétérée.

On notera d'emblée que la documentation qui nous renseigne sur les subdivisions du corps civique est essentiellement épigraphique. Les auteurs anciens ont été peu intéressés par l'organisation civique, ce qui, bien entendu, limite notre connaissance de cet aspect très important de la vie des cités³. Par ailleurs, les colonies grecques reproduisent traditionnellement, on le sait, les institutions de leurs métropoles. C'est pourquoi, pour avoir une image complète des subdivisions civiques, on peut utiliser les renseignements provenant non seulement de Mégare, mais aussi de ses colonies de la Propontide et du Pont-Euxin⁴. De même, on

1 Aristote, *Politique*, III, 1, 1, 1274b 38.

2 Jones, *Enrollement Clauses*, p. 79; F. Ruzé, «Les tribus et la décision politique dans les cités grecques archaïques et classiques», *Ktèma* 8, 1983, p. 299-300 (= *Eunomia. À la recherche de l'équité*, Boulogne-sur-Mer-Paris 2003, p. 55-56).

3 Hanell, *Megarische Studien*, p. 137; Debord, *Chiliastys*, p. 201-202.

trouve d'autres informations sur les institutions d'origine mégarienne dans les documents émanant des colonies d'Héraclée du Pont (Chersonèse Taurique, Callatis, Kiéros/Prusias de l'Hypios), car ces cités reçurent, par le biais de leur métropole, les *nomima* mégariens. En revanche, nonobstant le grand nombre de fouilles effectuées à Mégara de Sicile et à Sélinonte, la moisson des inscriptions qui évoquent les institutions de ces cités reste maigre⁵. Comme je l'ai déjà signalé plus haut, cet état de la documentation s'explique en bonne partie par l'absence d'une épigraphie hellénistique et romaine à caractère public, les deux cités mégariennes de Sicile ayant subi des conquêtes destructrices, l'une vers 483/2 et l'autre en 409/8. À cela s'ajoute, notamment à Sélinonte, le fait que les inscriptions sont souvent gravées sur des tablettes de plomb, un matériel facilement réutilisable⁶.

III.1.1 La division par phylai («tribus»)

III.1.1.1 Mégare

La répartition des citoyens dans les trois tribus doriennes traditionnelles (*Hylleis*, *Dymanes*, *Pamphyloi*) est attestée à Mégare déjà à l'époque classique par un catalogue de soldats morts à la guerre. Il s'agit d'une liste de noms qui a été trouvée à proximité de l'agora et dont je reproduis ci-dessous le texte⁷.

4 Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 123.

5 L. Dubois, in *IGDS*, p. 23.

6 Voir *supra*, introduction, iv.

7 C. V. Kritzas, «Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὰ Μέγαρα», in *Φίλια ἔπη εἰς Γεώργιον Ε. Μυλωνᾶν*, vol. 3, Athènes 1989, p. 169 (*SEG* XXXIX, 411); cf. N. F. Jones, «The Order of the Dorian Phylai», *CPh* 75, 3, 1980, p. 208; *idem*, *Public Organization*, p. 94-95; Jeffery, *LSAG*², p. 442; P. Gauthier, *Bull. ép.*, 1990, 267; O. Masson, *Bull. ép.*, 1990, 365; Smith, *Megaris*, p. 114-115; P. Low, «Remembering War in the Fifth-Century Greece: Ideologies, Societies, and Commemoration beyond Democratic Athens», *World Archaeology* 35, 1, 2003, p. 101-103; D. Knoepfler, A. Robu, *Bull. ép.*, 2010, 338; *SEG* LVIII, 426.

- [Δυμᾶνες] stoichèdon
- [-----]
- [Κ]λέον (*vel* Κλεον-) [: τοῦ δεῖνος]
- Ματρέας : Φιντία
- Ματρέας : Χα(ρ)μίδα
- 4 Ἀνδροκλῆς : Φάουσονος
- Κίκων : Σίμω
- Εὐφρόνιος : Ἀντιγενίδα
- Ηυλλῆς
- 8 Ἀμφιαρίδας : Ἀλκία
- Ἡράκλειτος : Μυρτίλῳ
- Παρχάρης : Περιλάῳ
- Ἡῆράκλειτος : Πολυχάρεος
- 12 [Π]όλυττος : Εὐπαλίνῳ
- vacat*
- [Π]άμφυλοι
- [Κῑ]κος : ΠΗΛΗΚΟΣ
- [Φ]ίλαιγος : Εὐκλία
- 16 Λυσίας : Φιλίνῳ
- Ἀπολλόδορος : Λαφάρχῳ
- Χαροπίων : Λακρίνεος
- Σύβων : Ἀρχιάδῳ
- 20 [᾽Ο]ρρίας : Χαριδάμῳ
- [Δ]αμίον (*vel* [Σ]αμίον) : Τρεψίονος
- Ἐποικοί : Θραιζ : Θεοτίμῳ
- Τελένικος : Διοκλέδα
- 24 Φιλόμελος : Πράξιονος : Τε-

En latéral, à droite, de bas en haut:

- 25 λένικος : Νικ[- *ca.* 5 *litt.*-] *vacat* [--- Α(?)]ὕξέα

Sur le bord droit de la stèle:

- (b)
- 26 [---]ν : (᾽Ε)γγυδίχῳ Ηυλλεύς *vacat*
- [Ἡεράκ]λειτος : [᾽Αγ]αμέστορίδα. *vacat*

En se fondant sur l'écriture, Kritzas, date cet obituaire de *ca.* 425-400 et le considère comme une liste des victimes de la guerre du Péloponnèse. La partie (a) est la partie principale de l'inscription. Elle regroupe les noms des Mégariens, suivis de leurs patronymes, sur une seule colonne, sous les rubriques *Dymanes*, *Hylleis* et *Pamphyloi*, écrites en

caractères plus grands. De plus, une liste des *époikoi* (l. 22-25) est présente à la fin de l'inscription. Faute d'espace, cette liste continue sur le bord de la pierre, à droite, de bas en haut. La partie (b), écrite sur le bord droit de la stèle, conserve encore la mention de deux défunts, ultérieurement ajoutés à la liste (l. 26-27). Pour le premier d'entre eux, seuls le patronyme et l'indication de l'affiliation civique sont conservés, Ἐγγύδιχος de la tribu *Hylleis*⁸. Suit un deuxième nom, Ἡράκλειτος, fils de Ἀγαμεστορίδας.

Il faut ajouter qu'à la ligne 19 (Σύβων), on trouve la première attestation à Mégare d'un ancien type de bête, qui est sans aucun doute à l'origine des types de bête « mégarien » attestés par les inscriptions de Sélinonte et les monnaies de Byzance⁹.

Rappelons que l'usage d'inscrire *kata phylas* sur des stèles les noms des soldats morts à la guerre n'est pas sans parallèles : il est aussi attesté dans des cités telles qu'Athènes¹⁰ et Argos¹¹. En revanche, on trouve pour la première fois dans un obituaire le mot *époikoi*. Comme on n'a pas manqué de le noter, ce terme désigne soit des résidents permanents qui ne jouissent pas de tous les droits civiques, soit des étrangers réfugiés à Mégare et qui par la suite ont été recrutés dans l'armée¹².

8 On constate qu'au lieu d'écrire ce nom sous la rubrique de la tribu *Hylleis* où il y avait encore suffisamment de place, le graveur a préféré l'écrire sur le bord, en indiquant son affiliation tribale.

9 Voir *supra*, chapitres II.1.2.5. et II.2.4.1.5.

10 Voir par exemple les inscriptions *IG I³* 1162, 1164, 1165, 1168, 1184, et le témoignage de Pausanias, I, 29, 4 ; 32, 3.

11 *IG I³* 1149 ; C. V. Kritzas, « Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὸ Ἔργον », in *Στήλη. Τόμος εἰς μνήμην Νικολάου Κοντολέοντος*, Athènes 1980, p. 498.

12 C. V. Kritzas, *op. cit.* (p. 326, n. 7), p. 178 ; *SEG XXXIX*, 411, p. 143 ; P. Gauthier, *Bull. ép.*, 1990, 267 ; Legon, *Megara*, p. 464. La mention d'un « Thrace », un nom commun pour les esclaves, à la ligne 22, incite P. Low, *op. cit.*, p. 102, à soutenir la présence d'esclaves parmi les *époikoi*. Il est plus probable pourtant que ce Thrace est un affranchi, devenu métèque. Contre l'opinion de Smith, *Megaritis*, p. 113-114, 132, selon laquelle les *époikoi* constituaient une quatrième tribu mixte, composée soit de non Doriens, soit de réfugiés de Pérachora ou de Salamine, voir D. Knoepfler, A. Robu, *Bull. ép.*, 2010, 338. Le statut des métèques à Mégare semble être analogue à l'époque classique à celui des métèques à Athènes (paiement du *métokion*, obligation d'être représenté par un *prostatès*). Voir à cet égard P. Gauthier, « Métèques, périèques et paroikoi : bilan et points d'interrogation », in *L'étranger dans le monde grec. Actes du colloque organisé par l'Institut d'études anciennes*, Nancy 1987, Nancy 1988, p. 29 (= *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, Genève 2011, p. 63-64).

Du reste, il convient de s'arrêter sur une inscription du V^e siècle, qui transmet le texte Διὸς Μιλιχίῳ Πανφύλῳ et que l'on a interprétée comme une attestation indirecte de la présence des tribus doriennes à Mégare. Cette inscription (aujourd'hui perdue) a été découverte par Lambros (près de la colline de Saint-Georges, dans la région de l'antique Nisaia), elle a été signalée par Richards, qui l'a qualifiée de borne de sanctuaire¹³. Mais il n'est pas exclu que l'on ait affaire à une dédicace votive¹⁴, car l'on connaît à Mégare et ailleurs (à Selinonte, à Athènes, etc.) des cippes ou des pierres grossières consacrées à Zeus *Meilichios* ou à Apollon *Lykeios* dont la formule dédicatoire comporte le nom du dieu au génitif¹⁵. Sur la foi de ce document, on a pensé que le culte de Zeus *Meilichios* appartenait soit à la tribu des *Pamphyloi*¹⁶, soit à toutes les tribus¹⁷. Le terme *Pamphylos* fait plus particulièrement allusion, à mes yeux, au culte rendu par les Mégariens au héros Pamphylos. Dans ce sens, un parallèle est fourni par la loi sacrée de Sélinonte, qui témoigne de la célébration de Zeus *Meilichios* dans les chapelles ou les sanctuaires des héros Myskos et Euthydamos¹⁸. On peut ainsi penser que les Mégariens rendaient un culte à la même divinité dans la chapelle du héros dorien Pamphylos, l'éponyme de la tribu des *Pamphyloi*¹⁹. Cette interprétation est appuyée par un passage de Pausanias, qui atteste que l'éponyme d'une autre tribu dorienne, Hylllos, le fils d'Héraclès, était honoré par les Mégariens²⁰. Il

13 G.C. Richards, « Archaeology in Greece, 1897-8 », *JHS* 18, 1898, p. 332 (*SEG* XXXVII, 370); cf. Jeffery, *LSAG*², p. 138, n° 12, qui date l'inscription du V^e siècle; Dewailly, *Statuettes*, p. 148-150; Jones *et al.*, *Lex sacra*, p. 84; C. Grotta, *Zeus Meilichios a Selinunte*, Roma 2010, p. 165-166, 283, n° 25.

14 N. Cusumano, « Zeus Meilichios », *ΜΥΘΟΣ* 3, 1991, p. 34, n. 57; C. Grotta, *op. cit.*, p. 165.

15 M.L. Lazzarini, *Le formule delle dediche votive nella Grecia arcaica*, Roma 1976, p. 149-152, 303-304, n°s 877-884. Voir pour Mégare, l'inscription *IG* VII 35: Ἀπόλωνος Λυκεῖῳ.

16 Hanell, *Megarische Studien*, p. 178.

17 Jones, *Public Organization*, p. 94; cf. *SEG* XXXVII, 370; Jones *et al.*, *Lex sacra*, p. 84, 92; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 89.

18 Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 14, colonne A, l. 9: τοῖ Μιλιχίοι τοῖ ἐν Μύσσο; l. 17: τοῖ ἐν Εὐθυδάμο: Μιλιχίοι, avec les commentaires des éditeurs aux p. 28-29, 37, 52-53, 93; L. Dubois, *IGDS* II, ad n° 18, p. 47; cf. C. Grotta, *op. cit.*, p. 199-201.

19 Robu, *Zeus Meilichios*, p. 285-286. Sur le héros Pamphylos, voir G. Türk, s.v. « Pamphylos » 2, *RE* XVIII, 3, 1949, col. 408.

20 Pausanias, I, 41, 2-3; cf. Smith, *Megaris*, p. 97.

est donc permis de supposer que les héros éponymes des trois tribus doriennes faisaient l'objet d'un culte à Mégare, tout comme cela se passait avec les éponymes des dix tribus à Athènes²¹. On ne dispose pas de données suffisantes pour savoir si ce culte était pratiqué uniquement par les membres de la tribu des *Pamphyloi*, ou s'il s'agissait d'un culte célébré par l'ensemble de la communauté.

L'existence des tribus doriennes dans la Mégare classique et hellénistique est révélée par la structure tripartite des diverses institutions. On constate que Démosthène évoque un tribunal mégarien composé de trois cents juges, dont les membres étaient peut-être désignés par tribus²². La structure tripartite du corps civique mégarien est mise en évidence au III^e siècle par le collège de six stratèges, qui reste en place pour une période d'au moins quatre ans²³. Il est probable que chaque tribu élisait deux stratèges dans ce collège. De même, les six *théaroi*, qui avaient fait au III^e siècle une dédicace à l'Apollon *Prostatèrios*, ont pu être désignés par tribus²⁴.

Les noms des trois tribus apparaissent dans une inscription hellénistique trouvée à Épidaure, qui mentionne des Mégariens en tant que juges (*dikastai*) lors d'une dispute territoriale entre Épidaure et Corinthe²⁵. Le stratège Aigialeus, désigné par la Confédération achéenne pour qu'il s'occupe de ce conflit, est situé par Beloch entre 242/1 et 236/5²⁶. Après la mention de la décision prise, le document cite les cent cinquante et un juges de Mégare. Leurs noms, suivis des patronymes, sont classés par

21 U. Kron, *Die zehn attischen Phylenheroen. Geschichte, Mythos, Kult und Darstellungen*, Berlin 1976, *passim*.

22 Démosthène, XIX, *Sur les forfaits de l'ambassade*, 295. Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 48, n. 23, suppose que ce tribunal est le même que le Conseil oligarchique qui gouvernait Mégare au IV^e siècle. D. M. MacDowell (éd.), *Demosthenes, On the False Embassy (Oratio 19)*, Oxford 2000, p. 335, garde pourtant pour « les Trois Cents » le sens de cour judiciaire.

23 IG VII 1-7; Heath, *Proxeny Decrees*, p. 85, n° III. Voir *infra*, chapitre III.2.2.4.

24 IG VII 39. Il est néanmoins possible que dans la dédicace fragmentaire IG VII 40 à Apollon *Prostatèrios*, le nombre des *théaroi* soit de sept. Si tel fut le cas, on doit alors admettre que l'élection des *théaroi* n'était pas faite par les tribus, mais en fonction d'autres procédures, que nous ignorons.

25 IG IV² 1, 71 (= K. Harter-Uibopuu, *Das zwischenstaatliche Schiedsverfahren im achäischen Koinon*, Köln *et al.* 1998, n° 3; S. L. Ager, *Interstate Arbitrations in the Greek World, 337-90 B.C.*, Berkeley *et al.* 1996, n° 38); cf. Wiseman, *Land*, p. 136-138; Osborne, *Classical Landscape*, p. 162-164.

26 Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 2, p. 224.

tribus (l. 32-85): Ὑλλέων, cinquante noms; Πάμφυλοι, cinquante et un noms; Δυμῶνες, cinquante noms. La procédure selon laquelle les cent cinquante et un *dikastai* furent désignés (élection ou tirage au sort) n'est pas précisée²⁷. Bien que les Corinthiens aient accepté la décision donnant à Épidaure la propriété des terres disputées, ils contestèrent le tracé de la frontière. Les Mégariens envoyèrent alors une nouvelle commission plus restreinte, composée de trente et un *termastères* (leurs noms apparaissent aux l. 85-96). Celle-ci fut chargée de procéder à une nouvelle délimitation de la ligne séparatrice entre Épidaure et Corinthe²⁸. Les « commissaires de borne » sont choisis parmi les cent cinquante et un juges déjà mentionnés dans l'inscription et leurs noms observent le classement par *phylai*: dix noms pour les *Hylleis*, onze noms pour les *Pamphyloi* et dix noms pour les *Dymanes*²⁹. Notons que, pour éviter le ballottage, la tribu des *Pamphyloi* compte un *dikastès* et un *termastès* de plus.

Enfin, la division par tribus est attestée à Mégare par des inscriptions à l'époque impériale, quand une quatrième tribu, celle des *Hadrianidai*, créée en l'honneur de l'empereur Hadrien, vint s'ajouter aux trois tribus primitives. Les quatre tribus dédient vers 135-137 ap. J.-C. des statues à Hadrien et à son épouse. L'empereur est honoré par les tribus des *Dymanes*³⁰, des *Hadrianidai*³¹ et par une tribu (des *Hylleis* ou des

27 Pour S. L. Ager, *op. cit.*, p. 117, la réapparition des noms de quelques juges dans la souscription pour le temple d'Apollon IG VII 42 laisserait penser que ces Mégariens au moins étaient des riches, et peut-être des personnes prééminentes dans la cité. Si l'on accepte cette hypothèse, il en découlerait que les cent cinquante et un juges furent élus à Mégare.

28 Ces commissaires sont des magistrats analogues aux *termastai* mentionnés par le règlement frontalier entre deux cités d'Épire, Ambracie et Charadros : P. Cabanes et J. Andréou, « Le règlement frontalier entre les cités d'Ambracie et de Charadros », *BCH* 109, 1985, p. 501-505, le terme apparaît dans le fragment B, l. 35 (*SEG* XXXV, 665). Sur les fonctions des *termastères* et des *termastai*, on verra D. Rousset, « Les frontières des cités grecques. Premières réflexions à partir du recueil des documents épigraphiques », *CCG* 5, 1994, p. 104-106.

29 Jones, *Public Organization*, p. 95.

30 IG VII 70 (IG IV² 2, 1124). La date de cette série d'inscriptions est indiquée par la mention du proconsul d'Achaïe, Iulius Candidus, qui, selon B. E. Thomasson, *Laterculi Praesidum*, vol. I, Göteborg 1984, p. 194, n° 33, a exercé sa fonction vers 135-137 ap. J.-C. Selon E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia bis auf Diokletian*, Wien-Leipzig 1939, col. 69-70, ce proconsul date de 136/7 ; cf. W. Weber, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus*, Leipzig 1907, p. 180.

31 IG VII 72 (IG IV² 2, 1125).

Pamphyloi ?) dont le nom n'est pas conservé³², tandis que Sabine l'est par les tribus des *Pamphyloi*³³ et des *Hadrianidai*³⁴. Comme Jones l'a proposé, on est autorisé à penser que chacune des quatre tribus a consacré une statue à Hadrien et une autre à Sabine, et qu'à l'origine, il y avait huit statues honorant le couple impérial. Le même savant considère que le titre *ktistès* («fondateur») avec lequel Hadrien apparaît dans ces inscriptions émanant des tribus serait un argument en faveur de la recréation de la division *kata phylas* par l'empereur³⁵. Mais cette opinion se fonde sur un argument *ex silentio* trompeur, à savoir le manque d'attestations de tribus après le III^e siècle.

Mieux, j'ai formulé ailleurs l'hypothèse que le titre de *ktistès* fut octroyé par les Mégariens à l'empereur en raison de son évergétisme édilitaire³⁶. Pausanias nous apprend à cet égard qu'Hadrien s'est illustré dans la cité de l'isthme par la reconstruction en pierre de l'ancien temple d'Apollon, originellement en briques³⁷, et par l'élargissement de la route côtière dite de Sciron³⁸. Or l'on sait qu'à partir de l'époque hellénistique, le mot *ktistès* peut désigner le fondateur d'une cité, mais aussi celui qui a entrepris la reconstruction d'une cité ou d'un bâtiment ou qui a accordé certains privilèges à une cité³⁹. Ce fut sans doute aussi le cas d'Hadrien à Mégare, qui fut assimilé ici à Apollon *Pythios*, le bâtisseur mythique des remparts de la cité⁴⁰. Les inscriptions honori-

32 *IG* VII 71.

33 *IG* VII 73 (*IG* IV² 2, 1126).

34 *IG* VII 76.

35 Jones, *Public Organization*, p. 97; cf. *SEG* XXXVII, 369.

36 A. Robu, «Notes sur les dédicaces mégariennes pour Hadrien et Sabine», *Dacia* N.S. 51, 2007, p. 171-176; cf. *SEG* LVII, 415; D. Knoepfler, *Bull. ép.*, 2010, 337.

37 Pausanias, I, 42, 5.

38 Pausanias, I, 44, 6.

39 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1956, 317; Robert, *Hellenica*, IV, p. 116; Leschhorn, *Gründer*, p. 334-335; Casevitz, *Vocabulaire*, p. 232-235; S. Follet, «Hadrien *ktistès kai oikistès* : lexicographie et *realia*», in *La langue et les textes en grec ancien. Actes du colloque Pierre Chantraine (Grenoble, 5-8 septembre 1989)*, F. Létoublon (éd.), Amsterdam 1992, p. 241-254. D'après A.-V. Pont, «L'empereur <fondateur> : enquête sur les motifs de la reconnaissance civique», *REG* 120, 2007, p. 526-552, le titre de *ktistès*, décerné par les cités grecques aux empereurs, a essentiellement gardé un sens politique en Asie Mineure.

40 Hadrien est appelé *Pythios* dans *IG* VII 70-72, et «le nouveau *Pythios*» dans *IG* VII 3491. Cf. J. Beaujeu, *La religion romaine à l'apogée de l'empire. I, La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris 1955, p. 184-186; M. T. Boatwright, *Hadrian*

fiques émanent des tribus sans doute en raison du fait que ce sont ces groupements civiques qui payèrent la consécration des statues. Une autre inscription de Mégare confirme que les tribus avaient leurs propres revenus: celle-ci atteste que la tribu des *Hadrianidai* offrit une statue, «à ses propres frais» (ἐκ τῶν ἰδίων), à son bienfaiteur Tyranniôn, le fils de Nisiôn⁴¹.

III.1.1.2 Byzance, Chalcédoine et Mésambria

Les tribus sont des divisions traditionnelles, elles constituent une structure archaïque qui a été transmise dans plusieurs colonies mégariennes. Par conséquent, même si les noms des trois tribus doriennes ne sont attestés dans aucun des établissements mégariens de la Propontide et du Pont-Euxin, on peut en supposer l'existence compte tenu de la présence d'une structure tripartite de certaines institutions.

Ainsi, la division tripartite du corps civique byzantin se déduit d'un passage de Diodore, qui évoque la mise en place vers 403 d'un collège de trente magistrats par le Lacédémonien Cléarque⁴². Cette mention est faite dans le contexte de la demande par les Byzantins d'un stratège à Sparte pour mettre fin aux luttes internes qui divisaient la cité et pour repousser les attaques des Thraces. Les Lacédémoniens ont envoyé Cléarque, qui recruta des mercenaires et utilisa son pouvoir non seulement pour rétablir l'ordre, mais aussi pour imposer sa tyrannie à Byzance. Le Spartiate élimina les magistrats réguliers et les remplaça par un collège extraordinaire composé de trente Byzantins, qui furent probablement choisis parmi les citoyens les plus connus ou les plus riches, à raison de dix personnes par tribu⁴³. Cependant, rapporte Diodore, à

and the Cities of the Roman Empire, Princeton-Oxford 2003, p. 128-129; F. Camia, Theoi Sebastoi. *Il culto degli imperatori romani in Grecia* (Provincia Achaia) *nel secondo secolo D.C.*, MEΛETHMATA 65, Atene 2011, p. 74-75.

41 IG VII 101; cf. Meyer, *Megara*, col. 200. Sur les revenus des *phylai* et les honneurs qu'elles décernent à l'époque impériale, voir maintenant U. Kunnert, *Bürger unter sich. Phylen in den Städten des kaiserzeitlichen Ostens*, Basel 2012, p. 270-289.

42 Hanell, *Megarische Studien*, p. 142.

43 Diodore, XIV, 12, 3: καὶ τὸ μὲν πρῶτον τοὺς ἄρχοντας αὐτῶν ἐπὶ τινὶ θυσίᾳ καλέσας ἀνεῖλε, μετὰ δὲ ταῦτα ἀναρχίας οὔσης ἐν τῇ πόλει, τριάκοντα μὲν τοὺς ἡνομαζομένους Βυζαντίους συνήρπασε καὶ περιθεῖς κάλων ἀπεστραγγάλισε. Pour le collège des Trente, les manuscrits A, H, L de Diodore

l'image des autres magistrats, Cléarque les fit tuer peu de temps après leur installation, afin d'instaurer son gouvernement autoritaire sur Byzance⁴⁴.

On connaît par ailleurs à Byzance de l'époque hellénistique un collège de Quinze (*pentékaidéka*), dont les membres auraient pu être choisis à raison de cinq par tribu⁴⁵.

La présence parmi les magistratures de Chalcédoine des trois *nomophylakes*⁴⁶ et des trois *ankritères*⁴⁷ témoigne également d'une division tripartite du corps civique en tribus doriennes⁴⁸. De la même manière, il est vraisemblable qu'à Mésambria les six stratèges⁴⁹ et les six taxiarques (commandants de contingents d'infanterie)⁵⁰ étaient recrutés par tribus.

De plus, on remarque que même si les décrets de Byzance stipulent seulement l'obligation des nouveaux citoyens de s'inscrire dans les *hékatostryes*, il est probable qu'il existait dans cette cité une division par *phylai*. De fait, comme les *hékatostryes* étaient réparties entre les *phylai* (voir ci-après), l'appartenance à une *hékatostry* signifiait automatiquement l'adhésion à une tribu⁵¹. Autrement dit, il suffisait au nouveau citoyen d'être inscrit dans une *hékatostry* pour pouvoir exercer ses droits au sein d'une tribu déterminée. Un parallèle à cela est fourni par Lamp-

transmettent à la place de Βυζαντίους le terme de Βοιωτούς. S'agit-il d'un collège nommé *Boiôtoi*, un nom qui pourrait faire référence aux colons béotiens établis à Byzance, ou d'une simple erreur de manuscrit ? La variante Βυζαντίους, transmise par les manuscrits P, F, J, K, M de Diodore, est préférée par l'édition de F. Vogel, T. Fischer (éds.), *Diodori Bibliotheca historica*, vol. III, Leipzig 1893 ; elle est retenue aussi par l'édition anglaise de C. H. Oldfather (éd.), *Diodorus of Sicily. Books XIV-XV*, London 1963, et l'édition française de M. Bonnet, E. R. Bennett (éds.), *Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, Livre XIV*, Paris 1997. Sur le coup d'État de Cléarque à Byzance, voir aussi Polyen, II, 2, 7.

44 Il n'est pas exclu qu'en nommant un collège de Trente à la tête de la cité, Cléarque se soit peut-être inspiré de la mesure similaire imposée peu de temps avant, en 404, par un autre général spartiate, Lysandre, à Athènes.

45 Voir *infra*, chapitre III.2.2.3.

46 I. Kalchedon, 7. Voir *infra*, chapitre III.2.2.6.

47 I. Kalchedon, 8.

48 Hanell, *Megarische Studien*, p. 144.

49 *IGBulg* I², 323, 324, 326. Sur les stratèges de Mésambria, voir *infra*, chapitre III.2.2.4.

50 *IGBulg* I², 325.

51 Jones, *Public Organization*, p. 285.

saque, où un décret stipule que les nouveaux citoyens sont répartis dans les *hékatostryes*, alors qu'un autre décret atteste que les magistrats *épimènioi* recevaient de la part du secrétaire de la cité une liste de «tous les citoyens écrite κατὰ φυλὰς καὶ ἑκατοστὺς»⁵². L'obligation pour le nouveau citoyen d'être inscrit dans toutes les subdivisions de la cité apparaît ailleurs. Le décret d'Argos octroyant la citoyenneté à Alexandre de Sicyone prévoit l'enregistrement de ce dernier, tout comme dans le cas des autres citoyens, dans les subdivisions civiques : la tribu, la phratrie et la *pentékostys*⁵³. Les décrets accordant le droit de cité à Athènes stipulent pour le nouveau citoyen l'obligation d'être inscrit dans la phratrie et les subdivisions civiques (tribu, dème) de son choix⁵⁴.

III.1.1.3 Héraclée du Pont et ses colonies

Énée le Tacticien nous informe qu'à Héraclée du Pont, les citoyens étaient originellement répartis en trois tribus⁵⁵. On a reconnu à juste titre dans ces subdivisions civiques les *Hylleis*, les *Dymanes* et les *Pamphyloi*⁵⁶. Cette identification a été mise en cause par Burstein, qui estime que la structure tripartite devait refléter les différents groupes ethniques ayant participé à l'installation de la colonie, notamment les Mégariens et les Béotiens. Pour étayer son hypothèse, il invoque la présence à l'époque impériale parmi les douze tribus de Prusias de l'Hypios (le nom ultérieur de la colonie héracléote de Kiéros), de trois

52 P. Frisch (éd.), *Die Inschriften von Lampsakos*, Bonn 1978 (IK, 6), 6, l. 16, respectivement le décret n° 9, l. 39-40. Cf. Jones, *Public Organization*, p. 298 ; F. Ferraioli, *L'Hekatostryes : analisi della documentazione*, Roma 2012, p. 103-115.

53 L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, vol. I, Firenze 1967, n° 41, l. 12-13 : καὶ τοὶ ἄλλοι πολῖται γεγράβανται, ἐνς φυλὰν καὶ φάτρην καὶ πεντηκοστὺν, ἂν καὶ αὐτὸς προαιρῇται. Cf. SEG XXV, 362. Sur les subdivisions de la population d'Argos, voir M. Wörle, *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte von Argos im 5 Jhdt. v. Chr.*, Diss. Friedrich-Alexander-Universität, Erlangen-Nürnberg 1964, p. 11-31 ; M. Piérart, «Argos. Une autre démocratie», in *Polis and Politics. Studies in Ancient Greek History. Presented to M. H. Hansen on his Sixtieth Birthday, August 20, 2000*, Copenhagen 2000, p. 297-301.

54 M. Osborne, *Naturalization in Athens*, vol. I, Brussel 1981, p. 16-17.

55 Énée le Tacticien, *Poliorkétique*, XI, 10 bis.

56 H. Schneiderwirth, *Das pontische Heraklea*, Heiligenstadt 1882, p. 19 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 141 ; Pippidi, *Héraclée*, p. 238 ; Jones, *Public Organization*, p. 282 ; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 424.

tribus appelées Μεγαρίς, Θηβαῖς et Διονυσιάς⁵⁷. Selon Burstein, ces trois *phylai* dateraient de l'époque de la fondation de Kiéros par Héraclée et ne seraient autres que les tribus mentionnées par Énée le Tacticien. Les membres de ces tribus se seraient réunis déjà à Héraclée du Pont en fonction de leur origine, les Mégariens s'étant regroupés dans la tribu Μεγαρίς, les Thébains dans la Θηβαῖς et une population mixte de Béotiens et d'autres colons provenant de la Grèce du Nord dans la Διονυσιάς⁵⁸.

Néanmoins, l'hypothèse de Burstein, qui ne s'appuie pas sur d'autres témoignages et parallèles, ne peut guère emporter la conviction. Je crois qu'une autre explication mérite d'être retenue pour les noms Μεγαρίς et Θηβαῖς : ces deux tribus ne reflètent pas l'organisation civique d'Héraclée du Pont, mais le désir des ressortissants de Prusias de l'Hypios de rappeler leur origine noble et ancienne. On sait que la cité de Kiéros a été fondée par Héraclée, colonie mégaro-béotienne, et ces deux tribus font assurément référence à cet ancien héritage héracléote⁵⁹. Robert a bien noté qu'à l'époque impériale «les villes ont partout une passion de leur passé, de leur antiquité, et cela se traduit par des légendes et par des titres»⁶⁰. La dénomination des *phylai* Μεγαρίς et Θηβαῖς était probablement la modalité par laquelle les membres de ces tribus indiquaient leur noble naissance (εὐγένεια)⁶¹.

57 I. Prusias ad Hyp., 1-12, 14, 149 ; M. Adak, K. Stauner, «Zur Stellung von Armeeangehörigen in ihren Heimatstädten : Der Fall M. Aur. Antoninus aus Prusias ad Hypium», *Gephyra* 3, 2006, p. 136-137, n° 2 (*SEG* LVI, 1406). Cf. Magie, *Roman Rule*, vol. II, p. 1190, n. 21 ; F.K. Dörner, *op. cit.*, col. 1137-1138 ; U. Kunnert, *op. cit.*, p. 84-89.

58 Burstein, *Heraclea*, p. 21, suivi par Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 93-94. Contra Jones, *Public Organization*, p. 293, n. 1, qui estime que cette thèse est «wholly speculative».

59 T. Reinach, in Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 4, p. 602, n. 2. Robert, *Hellenica*, VIII, p. 76-77 ; *idem*, *À travers l'Asie Mineure*, p. 62.

60 Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 412.

61 W.H. Waddington, *LBW*, ad n° 1176, p. 286, note, à tort, que «le nom de la tribu Mégaris indique qu'il y avait parmi les premiers habitants des familles originaires de Byzance ou de Chalcédoine, toutes les deux colonies de Mégare». Il n'y a aucune raison non plus d'expliquer ce nom par la présence à Prusias de l'Hypios d'une population mégarienne, comme le propose W. Tscherikower, *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Großen bis auf die Römerzeit*, Leipzig 1927, p. 45. À cet égard, voir Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 62.

Quant à la Διονυσιάς, même si cette tribu était également présente à Héraclée du Pont, rien n'indique qu'elle ait contenu dans cette cité une population mixte ou qu'on puisse associer spécialement cette tribu avec Thèbes (opinion d'Ameling)⁶² ou la Béotie (suggestion de Reinach)⁶³. Mieux, l'origine héracléote de la Διονυσιάς de Prusias de l'Hypios n'est pas certaine, car Dionysos était célébré non seulement en Béotie et à Mégare, mais aussi en Bithynie, comme l'indiquent certains calendriers bithyniens⁶⁴. Dans ces conditions, cette tribu pouvait aussi être introduite après la conquête de l'ancienne Kiéros par Prusias I^{er}, et tout comme la tribu Προυσιάς, elle pouvait faire référence à l'héritage bithynien de la cité. Cette interprétation me semble être appuyée par la présence d'une tribu Διονυσιάς parmi les douze tribus de Bithynion-Claudiopolis, une cité fondée par Prusias I^{er}⁶⁵.

En conclusion, il est certain que les Mégariens ou les Béotiens ayant fondé Héraclée du Pont étaient répartis dans les trois tribus doriennes⁶⁶. La fondation d'une *apoikia* devait aboutir à la création d'une *polis* unifiée, et l'on n'a pas de témoignages qui pourraient confirmer que la société héracléote était divisée selon des critères ethniques.

Du reste, les récits témoignent de la structure tripartite du corps civique d'Héraclée du Pont à l'époque classique. Aristote atteste que les charges et les honneurs furent réservés à six cents citoyens lors du

62 W. Ameling (éd.), *I. Prusias ad Hyp.*, p. 25.

63 T. Reinach, in Waddington-Babelon-Reinach, *Recueil*, I, 4, p. 602, n. 2. Magie, *Roman Rule*, p. 1190, n. 21, estime que la présence de la tribu Διονυσιάς à Prusias de l'Hypios est due à l'héritage héracléote.

64 F.K. Dörner, *op. cit.*, col. 1137; cf. Robert, *À travers l'Asie Mineure*, p. 62, n. 366.

65 C. Marek, « Die Phylen von Klaudiupolis, die Geschichte der Stadt und die Topographie Ostbithyniens », *MH* 59, 2002, p. 32-33 (*SEG* LII, 1231); cf. U. Kunnert, *op. cit.*, p. 81-84. Sur la fondation de Bithynion par Prusias I^{er}, voir Robert, *À travers l'Asie*, p. 129-132; Fernoux, *Notables*, p. 40, 66; C. Marek, *Geschichte Kleinasiens in der Antike*, München 2010, p. 295.

66 Saprykin, *Heracleia and Chersonesos*, p. 40-41. L'opinion de Hanell, *Megarische Studien*, p. 141-142, selon laquelle les Héracléotes étaient divisés à l'époque impériale en cinq tribus, est une erreur. En effet, l'inscription attestant les cinq *phylai* sur laquelle s'appuyait le savant suédois a été faussement attribuée par G. Doublet, « Inscriptions de Paphlagonie », *BCH* 13, 1889, p. 316-317, n° 26, à Héraclée du Pont. On sait aujourd'hui qu'elle provient en réalité d'Héraclée-Périnthe. À ce propos, voir L. Robert, « Études d'épigraphie grecque. XL. Inscriptions d'Hérakleia », *RPh* 10, 1936, p. 113-115.

gouvernement de la cité par l'oligarchie⁶⁷. Suivant Polyen, un Conseil de trois cents membres fut renversé en 364 par Cléarque lors du coup d'État qui permit à ce dernier d'imposer sa tyrannie⁶⁸.

Dans les colonies fondées par Héraclée du Pont, le regroupement des citoyens en trois tribus n'est pas confirmé de manière certaine par la documentation littéraire ou épigraphique. On évoquera ici une inscription de Chersonèse publiée par Vinogradov, qui fait mention à deux reprises du mot *πρύτανις*⁶⁹. L'éditeur date ce texte de fin du IV^e-début du III^e siècle et l'interprète comme une liste des *prytanes*. Ces magistrats, conformément au modèle athénien, auraient été élus par chaque tribu pour préparer les sessions du Conseil et de l'Assemblée. Le savant russe estime que les prytanes ont été introduits à Héraclée du Pont à l'époque de l'adhésion de la cité à la première Ligue athénienne et ultérieurement transférés à Chersonèse. Malheureusement, le texte est trop mutilé pour que l'on puisse accepter sans réserve la restitution extensive de Vinogradov et la présence des prytanes à Chersonèse doit être confirmée par d'autres trouvailles⁷⁰.

Toutefois, la présence d'une organisation tribale à Chersonèse semble être suggérée par l'attestation des trois *nomophylakes* par des décrets d'époques hellénistique et impériale⁷¹. Il s'agirait dans ce cas de magistrats élus par les trois tribus. On remarque aussi qu'à l'époque impériale, les magistrats qui apposaient leur sceau aux décrets de Chersonèse se répartissaient en trois rangs (*στίχοι*). Cette distribution pourrait

67 Aristote, *Politique*, V, 6, 3, 1305b 11-12. D'aucuns estiment que les six cents constituaient le Conseil (H. Schneiderwirth, *op. cit.*, p. 19; Saprykin, *Heracleia and Chersonesos*, p. 46-48) ou l'Assemblée du peuple à Héraclée du Pont (V. Ehrenberg, *The Greek States*², London 1969, p. 53). Mais, comme l'a noté Burstein, *Heraclea*, p. 109-110, n. 80, ces suggestions s'appuient sur une fausse interprétation du passage d'Aristote. Cf. Figueira, *Megarian Society*, p. 154.

68 Polyen, II, 30, 2; cf. Burstein, *Heraclea*, p. 19; Bittner, *Herakleia*, p. 24-34.

69 Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 64 (*SEG XLIII*, 497); cf. J. G. Vinogradov, *Bull. ép.*, 1996, 290.

70 I. Makarov, qui prépare le nouveau corpus des inscriptions de Chersonèse, a eu l'amabilité de me suggérer que le mot *πρύτανις*, restitué aux l. 3-4, ne renvoie pas nécessairement à l'institution athénienne, mais serait plus probablement une nouvelle mention du nom *Πρύτανις*. Pour d'autres attestations de ce nom à Chersonèse, voir *LGPN IV*, s.v. *Πρύτανις* 2-8.

71 Voir les inscriptions citées *infra*, chapitre III.2.2.6.

se rattacher à la présence des tribus dans la cité⁷². Une autre possibilité serait que les trois *στίχοι* se rapportent au regroupement des magistrats dans le document original par trois colonnes⁷³.

En dernier lieu, on aurait aussi une division par tribus à Callatis, à condition d'accepter la restitution *φύλ[αρχος]* proposée dans une inscription du II^e s. ap. J.-C.⁷⁴

III.1.2 La division par hékatostyes («centaines»)

III.1.2.1 Mégare

Outre les tribus, les sources antiques témoignent de l'existence dans les établissements mégariens d'une autre division civile, à savoir la division par *hékatostyes* («centaines»). Celle-ci est attestée à Mégare par une inscription d'Épidaure. Il s'agit d'un prêt datant de *ca.* 221/0. À la fin de l'inscription (l. 18-20) figurent les noms des témoins, l'un d'eux

72 Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 105, 113; *idem*, *Proxénie de Chersonèse*, p. 41-65. Pour la mention de trois *στίχοι* dans les inscriptions de Chersonèse, voir *IOSPE I*², 359; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155; J.G. Vinogradov, «Un nouveau dossier documentaire de l'époque impériale de Chersonèse», *VDI* 1996, 1, p. 54-55 (L. Dubois, *Bull. ép.*, 1997, 425; *SEG* XLV, 985; *AE* 1996, 1359). On ne suivra pas l'opinion de Saprykin, selon laquelle la nomination des archontes était elle aussi faite par tribus, car le nombre des archontes varie souvent à Chersonèse. On trouve six personnes portant le titre d'archonte dans les décrets publiés par Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155, et Solomonik, *Épigraph. Chersonèse* II, 112; cinq dans les décrets *IOSPE I*², 359; Solomonik, *Épigraph. Chersonèse* II, 111; quatre dans le décret pour un Sinopéen publié par Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43 (*SEG* XLVIII, 999); et trois dans le décret publié par J. G. Vinogradov, *VDI*, 1996, 1, p. 54-55. Le lien entre le nombre d'archontes, les trois *στίχοι* et les tribus doriennes a été contesté par Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 61-63. Un nouveau décret de Chersonèse atteste que les archontes étaient des magistrats annuels et qu'ils étaient responsables de la composition des tribunaux: I. Makarov, «La ville libre grecque et l'administration romaine: le cas de Chersonèse Taurique», in *Une koinè pontique. Cités grecques, sociétés indigènes et empires mondiaux sur le littoral nord de la mer Noire (VII^e s. a.C.-III^e s. p.C.)*, A. Bresson *et al.* (éds.), Bordeaux 2007, p. 327-342; cf. A. Avram, *Bull. ép.*, 2008, 411; *SEG* LV, 838.

73 V. Latyshev, *ΠΟΝΤΙΚΑ*, Saint-Petersbourg 1909, p. 327; cf. *SEG* XLV, 984.

74 *ISM* III, 70, voir aussi les commentaires d'Avram à la p. 85 du corpus callatien.

étant désigné comme suit : Μεγαρεὺς Διονύσιος Πασίωνος ἑκατοστὺς Κυνουσούρ[ις]⁷⁵.

Bien que ce document soit daté de la période hellénistique, la présence des *hékatostyes* dans les colonies mégariennes (Héraclée du Pont, Byzance et Chalcédoine, voir ci-après) confirme que cette division civique remonte à l'époque archaïque⁷⁶. Étant donné que les colonies de Propontide sont fondées dans la première moitié du VII^e siècle, il y a tout lieu de croire que les *hékatostyes* figuraient dès cette époque parmi les institutions politiques de Mégare. Les doutes de Debord sur la diffusion de la division par *hékatostyes* de Mégare dans ses colonies ne me paraissent donc pas fondés⁷⁷.

S'appuyant sur la mention des *Kynosoureis* dans la liste des cinq *mérè* primitifs de Mégare transmise par Plutarque (*Questions grecques*, XVII), les savants ont considéré l'*hékatostys* Kynosouris comme une preuve que les *kômai* ont survécu dans les *hékatostyes* qui en conservent les noms⁷⁸. Pourtant, le texte de Plutarque ne parle pas de cinq *kômai*, mais de cinq *mérè*⁷⁹. De plus, au cas où il y aurait eu un changement de cinq *kômai* en cinq *hékatostyes*, cet événement aurait dû avoir lieu au VIII^e ou au début du VII^e siècle, avant la fondation des colonies mégariennes de Propontide, car, dans ces cités, seule est attestée la division par *hékatostyes*. Or il est improbable que les Mégariens aient changé leurs subdivisions civiques à une date aussi haute. En réalité, il est plus probable que l'*hékatostys* Kynosouris ne témoigne pas d'une transformation à une certaine époque du *méros* des *Kynosoureis* en *hékatostys*, mais du culte rendu par les Mégariens au héros Kynosouros⁸⁰.

75 IG IV² 1, 42, l. 19-20.

76 Hanell, *Megarische Studien*, p. 140-144 ; Jones, *Public Organization*, p. 12, 94, 266 ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 140 ; P. Gauthier, *Bull. ép.*, 1987, 230, p. 313-314 ; 1989, 233, p. 390 ; M. H. Hansen, « The Use of Sub-Ethnics as Part of the Name of a Greek Citizens of the Classical Period : the Full Name of a Greek Citizen », in *Once Again : Studies in the Ancient Greek Poleis*, T. H. Nielsen (éd.), Stuttgart 2004, p. 126 ; cf. G. Manganaro, « Epigrafia e istituzioni di Creta », in *Antichità cretesi. Studi in onore di Doro Levi*, vol. II, *Cronache di Archeologia* 13/1974, Catania 1978, p. 45.

77 Debord, *Chiliastys*, p. 208-209.

78 Burstein, *Heraclea*, p. 21 ; Legon, *Megara. Pol. Hist.*, p. 47, n. 21, 48, n. 23 ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 139 ; Malkin, *Foundations*, p. 389 ; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 140.

79 Voir *infra*, chapitre III.1.4.

80 Voir *supra*, chapitre I.1.1.

Cette situation trouve des analogies à Byzance et à Chalcédoine, où les éponymes de plusieurs *hékatostryes* sont des héros⁸¹.

D'autre part, une attestation d'une «centaine» apparaîtrait dans un décret de proxénie de Delphes pour un Mégarien, un certain Πύθων Ματρέα[.]θοϛ⁸². En suivant la supposition erronée de Bechtel, selon laquelle ce sont les noms de *phylai* qui sont abrégés à Chalcédoine⁸³, Baunack pensait que l'élément -θοϛ représentait l'abréviation d'un nom de tribu⁸⁴. Mais comme à Chalcédoine il s'agit d'abréviations de noms de «centaines» et non de *phylai* (voir ci-après), notre -θοϛ pourrait faire référence au nom d'une *hékatostry*. Notons que Bourguet a aussi proposé de restituer Ματρέα[v]θοϛ dans l'inscription de Delphes⁸⁵. Ce dernier nom n'est guère satisfaisant, n'étant pas attesté par ailleurs. En revanche, le nom Ματρέας (génitif: Ματρέα) fait partie de l'onomastique mégarienne⁸⁶. Il n'est donc pas exclu que la séquence -θοϛ ne soit pas la terminaison du patronyme, mais l'abréviation, voire même la fin (quoique il semble qu'il n'y a de l'espace que pour une lettre sur la pierre), de l'appellation d'une «centaine» à laquelle le Mégarien Πύθων, fils de Ματρέας, aurait appartenu.

Le caractère très lacunaire de la documentation épigraphique empêche de connaître le rapport entre les tribus et les *hékatostryes* à Mégare. Sur la foi des exemples de Chalcédoine et d'Héraclée du Pont (voir ci-après), où les *hékatostryes* étaient très probablement des subdivisions à l'intérieur des *phylai* doriennes, il n'est pas exclu non plus que chaque tribu de Mégare ait compté plusieurs «centaines». D'aucuns n'ont pas hésité à mettre en rapport les collèges mégariens composés de cinq magistrats (stratèges, polémarches, *damiorgoi*)⁸⁷ avec la division par *hékatostryes*, en supposant l'existence de cinq «centaines» (voir aussi ci-

81 Voir *infra*, chapitre III.1.2.6, pour le cas d'*hékatostryes* Κρατεινήα, Κεφαλήα et Κεραλήα de Byzance et d'*hékatostryes* Ἰππωνήα et Ἀσωποδο(ρήα) de Chalcédoine.

82 *FD* III 1, 177.

83 F. Bechtel, *SGDI*, ad n° 3053, p. 31.

84 J. Baunack, *SGDI*, ad n° 2838, p. 922.

85 É. Bourguet, *FD* III 1, ad n° 177, p. 101.

86 On trouve plusieurs occurrences du nom Ματρέας à Mégare: *LGN* III B, s.v. Ματρέας 3-10.

87 Voir *infra*, chapitres III.2.2.4.-5.

après)⁸⁸. Cependant, on n'a affaire ici qu'à des conjectures modernes et aucun document n'appuie l'idée selon laquelle les membres de ces colonies furent désignés par «centaines».

III.1.2.2 Byzance et Chalcédoine⁸⁹

Par rapport à Mégare, il existe plus de documents attestant la division par *hékatostryes* dans les colonies mégariennes de la Propontide et du Pont-Euxin. Les «centaines» apparaissent ainsi à Byzance, Chalcédoine, Héraclée du Pont et peut-être aussi à Chersonèse. L'appartenance à une tribu ou à une *hékatostryes* servait à définir l'identité du citoyen dans les colonies tout comme dans la métropole.

Trois décrets accordant le droit de cité attestent que les Byzantins se regroupaient en *hékatostryes* et que les nouveaux citoyens avaient la possibilité de choisir dans quelle *hékatostryes* ils voulaient s'inscrire⁹⁰. Dans ce sens, le décret (datant de *ca.* 175-171) en l'honneur d'Eudémos, fils de Nikôn, originaire de Séleucie du Kalykadnos et Ami du roi Antiochos IV stipule que le titulaire serait admis dans l'*hékatostryes* qu'il voudra⁹¹. Les Byzantins accordent la citoyenneté vers le milieu du II^e siècle au juge milésien Apollônidas, fils de Memnôn, et à ses descendants, en même temps que la possibilité de s'inscrire dans les *hékatostryes* de leur choix⁹². On remarque que les descendants d'Apollônidas ont aussi le privilège de choisir leur *hékatostryes*. Enfin, la possibilité de choisir son *hékatostryes* est mentionnée dans le décret octroyant vers le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. la citoyenneté à l'Olbiopolitain Orontas, fils d'Ababos⁹³. Ces trois décrets nous montrent que l'obligation des ci-

88 Hanell, *Megarische Studien*, p. 141; Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 108-110; Smith, *Megarisi*, p. 112-113, 115.

89 Je me suis aussi penché sur l'organisation civique de Byzance et de Chalcédoine dans Robu, *Organisation civique*, p. 149-166.

90 Sur la mention de ce privilège dans les décrets des cités grecques, voir Jones, *Enrollement Clauses*, p. 97-110, surtout p. 84 (le cas de Byzance); cf. P. Gauthier, *Bull. ép.*, 1992, 160.

91 *I. Byzantion*, 1, l. 60-61: ἐξεῖμεν δ' αὐτῶι καὶ ποτ[ι]γράφασθαι ποτὶ τὰν ἐκατοστὸν ἅγ κε θέλῃ. Sur Eudémos, voir I. Savalli-Lestrade, *Les philoi royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève 1998, p. 54.

92 *I. Byzantion*, 2, l. 29-32.

93 *I. Byzantion*, 3, l. 27-30.

toyens d'être inscrits dans une *hékatoštys* s'est maintenue à Byzance entre le II^e siècle av. J.-C. et le I^{er} siècle ap. J.-C.

D'autre part, certains termes qui accompagnent les noms des citoyens dans des inscriptions provenant surtout de la nécropole de Byzance ont été considérés comme désignant des *hékatoštyes*. Ils sont au génitif singulier et se trouvent à la même place que le démotique à Athènes et les noms de tribus dans d'autres cités grecques. Ainsi, en s'appuyant sur l'identification des noms figurant en troisième position dans deux inscriptions de Chalcédoine avec des noms d'*hékatoštyes*, proposée par Hanell (voir ci-après), Robert a été le premier à remarquer que dans une inscription trouvée aux abords de Sélymbria, le mot Βαθωνία ne désignait pas le fleuve Βαθυνίας, qui se jette en Propontide entre Sélymbria et Byzance (l'opinion du premier éditeur, Seure), mais d'une *hékatoštys*. À la ligne 3 de la même inscription, Παρ[---] est le commencement du nom soit d'une *hékatoštys*, soit d'un autre personnage honoré. La présence d'une «centaine» abrégée Παρτε- à Chalcédoine (voir ci-après) pourrait être un argument en faveur de la première possibilité. Il faut ajouter que l'inscription honorifique de Sélymbria remonte au I^{er} ou au II^e siècle ap. J.-C., à une époque où cet établissement avait perdu le statut poliade. De fait, grâce à une inscription, on sait que Sélymbria était alors une *kômè* dans le territoire de Byzance, étant administrée par un *kômarshès*. Pour Robert, cela indiquerait que l'*hékatoštyes* Βαθωνία (et peut-être aussi Παρ[---]) appartenait alors à l'organisation civique byzantine⁹⁴. Cette proposition a été ultérieurement confirmée par une inscription du I^{er} siècle ap. J.-C. attestant la présence de l'*hékatoštys* Βαθωνία à Byzance⁹⁵.

Les inscriptions témoignent également du fait que plusieurs noms de citoyens de Byzance sont suivis, après le patronyme, d'appellations

94 G. Seure, «Antiquités thraces de la Propontide», *BCH* 36, 1912, p. 559-560, n° 14; Robert, *Hellenica*, II, p. 61-64; *idem*, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 148. L'inscription publiée par Seure est reprise dans Sayar, *Perinthos-Herakleia*, 304, et dans *I. Byzantion*, S 23. Voir aussi l'inscription de l'époque impériale *I. Byzantion*, S 24, émanant de οἱ κατοικοῦντες ἐν Σαλυμβρία en l'honneur d'un κομάρχης.

95 *I. Byzantion*, 315 c.

telles que: Δευτέρα⁹⁶, Διονυσία⁹⁷, Καλλιχορῖτις⁹⁸, Κεραμιά⁹⁹, Κεφαλιά¹⁰⁰, Κρατεινή¹⁰¹, Λευκοπολῖτις¹⁰², Νεικατή¹⁰³, Φιλοκτηρή¹⁰⁴ (ou Φιλοκτηρή¹⁰⁵). Signalons que parmi ces subdivisions, la seule qui pourrait dater de l'époque hellénistique est l'*hékatoštys* Διονυσία, toutes les autres «centaines» étant attestées par des documents de l'époque impériale.

Par ailleurs, J. et L. Robert ont proposé, à titre d'hypothèse, que dans l'inscription Ἐπικράτη Διονυσίου Εἴσι, qui avait été ajoutée au-dessous d'un relief d'une stèle funéraire de Byzance, le dernier mot était l'abréviation du nom d'une *hékatoštys*¹⁰⁶. Une autre interprétation

96 *I. Byzantion*, 318.

97 Bien que sa provenance ne soit pas connue, la stèle *I. Byzantion*, 378, mentionnant l'*hékatoštys* Διονυσία, qui se trouve aujourd'hui dans le musée archéologique d'Istanbul, provient probablement de Byzance. Voir à cet égard J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1970, 422, p. 423.

98 *I. Byzantion*, 320 a. Cette inscription a été attribuée par J. H. Mordtmann, «Inscripfen aus dem Tschinili Kiösk», *MDAI(A)* 10, 1885, p. 19, n° 6, suivi par Hanell, *Megarische Studien*, p. 142-143, à Chalcédoine. Mais J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1959, 252, p. 208, ont démontré que la pierre provenait de Byzance, en dépit de l'attestation d'une *hékatoštys* Καλλιχορεατ- à Chalcédoine. Cf. L. Robert, in Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 165.

99 *I. Byzantion*, 318.

100 Les *hékatoštys* Κεφαλιά et Κρατεινέα sont apparues d'abord dans une inscription, connue seulement par une copie que J. H. Mordtmann avait donnée à Bechtel (voir ses commentaires dans *SGDI*, ad n° 3053, p. 31) : *I. Byzantion*, 43. Ce sont J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1959, 252, p. 208, qui ont soutenu l'origine byzantine de ces deux subdivisions civiques. Leur hypothèse est maintenant confirmée par un décret de l'époque impériale publié par T. Corsten, «Neue Denkmäler aus Bithynien», *EA* 17, 1991, p. 81, n° 1 (*SEG* XLI, 1102); cf. Debord, *Mysiens*, p. 142. Ce texte, qui émane d'un bourg du territoire asiatique de Byzance (le *damos* des *Pratomyseitai*), fait mention des *hékatoštys* Κεφαλιά et Κρατεινέα.

101 *I. Byzantion*, 43; 319 b; T. Corsten, *op. cit.*, p. 81, n° 1.

102 Robert, *Documents*, p. 227, n. 25, mentionne une dédicace à Zeus *Brontaios* qui atteste l'*hékatoštys* Λευκοπολῖτις. Sur cette inscription, restée malheureusement inédite, voir aussi Robert, *Inscr. de Bulgarie*, p. 202, n. 5 (= *OpMinSel*, V, p. 232, n. 5); *idem*, *Hellenica*, XI-XII, p. 580, n. 6; A. Łajtar, *I. Byzantion*, p. 22.

103 *I. Byzantion*, 248.

104 *I. Byzantion*, 30.

105 *I. Byzantion*, 319 a.

106 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1962, 196, p. 174; Firatlı, *Stèles de Byzance*, p. 59, n° 41, pl. XI, avec le commentaire de L. Robert aux p. 159-160. Le terme Εἴσι est interprétée comme désignant une *hékatoštys* aussi par Jones, *Public Organization*, p. 285, et

a été proposée par Vatin, et soutenue aussi par Daux, qui considère la forme Ἐπικράτη comme un féminin et Εἶσι le nom au datif de la déesse Ἴσις. Dans ce cas, il ne s'agirait pas d'une épitaphe, mais d'une dédicace faite par une femme de Byzance à Isis¹⁰⁷. J. et L. Robert ont réfuté cette hypothèse et ont suggéré que Ἐπικράτη pouvait être le vocatif du nom masculin Ἐπικράτης. Selon leur opinion, il est difficile d'accepter qu'une dévote d'Isis ait utilisé pour faire une offrande une stèle funéraire ayant déjà été employée deux fois et représentant, de surcroît, un banquet funèbre¹⁰⁸. Sur ce point, en revanche, Dunand estime que c'est «le motif représenté sur la stèle qui a pu lui-même favoriser une nouvelle utilisation : une confusion entre le thème du banquet funèbre et celui du banquet d'Isis et de Sarapis n'est certainement pas improbable, et on connaît des représentations grecques ou gréco-égyptiennes de la *klinè* des dieux égyptiens»¹⁰⁹.

Il est important de souligner que l'abréviation des noms de subdivisions civiques n'est attestée pour aucune des *hékatoistes* byzantines déjà connues, et que dans les colonies mégariennes cet usage n'est présent avec certitude que dans les inscriptions de Chalcédoine, mais dans ce dernier cas sans doute pour des raisons d'espace¹¹⁰. Or comme l'a noté G. Daux, le graveur a choisi dans l'inscription de Byzance des lettres de grandes dimensions et il n'a pas utilisé toute la place dont il disposait, un grand espace ayant été laissé libre à gauche sous la

Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 141. Il convient de dire que cette stèle de Byzance a eu trois usagers. L'épitaphe Ποσειδωνίου τοῦ Ἀρτεμιδώρου (*I. Byzantion*, 190) a été gravée à l'époque hellénistique au-dessus du relief représentant le banquet funèbre sur un texte martelé. Ensuite, on a ajouté à l'époque romaine sur le bord inférieur Ἐπικράτη Διονυσίου Εἶσι (*I. Byzantion*, 16).

107 C. Vatin, «La stèle funéraire de Byzance n. 41», *BCH* 92, 1968, p. 220-225, avec la lettre de G. Daux à la page 223, n. 5, dans laquelle ce dernier accepte l'interprétation de Ἐπικράτη comme un nom de femme, proposée par Vatin ; G. Daux, «Notes de lecture», *BCH* 94, 1970, p. 599-600 ; *idem*, «Notes de lecture», *BCH* 103, 1979, p. 465-467.

108 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1969, 385.

109 F. Dunand, *Le culte d'Isis dans le bassin oriental de la Méditerranée II. Le culte d'Isis en Grèce*, Leiden 1973, p. 65 ; cf. C. Vatin, *op. cit.*, p. 225. A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 16, p. 46-47, et L. Bricault, *Recueil des inscriptions concernant les cultes isiaques*, vol. I, Paris 2005, ad n° 114/0702, p. 183, considèrent cette inscription comme une dédicace à Isis.

110 Robu, *Organisation civique*, p. 154.

dernière ligne¹¹¹. Il y avait alors largement de la place pour écrire le nom complet de la subdivision civique, comme il était d'usage à Byzance. En somme, toutes ces données appuient l'idée que cette stèle a servi au culte isiaque et que le mot Ἔσι est le datif du nom de la déesse Isis, et non pas l'abréviation du nom d'une «centaine». On ajoutera que le culte de cette déesse est attesté à Byzance par une stèle funéraire d'époque impériale qui porte la représentation d'une isiaque¹¹² et peut-être par une dédicace à Isis et à Sarapis¹¹³. De même, Isis au voile décore le revers d'une monnaie de Byzance frappée à l'époque de Caracalla¹¹⁴.

Du reste, plusieurs *hékatostryes* sont attestées à Chalcédoine à l'époque hellénistique par deux inscriptions publiant les décisions de deux collèges d'αἰσιμνᾶται de couronner leur chef respectif, le ἄγμεὼν βουλᾶς. On constate que la plupart des noms de ces magistrats sont suivis non seulement de patronymes, mais aussi d'appellations identifiées par Hanell comme des noms d'*hékatostryes*¹¹⁵. Dans la plupart des cas, ces noms sont abrégés ; toutefois, pour quelques personnes, on trouve la formule onomastique complète, avec le nom de la subdivision civique au génitif, comme pour les *hékatostryes* de Byzance.

La première inscription atteste les appellations de huit subdivisions pour onze *aisimnatai* : Πολια(τήα), Δρο-, Δίασ(πις), Παρτε-, Ποττωι-, Ὀλιδν(ήα?), Ἑρα-, Α[---]¹¹⁶. Le deuxième document énumère les principaux magistrats de la cité (successivement le *basileus*, le *hiéromnamôn*, le *prophêtas*, les trois *nomophylakes*) et mentionne la subdivision civique uniquement pour sept des neuf *aisimnatai* : Πολητήα, Καλλιχορεᾶτ(ις), Ἰππωνήα, Τριάσπις, Σειρο-, Ἀτθίς, Ἀσωποδω(ρήα)¹¹⁷.

111 G. Daux, «Notes de lecture», *BCH* 91, 1967, p. 481.

112 *I. Byzantion*, 138 (= L. Bricault, *op. cit.*, n° 114/0704). Voir aussi *I. Byzantion*, 139, pour une autre stèle funéraire qui est aujourd'hui égarée et qui aurait représenté une isiaque.

113 *I. Byzantion*, 324 (= L. Bricault, *op. cit.*, n° 114/0703). Cette inscription mentionnerait le roi des Odryses Rhoimétalkès I^{er}, mort en 14 ap. J.-C. *Contra* M. Tacheva-Hitova, *Eastern Cults in Moesia inferior and Thracia (5th cent. BC - 4th cent. AD)*, Leiden 1983, p. 32-35, qui estime que cette inscription date du règne de Rhoimétalkès III (37-45 ap. J.-C.) et qu'elle provient de Périnthe ou de Mésambria.

114 Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 82, pl. 87, n° 1587.

115 Hanell, *Megarische Studien*, p. 144.

116 *I. Kalchedon*, 6.

117 *I. Kalchedon*, 7. J'ai produit une nouvelle édition de ces deux inscriptions de Chalcédoine dans Robu, *Organisation civique*, p. 151-153.

Chose importante, on estime que les *aisimnatai* constituaient à Chalcédoine une commission qui était la partie active du Conseil pour une période déterminée, comme les prytanes à Athènes pour un mois¹¹⁸. Par conséquent, il est vraisemblable que les *aisimnatai* de chaque liste, même s'ils provenaient généralement d'*hékatostryes* différentes, appartenaient, selon l'exemple des prytanes athéniens, à une seule tribu. Il y aurait eu ainsi une tribu composée de huit *hékatostryes* (*I. Kalchedon*, 7) et une autre peut-être de sept *hékatostryes* (*I. Kalchedon*, 6, mais il semble que cette inscription n'est pas complète). Je ne reprendrai pas ici la question du système de représentation des «centaines» dans la commission des *aisimnatai*, qui reste difficile à reconstituer, faute d'une documentation exhaustive¹¹⁹. On retiendra qu'à Chalcédoine, tout comme à Byzance et à Mégare, la nomenclature complète d'un personnage comprenait le nom, le patronyme et l'*hékatostrye* à laquelle appartenait le citoyen.

III.1.2.3 Héraclée du Pont et ses colonies

Le seul témoignage d'un auteur antique concernant la division par tribus et par «centaines» d'une colonie mégarienne est celui d'Énée le Tacticien. Dans le chapitre sur les conspirations dans les cités grecques, celui-ci évoque les conflits entre les oligarques et les démocrates à Héraclée du Pont.

10 bis. Παραπλησίως δὲ ἐν Ἡρακλείᾳ τῇ ἐν τῷ Πόντῳ, οὐσης δημοκρατίας καὶ ἐπιβουλευόντων τῶν πλουσίων τῷ δήμῳ καὶ μελλόντων ἐπιτίθεσθαι, προγόντες οἱ προστάται τοῦ δήμου τὸ μέλλον, οὐσῶν αὐτοῖς τριῶν φυλῶν καὶ τεσσάρων ἑκατοστύων, ἔπεισαν τὸ πλῆθος ἐξήκοντα εἶναι ἑκατοστύας, ἵνα ἐν ταύταις καὶ εἰς τὰς φυλακὰς καὶ εἰς τὰς ἄλλας λειτουργίας φοιτῶσιν οἱ πλούσιοι. 10 Συνέβαινεν καὶ ἐνταῦθα διεσκεδασμένους εἶναι τοὺς πλουσίους καὶ ἐν ταῖς ἑκατοστύσιν ὀλίγους ἑκάστοθι παραγίγνεσθαι ἐν πολλοῖς δημόταις.

10 bis. Un cas similaire se présenta à Héraclée du Pont quand, sous la démocratie, les riches conspirèrent contre le peuple et furent prêts à l'attaquer. Les chefs du parti populaire, prévoyant ce qui allait se passer, persuadèrent la masse, alors qu'il existait trois tribus et quatre centaines, de créer soixante centaines dans le cadre des-

118 Böckh, *CIG*, ad n° 3794, p. 973 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 146 ; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 145. Voir *infra*, chapitre III.2.2.1.

119 Pour les différentes modalités d'élection et de représentation des citoyens dans les magistratures à Chalcédoine, je renvoie à Robu, *Organisation civique*, p. 151-153.

quelles les riches viendraient régulièrement accomplir leur tour de garde et les autres services publics. 11. Là aussi, il arriva que les riches furent disséminés et que, dans les centaines, ils se trouvèrent chaque fois peu nombreux au milieu d'un grand nombre de leurs compatriotes¹²⁰.

Ce récit confirme qu'à Héraclée du Pont, le corps civique était divisé en *phylai* et en *hékatostryes*, tout comme à Mégare. En ce qui concerne les tribus, même si le passage n'indique pas leurs noms, il s'agit sans nul doute des trois tribus doriennes (*Hylleis*, *Dymanes*, *Pamphyloi*, voir ci-dessus). Il n'a pas lieu de penser que cette réforme, datant probablement de ca. 370¹²¹, ait affecté leur nombre ou leur nature à Héraclée du Pont¹²².

Le rapport qui existe entre la division par tribus et celle par *hékatostryes* ne ressort pas clairement du texte d'Énée. À cet égard, les exégètes ont depuis longtemps formulé l'hypothèse selon laquelle on aurait affaire à un passage corrompu. Parmi les solutions avancées, la plus probable à mes yeux est celle qui considère que chaque tribu était divisée en quatre *hékatostryes*. Il existerait ainsi douze *hékatostryes* primitives à Héraclée, dont le nombre a été porté à soixante lors de la réforme du IV^e siècle¹²³.

120 Énée le Tacticien, *Poliorkétique*, XI, 10 bis-11 (trad. d'A.-M. Bon, CUF, partiellement modifiée).

121 En soutenant que les événements sont présentés dans le chapitre XI de la *Poliorkétique* par ordre chronologique, Burstein, *Heraclea*, p. 20, 125, n 62, date la réforme d'Héraclée de ca. 370, avant l'instauration de la tyrannie de Cléarque en 364. Cependant, Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 47, préfère situer ces événements à la fin du V^e ou au début du IV^e siècle. Voir aussi Bittner, *Herakleia*, p. 14, pour une possible datation de la réforme évoquée par Énée dans la deuxième moitié du V^e siècle.

122 D. Whitehead (éd.), *Aineias the Tactician, How to survive under Siege*, Oxford 1990, p. 132.

123 L. W. Hunter, S. A. Handford (éds.), *Αἰνείου Πολιορκητικά. Aeneas: On Siegecraft*, Oxford 1927, p. 140; Pippidi, *Héraclée*, p. 237; A.-M. Bon, *Énée le Tacticien, Poliorkétique*, Paris 1967, p. 23, n. 1; D. Whitehead, *op. cit.*, p. 132; M. Bettalli (éd.), *Enea Tattico, La difesa di una città assediata (Poliorketika)*, Pisa 1990, p. 250; P. Villard, «Sociétés et armées civiques en Grèce: de l'union à la subversion», *RH* 266, 1981, p. 307, n. 76; Debord, *Chiliastys*, p. 207; cf. D. Barends, *Lexicon Aeneium. A Lexicon and Index to Aeneas Tacticus' Military Manual* (*On the Defence of Fortified Positions*), Assen 1955, p. 48, s.v. *ἐκατοστύς*; Vidal-Naquet, *L'historiographie gr. de l'esclavage*, p. 37-38; A. Avram, J. Hind, G. Tsatskhladze, s.v. «Herakleia», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 957. Pour une meilleure compréhension du texte, Busolt, *Staatskunde*, I, p. 261, n. 1, pense qu'il faut ajouter *ἐν ἐκάστη* avant *ἐκατοστύων*.

Cette possibilité est cependant rejetée par Jones, qui soutient qu'il faut garder le sens numérique pour le mot *hékatostys* («centaine»). Comme il ne peut pas y avoir seulement quatre cents citoyens à Héraclée, il propose l'émendation suivante: *τριῶν φυλῶν καὶ τεσσάρων <καὶ εἴκοσιν> ἑκατοστύων*. On aurait ainsi vingt-quatre *hékatostyes*, ce qui, selon lui, permettrait d'abord d'avoir un nombre acceptable de «centaines», serait ensuite conforme à l'idée qui fait des «centaines» des subdivisions de tribus, et offrirait enfin une explication raisonnable de l'augmentation de leur nombre à soixante¹²⁴. Étant donné que l'hypothèse de Jones se fonde principalement sur le sens numérique du mot *hékatostys*, probablement perdu à cette époque (voir ci-après), sa restitution du passage d'Énée ne me semble guère s'imposer. L'existence d'une tribu à Chalcédoine qui compte sept *hékatostyes* n'est pas une preuve pour que l'on suppose la présence de sept *hékatostyes* par tribu à Héraclée aussi, comme le pensait Jones. En réalité, on peut supposer que le nombre des *hékatostyes* variait dans chaque cité mégarienne en fonction de son propre corps civique.

En s'appuyant sur le texte d'Énée, Saprykin tend à prouver que les tribus constituaient le support de l'action politique de l'aristocratie, tandis que les *hékatostyes* représentaient la base de la démocratie. Il pense aussi qu'à Héraclée du Pont et dans sa colonie, Chersonèse, la citoyenneté était déterminée, pendant l'oligarchie, par l'appartenance aux tribus et, durant la démocratie, par l'appartenance aux *hékatostyes*¹²⁵. Je ne partage pas cette opinion et je constate qu'au contraire, la division du corps civique héracléote en soixante *hékatostyes* n'a pas été spécifique au seul régime démocratique. De fait, Aristote atteste que l'accès aux magistratures était limité aux six cents citoyens lors de l'oligarchie, et l'on peut supposer que la désignation de ceux-ci se faisait au niveau de soixante «centaines», à raison de dix personnes par «centaine»¹²⁶. De même, il n'est pas exclu que les soixante membres du Conseil, arrêtés par Cléarque en 364, soient des représentants des soixante *hékatostyes* mentionnées par Énée¹²⁷.

124 Jones, *Public Organization*, p. 282.

125 Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 103-117; *idem*, *Heracleia and Chersonesus*, p. 41-48.

126 Aristote, *Politique*, V, 6, 2-3, 1305b 1-12.

127 Justin XVI, 4, 17. Cf. Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 105-109; *idem*, «La boulè de Chersonèse», *Archeologija (Kiev)*, 1995, 1, p. 75-82 (en russe; *SEG*

Au demeurant, sur la foi du passage d'Énée le Tacticien, Pippidi a argumenté que les démocrates avaient effectué au IV^e siècle à Héraclée du Pont une réforme du corps civique analogue à celle entreprise vers la fin du VI^e siècle par Clisthène à Athènes. On assisterait ainsi au remplacement des trois tribus doriennes, le lieu du pouvoir des aristocrates héracléotes, par des tribus territoriales. Il y aurait ainsi à Héraclée du Pont, après la réforme démocratique, soit six tribus ayant chacune dix «centaines», soit dix tribus ayant chacune six «centaines»¹²⁸. Il faut avouer néanmoins que le seul fait que les «centaines» soient multipliées n'est pas une preuve pour conclure que le principe d'organisation selon la parenté aurait été remplacé par celui selon la résidence. Comme le passage d'Énée le Tacticien l'atteste, le but des chefs des démocrates, en augmentant le nombre des *hékatostryes*, a été de disperser les riches dans un nombre plus grand de subdivisions civiques et de limiter ainsi leur possibilité d'action politique. D'ailleurs, Aristote con-

XLII, 689; XLV, 984), qui essaie, sans pour autant convaincre, de relier le nombre des membres du Conseil de Chersonèse à l'époque impériale à l'existence, dans un premier temps, de quatre ou de cinq *hékatostryes*. En réalité, le savant russe invoque des parallèles trompeurs, à savoir la présence à Héraclée du Pont de quatre *hékatostryes* (en fait plus probablement douze, voir ci-dessus) et à Mégare de cinq *hékatostryes-kômai* (non attestée par les sources antiques, voir *infra*, chapitre III.1.4). Cependant, le nombre de magistrats varie trop souvent dans les décrets de Chersonèse pour que nous puissions accepter toutes ces hypothèses : il y en a 24 dans les décrets *IOSPE* I², 359; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155; 25 dans le décret publié par Solomonik, *Épigraph. Chersonèse* II, 111, et dans le décret *SEG* XLV, 985, et finalement 18 dans le décret publié par Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43. Cf. Y. G. Vinogradov, *VDI*, 1975, 1, p. 172. De même, Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 61-63; *idem*, *VDI* 1996, 1, p. 48-60, met en doute les spéculations arithmétiques que Saprykin avance afin d'expliquer la désignation des conseillers de Chersonèse par tribus ou par *hékatostryes*. Selon Vinogradov, les dignitaires qui apparaissent à la fin des décrets «ayant apposé leurs sceaux» (ἐσφράγισαντο), ne représentaient pas tous les membres du Conseil, mais seulement ceux qui étaient présents au moment de l'adoption de la disposition. Ceci expliquerait bien pourquoi il existe dans les décrets un nombre différent de conseillers. Cf. F. Gschnitzer, «Zwischen Denkmal und Urkunde. Kaiserzeitliche Neuerungen im Formular der Psephismata», in *E fontibus haurire. Beiträge zur römischen Geschichte und zu ihren Hilfswissenschaften*, R. Günther et S. Rebenich (éds.), Paderborn 1994, p. 283, 291-292; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 556-557.

- 128 Pippidi, *Héraclée*, p. 237-238; Vidal-Naquet, *L'historiographie gr. de l'esclavage*, p. 37-38; Bittner, *Herakleia*, p. 14, n. 88; *contra* D. Whitehead, *op. cit.*, p. 132; cf. aussi P. Villard, *RH* 266, 1981, p. 307-308, n. 78.

firme que l'augmentation du nombre des subdivisions civiques était un procédé utile afin que l'on consolide la démocratie et que l'on mélange les groupes sociaux¹²⁹. On n'a donc aucun indice que les Héracléotes auraient pris une mesure visant à remplacer les tribus doriennes par des tribus territoriales ou par des «centaines»; ils ne choisirent qu'une formule ayant tendance à briser les solidarités entre les oligarques. On rappellera les propos de Villard sur ce point: «La précaution était alors d'intégrer le citoyen dans un cadre collectif où précisément les distinctions sociales n'étaient que peu ou pas prises en compte»¹³⁰.

D'autre part, l'essai de Burstein de montrer que les *hékatostyes* n'étaient pas des subdivisions civiques de tribus mais seulement des divisions territoriales se fonde sur deux arguments discutables. Le premier résulte de son opinion relative à l'absence des tribus doriennes, et par conséquent de leurs subdivisions (*hékatostyes*), à Héraclée du Pont; une opinion qui est, à mon sens, erronée (voir ci-dessus). Ensuite, Burstein estime que les *kômai* étaient à Mégare des unités territoriales ayant survécu dans les *hékatostyes*¹³¹. En réalité, dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de prouver que les *hékatostyes* étaient des divisions territoriales dans le monde mégarien. On a attribué une base territoriale aux *hékatostyes* en raison du fait que la *kômè* (en réalité un *méros*) des *Kynosoureis* attestée par la liste de Plutarque était aussi connue comme une *hékatostys* à l'époque hellénistique (Kynosouris). On pensait donc que les cinq *kômai* de l'époque archaïque s'étaient transformées en cinq *hékatostyes* à l'époque hellénistique¹³². Mais si l'on considère que la liste de Plutarque est une création de l'époque classique ou hellénistique¹³³, et que l'on renonce à identifier les *kômai* avec les *hékatostyes*, toute cette argumentation perd sa valeur.

Certains savants modernes ont soutenu que dans les colonies héracléotes de Chersonèse et de Callatis, la configuration des lots faisait référence à la division par *hékatostyes*. Ainsi, Shcheglov suggère qu'il existe à Chersonèse un lien entre le groupe de 100 *klèroi* identifiés

129 Aristote, *Politique*, VI, 4, 19, 1319b 23-27.

130 P. Villard, *op. cit.*, p. 307.

131 Burstein, *Heraclea*, p. 21. Voir également G. Manganaro, *op. cit.*, p. 45-46, qui considère, à tort, les *hékatostyes* mégariennes comme des divisions «di tipo territoriale», équivalentes aux *kômai*.

132 Voir *supra*, chapitre III.1.2.1.

133 Voir *supra*, chapitre I.1.1.

dans la péninsule de Majačnij, et la division par *hékatostryes*¹³⁴. Saprykin développe cette thèse d'une manière beaucoup plus compliquée: s'appuyant sur de nouvelles études de terrain, il estime que l'on aurait eu au IV^e siècle à Majačnij non pas 100 lots avec des maisons rurales, mais seulement 25 lots, tous divisés en quatre parcelles. Pour chaque parcelle, il y aurait eu un représentant de l'une des quatre *hékatostryes* primitives. Ainsi, les terrains n'auraient été accordés qu'à 100 citoyens (25 de chacune des quatre *hékatostryes*)¹³⁵. Assurément, cette reconstruction est trop hasardeuse pour être acceptée et elle soulève des problèmes méthodologiques insurmontables¹³⁶. D'ailleurs, comme on l'a vu, il est fort probable qu'initialement les *hékatostryes* d'Héraclée du Pont n'étaient pas au nombre de quatre, mais de douze.

Quant à la cité de Callatis, Avram note que les distances entre les bornes données par les fragments d'une *limitatio* d'une partie du territoire, exécutée très probablement sous le règne de Trajan (*ISM* III, 51-55), sont de 1.000, 2.000 et (une seule fois) de 2.400 pieds; c'est-à-dire des multiples de 100 et de 120. D'après ce savant, cette combinaison entre un système décimal et duodécimal, qui semble être révélée par la délimitation de l'époque impériale, suggère que la division mégarienne

134 A.N. Shcheglov, *Polis et chora. Cité et territoire dans le Pont-Euxin*, Paris 1992, p. 224-228; cf. Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 125-126. Située à l'extrémité nord-ouest de la péninsule «héracléote» de Chersonèse, la péninsule de Majačnij semble être la «vieille» Chersonèse de Strabon (VII, 4, 2, C 308), et selon certains, le site de la première implantation héracléote: Hind, *Megarian Colonization*, p. 146-150 (avec les références).

135 Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 77; *idem*, *Institutions et rapports fonciers*, p. 111-116; *idem*, *Ancient Farms and Land-Plots on the Khora of Kersonesos Taurike (Research in the Herakleian Peninsula 1974-1990)*, Amsterdam 1994, p. 85-86. D'autre part, le savant russe estime que les 400 lots de la péninsule d'Héraclée, délimités à la fin du IV^e et au début du III^e siècle dans la *chôra* de Chersonèse, appartenaient probablement à 4 *hékatostryes*, chaque «centaine» ayant 100 lots. Pour le lotissement du territoire de Chersonèse, voir aussi Latyshev, *IOSPE* I², ad n° 403, p. 360-364; A. Wasowicz, «Traces de lotissements anciens en Crimée», *MEFRA* 84, 1972, p. 199-229; E. I. Solomonik, G. M. Nikolaenko, «Les lots agraires de Chersonèse au début du III^e siècle av. J. C. (ad IOSPE I² 403)», *VDI*, 1990, 2, p. 79-99 (en russe); J. G. Vinogradov, «Greek Epigraphy of the North Black Sea Coast, the Caucasus and Central Asia (1985-1990)», *ACSS* 1, 1, 1994, p. 66-67. Pour les analogies et les différences entre la délimitation du territoire de Callatis et celui de Chersonèse, voir A. Avram, in *ISM* III, p. 360-362 (avec la bibliographie).

136 Voir les critiques de Hind, *Megarian Colonization*, p. 151, et de Müller, *D'Olbia à Tanaïs*, p. 146-147.

du corps civique par *hékatostryes* aurait été aussi transmise à Callatis¹³⁷. Cela reste très hypothétique et, comme dans le cas de Chersonèse, il s'avère dangereux de relier les données fournies par le cadastre du territoire et l'organisation civique.

Il faut donc admettre que l'on ne dispose pas de témoignages solides permettant d'accepter l'existence d'un lien entre les *hékatostryes* et la présence d'une division centésimale dans les territoires de Chersonèse ou de Callatis. Cela n'exclut pas la présence des *hékatostryes* dans les colonies d'Héraclée du Pont. On constate qu'un *ostrakon* de Chersonèse transmet, au V^e siècle, le nom Αἴσχρων Διονυσῖο Ἐχεδαμίδος. Comme l'ont proposé Vinogradov et Zolotarev, le dernier élément représente très probablement le nom d'une subdivision civique, soit la «centaine» Ἐχεδαμίς¹³⁸.

III.1.2.4 Un cas douteux: Sélinonte

Bien que les documents de Sélinonte ne mentionnent jamais l'appellation d'*hékatostryes*, on a interprété le troisième nom de certains citoyens comme appartenant à une subdivision civique. C'est le cas, d'après Dubois, du terme Ἡερακλείδας, qui accompagne les noms et les patronymiques de plusieurs personnes dans une *defixio*¹³⁹. D'autres savants estiment en revanche que cette appellation est celle d'un groupe familial ou gentilice, de tels groupes étant déjà attestés par les inscriptions de Sélinonte¹⁴⁰.

137 Avram, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 133-134, 137; *idem*, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 175; *idem*, *ISM III*, p. 16-17, 85; *idem*, *Les territoires d'Istros et de Callatis*, p. 627.

138 Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*, p. 119, n° III, 8, pl. IV, 11 (*SEG XLXI*, 1031); cf. L. Dubois, *Bull. ép.*, 2000, 487. Notons que l'appellation Ἐχεδαμίς de cette *hékatostryes* est rare; on peut la rapprocher du nom Ἐχεδαμίδας attesté au VI^e siècle à Argos (*LGPN III A*, s.v. Ἐχεδαμίδας).

139 *IGDS*, 36, avec le commentaire de L. Dubois à la p. 47. Cf. Bettarini, *Defixiones*, ad n° 24, p. 127; Brugnone, *Note epigrafiche*, p. 72.

140 L. H. Jeffery, «Further Comments on Archaic Greek Inscriptions», *ABSA* 50, 1955, p. 73; R. Arena, «Di una defixio selinuntina», *PP* 41, 1986, p. 117-119; *eadem*, *IGASM I*², ad n° 69, p. 70; F. Cordano, «Considerazioni sull'uso greco del terzo nome in Sicilia», in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 settembre 1994)*. *Atti*, Pisa-Gibellina 1997, p. 403; F. Ghinatti, «Le organizzazioni civiche siceliote», *Kokalos* 46, 1, 2000 (2004), p. 59-60.

Par ailleurs, une épitaphe fragmentaire de la fin du VI^e siècle a été, dans un premier temps, lue par Manganaro: Διᾱ[-]υ[-] | ᾠ Νευθύλῳ θυγάτηρ | Κλεταγόρῃα Δονυσ[ί]α. L'éditeur italien a proposé de voir dans Δονυσ[ί]α le nom d'une subdivision civique de type *hékatoštys*. On comprendrait alors l'inscription: «Dia-, fille de Neuthylos, épouse de Kléthagoras de l'*hékatoštys* Donysia»¹⁴¹. On a aussi suggéré que le nom de la subdivision civique renverrait à l'île de l'Égée appelée Δονουσία, qui fut en possession des Rhodiens, et dont l'ethnique était, rapporte Stéphane de Byzance, Δονούσιος¹⁴². Du reste, Manganaro est revenu, dans un deuxième temps, sur ce texte et a proposé de reconnaître les noms de deux femmes, Ἀνεφθύλῃ et Κλεταγόρῃ, suivis par un patronyme, Δονυσ[ί]α¹⁴³.

Si l'on retient la première interprétation de Δονυσ[ί]α, il est possible que le graveur ait oublié un *iôta* après le *delta* et que le nom de la «centaine» puisse être corrigé en Δ(ι)ονυσ[ί]α. L'attestation d'une subdivision civique appelée Dionysia dans une autre colonie mégarienne, à Byzance, me semble appuyer cette proposition¹⁴⁴. Il faut avouer néanmoins que le caractère fragmentaire de l'inscription et la lecture difficile des lettres conservées empêchent de choisir de manière définitive entre les diverses restitutions.

Dans ces conditions, on conclura que, sur la base des deux exemples évoqués, il est difficile de prouver la présence des *hékatoštys* à Sélinonte et leur existence reste à être confirmée par les découvertes futures.

141 Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 30; IGASM I², 25 bis; IGDS II, 23. L. Dubois, *Bull. ép.*, 1997, 729; *idem*, IGDS II, ad n° 23, p. 70, suggère de lire ᾠ Μεθούλῳ à la place de ᾠ Νευθύλῳ.

142 Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 30, n. 8; R. Arena, IGASM I², ad n° 25 bis, p. 102; *eadem*, «Interferenze linguistiche e grafiche nell'epigrafia greca di Sicilia», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, M. I. Gulletta (éd.), ASNP serie iv, Quaderni 1, Pisa 1999, p. 49. Voir Stéphane de Byzance, s.v. Δονουσία- νήσος μικρά Ῥόδου. [...] τὸ ἐθνικὸν Δονούσιος.

143 G. Manganaro, «Epigrafia greca dell'Occidente», in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina (Roma 18-24 settembre 1997). Atti I*, Roma 1999, p. 149 (SEG XLIX, 1326); cf. Brugnone, *Note epigrafiche*, p. 59, 88.

144 Voir *supra*, chapitre III.1.2.2.

III.1.2.5 La valeur numérique du mot *hékatostys*

Suivant Jones, le terme d'*hékatostys* aurait conservé dans les cités mégariennes son sens numérique de «centaine». Cette idée avait l'avantage, on l'a vu, d'offrir une base de calcul pour le corps civique d'Héraclée du Pont. De même, Jones invoque la valeur numérique du terme *hékatostys* pour réfuter l'hypothèse de la transformation des cinq *kômai* de la Mégaride en cinq *hékatostyes*. Car, selon lui, la population civique de Mégare ne pouvait pas compter que cinq cents personnes¹⁴⁵. Même si, à mon tour, je tiens pour erronée l'opinion d'une transformation des *kômai* en *hékatostyes* (voir ci-après), je crois que ce dernier argument de Jones est dépourvu de valeur.

De fait, plusieurs indices nous suggèrent qu'une division par *hékatostyes* ne suppose pas nécessairement que chaque *hékatostys* ait inclus une centaine de personnes¹⁴⁶. Tout d'abord, on remarque qu'à Héraclée du Pont les *hékatostyes* ont augmenté d'une manière exceptionnelle de douze à soixante. Or il est difficile d'accepter une augmentation exceptionnelle du nombre des citoyens de mille deux cents à six mille. D'ailleurs, le passage d'Énée le Tacticien ne permet pas d'affirmer que la réforme démocratique fut accompagnée de l'augmentation du nombre des citoyens¹⁴⁷. La réforme d'Héraclée du Pont montre en

145 Jones, *Public Organization*, p. 96 (pour les *hékatostyes* de Mégare), et p. 9-10, 282 (pour les *hékatostyes* d'Héraclée du Pont). De même, Debord, *Chiliastys*, p. 207, donne aussi une valeur numérique au mot *hékatostys*. *Contra* A.-M. Bon, *op. cit.*, p. 23, n. 1 ; D. Whitehead, *op. cit.*, p. 133 ; M. Bettalli, *op. cit.*, p. 250 ; cf. P. Gauthier, *Bull. ép.*, 1987, 230, p. 313-314.

146 Cf. H. Francotte, *La polis grecque. Recherches sur la formation et l'organisation des cités, des ligues et des confédérations dans la Grèce ancienne*, Paderborn 1907, p. 125-126, qui se demande aussi à juste titre s'il faut prendre les dénominations numériques (*chiliastys*, *hékatostys*) au pied de la lettre, en notant : «de toute façon, les mathématiciens qui ont tracé ces belles figures n'ont eu qu'une satisfaction d'un moment, puisque la régularité parfaite des nombres n'a pas tardé à être dérangée par les morts et les naissances».

147 *Contra* Vidal-Naquet, *L'historiographie gr. de l'esclavage*, p. 38, qui suggère que la réforme mentionnée par Énée le Tacticien a été accompagnée d'un élargissement du corps civique. Avram, *Mariandyners*, p. 25-26 ; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 124-125, estime qu'à la suite de cette réforme du IV^e siècle plusieurs Mariandyniens hellénisés furent intégrés dans le *démos* d'Héraclée du Pont. Voir *supra*, chapitre II.3.1.2.

réalité la désinvolture avec laquelle les Anciens utilisaient les termes institutionnels¹⁴⁸.

Ensuite, on constate que l'on laisse à Byzance au bon gré des nouveaux citoyens le choix de l'*hékatoštys* à laquelle ils veulent appartenir¹⁴⁹. Ceci implique que les Byzantins ne tenaient pas à garder à tout prix pour chaque subdivision civique un nombre fixe de cent citoyens. Et rien n'indique que l'Assemblée, le Conseil ou divers magistrats aient contrôlé dans la cité du Bosphore, comme ailleurs, l'enrôlement des citoyens dans les subdivisions civiques¹⁵⁰. De surcroît, comme on l'a vu, deux des trois tribus doriennes de Chalcédoine étaient très probablement composées respectivement de sept et huit *hékatoštyes*, or il est impossible que ces tribus aient compté seulement sept cents ou huit cents citoyens. En conclusion, les *testimonia* des colonies me portent à croire que le mot *hékatoštys* avait perdu à l'époque classique et hellénistique son ancien sens numérique et que l'on ne peut pas connaître le nombre des citoyens des cités mégariennes en s'appuyant sur les attestations de cette division civique.

III.1.2.6 Les fonctions des *hékatoštyes*

La *communis opinio* est que les *hékatoštyes*, compte tenu de leur nom («centaines»), avaient originellement dans les cités doriennes un rôle militaire (voir aussi le cas analogue des *pentékostyes*), l'organisation militaire ayant servi de modèle à l'organisation civique¹⁵¹. Cette fonction est attestée à l'époque classique à Héraclée du Pont par Énée le Tacticien, qui note que les riches (πλούσιοι) devaient accomplir leurs tours de garde (φυλάκαί) et les autres services publics (λειτουργίαι) dans les *hékatoštyes*¹⁵². Il ne faut pas retenir de ce récit que seuls les oligarques accomplissaient les obligations militaires, ou qu'avant la

148 M. Piérart, «Phratries et <kômai> d'Argos», *BCH* 107, 1983, p. 274, n. 32.

149 Voir *supra*, chapitre III.1.2.2.

150 Le contrôle du nombre des citoyens par *phylai* est attesté par exemple à Milet, où seules les tribus désignées par le *dêmos* pouvaient être tirées au sort pour l'enrôlement des nouveaux citoyens : A. Rehm (éd.), *Das Delphinion in Milet*, Berlin 1914, 37 d, l. 63-64: ἐπικληρωσάτωσαν δὲ | [αὐτοὺς οἱ πρ]ῆτάγ[ει]ς καὶ ἐπὶ φυλάς, ἃς ἂν ὁ δῆμος ἀποδείξῃ; voir aussi le décret n° 150, l. 49-50.

151 Debord, *Chiliastys*, p. 201 ; Jones, *Public Organization*, p. 93 ; M. Gras, H. Tréziny, in *Mégara 5*, p. 565.

152 Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, XI, 10 bis.

réforme mise en place par les démocrates ces obligations étaient accomplies dans les tribus. Énée mentionne les riches uniquement parce qu'il tient à insister sur le but principal de la réforme : la dissémination des riches dans un nombre plus grand de subdivisions civiques.

On remarque qu'à Chalcédoine, les dénominations des *hékatostryes* Διόσπης et Τριάσπης suggèrent une relation avec le domaine militaire. Car le mot ἄσπις désigne le rang de soldats¹⁵³ et les particules δι- et τρι- indiquent l'existence d'un ordre numérique spécifique à une organisation militaire. Le nom de l'*hékatostry* Δευτέρα (la «Seconde») de Byzance provient aussi d'un numéro d'ordre¹⁵⁴. Mieux, les *hékatostryes* de Chalcédoine avaient un rôle dans la désignation des magistrats : dans cette cité, les *aisimnatai* étaient choisis par *hékatostryes*¹⁵⁵.

Les «centaines» ont aussi un rapport avec le domaine du religieux, quelques-unes d'entre elles ayant des dieux ou des héros comme éponymes. Ainsi, le nom théophore de l'*hékatostry* Νεικατήα témoigne du culte rendu par les Byzantins à la déesse Nikè¹⁵⁶. Une inscription du début du II^e siècle ap. J.-C. mentionne la déesse Nikè en tant que *hiéromnamôn*, le magistrat éponyme byzantin¹⁵⁷, et les monnaies confirment qu'elle a détenu à l'époque impériale pendant plusieurs années l'éponymie de Byzance¹⁵⁸. L'*hékatostry* Διονυσία met en lumière la célébration de Dionysos à Byzance, culte attesté dans cette cité par d'autres documents¹⁵⁹.

Les noms des *hékatostryes* byzantines Κεφαλήα et Κεραμήα proviennent des héros Κέφαλος et Κέραμος, les éponymes des dèmes attiques Κεφαλή et Κεραμεῖς¹⁶⁰. Il reste difficile d'établir la date à laquelle remonte l'héritage athénien visible dans la dénomination de ces deux *hékatostryes*, ainsi que dans le nom Ἀτθίς, porté par une «centaine» de Chalcédoine. À mon sens, cet héritage pourrait remonter autour de

153 Pour des exemples de l'emploi du mot ἄσπις avec le sens de «rang de soldats», voir Thucydide, IV, 93, 4; VII, 79, 1; Aristophane, fr. 72 (éds. R. Kassel et C. Austin).

154 L. Robert dans Firath, *Siècles de Byzance*, p. 143.

155 Voir *supra*, chapitre III.1.2.2.

156 A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 248, p. 180.

157 *I. Byzantion*, 35.

158 Pour les monnaies qui attestent la déesse Nikè en tant qu'éponyme à Byzance, voir Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 7, 15, 17, et pl. 66-67, n°s 1343-1360, pl. 91, n°s 1634-1637, 1639-1642.

159 Voir *infra*, chapitres III.2.1.2.

160 Sur la présence de ces deux héros en Attique, voir Kearns, *Heroes*, p. 176 (Kéramos), 95 et 177 (Képhalos).

390/89, lorsque l'intervention des troupes athéniennes de Thrasybule joua un rôle décisif dans l'établissement de la démocratie à Byzance¹⁶¹. Je n'exclus pas pour autant que les données athéniennes aient été introduites plus tard, vers 340, suite à l'alliance conclue entre les Byzantins et les Athéniens contre Philippe II¹⁶². L'appui accordé par le stratège athénien Charès à la cité de Byzance dans la guerre contre ce roi de Macédoine eut comme résultat l'intégration de l'Athénien dans la liste locale des stratèges. Cette alliance explique très probablement aussi la mention des Athéniens, chez certains auteurs tardifs, comme les fondateurs de Byzance¹⁶³.

L'attestation à l'époque hellénistique à Chalcédoine de l'*hékatoštys* Ἀσωποδωρήα, dont le nom est en rapport avec le dieu-fleuve béotien Asôpos, révèle la présence des traditions béotiennes sur les rives du Bosphore¹⁶⁴. Cette *hékatoštys* a pu être importée à Chalcédoine depuis Byzance, où il y avait une tradition qui énumérait les Béotiens parmi les fondateurs de la cité¹⁶⁵. On aurait ainsi une situation similaire à celle des *hékatoštys* Καλλιχορῖτις et Καλλιχορεᾶτις, attestées respectivement à Byzance et à Chalcédoine.

De même, les noms de l'*hékatoštys* chalcédonienne Ἰππωνήα et de l'*hékatoštys* byzantine Κρατεινήα sont probablement tirés de noms de héros ou d'héroïnes¹⁶⁶. L'*hékatoštys* Kynosouris de Mégare a, quant à lui, comme éponyme le héros Kynosouros¹⁶⁷.

161 Xénophon, *Helléniques*, IV, 8, 27-28.

162 Robu, *Organisation civique*, p. 159-163.

163 Voir *supra*, chapitre II.2.4.1.2.

164 Hanell, *Megarische Studien*, p. 143 ; Jones, *Public Organization*, p. 284 ; Fossey, *Boiotia and the Pontic Cities*, p. 109. Sur le dieu-fleuve Asôpos, voir E. Wilisch, s.v. « Asopos », in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 642-644 ; R. Wagner, s.v. « Asopos » 8, *RE* II 2, 1896, col. 1706-1708.

165 Voir aussi *supra*, chapitre II.2.4.1.4.

166 Böckh, *CIG*, ad n° 3794, p. 974 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 143. On trouve de nombreuses attestations du nom Ἰππων dans le monde grec, y compris à Chalcédoine (*LGP*N, V, s.v. Ἰππων 1-2) et à Byzance (*LGP*N, IV, s.v. Ἰππων 7-8). De même, l'appellation Κρατεινήα renvoie à des noms grecs tels que Κράτεια (présent à Byzance : *LGP*N IV, s.v. Κράτεια 3-4), Κράτεας, Κράτεις, etc., bâtis sur la racine Κράτε-. Cf. Bechtel, *Hist. Personennamen*, p. 256-260.

167 Voir *supra*, chapitre I.1.1. Pour la formation des noms de subdivisions civiques à partir d'anthroponymes (dont certains sont des héros) ou de toponymes, voir le récit du Ps.-Aristote, *Constitution d'Athènes*, XXI, 5, à propos des réformes de Clisthène : προσηγόρευσε δὲ τῶν δήμων τοὺς μὲν ἀπὸ τῶν τόπων, τοὺς δὲ ἀπὸ τῶν κτισάντων, et aussi la notice de l'*Etymologicon Magnum*, s.v. Ἑλεῖς (éd. T. Gaisford).

Łajtar suggère que les appellations des *hékatostryes* Καλλιχορῖτις de Byzance et Καλλιχορεᾶτις de Chalcédoine font référence à l'épithète καλλίχορος d'Apollon¹⁶⁸. Cependant, il n'est pas certain que le culte d'Apollon avec l'épiclèse de *Kallichoros* ait existé à Mégare ou dans d'autres cités grecques. D'ailleurs, le texte d'Euripide (*Héraclès*, 687-690) invoqué par Łajtar n'attribue pas cette épithète de manière directe à Apollon. Dans ce passage, le mot καλλίχορος semble se rapporter aux jeunes filles de Délos. Celles-ci chantent leur péan et exécutent leurs «belles danses» (καλλίχοροι) en l'honneur d'Apollon.

Selon une autre opinion, les deux «centaines» tireraient leurs noms de Καλλίχορον, le puits sacré d'Éleusis, le lieu où les femmes d'Éleusis ont formé le premier chœur pour consacrer des chants à Déméter¹⁶⁹. On aurait alors affaire à des noms à résonance athénienne. De telles appellations sont connues, on l'a vu, pour d'autres subdivisions civiques : les *hékatostryes* Ἀτθίς à Chalcédoine, Κεφαλήα et Κεραμήα à Byzance portent des noms qui se rattachent à l'Attique.

On peut par ailleurs envisager une troisième solution : l'éponyme de deux «centaines» pourrait être un héros nommé Kallichoros. Mieux, ce héros pourrait avoir une origine béotienne, car le nom Kallichoros, fort rare, est attesté à Thèbes (à la haute époque hellénistique)¹⁷⁰. Il pourrait aussi avoir donné son nom au fleuve Kallichoros (le «fleuve des belles danses») qui se trouvait aux abords d'Héraclée du Pont, colonie mégaro-béotienne¹⁷¹.

Notons enfin que la ressemblance entre les dénominations de l'*hékatostrye* byzantine Καλλιχορῖτις et de l'*hékatostrye* chalcédonienne Καλλιχορεᾶτις s'explique, selon J. et L. Robert, par la sympolitie qui aurait uni à l'époque hellénistique, pendant une certaine période du moins, Byzance et Chalcédoine¹⁷². On ne doit pas exclure en même temps que les concordances institutionnelles existant entre les deux

168 A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 320 a, p. 224.

169 Böckh, *CIG*, ad n° 3794, p. 974 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 143 ; G. Huxley, *CR* 32, 2, 1982, p. 228. Sur le Καλλίχορον φρέαρ, voir Pausanias, I, 38, 6 ; *Hymnes homériques à Déméter*, 272 ; Euripide, *Ion*, 1075 ; *Suppliants*, 392 et 619 ; Callimaque, *Hymnes*, VI, 15 ; Apollodore, I, 5, 1.

170 *LGPV* III B, s.v. Καλλίχορος 1.

171 Ps.-Scylax, 90 ; Callimaque, fr. 600 (éd. R. Pfeiffer ; *apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 904-10a). Cf. Robu, *Trad. onomastiques*, p. 284-285.

172 J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1959, 252, p. 208.

colonies découlent des traditions communes présentes dans les deux cités-sœurs du Bosphore¹⁷³.

III.1.3 Les ikadeis de Mésambria

Il convient d'évoquer brièvement ici l'hypothèse de Nawotka, selon laquelle il existait à Mésambria une division par *ikadeis* («vingtaines»). Cette institution apparaît dans deux inscriptions fragmentaires de l'époque hellénistique: grâce à l'une d'entre elles, on apprend que les *ikadeis* décernèrent une couronne à des bienfaiteurs, ceux-ci étant couronnés pendant la fête des Dioscures¹⁷⁴. En s'appuyant sur une notice du *Lexicon* d'Hésychios, qui qualifie le terme *éikadès* de «part d'une tribu»¹⁷⁵, Nawotka estime que les *ikadeis* pouvaient constituer une subdivision civique, soit un groupe de vingt hommes, soit 1/20 d'une tribu¹⁷⁶.

Cependant, l'opinion initiale de Mihailov, qui considère les ἱκαδεῖς comme un collège de magistrats, les Vingt (*vigintiviri*), est plus vraisemblable¹⁷⁷. Car cette thèse est soutenue par la présence dans les cités pontiques d'autres collèges similaires, à savoir à Mésambria¹⁷⁸ et à Olbia d'un collège des Neuf¹⁷⁹, à Olbia d'un collège des Sept¹⁸⁰ et à Istros d'un collège de Dix¹⁸¹. Mieux, on trouve à Byzance, une cité qui avait envoyé des *époikoi* à Mésambria, un autre collège dont la désignation est déterminée par le nombre des membres, les Quinze (*pentékaidéka*)¹⁸².

173 Le magistrat *hiéromnamôn*, présent autant à Byzance qu'à Chalcédoine, est un autre exemple d'échange institutionnel entre ces deux cités mégariennes de la Propontide: voir *infra*, chapitre III.2.1.2.

174 *IGBulg* I², 308 septies, l. 4 et l. 5-8: δεδóλ[χθαι τοῖ]ς ἱκαδεῦσι στεφανῶ[σαι] αὐτοὺς τοῖς Διοσκού[ρ]οις]; 308 octies, l. 6. Cf. *IGBulg* V, 5091.

175 Hésychios, *Lexicon*, s.v. εἰκάδης· μέρη τινὰ φυλῆς (éd. K. Latte).

176 Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 94-96.

177 G. Mihailov, *IGBulg* I², ad n° 308 septies, p. 266; n° 314, p. 274-275; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1972, 298; Velkov, *Inscr. de Messambria*, p. 166; Chiekova, *Cultes*, p. 155-156.

178 *IGBulg* I², 314 b, l. 1; cf. Velkov, *Mesambria*, p. 19-20.

179 *IOSPE* I², 32 A, l. 39.

180 *IOSPE* I², 26, l. 4; 31, l. 1; 32 A, l. 2; 76, l. 1 [L. Dubois (éd.), *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, Genève 1996, n° 88]; cf. Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 218, 525, n. 1367.

181 *ISM* I, 28, l. 7.

182 Voir *infra*, chapitre III.2.2.3.

III.1.4 Plutarque, Questions grecques, XVII et les kômai mégariennes

La thèse soutenant l'existence d'une division mégarienne en *kômai* («bourgs») fait depuis longtemps l'unanimité des savants. Elle se fonde principalement sur le passage de Plutarque qui évoque l'ancienne division de la Mégaride en cinq parties (*mérè*) avant le synœcisme¹⁸³. En outre, l'importance du nombre cinq pour les institutions mégariennes a été considéré comme un argument en faveur de la tradition de Plutarque. À l'époque hellénistique, il y avait à Mégare cinq stratèges, cinq polémarques¹⁸⁴, cinq *damiorgoi*¹⁸⁵. Pour ces magistratures, l'organisation civique suivrait, selon d'aucuns, non pas la division par tribus, mais celle en cinq *kômai* (ou *mérè* selon Moggi)¹⁸⁶.

183 Plutarque, *Questions grecques*, XVII (= *Moralia* 295 B), passage cité *supra*, chapitre I.1.1. On peut citer parmi ceux qui, en s'appuyant sur le texte de Plutarque, ont soutenu l'existence de cinq *kômai* à Mégare : H. Reinganum, *Das alte Megaris. Ein Beitrag zur Alterthumskunde Griechenlands*, Berlin 1825, p. 69; Bursian, *Geographie*, vol. I, p. 372; Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13, 34; E. Szanto, *Die griechischen Phylen*, Wien 1901, p. 18; Heath, *Proxeny Decrees*, p. 87; Busolt, *Gr. Gesch.* I, p. 221; *idem*, *Staatskunde*, I, p. 257; Highbarger, *Megara*, p. 66; Hanell, *Megarische Studien*, p. 138-144; Hammond, *Heraeum*, p. 95; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 22-23; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 47-55; *idem*, *Megara*, p. 464; D. Roussel, *Tribu et cité. Études sur les groupes sociaux dans les cités grecques aux époques archaïque et classique*, Paris 1976, p. 253; M. Piérart, «Phratries et <kômai> d'Argos», *BCH* 107, 1983, p. 274; Muller, *De Nisée à Mégare*, p. 627; Figueira, *Chronological Table*, p. 265; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 139; Polignac, *Naissance de la cité gr.*, p. 147; Saprykin, *Heracleia and Chersonesus*, p. 42; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 96, 124; Paltseva, *Mégare*, p. 230; Smith, *Megaris*, p. 97, 112, 115; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 47; Malkin, *Networks*, p. 70; Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, *Megara*, p. 214; Liddel, *Megarid*, p. 425.

184 Voir *infra*, chapitre III.2.2.4.

185 Voir *infra*, chapitre III.2.2.5.

186 Böckh, *CIG*, ad n° 1052, p. 558; Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13, 34; Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 140; Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 287, 293; Busolt, *Staatskunde*, I, p. 257; Hanell, *Megarische Studien*, p. 139; N. G. L. Hammond, «The Lycurgeoan Reform at Sparta», *JHS* 70, 1950, p. 64 (= *Studies in Greek History*, Oxford 1973, p. 89-90); Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 47-48; Moggi, *Sinecismi*, p. 31; *idem*, «Sinecismi arcaici del Peloponneso», in *La transizione dal miceneo all'alto arcaismo. Dal palazzo alla città. Atti del Convegno Internazionale (Roma, 14-19 marzo 1988)*, D. Musti et al. (éds.), Roma 1991, p. 157; Figueira, *Chronological Table*, p. 268; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 139; Malkin, *Networks*, p. 70.

Jones a déjà soulevé quelques problèmes concernant l'historicité de cette reconstitution¹⁸⁷. D'abord, il a noté que l'habitat *kata kômas* précède la naissance de nombreuses cités et que le terme *politai* est employé sans nul doute de manière anachronique chez Plutarque¹⁸⁸. Il ajoute ensuite que le peu d'informations dont l'on dispose sur la localisation des cinq *kômai* ne nous autorise pas à les considérer comme des unités administratives de la Mégaride¹⁸⁹.

Sans mettre en doute le fractionnement politique de la Mégaride au moment du synœcisme, je crois que la division en cinq *kômai* ne trouve pas d'écho dans la documentation antique. Outre les arguments de Jones, il existe d'autres indices. En premier lieu, il ne faut pas perdre de vue que le passage de Plutarque constitue une explication étymologique. Ce n'est pas la division de la Mégaride qui est au centre de la *Question grecque* XVII, mais plutôt les conflits entre les Mégariens qui ont donné finalement naissance au mot *δορυζεως*, le point de départ du récit. Il ne s'agit donc pas d'un texte qui se propose d'examiner l'organisation civique de la cité ou la constitution mégarienne.

En second lieu, Plutarque n'affirme pas qu'il y a eu une division territoriale de la Mégaride en cinq bourgs. Il note que les Mégariens, qui habitaient autrefois *κατὰ κώμας* étaient divisés en cinq parties ou districts (*εἰς πέντη μέρη*): les *Héaraeis*, les *Piraeis*, les *Mégareis*, les *Kynosoureis* et les *Tripodiskioi*¹⁹⁰. Il est abusif d'identifier les *kômai* avec les cinq *mérè* en question et, comme l'a déjà souligné Moggi, il est vraisemblable que plusieurs *kômai* appartenaient à un *méros*¹⁹¹. Cette observation est corroborée par Strabon, qui rapporte qu'à l'origine les localités du Péloponnèse «étaient, à l'exception d'un petit nombre, non

187 Jones, *Public Organization*, p. 95-96.

188 Sur l'habitat *kata kômas* des Grecs, voir Osborne, *Classical Landscape*, p. 55-56.

189 Jones, *Public Organization*, p. 96. Jones estime aussi qu'à Sparte, à Mégare et à Argos, «the army had gradually abandoned all ties with the strictly public division in favour of other, more efficient or sophisticated arrangements of its own» (p. 120).

190 G. Huxley, *CR* 32, 2, 1982, p. 228.

191 Moggi, *Sinecismi*, p. 30. On peut évoquer comme parallèle le cas des douze *mérè* achéens de l'époque classique (Hérodote, I, 145), dont plusieurs comptaient, selon Strabon, VIII, 7, 5, C 386, sept ou huit bourgs à la fois. Cf. B. Helly, «Arithmétique et histoire. L'organisation militaire et politique des Ioniens en Achaïe à l'époque archaïque», *Topoi*(Lyon) 7, 1, 1997, p. 213-215; Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 160-163.

des cités, mais des districts ruraux comprenant chacun plusieurs groupements de communes»¹⁹².

Dans le but de montrer que les *kômai* mégariennes étaient des divisions territoriales similaires aux dèmes athéniens, Legon a initialement invoqué un passage d'Aristote portant sur l'invention de la comédie à Mégare pendant le régime «démocratique»¹⁹³.

“Ὅθεν καὶ δράματα καλεῖσθαι τινες αὐτά φασιν, ἥτι μιμοῦνται δρῶντας. διὸ καὶ ἀντιποιοῦνται τῆς τε τραγωδίας καὶ τῆς κωμωδίας οἱ Δωριεῖς (τῆς μὲν γὰρ κωμωδίας οἱ Μεγαρεῖς οἱ τε ἐνταῦθα ὡς ἐπὶ τῆς παρ' αὐτοῖς δημοκρατίας γενομένης καὶ οἱ ἐκ Σικελίας, ἐκεῖθεν γὰρ ἦν Ἐπίχαρμος ὁ ποιητὴς πολλῶ πρότερος ὢν Χιωνίδου καὶ Μάγνητος· καὶ τῆς τραγωδίας ἔνιοι τῶν ἐν Πελοποννήσῳ) ποιούμενοι τὰ ὀνόματα σημείων· αὐτοὶ μὲν γὰρ κῶμας τὰς περιοικίδας καλεῖν φασιν, Ἀθηναίους δὲ δήμους, ὡς κωμωδοὺς οὐκ ἀπὸ τοῦ κωμάζειν λεχθέντας ἀλλὰ τῇ κατὰ κῶμας πλάνῃ ἀτιμαζομένους ἐκ τοῦ ἄστεως· καὶ τὸ ποιεῖν αὐτοὶ μὲν δρᾶν, Ἀθηναίους δὲ πράττειν προσαγορεύειν.

C'est ce qui, au dire de certains, a fait appeler leurs œuvres des drames, parce qu'ils imitent des personnages agissant. C'est pour cette raison aussi que les Doriens revendiquent la tragédie et la comédie (la comédie est revendiquée par les Mégariens ; par ceux d'ici, suivant qui elle serait née du temps où ils étaient en démocratie, et par ceux de Sicile : c'est de Sicile en effet que provenait le poète Épicharme, antérieur de beaucoup à Chionidès et à Magnès ; la tragédie est revendiquée par quelques Doriens du Péloponnèse) ; et ils tirent un indice des termes employés. Ils disent qu'ils donnent eux le nom de κῶμαι aux bourgades qui sont aux environs des villes tandis que les Athéniens les appellent dèmes, et que les comédiens tirent leur nom non pas de κωμάζειν mais du fait que, rejetés avec mépris de la ville, ils erraient dans les κῶμαι. Ils allèguent aussi que pour dire «faire» ils emploient le mot δρᾶν, tandis que les Athéniens disent πράττειν¹⁹⁴.

192 Strabon, VIII, 3, 2, C 336-337: σχεδὸν δὲ καὶ τοὺς ἄλλους τόπους τοὺς κατὰ Πελοπόννησον πλὴν ἡλίγων, οὓς κατέλεξεν ὁ ποιητής, οὐ πόλεις ἀλλὰ χώρας νομίζει(ν δεῖ) συστήματα δήμων ἔχουσιν ἐκάστην πλεῖω (trad. de R. Baladié, CUF) ; cf. B. Helly, *op. cit.*, p. 220.

193 Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 48 ; cf. Hammond, *Heraeum*, p. 95-96. Dernièrement, Legon, *Megara*, p. 454, accepte qu'il n'y a pas suffisamment de témoignages pour démontrer que les *kômai* étaient à Mégare des subdivisions civiques. Néanmoins, il soutient toujours que le texte de Plutarque, *Questions grecques*, XVII, mentionne cinq *kômai*.

194 Aristote, *Poétique*, III, 1448a 28-40 (trad. de J. Hardy, CUF). Sur la comédie mégarienne à l'époque classique et son caractère proverbial, voir Aristophane, *Guêpes*, 57, et Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IV, 2, 1123a 23-24, et *supra*, chapitre I.3.2.

Pourtant, ce passage ne laisse pas entendre que les *kômai* étaient à Mégare des subdivisions civiques, comme les dèmes à Athènes après la réforme de Clisthène. Pour la source mégarienne d'Aristote, les *kômai* sont de simples villages (περιοικίδεις) par opposition à la ville (ἄστυ). En mettant en parallèle les *kômai* et les dèmes, c'est à l'ancien sens du mot δῆμος, celui de «bourg» et non pas à celui d'unité administrative, que le récit fait référence.

D'autres part, les documents ne confirment pas que les *kômai* aient fait partie de la structure institutionnelle de Mégare, comme ce fut le cas des dèmes à Athènes. Le mot κώμη apparaît dans une seule inscription mégarienne datant probablement de ca. 235-229. Il s'agit d'un décret émis par Mégare, suite à une demande des Aigosthénitains, accordant la citoyenneté au Béotien Zôilos, fils de Kélainos, le chef de la garnison placée dans le bourg d'Aigosthènes par le roi macédonien Démétrios II. À la fin de l'inscription, les Mégariens indiquent avoir voulu honorer par là «ceux qui accomplissent un bien par la parole ou par l'action en faveur de la cité ou des bourgs»¹⁹⁵. Cette formule atteste le statut de dépendance d'Aigosthènes et la présence de plusieurs bourgs dans la Mégaride¹⁹⁶. Mais il est certain que le terme κώμη qui apparaît dans ce document officiel n'est pas utilisé pour désigner une subdivision civique à caractère topographique.

La localisation des *Héraiseis*, des *Piraeis*, des *Mégareis*, des *Kynosoureis* et des *Tripodiskioi* ne confirme pas non plus l'hypothèse d'une ancienne division territoriale en cinq parties de la Mégaride, comme Jones l'a bien deviné. Au contraire, l'identification de ces *mérè* suggère que la liste de Plutarque est l'expression de la propagande des Mégariens vis-à-vis de leurs voisins, les Athéniens et les Corinthiens. Comme j'ai essayé de le montrer dans la première partie du livre, la tradition de la division de la Mégaride en cinq *mérè* a très probable-

195 IG VII 1, l. 16-17 : τὸν ἀγαθόν τι πράσσοντα ἢ λόγῳ ἢ ἔργῳ ὑπὲρ τῆς πόλιος ἢ ὑπὲρ τῶν κωμῶν. Voir Robu, *Mégare et les Antigonides*, p. 85-115 (avec les références), sur la date de cette inscription.

196 D'après M.H. Hansen, «*Kome*. A Study in How the Greek Designated and Classified Settlements which were not *Poleis*», in *Studies in the Ancient Greek Polis*, M.H. Hansen et K. Raaflaub (éds.), Historia Einzelschriften 95, Stuttgart 1995, p. 74, la dépendance d'Aigosthènes de Mégare est également indiquée par l'emploi dans l'inscription de l'ethnique Αἰγοστενῖται (IG VII 1, l. 5).

ment été fabriquée dans le contexte des conflits ancestraux avec Athènes et Corinthe. Elle a un caractère fictif, en présentant une extension maximale de la Mégaride (comprenant l'île de Salamine et la presque-île de Pérachora). Autrement dit, l'on a affaire à un texte à caractère polémique (tout comme la liste de cinq sites de la Mégaride fournie par Strabon¹⁹⁷), créé par des historiens locaux afin d'appuyer les prétentions de leurs cités sur des territoires de frontière. Il serait dès lors erroné de s'appuyer sur la *Question grecque* XVII pour soutenir une division de la Mégaride en cinq unités à l'époque archaïque. En réalité, il est plus facile d'admettre que la division en cinq unités fut une création de l'époque classique ou hellénistique que de soutenir que la division originelle en cinq *mèrè* a été conservée en Mégaride pendant plusieurs siècles, depuis le VIII^e siècle (l'époque du synœcisme) jusqu'au III^e siècle (la période durant laquelle sont attestés des collèges comptant cinq magistrats).

197 Voir *supra*, chapitre I.1.2.

III.2 Les magistratures mégariennes

τὰ δ' ἔθη τῶν οἰκιστῶν νόμοι τοῖς ἀποίκους.

Les coutumes des fondateurs sont devenues des lois pour les colons¹⁹⁸.

Ce chapitre se propose de donner un catalogue commenté des magistrats éponymes (le *basileus*, le *hiéromnamôn*) et des plus anciens collègues de magistrats d'origine mégarienne (les *aisimnatai*, les *probouloi*, les stratèges, les *damiorgoi*, les *nomophylakes*), attestés à Mégare et dans les colonies mégariennes et héracléotes. Bien que l'essentiel de la documentation date de l'époque hellénistique et impériale, il est permis de penser que les structures politiques, comme le reste des *nomima*, ont été introduites dans les colonies par les premiers *apoikoi*. Certes, on ne peut pas exclure l'introduction de certaines *archai* par des colons ultérieurs, mais cette possibilité reste très hypothétique, car la fondation d'une colonie supposait l'existence d'institutions politiques spécifiques à la cité grecque (subdivisions civiles et magistratures).

Il faut avouer que dans l'état actuel de nos connaissances, les modalités de fonctionnement des institutions ou les changements opérés au fil du temps dans telle ou telle cité nous échappent en grande partie; dans plusieurs cas l'on est réduit à des hypothèses. De fait, les documents épigraphiques ne mentionnent souvent que les titres des magistrats, sans préciser leurs fonctions exactes. Pour déterminer les fonctions de certains magistrats, on est amené dès lors à faire des rapprochements avec d'autres constitutions grecques, sans pour autant savoir si telle ou telle magistrature d'une cité mégarienne correspondait complètement à une magistrature homonyme d'une autre cité¹⁹⁹.

Je tiens à ajouter que, sauf pour les cas du *hiéromnamôn* et des *pentékaidéka*, il ne sera pas question ici des magistratures n'ayant pas une origine mégarienne. Dans ces cas, je considère qu'il s'agit tantôt d'institutions panhelléniques (comme le Conseil, l'Assemblée ou le secrétaire du Conseil et de l'Assemblée), tantôt de développements institutionnels ultérieurs, sans lien avec l'origine des colonies (voir, à titre d'exemple, le *prophêtas* de Chalcédoine, ou les archontes présents dans les différents établissements mégariens).

198 Denys de Byzance, 39, p. 17 (éd. R. Güngerich).

199 Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 276-277.

III.2.1 Les magistrats éponymes

III.2.1.1 Le basileus

Plusieurs décrets de proxénie de Mégare attestent que le *basileus* donne son nom à l'année dans la seconde moitié du III^e siècle; à cette époque, la cité fait partie de la Ligue achéenne²⁰⁰. Il perd sa fonction d'éponyme seulement quand Mégare appartient à la Ligue béotienne (de 224 à probablement 206/5)²⁰¹, puisqu'il est remplacé par un ἄρχων, selon le modèle béotien²⁰².

Un βασιλεύς Apollônidas apparaît dans un décret trouvé à Pagai²⁰³. Les deux fragments de cette stèle ont été publiés séparément et attribués par Dittenberger à Pagai (*IG* VII 188 et 189). Pourtant, comme l'a

200 *IG* VII 1-14, 3473 (?); Heath, *Proxeny Decrees*, p. 84-85, n^{os} I-III; Kaloyéropoulou, *Décret de Mégare*, p. 140 [E.-L. Choremi, «Προξενικό ψήφισμα Μεγάρων», in *Ελληνική και Ρωμαϊκή. Γλυπτική από τις συλλογές του Μουσείου Μπενάκη*, S. Vlizos (éd.), Athènes 2004, p. 211-213]; cf. Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 109-111. Voir *infra*, chapitre III.2.2.4, sur la date de ces décrets.

201 Chez les modernes prévaut l'opinion que la cité de Mégare fit partie à deux reprises, entre 243 et 224 et entre 192 et 146, de la Confédération achéenne, et entre 224 et 192, de la Ligue béotienne: Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad n^o 34 a, p. 19-20; Beloch, *Gr. Gesch.*², IV, 2, p. 433-434; Highbarger, *Megara*, p. 209-212; Meyer, *Megara*, col. 195-197; Feyel, *Polybe*, p. 30-32, p. 62, n. 1, 92; Wiseman, *Land*, p. 136. Cependant, A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaienne (198-189 avant J.-C.)*, Bordeaux 1938, p. 14-15, n. 7, 322, n. 38; *idem*, *RH* 196, 1946, p. 290, a donné de bons arguments pour la date de 206/5, au lieu de la date de 192, traditionnellement admise, pour le retour de Mégare à la Ligue achéenne. Cf. Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 113-115 (= *OpMinSel*, II, p. 1266-1268); Robu, *Décret d'Aigosthènes*, p. 92. Il est en même temps fort probable que la première période achéenne de la Mégaride ait été interrompue par une brève occupation de cette région par l'armée de Démétrios II, entre ca. 235-229: voir *infra*, chapitre III.2.2.4.

202 Les catalogues militaires de Mégare *IG* VII 27 et 28, sont datés par l'archonte de la cité, suivi par l'archonte béotien; cf. Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 303. Sur le remplacement de leur magistrat éponyme par un archonte dans les cités entrées dans la Confédération béotienne, dont Mégare et Aigosthènes, voir P. Roesch, *op. cit.*, p. 161; Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 114-116 (= *OpMinSel*, II, p. 1267-1269).

203 *IG* VII 188, l. 1-3. Carlier, *Royauté*, p. 404, suggère qu'Apollônidas, qui apparaît dans cette inscription, serait le même que le «roi» homonyme attesté par le décret de Mégare *IG* VII 14. Mais l'absence du patronyme pour les deux Apollônidas nous empêche de vérifier cette hypothèse.

démontré de manière convaincante Robert, il s'agit d'un seul décret émanant de Mégare, conservé en deux fragments, et exposé à Pagai. Selon le savant français, cette inscription date du début du II^e siècle et porte sur le conflit entre Pagai et Aigosthènes au sujet de la possession du port de Panormos (dans la petite plaine du Psatho d'aujourd'hui, voir carte 2). Le litige a été réglé par l'intervention des Confédérations béotienne et achéenne, l'une pour appuyer Aigosthènes et l'autre pour soutenir le couple Mégare-Pagai. On apprend également que, pour assurer l'impartialité de la décision, l'on a choisi comme arbitres des citoyens des cités lointaines de Thyreion d'Acarnanie et de Kassopée d'Épire. Qui plus est, ce décret atteste que Pagai est une communauté politique autonome, mais étroitement liée à Mégare²⁰⁴.

La formule ἐπί, suivie du nom du secrétaire de l'Assemblée ou du Conseil (*synédriou*) figure en tête de deux listes d'éphèbes²⁰⁵. On a probablement dans ces deux cas l'influence du formulaire achéen, qui se caractérise par la mention du secrétaire fédéral comme éponyme, les catalogues remontant ainsi à la deuxième période achéenne de Mégare (de 206/5 à 146)²⁰⁶. Signalons aussi que deux monnaies rarissimes en bronze transmettent à l'époque hellénistique les noms des deux magistrats monétaires (Nikios et Dionysios), précédés par le mot ἐπί²⁰⁷. Faute d'autre précision, on ne peut pas établir l'identité de cette magistrature.

204 Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 107-108 (= *OpMinSel*, II, p. 1260-1261 ; *SEG* XIII, 327 ; S.L. Ager, *op. cit.*, n° 85) ; cf. E. Meyer, s.v. «Panormos», *RE* XVIII, 2, 1949, col. 658 ; Smith, *Megaris*, p. 40-41 ; K. Harter-Uibopuu, *op. cit.*, p. 110-111 ; Freitag, *Der Golf von Korinthos*, p. 179-180 ; D. Knoepfler, A. Robu, *Bull. ép.*, 2010, 325.

205 *IG* VII 29, 31. Cf. Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 109 (= *OpMinSel*, II, p. 1262). La mention du *synédriou* permet de situer le catalogue *IG* VII 31 après 167, car l'on peut supposer qu'à l'image des Béotiens et des Eubéens, les Mégariens introduisirent cette institution après Pydna. Cf. D. Knoepfler, «Contribution à l'épigraphie de Chalcis», *BCH* 114, 1990, p. 497 ; C. Müller, «La procédure d'adoption des décrets en Béotie de la fin du III^e s. av. J.-C. au I^{er} s. apr. J.-C.», in *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, P. Fröhlich et C. Müller (éds.), Genève 2005, p. 114-115 ; D. Knoepfler, A. Robu, *Bull. ép.*, 2010, 348.

206 Robu, *Hellenistic Megara*, à paraître. Pour le secrétaire fédéral achéen, on verra A. Aymard, «Recherches sur les secrétaires des Confédérations aitolienne et achaienne», in *Mélanges offerts à Nicolae Iorga*, Paris 1933, p. 95-108.

207 *BCDPelop.*, p. 27, n°s 34 (deuxième moitié du II^e-début du I^{er} siècle) et 36 (fin du II^e-début du I^{er} siècle). Un troisième monétaire de Mégare, un certain Grammateus, dont le nom apparaît sur une monnaie inédite (Paris, *BN*, 1227), est signalé dans *LGPN* III B, s.v. Γραμματεύς 2. Cf. D. Knoepfler, A. Robu, *Bull. ép.*, 2010, 341.

Une inscription honorifique mentionne encore un βασιλεύς à Mégare à l'époque impériale, mais à cette période-là on sait que l'éponymie est détenue par un στρατηγός, ou, plus rarement, par un ἀρχιερεύς²⁰⁸.

Un βασιλεύς éponyme apparaît dans un site de la Mégaride, à Aigosthènes. Il en témoigne le décret pour le Mégarien Apollodôros, fils d'Alkimachos, datant de la première moitié du II^e siècle. Ce document atteste qu'Aigosthènes, qui, dans le décret IG VII 1 de l'époque de Démétrios II était un bourg (*kômè*) mégarien, est maintenant une cité indépendante²⁰⁹. Ce statut fut acquis par Aigosthènes au plus tard en 224, lorsque ce bourg se rattache en tant que *polis* à la Confédération béotienne. À cette époque, les décrets sont datés à la fois par l'archonte fédéral béotien et par un magistrat de la cité²¹⁰. Ce dernier est un archonte, compte tenu du parallèle avec Mégare, où, pendant la période béotienne, un archonte remplace le «roi» dans la fonction d'éponyme. Les inscriptions et les monnaies attestent que la cité du golfe Halcyonique garda son indépendance à la basse époque hellénistique et à l'époque impériale²¹¹.

208 IG VII 102, l. 1-4 (= IG IV² 2, 1120): Ἡ βουλὴ | Νεικίαν Ἑρμείου | βασιλεύσαντα | ἀρετῆς χάριν. Le «stratège de la cité» apparaît comme éponyme dans les inscriptions IG VII 25 et 90 (voir aussi *infra*, chapitre III.2.2.4). Voir IG VII 107 (= IG IV² 2, 1121), pour la mention d'un *archiereus* éponyme à Mégare à l'époque impériale. Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 145-146.

209 IG VII 223. J'ai proposé ailleurs de dater ce décret d'Aigosthènes de ca. 171-146: Robu, *Décret d'Aigosthènes*, p. 79-101; cf. D. Knoepfler, *Bull. ép.*, 2012, 188. Une date pour ce texte dans la première moitié du II^e siècle est suggérée aussi par Liddel, *Megarid*, p. 427.

210 IG VII 209, l. 25-26: Καφίσια[ο] ἄρχοντος ἐν Ὀρχηστοῖ, ἐπὶ δὲ πόλιος Κλεοδρόμου. L'archonte fédéral béotien et l'éponyme local datent aussi les décrets d'Aigosthènes IG VII 212, 214-218, 220-222; cf. Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 301-305, 323-331. Il n'est pas exclu qu'Aigosthènes, tout comme Pagai, aient bénéficié du statut de cité déjà dès 243, suite à l'entrée de la Mégaride dans la Ligue achéenne. Voir à cet égard W. W. Tarn, «The Greeks Leagues and Macedonia», in *The Cambridge Ancient History*, vol. VII, *The Hellenistic Monarchies and the Rise of Rome*, S. A. Cook et al. (éds.), Cambridge 1928, p. 736; N. D. Papachatzis (éd.), *Πανσσανίου Ἑλλάδος Περιήγησις*, I, Ἀττικά, Athènes 1974, p. 51, n. 1; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 301-302; Freitag, *Der Golf von Korinthus*, p. 177-179, 185.

211 Le décret d'Aigosthènes publié par M. S. Diakoumakou, «Προξενικὸ ψήφισμα τῆς πόλεως τῶν Αἰγισθενιτῶν», *Horos* 13, 1999, p. 173-174 (*SEG XLIX*, 500), atteste que cet établissement garde le statut poliade au I^{er} siècle. Cf. D. Knoepfler, A. Robu, *Bull. ép.*, 2010, 348. Aigosthènes frappa des monnaies aux types de Septime Sévère et Géta: Head, *HN*², p. 392-393; *BCDPelop.*, p. 34, n^{os} 62-63. Pour

Si l'on ne trouve en revanche aucun «roi» dans les inscriptions émanant de Pagai, sa présence est néanmoins probable, étant donnée l'indépendance de cet établissement à l'époque hellénistique et impériale. De fait, un décret de proxénie émanant de Thisbé pour un ressortissant de Pagai atteste que ce bourg acquit le statut de cité à un certain moment après le milieu du III^e siècle (la date exacte de l'inscription de Thisbé reste difficile à établir)²¹². Les monnaies de bronze Ἀχαιῶν Παγαίων confirment en tout cas que Pagai est indépendante dans la première moitié du II^e siècle, lors de son intégration à la Confédération achéenne²¹³; ce statut est maintenu au I^{er} siècle, au vu d'un décret honorifique²¹⁴. Ultérieurement, les inscriptions et les monnaies attestent que cette localité a gardé le statut de cité à l'époque impériale²¹⁵.

D'autre part, le βασιλεύς est présent dans la plupart des *apoikiai* mégariennes. Ceci confirme l'ancienneté de son éponymie. Il s'agit évidemment d'une institution empruntée par les colonies à la métropole de Grèce; une *archè* de beaucoup antérieure à sa première attesta-

l'attestation du statut de cité d'Aigosthènes, voir aussi les inscriptions honorifiques *IG* VII 226-227 et les deux bases de statues, l'une de Constantin le Grand et de Licinius, et l'autre de Constantin II, publiées par C. Vatin, «Quelques inscriptions d'époque impériale», *BCH* 90, 1966, p. 242-244 (*SEG* XXIII, 266, 267).

212 N. G. Pappadakis, «Ἐκ Βοιωτίας», *AD* 8, 1923 (1925), p. 205-206 (*SEG* III, 344). Sur ce décret de Thisbé, voir Étienne-Knoepfler, *Hyettos de Béotie*, p. 329-330, n. 242; D. Knoepfler, «La royauté grecque», *REG* 99, 1986, p. 333; *idem*, «L'épigraphie de la Grèce centro-méridionale (Eubée, Béotie, Phocide et pays voisins, Delphes): publications récentes, documents inédits, travaux en cours», in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina (Roma 18-24 settembre 1997). Atti I*, Roma 1999, p. 242 et n. 68; *idem*, *Bull. ép.*, 2012, 189; C. Müller, «La dissolution du *koinon* béotien en 171 av. J.-C. et ses conséquences territoriales», in *Pouvoir et territoire. Actes du colloque de Saint-Étienne (novembre 2005)*, P. Rodriguez (éd.), Saint-Étienne 2007, p. 35-37.

213 Head, *HN*², p. 417; *BCDPelop.*, p. 35, n° 64; J. W. A. Warren, *The Bronze Coinage of the Achaian Koinon. The Currency of a Federal Ideal*, London 2007, p. 31-32, n°s 516-532, p. 120, 152, 163. Cf. Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 113 (= *OpMinSel*, II, p. 1266).

214 *IG* VII 190. Malheureusement, dans ce décret de Pagai, dont une nouvelle édition a été donnée par A. Wilhelm, «Inscription aus Pagai», *JÖAI* 10, 1907, p. 19-20 (= *Kleine Schriften*, vol. II, 1, Leipzig 1984, p. 263-264), le passage où devait figurer l'éponyme n'est pas conservé.

215 *IG* VII 193-196. Pour le monnayage de Pagai à l'époque impériale, voir Head, *HN*², p. 394; *BCDPelop.*, p. 35, n°s 65-66. Le témoignage de Pline, *NH*, IV, 7, 23, selon lequel Pagai et Aigosthènes étaient des dépendances de Mégare à l'époque impériale, est erroné.

tion épigraphique à Mégare au III^e siècle. Ainsi, on retrouve un βασιλεύς éponyme à l'époque hellénistique et impériale à Chalcédoine²¹⁶ et à Héraclée du Pont²¹⁷. De plus, une inscription honorifique d'Héraclée du Pont, gravée sur la base d'une statue, mentionne une prêtresse de l'empereur Antonin le Pieux, qui fut également βασίλισσα («reine»)²¹⁸.

La cité de Mésambria fournit la mention d'un autre *basileus*. Dans cette colonie mégarienne du Pont Gauche, les documents publics ne sont pas datés par la mention d'un éponyme. On connaît en revanche une dédicace du III^e siècle à Zeus *Hyperdexios*, faite par Laios, fils de Boiôtos, un personnage qui a été à la fois «roi» et gymnasiarque²¹⁹.

De même, les *apoikiai* fondées par Héraclée du Pont ont été fidèles aux *nomima* mégariens. Dans ce sens, le «roi» donne son nom à l'année autant à Callatis²²⁰ qu'à Chersonèse²²¹. Les inscriptions et les monnaies de Chersonèse attestent qu'à l'époque impériale la magistrature éponyme est assumée de façon quasi permanente et fictive par la grande déesse locale, la Parthénos²²².

216 IG XII 4, 226; I. Kalchedon, 7; 8; 10; 19. Karagöz, *Khrysopolis*, p. 77, n° Ü11, publie la photo d'une base de statue de Cybèle de l'époque impériale, trouvée à Chrysopolis et consacrée par un certain Kointos Lollios Katos. Je lis aux lignes 1-2: [ἐπὶ] βασιλέος Ποσειδῖδανος. Ce document fournit ainsi la première attestation de l'éponymie divine à Chalcédoine (en l'occurrence le dieu Poséidon), dont l'on a plusieurs exemples à Byzance à la même époque (voir *infra*, chapitre III.2.1.2).

217 I. Heraclea, 2 b; 4 (qui mentionne aux l. 5-6 la «royauté» éponyme, ἐπώνυμος βασιλεῖα); cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1963, 265; Carlier, *Royauté*, p. 480.

218 I. Heraclea, 1, l. 4-6: [ἀρ]χι[έ]ρ[ε]ιαν | θεοῦ Ἀντωνεῖνου καὶ [ἰ]φιλότιμον | βασίλισσαν καὶ Ἑστίαν τῆς πόλιος. Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 153, n. 3.

219 IGBulg I², 322 bis (= Velkov, *Inscr. de Messambria*, p. 171, n° 17): Βασιλεύων | καὶ γυμνασιάρχων | Λαῖος Βοιωτοῦ | Διὶ Ὑπερδεξίῳ. Cf. V. Velkov, «Zur Geschichte der Mesambria Pontica im III. Jh. v. u. Z.», in *Acta of the Fifth International Congress of Greek and Latin Epigraphy, Cambridge 1967*, Oxford 1971, p. 110; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1971, 428; Carlier, *Royauté*, p. 481; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 132-133.

220 ISM III, 6, 10-12, 30, 35, 38, 44, 46. Les inscriptions de Callatis, ISM III, 75, 112, 122, mentionnent trois citoyens ayant rempli la charge de *basileus*. Cf. ISM III, 3 et 7.

221 IOSPE I², 352, 353, 354, 384, 403 B; cf. SEG XL, 615. Voir aussi les épitaphes IOSPE I², 410, 414, 415, pour la mention de plusieurs personnes qui ont exercé la «royauté» à Chersonèse. Cf. Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 286.

222 IOSPE I², 357-361, 365, 376, 384, 699; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154; Solomonik, *Épigraph. Chersonèse II*, 111, 112; Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43; SEG XLV, 985. Pour l'exercice de la «royauté» par la déesse Parthénos de Chersonèse, voir aussi la légende βασιλευούσης ἑτους ρθ' qui apparaît sur un statère d'or et qui

On ajoutera qu'à Prusias de l'Hypios, qui n'est autre, on l'a vu, que l'ancienne colonie héracleote Kiéros, deux inscriptions honorifiques mentionnent à l'époque impériale des *basileis*²²³. Dans cette cité, la «royauté» a pourtant changé de nature, elle n'est pas une magistrature annuelle, mais elle est assimilée à un titre honorifique. De fait, on remarque que dans l'une de ces deux inscriptions, le personnage honoré est qualifié de τροφεύς («nourricier»), de εὐεργέτης («bienfaiteur») et de βασιλεύς («roi»), la «royauté» n'étant pas mentionnée parmi les charges qu'il a remplies²²⁴.

Enfin, quelques monnaies frappées par Byzance vers 222-235 ap. J.-C. portent la légende Βυζαντίων ἐπὶ βασι(λῆως) Αἰμι(λίου) Σευήρου²²⁵. Il est même possible que, tout comme à Héraclée du Pont, le βασιλεύς ait été accompagné à cette époque par une βασίλισσα, car d'autres légendes monétaires transmettent le nom d'Aemilius Severus, assorti de celui sa femme, Iulia Severa²²⁶. On aurait affaire dans ce cas à une femme qui remplit aussi une fonction officielle. D'autre part, quelques monnaies de Byzance attestent qu'un autre titre, celui d'ἀρχιερεύς, précédé également de ἐπὶ (et peut-être associé à une ἀρχιέρεια), accom-

reprend le formulaire des décrets de la cité : A. von Sallet, «Ein Goldstater der taurischen Chersonesus mit dem Beinamen ΒΑΣΙΛΕΥΟΥΣΑ und einer Jahreszahl der Chersonesischen Aera», *Zeitschrift für Numismatik* 4, 1877, p. 273-277 ; *idem*, «Beiträge zur antiken Münz- und Altertumskunde», *Zeitschrift für Numismatik* 9, 1882, p. 143. Comme le montre Robert, *Hellenica*, II, p. 56, le participe βασιλευούσης se rapporte à l'abréviation Πᾶρ(θένου), qui se trouve aussi sur cette monnaie ; cf. V. A. Anokhin, *The Coinage of Chersonesus IV Century B. C. – XII Century A. D.*, BAR International Series 69, Oxford 1980, p. 6-7, 61. Voir aussi la liste des éponymes de l'époque impériale publiée par S.J. Saprykin, «Inscriptions grecques de Chersonèse», *VDI*, 1996, 4, p. 49-50, n° 9 (en russe), où l'on trouve à deux reprises la Parthénos. Pour la place de cette déesse dans le panthéon de Chersonèse, voir A. S. Rusjaeva, «Le culte de la Parthénos à Chersonèse Taurique à l'époque de sa fondation», in *Religions du Pont-Euxin. Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 99-104 ; M. Dana, «Entre Crimée et Bosphore : d'une Parthenos à l'autre», *Mètis* N.S. 10, 2012, p. 289-308.

223 *I. Prusias ad Hyp.*, 18, 19 ; cf. Robert, *Hellenica*, VIII, p. 76.

224 *I. Prusias ad Hyp.*, 19, l. 12-13. Cf. Carlier, *Royauté*, p. 481.

225 A. von Sallet, «Beiträge zur antiken Münz- und Altertumskunde», *Zeitschrift für Numismatik* 9, 1882, p. 145-146 ; Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 98-99, pl. 96, n°s 1700-1706 ; p. 100, pl. 97, n°s 1710.

226 Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 99-100, pl. 97, n°s 1707-1709 ; p. 100-101, pl. 98, n°s 1715-1721 ; p. 101-102, pl. 99, n°s 1724-1725.

pagne à l'époque impériale le nom de plusieurs magistrats²²⁷. Les inscriptions mentionnent aussi des *archiereis* (charge remplie, dans un cas, par un homme et une femme), ce sont des prêtres du culte impérial²²⁸.

Le fait que le mot *ἐπί* précède ces titres pourrait suggérer que l'on a affaire à des magistrats éponymes. Néanmoins, les sources épigraphiques et numismatiques attestent que l'éponymie à Byzance continue à être remplie à l'époque impériale par le *ἱερομνάμων* (voir ci-après). Pour expliquer cette situation, les savants ont pensé que le *βασιλεύς* et l'*ἀρχιερεύς* étaient des charges à caractère religieux ou des fonctions honorifiques que les magistrats mentionnés par les monnaies avaient remplies outre leur charge d'éponyme²²⁹. Mais comme l'a noté R. van Bremen, l'usage d'*ἐπί* suivi par le nom d'un magistrat, outre que l'éponyme habituel, peut aussi signifier que le magistrat en question fut responsable de l'émission lors de l'année où il avait rempli sa charge; il n'y a donc pas toujours un rapport avec l'éponymie²³⁰.

227 Voir Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 64, pl. 77, n^{os} 1462-1463; p. 70, pl. 80, n^o 1510; p. 72, pl. 81, n^o 1523; pour la légende *ἐπὶ ἀρχ(ιερέων) Γ(αῖου) Σαλλ(ίου) Ἀρισταινέτου κ(αὶ) Αἰ(λίας) Ἡραΐδος*, respectivement p. 65, pl. 78, n^{os} 1464-1467; p. 73-74, pl. 82, n^{os} 1525-1529; p. 83-84, pl. 88, n^{os} 1597-1598, pour la légende *ἐπὶ ἀρχ(ιερέων) Μ(άρκου) Αὐ(ηλίου) Ἀντωνέινου*. L'association du nom de C. Sallius Aristaenetus avec le nom d'une femme, Aelia Heraïs, est expliquée par B. Pick, «Personen- und Götternamen auf Kaisermünzen von Byzantion», *NZ* 27, 1895, p. 50-55, par le fait que dans ce cas il s'agirait d'une paire de magistrats, *ἀρχιερεύς* et *ἀρχιτέρεια*. Selon Pick, cette explication vaut aussi pour les autres associations de noms de femmes et d'hommes, sans titres, transmises par les monnaies byzantines de l'époque impériale (Aemilius Severus et Iulia Severa, M. Aurelius Fronto et Aelia Festa, M. Aurelius Domitianus et Aurelia Alypiane, M. Aurelius Dionysius et P. Alexandra, Isauricus et Béronikè). Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 156-157; Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 18.

228 I. *Byzantion*, 32, 34, 36, avec le commentaire d'A. Łajtar, *ad* n^o 34, p. 68; cf. R. van Bremen, *The Limits of Participation. Women and Civic Life in the Greek East in the Hellenistic and Roman Periods*, Amsterdam 1996, p. 117-125.

229 Hanell, *Megarische Studien*, p. 156-158; Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 18-19; Carlier, *Royauté*, p. 479-480; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 146. Contra B. Pick, *op. cit.*, p. 40-42, 55, qui estime que, tout comme à Mégare et dans d'autres colonies mégariennes, le *basileus* était à l'époque impériale le magistrat éponyme de Byzance. D'autre part, Robert, *Documents*, p. 225, n. 9, estime qu'à Byzance «l'éponyme changea lors de la nouvelle fondation de la ville sous les auspices de Caracalla, après le châtement par Septime Sévère, et que ce fut alors l'*ἀρχιερεύς*». Mais cette explication ne vaut pas pour le cas où c'est le *basileus* qui est précédé du mot *ἐπί*.

230 R. van Bremen, *op. cit.*, p. 132.

D'après Carlier, le caractère honorifique du titre de βασιλεύς à Byzance ressortirait aussi d'une inscription du III^e siècle ap. J.-C., qui mentionne une Aurélia Euphémia, «fille du très vénérable *basileus*»²³¹.

Quant aux fonctions du βασιλεύς, on notera qu'en dehors de celle d'éponyme, le «roi» accomplit généralement des tâches essentiellement religieuses à Mégare. Preuve en est un passage de Dieuchidas, qui indique que le roi était, à l'époque mythique, le responsable de la célébration des sacrifices aux dieux. De fait, le roi était celui qui accomplissait primitivement le rituel suivant: il terminait les sacrifices en plaçant la langue de la victime sur l'autel, une coutume qui, selon ce chroniqueur local, était encore en usage chez les Mégariens²³². Ce témoignage permet de penser que le «roi»-magistrat, héritier du roi mythique (dont l'existence, on l'a vu, reste incertaine à l'époque géométrique), était en réalité celui qui célébrait à l'époque historique ce rite spécifique mégarien²³³.

De surcroît, un règlement sacré de Chalcédoine atteste que le «roi» s'occupe de l'installation des prêtres après que ces derniers ont payé leur sacerdoce²³⁴. D'autre part, grâce au décret de Chalcédoine, qui

231 *I. Byzantion*, 323, l. 4-6: Αὐρηλίαν Εὐφημίαν θυγατέρα τοῦ ἁξιολογωτάτου βασιλέως. Cf. Carlier, *Royauté*, p. 479-480.

232 Dieuchidas, *FGrHist* 485 F 10 (= F 8, éd. L. Piccirilli; *apud* scholie à Apollonios de Rhodes, I, 516-18c). Selon Dieuchidas, ce rituel était lié à la légende du héros Alcatheos, fils de Pélops, le bâtisseur mythique des murs de Mégare. En effet, après avoir tué le lion du mont Cithéron, le héros a mis dans sa besace la langue de l'animal. Au moment où les autres chasseurs ont prétendu à Mégare avoir tué le lion, Alcatheos les confondit, en montrant la langue. C'est la raison pour laquelle le roi faisait à la fin des sacrifices l'offrande de la langue de l'animal sacrifié, une coutume qui persiste encore chez les Mégariens (δίοπερ θύσιας τοῖς θεοῖς ὁ βασιλεὺς τὸ τελευταῖον τὴν γλῶσσαν ἐπέθηκεν τοῖς βωμοῖς· καὶ ἀπὸ τότε ἔθος τοῦτο διέμεινε Μεγαρεῦσιν). Cf. Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13; Detienne, *Apolon*, p. 93-94; Smith, *Megaris*, p. 109.

233 Oost, *Megara*, p. 186; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 41; Carlier, *Royauté*, p. 401-402, n. 157. Sur les rois mythiques de Mégare, voir *supra*, chapitre I.1.4.

234 *I. Kalchedon*, 10, l. 12-14: ἀναθέλ[τω δὲ α]ὐτὸν ὁ βασιλεὺς, ἐπεὶ καὶ τὰν τιμὰν δῶι, τὸ δὲ ἰ[ἀνάλ]ωμα δώσει ὁ πριάμενος τὰν ἱερωτεῖαν. Pour l'achat du sacerdoce à Chalcédoine, voir aussi, *I. Kalchedon*, 11 et 12; cf. E. Stavrianopoulou, «Normes of Public Behaviour towards Greek Priests: Some Insights from the Leges Sacrae», in *La norme en matière religieuse en Grèce ancienne. Actes du XII^e colloque international du CIERGA (Rennes, septembre 2007)*, P. Brulé (éd.), Kernos, Suppl. 21, 2009, p. 224-225.

accepte l'*asylia* du sanctuaire d'Asclépios à Cos (ca. 242), on apprend que le *basileus* est celui qui invite les théores à recevoir les «présents d'hospitalité» (ξένια)²³⁵. Le même magistrat détient aussi une charge représentative à Callatis: les décrets stipulent que c'est à lui d'adresser à un *honorandus* l'invitation à se rendre au banquet au Prytanée²³⁶.

III.2.1.2 Le hiéromnamôn

Contrairement à la plupart des colonies mégariennes, l'éponymie n'était pas remplie à Byzance par le *basileus*, mais par le *hiéromnamôn*. Ainsi, Polybe rapporte-t-il que le traité des Byzantins avec les Rhodiens et le roi des Bithyniens, Prusias I^{er} (ca. 220) a été conclu «alors que Kôthôn, fils de Kalligeitôn, était le *hiéromnémôn* à Byzance»²³⁷. Comme on n'a pas manqué de le relever, cette formule correspond à celle d'un document officiel²³⁸. Pareillement, un décret apocryphe inséré dans le discours *Sur la couronne* de Démosthène (XVIII, 90) est daté par un *hiéromnamôn* (ἐπὶ ἱερομνάμονος Βοσπορίχῳ). Même s'il s'agit dans ce cas d'un faux, ce document montre que, pour faire vrai, il fallait que ce magistrat soit mentionné dans le formulaire du décret «byzantin»²³⁹.

Mieux, plusieurs documents épigraphiques sont datés à l'époque hellénistique et impériale par un *hiéromnamôn*. C'est le cas d'un décret du II^e siècle pour le juge Apollônidas, fils de Memnôn, trouvé au Delphinion de Milet. Grâce à ce texte, on apprend que le *hiéromnamôn* est le magistrat chargé de faire, lors du concours des Dionysies, la proclamation de la couronne d'or décernée par les Byzantins au juge milésien, à son secrétaire et au peuple de Milet²⁴⁰.

235 IG XII 4, 226, l. 29-30: [κ]αλέσαι δὲ τὸ[ν βα]σιλῆ[ν] καὶ ἐπὶ ξένια το[ῦ]ς θεο[ῖ]ς[ροῦς].

236 La clause καλέσαι δὲ αὐτὸν εἰς (τὸ) πρυτανεῖον τὸν βασιλέα apparaît dans les décrets ISM III, 3 et 7.

237 Polybe IV, 52, 4: ἐπὶ Κώθωνος τοῦ Καλλιγείτονος ἱερομνημονοῦντος ἐν τῷ Βυζαντίῳ.

238 Robert, *Hellenica*, X, p. 18, n. 1; Walbank, *Commentary*, vol. I, p. 506. Sur la guerre de Byzance avec les Rhodiens et le roi bithynien Prusias I^{er}, voir *supra*, chapitre II.2.4.2.

239 Robert, *Hellenica*, X, p. 18, n. 2; cf. P. Treves, «Les documents apocryphes du *Pro Corona*», *LEC* 9, 1940, p. 157-158; L. Bettarini, «Un falso in κοινά: il decreto di Bisanzio in Demosth. *De corona* 90 sg.», *RFIC* 130, 2002, p. 406-429.

240 *I. Byzantion*, 2, l. 1: ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἑστιάου, voir aussi l. 19-25: ἐπαινέσαι ἐπὶ τούτοις τὸν τε δᾶμνον τὸν Μιλατίων καὶ στεφανῶσαι στεφάνῳι χρυσεῖῳ.

Le *hiéromnamôn* apparaît comme éponyme dans une dédicace du I^{er} siècle à Zeus *Aithrios*²⁴¹, ainsi que sur des stèles d'époque impériale provenant des bourgs du territoire européen et asiatique de Byzance. Ce magistrat date une dédicace à Zeus *Kômatikos* faite par les κομηῆται Δελκανοί²⁴². Cette communauté villageoise se situait dans le Derkoz/Derkos moderne, une bourgade qui a conservé son nom antique avec une légère variante phonétique, localisée par les auteurs d'époque byzantine au bord de la mer Noire, sur le territoire européen de Byzance. C'est effectivement dans cette région qu'a été trouvée notre dédicace²⁴³. Par ailleurs, une inscription d'époque impériale de Sélymbria, qui était alors un village byzantin, mentionne la déesse Hygie comme *hiéromnamôn* éponyme²⁴⁴.

La région de Yalova, sur la côte sud du golfe d'İzmit, où se trouvait la *pérée* de Byzance, a fourni également les noms de quelques éponymes byzantins²⁴⁵. Une inscription honorifique mentionnant Zeus *Pratomysios*, découverte dans le village de Çiftlik Köy, près de Yalova, où se trouvait l'antique Strobilos, est datée par l'éponymie de Bruttia Crispina, l'épouse de l'empereur Commode²⁴⁶.

Un autre texte honorifique émanant du *damos* des *Pratomyseitai*, la communauté à laquelle se rattache le culte de Zeus *Pratomysios*, commence par ἐπὶ ἱερομναμονούσης Ἱερᾶς Συνκλήτου, et finit par ἐπὶ ἄρχοντος Μηνίου Μηνοδότου Κεφαλῆας. Les deux magistrats offrent une double datation de l'inscription : la première est fournie par le *hiéromnamôn* de Byzance, et la deuxième par l'archonte, le haut dignitaire du village. Dans le premier cas, l'éponyme est le « Sénat di-

καὶ τὸν ἀποσταλέντα δικαστὰν ὑπ' αὐτῶν | Ἀπολλωνίδαν Μέμνονος ἐπαινέσαι καὶ στεφανῶσαι στεφάνῳ χρυσέῳ, τὸν θ' ἱερομνάμονα ποιήσαισθαι τὰν ἀναγγελίαν τῶν στεφάνων ἐν τῷ[ι] | ἁγῶνι τῶν Διονυσίων.

241 *I. Byzantion*, 19, l. 1-2 : ἐπὶ ἱερομνάμονος Διὸς Σεράπιδος.

242 *I. Byzantion*, 22, l. 5-6 : ἱερομνημονούτος Μητροδώριου Λασίου. Cf. Robert, *Hellenica*, VII, p. 34, n. 8, qui note que l'absence du *nu* dans ἱερομνημονούντος est un vulgarisme phonétique.

243 Sur la localisation de Derkoz et sur les inscriptions trouvées là, voir Robert, *Hellenica*, X, p. 38-46.

244 *I. Byzantion*, S 23, l. 1 : [(ἐπὶ) ἱερομναμον]ούσης θεᾶς Ὑγείας. Sur cette inscription honorifique qui mentionne aussi l'*hékatoistys* byzantine Βαθωνία, voir *supra*, chapitre III.1.2.2.

245 Voir *supra*, chapitre II.2.4.2, sur la *chôra* asiatique de Byzance.

246 *I. Apameia und Pylai*, 114, l. 2 : [ἱε]ρο[μν]αμονούσης Βρουττίας Κρισπείνης.

vin», une institution romaine célébrée par les Byzantins de la même manière que le culte impérial²⁴⁷.

De même, il convient d'évoquer la découverte sur le territoire européen de Byzance, à Küçük Çekmece, d'une série d'inscriptions honorifiques émanant des mystes de Dionysos *Kallôn* et datant du I^{er} ou II^e siècle ap. J.-C. Ces inscriptions portent au début la mention ἐπὶ ἱερομνάμονος ou ἱερομναμονούσης, l'éponymie étant remplie, comme c'est souvent le cas à l'époque impériale, soit par un empereur (Domitien)²⁴⁸, soit par des divinités (Déméter, Héra, Némésis, Nikè). Pour les éponymes divins, les textes attestent qu'un dignitaire, le *hiérope*, assistait la divinité, souvent à ses frais²⁴⁹. En revanche, on pense que dans le cas de l'éponymie des empereurs, de même que dans celle du Sénat romain, les frais requis par cette fonction étaient payés par l'empereur ou par le sénat, ou encore par la caisse du temple du culte impérial ou celle du temple du Sénat à Byzance²⁵⁰.

Le *hiéromnamôn* date aussi d'autres documents émanant des thiasés de Byzance. À cause de l'état fragmentaire de ces textes, on apprend seulement dans deux cas le nom de la divinité célébrée par ces collèges. Il s'agit de deux collèges dionysiaques datant de l'époque d'Hadrien : le thiasé de Dionysos *Parabolos* et le thiasé des *Dionysoboleitai*²⁵¹.

247 T. Corsten, « Neue Denkmäler aus Bithynien », *EA* 17, 1991, p. 81, n° 1 (*SEG* XLI, 1102).

248 La formule ἐπὶ ἱερομνάμονος Δομιτιανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ τὸ ε' apparaît dans deux dédicaces, *I. Byzantion*, 30, l. 2-5, et 31, l. 2-4.

249 *I. Byzantion*, 32, l. 1-3 : [ἐ]ρομναμονο[ύ]σης θεᾶς Δήμη[τρ]ος, ἱεροποιῶν δὲ ἰ αὐτῆς καὶ ὀρχιερέο[ς] τὸ ακ', ἐκ τῶν ἰδίων τὸ κ', Διονυσίου [τ]οῦ Διονυσίου; 33, l. 1-4 : ἐπὶ ἱερομνάμονος θεᾶς Ἥρας, ἱεροποιῶν δὲ ἰ αὐτῆς τὸ δεῦτερον ἐκ τῶν ἰδίων Λολλίας Κοῖντου θυγατρὸς ἰ Κατύλλης; 34, l. 1-3 : ἐπὶ ἱερομνάμονος θεᾶς ἰ Νεμέσεως, ἱεροποιῶντος · Τι(βερίου) · Κλ(αυδίου) · Διονυσίου; 35, l. 1-2 : ἱερομναμονούσης θεᾶς Νείκης τὸ δ', ἱεροποιῶν δὲ αὐτῆς Πο(πλίου) Μεμμίου Πλαυτιανοῦ Ματροδώρου. Cf. A.-F. Jaccottet, *Choisir Dionysos. Les associations dionysiaques ou la face cachée du dionysisme*, vol. II, Zurich 2003, p. 78-82, n° 38, qui reproduit et commente ces documents. Les sources épigraphiques et numismatiques attestent comme éponymes à Byzance à l'époque impériale plusieurs dieux et déesses : Déméter (deux fois), Dionysos (six fois), Héra, Némésis, Nikè (sept fois), Sarapis, Tyche *Poléōs* (« de la Ville ») et Hygie. À ce propos, voir Robert, *Hellenica*, II, p. 56, 154-155; X, p. 18-19; *idem*, *Inscr. de Bulgarie*, p. 202 (= *OpMinSel*, V, p. 232); Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 17, 35; A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 19, p. 50.

250 T. Corsten, *op. cit.*, p. 82; *SEG* XLI, 1102.

251 *I. Byzantion*, 36, l. 1 : [(ἐπὶ) ἱερομναμονούσης ----] Σεβαστῆς; 37, l. 1-2 : ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἀδριαν[οῦ] Καίσαρ[ος] ἰ τὸ · α' · οἱ θιασίται Διονύσφ

De plus, on constate que des monnaies de l'époque hellénistique et impériale portent le nom d'un magistrat au génitif, précédé de ἐπὶ. Étant donné que le *hiéromnamôn* éponyme est attesté à Byzance, le magistrat qui apparaît sur ces monnaies a été identifié avec le *hiéromnamôn*²⁵². Cela est vrai pour les émissions qui portent le nom abrégé du *hiéromnamôn*, mais pour les autres noms de magistrats, sans mention de la fonction sur les monnaies, on n'a pas moyen de connaître l'*archè* qu'ils avaient remplie (voir aussi ci-dessus)²⁵³. On signale par ailleurs que la formule ἐπὶ, suivie par le nom de l'éponyme au génitif apparaît aussi dans des inscriptions funéraires²⁵⁴.

Un *hiéromnamôn* éponyme figure dans une liste de mystes trouvée à Samothrace, après la mention du *basileus* éponyme local. Dimitrova considère récemment ces personnages comme originaires soit de Byzance, soit de Chalcédoine. Mais leur origine byzantine est hors de doute, car si le *hiéromnamôn* est aussi présent à Chalcédoine, il est

Παραβόλῳ; 38, l. 1-2: ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἀδριανοῦ Καίσαρος τὸ β'·Ι Διον[υ]σοβολειτῶν; 39, l. 1: [ἐπὶ] ἱερομνάμονος [Ὶ]Ηρι[δ]ος Ἀθανίχωντος; 40, l. 1: [ἱερομ]ναμονούσης Θε[ᾶς -]. Cf. A. Jaccottet, *op. cit.*, p. 83-89, n^{os} 39-42. Outre les éponymies impériales attestées par les témoignages épigraphiques (Hadrien deux fois, Domitien cinq fois, Bruttia Crispina), les émissions monétaires attestent aussi les éponymies de Trajan (trois fois), Faustine l' Ancienne déesse, Faustine la Jeune déesse et peut-être Caracalla (Marcus Aurelius Antoninus). Pour les empereurs éponymes à Byzance, on verra L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris 1938, p. 146; *idem*, *Documents*, p. 225, n. 10 et 11; Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 17; A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n^o 30, p. 62-63. Sur les collègues dionysiaques de Byzance, voir aussi Robert, *Documents*, p. 218-234.

252 Hanell, *Megarische Studien*, p. 156-157; Seyrig, *Monnaies*, p. 186; Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. I, p. 56-57; vol. II, p. 17-19 (qui fournit des listes des *hiéromnamones* éponymes mentionnés par les monnaies); G. Le Rider, « Sur le monnayage de Byzance au IV^e siècle », *RN* 13, 1971, p. 153. On trouvera aussi une liste des magistrats monétaires de Byzance chez R. Münsterberg, *Die Beamtennamen auf den griechischen Münzen: geographisch und alphabetisch geordnet*, Hildesheim-New York 1973 (Wien 1911-1927), p. 24-25.

253 Voir Schönert-Geiss, *Byzantion*, vol. II, p. 53-54, pl. 70-71, n^{os} 1395-1398, pour les monnaies qui portent la légende ἐπὶ Μεμμί(ου) Μάρκου ἱερομ(νάμονος); p. 54, pl. 71, n^o 1400, pour une monnaie qui porte la légende ἱερομνά(μων) Αἴλι(ος) Σεῦηρος.

254 *I. Byzantion*, 315 c: Δαμάς Ρούφου Βαθωνήλας ἐτῶν λγ'· ἐπὶ Κοῖν(του); 315 d: ἐπὶ Εὐδᾶ· Ι Ρούφος Ρούφου Ι τοῦ Στράτωνος ἐτῶν Ι κς'; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1959, 252.

uniquement à Byzance en position d'éponyme. Cette opinion est d'ailleurs corroborée par la mention à la ligne 5 de l'inscription du nom Βενδίδωρος ou Μενδίδωρος, anthroponymes typiquement byzantins, comme l'a remarqué Robert²⁵⁵.

On constate qu'à la fin du II^e siècle ap. J.-C., une dédicace des mystes de Dionysos, provenant de Périnthe, est datée, selon l'exemple byzantin, par un *hiéromnamôn*²⁵⁶. Ce texte suggère que la colonie samienne a hérité du magistrat éponyme de sa voisine mégarienne. Il n'est pas sans intérêt de noter que l'inscription remonte à l'époque où Byzance fut réduite par Séptime Sèvre au statut de bourgade dans le territoire de Périnthe, en raison de l'appui que la ville avait accordé à l'usurpateur Pescennius Niger. Ce transfert institutionnel aurait survenu lors de ces années²⁵⁷, ou, comme le propose Loukoupoulou, il se serait produit vers la fin du III^e siècle, à l'époque où les cités de Byzance et de Périnthe étaient liées par une union politique (sympolitie)²⁵⁸.

Il est particulièrement intéressant de noter que le *hiéromnamôn* éponyme constitue une exception parmi les institutions des cités mégariennes²⁵⁹. Outre Byzance, les seules colonies où il est sûrement présent sont Chalcédoine et Mésambria. Grâce à une inscription hellénistique, on sait que le *hiéromnamôn* occupe la deuxième place dans la hiérarchie des magistrats de Chalcédoine, il figure entre le *basileus* et le *prophétas*²⁶⁰.

255 N. M. Dimitrova, *Theoroi and Initiates in Samothrace. The Epigraphical Evidence, Hesperia*, Suppl. 37, Athens 2008, p. 216-217, n° 134; cf. L. Robert, *Gnomon* 35, 1963, p. 65-65 (= *OpMinSel*, VI, p. 603-605); Robu, *Trad. onomastiques*, p. 290.

256 Sayar, *Perinthos-Herakleia*, 56, l. 15: ἱερομνημονοῦντος Πομπωνίου Ἰουστινιανοῦ.

257 Sayar, *Perinthos-Herakleia*, ad n° 56, p. 237.

258 Loukoupoulou, *Thrace propontique*, p. 146-148. Sur l'éponymie du *hiéromnamôn* à Périnthe, voir aussi Robert, *Hellenica*, X, p. 19, n. 1; R. K. Sherk, « The Eponymous Officials of Greek Cities. IV », *ZPE* 93, 1992, p. 240, n° 150. Au moment des négociations de 198 entre le roi macédonien Philippe V et Titus Quinctius Flaminius, les ambassadeurs rhodiens ont demandé que le roi macédonien rétablît la sympolitie entre les Périnthiens et les Byzantins, selon Polybe, XVIII, 2, 4 (ἀποκαταστήσαι δὲ Περινθίους εἰς Βυζαντίων συμπολιτεῖαν; voir aussi Tite-Live, XXXII, 33, 7: *et Perinthium Byzantiis in antiqui formulam iuris restitui*). Sur les campagnes de Philippe V dans la Propontide orientale, on renverra à A. Dumitru, « Byzance et les Philippe de Macédoine », *REG* 119, 2006, p. 139-156.

259 Isaac, *Gr. Settle. in Thrace*, p. 235.

260 *I. Kalchedon*, 7, l. 1-3: βασιλεὺς Προμαθίων Θεοδότου, ἱερομνάμων Ἑρμαῖος Ἑρμαίου, ἱ προφήτας Ἀθαναίων Ἀπολλοφάνε(ι)ος.

Quant à ses pouvoirs, le décret sur l'*asylie* du sanctuaire de l'Asclépios de Cos atteste vers 242 que, conformément à la loi, le *hiéromnamôn* est le magistrat chargé d'introduire la proposition de décret devant le Conseil²⁶¹. Cette compétence revient plus tard, au II^e siècle, aux stratèges²⁶². De plus, un règlement mentionne le *hiéromnamôn* en tant que magistrat responsable de la publication de la liste de proxènes²⁶³. On connaît enfin la stèle funéraire d'un Chalcédonien ayant rempli à la fois les charges de *hiéromnamôn* et de *prophêtas*²⁶⁴.

D'autre part, un décret de Mésambria mentionne un certain Omphaliôn, qui fut *ἱερομνάμων τε τῶν ἱερῶν*. On a donc affaire à un magistrat qui fut en charge soit des «sanctuaires», soit des «choses sacrées» de la cité²⁶⁵. Cela confirmerait l'opinion de certains savants, selon laquelle les compétences du *ἱερομνάμων* tenaient surtout du domaine religieux²⁶⁶.

Force est de constater en revanche que le *ἱερομνάμων* n'est pas documenté à Mégare. On ne rencontre dans cette cité qu'un *μνάμων* à l'époque romaine, un magistrat dont les fonctions ne sont pas mentionnées, mais qui dans d'autres cités a des attributions dans la sphère de la rédaction de divers documents ou du respect des lois²⁶⁷. De surcroît, les

261 *IG XII 4, 226, l. 26-28*: τ[ὸ]ν ἱελ[ρομνάμονα τὸ]ν ἐπὶ [Δι]οδώρου εἰσα[γγεῖλ]αι εἰς τὰμ [β]ουλ[άν] ἐν τῷ Ἀρ[ι]ταμιτῶι μηνὶ κ[ἄ]τ τ[ὸ]ν νόμον. Dans ce passage, le Diodôros est l'éponyme de Chalcédoine, soit le *basileus* (voir ci-dessus).

262 Voir *infra*, chapitre III.2.2.4.

263 *I. Kalchedon, 4, l. 5-8*: [καὶ τ]ὸν ἱερ[ο]μνάμον[α] τοὺς προ(ξ)ένου[ς] | τοὺς γενομ[έν]ους | ἀναγράφ[ει]ν [ε]ἰστά[λαν] | λιθίναν | τό τε ὄνομα αὐτοῦ[υ] καὶ τοῦ [παιτρ]ὸς [καὶ τᾶς πόλι]ος[ς].

264 *I. Kalchedon, 42*. Rappelons que le *prophêtas* est probablement à Chalcédoine en rapport avec le culte d'Apollon *Pythaios* et *Chrestèrios*. Une stèle funéraire fait aussi mention d'une *prophêtis*: *I. Kalchedon, 61*. Cf. E. Fascher, *Προφήτης. Eine sprach- und religionsgeschichtliche Untersuchung*, Gießen 1927, p. 48; Hanell, *Megarische Studien*, p. 150; L. Robert, «Hellenica», *RPh* 13, 1939, p. 187-188 (= *OpMinSel*, II, p. 1340-1341); J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1978, 480; Robu, *Chalcédoine*, p. 143.

265 Velkov, *Inscr. de Messambria*, p. 164, n° 5; cf. A. Avram, *Bull. ép.*, 2006, 283.

266 H. Hepding, s.v. «Hieromnemonen», *RE VIII*, 1913, col. 1490; Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 296-298; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 72; Hanell, *Megarische Studien*, p. 150-151; A. Łajtar, *I. Byzantion, ad n° 2*, p. 25.

267 *IG VII 18, l. 30-32*: τὰν ἐπιμέλειαν [π]ερὶ τᾶς στάλας καὶ τᾶς ἀναγραφᾶς, ὅπως | ἐγδοθῇ κατὰ τοὺς νόμο[υς] ---- | ἐπιστάμων. μνάμων. [ὁ δέ]ιναι. Le *mnamôn* est responsable à l'époque classique dans plusieurs cités de la rédaction des lois, en veillant aussi à leur respect; ses fonctions sont en rapport avec le domaine juridique. Il est souvent chargé à l'époque hellénistique de la rédaction de divers documents. À ce propos, voir M. Wörle in W. Lambrinoudakis, M. Wörle, «Ein

décrets d'époque hellénistique attestent à Chersonèse la présence des *συμνόμενες*²⁶⁸. En analysant ces témoignages, Hanell a repoussé à juste titre l'hypothèse de Latyshev, soutenant que les *συμνόμενες* formaient à Chersonèse le collège des *συν[τερο]νόμενες*, ayant comme président un *ἱερομνάμων*²⁶⁹. De fait, le *ἱερομνάμων* n'est pas attesté à Chersonèse, et la présence d'un *μνάμων* à Mégare indique que le collège des *συμνόμενες* était constitué plutôt de plusieurs *μνόμενες*²⁷⁰. On n'a aucune raison de penser que le *μνάμων* de Mégare coïncide avec le *ἱερομνάμων* de Byzance et de Chalcédoine, étant donné que ce dernier est un magistrat très répandu dans le monde grec, ayant des attributions variées²⁷¹. Selon moi, au lieu de chercher une origine mégarienne pour le *ἱερομνάμων* byzantin, il est plus probable que l'on a affaire à une magistrature argienne. En faveur de cette hypothèse il y a, d'une part, le rôle important détenu par les *ἱερομνόμενες* à Argos, responsables du culte d'Héra, l'une des divinités principales de la cité, et, de l'autre, la mention des Argiens parmi les fondateurs de Byzance²⁷².

hellenistisches Reformgesetz über das öffentliche Urkundenwesen von Paros (mit. Taf. 5-13)», *Chiron* 13, 1983, p. 328-344; R. Thomas, *Literacy and Orality in Ancient Greece*, Cambridge 1992, p. 69-71; *idem*, «Written in Stone? Liberty, Equality, Orality, and the Codification of Law», *BICS* 40, 1995, p. 66-71 (*SEG* XLV, 2262); M. Gagarin, *Writing Greek Law*, Cambridge 2008, p. 117-121.

268 *IOSPE* I², 344, 349, 352.

269 Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 296-299.

270 Hanell, *Megarische Studien*, p. 151, 154; cf. R. A. Novikova, «Les symnamons et les nomophylakes de la Chersonèse Taurique», *VDI*, 1961, 2, p. 102-104 (en russe); Loukoupoulou, *Thrace propontique*, p. 146.

271 L'origine mégarienne du *ἱερομνάμων* est soutenue par H. Hepding, *op. cit.*, col. 1492, qui renvoie à Plutarque, *Propos de table*, VIII, 8, 4 (= *Moralia*, 730 D-E), ainsi que par E. Fascher, *op. cit.*, p. 48. Pourtant, comme Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 298, l'a jadis noté, il ne ressort pas de ce texte que le *ἱερομνάμων* soit le prêtre de Poséidon à Mégare. Malgré ces évidences, on constate que R. K. Sherck, «The Eponymous Officials of Greek Cities. III», *ZPE* 88, 1991, p. 235, n° 79, écrit «Byzantium was a colony of Megara back in the seventh century and inherited the institutions of its mother-city, including the office of hieromnemon [...]». De même, A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 2, p. 25, commet une erreur en écrivant que les *ἱερομνόμενες* sont attestés à Mégare.

272 Voir *supra*, chapitre II.2.4.1.6. En revanche, F. Cordano, «Alcune caratteristiche delle colonie megarési», in *Argumenta Antiquitatis*, G. Zanetto et M. Ornaghi (éds.), Milano 2009, p. 8, considère le *hiéromnamôn* de Byzance comme une nouveauté institutionnelle spécifique à l'époque hellénistique, sans rapport avec la tradition de la métropole.

Le ἱερομνάμων de Chalcédoine serait à expliquer soit par une présence argienne, soit par les échanges institutionnels qui se sont produits entre les deux colonies mégariennes du Bosphore. Un cas similaire des rapprochements institutionnels entre les cités mégariennes du Bosphore est l'attestation de la *hékatoštys* Καλλιχορῖτις à Byzance et de la Καλλιχορεᾶτις à Chalcédoine²⁷³. Les liens politiques étroits entre ces deux cités pourraient être en effet responsables de certains transferts institutionnels. Quant à la présence du ἱερομνάμων à Mésambria, dont les charges cultuelles sont manifestes, elle est due soit aux Chalcédoniens ayant participé avec les Mégariens à la fondation de la cité, soit aux *époikoi* byzantins et chalcédoniens qui, menacés par les Perses, sont arrivés vers 493 dans la colonie mégarienne du Pont-Gauche²⁷⁴.

III.2.2 Les collèges de magistrats

III.2.2.1 Les aisimnatai

Les αἰσιμνᾶται constituent l'un des collèges mégariens les plus anciens²⁷⁵. Il faut rappeler que cette institution n'est pas propre uniquement au monde mégarien et qu'elle est connue dans des cités ioniennes telles que Milet et ses colonies (Sinope, Olbia)²⁷⁶. Pour expliquer cette

273 Voir *supra*, chapitre III.1.2.2.

274 A. Avram, *Bull. ép.*, 2006, 283. Sur les récits de fondation de Mésambria, voir *supra*, chapitre II.3.2.1. Signalons aussi que le *hiéromnamôn* est attesté comme éponyme en Sicile, à Ségeste et à Entella : *IG* XIV, 291 ; *IGDS*, 204-206, 216 ; cf. L. Gallo, « Problemi istituzionali di Entella », in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994)*. Atti, vol. II, Pisa-Gebellina 1997, p. 771-789 ; Cordano, *Istituzioni*, p. 155. Il n'est pas exclu que le *hiéromnamôn* ait été introduit dans ces cités par le biais de Sélinonte. On aurait alors un autre exemple des échanges institutionnels qui se sont produits entre les Sélinontins et les Élymes. Voir à ce propos A. Robu, « Chronique mégarienne. À propos d'un livre récent portant sur les cités mégariennes de Sicile », *AC* 75, 2006, p. 211-212.

275 La forme mégarienne est αἰσιμνᾶται (*IG* VII 15, l. 1), le vocalisme radical αἰσϋ- étant plutôt ionien. À ce propos, voir F. Solmsen, *Beiträge zur griechischen Wortforschung*, Strasbourg 1909, p. 39 ; Chantraine, *DELG*, s.v. αἰσϋμνᾶω ; Oost, *Megara*, p. 186, n. 4 ; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 163, n. 7 ; L. Dubois, in *IGDS*, p. 35. Dans mon texte, j'ai choisi d'employer la forme mégarienne *aisimnatai*.

276 On peut citer parmi les études qui traitent des *aisimnatai* : F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation. Untersuchungen über die Gründungen der Ionier, deren staatliche*

concordance institutionnelle, nous en sommes réduits à des conjectures. D'aucuns estiment que les *aisimnatai* mégariens seraient à mettre en rapport avec un arbitre de l'Ionie (un *aisymnetès*) auquel les Mégariens avaient fait appel au VI^e siècle, après la tyrannie de Théagène, pour mettre fin aux luttes internes²⁷⁷. La présence des *aisimnatai* dans les colonies mégariennes de Sicile et de la Propontide implique pourtant une introduction de cette magistrature à Mégare à une époque antérieure au milieu du VII^e siècle.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette institution, on notera que les *aisimnatai* sont attestés par les inscriptions à Mégare, à Chalcédoine, à Sélinonte (la seule magistrature dont on a connaissance) et à Sélymbria. Dans les deux dernières cités, le caractère fragmentaire de la documentation nous empêche de connaître la nature exacte de cette magistrature. Les *aisimnatai* apparaissent à deux reprises dans l'accord trouvé à Olympie concernant les exilés sélinontins (datant de *ca.* 500), et ils avaient probablement des compétences relevant du domaine juridique et/ou de celui de la sanction²⁷⁸. De même, une inscription témoigne de la présence des *aisimnatai* parmi les magistrats de Sélymbria²⁷⁹.

Le décret de Mégare pour Hikésios d'Éphèse, gouverneur du roi de Pergame Eumène II (197-158) à Égine, atteste vers la fin du III^e siècle ou dans le premier quart du II^e siècle que les *aisimnatai* examinent avec le Conseil et l'Assemblée le «projet de décret» (*probouleuma*) que les *synarchiai* (les collèges de magistrats réunis) ont préalablement

und kultische Organisation und Beziehungen zu den Mutterstädten, *Philologus*, Suppl. 14, 1, Leipzig 1920, p. 124-125; G. Pugliese Carratelli, «Note di storia greca arcaica, I: Aisymnatai», *RAAN* 21, 1941, p. 295-308; D. Hegyi, «Der Ursprung der Aisymneteia», *ACD* 13, 1977, p. 7-10; Ehrhardt, *Milet und seine Kolonien*², p. 200-202, 508, n. 1197; M. Faraguna, «La figura dell'asymnetes tra realtà storica e teoria politica», in *Symposion 2001. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Evanston, Illinois, 5.-8. September 2001)*, R. W. Wallace et M. Gagarin (éds.), Wien 2005, p. 321-338.

277 G. Pugliese Carratelli, *RAAN* 21, 1941, p. 305-306; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 163.

278 *IGDS*, 28, fr. h, l. 6; fr. b, l. 5-6; cf. Cordano, *Istituzioni*, p. 151. Voir aussi *supra*, chapitre II.1.2.5.

279 *I. Byzantion*, S. 1, l. 4-5: [προα]σιμνῶν[τος] (ou [αἰ]σιμνῶν[τος]) J. H. Mordtmann, *AEM* 8, 1884, p. 204-205, n° 10, pense aux mots αἰσιμνῶν et προασιμνῶν; l. 7-8: προασι[μνῶντος] (ou προασι[μνάτας]) Mordtmann; A. Avram, in *ISM*, p. 86, n. 360, suggère aussi προασι[μνάση]; cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 149.

préparé²⁸⁰. Malgré l'avis de certains, il ne ressort pas de notre décret que les *aisimnatai* aient été des magistrats similaires aux prytanes athéniens, comme cela fut le cas à Chalcédoine (voir ci-après)²⁸¹.

D'autre part, les modernes ont aussi invoqué la légende d'Aisymnos, le bâtisseur mythique du *Bouleutèrion* mégarien, pour étayer l'hypothèse que les *aisimnatai* étaient un élément du Conseil. Pausanias (I, 43, 3) rapporte que l'*Aisymnion* est le nom d'un tombeau de héros. Il ajoute que le nom de cet édifice dérive d'Aisymnos, le nom du citoyen qui, au moment du remplacement du dernier roi mégarien, Hypérion, fils d'Agamemnon, par des « magistrats élus » (ἄρχοντες αἵρετοί), a été envoyé à Delphes pour demander au dieu ce que les Mégariens devaient faire pour connaître la prospérité. À cette question, l'oracle répond que les Mégariens doivent être plus nombreux lors de leurs délibérations. Afin de respecter la volonté du dieu et de préserver le gouvernement oligarchique, Aisymnos prend la décision de construire la salle du Conseil sur les tombes des héros de la cité²⁸². Selon d'autres, l'*Aisymnion* serait le nom local du *Bouleutèrion* de la ville, la tradition recueillie par Pausanias n'étant qu'un *aition*²⁸³. Mieux encore, Hanell estime que l'on devrait

280 IG VII 15 (= SIG³ 642), l. 1-4: συναρχ(αι) προεβουλευσαντο ποτί τε τοὺς αἰσιμνάτα[ς καὶ τὰν] βουλὰν καὶ τὸν δᾶμον· ἐπειδ(ὴ) Ἰκέσιος Μητροδ[ώρου] ἢ Ἐφέσιος ὁ κατασταθεὶς ἐπ' Αἰγίνας ὑπ[ὸ τοῦ βασι]λέως Εὐμένεος. Un cliché de cette inscription fragmentaire est reproduit en couverture. Sur les *synarchiai*, on renverra à Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 111-112; Robu, *Décret d'Aigosthènes*, p. 88-89. Le décret IG VII 15 se place après l'abandon de la Ligue béotienne par les Mégariens (ca. 206/5, voir ci-dessus); son *terminus ante quem* remonte autour de 174, date à laquelle l'on suppose qu'Hikésios d'Éphèse quitta sa fonction de gouverneur d'Égine. Voir à cet égard I. Savalli-Lestrade, *op. cit.*, p. 165-166.

281 Robu, *Organisation civique*, p. 157-158. Pour l'opinion qui considère que les attributions des *aisimnatai* étaient à Mégare similaires aux prytanes d'Athènes, voir Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad n° 35 a, p. 26; Meyer, *Megara*, col. 199; Hanell, *Megarische Studien*, p. 146; F. Sokolowski, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris, 1955, p. 15; Merkelbach, *I. Kalchedon*, ad n° 6, p. 12. Cf. aussi Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 140; *idem*, « Studien zu den griechischen Bünden », *Klio* 12, 1912, p. 46, n. 1.

282 Sur la légende d'Aisymnos et la construction de différents bâtiments publics sur des tombes de héros, voir aussi *supra*, chapitre I.1.4.

283 J. Toepffer, s.v. « Aisymnetes » I, *REI*, 1, 1893, col. 1090; J. G. Frazer (éd.), *Pausanias's Description of Greece*², vol. II, London 1913, p. 534; Hanell, *Megarische Studien*, p. 146; Chantraine, *DELG*, s.v. αἰσιμνάω; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 160-164; Sakellariou-Pharaklas, *Μεγαρίς*, p. 46; L. Beschi, D. Musti (éds.), *Pausania, Guida della Grecia. Libro I, L'Attica*, Milano 1982, p. 433; K.-W. Welwei, « Heroenkult und

identifier le *Bouleutèrion* avec le Prytanée²⁸⁴. Mais cette opinion est invraisemblable, car Pausanias (I, 43, 2) évoque, juste avant la mention de la salle du Conseil, le Prytanée, un édifice construit par les Mégariens aussi sur des tombes héroïques (celle d'Euhippos, fils de Mégareus, et celle d'Ischépolis, fils d'Alcathoos). Ce témoignage laisse penser que le *Bouleutèrion* et le Prytanée étaient deux bâtiments distincts à Mégare²⁸⁵. Bref, le récit de Pausanias atteste que les Mégariens honoraient à l'époque impériale le héros Aisymnos, l'éponyme mythique de leur ancien collège des *aisimnatai*, mais il ne transmet rien sur les charges de ces magistrats. Il est permis de penser que ce collège appartenait primitivement à Mégare aux institutions oligarchiques²⁸⁶. La tradition imputait au héros éponyme de la magistrature (Aisymnos) une mesure spécifique à un régime oligarchique. En bâtissant le *Bouleutèrion* sur les tombes des héros, il a gardé le nombre limité de conseillers mégariens, tout en respectant la volonté du dieu de Delphes d'élargir le corps politique de la cité. On a donc affaire à une décision à caractère oligarchique.

Du reste, les inscriptions de l'époque hellénistique attestent que les *aisimnatai* remplissaient à Chalcédoine des fonctions similaires à celles des prytanes d'Athènes. Grâce à deux inscriptions honorifiques, on sait que ces magistrats avaient des charges mensuelles et qu'ils étaient désignés par tirage au sort²⁸⁷. Le nombre des *aisimnatai* varie de neuf

Gefallenenehrung im antiken Griechenland», in *Tod und Jenseits im Altertum*, G. Binder et B. Effe (éds.), Trier 1991, p. 54-55 (= *Polis und Arché*, Historia Einzelschriften 146, Stuttgart 2000, p. 138-139). Voir aussi F. Chamoux (éd.), *Pausanias, Description de la Grèce, Livre I, L'Attique*, Paris 1992, ad I, 43, 3, p. 265-266, qui cite comme parallèle pour l'équivalence entre le *Bouleutèrion* et l'*Aisymnion* de Mégare, le cas du *Bouleutèrion* de Mégalopolis, qui, suivant Pausanias, VIII, 32, 1, était également appelé *Thersilion*, du nom de son fondateur. *Contra* H. Hitzig, H. Blümner (éds.), *Pausaniae Graeciae Descriptio*, vol. I, Berlin 1896, p. 371, qui croient qu'il faudrait distinguer à Mégare deux bâtiments, l'*Aisymnion* et le *Bouleutèrion*.

284 Hanell, *Megarische Studien*, p. 147, n. 6. *Contra* C. Robert, *Pausanias als Schriftsteller. Studien und Beobachtungen*, Berlin 1909, p. 182; Highbarger, *Megara*, p. 17-18, qui pensent qu'on a affaire à trois édifices : le Prytanée, l'*Aisymnion* et le *Bouleutèrion*.

285 Plutarque, *Marc-Antoine*, 23, 3, mentionne aussi le *Bouleutèrion* mégarien.

286 Cf. R. L. Fox, « Theognis : an Alternative to Democracy », in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 41.

287 *I. Kalchedon*, 6, l. 1-4 : τοῖδε ἔλαχον αἰσιμνῆν | μῆνα Ποτάμιον | καὶ ἔστεφάνωσαν ἄγεμόνα | Εὐφωμον Ἀντιλόχου Πολια(τήας) ; 7, l. 6-9 : αἰσιμνῶντες | μῆνα Διονύσιον ἔστεφάνωσαν | ἄγεμόνα βουλᾶς | Διονύσιον | Διονυσίου

(*I. Kalchedon*, 7, l. 8-17) à peut-être onze (*I. Kalchedon*, 6, l. 4-14)²⁸⁸; ce sont là les seules attestations du nombre des *aisimnatai* dans une cité mégarienne²⁸⁹. À l'instar de l'épistate des prytanes athéniens, le chef des *aisimnatai*, le ἄρχεμὼν βουλᾶς, présidait le Conseil et l'Assemblée du peuple, ses fonctions administratives étant sans doute désignées par le verbe προαισιμνάω²⁹⁰. Il convient de souligner que ces attributions sont spécifiques aux *aisimnatai* chalcédoniens et n'ont rien à voir avec les fonctions initiales des magistrats homonymes de la métropole²⁹¹. Autrement dit, l'institution oligarchique de la métropole a changé de nature au fil du temps, en se transformant en une magistrature démocratique dans la colonie du Bosphore thrace.

Πολητιάς. Cf. Böckh, *CIG*, ad n° 3794, p. 973; M. Thamm, *De re publica ac magistratibus Megarensium*, Dissertation Halle 1885, p. 15-16; J. Toepffer, *op. cit.*, col. 1090; Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 74; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 145; Robu, *Organisation civique*, p. 151-159.

- 288 Il n'est pas exclu que le nombre des *aisimnatai* mentionné dans *I. Kalchedon*, 6, soit supérieur à onze, car les dernières lignes de l'inscription ne semblent pas être préservées et d'autres noms de magistrats pouvaient y figurer, notamment le nom du secrétaire du Conseil et de l'Assemblée du peuple (comme dans *I. Kalchedon*, 7, l. 18-19).
- 289 En estimant que les *aisimnatai* étaient élus par les cinq *kômai* primitives de la Mégaride, Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 143, suivie par Smith, *Megaris*, p. 114-115; Malkin, *Foundations*, p. 389, soutient la présence de cinq *aisimnatai* à Mégare. En réalité, il n'existe aucun témoignage attestant que le collège des *aisimnatai* était composé à Mégare de cinq membres. Voir *supra*, chapitre III.1.4, sur les cinq districts primitifs de la Mégaride.
- 290 En se fondant sur la présence d'un προαισιμνῶν à Chersonèse (voir ci-après), Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 282-283, estime que le verbe προαισιμνάω ne désigne pas les fonctions administratives de tous les *aisimnatai*, comme le pensait Dittenberger (*SIG³*, ad n° 709, p. 346, n. 29; n° 1009, p. 145, n. 8; *idem*, « Kritische Bemerkungen zu griechischen Inschriften », *Hermes* 16, 1881, p. 167, n. 1, 173), en faisant équivaloir προαισιμνᾶν avec αἰσιμνᾶν et avec les attiques πρυτανεύειν ou προβουλεύειν, mais seulement du président des *aisimnatai*. Cf. Busolt, *Staatskunde*, I, p. 374, 478; Hanell, *Megarische Studien*, p. 150; F. Sokolowski, *op. cit.*, p. 15; A. Avram, in *ISM* III, p. 86. Pour l'attestation du verbe προαισιμνάω, voir les règlements de Chalcédoine concernant la vente des sacerdoces *I. Kalchedon*, 10, l. 10; 11, l. 3-4; 12, l. 13-14, qui mentionnent la formule ὃς δέ κα εἴπηι ἢ προαισιμνάσῃ ἢ ἐν βουλᾷ ἢ ἐν δάμῳ (« celui qui propose ou qui autorise une proposition en tant que président des *aisimnatai* que ce soit devant le Conseil ou devant l'Assemblée »). Ces inscriptions transmettent également le passif τὰ προαισιμναθέντα: *I. Kalchedon*, 10, l. 12; 11, l. 5.
- 291 Oost, *Megara*, p. 186, n. 4; Piccirilli, *MEGARIKA*, p. 163; cf. Malkin, *A Small Greek World*, p. 195.

Il faudrait finalement se demander si la fonction «probouleumatique» acquise par les *aisimnatai* de Chalcédoine ne témoigne pas de l'influence exercée à différentes reprises à l'époque classique par Athènes sur les cités du détroit du Bosphore thrace. En faveur de cette hypothèse, il y aurait les noms d'inspiration athénienne portés par quelques subdivisions civiques de Chalcédoine (la «centaine» Ἀτθίς) et de Byzance (les «centaines» Κεφαλὴ et Κεραμὴα)²⁹². Une autre possibilité serait que le caractère démocratique de l'institution des *aisimnatai* fut importé depuis Byzance, la cité qui appuie vers 357 l'introduction d'un régime démocratique à Chalcédoine²⁹³.

III.2.2.2 Les probouloi

Dans les colonies fondées par Héraclée du Pont, à Chersonèse et à Callatis, les documents ne font pas mention des αἰσιμνᾶται, mais seulement d'un προαισυμνῶν (orthographié πραισιμνῶν à Callatis)²⁹⁴. Bon nombre de savants considèrent que le προαισυμνῶν était le président du collège des αἰσιμνᾶται, en pensant que ce magistrat était analogue à l'épistate des prytanes d'Athènes ou au ἄγεμὼν βουλᾶς de Chalcédoine²⁹⁵.

En revanche, Avram envisage une autre solution. Selon lui, les αἰσιμνᾶται furent remplacés à Callatis (et peut-être déjà dans sa métropole Héraclée du Pont) par des πρόβουλοι²⁹⁶. De fait, les inscriptions

292 Voir *supra*, chapitre III.1.2.6.

293 Théopompe, *FGrHist* 115 F 62; Démosthène, XV, *Pour la liberté des Rhodiens*, 26; cf. Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 43; Robu, *Organisation civique*, p. 161-162.

294 Le προαισυμνῶν apparaît dans le célèbre décret de Chersonèse en l'honneur de Diophante, le stratège de Mithridate VI Eupatôr, *IOSPE* I², 352, l. 57: προαισυμνῶντος Μήνιος τοῦ Ἡρακλείου. De plus, la mention de ce magistrat figure dans l'inscription fragmentaire *IOSPE* I², 690, l. 1-2: [π]ροαισυμνῶντος [τοῦ] δεινός τοῦ Ἡρακλείου. Pour la mention de προαισυμνῶν à Callatis, voir *ISM* III, 10, l. 1-2: [πραισιμνῶντος] Διοδώρου; 12, l. 3-4: [πραισιμνῶντος] ἐν ἐκκλησίαι Θεομβρό[του]; 35, l. 2-3: πραισιμνῶντος Ἀγήμενος τοῦ Πυθωνος.

295 P. Foucart, *BCH* 5, 1881, p. 87; J. Toepffer, *op. cit.*, col. 1091; Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 283; Dittenberger, *SIG*³, ad n° 709, p. 346, n. 29; Swoboda, *Gr. Volksbeschlüsse*, p. 98; Busolt, *Staatskunde*, I, p. 374, 478; Hanell, *Megarische Studien*, p. 152-155; Loukopoulou, *Thrace propontique*, p. 145; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 84.

296 Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 167-174; *idem*, *ISM* III, p. 86-87. L'équivalence des *probouloi* de Callatis avec les *aisimnatai* était déjà supposée par Hanell, *Megarische Studien*, p. 155.

attestent que dans la cité du Pont-Gauche ce sont les *probouloi* qui exercent à l'époque hellénistique des charges mensuelles et constituent, à l'image des prytanes à Athènes, la partie active du Conseil²⁹⁷. Dans ces conditions, le προαισυνῶν désignerait le président de l'Assemblée²⁹⁸ et il n'aurait plus rien à voir avec le collège des αἰσιμῶνται, étant seulement l'un des πρόβουλοι. Le magistrat προαισυνῶν ne serait alors dans les colonies héracléotes qu'une réminiscence de l'institution mégarienne des αἰσιμῶνται. Signalons que les *probouloi* remplissent également d'autres fonctions à Callatis. Une clause d'un décret de citoyenneté mentionne les *probouloi* comme magistrats responsables d'accorder dans le théâtre au personnage honoré, lors de la fête de Dionysos, une couronne d'or et de proclamer son bénéficiaire comme un «homme de bien, zélé et dévoué à la cité»²⁹⁹. De même, les *probouloi* sont ceux qui doivent indiquer l'endroit d'exposition de certains décrets dans le sanctuaire des Dieux de Samothrace³⁰⁰.

D'autre part, les πρόβουλοι sont sans doute des magistrats d'origine mégarienne: preuve en serait un passage d'Aristophane (*Acharniens*, 754-756), où l'on voit un Mégarien appeler les chefs de sa ville ἄνδρες πρόβουλοι³⁰¹. Si l'on tient compte de la date de composition des *Acharniens* d'Aristophane, à savoir vers 425³⁰², il résulte que les

297 ISM III, 2, l. 18-21: [τοὺς ἰ δὲ πρ]οβούλο[υς τοὺς τὸν Ἰ]Απελ[λ]αῖον [μῆνα προβουλεύοντα[ς]; 4, l. 7-8: [τοὺς δὲ προβού]λους τοὺς τὸν Ἰ]Α[ι] – ca. 8-9 – μῆνα] προβουλεύοντας; 7, l. 35-36: τοὺς δὲ προβούλους τ[ι]οὺς προ[ι]β[ου]λεύοντας τὸν μῆνα τὸν [– ca. 8 –]; 19, l. 2-4: [τ]ιοὺς δὲ πρ[ο]βούλους τοὺς προ[ι]β[ου]λεύοντα[ς] τὸν μῆνα τὸν Ἰ]Διονύ[σ]ιον.

298 La même opinion chez D. M. Pippidi, *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la mer Noire*, Bucarest-Amsterdam 1975, p. 124.

299 ISM III, 3, l. 4-8: στεφανῶσαι δὲ αὐτὸν το[ῖς] Διον[υ]σοῖς τοῖς ξενικοῖς ἐν τῷ θεάτρῳ τοὺς προ[ι]β[ου]λο[υ]ς χ[ρ]υ[σ]έῳ στεφάνῳ ἀνδραγαθίας ἔνεκεν κα[ὶ] ἄνα[γ]γεῖλαι διότι[ι] ἐστὶ καλὸς καὶ ἀγαθὸς καὶ πρόθυμος ἢ καὶ εὖνους] περὶ τὰμ πόλιν.

300 ISM III, 4, l. 7-11; 7, l. 35-39; 19, l. 2-6. Sur les *probouloi* des différentes cités grecques et leurs fonctions, voir F. Ruzé, «La fonction des *probouloi* dans le monde grec antique», in *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris 1974, p. 443-462 (= *Eunomia. À la recherche de l'équité*, Boulogne-sur-Mer-Paris 2003, p. 11-29); J. Tréheux, «Sur les *probouloi* en Grèce», *BCH* 113, 1989, p. 241-247.

301 A. Avram, in ISM III, p. 87. Contra H. Schaefer, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1223, qui estime que le terme de *probouloi* n'a pas, dans ce passage, un sens technique.

302 W.J.M. Starkie (éd.), *The Acharnians of Aristophanes, with Introduction, English Prose Translation, Critical Notes and Commentary*, Amsterdam 1968, p. XXVII.

probouloi appartiendraient alors au régime démocratique au pouvoir à Mégare entre 427 et 424³⁰³.

Il importe de retenir enfin que l'explication des attributions des *probouloi* et du *proaisymnôn* de Callatis, avancée par Avram, ne vaut pas encore aussi pour Chersonèse. Car les *probouloi* ne sont pas attestés dans la colonie héracléote du nord de la mer Noire et les fonctions du *proaisymnôn* ne sont pas mentionnées ici dans les inscriptions. Signalons aussi que pour Latyshev, la place des *aisimnatai* dans le Conseil serait prise l'époque impériale à Chersonèse par les proèdres, des magistrats qui proposent plusieurs décrets au Conseil et à l'Assemblée du peuple³⁰⁴. Cette interprétation est contredite maintenant par un nouveau décret, qui suggère que ces magistrats constituent à l'époque impériale une véritable classe à Chersonèse, sans rapport avec les *aisimnatai*. Cette inscription nous apprend que le personnage honoré aurait «le droit d'être conseiller et de voter avec ceux qui sont depuis les origines les proèdres des Chersonésitains»³⁰⁵.

III.2.2.3 Les pentékaidéka

L'une des spécificités des institutions de Byzance est la présence d'un collège des Quinze, les πεντεκαίδεκα. D'aucuns estiment que ces magistrats auraient pris dans la cité du Bosphore thrace les fonctions d'*aisimnatai* ou de prytanes athéniens, étant une commission du Conseil³⁰⁶. Cette opinion se fonde, à mon sens, sur une surinterprétation de la documentation. Deux inscriptions attestent que les *pentékaidéka* sont les magistrats chargés d'exposer les décrets dans le sanctuaire d'Apollon ou

303 Highbarger, *Megara*, p. 176-179 ; Legon, *Megara Pol. Hist.*, p. 231-237.

304 Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 283-284. Pour la mention des proèdres dans les inscriptions de Chersonèse, voir *IOSPE I²*, 357, 359, 362, 364, 366, 367 ; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155 ; Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43. Cf. Hanell, *Megarische Studien*, p. 154.

305 J. G. Vinogradov, « Un nouveau dossier documentaire de l'époque impériale de Chersonèse », *VDI*, 1996, 1, p. 54, l. 25-26 (*SEG XLV*, 985 ; *AE* 1996, 1359) : βουλευτὰν τε ἔμμεν αὐτὸν καὶ σύνψαλφον τοῖς ἀρχᾶθεν Χερσον[α]σιτᾶν προέδροις.

306 Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 71 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 158 ; Newskaja, *Byzanz*, p. 62 ; A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 1, p. 21. De plus, les *pentékaidéka* sont considérés comme une commission du Conseil par Dittenberger, *SIG³*, ad n° 644, p. 201, n. 23 (« viri senatus pars ») ; cf. Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 197 ; Isaac, *Gr. Settlem. in Thrace*, p. 235.

dans le *Bouleutèrion* (τὸ βουλευτῆριον). Ils accomplissent cette fonction avec l'aide des *synagoroi* du Conseil et, occasionnellement, du secrétaire du Conseil³⁰⁷. Étant donné que ces derniers magistrats occupaient des charges administratives et financières, je pense qu'il convient de chercher les fonctions des *pentékaidéka* également dans le domaine de l'administration, sans un rapport direct avec le Conseil de la cité³⁰⁸.

Certes, on ignore la totalité des charges remplies par les *pentékaidéka*, et il n'est pas exclu que celles-ci aient tenu aussi du domaine politique. Mais le fait que dans les deux décrets le collège n'a qu'une tâche administrative, la publication des décisions du Conseil et de l'Assemblée du peuple, n'indique point qu'on aurait affaire à une commission analogue à celle des *aisimnatai* de Chalcédoine, des *probouloi* de Callatis ou des prytanes d'Athènes³⁰⁹.

Par ailleurs, si l'on compare les charges des *probouloi* de Callatis à celles des *pentékaidéka* de Byzance, on constate qu'il existe une différence entre les attributions des deux collèges : dans la colonie héracléote, les *probouloi* sont appelés à indiquer l'endroit où le décret sera exposé (*ISM* III, 7, l. 35-39). En revanche, les *pentékaidéka* sont chargés à Byzance soit de la gravure du décret et de son dépôt dans le *Bouleutèrion*, soit simplement du dépôt du décret dans le sanctuaire d'Apollon. On ajoutera enfin qu'il est vraisemblable que les Quinze étaient choisis à Byzance au niveau des trois tribus doriennes, chaque *phylè* ayant le droit de désigner cinq magistrats dans ce collège³¹⁰.

307 *I. Byzantion*, 1, l. 47-49: τοὺς δὲ πεντεκαίδεκα καὶ τοὺς συναγόρους τῶν βουλῶν ἀναθέμειν [αὐτοῦ τὸν τελαμῶνα] | [εἰς τὸ] ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος |, la même clause aux l. 61-64; 2, l. 37-40: τοὺς δὲ πεντεκαίδεκα καὶ τοὺς συναγόρους καὶ τὸν γραμματέα τῶν | βουλῶν ἀναγράφαντας τὸ ψάφισμα εἰς τε(λ)αμῶνα ἀναθέμεν εἰς τὸ βουλευτῆριον.

308 En invoquant comme parallèles les *synégoroi* d'Athènes (*IG* XII 2, 526 b, l. 2), d'Iasos [W. Blümel (éd.), *Die Inschriften von Iasos*, vol. I, Bonn 1985, 1, l. 11] et d'Oropos (*IG* VII 303, l. 26), A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 1, p. 21, suppose que les *synagoroi* de Byzance étaient des magistrats chargés du contrôle des finances de l'État.

309 Il convient de dire que ni les *pentékaidéka* de Delphes (*SIG*² 438, l. 187 : des dignitaires de la phratrie des *Labyades*), ni ceux de Massalia (Strabon, IV, 1, 5, C 180, atteste qu'ils sont choisis parmi les 600 timouques, des conseillers nommés à vie, pour s'occuper des affaires courantes) ou de Chios [H. Röhl (éd.), *Inscriptiones Graecae antiquissimae praeter Atticas in Attica repertas*, Berlin 1882, n° 381 a, l. 18-19], ne sont pas des magistrats analogues aux prytanes d'Athènes. Cf. A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 1, p. 21.

310 Voir *supra*, chapitre III.1.1.2.

III.2.2.4 Les stratèges

Le décret de Mégare reconnaissant l'*asylia* de l'*Asclépieion* de Cos mentionne vers 242 les stratèges. Leur nombre n'est pas connu, car l'intitulé du document se présente sous une forme abrégée, on n'en trouve que la forme [στρ]αταγῶν, sans mention ni du «roi» éponyme, ni du secrétaire du Conseil et de l'Assemblée du peuple, comme il aurait été habituel à l'époque dans les décrets mégariens³¹¹.

Grâce à une série de dix-huit décrets, on sait que dans la seconde moitié du III^e siècle le nombre des stratèges varie de cinq à six. Il existe ainsi un collège de six stratèges, qui demeure en charge pendant une période d'au moins quatre années (sous quatre *basileis* éponymes)³¹². Un autre collège composé, en revanche, de cinq stratèges et renouvelé chaque année est attesté pour cinq années différentes (lors de l'éponymie des cinq *basileis*)³¹³. Concernant la date de ces documents, je pense avoir fourni ailleurs des arguments supplémentaires en faveur de l'opinion avancée jadis par Feyel selon laquelle le roi Démétrios, qui figure dans trois des huit décrets mentionnant les six stratèges (*IG* VII 1, 5 et 6),

311 D. Bosnakis, K. Hallof, «Alte und neue Inschriften aus Kos I», *Chiron* 33, 2003, p. 229-234, n° 14, l. 14: [ἐπὶ στρ]αταγῶν; *SEG* LIII, 850, l. 14: [διὰ/πὰρ στρ]αταγῶν; *IG* XII 4, 215, l. 14: [πὰρ στρ]αταγῶν; cf. P. Gauthier, *Bull. ép.*, 2004, 238, qui suggère simplement [στρ]αταγῶν.

312 *IG* VII 1-7; Heath, *Proxeny Decrees*, p. 85, n° III.

313 *IG* VII 8-14; Heath, *Proxeny Decrees*, p. 84-85, n°s I-II; Kaloyéropoulou, *Décret de Mégare*, p. 140. La série comprendrait même dix-neuf textes si l'on prenait aussi en compte le décret *IG* VII 3473 (mentionnant six stratèges), dont l'authenticité reste pourtant douteuse. Plusieurs stratèges apparaissent probablement dans le préambule du décret *IG* VII 188-189 trouvé à Pagai, mais leur nombre n'est pas certain et le nom de leur magistrature n'est pas conservé sur la pierre: Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 107-110 (= *OpMinSel*, II, p. 1260). De même, le décret publié par P. Graindor, «Inscriptions grecques (Athènes, Mégare, Ténos)», *RA*, 1917, 6, p. 49-51, n° 30 (corr. 31), est trop fragmentaire pour savoir si les noms des magistrats qui apparaissent dans l'intitulé appartiennent aux stratèges et pour connaître éventuellement le nombre exact des membres de ce collège. L'attribution de ce document à Mégare a été d'ailleurs contesté par P. Paschidis, *Between City and King. Prosopographical Studies on the Intermediaries between the Cities of the Greek Mainland and the Aegean and the Royal Courts in the Hellenistic Period (322-190 BC)*, *MEΛΕΤΗΜΑΤΑ* 59, Athens 2008, p. 300, n. 1 (*SEG* LVIII, 423).

est à identifier avec le roi Démétrios II³¹⁴, et non pas avec son grand-père Démétrios Poliorcète, comme une bonne partie de la critique l'avait compris³¹⁵. On peut citer ici un indice de nature paléographique en faveur de cette thèse : dans les décrets mégariens publiés par Heath et Kaloyéropoulou (les seuls textes de la série encore conservés), la formule ἔδοξε βουλᾷ καὶ δάμωι est précédée et suivie par un *vacat*. Or cette pratique est habituelle à Athènes après le milieu du III^e siècle. Il est donc permis de penser que les Mégariens étaient influencés par leurs voisins dans la façon d'inscrire leurs décrets sur pierre³¹⁶.

Il importe aussi de s'arrêter sur la procédure de désignation des stratèges à Mégare hellénistique. De fait, les décrets qui honorent des personnages faisant partie de l'entourage du roi Démétrios II ont été affichés lors d'une magistrature extraordinaire : le collège de six stratèges qui, contrairement au collège annuel de cinq stratèges, reste en place au moins quatre années consécutives dans la période 236/5-229. On a là l'indice d'une situation exceptionnelle, sans doute l'arrivée de l'armée macédonienne dans la Mégaride. Les six stratèges furent alors choisis au niveau des trois tribus doriennes, à raison de deux stratèges par tribu.

En revanche, les cinq stratèges sont peut-être en rapport avec une division en cinq unités (à caractère territorial ou tout simplement civique, la question reste ouverte), introduite après l'adhésion de la cité en 243 à la Ligue achéenne³¹⁷. Car les Achéens semblent, eux aussi, se

314 Feyel, *Polybe*, p. 31-32, 85-100; Robu, *Mégare et les Antigonides*, p. 85-115. De même, pour la datation des décrets mégariens sous Démétrios II, voir maintenant P. Paschidis, *op. cit.*, p. 295-392.

315 On peut citer parmi ceux qui défendent la datation haute des décrets (fin du IV^e siècle-début du III^e siècle) : A.-R. Rangabé, *Antiquités helléniques ou répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités découvertes depuis l'affranchissement de la Grèce*, vol. II, Athènes 1855, p. 295; Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, p. 13-14; *ad* n° 31, p. 17; Dittenberger, *IG VII*, *ad* n° 1, p. 2; n° 11, p. 7; Highbarger, *Megara*, p. 202, n. 2; Meyer, *Megara*, col. 195; Hanell, *Megarische Studien*, p. 138-139, 144-145; et en dernier lieu R. Urban, *Wachstum und Krise des achäischen Bundes. Quellenstudien zur Entwicklung des Bundes von 280 bis 222 v. Chr.*, *Historia Einzelschriften* 35, Wiesbaden 1979, p. 66-70; G. Marasco, «Note ellenistiche», *Prometheus* 9, 3, 1983, p. 221; C. Habicht, «Personenkundliches», in *Festschrift für Nikolaus Himmelmann*, H.-U. Cain *et al.* (éds.), Mainz am Rhein 1989, p. 321-322.

316 Robu, *Hellenistic Megara*, à paraître.

317 Robu, *Mégare et les Antigonides*, p. 100-104.

répartir en cinq «districts» territoriaux à l'époque hellénistique³¹⁸. Autrement dit, les Mégariens auraient adapté leur organisation militaire à la division en cinq «districts» (*mérè*), qui était alors en usage chez les Achéens. Certes, vu que l'organisation en cinq *mérè* de la Ligue achéenne concernait tout le Péloponnèse, les Mégariens avaient intégré un de ces districts. Mais ils auraient aussi pu introduire à cette époque un autre système d'élection pour les collèges de stratèges et de *damiorgoi*, plus conforme à la structure en cinq «districts» de la Ligue achéenne. Cette hypothèse est confortée par l'attestation d'autres transferts institutionnels lors des périodes d'appartenance des cités de la Mégaride (Mégare, Aigosthènes) aux États fédéraux hellénistiques, à savoir les *synarchiai* lors de la période achéenne, et l'archonte éponyme et les polémarques lors de la période béotienne³¹⁹. Les tribus sont maintenues après 243, mais elles ne jouent plus le rôle principal dans l'élection des principaux magistrats de la cité. Elles sont utilisées pour la désignation des arbitres³²⁰, c'est-à-dire dans des questions d'affaires étrangères, et, en outre, dans une situation de crise : lors de l'occupation de la Mégaride par Démétrios II, quand l'on a désigné un collège extraordinaire de six stratèges. Après la mort du roi macédonien en 229, les Mégariens se sont sans doute retournés dans la Ligue achéenne, en y restant jusqu'en 224. Ils renoncèrent aussi après 229 à désigner les stratèges par les trois tribus (*κατὰ φυλάς*) et ils revinrent à leur procédure de désignation par cinq unités (*κατὰ μέρος*). De fait, on constate que les cinq stratèges furent remplacés par cinq polémarques, suite à l'entrée de Mégare en 224 dans la Confédération béotienne³²¹.

318 Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 171-173. Les dix *damiorgoi* de la Ligue achéenne (Tite-Live, XXXII, 22, 2) seraient en rapport avec ces cinq districts. On sait aussi que les communes du territoire d'Érétie se distribuaient en cinq districts aux époques classique et hellénistique : D. Knoepfler, «Le territoire d'Érétie et l'organisation politique de la cité (*dèmoi, chôroi, phylai*)», in *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community (Symposium, August 29-31 1996)*, Acts of the Copenhagen Polis Centre 3, M. H. Hansen (éd.), Copenhagen 1997, p. 352-449.

319 Robu, *Décret d'Aigosthènes*, p. 88-90.

320 Voir aussi *supra*, chapitre III.1.1.1.

321 Les cinq polémarques sont attestés à Mégare par deux catalogues militaires IG VII 27 et 28. Sur le remplacement des stratèges de Mégare par des polémarques, voir Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad n° 34 a, p. 19-20; Dittenberger, IG VII, ad n° 1, p. 2; n° 27, p. 22; Meyer, *Megara*, col. 199; Hanell, *Megarische Studien*, p. 145.

On ignore combien de temps encore a duré la division en cinq du corps civique mégarien ou, si cela fut le cas, comment les Mégariens avaient procédé à la réorganisation de leur ville et de leur territoire en cinq districts. Toutefois, le fait que cette structure ne soit plus évoquée par les documents après la fin du III^e siècle suggère son éventuel abandon. Il est possible que le fait que les Achéens aient renoncé au II^e siècle aux cinq *mérè*³²² ait aussi entraîné la disparition de cette organisation en Mégaride. Assurément, la thèse de l'existence d'une division en cinq unités dans la Mégare de l'époque hellénistique, indépendante de la division par tribus et par *hékatostryes*, a encore un caractère hypothétique, mais elle a pour le moins l'avantage d'offrir une explication au nombre (cinq) des stratèges. Le système selon lequel la cité de l'isthme s'est organisée à l'époque hellénistique serait ainsi beaucoup plus complexe et rigoureux que les modernes ne l'avaient envisagé jusqu'à présent.

On constate par ailleurs que les stratèges réapparaissent avec des fonctions nouvelles à Mégare à l'époque romaine. Plusieurs documents épigraphiques nous indiquent en effet que le «stratège de la cité» (ὁ στρατηγὸς τῆς πόλεως) devient à l'époque impériale l'éponyme de la cité³²³. Celui-ci n'était probablement que le chef du collège de stratèges, car une inscription de Mégare honore un personnage qui, parmi d'autres fonctions prestigieuses, a rempli aussi celle de *συστράτης*. Cette mention suggère la présence, encore sous le Haut-Empire, d'une organisation collégiale des stratèges³²⁴.

322 Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 174-177.

323 *IG VII 25 (IG IV² 2, 1128)*, l. 2-3: [ὁ] στρατηγὸς τῆς λαμ(προατάτης) | [Μεγ]αρέων πόλεως Μᾶρ(κος) Ἀὐρ(ήλιος); 75, l. 5-6: ἐπὶ στρατηγο[ῦ] Εὐνόμου τοῦ | Ἀφροδισίου; 90, l. 3-5: ἐπιμεληθέντος τοῦ στρατηγοῦ τῆς πόλεως Ἀρίστωνος τοῦ Διονυσίου. Un stratège éponyme apparaît aussi dans les inscriptions *IG VII 70-74, 3475 (?)*, 3491. Le personnage honoré dans *IG VII 4236* est peut-être aussi un stratège. Cf. Foucart, *Inscr. de la Mégaride*, ad n° 37, p. 27; n° 49, p. 35; Hanell, *Megarische Studien*, p. 145-146.

324 *IG VII 106* (J. H. Oliver, *Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East, Hesperia*, Suppl. 13, Princeton 1970, p. 122, n° 42; *IG IV² 2, 1122*). Gaius Curtius Proculus (Proklos), le Mégarien honoré par cette inscription, a eu une carrière exceptionnelle, ayant assumé non seulement des fonctions dans sa cité (agonothète, stratège, agoranome), mais aussi dans les organismes fédéraux de l'époque (béotarque, représentant de sa cité au Panhellénion, *hiéromnémôn* ou membre du Conseil de l'Amphictionie). Sur la carrière de ce personnage, on verra D. Knoepfeler,

Au demeurant, force est de constater que les stratèges apparaissent également dans plusieurs colonies mégariennes, soit à Mésambria, à Byzance, à Chalcédoine, à Sélymbria, à Héraclée du Pont et dans sa colonie de Callatis. La documentation la plus riche provient de Mésambria, elle témoigne de la présence dans cette cité d'un collège annuel de six stratèges, assortis d'un secrétaire. Trois reliefs du type *naiskos* (deux complets et l'un fragmentaire) datant de la deuxième moitié du II^e siècle ou du début du I^{er} siècle représentent les six stratèges et le secrétaire en train d'accomplir des sacrifices. Ils sont accompagnés par des membres de leurs familles³²⁵. Le destinataire de la consécration n'est mentionné que dans un seul cas: il s'agit du Héros *Sôsipolis*. La dédicace est faite par Déinoménès, fils de Hérotimos, et par les stratèges. Déinoménès est le premier stratège, c'est sans doute le chef du collège. On a associé à la consécration le secrétaire des stratèges (γραμματεὺς), ainsi que les «gardes» (φύλακες), divisés en deux groupes, les «gardes de jour» (ἄμερινοί) et les «gardes de nuit» (νυκτερινοί)³²⁶. Une

«L'exercice de la magistrature fédérale béotienne par des «étrangers» à l'époque impériale: conséquence de l'extension du *Koinon* en dehors des frontières de la Béotie ou simple effet d'une multi-citoyenneté individuelle?», in *Patrie d'origine et patries électives: les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine. Actes du colloque international de Tours, 6-7 novembre 2009*, A. Heller et A.-V. Pont (éds.), Paris 2012, p. 228-231.

325 I. Venedikov, «Trois reliefs surprenants de Mésambria», in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 83-95 (*SEG XXX*, 702-704); *IGBulg V*, 5102-5104; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1983, 273; V. Velkov, «Mesambria Pontica», in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, Xenia 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 35.

326 *IGBulg V*, 5103. Le bord supérieur du relief porte l'inscription: Στραταγοὶ τοὶ περὶ Δεινομένην τὸν Ἡροτίμου Ἡρώϊ Σωσιπόλει· Φύλακες ἄμερινοί, νυκτερινοί. Les noms et les patronymes des six stratèges et du secrétaire sont gravés sous les figures. Le titre γραμματεὺς est gravé sur un pilastre. On lit aussi les noms de quelques membres des familles des stratèges. En outre, on trouve un nom, accompagné d'un patronyme, sur l'édicule qui se trouve au milieu du relief et que I. Venedikov, *op. cit.*, p. 85-88, considère comme un sarcophage. M. Alexandrescu Vianu, «L'iconographie des reliefs aux stratèges de Mésambria», *StudClas* 24, 1986, p. 100-105, propose que la scène de sacrifice se déroule au moment de l'enterrement d'un stratège décédé. D'après elle, on aurait affaire à un culte héroïque, créé par les stratèges en l'honneur d'un collègue décédé. En revanche, F.T. van Straten, *SEG XXX*, 703, p. 214-215, interprète l'objet central comme un autel. C'est sans doute l'interprétation qu'il convient de retenir. Cf. Chiekova, *Cultes*, p. 277-278. Notons au passage qu'un autel de ce type (quadrangulaire) apparaît sur les monnaies de

dédicace à Dionysos *Éleuthéreus* atteste que les six stratèges étaient aussi escortés par une troisième catégorie de « gardes », soit les « soldats de ronde » (περίοδοι)³²⁷.

L'autre relief aux stratèges conservé en entier ne nous fournit que le nom du premier stratège, un certain Oinias. On note aussi qu'une scène de banquet héroïque avec deux hommes allongés sur une *klinè* est représentée dans un édicule au-dessus des magistrats et de l'autel central. Ces deux personnages ont été considérés comme les bénéficiaires du sacrifice et ils ont été interprétés par Venedikov comme des victimes de guerre héroïsées, par Van Straten comme des héros et par Alexandrescu Vianu comme deux héros *oikistai* ou *archégétai*³²⁸. Le troisième relief est composé de deux fragments, on y trouve gravés les noms et les patronymes des six stratèges et d'un secrétaire. La partie supérieure, qui devait porter la dédicace, n'est pas conservée³²⁹. Du

Sélinonte: A. Tusa Cutroni, « La monetazione di Selinunte », in *Selinunte*, S. Tusa (éd.), Roma 2010, p. 159-162. P. Fröhlich revient sur les dédicaces des stratèges de Mésambria dans le cadre d'un mémoire inédit sur les magistratures des démocraties grecques (IV^e-I^{er} siècle av. J.-C.).

327 *IGBulg* I², 324: dédicace à Dionysos *Éleuthéreus* faite par les stratèges, le secrétaire et les φύλακες ἀμερινοί, νυκτερινοί, περίοδοι. Sur les gardes de Mésambria, on verra G. Seure, « Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus », *RA*, 1911, 2, p. 427; Velkov, *Mesambria*, p. 20; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 187-188; Avram, *Défense des cités en mer Noire*, p. 168; C. Brélaz, *La sécurité publique en Asie Mineure sous le Principat (I^{er}-III^e s. ap. J.-C.)*. *Institutions municipales et institutions impériales dans l'Orient romain*, Bâle 2005, p. 83.

328 *IGBulg* V, 5102. La pierre portait sur le bandeau inférieur d'abord l'inscription στραταγοι τοι [περὶ τὸν δεῖνα] que l'on a ensuite corrigée en στραταγήσαντες Οἰνί[α]ς – ca. 12 –; cf. I. Venedikov, *op. cit.*, p. 84-85; F. T. van Straten, *SEG* XXX, 702, p. 214; M. Alexandrescu Vianu, *op. cit.*, p. 99-104. De même, Ognenova-Marinova, *Mesambria*, p. 38; *eadem*, « Mesambria Pontica », in *Mesambria, Mesembria, Nessebur*, Sofia 1987, p. 44, 46, pense qu'il s'agirait des deux œcistes, l'un grec et l'autre indigène, qu'elle supposait à tort exister à Mésambria (voir *supra*, chapitre II.3.2.2). Sur la pratique de l'héroïsation des différents personnages de la cité aux époques hellénistique et romaine, voir D. D. Hughes, « Hero Cult, Heroic Honors, Heroic Dead: Some Developments in the Hellenistic and Roman Periods », in *Ancient Greek Hero Cult. Proceedings of the Fifth International Seminar on Ancient Greek Cult* (Göteborg University, 21-23 April 1995), R. Hägg (éd.), Stockholm 1999, p. 167-175.

329 *IGBulg* V, 5104. Les noms et les patronymes des six stratèges apparaissent sur le bandeau inférieur du relief, sous les figures. Le nom et le patronyme du secrétaire, ainsi que son titre sont inscrits sur la tête du plus petit personnage, à droite.

reste, comme l'a suggéré Venedikov, il convient d'intégrer dans la même série le fragment de relief qui porte une dédicace aux héros et qui représente un personnage sur une *klinè* et deux boucliers³³⁰.

Les stratèges ont des compétences militaires: en témoigne une dédicace faite par les six stratèges et le secrétaire et qui évoque la guerre menée vers 55 par les Mésambriens contre le roi gète Byrëbistas³³¹. Les mêmes magistrats font au I^{er} siècle une consécration à Athéna *Sôteira*, divinité protectrice de la cité³³².

Mieux, on constate que les stratèges pouvaient acquérir une prééminence politique à la basse époque hellénistique. Cela ressort de deux décrets de Dionysopolis, partiellement publiés, qui honorent un certain Polyxénos, fils de Melséôn. Celui-ci n'est autre que l'un des stratèges mésambriens qui apparaît sur le relief *IGBulg.* V, 5103. Le premier décret fut affiché dans le sanctuaire local de la Mètèr Pontia. Il évoque les séjours du Mésambrien à Dionysopolis et atteste qu'on lui accorda, à lui et à ses descendants, entre autres, la proxénie, la citoyenneté, l'égalité fiscale (*isotéleia*), l'inviolabilité (*asylia*). Le deuxième décret, affiché dans le sanctuaire des Dieux de Samothrace, confirme que Polyxénos tira profit de la citoyenneté dionysopolitaine, tout en conservant des liens avec sa patrie d'origine. Il reçoit le privilège d'être couronné à vie d'une couronne d'or en raison de son activité dans l'Assemblée (de Mésambria, d'après Sharankov). On apprend que Polyxénos remplit la charge de stéphanophore à Mésambria, sa première patrie (ἐν τῇ πρώτῃ στεφανοφορῶν πατρίδι). De plus, il prêta de l'argent sans intérêt à la cité de Dionysopolis et il s'occupa de la réparation du gymnase et de la fourniture en huile. Pour tous ces services, l'*honorandus* obtint aussi une statue de bronze dans le gymnase, une couronne de la part des éphèbes, l'inviolabilité pour lui et ses descendants. Mieux, un membre du Conseil fut élu par l'Assemblée de Dionysopolis pour aller annoncer les honneurs accordés à Polyxénos à Mésambria et pour déposer une copie du décret dans les archives locales³³³.

330 *IGBulg.* I², 335 *septies*; cf. I. Venedikov, *op. cit.*, p. 85, 95. Voir *supra*, chapitre II.3.2.2.

331 *IGBulg.* I², 323: la dédicace conserve les noms de trois stratèges, accompagnés d'un secrétaire dont le nom n'est pas conservé.

332 *IGBulg.* I², 326; cf. Chiekova, *Cultes*, p. 225.

333 Pour ces deux décrets, voir le commentaire de N. Sharankov, dans I. Lazarenko *et al.*, «The Temple of the Pontic Mother of Gods in Dionysopolis», in *Ancient Sacral*

Par ailleurs, signalons ici l'opinion de Karayotov, selon laquelle les magistrats monétaires seraient élus à Mésambria parmi les membres sortants du collège de stratèges. Pour étayer sa thèse, le savant bulgare s'appuie sur l'identification de plusieurs noms gravés en monogramme sur les monnaies avec des noms de stratèges³³⁴.

De même, un collège de stratèges est documenté à Callatis à partir du milieu du III^e siècle³³⁵. Leur nombre n'est pas mentionné dans les documents, mais d'après Avram, les stratèges seraient aussi ici au nombre de six. Preuve en serait un relief fragmentaire représentant un homme reposant sur une *klinè*, accompagné d'une femme et d'un serviteur. On trouve au-dessous du relief les noms et les patronymes de sept personnes. Tout comme à Mésambria, ceux-ci seraient les six stratèges et leur secrétaire³³⁶. La présence de six stratèges aussi bien à Mégare qu'à Mésambria et à Callatis détermine Avram à estimer que le collège composé de six stratèges et d'un secrétaire serait une formule d'origine mégarienne³³⁷. Mais il convient de retenir que, contrairement aux six stratèges et à leur secrétaire de Mésambria, les stratèges de Mégare ne sont jamais accompagnés d'un secrétaire. D'ailleurs, seul le collège mégarien des *damiorgoi* a un secrétaire, mais dans ce cas il n'est pas certain que les *damiorgoi* aient remplacé à Mégare les stratèges³³⁸. En réalité, le nombre de six stratèges était très probablement déterminé par la modalité d'élection de ces magistrats par les trois tribus doriennes, les Mégariens et les Mésambriens et peut-être aussi les Callatiens ayant choisi deux stratèges par tribu.

Le domaine des compétences des stratèges de Callatis semble aussi être militaire. Un monument honorifique fragmentaire évoque sans doute un stratège qui a défendu le territoire³³⁹. Du reste, le décret pour l'Apolloniate

Monuments in the Black Sea, E. K. Petropoulos et A. A. Maslennikov (éds.), Thessaloniki 2010, p. 34-36, 62, fig. 31 (avec un cliché du décret trouvé dans le sanctuaire de la Mètèr Pontia). N. Sharankov donne aussi une traduction en bulgare du décret affiché dans le sanctuaire des Dieux de Samothrace dans L. F. Vagalinski, *Blood and Entertainments. Sports and Gladiatorial Games in Hellenistic and Roman Thrace*, Sofia 2009, p. 214-215, n° 154. Cf. A. Avram, *Bull. ép.*, 2011, 448.

334 Karayotov, *Coinage of Mesambria* I, p. 42-60, 64.

335 Le pluriel *στρατηγοί* apparaît dans les décrets *ISM* III, 7, l. 29, et 30, l. 5, et le mot *συστρά[ταγοί]* est restitué dans le décret *ISM* III, 28, l. 3-4.

336 *ISM* III, 161.

337 A. Avram, in *ISM* III, p. 88-89.

338 Voir *infra*, chapitre III.2.2.5.

339 *ISM* III, 106.

Stratônax, fils de Lygdamis, mentionne les stratèges comme responsables de l'envoi d'une copie du décret aux magistrats de la cité d'Apollonia³⁴⁰. Plus tard, à l'époque impériale, les stratèges sont nommés, avec les synèdres, comme les *rogatores* d'un décret de Callatis³⁴¹.

Les stratèges étaient aussi présents dans la métropole de Callatis, à Héraclée du Pont. L'*Économique* du Ps.-Aristote les mentionne lors de la guerre menée dans le premier quart du IV^e siècle par les Héracléotes contre le royaume du Bosphore cimmérien³⁴².

On ajoute que le nombre de stratèges et la durée de leur magistrature pouvaient varier dans les établissements mégariens. Les stratèges de Byzance formaient aux époques hellénistique et impériale une organisation collégiale, ayant, tout comme à Callatis, une fonction politique, en tant que *rogatores*³⁴³. Grâce au décret pour Orontas, fils d'Ababos, on apprend que ce fut le Peuple qui donna l'ordre aux stratèges d'honorer cet Olbiopolitain³⁴⁴.

Sur la foi des récits, on peut supposer que le collège des stratèges comptait deux membres à Byzance, du moins à l'époque classique et hellénistique. De fait, Polyen nous apprend que pour s'emparer de Byzance, le Spartiate Cléarque tua vers la fin du V^e siècle les deux stratèges que la cité avait envoyés pour demander son aide dans les combats contre les Thraces³⁴⁵. D'autre part, les personnages Hékatôdoros et Olympiodôros, évoqués par Polybe comme *prostatai* des Byzantins lors de la guerre contre Rhodes et les Bithyniens de Prusias I^{er} (vers 220), étaient très

340 *ISM* III, 7, l. 29-30: ἀποστεῖλει δὲ τοὺς στραταγροὺς τὸ | ἀ]ντίγραφον τοῖς Ἀπολλωνιατῶν ἄρχουσι]. Cf. Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 180.

341 *ISM* III, 30, l. 5: [οἱ στρατα]γοὶ καὶ σύνεδροι εἶπα[v]. Cf. Avram, *Zur Verfassung von Kallatis*, p. 177.

342 Ps.-Aristote, *Économique*, II, 2, 8, 1347b 3-15. Cf. Bittner, *Herakleia*, p. 15-16.

343 La formule τοὶ στραταγοὶ εἶπαν est mentionnée par les décrets de citoyenneté *I. Byzantion*, 2, l. 3-4; 3, l. 2-3. Les stratèges apparaîtraient aussi dans l'inscription par laquelle les Byzantins honorent Antigone et Démétrios (ca. 302/1) trouvée à Olympie: *I. Byzantion*, 4, l. 6-8: [τοὶ δὲ στρατα]γοὶ ἐπιμελεῖσθων μετὰ] τῶ[ς β]β[υ]λῶς ὅπως ταῖ τε | πρεσβε[ῖται ἀποσταλῶντι | ποτὶ τοὺς βασιλέας τ]ῶν ταχίσταν.

344 *I. Byzantion*, 3, l. 23-24: ὃ τε δᾶμος ἐνεκελεύσαντο τοῖς στραταγοῖς τειμᾶσαι τὸν ἄνδρα. Cf. Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 197.

345 Polyen, II, 2, 7. Sur le coup d'État de Cléarque à Byzance, voir aussi *supra*, chapitre III.1.1.2.

probablement les deux stratèges de la cité³⁴⁶. On trouve aussi la mention des deux stratèges byzantins dans le *Roman de Leucippé et Clitophôn* d'Achille Tatius. Cette œuvre d'époque impériale évoque les guerres de Byzance contre les Thraces et transmet les noms de deux stratèges de la cité, chargés de la guerre, Sôstratos (l'oncle de Clitophôn et père de Leucippé) et Chairéphôn. On apprend aussi que les deux stratèges n'avaient pas les mêmes pouvoirs, Chairéphôn étant supérieur en grade à Sôstratos³⁴⁷. Bien que l'on ait affaire à un récit fictif, on peut se demander si Achille Tatius n'a pas voulu respecter une certaine authenticité concernant l'histoire (voir la guerre contre les Thraces) et les institutions de Byzance.

La présentation de l'histoire de Byzance par la chronique d'Hésychios de Milet (*FGrHist* 390 F 12-34) sous la forme d'une liste chronologique de sept stratèges (Byzas, Dinéos/Deinias, Léôn, Charès d'Athènes, Prôtomachos, Timèsios d'Argos, Kalliadès), confirme le rôle important rempli par les stratèges dans la cité mégarienne du Bosphore thrace³⁴⁸. Un passage de Damon, auteur méconnu d'un ouvrage *Sur Byzance*, sans doute de l'époque hellénistique, atteste le nom d'un autre stratège byzantin, Léônidas³⁴⁹. On ignore cependant si le terme στρατηγός a chez cet auteur une acception technique ou s'il désigne de manière générale l'un des commandants de l'armée byzantine.

Du reste, des récits de l'Antiquité tardive et de l'époque byzantine évoquent la présence à Byzance d'un *Stratègion*³⁵⁰ et d'aucuns estiment que c'est dans ce bâtiment que les stratèges tenaient leurs séances³⁵¹.

346 Polybe, IV, 47, 5 ; cf. Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 72 ; Newskaja, *Byzanz*, p. 62-63 ; Walbank, *Commentary*, vol. I, p. 500 ; L. Robert, in Firatli, *Stèles de Byzance*, p. 151 ; Seyrig, *Monnaies*, p. 186-187 ; A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 2, p. 26.

347 Achille Tatius, II, 14, 6 : καὶ ὁ Χαιρεφῶν συστράτηγος ὦν τοῦ Σωστράτου μεῖζων. Voir aussi II, 14, 2 ; VI, 16, 5.

348 Hanell, *Megarische Studien*, p. 159 ; A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 2, p. 25-26. La liste des sept stratèges de Byzance a été créée artificiellement par Hésychios selon le modèle de la liste des sept rois de Rome (voir *supra*, chapitre II.2.4.1.6). Sur le stratège Léon, qui ne serait autre que le célèbre philosophe homonyme, élève de Platon et ami du stratège athénien Phocion, voir Dana, *Culture*, p. 272-274 ; *eadem*, *Byzance*, p. 31.

349 Damon, *FGrHist* 389 F 1 (cité chez Athénée, X, 442 C, et Élien, *Histoire variée*, III, 14). Cf. Dana, *Culture*, p. 240-241, qui suggère que ce Léônidas serait à identifier avec Léôn, le stratège qui apparaît dans la liste d'Hésychios.

350 Hésychios, *FGrHist* 390 F 16 ; *Chronicon Paschale*, vol. I, p. 495 (éd. L. Dindorf) ; *Souda*, s.v. Σέβηρος.

351 Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 72 ; A. Łajtar, *I. Byzantion*, ad n° 2, p. 26. Selon Hésychios, *Πατρία Κωνσταντινουπόλεως*, in T. Preger (éd.), *Scriptores originum*

Les stratèges figuraient à l'époque hellénistique parmi les magistrats des deux autres colonies mégariennes, à savoir ceux de Sélymbria³⁵² et de Chalcédoine. Grâce au décret de proxénie en l'honneur d'Eudémos, fils de Nikôn, on sait que les stratèges de Chalcédoine étaient élus vers 172 pour une durée de quatre mois. Ce document atteste que ces magistrats ont des compétences civiles et entretiennent des rapports avec le Conseil : pour l'octroi de la proxénie, les stratèges devaient faire une proposition devant le Conseil, conformément à la loi³⁵³.

III.2.2.5 Les damiorgoi

Cinq *damiorgoi*, accompagnés d'un secrétaire, font à Mégare à l'époque hellénistique une dédicace à Aphrodite³⁵⁴. En s'appuyant sur le nombre de dignitaires de ce collège et sur l'existence d'un collège fé-

Constantinopolitanarum, vol. I, Leipzig 1901, 39, p. 17, les stratèges de la cité recevaient les honneurs à l'époque de Constantin dans le *Stratègion*. En s'appuyant sur ce témoignage, C. Emereau, «Notes sur les origines et la formation de Constantinople. Les grands centres historiques de la ville», *RA* 21, 1925, p. 9, et Janin, *Constantinople*², p. 13, estiment en revanche que le *Stratègion* de Byzance était un endroit analogue au «Champ de Mars» de Rome.

352 *I. Byzantion*, S. 3 A, l. 4.

353 *I. Kalchedon*, 1, l. 73-75 : ἥπως δὲ καὶ πρόξενος γένηται, τοὺς στρατηγούς τοὺς τὰν δευτέραν τετράμηνον στρα[τα]γοῦν/τας εἰσαγγεῖλαι εἰς τὰ[ν] βουλὰν κατὰ τὸν νόμον. Le décret *I. Kalchedon*, 2, l. 12-14, confirme que ce sont les stratèges qui font la proposition d'octroi de la proxénie devant le Conseil. Cf. Merle, *Byzantion und Kalchedon*, p. 74 ; Hanell, *Megarische Studien*, p. 151-152 ; Rhodes-Lewis, *Decrees*, p. 422-423, 494, 498. Sur la foi des inscriptions, on sait qu'à Érythrée aussi, la durée de la magistrature des stratèges était limitée à quatre mois : H. Engelmann, R. Merkelbach (éds.), *Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai*, Bonn 1972 (*IK*, 1), 24, l. 3-4 : οἱ στρατηγοὶ οἱ στρατηγήσαντες τὴν πρώτην ἢ τετράμηνον, voir aussi les n^{os} 29, 32, 33, 103, 104, 112, 114, 119. La durée semestrielle de plusieurs magistratures, y compris celle des stratèges, est attestée aussi à Argos : C. Kritzas, *CRAI*, 2006 (2008), 1, p. 416, 421-422. Sur la durée semestrielle des magistratures voir le témoignage d'Aristote, *Politique*, V, 8, 6, 1308a 13-16, qui note que cette limitation assure dans les régimes démocratiques la participation de plusieurs citoyens aux affaires publiques et constitue un obstacle à la tyrannie.

354 *IG VII 41*. Les dédicaces des magistrats à Aphrodite et les liens de cette déesse avec la sphère civique sont examinés par J. Wallensten, «Resources for Manpower: Magistrates' Dedications to Aphrodite», in *Religion and Society. Rituals, Resources and Identity in the Ancient Graeco-Roman World. The BOMOS-Conferences 2002-2005*, A. Holm Rasmussen et S. W. Rasmussen (éds.), Rome 2008, p. 139-150.

déral achéen de dix damiurges³⁵⁵, plusieurs savants ont conclu que les cinq *damiorgoi* avaient remplacé les cinq stratèges lors de l'appartenance de Mégare à la Ligue achéenne. Il s'agissait dans ce cas d'une situation analogue à celle du remplacement des stratèges par les polémarques, suite à l'entrée de Mégare dans la Ligue béotienne³⁵⁶. Si l'on accepte que les décrets mentionnant les stratèges remontent à la seconde moitié du III^e siècle, les *damiorgoi* ne se seraient substitués aux stratèges qu'après 206/5, lorsque les Mégariens quittèrent les Béotiens et rejoignirent de nouveau les Achéens³⁵⁷.

Cependant, cette hypothèse n'est pas à l'abri de toute critique. En premier lieu, on devrait se demander pourquoi les Mégariens auraient remplacé au II^e siècle les stratèges par les *damiorgoi*, compte tenu du fait que les Achéens avaient aussi la magistrature de stratège parmi leurs *archai*³⁵⁸. D'ailleurs, les *damiorgoi* ne semblent pas avoir des pouvoirs militaires dans l'autre cité de la Mégaride où ils sont attestés, à Aigosthènes. Ils sont chargés ici de la gravure d'un décret de proxénie et de son dépôt dans le sanctuaire du héros Mélémpous³⁵⁹.

En second lieu, on constate que les *damiorgoi* apparaissent au III^e siècle dans une position politique centrale (aux côtés des *bouleutes*) dans

355 Tite-Live, XXXII, 22, 2. Sur les *damiorgoi* de l'État fédéral achéen, voir Busolt-Swoboda, *Staatskunde*, II, p. 1566; Aymard, *Assemblées*, p. 173-174; J. A. O. Larsen, *Greek Federal States. Their Institutions and History*, Oxford 1968, p. 221; Corsten, *Vom Stamm zum Bund*, p. 172-173.

356 Dittenberger, *IG VII*, ad n° 1, p. 2; n° 41, p. 28; *idem*, *SIG³*, ad n° 331, p. 551, n. 3; W. W. Tarn, *op. cit.*, p. 736; P. Graindor, *op. cit.*, p. 51; W. Schönfelder, *Die städtischen und Bundesbeamten des griechischen Festlandes vom 4. Jahrhundert vor Chr. Geb. bis in die römische Kaiserzeit*, Diss. Leipzig 1917, p. 49-51; Feyel, *Polybe*, p. 92; Kaloyéropoulou, *Décret de Mégare*, p. 144; R. Urban, *op. cit.*, p. 69; E.-L. Choremi, *op. cit.*, p. 211.

357 Voir *supra*, chapitre III.2.1.1.

358 En dehors des dix *damiorgoi*, le gouvernement central de la Confédération achéenne était constitué notamment d'une Assemblée, d'un Conseil et d'un président annuel appelé stratège. Voir à cet égard Busolt-Swoboda, *Staatskunde*, II, p. 1566; Aymard, *Assemblées*, p. 322; J. A. O. Larsen, *op. cit.*, p. 220; A. Giovannini, *Les relations entre États dans la Grèce antique du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.)*, *Historia Einzelschriften* 193, Stuttgart 2007, p. 407.

359 *IG VII* 223, l. 19-21: ἀναγραφάντων οἱ δ[αμ]ιοργοὶ εἰς στάλλαν λιθίναν ἐν τῷ ἱ[ερῷ] τοῦ Με[λ]άμ[υ]π[ο]δος. Cette fonction est aussi remplie par les *damiorgoi* fédéraux, chose qui appuie l'idée qu'à Aigosthènes du moins, on peut avoir une influence achéenne. Voir à cet égard Robu, *Décret d'Aigosthènes*, p. 88-90.

le célèbre *Serment des citoyens* de Chersonèse Taurique³⁶⁰. S'appuyant sur cette attestation, les modernes ont suggéré que ces magistrats figuraient parmi les institutions de Mégare à l'époque archaïque³⁶¹. Du reste, étant donnée la présence des *damiorgoi* parmi les magistratures argiennes les plus anciennes³⁶² et les liens existants entre Argos et Mégare à l'époque archaïque, Hanell estime que les *damiorgoi* auraient pu être introduits à Mégare par Argos lors de la conquête de la Mégaride par les Doriens³⁶³.

360 *IOSPE I*², 401, l. 14-18: οὐδὲ τῷ προδιδόντι καὶ καταλύοντι ἐπιτρεψῶ οὐδὲ συγκρυσῶ, ἀλλὰ ἐξαγγελῶ τοῖς δαμιοργοῖς τοῖς κατὰ πόλιν; l. 22-24: καὶ δαμιοργησῶ | καὶ βουλευσῶ τὰ ἄριστα καὶ δικαιοτάτα πόλει καὶ πολίταις; l. 46-47: ἐξαγγελῶ τοῖς δαμ[ιορ]γοῖς. Le texte est repris chez Müller, *D'Olbia à Tanaïs*, p. 370-372, n° 10. Le verbe δαμιοργεῖν («être *damiorgos*») apparaît aussi dans les inscriptions de Chersonèse à l'époque impériale, voir *IOSPE I*², 420; 423; 424; 429; cf. Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 292-293; C. Veligianni-Terzi, *Damiurgen. Zur Entwicklung einer Magistratur*, Diss. Heidelberg 1977, p. 88-89. Pour L. A. Paltseva, «Sur les notables du Conseil de Chersonèse durant les premiers siècles de notre ère», *VDI*, 1977, 3, p. 176 (en russe), les conseillers de Chersonèse, antérieurement appelés *aisimnatai*, auraient été désignés dès la fin du I^{er} siècle, suite à une réforme du Conseil, par le terme de *damiorgoi*. Mais cette hypothèse est difficile à vérifier en l'absence d'autres informations concernant le rôle exact des *damiorgoi* à Chersonèse à l'époque impériale. Il faudrait aussi rappeler que dans les colonies héracléotes les *aisimnatai* ne sont pour l'instant pas attestés (voir *supra*, chapitre III.2.2.1).

361 Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 292-293; Meyer, *Megara*, col. 199; Hanell, *Megarische Studien*, p. 145, 148; Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 110, n. 2 (= *OpMinSel*, II, p. 1263, n. 2). Cf. C. Veligianni-Terzi, *op. cit.*, p. 77-78, 86-89, qui considère aussi comme possible l'hypothèse d'une date archaïque pour les *damiorgoi* de Mégare.

362 *IG IV* 506; 614 (*SEG XI*, 336; Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA*, I, 87 : neuf *damiorgoi*); *SEG XI*, 314 (Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA*, I, 88 : six *damiorgoi*); cf. aussi *IG IV* 493, pour les *damiorgoi* de Mycènes (époque archaïque). Sur les *damiorgoi* argiens qui constituent sans doute au VI^e siècle le principal collège de la cité, voir M. Wörrle, *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte von Argos im 5. Jhdt. v. Chr.*, Diss. Friedrich-Alexander-Universität, Erlangen-Nürnberg 1964, p. 61-70; M. Piérart, s.v. «Argos», in Hansen-Nielsen (éd.), *Inventory*, p. 604. Pour la présence des *damiorgoi* et leurs fonctions dans différentes cités grecques, voir Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 290-292; E. Swoboda, «Studien zu den griechischen Bünden», *Klio* 12, 1912, p. 41-43; L. H. Jeffery, «Demiourgoi in the Archaic Period», *ArchClass* 25-26, 1973-1974, p. 319-330; et surtout le livre de C. Veligianni-Terzi déjà cité.

363 Hanell, *Megarische Studien*, p. 148, 154; cf. C. Veligianni-Terzi, *op. cit.*, p. 87; Smith, *Megaris*, p. 113-114. Sur la tradition qui fait de Mégare une fondation argienne, voir *supra*, chapitre I.I.1. Si les *damiorgoi* n'apparaissent plus après le VI^e siècle

Quoique cette thèse reste difficile à prouver, la publication récente d'une dédicace émanant du collège de cinq *damiorgoi* d'Héraclée du Pont de l'époque impériale confirme, me semble-t-il, l'origine mégarienne de cette magistrature³⁶⁴. Les *damiorgoi* intègrent donc la liste d'*archai* d'origine mégarienne qui furent transmises aux colonies mégariennes et héracléotes de la mer Noire.

III.2.2.6 Les nomophylakes

Il convient de préciser que les *nomophylakes* (les «gardiens de lois») ne sont pas attestés par les sources antiques parmi les magistrats de Mégare. Leur présence à Mésambria, à Chalcédoine et à Chersonèse laisse penser toutefois que cette magistrature est de souche mégarienne, ayant été introduite par les premiers *apoikoi*³⁶⁵.

Une inscription hellénistique de Mésambria associe les *nomophylakes* à des *éklogistai* (des magistrats ayant un rôle financier), les deux fonctions étant très probablement des magistratures de contrôle³⁶⁶.

dans les documents émanant d'Argos, ces magistrats sont attestés à l'époque hellénistique dans d'autres cités de l'Argolide (Épidaure, Hermioné, Trézène) et dans le bourg argien de Mycènes. À ce propos, voir M. Wörle, *op. cit.*, p. 70 ; C. Veligianni-Terzi, *op. cit.*, p. 74-80.

364 B. Öztürk, İ. F. Sönmez, « New Inscriptions from the Karadeniz Ereğli Museum II », *Arkeoloji Sanat* 137, 2011, p. 156-157, n° 1. Faute de parallèles, il reste difficile de savoir si le fait que les *damiorgoi* sont au nombre de cinq correspond également à un héritage mégarien. Compte tenu de la date tardive à laquelle ces magistrats sont attestés, il est plus prudent de réfuter l'idée d'un lien direct entre le collège héracléote de cinq *damiorgoi* et celui de Mégare, qui comptait à l'époque hellénistique cinq *damiorgoi* et un secrétaire.

365 Le collège des *nomophylakes* est attesté dans de nombreuses cités, de l'époque classique jusqu'à l'époque byzantine. À ce propos, voir E. Ziebarth, s.v. « Νομοφύλακες », *RE* XVII, 1937, col. 832-833 ; F. Tinnefeld, s.v. « Nomophylakes », in *Der neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, vol. 8, Stuttgart-Weimar 2000, col. 981-982.

366 *IGBulg* I², 314 b ; cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1952, 87 ; Nawotka, *West. Pont. Cities*, p. 194-195 ; H. Preshlenov, « Die mesambrische Politeia », in *Thracia 15. In honour of A. Fol's 70th Anniversary*, K. Jordanov et al. (éds.), Sofia 2003, p. 524-525 ; P. Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV^e-I^{er} siècle avant J.-C.)*, Genève 2004, p. 224-225, 382, qui estime que « les *éklogistai* seraient à Mésambria des magistrats contrôleurs de délits financiers, différents des délits signalés aux *nomophylakes* » (p. 225).

Le collège des *nomophylakes* de Chalcédoine compte à l'époque hellénistique trois dignitaires³⁶⁷. Le même nombre de *nomophylakes* se retrouve aux époques hellénistique et impériale à Chersonèse, une magistrature que la cité de Crimée a assurément empruntée à sa métropole, Héraclée du Pont³⁶⁸. Ces magistrats ont une fonction politique dans la Chersonèse hellénistique, car ils sont évoqués en tant que *rogatores* en compagnie du « préposé à l'administration » (ὁ ἐπὶ τῶς διοικήσεως) dans plusieurs décrets de la cité³⁶⁹. En outre, Anokhin estime qu'originellement, pendant la période d'autonomie de la cité, les *nomophylakes* auraient eu parmi leurs prérogatives l'émission du numéraire de Chersonèse ; une charge qui, selon le savant russe, serait ultérieurement remplie par le « préposé à l'administration » et ensuite, à partir du I^{er} siècle ap. J.-C., par le premier archonte de la cité³⁷⁰. Enfin, il convient de retenir que les trois *nomophylakes* étaient sans doute désignés autant à Chalcédoine qu'à Chersonèse par les trois tribus doriennes³⁷¹.

367 *I. Kalchedon*, 7, l. 4-6 ; cf. aussi n° 11, l. 8.

368 *IOSPE* I², 351 ; 359 ; Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155 ; Solomonik, *Épigraph. Chersonèse* II, 111 ; Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43. Voir aussi *IOSPE* I², 423, pour l'attestation du verbe νομοφυλακεῖν (« être *nomphylax* »). Par ailleurs, dans le décret fragmentaire publié par Solomonik, *Épigraph. Chersonèse* II, 112, et dans le décret *SEG* XLV, 985, un seul νομοφύλαξ est mentionné. Le titre de νομοφύλαξ apparaît aussi dans deux décrets de Chersonèse de l'époque impériale : *IOSPE* I², 364 c, et le décret publié par I. Makarov, « Nouvelles inscriptions de Chersonèse Taurique », *VDI* 2006, 4, p. 92-94, n° 4 (en russe) ; cf. *SEG* LVI, 873.

369 *IOSPE* I², 342 ; 343 ; 347 ; 351 ; 691. Quant au dignitaire nommé par ces décrets comme ὁ ἐπὶ τῶς διοικήσεως, le monument honorifique pour Ariston, *IOSPE* I², 423, indique que ce magistrat était chargé à Chersonèse des finances de la cité ; cf. Latyshev, *Const. de Chersonèse*, p. 295-296.

370 V. Anokhin, *op. cit.*, p. 37-38, 42, 50, 65-66, 83-85, 123. De même, en suivant l'opinion d'Anokhin, Saprykin, *Institutions et rapports fonciers*, p. 113, considère les *nomophylakes* comme des magistrats monétaires. D'après R. A. Novikova, *op. cit.*, p. 104-108 (en russe), le collège de *nomophylakes* serait la plus importante magistrature de Chersonèse.

371 Voir *supra*, chapitres III.1.1.2.-3.

Une coutume épigraphique de Mégare attestée à Chersonèse Taurique et à Callatis

Comme il a été relevé plusieurs fois dans les chapitres précédents, les cités fondées par Héraclée du Pont sur les rives de la mer Noire (Chersonèse Taurique, Callatis) ont gardé les principaux *nomima* mégariens (institutions politiques, cultes, calendrier)¹. Mais, outre les correspondances institutionnelles qui existent entre les cités mégariennes et héracléotes, force est de constater les liens existant entre ces établissements dans le domaine de l'épigraphie. On remarque de fait que plusieurs stèles funéraires de l'époque classique de Chersonèse Taurique présentent dans la partie supérieure un espace destiné à l'insertion d'une tablette sur laquelle étaient gravés le nom et le patronyme du défunt. On a parfois trouvé à la fois la stèle et la tablette inscrite qui lui correspondait (voir pl. VII)². Or, il existe dans l'épigraphie de la Mégaride une série bien définie constituée de tablettes ou de plaques, de forme rectangulaire, en marbre ou en calcaire, sur laquelle on inscrivait le nom du défunt, accompagné souvent de son patronyme (voir pl. VIII, fig. 1-2). Ce type d'épigraphes connaît ses débuts au V^e siècle et continue jusqu'à l'époque hellénistique³.

- 1 Pour les cultes et le calendrier d'origine mégarienne attestés à Héraclée du Pont et dans ses colonies, on renverra à Hanell, *Megarische Studien*, p. 166-167, 182-185, 190-204; Antonetti, *Megara e le sue colonie*, p. 83-94; A. Avram, in *ISM* III, p. 91-95, 110-115; Chiekova, *Cultes, passim*.
- 2 Posamentir, *Grave Stelai*, p. 31, n° 20; p. 87, n° C 6; p. 89, n° C 8; p. 93, n° C 12; p. 99, n° C 23; p. 101, n° C 25; p. 103-111, n° C 28-36; p. 114, n° C 40.
- 3 P. Graindor, « Inscriptions grecques (Athènes, Mégare, Ténos) », *RA*, 1917, 6, p. 33-48, n° 1-29; W. Peek, « Griechische Inschriften », *MDAI(A)* 59, 1934, p. 54-56, n° 12 a-h (*SEG* XIII, 317); L. Robert, *Collection Froehner I. Inscriptions grecques*, Paris 1936, p. 23-24, n° 19 (*SEG* XIII, 330) et 20 (*SEG* XIII, 316); M. Guarducci, « Note di epigrafia sepolcrale », *RAL* 25, 1970, p. 389-393; D. Knoepfler, « Autour d'une stèle mégarienne », in *Mélanges d'histoire ancienne et d'archéologie offerts à Paul Collart*, Lausanne 1976, p. 269-270, n. 6; J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1976, 290. Je reviendrai ailleurs sur la chronologie des tablettes funéraires de Mégare.

À ma connaissance, des inscriptions funéraires de telle forme et avec un tel usage sont très peu répandues dans le monde grec. La découverte des tablettes en Mégaride et en mer Noire laisse donc penser que l'on est en présence d'une pratique épigraphique typiquement mégarienne qui fut introduite à partir de Mégare, directement ou indirectement (par le biais d'Héraclée du Pont), à Chersonèse.

Selon moi, il existerait même dans les corpus des inscriptions de Callatis une tablette funéraire de type mégarien (voir pl. VIII, fig. 3). Cela est suggéré par les dimensions de la pierre, la taille des lettres et le matériel employé (en l'occurrence le marbre), qui trouvent des similitudes dans les séries de tablettes de Mégare et de Chersonèse. Notons au passage que, d'après l'écriture, l'inscription callatienne remonterait au IV^e siècle, étant l'un des plus anciens documents épigraphiques émanant de cette cité du Pont-Gauche⁴.

En conclusion, les tablettes de Chersonèse et de Callatis offrent la preuve de la diffusion d'une coutume épigraphique de Mégare dans les colonies pontiques. Cette analogie, qui, à ma connaissance, n'a pas été répertoriée par les historiens spécialistes de la colonisation grecque, témoigne des liens existant entre Mégare et les cités pontiques dans le domaine de l'épigraphie, plus exactement en ce qui concerne la gravure et l'affichage des inscriptions funéraires.

4 A. Avram, M. Bărbulescu, « Inscriptions inédites de Callatis dans les collections du Musée d'histoire et d'archéologie de Constantza », *Pontica* 25, 1992, p. 182-183, n° 7 (avec photo et dessin fig. 7, en roumain ; = *ISM* III, 152). Les dimensions de cette tablette et des lettres inscrites (Ht. : 8,5 cm ; Lg. 16,5 cm ; Lettres : 1,7-2 cm) correspondent à celles des tablettes de Mégare. Seule l'épaisseur de l'inscription de Callatis (Ép. 11,5 cm) dépasse celle des tablettes mégariennes, dont l'épaisseur ne semble pas aller au-delà de 8 cm environ.

Conclusions générales

Les Mégariens et leur *synoikoi* eurent à l'époque archaïque, sans l'ombre d'un doute, leurs propres mouvements indépendants de colonisation en Sicile, en Propontide et dans le Pont-Euxin. Tout d'abord, constatant l'échec des tentatives de coexistence avec les autres «Doriens» (qui, après s'être détachés des Mégariens de Lamis, participent à la fondation de Syracuse) et les Chalcidiens de Léontinoi, les Mégariens collaborèrent vers le milieu du VIII^e siècle avec les Sicules du roi Hyblôn pour installer leur cité en Sicile orientale. Concernant les premières *apoikiai*, il est utile de rappeler les propos de Polignac, qui note à juste titre que les premiers colons qui arrivent dans la deuxième moitié du VIII^e siècle en Sicile sont «des groupes hétérogènes dont le problème n'était pas seulement de trouver le site où s'établir, mais aussi de définir les contours de la collectivité qui s'y établirait»¹.

Assurément, les liens entre les Mégariens de Grèce et ceux de Sicile se sont maintenus à l'époque archaïque, les deux cités ayant fondé ensemble Sélinonte, vers le milieu du VII^e siècle. Cette dernière installation nous montre l'ambition de Mégara de participer à la colonisation de la Sicile occidentale, afin de rivaliser avec les autres cités grecques, mais aussi d'établir des relations commerciales avec les Carthaginois et la population indigène de Sicile. Ultérieurement, la condamnation et la mise à mort après 472/1 du tyran Thrasydée d'Agrigente, fils de Théron (qui avait probablement dépossédé les Sélinontins de Minôa), par les Mégariens de Grèce indiquent que ces derniers gardaient des contacts politiques avec leurs *apoikoi* de l'Ouest sicilien.

En outre, force est de constater que les Mégariens collaborèrent avec des habitants originaires d'autres cités grecques (des Béotiens, des Argiens, des Chalcédoniens, des Carystiens, et peut-être des Corinthiens à Byzance, des Mégariens de Sicile et probablement des Corinthiens à Sélinonte, des Chalcédoniens à Astacos, des Béotiens à Héraclée du Pont, des Chalcédoniens et des Byzantins à Mésambria) afin d'assurer le succès de leurs installations et de faciliter le développement de leurs

1 Polignac, *Mégara Hyblaea*, p. 225.

établissements. Ces Grecs sont souvent venus en tant que colons additionnels dans les *apoikiai* et ce sont eux qui ont assuré la survivance et l'expansion des cités. Le fait que les Grecs aient linguistiquement marqué une différence entre les premiers colons (*apoikoi*) et les colons ultérieurs (*époikoi*), ces derniers ne jouissant pas toujours de la même considération et des mêmes droits que les premiers arrivés, met en évidence une réalité connue par les auteurs antiques et dont la recherche moderne doit tenir compte. À cet égard, on n'aurait pas tort de considérer la colonisation mégarienne comme un bon exemple de l'assimilation des vagues ultérieures ou des groupes simultanés de colons d'autres communautés grecques par le noyau (mégarien) le plus important.

Du reste, les relations entre les *apoikoi* et les indigènes de Sicile, de la Propontide et du Pont-Euxin varient d'une cité à l'autre en fonction des spécificités régionales (la présence effective des indigènes sur place ou l'absence de ceux-ci) et des moyens dont les colons disposaient². Elles semblent être généralement bonnes au moment de la fondation de Mégara et peut-être dans une certaine mesure de la fondation de Sélinonte. En revanche, face à la menace des Thraces, des Mysiens et des Bithyniens, les Mégariens des colonies semblent avoir instauré de véritables «réseaux» sur les rives de la Propontide et c'est une certaine «solidarité» mégarienne qui prend naissance. D'autre part, les Mariandyniens de la *chôra* d'Héraclée du Pont seront asservis par les Grecs et les sources indiquent qu'au moins une partie d'entre eux furent maintenus dans un état de dépendance (analogue au statut des *laoi* et des *geôrgoi* mysiens de Byzance). Le fait que la quasi-totalité de nos documents émane du milieu grec limite malheureusement l'analyse des rapports entre les colons grecs et les populations locales. Bien que les auteurs antiques insistent sur les conflits entre les Grecs et les barbares, les modernes n'ont pas hésité à suggérer la possibilité que les indigènes aient été admis en tant que citoyens dans certaines colonies (par exemple à Mégara³ ou à Héraclée du Pont⁴). Mieux, on retrouve des noms indi-

2 Cf. B. Helly, *op. cit.*, p. 256.

3 Domínguez, *Colon. Gr.*, p. 94, 107, 271-272; Pugliese Carratelli, *Selinunte*, p. 17; De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, p. 52-54.

4 D. Asheri, «Tyrannie et mariage forcé. Essai d'histoire sociale grecque», *Annales (HSS)* 32, 1, 1977, p. 25-26; Vidal-Naquet, *L'historiographie gr. de l'esclavage*, p. 38; Avram, *Mariandyners*, p. 25-26; *idem*, *Gesch. des Territ. von Kallatis*, p. 124; Papazoglou, *Laoi et paroikoi*, p. 96, n. 211.

gènes à Sélinonte à l'époque archaïque et classique, ainsi qu'à Sélymbria, à Byzance et à Mésambria à l'époque hellénistique et surtout impériale. Cependant, sur la foi de la documentation existante, il est encore difficile d'établir le degré d'intégration des non-Grecs dans les colonies; il ne nous reste qu'à espérer que les futures trouvailles éclaireront davantage le phénomène.

Quant aux causes du mouvement de colonisation mégarien, j'espère avoir pu montrer dans la première partie de l'ouvrage que l'on ne dispose pas de témoignages solides permettant d'établir la possession mégarienne de l'*Héraion* de Pérachora. L'étude des données archéologiques et littéraires appuie l'idée que l'occupation corinthienne de ce sanctuaire régional fut ininterrompue à l'époque archaïque. Ainsi, contrairement à l'opinion communément admise, je ne crois pas que la perte de Pérachora, et par conséquent la *sténochôria* («exiguïté des terres»), puissent figurer parmi les causes de la colonisation mégarienne des VIII^e-VII^e siècles. En revanche, la compétition et les conflits entre les *oikoi* aristocratiques, les inégalités foncières et politiques, le désir d'expansion et l'espoir de profiter des avantages offerts par la colonisation ont joué un rôle dans le départ des Mégariens vers la Sicile et la Propontide⁵. Les défaites dans la guerre de Salamine et les luttes internes violentes du VI^e siècle expliquent que les Mégariens, absents pendant un siècle du mouvement de colonisation, aient accepté de repartir fonder d'autres cités, cette fois-ci dans le lointain Pont-Euxin.

L'étude des institutions des colonies m'a permis de constater l'importance de l'héritage de la métropole dans ce domaine. On a là un indice du degré d'organisation de l'expédition et un argument contre l'opinion de certains chercheurs qui mettent en doute l'existence du phénomène de la colonisation grecque à l'époque archaïque. De fait, les subdivisions civiques (les trois tribus doriennes, les *hékatostyes*) et les principales magistratures de Mégare (le *basileus*, les *aisimnatai*, les *probouloi*, les stratèges, les *damiorgoi*, les *nomophylakes*, le *mnamôn*) furent reproduites dans les colonies mégariennes et héracléotes. Cela indique que l'élément non-mégarien fut très vite supplanté par l'élément mégarien dans les colonies. Il y a toutefois une exception notable, à savoir le *hiéromnamôn* attesté à Byzance et à Chalcédoine, une ma-

5 Cf. Figueira, *Chronological Table*, p. 275; De Angelis, *Foundation of Selinous*, p. 105.

gistrature qui serait d'origine argienne. De surcroît, une inscription témoigne de la présence d'un *hiéromnamôn* parmi les institutions de Mésambria. Cette attestation n'est pas sans importance, car elle confirme que des transferts institutionnels pouvaient survenir suite à la participation des *synoikoi* ou à l'arrivée de nouveaux colons (*époikoi*). En effet, les Chalcédoniens, qui participent avec les Mégariens à la fondation de Mésambria, ou les Byzantins et les Chalcédoniens, qui, menacés par les Perses, trouvent ensuite refuge dans cette cité pontique, sont responsables de l'introduction de la magistrature du *hiéromnamôn* dans la colonie mégarienne de la mer Noire.

Par ailleurs, on constate que les institutions politiques faisant partie du bagage originaire des colons se sont transformées au fil du temps : les *aisimnatai* de Chalcédoine, ancienne *archè* à caractère oligarchique, appartiennent à l'époque hellénistique aux institutions démocratiques. De même, on enregistre des transformations de la division civique par *hékatostryes* («centaines») : c'est le cas de la désignation des *aisimnatai* de Chalcédoine par «centaines» et sans doute par tribus (selon le modèle des prytanes athéniens), ou encore de l'augmentation des «centaines» de douze à soixante à Héraclée du Pont.

Non sans importance, mon enquête démontre qu'il n'existait de divisions territoriales *kata kômas* («en bourgs») ni à Mégare, ni dans sa colonie, à Mégara. Les ouvrages de Plutarque et de Strabon, qui évoquent une organisation en cinq districts (*mérè*) dans la Mégaride d'avant le synœcisme, se fondent sur des textes à caractère polémique, fabriqués par des chroniqueurs locaux dans le contexte des disputes avec leurs voisins d'Athènes et de Corinthe.

L'étude des inscriptions a rendu possible un autre acquis : le transferts culturels depuis Mégare vers les colonies concernaient non seulement le domaine des institutions, mais aussi celui des pratiques épigraphiques. En témoigne la découverte à Mégare, à Chersonèse Taurique et à Callatis de tablettes inscrites de même type. De forme rectangulaire, ces tablettes étaient insérées dans des stèles funéraires. Cette pratique épigraphique qui fut introduite depuis Mégare, directement ou indirectement (par le biais d'Héraclée du Pont), dans les colonies héracléotes de la mer Noire est un élément nouveau pour la question des rapports entre métropole et colonies.

Enfin, il importe d'insister sur la célébration du culte des premiers fondateurs/ancêtres dans les colonies. Les documents épigraphiques et

littéraires attestent que ces ancêtres deviennent, à côté des héros importés de la métropole, les fondateurs des groupes pseudo-familiaux de type *génos* ou *patria*. Il est fort probable que ce sont les membres de ces groupes qui lancèrent les différentes traditions locales de fondation, des textes privilégiant leurs héros ou leurs ancêtres. Il me semble qu'il serait erroné d'interpréter toutes les généalogies mythiques renvoyant aux fondateurs de la cité comme des développements tardifs de l'époque hellénistique ou romaine : cela n'a pas toujours été le cas, et les inscriptions de Sélinonte (notamment la *lex sacra*) confirment aujourd'hui que les groupements familiaux et pseudo-familiaux (les *homosépyoi*, les *patriai*) ont joué un rôle important dans les cités aux époques archaïque et classique.

En fin de compte, je considère que les colonies mégariennes sont le résultat d'un «synœcisme primitif», d'un rassemblement de plusieurs groupes d'*apoikoi*, qui, le plus souvent, n'étaient pas culturellement homogènes. De ce point de vue, le témoignage de Denys de Byzance est, à mes yeux, capital : la fondation de Byzance est symboliquement mise en évidence par le regroupement originel des «foyers» (*hestiai*) des cités ou des sept familles (*oikoi*) mégariennes ayant participé à la colonisation des rives européennes du Bosphore thrace. De même que la construction de l'autel-foyer des dieux *Prodomeis* («Premiers Constructeurs») à Mégare, ou que le remplacement des Prytanées des villages par un seul Prytanée commun à Athènes, symbolisaient la naissance de la cité, la mise en commun des foyers des différents groupes de colons indiquait la fondation de la nouvelle cité de Byzance. Cette constatation ne fait que renforcer l'idée du rapport étroit qui existe entre l'émergence de la *polis* – avec ses nouvelles institutions politiques – et le début, vers le milieu du VIII^e siècle, du mouvement de la colonisation grecque, deux phénomènes simultanés du haut archaïsme, dont l'importance historique a souvent été soulignée⁶.

6 Sur le rapport entre la colonisation et la naissance de la *polis*, on verra Malkin, *Religion and Colon.*, p. 12; *idem*, *Foundations*, p. 373-394; Vatin, *Citoyenneté et ethnique*, p. 79-80; M. H. Hansen, *Polis. An Introduction to the Ancient Greek City-State*, Oxford 2006, p. 44-45; A. Morakis, «Thucydides and the Character of Greek Colonisation in Sicily», *CQ* 61, 2, 2011, p. 488-490; A. J. Domínguez, «The Origins of the Greek Colonisation and the Greek Polis : Some Observations», *Ancient West & East* 10, 2011, p. 195-207.

Bibliographie

I. Sigles

Les titres des revues sont abrégés conformément au système de *L'Année philologique*. Pour les périodiques qui ne sont pas repris par *l'Année philologique*, j'ai établi une liste particulière d'abréviations. On trouve de même ci-dessous une liste des sigles des instruments de travail fréquemment cités, notamment des recueils épigraphiques et numismatiques.

I.1 Sigles des revues

AAA = Αρχαιολογικά Ανάλεκτα εξ Αθηνών (*Annales Archéologiques d'Athènes*).

ACSS = *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia*.

AEM = *Archäologisch-Epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn*.

ANSMN = *The American Numismatic Society. Museum Notes*.

BMNB = *Bulletin du Musée National de Bourgas*.

DLZ = *Deutsche Literaturzeitung für Kritik der internationalen Wissenschaft*.

JIArchNum = *Journal International d'Archéologie Numismatique*.

KSIA = *Kratkie soobshcheniya Instituta Arkheologii Akademii Nauk SSSR (Bref Bulletin de l'Institut d'Archéologie de l'Académie des Sciences de l'URSS)*.

MAL = *Monumenti Antichi dei Lincei*.

MBNG = *Mitteilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*.

MEP = *Minima Epigraphica et Papyrologica*.

QuadMess = *Quaderni dell'Istituto di archeologia della Facoltà di lettere e filosofia della Università di Messina*.

SicArch = *Sicilia Archaeologica*.

SovArch = *Sovetskaya arkheologiya (Archéologie Soviétique)*.

WissZRostock = *Wissenschaftliche Zeitschrift der Universität Rostock*.

I.2 Sigles des ouvrages et des collections

AE = *L'Année épigraphique*, Paris 1888-.

ATL = B. D. Meritt, H. T. Wade-Gery, M. F. McGregor, *The Athenian Tribute Lists*, Cambridge (Mass.), puis Princeton, I-IV, 1939-1953.

BCD Pelop. = *Coins of Peloponnesos. The BCD Collection. Auction LHS 96*, Zurich 2006.

BTCGI = *Bibliografia Topografica della Colonizzazione Greca in Italia e nelle Isole Tirreniche*, G. Nenci et G. Vallet (éds.), Pisa et al. 1977-.

Bull. ép. = *Bulletin épigraphique de la Revue des Études grecques*, par J. et L. Robert (1938-1984), puis par divers auteurs sous la direction de P. Gauthier de 1987 à 2005, puis sous la direction de L. Dubois.

CIG = A. Böckh (éd., vol. I-II), J. Franz (éd., vol. III), E. Curtius, A. Kirchhoff (éds., vol. IV), *Corpus Inscriptionum Graecarum*, Berlin 1828-1877.

CUF = *Collection des Universités de France*, Paris, Les Belles Lettres.

FD III, 4 = J. Pouilloux (éd.), *Fouilles de Delphes. III. Épigraphie 4. Les inscriptions de la terrasse du temple et de la région nord du sanctuaire (nos. 351-516)*, Paris 1976.

FGrHist = F. Jacoby (éd.), *Die Fragmente der griechischen Historiker*, Berlin (et Leyde) 1923-.

GGM = K. Müller (éd.), *Geographi Graeci minores*, I-II, Paris 1855-1861.

I. Apameia und Pylai = T. Corsten (éd.), *Die Inschriften von Apameia (Bithynien) und Pylai*, Bonn 1987 (IK, 32).

I. Byzantion = A. Łajtar (éd.), *Die Inschriften von Byzantion, I. Die Inschriften*, Bonn 2000 (IK, 58, 1).

I. Heraclea = L. Jonnes (éd.), *The Inscriptions of Heraclea Pontica, with a Prosopographia Heracleotica by W. Ameling*, Bonn 1994 (IK, 47).

I. Kalchedon = R. Merkelbach, F. K. Dörner, S. Şahin (éds.), *Die Inschriften von Kalchedon*, Bonn 1980 (IK, 20).

I. Prusias ad Hyp. = W. Ameling (éd.), *Die Inschriften von Prusias ad Hypium*, Bonn 1985 (IK, 27).

IG = *Inscriptiones Graecae*, Berlin 1873-.

IGASM^{I2} = R. Arena (éd.), *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia. Iscrizioni di Sicilia, I. Iscrizioni di Megara Iblea e Selinunte²*, Pisa 1996.

IGBulg = G. Mihailov (éd.), *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae*, Sofia, I², 1970; II, 1958; III/ 1, 1961; III/2, 1964; IV, 1966; V, 1997.

IGDS = L. Dubois (éd.), *Inscriptions grecques dialectales de Sicile. Contribution à l'étude du vocabulaire colonial*, Rome 1989; Tome II, Genève 2008.

IGLMP = M. T. Manni Piraino (éd.), *Iscrizioni greche lapidarie del museo di Palermo*, Palermo 1973.

IK = *Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, Bonn 1972-.

- IOSPE* = V. Latyshev (éd.), *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini Graecae et Latinae*, I, II, IV, Saint-Petersbourg 1885-1901, I², Saint-Petersbourg 1916 (réimpr. Hildesheim 1965).
- ISM* = D. M. Pippidi (éd., vol. I: *Histria et vicinia*), I. Stoian (éd., vol. II: *Tomis et son territoire*), A. Avram (éd., vol. III: *Callatis et son territoire*), *Inscriptions grecques et latines de Scythie Mineure*, Bucarest-Paris 1983-1999.
- IvO* = W. Dittenberger, K. Purgold (éds.), *Die Inschriften von Olympia*, Berlin 1896.
- LBW* = P. Le Bas, W. H. Waddington (éds.), *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, Paris 1870.
- LGNP* I-V A = P. M. Fraser, E. Matthews (éds., vol. I, III A-B, IV), M. J. Osborne et S. B. Byrne (éds., vol. II), T. Corsten (éd., vol. V A), *A Lexicon of Greek Personal Names*, Oxford 1987-2010.
- LSJ* = H. G. Liddel, R. Scott, H. S. Jones (éds.), *A Greek-English Lexikon*, Oxford 1996.
- RE* = A. Pauly, G. Wissowa, W. Kroll, K. Ziegler (éds.), *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart 1894-1980.
- SEG* = *Supplementum epigraphicum graecum*, Leiden 1923-1971, Alphen aan den Rijn 1979-1980, Amsterdam 1979-2005, Boston 2006-.
- SGDI* = H. Collitz, F. Bechtel *et al.* (éds.), *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*, Göttingen 1899-1915.
- SIG*³ = W. Dittenberger (éd.), *Sylloge inscriptionum Graecarum*³, Leipzig 1915-1924.
- SNG* 6 = H. Küthmann, U. Pause-Dreyer (éds.), *Sylloge Nummorum Graecorum. Staatliche Münzsammlung München, 6. Heft (Sikelia – Punier in Sizilien – Lipara – Sardinia – Punier in Sardinien – Nachträge)*, Berlin 1980.
- SNG* 9 = M. Price (éd.), *Sylloge Nummorum Graecorum. The British Museum, Volume IX, Part 1: The Black Sea*, London 1993.
- SNG* 11 = W. Stancomb (éd.), *Sylloge Nummorum Graecorum, Volume XI: The William Stancomb Collection of Coins of the Black Sea Region*, Oxford 2000.
- SNG* 14 = J. M. Kroll (éd.), *Sylloge Nummorum Graecorum, Deutschland. Staatliche Münzsammlung München, 14. Heft (Attika, Megaris, Ägina, Nr. 1-601)*, München 2002.
- SNG Amer. Sicily* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Collection of the American Numismatic Society, Part 4. Sicily II: Galaria Styella*, New York 1977.
- SNG Cop. Bosphorus-Bithynia* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum, Bosphorus-Bithynia*, Copenhagen 1944.
- SNG Cop. Sicily* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum, Sicily*, Copenhagen 1942.
- SNG Cop. Thrace* = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum, Thrace*, Copenhagen 1942.
- TAM* = *Tituli Asiae Minoris*, Vienna 1901-.

II. Sources littéraires

Les éditions des auteurs antiques utilisées sont en règle générale celles de la *Collection des Universités de France*, de la *Bibliotheca Teubneriana*, *The Loeb Classical Library*, *Die Fragmente der griechischen Historiker (FGrHist)* et *Geographi Graeci minores (GGM)*. Pour les textes qui ne sont pas repris dans ces collections ou lorsque l'usage d'une autre édition s'imposait, je me suis rapporté aux publications signalées ci-dessous, en mentionnant habituellement dans les notes de bas de page le(s) nom(s) de l'éditeur(s).

- Amato, E. (éd.), *Dionisio di Alessandria, Descrizione della Terra abitata*, Milano 2005.
- Barigazzi, A. (éd.), *Favorine di Arelate. Opere. Introduzione, testo critico e commento*, Firenze 1966.
- Bekker, I. (éd.), *Georgius Cedrenus, Historiarum compendium*, vol. I, Bonn 1838.
- Bekker, I. (éd.), *Theophanes Continuatus, Ioannes Cameniata, Symeon Magister, Georgius Monachus*, Bonn 1838.
- Bekker, I. (éd.), *Constantinus Porphyrogenitus, De Thematibus*, vol. I-II, Bonn 1840.
- Beschi, L., Musti, D. (éds.), *Pausania, Guida della Grecia. Libro I, L'Attica*, Milano 1982.
- Bettalli, M. (éd.), *Enea Tattico, La difesa di una città assediata (Poliorketika)*, Pisa 1990.
- Bianco, E. (éd.), *Gli Stratagemmi di Polieno. Introduzione, traduzione e note critiche*, Torino 1997.
- Biffi, N. (éd.), *Strabone di Amasea, Magna Grecia e dintorni (Geografia, 5,4,3-6,3,11)*, Bari 2006.
- Billerbeck, M. (éd.), *Stephani Byzantii Ethnika*, vol. I-II, Berlin 2006-2011.
- Buitenwerf, R. (éd.), *Book III of the Sibylline Oracles and Its Social Setting, with an Introduction, Translation, and Commentary*, Leiden-Boston 2003.
- Bussemaker, U. C. (éd.), *Carminum medicorum reliquiae*, in *Poetae bucolici et didactici*, Paris 1851.
- Büttner-Wobst, T. (éd.), *Ioannis Zonarae Annales*, vol. III, Bonn 1897.
- Cappelletto, P. (éd.), *I frammenti di Mnasea. Introduzione, testo e commento*, Milano 2003.
- Chambry, E., Thély-Chambry, L. (éds.), *Justin, Abrégé des histoires philippiques de Trogue Pompée et prologues de Trogue Pompée*, Paris 1936.
- Classen, J. (éd.), *Thukydides*, Berlin 1876.
- Combefis, F. (éd.), *Historia haeresis Monothelitarum*, Paris 1648.
- Conzia, F. et al. (éds.), *Anthologia Palatina*, vol. I, Libri I-VII, Torino 2005.
- Cuscunà, C. (éd.), *I frammenti di Antioco di Siracusa. Introduzione, traduzione e commento*, Alessandria 2003.
- Diller, A. (éd.), *The Tradition of the Minor Greek Geographers*, Lancaster-Oxford 1952.
- Dilts, M. R. (éd.), *Heraclidis Lembi. Excerpta Politiarum*, Durham 1971.
- Dindorf, L. (éd.), *Chronicon Paschale*, vol. I, Bonn 1832.

- Dindorf, W. (éd.), *Harpocratonis Lexicon in decem oratores atticos*, Oxford 1953.
- Douglas Olson, S., Sens, A. (éds.), *Archestratos of Gela, Greek Culture and Cuisine in the Fourth Century BCE. Text, Translation, and Commentary*, Oxford 2000.
- Festugière, A. J. (éd.), *Vie de Théodore de Sykéôn*, Bruxelles 1970.
- Frazer, J. G. (éd.), *Pausanias's Description of Greece*², vol. II, London 1913.
- Gaisford, T. (éd.), *Etymologicon Magnum*, Oxford 1948.
- Grélois, J.-P. (éd.), *Pierre Gilles. Itinéraires byzantins. Lettre à un ami. Du Bosphore de Thrace. De la Topographie de Constantinople et de ses antiquités*, Paris 2007.
- Günterich, R. (éd.), *Dionysii Byzantii, Anaplys Bospori una cum scholiis X saeculi*², Berlin 1958.
- Helm, R. (éd.), *Eusebius Werke 7. Die Chronik des Hieronymus*, Berlin 1956 (réimpr. Berlin 1984).
- Hitzig, H., Blümner, H. (éds.), *Pausaniae Graeciae Descriptio*, vol. I, Berlin 1896.
- Hunter, L. W., Handford, S. A. (éds.), *Αἰνείου Πολιορκητικά. Aeneas: On Siegecraft*, Oxford 1927.
- Jacob, C. (éd.), *La Description de la terre habitée de Denys d'Alexandrie ou la leçon de géographie*, Paris 1990.
- Karst, J. (éd.), *Eusebius Werke 5. Die Chronik aus dem armenischen übersetzt mit textkritischem Commentar*, Leipzig 1911.
- Kassel, R., Austin, C. (éds.), *Poetae Comici Graeci (PCG)*, vol. I-VIII, Berlin-New York 1983-2001.
- Knecht, D. (éd.), *Ciris. Authenticité, histoire du texte, édition et commentaire critique*, Bruges 1970.
- Kramer, G. (éd.), *Strabonis Geographica recensuit commentario critico instruxit*, vol. II, Berlin 1847.
- Latte, K. (éd.), *Hesychii Alexandrini Lexicon*, vol. I-II, Copenhagen 1953-1966.
- Le Boulluec, A. (éd.), *Clément d'Alexandrie, Les Stromates VII*, Paris 1997.
- Lelli, E. (éd.), *I proverbi greci. Le raccolte di Zenobio e Diogeniano*, Soveria Mannelli 2006.
- Leurini, A. (éd.), *Ionis Chii. Testimonia e fragmenta*², Amsterdam 2000.
- Lyne, R. O. A. L. (éd.), *Ciris. A Poem Attributed to Virgil*, Cambridge 1978.
- MacDowell, D. M. (éd.), *Demosthenes, On the False Embassy (Oratio 19)*, Oxford 2000.
- Meineke, A. (éd.), *Stephani Byzantii Ethnicorum quae supersunt*, Berlin 1849 (réimpr. Chicago 1992).
- Merkelbach, R., West, M. L. (éds.), *Fragmenta Hesiodica*, Oxford 1967.
- Migne, J.-P. (éd.), *Patrologia Graeca*, vol. 109, Paris 1887.
- Most, G. W. (éd.), *Hesiod. The Shield, Catalogue of Women, other Fragments*, London 2007.
- Naber, S. A. (éd.), *Photii Patriarchae Lexicon*, vol. I-II, Leiden 1864-1865 (réimpr. Amsterdam 1965).
- Nikiprowetzky, V. (éd.), *La troisième Sibylle, Études juives IX*, Paris-La Haye 1970.
- Page, D. L. (éd.), *Poetae Melici Graeci*, Oxford 1962.
- Papachatzis, N. D. (éd.), *Πανσανίου Ἑλλάδος Περιήγησις, I, Ἀττικά*, Athènes 1974.
- Pfeiffer, R. (éd.), *Callimachus*, vol. I-II, Oxford 1949-1953.
- Pinder, M. (éd.), *Ioannis Zonarae Annales*, vol. II, Bonn 1844.

- Powel, J. U. (éd.), *Collectanea Alexandrina: Reliquiae minores Poetarum Graecorum Aetatis Ptolemaicae 323-146 A.C. Epicorum, Elegiacorum, Lyricorum, Ethicorum*, Oxford 1925.
- Radt, S. (éd.), *Tragicorum Graecorum Fragmenta*, vol. 3, *Aeschylus*, Göttingen 1985.
- Radt, S. (éd.), *Strabons Geographika*, vol. I-X, Göttingen 2002-2011.
- Roussel, D. (éd.), *Thucydide, La guerre du Péloponnèse*, Paris 1964.
- Russell, D. A., Wilson, N. G. (éds.), *Menander Rhetor*, Oxford 1981.
- Schmidt, M. (éd.), *Hesychii Alexandrini Lexicon*, vol. IV, Jena 1862.
- Shipley, G. (éd.), *Pseudo-Skylax's, Periplous. The Circumnavigation of the Inhabited World*, Exeter 2011.
- Stählin, O. (éd.), *Clemens Alexandrinus. I. Protrepticus und Paedagogus*, Leipzig 1905.
- Starkie, W. J. M. (éd.), *The Acharnians of Aristophanes, with Introduction, English Prose Translation, Critical Notes and Commentary*, Amsterdam 1968.
- Tepedino Guerra, A. (éd.), *L'esilio (Pap. Vat. Gr. 11 verso). Favorino di Arelate. Edizione critica, traduzione e commento*, Roma 2007.
- Thurn, J. (éd.), *Ioannis Malalae Chronographia*, Berlin 2000.
- Valk, M. van der (éd.), *Eustathii archiepiscopi Thessalonicensis comentarii ad Homeri Iliadem pertinentes*, vol. I-IV, Leiden 1971-1987.
- Wallraff, W. et al. (éds.), *Iulius Africanus Chronographiae. The Extant Fragments*, Berlin-New York 2007.
- Wescher, C. (éd.), *Dionysii Byzantii, De Bospori navigatione*, Paris 1874.
- Whitehead, D. (éd.), *Aineias the Tactician, How to survive under Siege*, Oxford 1990, p. 132.

III. Liste bibliographique et abréviations

Les abréviations des ouvrages et des articles fréquemment cités figurent dans la liste bibliographique, elles sont indiquées entre parenthèses et en gras après chaque étude.

- Adak, M., Stauner, K., «Zur Stellung von Armeeangehörigen in ihren Heimatstädten: Der Fall M. Aur. Antoninus aus Prusias ad Hypium», *Gephyra* 3, 2006, p. 133-168.
- Adelaide Vaggioli, M., s.v. «Thapsos (penisola)», in *BTCGI* XX, 2011, p. 517-569.
- Ager, S. L., *Interstate Arbitrations in the Greek World, 337-90 B.C.*, Berkeley et al. 1996.
- Agostiniani, L., *Iscrizioni anelleniche di Sicilia. Le iscrizioni elime*, Firenze 1977.
- Agostiniani, L., «I modi del contatto linguistico tra Greci e indigeni nella Sicilia antica», *Kokalos* 34-35, 1988-89, p. 167-206.
- Agostiniani, L., «La lingua degli Elimi. Per uno stato della questione», in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti del seminario di studi (Palermo-Contessa Entellina, 25-28 maggio 1989)*, G. Nenci et al. (éds.), Palermo 1990, p. 345-368.

- Agostiniani, L., «L'epigrafia elima», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 1-13.
- Agostiniani, L., «Alfabetizzazione della Sicilia pregreca», *Aristonothos* 4, 2012, p. 139-164.
- Ajavon, F.-X., *L'Eugénisme de Platon*, Paris et al. 2001.
- Akurgal, E., «Recherches faites à Cyzique et à Ergili», *Anatolia* 1, 1956, p. 15-20.
- Albanese Procelli, R. M., «Greek and Indigenous People in Eastern Sicily: Forms of Interaction and Acculturation», in *Early Societies in Sicily: New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 167-176.
- Albanese Procelli, R. M., «Le etnie dell'età del ferro e le prime fondazioni coloniali», in *Prima Sicilia, alle origini della società siciliana, Albergo dei Poveri, Palermo, 18 ottobre-22 dicembre 1997*, S. Tusa (éd.), Siracusa-Palermo 1997, p. 511-520.
- Albanese Procelli, R. M., *Sicani, Siculi, Elimi. Forme di identità, modi di contatto e processi di trasformazione*, Milano 2003.
- Alexandrescu, P., *Histria IV: La céramique d'époque archaïque et classique (VII^e-IV^e s.)*, Paris-Bucarest 1978 (= **Alexandrescu, Histria IV**).
- Alexandrescu, P., «Histria in archaischer Zeit», in *Histria: Eine Griechenstadt an der rumänischen Schwarzmeerküste*, Xenia 25, P. Alexandrescu et W. Schuller (éds.), Konstanz 1990, p. 47-101.
- Alexandrescu, P., «Les Eubéens et le début de la navigation en Mer Noire», in *Mélanges Pierre Lévêque*, vol. 5, M.-M. Mactoux et E. Geny (éds.), Paris 1990, p. 1-7 (= *L'aigle et le dauphin. Études d'archéologie pontique*, Bucarest-Paris 1999, p. 1-7).
- Alexandrescu, P., «Colonisation occidentale et colonisation pontique», in *Die Ägäis und das westliche Mittelmeer. Beziehungen und Wechselwirkungen 8. bis 5. Jh. v. Chr. Akten des Symposions, Wien, 24. bis 27. März 1999*, F. Krinzinger (éd.), Wien 2000, p. 515-520 (= *L'aigle et le dauphin. Études d'archéologie pontique*, Bucarest-Paris 1999, p. 17-24).
- Alexandrescu, P., Morintz, S., «À propos de la couche précoloniale de Mésambria», *Pontica* 15, 1982, p. 47-55 (= *L'aigle et le dauphin. Études d'archéologie pontique*, Bucarest-Paris 1999, p. 8-16; = **Alexandrescu-Morintz, Mésambria**).
- Alexandrescu Vianu, M., «L'iconographie des reliefs aux stratèges de Mésambria», *StudClas* 24, 1986, p. 99-107.
- Alföldi, M. R., «Zur Gründung von Kyzikos», in *Studien zum antiken Kleinasien. Asia Minor Studien*, Band 3, Bonn 1991, p. 129-148.
- Aloni, A., «Elegy», in *The Cambridge Companion to Greek Lyric*, F. Budelmann (éd.), Cambridge 2009, p. 168-188.
- Alvino, A., «I Prodomeis nel culto megarese: divinità senza volto?», in *Atti. Centro ricerche e documentazione sull'antichità classica* 11, 1980-1981, p. 3-8.
- Amato, E., «Apollo, Lamos/Lampone e la fondazione di Callatis? (Nota a Pap. Vat. gr. 11v, col. 22, 33-35)», *Emerita* 75, 2, 2007, p. 319-338.
- Ambrosini, R., «L'elemento indigeno», in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Napoli 1980, p. 43-51.
- Ampolo, C., «Le ricchezze dei Selinuntini: Tucidide VI, 20, 4 e l'iscrizione del tempio G di Selinunte», *PP* 39, 1984, p. 81-89.

- Ampolo, C., *Compte rendu de Megara 3, Opus 3*, 1984, p. 203-207.
- Amyx, D. A., *Corinthian Vase-Painting of the Archaic Period*, Berkeley 1988.
- Andrews, A., «The Corinthian Actaeon and Pheidon of Argos», *CQ* 43, 1949, p. 70-78.
- Andrews, A., «The Growth of the Athenian State», in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 360-391.
- Anello, P., «Grecità periferica in Sicilia: Himeráioi e Selinóuntioi», in *Hesperia*, 10: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccesi (éd.), Roma 2000, p. 99-115.
- Anokhin, V. A., *The Coinage of Chersonesus IV Century B.C. - XII Century A.D.*, BAR International Series 69, Oxford 1980.
- Antonelli, L., «Sulle navi degli Eubei (immaginario mitico e traffici di età arcaica)», in *Hesperia*, 5: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccesi (éd.), Roma 1995, p. 11-24.
- Antonetti, C., «I confini della Megaride: incontri culturali e culturali», in *Stuttgarter Kolloquium zur historischen Geographie des Altertums 4*, 1990, E. Olshausen et H. Sonnabend (éds.), Amsterdam 1994, p. 540-551 (= **Antonetti, Confini della Megaride**).
- Antonetti, C. (éd.), *Il dinamismo della colonizzazione greca. Atti della tavola rotonda: Espansione e colonizzazione greca di età arcaica, metodologie e problemi a confronto (Venezia, 10-11.11.1995)*, C. Antonetti (éd.), Napoli 1997 [= **Antonetti (éd.), Il dinam. della colon. gr.**].
- Antonetti, C., «Megara e le sue colonie: un'unità storico-culturale?», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 83-94 (= **Antonetti, Megara e le sue colonie**).
- Antonetti, C., «Le développement du panthéon d'une métropole: Mégare», in *Les Panthéons des cités des origines à la Périégèse de Pausanias. Actes du Colloque organisé à l'Université de Liège du 15 au 17 mai 1997 (2^e partie)*, Kernos, Suppl. 8, V. Pirenne-Delforge (éd.), Liège 1998, p. 35-46 (= **Antonetti, Panthéon de Mégare**).
- Antonetti, C., «Le culte d'Apollon entre Mégare et ses colonies du Pont», in *Religions du Pont-Euxin. Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 17-24 (= **Antonetti, Apollon**).
- Antonetti, C., «Riflessioni su Zeus Agoraios a Selinunte», in *Temi selinuntini*, C. Antonetti et S. de Vido (éds.), Pisa 2008, p. 29-51.
- Antonetti, C., De Vido, S., «Cittadini, non cittadini e stranieri nei santuari della Malophoros e del Meilichios di Selinunte», in *Stranieri e non cittadini nei santuari greci. Atti del Convegno internazionale*, A. Nasso (éd.), Firenze 2006, p. 410-451 (= **Antonetti-De Vido, Cittadini**).
- Antonetti, C., De Vido, S., «Conflitti locali e integrazione culturale a Selinunte: il nuovo profilo della polis nell'iscrizione della vittoria», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra*, vol. I, Pisa 2006, p. 143-180.
- Antonetti, C., Lévêque, P., «Au carrefour de la Mégaride. Devins et oracles», *Kernos* 3, 1990, p. 197-209 (= **Antonetti-Lévêque, Devins**).
- Aratowski, B., «Notes on Salamis», in *Studies presented to D. M. Robinson*, II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 789-796.
- Arbesmann, P., s.v. «Megareus», *RE* XV, 1932, col. 215-217.
- Arena, R., «Di una defixio selinuntina», *PP* 41, 1986, p. 114-119.

- Arena, R. (éd.), *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia. Vol. V: Iscrizioni di Taranto, Locri Epizefiri, Velia e Siracusa*, Alessandria 1998.
- Arena, R., «Interferenze linguistiche e grafiche nell'epigrafia greca di Sicilia», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 47-51.
- Arias, P.E., «La civiltà italo-siceliota», in *Popoli e civiltà dell'Italia antica*, II, B. d'Agostino et al. (éds.), Roma 1974, p. 95-176.
- Arnold-Biucchi, C., «The Beginnings of Coinage in the West: Archaic Selinus», in *Flori-legium Numismatica. Studia in honorem U. Westermark edita*, Stockholm 1992, p. 13-19.
- Arnold-Biucchi, C., «Litras en argent contremarquées en Sicile et les fractions de Sélinonte», in *Pour Denyse. Divertissements numismatiques*, S. Mani Hurter et C. Arnold-Biucchi (éds.), Berne 2000, p. 13-17.
- Arnold-Biucchi, C., Beer Tobey, L., Waggoner, N.M., «A Greek Archaic Silver Hoard from Selinus», *ANSMN* 33, 1988, p. 1-35.
- Asal, R., «İstanbul'un ticareti ve Theodosius Limanı», in *Gün Işığında İstanbul'un 8000 Yılı-Marmaray, Metro, Sultanahmet Kazıları*, İstanbul 2007, p. 180-189.
- Asheri, D., «Supplementi coloniarî e condizione giuridica della terra nel mondo greco», *RSA* 1, 1971, p. 77-91.
- Asheri, D., «Über die Frühgeschichte von Herakleia Pontike», in *Forschungen an der Nordküste Kleinasien*, I, F.K. Dörner (éd.), Wien 1972, p. 9-34 (= **Asheri, Herakleia**).
- Asheri, D., «Rimpatrio di esuli a Selinunte», *ASNP* serie iii, 9, 2, 1977, p. 479-497.
- Asheri, D., «Tyrannie et mariage forcé. Essai d'histoire sociale grecque», *Annales (HSS)* 32, 1, 1977, p. 21-48.
- Asheri, D., «On the «Holy Family» of Astakos», in *Studien zur Religion und Kultur Kleinasien. Festschrift für Friedrich Karl Dörner zum 65. Geburtstag am 28. Februar 1976*, I, Leiden 1978, p. 93-98 (= **Asheri, Astakos**).
- Asheri, D., *Compte rendu de Mégara I*, *Athenaeum* N.S. 56, 1978, p. 399-402.
- Asheri, D., «La colonizzazione greca», in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Napoli 1980, p. 89-142 (= **Asheri, La colon. gr.**).
- Asheri, D., «Agrigento libera: rivolgimenti interni e problemi costituzionali, ca. 471-446», in *Agrigento e la Sicilia greca. Atti della settimana di studio (Agrigento, 2-8 maggio 1988)*, L. Braccesi et E. de Miro (éds.), Roma 1992, p. 95-111.
- Atenstädt, F., «Apollodoros κατάλογος νεῶν bei Strabon», *Philologus* 95, 1943, p. 55-78.
- Atkinson, K.M.T., «Two Tomb-Groups from Selinus», *PBSR* 14, 1938, p. 115-136.
- Austin, M., s.v. «Naukratis», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 1238-1240.
- Avgerinou, P., «Μέγαρα», *AD* 56-59, 2001-2004 (2010), B', p. 291-304.
- Avram, A., «Bemerkungen zu den Mariandynern von Herakleia am Pontos», *StudClas* 22, 1984, p. 19-28 (= **Avram, Mariandyner**).
- Avram, A., «Untersuchungen zur Geschichte des Territoriums von Kallatis in griechischer Zeit», *Dacia* N.S. 35, 1991, p. 103-137 (= **Avram, Gesch. des Territ. von Kallatis**).
- Avram, A., «Zur Verfassung von Kallatis in hellenistischer Zeit», *Il Mar Nero* 1, 1994, p. 167-177 (= **Avram, Zur Verfassung von Kallatis**).

- Avram, A., «Les cités grecques de la côte Ouest du Pont-Euxin», in *Introduction to an Inventory of Poleis*, Acts of the Copenhagen Polis Centre 3, M.H. Hansen (éd.), Copenhagen 1996, p. 288-316 (= **Avram, Cités gr.**).
- Avram, A., «Modes de contacts entre Grecs et Gètes à Histria à l'époque archaïque», in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 241-251.
- Avram, A., «Les calendriers de Mégare et de ses colonies pontiques», in *Religions du Pont-Euxin. Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 25-31.
- Avram, A., «Les territoires d'Istros et de Callatis», in *Problemi della «chora» coloniale dall'Occidente al Mar Nero. Atti del quarantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 29 settembre-3 ottobre 2000)*, Taranto 2001, p. 593-633 (= **Avram, Les territoires d'Istros et de Callatis**).
- Avram, A., «Sur la date de la divinisation de Ptolémée II Philadelphie à Byzance», in *Orbis antiquus. Studia in honorem Ioannis Pisonis*, L. Ruscú et al. (éds.), Cluj-Napoca 2004, p. 828-833 (= **Avram, Divinisation de Ptolémée**).
- Avram, A., s.v. «Astakos», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 977-978 (= **Avram, Astakos**).
- Avram, A., s.v. «Kalchedon», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 979-981 (= **Avram, Kalchedon**).
- Avram, A., s.v. «Kyzikos», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 983-986.
- Avram, A., s.v. «Olbia», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 990 (= **Avram, Olbia**).
- Avram, A., «Antiochos II Théos, Ptolémée II Philadelphie et la mer Noire», *CRAI*, 2003 (2005), 3, p. 1181-1213.
- Avram, A., «Héraclée du Pont et ses colonies pontiques. Antécédents milésiens (?) et empreinte mégarienne», in *Colonie di colonie. Le fondazioni sub-coloniali greche tra colonizzazione e colonialismo. Atti del Convegno Internazionale (Lecce, 22-24 giugno 2006)*, M. Lombardo et F. Frisone (éds.), Galatina 2009, p. 209-227 (= **Avram, Héraclée et ses colonies**).
- Avram, A., «Indigenous Names in Heraclea Pontica», in *Personal Names in Ancient Anatolia*, PBA 191, R. Parker (éd.), Oxford 2013, p. 51-62.
- Avram, A., Bărbulescu, M., «Inscriptions inédites de Callatis dans les collections du Musée d'histoire et d'archéologie de Constantza», *Pontica* 25, 1992, p. 167-205 (en roumain).
- Avram, A., Hind, J., Tsetskhladze, G., s.v. «Herakleia», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 955-958.
- Avram, A., Hind, J., Tsetskhladze, G., s.v. «Mesambria», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 934-935.
- Avram, A., Jones, C.P., «An Actor from Byzantium in a New Epigram from Tomis», *ZPE* 178, 2011, p. 126-134.
- Avram, A., Lefèvre, F., «Les cultes de Callatis et l'oracle de Delphes», *REG* 108, 1995, p. 7-23.
- Aymard, A., «Recherches sur les secrétaires des Confédérations aitolienne et achaïenne», in *Mélanges offerts à Nicolae Iorga*, Paris 1933, p. 71-108.

- Aymard, A., *Les Assemblées de la Confédération achaienne. Étude critique d'institutions et d'histoire*, Bordeaux 1938 (= **Aymard, Assemblées**).
- Aymard, A., *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaienne (198-189 avant J.-C.)*, Bordeaux 1938.
- Babelon, E., *Mélanges numismatiques*, vol. 1-4, Paris 1892-1912.
- Babelon, E., *Traité des monnaies grecques et romaines*, II 1, Paris 1907.
- Bakaoukas, M., «Solon's Forgotten Genealogy», *ElectronAnt* 6, 1, 2001-2002, non paginé (<<http://scholar.lib.vt.edu/ejournals/EIAnt/V6N1/bakaoukas.html>>).
- Balabanov, P., «Trois inscriptions du littoral sud-est de la mer Noire», in *Studia in honorem Georgii Mihailov*, Sofia 1985, p. 37-40.
- Barends, D., *Lexicon Aeneium. A Lexicon and Index to Aeneas Tacticus' Military Manual <On the Defence of Fortified Positions>*, Assen 1955.
- Batino, S., «Οἱ ἐκ τῶν ἐπτὰ φυλῶν εἰ οἱ ἀπὸ Σονίο. Ruolo di un *genos* nella definizione degli spazi sacri nella città e nel suo territorio», *ASAA* 81, serie iii, 3, 1, 2003 (2004), p. 83-152.
- Baumann, H., *Pflanzenbilder auf griechischen Münzen*, München 2000.
- Baziotopoulou-Valavani, E., «Μεγαρίδα», in *Αρχαιολογία Εύβοια και Στερεά Ελλάδα*, A. G. Vlachopoulos (éd.), Athènes 2008, p. 206-211.
- Baziotopoulou-Valavani, E., *Μεγαρίς: τόποι, μνημεία, διαδρομές*, Athènes 2008.
- Baziotopoulou-Valavani, E., «Μεγαρίδα», *AD* 55, 2000 (2009), B', p. 91-93.
- Beattie, A. J., «Nisaea und Minoa», *RhM* 103, 1960, p. 21-43.
- Beaujeu, J., *La religion romaine à l'apogée de l'empire. I, La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris 1955.
- Bechtel, F., *Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit*, Halle 1917 (réimpr. Hildesheim et al., 1982; = **Bechtel, Hist. Personennamen**).
- Bejor, G., «Ricerche di topografia e di archeologia romana nella Sicilia sud-occidentale», *ASNP* serie iii, 5, 2, 1975, p. 1275-1303.
- Bejor, G., «Problemi di localizzazione di culti a Selinunte», *ASNP* serie iii, 7, 2, 1977, p. 439-457.
- Beloch, K. J., *Griechische Geschichte*², I, 1-IV, 2, Strasbourg, puis Berlin-Leipzig 1912-1927 (= **Beloch, Gr. Gesch.**²).
- Bengston, H., «Neues zur Geschichte des Hellenismus in Thrakien und in der Dobrudscha», *Historia* 11, 1962, p. 18-28.
- Bengston, H., *Griechische Geschichte: von den Anfängen bis in die römische Kaiserzeit, 5. durchgesehene und ergänzte Auflage*, München 1977.
- Bérard, C., «Récupérer la mort du prince : héroïsation et formation de la cité», in *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, G. Gnoli et J.-P. Vernant (éds.), Cambridge-Paris 1982, p. 89-105.
- Bérard, C., «Urbanisation à Mégara Nisaea et l'urbanisme à Mégara Hyblaea», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 634-640.
- Bérard, J., *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité*, Paris 1957 (= **Bérard, Colonisation**).
- Bérard, J., *L'expansion et la colonisation grecques jusqu'aux guerres médiques*, Paris 1960.
- Berger, A., *Untersuchungen zu den Patria Konstantinopoleos*, Bonn 1988.

- Berger, A., «Zur Topographie der Ufergegend am Goldenen Horn in der byzantinischen Zeit», *MDAI(I)* 45, 1995, p. 149-165.
- Berger, S., «Great and Small Poleis in Sicily: Syracuse and Leontinoi», *Historia* 40, 1991, p. 129-142.
- Berger, S., *Revolution and Society in Greek Sicily and Southern Italy*, Historia Einzelschriften 71, Stuttgart 1992.
- Bernabò Brea, L., «Il crepuscolo del re Hyblon», *PP* 23, 1968, p. 161-186 (= **Bernabò Brea, *Re Hyblon***).
- Bernabò Brea, L., «Pantalica», in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Napoli 1973, p. 53-54.
- Bernabò Brea, L., «Punta Castelluzzo», in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (eds), Napoli 1973, p. 55-56.
- Bernabò Brea, L., «Che cosa conosciamo dei centri indigeni della Sicilia che hanno coniato moneta prima dell'età di Timoleonte», in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia*, *AiIN*, Suppl. 20, Roma 1975, p. 3-51.
- Bernier, M.-A., *Études topographiques sur les ports de la Mégaride antique*, thèse de maîtrise présentée à l'École des Études Supérieures de l'Université d'Ottawa, Ottawa 1990 (= **Bernier, *Ports de la Mégaride***).
- Bernstein, F., *Konflikt und Migration. Studien zu griechischen Fluchtbewegungen im Zeitalter der sogenannten Großen Kolonisation*, St. Katharinen 2004.
- Berve, H., *Die Tyrannis bei den Griechen*, II, Darmstadt 1967.
- Bettalli, M., «Note sulla produzione tessile ad Atene in età classica», *Opus* 1, 1982, p. 261-278.
- Bettarini, L., «Un falso in κοινά: il decreto di Bisanzio in Demosth. *De corona* 90 sg.», *RFIC* 130, 2002, p. 406-429.
- Bettarini, L., «Una nuova *defixio* di Selinunte?», *ZPE* 151, 2005, p. 253-258.
- Bettarini, L., *Corpus delle defixiones di Selinunte. Edizione e commento*, Alessandria 2005 (= **Bettarini, *Defixiones***).
- Bianchetti, S., *Falaride e Pseudofalaride: storia e leggenda*, Roma 1987.
- Bilabel, F., *Die ionische Kolonisation. Untersuchungen über die Gründungen der Ionier, deren staatliche und kultische Organisation und Beziehungen zu den Mutterstädten*, *Philologus*, Suppl. 14, 1, Leipzig 1920.
- Bittner, A., *Gesellschaft und Wirtschaft in Herakleia Pontike. Eine Polis zwischen Tyrannis und Selbstverwaltung*, Bonn 1998 (= **Bittner, *Herakleia***).
- Blackman, D. J., «The Harbour at Perachora», *ABSA* 61, 1966, p. 192-194.
- Blakeway, A., «Prolegomena to the Study of Greek Commerce with Italy, Sicily and France in the Eighth and Seventh Centuries B.C.», *ABSA* 33, 1932-1933, p. 170-208.
- Blandin, B., *Les pratiques funéraires d'époque géométrique à Érétie. Espace des vivants, demeures des morts*, Eretria. Fouilles et recherches XVII, Gollion 2007.
- Blümel, W. (éd.), *Die Inschriften von Iasos*, vol. I, Bonn 1985.
- Blümner, H., s.v. «Kupfer», *RE* XI, 1922, col. 2194-2200.
- Boardman, J., *The Greeks Overseas: their Early Colonies and Trade*³, London 1988 (= **Boardman, *Gr. Overseas***³).

- Boardman, J., *Early Greek Vase Painting, 11th-6th Centuries B. C. : A Handbook*, London 1998.
- Boardman, J., Schweizer, F., «Clay Analysis of Archaic Greek Pottery», *ABSA* 68, 1973, p. 268-283.
- Boatwright, M. T., *Hadrian and the Cities of the Roman Empire*, Princeton-Oxford 2003.
- Bodson, L., *Ἱερὰ ζῷα. Contribution à l'étude de la place de l'animal dans la religion grecque ancienne*, Bruxelles 1978.
- Boehringer, C., «Der Beitrag der Numismatik zur Kenntnis Siziliens im VI. Jahrhundert v. Chr.», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 103-131.
- Bohringer, F., «Cultes d'athlètes en Grèce classique: propos politiques, discours mythiques», *REA* 81, 1979, p. 5-18.
- Bohringer, F., «Mégare. Traditions mythiques, espace sacré et naissance de la cité», *AC* 69, 1980, p. 6-22 (= **Bohringer, Mégare**).
- Bojadziev, D., «Un cas de contact entre la langue thrace et la langue grecque», in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 182-185.
- Bölte, F., Weicker, G., «Nisaia und Minoa», *MDAI(A)* 29, 1904, p. 79-100.
- Bommelaer, J.-F., *Guide de Delphes. Le site*, Athènes-Paris 1991.
- Bonacasa, N., *Compte rendu de Mégara 1*, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 223-227.
- Bonnechere, P., «Oracles et grande politique en Grèce ancienne. Le cas de l'orgas sacrée et de la consultation de Delphes en 352/351 avant J.-C. (1^{re} partie)», *Métis N. S.* 10, 2012, p. 261-286.
- Boriskovskaja, S., «On Trade Connections between the Greek Cities of the Northern Black Sea Coast and Corinth in the Archaic Period», *WissZ Rostock* 16, 7-8, 1967, p. 425-429.
- Boshnakov, K., «Strabo VII 6, 1», *Thracia Pontica* V, 1994, p. 87-94.
- Boshnakov, K., *Die Thraker südlich vom Balkan in den Geographica Strabos. Quellenkritische Untersuchungen*, Stuttgart 2003.
- Bosnakis, D., Hallof, K., «Alte und neue Inschriften aus Kos I», *Chiron* 33, 2003, p. 203-262.
- Boulay, T., «La mémoire des faits d'armes dans les cités d'Asie Mineure à l'époque hellénistique: un polyandron à Milet et Lichas fils d'Hermophantos», in *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen*, J.-C. Couvenhes et al. (éds.), Bordeaux 2011, p. 213-225.
- Bouvier, D., *Le sceptre et la lyre. L'Iliade ou les héros de la mémoire*, Grenoble 2002.
- Braccesi, L., «Trattazione storica», in *La Sicilia antica*, I, 1, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Napoli 1980, p. 53-86.
- Braccesi, L., «Appunti su katoikizein in Tucidide VI, 3, 5», *Kokalos* 41, 1995, p. 339-344.
- Braccesi, L., «Cronologia e fondazioni coloniali, 1 (Pentatlo, gli Cnidi e la fondazione di Lipari)», in *Hesperia*, 7: studi sulla grecità di Occidente, L. Braccesi (éd.), Roma 1996, p. 33-36.
- Braccesi, L., *L'enigma Dorieo*, *Hesperia*, 11: studi sulla grecità di Occidente, Roma 1999.
- Braccesi, L., Millino, G., *La Sicilia greca*, Roma 2000.
- Bradeen, D. W., «The Fifth-Century Archon List», *Hesperia* 32, 1963, p. 187-208.

- Braund, D., «Reflections on Eumelus' Black Sea Regions», in *Pont-Euxin et polis. Polis hellenis et polis barbaron. Actes du X^e Symposium de Vani, 23-26 septembre 2002. Hommage à Otar Lodkinapidzé et Pierre Lévêque*, D. Kacharava et al. (éds.), Be-sançon 2005, p. 99-112.
- Bredow, I. von, «Karer im Pontos?», in *Alte Geschichte: Wege – Einsichten – Horizonte, Festschrift für E. Olshausen*, Hildesheim 1998, p. 1-6.
- Breitholtz, L., *Die dorische Farce im griechischen Mutterland vor dem 5. Jahrhundert. Hypothese oder Realität?*, Upsala 1960.
- Brélaz, C., *La sécurité publique en Asie Mineure sous le Principat (I^{er}-III^e s. ap. J.-C.). Institutions municipales et institutions impériales dans l'Orient romain*, Bâle 2005.
- Brelich, A., «Theseus e i suoi avversari», *SMSR* 27, 1956, p. 135-141.
- Brelich, A., *Guerre, agoni e culti nella Grecia arcaica*, Bonn 1961.
- Brelich, A., *Gli eroi greci. Un problema storico-religioso*, Roma 1978.
- Bremen, R. van, *The Limits of Participation. Women and Civic Life in the Greek East in the Hellenistic and Roman Periods*, Amsterdam 1996.
- Bremmer, J. N., «The Sacrifice of Pregnant Animals», in *Greek Sacrificial Ritual, Olympian and Chthonian. Proceedings of the Sixth International Seminar on Ancient Greek Cult, organized by the Department of Classical Archaeology and Ancient History (Göteborg University, 25-27 April 1997)*, R. Hägg et B. Alroth (éds.), Stockholm 2005, p. 155-165.
- Bresson, A., «Rhodes, l'Hellénion et le statut de Naucratis (VI^e-IV^e siècle a. C.)», *DHA* 6, 1980, p. 291-349 (= *La cité marchande*, Paris 2000, p. 13-63).
- Bresson, A., «Sur une inscription de Mesembria (*IGBulg*, I², 335 septies)», in *Tarih Boyunca Karadeniz Kongresi Bildirileri – Congrès International sur la mer Noire (1-3 Juin 1988)*, Samsun 1990, p. 501-504.
- Bresson, A., «L'attentat d'Hiéron et le commerce grec», in *Les échanges dans l'Antiquité: le rôle de l'État*, Entretiens d'archéologie et d'histoire 1, P. Briant (éd.), Saint-Bertrand-de-Comminges 1994, p. 47-68 (= *La cité marchande*, Paris 2000, p. 131-149).
- Bresson, A., «Greek Epigraphy and Ancient Economics», in *Epigraphy and Historical Sciences*, J. Davies et J. Wilkes (éds.), Oxford 2012, p. 223-247.
- Bricault, L., *Recueil des inscriptions concernant les cultes isiaques*, vol. I-III, Paris 2005.
- Bringmann, K., Steuben, H. von, (éds.), *Schenkungen hellenistischer Herrscher an griechische Städte und Heiligtümer, Teil I: Zeugnisse und Kommentare*, Berlin 1995.
- Brodersen, K., «Männer, Frauen und Kinder in Großgriechenland: Quellen und Modelle zur frühen Siedler-Identität», *Mnemosyne* 47, 1994, p. 47-63.
- Broise, H., Gras, M., Tréziny, H., «Mégara Hyblaea: bilan des fouilles récentes sur le plateau sud (1977-1982)», *MEFRA* 95, 1983, p. 647-650 (= **Broise, Gras, Tréziny, Bilan des fouilles**).
- Brugnone, A., «Epigrafia greca», *Kokalos* 34-35, 1988-1989, p. 336-362.
- Brugnone, A., «Gli alfabeti arcaici delle *poleis* sicilote e l'introduzione dell'alfabeto milesio», *ANSP serie iii*, 25, 1995, p. 1297-1327 (= **Brugnone, Alfabeti arcaici**).
- Brugnone, A., «Una lamineta iscritta da Selinunte», *SicArch* XXX, 93-95, 1997, p. 121-130.
- Brugnone, A., «*Nomima chalkidika*. Una laminetta iscritta da Himera», in *Quarte giornate internazionali di studi sull'area elima (Erice, 1-4 dicembre 2000)*. Atti, vol. I, Pisa 2003, p. 77-89.

- Brugnone, A., «Note epigrafiche selinuntine», *Thalassa* 3, 2006 (2007), p. 45-123 (= **Brugnone, Note epigrafiche**).
- Brugnone, A., «A proposito di un'epigrafe sepolcrale da Selinunte», *MEFRA* 120, 2008, p. 21-28.
- Buck, C.D., *The Greek Dialects. Grammar, Selected Inscriptions, Glossary*, Chicago-London 1955.
- Buck, R.J., *A History of Boeotia*, Edmonton 1979.
- Bultrighini, I., «Dorykleion, Dorykleioi e Dorieis», *RCCM* 53, 1, 2011, p. 99-106.
- Bürchner, L., s.v. «Chalkitis» 2, *RE* III, 1899, col. 2093.
- Bürchner, L., s.v. «Kynosura» 1, *RE* XII, 1925, col. 36.
- Bürgel, H., *Die pylaëisch-delphische Amphiktyonie*, München 1877.
- Burn, A.R., «Greek Sea Power, 776-540 B. C., and the «Carian» Entry in the Eusebian Thalsocracy-List», *JHS* 47, 1927, p. 165-177 (= **Burn, Gr. Sea Power**).
- Burn, A.R., «The So-called «Trade-Leagues» in Early Greek History and the Lelantine War», *JHS* 49, 1929, p. 14-37.
- Burn, A.R., «Dates in Early Greek History», *JHS* 55, 1935, p. 130-146.
- Burn, A.R., *The Lyric Age of Greece*, London 1960 (= **Burn, Lyric Age**).
- Burnof, E., «Nisée et Minoa», *CRAI*, 1875, 3, p. 209-221.
- Bursian, K., *Geographie von Griechenland*, vol. I-II, Leipzig 1862 (réimpr. Hildesheim 1977; = **Bursian, Geographie**).
- Burstein, S.M., *Outpost of Hellenism. The Emergence of Heraclea on the Black Sea*, Berkeley-Los Angeles-London 1976 (= **Burstein, Heraclea**).
- Busolt, G., *Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeroneia*, I-IV, Gotha 1893-1904 (= **Busolt, Gr. Gesch.**).
- Busolt, G., *Griechische Staatskunde*, vol. I-II (vol. II, bearbeitet von H. Swoboda), München 1920-1926 (= **Busolt, Staatskunde**).
- Calame, C., «Spartan Genealogies: the Mythological Representation of a Spatial Organisation», in *Interpretation of Greek Mythology*, J. Bremmer (éd.), London-Sydney 1987, p. 153-186.
- Calame, C., *Thésée et l'imaginaire athénien. Légende et culte en Grèce antique*², Lausanne 1996 (= **Calame, Thésée**²).
- Calame, C., *Mythe et histoire dans l'Antiquité grecque. La création symbolique d'une colonie*², Paris 2011.
- Calderone, S., «Problemi storici relative alle «Apoikiai» siceliote in età protoarcaica», in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 11-20.
- Camassa, G., «Calcante, la cecità dei Calcedoni e il destino dell'eroe del bronzo miceneo», *ASNP* serie iii, 10, 1, 1980, p. 25-69.
- Camassa, G., «La *lex sacra* di Selinunte», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP* serie iv, Quaderni 1, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 141-148.
- Camia, F., *Theoi Sebastoi. Il culto degli imperatori romani in Grecia (Provincia Achaia) nel secondo secolo D.C.*, MEAETHMATA 65, Atene 2011.
- Camp II, J. McK., «A Drought in the Late Eighth Century B.C.», *Hesperia* 48, 1979, p. 397-411.

- Canzanella, M. G. *et al.*, «Entella. Relazione preliminare della campagna di scavo 1988», *ASNP* serie iii, 20, 1, 1990, p. 429-552.
- Carlier, P., *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg 1984 (= **Carlier, Royauté**).
- Carlier, P., «Les basileis homériques sont-ils des rois?», *Ktèma* 21, 1996, p. 5-21.
- Carrière, J., *Theognis de Mégare. Étude sur le Recueil élégiaque attribué à ce poète*, thèse de doctorat, Université de Paris, Paris 1948.
- Carry, M., *Compte rendu de Hanell, Megarische Studien*, *JHS* 55, 1935, p. 96.
- Casevitz, M., *Le vocabulaire de la colonisation en grec ancien*, Paris 1995 (= **Casevitz, Vocabulaire**).
- Castellana, G., s.v. «Montagnoli», in *BTCGI* X, 1992, p. 235-236.
- Castellana, G., «Nuovi dati sull'insediamento di Montagnoli presso Menfi», in *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina-Erice-Contessa-Entellina, 23-26 ottobre 1997)*. *Atti*, vol. I, S. de Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 263-271.
- Cauer, F., *Parteien und Politiker in Megara und Athen. Studien zur Geschichte Griechenlands im Zeitalter der Tyrannis*, Stuttgart 1890.
- Cébeillac-Gervasoni, M., «Les nécropoles de Mégara Hyblaea», *Kokalos* 21, 1975, p. 3-36.
- Chamoux, F., *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris 1953.
- Chamoux, F., «Coroibos à Mégare», in *Hommage à Lucien Lerat*, H. Walter (éd.), Paris 1984, p. 181-187.
- Chamoux, F., «Les épigrammes dans Pausanias», in *Éditer, traduire, commenter Pausanias en l'an 2000. Actes du colloque de Neuchâtel et de Fribourg (18-22 septembre 1998)*, D. Knoepfler et M. Piérart (éds.), Genève 2001, p. 79-91.
- Chandezon, C., *L'élevage en Grèce (fin V^e-fin I^{er} s.a.C.). L'apport des sources épigraphiques*, Bordeaux 2003.
- Chantraine, P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris 1968 (= **Chantraine, DELG**).
- Chiekova, D., *Cultes et vie religieuse des cités grecques du Pont Gauche (VII^e-I^{er} siècle avant J.-C.)*, Berne 2008 (= **Chiekova, Cultes**).
- Choremi, E.-L., «Προξενικό ψήφισμα Μεγάρων», in *Ελληνική και Ρωμαϊκή. Γλυπτική από τις συλλογές του Μουσείου Μπενάκη*, S. Vlizos (éd.), Athènes 2004, p. 211-213.
- Christien-Trégaro, J., «Les Péloponnésiens et la mer Noire», in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 141-150.
- Clinton, K., *Eleusis. The Inscription on Stone. Documents of the Sanctuary of the Two Goddesses and Public Documents of the Deme*, vol. I-II, Athens 2005-2008.
- Cobb-Stevens, V., «Opposites, Reversals and Ambiguities: the Unsettled World of Theognis», in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T.J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 159-175.
- Cobb-Stevens, V. *et al.*, «Introduction», in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 1-8.
- Coldstream, J.N., *Greek Geometric Pottery*, London 1968 (= **Coldstream, Gr. Geom. Pot.**).
- Coldstream, J.N., *Geometric Greece*², London-New York 2003 (= **Coldstream, Geom. Gr.²**).

- Collin Bouffier, S., «Sélinonte à la frontière punique», *Dossiers d'Archéologie* 225, 1997, p. 46-56.
- Compernelle, R. van, «La fondation de Naxos et les sources littéraires. Contribution à l'histoire de la colonisation grecque», *BIBR* 26, 1950, p. 163-185.
- Compernelle, R. van, «La date de fondation de Sélinonte (circa 650 avant notre ère)», *BIBR* 27, 1952, p. 317-356 (= **Van Compernelle, La fond. de Sélinonte**).
- Compernelle, R. van, «À propos des dates de fondation de Sélinonte et de Syracuse», *BIBR* 28, 1953, p. 165-200 (= **Van Compernelle, La fond. de Sélinonte et de Syracuse**).
- Compernelle, R. van, «À propos des dates de fondation de Syracuse, de Mégara Hyblaea et de Sélinonte», *BIBR* 24, 1955, p. 215-240.
- Compernelle, R. van, «Les dates de fondation des colonies siciliotes. À propos d'un article récent», *AC* 25, 1956, p. 100-105.
- Compernelle, R. van, *Étude de chronologie et d'historiographie siciliotes. Recherches sur le système chronologique des sources de Thucydide concernant la fondation des colonies siciliotes*, Bruxelles-Rome 1959 (= **Van Compernelle, Ét. de chronologie**).
- Compernelle, R. van, «Syracuse, colonie d'Argos?», *Kokalos* 12, 1966, p. 75-101.
- Compernelle, R. van, «La Sicilia e la Grecia arcaica fino alle fine del VI secolo: l'apporto delle fonti letterarie», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 23-53.
- Compernelle, R. van, «Segesta e gli Elimi, quarant'anni dopo», in *Gli Elimi e l'area elima fino all'inizio della prima guerra punica. Atti del seminario di studi (Palermo-Contessa Entellina, 25-28 maggio 1989)*, G. Nenci et al. (éds.), Palermo 1990, p. 73-98.
- Compernelle, R. van, «Lo stanziamento di apoikoi greci presso Capo Zefirio (Capo Bruzzano) nell'ultimo terzo dell'VIII secolo a.C.», *ASNP* serie iii, 22, 3, 1992, p. 761-780 (= **Van Compernelle, Capo Zefirio**).
- Consolo Langher, S. N., «Gli Elimi tra Greci e Cartaginesi nella storia della Sicilia occidentale e nei trattati interstatali tra VI e IV sec. a.C.», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a.C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra*, vol. I, Pisa 2006, p. 191-212.
- Costanzi, M., «Les colonies de deuxième degré de l'Italie du Sud et de Sicile: une analyse lexicographique», *Ancient West & East* 9, 2010, p. 87-107.
- Cook, A. B., *Zeus. A Study in Ancient Religion*, vol. I-III, Cambridge 1914-1940.
- Cook, R. M., «Ionian and Greece in the Eighth and Seventh Century B. C.», *JHS* 66, 1946, p. 67-98 (= **Cook, Ionian and Greece**).
- Corbetta, C., «Il conflitto del VI secolo a.C. fra Corinto e Megara», *RIL* 112, 1998, p. 299-304.
- Cordano, F., *Antiche fondazioni greche. Sicilia e Italia meridionale*, Palermo 1986.
- Cordano, F., «Considerazioni sull'uso greco del terzo nome in Sicilia», in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 settembre 1994). Atti*, Pisa-Gibellina 1997, p. 401-413.
- Cordano, F., «Le istituzioni delle città greche di Sicilia nelle fonti epigrafiche», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP* serie iv, Quaderni 1, M. I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 148-158 (= **Cordano, Istituzioni**).
- Cordano, F., «Le donne di Mesambria», in *Heros Hephaistos. Studia in honorem Liubae Ogenova-Marinova*, T. Stoyanov et al. (éds.), Veliko Tŕrnovo 2005, p. 42-44.

- Cordano, F., « Alcune caratteristiche delle colonie megaresi », in *Argumenta Antiquitatis*, G. Zanetto et M. Ornaghi (éd.), Milano 2009, p. 3-9.
- Corsten, T., « Neue Denkmäler aus Bithynien », *EA* 17, 1991, p. 79-100.
- Corsten, T., *Vom Stamm zum Bund. Gründung und territoriale Organisation griechischer Bundesstaaten*, München 1999 (= **Corsten, Vom Stamm zum Bund**).
- Corsten, T., « The Role and Status of the Indigenous Population in Bithynia », in *Rome and the Black Sea Region. Domination, Romanisation, Resistance*, Black Sea Studies 5, T. Bekker-Nielsen (éd.), Aarhus 2006, p. 85-92.
- Courbin, P., *La céramique géométrique de l'Argolide*, Paris 1966.
- Crow, J., Turner, S., « Silivri and the Thracian Hinterland of Istanbul: An Historical Landscape », *AS* 59, 2009, p. 167-181.
- Curbera, J., « Onomastics and River-Gods in Sicily », *Philologus* 142, 1998, p. 52-60.
- Curbera, J., « Defixiones », in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 1, M. I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 159-186.
- Curtius, E., Kaupert, J. (éd.), *Karten von Attika. Text. Heft VII-VIII*, Berlin 1895.
- Curty, O., *Les parentés légendaires entre cités grecques. Catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme συγγένεια et analyse critique*, Genève 1995.
- Curty, O., « Un usage fort controversé: la parenté dans le langage diplomatique de l'époque hellénistique », *AncSoc* 35, 2005, p. 101-117.
- Cusumano, N., « Zeus Meilichios », *ΜΥΘΟΣ* 3, 1991, p. 19-47.
- Cusumano, N., *Una terra splendida et facile da possedere. I Greci e la Sicilia*, Roma 1994.
- Cusumano, N., « Il massacro dei Selinuntini nel 409: alcune osservazioni », in *Atti del V Congresso Internazionale di Studi Fenici e Punici (Marsala-Palermo, 2-8 ottobre 2000)*, A. Spanò Giammellaro (éd.), Palermo 2005, p. 823-828.
- Cusumano, N., « Polivalenze funzionali e figurative. Osservazioni su Zeus Meilichios », *Mètis* N.S. 4, 2006, p. 165-192.
- D'Agostino, B., *Compte rendu de Mégara 2*, *ArchClass* 17, 1, 1965, p. 159-167.
- D'Agostino, B., « Osservazioni a proposito della guerra lelantina », *DdA* 1, 1967, p. 20-37.
- D'Ercole, M. C., *Histoires méditerranéennes. Aspects de la colonisation grecque de l'Occident à la mer Noire (VIII^e-IV^e siècles av. J.-C.)*, Paris 2012 (= **D'Ercole, Colonisation grecque**).
- Dagron, G., *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974 (= **Dagron, Naissance d'une capitale**).
- Dagron, G., *Constantinople imaginaire. Études sur le recueil des Patria*, Paris 1984 (= **Dagron, Recueil des Patria**).
- Dana, M., « Lettres grecques dialectales nord-pontiques (sauf IGDOP 23-26) », *REA* 109, 2007, p. 67-97.
- Dana, M., *Culture et mobilité dans le Pont-Euxin*, Bordeaux 2011 (= **Dana, Culture**).
- Dana, M., « Entre Crimée et Bosphore: d'une Parthenos à l'autre », *Mètis* N.S. 10, 2012, p. 289-308.
- Dana, M., « Byzance hellénistique et impériale: un centre culturel avant Constantinople? », in *The Bosphorus: Gateway between the Ancient West and East (1st Millennium BC-5th Century AD). Proceedings of the Fourth International Congress on Black*

- Sea Antiquities Istanbul, 14th-18th September 2009*, BAR International Series 2517, G. Tsetskhladze et al. (éds.), Oxford 2013, p. 29-38 (= **Dana, Byzance**).
- Dana, M., Dana, D., «Histoires locales dans le Pont-Euxin Ouest et Nord. Identité grecque et construction du passé», *Il Mar Nero* 5, 2001-2003 (2006), p. 91-111.
- Dandamaev, M. A., *A Political History of the Achaemenid Empire*, Leiden 1989.
- Danner, P., «Die Gründung von Selinunt», *GB* 21, 1995, p. 7-27 (= **Danner, Selinunt**).
- Danner, P., «Das Gründungsdatum von Megara Hyblaea», *Römische historische Mitteilungen* 38, 1996, p. 17-34 (= **Danner, Megara**).
- Danner, P., «Megara, Megara Hyblaea and Selinus: the Relationship between the Town Planning of a Mother City, a Colony and a Sub-Colony in the Archaic Period», *ActaHyp* 7, 1997, p. 143-165 (= **Danner, Town Planning**).
- Danov, C., «The Penetration of the Thracians into the Greek Colonies of the Western Shore of the Black Sea», *Klio* 38, 1960, p. 75-80.
- Danov, C. M., s.v. «Pontos Euxeinos», in *RE Suppl.* IX, 1962, col. 866-1175.
- Danov, C. M., *Altthrakien*, Berlin-New York 1976.
- Daux, G., «Notes de lecture», *BCH* 91, 1967, p. 469-482.
- Daux, G., «Notes de lecture», *BCH* 94, 1970, p. 595-623.
- Daux, G., «Notes de lecture», *BCH* 103, 1979, p. 461-475.
- Daverio Rocchi, G., «La hiera orgas e la frontiera attico-megarica», in *Studi di antichità in memoria di C. Gatti*, Quaderni di Acme 9, Milano 1987, p. 97-109.
- Daverio Rocchi, G., *Frontiera e confini nella Grecia antica*, Roma 1988 (= **Daverio Rocchi, Frontiera e confini**).
- Davies, J. K., *Athenian Properted Families 600-300 B. C.*, Oxford 1971.
- Davison, J. A., «Dieuchidas of Megara», *CQ* 53, 1959, p. 216-222.
- De Angelis, F., «The Foundation of Selinous: Overpopulation or Opportunities?», in *The Archaeology of Greek Colonisation. Essays dedicated to Sir John Boardman*, G. Tsetskhladze et F. de Angelis (éds.), Oxford 1994, p. 87-110 (= **De Angelis, Found. of Selinous**).
- De Angelis, F., «Ancient Past, Imperial Present: the British Empire in T.J. Dunbabin's *The Western Greeks*», *Antiquity* 72, 1998, p. 539-549.
- De Angelis, F., «Estimating the Agricultural Base of Greek Sicily», *PBSR* 68, 2000, p. 111-148.
- De Angelis, F., «Trade and Agriculture at Megara Hyblaea», *OJA* 21, 2002, p. 299-310.
- De Angelis, F., «Equations of Culture: the Meeting of Natives and Greeks in Sicily (ca. 750-450 BC)», *Ancient West & East* 2, 1, 2003, p. 19-50.
- De Angelis, F., *Megara Hyblaia and Selinus. The Development of Two Greek City-States in Archaic Sicily*, Oxford 2003 (= **De Angelis, Megara Hyblaia and Selinus**).
- De Angelis, F., «Re-assessing the Earliest Social and Economic Developments in Greek Sicily», *MDAI(R)* 116, 2010, p. 21-53.
- De Bernardin, M., «Per un'analisi della figura di Eracle in Sicilia: dal VII sec. a.C. all'età romana», in *Sicilia occidentale. Studi, rassegne, ricerche*, C. Ampolo (éd.), Pisa 2012, p. 305-312.
- De Fidio, P., «Corinto e l'Occidente tra VIII e VI secolo a.C.», in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 7-11 ottobre 1994)*, Taranto 1995, p. 47-141 (= **De Fidio, Corinto e l'Occidente**).

- De Libero, L., *Die archaische Tyrannis*, Stuttgart 1996.
- De Miro, E., «Agrigento arcaica e la politica di Falaride», *PP* 11, 1956, p. 263-273.
- De Miro, E., «Eraclea Minoa e l'epoca di Timoleonte», *Kokalos* 4, 1958, p. 69-81.
- De Miro, E., «La fondazione di Agrigento e l'ellenizzazione del territorio fra il Salso e il Platani», *Kokalos* 8, 1962, p. 122-152.
- De Miro, E., *L'Antiquarium e la zona archeologica di Eraclea Minoa*, Roma 1965.
- De Miro, E., «Monte Adranone, antico centro di età greca», *Kokalos* 13, 1967, p. 180-185.
- De Miro, E., «Nuovi dati del problema relativo all'ellenizzazione dei centri indigeni della Sicilia centro-occidentale», *BA* 60, 3-4, 1975, p. 123-128.
- De Miro, E., Fiorentini, G., «Attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia centro-meridionale negli anni 1968-1972», *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 228-250.
- De Miro, E., Fiorentini, G., «Relazione sull'attività della Soprintendenza alle Antichità di Agrigento (1972-1976)», *Kokalos* 22-23, 1976-1977, p. 423-456.
- De Miro, E., Fiorentini, G., «Gela nell'VIII e VII secolo a. C.», in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 90-99.
- De Sanctis, G., «Die attische Ansiedlung in Astakos», *Hermes* 29, 1894, p. 479-480 (= **De Sanctis, Astakos**).
- De Sanctis, G., *Ricerche sulla storiografia siceliota*, Palermo 1958.
- De Simone, R., «Riflessioni sull'onomastica punica», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, *ASNP serie iv, Quaderni* 1, M.I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 205-219.
- De Simone, R., «Selinunte punica», in *Selinunte*, V. Tusa (éd.), Roma 2010, p. 181-190.
- De Souza, P., «Towards Thalassocracy? Archaic Greek Naval Developments», in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 271-293.
- De Vido, S., s.v. «Mazara del Vallo», in *BTCGI* IX, 1991, p. 502-508.
- De Vido, S., *Gli Elimi. Storie di contatti e di rappresentazioni*, Pisa 1997 (= **De Vido, Gli Elimi**).
- De Vido, S., «I dinasti dei Siculi. Il caso di Archonides», *Acme* 50, 2, 1997, p. 7-37.
- De Waele, J. A., *Acragas Graeca. Die historische Topographie des griechischen Akragas auf Sizilien*, Den Haag 1971.
- De Wever, J., Van Compernelle, R., «La valeur des termes de «colonisation» chez Thucydide», *AntCl* 36, 1966, p. 461-523 (= **De Wever-Van Compernelle, Colonisation**).
- Debord, P., «Chiliastys», *REA* 86, 1984, p. 201-211 (= *Centre G. Radet, Cahier* No. 3, 1983, p. 17-31; = **Debord, Chiliastys**).
- Debord, P., «Comment devenir le siège d'une capitale impériale: le «parcours» de la Bithynie», *REA* 100, 1-2, 1998, p. 139-165.
- Debord, P., *L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a.C.). Pouvoirs et jeux politiques*, Paris-Bordeaux 1999.
- Debord, P., «Les Mysiens du mythe à l'histoire», in *Origines Gentium*, V. Fromentin et S. Gotteland (éds.), Bordeaux 2001, p. 135-146 (= **Debord, Mysiens**).
- Dehl, C., «Cronologia e diffusione della ceramica corinzia dell'VIII sec. a. C. in Italia», *ArchClass* 35, 1983, p. 186-210.

- Dehl-von Kaenel, C., «Keramik als Handelsware. Zum Vertrieb korinthischer Keramik in das Malophoros Heiligtum in Selinunt», *MBAH* 13, 1994, p. 55-82.
- Dehl-von Kaenel, C., *Die archaische Keramik aus dem Malophoros-Heiligtum in Selinunt. Die korinthischen, lakonischen, ostgriechischen, etruskischen und megarischen Importe sowie die <argivisch-monochrome> und lokale Keramik aus den alten Grabungen*, Berlin 1995 (= **Dehl-von Kaenel, Keramik aus Malophoros**).
- Dehl-von Kaenel, C., «Le importazioni corinzie nel santuario della Malophoros di Selinunte e le strutture della distribuzione della ceramica corinzia in Sicilia e in Magna Grecia», in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 7-11 ottobre 1994)*, Taranto 1995, p. 345-366.
- Delev, P., «Bevölkerung und Siedlungssystem an der bulgarischen Schwarzmeerküste», in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, Xenia 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 9-27.
- Demand, N. H., *Urban Relocation in Archaic and Classical Greece*, Norman-London 1990 (= **Demand, Urban Relocation**).
- Denkar, A., Yağcı, G., Akay, A. B., «Büyük Saray kazısı», in *Gün Işığında İstanbul'un 8000 Yılı-Marmaray, Metro, Sultanahmet Kazıları*, İstanbul 2007, p. 124-163.
- Denoyelle, M., Iozzo, M., *La céramique grecque d'Italie méridionale et de Sicile. Productions locales et apparentées du VIII^e au III^e siècle av. J.-C.*, Paris 2009.
- Descat, R., «Gélon et les emporia de Sicile», *Messana* 13, 1992, p. 5-17.
- Desideri, P., «Studi di storiografia eracleota, I: Promathidas e Nymphis», *SCO* 16, 1967, p. 366-416 (= **Desideri, Storiografia eracleota**).
- Detienne, M., *Crise agraire et attitude religieuse chez Hésiode*, Bruxelles 1963.
- Detienne, M., «Apollon Archégète. Un modèle politique de la territorialisation», in *Tracés de fondation*, M. Detienne (éd.), Louvain-Paris 1998, p. 301-311.
- Detienne, M., *Apollon le couteau à la main*, Paris 1998 (= **Detienne, Apollon**).
- Detschew, D., *Die thrakischen Sprachreste*², Wien 1976 (= **Detschew, Thrak. Sprachreste**²).
- Deubner, L., *Attische Feste*, Berlin 1932.
- Devoto, J. G., «Two Megarian Colonies in Sicily», *AncW* 36, 2005, p. 90-106.
- Dewailly, M., *Histoire du culte dans le sanctuaire de la Malophoros à Sélinonte*, thèse de doctorat, Université de Lille III, Lille 1987 (= **Dewailly, Sanct. de la Malophoros**).
- Dewailly, M., *Les statuettes aux parures du sanctuaire de la Malophoros à Sélinonte. Contexte, typologie et interprétation d'une catégorie d'offrandes*, Cahiers Centre Jean Bérard 17, Naples 1992 (= **Dewailly, Statuettes**).
- Dewailly, M., Parisi-Presicce, C., Tusa, S., «Selinunte, Malophoros: campagne di scavo 1982-1983», in V. Tusa, «L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 574-581.
- Di Noto, C. A., s.v. «Monte Adranone», in *BTCGI* X, 1992, p. 257-265.
- Di Vita, A., «Selinunte fra il 650 ed il 409: un modello urbanistico coloniale», *ASAA* 62, N.S. 46, 1984 (1988), p. 7-68 (= *Da Siracusa a Mozia. Scritti di archeologia siciliana*, Padova 1998, p. 315-363; = **Di Vita, Selinunte**).
- Di Vita, A., «Urbanistica della Sicilia greca», in *I Greci in Occidente*, G. Pugliese Caratelli (éd.), Milano 1996, p. 263-308.

- Di Vita, A., «Siracusa, Camarina, Selinunte: quale frontiera?», in *Confini e frontiera nella grecità d'Occidente. Atti del trentasettesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 3-6 ottobre 1997)*, Taranto 1999, p. 361-379 (= *Da Siracusa a Mozia. Scritti di archeologia siciliana*, Padova 1998, p. 373-379; = **Di Vita, Siracusa, Camarina, Selinunte**).
- Di Vita Gafà, A., «L'urbanistica», in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1986, p. 359-414.
- Diakoumakou, M. S., «Προξενικὸ ψήφισμα τῆς πόλεως τῶν Αἰγιοσθενιτῶν», *Horos* 13, 1999, p. 173-175.
- Dillon, M., *Pilgrims and Pilgrimage in Ancient Greece*, London-New York 1997.
- Dimartino, A., «Omicidio, contaminazione, purificazione: il «caso» della *lex sacra* di Selinunte», *ANSP* 8, 2003 (2006), p. 305-347.
- Dimitrov, K., «Hoard of Hellenistic Bronze Coins from Mesambria Pontica in the Depository of the National Archaeological Museum in Sofia (IGCH 884)», in *Studia in honorem A. Fol*, Sofia 1995, p. 409-418.
- Dimitrova, N. M., *Theoroi and Initiates in Samothrace. The Epigraphical Evidence*, *Hesperia*, Suppl. 37, Athens 2008.
- Dittenberger, W., «Kritische Bemerkungen zu griechischen Inschriften», *Hermes* 16, 1881, p. 161-200.
- Dobias-Lalou, C., «SEG IX, 3: un document composite ou inclassable?», *Verbum* 3-4, 1994, p. 243-256.
- Domínguez, A. J., *La Colonización Griega en Sicilia. Griegos, Indígenas y Púnicos en la Sicilia Arcáica: Interacción y Aculturación*, Oxford 1989 (= **Domínguez, Colon. Gr.**).
- Domínguez, A. J., «The Origins of the Greek Colonisation and the Greek Polis: Some Observations», *Ancient West & East* 10, 2011, p. 195-207.
- Dontas, G., «Denkmäler und Geschichte eines kerkyräischen Heiligtums», in *Neue Forschungen in griechischen Heiligtümern. Internationales Symposium in Olympia vom 10. bis 12. Oktober 1974*, U. Jantzen (éd.), Tübingen 1976, p. 121-133.
- Dörner, F. K., s.v. «Prusias ad Hypium» 5, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1128-1148.
- Dörner, F. K., Hoepfner, W., «Das Einland Thynias – Apollonia», *MDAI(I)* 39, 1989, p. 103-106.
- Doublet, G., «Inscriptions de Paphlagonie», *BCH* 13, 1889, p. 293-319.
- Dougherty, C., *The Poetics of Colonization. From City to Text in Ancient Greece*, New York-Oxford 1993.
- Dover, K. J., «Anthemocritus and the Megarians», *AJPh* 87, 1966, p. 203-209.
- Dover, K. J., «Über die Kolonisierung Siziliens bei Thukydides», in *Thukydides*, H. Herter (éd.), Darmstadt 1968, p. 344-368 (= «La colonizzazione della Sicilia in Tucide», *Maia* 6, 1953, p. 1-20; = **Dover, Thukydides**).
- Drews, R., «The Fall of Astyages and Herodotus' Chronology of the Eastern Kingdoms», *Historia* 18, 1969, p. 1-11.
- Drews, R., *Basileus. The Evidence for Kingship in Geometric Greece*, New Haven-London 1983.
- Dubois, L. (éd.), *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, Genève 1996.
- Dubois, L., «La nouvelle loi sacrée de Sélinonte. Bilan dialectologique», *AION(ling)* 19, 1997, p. 331-346.

- Dubois, L., « La nouvelle loi sacrée de Sélinonte », *CRAI*, 2003, 1, p. 105-125 (= **Dubois, *Loi sacrée***).
- Dubois, L., « Des Grecs aux Élymes : emprunts alphabétiques en Sicile occidentale à l'époque archaïque », in *Traduire, transposer, transmettre dans l'Antiquité gréco-romaine*, B. Bortolussi et al. (éds.), Paris 2009, p. 107-111 (= **Dubois, *Des Grecs aux Élymes***).
- Ducat, J., « L'archaïsme à la recherche de points de repère chronologiques », *BCH* 86, 1962, p. 165-184.
- Dumitru, A., « Byzance et les Philippe de Macédoine », *REG* 119, 2006, p. 139-156.
- Dumont, J., *Halieutika. Recherches sur la pêche dans l'Antiquité grecque*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, Paris 1981.
- Dunand, F., *Le culte d'Isis dans le bassin oriental de la Méditerranée II. Le culte d'Isis en Grèce*, Leiden 1973.
- Dunbabin, T. J., « The Early History of Corinth », *JHS* 68, 1948, p. 59-69 (= **Dunbabin, *Corinth***).
- Dunbabin, T. J., « Two Tomb-Groups from Selinus », *PBSR* 16, 1948, p. 19-23.
- Dunbabin, T. J., « The Oracle of Hera Akraia at Perachora », *ABSA* 46, 1951, p. 61-71.
- Dunbabin, T. J., *Perachora : the Sanctuaries of Hera Akraia and Limenia. Excavations of the British School of Archaeology at Athens, 1930-1933. 2, Pottery, Ivories, Scarabs, and other Objects from the Votive Deposit of Hera Limenia excavated by Humphry Payne*, Oxford 1962 (= **Dunbabin, *Perachora II***).
- Dunbabin, T. J., *The Western Greeks. The History of Sicily and South Italy from the Foundation of the Greek Colonies to 480 B. C.*, Oxford 1968 (= **Dunbabin, *Western Greeks***).
- Duplouy, A., *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissances sociales en Grèce entre les X^e et V^e siècles avant J.-C.*, Paris 2006.
- Dupont, P., « Amphores archaïques de Grèce propre en mer Noire. État de la question », *Il Mar Nero* 2, 1995-1996 (1996), p. 85-98.
- Dupont, P., « Note d'épigraphie amphorique. Addendum à *Il Mar Nero* II (1995-96), 85-98 », in *Civilisation grecque et cultures antiques périphériques. Hommage à Petre Alexandrescu à son 70^e anniversaire*, A. Avram et M. Babeş (éds.), Bucarest 2000, p. 205-209.
- Dupont, P., « Le Pont-Euxin archaïque : lac milésien ou lac nord-ionien ? Un point de vue de céramologue », in *Une koinè pontique. Cités grecques, sociétés indigènes et empires mondiaux sur le littoral nord de la mer Noire (VII^e s. a. C.-III^e s. p. C.)*, A. Bresson et al. (éds.), Bordeaux 2007, p. 29-36 (= **Dupont, *Le Pont-Euxin archaïque***).
- Edwards, A. T., « Historicizing the Popular Grotesque : Bakhtin's Rabelais and Attic Old Comedy », in *Theater and Society in the Classical World*, R. Scodel (éd.), Ann Arbor 1993, p. 89-117.
- Effenberger, A., « Zur Interpretation des megarischen Acheloos-Reliefs », *Forschungen und Berichte* 12, 1970, p. 77-96.
- Effenterre, H. van, « Solon et la terre d'Eleusis », *RIDA* 24, 1977, p. 91-130.
- Effenterre, H. van, Ruzé, F., *NOMIMA. Recueil d'inscriptions politiques et juridiques de l'archaïsme grec*, vol. I-II, Rome 1994-1995 (= **Van Effenterre-Ruzé, *NOMIMA***).

- Ehrenberg, V., *The Greek States*², London 1969.
- Ehrhardt, N., «Die politischen Beziehungen zwischen den griechischen Schwarzmeergründungen und ihren Mutterstädten. Ein Beitrag zur Bedeutung von Kolonialverhältnissen in Griechenland», in *Actes du IX^e congrès international d'épigraphie grecque et latine (31.08-7.09.1987)*, Acta Centri Historiae, Terra Antiqua Balcanica II, A. Fol (éd.), Veliko Tărnovo-Sofia 1987, p. 78-117 (= **Ehrhardt, Die politischen Beziehungen**).
- Ehrhardt, N., *Milet und seine Kolonien. Vergleichende Untersuchung der kultischen und politischen Einrichtungen*², Frankfurt am Main et al. 1988 (= **Ehrhardt, Milet und seine Kolonien**²).
- Ehrhardt, N., «*Ktistai* in den Argonautika des Apollonios Rhodios. Beobachtungen zur Entwicklung von Gründungstraditionen in Kyzikos, Kios, Herakleia Pontike und Sinope», in *Asia Minor Studien*, Band 16. Studien zum antiken Kleinasien III, Bonn 1995, p. 23-46 (= **Ehrhardt, Ktistai**).
- Ehrhardt, N., «Ilias B 508 und die Gründung von Heraclea Pontica», *Hermes* 124, 1996, p. 101-103.
- Ekroth, G., *The Sacrificial Rituals of Greek Hero-Cults*, Kernos, Suppl. 12, Liège 2002.
- Elderkin, G. W., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, *AJA* 39, 1935, p. 629.
- Ellinger, P., *La fin des maux. D'un Pausanias à l'autre*, Paris 2005.
- Emereau, C., «Notes sur les origines et la formation de Constantinople. Les grands centres historiques de la ville», *RA* 21, 1925, p. 1-25.
- Engelmann, R., «Die Jo-Sage», *JDAI* 18, 1903, p. 37-58.
- Engelmann, H., Merkelbach, R. (éds.), *Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai*, Bonn 1972 (*IK*, 1 et 2).
- Étienne, R., Knoepfler, D., *Hyettos de Béotie et la chronologie des archontes fédéraux entre 250 et 171 avant J.-C.*, *BCH*, Suppl. 3, Athènes-Paris 1976 (= **Étienne-Knoepfler, Hyettos de Béotie**).
- Facella, A., s.v. «Styella», in *BTCGI* XIX, 2005, p. 730-734.
- Falsone, G., s.v. «Monte Castellazzo di Poggioreale», in *BTCGI* X, 1992, p. 307-312.
- Falsone, G. et al., «Quattro campagne di scavo a Castellazzo di Poggioreale», *Kokalos* 36-37, 1980-1981, p. 931-972.
- Famà, M. L., Tusa, V., *Le stele del Meilichios di Selinunte*, Padova 2000.
- Faraguna, M., «La figura dell'asymnetes tra realtà storica e teoria politica», in *Symposion 2001. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Evanston, Illinois, 5.-8. September 2001)*, R. W. Wallace et M. Gagarin (éds.), Wien 2005, p. 321-338.
- Farnell, L. R., *The Cults of the Greek States*, vol. I-V, Oxford 1896-1909.
- Farnell, L. R., *Greek Hero Cults and Ideas of Immortality*, Oxford 1921.
- Fascher, E., *Προφήτης Eine sprach- und religionsgeschichtliche Untersuchung*, Gießen 1927.
- Ferguson, W. S., «The Salaminioi of Heptaphylai and Sounion», *Hesperia* 7, 1938, p. 1-74.
- Fernoux, H.-L., «Guerres, cités et mondes indigènes du Pont-Euxin et de la Propontide aux V^e et IV^e siècles av. J.-C.», *Pallas* 51, 1999, p. 173-204.

- Fernoux, H.-L., *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III^e siècle av. J.-C.-III^e siècle ap. J.-C.). Essai d'histoire sociale*, Lyon 2004 (= **Fernoux, Notables**).
- Ferraioli, F., *L'Hekatomystys : analisi della documentazione*, Roma 2012.
- Ferreri, L., « Teognide e la guerra Ielantina », *GIF* 57, 2005, p. 71-102.
- Festugière, A.-J., « Les mystères de Dionysos », *RBi* 44, 3, 1935, p. 366-396.
- Feyel, M., *Polybe et l'histoire de Béotie au III^e siècle avant notre ère*, Paris 1942 (= **Feyel, Polybe**).
- Figueira, T.J., « Chronological Table. Archaic Megara », in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T.J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 261-303 (= **Figueira, Chronological Table**).
- Figueira, T.J., « The Theognidea and Megarian Society », in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T.J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 112-158 (= **Figueira, Megarian Society**).
- Figueira, T.J., *Athens and Aigina in the Age of Imperial Colonization*, Baltimore-London 1991 (= **Figueira, Athens and Aigina**).
- Fink, J., « Der politische Gehalt in Darstellungen von Theseus' Abenteuer mit Skiron », *Welt als Geschichte* 20, 1960, p. 10-15.
- Finley, M.I., *A History of Sicily. Ancient Sicily to the Arab Conquest*, London 1968 (= **Finley, Anc. Sicily**).
- Finley, M.I., *Sur l'histoire ancienne. La matière, la forme et la méthode*, Paris 1987 (= **Finley, Sur l'hist. ancienne**).
- Firatlı, N., *Les stèles funéraires de Byzance gréco-romaine, avec l'édition et l'index commenté des épitaphes par L. Robert*, Paris 1964 (= **Firatlı, Stèles de Byzance**).
- Firatlı, N., « New Discoveries concerning the First Settlement of Ancient Istanbul-Byzantium », in *Proceedings of the Xth International Congress of Classical Archaeology*, Ankara-Izmir 1973, p. 565-574.
- Fischer-Hansen, T., « The Earliest Town Planning of the Western Greek Colonies, with Special Regard to Sicily », in *Introduction to an Inventory of Poleis*, Acts of the Copenhagen Polis Centre 3, M.H. Hansen (éd.), Copenhagen 1996, p. 317-373 (= **Fischer-Hansen, Town Planning**).
- Fischer-Hansen, T., « Ergasteria in the Western Greek Colonies », in *Polis and Politics. Studies in Ancient Greek History. Presented to M. H. Hansen on his Sixtieth Birthday, August 20, 2000*, P. Flensted-Jensen (éd.), Copenhagen 2000, p. 91-120.
- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T.H., Ampolo, C., s.v. « Herakleia (1) », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 196-197.
- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T.H., Ampolo, C., s.v. « Megara », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 213-215 (= **Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, Megara**).
- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T.H., Ampolo, C., s.v. « Selinous », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 220-224 (= **Fischer-Hansen, Nielsen, Ampolo, Selinous**).
- Fischer-Hansen, T., Nielsen, T.H., Ampolo, C., s.v. « Stielanaioi », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 224-225.
- Fittschen, K., *Untersuchungen zum Beginn der Sagedarstellungen bei den Griechen*, Berlin 1969.

- Fitzjohn, M., «Equality in the Colonies: Concepts of Equality in Sicily during the Eighth to Sixth Centuries BC», *World Archeology* 39, 2, 2007, p. 215-228.
- Flensted-Jansen, P., Hansen, M. H., «Pseudo-Skylax», in *The Return of the Polis: The Use and Meanings of the Word Polis in Archaic and Classical Sources*, Historia Einzelschriften 198, M. H. Hansen (éd.), Stuttgart 2007, p. 204-242.
- Foat, F. W. G., «Tsade and Sampi», *JHS* 25, 1905, p. 338-365.
- Foat, F. W. G., «Fresh Evidence for T», *JHS* 26, 1906, p. 286-287.
- Fol, A., «Thracia Pontica – Twenty Years Later», in *New Studies on the Black Sea Littoral*, Colloquia Pontica 1, G. R. Tsatskheladze (éd.), Oxford 1996, p. 1-12.
- Fol, V., «Byzas-Byzantion: une métaphore historico-culturelle», in *Thracia 13. Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 101-106.
- Follet, S., «Hadrien *kristès kai oikistès*: lexicographie et *realia*», in *La langue et les textes en grec ancien. Actes du colloque Pierre Chantraine (Grenoble, 5-8 septembre 1989)*, F. Létoublon (éd.), Amsterdam 1992, p. 241-254.
- Fontana, M. J., «Terone e il τάρφος di Minosse», *Kokalos* 24, 1978, p. 201-219.
- Fontenrose, J., *The Delphic Oracle*, Berkeley et al. 1978.
- Ford, A. L., «The Seal of Theognis. The Politics of Authorship in Archaic Greece», in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 82-95.
- Fornara, C. W., «Some Aspects of the Career of Pausanias of Sparta», *Historia* 15, 1966, p. 257-271.
- Forrest, W. G., «Colonization and the Rise of Delphi», *Historia* 6, 1957, p. 160-175 (= **Forrest, Colonization**).
- Forrest, W. G., «Two Chronographic Notes», *CQ* 19, 1969, p. 95-110.
- Forsdyke, S., *Exile, Ostracism, and Democracy. The Politics of Expulsion in Ancient Greece*, Princeton 2005.
- Forsdyke, S., «Revelry and Riot in Archaic Megara: Democratic Disorder or Ritual Reversal?», *JHS* 125, 2005, p. 73-92 (= **Forsdyke, Megara**).
- Fossey, J. M., *The Topography and Population of Ancient Boiotia*, vol. I, Chicago 1988 (= **Fossey, Topography**).
- Fossey, J. M., «The Perakhóra Peninsula Survey», *EMC* 34, 1990, p. 201-211.
- Fossey, J. M., «Boiotia and the Pontic Cities in the Archaic to Hellenistic Periods», in *Boeotia antiqua IV. Proceedings of the 7th International Congress on Boiotian Antiquities, Boiotian (and Other) Epigraphy*, J. M. Fossey (éd.), Amsterdam 1994, p. 107-115 (= **Fossey, Boiotia and the Pontic Cities**).
- Fossey, J. M., «Some Parameters of Archaic Greek Emigration», in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 119-128.
- Foucart, P., *Explication des inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, Paris 1873?, Supplément à Ph. Le Bas, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure. Deuxième partie: Mégaride et Péloponnèse. Section I: Mégaride*, Paris 1848 (= **Foucart, Inscr. de la Mégaride**).
- Foucart, P., «Décret de la ville de Chersonésos en l'honneur de Diophantos, général de Mithridate», *BCH* 5, 1881, p. 70-87.

- Fouchard, A., *Aristocratie et démocratie. Idéologies et sociétés en Grèce ancienne*, Paris 1997.
- Fourmont, M. H., « Sélinonte : fouille dans la région nord-ouest de la rue F », *SicArch* XIV, 46-47, 1981, p. 5-26.
- Fourmont, M. H., « Rapport d'activité pour les travaux à Sélinonte : 1980-1984 », in V. Tusa, « L'attività della Soprintendenza alle Antichità della Sicilia Occidentale nel quadriennio maggio 1980-aprile 1984 », *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 558-564.
- Fourmont, M. H., « Recherches sur les activités artisanales d'un quartier de Sélinonte », *SicArch* XXIV, 76-77, 1991, p. 7-41.
- Fourmont, M. H., « Un moule pour le travail du bronze à Sélinonte », in *Studi sulla Sicilia Occidentale in onore di V. Tusa*, Padova 1993, p. 57-60.
- Fowler, H. N., Sillwell, R., *Corinth, vol. I. Introduction, Topography, Architecture*, Cambridge, Mass. 1932.
- Francotte, H., *La polis grecque. Recherches sur la formation et l'organisation des cités, des liges et des confédérations dans la Grèce ancienne*, Paderborn 1907.
- Franke, P. R., Hirmer, M., *Die griechische Münze*, München 1972.
- Frasca, M., « Una nuova capanna «sicula» a Siracusa, in Ortigia : tipologia dei materiali », *MEFRA* 95, 1983, p. 565-598.
- Frasca, M., « Iron Age Settlements and Cemeteries in Southeastern Sicily: An Introduction Survey », in *Early Societies in Sicily: New Developments in Archaeological Research*, R. Leighton (éd.), London 1996, p. 138-145.
- Frasca, M., « Leontinoi alla luce delle nuove indagini », in *La Sicilia in età arcaica. Dalle apoikiai al 480 a.C. Contributi dalle recenti indagini archeologiche*, R. Panvini et L. Sole (éds.), Palermo 2009, p. 75-77.
- Frasca, M., *Leontinoi. Archeologia di una colonia greca*, Roma 2009 (= **Frasca, Leontinoi**).
- Freitag, K., *Der Golf von Korinth. Historisch-topographische Untersuchungen von der Archaik bis in das erste Jh. v. Chr.*, München 2005 (= **Freitag, Der Golf von Korinthos**).
- French, A., « Solon and the Megarian Questions », *JHS* 77, 1957, p. 238-246.
- Frisch, P. (éd.), *Die Inschriften von Lampsakos*, Bonn 1978 (IK, 6).
- Fröhlich, P., *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV^e-I^{er} siècle avant J.-C.)*, Genève 2004.
- Frolov, E. D., « Les Mariandyniens d'Héraclée (les relations entre les colons grecs et les tribus indigènes dans l'aire de la colonisation dorienne) », in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 22-33 (en russe).
- Frost, F. J., « The Athenian Military before Cleisthenes », *Historia* 33, 1984, p. 283-294.
- Frost, F. J., « Solon and Salamis, Peisistratos and Nisaia », *AncW* 30, 1999, p. 133-139.
- Frye, R. N., *The History of Ancient Iran*, Munich 1984.
- Fusaro, D., « Note di architettura domestica greca nel periodo tardo-geometrico ed arcaico », *DdA N. S.* 4, 1982, p. 5-30.
- Gabelko, O. L., « Zur Lokalisierung und Chronologie der asiatischen Besitzungen von Byzanz », *OTerr* 2, 1996, p. 121-128.
- Gabrici, E., « Il santuario della Malophoros a Selinunte », *MAL* 32, 1927, col. 6-419.

- Gabrielsen, V., «Trade and Tribute: Byzantion and the Black Sea Straits», in *The Black Sea in Antiquity. Regional and Interregional Economic Exchanges*, Black Sea Studies 6, V. Gabrielsen et J. Lund (éds.), Aarhus 2007, p. 287-324.
- Gagarin, M., *Writing Greek Law*, Cambridge 2008.
- Gallavotti, C., «Scritture arcaiche della Sicilia e di Rodi», *Helikon* 15-16, 1975-1976, p. 71-117.
- Gallo, L., «Problemi istituzionali di Entella», in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994)*. Atti, vol. II, Pisa-Gibellina 1997, p. 771-789.
- Gallo, L., «Per un riesame dei rapporti tra Segesta e Selinunte», in *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, Erice, Contessa Entellina, 23-26 ottobre 1997)*. Atti, S. De Vido (éd.), Pisa-Gibellina 2000, p. 517-531.
- Gallotta, S., «Tra integrazione ed emarginazione: gli indigeni nelle *poleis* greche del Mar Nero», in *Serta antiqua et mediaevalia VII. Il cittadino, lo straniero, il barbaro, fra integrazione ed emarginazione nell'antichità. Atti del I incontro internazionale di storia antica (Genova 22-24 maggio 2003)*, M.G. Angeli Bertinelli et A. Donati (éds.), Roma 2005, p. 427-436.
- Garnsey, F.D.A., *Famine and Food Supply in the Graeco-Roman World*, Cambridge 1988.
- Gauthier, P., «Mètèques, périèques et *paroikoi*: bilan et points d'interrogation», in *L'étranger dans le monde grec. Actes du colloque organisé par l'Institut d'études anciennes, Nancy 1987*, Nancy 1988, p. 23-46 (= *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, Genève 2011, p. 55-77).
- Gavrilov, A.K., «Les deux patries de Théognis», *Hyperboreus* 6, 2000, p. 279-295 (en russe).
- Gebhard, E.R., «The Early Stadium at Isthmia and the Founding of the Isthmian Games», in *Proceedings of an International Symposium on the Olympic Games (5-9 september 1988)*, W. Culson et H. Kyrieleis (éds.), Athens 1992, p. 73-79.
- Gehrke, H.-J., *Stasis. Untersuchungen zu den inneren Kriegen in den griechischen Staaten des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr.*, München 1985.
- Geissau, H. von, s.v. «Zeuxippos» 1, *RE* XIX A, 1972, col. 379.
- Georgoudi, S., «Les Douze Dieux et les autres dans l'espace culturel grec», *Kernos* 11, 1998, p. 73-83.
- Gerasimov, T., «Monnaies autonomes inédites de Mésambria sur la mer Noire», *BMNB* 1, 1950, p. 23-34.
- Gerber, D.E., *Greek Iambic Poetry from the Seventh to the Fifth Century BC*, Cambridge-London 1999.
- Gercke, A., «Zur Geschichte des ältesten griechischen Alphabets», *Hermes* 41, 1906, p. 540-561.
- Gernet, L., *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce (étude sémantique)*, Paris 1917.
- Geyer, F., s.v. «Skiradion», *RE* III A, 1927, col. 533.
- Ghinatti, F., «Le organizzazioni civiche siceliote», *Kokalos* 46, 1, 2000 (2004), p. 31-73.
- Giangiulio, M., «Greci e non-Greci in Sicilia alla luce dei culti e delle leggende di Eracle», in *Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes (Actes du colloque de Cortone, mai 1981)*, Pise-Rome 1983, p. 785-845.

- Giangiulio, M., *Memorie coloniali, Hesperia*, 27: studi sulla grecità di Occidente, Roma 2010.
- Giesen, K., «Plutarchs Questiones Graecae und Aristoteles' Politien», *Philologus* 60, 1901, p. 446-471.
- Giglio, R., «Selinous. Recenti attività di ricerca archeologica», in *La Sicilia in età arcaica. Dalle apoikiai al 480 a.C. Contributi dalle recenti indagini archeologiche*, R. Panvini et L. Sole (éds.), Palermo 2009, p. 209-212.
- Giovannini, A., *Les relations entre États dans la Grèce antique du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.)*, Historia Einzelschriften 193, Stuttgart 2007, p. 407.
- Giuliani, A., «Il sacrilegio ciloniano: tradizioni e cronologia», *Aevum* 73, 1999, p. 21-42.
- Glew, D., «Nicomedes' Name», *EA* 38, 2005, p. 131-139.
- Gneisz, D., *Das antike Rathaus. Das griechische Bouleuterion und die frühromische Curia*, Wien 1990.
- Godart, L., De Caro, S. (éds.), *Nostoi. Capolavori ritrovati (Roma, Palazzo del Quirinale, 21 dicembre 2007 - 2 marzo 2008)*, Loreto 2007.
- Gökyildirim, T., «Vth c. B.C. Coin Hoard from Thrace – Örcünlü (1970)», in *Stephanos nomismatikos. Edith Schönert-Geiss zum 65. Geburtstag*, Berlin 1998, p. 279-293.
- Gomme, A. W., Andrews, A., Dover, K. J., *A Historical Commentary on Thucydides*, IV, Oxford 1970.
- Graham, A. J., *Colony and Mother City in Ancient Greece*, Manchester 1964 (= **Graham, Colony**).
- Graham, A. J., «The Colonial Expansion of Greece», in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 83-162 (= **Graham, Colonial Expansion**).
- Graham, A. J., «The Western Greeks», in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 163-195.
- Graham, A. J., «Megara Hyblaea and the Sicels», in A. J. Graham, *Collected Papers on Greek Colonisation*, Leiden-Boston-Köln 2001, p. 149-164 (= in *Local Ethno-political Entities of the Black Sea Area in the 7th - 4th Centuries B. C. Materials of the 4th All Union Symposium dedicated to the Problems of the Ancient History of the Black Sea Littoral Tsqaltubo-Vani-1985*, Tbilisi 1988, p. 304-321 ; = **Graham, Megara Hyblaea**).
- Graindor, P., «Inscriptions grecques (Athènes, Mégare, Ténos)», *RA*, 1917, 6, p. 1-67.
- Gras, M., «Nécropole et histoire: quelques réflexions à propos de Mégara Hyblaea», *Kokalos* 21, 1975, p. 37-53.
- Gras, M., «Ricerche sul pianoro meridionale dell'abitato di Megara Hyblaea», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 801-804 (= **Gras, Ricerche**).
- Gras, M., *Trafics tyrrhéniens archaïques*, Rome 1985.
- Gras, M., «Aspects de la recherche sur la colonisation grecque. À propos du Congrès d'Athènes. Notes de lecture», *RBPh* 64, 1986, p. 5-21.
- Gras, M., «La Méditerranée occidentale, milieu d'échanges. Un regard historiographique», in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la Villa Kérylos (1991)*, Collection de l'École française de Rome 208, Rome 1995, p. 109-121.
- Gras, M., «Mégara Hyblaea avant Augusta. Une fontaine dans l'histoire», in *Alla Signorina*. *Mélanges Noëlle de La Blanchardière*, Rome 1995, p. 141-166.

- Gras, M., «Megara Hyblaea et la naissance de l'urbanisme grec en Occident», *RPAA* 79, 2006-2007, p. 3-11.
- Gras, M., Tréziny, H., «Megara Iblea», in *La città greca antica. Istituzioni, società e forme urbane*, E. Greco (éd.), Roma 1999, p. 251-267 (= **Gras, Tréziny, Megara Iblea**).
- Gras, M., Tréziny, H., «Mégara Hyblaea. Retours sur l'agora», in *Architettura, urbanistica, società nel mondo antico. Giornata di studi in ricordo di Roland Martin*, Tekmeria 2, Paestum 2001, p. 51-63.
- Gras, M., Tréziny, H., «Mégara Hyblaea: le domande e le risposte», in *Alle origini della Magna Grecia. Mobilità, migrazioni, fondazioni. Atti del cinquantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 1-4 ottobre 2010)*, Taranto 2012, p. 1133-1146.
- Gras, M., Tréziny, H., Broise, H., *Mégara Hyblaea. 5, La ville archaïque: l'espace urbain d'une cité grecque de Sicile orientale*, Rome 2005 (= **Mégara 5**).
- Greco, E., *Compte rendu de T. Hölscher, Öffentliche Räume in frühen griechischen Städten*, Heidelberg 1998, *Gnomon* 73, 2001, p. 333-336.
- Greco, E., «On the Origin of the Western Greek Poleis», *Ancient West & East* 10, 2011, p. 233-242.
- Grimal, A. P. et al., «Neutron Activation and X-Ray Analysis of «Thapsos Class» Vases. An Attempt to Identify their Origin», *Journal of Archaeological Science* 7, 1980, p. 228-229.
- Groag, E., *Die römischen Reichsbeamten von Achaia bis auf Diokletian*, Wien-Leipzig 1939.
- Groningen, B. A. van, *Aristote: Le second livre de l'Économique*, Leyde 1933.
- Groningen, B. A. van, *Theognis: le premier livre*, Amsterdam 1966 (= **Van Groningen, Theognis**).
- Grotta, C., *Zeus Meilichios a Selinunte*, Roma 2010.
- Gruben, G., «Das Quellhaus von Megara», *AD* 19, 1964, p. 37-41.
- Gschntzer, F., «Zwischen Denkmal und Urkunde. Kaiserzeitliche Neuerungen im Formular der Psephismata», in *E fontibus haurire. Beiträge zur römischen Geschichte und zu ihren Hilfswissenschaften*, R. Günther et S. Rebenich (éds.), Paderborn 1994, p. 281-294.
- Guarducci, M., «Gli alfabeti della Sicilia arcaica», *Kokalos* 10-11, 1964-1965, p. 465-488.
- Guarducci, M., «Note di epigrafia selinuntina arcaica», *Kokalos* 12, 1966, p. 179-199.
- Guarducci, M., *Epigrafia greca, I-IV*, Roma 1967-1978 (= **Guarducci, Epigrafia gr.**).
- Guarducci, M., «Note di epigrafia sepolcrale», *RAL* 25, 1970, p. 389-402.
- Guarducci, M., «Epigrafi arcaiche di Siracusa e di Megara Iblea», *ArchClass* 38-40, 1986-1988, p. 1-26.
- Gudeman, A., s.v. «Hellanikos» 7, *RE* VIII, 1913, col. 104-155.
- Guglielmino, L. M., «La necropoli di Entella», in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 203-219.
- Gullini, G., «Documenti della cultura greca in Occidente durante il primo arcaismo (a proposito di Megara Hyblaea)», *PP* 183, 1978, p. 427-469.
- Gullini, G., «L'architettura templare greca in Sicilia del primo arcaismo alla fine del V secolo», in *Il tempio greco in Sicilia. Architettura e culti. Atti della 1ª riunione scientifica della Scuola di perfezionamento in archeologia classica dell'Università*

- di Catania (Siracusa, 24-27 novembre 1976), *Cronache di Archeologia* 16/1977, Catania 1980, p. 21-42.
- Gullini, G., «Il tempio E1 e l'architettura protoarcaica di Selinunte», in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 52-61, 72-74.
- Gullini, G., «L'architettura», in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1986, p. 415-491.
- Günterich, R., *Die Küstenbeschreibung in der griechischen Literatur*², Orbis antiquus, Heft 4, Münster 1975.
- Guzzo, P.G., *Fondazioni greche. L'Italia meridionale e la Sicilia (VIII e VII sec. a. C.)*, Roma 2011.
- Gyuzeev, M., *The West Pontic Coast between Emine Cape and Byzantion during the First Millennium BC*, Burgas 2008.
- Haas, C.J., «Athenian Naval Power before Themistocles», *Historia* 34, 1985, p. 29-46.
- Habicht, C., s.v. «Prusias» 1, *RE* XXIII, 1, 1957, col. 1086-1107.
- Habicht, C., *Gottmenschentum und griechische Städte*², München 1970 (= **Habicht, Gottmenschentum**²).
- Habicht, C., s.v. «Zipoites» 1, *RE* XIX A, 1972, col. 448-455.
- Habicht, C., *Pausanias und seine Beschreibung Griechenlands*, München 1985.
- Habicht, C., «Personenkundliches», in *Festschrift für Nikolaus Himmelmann*, H.-U. Cain et al. (éds.), Mainz am Rhein 1989, p. 321-325.
- Habicht, C., *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*², traduction M. et D. Knoepfler, Paris 2006 (= **Habicht, Athènes**²).
- Halliday, W.R., *The Greek Questions of Plutarch*, Oxford 1928 (= **Halliday, Gr. Questions**).
- Hallof, K., Herrmann, K., Prignitz, S., «Alte und neue Inschriften aus Olympia I», *Chiron* 42, 2012, p. 213-238.
- Hammond, N. G. L., «The Lycurgean Reform at Sparta», *JHS* 70, 1950, p. 42-64 (= *Studies in Greek History*, Oxford 1973, p. 47-90).
- Hammond, N. G. L., «The Heraeum at Perachora and Corinthian Encroachment», *ABSA* 49, 1954, p. 93-102 (= **Hammond, Heraeum**).
- Hammond, N. G. L., «The Main Road from Boeotia to the Peloponnese through the Northern Megarid», *ABSA* 49, 1954, p. 103-122 (= *Studies in Greek History*, Oxford 1973, p. 417-446; = **Hammond, Main Road**).
- Hammond, N. G. L., «The Peloponnese», in *Cambridge Ancient History*², III, 3, J. Boardman et N. G. L. Hammond (éds.), Cambridge 1982, p. 321-359 (= **Hammond, Peloponnese**).
- Hanell, K., *Das Menologium des Liber glossarum*, K. Humanistika Vetenskapssamfundets i Lund Årsberättelse (Bulletin de la société royale des lettres de Lund) 1931-1932, II, Lund 1932.
- Hanell, K., *Megarische Studien*, Lund 1934 (= **Hanell, Megarische Studien**).
- Hans, L.-M., *Karthago und Sizilien. Die Entstehung und Gestaltung der Epikratie auf dem Hintergrund der Beziehungen der Karthager zu den Griechen und den nicht-griechischen Völkern Siziliens (VI.-III. Jahrhundert v. Chr.)*, Hildesheim et al. 1983.

- Hansen, P. A. (éd.), *Carmina epigraphica Graeca saeculorum VIII-V a. Chr. n.*, Berlin-New York 1983.
- Hansen, M. H., « *Kome*. A Study in How the Greek Designated and Classified Settlements which were not *Poleis* », in *Studies in the Ancient Greek Polis*, M. H. Hansen et K. Raaflaub (éds.), *Historia Einzelschriften* 95, Stuttgart 1995, p. 45-81.
- Hansen, M. H., « The Use of Sub-Ethnics as Part of the Name of a Greek Citizens of the Classical Period: the Full Name of a Greek Citizen », in *Once Again: Studies in the Ancient Greek Poleis*, T. H. Nielsen (éd.), Stuttgart 2004, p. 117-129.
- Hansen, M. H., *Polis. An Introduction to the Ancient Greek City-State*, Oxford 2006.
- Hansen, M. H., Nielsen, T. H. (éds.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford 2004 [= **Hansen-Nielsen (éds.), Inventory**].
- Harding, P., *The Story of Athens. The Fragments of the Local Chronicles of Attika*, London-New York 2008.
- Harrison, E., *Studies in Theognis: together with a Text of the Poems*, Cambridge 1902.
- Harter-Uibopuu, K., *Das zwischenstaatliche Schiedsverfahren im achäischen Koinon*, Köln et al. 1998.
- Head, B. V., *Historia Numorum. A Manual of Greek Numismatics*², Oxford 1911 (réimpr. London 1963 ; = **Head, HN**²).
- Heath, R. M., « Proxeny Decrees from Megara », *ABSA* 19, 1912-1913, p. 82-88 (= **Heath, Proxeny Decrees**).
- Heckenbach, J., s.v. « Kalchas », *RE* X, 1919, col. 1552-1555.
- Hegyi, D., « Der Ursprung der Aisymneteia », *ACD* 13, 1977, p. 7-10.
- Heiden, J., *Die Tondächer von Olympia*, Berlin-New York 1995.
- Heitsch, E., « Ilias B 557/8 », *Hermes* 96, 1968, p. 641-660.
- Helas, S., *Selinus II. Die punische Stadt auf der Akropolis*, Wiesbaden 2011.
- Hellner, N., « Die Krene (κρήνη) von Megara », *MDAI(A)* 119, 2004, p. 163-220.
- Hellner, N., *Η « κρήνη του Θεαγένους » στα Μέγαρα. Ιστορία και αρχιτεκτονική ενός μνημείου του 5^{ου} αι. π.Χ.*, Mégare 2009.
- Helly, B., « Arithmétique et histoire. L'organisation militaire et politique des Ioniens en Achaïe à l'époque archaïque », *Topoi(Lyon)* 7, 1, 1997, p. 207-262.
- Hepding, H., s.v. « Hieromnemonen », *RE* VIII, 1913, col. 1490-1496.
- Herrmann, P. (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. I-II, Berlin-New York 1997-1998.
- Higbie, C., « The Bones of a Hero, the Ashes of a Politician: Athens, Salamis, and the Usable Past », *ClAnt* 16, 1997, p. 278-307.
- Highbarger, E. L., *The History and Civilization of Ancient Megara*, Baltimore 1927 (= **Highbarger, Megara**).
- Highbarger, E. L., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, *AJPh* 58, 1937, p. 118-121.
- Highbarger, E. L., « Suidas' Account of Theognis », in *Studies presented to D. M. Robinson*, vol. II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 635-646.
- Hiller von Gaertringen, F., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, *DLZ* 7, 1935, col. 282-285.
- Hind, J., « Greek and Barbarian Peoples on the Shores of the Black Sea », *AR* 30, 1983-1984, p. 71-97.

- Hind, J., « Archaeology of the Greeks and Barbarian Peoples around the Black Sea », *AR* 39, 1992-1993, p. 82-112 (= **Hind, *Greeks and Barbarian Peoples***).
- Hind, J., « Megarian Colonization in the Western Half of the Black Sea (Sister- and Daughter-Cities of Herakleia) », in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, Historia Einzelschriften 121, G. Tsetschlade (éd.), Stuttgart 1998, p. 131-152 (= **Hind, *Megarian Colonization***).
- Hind, J., « Pomponius Mela on colonies in West and East », in *Ancient Greeks West and East*, G.R. Tsetschlade (éd.), Leiden et al. 1999, p. 77-84.
- Hinz, V., *Der Kult von Demeter und Kore auf Sizilien und in der Magna Grecia*, Wiesbaden 1998.
- Hirschberger, M., *Gynaikōn Katalogos und Megalai Ēhoiai. Ein Kommentar zu den Fragmenten zweier hesiodeischer Epen*, Leipzig 2004.
- Höfer, O., s.v. « Hippodameia » 1, in Roscher, *Lexikon*, I, 2, col. 2667-2671.
- Holle, J., *Megara im mythischen Zeitalter*, in *Programm des Gymnasiums zu Recklinghausen LI. Schuljahr 1880-1881*, Recklinghausen 1881.
- Holloway, R. R., « Le monetazioni di Agrion, Aluntion, Entella, Hipana, Nakone, Stiela », in *Le emissioni dei centri siculi fino all'epoca di Timoleonte e i loro rapporti con la monetazione della colonie greche in Sicilia*, *AIIN*, Suppl. 20, Roma 1975, p. 133-145.
- Holloway, R. R., *Compte rendu de Mégara I*, *AJA* 82, 1978, p. 560-562.
- Holloway, R. R., *The Archaeology of Ancient Sicily*, London-New York 1991 (= **Holloway, *Anc. Sicily***).
- Holm, A., *Geschichte Siziliens im Altertum*, I, Leipzig 1870.
- Hope Simpson, R., Lazenby, J. F., *The Catalogue of the Ships in Homer's Iliad*, Oxford 1970.
- Hornblower, S., *A Commentary on Thucydides, volume III, Books 5.25-8.109*, Oxford 2008.
- How, W. W., Wells, J., *A Commentary on Herodotus*, vol. I-II, Oxford 1912 (réimpr. Oxford 1961).
- Huber, S., « Une aire sacrificielle proche du sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros à Érétrie. Approches d'un rituel archaïque », in *Ancient Greek Cult Practice from the Archaeological Evidence. Proceedings of the Fourth International Seminar on Ancient Greek Cult, organized by the Swedish Institute at Athens, 22-24 October 1993*, R. Hägg (éd.), Stockholm 1998, p. 141-155.
- Huber, S., *L'Aire sacrificielle au nord du sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros*, vol. I-II, Eretria. Fouilles et recherches XIV, Montreux 2003.
- Hudson-Williams, T., « Theognis and his Pomes », *JHS* 23, 1903, p. 1-23.
- Hughes, D. D., « Hero Cult, Heroic Honors, Heroic Dead: Some Developments in the Hellenistic and Roman Periods », in *Ancient Greek Hero Cult. Proceedings of the Fifth International Seminar on Ancient Greek Cult (Göteborg University, 21-23 April 1995)*, R. Hägg (éd.), Stockholm 1999, p. 167-175.
- Humphreys, S. C., « Phrateres in Alopeke, and the Salaminioi », *ZPE* 83, 1990, p. 243-248.
- Huxley, G., *Compte rendu de Legon, Megara Pol. Hist.*, *CR* 32, 2, 1982, p. 227-230.
- Hyde, W. W., s.v. « Orsippos », *RE* XVIII, 2, 1942, col. 1420-1422.
- Iacovella, A., « Les premières fouilles à Mégara Hyblaea (1860-1897) », *MEFRA* 113, 2001, p. 401-469.

- Imhoof-Blumer, F., «Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen», *JlArchNum* 11, 1908, p. 1-213.
- Imhoof-Blumer, F., «Fluss- und Meergötter auf griechischen und römischen Münzen», *SNR* 23, 1923, p. 173-421.
- Immerwahr, H. R., *Attic Script. A Survey*, Oxford 1990.
- Isaac, B. H., *The Greek Settlements in Thrace until the Macedonian Conquest*, Leiden 1986 (= **Isaac, Gr. Settlem. in Thrace**).
- Isler, H. P., «Les nécropoles de Sélinonte», in *Nécropoles et sociétés antiques (Grèce, Italie, Languedoc)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1994, p. 165-168.
- Isler, H. P., «Indigeni e Greci nella Sicilia Occidentale: le più antiche importazioni greche a Monte Iato», in *KOINA: miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milano 1999, p. 143-156.
- Isler, H. P., *Monte Iato. Guida archeologica*, Palermo 2000.
- Ivantchik, A. I., *Les Cimmériens au Proche-Orient*, Fribourg-Goettingue 1993.
- Ivantchik, A., «Les Thraces et les Mariandynes dans la tradition locale d'Héraclée du Pont», in *The Thracian World at the Crossroads of Civilizations. Proceedings of the Seventh International Congress of Thracology (Constanta-Mangalia-Tulcea, 20-26 May 1996)*, vol. I, P. Roman et al. (éds.), Bucarest 1997, p. 329-337.
- Ivantchik, A. I., *Am Vorabend der Kolonisation. Das nördliche Schwarzmeergebiet und die Steppennomaden des 8.-7. Jhs. v. Chr. in der klassischen Literaturtradition. Mündliche Überlieferung, Literatur und Geschichte*, Moskau-Berlin 2005 (= **Ivantchik, Am Vorabend der Kolonisation**).
- Jaccottet, A.-F., *Choisir Dionysos. Les associations dionysiaques ou la face cachée du dionysisme*, vol. I-II, Zurich 2003.
- Jackson, A. H., «Argos' Victory over Corinth», *ZPE* 132, 2000, p. 295-311.
- Jacob, C., «L'œil et la mémoire: sur la Périégèse de la Terre habitée de Denys», in *Arts et légendes d'espace. Figures du voyage et rhétoriques du monde*, C. Jacob et F. Lestringant (éds.), Paris 1981, p. 23-97.
- Jacoby, F., *Compte rendu de R. Güngerich (éd.), Dionysii Byzantii, Anaplys Bospori una cum scholiis X saeculi*, Berlin 1927, *Gnomon* 4, 1928, p. 262-268.
- Jacoby, F., *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford 1949.
- Jacquemin, A., *Offrandes monumentales à Delphes*, Athènes-Paris 1999.
- Jacquemin, A., Mulliez, D., Rougemont, D., *Choix d'inscriptions de Delphes traduites et commentées*, Paris 2012.
- Jameson, M. H., Jordan, D. R., Kotansky, R. D., *A lex sacra from Selinous, Greek, Roman, and Byzantine Monographs* 11, Durham 1993 (= **Jameson, Jordan, Kotansky, Lex sacra**).
- Janin, R., *Constantinople byzantine. Développement urbain et répertoire topographique*², Paris 1964 (= **Janin, Constantinople**²).
- Janke, M., *Untersuchungen zu Memnon von Herakleia*, Diss. Würzburg 1963.
- Jeffery, L. H., «Further Comments on Archaic Greek Inscriptions», *ABSA* 50, 1955, p. 67-84.
- Jeffery, L. H., «Demiourgoi in the Archaic Period», *ArchClass* 25-26, 1973-1974, p. 319-330.
- Jeffery, L. H., *The Local Scripts of Archaic Greece*², Oxford 1990 (= **Jeffery, LSA**²).

- Jefremow, N., «Der rhodisch-byzantinische Krieg von 220 v. Chr. : ein Handelskrieg im Hellenismus?», *MBAH* 24, 1, 2005, p. 51-98.
- Johansen, H. F., «A Poem by Theognis (Thgn. 19-38), Part II», *C&M* 44, 1993, p. 5-29.
- Johnston, S. I., *Restless Dead. Encounters between the Living and the Dead in Ancient Greece*, Berkeley et al. 1999.
- Jones, A. H. M., *The Cities of the Eastern Roman Provinces*², Oxford 1971.
- Jones, N. P., «The Order of the Dorian Phylai», *CPh* 75, 3, 1980, p. 197-215.
- Jones, N. F., *Public Organization in Ancient Greece. A Documentary Study*, Philadelphia 1987 (= **Jones, Public Organization**).
- Jones, N. F., «Enrollement Clauses in Greek Citizenship Decrees», *ZPE* 87, 1991, p. 97-110 (= **Jones, Enrollement Clauses**).
- Jones, N. F., «The Athenian Phylai as Association, Disposition, Function and Purpose», *Hesperia* 64, 1995, p. 503-542.
- Jourdain-Annequin, C., *Héraclès aux portes du soir. Mythe et histoire*, Paris 1989.
- Jourdain-Annequin, C., «Être un Grec en Sicile : le mythe d'Héraclès», *Kokalos* 34-35, 1, 1993, p. 143-166.
- Jourdain-Annequin, C., «I Greci – Les Grecs», in *Ethne e religioni nella Sicilia antica. Atti del convegno (Palermo, 6-7 dicembre 2000)*, *Kokalos*, Suppl. 18, P. Anello et al. (éds.), Roma 2006, p. 181-203.
- Kaldellis, A., «Christodoros on the Statues of Zeuxippos Baths: A New Reading of the *Ekphrasis*», *GRBS* 47, 2007, p. 361-383.
- Kalligas, P. G., «Τὸ ἐν Κερκύρα ἱερὸν τῆς Ἀκραίας Ἥρας», *AD* 24, 1969 (1971), A', p. 51-58.
- Kalligas, P. G., «Κέρκυρα, ἀποικισμός καὶ ἔπος», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 57-68.
- Kallipolitis, V. G., «Κεραμεικά εὐρήματα ἀπὸ τὴν Κέρκυρα», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 69-76.
- Kaloyéropoulou, A. G., «Un nouveau décret de proxénie de Mégare», *AAA* 7, 1, 1974, p. 138-148 (= **Kaloyéropoulou, Décret de Mégare**).
- Karagöz, Ş., «Khrysopolis'in koloni kenti olarak tarihte yeri», in *Gün Işığında İstanbul'un 8000 Yılı-Marmaray, Metro, Sultanahmet Kazıları*, Istanbul 2007, p. 32-53 (= **Karagöz, Khrysopolis**).
- Karagöz, Ş., «Byzance. Les périodes archaïque, hellénistique et romaine», in *De Byzance à Istanbul : un port pour deux continents*, Paris 2009, p. 29-47.
- Karayotov, I., «La χώρα de Mesambria Pontika d'après les données archéologiques et numismatiques», in *Studies on Settlement Life in Ancient Thrace. Proceedings of the IIIrd International Symposium «Cabyle», 17-21 Mai 1993*, D. Draganov (éd.), Jambol 1994, p. 283-292.
- Karayotov, I., *The Coinage of Mesambria, vol. I, Silver and Gold Coins of Mesambria, Thracia Pontica Series IV*, Centre of Underwater Archaeology Sozopol, Veliko Tŕrnovo 1994 (= **Karayotov, Coinage of Mesambria I**).
- Karayotov, I., *The Coinage of Mesambria, vol. II, Bronze Coins of Mesambria*, Sozopol 2009 (= **Karayotov, Coinage of Mesambria II**).
- Kazdan, A., ««Constantin imaginaire». Byzantin Legends of the Ninth Century about Constantine the Great», *Byzantion* 57, 1987, p. 196-250.

- Kearns, E., *The Heroes of Attica*, London 1989 (= **Kearns, Heroes**).
- Kearns, E., «Saving the City», in *The Greek City from Homer to Alexander*, O. Murray et S. Price (éds.), Oxford, 1990, p. 323-344.
- Kent, J. H., *Corinth*, vol. VIII, part III. *The Inscriptions (1926-1950)*, Princeton 1966.
- Kerény, K., «Le divinità e i templi a Selinunte», *Kokalos* 19, 1966, p. 3-7.
- Kiepert, H., *Neuer Atlas von Hellas und den hellenischen Colonien*, Berlin 1879.
- Kirk, G. S., *The Iliad: A Commentary*, I, Cambridge 1985.
- Kirsten, E., s.v. «Polichne», *RE* XXI, 2, 1952, col. 1371-1372.
- Knoepfler, D., «Autour d'une stèle mégarienne», in *Mélanges d'histoire ancienne et d'archéologie offerts à Paul Collart*, Lausanne 1976, p. 269-276.
- Knoepfler, D., «La royauté grecque», *REG* 99, 1986, p. 332-341.
- Knoepfler, D., «Le calendrier des Chalcidiens de Thrace. Essai de mise au point sur la liste et l'ordre des mois eubéens», *JS*, 1989, p. 23-59.
- Knoepfler, D., «Contribution à l'épigraphie de Chalcis», *BCH* 114, 1990, p. 473-498.
- Knoepfler, D., «Le territoire d'Érétrie et l'organisation politique de la cité (*dêmoi, chôroi, phylai*)», in *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community (Symposium, August 29-31 1996)*, Acts of the Copenhagen Polis Centre 3, M. H. Hansen (éd.), Copenhagen 1997, p. 352-449.
- Knoepfler, D., «L'épigraphie de la Grèce centro-méridionale (Eubée, Béotie, Phocide et pays voisins, Delphes) : publications récentes, documents inédits, travaux en cours», in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina (Roma 18-24 settembre 1997). Atti I*, Roma 1999, p. 229-255.
- Knoepfler, D. (éd.), *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, Eretria. Fouilles et recherches XI, Lausanne 2001.
- Knoepfler, D., «Trois historiens hellénistiques : Douris de Samos, Hiéronymos de Cardia, Philochore d'Athènes», in *Histoire et historiographie dans l'Antiquité. Actes du XI^e colloque de la Villa Kérylos (Beaulieu-sur-Mer, 13-14 octobre 2000)*, Cahiers de la Villa Kérylos 11, J. Leclant et F. Chamoux (éds.), Paris 2001, p. 25-44.
- Knoepfler, D., «L'exercice de la magistrature fédérale béotienne par des «étrangers» à l'époque impériale : conséquence de l'extension du *Koinon* en dehors des frontières de la Béotie ou simple effet d'une multi-citoyenneté individuelle ?», in *Patrie d'origine et patries électives : les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine. Actes du colloque international de Tours, 6-7 novembre 2009*, A. Heller et A.-V. Pont (éds.), Paris 2012, p. 223-247.
- Kolf, M. C. van der, s.v. «Skiron», *RE* III A, 1927, col. 537-545.
- Kontoleon, N. M., «Zur Gründung von Naxos und Megara», in *Europa. Studien zur Geschichte und Epigraphik der frühen Aegaeis. Festschrift für Ernst Grumach*, W. C. Brice (éd.), Berlin 1967, p. 180-190.
- Kotarsky, R., Curbera, J., «Unpublished Lead Tablets in the Getty Museum», *MediterrAnt* 7, 2, 2004, p. 681-691.
- Kovalenko, S., *Die spätklassische Münzprägung von Chersonesos Taurica*, Berlin 2008.
- Kowalski, J.-M., *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine. La terre vue de la mer*, Paris 2012.
- Kritzas, C. V., «Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὸ ἸΑργος», in *Στήλη. Τόμος εἰς μνήμην Νικολάου Κοντολέοντος*, Athènes 1980, p. 497-510.

- Kritzas, C. V., « Τὸ πρῶτο μεγαρικὸ ὄστρακον », *Horos* 5, 1987, p. 59-73.
- Kritzas, C. V., « Κατάλογος πεσόντων ἀπὸ τὰ Μέγαρα », in *Φίλια ἔπη εἰς Γεώργιον Ε. Μυλωνᾶν*, vol. 3, Athènes 1989, p. 167-187.
- Kritzas, C., « Nouvelles inscriptions d'Argos: les archives des comptes du Trésor sacré (IV^e s. av. J.-C.) », *CRAI*, 2006 (2008), 1, p. 397-434.
- Kron, U., *Die zehn attischen Phylenheroen. Geschichte, Mythos, Kult und Darstellungen*, Berlin 1976.
- Krumbacher, K., *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches (527-1453)²*, vol. I-II, München 1897 (réimpr. New York 1958).
- Kubitschek, W., s.v. « Byzantion », *RE* III, 1899, col. 1150-1158.
- Kunnert, U., *Bürger unter sich. Phylen in den Städten des kaiserzeitlichen Ostens*, Basel 2012.
- Kustermann Graff, A., « DANIMS 16. Necropoli di Selinunte (necropoli Manicalunga, gruppo di tombe Gaggera) », *ASNP* serie iii, 21, 1, 1991, p. 101-123.
- L'Homme-Wéry, L.-M., « Solon, libérateur d'Éleusis dans les « Histoires » d'Hérodote », *REG* 107, 1994, p. 362-380.
- L'Homme-Wéry, L.-M., *La perspective éleusienne dans la politique de Solon*, Genève 1996 (= **L'Homme-Wéry, Solon**).
- L'Homme-Wéry, L.-M., « Les héros de Salamine à Athènes. Cultes, mythes et intégration politique », in *Héros et héroïnes dans les mythes et les cultes grecs. Actes du Colloque organisé à l'Université de Valladolid du 26 au 29 mai 1999*, V. Pirenne-Delforge et E. Suárez de la Torre (éds.), Liège 2000, p. 333-349 (= **L'Homme-Wéry, Les héros de Salamine**).
- La Genière, (de) J., « Saggi sull' Acropoli di Selinunte. Relazione preliminare », *Kokalos* 21, 1975, p. 68-107 (= **La Genière, Saggi sull' Acropoli**).
- La Genière, (de) J., « Una divinità femminile sull' acropoli di Segesta? », *Kokalos* 32-33, 1976-1977, p. 680-688.
- La Genière, (de) J., « Réflexions sur Sélinonte et l'Ouest sicilien », *CRAI*, 1977, 2, p. 251-264 (= **La Genière, Sélinonte**).
- La Genière, (de) J., « Ségeste et l'hellénisme », *MEFRA* 90, 1978, p. 33-49.
- La Genière, (de) J., « Nuove ricerche sulla topografia di Selinunte », *RAL* 36, 1981, p. 211-217.
- La Genière, (de) J., « Sélinonte. Recherches sur la topographie urbaine (1975-1981) », *ASNP* serie iii, 12, 1, 1982, p. 469-479.
- La Genière, (de) J., Rougetet, J., « Recherches sur la topographie de Selinonte. Campagne 1985 », *RAL* 40, 1985, p. 289-297.
- La Rosa, V., « Le popolazioni della Sicilia: Sicani, Siculi, Elimi », in *Italia omnium terrarum parens²*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1991, p. 3-110.
- La Rosa, V., « L'ospitalità del re di Sicilia: il Sicano Kokalos ed il Siculo Hyblon », *SicGymn* N.S. 45, 1992, p. 103-106.
- Lacroix, L., *Les reproductions de statues sur les monnaies grecques: la statuaire archaïque et classique*, Liège 1949.
- Lacroix, L., *Monnaies et colonisation dans l'Occident grec*, Bruxelles 1965 (= **Lacroix, Monnaies et colon.**).
- Lafond, Y., *La mémoire des cités dans le Péloponnèse d'époque romaine (II^e siècle avant J.-C.-III^e siècle après J.-C.)*, Rennes 2006.

- Lahr, S. von der, *Dichter und Tyrannen im archaischen Griechenland. Das Corpus Theognideum als zeitgenössische Quelle politischer Wertvorstellungen archaisch-griechischer Aristokraten*, München 1992.
- Lambert, S. D., «The Attic Genos Salaminioi and the Island of Salamis», *ZPE* 119, 1997, p. 85-106.
- Lambertz, M., *Die griechischen Sklavennamen*, in *57. Jahres-Bericht über das k. k. Staatsgymnasium im VIII. Bezirke Wiens für das Schuljahr 1906/1907*, Wien 1907.
- Lambole, J.-L., *Les Grecs d'Occident. La période archaïque*, Paris 1996.
- Lambrinoudakis, W., Wörle, M., «Ein hellenistisches Reformgesetz über das öffentliche Urkundenwesen von Paros (mit. Taf. 5-13)», *Chiron* 13, 1983, p. 283-368.
- Lane Fox, R., «Theognis: an Alternative to Democracy», in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 35-51.
- Lang, M., «The Kylonian Conspiracy», *CPh* 62, 1967, p. 243-249.
- Langdon, M. K., *A Sanctuary of Zeus on Mount Hymettos, Hesperia*, Suppl. 16, Princeton 1976.
- Laqueur, R., s.v. «Nymphis von Herakleia», *RE* XVII, 1937, col. 1608-1623.
- Laqueur, R., s.v. «Philochoros», *RE* XIX, 1938, col. 2434-2442.
- Laronde, A., *Cyrène et la Libye hellénistique*, Paris 1987.
- Larsen, J. A. O., «The Aetolians and the Cleomenic War», in *The Classical Tradition. Literary and Historical Studies in Honor of Harry Caplan*, L. Wallach (éd.), Ithaca-New York 1966, p. 43-57.
- Larsen, J. A. O., *Greek Federal States. Their Institutions and History*, Oxford 1968.
- Latacz, J., *Homers Ilias. Gesamtkommentar*, München-Leipzig 2003.
- Latyshev, V., «La constitution de Chersonèse en Tauride d'après des documents épigraphiques», *BCH* 9, 1885, p. 265-300 (= **Latyshev, Const. de Chersonèse**).
- Latyshev, V., *ИСТОРИЯ*, Saint-Petersbourg 1909.
- Lazarenko, I. et al., «The Temple of the Pontic Mother of Gods in Dionysopolis», in *Ancient Sacral Monuments in the Black Sea*, E. K. Petropoulos et A. A. Maslennikov (éds.), Thessaloniki 2010, p. 13-62.
- Lazarov, M., «Notizen zur griechischen Kolonisation am westlichen Schwarzen Meer. Schriftquellen und archäologische Denkmäler», in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, Historia Einzelschriften 121, G. Tsatschladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 131-152.
- Lazzarini, L., «Monete arcaiche inedite di Selinunte e nuove considerazioni sul tipo della foglia», *NAC* 32, 2003, p. 11-22.
- Lazzarini, M. L., *Le formule delle dediche votive nella Grecia arcaica*, Roma 1976.
- Le Rider, G., «Sur le monnayage de Byzance au IV^e siècle», *RN* 13, 1971, p. 143-153.
- Leake, W. M., *Travels in Northern Greece*, vol. II, London 1835.
- Lebègue, J. A., *De oppidis et portibus Megaridis ac Boeotiae in Corinthiaci sinus littoris*, Paris 1875.
- Lefèvre, F., *L'Amphictionie pyléo-delphique: histoire et institutions*, Athènes-Paris 1998.
- Legon, R. P., *Megara. The Political History of a Greek City-State to 336 B. C.*, Ithaca-London 1981 (= **Legon, Megara Pol. Hist.**).

- Legon, R. P., s.v. «Megara», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 463-465 (= **Legon, Megara**).
- Lehmann-Haupt, C. F., «Pausanias, Heros Ktistes von Byzanz», *Klio* 17, 1921, p. 59-66.
- Leibundgut Wieland, D., «DANIMS 25. Necropoli di Manicalunga. Tombe della contrada Timpone Nero (Selinunte)», *ASNP* serie iii, 25, 1, 1995, p. 189-218.
- Leighton, R., «Sicily during the Centuries of Darkness», *CArchJ* 3, 2, 1993, p. 271-276.
- Leighton, R., *Sicily before History: An Archaeological Survey from the Palaeolithic to the Iron Age*, London 1999 (= **Leighton, Sicily before History**).
- Lejeune, M., «Notes d'épigraphie sicilienne», *Kokalos* 16, 1970, p. 16-29.
- Lenk, B., s.v. «Mesambria» 1, *RE* XV, 1931, col. 1072-1074.
- Lenschau, T., «Forschungen zur griechischen Geschichte im VII. und VI. Jahrhundert v. Chr.», *Philologus* 91, 1936, p. 278-307, 385-411.
- Lepore, E., «Rapporti ed analogie di colonizzazione tra Sicilia e Magna Grecia», *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 60-94.
- Lepore, E., «La fioritura delle aristocrazie e la nascita della polis», in *Storia e civiltà dei Greci. I. Origini e sviluppo della città*, Milano 1978, p. 181-253.
- Lepore, E., «I Greci in Italia», in *Storia della società italiana I. Dalla preistoria all'espansione di Roma*, Milano 1981, p. 213-268.
- Lepore, E., *La Grande Grèce: aspects et problèmes d'une «colonisation» ancienne*, Naples 2000 (= **Lepore, Grande Grèce**).
- Leschhorn, W., *Gründer der Stadt. Studien zu einem politisch-religiösen Phänomen der griechischen Geschichte*, Stuttgart 1984 (= **Leschhorn, Gründer**).
- Leschhorn, W., *Antike Ären. Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Tauros*, Historia Einzelschriften 81, Stuttgart 1993.
- Lévêque, P., «Le dynamisme d'Érétie la Rameuse. La genèse précoce d'une cité», *MEFRA* 101, 1989, p. 739-750.
- Lévêque, P., «Les Grecs en Occident», in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la Villa Kérylos (1991)*, Collection de l'École française de Rome 208, Rome 1995, p. 11-17 (= **Lévêque, Grecs en Occident**).
- Lévy, E., «Notes sur la chronologie athénienne au IV^e siècle», *Historia* 27, 1978, p. 513-521.
- Lewis, D. B., «Symposium and the Polis», in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 176-196.
- Lewis, D. M., «Cleisthenes and Attica», *Historia* 12, 1963, p. 22-40 (= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, Oxford 1997, p. 77-98).
- Lewis, D. M., «The Origins of the First Peloponnesian War», in *Classical Contributions. Studies in honor of M. F. McGregor*, G. S. Shrimpton et D. J. McCarger (éds.), Locust Valley N.Y. 1981, p. 71-78 [= *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, P. J. Rhodes (éd.), Cambridge 1997, p. 9-21].
- Lewy, H., s.v. «Periboia» 10, in Roscher, *Lexikon*, III, 2, col. 1961-1962.
- Liddel, P., «The Decree Culture of the Ancient Megarid», *CQ* 59, 2, 2009, p. 411-436 (= **Liddel, Megarid**).
- Linforth, I. M., *Solon the Athenian*, Berkeley 1919.
- Lohmann, H., «Antike Hirten in Westkleinasien und der Megaris: zur Archäologie der Mediterranen Weidewirtschaft», in *Volk und Verfassung im vorhellenistischen*

- Griechenland. Beiträge auf dem Symposium zu Ehren von Karl-Wilhelm Welwei in Bochum, 1-2 März 1996, W. Eder et K.-J. Hölkeskamp (éds.), Stuttgart 1997, p. 63-88.
- Lohmann, H., « Antike Straßen und Saumpfade in Attika und der Megaris », in *Stuttgarter Kolloquium zur historischen Geographie des Altertums 7*, 1999. *Zu Wasser und zu Land. Verkehrswege in der antiken Welt*, E. Olshausen et H. Sonnabend (éds.), Stuttgart 2002, p. 109-147.
- Lolling, H. G., « Nisäa und Minoa », *MDAI(A)* 5, 1880, p. 1-19.
- Lolling, H. G., « Συμβολαὶ εἰς τὴν τοπογραφίαν τῆς Μεγαρίδος », *AEph* 1885, col. 201-216.
- Long, C. R., *The Twelve Gods of Greece and Rome*, Leiden et al. 1987.
- Loomis, W. T., « Pausanias, Byzantion and the Formation of the Delian League. A Chronological Note », *Historia* 39, 1990, p. 487-492.
- Lotze, D., *Μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων. Studien zur Rechtsstellung unfreier Landbevölkerungen in Griechenland bis zum 4. Jahrhundert v. Chr.*, Berlin 1959.
- Loukopoulou, L. D., *Contribution à l'histoire de la Thrace propontique durant la période archaïque*, MELETHMATA 9, Athènes 1989 (= **Loukopoulou, Thrace propontique**).
- Loukopoulou, L., Łajtar, A., s.v. « Byzantion », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 915-918 (= **Loukopoulou-Łajtar, Byzantion**).
- Loukopoulou, L., Łajtar, A., s.v. « Perinthos », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 919-921.
- Loukopoulou, L., Łajtar, A., s.v. « Selymbria », in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 921-922.
- Low, P., « Remembering War in the Fifth-Century Greece: Ideologies, Societies, and Commemoration beyond Democratic Athens », *World Archaeology* 35, 1, 2003, p. 98-111.
- Lubos, M., « Zu einem hellenistischen Grabrelief », in *Pontos Euxeinus. Beiträge zur Archäologie und Geschichte des antiken Schwarzmeer- und Balkanraumes. Manfred Oppermann zum 65. Geburtstag*, S. Conrad et al. (éds.), Langenweißbach 2006, p. 181-188.
- Lungu, V., « La tombe d'un ὩΡΟΣ et l'organisation de la nécropole d'une cité milésienne du Pont-Euxin: le tumulus T-A95 d'Orgamé », *Talanta* 32-33, 2000-2001 (2002), p. 171-188 (= in *Actes du III^e Colloque international d'archéologie funéraire, Tulcea, 1997*, Tulcea 2000, p. 67-86).
- Lupu, E., *Greek Sacred Law. A Collection of New Documents (NGSL)*, Leiden-Boston 2005.
- Luraghi, N., « Fonti e tradizioni nell'archaiologia siciliana (per una rilettura di Thuc. 6, 2-5) », in *Hesperia*, 2: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccisi (éd.), Roma 1991, p. 41-62.
- Luraghi, N., *Tirannidi arcaiche in Sicilia e Magna Grecia da Panezio di Leontini alla caduta dei Dinomenidi*, Firenze 1994.
- Maass, E., « Mythische Kurznamen », *Hermes* 23, 1888, p. 613-621.
- Mack, G. R., Carter, J. C. (éds.), *Crimean Chersonesos: City, Chora, Museum, and Environs*, Austin 2003.
- Maele, S. van de, « Le site d'Ereneia et la frontière attico-mégariennne », *Phoenix* 34, 1980, p. 153-159 (= **Van de Maele, Ereneia**).

- Maele, S. van de, *Compte rendu de Legon, Megara Pol. Hist.*, EMC 29, 1985, p. 169-171.
- Maele, S. van de, «La route antique du port mégarien de Pagai à la forteresse d'Aigosthènes», EMC 33, 1989, p. 183-188.
- Maele, S. van de, «Le réseau mégarien de défense territoriale contre l'Attique à l'époque classique (V^e et IV^e s. av. J.-C.)», in *Fortificationes Antiquae*, S. van de Maele et J.M. Fossey (éds.), Amsterdam 1992, p. 93-107.
- Maele, S. van de, «Pausanias et la route de Mégare vers Pagai et Éréneia», CEA 38, 2001, p. 113-118.
- Magie, D., *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century after Christ*, I-II, Princeton 1950 (= **Magie, Roman Rule**).
- Mainardi, M., «Mesambria Pontica e i Traci», *Acme* 64, 3, 2011, p. 3-26.
- Makarov, I., «La «Première Eleutheria» de Chersonèse Taurique dans les sources épigraphiques», VDI 2005, 2, p. 82-93 (en russe).
- Makarov, I., «Nouvelles inscriptions de Chersonèse Taurique», VDI 2006, 4, p. 83-97 (en russe).
- Makarov, I., «La ville libre grecque et l'administration romaine : le cas de Chersonèse Taurique», in *Une koinè pontique. Cités grecques, sociétés indigènes et empires mondiaux sur le littoral nord de la mer Noire (VII^e s. a.C.-III^e s. p. C.)*, A. Bresson et al. (éds.), Bordeaux 2007, p. 327-342.
- Malkin, I., «What's in a Name ? The Eponymous Founder of Greek Colonies», *Athenaeum* 63, 1985, p. 114-130.
- Malkin, I., *Religion and Colonisation in Ancient Greece*, Leiden et al. 1987 (= **Malkin, Religion and Colon.**).
- Malkin, I., «Categories of Early Greek Colonization : the Case of the Dorian Aegean», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 25-38.
- Malkin, I., «Exploring the Validity of the Concept of «Foundation» : a Visit to Megara Hyblaia», in *Oikistes. Studies in Constitutions, Colonies, and Military Power in Ancient World. Offered in Honor of A.J. Graham*, V.B. Gorman et E.W. Robinson (éds.), Leiden-Boston-Köln 2002, p. 195-225 (= **Malkin, Megara Hyblaia**).
- Malkin, I., «Networks and the Emergence of Greek Identity», in *Mediterranean Paradigms and Classical Antiquity*, I. Malkin (éd.), London-New York 2005, p. 56-74 (= **Malkin, Networks**).
- Malkin, I., «Foundations», in *A Companion to Archaic Greece*, K.A. Raafaub et H. van Wees (éds.), Malden-Oxford 2009, p. 373-394 (= **Malkin, Foundations**).
- Malkin, I., *A Small Greek World. Networks in the Ancient Mediterranean*, Oxford 2011 (= **Malkin, A Small Greek World**).
- Malkin, I., Shmueli, N., «The «City of the Blind» and the Founding of Byzantium», *MHR* 3, 1988, p. 21-36 (= **Malkin-Shmueli, City of the Blind**).
- Mallwitz, A., *Olympia und seine Bauten*, München 1972.
- Manganaro, G., «Ricerche di antichità e di epigrafia siceliota», *ArchClass* 17, 2, 1965, p. 183-220.
- Manganaro, G., «Epigrafia e istituzioni di Creta», in *Antichità cretesi. Studi in onore di Doro Levi*, vol. II, *Cronache di Archeologia* 13/1974, Catania 1978, p. 39-58.
- Manganaro, G., «Studi di epigrafia siceliota», *RAL serie ix*, 8, 1, 1996, p. 27-63 (= **Manganaro, Studi di epigrafia**).

- Manganaro, G., «Mondo religioso greco e mondo <indigeno> in Sicilia», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 71-82.
- Manganaro, G., «Epigrafia greca dell'Occidente», in *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina (Roma 18-24 settembre 1997). Atti I*, Roma 1999, p. 147-156.
- Manganaro, G., in «L'epigrafia greca di Sicilia», in *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno (Erice, 15-18 Ottobre 1998)*, ASNP serie iv, Quaderni 2, M. I. Gulletta (éd.), Pisa 1999, p. 417-424.
- Manganaro, G., «Hybla Megala (Heraia) e Hybla Geleatis (Etna)», in *Un ponte fra l'Italia e la Grecia. Atti del simposio in onore di Antonino di Vita (Ragusa, 13-15 febbraio 1998)*, A. di Vita (éd.), Padova 2000, p. 149-154 (= **Manganaro, Hybla**).
- Manganaro, G., «Iscrizioni greche del V sec. a.C. della Sicilia», *ZPE* 144, 2003, p. 147-156.
- Manganaro, G., «Una defixio giudiziaria in alfabeto selinuntino», *REG* 116, 2003, p. 685-689.
- Manni Piraino, M. T., «Koiné alfabetica fra Siracusa, Megara Iblea e Selinunte?», *Kokalos* 21, 1975, p. 121-153 (= **Manni Piraino, Koiné alfabetica**).
- Manni Piraino, M. T., «L'apporto dell'epigrafia», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 79-97.
- Manni, E., «Greci in Sicilia fra l'VIII e il VI secolo», in *Epis. Epet. t. Philos. Sch. Athenôn*, 1963-1964, p. 338-354 (= *Σικελικά και Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Roma 1990, p. 79-94).
- Manni, E., «Fidone d'Argo, i Bacchiadi di Corinto e le fondazioni di Siracusa e di Megara Iblea», *Kokalos* 20, 1974, p. 77-91.
- Manni, E., «Sémites et Grecs en Sicile jusqu'au V^e siècle av. J.-C.», *BAGB* 1, 1974, p. 63-84, p. 151-174 (= *Σικελικά και Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Roma 1990, p. 151-174).
- Manni, E., «Da Megara a Selinunte: le divinità», *Kokalos* 21, 1975, p. 174-195 (= *Σικελικά και Ἰταλικά. Scritti minori di storia antica della Sicilia e dell'Italia meridionale*, Roma 1990, p. 423-442).
- Manni, E., «<Indigeni> e colonizzatori nella Sicilia preromana», in *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien. Travaux du VI^e Congrès International d'Études Classiques (Madrid, Septembre 1974)*, D. M. Pippidi (éd.), Paris-Bucarest 1976, p. 181-211 (= **Manni, Sicilia preromana**).
- Manni, E., *Compte rendu de Mégara I*, *Kokalos* 24-25, 1978-1979, p. 220-223.
- Manni, E., *Geografia fisica e politica della Sicilia antica*, *Kokalos*, Suppl. 4, Roma 1981 (= **Manni, Geog. della Sicilia**).
- Mănucu-Adameşteanu, M., «Orgame», in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 341-388.
- Marasco, G., «Note ellenistiche», *Prometheus* 9, 3, 1983, p. 221-231.
- Marasco, G., *Economia e storia*, Viterbo 1992.
- Marchesini, S., «Il segno | in Elimo: una nuova proposta», *ASNP* serie iv, 3, 1-2, 1998, p. 289-299.
- Marconi, C., *Selinunte. Le metope dell'Heraion*, Modena 1994.
- Marconi, C., «Mito e autorappresentazione nella decorazione figurate dei *thesauroi* di età arcaica», in *Stranieri e non cittadini nei santuari greci*, A. Naso (éd.), Firenze 2006, p. 158-186.

- Marconi, C., *Temple Decoration and Cultural Identity in the Archaic Greece. The Metopes of Selinus*, Cambridge 2007.
- Marek, C., *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen 1993.
- Marek, C., «Die Phylen von Klaudiupolis, die Geschichte der Stadt und die Topographie Ostbithyniens», *MH* 59, 2002, p. 31-50.
- Marek, C., *Geschichte Kleinasien in der Antike*, München 2010.
- Martin, R., «Problèmes d'urbanisme dans les cités grecques de Sicile», *Kokalos* 18-19, 1972-1973, p. 348-365.
- Martin, R., «Rapport sur l'urbanisme de Sélinonte», *Kokalos* 21, 1975, p. 54-67.
- Martin, R., «L'histoire de Sélinonte d'après les fouilles récentes», *CRAI*, 1977, 1, p. 46-63 (= **Martin, *Histoire de Sélinonte***).
- Martin, R. et al., «Le città greche», in *La Sicilia antica*, I, 3, E. Gabba et G. Vallet (éds.), Napoli 1980, p. 483-705 (= **Martin et al., *Città greche***).
- Martin, R., «Recherches sur l'acropole de Sélinonte», *Kokalos* 26-27, 1980-1981, p. 1009-1016.
- Martin, R., «Sélinonte. Résultats et problèmes de la première phase de recherches (1973-1979)», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 183-188 (= **Martin, *Sélinonte***).
- Martina, A., *Solone. Testimonianze sulla vita e l'opera*, Roma 1968.
- Masaracchia, A., *Solone*, Firenze 1958.
- Masson, O., «La Sicile et le monde grec archaïque : l'apport de la linguistique», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 71-75.
- Masson, O., «L'onomastique de l'ancienne Byzance (épithaphes et monnaies)», *EA* 23, 1994 (1995), p. 137-144 (= *Onomastica Graeca selecta*, vol. III, Genève 2000, p. 206-213).
- Masson, O., «La grande imprécation de Sélinonte (*SEG* XVI, 573)», *BCH* 96, 1972, p. 375-388 (= *Onomastica Graeca selecta*, vol. I, Nanterre 1990, p. 135-146; = **Masson, *L'imprécation de Sélinonte***).
- Matthaiou, A. P., «'Επιγραφές Ἀκροπόλεως», *Horos* 8-9, 1990-1991, p. 9-14.
- Mayer, M., «Mythistorica. I. Megarische Sagen», *Hermes* 27, 1892, p. 481-515.
- Mazarakis Ainian, A., *From Rulers' Dwellings to Temples. Architecture, Religion and Society in Early Iron Age Greece (1100-700 B.C.)*, Jonsered 1997 (= **Mazarakis Ainian, *From Rulers' Dwellings to Temples***).
- Mazzarino, S., «Metropoli e colonie», in *Metropoli e colonie di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto 1963)*, Napoli 1964, p. 51-85.
- McCredie, J. R., *Fortified Military Camps in Attica, Hesperia*, Suppl. 11, Princeton 1966.
- Meidani, K. S., *Αρχαϊκή Ελλάδα και πόλεμος*, Athènes 2010.
- Meiggs, R., *The Athenian Empire*, Oxford 1972.
- Meister, K., *Die griechische Geschichtsschreibung. Von den Anfängen bis zum Ende des Hellenismus*, Stuttgart et al. 1990.
- Mele, A., «Cuma in Opicia tra Greci e Romani», in *Cuma. Atti del quarantottesimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 27 settembre-1 ottobre 2008)*, Taranto 2009, p. 75-168.
- Mele, A., *Il commercio Greco arcaico. Prexis ed emporie*, Cahiers du Centre Jean Bérard 4, Napoli 1979.

- Mellink, M. J., « Archaeology in Asia Minor », *AJA* 60, 4, 1956, p. 369-384.
- Menadier, B., *The Sixth Century BC Temple and the Sanctuary and Cult of Hera Akraia, Perachora*, UMI Dissertation, Cincinnati 1995 (= **Menadier, Perachora**).
- Menadier, B., « The Sanctuary of Hera Akraia and its Religious Connections with Corinth », in *Peloponnesian Sanctuaries and Cults. Proceedings of the Ninth International Symposium at the Swedish Institute at Athens, 11-13 June 1994*, Stockholm 2002, p. 85-90.
- Meola, E., *Necropoli di Selinunte, I: Buffa*, vol. I-III, Palermo 1996-1998.
- Merante, V., « Sui rapporti greco-punici nel Mediterraneo occidentale nel VI secolo a.C. », *Kokalos* 16, 1970, p. 98-138.
- Mercuri, L., « Tête sans corps, corps sans tête. De certaines pratiques funéraires en Italie méridionale et en Sicile (VIII^e-V^e siècles avant J.-C.) », *MEFRA* 113, 2001, p. 7-31.
- Meritt, B. D., « Greek Inscriptions », *Hesperia* 7, 1938, p. 77-160.
- Merkelbach, R., « Die pisistratische Redaktion der homerischen Gedichte », *RhM* 95, 1952, p. 23-47.
- Merkelbach, R., « Der Kult der Hestia im Prytaneion der griechischen Städte », *ZPE* 37, 1980, p. 77-92.
- Merkelbach, R., Stauber, J. (éds.), *Steinepigramme aus dem griechischen Osten*, Band I, Stuttgart-Leipzig 1998.
- Merle, H., *Die Geschichte der Städte Byzantion und Kalchedon von ihrer Gründung bis zum Eingreifen der Römer in die Verhältnisse des Ostens*, Kiel 1916 (= **Merle, Byzantion und Kalchedon**).
- Mertens, D., *Der Tempel von Segesta und die dorische Tempelbaukunst des griechischen Westen in klassischer Zeit*, Mainz am Rhein 1984.
- Mertens, D., « Verso l'agora di Selinunte », in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 185-193.
- Mertens, D., « Die Planstadt Selinunt. Entwurf und Realisierung », in *Die Stadt als Großbaustelle. Von der Antike bis zur Neuzeit. Internationaler Kongress vom 7. bis 11. November 2001 im Auswärtigen Amt, Berlin*, Berlin 2003, p. 24-31.
- Mertens, D., *Selinus I. Die Stadt und ihre Mauern*, Mainz am Rhein 2003 (= **Mertens, Selinus I**).
- Mertens, D., *Städte und Bauten der Westgriechen. Von der Kolonisationszeit bis zur Krise um 400 vor Christus*, München 2006 (= **Mertens, Städte und Bauten**).
- Mertens, D., « L'« heroon » sull'agora di Selinunte. Note preliminare », in *Atti del Convegno Internazionale. Sepolti tra i vivi. Buried among the Living (Roma, 26-29 Aprile 2006)*, G. Bartoloni et M. G. Benedettini (éds.), Scienze dell'Antichità 14/1, Roma 2008, p. 489-496.
- Mertens, D., « Raumgestaltung in westgriechischen Kolonialstädten », *GeogrAnt* 18, 2009, p. 75-95.
- Mertens, D., « Von Megara nach Selinunt. Raumordnung und Baukunst als Mittel zur Identitätsbildung griechischer Poleis während der Großen Kolonisation », *MDAI(R)* 116, 2010, p. 55-103 (= **Mertens, Von Megara nach Selinunt**).

- Mertens, D., «Selinunte: l'eredità di *Megara Hyblaea* e tante domande aperte», in *Alle origini della Magna Grecia. Mobilità, migrazioni, fondazioni. Atti del cinquantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 1-4 ottobre 2010)*, Taranto 2012, p. 1151-1170.
- Mertens, D. *et al.*, «Die Agora von Selinunt. Neue Grabungsergebnisse zur Frühzeit der griechischen Kolonialstadt», *MDAI(R)* 110, 2003, p. 389-446 (= **Mertens *et al.*, *Agora***).
- Mertens, D. *et al.*, «Die Agora von Selinunt. Der Platz und die Hallen», *MDAI(R)* 118, 2012, p. 51-178.
- Meyer, E., s.v. «Bithynia», *RE* III, 1899, col. 507-524.
- Meyer, E., *Die Grenzen der hellenistischen Staaten in Kleinasien*, Zürich-Leipzig 1925.
- Meyer, E., s.v. «Megara» 2, *RE* XV, 1931, col. 152-205 (= **Meyer, *Megara***).
- Meyer, E., s.v. «Peraia» 1, *RE* XIX, 1938, col. 565.
- Meyer, E., s.v. «Tripodiskos», *RE* VII A, 1948, col. 201-202.
- Meyer, E., s.v. «Panormos», *RE* XVIII, 2, 1949, col. 658.
- Meyer, E., s.v. «Megara», *RE* Suppl. XII, 1970, col. 842-851.
- Migeotte, L., *L'emprunt public dans les cités grecques*, Québec-Paris 1984.
- Migeotte, L., «Téméné dèmosia», in *Φιλολογία. Mélanges offerts à Michel Casevitz*, P. Brillet-Dubois et É. Parmentier (éds.), Lyon 2006, p. 187-195.
- Mihailov, G., «Epigraphica», *Bulletin de l'Institut bulgare d'archéologie* 25, 1956, p. 205-217.
- Miller, E., *Compte rendu de C. Wescher (éd.), Dionysii Byzantii, De Bospori navigatione*, Paris 1874, in *JS*, 1874, p. 200-218.
- Miller, J., «Ist Byzanz eine megarische Colonie?», *Philologus* 56, 1897, p. 326-333 (= **Miller, *Ist Byzanz eine megar. Colonie?***).
- Miller, J., s.v. «Byzantion», *RE* III, 1899, col. 1127-1150 (= **Miller, *Byzantion***).
- Miller, J., s.v. «Byzas», *RE* III, 1899, p. 1158-1159.
- Miller, M., *The Sicilian Colony Dates. Studies in Chronography*, New York 1970 (= **Miller, *Colony Dates***).
- Miller, S.G., *The Prytaneion. Its Function and Architectural Form*, Berkeley *et al.* 1978.
- Miller, T., *Die griechische Kolonisation im Spiegel literarischer Zeugnisse*, Tübingen 1997.
- Millett, P., *Lending and Borrowing in Ancient Athens*, Cambridge 1991.
- Minns, E.H., *Scythians and Greeks*, Cambridge 1913.
- Mirone, S., «Stiela, topografia e numismatica», *Zeitschrift für Numismatik* 38, 1928, p. 29-55.
- Moggi, M., «Συνουκτικεῖν in Tucidide», *ASNP* serie iii, 5, 3, 1975, p. 915-924.
- Moggi, M., *Sinecismi Interstatali Greci*, Pisa 1976 (= **Moggi, *Sinecismi***).
- Moggi, M., «L'insediamento a Salamina di Antidoro Lemnio e degli uccisori di Mirrina», *ASNP* serie iii, 8, 4, 1978, p. 1301-1312.
- Moggi, M., «Alcuni episodi della colonizzazione ateniese (Salamina – Potidea – Samo)», in *Studi sui rapporti interstatali nel mondo antico*, Pisa 1981, p. 1-55 (= **Moggi, *Salamina***).

- Moggi, M., «Sinecismi arcaici del Peloponneso», in *La transizione dal miceneo all'alto arcaismo. Dal palazzo alla città. Atti del Convegno Internazionale (Roma, 14-19 marzo 1988)*, D. Musti et al. (éds.), Roma 1991, p. 155-165.
- Moggi, M., «Emigrazioni forzate e divieti di ritorno nella colonizzazione greca die secoli VIII-VII a.C.», in *Coercizione e mobilità umana nel mondo antico*, M. Sordi (éd.), Milano 1995, p. 27-49.
- Molyneux, J. H., *Simonides. A Historical Study*, Wauconda IL 1992.
- Morakis, A., «Thucydides and the Character of Greek Colonisation in Sicily», *CQ* 61, 2, 2011, p. 460-492.
- Mordtmann, J. H., «Zur Epigraphik von Thracien», *AEM* 8, 1884, p. 199-227.
- Mordtmann, J. H., «Inchriften aus dem Tschinili Kiösk», *MDAI(A)* 10, 1885, p. 15-20.
- Morel, J.-P., «La colonisation grecque jusqu'à la fin de l'archaïsme», *L'information historique* 57, 1995, p. 190-201.
- Morel, J.-P., «Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale: l'exemple des réseaux», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 59-70.
- Moretti, L., «Olympionikai, i vincitori negli antichi agoni olimpici», in *Atti dell'Accademia dei Lincei, Memorie*, serie VIII, vol. VIII, 2, Roma 1957.
- Moretti, L., *Iscrizioni storiche ellenistiche*, vol. I-II, Firenze 1967-1976.
- Morgan, C. A., «Corinth, the Corinthian Gulf and Western Greece during the Eighth Century BC», *ABSA* 83, 1988, p. 313-338.
- Morgan, C. A., «The Evolution of a Sacral <Landscape>: Isthmia, Perachora, and the Early Corinthian State», in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S. E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 105-142.
- Morgan, C., *Isthmia VIII. The Late Bronze Age Settlement and Early Iron Age Sanctuary*, Princeton 1999 (= **Morgan, Isthmia VIII**).
- Morris, I., «Village Society and the Rise of the Greek State», in *Structures rurales et sociétés antiques. Actes du colloque de Corfu (14-16 mai 1992)*, P. N. Doukellis et L. Mendoni (éds.), Paris 1994, p. 49-53.
- Morris, I., «The Absolute Chronology of the Greek Colonies in Sicily», *AArch* 67, 1996, p. 51-59.
- Morris, I., «Archaeology and Archaic Greek History», in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 1-91.
- Morris, I., «The Eighth-century Revolution», in *A Companion to Archaic Greece*, K. A. Raafaub et H. van Wees (éds.), Malden-Oxford 2009, p. 64-80 (= **Morris, The Eighth-century Revolution**).
- Moscatti, S., «Fenici e Greci in Sicilia: alle origini di un confronto», *Kokalos* 30-31, 1984-1985, p. 1-19.
- Mosshammer, A. A., *The Chronicle of Eusebius and Greek Chronographic Tradition*, London 1979.
- Muller, A., «Megarika», *BCH* 104, 1980, p. 83-92.
- Muller, A., «Megarika», *BCH* 105, 1981, p. 203-225.
- Muller, A., «Megarika», *BCH* 106, 1982, p. 379-407.
- Muller, A., «De Nisée à Mégare. Les siècles de formation de la métropole mégarienne», *MEFRA* 95, 2, 1983, p. 619-628 (= **Muller, De Nisée à Mégare**).
- Muller, A., «Megarika», *BCH* 107, 1983, p. 157-179.

- Muller, A., «Megarika», *BCH* 108, 1984, p. 249-266.
- Müller, C., «La procédure d'adoption des décrets en Béotie de la fin du III^e s. av. J.-C. au I^{er} s. apr. J.-C.», in *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, P. Fröhlich et C. Müller (éds.), Genève 2005, p. 95-119.
- Müller, C., «La dissolution du *koinon* béotien en 171 av. J.-C. et ses conséquences territoriales», in *Pouvoir et territoire. Actes du colloque de Saint-Étienne (novembre 2005)*, P. Rodriguez (éd.), Saint-Étienne 2007, p. 31-46.
- Müller, C., *D'Olbia à Tanaïs. Territoires et réseaux d'échanges dans la mer Noire septentrionale aux époques classiques et hellénistiques*, Bordeaux 2010 (= **Müller, D'Olbia à Tanaïs**).
- Münsterberg, R., *Die Beamtennamen auf den griechischen Münzen: geographisch und alphabetisch geordnet*, Hildesheim-New York 1973 (Wien 1911-1927).
- Murzin, V. Y., Skory, S. A., «An Essay of Scythian History», *Il Mar Nero* 1, 1994, p. 55-98.
- Musti, D., «Le tradizioni ecistiche di Agrigento», in *Agrigento e la Sicilia greca. Atti della settimana di studio (Agrigento, 2-8 maggio 1988)*, L. Braccesi et E. de Miro (éds.), Roma 1992, p. 27-45.
- Nagy, G., «Theognis of Megara: the Poet as Seer, Pilot and Revenant», *Arethusa* 15, 1982, p. 109-128.
- Nagy, G., «Poet and Tyrant: Theognidea 39-52, 1081-1082 b», *ClAnt* 2, 1983, p. 82-91.
- Nagy, G., «Theognis and Megara: a Poet's Vision of his City», in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T. J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 22-81 (= **Nagy, Theognis and Megara**).
- Napoleone, A., «La δημοκρατία a Cirene: probleme e prospettive», *AION(archeol)* N. S. 5, 1998, p. 91-107.
- Nawotka, K., «Melsas, the Founder of Mesambria», *Hermes* 122, 1994, p. 320-326.
- Nawotka, K., *The Western Pontic Cities. History and Political Organization*, Amsterdam 1997 (= **Nawotka, West. Pont. Cities**).
- Neeft, C. W., «Observations on the Thapsos Class», *MEFRA* 93, 1981, p. 7-88.
- Neeft, C. W., «Absolute Chronology and Corinthian Pottery», in *La Sicilia in età arcaica*, R. A. Panvini et L. Sole (éds.), à paraître.
- Nenci, G., «Les rapports internationaux dans la Grèce archaïque (650-550 av. J.-C.)», in *Studi sui rapporti interstatali nel mondo antico*, Pisa 1981, p. 57-72.
- Nenci, G., «Una nuova iscrizione greca arcaica dall'area selinuntina», *ASNP* serie iii, 25, 1, 1995, p. 1329-1331.
- Nenci, G., «Novità epigrafiche dall'area elima», in *Seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994)*. Atti, vol. III, Pisa-Gibellina 1997, p. 1187-1188.
- Nesselhauf, H., *Untersuchungen zur Geschichte der delisch-attischen Symmachie*, Klio Beiheft 30, Leipzig 1933.
- Newskaja, W. P., *Byzanz in der klassischen und hellenistischen Epoche*, Leipzig 1955 (= **Newskaja, Byzanz**).
- Nicolai, R., «Solone e la conquista di Salamina: da guerre tradizionale a mito politico», in *Costruzione e uso del passato storico nella cultura antica. Atti del convegno internazionale di studi (Firenze, 18-20 settembre 2003)*, P. Desideri et al. (éds.), Alessandria 2007, p. 3-19.

- Nicopoulou, Y., «Εἰδήσεις ἐκ Μεγαρίδος», *AAA* 2, 3, 1969, p. 339-343.
- Nicosia, F., «Fonte relative alla data della fondazione di Megara Hyblaea», *SicGymn* N. S. 16, 2, 1963, p. 154-182 (= **Nicosia, Megara**).
- Niese, B., *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*, Gotha 1893 (réimpr. Darmstadt 1963).
- Nikolopoulos, V., «Μαντεῖο τοῦ Ἀπόλλωνα στις Ροβίες Εὐβοίας», *Ἀρχεῖον Εὐβοϊκῶν Μελετῶν* 35, 2003-2004 (2006), p. 9-18.
- Nilsson, M. P., *Griechische Feste von religiöser Bedeutung*², Leipzig 1906.
- Nilsson, M. P., «The New Inscription of the Salaminioi», *AJPh* 59, 1938, p. 385-393.
- Nilsson, M. P., «Political Propaganda in Sixth Century Athens», in *Studies presented to D. M. Robinson*, vol. II, G. E. Mylonas et D. Raymond (éds.), Saint Louis 1953, p. 743-748.
- Nilsson, M. P., *Cults, Myths, Oracles, and Politics in Ancient Greece*, New York 1972.
- Novaro-Lefèvre, D., «Le culte d'Héra à Pérachora (VIII^e-VI^e s.) : essai de bilan», *REG* 113, 2000, p. 42-69.
- Novikova, R. A., «Les symnamons et les nomophylakes de la Chersonèse Taurique», *VDI*, 1961, 2, p. 102-108 (en russe).
- Ober, J., «Solon and the *Horoi* : Facts on the Ground in the Archaic Athens», in *Solon of Athens. New Historical and Philological Approaches*, J. H. Blok et A. P. M. H. Lardinois (éds.), Leiden-Boston 2006, p. 441-456.
- Oberhummer, E., s.v. «Asopos» 2, *RE* II 2, 1896, col. 1705-1706.
- Oberhummer, E., s.v. «Astai», *RE* II, 1896, col. 1772-1773.
- Oberhummer, E., s.v. «Bosporos» 1, *RE* III, 1899, col. 742-757 (= **Oberhummer, Bosporos**).
- Oberhummer, E., s.v. «Byzantion», *RE* III, 1899, col. 1116-1127.
- Oberhummer, E., s.v. «Kalchedon» 2, *RE* X, 1919, col. 1559.
- Oberhummer, E., s.v. «Sely[m]bria», *RE* II A, 1923, col. 1324-1327 (= **Oberhummer, Selymbria**).
- Ogan, A., «Les fouilles de Topkapu Saray», *Belleten* 4, 1940, p. 329-335.
- Ogdenova, L., «Les fouilles de Messambria», *BCH* 84, 1960, p. 221-232.
- Ogdenova, L., «L'architecture domestique à Messambria IV^e-II^e s. av. J.-C.», in *Nessèbre* III, Burgas 2005, p. 10-29.
- Ogdenova, L., «Terres cuites de Messambria», in *Nessèbre* III, Burgas 2005, p. 51-90.
- Ogdenova-Marinova, L., «Mesambria Pontica», *Wiadomości Archeologiczne* 44, 1, 1979, p. 34-40 (= **Ogdenova-Marinova, Mesambria**).
- Ogdenova-Marinova, L., «Le système de défense hellénique de Mesambria du côté nord à la lumière des recherches sous-marines», in *Nessèbre* II, Sofia 1980, p. 96-109.
- Ogdenova-Marinova, L., «Thracia Pontica», in *Thracia Pontica I. La mer Noire et le monde méditerranéen (Sozopol, 9-12 octobre 1979)*, Sofia 1982, p. 69-81.
- Ogdenova-Marinova, L., «Mesambria et le monde thrace entre le VII^e et le V^e s. av. n. è», in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 238-244.
- Ogdenova-Marinova, L., «Au sujet de Dioskouridas de Mesambria», in *Actes du IX^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine (31.08-7.09.1987)*. *Acta*

- Centri Historiae. Terra Antiqua Balcanica II*, A. Fol (éd.), Veliko Tărnovo-Sofia 1987, p. 262-263.
- Ogdenova-Marinova, L., «Mesambria Pontica», in *Mesambria-Mesembria-Nessebur*, Sofia 1987, p. 32-71.
- Ogdenova Marinova, L., «Nesebăr: trent'anni di ricerche di terra e subacque», *BA* 75, 59, 1990, p. 125-129.
- Ogdenova-Marinova, L., «La <bria> thrace d'après les recherches archéologiques à Nessèbre», in *Thracia Pontica IV*, Sofia 1991, p. 133-136.
- Ogdenova-Marinova, L., «Mesembriacus portus», in *Thracia Pontica V*, 1994, p. 139-142.
- Okin, L. A., «Theognis of Megara and the Sources of Archaic Megara», in *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, T.J. Figueira et G. Nagy (éds.), Baltimore-London 1985, p. 9-21 (= **Okin, Theognis**).
- Oliver, J. H., *Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East, Hesperia*, Suppl. 13, Princeton 1970.
- Olshausen, E., s.v. «Bosporos» 1, in *Der neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, vol. II, Stuttgart-Weimar 1997, col. 750-754.
- Oost, S. I., «The Megara of Theagenes and Theognis», *CPh* 68, 1973, p. 188-196 (= **Oost, Megara**).
- Oppermann, M., *Die westpontischen Poleis und ihr indigenes Umfeld in vorrömischer Zeit*, Langenweißbach 2004.
- Orsi, P., «Megara Hyblaea. Storia, topografia, necropoli e anathemata», *MAL* 1, 1890, col. 693-950.
- Orsi, P., «Thapsos», *MAL* 6, 1895, col. 88-150.
- Osborne, M. J., *Naturalization in Athens*, vol. I-III, Brussel 1981-1983.
- Osborne, R., *Classical Landscape with Figures. The Ancient Greek City and its Countryside*, London 1987 (= **Osborne, Classical Landscape**).
- Osborne, R., «Archaeology, the Salaminioi, and the Politics of Sacred Spaces in Archaic Athens», in *Placing the God. Sanctuaries and Sacred Spaces in Ancient Greece*, S.E. Alcock et R. Osborne (éds.), Oxford 1994, p. 152-153.
- Osborne, R., «Early Greek Colonization? The Nature of Greek Settlement in the West», in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 251-269.
- Østby, E., «Chronological Problems of Archaic Selinus», *ActaHyp* 6, 1995, p. 83-101.
- Otto, W., «Zu den syrischen Kriegen der Ptolemäer», *Philologus* 86, 1931, p. 400-418.
- Öztürk, B., Sönmez, İ. F., «New Inscriptions from the Karadeniz Ereğli Museum II», *Arkeoloji Sanat* 137, 2011, p. 155-169.
- Padgug, R. A., «Eleusis and the Union of Attika», *GRBS* 13, 1972, p. 135-150.
- Page, D. L., *Further Greek Epigrams*, Cambridge 1981.
- Pais, E., *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, Torino-Palermo 1894.
- Paladino, I., «Il gallo e i riti di passaggio in Grecia», in *Transition Rites. Cosmic, Social and Individual Order, Proceedings of the Finnish-Swedish-Italian seminar held at the University of Rome «La Sapienza» (24th-28th March 1984)*, U. Bianchi (éd.), Rome 1986, p. 237-245.

- Paltseva, L. A., « Sur les notables du Conseil de Chersonèse durant les premiers siècles de notre ère », *VDI*, 1977, 3, p. 175-182 (en russe).
- Paltseva, L. A., *Sur l'histoire de la Grèce archaïque : Mégare et les colonies mégariennes*, Saint-Pétersbourg 1999 (en russe; = **Paltseva, Mégare**).
- Panvini, R., s.v. « Caltabellotta », in *BTCGI* IV, 1985, p. 269-270.
- Panvini, R., « Scavi e ricerche a Caltabellotta », *Kokalos* 34-35, 1988-89, p. 559-572.
- Panvini, R., *Γέλας. Storia e archeologia dell'antica Gela*, Torino 1996.
- Panvini di Stefano, R., « Contributo alla conoscenza di un centro indigeno ellenizzato presso Caltabellotta (Agrigento) », *QuadMess* 2, 1986-87, p. 105-109.
- Papadopoulos, J., « Una terracotta dedalica da Caltabellotta », *Xenia* 2, 1981, p. 9-12.
- Papakonstantinou, Z., « Theognis and the Late Archaic Greek Aristocracy », *Dike* 7, 2004, p. 7-17.
- Papazarkadas, N., *Sacred and Public Land in Ancient Athens*, Oxford 2011.
- Papazoglou, F., *Laoi et paroikoi. Recherches sur la structure de la société hellénistique*, Belgrade 1997 (= **Papazoglou, Laoi et paroikoi**).
- Pape, W., *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, 3. Auflage neu bearbeitet von G. E. Benseler, Braunschweig 1884.
- Pappadakis, N. G., « Ἐκ Βοιωτίας », *AD* 8, 1923 (1925), p. 182-258.
- Parisi Presicce, C., « La funzione delle aree sacre nell'organizzazione urbanistica primitiva delle colonie greche alla luce della scoperta di un nuovo santuario periferico di Selinunte », *ArchClass* 36, 1984, p. 19-132 (= **Parisi Presicce, Selinunte**).
- Parisi Presicce, C., « L'importanza di Hera nelle spedizioni coloniali e nell'insediamento primitivo delle colonie greche », *ArchClass* 37, 1985 (1988), p. 44-83 (= **Parisi Presicce, L'importanza di Hera**).
- Parisi Presicce, C., « Selinunte dalla scelta del sito alle prime fasi di vita », *MDAI(R)* 110, 2003, p. 263-283.
- Parissaki, M.-G., *Prosopography and Onomasticon of Aegean Thrace*, MEΛETHMATA 49, Athens 2007.
- Parke, W., Wormell, D. E. W., *The Delphic Oracle*, Oxford 1956.
- Parker, R., *Athenian Religion. A History*, Oxford 1996 (= **Parker, Athenian Religion**).
- Parker, R., *Polytheism and Society at Athens*, Oxford 2005 (= **Parker, Polytheism and Society**).
- Parker, R., « πατρῷοι θεοί: The Cults of Sub-Groups and Identity in the Greek World », in *Religion and Society. Rituals, Resources and Identity in the Ancient Graeco-Roman World. The BOMOS-Conferences 2002-2005*, A. Holm Rasmussen et S. W. Rasmussen (éds.), Rome 2008, p. 201-214.
- Parker, V., *Untersuchungen zum Lelantischen Krieg und verwandten Problemen der frühgriechischen Geschichte*, Historia Einzelschriften 109, Stuttgart 1997.
- Parlama, L., « Palaialogou Shaft: Marble Memorial Stele », in *The City Beneath the City. Antiquities from the Metropolitan Railway Excavations*, L. Parlama et N. Stampolidis (éds.), Athens 2000, p. 396-399.
- Parmeggiani, G., *Eforo di Cuma. Studi di storiografia greca*, Studi di storia 14, Bologna 2011.
- Partida, E. C., *The Treasuries at Delphi: an Architectural Study*, Jonsered 2000.

- Paschidis, P., *Between City and King. Prosopographical Studies on the Intermediaries between the Cities of the Greek Mainland and the Aegean and the Royal Courts in the Hellenistic Period (322-190 BC)*, MELETHMATA 59, Athens 2008.
- Patera, I., *Offrir en Grèce ancienne. Gestes et contextes*, Stuttgart 2012.
- Pavlopoulou, A., «Légende et culte des héros fondateurs dans les colonies grecques de Thrace», in *Thrace*, Athènes 1994, p. 115-134.
- Payen, P., «Rhétorique et géographie dans les *Questions* romaines et *Questions* grecques de Plutarque», in *Plutarque : Grecs et Romains en Questions*, Entretiens d'archéologie et d'histoire 4, P. Payen (éd.), Saint-Bertand-de-Comminges 1998, p. 39-73.
- Payne, H., *Necrocorinthia: a Study of Corinthian Art in the Archaic Period*, Oxford 1931.
- Payne, H., *Protokorinthische Vasenmalerei*, Berlin 1933.
- Payne, H., *Perachora: the Sanctuaries of Hera Akraia and Limenia. Excavations of the British School of Archaeology at Athens, 1930-1933. 1, Architecture, Bronzes, Terracottas*, Oxford 1944 (= **Payne, Perachora I**).
- Peek, W., «Griechische Inschriften», *MDAI(A)* 59, 1934, p. 35-80.
- Peek, W., *Griechische Vers-Inschriften*, I, Berlin 1955 (= **Peek, Gr. Vers-Inschriften**).
- Peek, W., «Ein milesisches Polyandron», *WS* 79, 1966, p. 218-230.
- Pelagatti, P., «Siracusa. Elementi dell'abitato di Ortigia nell'VIII e nel VII secolo a.C.», in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 119-133.
- Pelagatti, P., «I più antichi materiali d'importazione a Siracusa, a Naxos e in altri siti della Sicilia orientale», in *La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale*, Cahiers du Centre Jean Bérard 3, G. Vallet (éd.), Naples, 1982, p. 113-180.
- Pélékidis, C., *Histoire de l'éphébie attique des origines à 31 avant Jésus-Christ*, Paris 1962.
- Perrin-Saminadayar, E., *Éducation, culture et société à Athènes. Les acteurs de la vie culturelle athénienne (229-88) : un tout petit monde*, Paris 2007.
- Persolja, F., «L'espansionismo selinuntino di VI secolo alle luce delle testimonianze epigrafiche e letterarie», *ZPE* 167, 2008, p. 113-118.
- Petropoulos, E. K., *Hellenic Colonization in Euxeinus Pontos. Penetration, Early Establishment, and the Problem of the <Emporion> revisited*, Oxford 2005 (= **Petropoulos, Emporion**).
- Pfister, F., *Die mythische Königsliste von Megara und ihr Verhältnis zum Kult und zur topographischen Bezeichnung*, Diss. Ruprecht-Karls-Universität zu Heidelberg 1907 (= **Pfister, Mythische Königsliste**).
- Philios, D., «Ἀνασκαφαὶ παρὰ τὰ Μέγαρα», *AEph* 1890, col. 21-64.
- Philippon, A., *Die griechischen Landschaften, Band I, Teil III: Attika und Megaris*, Frankfurt am Main 1952.
- Picard, C., «Les luttes primitives d'Athènes et d'Éleusis», *RH* 166, 1931, p. 1-76.
- Piccirilli, L., *Gli arbitrati interstatali greci*, vol. I, Pisa 1973 (= **Piccirilli, Arbitrati**).
- Piccirilli, L., «Tre ricerche sulla storiografia megarese», *ASNP* serie iii, 4, 2, 1974, p. 387-422 (= **Piccirilli, Tre ricerche**).
- Piccirilli, L., *MEGARIKA. Testimonianze e frammenti*, Pisa 1975 (= **Piccirilli, MEGARIKA**).

- Piccirilli, L., «Solone e la guerra per Salamina», *ASNP* serie iii, 8, 1, 1978, p. 1-13 (= **Piccirilli, Solone**).
- Pick, B., «Die Personen- und Götternamen auf Kaisermünzen von Byzantion», *NZ* 27, 1895, p. 27-56.
- Pick, B., *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, I, Berlin 1898 (= **Pick, Münzen von Dacien und Moesien**).
- Piérart, M., «Phratries et <kômai> d'Argos», *BCH* 107, 1983, p. 269-275.
- Piérart, M., «Un oracle d'Apollon à Argos», *Kernos* 3, 1990, p. 319-333.
- Piérart, M., «Argos. Une autre démocratie», in *Polis and Politics. Studies in Ancient Greek History. Presented to M. H. Hansen on his Sixtieth Birthday, August 20, 2000*, Copenhagen 2000, p. 297-314.
- Piérart, M., s.v. «Argos», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 602-606.
- Piérart, M., Touchais, G., *Argos. Une ville grecque de 6000 ans*, Paris 1996.
- Pippidi, D. M., «Luttes politiques et sociales à Héraclée pontique», *StudClas* 11, 1969, p. 235-238 (en roumain ; = **Pippidi, Héraclée**).
- Pippidi, D. M., «Le problème de la main-d'œuvre agricole dans les colonies grecques de la mer Noire», in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 63-82.
- Pippidi, D. M., *Scythica Minora. Recherches sur les colonies grecques du littoral roumain de la mer Noire*, Bucarest-Amsterdam 1975.
- Pippidi, D. M., «Gètes, Grecs et Romains en Scythie Mineure : coexistence politique et interférences culturelles», in *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien. Travaux du VI^e Congrès International d'Études Classiques (Madrid, Septembre 1974)*, D. M. Pippidi (éd.), Paris-Bucarest 1976, p. 445-453 (= *Parerga. Écrits de philologie, d'épigraphie et d'histoire ancienne*, Bucarest-Paris 1984, p. 177-188 ; = **Pippidi, Gètes, Grecs et Romains en Scythie**).
- Piraino, M. T., «Sulla cronologia della fondazioni siceliote», *Kokalos* 3, 1957, p. 123-128.
- Pitéros, C., Oliver, J.-P., Melena, J. L., «Les inscriptions en linéaire B des nodules de Thèbes (1982): la fouille, les documents, les possibilités d'interprétation», *BCH* 114, 1990, p. 103-184.
- Pizzo, M., «Sulla ceramica più antica di Gela e la topografia della città», in *KOINA: miscellanea di studi archeologici in onore di Piero Orlandini*, Milano 1999, p. 157-168.
- Podlecki, A., «Solon or Peisistratus? A Case of Mistaken Identity», *AncW* 16, 1987, p. 3-10.
- Polignac (de), F., *La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société, VIII^e-VII^e siècles²*, Paris 1995 (= **Polignac, Naissance de la cité gr.**).
- Polignac (de), F., «Repenser la <cité>? Rituels et société en Grèce archaïque», in *Studies in the Ancient Greek Polis*, M. H. Hansen et K. Raaflaub (éds.), *Historia Einzelschriften* 95, Stuttgart 1995, p. 7-19.
- Polignac (de), F., «Héra, le navire et la demeure : offrandes, divinité et société en Grèce archaïque», in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 113-122.
- Polignac (de), F., «Divinités régionales et divinités communautaires dans les cités archaïques», in *Les Panthéons des cités des origines à la Périégèse de Pausanias. Actes du Colloque organisé à l'Université de Liège du 15 au 17 mai 1997 (2^e partie)*, *Kernos*, Suppl. 8, V. Pirenne-Delforge (éd.), Liège 1998, p. 23-34 (= **Polignac, Divinités**).

- Polignac (de), F., «L'installation des dieux et la genèse des cités en Grèce d'Occident, une question résolue ? Retour à Mégara Hyblaea», in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli «Federico II»* (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995), Rome 1999, p. 209-230 (= **Polignac, Mégara Hyblaea**).
- Polignac (de), F., «Héritage, rupture et projection : aspects du rapport au temps dans les fondations grecques», in *La fundación de la ciudad. Mitos y ritos en el mundo antiguo*, P. Azare et al. (éds.), Barcelona 2000, p. 111-117.
- Polignac (de), F., «Ajax l'Athénien. Communautés cultuelles, représentations de l'espace et logique institutionnelle dans une tribu clisthénienne», in *Athènes et le politique. Dans le sillage de Claude Mossé*, P. Schmitt Pantel et F. de Polignac (éds.), Paris 2007, p. 111-132 (= **Polignac, Ajax l'Athénien**).
- Pompeo, L., *Il complesso architettonico del Tempio M di Selinunte: analisi tecnica e storia del monumento*, Studi e materiali di archeologia 12, Torino 1999.
- Pont, A.-V., «L'empereur <fondateur> : enquête sur les motifs de la reconnaissance civique», *REG* 120, 2007, p. 526-552.
- Popova, E. A., Kovalenko, S. A., «On the Cult of Herakles in the North-Western Crimea: Recent Finds from the Chaika Settlement», in *New Studies on the Black Sea Littoral*, Colloquia Pontica 1, G. R. Tsetschladze (éd.), Oxford 1996, p. 63-71.
- Popova, E. A., Kovalenko, S. A., «A New Relief with Heracles in the North-Western Crimea», *Talanta* 32-33, 2000-2001 (2002), p. 103-108.
- Porozhanov, K., «La ville thrace de Mesembria sur la côte de la mer Noire», in *Thracia 13. Studia in memoriam Velizari Velkov*, Sofia 2000, p. 345-350.
- Porozhanov, K., «Thracian Kings-Gods-Heroes as Founders of Hellenic Apoikiai in the Sea of Marmora and the Black Sea Regions», in *Praktika, IA' Diethnous Synedriou Klassikôn Spoudôn, Kavalla 24-30 Augoustou 1999*, vol. III, Athena 2004, p. 514-521 (= **Porozhanov, Founders**).
- Posamentir, R., *The Polychrome Grave Stelai from the Early Hellenistic Necropolis*, Chersonesan Studies 1, Austin 2011 (= **Posamentir, Grave Stelai**).
- Prakken, D. W., «A Note on the Megarian Historian Dieuchidas», *AJPh* 69, 1941, p. 348-351.
- Prakken, D. W., «On the Date of Hereas, the Megarian Historian», *CW* 37, 1943-1944, p. 122-123.
- Preller, L., *Griechische Mythologie. Vierte Auflage bearbeitet von Carl Robert*, vol. I-III, Berlin 1894-1921.
- Preshlenov, H., «Die mesambrische Politeia», in *Thracia 15. In honour of A. Fol's 70th Anniversary*, K. Jordanov et al. (éds.), Sofia 2003, p. 523-529.
- Preshlenov, H., «Mesambria», in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 159-208.
- Procelli, E., «Aspetti e problemi dell'ellenizzazione calcidese nella Sicilia orientale», *MEFRA* 101, 1989, p. 679-689.
- Puech, B., *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris 2002.

- Pugliese Carratelli, G., «Note di storia greca arcaica, I: Aisymnetai», *RAAN* 21, 1941, p. 295-308.
- Pugliese Carratelli, G., «Minos e Cocalos», *Kokalos* 2, 1956, p. 89-103 (= *Tra Cadmo e Orfeo. Contributi alla storia civile e religiosa dei Greci d'Occidente*, Bologna 1990, p. 43-57).
- Pugliese Carratelli, G., «L'oggetto storico di Selinunte», in V. Tusa, *La scultura in pietra di Selinunte*, Palermo 1983, p. 17-25 (= «Per la storia di Selinunte», in G. Pugliese Carratelli, *Tra Cadmo e Orfeo. Contributi alla storia civile e religiosa dei Greci d'Occidente*, Bologna 1990, p. 157-176; = **Pugliese Carratelli, Selinunte**).
- Pugliese Carratelli, G., «Storia civile», in *SIKANIE. Storia e civiltà della Sicilia antica*, G. Pugliese Carratelli (éd.), Milano 1986, p. 1-78.
- Rallo, A., «Scavi e ricerche nella città antica di Selinunte. Relazione preliminare», *Kokalos* 22-23, 1976-1977, p. 720-733 (= **Rallo, Selinunte**).
- Rallo, A., «Selinunte: Le ceramiche di VII secolo a.C. della necropoli meridionale di Manuzza dopo gli scavi 1978», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 203-218 (= **Rallo, Ceramiche di Manuzza**).
- Rallo, A., «Nuovi aspetti dell'urbanistica di Selinunte», *ASAA* 62, N.S. 46, 1984 (1988), p. 81-91.
- Rallo, A., «Considerazioni su una rotta tra Etruria, Sicilia e Cartagine», in *Etrusca et Italica. Scritti in ricordo di Massimo Pallottino*, vol. 2, Pisa-Roma 1997, p. 537-549 (= **Rallo, Considerazioni**).
- Rallo, A., «Contributions sur les fouilles récentes de Sélinonte», *RA*, 2002, 1, p. 194-198 (= **Rallo, Contributions**).
- Rallo, A., «Considerazioni su un gruppo di tombe protoarcaiche di Selinunte», in *Atti del Convegno Internazionale. Sepolti tra i vivi. Buried among the Living (Roma, 26-29 Aprile 2006)*, G. Bartoloni et M. G. Benedettini (éds.), Scienze dell'Antichità 14/1, Roma 2008, p. 489-496.
- Rangabé, A.-R., *Antiquités helléniques ou répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités découvertes depuis l'affranchissement de la Grèce*, Athènes, vol. I-II, 1842-1855.
- Raubitschek, A. E., «Theseus at the Isthmus», in *Corinthiaca. Studies in Honor of Darrell A. Amyx*, M. A. Del Chiaro (éd.), Columbia 1986, p. 1-2.
- Reber, K., Hansen, M. H., Ducrey, P., s.v. «Chalkis», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 647-649.
- Reber, K., Hansen, M. H., Ducrey, P., s.v. «Karystos», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 658-659.
- Reger, G., s.v. «Lemnos», in Hansen-Nielsen (éds.), *Inventory*, p. 756-757.
- Rehm, A. (éd.), *Das Delphinion in Milet*, Berlin 1914.
- Reichert-Südbeck, P., *Kulte von Korinth und Syrakus. Vergleich zwischen einer Metropolis und ihrer Apoikia*, Dettelbach 2000.
- Reinganum, H., *Das alte Megaris*, Berlin 1825.
- Reinmuth, O. W., «The Ephebic Inscription, Athenian Agora I 286», *Hesperia* 24, 1955, p. 220-239.
- Rhodes, P. J., Lewis, D. M., *The Decrees of the Greek States*, Oxford 1997 (= **Rhodes-Lewis, Decrees**).

- Rhodes, P.J., Osborne, R. (éds.), *Greek Historical Inscriptions (404-323 BC)*, Oxford 2003.
- Richards, G.C., « Archaeology in Greece, 1897-8 », *JHS* 18, 1898, p. 328-339.
- Rigsby, K.J., « Megara and Tripodiscus », *GRBS* 28, 1987, p. 93-102 (= **Rigsby, Megara**).
- Rigsby, K.J., *Asylia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley-Los Angeles-London 1996 (= **Rigsby, Asylia**).
- Riotto, M., « Il santuario della Malophoros a Selinunte : spunti per una discussione storico-religiosa », *SicArch* XVIII, 59, 1985, p. 25-51.
- Rizza, G., « Siculi e Greci sui colli di Leontini », *Cronache di Archeologia* 1, 1962, p. 3-27.
- Rizza, G. (éd.), *Insedimenti coloniali greci in Sicilia nell'VIII e VII secolo a.C.. Atti della 2ª riunione scientifica della Scuola di perfezionamento in archeologia classica dell'Università di Catania (Siracusa, 24-27 novembre 1977)*, *Cronache di Archeologia* 17/1978, Catania 1980 [= **Rizza (éd.), Insedimenti colon. gr.**].
- Rizza, G., « Leontini nell'VIII e nel VII secolo a. C. », in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 26-37.
- Rizzo, F.P., « Akragas e la fondazione di Minoa », *Kokalos* 13, 1967, p. 117-142.
- Rizzo, G.E., *Monete greche della Sicilia*, Roma 1946.
- Robert, C., *Pausanias als Schriftsteller. Studien und Beobachtungen*, Berlin 1909.
- Robert, L., *Collection Froehner I. Inscriptions grecques*, Paris 1936.
- Robert, L., « Études d'épigraphie grecque. XL. Inscriptions d'Hérakleia », *RPh* 10, 1936, p. 113-122.
- Robert, L., *Études épigraphiques et philologiques*, Paris 1938.
- Robert, L., « Hellenica. I. Inscriptions de Pagai en Mégaride relatives à un arbitrage », *RPh* 13, 1939, p. 97-122 (= *OpMinSel*, II, p. 1250-1275 ; = **Robert, Inscr. de Pagai**).
- Robert, L., *Hellenica. Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, I-XIII, Paris 1940-1965 (= **Robert, Hellenica**).
- Robert, L., « Griechische Vers-Inschriften hrsg. von Peek. 1. Grabepigramme », *Gnomon* 31, 1959, p. 1-30.
- Robert, L., « Les inscriptions grecques de Bulgarie », *RPh* 85, 1959, p. 165-236 (= *OpMinSel*, V, p. 195-266 ; = **Robert, Inscr. de Bulgarie**).
- Robert, L., *Opera Minora Selecta*, I-VII, Amsterdam 1969-1990 (= **Robert, OpMinSel**).
- Robert, L., *À travers l'Asie Mineure. Poètes et prosateurs, monnaies grecques, voyageurs et géographie*, Paris 1980 (= **Robert, À travers l'Asie Mineure**).
- Robert, L., *Documents d'Asie Mineure*, Athènes-Paris 1987 (= **Robert, Documents**).
- Robert, L., Robert, J., *La Carie. Histoire et géographie historique*, II, Paris 1954.
- Robertson, N., *Festivals and Legends: the Formation of Greek Cities in the Light of Public Ritual*, Toronto et al. 1992.
- Robertson, N., *Religion and Reconciliation in Greek Cities. The Sacred Laws of Selinus and Cyrene*, Oxford 2010.
- Robinson, E. W., *The First Democracies. Early Popular Government outside Athens*, Historia Einzelschriften 107, Stuttgart 1997.
- Robinson, E. W., *Democracy beyond Athens. Popular Government in the Greek Classical Age*, Cambridge 2011.
- Robu, A., « L'affaire de Salamine », *Dacia* N. S. 48-49, 2004-2005, p. 161-172.

- Robu, A., «Chronique mégarienne. À propos d'un livre récent portant sur les cités mégariennes de Sicile», *AC* 75, 2006, p. 205-212.
- Robu, A., «Notes sur les dédicaces mégariennes pour Hadrien et Sabine», *Dacia* N. S. 51, 2007, p. 171-176.
- Robu, A., «Réflexions sur le culte d'Apollon à Chalcédoine», *LEC* 75, 1-2, 2007, p. 137-155 (= **Robu, Chalcédoine**).
- Robu, A., «Le culte de Zeus Meilichios à Sélinonte et la place des groupements familiaux et pseudo-familiaux dans la colonisation mégarienne», in *La norme en matière religieuse en Grèce ancienne. Actes du XII^e colloque international du CIERGA (Rennes, septembre 2007)*, P. Brulé (éd.), Kernos, Suppl. 21, 2009, p. 277-291 (= **Robu, Zeus Meilichios**).
- Robu, A., «Les fondations mégariennes de Sicile : origine des colons et appropriation du territoire», *Cahiers «Mondes anciens»* 2, 2011 (<<http://mondesanciens.revues.org/index347.html>>).
- Robu, A., «Recherches sur l'épigraphie de la Mégare : le décret d'Aigosthènes pour Apollodôros de Mégare (*IG* VII, 223)», in *Philologos Dionysios. Mélanges offerts au professeur Denis Knoepfler*, N. Badoud (éd.), Genève 2011, p. 79-101 (= **Robu, Décret d'Aigosthènes**).
- Robu, A., «La cité de Mégare et les Antigonides : à propos d'une magistrature mégarienne extraordinaire (le collège des six stratèges)», in *Communautés locales et pouvoir central dans l'Orient hellénistique et romain*, C. Feyel et al. (éds.), Nancy 2012, p. 85-115 (= **Robu, Mégare et les Antigonides**).
- Robu, A., «Les établissements mégariens de la Propontide et du Pont-Euxin : réseaux, solidarités et liens institutionnels», *Pallas* 89, 2012, p. 181-195 (= **Robu, Réseaux**).
- Robu, A., «Traditions et innovations institutionnelles : l'organisation civique de Byzance et de Chalcédoine», *Il Mar Nero* 7, 2007-2009 (2013), p. 149-166 (= **Robu, Organisation civique**).
- Robu, A., «Traditions et rapprochements onomastiques dans les cités grecques de la mer Noire : quelques exemples tirés du «monde mégarien»», *Il Mar Nero* 8, 2010-2011 (2013), p. 281-293 (= **Robu, Trad. onomastiques**).
- Robu, A., «Le culte de Poséidon à Mégare et dans ses colonies», *Dacia* N.S. 57, 2013, p. 65-80.
- Robu, A., «Les relations de Byzance avec les cités du Pont Gauche à l'époque hellénistique : la guerre pour l'*emporion* de Tomis», in Actes du colloque *Die Außenbeziehungen pontischer und kleinasiatischer Städte in hellenistischer und römischer Zeit (Constantza, 20-24 septembre 2010)*, V. Cojocaru et C. Schuler (éds.), à paraître.
- Robu, A., «The Epigraphy of Hellenistic Megara Revisited», in Actes du colloque *The Epigraphy and History of Boeotia : New Finds, New Developments* (University of California, Berkeley, September 2-3, 2011), N. Papazarkadas (éd.), à paraître (= **Robu, Hellenistic Megara**).
- Rocca, G., *Nuove iscrizioni da Selinunte*, Alessandria 2009.
- Roebuck, C., *Ionian Trade and Colonization*, New York 1959 (= **Roebuck, Ionian Trade**).
- Roesch, P., *Thespies et la confédération béotienne*, Paris 1965.
- Röhl, H. (éd.), *Inscriptiones Graecae antiquissimae praeter Atticas in Attica repertas*, Berlin 1882.

- Roscher, W.H. (éd.), *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, Leipzig 1884-1937 (réimpr. Hildesheim-New York 1965-1978; = **Roscher, Lexikon**).
- Rostovtseff, M.I., *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, traduction O. Demange, Paris 1989.
- Rougemont, G., «Delphes et les cités grecques d'Italie du Sud et de Sicile», in *La Magna Grecia e i grandi santuari della madrepatria. Atti del trentunesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 4-8 ottobre 1991)*, Taranto 1992, p. 157-192.
- Rousset, D., «Les frontières des cités grecques. Premières réflexions à partir du recueil des documents épigraphiques», *CCG* 5, 1994, p. 97-126.
- Rubel, A., «*Hellespontophylakes* – Zöllner am Bosphoros? Überlegungen zur Fiskalpolitik des attischen Seebundes (IG I³ 61)», *Klio* 83, 1, 2001, p. 39-51.
- Ruge, W., s.v. «Astakos» 2, *RE* II, 1896, col. 1774-1775 (= **Ruge, Astakos**).
- Ruge, W., s.v. «Kalchedon» 1, *RE* X, 1919, col. 1555-1559.
- Ruge, W., s.v. «Mariandynoi», *RE* XIV, 1930, col. 1747-1749.
- Ruge, W., s.v. «Olbia» 1, *RE* XVII, 1937, col. 2403-2404.
- Rusjaeva, A. S., «Le culte de la Parthénos à Chersonèse Taurique à l'époque de sa fondation», in *Religions du Pont-Euxin. Actes du VIII^e Symposium de Vani (Colchide)-1997*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Besançon-Paris 1999, p. 99-104.
- Russell, T., ««The Land of Inachus», Byzantium's Early Coinage and Two Bosphorus Toponyms», *ZPE* 180, 2012, p. 133-138.
- Russu, I., *La langue des Thraco-Daces*², Bucarest 1967 (en roumain).
- Ruzé, F., «La fonction des *probouloi* dans le monde grec antique», in *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris 1974, p. 443-462 (= *Eunomia. À la recherche de l'équité*, Boulogne-sur-Mer-Paris 2003, p. 11-29).
- Ruzé, F., «Les tribus et la décision politique dans les cités grecques archaïques et classiques», *Ktèma* 8, 1983, p. 299-306 (= *Eunomia. À la recherche de l'équité*, Boulogne-sur-Mer-Paris 2003, p. 55-65).
- Ruzé, F., *Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate*, Paris 1997.
- Şahin, S., *Neufunde von antiken Inschriften in Nikomedia (Izmit) und in der Umgebung der Stadt*, Diss. Münster 1973 (= **Şahin, Nikomedia**).
- Sakellariou, M. B., *Le peuplement de la Grèce et du bassin égéen aux hautes époques. 3. Les proto-Grecs*, Athènes 1980.
- Sakellariou, M., Pharaklas, N., *Μεγαρίς, Αἰγόσθυνα, Ἐρένεια*, Ancient Greek Cities 14, Athènes 1972 (= **Sakellariou-Pharaklas, Μεγαρίς**).
- Sakkéliou, I., «Ἐκ τῶν ἀνεκδότων τῆς Πατμιακῆς βιβλιοθήκης. Scholies de Démosthène et d'Eschine d'après un manuscrit inédit de Patmos», *BCH* 1, 1877, p. 1-16, 137-155.
- Salkin, A., «Evidence for the Earlier Foundation of Bizone Colony», in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 251-255.
- Sallet, A. von, «Ein Goldstater der taurischen Chersonesus mit dem Beinamen ΒΑΣΙΛΕΥΟΥΣΑ und einer Jahreszahl der Chersonesischen Aera», *Zeitschrift für Numismatik* 4, 1877, p. 273-277.
- Sallet, A. von, «Beiträge zur antiken Münz- und Altertumskunde», *Zeitschrift für Numismatik* 9, 1882, p. 138-189.

- Salmon, J., «The Heraeum at Perachora and the Early History of Corinth and Megara», *ABSA* 67, 1972, p. 159-204 (= **Salmon, Heraeum**).
- Salmon, J., *Compte rendu de Legon, Megara Pol. Hist.*, *JHS* 103, 1983, p. 202-203.
- Salmon, J., *Wealthy Corinth. A History of the City to 338 B. C.*, Oxford 1986 (= **Salmon, Wealthy Corinth**).
- Sammartano, R., «Dedalo, Minosse e Cocalo in Sicilia», *Mythos* 1, 1989, p. 201-229.
- Sammartano, R., «Tradizioni ecistiche e rapporti greco-siculi: le fondazioni di Leontini e di Megara Hyblaea», *Seia* 11, 1994, p. 47-93 (= **Sammartano, Tradizioni ecistiche**).
- Sammartano, R., *Origines gentium Siciliae. Ellanico, Antioco, Tucidide*, Roma 1998.
- Samuel, A. E., *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, Munich 1972 (= **Samuel, Chronology**).
- Sánchez, P., *L'Amphictionie des Pyles et de Delphes: recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère*, *Historia Einzelschriften* 148, Stuttgart 2001.
- Saprykin, S. J., «Le culte d'Héraclès à Chersonèse et à Héraclée à l'époque de l'hellénisme», *SovArch* 1, 1978, p. 38-52 (en russe).
- Saprykin, S. J., «Les *poleis* et la population locale du littoral sud de la mer Noire à l'époque archaïque et classique: Héraclée et les Mariandyniens», in *La situation démographique dans la région de la mer Noire durant la période de la grande colonisation grecque*, Tbilisi 1981, p. 9-22 (en russe).
- Saprykin, S. J., «The Northern League: International Relations in the Southern Euxine Seaboard in the Early Hellenistic Period», in *The Black Sea Littoral in the Hellenistic Times. Materials of the 3rd All-Union Symposium on the Ancient History of the Black Sea Littoral, Tsqaltubo-1982*, Tbilisi 1985, p. 49-61 (en russe).
- Saprykin, S. J., «Héraclée du Pont et Chersonèse Taurique: institutions publiques et rapports fonciers», *DHA* 17, 1, 1991, p. 103-117 (= **Saprykin, Institutions et rapports fonciers**).
- Saprykin, S. J., *Ancient Farms and Land-Plots on the Khora of Khersonesos Taurike (Research in the Herakleian Peninsula 1974-1990)*, Amsterdam 1994.
- Saprykin, S. J., «Megarice-Heracleia-Chersonesus: Three Names of a Greek City-State in South-Western Taurica», *OTerr* 1, 1995, p. 25-38.
- Saprykin, S. J., «La Boulè de Chersonèse», *Archeologija* (Kiev), 1995, 1, p. 75-82 (en russe).
- Saprykin, S. J., «Inscriptions grecques de Chersonèse», *VDI*, 1996, 4, p. 43-53 (en russe).
- Saprykin, S. J., *Heracleia Pontica and Tauric Chersonesus before Roman Domination (VI-I centuries B. C.)*, Amsterdam 1997 (= **Saprykin, Heracleia and Chersonesus**).
- Saprykin, S. J., «Proxénie de Chersonèse pour un Sinopéen», *VDI*, 1998, 4, p. 41-65 (en russe; = **Saprykin, Proxénie de Chersonèse**).
- Saprykin, S. J., «The Foundation of Tauric Chersonesus», in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetschkladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 227-248.
- Savalli-Lestrade, I., *Les «philoi» royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève 1998.
- Sayar, M. H., *Perinthos-Herakleia (Marmara Ereğlisi) und Umgebung*, Wien 1998 (= **Sayar, Perinthos-Herakleia**).
- Schachter, A., *Cults of Boiotia, BICS*, Suppl. 38.1-4, London 1981-1994.

- Schachter, A., «Boiotia in the Sixth Century B.C.», in *Boiotika. Vorträge vom 5. internationalen Böotien-Kolloquium (Institut für alte Geschichte Ludwig-Maximilians-Universität München, 13.-17. Juni 1986)*, H. Beister et J. Buckler (éds.), München 1989, p. 73-86.
- Scheer, T. S., *Mythische Vorväter. Zur Bedeutung griechischer Heroenmythen im Selbstverständnis kleinasiatischer Städte*, München 1993.
- Scheid-Tissinier, E., «Les prétendants de l'Odyssée, une génération perdue», in *L'initiation. Actes du colloque de Montpellier (11-14 avril 1991)*, A. Moreau (éd.), Montpellier 1992, p. 105-118.
- Scheid-Tissinier, E., «Télémaque et les prétendants. Les véot d'Ithaque», *AC* 62, 1993, p. 1-22.
- Scheid-Tissinier, E., «Laos et dèmos, le peuple de l'épopée», *AC* 71, 2002, p. 1-26.
- Schenal Pileggi, R., *I pinakes di Locri Epizefiri*, Reggio Calabria 2011.
- Scherling, K., s.v. «Kodros», *RE* XV, 1922, col. 984-994.
- Schettino, M. T., *Introduzione a Polieno*, Pisa 1998.
- Schmidt, F., s.v. «Teukros», *RE* V A, 1934, col. 1123-1131.
- Schnapp-Gourbeillon, A., *Aux origines de la Grèce (XIII^e-VIII^e siècles avant notre ère). La genèse de la politique*, Paris 2002.
- Schneiderwirth, H., *Das pontische Heraklea*, Heiligenstadt 1882.
- Schönert, E., «Zur Geschichte der Stadt Perinthos», *Altertum* 8, 2, 1962, p. 73-80.
- Schönert-Geiss, E., «Der Io-Mythos auf den Silbermünzen von Byzanz», *Helikon* 6, 1966, p. 174-182.
- Schönert-Geiss, E., *Die Münzprägung von Byzantion*, vol. I-II, Berlin-Amsterdam 1970-1972 (= **Schönert-Geiss, Byzantion**).
- Schönert-Geiss, E., *Die Münzprägung von Bisanthe, Dikaia, Selymbria*, Berlin 1977.
- Schönfelder, W., *Die städtischen und Bundesbeamten des griechischen Festlandes vom 4. Jahrhundert vor Chr. Geb. bis in die römische Kaiserzeit*, Diss. Leipzig 1917.
- Schörner, H., *Sepulturae Graecae intra urbem. Untersuchungen zum Phänomen der intraurbanen Bestattungen bei den Griechen*, Boreas Beiheft 9, Möhnesee 2007.
- Schuler, C., *Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasien*, Vestigia 50, München 1998.
- Schuller, W., *Die Herrschaft der Athener im Ersten Attischen Seebund*, Berlin-New York 1974.
- Schultz, H., s.v. «Hesychios» 10, *RE* VIII, 1913, col. 1322-1327.
- Schwabacher, W., «Die Tetradrachmenprägung von Selinunt», *MBNG* 43, 1925, p. 1-90.
- Schwartz, E., s.v. «Apollodoros» 61, *RE* I, 1894, col. 2855-2886.
- Schwartz, E., s.v. «Demetrios» 77, *RE* IV, 1901, col. 2806-2807.
- Schwyzer, E., *Dialectorum Graecorum exempla epigraphica potiora*, Leipzig 1923.
- Scott, L., «Were there Polis Navies in Archaic Greece?», in *The Sea in Antiquity*, G. J. Oliver et al. (éds.), Oxford 2000, p. 93-115.
- Sealey, R., *A History of the Greek City States ca. 700-338 B. C.*, Berkeley et al. 1976.
- Seeliger, K., «Alkathöos und die megarische Königsliste. Eine Pausaniasstudie», in *Festschrift für Johannes Overbeck*, Leipzig 1893, p. 27-44.
- Selle, H., *Theognis und die Theognidea*, Berlin-New York 2008.
- Sergent, B., «Les premiers Celtes d'Anatolie», *REA* 90, 3-4, 1988, p. 329-358.

- Seure, G., « Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus », *RA*, 1911, 2, p. 423-449.
- Seure, G., « Antiquités thraces de la Propontide », *BCH* 36, 1912, p. 534-641.
- Seyrig, H., « Monnaies hellénistiques de Byzance et de Calcédoine », in *Essays in Greek Coinage presented to Stanley Robinson*, C. M. Kraay et G. K. Jenkins (éds.), Oxford 1968, p. 183-200 (= *Scripta Numismatica*, Paris 1986, p. 215-235 ; = **Seyrig, Monnaies**).
- Shapiro, H. A., « Exekias, Ajax, and Salamis : A Further Note », *AJA* 85, 2, 1981, p. 173-175.
- Shcheglov, A. N., *Polis et chora. Cité et territoire dans le Pont-Euxin*, Paris 1992.
- Shepherd, G., « The Pride of Most Colonials : Burial and Religion in the Sicilian Colonies », *ActaHyp* 6, 1995, p. 51-82.
- Shepherd, G., « Greeks bearing Gifts : Religious Relationships between Sicily and Greece in the Archaic Period », in *Sicily from Aeneas to Augustus. New Approaches in Archaeology and History*, C. Smith et J. Serreti (éds.), Edinburg 2000, p. 55-70.
- Sherk, R. K., « The Eponymous officials of Greek Cities. III », *ZPE* 88, 1991, p. 225-260.
- Sherk, R. K., « The Eponymous Officials of Greek Cities. IV », *ZPE* 93, 1992, p. 223-272.
- Shipley, G., *A History of Samos*, Oxford 1987.
- Simon, E., « Héra en Béotie et en Thessalie », in *Héra. Images, espaces, cultes. Actes du colloque international (Lille, 29-30 novembre 1993)*, J. de la Genière (éd.), Naples 1997, p. 83-86.
- Sinn, U., « Das Heraion von Perachora. Eine sakrale Schutzzone in der korinthischen Peraia », *MDAI(A)* 105, 1990, p. 53-116 (= **Sinn, Heraion**).
- Sinn, U., « La funzione dell'Heraion di Perachora nella *peraiá* corinzia », in *Geografia storica della Grecia Antica. Tradizioni e problemi*, F. Prontera (éd.), Roma-Bari 1991, p. 209-232.
- Sjöqvist, E., *Sicily and the Greeks. Studies in the Interrelationship between the Indigenous Populations and the Greek Colonists*, Ann Arbor 1973.
- Smith, P. J., « Megara and her Colonies : what could the Metropolis have exported to her Colonies ? », *AncW* 37, 1, 2006, p. 76-80 (= **Smith, Megara and her Colonies**).
- Smith, P. J., *The Archaeology and Epigraphy of Hellenistic and Roman Megaris, Greece*, BAR International Series 1762, Oxford 2008 (= **Smith, Megaris**).
- Snodgrass, A. M., « Two Demographic Notes », in *The Greek Renaissance of the Eight Century B. C. Tradition and Innovation. Proceedings of the Second International Symposium at the Swedish Institute in Athens, 1-5 June 1981*, R. Hägg (éd.), Stockholm 1983, p. 167-171.
- Sokolowski, F., *Lois sacrées des cités grecques. Supplément*, Paris 1962.
- Sölch, J., « Bithynische Städte im Altertum », *Klio* 19, 1925, p. 140-188.
- Solmsen, F., *Beiträge zur griechischen Wortforschung*, Strasbourg 1909.
- Solomonik, E. I., *Nouveaux monuments épigraphiques de Chersonèse*, vol. I-II, Kiev 1964-1973 (en russe ; = **Solomonik, Épigraph. Chersonèse**).
- Solomonik, E. I., « Graffiti de l'antique Chersonèse », *VDI*, 1976, 3, p. 121-141 (en russe).
- Solomonik, E. I., « Une inscription fragmentaire de Chersonèse concernant des exilés politiques », *VDI*, 1984, 3, p. 72-81 (en russe).
- Solomonik, E. I., Nikolaenko, G. M., « Les lots agraires de Chersonèse au début du III^e siècle av. J. C. (ad IOSPE I² 403) », *VDI*, 1990, 2, p. 79-99 (en russe).

- Solovyov, S. L., *Ancient Berezan. The Architecture, History and Culture of the First Greek Colony in the Northern Black Sea*, Leiden et al. 1999.
- Sourov, E. G., «Nouvelle inscription de Chersonèse», *VDI*, 1960, 3, p. 154-158 (en russe ; = **Sourov, Inscr. de Chersonèse**).
- Sourvinou-Inwood, C., *«Reading» Greek Death to the End of the Classical Period*, Oxford 1995.
- Sourvinou-Inwood, C., *Athenian Myths and Festivals. Aglauros, Erechthus, Plynteria, Panathenia, Dionysia*, Oxford 2011.
- Spatafora, F., «L'alta e media Valle del Belice tra la Media Età del Bronzo e l'età arcaica», *Kokalos* 42, 1996, p. 189-191.
- Spratt, T., «Remarks on the Supposed Situation of Minoa and Nisaea», *The Journal of the Royal Geographical Society* 8, 1838, p. 205-209 (= in *Thucydides, The History of the Peloponnesian War*, T. Arnold (éd.), Oxford 1847, p. 540-543).
- Srebrny, S., «Kult der thrakischen Göttin Kotyto in Korinth und Sicilien», in *Mélanges Franz Cumont*, vol. I, Bruxelles 1936, p. 423-447.
- Staab, G., «Das Grabepigramm des Euelpistos aus Tomi», *ZPE* 179, 2011, p. 97-102.
- Stahl, M., *Aristokraten und Tyrannen im archaischen Athen. Untersuchungen zur Überlieferung, zur Sozialstruktur und zur Entstehung des Staates*, Stuttgart 1987.
- Stavrianopoulou, E., «Normes of Public Behaviour towards Greek Priests : Some Insights from the Leges Sacrae», in *La norme en matière religieuse en Grèce ancienne. Actes du XII^e colloque international du CIERGA (Rennes, septembre 2007)*, P. Brulé (éd.), *Kernos*, Suppl. 21, 2009, p. 213-229.
- Steffen, W., «Zur Geschichte Megaras im sechsten Jahrhundert v.u.Z.», in *Neue Beiträge zur Geschichte der alten Welt. 1. Alter Orient und Griechenland*, Berlin 1964, p. 293-299.
- Stein-Hölkeskamp, E., «Adel und Volk bei Theognis», in *Volk und Verfassung im vorhellenistischen Griechenland. Beiträge auf dem Symposium zu Ehren von Karl-Wilhelm Welwei in Bochum, 1-2 März 1996*, W. Eder et K.-J. Hölkeskamp (éds.), Stuttgart 1997, p. 21-35.
- Steinrück, M., *Iambos. Studien zum Publikum einer Gattung in der frühgriechischen Literatur*, Zürich et al. 2000.
- Steinrück, M., *The Suitors in the Odyssey. The Clash between Homer and Archilochus*, New York et al. 2008.
- Steinrück, M., *Der neue Iambos. Studien zu den Formwegen eines griechischen Diskurses im Hellenismus und der Kaiserzeit*, Zürich-New York 2009.
- Stickler, T., *Korinth und seine Kolonien. Die Stadt im Mächtegefüge des klassischen Griechenland*, Berlin 2010.
- Stolba, V. F., «Une nouvelle dédicace de la Crimée du Nord-Ouest et les aspects du culte d'Héraclès à Chersonèse», *VDI*, 1989, 4, p. 55-70 (en russe).
- Stolba, V. F., «Quelques noms dans les inscriptions sur des céramiques de Chersonèse», *Archeologičeski Vesti* 2, 1993, p. 107-112 (en russe).
- Stoll, H. W., s.v. «Astakos» 2, in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 645.
- Stoll, H. W., s.v. «Byzas» 1, in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 841 (= **Stoll, Byzas**).
- Stoll, H. W., s.v. «Kynosoura», in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 1706.
- Stoll, H. W., s.v. «Kynosouros» 2, in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 1706.

- Stoll, H. W., Immisch, O., s.v. «Kalchas», in Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 921-924.
- Stoyanov, R. V., «Quelques notes sur l'époque et les causes de la fondation de Chersonèse Taurique», *VDI*, 2007, 2, p. 125-144 (en russe).
- Stronk, J., «Wreckage at Salmydessos», in *Thracia Pontica* III. *Les Thraces et les colonies grecques*, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985), Sofia 1986, p. 203-215.
- Surikov, I. E., «Ostracisme et ostraka à Athènes et en dehors de ses frontières», *Hyperboreus* 6, 1, 2000, p. 103-123 (en russe).
- Surikov, I. E., Compte rendu de Paltseva, *Mégare*, *VDI* 2002, 3, p. 212-217.
- Svenbro, J., «A Mégara Hyblaea: le corps géomètre», *Annales (HSS)* 37, 1982, p. 953-964.
- Svoronos, J. N., «Νομισματικά ἀνάλεκτα», *AEph* 1889, col. 68-115 (= **Svoronos**, *Nomism. Analekta*).
- Svoronos, J. N., «Ἀρχαῖα ἐλληνικὰ νομίσματα», *AEph* 1890, col. 160-172.
- Sweet, W. E., «Protection of the Genitals in Greek Athletics», *AncW* 11, 1985, p. 43-52.
- Swoboda, H., *Die griechischen Volksbeschlüsse*, Leipzig 1890 (= **Swoboda**, *Gr. Volksbeschlüsse*).
- Swoboda, H., «Studien zu den griechischen Bünden», *Klio* 12, 1912, p. 17-50.
- Szanto, E., *Die griechischen Phylen*, Wien 1901.
- Tacheva-Hitova, M., *Eastern Cults in Moesia inferior and Thracia (5th Century BC-4th Century AD)*, Leiden 1983.
- Talmatchi, G., *The Coinage of the West-Pontic Cities of Histria, Callatis and Tomis during the Autonomous Era. Iconography, Legend, Metrology, Chronology and Countermarking*, Cluj-Napoca 2011 (en roumain).
- Tamburello, I., «La Montagnola di Marineo», *SicArch* III, 10, 1970, p. 31-38.
- Tarn, W. W., «The Greeks Leagues and Macedonia», in *The Cambridge Ancient History*, vol. VII, *The Hellenistic Monarchies and the Rise of Rome*, S. A. Cook et al. (éds.), Cambridge 1928, p. 732-768.
- Tausend, K., *Amphiktyonie und Symmachie. Formen zwischenstaatlicher Beziehungen im archaischen Griechenland*, Stuttgart 1992.
- Taylor, M. C., *Salamis and the Salaminioi. The History of an unofficial Athenian Demos*, Amsterdam 1997.
- Tedeschi, G., «La guerra lelantina e la cronologia esiodea», in *Studi triestini di antichità in onore di L. A. Stella*, Trieste 1975, p. 149-167.
- Thamm, M., *De re publica ac magistratibus Megarensium*, Dissertation Halle 1885.
- Thomas, R., *Literacy and Orality in Ancient Greece*, Cambridge 1992.
- Thomasson, B. E., *Laterculi Praesidium*, vol. 1, Göteborg 1984.
- Thompson, M., Mørkholm, O., Kraay, C. M., *An Inventory of Greek Coin Hoards*, New York 1973.
- Threpsiadis, I., Travlos, I., «Ἀνασκαφικαὶ ἔρευναι ἐν Μεγάροις», *PAAH*, 1934, p. 39-57.
- Tinnefeld, F., s.v. «Nomophylakes», in *Der neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, vol. 8, Stuttgart-Weimar 2000, col. 981-982.
- Tod, M. N., Compte rendu de Hanell, *Megarische Studien*, *CR* 49, 1935, p. 76-77.
- Toepffer, J., *Quaestiones Pisistratae*, Dorpat 1886.
- Toepffer, J., *Attische Genealogie*, Berlin 1889.

- Toepffer, J., s.v. «Aisymnetes» 1, *RE* I, 1, 1893, col. 1089-1091.
- Toepffer, J., «Astakos», *Hermes* 31, 1896, p. 124-136.
- Tokhtasyev, S. R., «Sur l'*onomasticon* et la datation des *ostraka* de Chersonèse», *VDI*, 2007, 2, p. 110-125 (en russe).
- Tomlinson, R. A., «Perachora: the Remains outside two Sanctuaries», *ABSA* 64, 1969, p. 155-258.
- Tomlinson, R. A., *Argos and the Argolid. From the End of the Bronze Age to the Roman Occupation*, Ithaca-New York 1972.
- Tomlinson, R. A., *Greek Sanctuaries*, London 1976.
- Tomlinson, R. A., «The Upper Terraces at Perachora», *ABSA* 72, 1977, p. 197-202.
- Tomlinson, R. A., «Perachora», in *Le sanctuaire grec*, Entretiens sur l'Antiquité classique 37, A. Schachter et J. Bingen (éds.), Genève 1990, p. 321-346 (= **Tomlinson, Perachora**).
- Tomlinson, R. A., «The Chronology of the Perachora *Hestiatorion* and its Significance», in *Symptica. A Symposium on the Symposion*, O. Murray (éd.), Oxford 1990, p. 95-101.
- Touloumakos, J., *Der Einfluß Roms auf die Staatsform der griechischen Stadtstaaten des Festlandes und der Inseln im ersten und zweiten Jhdt. v. Chr.*, Diss. Göttingen 1967.
- Travlos, J., *Bildlexikon zur Topographie des antiken Attika*, Tübingen 1988.
- Tréheux, J., «Sur les *probouloi* en Grèce», *BCH* 113, 1989, p. 241-247.
- Treuer, A. A., «The Intimate Relation between Economic and Political Conditions in History, as illustrated in Ancient Megara», *CPh* 20, 1925, p. 115-132 (= **Treuer, Megara**).
- Treves, P., «Les documents apocryphes du *Pro Corona*», *LEC* 9, 1940, p. 138-174.
- Tréziny, H., «Navires attiques et navires corinthiens à la fin du VIII^e siècle. À propos d'un cratère géométrique de Mégara Hyblaea», *MEFRA* 92, 1980, p. 17-34.
- Tréziny, H., *Les enceintes de Mégara Hyblaea*, thèse de doctorat d'État, Université de Provence, Aix-en-Provence 1997 (= **Tréziny, Enceintes de Mégara**).
- Tréziny, H., «Lots et îlots à Mégara Hyblaea. Questions de méthodologie», in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli «Federico II» (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 141-183 (= **Tréziny, Lots et îlots à Mégara**).
- Tréziny, H., «Urbanisme et voirie dans les colonies grecques archaïques de Sicile orientale», *Pallas* 58, 2002, p. 267-282 (= **Tréziny, Urbanisme et voirie**).
- Tréziny, H., «Les colonies grecques de Méditerranée occidentale», *Revue d'histoire urbaine* 13, 2005, p. 51-66 (= **Tréziny, Colonies gr. de Méditerranée**).
- Tréziny, H., «Les fortifications archaïques dans le monde grec colonial d'Occident», in *Guerra e pace in Sicilia e nel Mediterraneo antico (VIII-III sec. a. C.). Arte, prassi e teoria della pace e della guerra*, vol. I, Pisa 2006, p. 255-266.
- Tréziny, H., Compte rendu de De Angelis, *Megara Hyblaia and Selinous*, *Gnomon* 78, 2006, p. 712-716.
- Tréziny, H., «Nouvelles recherches à Mégara Hyblaea», *RA*, 2007, 1, p. 183-188.

- Tréziny, H., «Chronique, Mégara Hyblaea», *MEFRA* 120, 1, 2008, p. 256-260.
- Tréziny, H., «De Mégara Hyblaea à Sélinonte, de Syracuse à Camarine : le paysage urbain des colonies et de leurs sous-colonies», in *Colonie di colonie. Le fondazioni sub-coloniali greche tra colonizzazione e colonialismo. Atti del Convegno Internazionale (Lecce, 22-24 giugno 2006)*, M. Lombardo et F. Frisone (éds.), Galatina 2009, p. 161-181 (= **Tréziny, De Mégara à Sélinonte**).
- Tréziny, H., «Aux origines de Mégara Hyblaea», in *The «Dark Ages» revisited. Acts of an International Symposium in Memory of William D. E. Coulson (University of Thessaly, Volos, 14-17 June 2007)*, A. Mazarakis Ainian (éd.), Volos 2011, p. 541-548.
- Tréziny, H., «Grecs et indigènes aux origines de Mégara Hyblaea», *MDAI(R)* 117, 2011, p. 15-34 (= **Tréziny, Grecs et indigènes**).
- Tréziny, H., «L'agora de Mégara Hyblaea», in *Agora greca e agorai di Sicilia*, C. Ampolo (éd.), p. 119-123.
- Tréziny, H., «Mégara Hyblaea vers 600 av. J.-C.», in *Une Odyssée gauloise. Parures de femmes à l'origine des premiers échanges entre la Grèce et la Gaule*, S. Verger et L. Pernet (éds.), Arles 2013, p. 288-292.
- Trümper, C., *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen*, Heidelberg 1997 (= **Trümper, Monatsnamen**).
- Tscherikower, V., *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Großen bis auf die Römerzeit*, *Philologus*, Suppl. 19, 1, Leipzig 1927.
- Tsetskhladze, G. R., «Greek Colonisation of the Black Sea Area. Historical Interpretation of Archaeology», in *The Greek Colonisation of the Black Sea Area*, *Historia Einzelschriften* 121, G. Tsetskhladze (éd.), Stuttgart 1998, p. 9-68.
- Tsetskhladze, G. R., Hargrave, J. F., «Colonization from Antiquity to Modern Times : Comparisons and Contrasts», *Ancient West & East* 10, 2011, p. 161-182.
- Türk, G., s.v. «Thestor» 1, *RE* VI A, 1, 1936, col. 185.
- Türk, G., s.v. «Pamphylos» 2, *RE* XVIII, 3, 1949, col. 408.
- Tusa, S., «Presenze indigene nel territorio selinuntino», *SicArch* XV, 49-50, 1982, p. 111-118.
- Tusa, S., «Prima di Selinunte», in *Selinunte*, S. Tusa (éd.), Roma 2010, p. 33-64 (= **Tusa, Prima di Selinunte**).
- Tusa, S. et al., «Selinunte-Malophoros : rapporto preliminare sulla II campagna di scavi», *SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 13-88.
- Tusa, V., «Il santuario arcaico di Segesta», in *Atti del settimo congresso internazionale di archeologia classica*, vol. 2, Roma 1961, p. 31-40.
- Tusa, V., «Le divinità ed i templi di Selinunte», *Kokalos* 13, 1967, p. 186-193.
- Tusa, V., «Le necropoli di Selinunte», in *Odeon ed altri «monumenti» archeologici*, A. Adriani et al. (éds.), Palermo 1971, p. 175-230.
- Tusa, V., «La necropoli arcaica e adiacenze. I. Relazione preliminare degli scavi eseguiti a Mozzi negli anni 1972, 1973, 1974», in *Mozia* IX, Roma 1972, p. 7-98.
- Tusa, V., «La zona archeologica di Poggioreale», *SicArch* V, 18-20, 1972, p. 57-60.
- Tusa, V., «Materiali greci dell'VIII e del VII secolo a.C. nella Sicilia Occidentale», in Rizza (éd.), *Insediamenti colon. gr.*, p. 47-51.
- Tusa, V., «Ricerche e scavi nelle necropoli selinuntine», *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 189-202.

- Tusa, V., «Greci e punici», in *Les Grecs et l'Occident. Actes du colloque de la Villa Kérylos (1991)*, Collection de l'École française de Rome 208, Rome 1995, p. 19-28 (= **Tusa, Greci e punici**).
- Tusa Cutroni, A., «La presenza del bucchero a Selinunte: suo significato», *Kokalos* 12, 1966, p. 240-248.
- Tusa Cutroni, A., «Aspetti e problemi della monetazione arcaica di Selinunte (inizi-480 a. C.). Natura, metrologia, organizzazione, circolazione», *Kokalos* 21, 1975, p. 154-173.
- Tusa Cutroni, A., «Riflessioni sulla monetazione di Segesta ed Erice», in *ΑΠΑΡΧΑΙ. Nuove ricerche e studi sulla Magna Grecia e la Sicilia antica in onore di Paolo Enrico Arias*, vol. I, M. L. Gualandi et al. (éds.), Pisa 1982, p. 239-244.
- Tusa Cutroni, A., «Recenti studi e ricerche sulla monetazione della Sicilia antica», *Kokalos* 34, 1988-1989, p. 367-403.
- Tusa Cutroni, A., «La monetazione di Selinunte», in *Selinunte*, S. Tusa (éd.), Roma 2010, p. 157-165.
- Urban, R., *Wachstum und Krise des achäischen Bundes. Quellenstudien zur Entwicklung des Bundes von 280 bis 222 v. Chr.*, Historia Einzelschriften 35, Wiesbaden 1979.
- Ure, P.N., *The Origin of Tyranny*, Cambridge 1922.
- Vagalinski, L. F., *Blood and Entertainments. Sports and Gladiatorial Games in Hellenistic and Roman Thrace*, Sofia 2009 (en bulgare).
- Vaglio, M., «L'ecista ateniese. Una nota su Teocle, il fondatore di Nasso», *Hesperia*, 17: studi sulla grecità di Occidente, L. Braccesi (éd.), Roma 2003, p. 159-164.
- Valk, M. van der, «Ajax and Diomedes in the *Iliad*», *Menmosyne* 5, 1952, p. 269-286.
- Valk, M. van der, *Researches on the Text and Scholia of the Iliad*, vol. I-II, Leiden 1963-1964.
- Vallet, G., «La colonisation chalcidienne et l'hellénisation de la Sicile orientale», *Kokalos* 8, 1962, p. 30-51 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 87-105).
- Vallet, G., «Métropoles et colonies. Leurs rapports jusque vers la fin du VI^e siècle», in *Metropoli e colonie di Magna Grecia. Atti del terzo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 13-17 ottobre 1963)*, Napoli 1964, p. 209-229 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 19-32).
- Vallet, G., «Céramique d'importation en Sicile avant 730», in *Incontro di studi sugli inizi della colonizzazione greca in Occidente (Napoli-Ischia 1968)*, *Dialoghi di archeologia* 3, 1969, p. 126-171 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 323-361).
- Vallet, G., «Espace privé et espace public dans une cité coloniale d'Occident (Mégara Hyblaea)», in *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), Paris 1973, p. 83-94 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 463-475).
- Vallet, G., «La colonisation grecque en Occident», in Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 3-17 [communication au XIII^e Congrès international des Sciences Historiques, Moscou (1970), 1973, p. 53-72].
- Vallet, G., «Travaux et recherches à Mégara Hyblaea», *Kokalos* 26-27, 1980-1981, p. 789-804.
- Vallet, G., «Rhégion et Zancle, vingt ans après», in *Il commercio greco nel Tirreno in età arcaica. Atti del seminario in memoria di Mario Napoli (Salerno, 1977)*, Salerno 1981, p. 111-125 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 389-403).

- Vallet, G., «La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale. Position des problèmes», in *La céramique grecque ou de tradition grecque au VIII^e siècle en Italie centrale et méridionale*, Cahiers du Centre Jean Bérard 3, G. Vallet (éd.), Naples, 1982, p. 11-19 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 363-372).
- Vallet, G., «Urbanisation et organisation de la chora coloniale grecque en Grande Grèce et en Sicile», in *Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes (Actes du colloque de Cortone, mai 1981)*, Pise-Rome 1983, p. 937-956 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 477-495 ; = **Vallet, Urbanisation**).
- Vallet, G., «Bilan des recherches à Mégara Hyblaea», in *Atti del Convegno internazionale «Grecia, Italia e Sicilia nell'VIII e VII secolo a. C. (Athènes 1979)»*, ASAA 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 173-182 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 453-462 ; = **Vallet, Bilan**).
- Vallet, G., «Les cités chalcidiennes du Déroit et de Sicile», in *Gli Eubei in Occidente. Atti del diciottesimo convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto 1978)*, Taranto 1984, p. 83-114 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 115-162).
- Vallet, G., s.v. «Brucoli», in *BTCGI* IV, 1985, p. 200-204.
- Vallet, G., s. v. «Megara Iblea», in *BTCGI* IX, 1991, p. 511-534.
- Vallet, G., «Chronique, Mégara Hyblaea», *MEFRA* 105, 1993, p. 462-470.
- Vallet, G., *Le monde grec colonial d'Italie du Sud et de Sicile*, Paris-Rome 1996 (= **Vallet, Le monde gr. colonial**).
- Vallet, G., Villard, F. «Les dates de fondation de Mégara Hyblaea et de Syracuse», *BCH* 76, 1952, p. 289-346 (= **Vallet-Villard, Dates de fondation**).
- Vallet, G., Villard, F., «À propos des dates de fondation de Mégara Hyblaea, de Syracuse et de Sélinonte», *BIBR* 24, 1955, p. 199-214.
- Vallet, G., Villard, F., «La date de fondation de Sélinonte : les données archéologiques», *BCH* 82, 1958, p. 16-26 (= **Vallet-Villard, La fond. de Sélinonte**).
- Vallet, G., Villard, F., «Le repeuplement du site de Mégara Hyblaea à l'époque de Timoléon», *Kokalos* 4, 1958, p. 100-106.
- Vallet, G., Villard, F., «Céramique et histoire grecque», *RH* 458, 1961, p. 295-318 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 231-252).
- Vallet, G., Villard, F., *Mégara Hyblaea 2. La céramique archaïque*, Paris 1964 (= **Mégara 2**).
- Vallet, G., Villard, F., *Mégara Hyblaea 4. Le temple du IV^e siècle*, Paris 1966.
- Vallet, G., Villard, F., «Mégara Hyblaea IX. Les problèmes de l'agora et de la cité archaïque», *MEFR* 81, 1969, p. 7-35.
- Vallet, G., Villard, F., Auberson, P., «Expériences coloniales et urbanisme : les fouilles de Mégara Hyblaea», *Annales (HSS)* 25, 1970, p. 1102-1113 (= Vallet, *Le monde gr. colonial*, p. 437-452).
- Vallet, G., Villard, F., Auberson, P., *Mégara Hyblaea 1. Le quartier de l'agora archaïque*, avec la collaboration de M. Gras et H. Tréziny, Rome 1976 (= **Mégara 1**).
- Vallet, G., Villard, F., Auberson, P., *Mégara Hyblaea 3. Guide des fouilles. Introduction à l'histoire d'une cité coloniale d'Occident*, Rome 1983 (= **Mégara 3**).
- Vallet, G., Voza, G., *Dal neolitico all'era industriale nel territorio da Augusta a Siracusa*, Siracusa 1984 (= **Vallet-Voza, Augusta**).
- Vanicelli, P., Compte rendu de *Mégara 3*, *RFIC* 115, 2, 1987, p. 335-339.

- Vanotti, G., «L'*archaiologhia* siciliana di Filisto», in *Hesperia*, 3: *studi sulla grecità di Occidente*, L. Braccesi (éd.), Roma 1993, p. 115-135.
- Vanotti, G., «L'idea di colonizzazione in Elanico e in Tucidide», in Antonetti (éd.), *Il dinam. della colon. gr.*, p. 97-107.
- Vatin, C., «Quelques inscriptions d'époque impériale», *BCH* 90, 1966, p. 240-247.
- Vatin, C., «La stèle funéraire de Byzance n. 41», *BCH* 92, 1968, p. 220-225.
- Vatin, C., «Citoyenneté et ethnique des colonies grecques. À propos de Diodore XV, 18», *Anatolia Antiqua* 2, 1993, p. 71-80 (= **Vatin, *Citoyenneté et ethnique***).
- Veligianni-Terzi, C., *Damiurgen. Zur Entwicklung einer Magistratur*, Diss. Heidelberg 1977.
- Veligianni-Terzi, C., *Οἱ ἐλληνίδες πόλεις καὶ τὸ βασιλείο τῶν Ὀδρυσῶν ἀπὸ Ἀβδήρων πόλεως μέχρι Ἰστρου ποταμοῦ*, Thessalonique 2004 (= **Veligianni-Terzi, *Hellenides poleis***).
- Velissaropoulos-Karakostas, J., *Droit grec d'Alexandre à Auguste (323 av. J.-C.-14 ap. J.-C.)*, *Personnes-Biens-Justices*, vol. I-II, MEΛETHMATATA 66, Athènes 2010.
- Velkov, V., «Mesambria-Mesembria-Nessèbre (Situation, recherches, notes historiques)», in *Nessèbre I*, Sofia 1969, p. 9-28 (= **Velkov, *Mesambria***).
- Velkov, V., «Zur Geschichte der Mesambria Pontica im III. Jh. v.u.Z.», in *Acta of the Fifth International Congress of Greek and Latin Epigraphy*, Cambridge 1967, Oxford 1971, p. 109-112.
- Velkov, V., «Mesambria Pontica», in *Die bulgarische Schwarzmeerküste im Altertum*, *Xenia* 16, W. Schuller (éd.), Konstanz 1985, p. 29-50 (= *Geschichte und Kultur Thrakiens und Mösiens*, Amsterdam 1988, p. 81-101).
- Velkov, V., «Inscriptions antiques de Messambria (1964-1984)», in *Nessèbre III*, Burgas 2005, p. 159-193 (= **Velkov, *Inscr. de Messambria***).
- Venedikov, I., «La Mésambria thrace», in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 7-22.
- Venedikov, I., «Les fortifications dans la partie nord-ouest de Nessèbre», in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 23-80.
- Venedikov, I., «Trois reliefs surprenants de Mésambria», in *Nessèbre II*, Sofia 1980, p. 83-95.
- Verdelis, N.M., Alexandri, O., «Ἀρχαιοῖτες Ἀργοῖδοκορινθίας», *AD* 17, 1961-1962, p. 52-54.
- Verger, S., «Des objets gaulois dans les sanctuaires archaïques de Grèce, de Sicile et d'Italie», *CRAI*, 2003, 1, p. 525-571.
- Verger, S., «Les objets gaulois dans la Sicile méridionale grecque», in *Une Odyssée gauloise. Parures de femmes à l'origine des premiers échanges entre la Grèce et la Gaule*, S. Verger et L. Pernet (éds.), Arles 2013, p. 234-236.
- Vernant, J.-P., *Mythe et pensée chez les Grecs. Études de psychologie historique*³, Paris 1985.
- Veronese, F., *Lo spazio e la dimensione del sacro. Santuari greci e territorio nella Sicilia arcaica*, Padova 2006 (= **Veronese, *Santuari greci***).
- Vian, F., «Génies des passes et des défilés», *RA* 39, 1952, p. 129-155.
- Vidal-Naquet, P., «Réflexions sur l'historiographie grecque de l'esclavage», in *Actes du Colloque 1971 sur l'esclavage*, Paris 1972, p. 25-39 (= *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*², Paris 1991, p. 223-248; = **Vidal-Naquet, *L'historiographie gr. de l'esclavage***).

- Villard, F., « Mégara Hyblaea », *MEFR* 63, 1951, p. 7-52.
- Villard, F., « Le cas de Mégara Hyblaea : est-il exemplaire ? », in *La colonisation grecque en Méditerranée Occidentale. Actes de la rencontre scientifique en hommage à Georges Vallet organisée par le Centre Jean-Bérard, l'École française de Rome, l'Istituto universitario orientale et l'Università degli studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples, 15-18 novembre 1995)*, Rome 1999, p. 133-140.
- Villard, F., Vallet, G., « Mégara Hyblaea II : les fouilles de 1950 », *MEFR* 64, 1952, p. 7-38.
- Villard, F., Vallet, G., « Mégara Hyblaea III : les fouilles de 1951 », *MEFR* 65, 1953, p. 9-38.
- Villard, P., « Sociétés et armées civiques en Grèce : de l'union à la subversion », *RH* 266, 1981, p. 297-310.
- Vinogradov, J. G., Compte rendu de Solomonik, *Épigraph. Chersonèse II*, *VDI*, 1975, 1, p. 169-176.
- Vinogradov, J. G., « Les tribus doriennes à Chersonèse Taurique », *VDI*, 1993, 4, p. 61-66 (en russe ; = **Vinogradov, *Les tribus doriennes***).
- Vinogradov, J. G., « Greek Epigraphy of the North Black Sea Coast, the Caucasus and Central Asia (1985-1990) », *ACSS* 1, 1, 1994, p. 63-74.
- Vinogradov, J. G., « Un nouveau dossier documentaire de l'époque impériale de Chersonèse », *VDI*, 1996, 1, p. 48-60 (en russe).
- Vinogradov, J. G., « Ostrakismos als strenges Kampfmittel für Demokratie im Lichte der neuen Funde aus Chersonesos Taurike », in *Gab es das Griechische Wunder? Griechenland zwischen dem Ende des 6. und der Mitte des 5. Jahrhunderts v. Chr.*, D. Papenfuß et M. Strocka (éds.), Mainz 2001, p. 379-386.
- Vinogradov, J. G., « Milet und Megara erschliessen den Pontos Euxeinos », in *Frühes Ionien – eine Bestandsaufnahme : Panionion-Symposion Güzelçamı, 26. September - 1. Oktober 1999*, Mainz am Rhein 2007, p. 465-473 (= **Vinogradov, *Milet und Megara***).
- Vinogradov, J. G., Zolotarev, M. I., « La Chersonèse de la fin de l'archaïsme », in J. G. Vinogradov, *Pontische Studien. Kleine Schriften zur Geschichte und Epigraphik des Schwarzmeerraumes*, Mainz 1997, p. 397-419 [= in *Le Pont-Euxin vu par les Grecs. Sources écrites et archéologie. Symposium de Vani (Colchide, septembre-octobre 1987)*, T. Khartchilava et E. Gény (éds.), Paris 1990, p. 85-119 ; = **Vinogradov-Zolotarev, *Chersonèse***].
- Vinogradov, J. G., Zolotarev, M. I., « L'ostracismo e la storia della fondazione di Chersonesos Taurica. Analisi comparata con gli ostraka dal Kerameikós di Atene », *MEP* 2, 1999, p. 111-131 (= **Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo***).
- Visser, E., *Homers Katalog der Schiffe*, Stuttgart-Leipzig 1997.
- Vitucci, G., *Il regno di Bitinia*, Roma 1953 (= **Vitucci, *Regno di Bitinia***).
- Vlahov, K. A., « Die thrakische Herkunft der Ortsnamen an der Schwarzmeerküste während und nach der griechischen Kolonisation », in *Thracia Pontica III. Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è. (Sozopol, 6-12 octobre 1985)*, Sofia 1986, p. 174-181.
- Vogt, G., *De rebus Megarensium usque ad bella Persica*, Cassel 1857.
- Voza, G., « Ricerche in Ortigia. Esplorazioni nell'area delle necropoli e dell'abitato », in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Napoli 1973, p. 81-107.

- Voza, G., « Villasmundo-Necropoli in contrada Fossa », in *Archeologia nella Sicilia Sud-Orientale*, P. Pelagatti et G. Voza (éds.), Napoli 1973, p. 57-63.
- Voza, G., « La necropoli della valle del Marcellino presso Villasmundo », in Rizza (éd.), *Insedimenti colon. gr.*, p. 104-110.
- Voza, G., « Evidenze archeologiche di VIII e VII secolo a.C. nel territorio di Siracusa: la necropoli di Villasmundo, nella valle del Marcellino », *ASAA* 60, N.S. 44, 1982 (1984), p. 169-171.
- Vulpe, A., « En marge de Ps.-Scymnos 766-770 », in *La première époque du fer à l'em-bouchure du Danube et dans les régions pontiques. Actes du colloque international, Tulcea, septembre 1993*, Tulcea 1997, p. 181-185.
- Wachter, R., « Eine Weihung an Athena von Assesos », *EA* 30, 1998, p. 1-8.
- Wachter, R., *Non-Attic Greek Vase Inscriptions*, Oxford 2001.
- Waddington, W. H., Babelon, E., Reinach, T., *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 1-4, Paris 1908-1925 (réimpr. Hildesheim-New York 1976; = **Waddington-Babelon-Reinach, Recueil**).
- Wagner, R., s.v. « Asopos » 8, *RE* II 2, 1896, col. 1706-1708.
- Walbank, F. W., *A Historical Commentary on Polybius*, vol. I-III, Oxford 1957-1979 (= **Walbank, Commentary**).
- Walbank, F. W., « The Historians of Greek Sicily », *Kokalos* 14-15, 1968-1969, p. 476-498.
- Wallenstein, J., « Resources for Manpower: Magistrates' Dedications to Aphrodite », in *Religion and Society. Rituals, Resources and Identity in the Ancient Graeco-Roman World. The BOMOS-Conferences 2002-2005*, A. Holm Rasmussen et S. W. Rasmus-sen (éds.), Rome 2008, p. 139-150.
- Warren, J. W. A., *The Bronze Coinage of the Achaian Koinon. The Currency of a Federal Ideal*, London 2007.
- Wartelle, A. *Lexique de la « Poétique » d'Aristote*, Paris 1985.
- Wasowicz, A., « Traces de lotissements anciens en Crimée », *MEFRA* 84, 1972, p. 199-229.
- Wasowicz, A., « Les lieux de culte des cités pontiques », in *Religione e città nel mondo antico. Atti, Centro di ricerche e documentazione sull'antichità classica* 11, 1980-1981, Roma 1984, p. 189-210.
- Water, K. H., « The Rise and Decline of some Greek Colonies in Sicily », *AncSoc* 5, 1974, p. 1-19.
- Weber, W., *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus*, Leipzig 1907.
- Wees, H. van, *Status Warriors. War, Violence and Society in Homer and History*, Amsterdam 1992.
- Wees, H. van, « Greeks bearing Arms. The State, the Leisure Class, and the Display of Weapons in Archaic Greece », in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, N. Fisher et H. van Wees (éds.), London 1998, p. 333-378.
- Wees, H. van, « The Mafia of Early Greece. Violent Exploitation in the Seventh and Sixth Centuries BC », in *Organized Crime in Antiquity*, K. Hopwood (éd.), London 1999, p. 1-51 (= **Van Wees, Mafia of Early Greece**).
- Wees, H. van, « Megara's Mafiosi: Timocracy and Violence in Theognis », in *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organization and Community in Ancient Greece*, R. Brock et S. Hodkinson (éds.), Oxford 2000, p. 52-67 (= **Van Wees, Megara's Mafiosi**).

- Wees, H. van, « *Stasis, Destroyer of Men* ». Mass, Elite, Political Violence and Security in Archaic Greece », in *Sécurité collective et ordre public dans les sociétés anciennes*, Entretiens sur l'Antiquité classique 54, C. Brélaz et P. Ducrey (éds.), Vandœuvres-Genève 2007, p. 1-39.
- Weiss, C., *Griechische Flussgottheiten in vorhellenistischer Zeit. Ikonographie und Bedeutung*, Würzburg 1984.
- Welwei, K.-W., « Heroenkult und Gefallenenehrung im antiken Griechenland », in *Tod und Jenseits im Altertum*, G. Binder et B. Effe (éds.), Trier 1991, p. 50-70 (= *Polis und Arché*, Historia Einzelschriften 146, Stuttgart 2000, p. 134-154).
- Wentker, H., « Die Ktisis von Gela bei Thukydides », *MDAI(R)* 63, 1956, p. 129-139.
- West, M. L., *Studies in Greek Elegy and Iambus*, Berlin-New York 1974 (= **West, Gr. Elegy and Iambus**).
- West, M. L., *The Hesiodic Catalogue of Women. Its Nature, Structure and Origin*, Oxford 1985.
- West, M. L. (éd.), *Iambi et elegi Graeci ante Alexandrum cantati*², vol. II, Oxford 1992 (= **West, Iambi et elegi Graeci**²).
- West, M. L., *Studies in the Text and Transmission of the Iliad*, Munich-Leipzig 2001.
- Wilhelm, A., « Inschrift aus Pagai », *JÖAI* 10, 1907, p. 17-32 (= *Kleine Schriften*, vol. II, 1, Leipzig 1984, p. 261-276).
- Wilisch, E., s.v. « Asopos », in Roscher, *Lexikon*, I, 1, col. 642-644.
- Will, E., *Korinthiaka. Recherches sur l'histoire et la civilisation de Corinthe des origines aux guerres médiques*, Paris 1955 (= **Will, Korinthiaka**).
- Will, E., *Compte rendu d'Aristote, Économique*, Paris 1968, *REA* 71, 1969, p. 437-446 (= *Historica Graeco-Hellenistica. Choix d'écrits, 1953-1993*, Paris 1998, p. 492-501).
- Will, E., *Compte rendu de Mégara 1*, *RH* 261, 1976, p. 463-466.
- Will, E., *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*², vol. I-II, Nancy 1979-1982 (= **Will, Histoire**²).
- Willamowitz-Moellendorff, U. von, « Oropos und die Graer », *Hermes* 21, 1886, p. 91-115.
- Willi, A., *Sikelismos: Sprache, Literatur und Gesellschaft im griechischen Sizilien (8.-5. Jh. v. Chr.)*, Basel 2008.
- Williams, C. K., « Archaic and Classical Corinth », in *Corinto e l'Occidente. Atti del trentaquattresimo Convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 7-11 ottobre 1994)*, Taranto 1995, p. 31-45.
- Wilson, J.-P., « *Ideologies* » of Greek Colonization », in *Greek and Roman Colonization: Origins, Ideologies and Interactions*, G. Bradley et J.-P. Wilson (éds.), Swansea 2006, p. 25-57.
- Wilson, R. J. A., « Archeaology in Sicily », *AR for 1981-1982*, p. 84-105.
- Wilson, R. J. A., Leonard, A. Jr., « Field Survey at Heraclea Minoa (Agrigento), Sicily », *JFA* 7, 1980, p. 219-239.
- Wiseman, J., *The Land of the Ancient Corinthians*, Göteborg 1978 (= **Wiseman, Land**).
- Woodhead, A. G., *The Athenian Agora. Vol. XVI: Inscriptions. The Decrees*, Princeton-New Jersey 1997.
- Wörle, M., *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte von Argos im 5 Jhdt. v. Chr.*, Diss. Friedrich-Alexander-Universität, Erlangen-Nürnberg 1964.

- Wycherly, R.E., *The Athenian Agora. Vol. III: Literary and Epigraphical Testimonia*, Princeton-New Jersey 1957.
- Zedgenidze, A.A., «La date de fondation de Chersonèse taurique», *KSIA* 159, 1979, p. 26-34 (en russe).
- Ziebarth, E., s.v. «Νομοφύλακες», *RE* XVII, 1937, col. 832-833.
- Ziegler, K., s.v. «Σικελία», *RE* II A, 1921, col. 2461-2522.
- Zirone, D., s.v. «Sciacca», in *BTCGI* XVIII, 2010, p. 457-463.
- Zirone, D., s.v. «Terme Selinuntine», in *BTCGI* XX, 2011, p. 440-442.
- Zolotarev, M.I., «Sur la chronologie de Chersonèse à l'époque archaïque», in *Sur les traces des Argonautes. Actes du 6^e symposium de Vani (Colchide), 22-29 septembre 1990*, O. Lordkipanidzé et P. Lévêque (éds.), Paris 1996, p. 311-317.
- Zolotarev, M.I., «Chersonesus Tauricus (sic). The Foundation and the Development of the Polis», in *Ancient Greek Colonies in the Black Sea*, D.V. Grammenos et E.K. Petropoulos (éds.), Thessaloniki 2003, p. 603-644.
- Zoridis, «Μέγαρα», in *Αρχαιολογία Εύβοια και Στερεά Ελλάδα*, A.G. Vlachopoulos (éd.), Athènes 2008, p. 200-205 (= **Zoridis, Μέγαρα**).
- Zoridis, P., «Μέγαρα», *AD* 55, 2000 (2009), B', p. 86-91.
- Zoridis, P., «Αγροικίες στην ευρύτερη περιοχή Πυργαλαίου της ανατολικής Μεγαρίδας», *AD* 57, 2002 (2010), A', p. 93-118.
- Zurbach, J., «Question foncière et départs coloniaux. À propos des *apoikiai* archaïques», *ASAA* 86, serie III, 8, 2008 (2010), p. 87-103.
- Zwicker, J., s.v. «Σήλυσ», *RE* II A, 1923, col. 1327.

Cartes et planches

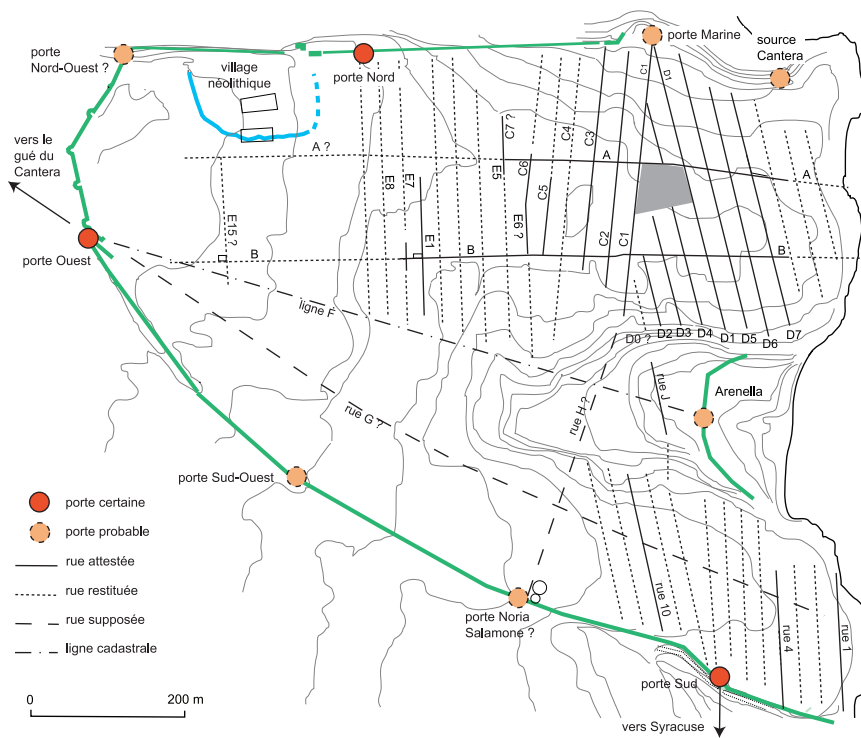
- Carte 1* Mégare, les colonies mégariennes et héracléotes.
Carte 2 La Mégaride antique.
Carte 3 L'Attique et l'île de Salamine.
Carte 4 Plan de Mégara Hyblaea.
Carte 5 Plan de Sélinonte.
- Pl. I* Vue de la ville de Mégare.
Pl. II Vue de la plaine de Mégare, située entre la ville et son port, Nisaia.
Pl. III Vue du golfe d'Aigosthènes.
Pl. IV Vue de l'arrière-pays d'Aigosthènes.
Pl. V-VI Vues du sanctuaire de Zeus *Aphésios*.
Pl. VII Chersonèse Taurique. Stèle funéraire pourvue d'une tablette. Éd.: Posamentir, *Grave Stelai*, p. 89, n° C 8. Réserve archéologique de Chersonèse. Inv. 4609.
- Pl. VIII, Fig. 1* Mégare. Tablette funéraire. Éd.: P. Graindor, *RA*, 1917, 6, p. 37, n° 6. Musée épigraphique d'Athènes. Inv. EM 3546.
Pl. VIII, Fig. 2 Pagai. Tablette funéraire. Éd.: *IG VII* 205. Musée épigraphique d'Athènes. Inv. EM 6002.
Pl. VIII, Fig. 3 Callatis. Tablette funéraire. Éd.: *ISM III*, 152. Musée d'histoire nationale et d'archéologie de Constanța. Inv. 92.



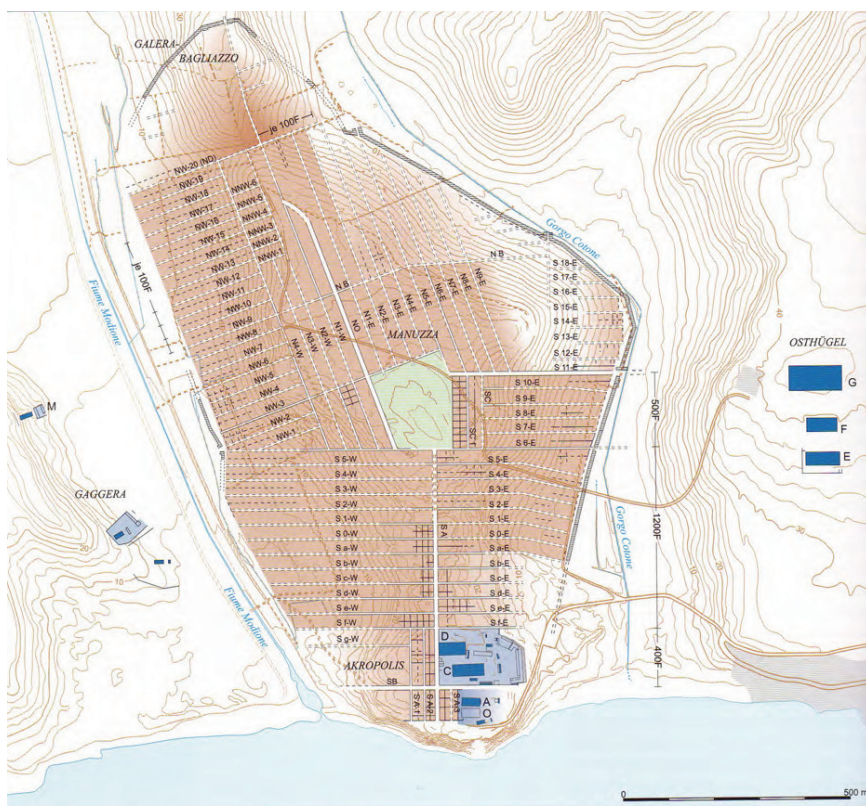
Carte 1. Mégare, les colonies mégariennes et héracléotes.



Carte 2. La Mégaride antique.



Carte 4. Plan de Mégara Hyblaea.



Carte 5. Plan de Sélinonte.



Pl. I. Vue de la ville de Mégare.



Pl. II. Vue de la plaine de Mégare, située entre la ville et son port, Nisaïa.



Pl. III. Vue du golfe d'Aigosthènes.



Pl. IV. Vue de l'arrière-pays d'Aigosthènes.



Pl. V-VI. Vues du sanctuaire de Zeus Aphésios.



Pl. VII. Chersonèse Taurique. Stèle funéraire pourvue d'une tablette. Éd. : Posamentir, *Grave Stelai*, p. 89, n° C 8. Réserve archéologique de Chersonèse. Inv. 4609.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. VIII, Fig. 1. Mégare. Tablette funéraire. Éd.: P. Graindor, *RA*, 1917, 6, p. 37, n° 6. Musée épigraphique d'Athènes. Inv. EM 3546.

Pl. VIII, Fig. 2. Pagai. Tablette funéraire. Éd.: *IG VII* 205. Musée épigraphique d'Athènes. Inv. EM 6002.

Pl. VIII, Fig. 3. Callatis. Tablette funéraire. Éd.: *ISM III*, 152. Musée d'histoire nationale et d'archéologie de Constanța. Inv. 92.

Crédits des illustrations

Page de titre	Musée épigraphique d'Athènes (cliché A. Robu).
Cartes 1-2	D. Andrieu. MSH de Tours.
Carte 3	D'après H. Kiepert, <i>Neuer Atlas von Hellas und den hellenischen Colonien</i> , Berlin 1879, carte 6.
Carte 4	École française de Rome. D'après <i>Mégara</i> 5, p. 529, fig. 470, avec l'aimable autorisation de M. Gras et H. Tréziny.
Carte 5	D'après Mertens, <i>Städte und Bauten</i> , p. 174, fig. 303, avec l'aimable autorisation de D. Mertens.
Pl. I-IV	Clichés A. Robu
Pl. V-VI	Deutsches Archäologisches Institut, Athenische Abteilung.
Pl. VII	I. Engelmann, C. Williams/Institut of Classical Archaeology, Austin, avec l'aimable autorisation de R. Posamentir.
Pl. VIII, Fig. 1-2	Musée épigraphique d'Athènes (clichés A. Robu).
Pl. VIII, Fig. 3	Musée d'histoire nationale et d'archéologie de Constanța. D'après <i>ISM</i> III, 152, avec l'aimable autorisation d'A. Avram.

Index

I. Index *locorum*

I.1 Documents épigraphiques

- AD 8, 1923 (1925), p. 205-206
(= SEG III, 344): 370 n. 212
- L. Agostiniani, *Iscrizioni anelleniche di Sicilia. Le iscrizioni elime*, Firenze 1977, n^{os} 222, 277, 281, 289, 317: 186 n. 298
- R. Arena (éd.), *Iscrizioni greche arcaiche di Sicilia e Magna Grecia. Vol. V: Iscrizioni di Taranto, Locri Epizefiri, Velia e Siracusa*, Alessandria 1998, 98: 144 n. 98
- Arkeoloji Sanat* 137, 2011, p. 156-157, n^o 1: 404 n. 364
- Ἀρχαίων Εὐβοϊκῶν Μελετῶν* 35, 2003-2004 (2006), p. 11-13, n^o 1 (= SEG LVI, 1030): 167 n. 208
- ASNP serie iii, 20, 1, 1990, p. 548, n^o 2 (= SEG XL, 786): 187 n. 301
- ASNP serie iii, 25, 3, 1995, p. 1329 (= SEG XLV, 1415): 173 n. 232
- BCH* 13, 1889, p. 316-317, n^o 26: 337 n. 66
- BCH* 88, 1964, p. 380-382: 144 n. 96
- BCH* 90, 1966, p. 242-244 (= SEG XXIII, 266, 267): 370 n. 211
- BCH* 109, 1985, p. 501-505 (= SEG XXXV, 665): 331 n. 28
- Bettarini, *Defixiones*, n^o 15 (= IGDS, 29; IGASM I², 59): 170 n. 219
- 20 (= IGDS, 37; IGASM I², 61): 183 n. 280
- 22 (= IGDS, 33; IGASM I², 67): 189 n. 312
- 23 (= IGDS, 38; IGASM I², 63): 170 n. 218, 183 n. 282, 185 n. 290, 189 n. 312
- 24 (= IGDS, 36; IGASM I², 69): 170 n. 218, 353 n. 139
- W. Blümel (éd.), *Die Inschriften von Iasos*, vol. I, Bonn 1985, 1: 390 n. 308
- Chiron* 42, 2012, p. 217-218: 254 n. 611
- K. Clinton, *Eleusis. The Inscription on Stone. Documents of the Sanctuary of the Two Goddesses and Public Documents of the Deme*, vol. I, Athens 2005, n^{os} 159 (= IG II² 1673) et 177 (= IG II² 1672): 105 n. 402
- N. M. Dimitrova, *Theoroi and Initiates in Samothrace. The Epigraphical Evidence*, *Hesperia*, Suppl. 37, Athens 2008, p. 216-217, n^o 134: 379 n. 255
- L. Dubois (éd.), *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, Genève 1996, n^o 88 (= IOSPE I², 76): 360 n. 180
- Dunbabin, *Perachora II*, p. 395, n^o 17; p. 398, n^o 101: 25 n. 34
- EA* 17, 1991, p. 81, n^o 1 (= SEG XLI, 1102): 344 nn. 100-101, 377 n. 247
- H. Engelmann, R. Merkelbach (éds.), *Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai*, Bonn 1972, 24, 29, 32, 33, 103, 104, 112, 114, 119: 401 n. 353

- FD III, 1, 158 : 302
 – 177 : 341 nn. 82+85
- FD III 4, 372 (= SIG³ 550) : 268 n. 680,
 269 nn. 681+683
- P. Frisch (éd.), *Die Inschriften von Lampsakos*, Bonn 1978, 6 et 9 : 335 n. 52
- Gephyra* 3, 2006, p. 136-137, n° 2
 (= SEG LVI, 1406) : 336 n. 57
- Heath, *Proxeny Decrees*, p. 84-85, n°s I-II : 367 n. 200, 391 n. 313, 392
 – p. 85, n° III : 330 n. 23, 367 n. 200, 391 n. 312
- P. Herrmann (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. II, Berlin-New York 1998, 732 (= Peek, *Griech. Vers-Inschriften*, 33) : 261 n. 646
- Hesperia* 7, 1938, p. 3-5, n° 1
 (= SEG XXI, 527) : 66 n. 230
- Hesperia* 7, 1938, p. 95, n° 15
 (= A. G. Woodhead, *The Athenian Agora. Vol. XVI: Inscriptions. The Decrees*, Princeton-New Jersey 1997, n° 86) : 68 n. 231
- Hesperia* 24, 1955, p. 228-232 (= SEG XV, 104) : 67 n. 227, 68 n. 233
- Horos* 5, 1987, p. 63 (= SEG XXXVII, 371) : 97 n. 371
- Horos* 8-9, 1990-1991, p. 10-12, n° 1 : 66 n. 220
- Horos* 13, 1999, p. 173-174 (= SEG XLIX, 500) : 369 n. 211
- I. Apameia und Pylai*, 114 : 376 n. 246
- I. Byzantion*, 1 : 342 n. 91, 389 n. 306, 390 nn. 307+309
 – 2 : 264 n. 654, 342 n. 92, 375 n. 240, 380 n. 266, 381 n. 271, 390 n. 307, 399 n. 343, 400 nn. 346, 348, 351
 – 3 : 342 n. 93, 399 nn. 343-344
 – 4 : 399 n. 343
 – 11 : 266 n. 666
 – 16 : 345 nn. 106+109
 – 19 : 376 n. 241, 377 n. 249
 – 22 : 376 n. 242
 – 30 : 344 n. 104, 377 n. 248, 378 n. 251
 – 31 : 377 n. 248
 – 32 : 373 n. 228, 377 n. 249
 – 33 : 271 n. 692, 377 n. 249
 – 34 : 373 n. 228, 377 n. 249
 – 35 : 357 n. 157, 377 n. 249
 – 36 : 373 n. 228, 377 n. 251
 – 37-40 : 377-378 n. 251
 – 42 : 229 n. 500
 – 43 : 344 nn. 100-101
 – 103 : 292 n. 780
 – 138-139 : 346 n. 112
 – 189 : 292 n. 781
 – 190 : 345 n. 106
 – 214 : 292 n. 781
 – 219 : 266 n. 665
 – 248 : 344 n. 103, 357 n. 156
 – 315 c : 343 n. 95, 378 n. 254
 – 315 d : 378 n. 254
 – 318 : 344 nn. 96+99
 – 319 a : 344 n. 105
 – 319 b : 344 n. 101
 – 320 a : 344 n. 98, 359 n. 168
 – 323 : 374 n. 231
 – 324 : 346 n. 113
 – 325 : 292 n. 780
 – 340 : 280 n. 729, 292 n. 779
 – 368 : 292 n. 780
 – 369 : 292 n. 780
 – 378 : 344 n. 97
 – S 1 : 383 n. 279
 – S 3 : 401 n. 352
 – S 18 : 246 n. 568
 – S 23 (= Sayar, *Perinthos-Herakleia*, 304) : 343 n. 94, 376 n. 244
 – S 24 : 246 n. 570, 343 n. 94
 – S 44, S 54, S 55 : 246 n. 568
- IG I³ 1 : 66 n. 220, 79 et n. 293
 – 259, 260, 263, 267, 268 : 214 n. 420
 – 501 : 79 n. 288
 – 522 bis : 79 n. 289
 – 1149 : 328 n. 11
 – 1162, 1164, 1165, 1168, 1184 : 328 n. 10
 – 1248, 1267 : 144 n. 96
 – 1466 : 79 n. 289

- IG II*² 1008: 67 n. 227, 68 n. 233
 – 1035: 59 n. 183
 – 1232: 68 n. 232, 69 n. 234
 – 1672, 1673: 105 n. 402
 – 8395: 222 n. 467
- IG II*³ 1166: 70 n. 243
 – 1313: 67 n. 227
- IG IV* 329: 24 n. 29
 – 493, 506: 403 n. 362
 – 517: 277 n. 714
 – 614: 403 n. 362
- IG IV*² 1, 42: 31 n. 59, 340 n. 75
 – 71: 49 n. 140, 330 n. 25
 – 517: 277 n. 714
- IG IV*² 2, 1120 (= *IG VII* 102), 1121
 (= *IG VII* 107): 369 n. 208
 – 1122 (= *IG VII* 106): 394 n. 324
 – 1124 (= *IG VII* 70): 331 n. 30
 – 1125 (= *IG VII* 72): 331 n. 31,
 – 1126 (= *IG VII* 73): 332 n. 32
 – 1128 (= *IG VII* 25): 394 n. 323
- IG VII* 1: 330 n. 23, 364 nn. 195-196, 367
 n. 200, 391 n. 312, 392 n. 315, 393
 n. 321, 402 n. 356
 – 2-7: 330 n. 23, 367 n. 200, 391
 n. 312
 – 8-10: 367 n. 200, 391 n. 313
 – 11: 367 n. 200, 391 n. 313, 392
 n. 315
 – 12, 13: 367 n. 200, 391 n. 313
 – 14: 367 nn. 200+203, 391 n. 313
 – 15 (= *SIG*³ 642): 382 n. 275, 384
 n. 280
 – 18: 380 n. 267
 – 25 (= *IG IV*² 2, 1128): 369 n.
 208, 394 n. 323
 – 27, 28: 367 n. 202, 393 n. 321
 – 29, 31: 368 n. 205
 – 35: 329 n. 15
 – 37: 115 n. 445
 – 39, 40: 330 n. 24
 – 41: 401 n. 354, 402 n. 356
 – 42: 331 n. 27
 – 52: 44 n. 112
 – 53: 297 n. 804
 – 70 (= *IG IV*² 2, 1124): 331 n. 30,
 332 n. 40, 394 n. 323
 – 71: 332 nn. 32+40, 394 n. 323
 – 72 (= *IG IV*² 2, 1125): 331 n. 31,
 332 n. 40, 394 n. 323
 – 73 (= *IG IV*² 2, 1126): 332 n. 33,
 394 n. 323
 – 74, 75: 394 n. 323
 – 76: 332 n. 34
 – 90: 369 n. 208, 394 n. 323
 – 101: 333 n. 41
 – 102 (= *IG IV*² 2, 1120): 369 n. 208
 – 106 (= *IG IV*² 2, 1122): 394 n. 324
 – 107 (= *IG IV*² 2, 1121): 369 n. 208
 – 188+189 (= Robert, *Inscr. de
 Pagai*, p. 107-108): 367 et n. 203,
 391 n. 313
 – 190 (= *JÖAI* 10, 1907, p. 19-20):
 370 n. 214
 – 192: 267 n. 670
 – 193-196: 370 n. 215
 – 205: 41 n. 98
 – 207: 295 n. 795
 – 209, 212: 369 n. 210
 – 213: 267 n. 670
 – 214-218, 220-222: 369 n. 210
 – 223: 105 n. 405, 369 n. 209, 402
 n. 359
 – 226-227: 370 n. 211
 – 303: 390 n. 308
 – 3473: 367 n. 200, 391 n. 313
 – 3475: 394 n. 323
 – 3491: 332 n. 40, 394 n. 323
 – 3494: 113 n. 437
 – 4236: 394 n. 323
- IG IX* 1, 698: 28 n. 48
- IG XII* 2, 526 b: 390 n. 308
- IG XII* 4, 215 (= *SEG* LIII, 850): 391
 n. 311
 – 226: 371 n. 216, 375 n. 235, 380
 n. 261
- IG XII* 6, 577: 210 n. 408
- IG XII* 9, 1188: 133 n. 52
- IG XIV*, 291: 382 n. 274

- IGASM* I², 3 (= *IGDS*, 22): 229 n. 501
- 11 (= *IGDS*, 21): 143 n. 93
 - 18 (= *IGLMP*, 80; *IGDS*, 73): 173 n. 233
 - 25 *bis*: 354 n. 141-142
 - 26-34, 33 *bis*: 144 n. 97
 - 35 (= *IGLMP*, 35; *IGDS*, 84): 172 n. 225
 - 41 (= *IGDS*, 45): 157 n. 157
 - 50: 190 n. 319
 - 51 (= *IGDS*, 47): 157 n. 157
 - 52 (= *IvO*, 22; *IGDS*, 28): 189 n. 317
 - 53: 173 n. 228, 188 n. 310
 - 59 (= *IGDS*, 29; Bettarini, *Defixiones*, n° 15): 170 n. 219
 - 61 (= *IGDS*, 37; Bettarini, *Defixiones*, n° 22): 183 n. 280
 - 63 (= *IGDS*, 38; Bettarini, *Defixiones*, n° 23): 170 n. 218, 183 n. 282, 185 n. 290
 - 67 (= *IGDS*, 33; Bettarini, *Defixiones*, n° 22): 189 n. 312
 - 69 (= *IGDS*, 36; Bettarini, *Defixiones*, n° 24): 170 n. 218, 353 n. 140
 - 72: 185 n. 291
 - 79 (= *IGDS*, 72): 191 n. 329
 - 80 (= *IGDS*, 79): 192 n. 330
 - 81: 189 n. 315
- IGBulg* I², 172: 292 n. 782
- 307: 323 n. 931
 - 308 *sexies*: 319 n. 912
 - 308 *septies*: 360 nn. 174+177
 - 308 *octies*: 360 n. 174
 - 312: 322 n. 929
 - 314 b: 369 nn. 177-178, 404 n. 366
 - 318: 32 n. 65
 - 322 *bis*: 371 n. 219
 - 322 *ter*: 324 n. 936
 - 323: 323 n. 933, 334 n. 49, 397 n. 331
 - 324: 334 n. 49, 396 n. 327
 - 325: 334 n. 50
 - 326: 334 n. 49, 397 n. 332
 - 335 *bis*: 277 n. 716
 - 335 *septies*: 321, 397 n. 330
 - 344: 324 n. 934
 - 345: 245 n. 563, 318 nn. 910-911
 - 352: 315 n. 897
 - 354, 354 *quater*, 355, 363: 324 n. 936
- IGBulg* V, 5086: 323 n. 931
- 5091: 360 n. 174
 - 5102: 283-284, 395 n. 325, 396 n. 328
 - 5103: 319 n. 912, 395 nn. 325-326, 397
 - 5104: 395 n. 325, 396 n. 329
 - 5111: 322 n. 927
- IGDS*, 21: 143 n. 93
- 22 (= *IGASM* I², 3): 229 n. 501
 - 23 (= *IGASM* I, 25 *bis*): 354 n. 141
 - 28 (= *IvO*, 22; *IGASM* I², 52): 189 n. 317, 190 nn. 320+322, 383 n. 278
 - 29 (= *IGASM* I², 59; Bettarini, *Defixiones*, n° 15): 170 n. 219
 - 33 (= *IGASM* I, 67; Bettarini, *Defixiones*, n° 22): 189 n. 212
 - 36 (= *IGASM* I², 69; Bettarini, *Defixiones*, n° 24): 170 n. 218, 353 n. 139
 - 37 (= *IGASM* I², 61; Bettarini, *Defixiones*, n° 20): 183 n. 280
 - 38 (= *IGASM* I², 63; Bettarini, *Defixiones*, n° 23): 170 n. 218, 183 n. 282, 185 n. 290
 - 45 (= *IGASM* I², 41), 47 (= *IGASM* I², 51): 157 n. 157
 - 56: 193 n. 337
 - 63-69: 144 n. 97
 - 72 (= *IGASM* I², 79): 191 n. 329
 - 73 (= *IGLMP*, 80; *IGASM* I², 18): 173 n. 233
 - 79 (= *IGASM* I² 80): 192 n. 330
 - 84 (= *IGLMP*, 35; *IGASM* I², 35): 172 n. 225
 - 204, 205: 187 n. 302, 382 n. 274
 - 206: 382 n. 274

- 207: 187 n. 302
- 216: 382 n. 274
- IGDS* II, 18: 193 n. 336, 329 n. 18
- 20: 172 n. 224, 183 n. 283
- 21: 144 n. 97, 186 n. 300, 189 n. 315
- 23: 354 n. 141
- 24: 183 nn. 281+284
- IGLMP*, 35 (= *IGDS*, 84; *IGASM* I², 35):
- 172 n. 225
- 80 (= *IGDS*, 73; *IGASM* I², 18):
- 173 n. 233
- I. Heraclea*, 1: 371 n. 218
- 2 b, 4: 371 n. 217
- I. Kalchedon*, 1, 2: 401 n. 353
- 4: 380 n. 263
- 6: 346 n. 116, 347, 384 n. 281, 385 n. 287, 386 et n. 288
- 7: 267 n. 674, 334 n. 46, 346 n. 117, 347, 371 n. 216, 379 n. 260, 385 n. 287, 386 et n. 288, 405 n. 367
- 8: 334 n. 47, 371 n. 216
- 10: 266 n. 669, 371 n. 216, 374 n. 234, 386 n. 290
- 11: 266 n. 669, 374 n. 234, 386 n. 290, 405 n. 367
- 12: 374 n. 234, 386 n. 290
- 13: 133 n. 51
- 19: 371 n. 216
- 30: 228 n. 496
- 35 (= *Anthologie Palatine* VII, 169): 258 n. 629, 276 n. 709
- 42, 61: 380 n. 264
- IOSPE* I², 26, 31: 390 n. 308
- 32: 360 nn. 179-180
- 76 [= L. Dubois (éd.), *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, Genève 1996, n° 88]: 390 n. 308
- 342, 343: 405 n. 369
- 344: 381 n. 268
- 347: 405 n. 369
- 349: 381 n. 268
- 351: 405 n. 368, 405 n. 369
- 352: 371 n. 221, 381 n. 268, 387 n. 294
- 353, 354: 371 n. 221
- 357-361: 371 n. 222
- 357: 299 n. 816, 389 n. 304
- 359: 298 n. 816, 339 n. 72, 350 n. 127, 389 n. 304, 405 n. 368
- 362: 299 n. 816, 389 n. 304
- 364: 389 n. 304, 405 n. 368
- 365: 371 n. 222
- 366, 367: 389 n. 304
- 376: 371 n. 222
- 384: 371 nn. 221-222
- 401: 403 n. 360
- 403: 352 n. 135, 307 n. 221
- 410, 414, 415: 371 n. 221
- 420: 403 n. 360
- 423: 403 n. 360, 405 n. 368, 405 n. 369
- 424, 429: 403 n. 360
- 436: 298 n. 815
- 577: 298 n. 814
- 690: 387 n. 294
- 691: 405 n. 369
- 699: 371 n. 222
- I. Prusias ad Hyp.*, 1-12, 14: 336 n. 57
- 18: 372 n. 223
- 19: 372 nn. 223-224
- 149: 336 n. 57
- ISM* I, 28: 360 n. 181
- 64: 317 n. 905
- ISM* III, 2: 388 n. 297
- 3: 371 n. 220, 375 n. 236, 388 n. 299
- 4: 388 nn. 297+300
- 6: 371 n. 220
- 7: 371 n. 220, 375 n. 236, 388 nn. 297+300, 390, 398 n. 335, 399 n. 340
- 10: 371 n. 220, 387 n. 294
- 11: 371 n. 220
- 12: 371 n. 220, 387 n. 294
- 19: 388 nn. 297+300
- 28: 398 n. 335
- 30: 371 n. 220, 398 n. 335, 399 n. 341

- 35: 371 n. 220, 387 n. 294
- 38, 44, 46: 371 n. 220
- 48-50: 298 n. 812
- 51-55: 352
- 70: 339 n. 74
- 72: 300
- 75: 371 n. 220
- 106: 398 n. 339
- 112, 122: 371 n. 220
- 152: 408 n. 4
- 161: 398 n. 336
- IvO*, 22 (= *IGDS*, 28; *IGASM* I², 52): 189 n. 317
- Jameson, Jordan, Kotansky, *Lex sacra*, p. 14-17: 157 n. 155, 187 n. 303, 188 n. 310, 192 n. 332, 329 n. 18
- JHS* 18, 1898, p. 332 (= *SEG XXXVII*, 370): 329 n. 13
- JÖAI* 10, 1907, p. 19-20 (= *IG VII* 90): 370 n. 214
- Kaloyéropoulou, *Décret de Mégare*, p. 140: 367 n. 200, 391 n. 313, 392
- J.H. Kent, *Corinth, vol. VIII, part III. The Inscriptions (1926-1950)*, Princeton 1966, n^{os} 1 et 5: 49 n. 137
- C. V. Kritzas, «Κατάλογος πεσόντων από τὸ "Ἀργος», in *Στήλη. Τόμος εἰς μνήμην Νικολάου Κοντολέοντος* Athènes 1980, p. 498: 328 n. 11
- C. V. Kritzas, «Κατάλογος πεσόντων από τὰ Μέγαρα», in *Φίλια ἔπη εἰς Γεώργιον Ε. Μυλωνᾶ* vol. 3, Athènes 1989, p. 169 (= *SEG XXXIX*, 411): 326 n. 7
- Manganaro, *Studi di epigrafia*, p. 30: 354 nn. 141-142
- MDAI(A)* 10, 1885, p. 19, n^o 6 (= *I. Byzantion*, 320 a): 344 n. 98
- MDAI(A)* 59, 1934, p. 52-54, n^o 10 (= *SEG XIII*, 300): 72 n. 253
- p. 54-56, n^{os} 12 a-h (= *SEG XIII*, 317): 407 n. 3
- MediterrAnt* 7, 2, 2004, p. 686-687, n^o 3 (= *SEG LIV*, 941): 170 n. 218
- MEFRA* 120, 2008, p. 22: 188 n. 311
- MH* 59, 2002, p. 32-33 (= *SEG LII*, 1231): 337 n. 65
- L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Firenze 1967-1976, vol. I, n^o 41: 335 n. 53
- vol. II, n^o 123 (= *IGBulg* I², 307): 323 n. 931
- Payne, *Perachora* I, pl. 27, 2; pl. 29, 1-2: 25 n. 34
- pl. 36: 26 n. 37
- pl. 43, 5-7; pl. 131, 1-2: 25 n. 34
- pl. 131, 7: 273 n. 699
- pl. 132, 3-4: 26 n. 37
- Peek, *Griech. Vers-Inschriften*, 33 [= P. Herrmann (éd.), *Milet VI. Inschriften von Milet*, vol. II, Berlin-New York 1998, 732]: 261 n. 646
- 788: 298 n. 815
- Posamentir, *Grave Stelai*, p. 31, n^o 20; p. 87, n^o C 6; p. 89, n^o C 8; p. 93, n^o C 12; p. 99, n^o C 23; p. 101, n^o C 25; p. 103-111, n^{os} C 28-36; p. 114, n^o C 40: 407 n. 2
- RA* 1917, 6, p. 33-48, n^{os} 1-29: 407 n. 3
- p. 49-51, n^o 30 (corr. 31): 391 n. 313
- RAL* 25, 1970, p. 389: 189 n. 316, 407 n. 3
- REG* 116, 2003, p. 685 (= *SEG LIII*, 1038): 170 n. 220
- A. Rehm (éd.), *Das Delphinion in Milet*, Berlin 1914, 37 d: 356 n. 150
- 136, 137: 111 n. 424
- 150: 356 n. 150
- P.J. Rhodes, R. Osborne (éds.), *Greek Historical Inscriptions (404-323 BC)*, Oxford 2003, n^o 37: 68 nn. 230+232, 69 n. 234
- L. Robert, *Collection Froehner I. Inscriptions grecques*, Paris 1936, p. 23, n^o 19 (= *SEG XIII*, 330): 407 n. 3
- p. 23-24, n^o 20 (= *SEG XIII*, 316): 407 n. 3
- Robert, *Inscr. de Pagai*, p. 107-108 (= *IG VII* 188+189): 368 n. 204, 391 n. 313

- H. Röhl (éd.), *Inscriptiones graecae antiquissimae praeter atticas in Attica repertas*, Berlin 1882, n° 381 a: 390 n. 309
- Sayar, *Perinthos-Herakleia*, 56: 379 nn. 256-257
- 304 (= *I. Byzantion*, S 23): 342 n. 94
- SEG III, 344: 370 n. 212
- IV, 105: 222 n. 467
 - IX, 2: 104 n. 399
 - IX, 3: 54 n. 161, 116 n. 446
 - XI, 229: 273 n. 699
 - XI, 314, 336: 403 n. 362
 - XIII, 275: 277 n. 714
 - XIII, 300: 72 n. 253
 - XIII, 316, 317: 407 n. 3
 - XIII, 327: 368 n. 204
 - XIII, 330: 407 n. 3
 - XV, 104: 67 n. 227, 68 n. 233
 - XXI, 527: 68 n. 230
 - XXIII, 266, 267: 370 n. 211
 - XXV, 362: 335 n. 53
 - XXX, 702: 395 n. 325, 396 n. 328
 - XXX, 703: 395 nn. 325-326
 - XXX, 704: 395 n. 325
 - XXXIII, 275: 277 n. 714
 - XXXIII, 438: 115 n. 444
 - XXXV, 400: 44 n. 115
 - XXXV, 665: 331 n. 28
 - XXXVI, 853: 193 n. 338
 - XXXVII, 369: 332 n. 35
 - XXXVII, 370: 329 nn. 13+17
 - XXXVII, 371: 97 n. 371
 - XXXVII, 614: 322 n. 926
 - XXXVIII, 959: 193 n. 338
 - XXXIX, 411: 326 n. 7, 328 n. 12
 - XL, 615: 371 n. 221
 - XL, 786: 187 n. 301
 - XLI, 1102: 344 n. 100, 377 nn. 247+250
 - XLII, 689: 350 n. 127
 - XLIII, 497: 338 n. 69
 - XLV, 984: 339 n. 73, 350 n. 127
 - XLV, 985: 339 n. 72, 350 n. 127, 371 n. 222, 389 n. 305, 405 n. 368
 - XLV, 1415: 173 n. 232
 - XLV, 2262: 381 n. 267
 - XLVIII, 999: 339 n. 72
 - XLIX, 500: 370 n. 211
 - XLIX, 1031: 98 n. 372, 353 n. 138
 - XLIX, 1326: 354 n. 143
 - L, 464: 46 n. 121
 - LII, 1231: 337 n. 65
 - LIII, 850: 391 n. 311
 - LIII, 1038: 170 n. 220
 - LIV, 941: 170 n. 218
 - LV, 838: 339 n. 72
 - LVI, 873: 405 n. 368
 - LVI, 1030: 167 n. 208
 - LVI, 1406: 336 n. 57
 - LVII, 415: 332 n. 36
 - LVII, 702: 98 n. 375
 - LVII, 889: 188 n. 311
 - LVIII, 423: 391 n. 313
 - LVIII, 426: 326 n. 7
 - LVIII, 705: 318 n. 910
- SicArch* XIX, 60-61, 1986, p. 52-53
(= *SEG XXXVI*, 853): 193 n. 338
- SIG*², 438: 390 n. 309
- SIG*³, 11: 144 n. 96
- 331: 402 n. 356
 - 550 (= *FD* III 4, 372): 268 n. 680, 269 n. 681
 - 642 (= *IG* VII 15): 384 n. 280
 - 644: 389 n. 306
 - 709: 386 n. 290, 387 n. 295
 - 1009: 386 n. 290
- Saprykin, *Proxénie de Chersonèse*, p. 43
(= *SEG XLVIII*, 999): 339 n. 72, 350 n. 127, 371 n. 222, 389 n. 304, 405 n. 368
- Solomonik, *Épigraph. Chersonèse* II, 111: 339 n. 72, 350 n. 127, 371 n. 222, 405 n. 368
- II, 112: 339 n. 72, 371 n. 222, 405 n. 368

Sourov, *Inscr. de Chersonèse*, p. 154-155 :
 339 n. 72, 350 n. 127, 371 n. 222,
 389 n. 304, 405 n. 368
 Şahin, *Nikomedia*, n^{os} 67, 68 : 290 n. 768
TAM IV 1, 72 : 290 n. 768
VDI, 1996, 1, p. 54-55 (= *SEG XLV*, 985) :
 339 n. 72, 389 n. 305
VDI, 1996, 4, p. 49-50, n^o 9 : 372 n. 222
VDI 2006, 4, p. 92-94, n^o 4 (= *SEG LVI*,
 873) : 405 n. 368
 Velkov, *Inscr. de Messambria*, p. 164,
 n^o 5 : 380 n. 265
 – p. 165, n^o 6 (= *IGBulg I² 308*
sexies) : 319 n. 912

– p. 168, n^o 11 : 322 n. 926
 – p. 171, n^o 17 (= *IGBulg I² 322*
bis) : 371 n. 219
 Vinogradov, *Les tribus doriennes*, p. 64
 (= *SEG XLIII*, 497) : 338 n. 69
 Vinogradov-Zolotarev, *Ostracismo*,
 p. 111-131 (= *SEG XLIX*, 1031) :
 98 n. 372, 306 n. 851, 353 n. 138
 A.G. Woodhead, *The Athenian Agora*.
Vol. XVI: Inscriptions. The Decrees,
 Princeton-New Jersey 1997, n^o 86 :
 68 n. 231
ZPE 178, 2011, p. 128 : 276 n. 711

I.2 Textes littéraires

Achille Tatius, II, 14, 2 ; II, 14, 6 ; VI, 16,
 5 : 400 n. 347
 Alciphron, *Lettres*, III, 8, 1 : 102 n. 390
 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXII, 8, 5 :
 221 n. 460
 – XXII, 8, 8 : 257 n. 622
 Anaximène de Lampsaque, *FGrHist 72*
 F 26 : 264 nn. 655-656
 Andron d'Halicarnasse, *FGrHist 10 F 14*
 (*apud* Strabon, IX, 1, 6, C 392) : 73
 n. 255
 Androtion, *FGrHist 324 F 34 (apud*
 Plutarque, *Solon*, 15, 3) : 86 n. 321
 Anonyme de Mégare, *FGrHist 487 F 1*
 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 10, 1-4) :
 38 n. 89, 40 n. 96, 71 n. 248, 73
 n. 256
 – F 13 (*apud* Plutarque, *Périclès*,
 30, 4) : 38 n. 89
 Anonymus, *Periplus Ponti Euxini*, 10-11
 (éd. A. Diller) : 293 n. 784
 – 84-85 : 311 n. 876
 Anthologie Palatine, V, 6 : 102 n. 389
 – VII, 154 : 21 n. 19, 47 n. 127
 – VII, 169 (= *I. Kalchedon*, 35) : 258
 n. 629

– VII, 627, 701 (éds. F. Conzia *et al.*) :
 222 n. 467
 – XIV, 115 : 249 n. 591
 Antiphane, *Anteia*, fr. 36 (éds. R. Kassel
 et C. Austin ; *apud* Athénée, III, 126
 F et 127 B) : 104 n. 397
 Antiochos de Syracuse, *FGrHist 555*
 F 1 (*apud* Pausanias, X, 11, 3) : 172
 n. 226
 Apollodore, I, 5, 1 : 359 n. 169
 – III, 12, 7 : 65 n. 216, 72 n. 249
 – III, 15, 5 et 8 : 73 n. 259
 Apollonios de Rhodes, II, 141 : 304 n. 845
 – II, 353-356 : 299 n. 822
 – II, 531-533 : 133 n. 51
 – II, 728-736 : 299 n. 822
 – II, 743-749 : 294 n. 789
 – II, 746-750 : 246 n. 566, 308
 – II, 752-810 : 308
 – II, 842-844 : 297
 – II, 846-850 : 296 n. 800
 – II, 854 : 295 n. 794
 – II, 911 : 297 n. 809
 Archéstratos, fr. 38 (éd. S. Douglas Olson
 et A. Sens) : 234 n. 519
 Archiloque, fr. 216 (éd. F. Lasserre,
 CUF) : 109 n. 418

- Arrien, *FGrHist* 156 F 16: 112 n. 434
 – F 18: 204 n. 383, 272 n. 696
 – F 26 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Ἀσταχός): 218 n. 442
 – F 78 (*apud* Eustathe, *GGM* II, 803, p. 356): 224 n. 477
- Arrien, *Périple du Pont-Euxin*, XIII, 3: 294 n. 787
- Aristophane, fr. 72 (éd. R. Kassel et C. Austin): 357 n. 153
Acharniens, 519-522: 106 n. 407
 – 519: 105 n. 401
 – 524-529: 38 n. 89
 – 729-835: 103 n. 392
 – 754-756: 388
 – 761: 106 n. 407
 – 774: 73 n. 257
Guêpes, 57: 363 n. 194
Paix, 246 et 1000-1002: 106 n. 407
 – 1002: 105 n. 401
- Aristote, fr. 392 (éd. V. Rose, *apud* Plutarque, *Solon*, 32, 4): 57 n. 174
 – fr. 550 (*apud* Strabon, VII, 7, 2, C 322): 38 n. 87
Éthique à Nicomaque, IV, 2, 1123a 23-24: 363 n. 194
Poétique, III, 1448a 28-40: 19 n. 11, 93 n. 349, 363 n. 194
Politique, I, 2, 5, 1252b 14: 157 n. 156
 – I, 2, 6-8, 1252b 15-35: 19 n. 9
 – I, 2, 6, 1252b 20-22: 48 n. 133, 293 n. 783
 – II, 12, 6, 1274a 23: 157 n. 156
 – III, 1, 1, 1274b 38: 325 n. 1
 – III, 9, 9, 1280b 13-17: 42 n. 101
 – III, 9, 14, 1280b 40-1281a 4: 19 n. 9
 – IV, 4, 21, 1291b 22-23: 234 n. 519
 – IV, 15, 15, 1300a 17-19: 89 n. 334, 96 n. 363
 – V, 3, 5, 1302b 31: 88 n. 328
 – V, 3, 11-12, 1303a 25-34: 97 n. 369, 110 n. 421, 146 n. 103, 281 n. 731
 – V, 5, 3-4, 1304b 31-39: 86 n. 322, 96 nn. 363+366, 303 n. 840
 – V, 5, 9, 1305a 24-26: 83 n. 310
 – V, 6, 2-3, 1305b 1-12: 338 n. 67, 349 n. 126
 – V, 8, 6, 1308a 13-16: 401 n. 353
 – VI, 4, 19, 1319b 23-27: 351 n. 129
 – VII, 6, 8, 1327a 10-15: 307 n. 857, 310 n. 872
Rhétorique, I, 2, 1357b 30-36: 83 n. 308
 – I, 15, 1375b 29-30: 63 n. 203
- Ps.-Aristote, *Constitution d'Athènes*, VI, 1: 85-86 n. 321
 – XIV, 1: 61 n. 194
 – XVII, 2: 58 n. 176
 – XXI, 5: 358 n. 167
 – XXI, 6: 67 n. 225
De mirabilibus auscultationibus, LVIII, 834b 18-31: 238 n. 533
Économique, II, 2, 3a, 1346b 13-20: 158 n. 158, 234 n. 519
 – II, 2, 3c, 1346b 29-33: 235 n. 522, 260 n. 641
 – II, 2, 8, 1347b 3-15: 399 n. 342
 – II, 3, 10, 1347b 20-30: 235 n. 522, 260 n. 641
- Athénée, III, 116 B: 234 n. 519
 – III, 126 F et 127 B: 104 n. 397
 – VI, 263 C-E: 307 nn. 885-856, 308 n. 860
 – X, 440 E: 106 n. 408
 – X, 442 C: 400 n. 349
 – XII, 526 D-E: 235 n. 524
- Avienus, *GGM* II, 972-974: 230 n. 507
- Bacchylide, *Dithyrambes*, III, 1, 14-15: 75 n. 269
 – IV, 2, 24-25: 71 n. 246
- Callimaque, fr. 31 (éd. R. Pfeiffer): 21 n. 19
 – fr. 600 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 904-10a): 359 n. 171
Épigrammes, XXV (= *Anthologie Palatine*, V, 6): 102 n. 389
Hymnes, VI, 15: 359 n. 169

- Carminum medicorum reliquiae*, in
Poetae bucolici et didactici, Paris
1851, p. 97 (éd. U. C. Bussemaker):
266 n. 665
- Charon de Lampsaque, *FGrHist* 262 F 6
(*apud* Photius, *Lexicon*, s.v.
ὄσπακός, éd. S. A. Naber): 204 et
n. 381
- Chrestomathie* de Strabon, VII, C 319,
14-17 (éd. S. Radt): 318 n. 909
- Chronicon Paschale*, I, p. 328
(éd. L. Dindorf): 221 n. 461
– p. 493-495: 272 n. 695, 286 n. 746,
400 n. 350
- Chronique de Lindos, *FGrHist* 532 C 30:
176 n. 247
- Cicéron, *De officiis*, I, 30, 108: 57 n. 171
- Clément d'Alexandrie, *Protreptique*, II,
17, 1: 20 n. 13
Stromates, VII 18, 110: 103 n. 390
- Conon, *FGrHist* 26 F 1, XX: 135 n. 59
– F 19: 21 n. 19
- Constantin Porphyrogénète, *De
Thematribus*, I, p. 25 (éd. I. Bekker):
201 n. 370, 221 n. 463
– p. 27: 221 n. 463
– p. 46: 257 n. 623, 264 n. 657
- Daïmachos de Platées, *FGrHist* 65 F 7
(*apud* Plutarque, *Comparatio Solonis
et Publicolae*, 4, 1): 58 n. 175
- Damon, *FGrHist* 389 F 1 (*apud* Athénée,
X, 442 C; Élien, *Histoire variée*,
III, 14): 400 n. 349
- Deinias, *FGrHist* 306 F 6 (*apud* scholie à
Théocrite, XIV, 48/49a): 102 n. 388
- Démon, *FGrHist* 327 F 19 (*apud* scholie
à Pindare, *Néméennes*, VII, 155b):
42 n. 103
- Démosthène, V, *Sur la Paix*, 25: 260 n. 641
– XV, *Pour la liberté des Rhodiens*,
26: 387 n. 293
– XVIII, *Sur la couronne*, 90: 375
– XIX, *Sur les forfaitures de
l'ambassade*, 252: 57 nn. 171-172,
330 n. 22
– L, *Contre Polyclès*, 4-6 et 17-19:
260 n. 641
- Démosthène de Bithynie, *FGrHist* 699
F 5 (*apud* Stéphane de Byzance,
s.v. Ἡράλ(α)): 272 n. 696
- Denys de Byzance, 7, p. 4
(éd. R. Güngerich): 276 n. 709
– 8, p. 4-5: 288 n. 758
– 14, p. 6-7: 226 n. 488, 248 n. 582,
271 n. 692
– 15, p. 7: 270 n. 685
– 16, p. 7: 288 n. 758
– 19, p. 8: 255 n. 617
– 23, p. 11: 249 n. 591
– 24, p. 12: 276 n. 709, 286 n. 746
– 32, p. 15: 248 n. 582
– 34, p. 15: 248 n. 582, 265 n. 569
– 39, p. 17: 248 n. 582, 366 n. 198
– 41, p. 17: 289 n. 764
– 48, p. 19-20: 223 n. 473
– 49, p. 20: 226 n. 489, 248 n. 582
– 53, p. 22-23: 116 n. 449, 155 n. 144,
248 n. 582, 251-252 n. 597, 288
n. 758
– 63, p. 25: 248 n. 582, 265 n. 659
– 71, p. 26: 248 n. 582
– 75, p. 27: 133 n. 51
– 95, p. 30: 266 n. 668
– 104, p. 32: 248 n. 582
– 111, p. 34: 223 n. 475
- Denys d'Halicarnasse, VII, 72, 2-3: 44
n. 115
- Denys le Périégète, *GGM* II, 140-142:
276 n. 709
– 304, 362: 230
– 764: 227
– 803-804: 227 n. 493
– 1069: 230
- Didymos, *apud* scholie à Platon, *Lois* I,
630 a: 91 n. 341
- Dieuchidas, *FGrHist* 485 F 5 (*apud*
Plutarque, *Lycurque*, 1, 8): 38 n. 89
– F 6 (*apud* Diogène Laërce, I, 57):
37 n. 85

- F 10 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, I, 516-18c): 374 n. 232
- Diodore, IV, 49, 1: 286 n. 746
 - IV, 59: 71 n. 246
 - IV, 72: 72 n. 249
 - IV, 78, 3: 176 n. 249
 - IV, 79: 175 n. 244
 - V, 9: 161 n. 175, 172 n. 226
 - IX, 1, 1: 57 n. 173
 - XI, 21, 4-5: 191 n. 326
 - XI, 53, 5: 190 n. 324
 - XII, 34, 5: 214 n. 422
 - XII, 82, 2: 211 n. 413
 - XIII, 43, 5: 185 n. 293
 - XIII, 54: 160 n. 171
 - XIII, 54, 6: 174 n. 237
 - XIII, 55, 1: 191 n. 326
 - XIII, 59, 4: 160 n. 170
 - XIII, 62: 161 n. 175, 179 n. 260
 - XIII, 64, 2-3: 235 n. 525
 - XIV, 12, 2: 281 n. 732, 288 n. 760
 - XIV, 12, 3: 235, 333 n. 43
 - XIV, 31, 3: 294 n. 787, 299 n. 822
 - XIX, 60, 3: 212 n. 414, 216 n. 431
 - XX, 32, 4: 172
- Diogène Laërce, I, 45, 1: 57 n. 173
 - I, 46-48: 57 n. 171
 - I, 48: 63 n. 203, 65 n. 214
 - I, 57: 37 n. 85, 63 n. 203
 - I, 62: 57 n. 174
 - VI, 41: 105 n. 403
- Diogénien, VI, 34; VII, 65 (éd. E. Lelli): 43 n. 106
- Dion Cassius, LXXV, 10, 1: 234 n. 519
- Dion Chrysostome, XXXIII, 24: 234 n. 519
- Dionysios, fils de Calliphon, *GGM* I, 101-102: 35 n. 76
- Douris de Samos, *FGrHist* 75 F 59: 166 n. 198
- Élien, *Histoire variée*, III, 14: 400 n. 349
 - VII, 19: 57 n. 171, 60 n. 188, 65 n. 211, 80 n. 300
 - VIII, 16: 57 n. 174
- Énée le Tacticien, *Poliorkétique*, IV, 8-11: 61 n. 194, 80 n. 301, 81 n. 302
 - XI, 10 bis-11: 335 n. 55, 348 n. 120, 356 n. 152
- Éphore, *FGrHist* 70 F 44 a (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 845): 294 n. 788
 - F 137 a (*apud* Strabon, VI, 2, 2, C 267): 122, 141
 - F 137 b (*apud* Ps.-Scymnos, 270-282): 126 n. 27, 141 n. 84
- Eschine, I, *Contre Timarque*, 25: 57 n. 172
 - 115: 121 n. 11
- Eschyle, *Edônoi*, fr. 57 (éd. S. Radt): 192 n. 335
 - Perses*, 570: 65 n. 217
 - Prométhée*, 635-686: 276 n. 709
- Etymologicon Magnum*, s.v. Γεράνεια (éd. T. Gaisford): 20 n. 15
 - γυμνάσια: 44 n. 115
 - ἐλεγαίνειν: 135 n. 59
 - ἑλεεινός: 358 n. 167
 - Καλχηδών: 223 n. 475
 - ὀργάδα γῆν: 62 n. 199
- Euphoriion, fr. 78 (éd. J. U. Powell, *apud* Athénée, VI, 263 D-E): 307 n. 856
 - fr. 177 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 351-352a): 294 n. 790
- Eupolis, *Baptai*, fr. 93 (éd. R. Kassel et C. Austin, *apud* Hésychios, *Lexicon*, s.v. Κοτυπτώ): 192 n. 333
- Euripide, *Héraclès*, 687-690: 359
 - 954: 74 n. 262
- Ion*, 1075: 359 n. 169
- Phéniciennes*, 24: 30 n. 52
- Suppliants*, 392, 619: 359 n. 169
- Eusèbe, *Chron.* (éd. R. Helm), p. 88b: 241 n. 547
 - p. 91b: 29 n. 48, 203 n. 378, 221 n. 459
 - p. 93b: 240 n. 539, 241 n. 547
 - p. 94b: 240 n. 539, 271, 283
 - p. 95b: 161 n. 173, 242
 - p. 98b: 209 n. 403
 - p. 102a: 293 n. 785
 - p. 131: 216 n. 435, 221 n. 459

- Eusèbe, *Chron.* (éd. J. Karst), p. 181 : 161 n. 173
 – p. 183 : 203 n. 378, 221 n. 459
 – p. 185 : 240 n. 539
- Eusèbe, *Chron.* (éd. A. Schöne), p. 85 : 29 n. 49
 – p. 91 : 209 n. 403
 – p. 95 : 293 n. 785
- Eustathe, *Commentaire à Denys le Périégète*, *GGM* II, 453, p. 302 : 166 n. 199
 – 764, p. 348-349 : 223 n. 471, 230 n. 509, 233 n. 515
 – 803, p. 356-357 : 224 n. 477, 230 n. 509, 249 n. 591, 312 n. 883
Commentaire à l'Iliade, II, 557 (éd. M. van der Valk) : 63 n. 203
- Favorin d'Arles, *Sur l'exil*, 24, 7-9 (éd. A. Barigazzi ; = XXII, 33-35, éd. A. Tepedino Guerra) : 108 n. 414
- Frontin, *Strat.*, II, 9, 9 : 61 n. 194, 80 n. 301
- Georgius Cedrenus, *Historiarum compendium*, I, p. 197 (éd. I. Bekker) : 248 n. 586, 286 n. 746
 – p. 496 : 234 n. 518
- Harpocraton, *Lexicon*, s.v. Θέογνις (éd. W. Dindorf) : 91 nn. 342-343
 – ὀργάς (éd. W. Dindorf) : 62 n. 199
- Hécatée, *FGrHist* 1 F 198 : 309 n. 865
- Hellanicos de Lesbos, *FGrHist* 4 F 6 a-b : 134 n. 54
 – F 82 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Χαλκίς) : 135 n. 59
- Hérakleidès Lembos, fr. 59 (éd. M. R. Dilts) : 175 n. 240
- Héréas de Mégare, *FGrHist* 486 F 1 (*apud* Plutarque, *Thésée*, 20, 2) : 37 n. 85, 38 n. 89, 64 n. 205
 – F 2 (*apud* Plutarque, *Thésée* 32, 7) : 38 n. 89, 73 n. 258
 – F 4 (*apud* Plutarque, *Solon*, 10, 5) : 38 n. 89, 65 n. 212
- Hérodoros, *FGrHist* 31 F 51 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 848) : 297 n. 802
- Hérodote, I, 1-2 : 276 n. 709
 – I, 28 : 309 n. 864
 – I, 30 : 62 n. 198
 – I, 34 : 321 n. 924
 – I, 59 : 61 n. 194, 80 n. 298
 – I, 145 : 362 n. 191
 – II, 178-179 : 263
 – III, 78 : 321 n. 924
 – III, 90 : 309 n. 864
 – IV, 93 : 314 n. 889
 – IV, 144 : 231 n. 510, 240 n. 540, 249
 – IV, 145 : 54 n. 160
 – IV, 153 : 116 n. 446
 – V, 46, 2 : 175 n. 239
 – V, 66 : 33 n. 69, 67 n. 225
 – V, 76 : 18 n. 6
 – V, 77 : 79 n. 288
 – VI, 33 : 312 n. 881, 313 n. 885
 – VI, 58, 2-3 : 43 n. 108
 – VI, 108 : 134 n. 55
 – VI, 136, 140 : 79 n. 289
 – VII, 72 : 309 n. 864
 – VII, 75 : 292 n. 778
 – VII, 156 : 92 n. 344, 109 n. 419, 122 nn. 13+16
 – VII, 157 : 92 n. 344, 122 n. 16
 – VII, 158 : 194 n. 343
 – VIII, 1 : 112 n. 430
 – VIII, 94 : 69 n. 237
- Hésiode, *Travaux et jours*, 376-377 : 109 n. 417
- Ps.-Hésiode, fr. 372 (éds. R. Merkelbach et M. L. West ; *apud* Athénée, III, 116 B) : 234 n. 519
Catalogue des femmes, fr. 204, 48 (éds. R. Merkelbach et M. L. West ; = fr. 155, 48 éd. G. W. Most) : 64 n. 209
- Hésychios d'Alexandrie, *Lexicon*, s.v. βρίαν (éd. K. Latte) : 245 n. 563
 – Δημονήσιος χαλκός : 238 n. 533
 – Διὸς Κόρινθος : 42 n. 103
 – δωροφόρους : 307 n. 856
 – εἰκάδης : 360 n. 175
 – ἐν δ' Αἴθυια : 74 n. 265

- ζώσατο: 44 n. 114
 - Κοτυττώ: 192 n. 333
 - Κυνόσουρα: 19 n. 11
 - Σκ[ε]ῖραξ Ἀθηναῖ (éd. M. Schmidt): 70 n. 242
- Hésychios de Milet, *FGrHist* 390 F 2: 274 n. 701
- F 3: 48 n. 130, 249 n. 592, 253 n. 605, 274
 - F 4: 48 n. 130, 274 n. 703, 287 n. 754
 - F 5: 248 n. 585, 274 n. 703, 286 n. 746
 - F 6: 48 n. 130, 276 n. 709
 - F 10: 288 n. 759
 - F 12-34: 400
 - F 12: 286 n. 746, 287 n. 756
 - F 16: 265 n. 659, 400 n. 350
 - F 17-23: 288 n. 759
 - F 20: 240 n. 541, 275 n. 704, 279 n. 723
 - F 21: 223 n. 474, 232 n. 512, 279 n. 723
 - F 22: 252 n. 598, 279 n. 723
 - F 23: 279 n. 723
 - F 27: 275 n. 706
 - F 28: 258 n. 629
 - F 33: 133 n. 51
 - F 37: 266 n. 667
- Hésychios de Milet, *Πατρία Κωνσταντινουπόλεως* in T. Preger (éd.), *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, vol. I, Leipzig 1901, 39, p. 17: 400-401 n. 351
- Hippys de Rhégion, *FGrHist* 554 F 4: 124 n. 20
- Histoire auguste. Les deux Galliens*, IV, 8: 221 n. 460
- Homère, *Iliade*, II, 508: 35 n. 76
- II, 558: 63, 64 n. 206
 - VII, 452-453; XXI, 441-449: 287 n. 755
- Odyssée*, XI, 631: 37 n. 85
- Hymnes homériques à Déméter*, 272: 359 n. 169
- Ion de Chios, fr. 88 [éd. A. Leurini, *apud* Photius, *Lexicon*, s.v. Ὑμεῖς, ὦ Μεγαρεῖς (éd. S. A. Naber); *Souda*, s.v. Ὑμεῖς, ὦ Μεγαρεῖς]: 102 n. 390
- Isocrate, *Sur la Paix*, VIII, 116-119: 101 n. 385, 102 n. 387
- Istros, *FGrHist* 334 F 10: 72 n. 250
- Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'État romain*, III, 70, 4: 240 n. 543, 248 n. 584, 264 n. 655, 283 n. 738
- Josephus Genesius, in J.-P. Migne (éd.), *Patrologia Graeca*, vol. 109, Paris 1887, col. 1024: 249 n. 588, 256 n. 618, 270 n. 686
- Julius Africanus, F 65, 62 (éd. M. Wallraff *et al.*, p. 196): 44 n. 114
- F 65, 99: 56 n. 168
- Justin, II, 7, 7-12: 57 n. 171
- II, 8, 1-5: 55 n. 162, 61 n. 194, 80 n. 301
 - IX, 1, 3: 257 n. 620
 - XVI, 3, 4-8: 296 n. 797, 303 n. 840, 304, 309 n. 868
 - XVI, 4, 17: 349 n. 127
 - XVI, 5, 1-4: 310 n. 873
 - XLIII, 3, 4-13: 170 n. 217
- Kallistratos, *FGrHist* 348 F 14 (*apud* Athénée, VI, 263 E): 307 nn. 855-856
- Léon de Byzance, *FGrHist* 132 F 2: 265 n. 662
- Malalas, *Chronographia*, VII, 7, 86-94, p. 246 (éd. J. Thurn): 286 n. 746
- XII, 20, 62-67, p. 221: 272 n. 695
- Marmor Parium*, *FGrHist* 239 A 31: 53 n. 157, 93 n. 352, 124 n. 20
- Memnon d'Héraclée, *FGrHist* 434 F 9, 5: 297 n. 805
- F 11: 239 n. 537, 289 n. 764
 - F 12 (*apud* Photius, *Bibliothèque*, 228 a): 203 n. 377, 214, 215 n. 425, 216 n. 433, 217 n. 436, 218 n. 439, 220
 - F 15: 239 n. 538

- Ménandre, *Sur l'éloge des pays*, I, 3, 353, 5-19 (éds. D. A. Russell et N. G. Wilson): 225 n. 483
- Mennipi Pergameni Periplus*, 5812 (éd. A. Diller): 201 n. 370
- Mnaséas de Patras, fr. 59 (éd. P. Cappelletto): 102 n. 389
- Narratio historica in depositione vestis S. Mariae in Blachernis*, in F. Combefis (éd.), *Historia haeresis Monothelitarum*, Paris 1648, col. 755 D-E: 249 n. 590, 280 n. 726
- Nicolas de Damas, *FGrHist* 90 F 35: 47 n. 124
- F 43 (*apud* Stéphane de Byzance, s.v. Μεσημβρία): 318 n. 908
 - F 57, 7: 54 n. 159
- Oracles Sibyllins*, III, 436-437 (éd. V. Nikiprowetzky): 289 n. 765
- Orose, *Histoires contre les païens*, III, 13, 2: 257 n. 621
- Paraphrase anonyme, *GGM* II, 762-771 et 799-808: 230 n. 508
- Παραστάσεις σύντομοι χρονικά*, in T. Preger (éd.), *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, vol. I, Leipzig 1901, 38, p. 42; 41, p. 48: 286 n. 746
- Pausanias, I, 3, 1: 71 n. 246
- I, 5, 3: 73 n. 259, 74 n. 265
 - I, 5, 4: 41 n. 97
 - I, 17, 3: 75 n. 269
 - I, 19, 4: 74 n. 261
 - I, 19, 5: 18 n. 6
 - I, 28, 1: 57 n. 170, 83 n. 309
 - I, 29, 4; 32, 3: 328 n. 10
 - I, 35, 2: 66 n. 219
 - I, 35, 3: 67 n. 228
 - I, 36, 1: 65 n. 217
 - I, 36, 3: 103 n. 393
 - I, 36, 4: 70 n. 241
 - I, 38, 6: 359 n. 169
 - I, 39, 4: 18 n. 6, 73 n. 259, 74 n. 262, 296 n. 801
 - I, 39, 5: 18 n. 6, 20 nn. 13-14, 50 n. 141, 277
 - I, 39, 6: 20 nn. 14-15, 47, 50 n. 142, 74 n. 267
 - I, 40, 1: 20 n. 15, 57 n. 170, 83 n. 309, 84 n. 315
 - I, 40, 3: 133 n. 51
 - I, 40, 4: 112 n. 429
 - I, 40, 5: 59 n. 179, 78 n. 286, 112 n. 429
 - I, 40, 6: 20 n. 13
 - I, 41, 2: 84 n. 315, 329 n. 20
 - I, 41, 3: 50 n. 142, 329 n. 20
 - I, 41, 4-5: 50 n. 142
 - I, 41, 6: 50 n. 142, 74 n. 265
 - I, 41, 8-9: 41 n. 97
 - I, 42-43: 198 n. 360
 - I, 42, 1: 20 n. 14, 32 n. 63, 253 n. 606, 254 n. 607
 - I, 42, 2: 32 n. 63, 75 n. 269, 253 n. 606
 - I, 42, 4: 50 n. 142, 51 n. 146, 72 n. 249
 - I, 42, 5: 114 n. 440, 115 n. 442, 332 n. 37
 - I, 42, 6: 32 n. 64
 - I, 43, 1: 47 n. 129, 226 n. 487
 - I, 43, 2: 32 n. 64, 51 n. 147, 385
 - I, 43, 3: 50 n. 142, 51 nn. 143+146, 82 n. 306, 297 n. 804, 384, 385 n. 283
 - I, 43, 4: 32 n. 64, 51 n. 148
 - I, 43, 5: 226 n. 488
 - I, 43, 7: 21 n. 19, 22 n. 20, 47 n. 127
 - I, 43, 8: 20 n. 16, 21 n. 19
 - I, 44, 1: 43 n. 111
 - I, 44, 3: 74 n. 262
 - I, 44, 5: 40 n. 94
 - I, 44, 6: 50 n. 141, 74 n. 267, 332 n. 38
 - I, 44, 8: 71 n. 246
 - I, 44, 9: 112 n. 433
 - II, 4, 6: 272 n. 695
 - II, 15, 5: 47 n. 125
 - II, 29, 7-8: 112 n. 433

- II, 34, 7 : 73 n. 259
- III, 16, 9 : 19 n. 11
- IV, 14, 4 : 43 n. 108
- V, 10, 5 : 321 n. 923
- V, 12, 7 : 215 n. 428, 221 n. 458
- V, 23, 6 : 143 n. 94
- V, 26, 7 : 294 n. 791, 299 n. 821, 309 n. 867
- VI, 19, 13-14 : 45 n. 116, 124 n. 22, 278 n. 721
- VIII, 32, 1 : 385 n. 283
- X, 11, 3 : 172 n. 226
- X, 15, 1 : 115 n. 443
- Pherekydes, *FGrHist* 3 F 107 : 295 n. 794
- Philostre de Syracuse, *FGrHist* 556 F 20
(*apud* Stéphane de Byzance,
s.v. "Υβλαί) : 143 n. 94
- Philochore, *FGrHist* 328, p. 121, n^{os} 7-9 :
39 n. 92
- F 14 : 70 n. 241
- F 94 (*apud* Strabon, IX, 1, 20, C
397) : 73 n. 255
- F 107 : 73 n. 259
- F 111 (*apud* Plutarque, *Thésée*,
17, 6-7) : 69 n. 236
- Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 24, 528 :
284 n. 741
- I, 24, 529 : 76 n. 274, 248 n. 583,
284 n. 741
- Photius, *Bibliothèque*, 228 a : 203 n. 377
Lexicon, s.v. ὀστακός
(éd. S. A. Naber) : 204 n. 381
- Σκίρος : 70 n. 242, 71 n. 247
- Ὑμεῖς, ὃ Μεγαρεῖς : 102 n. 390
- Phylarque, *FGrHist* 81 F 8 : 291 n. 773
- Pindare, *Néméennes*, V, 85 : 74 n. 262
Olympiques, VI, 8-9 : 125 n. 24
- X, 43-50 : 134 n. 54
- Pythiques*, IX, 161 : 74 n. 262
- Platon, *Critias*, 110 d-e : 75 n. 270
Lois, I, 630 a : 91 n. 342, 122 n. 13
- V, 736 a : 108 n. 413
- VI, 776 c-d : 307 n. 855
- Protagoras*, 316 d : 247 n. 576
- République*, VIII, 14, 562 d : 85 n. 318
- Pline, *NH*, III, 90 : 176 n. 248
- IV, 7, 23 : 370 n. 215
- IV, 9, 46 : 273 n. 697
- IV, 11, 45 : 318 n. 909, 322 n. 930
- IV, 12, 85 : 298 n. 814
- IV, 18, 44 : 301 n. 830
- V, 31, 112 : 264 n. 655
- V, 40, 142 : 227 n. 491
- V, 43, 148 : 204 n. 383
- V, 43, 149 : 201 n. 370, 224 n. 481, 232 n. 511
- V, 43, 150 : 252 n. 598
- VII, 196 : 105 n. 401
- IX, 20, 50-51 : 234 n. 519
- XVI, 76, 199 : 297 n. 806
- XVIII, 12, 64 : 180 n. 264
- XXXVII, 72 : 238 n. 533
- Plutarque, *Alcibiade*, 29, 6 : 211 n. 413
Cimon, 17, 2 : 42 n. 101
Comparatio Solonis et Publicolae,
4, 1 : 58 n. 175
Lycurgue, 1, 8 : 38 n. 89
Marc-Antoine, 23, 3 : 76 n. 273, 385
n. 285
Moralia 293 B (*Questions grecques*,
XI) : 28 n. 48
- 295 A-B (*Questions grecques*,
XVI) : 20 n. 15, 38 n. 86
- 295 B-C (*Questions grecques*,
XVII) : 17-18, 38-39, 41, 340, 361
et n. 183, 362, 363 n. 193, 365
- 295 D (*Questions grecques*,
XVIII) : 80 n. 295, 84-85, 87
- 302 E-F (*Questions grecques*,
XLIX) : 212 n. 415
- 303 E-304 C (*Questions grecques*,
LVII) : 60 n. 186, 181, 209-210
- 304 E-F (*Questions grecques*,
LIX) : 36 et n. 80, 80 n. 295, 87-88
- 399 F (*Sur les oracles de la Pythie*,
12) : 167 n. 207
- 402 A (*Sur les oracles de la*
Pythie, 16) : 115 n. 443
- 675 E (*Propos de table*, V, 3, 1) :
38 n. 89

- 682 F (*Propos de table*, V, 7, 6): 102 n. 389
- 730 D-E (*Propos de table*, VIII, 8, 4): 102 n. 389, 381 n. 271
- 772 D-773 B (*Histoires d'amour*, II): 47 n. 124
- 826 C-D (*Sur la monarchie, la démocratie et l'oligarchie*, 2): 267 n. 670
- 868 C (*De la malignité d'Hérodote*, XXXV): 42 n. 101
- Périclès*, 30, 4: 38 n. 89
- Solon*, 8-9: 57 n. 171
- 8, 1: 78 n. 283
- 8, 3: 58 n. 176
- 8, 4-6: 80 n. 300
- 9, 1: 65 n. 215, 78 n. 285
- 9, 2: 78 n. 285
- 9, 4-5: 81 n. 302
- 9, 6: 70 n. 240, 81 n. 302
- 9, 7: 81 n. 302
- 10: 60 n. 188
- 10, 1-2: 34 n. 70, 63 n. 202
- 10, 3: 65 n. 211, 66 n. 219
- 10, 4: 65 n. 211
- 10, 5: 38 n. 89, 65 nn. 212-213
- 10, 6: 65 n. 218
- 12, 5: 56 n. 167, 61 n. 193
- 25, 2-3: 86 n. 321
- 32, 4: 57 n. 174
- Thésée*, 10, 1: 71 nn. 246+248, 73 n. 256
- 10, 2: 38 n. 89, 71 n. 248, 73 n. 256
- 10, 3: 65 n. 217, 71 n. 248, 73 n. 256
- 10, 4: 40 n. 96, 71 n. 248, 73 n. 256
- 17, 6-7: 69 n. 236
- 20, 2: 37 n. 85, 38 n. 89, 64 n. 205
- 24, 3: 252 n. 601
- 25, 4-5: 75 n. 270
- 25, 6: 71 n. 246, 75 n. 270
- 29, 1: 72 n. 250
- 32, 6: 73 n. 258
- 32, 7: 38 n. 89, 73 n. 258
- Pollux, III, 83: 307 n. 856
- Polybe, IV, 38: 234 n. 519, 250
 - IV, 39, 6: 133 n. 51
 - IV, 39, 7-44, 10: 235 n. 521
 - IV, 43-52: 250
 - IV, 43-44: 234 n. 519
 - IV, 43, 5: 252 n. 598
 - IV, 43, 6-7: 276 n. 710
 - IV, 44, 3: 235 n. 525, 276 n. 710
 - IV, 44, 4: 235 n. 525
 - IV, 44, 5-8: 234 n. 520
 - IV, 45: 245 n. 560, 288 n. 761
 - IV, 46: 288 n. 761
 - IV, 47, 5: 400 n. 346
 - IV, 50, 4: 288 n. 762
 - IV, 51, 8: 290 n. 772
 - IV, 52: 288 n. 763
 - IV, 52, 4: 375 n. 237
 - IV, 52, 7: 290 n. 769
 - IV, 52, 9: 290 n. 770
 - VI, 11a, 5 (*apud* Athénée, X, 440 E): 106 n. 408
 - XIII, 10, 10: 322 n. 930
 - XV, 23, 7-9: 269 n. 681
 - XVIII, 2, 4: 379 n. 258
- Polyen, I, 20, 2: 57 n. 171, 80 n. 300
 - I, 27, 3: 122 n. 16
 - I, 28, 2: 173 n. 234
 - II, 2, 7: 288 n. 760, 334 n. 43, 399 n. 345
 - II, 30, 2: 338 n. 68
 - II, 30, 3: 206 n. 391, 212 n. 417, 215 n. 427, 220 n. 455
 - V, 5, 1-2: 130 n. 40, 131 n. 46, 137 n. 68, 139 n. 73, 146
 - V, 47: 179 n. 259
- Pomponius Mela, I, 19, 100: 201 n. 371, 204 n. 380, 220 n. 453
 - I, 19, 101: 223 n. 472
 - II, 2, 22: 259 n. 634
 - II, 7, 118: 176 n. 248
- Porphyre, *De l'Abstinence*, IV, 16: 246 n. 572
- Posidonius, *FGrHist* 87 F 8 (*apud* Athénée, VI, 263 C-D): 302 n. 838, 308 n. 860

- Praxiôn de Mégare, *FGrHist* 484 F 1: 70 n. 241
- Priscien, *GGM* II, 737, 770-771: 230 n. 507
- Procopé, *De aedificiis*, I, 5: 234 n. 519
- Promathidas d'Héraclée, *FGrHist* 430 F 1 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, I, 1126/31a): 307 n. 854
– F 3 (*apud* scholie à Apollonios de Rhodes, II, 844-47a): 297 n. 807
- Ptolémée, *Géographie*, III, 11, 10: 322 n. 930
– V, 1, 3: 221 et n. 462
– V, 1, 4: 220 n. 453
- Quintilien, V, 11, 40: 60 n. 188
- Scholie à Apollonios de Rhodes, I, 516-18c: 374 n. 232
– I, 1126/31a; II, 140a: 307 n. 854
– II, 351-352a: 294 n. 790
– II, 353-356: 299 n. 822
– II, 531-533: 133 n. 51
– II, 723; II, 780-783a: 307 n. 854
– II, 844-47a: 297 n. 807
– II, 845: 294 n. 788
– II, 848: 297 n. 802
– II, 904-10a: 359 n. 171
– IV, 1212: 47 n. 124
- Scholie à Aristophane, *Cavaliers*, 855b: 97 n. 370
- Scholie à Aristophane, *Grenouilles*, 439: 42 n. 103
- Scholie à Clément d'Alexandrie, *Protreptique*, II, 17, p. 302 (éd. O. Stählin): 70 n. 241
- Scholie à Démosthène, V, 25: 249 n. 589, 286 n. 746
– XIX, 251: 57 n. 171, 63 n. 203
– XXIII, 71: 66 et n. 223
- Scholie à Denys de Byzance, 19 (*ad* 7, 1), p. 37 (éd. R. Güngerich): 226 n. 488, 248 n. 582
– 20 (*ad* 7, 4), p. 37: 270 n. 685
– 28 (*ad* 11, 9), p. 37: 249 n. 591
- Scholie b à Homère, *Iliade*, II, 558: 63 n. 203
- Scholie a à Homère, *Iliade*, III, 230: 63 n. 204
- Scholie à Lucien, *Dialogue des courtisanes*, II, 1: 20 n. 13
- Scholie b à Pindare, *Néméennes*, V, 84: 32 n. 63
– VII, 155b: 42 n. 103
- Scholies a et b à Pindare, *Olympiques*, VI, 8: 125 n. 24
– X, 43-50: 134 n. 54
– XIII, 156: 73 n. 257
- Scholie à Platon, *Lois* I, 630 a: 91 n. 341
- Scholie à Platon, *Euthydème*, 292 e: 42 n. 103
- Scholie à Théocrite, XII, 27b: 111 n. 428
– XIV, 48/49a: 102 n. 388,
- Ps.-Scylax, 39: 35 n. 79
– 55: 49 n. 139
– 90: 359 n. 171
– 92: 201 n. 371, 202 n. 372
– 93: 202 n. 372, 219 n. 444
- Ps.-Scymnos, 270-282: 126 nn. 26-27
– 272: 123 n. 17
– 275: 136 n. 65
– 276-277: 141 n. 84
– 292: 160 n. 168
– 502-503: 42 n. 104
– 715-716: 243 n. 551
– 717: 248 n. 581
– 728-729: 322 n. 930
– 738-742: 311 n. 876
– 741-742: 243 n. 554
– F 3: 317 n. 904
– F 4: 298 n. 811
– F 12: 298 n. 813, 305 n. 848, 306 n. 852
– F 31: 293 n. 784
– F 34: 305 n. 850
- Servius, *ad Aen.*, VI, 21: 75 n. 269
ad Buc., I, 54: 141 n. 85
- Simonide, fr. 11, 37, in West, *Iambi et elegi Graeci*², p. 119: 74 n. 262
– fr. 124 (éd. D. L. Page): 111 n. 428
- Sophocle, *Antigone*, 1165-1166: 121 n. 11
Egée, fr. 24 (éd. S. Radt): 73 n. 260

Souda, s.v. Διὸς Κόρινθος: 42 n. 103

- ἐλεγεῖναι: 135 n. 59
- Ἑρακλείδης: 294 n. 792
- Θέογνις: 90 n. 336, 91 nn. 342-343
- Ἱπποκράτης: 247 n. 576
- κλαρόται: 307 n. 855
- λύγος: 273 n. 698
- ὀργάς: 62 n. 199
- Σέβηρος: 400 n. 350
- Ὑμεῖς, ὦ Μεγαρεῖς: 102 n. 390

Sousariôn, in West, *Iambi et elegi*

*Graeci*², p. 167: 21 n. 18

Stéphane de Byzance, s.v. Αἰγαιούσσα:

- 35 n. 79
- Ἀστακός: 218 n. 442
- Βιθυνία: 226 n. 490
- Βυζάντιον: 249 n. 591, 286 n. 746
- Δημόνησος: 238 n. 533
- Δονουσία: 354 n. 142
- Δρεπάνη: 201 n. 370
- Ζιποΐτιον: 216 n. 433
- Ἑραία: 272 n. 696
- Θράκη: 226 n. 490
- Κάρια: 50 n. 141
- Κύβος: 143 n. 93
- Μαζάρη: 174 n. 237
- Μέγαρα: 91 n. 341, 141 n. 85
- Μεσημβρία: 318 n. 908
- Νικομήδεια: 220 n. 454
- Ὀλβία: 218 n. 443, 219 n. 445
- Πάνελος: 301 n. 828
- Περαία: 22 n. 22
- Πύθιον: 201 n. 370, 207 n. 397
- Σηλυμβρία: 245 n. 562
- Στύελλα: 143 n. 94
- Τραλλία: 201 n. 370
- Ὑβλαι: 143 n. 94
- Χαλκηδών: 224 n. 478
- Χαλκίς: 135 n. 59
- Χαλκίτις: 238 n. 533
- Χρυσόπολις: 235 n. 525

Strabon, IV, 1, 5, C 180: 390 n. 309

- VI, 1, 6, C 257: 114 n. 441
- VI, 1, 11, C 262: 53 n. 157
- VI, 2, 2, C 267: 123 n. 18, 127, 141

- VI, 2, 4, C 269-270: 28-29 n. 48, 53 n. 157, 123 n. 19, 130 n. 39
- VI, 2, 6, C 272: 160 n. 169
- VII, 3, 2, C 295: 292 n. 778, 307 n. 854
- VII, 4, 2, C 308: 352 n. 134
- VII, 6, 1, C 319: 245 n. 562, 312 n. 879, 317 nn. 903+906, 318 n. 910, 322 n. 930, 323 n. 931
- VII, 6, 2, C 320: 223 n. 471, 232 n. 513, 250, 322 n. 930
- VII, 7, 2, C 322: 38 n. 87
- VII, fr. 47: 322 n. 930
- VIII, 1, 2, C 333: 18 n. 6
- VIII, 3, 2, C 336-337: 19 n. 9, 363 n. 192
- VIII, 6, 22, C 380: 25 n. 34, 34 n. 75, 48 n. 134, 53 n. 157
- VIII, 7, 5, C 386-387: 122 n. 14, 166 n. 200, 362 n. 191
- IX, 1, 4, C 391: 71 n. 246
- IX, 1, 6, C 392: 73 nn. 255+259, 75 n. 270
- IX, 1, 7, C 393: 18 n. 6
- IX, 1, 8, C 393: 104 n. 396
- IX, 1, 9, C 393: 69 n. 239
- IX, 1, 10, C 394: 20 n. 16, 34 n. 71, 60 n. 188, 63 n. 203, 64 n. 207
- IX, 1, 11, C 394: 67 n. 224
- IX, 1, 20, C 397: 73 n. 255
- IX, 2, 14, C 405: 35 n. 76
- X, 1, 3, C 445: 167 n. 208
- X, 2, 21, C 459: 201 n. 370, 220 n. 457
- X, 3, 16, C 470: 192 n. 335
- XII, 3, 3, C 541-542: 292 n. 778
- XII, 3, 4, C 542: 259 n. 633, 302 nn. 834+836, 307 n. 854, 308 n. 860
- XII, 3, 10, C 544: 298 n. 815
- XII, 4, 2, C 563: 201 n. 370, 204 n. 379, 211 n. 410, 215 et n. 424, 217 n. 438, 220 n. 456, 223 n. 471
- XII, 4, 8, C 566: 292 n. 778
- XII, 8, 11, C 576: 289 n. 767

- XIII, 1, 48, C 605: 134 n. 54
- XIV, 2, 6, C 653: 278 n. 720
- Syméon Magister, *Chronographia*, p. 729
(éd. I. Bekker): 224 n. 479, 266 n. 666
- Ps.-Syméon, *Chronique*, in *Parisinius Gr.*
1712, fol. 72^v: 224 n. 480, 249 n. 587
- Tacite, *Annales*, XII, 63, 1-2: 233 n. 514
- Théocrite, XII, 27-34: 73 n. 257
 - XII, 27: 111 n. 428
 - XIV, 48-49: 100 n. 380, 102 n. 389
- Théognis, 39-58: 92 n. 345
 - 39-42: 82 n. 305
 - 41-50: 94 n. 356
 - 53-60: 93 n. 351
 - 93-100: 80 n. 296
 - 183-196: 94 n. 354
 - 183-192: 92 n. 345
 - 209-210: 80 n. 295
 - 213-217: 80 n. 296
 - 305-308: 94 n. 354
 - 309-312: 80 n. 296
 - 333-350: 80 n. 295
 - 345-385: 91 n. 340
 - 667-680: 90
 - 675-679: 92 n. 347
 - 773-774: 32 n. 63
 - 783-786: 91 n. 340, 147 n. 112
 - 825-830: 80 n. 295
 - 833-836: 91 n. 340, 92 n. 345
 - 855-856: 92 n. 345
 - 893: 15 n. 1
 - 894: 15 n. 1, 42 n. 101
 - 963-970: 80 n. 296
 - 1123-1128: 95 n. 359
 - 1164 a-h: 80 n. 296
 - 1197-1202: 80 n. 295
- Théophraste, *Des pierres*, IV, 25: 238
n. 533
- Recherches sur les plantes*, II, 8, 11:
 - 78 n. 287, 104 n. 397
 - V, 2, 4: 297 n. 806
 - IX, 16, 4: 309 n. 866
- Théopompe, *FGrHist* 115 F 7
(*apud* Stéphane de Byzance,
s.v. Χρυσόπολις): 235 n. 525
- F 62 (*apud* Athénée, XII, 526 D-
E): 235 n. 524, 387 n. 293
- F 70: 122 n. 13
- F 241 (*apud* Stéphane de Byzance,
s.v. Αἰγυρίουσσος): 35 n. 79
- F 388 (*apud* Strabon, XII, 3, 4,
C 542): 307 n. 854
- Thucydide, I, 10, 2: 19 n. 9
 - I, 24, 2: 160 n. 167
 - I, 27, 2; 46, 1: 112 n. 431
 - I, 97, 2: 135 n. 58
 - I, 103, 4: 42 n. 101
 - I, 126, 3-5: 57 n. 170
 - I, 126, 3: 83 n. 309
 - II, 15, 1: 19 n. 9
 - II, 15, 2: 19 n. 9, 252 n. 601
 - III, 51, 2-3: 77 n. 277
 - IV, 70, 1: 20 n. 16
 - IV, 75, 2: 222 n. 470
 - IV, 93, 4: 357 n. 153
 - IV, 118, 4: 74 n. 263, 77 n. 277
 - VI, 2, 2-6: 138 n. 72
 - VI, 3-5: 120 n. 6, 125 n. 23
 - VI, 3, 2: 53 n. 157, 139 n. 74
 - VI, 3, 3: 138, 139 n. 73
 - VI, 4, 1: 120 n. 7, 131 n. 47, 132
n. 48
 - VI, 4, 2: 120 n. 7, 146, 159 n. 163,
164
 - VI, 4, 3: 179 n. 261
 - VI, 5, 1: 59 n. 182, 179 n. 260
 - VI, 6, 2: 187 n. 306
 - VI, 20, 4: 180 n. 264
 - VI, 54, 6-7: 133 n. 53
 - VI, 62, 5: 143 n. 94
 - VI, 94, 1: 120 n. 13
 - VII, 57, 8: 191 n. 328
 - VII, 79, 1: 357 n. 153
 - VIII, 80, 3: 268 n. 678
- Timée, *FGrHist* 566 F 80: 28 n. 48, 53
n. 158
- Tite-Live, XXXII, 22, 2: 393 n. 318, 402
n. 355
 - XXXII, 33, 7: 379 n. 258
 - XXXVIII, 40, 7: 322 n. 930

- Velleius Paterculus, II, 7, 7: 258 n. 631
Vie de Théodore de Sykéôn, XXVIII, 157,
 p. 130 (éd. A. J. Festugière): 221
 n. 465
 Ps.-Virgile, *Ciris*, 133-150 (éd. D. Knecht):
 30 n. 53
 Xénophon, *Anabase*, VI, 2, 1: 294 n. 787
 – VI, 2, 2: 299 n. 822
 – VI, 4, 2: 211 n. 412
 – VII, 1, 24: 291 n. 774
 – VII, 5, 12-14: 323 n. 931
Art de la chasse, I, 9: 72 n. 249
Helléniques, I, 1, 22: 235 n. 525
 – I, 1, 35: 268 n. 679
 – I, 3, 20: 291 n. 774
 – III, 15-21: 268 n. 679
 – IV, 4, 13: 49 n. 139
 – IV, 5, 5: 22 n. 22, 34 n. 75
 – IV, 8, 27-28: 358 n. 161
Mémorables, II, 7, 6: 105 n. 401
 Zénobios, V, 8: 42 n. 103
 Zonaras, *Annales*, IX, 28, p. 288
 (éd. M. Pinder): 286 n. 747
 – XIII, 3, 1-4, p. 13-14 (éd.
 T. Büttner-Wobst): 234 n. 518
 Zosime, II, 30: 234 n. 519

II. Index géographique et prosopographique

- Abdère: 184
 Acanthos (athlète spartiate): 44 n. 115
 Acarnanie: 218 n. 442, 368
 Achaïe/Achéens: 99, 102, 331 n. 30, 392-
 394, 402, voir aussi Ligue achéenne
 Achéloos (dieu): 84 et n. 315 (– à Mégare)
 Acones (bourg des Mariandyniens): 309
 et n. 866
 Acraï: 194
 Adramyttion: 305 n. 848
 Agamemnon: 47, 50-51, 134 et n. 54, 384
 Agamestor (héros): 296-297, 303
 (– à Héraclée du Pont), voir aussi
 Idmôn
 Agésilas (roi de Sparte): 22
 Agioi Theodoroi: voir Krommyon
 Aglaïdas (médecin byzantin): 266 et n. 665,
 284
 Agrigente: 160, 176 et n. 247, 190-191, 409
 Aigeïroussa/Aigeïroi (lieu en Mégaride):
 34-36, 64, 87
 Aigion (ville d'Achaïe): 102-103
 Aigos Potamos: 112
 Aigosthènes (bourg mégarien qui acquit
 le statut de cité à l'époque hellénis-
 tique): 30, 39, 40 n. 95, 101 et
 n. 386, 104-106, 109, 267 n. 670,
 280 n. 728, 295, 364 et n. 196, 367-
 370, 393, 402 et n. 359
 Aisymnos (héros mégarien): 50-52, 384-
 385
 Aithiops (*apoikos* corinthien): 109
 Ajax, fils de Télamon (héros): 33, 67-68,
 70-71 (– à Athènes), 33, 248 n. 582
 (– à Byzance), 34, 50, 64, 71
 (– à Mégare), 34, 38 n. 89, 63-64,
 66 et n. 219, 69, 72
 Alcatheos (héros mégarien): 32 et nn. 63-
 64, 47, 50-51, 71-72, 75, 253 et
 n. 606, 267, 287, 374 n. 232, 385
 Alcibiade: 235
 Alcmeonides (famille athénienne): 56, 61
 Alectryon (héros): 246
 Alepouchori: voir Pagai
 Alexandre le Grand (roi de Macédoine):
 96 n. 367
 Althaiménès (chef argien): 278
 Amastris: 298 n. 815
 Ambracie: 331 n. 28
 Amompharéto (arbitre spartiate): 60

- Amphiaraos (héros) : 265 n. 659 (– en Béotie), 265 et n. 659 (– à Byzance)
- Amphitrite : 23 (– à Corinthe)
- Amyntas I (roi de Macédoine) : 305 n. 847
- Amyntas III (roi de Macédoine) : 305 n. 847
- Anaplous : voir *Hestiai*
- Anaxilas (arbitre spartiate) : 60
- Anchialos (héros mégarien) : 72, 317
- Anchialos (site dans le Pont-Euxin) : 317-318
- Anthémocritos (messager athénien) : 38 n. 89, 103
- Antigénès (commerçant mégarien) : 105
- Antigone Monophthalmos (roi hellénistique) : 211-212, 399 n. 343
- Antiochos de Syracuse (historien) : 13, 124-125, 127, 172 n. 226,
- Antiochos I (roi séleucide) : 289 n. 764
- Antiochos II (roi séleucide) : 239
- Antiochos IV (roi séleucide) : 342
- Antiphémios de Rhodes (œciste de Géla) : 179
- Antonin le Pieux (empereur romain) : 371 et n. 218
- Aphidnai (localité de l'Attique) : 73 et n. 258
- Aphrodite : 401 et n. 354 (– à Mégare), 315 n. 895 (– à Mésambria)
- Apollodore d'Athènes (grammairien) : 37 n. 84
- Apollon : 287, 389-390 (– à Byzance), 225 n. 486 (– à Chalcédoine), 253, 287, 331 n. 27 (– à Mégare), 323 (– à Mésambria), 167-168 (– à Sélinonte), 21 (– à Tripodiskos), 225 n. 485, 359
- Apollon Archégète : 114 et n. 440, 253-254 (– à Mégare), 127 (– à Naxos)
- Apollon *Chrestérios* : 225 et n. 484, 380 n. 264 (– à Chalcédoine)
- Apollon *Daphnèphoros* : 156 (– à Érétrie)
- Apollon *Dékatèphoros* : 114-115 (– à Mégare)
- Apollon *Lykeios* : 47 (– à Argos), 329 (– à Athènes), 47, 329 et n. 15 (– à Mégare)
- Apollon *Prostatèrios* : 330 et n. 24 (– à Mégare)
- Apollon *Pythaeus* : 47 (– à Argos)
- Apollon Pythien : 47, 225-226, 268-269, 380 n. 264 (– à Chalcédoine), 96, 102, 108 et n. 414, 114-115, 167, 232-233, 294 n. 789, 296, 298 (– de Delphes), 7 n. 13, 47, 114 n. 440, 207 et n. 397, 226 n. 487, 332 (– à Mégare)
- Apollon *Sélinaios/Sélinountios* : 167 et n. 208 (– à Orobai, dans le territoire d'Histiée)
- Apollonia (établissement d'Héraclée du Pont) : voir Thynias
- Apollonia du Pont : 229 et n. 503, 313-314, 317, 322, 399
- Apollônidas, fils de Memnôn (juge milésien) : 264 n. 654, 342, 375
- Arcadie/Arcadiens : 32, 125 et n. 24, 255-256
- Arcadius (empereur de l'Orient) : 243 n. 550
- Archeion (site sur la rive européenne du Bosphore thrace) : 223 et n. 473
- Archias de Corinthe (œciste de Syracuse) : 53 et n. 157, 120, 123-124, 126, 137, 223 n. 472, 278
- Archias de Mégare (œciste de Chalcédoine) : 223 et n. 472
- Archias, fils d'Aristonymos, de Thasos (fondateur d'Archeion) : 223
- Arès : 246-247
- Argos/Argiens : 3, 18, 21, 25, 29-30, 45-48, 60 n. 190, 97-98, 112, 116, 123-125, 137, 233, 236, 249, 255-256, 273-278, 281-282, 284, 328, 335 et n. 53, 353 n. 138, 362 n. 189, 381-382, 400-401, 403-404, 409
- Argolide : 280 n. 728, 404 n. 363
- Aristarque de Samothrace (grammairien) : 37 n. 84
- Artémis : 47 (– à Mégare)
- Artémis *Eukleia* : 265 n. 661 (– en Béotie)
- Artémis *Lygodesma* : 273 n. 698

- Artémis *Sôteira*: 133 (– à Mégare)
 Asclépios: 375, 380, 391 (– à Cos), 113 n. 437 (– à Mégare ?)
 Asôpos (dieu-fleuve): 267, 358 et n. 164 (– en Béotie), 267, 358 (– à Chalcédoine)
 Astacos (cité en Acarnanie): 218 n. 442, 220
 Astacos (cité en Propontide): 1, 9 n. 17, 13 n. 27, 107, 201-208, 210-222, 243-244, 283, 409
 Astacos (golfe): 201, 204, 207-208, 211 n. 410, 217-220, 237, voir aussi Olbia (golfe)
 Astacos (œciste de la cité d' Astacos): 217-220, 222
 Astes (tribu thrace): 218 n. 442, 322 et n. 930
 Athéna: 59 et n. 184 (– à Athènes), 320-321 (– à Byzance), 115 (– à Mégare), 320-321 (– à Mésambria)
 Athéna *Aiantis*: 33, 71 (– à Mégare)
 Athéna *Aithya*: 74 (– à Mégare)
 Athéna *Itônia*: 301 (– à Coronée)
 Athéna *Polias*: 67 (– à Athènes)
 Athéna *Skiras*: 69-70 (– à Athènes)
 Athéna *Sôteira*: 397 (– à Mésambria)
 Athènes/Athéniens: 5, 12, 15, 18-19, 31-34, 36-40, 42 n. 101, 44-45, 55-81, 83, 85, 88-89, 91 et n. 343, 95-99, 101, 103, 106 n. 407, 108 et n. 415, 111-112, 114-115, 122-126, 130, 133-136, 191, 203-204, 207, 213-215, 219, 235-236, 252, 255-258, 260, 268, 275 n. 705, 278, 284, 304-305, 328-330, 334-335, 343, 347, 350, 358, 363-365, 384-390, 392, 400 et n. 348, 412-413
 Athènes Diades: 135 n. 59
 Attique: 16, 18, 31 n. 58, 59, 66-69, 73, 75 et n. 270, 77-79, 104, 106, 111, 114-115, 136 n. 62, 224, 252, 357 n. 160, 359
 Augusta (golfe): 148
 Bacchiades (famille corinthienne): 43 et n. 105, 47, 54, 271
 Barbysès (roi thrace): 286 et n. 746
 Baş Iskele: 202
 Bathynias (fleuve): 343
 Bébryces (peuple): 304 n. 845, 308 et n. 860
 Belice (fleuve): 167, 169, 171, 174, 180 et n. 263, 184
 Bendis: 291 (– à Byzance)
 Béotie/Béotiens: 3, 20, 29-30, 35 n. 76, 44, 81, 96, 99, 104, 108, 116, 218, 236, 248 n. 582, 255-257, 264-269, 278, 280-282, 284, 293-297, 299-301, 303-304, 306 et nn. 851-852, 310, 334-337, 358, 364, 368 n. 205, 402, 409, voir aussi Ligue béotienne
 Bérézan: voir Olbia/Borysthène
 Besses (tribu thrace): 324
 Bithynie/Bithyniens: 177, 201-204, 206, 208, 211-219, 221 et nn. 458, 459+461, 227, 288-292, 297, 301, 305 n. 849, 337, 375 et n. 238, 399, 410
 Bithynion-Claudiopolis: 337 et n. 65
 Bizonè: 317 et n. 904
 Boidion (épouse du stratège athénien Charès): 258 n. 629
 Bourgas (golfe): 311
 Brucoli: 130 et n. 43
 Bruttia Crispina (impératrice romaine): 376, 378 n. 251
 Byrébistas (roi des Gètes): 323, 397
 Byzance/Byzantins: 1, 3, 5 n. 11, 9 et n. 16, 29 n. 49, 33, 48, 76, 97, 107, 110, 124 et n. 22, 133 n. 51, 155, 158, 189 et n. 314, 201, 205-212, 215, 218 n. 442, 223-224, 226-227, 229-240, 243-245, 248-293, 303, 308, 312-316, 319-322, 324, 328, 333-334, 336 n. 61, 340-347, 354, 356-360, 371-379, 381-382, 387, 389-390, 395, 399-401, 409-413
 Byzas (œciste de Byzance): 248-249, 274-276, 278-280, 284-288, 290, 320, 400
 Calchas (devin): 33, 110 n. 422, 223, 225-227, 238 n. 534, 320

- Calchas (exilé athénien): 224 et n. 480
- Calchédon, fils de Calchas (œciste de Chalcédoine): 110 n. 422, 223, 225-227
- Calchédon, fils de Cronos (œciste de Chalcédoine): 224-227, 287, 320
- Callatis/Callatiens: 7 n. 12, 9 et nn. 16-17, 108 et n. 415, 158, 192 et n. 334, 259-261, 298, 300-302, 305 et n. 847, 310, 317, 326, 339, 351-353, 371 et n. 220, 375, 387-390, 395, 398-399, 407-408, 412
- Callipolis (héros mégarien): 32 n. 64
- Callistratos (homme politique athénien): 134 n. 55
- Caltabellotta: 174 et n. 235
- Çamdağ (montagne): 304 n. 845
- Campobello di Mazaro: 173
- Canéthos: 75
- Cantera (fleuve): 148
- Cap Zéphyrion: 123 et n. 19, 125-126
- Capo Bruzzano: voir Cap Zéphyrion
- Car, fils de Phoroneus (roi de Mégare): 19, 47, 50, 277
- Caracalla (empereur romain): 346, 373 n. 229, 378 n. 251
- Cariens (peuple): 111 n. 426
- Carthage/Carthaginois: 160 et n. 171, 166, 173, 182, 185, 187, 191, 195, 258 n. 631, 409
- Carystos/Carystiens: 3, 236, 255-256, 270, 281-282, 409
- Cavalier thrace: 291 (– à Byzance)
- Catane: 120, 129, 138, 157
- Cécrops I (roi d'Athènes): 73
- Cécrops II (roi d'Athènes): 73 n. 259
- Celtes (peuple): 307
- Céroessa (héroïne byzantine): 278-279, 286 et n. 749
- Chalcédoine/Chalcédoniens: 1, 9 et n. 17, 29 n. 49, 33, 47-48, 81, 107, 109-110, 133 n. 51, 201, 203-206, 208-213, 216, 222-240, 243-244, 250, 255-258, 260 et n. 641, 263 n. 651, 266-269, 272, 275 n. 705, 277 et n. 715, 278-284, 287, 292-293, 298 n. 810, 311-316, 320-321, 333-334, 336 n. 61, 340-347, 349, 356-360, 366, 371 et n. 216, 374 et n. 234, 378-387, 390, 395, 401, 404-405, 409, 411-412
- Chalcédoine (fleuve): 223-225
- Chalcis/Chalcidiens: 42 n. 101, 59, 79, 112, 114, 116, 119-120, 123, 125-126, 129-141, 146 et n. 106, 158, 178-179, 200, 208, 223, 227-231, 262, 409
- Chalcis (fille ou sœur de Nicomède I^{er}): 224-225
- Chalcis (fleuve): 224-225
- Chalcitis (île dans la Propontide): 229, 237-238
- Chamailéon d'Héraclée du Pont (historien): 38 n. 86
- Charadros: 331 n. 28
- Charès (stratège d'Athènes): 258 et n. 629, 275 n. 705, 358, 400
- Chariclo: 71
- Charites: 306 n. 853 (– à Héraclée du Pont ?)
- Charondas (législateur de Catane): 157 et n. 156
- Chersicratès/Charicrate (œciste de Corcyre): 28 n. 48, 53
- Chersonèse Taurique/Chersonésitains: 9, 72 n. 251, 97-99, 192 et n. 334, 259-261, 298-300, 305-306, 309-310, 326, 338-339, 342, 349-353, 371-372, 381, 386-387, 389 et nn. 304-305, 403-405, 407-408, 412
- Chios: 262, 315 n. 894, 390 n. 309
- Chrysopolis: 235-236, 240, 260, 276, 371 n. 216
- Çiftlik Köy: 376
- Cimmériens (peuple): 213 n. 419, 236, 306
- Cios: 202 n. 372, 269 n. 681
- Cithéron (montagne): 29, 104, 267, 374 n. 232
- Claude (empereur romain): 204
- Cléarque (général spartiate): 268, 288 n. 760, 333-334, 338, 399 et n. 345

- Cléarque (tyran d'Héraclée du Pont): 206, 212-213, 215 et n. 427, 310, 348-349
- Cléoménè (roi spartiate): 60
- Cléson (roi de Mégare): 50
- Clisthène: 66-67, 350, 358 n. 167, 364
- Cnide/Cnidiens: 166
- Codros (roi d'Athènes): 18 et n. 6
- Commode (empereur romain): 376
- Constantin le Grand (empereur romain): 233-234, 249 n. 591, 273, 370 n. 211, 401 n. 351
- Constantin II (empereur romain): 370 n. 211
- Constantinople: 202, 233, 249 n. 589, 257 n. 622, 274 n. 700
- Corcyre/Corcyréens: 28 et n. 48, 53 et n. 158, 112, 160, 191 n. 329, 205, 270
- Corinthe/Corinthiens: 1, 3, 5, 12, 15-17, 22-30, 33, 36, 39-50, 53-54, 71, 77, 100 n. 382, 106-107, 109, 112, 116, 120, 123-124, 126, 137, 141, 145-146, 160, 181-182, 184, 191-194, 200, 205, 223 n. 472, 236, 242, 255-256, 258 n. 631, 262, 265 n. 661, 270-273, 277-278, 281-282, 284, 330-331, 364-365, 409, 411-412
- Corinthe (golfe): 29, 101, 111
- Corinthe: 16, 48-49, 104, 270
- Coroibos (héros argien): 21-22, 41, 47 (– à Mégare)
- Coronée: 301
- Cos: 375, 380, 391
- Crète: 30 n. 53, 32, 75, 179 et n. 261, 278, 307
- Critolaïdos (arbitre spartiate): 60
- Cronos: 224-227, 287, 320
- Crotôpos (roi d'Argos): 21
- Cybèle: 371 n. 216
- Cychreus, fils de Poséidon (roi de Salamine): 65 et n. 217, 71
- Cylon: 56-57, 61, 83
- Cypsèlos (tyran de Corinthe): 15, 53, 271 et n. 691
- Cyrène: 53-54, 98, 104-105, 110, 116 n. 446
- Cyrus (roi des Perses): 293 et n. 784
- Cyzique/Cyzicéniens: 111 n. 424, 229 et 503, 241 et 547, 258 et n. 631, 260 n. 641, 264 n. 655
- Damis (fondateur d'un *génos* d'Héraclée du Pont): 294 et 792, 303
- Darius (roi des Perses): 271, 311, 313-314
- Daskylion (lac): 289
- Daulis: 40
- Dédale: 175-176
- Déinomènes, fils d'Hérotimos (stratège de Mésambria): 395
- Délion: 306 et n. 852
- Delkanoi* (bourg des – à Byzance): voir Derkos/Derkos
- Délos/Déliens: 298, 305-306, 359
- Delphes/Delphiens: 21, 36, 44, 50-52, 65, 78, 87-88, 96 et n. 365, 102, 108 et n. 414, 112, 114-115, 144, 167, 232-233, 249 et n. 591, 266, 268-269, 295-296, 298, 301-304, 341, 384-385, 390 n. 309
- Déméter: 377 et n. 249 (– à Byzance), 62, 103, 359 (– à Éleusis), 247 (– à Locres Épizéphyrienne), 19-20, 50, 247 n. 575, 277 (– à Mégare), 246-247 (– à Sélymbria), 244 n. 559, voir aussi Thesmophories
- Déméter *Malophoros*: 162-163, 168-169, 174, 182 n. 277, 193, 199 (– à Sélinonte)
- Démétrias: 301
- Démétrios de Callatis (historien et géographe): 312 et n. 877
- Démétrios Poliorcète (roi de Macédoine): 392, 399 n. 343
- Démétrios II (roi de Macédoine): 364, 367 n. 201, 369, 392-393
- Démocratie (personnifiée): 70 et n. 243 (– à Athènes)
- Démonèsos: voir Chalcitis (île dans la Propontide)
- Démos (personnifié): 306 n. 853 (– à Héraclée du Pont?)
- Derkos/Derkos: 285 n. 744, 376 et n. 243

- Deucalion (héros) : 20, 112, 134 et n. 54
 Dieuchidas (historien mégarien) : 12, 37-39, 374 et n. 232
 Dieux de Samothrace : 388 (– à Callatis), 397-398 (– à Dionysopolis)
 Dinéos/Deinias (stratège de Byzance) : 209, 275 n. 705, 278-282, 285, 400
 Dioclès (héros mégarien) : 40 et n. 96, 73 et n. 257, voir aussi *Diokleia*
 Diogène le Cynique (philosophe) : 105
Dionysoboleitai (thiase de Byzance) : 377
 Dionysopolis : 317, 397
 Dionysos : 337 (– en Bithynie), 357, 377 n. 249 (– à Byzance), 388 (– à Callatis), 379 (– à Périnthe), voir aussi Dionysies
 Dionysos *Éleuthéreus* : 396 et n. 327 (– à Mésambria)
 Dionysos *Kallôn* : 377 (– à Byzance)
 Dionysos *Parabolos* : 377 (– à Byzance)
 Dionysos *Patrôos* : 158 (– à Callatis), 226 n. 488 (– à Mégare)
 Diophante (stratège de Mithridate VI Eupatôr) : 387 n. 294
 Dioscures : 360 et n. 174 (– à Mésambria), 73 et n. 258
 Dodone : 70
 Doedalsès (souverain bithynien) : 203-204, 214-215
 Domitien (empereur romain) : 377-378
 Donousia (île) : 354 et n. 142
 Doriens (peuple) : 18, 35 n. 77, 42 n. 104, 48, 119, 123-126, 136-138, 158, 277-278, 298, 363, 403, 409
 Dorieus (chef spartiate) : 175
 Dôros (héros) : 298 et n. 815
 Douris de Samos (historien) : 166 n. 198, 210 n. 407
 Douze Dieux : 133-134 (– à Athènes), 133-134 (– à Hiéron), 133 (– à Histiée), 131-134 (– à Léontinoi), 133 (– à Mégare), 134 et n. 54 (– à Olympie), 134 et n. 54 (– sur le promontoire Lekton en Troade), 134 et n. 54 (– en Thessalie)
Dorykleioi (groupement de Mégare) : 59 et nn. 180+184, 80-81, 88, 96, 158
 Éaque (roi d'Égine) : 71, 74, 112
 Égée (roi d'Athènes) : 73 n. 259
 Égine/Éginètes : 42 n. 101, 74, 110 et n. 423, 112, 184, 262, 383-384
 Égypte : 50, 289
 Éleusis : 31, 40, 55, 61-62, 69-73, 79, 88 n. 329, 103, 105, 359
 Éleusis (golfe) : 77
 Élis/Éléens : 45
 Élymes (peuple) : 138, 163, 169, 172-173, 185-188, 382 n. 274
 Endéis : 71
 Entella : 187 et n. 301, 382 n. 274
 Entimos de Crète (œciste de Géla) : 179
 Éphèse : 98, 229, 383-384
 Éphore (historien) : 119, 122-123, 126-127, 130-131, 135-136, 141 et n. 84, 294 et n. 788
 Épidamne : 160, 205
 Épidaure : 49, 330-331, 339, 404 n. 363
 Épire : 331 n. 28, 368
 Éréchtée (roi d'Athènes) : 70
 Eregli : voir Héraclée du Pont
 Éréneia (bourg mégarien) : 40 et nn. 94-95, 104
 Érétrie/Érétriens : 28 n. 48, 42 n. 101, 52 n. 152, 110 et n. 423, 135 n. 59, 156, 262, 393 n. 318
 Ériboia : voir Périboia
 Érichthonios (roi d'Athènes) : 73 n. 259
 Érythrée : 229, 262, 401 n. 353
 Éryx : 186
 Étoliens : 269 n. 681, voir aussi Ligue étolienne
 Étrurie/Étrusques (peuple) : 182-184
 Eubée/Eubéens : 3, 120, 123, 125, 131-133, 135 et n. 59, 138, 167 et n. 208, 223, 227-228, 231, 256, 368 n. 205, voir aussi Carystiens, Chalcidiens, Érétriens
 Euclide (philosophe) : 102 n. 387
 Euclide (l'un des fondateurs de Zancle) : 137

- Eudémos, fils de Nikôn (ami du roi Antioche IV) : 342 et n. 91, 401
- Eudoxie (impératrice d'Orient) : 243 n. 550
- Eudoxiopolis (nom porté par Sélymbria) : 243 n. 550
- Euelpistos, fils de Sôsos (acteur byzantin) : 276
- Euhippos, fils de Mégareus (héros mégarien) : 51, 385
- Eumélos (poète corinthien) : 43
- Eumène II (roi de Pergame) : 383-384
- Euménides : 187 (– à Entella), 187 et n. 303 (– à Sélinonte)
- Euryalos (héros mégarien) : 72
- Euryléon (chef spartiate) : 175-176
- Eurysacès, fils d'Ajâx (héros salaminien) : 64, 66 et n. 219, 68-69
- Eurytè (nymphé) : 72
- Euthydamos (héros sélinontin) : 329 et n. 18
- Évarchos (œciste de Catane) : 138
- Faustine l' Ancienne (impératrice romaine) : 378 n. 251
- Faustine la Jeune (impératrice romaine) : 378 n. 251
- Fenerbahçe : voir Hiéria
- Galates (peuple) : 203, 239 et n. 537, 260, 289 n. 764
- Gaule/Gaulois : 181-182, 275
- Géla : 163, 179 et n. 261
- Gélon (tyran de Syracuse) : 91-92, 120, 122 et n. 16, 130, 159, 191, 194 et n. 343
- Gérancia (montagne de la Mégaride) : 20-22, 28 et n. 44, 34, 104, 301
- Gérania (site aux abords de Callatis) : 301
- Géta (empereur romain) : 369 n. 211
- Gètes (peuple) : 311, 313-314, 323 et n. 933
- Giscon : 185
- Gnésiochos (œciste d'Héraclée du Pont) : 294 et n. 790, 303
- Gorgo Cottone (fleuve) : 163, 168-169, 199 et n. 362
- Habroté : 20 n. 15
- Hadès : 270 n. 685 (– à Byzance), 299 (grotte d'– à Héraclée du Pont)
- Hadrien (empereur romain) : 76, 103, 227, 284, 290 n. 768, 331-332, 377-378
- Haimos (montagne) : 311
- Halcyonique (golfe) : 23 n. 25, 295, 369
- Halicarnasse : 229
- Halirothios (héros mégarien) : 72
- Halirrothios, fils de Poséidon (héros athénien) : 72
- Halykos, fils de Sciron (héros mégarien) : 73 et n. 258, 175
- Halykos (fleuve) : 175 et n. 242
- Hannibal, fils de Giscon : 185
- Hékatôdoros (stratège ? de Byzance) : 399
- Hélios : 272 n. 695 (– à Byzance), 272 n. 695 (– à Corinthe)
- Hélixos (amiral mégarien) : 112, 268
- Hellanicos de Lesbos (historien) : 13, 134-135
- Hénioché : 75
- Héra : 194 (– à Acraï), 30 n. 53, 275, 381 (– à Argos), 29-30, 300 et n. 827 (– en Béotie), 29 et n. 49, 270-272, 277 et n. 718, 315-316, 377 et n. 249 (– à Byzance), 300 et n. 827 (– à Callatis), 29 et n. 49, 272 et n. 696, 315-316 (– à Chalcédoine), 24, 29 (– à Corinthe), 29 et n. 49, 300 et n. 827 (– à Héraclée du Pont), 29 et n. 49, 193 (– à Mégara ?), 29-30, 193 (– à Mégare ?), 29 et n. 49, 315 et n. 897 (– à Mésambria), 210 n. 408 (– à Samos), 29 et n. 49, 193 et n. 338, 271-272 (– à Sélinonte), 194 (– à Syracuse)
- Héra *Akraia* : 271 (– à Byzance ?), 28 et n. 48 (– à Corcyre), 22, 24-25, 272 et n. 695 (– à Pérachora)
- Héra *Leukolenos* : 26 n. 37 (– à Pérachora)
- Héra *Liménia* : 25-27 (– à Pérachora)
- Héraclée Minôa : voir Minôa (colonie de Sélinonte)
- Héraclée (site dans le territoire de Callatis) : 301 n. 831
- Héraclée du Pont/Héracléotes : 1, 5 n. 11, 9 et n. 17, 29 et n. 49, 81-82, 86-87,

- 89, 96-98, 108, 110 n. 422, 115, 198 et n. 360, 202, 205-206, 210, 212-213, 215, 239 et n. 537, 245-246, 259, 261, 263 n. 651, 266-267, 293-310, 326, 335-338, 340-342, 347-353, 355-357, 359, 371-372, 387, 395, 399, 404-405, 407-410, 412
- Héraclès : 267 n. 670 (– à Aigosthènes), 299 et n. 818 (– en Béotie), 266-267, 285 (– à Byzance), 300 et n. 823 (– à Callatis), 266-267 (– à Chalcédoine), 300 (– à Chersonèse Tauroïque), 5 n. 11, 29, 295, 297, 299-300, 303, 308 (– à Héraclée du Pont), 266-267, 299 et n. 818 (– à Mégare), 267 n. 670 (– à Pagai), 300 (– à Prusias de l'Hypios), 172-173, 267 n. 673 (– à Selinonte), 266-267 (– à Sélymbria), 173 n. 228, 267 n. 673 (– en Sicile), 134 et n. 54, 246, 329
- Héraclès *Pharangeitès* : 299-300 (– à Callatis)
- Héraclide le Pontique (philosophe) : 294 et n. 792
- Héraclides : 124 (– à Argos), 53 (– à Corinthe), 173 n. 230, 353 (clan ou *hékatoštys* à Sélinonte), 193 n. 336
- Héraeis* (habitants de l'un des cinq districts primitifs de la Mégaride) : 16-17, 22-25, 30, 33, 362, 364
- Héréas (historien mégarien) : 12, 37-39, 64-65, 73 et n. 258
- Hermès : 266 n. 666 (– à Byzance), 32, 247, 290 n. 768
- Hermioné : 280 n. 728, 404 n. 363
- Héros *Sôsipolis* : 395 et n. 326 (– à Mésambria)
- Hérodicos de Mégare/Sélymbria (sophiste) : 247 et n. 576
- Hestia (déesse) : 252 et n. 600
- Hestiai (site sur la rive européenne du Bosphore thrace) : 155, 248 n. 582, 250-254, 279
- Heybeliada : voir Chalcitis (île dans la Propontide)
- Hiéria (promontoire) : 272 n. 696
- Hiéron : 133-134
- Hikésios d'Éphèse (gouverneur d'Égine) : 383-384
- Himère : 59, 122 n. 16, 137, 161 et n. 175, 179 et n. 260, 184-185, 187, 191
- Hippias (tyran d'Athènes) : 60 et n. 190, 133
- Hippodamie (héroïne) : 32
- Hippothénès (héros mégarien) : 248 n. 582 (– à Byzance)
- Histiée : 133 et n. 52, 167
- Histria : voir Istros (cité)
- Hybla : 123, 126, 140-141, 143 et n. 94, voir aussi Styella
- Hybla Géléatis/Géréatis : 143 n. 94
- Hybla Héraia : 143-144
- Hybléens (monts –) : 122 et n. 15
- Hyblôn (roi des Sicules) : 116, 120-121, 131, 138, 140-141, 145, 148, 245, 409
- Hygie : 376-377 (– à Byzance)
- Hyllos, fils d'Héraclès (héros) : 329 (– à Mégare)
- Hypérion, fils d'Agamemnon (roi de Mégare) : 50-51, 384
- Hypsas (fleuve) : 167 et n. 205, 169
- Hypsichidas (arbitre spartiate) : 60
- Iamides (famille sacerdotale originaire d'Arcadie et d'Olympie) : 125 n. 24
- Iasos : 390 n. 308
- Idmôn (héros argonaute) : 198 n. 360, 294 n. 789, 296-297, 303
- Inachos (roi d'Argos) : 274-276
- Inô (héroïne) : 30 n. 53, 38 n. 89
- Iô (héroïne) : 274-276, 286
- Ionie/Ioniens : 75, 123, 125-126, 136 et n. 65, 229, 259-261, 264 n. 655, 306 et n. 851, 310, 382-383
- Iphigénie (héroïne) : 47 (– à Mégare)
- Iphinoé (héroïne mégarienne) : 20 n. 15, 32 n. 64
- Ischépolis, fils d'Alcathoos (héros mégarien) : 32 n. 64, 51, 385
- Isis : 345-346 (– à Byzance)
- Isos : 35 n. 76
- Istranca (montagne) : 322

- Istros (cité): 142, 227-228, 238, 242 et n. 548, 313-314, 360
- Istros (fleuve): 142
- Ithaque: 95
- Itys, fils de Térée: 41
- Iulius Candidus (proconsul d'Achaïe): 331 n. 30
- İzmit (golfe): 201, 217-218, 376, voir aussi Astacos (golfe), Olbia (golfe)
- Jason (héros argonaute): 133-134
- Justinien (empereur byzantin): 272 n. 696
- Kalliadès (stratège de Byzance): 275 n. 705, 400
- Kallias (commerçant mégarien): 105
- Kallichoros (fleuve): 301 n. 829, 359
- Kallichoros (héros?): 268 n. 677, 359
(– à Byzance), 268 n. 677, 359
(– à Chalcédoine), 301 n. 829, 359
(– à Héraclée du Pont)
- Kassopée: 368
- Kavarna: voir Bizonè
- Kefken (île du Pont-Euxin): voir Thynias
- Kenchreai: 22
- Képhalos (héros): 357 et n. 160
(– à Athènes), 357 (– à Byzance)
- Kéramos (héros): 357 et n. 160
(– à Athènes), 357 (– à Byzance)
- Khani Derveni: 20
- Kiérion: 301
- Kiéros: 9 n. 17, 294, 300-301, 305 et n. 849, 326, 335-337, 372, voir aussi Prusias de l'Hypios
- Kleulidai* (groupeement de Sélinonte): 157 n. 157
- Koiratadas (général béotien): 268
- Komôn (amiral mégarien): 112
- Kôralios (fleuve): 301
- Korinthos, fils de Zeus (héros corinthien): 42-43
- Kôthôn, fils de Kalligeitôn (*hiéromnamôn* de Byzance): 375
- Kotys (dynaste thrace): 323
- Koty(t)ô (déesses): 192-193 (– à Corinthe), voir aussi *Kotyteia* et *Kotyttia*
- Krénides: 301
- Krommyon (bourg mégarien, puis corinthien): 40, 48-49, 107
- Küçük Çekmece: 285 n. 744, 377
- Kybos (cite punique en Afrique): 143 n. 93
- Kynosoura (montagne d'Arcadie): 32
- Kynosoura (nymphé/localité en Crète): 32
- Kynosoura (presqu'île de l'Attique): 31 n. 58
- Kynosoura (presqu'île de Salamine): 31-32, 72
- Kynosoura (village spartiate): 19 n. 11, 31
- Kynosoureis* (habitants de l'un des cinq districts primitifs de la Mégaride): 16-17, 30-33, 36, 340, 351, 362, 364
- Kynosouros, fils d'Hermès (héros): 32
(– en Arcadie)
- Kynosouros, fils de Pélops (héros): 32-33, 72, 340, 358 (– à Mégare), 32-33
(– à Mésambria)
- Kytoros: 298 n. 815
- Laconie/Lacédémoniens: 19 n. 11, 54, 60, 63, 256-257, 288, 333, voir aussi Sparte/Spartiates
- Lakiadès (devin mégarien): 33, 226, 248 n. 582 (– à Byzance)
- Lamis (chef mégarien): 48, 54, 119-120, 129-132, 136-138, 179, 409
- Lampos/Lampôn (exilé mégarien): 108 n. 414
- Lampôn (œciste de Thourioi): 108 n. 415
- Lampsaque: 334-335
- Lamptraï (dème attique): 59
- Laomédon (roi de Troie): 287
- Lasthénès (golfe): 248 n. 582
- Lekton (promontoire): 134 et n. 54
- Lélex, fils de Poséidon (roi de Mégare): 47, 50
- Lemnos: 54, 79
- Léôn (philosophe de Byzance): 265 et n. 662, 400 n. 348
- Léôn (stratège de Byzance): 275 n. 705, 400 et nn. 348-349
- Léônidas (stratège de Byzance): 400 et n. 349
- Léontinoi: 116, 120-121, 129-134, 137-139, 141, 145-146, 179, 409

- Licinius (empereur romain) : 370 n. 211
 Lilybée : 195
 Limenouchos (héros mégarien) : 72
 Lipara : 161 et n. 175
 Locres Épizéphyrienne : 247
 Lygos (œciste de Byzance) : 273 et nn. 697-698, 285
 Lykadion (golfe) : 248 n. 582
 Lypéros (montagne) : 216
 Lysimacheia : 269 n. 681
 Lysimaque (roi de Thrace et de Macédoine) : 204, 215-217
 Macédoine : 258, 268, 286 n. 748, 305 n. 847, 358
 Majačnij (péninsule) : 352 et n. 134
 Makara : 175 et n. 240
 Marathon (golfe) : 31 n. 58
 Marc-Antoine (général romain) : 76
 Marcellino (fleuve) : 139
 Mariandyniens (peuple) : 246, 293-294, 297, 302 et n. 834, 304 et n. 845, 306-310, 355 n. 147, 410
 Markos de Byzance (sophiste) : 76, 284 et n. 742
 Marmara (lieu en Mégaride) : 113 et n. 437
 Marsala : voir Lilybée
 Massalia : 170 n. 217, 181, 258 n. 631, 390 et n. 309
 Mazara del Vallo : voir Mazare
 Mazare : 174-175, 180
 Mazaro (fleuve) : 173-174
 Médée : 24
 Médie : 293 et n. 784
 Medistas (dynaste thrace) : 323
 Mégabaze (général perse) : 231, 233, 240 n. 540, 249, 298 n. 810
 Megálo Vathychoria : 36, 40, 104 et n. 398
 Mégapolis : 385 n. 283
 Mégara/Mégariens de Sicile : 1, 9 et n. 16, 13-14, 29 n. 49, 54, 91-92, 107, 109, 116-124, 126-134, 136-156, 158-160, 163-166, 170, 177-184, 188-190, 193-197, 200, 229, 238, 241, 247, 326, 363, 409-410, 412
 Mégara/Mégariens de Grèce : *passim*
 Mégareus, fils de Poséidon (héros béotien/mégarien) : 20 et n. 15, 50-51, 385
 Mégaride : 7, 9-10, 12, 16-19, 22, 27-31, 33-41, 49, 52-54, 64, 71, 73-75, 78, 82-83, 87-89, 100, 104-106, 114 n. 438, 136 et n. 62, 146, 175, 267 et nn. 670+676, 270, 278, 280 et n. 728, 299, 301, 355, 361-362, 364-365, 367 n. 201, 369 et n. 210, 386 n. 289, 392-394, 402-403, 407-408, 412
 Mégaros, fils de Zeus (héros mégarien) : 20
 Mélampous (devin) : 226 n. 488, 402
 Méliboia : voir Périboia
 Mélitè (dème attique) : 68
 Melsas/Melsos/Ména (œciste de Mésambria) : 317-320, 322
 Men (dieu) : 290 n. 768 (– en Bithynie)
 Mermnades (dynastie lydienne) : 236
 Mésambria/Mésambriens : 1, 3, 5, 9 et n. 16, 29 n. 49, 32-33, 48, 81, 109-110, 115, 206, 218 n. 442, 228-229, 243, 257, 277, 293, 310-324, 333-334, 346 n. 113, 360, 371, 379-380, 382 et n. 274, 395-398, 404 et n. 366, 409, 411-412
 Messène/Messéniens : 42 n. 104, 81
 Messine (détroit) : 208
 Métafonte : 184
 Métèr Pontia : 397-398 (– à Dionysopolis)
 Midas (commerçant mégarien) : 105
 Mikro Vathychoria : 40, 104 et n. 398
 Milet/Milésiens : 1, 97-98, 110 et n. 424, 116, 209 n. 405, 229 et n. 504, 238, 255-256, 258-264, 282 n. 737, 302-303, 306 n. 851, 308 n. 860, 342, 356 n. 150, 375 et n. 240, 382
 Minôa (établissement sélinontin en Sicile) : 175-176, 180, 190-191, 194 n. 343, 409
 Minôa (île dans le golfe Saronique) : 77 et n. 277, 175 et n. 243
 Minos (roi de Crète) : 20 et n. 15, 30 n. 53, 73-75, 175 et n. 244
 Minotaure : 69
 Minyens (peuple) : 54

- Mithridate VI Eupatôr (roi du Pont) : 289
n. 766, 387 n. 294
- Modione (fleuve) : 166, 168, 200
- Montagnoli : 169-171
- Monte Adranone : 174 et n. 236
- Monte Iato : 171 et n. 223
- Mopseustis (dynaste thrace) : 323
- Motyè : 173, 182 n. 278, 184-185
- Mycènes/Mycéniens : 238 n. 534, 255-256,
270, 403-404
- Mylai : 208
- Mylétidai* (groupement de Syracuse) : 59
et n. 182, 137, 179
- Myrrhine : 66
- Mysie/Mysiens : 201-202, 208, 211, 213,
219, 288 et n. 762, 290, 292 et n. 778,
308, 410
- Myskos (héros sélinontin) : 329 et n. 18
- Naucratis : 261-263
- Naulochos : 317 et n. 903
- Nauseiros/Nausithoos (héros salaminien) :
69 et nn. 234+236, 72
- Naustolos (héros mégarien) : 72
- Naxos (citée de Sicile) : 120, 123, 126-127,
129-130, 135 et n. 59, 138, 141 n. 84
- Némésis : 377 et n. 249
- Neôridès/Neôris (héros mégarien) : 72
- Néron (empereur romain) : 266 n. 665
- Nessèbre : voir Mésambria
- Nicomède I^{er} (roi bithynien) : 202-203, 215-
217, 220-221, 224-225, 289 n. 764
- Nicomédie : 202-204, 213, 216-217, 220-
222, 289
- Nikè : 321 n. 921, 357 et n. 158, 377 et
n. 249 (– à Byzance)
- Nil (fleuve) : 261-262
- Nipséens (tribu thrace) : 314
- Nisa (localité en Béotie) : 35 n. 76
- Nisaia (port de Mégare) : 30, 34-37, 56,
61-62, 64, 74-75, 77 et n. 277, 80,
83 n. 310, 101, 115 et n. 444, 145,
175, 296 n. 801, 329
- Nisos, fils de Pandion (roi de Mégare) :
20 et n. 15, 30, 50, 72-75, 274, 296
n. 801
- Nymphaion (site dans le territoire de
Callatis) : 301 n. 831
- Nymphaion (site dans le territoire
d'Héraclée du Pont) : 301 n. 831
- Nymphis d'Héraclée du Pont (historien) :
202 et n. 376, 204-205, 214, 296, 308
- Obzor : voir Naulochos
- Odessos : 229, 292
- Odryses (tribu thrace) : 346 n. 113
- Oinoé (fort corinthien) : 34 et n. 75
- Olbia/Borysthène (citée du Pont-Euxin) :
111 n. 424, 227-228, 238, 360, 382
- Olbia (golfe) : 204 n. 380, 217-220, voir
aussi Astacos (golfe)
- Olbia (nymphé) : 218-220
- Olbia (site en Propontide) : 201-202, 207,
217-222
- Olympie : 43, 45-46, 107, 125 n. 24, 134
et n. 54, 189-190, 271 n. 689, 299,
309, 321, 383, 399 n. 343
- Olympiodôros (stratège ? de Byzance) : 399
- Onchestos (citée) : 20, 218
- Onchestos (héros béotien) : 20 n. 15
- Orchomène (citée béotienne) : 301
- Orchomène (site dans le Pont-Euxin) : 301
- Orgamé : 238, 242 et n. 548
- Orminion (bourg de Démétrias) : 301
- Orminion (montagne en Bithynie) : 301
- Orobiai (bourg d'Histiée) : 167 et n. 208
- Oropos : 265 n. 659, 390 n. 308
- Orsippos/Orrhippos (héros mégarien) : 43-
44, 107
- Ortaköy : voir Archeion
- Pachi : voir Nisaia
- Pagai (bourg mégarien qui acquit le statut
de cité à l'époque hellénistique) : 34,
39-41, 83 n. 310, 101 et n. 386, 104
et n. 398, 109, 267 n. 670, 367-370,
391 n. 313
- Pammilos (œciste de Sélinonte) : 159-160,
188
- Pamphylos (héros) : 329 et n. 19
- Panaitios (tyran de Léontinoi) : 179
- Pandion I, fils d'Érichthonios (roi
d'Athènes) : 73 n. 259

- Pandion II, fils de Cécrops II (roi d'Athènes): 40, 73-75
- Panélôs (cité du Pont-Euxin): 300-301, 305
- Panélôs (héros): 300-301, 303
- Panormos (cité phénicienne en Sicile): 184
- Panormos (port sur le golfe de Corinthe): 101 et n. 386, 104, 368
- Pantakyas (fleuve): 120
- Pantalica: 140 et n. 76
- Paphlagoniens (peuple): 308 n. 860
- Parthénopolis (site dans le territoire de Callatis): 301 n. 831
- Parthénopolis (site dans le territoire d'Héraclée du Pont): 301 n. 831
- Parthénos (déesse): 371-372
(– à Chersonèse Taurique)
- Patéras (montagne): 104
- Pausanias (général spartiate): 215, 256-257, 265, 313
- Pedagaggi: 144
- Peiraion (bourg de Corinthe): 22-23
- Pélasges (peuple): 54
- Pélée (roi de Phthie): 71
- Pélops (roi de Pisa): 32, 374 n. 232
- Pénélope (épouse d'Ulysse): 95 et n. 359
- Pentathlôs (chef cnidien): 165, 172 et n. 226
- Pérachora (péninsule): 17, 22-30, 33-34, 36-37, 39, 106-107, 145, 181-182, 193, 242, 272-273, 328 n. 12, 365, 411
- Pergame: 383
- Périandre (tyran de Corinthe): 48
- Périboia (héroïne): 71-72, 75
- Périnthe/Périnthiens: 60, 181, 209-210, 238, 243-244, 259, 263 n. 651, 282, 322, 337 n. 66, 346 n. 113, 379 et n. 258
- Péripnémos (héros salaminien): 65
- Perséphone/Koré: 62, 103 (– à Éleusis), 247 n. 575 (– à Mégare et dans ses colonies), 315 n. 895 (– à Mésambria), 246-247 (– à Sélymbria)
- Perses (peuple): 65, 112, 194 n. 343, 256, 271, 309, 312 et n. 880, 382, 412
- Pescennius Niger: 379
- Phaiax (héros salaminien): 69 et n. 234
- Phalaris (tyran d'Agrigente): 176 et n. 247
- Phalère (dème attique): 69 et n. 237
- Phalion: 212 et n. 415, 216
- Pheidon (tyran d'Argos): 46-47
- Phéniciens (peuple): 138, 172 et n. 226, 175, 184-185, 312, voir aussi Puniques
- Phidaleia (héroïne): 286 et n. 746
- Philaïos, fils d'Ajax (héros salaminien): 64, 66
- Philippe II (roi de Macédoine): 258, 275 et n. 705, 305 n. 847, 358
- Philippe V (roi de Macédoine): 269 n. 681, 379 n. 258
- Philistos de Syracuse (historien): 13, 143 et n. 94, 161 et n. 172
- Philochore d'Athènes (historien): 39 et n. 92, 69 n. 236, 70 et n. 241, 73 et nn. 255+259
- Philomèle: 40
- Phocéens: 40, 125, 258 n. 631
- Phocidiens/Phocide: 295-296, 304
- Phocion (stratège d'Athènes): 400 n. 348
- Phorbas (archonte athénien): 45-46
- Phormion (archonte athénien): 46 et n. 120
- Phoroneus (roi d'Argos): 47, 50, 277
- Piraeis* (habitants de l'un des cinq districts primitifs de la Mégaride): 16-17, 22-24, 30, 33, 362, 364
- Pirée (port d'Athènes): 31
- Pisistrate (tyran d'Athènes): 37 et n. 85, 58 et n. 176, 60-61, 64, 66, 75 n. 272, 80
- Pisistrate le Jeune, fils d'Hippias: 133
- Pithée: 75
- Platani (fleuve): voir Halykos
- Platée/Platéens: 35 n. 76, 60, 134 n. 55
- Poggioreale: 171-172
- Poiné: 21
- Polémaïos (stratège d'Antigone Monophthalmos): 211
- Polichnè: 34-37, 64
- Polichnion Mégarikon* (site en Propontide): 204 et n. 383, 207, 219

- Pollis (roi de Syracuse): 124
- Polyeidos (devin mégarien): 33, 226 et n. 488, 248 n. 582
- Polyxénos, fils de Melséon (stratège de Mésambria): 397
- Porto Germano: voir Aigosthènes
- Poséidon: 287 (– à Byzance), 371 n. 216 (– à Chalcédoine), 23, 75 (– à Corinthe), 7 n. 13 (– à Mégare), 220 et n. 453 (sanctuaire de – sur un promontoire du golfe d’Astacos), 20, 50, 65, 70, 72, 218-219, 286, 381 n. 271
- Poseidonie/Poseidoniates: 125, 184
- Potniai: 295 n. 794
- Pratomyseitai* (bourg des – à Byzance): 344 n. 100, 376
- Praxitèle (sculpteur athénien): 133
- Procné: 40
- Prodomeis* (divinités): 253-254, 413 (– à Mégare)
- Prôtomachos (stratège de Byzance): 275 n. 705, 400
- Prusias de l’Hypios: 9 n. 17, 294 et n. 793, 300, 305 n. 849, 326, 335-337, 372, voir aussi Kiéros
- Prusias I^{er} (roi bithynien): 288 et n. 763, 290, 305 n. 849, 337 et n. 65, 375 et n. 238, 399
- Psamathé: 21 et n. 19
- Psatha: voir Panormos
- Ptolémée II (roi d’Égypte): 289 et n. 764
- Puniques (peuple): 184-185, 188, 195, voir aussi Phéniciens
- Punta Castelluzo: 130 et n. 43
- Pylas (roi de Mégare): 50, 73-74
- Pyrgari: 31 n. 61
- Pyrgo (héroïne mégarienne): 32 n. 64
- Pythie: 21, 65, 67, 102, 108, 274, 295, 298 n. 810, voir aussi oracle d’Apollon de Delphes
- Pythion (site en Propontide): 207 et n. 397, 219
- Raguse: voir Hybla Héraia
- Rémus (fondateur de Rome): 275
- Rhégion (cité de l’Italie): 114, 124, 183, 208
- Rhégion (localité en Propontide): voir Küçük Çekmece
- Rhodes/Rhodiens: 166, 179 et n. 261, 260, 278-279, 288 et n. 763, 354 et n. 142, 375 et n. 238, 379 n. 258, 399
- Rhoimétalkès I (roi des Odryses): 346 n. 113
- Rhoimétalkès III (roi des Odryses): 346 n. 113
- Rhous (lieu à Mégare): 84 et n. 315
- Rome: 275, 284, 289 n. 766, 400-401
- Romulus (fondateur de Rome): 275
- Rovies: 167 n. 208
- Sabine (impératrice romaine): 332
- Sacon (l’un des fondateurs de Zancle): 137
- Sadalas (dynaste thrace): 323
- Salamine (île): 31-34, 36-37, 39, 55-72, 75-81, 88, 95-96, 108-109, 112, 115, 316, 328 n. 12, 365, 411
- Salamis (nymphé): 65, 70
- Salmydessos: 313-314, 323 n. 931
- Samos/Samiens: 60, 110-111, 116, 209-210, 238, 259, 262
- Samothrace: 378
- Sandion: 50-51
- Sangarios (fleuve): 304 n. 845
- Sarapis: 345-346, 376-377 (– à Byzance)
- Saron (héros mégarien): 248 n. 582 (– à Byzance)
- Saronique (golfe): 22-23, 48, 71, 76 n. 275, 101, 109, 111, 182 n. 275, 256, 316
- Sébastopol: 305
- Schoiniklos (héros béotien): 248 n. 582, 265 et n. 659 (– à Byzance)
- Sciacca: 176
- Sciradion (promontoire): 69-70
- Sciron (brigand/héros mégarien): 33, 38 n. 89, 70-75, 88 n. 329, 175, 332
- Sciron (lieu en Attique): 69 n. 237
- Sciros (devin de Dodone): 70
- Sciros, fils de Poséidon (héros salaminien): 69-71

- Scylla, fille du roi mégarien Nisos : 30 et n. 53
- Scythes (peuple) : 271, 278-280, 311, 313-314
- Ségeste/Ségestains : 166, 172, 175, 185-187, 382 n. 274
- Séleucie du Kalykadnos : 342
- Séleucos I (roi séleucide) : 217 n. 437
- Sélinonte/Sélinontins : 1, 5, 7 et n. 12, 9 et nn. 16-17, 13-14, 29 n. 49, 49, 109-110, 117-119, 127-129, 144, 146, 148 n. 114, 156-200, 220 n. 452, 238, 241, 267 n. 673, 271-272, 326, 328-329, 353-354, 382-383, 396 n. 326, 409-411, 413
- Sélinous (fleuve) : 166-167
- Sélymbria/Sélymbriens : 1, 9 et n. 16, 107, 201, 205-206, 208-210, 218 n. 442, 243-247, 266-267, 283, 285 n. 744, 320, 324, 343 et n. 94, 376, 383, 395, 401, 411
- Sélys (œciste de Sélymbria) : 245 et nn. 562+565
- Sémestrè (nymphé) : 274, 286
- Sénat : 376-377 (culte du - romain à Byzance)
- Sepeia : 60 n. 190
- Septime Sévère (empereur romain) : 267 n. 671, 283 et n. 739, 369 n. 211, 373 n. 229, 379
- Sicanes (peuple) : 138, 168-171, 174-176
- Sicules (peuple) : 120-121, 131-134, 138-145, 148, 158, 245, 409
- Silivri : voir Sélymbria
- Simonide (poète) : 43, 74 n. 262, 111 et n. 428, 297 n. 804
- Simos (l'un des fondateurs de Zancle) : 137
- Sinope : 261, 280 n. 728, 306 n. 851, 339 n. 72, 382
- Siphai : 295 et nn. 794-795, 303
- Skutari : voir Chrysopolis
- Skyrmiades (tribu thrace) : 314
- Solon (législateur athénien) : 37 et n. 85, 57-65, 70, 78, 80, 85-86
- Solonte (cité phénicienne en Sicile) : 184
- Sousariôn, fils de Philinos (poète mégarien) : 21 et n. 18, 95 n. 359
- Sparte/Spartiates : 22, 31, 34, 37, 43-44, 46 n. 120, 54-55, 60-63, 79, 81, 89, 102, 109, 115, 175, 215, 255-257, 264-265, 268, 281 n. 732, 288 n. 760, 291 et n. 773, 307, 313, 316, 333-334, 362 n. 189, 399, voir aussi Laconie/Lacédémoniens
- Stephanis (cité des Mariandyniens) : 309 et n. 865
- Sthénélos (héros argonaute) : 297 et n. 809
- Strobilos : 376
- Strombos : 275, 278-279
- Styella : 143-144
- Sybaris : 184
- Syracuse/Syracusains : 29 n. 48, 53, 59, 91-92, 98, 109, 118, 120-130, 137, 139-140, 142-143, 146 et n. 106, 148, 159 n. 162, 179 et n. 261, 182, 191, 194 et n. 343, 223 n. 472, 258 n. 631, 278, 307, 409
- Tanagra/Tanagréens : 265 n. 661, 294 et nn. 791-792, 303, 306 n. 852
- Tanit (déesse) : 198
- Tarente : 53 n. 158, 180
- Taroutinas (dynaste thrace) : 323
- Taures (peuple) : 309
- Teicho (presqu'île) : 30-31, 77 n. 277
- Télamon (roi de Salamine) : 71-72
- Télémaque, fils d'Ulysse : 95
- Tellos : 62
- Téménos : 124
- Ténéa (bourg de Corinthe) : 53 et n. 157
- Téos : 229
- Térée (roi de Pagai) : 40-41
- Teucros (héros salaminien) : 69 et n. 234
- Thapsos : 120, 130-131, 134, 138, 146 et n. 106, 148
- Théagène (tyran de Mégare) : 56-57, 59 n. 180, 82-85, 90 nn. 335-336, 94-95, 383
- Thèbes/Thébains : 134 n. 55, 203, 217-218, 256 n. 618, 294 et n. 792, 301, 303, 336-337, 359

- Thibais (site dans le Pont-Euxin): 301
Thémistocle: 77
Théoclès/Thouclès: 120, 122-123, 125-126, 131-138
Théodora (impératrice byzantine): 272 n. 696
Théodore (thaumaturge de l'époque byzantine): 221 n. 465
Théognis (poète athénien): 91 et n. 343
Théognis (poète mégarien): 12, 15 n. 1, 32 n. 63, 42 n. 101, 79-80, 82 et n. 305, 84, 89-96, 103 nn. 390-391, 147-148, 247
Théra/Théréens: 54, 116 n. 446
Thermae Himeraeae: 176 n. 249
Thermae Selinuntiae: 176 et n. 249
Théron (tyran d'Agrigente): 190-191, 409
Théron, fils de Miltiade (tyran de Sélinonte): 173
Thésée (héros athénien): 40, 66, 69-73, 75 et n. 270, 88 n. 329, 252
Thespies: 294 n. 792
Thessalie/Thessaliens: 102, 134 et n. 54, 262, 301, 307
Thestor, fils d'Apollon (héros): 225 n. 485
Thisbé: 370 et n. 212
Thourioi: 108 n. 415, 135
Thrace/Thraces: 9 n. 18, 40, 177, 192-193, 201, 208, 212, 215 et n. 427, 218 n. 442, 223, 226 et n. 490, 236, 239, 245-246, 248 n. 586, 259, 273 n. 698, 275, 278, 280 et nn. 728-729, 282, 285-288, 290-293, 306, 311, 313-314, 316-317, 319 et n. 913, 322-324, 328 n. 12, 333, 399-400, 410
Thrakion (lieu à Byzance): 291
Thrasydée, fils de Théron (tyran d'Agrigente): 190-191, 409
Thriasia (plaine d'Éleusis): 73
Thynias (île du Pont-Euxin): 305
Thyreion: 368
Tiéion: 301
Timalcos, fils de Mégareus (héros mégarien): 51
Timée de Tauromenium (historien): 28 n. 48, 53 et n. 158, 134 n. 56, 161
Timésios d'Argos (stratège de Byzance): 275 n. 705, 400
Timoléon: 176, 194
Tiphys (héros béotien): 295 et n. 794, 297
Titus Quinctius Flamininus (général romain): 379 n. 258
Tomis: 276, 280 n. 728
Trajan (empereur romain): 352, 378 n. 251
Trézène: 404 n. 363
Triokola: 174 n. 235
Tripodiskioi (habitants de l'un des cinq districts primitifs de la Mégaride): 16-17, 19-20, 22, 33, 362, 364
Tripodiskos/Tripodiskoi (et aussi Tripodes/Tripodiskion): 20-22, 28 n. 44, 33-34, 36-37, 41, 47
Troie/Ilion: 126-127, 249 n. 591, 287, voir aussi guerre de Troie
Trôtilon: 120, 130 et nn. 40+43, 132 et n. 48, 134, 136 n. 64, 146 n. 106
Tychè: 377 n. 249 (– à Byzance), 300 n. 827 (– à Héraclée du Pont ?)
Tyr: 258 n. 631
Ulysse: 95 et n. 359
Üsküdar: voir Chrysopolis
Utique: 143 n. 93
Vélia: 125
Villasmundo: 139-140, 142
Voulasmeni (lac): 36
Xerxès (roi des Perses): 309
Yağcılar: 289
Yalova: 289 n. 764, 376
Yuvadjyk/Yuvacik: 202
Zancle: 59, 137, 179, 208
Zeus: 306 n. 853 (– à Héraclée du Pont ?), 315 n. 897 (– à Mésambria), 190 (– à Olympie), 15, 20, 42-43, 275, 286, 290 n. 768
Zeus *Aithrios*: 376 (– à Byzance)
Zeus *Aphésios*: 112-114 (– à Mégare)
Zeus *Brontaios*: 344 n. 102 (– à Byzance)
Zeus *Euménès*: 187 et n. 303 (– à Sélinonte)

Zeus *Hapsasios*: 255 et n. 617 (– à Byzance)
 Zeus *Hyperdexios*: 371 et n. 219
 (– à Mésambria)
 Zeus *Kômatikos*: 376 (– à Byzance)
 Zeus *Machaneus*: 265 n. 661 (– à Tanagra)
 Zeus *Meilichios*: 7 n. 13, 329 (– à Mégare),
 157-158, 329 et n. 18 (– à Sélinonte)
 Zeus *Olympios*: 58, 112 (– à Mégare)
 Zeus *Panellénios*: 112

Zeus *Pratomysios*: 376 (– à Byzance)
 Zeuxippos (chef mégarien): 283 et n. 739,
 285
 Zipoition: 216 et n. 433
 Zoilos, fils de Kélainos (chef de la
 garnison macédonienne
 d'Aigosthènes): 364
 Zypoitès (roi bithynien): 211-212, 215-
 217, 297

III. Index thématique

accords: 170 n. 217, 245 n. 561, 308
 n. 860 (– entre les Grecs et les
 indigènes), 302 (– entre les Marian-
 dyniens et les Milésiens à Héraclée
 du Pont), 308 (– entre les Marian-
 dyniens et les Héracléotes), 81
 (– entre les Mégariens et les Athé-
 niens), 130-132 (– entre les Méga-
 riens et les Chalcidiens à Léontinoi),
 245 (– entre les Mégariens et les
 indigènes à Sélymbria ?), 258-264
 (– entre les Mégariens et les
 Milésiens dans la colonisation), 323
 (– entre Mésambria et Sadalas),
 189-190, 383 (– entre Sélinonte
 et des exilés sélinontins), 187
 (– d'intermarriage entre Sélinonte et
 Ségeste)
 acropole: 112 (– d'Argos), 114 n. 438
 (– d'Athènes), 131-132 (– de
 Léontinoi), 32 et n. 63, 71, 74
 (– occidentale de Mégare), 50, 84,
 97, 112 (– orientale de Mégare), 311
 (– de Mésambria), 164, 169 et
 n. 912, 195-197 (– de Sélinonte),
 102 (– des Thessaliens)
agathoi: 89, 92-94
 agonothète (magistrat): 394 n. 324
 (– à Mégare)

agora: 114 n. 438, 133 (– d'Athènes),
 235, 283 et n. 739 (– de Byzance),
 198 n. 360, 297 (– d'Héraclée du
 Pont), 131-133 (– de Léontinoi),
 147 et n. 108, 149-151, 153-155,
 196, 200 (– de Mégara), 22, 44
 n. 112, 297, 326 (– de Mégare), 20
 (– des Mégariens à Tripodiskos), 57
 (– de Salamine), 156-157, 163-164,
 169, 195-196, 198, 200 (– de Séli-
 nonte)
 agoranome (magistrat): 394 n. 324
 (– à Mégare)
 agriculture: 100 (– en Mégaride), 147 et
 n. 110 (– en Sicile)
Aiantéia (fête): 67 et n. 227, 70 et n. 243
 (– à Athènes)
aisimnatai (magistrats): 387, 389
 (– à Byzance ?), 387-389 (– à Cal-
 latis ?), 346-347, 357, 383-387, 390,
 412 (– à Chalcédoine), 387-389, 403
 n. 360 (– à Chersonèse Taurique ?),
 52 et n. 151, 190 n. 323, 382-386,
 388, 411 (– à Mégare), 382 et n. 276
 (– à Milet et dans ses colonies), 190,
 383 (– à Sélinonte), 383 (– à Sélym-
 bria), 6, 366
Aisymnion (bâtiment public/hérôon): 51
 n. 146, 384-385 (– à Mégare)

alphabet : 49 et n. 137, 173, 192 (– corinthien), 228-229 (– ionien), 49 et n. 137, 173, 186, 188-189, 254, 271 (– mégarien), 185-189 (– sélinontin)

ambassade/ambassadeurs : 43, 194 n. 343, 284, 322 n. 928, 379 n. 258

Amphictionie pyléo-delphique : 87-89, 96, 107-108, 269, 394 n. 324

ancêtres : 295 et n. 795 (– à Aigosthènes), 256, 284 (– à Byzance), 303 (– à Héraclée du Pont), 323 (– à Mésambria), 263 (– à Milet), 157 et n. 157 (– à Sélinonte), 295 et n. 795 (– à Siphai), 76 n. 274, 412-413

ankritères (magistrats) : 334 (– à Chalcédoine)

arbitre/arbitrage : 34, 37, 55, 60 et nn. 189-190, 62-63, 74, 79, 81, 108-109, 115, 316, 368, 383, 393, voir aussi juge

archiereia : 372-373 (– à Byzance), 371 et n. 218 (– à Héraclée du Pont), voir aussi prêtresse

archiereus : 372-373 (– à Byzance), 369 et n. 208 (– à Mégare), voir aussi prêtre

archives : 51, 61, 256 n. 618, 397

archonte (magistrat) : 369 et n. 210, 393 (– à Aigosthènes), 45-46, 133 (– à Athènes), 339 n. 72, 405 (– à Chersonèse Taurique), 367 et n. 202, 369 et n. 210 (– de la Ligue béotienne), 367 et n. 202, 369, 393 (– à Mégare), 376 (– du village byzantin des *Pratomyseitai*), 366

Argonautes : 54, 286 n. 746, 294 n. 789, 297-298, 303

association : 158 (– culturelle à Byzance), 300 (– des Héracléotes à Callatis), voir aussi *Dionysoboleitai*, *génos*, *patria*, *thiase*

asylia (« inviolabilité ») : 269, 375, 380, 391, 397

Assemblée : 356, 390, 399 et n. 344 (– de Byzance), 388 (– de Callatis), 386 et nn. 288+290 (– de Chalcédoine), 338, 388-389 (– de Chersonèse

Taurique), 397 (– de Dionysopolis), 338 n. 67 (– d'Héraclée du Pont), 402 n. 358 (– de la Ligue achéenne), 83, 383-384, 391 (– de Mégare), 397 (– de Mésambria), 356 n. 150 (– de Milet), 366

basileus (« roi », magistrat) : 369 (– à Aigosthènes), 372-375 (– à Byzance), 371 et n. 220, 375 et n. 236 (– à Callatis), 346, 371 et n. 216, 374-375, 379-380 (– à Chalcédoine), 371-372 (– à Chersonèse Taurique), 371 et n. 217 (– à Héraclée du Pont), 367 et n. 203, 369, 374, 411 (– à Mégare), 371 et n. 219 (– à Mésambria), 370 (– à Pagai ?), 372 (– à Prusias de l'Hypios), 378 (– à Samothrace), 6, 366

basilissa (« reine », magistrat) : 372 (– à Byzance), 371 et n. 218 (– à Héraclée du Pont)

Bendideia (fête) : 192 et n. 335 (– en Thrace)

béotarque : 394 n. 324

bois : 106 (– en Mégaride), 266 (– sacré d'Héraclès à Byzance)

Boulè : voir Conseil

Bouleutèrion (« salle du Conseil ») : 390 et n. 307 (– à Byzance), 385 n. 283 (– à Mégalopolis), 51-52, 76, 82, 384-385 (– à Mégare), voir aussi *Thersilion*

bouleutes : voir conseillers

bourg/village : 362 n. 191 (– achéen), 404 n. 363 (– argien), 19, 114 n. 438, 252, 413 (– athénien), 211, 289-290 (– bithynien), 244, 344 n. 100, 376 (– byzantin), 22, 48 et n. 134, 53 et n. 157 (– corinthien), 19 n. 11 (– lacédémonien), 309 et n. 866 (– mariandynien), 6, 16-22, 32 n. 65, 40, 48 et n. 134, 93, 153, 325, 361-364, 369-370, 412 (– mégarien), 148 (– néolithique à Mégara), 222

- (– nicomédien), 379 (– périnthien), 200 (– sélinontin), 169 (– sican à Sélinonte), 19, 245 et n. 563, voir aussi *dème, kômè*
- calendrier/mois: 337 (– bithynien), 255, 265 n. 661, 270-271 (– de Byzance), 388 n. 297 (– de Callatis), 380 n. 261, 385 n. 287 (– de Chalcédoine), 270 (– de Corcyre), 270-271 (– de Corinthe), 187 (– d'Entella), 407 et n. 1 (– d'Héraclée du Pont et de ses colonies), 133 et n. 52 (– d'Histiée), 5-7, 270-271 (– de Mégare et de ses colonies)
- céréales: 104 et n. 397 (culture des – en Mégaride), 180 (culture des – à Sélinonte), 244 (culture des – à Sélymbria), 146-147 (exportation de – depuis Mégara vers sa métropole), 104 n. 399 (importation de – de Cyrène), 289 (Ptolémée II envoie des – à Byzance)
- chiliastys* (« millier », subdivision civile): 335 n. 146
- chôra*/territoire: 204, 208, 211 n. 410, 213, 219 (– d'Astacos), 36, 66-67, 75 (– d'Athènes), 155, 239 n. 537, 244-245, 285 et n. 744, 288 et n. 762, 290, 343-344, 376-377 (– de Byzance), 301 n. 831, 352-353, 398 (– de Callatis), 211 n. 410, 235, 240 (– de Chalcédoine), 352-353 (– de Chersonèse Taurique), 25, 27, 36 (– de Corinthe), 301 (– de Démétrias), 393 n. 318 (– d'Érétrie), 301 n. 831, 306-307, 410 (– d'Héraclée du Pont), 167 (– d'Histiée), 142 (– d'Istros), 132 et n. 49 (– de Léontinoi), 120-121, 141-144, 177-178 (– de Mégara), 22, 104, 106, 111, 394 (– de Mégare), 317 et n. 902, 322 (– de Mésambria), 220, 222 (– de Nicomédie), 265 n. 659 (– d'Oropos), 379 (– de Périnthe), 166, 169, 171 n. 222, 174, 176, 179 (– de Sélinonte), 244 (– de Sélymbria), 139 n. 74, 194 (– de Syracuse), 306 n. 852 (– de Tanagra), 102 (– des Thessaliens), 117, 208, 237, 307, 310, voir aussi *pérée*
- citoyenneté/droit de cité: 54, 66 et n. 219, 91, 148, 247, 264 n. 654, 267, 298 n. 816, 310, 322-323, 325, 335, 342, 349, 364, 388, 397, 399 n. 343
- clérouques: 59, 78 (– de Mégare à Salamine)
- comédie: 21, 93 et n. 349, 363 et n. 194
- commerçants: 304 (– d'Héraclée du Pont), 94, 105 (– de Mégare), 111, 228, 260
- commerce: 234-236, 250, 260 (– des Byzantins), 110 n. 423 (– des Éginètes), 182 n. 275, 235, 241, 260 (– des Grecs en mer Noire), 123 (– des Grecs en Sicile), 316 (– des Grecs avec les Thraces), 305 n. 846 (– des Héracléotes), 8 n. 15, 15, 76, 94, 100, 110-111, 145-146, 208, 237 (– des Mégariens), 177, 179-180, 182-185, 188, 194, 196, 409 (– des Sélinontins), 244 n. 559, 254 n. 609
- concours: 32 n. 63 (– en l'honneur d'Alcathoos à Mégare), 375-376 (– des Dionysies à Byzance), 75 (– isthmiques), 96 n. 367 (– olympiques), 23-24 (– de Péraion, en Corinthe), voir aussi *Pythia*
- Confédération: voir Ligue
- conflits (ou luttes) internes/*stasis*: 97, 281-282, 288, 333 (– à Byzance), 53 n. 158 (– cause de la colonisation grecque), 86, 96, 303 et n. 840 (– à Héraclée du Pont), 146 (– à Léontinoi), 6, 15-17, 41, 49, 52-53, 79, 81-82, 84, 86, 88-89, 92, 96-97, 107, 110 n. 422, 112, 114-115, 145, 242, 304, 383, 411 (– à Mégare), 210 (– à Samos), 189-190 (– à Sélinonte), 101-102
- Conseil: 269, 394 n. 324 (– de l'Amphictionie phyléo-delphique), 356, 389-390, 399 n. 343 (– de Byzance), 388 (– de Callatis), 347, 380, 386 et

n. 290, 401 et n. 353 (– de Chalcédoine), 338, 350 n. 127, 389, 403 n. 360 (– de Chersonèse Taurique), 397 (– de Dionysopolis), 338 et n. 67, 349 (– d'Héraclée du Pont), 402 n. 358 (– de la Ligue achéenne), 330 n. 22, 369 n. 208, 383-384 (– de Mégare), 366, voir aussi *synédriion* conseillers (magistrats): 394 n. 324 (– de l'Amphictionie phyléo-delphique), 349 (– à Byzance), 350 n. 127, 389 et n. 305, 403 n. 360 (– à Chersonèse Taurique), 397 (– à Dionysopolis), 390 n. 309 (– à Massalia), 82, 385 (– à Mégare), voir aussi *synèdres*, *timouques*
 contremarque: 320 n. 919 (– à Mésambria), 167 et n. 206 (– à Sélinonte)
 culte impérial: 373, 377 (– à Byzance), 371 (– à Héraclée du Pont)
damiorgoi (magistrats): 402 et n. 359 (– à Aigosthènes), 403-404 (– à Argos), 402-403 (– à Chersonèse Taurique), 404 n. 363 (– à Épidaure), 404 et n. 364 (– à Héraclée du Pont), 404 n. 363 (– à Hermioné), 393 n. 318, 401-402 (– de la Ligue achéenne), 341, 361, 393, 398, 401-404, 411 (– à Mégare), 403-404 (– à Mycènes), 404 n. 363 (– à Trézène), 6, 366
dékateutèrion («bureau de perception de la dîme»): 235 n. 525 (– établi par les Athéniens à Chrysopolis)
 dème: 19, 59, 65-66, 68, 335, 357, 363-364, voir aussi *bourg/village*
 démocratie/démocrates: 358 (– à Byzance), 387 (– à Chalcédoine), 349 (– à Chersonèse Taurique), 86-87, 89, 96, 303 et n. 840, 310, 347, 349-351, 355, 357 (– à Héraclée du Pont), 38, 59 n. 180, 79, 82, 84-90, 92-97, 99 n. 378, 107-108, 115, 148, 303 n. 840, 363, 389 (– à Mégare), 396 n. 326, 401 n. 353
dikè («justice»): 91

dioikèsis (ὁ ἐπὶ τῆς διοικήσεως, le «préposé à l'administration», magistrat): 405 et n. 369 (– à Chersonèse Taurique)
Diokleia (fête): 40, 73 (– à Mégare)
 Dionysies (fête): 375-376 (– à Byzance), 388 et n. 299 (– à Callatis)
Dioskouria (fête): 360 et n. 174 (– à Mésambria)
 district/*méros*: 362 n. 191, 393 et n. 318 (– achéen), 393 n. 318 (– érétien), 16-19, 22-26, 30-33, 36, 40-41, 52, 340, 351, 361-365, 386 n. 289, 393-394, 412 (– mégarien)
 les «Dix» (magistrats): 360 (– à Istros)
Dorykleion (*téménos* d'Athéna): 59 et n. 184 (– dans le dème attique de Lamptraï)
éklogistai (magistrats): 404 et n. 366 (– à Mésambria)
emporion: 174, 194 n. 343, 204 n. 380, 235, 286 n. 746
 éphèbes: 67, 70 (– à Athènes), 397 (– à Dionysopolis), 368 (– à Mégare)
épigamia («droit d'intermariage»): 54 (– entre les Minyens et les Spartiates), 187-188 (– entre les Sélinontins et les Ségestins)
épimènioi (magistrats): 335 (– à Lampsaque)
épinomia («droit de pâturage»): 105
 épistate (magistrat): 386-387 (– des prytanes à Athènes)
époikoi («colons additionnels»): 213-214 (– à Astacos), 97, 110, 211-213, 236, 256, 269, 278, 281-282 (– à Byzance), 54 et n. 161 (– à Cyrène), 179 n. 261 (– à Géla), 87, 303 (– à Héraclée du Pont), 131-132 (– à Léontinoi), 153 n. 134 (– à Mégara), 327-328 (– à Mégare), 313-315, 360, 382, 412 (– à Mésambria), 194 (– à Sélinonte), 2-3, 8, 118, 146, 366, 410
 ère: 216-217 (– bithynienne), 217 n. 437 (– séleucide)

esclave : 22, 106 n. 407, 302, 310, 328 n. 12
eugeneia (« noble origine ») : 222, 336
 exil/exilés (et aussi bannissement/bannis) :
 73, 134 n. 55, 224 (– d’Attique), 54,
 271 (– de Corinthe), 185 (– de Gis-
 con à Sélinonte), 86, 303 n. 840
 (– d’Héraclée du Pont), 122 n. 16
 (– de Mégara), 59, 80 n. 295, 86, 88-
 90, 95-98, 107-108, 112, 147, 191
 (– de Mégare), 132 (– mégariens de
 Léontinoi), 189-190, 383 (– de Séli-
 nonte), 190 (– de Thrasydée à Mé-
 gare), 2
 foyer : 199, 251-254, 413
 frontière : 61 et n. 196 (borne de –), 179
 (conflits de – entre Mégara et Léon-
 tinoi), 107 (conquête des terres de –
 par le Mégarien Orsippos), 302
 (– d’Héraclée du Pont), 75 et n. 270
 (l’isthme en tant que – entre les
 Péloponnésiens et les Ioniens), 31,
 62 et n. 199, 65 n. 212, 106 (– de
 Mégare avec Athènes), 29-30 (– de
 Mégare avec la Béotie), 34, 49, 104,
 107 (– de Mégare avec Corinthe),
 176 n. 247 (– de Sélinonte avec
 Agrigente), 331 (tracé de la – entre
 Épidaure et Corinthe), 29 n. 51, 109,
 365.
génos : 294 et n. 792, 303 (– de Damis à
 Héraclée du Pont), 59 et n. 182
 (– des Mylétidai ? à Syracuse), 36,
 87-89, 158 (– « des renverseurs de
 chariots » à Mégare), 67-69, 72
 (– des Salaminien à Athènes), 156,
 303, 413, voir aussi *Dorykleioi*,
 homosépyoi/homosipyoi, *Kleulidai*,
 Mylétidai
geōrgoi (« cultivateurs ») : 290, 308, 410
 (– à Byzance, population dépendante),
 307, 310 n. 872 (– à Héraclée du Pont,
 population dépendante), 16-17, 52
 (– de Mégare)
gnōrimoi (« notables ») : 86 (– à Héraclée
 du Pont)

guerre : 268 (« – des Alliés »), 45-46, 48,
 124 et n. 22 (– d’Argos contre
 Corinthe), 46 n. 120 (– d’Argos
 contre Sparte), 211-213 (– d’Asta-
 cos contre les Bithyniens), 203, 211
 (– d’Astacos contre ses voisins),
 295-296, 304 (– des Béotiens contre
 les Phocidiens, 239 (– de Byzance
 contre Antiochos II), 275 n. 705, 358
 (– de Byzance contre Philippe II), 260,
 288-289, 375 n. 238, 399 (– de By-
 zance contre Rhodes et Prusias I^{er}),
 223, 250-251, 259, 278-279, 282, 288
 et n. 758, 399-400 (– de Byzance con-
 tre les Thraces), 211-212 (– de Chal-
 cédoinne contre les Bithyniens), 22
 (« – de Corinthe »), 112 (– de Corin-
 the contre Corcyre), 311, 313-314
 (– de Darius contre les Scythes), 172
 n. 226 (– des Grecs de Pentathlous
 contre les Élymes et les Phéniciens),
 212-213 (– d’Héraclée du Pont con-
 tre Astacos), 297, 305 n. 849 (– d’Hé-
 raclée du Pont contre les Bithyniens),
 304, 309 (– d’Héraclée du Pont con-
 tre les Mariandyniens), 399 (– d’Hé-
 raclée du Pont contre le royaume du
 Bosphore cimmérien), 145-146, 262-
 263 (– lélantine), 42 n. 101, 65, 90
 n. 335, 112, 256, 297 et n. 804 (– mé-
 diques), 179 (– de Mégara contre
 Léontinoi), 15, 34, 55-63, 75-81, 95,
 108, 111-112, 115, 304, 411 (– de
 Mégare contre Athènes), 15-16, 42-
 46, 48-49, 106-107, 124 et n. 22, 145-
 146, 242 (– de Mégare contre Co-
 rinthe), 261-263 (– des Mégariens
 contre les Milésiens), 131-132 (– des
 Mégariens contre les Sicules à Léon-
 tinoi), 317 (– de Mésambria contre
 Apollonia du Pont), 324 (– de Mé-
 sambria contre les Besses), 323, 397
 (– de Mésambria contre les Gètes), 81
 (– de Messénie), 20, 73 (– contre Mi-
 nos), 38 n. 89, 76-77, 91, 100-103,

112, 236 n. 525, 260, 268, 327 (– du Péloponnèse), 60, 116, 209-210, 259-260, 263 n. 651 (– de Périnthe), 268 (première – de Macédoine), 289 n. 766 (– de Rome contre Mithridate), 173 (– de Sélinonte contre les Carthaginois), 166, 172 (– de Sélinonte contre Ségeste), 123 et n. 17, 125-127, 223, 301 et n. 828 (– de Troie), 15, 107, 111, 115, 145, 291, 303 n. 840, 326, 328, 396
gymnase: 266 n. 666 (– de Byzance), 397 (– de Dionysopolis)
gymnasiarque (magistrat): 371 et n. 219 (– à Mésambria)
hagémôn boulas (magistrat): 346, 386-387 (– à Chalcédoine)
hékatoštys («centaine», subdivision civique): 258, 334, 340-347, 354, 356-359, 376 n. 244, 382, 387 (– de Byzance), 351-353 (– de Callatis?), 258, 267, 340-347, 349, 356-359, 382, 387, 412 (– de Chalcédoine), 342, 349-353 (– de Chersonèse Taurique), 310 et n. 872, 340-342, 347-352, 355-357, 412 (– d'Héraclée du Pont), 335 (– de Lampsaque), 6, 31, 33, 40, 72, 155, 325, 339-342, 347-348, 351, 355 et n. 145, 358, 394, 411 (– de Mégare), 173 n. 230, 353-354 (– de Sélinonte?)
Héraia (fête): 24 (– à Corinthe), 30 (– à Mégare?)
héroïne: 286, 358
hérôn: 156, 198 (– de l'agora de Sélinonte), 51 (– d'Alcathoos à Mégare), 47 (– d'Iphigénie à Mégare), 69 (– de Nauseiros à Athènes), 74 et n. 265 (– de Pandion à Mégare), 69 (– de Phaiax à Athènes), voir aussi *Aisymnion*, *Thersilion*, tombe/tombeau
héros: 14, 20-21, 32-33, 38 n. 89, 44 et n. 112, 47, 51-52, 65 et n. 215, 67-75, 78, 81, 88 n. 329, 133, 175, 198 et n. 360, 217-218, 222, 225 et n. 483,

246, 248 n. 582, 253, 265-268, 280, 284-285, 287, 290, 295-298, 300-301, 303, 317, 321-322, 329-330, 340-341, 357-359, 274 n. 232, 384-385, 395-397, 402, 413
hestiatorion (salle de banquets): 196 et n. 351 (– à Mégara), 27 (– dans l'*Héraion* de Pérachora), 196 et n. 351 (– à Sélinonte)
hiéromnamôn/hiéromnémôn (magistrat): 276-277, 381 (– à Argos), 5-6, 48, 255, 271 n. 692, 276-277, 281-282, 284-285, 289 n. 764, 315, 357, 360 n. 173, 366, 373, 375-379, 381-382, 411-412 (– à Byzance), 48, 277 et n. 715, 281-282, 315, 346, 360 n. 173, 378-382, 411-412 (– à Chalcédoine), 394 n. 324 (– à Delphes), 382 n. 274 (– à Entella), 48, 315, 379-380, 382 et n. 274, 412 (– à Mésambria), 282, 379 et n. 258 (– à Périnthe), 382 n. 274 (– à Ségeste), 382 n. 274 (– à Sélinonte?)
hiérope (magistrat): 377 et n. 249 (– à Byzance)
hilotes: 43, 291 et n. 773, 302, 307, 310 n. 872
homosépyoilhomosipyoi (groupement familial ou pseudo-familial): 157 (– à Catane), 157 et n. 155, 413 (– à Sélinonte)
huile: 397 (fourniture en – pour le gymnase à Dionysopolis)
hybris («violence»): 91 et n. 339, 95
ikadeis: voir les «Vingt»
isopolitie: 111 n. 424
isotéleia: 397
juge: 49, 330-331 (– mégarien), 264 n. 654, 342, 375-376 (– milésien), 63 (– spartiates), voir aussi arbitre
kakoi: 89, 92-95
kômarchès (magistrat): 343 et n. 94 (– à Byzance)
kômè («bourg»): 289-290 (– bithynienne), 244 et n. 557, 343 (– de Byzance), 301

- (– de Démétrias), 153-155, 412 (– de Mégara), 6, 16-19, 20, 153-155, 325, 340, 350-351, 355, 361-364, 369, 386 n. 289, 412 (– de Mégare), 222 (– de Nicomédie), 200 (– de Sélinonte), 40, voir aussi bourg/village
- Kotyteia* (fête): 192 et n. 335 (– en Thrace)
- Kotyttia* (fête): 192 (– à Callatis ?), 192 (– à Chersonèse Taurique ?), 192 (– à Selinonte)
- ktistès* (« fondateur », « bâtisseur »): 216, 222 et n. 468, 299-300, 332 et n. 39
- Kybernèsia* (fête): 69 (– à Athènes)
- laoi*: 290 et n. 769, 308, 410 (– à Byzance, population dépendante)
- Ligue/Confédération: 49, 330, 367-370, 392-394, 402 et nn. 355+358 (– achéenne, voir aussi Achaïe/Achéens), 367-369, 384 n. 280, 393, 402 (– béotienne, voir aussi Béotie/Béotiens), 135, 211 et n. 411, 213-214, 236 n. 525, 258, 338 (– de Délos), 268 (– étolienne, voir aussi Étoliens), 239 et n. 538 (– du Nord), 42 n. 101, 268 (– du Péloponnèse)
- mégaron* (lieu de culte): 19-20, 50 (– de Déméter à Mégare), 199 (– de Déméter *Malophoros* à Sélinonte)
- mercenaires: 260 n. 641, 290, 333
- métèque: 328 n. 12
- mnamôn* (magistrat): 277 et n. 715, 380-381, 411 (– à Mégare), voir aussi *synnamones*
- monnaies: 184 (– d'Abdère), 369 et n. 211 (– d'Aigosthènes), 218-220 (– d'Astacos), 9 et n. 17, 189, 234 n. 519, 266 et n. 669, 271, 276 n. 709, 284 et n. 742, 286, 320-321, 328, 346, 357 et n. 158, 372-373, 378 et nn. 251-253 (– de Byzance), 9, 300 et n. 827 (– de Callatis), 9 et n. 17, 225-226, 228 et n. 499, 266 et n. 669, 320-321 (– de Chalcédoine), 9 n. 17, 371-372, 405 (– de Chersonèse Taurique), 184 (– de Corinthe), 184 (– d'Égine), 9 n. 17, 299-300, 306 et n. 853 (– d'Héraclée du Pont), 184 (– d'Himère), 9 et n. 17, 112 n. 429, 267 n. 671, 368 et n. 207 (– de Mégare), 9 et n. 17, 228, 315-316, 320-321, 324, 398 (– de Mésambria), 184 (– de Métaponte), 370 et n. 215 (– de Pagai), 184 (– de Poseidonie), 9 n. 17, 300 (– de Prusias de l'Hypios), 187 (– de Ségeste), 9 n. 17, 166-167, 173, 180 et n. 268, 182, 184, 395-396 n. 326 (– de Sélinonte), 9 et n. 17, 244 et n. 559, 246, 266 et n. 669 (– de Sélymbria), 143-144 (– de Styela), 184 (– de Sybaris)
- mystes*: 377-379 (– de Byzance)
- navigation: 29, 72, 100, 111, 234 et n. 520, 272 et n. 694, 295-296
- navire: 29, 72, 77, 92, 112 et n. 429, 123, 207, 234-236, 250, 254, 260 et n. 641, 268, 279, 323 et n. 931, voir aussi trière
- nécropole: 343 (– de Byzance), 142, 149 et n. 121 (– de Mégara), 324 n. 935 (– de Mésambria), 175 (– de Minôa), 184 (– de Motyè), 139 (– de Villasmundo), 162-163, 169 n. 212, 172, 196-197, 200 et n. 367 (– de Sélinonte), 124 n. 21 (– de Syracuse), voir aussi tombe/tombeau
- les « Neuf » (magistrats): 360 (– à Mésambria), 360 (– à Olbia)
- nomima* (« coutumes »): 8, 41, 116, 255 n. 614, 326, 366, 371, 407 (– mégariens), 8 n. 14 (– milésiens), 3-4, 6
- nomophylakes* (magistrats): 334, 346, 404-405 (– à Chalcédoine), 338, 404-405 (– à Chersonèse Taurique), 404 (– à Mésambria), 6, 366, 411
- nymph: 20, 32, 65, 70, 72, 218-220, 274, 286
- œciste: 78, 116, 121, 124-125, 135-136, 138, 159-160, 164, 188, 216, 218-219, 223 et n. 472, 225-226, 245, 278, 280, 285, 287, 294, 303, 318-321, 396 et n. 328

- oikos* (« famille »): 53, 107, 155 et n. 145, 157, 253, 284-285, 411, 413
- oligarchie/oligarques: 349 (– à Chersonèse Taurique), 86, 96, 303, 338, 347-351, 356 (– à Héraclée du Pont), 59 n. 180, 82, 84, 86, 89, 92, 94-97, 107-108, 115, 330 n. 22, 384-385 (– à Mégare), 210 (– à Samos)
- oracle: 44, 52, 65 et n. 215, 78, 96 et n. 365, 102-103, 108, 112, 202-203, 232-233, 249 et nn. 591+593, 274, 294-298, 384 (– d'Apollon de Delphes), 167 n. 208 (– d'Apollon *Sélinaios*/ *Sélinountios* à Orobiai), 25 n. 34 (– d'Héra *Akraia* à Pérachora)
- orgas* (« pleine »): 62, 103 (– sacrée d'Éleusis)
- ostracisme: 97-98 (– à Argos), 97-98 (– à Athènes), 97-99 (– à Chersonèse Taurique ?), 98 (– à Cyrène), 98 (– à Éphèse), 97-99 (– à Mégare), 97-98 (– à Milet), 98 (– à Syracuse)
- ostrakon*: 97-98, 259, 306 n. 851, 353 (– de Chersonèse Taurique), 97 (– de Mégare)
- palintokia* (« le retour des intérêts »): 82, 84-85, 87, 95 (– à Mégare)
- Panhellénion: 394 n. 324
- patria* (groupe pseudo-familial): 158, 303 (– à Byzance), 157-158, 413 (– à Sélinonte), 147
- patria* (récits d'origine): 274 et n. 700, 287 (– à Constantinople)
- pâturage: 83, 95, 105 (– en Mégaride)
- pénestes*: 307 (– en Thessalie)
- pentékaidéka* (les « Quinze », magistrats): 6, 334, 360, 366, 389-390 (– à Byzance), 390 n. 309 (– à Chios), 390 n. 309 (– à Delphes), 390 n. 309 (– à Massalia)
- pentékostys* (« cinquantaine », subdivision civique): 335 et n. 53 (– d'Argos), 356
- pérée*: 285 n. 744, 289 n. 764, 376 (– de Byzance), voir aussi *chôra*/territoire
- périèques: 307, 310 n. 872
- periodoi* (« soldats de ronde »): 396 et n. 327
- phratrie: 335 et n. 53 (– d'Argos), 335 (– d'Athènes), 390 n. 309 (– des Labyades à Delphes)
- phrourion*: 143 et n. 94, 174
- phylakes* (« gardes »): 395-396 (– de jour et de nuit à Mésambria)
- phylarque (magistrat): 339 (– à Callatis ?)
- phylè* (« tribu », subdivision civique): 276-277, 328 (– d'Argos), 33, 66-68, 70, 73 n. 259, 328, 330, 335 (– d'Athènes), 337 (– de Bithynion-Claudiopolis), 333-334, 390 (– de Byzance), 339, 398 (– de Callatis ?), 334, 341, 347, 349, 356, 405, 412 (– de Chalcédoine), 338-339, 349-350, 405 (– de Chersonèse Taurique), 335-337, 341, 347-351, 357 (– d'Héraclée du Pont), 337 n. 66 (– d'Héraclée-Périnthe), 335 et n. 53 (– de Lampsaque), 6, 40, 325-333, 341, 361, 392-394, 398, 411 (– de Mégare), 334, 398 (– de Mésambria), 356 n. 150 (– de Milet), 294 et n. 793, 335-337 (– de Prusias de l'Hypios), 54 (– de Sparte), 65 n. 215, 155, 360 et n. 175
- pirates: 56, 123
- plomb: 14, 326 (usage du – pour les inscriptions), 170
- polémarque (magistrat): 179 (– à Léontinoi), 341, 361, 393 et n. 321, 402 (– à Mégare)
- polichnion*: 306 et n. 852, 317 et n. 904, voir aussi *polichnion Mégarikon*
- Potamia* (fête?): 83 n. 310 (– à Mégare ?)
- prêtre: 266 et n. 669 (– d'Héraclès à Chalcédoine), voir aussi *archiereus*
- prêtresse: 67 (– d'Athéna *Polias* à Athènes), 374 et n. 234 (– à Chalcédoine), 371 (– de l'empereur Antonin le Pieux à Héraclée du Pont), 30 n. 53, 275 (– d'Héra à Argos), 381 n. 271, voir aussi *archiereia*
- prisonniers: 16-17, 81, 210-211, 290

pr(o)aisymnôn (magistrat) : 387-389
 (– à Callatis), 386-389 (– à Chersonèse Taurique)

probouloi (magistrats) : 387-390 (– à Callatis), 388-389, 411 (– à Mégare), 6, 366

proèdres (magistrats) : 389 et nn. 304-305
 (– à Chersonèse Taurique)

proedria : 295

prophêtas (magistrat) : 346, 366, 379-380
 (– à Chalcédoine)

prophêtis (magistrat) : 380 n. 264
 (– à Chalcédoine)

proxène : 380

proxénie : 302, 341, 367, 370, 397, 401-402

Prytanée : 252, 413 (– à Athènes), 375 et n. 236 (– à Callatis), 51, 385 et n. 284
 (– à Mégare), 253 n. 604

prytanes (magistrats) : 338 et n. 70, 347, 384-390, 412 (– à Athènes)

Pythia (fête) : 22, 47, 76 (– à Mégare)

remparts/enceinte : 57 n. 174 (– d’Athènes), 141, 149, 151, 198 (– de Mégara), 32, 47, 253, 297, 332 (– de Mégare), 311, 319 n. 912 (– de Mésambria), 197 (– de Sélinonte), 165, 261-262

sacrifices : 67, 70 et n. 243 (– à Ajax faits par les éphèbes athéniens arrivés à Salamine), 69 (– à Athéna *Skiras*, Athènes), 20 n. 13 (– à Déméter), 253-254, 287 et n. 754 (– aux divinités grecques et locales faits par les Grecs au moment de la fondation de Byzance), 131-132 (– aux Douze Dieux, Léontinoi), 395 (– au Héros *Sôsipolis*, Mésambria), 69, 72 (– à Nauseiros, Athènes), 69 (– à Phaiax, Athènes), 69 (– à Sciros, Athènes), 41 (– à Térée, Mégare), 69 (– à Teucros, Athènes), 83 n. 310, 157, 295, 322, 374 et n. 232, 396

sanctuaire : 68 et n. 233 (– d’Ajax à Athènes), 265 n. 659 (– d’Amphiraos à Oropos), 389-390 (– d’Apollon à Byzance), 225, 268-269

(– d’Apollon à Chalcédoine), 114
 (– d’Apollon à Mégare), 323
 (– d’Apollon à Mésambria), 21
 (– d’Apollon à Tripodiskos), 127
 (– d’Apollon Archégète à Naxos), 156 (– d’Apollon *Daphnèphoros* à Éréttrie), 47 (– d’Apollon *Pythaeus* à Argos), 167 (– d’Apollon *Sélinaios/Sélinountios* à Orobiai), 47 (– d’Artémis à Mégare), 133 (– d’Artémis *Sôteira* à Mégare), 375, 380, 391 (– d’Asclépios à Cos), 113 n. 437 (– d’Asclépios en Mégaride, à Marmara ?), 71 (– d’Athéna *Aiantis* à Mégare), 301 (– d’Athéna *Itônia* à Coronée), 69 et nn. 234, 237, 238 (– d’Athéna *Skiras* au Phalère), 69-70 (– d’Athéna *Skiras* à Salamine), 69 nn. 237-238 (– d’Athéna *Skiras* à Sciron), 329 (célébration de Zeus *Meilichios* dans les – des héros Myskos et Euthydamos à Sélinonte), 79 (– de Déméter à Éleusis), 162-163, 168, 173-174, 182 n. 277 (– de Déméter *Malophoros* à Sélinonte), 388 (– des Dieux de Samothrace à Callatis), 397-398 (– des Dieux de Samothrace à Dionysopolis), 68 et nn. 232-233 (– d’Eurysacès à Athènes), 276 (– d’Héra à Argos), 271 (– d’Héra à Byzance), 272 et n. 696 (– d’Héra à Chalcédoine), 193-194 (– d’Héra à Mégara ou à Syracuse ?), 193-194, 199 et n. 364 (– d’Héra à Sélinonte), 22, 24-26, 28-29, 36, 39, 181, 272-273, 411 (– d’Héra *Akraia* à Pérachora), 24 (– d’Héra *Akraia* dans la ville de Corinthe), 402 (– de Mélampous à Aigosthènes), 397-398 (– de la Métèr Pontia à Dionysopolis), 220 (– de Poséidon sur un promontoire du golfe d’Astacos), 23 (– de Poséidon et d’Amphitrite à Corinthe), 69

(– de Sciros à Athènes), 190 (– de Zeus à Olympie), 113 et n. 437 (– de Zeus *Aphésios* à Mégare), 112 (– de Zeus *Olympios* à Mégare), 13, 29, 181, 184 n. 286, 196, 200, 284, 290 n. 768, 321, 329, 380, voir aussi *mégaron*, temple, *téménos*
 secrétaire (magistrat): 368 (– de l'Assemblée à Mégare), 335 (– de la cité de Lampsaque), 390 et n. 307 (– du Conseil à Byzance), 386 et n. 288 (– du Conseil et de l'Assemblée à Chalcédoine), 368 (– du Conseil à Mégare), 391 (– du Conseil et de l'Assemblée à Mégare), 398, 401, 404 n. 364 (– des *damiorgoi* à Mégare), 375 (– d'un juge envoyé par Milet à Byzance), 368 et n. 206 (– de la Ligue achéenne), 398 (– des stratèges à Callatis ?), 395-397 (– des stratèges à Mésambria), 366
seisachtheia: 85 et n. 321 (– à Athènes)
 les «Sept» (magistrats): 360 (– à Olbia)
 serment: 403 (– des citoyens de Chersonèse Taurique), 323 (échange des – entre les Mésambriens et Sadalas), 131-132 (– faits par les Chalcidiens de Léontinoi aux Sicules), 54, 110, 116 n. 446 (– des fondateurs de Cyrène)
 silos: 146-147, 156 (– de Mégara)
Skira/Skirophoria (fête): 69-70 (– à Athènes)
sôphrosynè («modération»): 102
sténochôria («exiguïté des terres»): 18 (cause de la colonisation grecque), 8 n. 15, 100, 145, 411 (cause de la colonisation mégarienne), voir aussi surpopulation
 stéphanophore (magistrat): 397 (– à Mésambria)
 stratège (magistrat/commandant de l'armée): 401 n. 353 (– à Argos), 258, 358 (– à Athènes), 211 (– d'Antigone Monophthalmos), 258,

275 et n. 705, 279, 288 n. 760, 358, 395, 399-401 (– à Byzance), 395, 398-399 (– à Callatis), 380, 395, 401 et n. 353 (– à Chalcédoine), 281 n. 732, 288 et n. 760, 333 (– envoyé par Sparte à Byzance), 401 n. 353 (– à Érythrée), 395, 399 (– à Héraclée du Pont), 330, 402 n. 358 (– de la Ligue achéenne), 43, 330, 341, 361, 369 et n. 208, 391-394, 411 (– à Mégare), 319 n. 912, 321-322, 324, 334 et n. 49, 395-398 (– à Mésambria), 387 n. 294 (– de Mithridate VI Eupator), 395, 401 (– à Sélymbria), 6, 366
Stratègion (bâtiment public): 400-401 (– à Byzance)
 surpopulation: 100-101 (cause de la colonisation grecque), 15, 100, 107, 109-110, 238, 242 (cause de la colonisation mégarienne), 178 (– à Mégara, cause de la fondation de Sélinonte), voir aussi *sténochôria*
symnamones (magistrats): 381 (– à Chersonèse Taurique), voir aussi *mnamôn*
 sympolitie («union politique»): 359 (– entre Byzance et Chalcédoine), 244 n. 557, 379 et n. 258 (– entre Byzance et Périnthe)
synagoroi/synégoroi (magistrats): 390 n. 308 (– à Athènes), 390 et nn. 307-308 (– à Byzance), 390 n. 308 (– à Oropos)
synarchiai (magistrats): 393 (– à Aigosthènes), 383-384, 393 (– à Mégare)
 synèdres (magistrats): 399 et n. 341 (– à Callatis), voir aussi conseillers
synédriôn: 368 et n. 205 (– de Mégare), voir aussi Conseil
syngéneia («parenté»): 3, 48 et n. 133, 67, 74, 117, 191, 213, 226, 253, 268-269, 287, 298, 302
syngénès («parent»): 191 et n. 327, 277
 syncécisme: 298 n. 815 (– d'Amastris), 66 (– d'Athènes), 41 et n. 100 (– des cités grecques), 15, 17, 22, 25, 27, 30,

- 33, 41, 43, 50, 52, 54, 82, 107, 115, 145, 242, 361-362, 365, 412 (– de Mégare), 217 n. 438 (– de Nicomédie), 70 (– de Salamine), 252-253, 413
- Synoikia* (fête): 252 (– à Athènes)
- synoikistèr* (« cofondateur »): 125 n. 24, voir aussi *synoikoi*
- synoikoi* (« cofondateurs »): 2, 29, 146, 236, 239, 281, 306, 315, 409, 412, voir aussi *synoikistèr*
- taxe: 235-236, 260 et n. 641 (– de passage imposée aux navires traversant le Bosphore thrace), 79 (– payée par les Athéniens résidant à Salamine)
- taxiarques (magistrats): 334 (– à Mésambria)
- téménos*: 59 (– d' Athéna dans le dème attique de Lamptrai), 193, 199 (– de la *Malophoros* à Sélinonte), 197 (– des temples C et D à Sélinonte), voir aussi *mégaron*, sanctuaire, temple
- temple: 196 (– A à Sélinonte), 67 (– d' Ajax à Salamine), 114 n. 440, 331-332 (– d' Apollon à Mégare), 21 (– d' Apollon à Tripodiskos), 71 (– d' Athéna *Aiantis* à Mégare), 173, 197 (– C à Sélinonte), 377 (– du culte impérial à Byzance), 197 (– D à Sélinonte), 193, 199, 271 (– E à Sélinonte), 173, 188 n. 310 (– G à Sélinonte), 199, 271 (– d' Héra à Sélinonte, dans le secteur de la Gaggera), 24-26 (– d' Héra *Akraia* à Pérachora), 25-27 (– d' Héra *Liménéia* à Pérachora), 266 (– d' Héraclès à Byzance), 173 (– M à Sélinonte), 196 (– O à Sélinonte), 87-88 (pillage des – à Mégare), 289 (– de Ptolomé II à Byzance), 186 et n. 296 (– de Ségeste), 377 (– du Sénat à Byzance), 40 n. 93 (– trouvé à Bouri Aleporchoriou, en Mégaride), 173 (– Y à Sélinonte), 321 (– de Zeus à Olympie), 113 (– de Zeus *Aphésios* à Mégare), 255 et n. 617 (– de Zeus *Hapsasios* à Byzance), 58-59 (– de Zeus *Olympios* à Mégare), 315 n. 897 (– de Zeus et d' Héra à Mésambria), 7 n. 12, voir aussi *mégaron*, sanctuaire, *téménos*
- termastai/termastères*: 331 et n. 28
- thalassocratie: 111
- théaroi* (magistrats): 330 et n. 24 (– à Mégare)
- théâtre: 388 et n. 299 (– à Callatis)
- théores/théorie: 36, 87-89, 96, 375 et n. 235
- thermes: 283 et n. 739 (– de Zeuxippos à Byzance)
- Thersilion* (salle du Conseil/*hérôon*): 385 n. 283 (– à Mégalopolis)
- Thesmophories (fête): 104 n. 397 (– à Mégare)
- thiase: 158, 377 et n. 251 (– de Byzance), voir aussi *Dionysoboleitai*
- timè* (« honneur »): 53-54
- timouques (magistrats): 390 n. 309 (– à Massalia)
- tombe/tombeau: 65 (– à Athènes), 198 n. 360, 295 n. 794, 297 et n. 809 (– à Héraclée du Pont), 143, 148, 156, 184 n. 286, 198 (– à Mégara), 20-22, 28 n. 44, 32 n. 64, 40-41, 44 et n. 112, 50-52, 65, 74, 82, 198 n. 360, 297 et n. 804, 384-385 (– en Mégaride), 324 n. 935 (– à Mésambria), 65 (– à Salamine), 198 (– à Sélinonte), 131 n. 44 (– à Thapsos), voir aussi nécropole
- traité: 288, 375 (– de Byzance avec Rhodes et Prusias I^{er}), 323 (– entre Mésambria et Sadalas), 111 n. 424 (– entre Milet et ses colonies), 289 n. 764 (– entre Nicomède I^{er} et les Galates)
- Trente Tyrans: 91, 334 n. 44 (– à Athènes)
- trésor (bâtiment): 301 et n. 832 (– béotien à Delphes), 266, 301-302 (– mégarien à Delphes), 45-46, 107 (– mégarien à Olympie)
- trésor (monétaire): 180, 184

trésorier (magistrat) : 323 (– à Mésambria)
tribunal : 339 n. 72 (– à Chersonèse
Taurique), 330 et n. 22 (– à Mégare)
tribut : 75 (– envoyé par Athènes à Minos),
260 (– payé par Byzance aux Galates),
288 (– payé par Byzance aux Thra-
ces), 309 (– payé par les Mariandy-
niens aux Perses)
trière : 58-59, 77, 112, 239, 307, voir aussi
navire
troupeaux : 22, 83, 95
tyran/tyrannie : 176 et n. 247, 190-191,

409 (– d'Agrigente), 46 et n. 123
(– d'Argos), 57, 60, 80, 91, 133
(– d'Athènes), 333, 338, 348 n. 121
(– de Byzance), 48, 53, 271 (– de
Corinthe), 206, 212-213, 215, 310
(– d'Héraclée du Pont), 179 (– de
Léontinoi), 56 et n. 169, 83-85, 90
nn. 335-336, 94, 383 (– de Mégare),
173 (– de Sélinonte), 92, 120 (– de
Syracuse), 401
les « Vingt » (magistrats) : 360 et n. 174
(– à Mésambria)